





# L'AMI
## DE LA RELIGION,
## JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
### POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.* COLOSS. II, 8.
Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.
ANNALES CATHOLIQUES.




TOME CENT-QUINZIÈME.

*Chaque volume* 8 *francs* 50 *centimes et* 10 *francs franc de port.*

PARIS.
LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1842.

# TABLE

## DU CENT-QUINZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CENT-QUINZIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3653.

SAMEDI 1er OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT
fr. c.
1 an. . . . . . . . 36
6 mois. . . . . . . 19
3 mois. . . . . . . 10
1 mois. . . . . . . 3 50

# L'AMI DE LA RELIGION.

*Histoire véritable des doctrines et des actes de la Compagnie de Jésus.* — Introduction, in-8°.

Le titre seul fait pressentir que cet ouvrage est de nature à piquer vivement la curiosité de toute espèce de lecteurs. Les ennemis des Jésuites, s'ils n'ont pas, comme tant d'ennemis de la religion, pris le parti de nier toujours et de toujours combattre, quand bien même l'évidence frapperoit leurs yeux, devront feuilleter ce volume pour éclairer leurs convictions; les amis de la Compagnie (et, grâces à Dieu, il en est un bon nombre!) s'empresseront certainement d'y lire un nouveau et éloquent plaidoyer en faveur de cet ordre si digne de vénération et d'amour.

« Depuis trois siècles, dit M. Leclère dans sa préface, depuis trois siècles, il ne s'est rien fait de grand parmi les sociétés humaines où il n'ait imprimé sa marque; et il ne s'est rien fait de monstrueux où on ne l'ait mêlé... Que je m'absorbe à contempler l'Eglise, il m'éblouit : c'est là le foyer intime, le foyer rayonnant de son action; que je me plonge dans la politique, il y travaille; dans les sciences, il les habite, il y règne, il s'y fatigue avec l'ardeur et la fécondité des abeilles. Pour fuir sa présence, demanderai-je asile aux lettres? Toutes leurs branches plient sous le nombre, sous le poids de ses ouvrages... Le Jésuite réunit toutes les gloires; il s'immortalise par tous les actes qui rendent une vie humaine sublime, précieuse et chère au monde.... Et le monde l'injurie et l'outrage!... Moi aussi, insensé! je poussois le cri d'anathème, j'attribuois de sublimes motifs à la colère de tant de beaux esprits; moi aussi, je jetois la pierre du scandale à ces restaurateurs de la civilisation du monde, quand tout à coup cette pierre, que les enfans ramassent au pied de la chaire des colléges, tomba de mes mains... »

Des études consciencieuses ont opéré cette conversion; et, plein d'un zèle ardent pour la vérité, l'auteur croit devoir en offrir les résultats au public dans l'ouvrage dont nous annonçons l'*Introduction*. Son récit méritera d'autant plus la confiance du lecteur, qu'il n'a pas eu de préjugés de naissance ou de position, et qu'il a partagé les répugnances et l'aversion de ses contemporains pour l'illustre Compagnie.

Quel est le but de M. Leclère en donnant dans cette *Introduction* l'histoire de J. Wiclef et de J. Huss, hérésiarques qui ont vécu, qui sont morts avant même la naissance du saint patriarche des Jésuites? Ce but vraiment stratégique, le voici :

« Les préjugés contre les disciples de saint Ignace de Loyola tiennent essentiellement à l'aveugle confiance du public pour les détracteurs de cette société religieuse : donc, pour les faire disparoître, il faut détruire radicalement cette confiance. »

C'est ce qu'entreprend M. Leclère d'Aubigny. Protestans, semi-protestans, philosophes, passeront tour à tour devant le lecteur, et seront convaincus de la plus insigne mauvaise foi, ou de la plus grossière ignorance en ce qui concerne la pa-

panté et les Jésuites, ses défenseurs. Si, dans un procès, tous les témoins à charge sont reconnus faux témoins, l'accusé est proclamé innocent des crimes qu'on lui impute. L'accusé dont il s'agit ici au tribunal de l'opinion publique, c'est l'ordre des Jésuites : quiconque connoîtra ses accusateurs devra les récuser, et l'ordre se dressera devant lui dans toute sa sublime grandeur. Voilà pourquoi l'histoire des ennemis des Jésuites doit précéder l'histoire même de la Compagnie : le soleil ne brille de toutes ses splendeurs que dans un ciel dégagé de nuages.

Jean Wiclef est d'abord mis en scène par M. Leclère. Pourquoi? — Parce qu'il fut le véritable créateur de la réforme. Oui, à lui tout l'honneur, toute la gloire de l'invention que tant d'écrivains ont attribuée à Luther. Triste honneur! horrible gloire!... A l'Angleterre donc le monde doit cette calamité qui a enfanté toutes les autres depuis trois siècles : le premier protestant fut Jean Wiclef de la province d'York! L'auteur le prouve en exposant sa doctrine d'après le *Trialogue* que l'hérésiarque anglais a composé.

« Comme Photius, Wiclef attaque la primauté du pape; comme Arius, il nie la juridiction épiscopale. Il soutient que Jésus-Christ n'est pas réellement, identiquement présent dans le sacrement de l'autel. — La contrition suffit à tout pécheur sans confession. — Les indulgences sont des inventions superstitieuses. — Les religieux vivent en état de damnation. — L'Eglise de Rome est la synagogue de Satan, etc. Enfin toutes choses arrivent par une nécessité absolue. »

N'est-ce pas la doctrine même, ne sont-ce pas les expressions de Luther? Ainsi, cette *sublime* doctrine, la charte constitutionnelle de l'esprit humain, le *palladium* de ses libertés, n'a pas été octroyée par le moine apostat! Et dès-lors, comme le superbe géant se rapetisse! Non-seulement il n'a pas été un génie créateur, mais il n'a été qu'un pâle copiste. Wiclef même fut plus hardi que lui; car, au temps de Wiclef, le monde étoit tout enveloppé dans les vives ardeurs de la foi, tandis que Luther savoit bien qu'il ne seroit pas seul dans sa révolte.

Déjà, sous le rapport historique, n'est-ce pas chose importante que ce déplacement chronologique de la réforme?

J. Wiclef s'étoit fait hérésiarque, parce que l'évêché de Wigorn lui avoit été refusé. Jean Huss l'imita, parce qu'il étoit également dévoré de l'amour de la gloire.

«Au moyen âge, trois chemins seulement s'offroient aux ames inquiètes pour atteindre ce but : il falloit être un saint, un conquérant ou un hérésiarque. Or, l'état de sainteté exigeoit avant tout le renoncement à cette passion de la renommée, et, afin d'obtenir le rôle de conquérant, il falloit être issu d'une certaine race. Mais, en revanche, étoit hérésiarque qui le vouloit, et le plus mince écolier pouvoit prendre ce chemin, avec la certitude de faire parler de lui. »

Le bachelier de Bohême s'y engagea en prêchant, revue et augmentée de quelques nouveaux détails, la doctrine de Wiclef, qu'un étourdi écolier d'Oxford avoit apportée d'Angleterre. Jacobel et Jérôme de Prague s'associèrent à sa fortune, et tels furent les véritables *apôtres de la réforme.*

Les moyens de réussir furent précisément ceux que Luther exploitera plus tard avec succès, et dont il s'arrogera la *glorieuse* découverte: 1° Les Livres saints traduits en langue vu[lgaire]

re furent jetés à la foule curieuse, ttée de lire de ses yeux les secrets rins; 2° on présenta aux princes culiers, comme proie légitime à ur amour du pillage, les terres de Eglise. La révolte s'organisa bienit sur tous les points, à la faveur es orgies du roi Wenceslas et de l'ignoble avarice de l'évêque Albicus. ndignés de l'insouciance de leur monarque et effrayés des progrès du mal, les habitans de Prague prirent enfin le parti d'en appeler au suzerain, l'empereur Sigismond.

C'étoit en 1414 : un concile général étant assemblé à Constance, Sigismond y cita à comparoître maître Jean Huss.

Ici commencent les mensonges de la réforme et de l'école voltairienne; ici commencent aussi les erreurs de plusieurs écrivains religieux, à qui la pensée, ou le courage, ou le loisir ont manqué pour étudier dans les sources cette question historique. De là, aux yeux des uns, le catholicisme est couvert d'une teinte sombre et sinistre qui autorise la *réforme* et fait considérer ses adeptes comme les porte-flambeaux d'une civilisation nouvelle que leurs *barbares* antagonistes s'efforcent d'étouffer; de là, aux yeux des autres, je ne sais quoi de louche, de confus, d'incertain qui les afflige et les inquiète.

M. Leclère réfute les impostures et les erreurs, en appliquant au procès et à la condamnation de Jean Huss toutes les lumières d'un examen uniquement basé sur les révélations des témoins oculaires, sur les contradictions des écrivains hétérodoxes, sur les pièces authentiques du procès, sur les lettres même et les ouvrages de l'hérésiarque. La vérité historique ne peut jamais être plus évidente que lorsqu'elle s'assied ainsi sur le témoignage des hommes intéressés à la nier.

Il résulte des recherches de l'auteur de cette *Introduction*, et des preuves qu'il donne à lire à tout le monde :

1° Que Jean Huss est venu à Constance, et qu'il y est resté parfaitement libre, sans *sauf-conduit*.

2° Que le prétendu *sauf-conduit* n'étoit purement et simplement qu'un *passeport*. Pour s'en convaincre, il faut avoir étudié l'esprit et la lettre d'un sauf-conduit judiciaire dans le vieux droit saxon. L'*Introduction* les fait connoître et donne à comparer avec le *laissez-passer* remis à Jean Huss.

3° En admettant que ce fût un *sauf-conduit*, il est prouvé que les *saufs-conduits*, quelque amples qu'ils fussent, ne protégeoient pas contre l'exécution d'un jugement.

4° Enfin, si le prétendu *sauf-conduit* eût été aussi favorable que l'affirme Voltaire, dont tous les historiens ont été les trop fidèles échos, à quoi bon Sigismond auroit-il voulu faire juger Jean Huss?...

Que deviennent contre ces faits, établis d'une manière inébranlable, les reproches de *parjure* et d'*affreux déni de justice* dont on a noirci, depuis plus de 300 années, la mémoire d'un grand prince?

Dans les chap. 6e, 7e et 8e, M. Leclère, armé des mêmes preuves, rétablit la vérité sur le *procès* et la *condamnation* du *réformateur* bohémien. Jean Huss se montre avec tous les caractères qui, depuis la naissance de l'Eglise, ont signalé un hérésiarque pressé de rendre raison de sa doctrine. Il avoue, il nie tour à tour, et le plus souvent il parle un langage

amphibologique, jusqu'à ce que, dominé par le démon de l'orgueil, père de toutes les hérésies, il laisse éclater cette parole : « *J'aime mieux être brûlé mille fois plutôt que d'abjurer, de peur de choquer ceux qui ont reçu mes enseignemens.* »

Le concile temporise et condamne d'abord l'hérésiarque anglais ; mais Jean Huss demeure inflexible dans son opiniâtreté. Enfin, amené devant ses juges pour apprendre que sa doctrine a été condamnée par 50 docteurs, au lieu de rétracter humblement ses erreurs, il demande une discussion sur les saintes Ecritures. Ici encore se montre le *Protestantisme* avec la base de son système, l'interprétation personnelle de la parole de Dieu. Et des hommes se sont rencontrés qui ont fait un crime au concile de sa conduite, parce que, dans cette circonstance, il imposa silence au rebelle !... Que diroient-ils, ces mêmes hommes, si, siégeant comme juges dans une cour d'assises ou un tribunal de 1re instance, ils voyoient un accusé quelconque ne vouloir souscrire à sa condamnation qu'après avoir discuté les principes ou les motifs du *Code civil* ou du *Code pénal?* En donnant champ libre à l'hérésiarque, le concile général de Constance eût violé sa loi d'existence ; il eût brisé la colonne même de l'Eglise : l'autorité.

Voyant que l'obstination de Jean Huss excitoit le tumulte, et qu'il en résulteroit peut-être un désavantage pour sa défense, les Pères remirent l'audience au lendemain.

Ce fut ce jour-là que l'accusé, interrogé sur la présence de Jésus-Christ au sacrement de l'autel, et ne répondant que par de misérables *faux-fuyans,* fut sommé par le cardinal de Cambrai de répondre *oui* ou *non* à cette question décisive : *Ponis-ne universalia à parte rei?* Admettez-vous les *universaux-réaux?* Etes-vous *réaliste?*

Pour la plupart des esprits, maintenant, ces mots équivalent à de l'hébreu, dit M. Leclère ; et il est amené naturellement à justifier ici le catholicisme dans la forme et le fond de son enseignement au moyen âge. C'est la matière du dernier et précieux chapitre, intitulé : *La Scolastique.*

« La Scolastique !... Quel écrivain ne l'a pas décorée des épithètes les plus flétrissantes? quel philosophe ne lui a pas jeté son dédain, ses railleries, sa colère? On peut affirmer que c'est un monde dont on a dit beaucoup de mal, sans s'être donné la peine de l'étudier. Les réformateurs l'ont attaqué, cet enseignement; les Jésuites le défendoient : lesquels ont eu raison? Si ce sont les premiers, il faut accuser de barbarie ce grand pouvoir de la papauté, à l'abri duquel la Scolastique éleva son colossal monument. »

Mais non : M. Leclère démontre que protestans et philosophes, que le *judicieux* Fleury *lui-même* et dom Remi Ceillier ont jugé sans connoissance de cause ; et, dans ce but, il rétablit pièce à pièce ce vaste système scientifique pour le remettre en lumière et en honneur. Mais ces termes barbares, dont il est hérissé, comment en justifier l'emploi? Toutes les sciences n'ont-elles pas leur terminologie spéciale et leur dictionnaire?

Pénétrez avec l'auteur le sens profond de ces mots, si tristement célèbres, *universaux*, *réaux*, *nominaux*, et vous verrez qu'ils ne recouvroient pas de vaines disputes, et

e servoient pas seulement à de frivoles jeux d'esprit.

Nulle autre part que dans ce chapitre, on ne peut trouver une idée plus exacte et plus complète de la *scolastique*, en même temps qu'une explication plus claire, plus facile à saisir de cette méthode d'enseignement. Et personne ne lira les beaux passages de Pierre Lombard et d'Albert-le-Grand, cités et traduits par M. Leclère, sans éprouver le désir de faire connoissance avec ces puissans génies, qui dominoient si majestueusement, au moyen âge, le monde des intelligences.

Par cette analyse, trop incomplète au gré de nos vœux, il nous semble avoir suffisamment éveillé sur ce volume l'attention de ceux qui étudient la théologie, la philosophie et l'histoire. La foi, l'érudition, le talent de l'auteur, et les suffrages de deux vénérables prélats et du pieux et savant professeur, M. Edouard Dumont, sont en outre de puissantes recommandations.

L'abbé J. H. R.....

---

**NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.**

ROME. — Nous avons parlé du voyage de S. S. Voici les détails que le *Diario* donne à ce sujet :

« Il nous est agréable d'annoncer que Sa Sainteté Grégoire XVI, ayant formé le projet de se rendre à Civita-Vecchia pour observer l'état actuel des fortifications de ce port, est partie de Rome dans la matinée du 17 du courant. Arrivée à Palo, limite de la délégation de Civita-Vecchia, elle a daigné accueillir le président de cette province, ainsi que les membres de la congrégation du gouvernement et les conseillers provinciaux, accourus en cet endroit pour offrir les premiers à Sa Sainteté le témoignage de leur dévoûment et de celui de la province. Dans le même endroit, le Saint-Père accompagné de Mgr Morichini et de l'architecte chevalier Camporesi, a voulu visiter le château. Vers onze heures, le Saint-Père s'est remis en route, et au moment où il étoit près d'arriver à la ville, et où les coups de canon tirés des tours voisines annonçoient son approche, une troupe de jeunes gens choisis ont obtenu de la bienveillance de leur souverain, la permission de traîner la voiture qui le conduisoit.

» Aux portes de Civita-Vecchia, où Sa Sainteté est arrivée à deux heures après midi, après que Mgr Am. Piccolomini, président des armes, eut, selon l'usage, présenté les clefs, le Saint-Père voulut descendre de sa voiture pour se rendre à pied à la cathédrale. Là, après avoir fait l'adoration et après le chant du *Tantum ergo*, entonné par S. E. le cardinal Pianetti, évêque de Viterbe et de Toscanella, le Saint-Père reçut la bénédiction du saint Sacrement et admit au baisement des pieds, dans la sacristie, le clergé et les autorités civiles et militaires. Il se rendit ensuite au palais de la Délégation au milieu des acclamations du peuple, et donna la bénédiction apostolique du haut du balcon. Vers le soir, il se rendit par délassement par mer hors des fortifications, accompagné de LL. EE. les cardinaux Tosti et Pianetti.

» Le lendemain dimanche, anniversaire de la naissance de Sa Sainteté, cent-un coups de canon furent tirés. Après avoir entendu la messe dans la cathédrale, le Saint-Père se rendit au port, suivi de son cortége ordinaire, auquel s'étoit joint Mgr di Pietro, archevêque de Béryte, nonce apostolique de Naples, venu tout exprès de cette dernière ville. Sa Sainteté satisfit le désir qu'elle avoit de voir les diverses fortifications. Elle témoigna son parfait contentement, et donna des éloges mérités au colonel d'artillerie, commandeur Steward, directeur des fortifications, ainsi qu'à l'ingénieur Giorgi, pour les grands ouvrages dernièrement exécutés. Enfin, pour fêter un pareil jour, des divertissemens sur mer ont eu lieu, et le soir il y

a eu dans le port une brillante illumination. »

— Par suite de la promotion de Mgr Corsi à la pourpre, la dignité de primicier du chapitre de la basilique de Sainte-Marie, reine du ciel, *in Monte santo*, étoit restée vacante. Le prince Marc-Antoine Borghèse, usant de la faculté accordée à sa famille par les papes Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII, y a nommé Mgr Etienne Bruti, prélat de la maison du Saint-Père et membre de la consulte. Ce prélat a pris solennellement possession de sa nouvelle dignité.

---

PARIS. — Nous avons parlé de la courageuse polémique du *Réparateur de Lyon* contre les doctrines propagées par plusieurs professeurs ou écrivains universitaires. Cette polémique remarquable devoit fixer l'attention du *Constitutionnel*, qui la dénonce aujourd'hui dans ses colonnes. Nous ne demandons pas mieux que de voir la discussion s'engager entre ce journal et le *Réparateur*, pourvu que le *Constitutionnel* ne se borne point à des injures. C'est un mauvais moyen de réfuter des raisons.

—M. l'archevêque d'Avignon, qui a quitté Paris hier, se rend à Bourges, où il doit recevoir le *pallium* des mains de M. l'archevêque de cette ville, son prédécesseur à Avignon.

— M. l'évêque d'Angoulême est parti avant-hier pour son diocèse. Le prélat s'arrêtera deux jours à Poitiers.

— On lit dans le *Journal des Villes et des Campagnes :*

« Il nous revient que l'autorité diocésaine de Paris songeroit à vendre l'hôtel de l'Infirmerie de Marie-Thérèse, situé rue d'Enfer, cet asile fondé, pour des prêtres âgés et infirmes, sous de si vénérables auspices, dans une si active pensée de charité. Déjà, nous dit-on, le nombre des ecclésiastiques recueillis dans cette maison a été réduit de trente à vingt. »

Ce Journal a été bien mal informé. Non-seulement on n'a jamais songé à vendre l'hôtel de l'Infirmerie de Marie-Thérèse; mais, si cet établissement n'existoit pas, M. l'Archevêque, dans sa vive sollicitude pour les débris vénérables du sanctuaire, s'empresseroit de le fonder. Nous ajouterons qu'aucun prêtre du diocèse de Paris n'a été refusé à l'Infirmerie de Marie-Thérèse; qu'on y a même admis des ecclésiastiques étrangers au diocèse; qu'enfin des mesures sont prises afin que l'établissement comporte plus de places qu'il n'en faut pour les prêtres de Paris. L'auteur de l'article que nous réfutons aura probablement confondu l'asile des prêtres âgés et infirmes avec l'établissement des dames qui s'étoient retirées sous la protection de madame de Châteaubriand.

— Tous les jours, on voit se resserrer les liens de l'unité catholique; et les prêtres qui ont partagé les erreurs de la *petite Eglise*, c'est-à-dire qui ont méconnu la légitimité des mesures adoptées par Pie VII à l'égard des Eglises de France, et refusé de communiquer *in divinis* avec les pasteurs actuels, nous consolent par leur retour. On sait que la formule suivante est proposée à leur acceptation (1). « Je soussigné reconnois et déclare que je suis soumis au souverain Pontife le pape Grégoire XVI, comme chef de l'Eglise, et que je communique avec tous ceux qui sont unis de communion avec Grégoire XVI, comme avec des membres de l'Eglise. » M. l'abbé de Montluc a donné aux prêtres qui se sont mis en dehors de l'unité un noble exemple de soumission, par une réconciliation récente, exemple d'autant plus imposant,

(1) *Hist. gén. de l'Egl.*, t. XIII, p. 90.

qu'il émane d'un des plus anciens du sanctuaire. Cet ecclésiastique a été admis par M. l'Archevêque de Paris à célébrer les saints mystères.

*Diocèse d'Alger.* — On a inauguré à Alger un monument funéraire à la mémoire du duc d'Orléans. Il consiste en un *marabout élégant* en style mauresque, garni extérieurement de carreaux de faïence de couleurs variées et orné à l'intérieur d'une colonne corinthienne que surmonte le buste du prince. Au pied de la colonne on remarque un coussin sur lequel sont posés un bouclier, un glaive et un casque antiques, parmi lesquels est placée une palme.

Sans nous arrêter à critiquer ce mélange sans goût des architectures grecque et musulmane, nous nous plaindrons, au nom des catholiques, de l'absence de tout emblème religieux dans ce mausolée. On va emprunter à l'antiquité, parce qu'elle fut païenne, deux attributs guerriers insignifians; mais on oublie de faire dominer l'*élégant marabout* par la croix du Sauveur des hommes. Quelle pauvre idée doivent se former de nous les Arabes en nous voyant copier leurs tombeaux, ces monumens si religieux chez tous les peuples, sans y mettre aucun signe de notre religion et sans appeler aucun prêtre à les bénir! Car l'inauguration a consisté dans un *festival* donné près du *marabout* par la musique de trois régimens, et où des airs d'opéra-comique, sans doute, ont célébré l'achèvement de l'*élégant* édifice.

*Diocèse d'Angoulême.* — Mgr Régnier s'est fait précéder par un Mandement publié à l'occasion de sa prise de possession. Nous en détacherons ce beau passage sur la mission de l'évêque :

« En elle se résume le ministère ecclésiastique tout entier; et, considérée à ce point de vue, est-il parmi les hommes un désordre qu'elle ne tende à prévenir ou à corriger, une vertu qu'elle n'encourage, un intérêt légitime qu'elle ne défende, une souffrance qu'elle n'allége et qu'elle ne console?

» Ambassadeur de Jésus-Christ, l'évêque vient répéter et transmettre à la génération avec laquelle il passe les instructions et les préceptes de ce divin Sauveur. Il rappelle aux hommes que de viles cupidités tiennent courbés vers la terre, qu'il est pour eux une autre félicité que celle des sens, d'autres intérêts que ceux qui finissent avec cette vie, d'autres biens que ceux dont ils se disputent si ardemment la possession ici-bas.

» Redevable à tous, il étend à tous son amour et ses soins; mais ses prédilections, comme celles de son Maître, sont pour les pauvres, pour ceux qui pleurent, pour ceux que le monde abandonne et dédaigne.

» Son ministère est un ministère de douceur, de miséricorde et de réconciliation. Sa bouche ne peut prononcer que des paroles de paix, et ses mains ne s'étendent que pour bénir.

» S'il vit dans ces temps de tristes dissensions où les passions semblent toujours prêtes à faire appel à la violence, il vient, l'Evangile à la main, dire à ceux que divisent et aigrissent leurs haines et leurs ressentimens : Hommes, vous êtes frères! pourquoi vous nuisez-vous les uns aux autres? *Viri, fratres estis, ut quid nocetis alterutrum?* Oh! plutôt aidez-vous mutuellement à porter votre fardeau dans le chemin si court et si laborieux qui conduit à l'éternité. *Alter alterius onera portate.*

» Et pour achever de dire ici notre pensée, nous seroit-il permis, N. T. C. F., d'emprunter au langage du siècle quelques-unes de ses expressions?

» Homme de tolérance, l'évêque se prêtera à toutes les concessions, à toutes les condescendances qui ne compromettront point les saintes règles ni les vérités sacrées dont le dépôt a été laissé à sa garde et à sa vigilance. Loin de lui les

sentimens amers et les exclusions dans la charité! *Il n'éprouve qu'une tendre commisération pour ceux qui pèchent par ignorance et par erreur, comme étant, lui aussi, environné d'infirmités;* et ceux même que de funestes dissidences empêcheroient de reconnoître et de respecter en lui l'autorité du pasteur, seroient assurés encore d'y trouver le cœur de l'ami et son affectueux dévouement.

» Homme de progrès : sans doute, selon la profonde pensée d'un ancien, il ne concevra pas qu'on puisse, en matière de religion, se livrer à d'utiles recherches après l'Evangile. Il croira que là où se trouve la perfection il doit y avoir immobilité, sous peine de déchoir, et que toute intelligence qui s'éloigne de la foi chrétienne rétrograde, parce que dès lors elle s'approche de l'indifférence religieuse et du matérialisme pratique.

» Mais, hors de là, il met au nombre de ses devoirs d'exciter à la recherche de tout ce qui est vrai et utile, comme à la pratique de tout ce qui est juste et saint. *Fratres, quæcumque sunt vera..., quæcumque justa, quæcumque sancta..., hæc cogitate.* Il ne redoute d'autre science que celle qui pervertit et corrompt, d'autres lumières que celles qui conduisent à l'abîme les imprudens qui les suivent, ou qui incendient au lieu d'éclairer.

» Homme de liberté : il travaille à l'affermir, tout étranger qu'il demeure aux divers systèmes politiques, en faisant aimer l'ordre sans lequel elle est étouffée par l'anarchie. Partout où sa voix est écoutée, il entoure de respect l'autorité préposée à la garde de la paix publique, et par-là il en rend l'action plus douce et le poids plus léger. Les doctrines de justice et de subordination qu'il prêche, si elles étoient complètement suivies, rendroient inutiles les menaces des lois et leurs sévérités, si souvent impuissantes.

» Que l'on ne craigne pas, du reste, que cette influence purement spirituelle qu'exerce sur les consciences le ministère épiscopal soit au détriment des pouvoirs à qui appartient le gouvernement extérieur de la société. *Tout Pontife tiré d'entre les hommes est établi pour les choses qui se rapportent à Dieu.* Engagé dans une milice céleste, il manque à sa vocation s'il s'embarrasse dans les affaires du siècle. Il sort d'ailleurs de son élément, et perd sa force dès qu'il descend dans la sphère où se débattent les intérêts terrestres, et qu'il entre dans les dissensions qui agitent le monde.

» Voilà l'évêque, N. T. C. F., nous ne dirons pas tel que nous vous le montrerons; loin de nous une si présomptueuse témérité! mais tel que nous le concevons. Le voilà tel que nous l'avons vu, achevant de consumer dans la prière et les pratiques d'une douce piété les restes d'une longue vie toute consacrée à Dieu et au bonheur de ses frères (1); ou succombant, dès l'entrée de la sainte carrière qui s'ouvroit devant lui, à l'ardeur d'un zèle qui ne voyoit rien d'impossible et d'une charité qui ne connoissoit point de bornes (2).

» Voilà l'évêque tel que vous l'avez vu vous-mêmes en la personne du vénérable prélat dont vous pleurez la perte, sanctifiant par une édifiante résignation les infirmités qui avoient succédé pour lui à un laborieux apostolat et à de douloureuses épreuves.

» Heureux, N. T. C. F., si, en prenant en main la houlette pastorale de ce pontife dont la mémoire vous restera si justement chère, nous pouvions le remplacer auprès de vous, et si, en succédant à son autorité, nous héritions de ses vertus! »

Le nouveau pontife a choisi pour devise ces mots : *Charitas Christi urget nos*. Elle est heureusement placée à la tête de ce Mandement, témoignage du zèle le plus ardent pour le salut des ames, et de la plus tendre charité.

---

*Diocèse de Cambrai.* — M. l'arche-

(1) Mgr Montault, évêque d'Angers.
(2) Mgr Paysant, évêque d'Angers.

èque vient de se rendre en Belgique: il visitera les principales villes.

— M. l'abbé Ganil, aumônier à l'hôpital-général de Douai, est mort à 93 ans. Pendant le cours de la révolution, il n'avoit pas quitté Douai, et il ne cessa jamais, même aux jours de la terreur, d'y administrer les sacremens, exerçant son saint ministère en cachette, le plus souvent pendant la nuit, sous toute sorte de déguisemens et au mépris de mille dangers.

— Une Anglaise, née à Arrowe, dans le Warwickshire, madame veuve Stern, âgée de quarante-sept ans, a dernièrement abjuré le protestantisme, dans l'église de Saint-Eloi, à Dunkerque, entre les mains de M. de Lacter, doyen-curé de cette paroisse. En 1838, elle avoit consenti à la conversion de ses quatre enfans, qui tous ensemble ont abjuré, dans la même église, la religion anglicane.

*Diocèse d'Orléans.* — Les établissemens catholiques se multiplient partout pour fournir des asiles à l'enfance, à la vieillesse, aux infirmités humaines. Les édifices consacrés au culte se renouvellent et s'embellissent. C'est surtout en face du protestantisme divisé et agonisant que le zèle redouble ses merveilles. Ainsi l'église de Châtillon-sur-Loire vient d'être terminée, relevée de ses ruines, après avoir été détruite, non pas à la dernière révolution, mais à l'époque des troubles du protestantisme: grâces en soient rendues au digne curé! M. l'abbé Girard avoit trouvé son église avec la nef seulement, que le cardinal de Richelieu avoit fait rebâtir. Avec ses seules ressources et celles du conseil municipal, il a restitué à cette église ses deux côtés latéraux. Un seul souci le préoccupe maintenant : la petite communauté dissidente a élevé à Châtillon une école gratuite, pour détourner autant que possible les enfans du culte de leurs pères. En face d'un tel danger, M. l'abbé Girard cherche à obtenir deux de ces filles chrétiennes dévouées à l'enfance, qui par leurs œuvres continuent la mission qu'elles ont reçue de leur divin Maître ; deux Sœurs de la Doctrine chrétienne donneroient à sa paroisse et à son troupeau un appui constant et qui se perpétueroit. Voilà la tâche que tout pasteur doit se proposer dans les communes où le protestantisme a élu domicile.

*Diocèse de Reims.* — A Reims, l'administration des hospices vient de confier l'enseignement des orphelins à deux Frères des Ecoles chrétiennes.

*Diocèse de Tours.* — Depuis près d'un mois, vingt maîtres d'école de diverses communes étoient rassemblés à Tours dans la maison des Frères (Ecole du centre), sous la direction de MM. Hocdé, inspecteur des écoles, et Loiselier, sous-inspecteur, qui s'étoient adjoint M. Cabot, professeur au collége de Loches. M. l'abbé Rochette, chanoine titulaire de la métropole, avoit bien voulu se charger de la partie religieuse. MM. Hocdé, Loiselier et Cabot se sont faits vrais maîtres d'école des maîtres d'école. M. l'abbé Rochette avoit ouvert le cours par une messe du Saint-Esprit, et l'a fermé par une messe d'actions de grâces. Les instituteurs primaires sont venus en corps aux offices de Saint-Saturnin, et ont édifié par leur bonne tenue.

ESPAGNE. — Le nombre des filles de Saint-Vincent-de-Paul, dans tout le royaume, est, en ce moment, de cinq cents. Ce foible nombre est loin de suffire aux nombreuses demandes qui s'adressent à la Maison du Noviciat à Madrid. Dans la Péninsule, comme chez nous, comme partout où vit un sentiment de religion et

d'humanité, les désirs des peuples et les prières des magistrats appellent les Sœurs de Charité à la direction des hôpitaux et des maisons d'éducation. Leur pieuse légion se verroit en un instant multipliée par le dévoûment d'une jeunesse pleine de piété et de foi, si les ressources pécuniaires permettoient au directeur d'admettre dans le noviciat un grand nombre de jeunes personnes qui se montrent jalouses de se consacrer aux missions de la charité. La misère qui accable l'Eglise espagnole pèse aussi sur l'institut des filles de Saint-Vincent-de-Paul : il n'y a pas long-temps, la disette étoit telle dans la Maison du Noviciat, que les Sœurs, quoiqu'en bien petit nombre, y avoient à peine *de quoi mettre à la bouche*. On supplie le gouvernement de venir en aide à une association si bienfaisante ; mais, hélas! n'est-il pas probable que ces vœux iront se briser contre l'aveugle prévention du parti qui domine l'Etat?

HOLLANDE. — D'après une lettre de M. Vandervoort, curé au Helder, quatre protestans de la Hollande septentrionale se sont récemment convertis à la vraie religion. En outre, un certain nombre d'enfans, baptisés hors de l'Eglise catholique, y viennent déjà pour recevoir l'instruction ; plusieurs autres personnes se font également instruire, et seront bientôt admises aux sacremens, si elles persistent dans leurs résolutions.

— Six religieuses vont à Curaçao se dévouer à l'instruction de la jeunesse au milieu de la mission catholique de cette île.

IRLANDE. — Une nouvelle église catholique, élevée par la munificence de sir Charles R. Tempest, et de sa sœur Miss Monique, vient d'être solennellement dédiée au service du Très-Haut, par M. l'évêque de Trachis. Après la cérémonie, un sermon a été prêché par le R. P. W. Sibthorp.

MODÈNE. — M. l'évêque a réuni autour de lui les prêtres de son diocèse pour leur procurer le bienfait d'une retraite ecclésiastique. Ce sont des prêtres de la Mission, venus de Plaisance, qui ont donné les exercices. La crue des eaux n'a malheureusement pas permis à plusieurs curés de s'y rendre.

PRUSSE. — Le clergé catholique de deux districts de la Silésie prussienne a offert un très-beau calice au docteur Sauer, rédacteur du *Journal ecclésiastique de la Silésie*, en reconnoissance du talent dont il a fait preuve pour la défense de la religion catholique. Ce présent étoit accompagné d'une lettre extrêmement flatteuse.

— Dans le duché de Posen, les conversions se multiplient de jour en jour, même dans les endroits où les catholiques sont en minorité, et les mariages mixtes deviennent plus rares ; mais d'un autre côté, la pénurie de prêtres se fait de plus en plus sentir, parce que, dans les établissemens d'instruction publique, on néglige presque absolument l'éducation religieuse de la jeunesse.

— Cinquante jeunes personnes de condition distinguée, et dont une partie appartient à la première noblesse du pays, se sont unies pour rétablir à Paderborn une communauté de Clarisses, de l'ordre de Saint-François. Dans la pétition qu'elles viennent, à ce sujet, d'adresser à M. l'archevêque d'Icône, et, par son intermédiaire, au Saint-Père et au gouvernement prussien, elles en appellent à la déclaration faite, en dernier lieu, par le roi Frédéric-Guillaume, de sa disposition à favoriser le développement des prin-

cipes et des institutions catholiques, parmi ceux de ses sujets qui professent cette religion. L'on a donc tout espoir d'obtenir la permission d'ériger ce nouveau monastère.

SUISSE. — Le canton de Lucerne est divisé, quand au spirituel, en quatre *sextariats* ou chapitres. Celui de Willisau a demandé formellement que le collége fût confié aux Jésuites. Le chapitre de Hocdorf, dans une supplique adressée au conseil d'éducation, demande également que le Gymnase au moins soit remis à ces religieux. Le chapitre de Sursée est partagé sur cette question : cependant il faut convenir que la majorité, qui a nommé au conseil d'éducation M. Estermann, l'ami reconnu des Jésuites, ne leur est point défavorable. Il n'y a contre eux que le sextariat de Lucerne, et encore seulement en partie. En général on peut assurer que la majorité du clergé veut les Jésuites.

— La ville de Saint-Maurice, bâtie à l'endroit même où la légion thébéenne a été massacrée, célèbre avec pompe chaque année la fête de saint Maurice, et voit accourir dans ses murs, des pays et des cantons qui l'avoisinent, de nombreux fidèles empressés de s'unir à elle dans un même concert d'hommages et de piété. Cette année, le concours habituel, bien que diminué par un temps pluvieux et froid, ne laissoit pas que d'édifier par l'empressement et la ferveur de ceux qui avoient bravé la rigueur de la température pour accomplir leur pélerinage. Après la messe pontificale, célébrée par M. l'évêque de Bethléem, et à laquelle assistoit un clergé nombreux, venu en partie de la Savoie, l'antique châsse, renfermant les reliques de saint Maurice a été portée processionnellement dans les rues de la ville. Un détachement de la milice ouvroit la marche, et le conseil de la bourgeoisie suivoit le clergé.

WURTEMBERG. — La *Gazette universelle* de Leipzick parle en gémissant des mutations survenues dans la direction générale des affaires catholiques. Le remplacement du baron de Soden, en qualité de président du conseil ecclésiastique catholique, par le baron de Linden, catholique zélé et très-enclin, dit l'organe du protestantisme saxon, à faire toute espèce de concession à l'*ultramontanisme*, est en effet officiellement annoncé dans les feuilles wurtembergeoises.

Nous saisissons cette occasion pour signaler à la reconnoissance de tous les catholiques les noms du comte de Waldburgzeil et du baron de Hornstein, qui tous deux, le premier dans la chambre des seigneurs, et le second dans l'ordre équestre de la chambre des députés, ont soutenu avec une noble énergie les droits et l'indépendance de l'épiscopat catholique contre le système oppressif de M. de Schlayer, alors ministre de l'intérieur et des cultes, appuyé de toute la confiance du roi et de la chambre élective.

SYRIE. — M. Bally, curé de Boudja, a procuré par son zèle la construction d'une église, qui a été placée sous le vocable de saint Jean, patron du village. C'est par ses soins que les collectes nécessaires ont été recueillies, que l'édifice s'est élevé, et qu'un beau tableau de saint Jean, qui orne le grand autel, a été exécuté à Constantinople. La dédicace de cette nouvelle église a eu lieu avec la plus grande pompe. M. l'archevêque de Smyrne, la plus grande partie du clergé et M. le consul-général de France ont assisté à cette solennité religieuse, qui avoit attiré un grand concours. A neuf heures du matin, le saint Sacrement a été porté process-

sionnellement à l'église, et M. l'archevêque a officié à une messe-chantée, suivie d'un discours d'inauguration prononcé par M. l'abbé Alberti.

TURQUIE. — Il existe à Constantinople bon nombre de Polonais réduits en esclavage en qualité de prisonniers de guerre faits sur les armées russes et vendus à des Turcs. Jamais la légation de Russie n'a manifesté le moindre intérêt pour ces malheureux, dont la religion court nécessairement de grands dangers résultant de leur situation. Plusieurs d'entre eux, ayant trouvé parmi les catholiques des ames charitables, ont pu recouvrer leur liberté en payant rançon, et la générosité de quelques Français leur a même procuré des moyens de subsistance en leur livrant des portions de terrains labourables acquis de leurs propres deniers, et en les mettant à même de les cultiver. Informée de la situation nouvelle de ces colons, et agissant vraisemblablement en vertu d'ordres supérieurs, la légation russe s'est empressée d'adresser à l'ambassade de France des réclamations au sujet des secours donnés à ces infortunés par des Français, et peut-être aussi à raison de la protection qui leur étoit accordée par notre ambassade dans un pays où aucun étranger ne peut résider en sûreté s'il n'est avoué par les agens diplomatiques ou consulaires de quelque puissance chrétienne. Le but de cette réclamation étoit sans aucun doute de faire annuler l'acte de protection accordé par l'ambassade de France, afin de le remplacer aussitôt par un acte semblable de la légation de Russie. Si ce malheur arrivoit et que ces infortunés retombassent sous la puissance de la Russie, ils seroient immédiatement arrachés à leurs nouvelles propriétés, au sol qu'ils ont déjà fécondé de leurs sueurs, pour être envoyés en Russie, où ils ne manqueroient pas d'être réincorporés dans leurs régimens; en sorte que la charitable générosité de nos compatriotes n'auroit servi qu'à les faire changer de maîtres et de servitude, et à transformer le péril de passer à l'islamisme en celui de tomber dans le schisme. Espérons que la France saura assez respecter sa dignité pour ne pas fléchir devant une injonction qui, si son représentant avoit la foiblesse de s'y soumettre, feroit tomber en discrédit sa protection, et par conséquent le peu qu'il lui reste d'influence à Constantinople, en regard de celle de la Russie.

— M. Eugène Boré, qui se rend en France, écrit de Constantinople :

« Le 20 août, sur les neuf heures du matin, j'ai eu la joie de surprendre mes amis de Saint-Benoît... Quelle impression que celle de revoir Constantinople et son Bosphore, lieux auxquels je croyois avoir dit un éternel adieu! J'ai trouvé Constantinople avancé dans la voie du progrès religieux, fort au-delà de mes espérances. Les institutions des Sœurs de la Charité et des Frères des Ecoles chrétiennes ont pris un développement prodigieux. Quelle douce joie, de la chambre où je t'écris, d'entendre près de 600 enfans chanter en chœur les cantiques français, que nous apprîmes aux beaux jours de notre première communion! C'est un rare spectacle de voir ces enfans, de vingt nations et de vingt races différentes, bégayer, parler, babiller notre langue. Nous devons aux zélés missionnaires, MM. les Lazaristes, ces belles innovations. L'homme qui y contribue surtout est notre commun et honorable ami M. Leleu. »

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il y a long-temps que la malédiction est attachée aux fortunes acquises à la manière de celle du premier Judas. Dans l'espace de quelques années, l'apostat Marcel de Laroche-Arnault et le Juif Si-

)eutz en ont fourni deux nouveaux ples. On se rappelle les fêtes et ations dont l'un fut l'objet pour les diens de quinze ans, lorsqu'il offrit ur vendre les Jésuites, dont ils nt besoin alors pour masquer leur prise contre la religion et la royau-a fortune étoit faite; il devint tout up leur homme illustre. Ils lui don-nt des banquets splendides; des ré-penses nationales et des couronnes ues l'attendoient de tous côtés. e Montlosier le promenoit de mai-en maison, d'imprimerie en impri-ie, pour le montrer comme une cu-ité, comme un sauveur de la patrie. )n ne sait pas précisément quel prix rcet de Laroche-Arnault retira de la nte des Jésuites. Mais les acheteurs ne i eurent pas plus tôt compté ses de-niers, qu'il disparut de la scène pour re-tomber plus profondément que jamais dans l'abjection et l'obscurité. Son nom alla rejoindre celui de l'ancien Judas, avec cette différence seulement qu'on ne sait pas même s'il s'est pendu comme lui; tant ses ci-devant amis ont négligé de s'en informer.

L'autre exemple de trahisons malheureuses est celui du juif Simon Deutz. Un million de récompense avoit été affecté à son salaire lorsqu'il livra Mme la duchesse de Berri, sa bienfaitrice et sa marraine. On dit qu'il n'en a touché que la moitié, parce que l'autre s'est en allée apparemment en frais de courtage, et partagée au coin du bois, comme il arrive souvent dans ces choses-là. Mais n'importe, le demi-million étoit déjà fort raisonnable pour un mauvais garnement d'Israël, sans chemise ni souliers; et s'il n'étoit pas vrai que les fortunes de cette origine fussent frappées de malédiction, il y avoit certainement là de quoi faire tourner le moulin de tout autre enrichi. Mais la justice du ciel ne l'a point permis à l'égard de Simon Deutz, et il a dû subir le sort réservé à la richesse acquise par le trafic du sang. Le voilà replongé plus avant que jamais dans la misère, ruiné, dégradé par la débauche, et réduit à demander qu'on le déporte de France en Amérique par charité. Ce qui lui arrive, du reste, n'est point à déplorer; il faut plutôt s'en réjouir comme d'un exemple salutaire à la fois pour les gens de bien, dont il repose l'ame, et pour les méchans, dont il décourage la perversité.

---

**PARIS, 30 SEPTEMBRE.**

Louis-Philippe doit quitter le château d'Eu demain samedi pour venir habiter le château de Saint-Cloud.

— Une ordonnance du 25 nomme directeur de la monnoie de Paris M. de Cambry, directeur de la monnoie de Rouen.

— M. Delorme-Duquesnoy, capitaine à l'état-major de l'artillerie, a été nommé officier d'ordonnance de Louis-Philippe.

— M. Bouillaud, dont nous avons annoncé dans notre dernier numéro la nomination comme député, avoit vu une première élection annulée par suite du tirage au sort entre trois députés de la Charente étrangers à ce département. Depuis, il a transféré son domicile politique à Angoulême.

— L'Académie des Beaux-Arts tiendra demain sa séance publique annuelle pour la distribution des prix du concours.

— Il n'y a pas eu hier de courrier d'Angleterre, le mauvais temps ayant empêché le paquebot de Douvres d'aborder à Calais; il y avoit depuis vingt-quatre heures une affreuse tempête dans le détroit. Une lettre de Calais donne la nouvelle que le navire suédois la *Delphine*, venant de Hult, en Angleterre, avec un chargement de charbon pour Fernambouc, a été jeté sur la côte à 12 kilomètres de Calais. Le bâtiment a été entièrement perdu; le capitaine et un mousse ont été noyés. Dix hommes qui composoient le reste de l'équipage sont parvenus jusqu'au rivage dans un état complet d'épuisement.

— On lit dans un journal:

« Deutz a quitté la France. La police,

fatiguée de ses sollicitations et de sa présence importune, l'a dirigé sur Rochefort, où il a été embarqué pour être transféré aux frais de l'Etat en Amérique.

» Ce misérable a dissipé le prix de son crime en dépenses de luxe, et surtout en parcourant les jeux de l'Allemagne. Le besoin de s'étourdir et de faire taire la voix du remords l'avoit plongé dans l'ivrognerie. L'eau-de-vie n'étant plus assez forte, il avoit eu recours aux esprits. Enfin il y a peu de temps, abîmé dans la misère, il avoit fini par vendre ses lunettes en argent, sa seule et dernière ressource, lorsqu'on lui a offert le sort de Meunier, qui avoit tenté d'assassiner Louis-Philippe.

» Exemple frappant de la puissance du remords et de la justice de la Providence ! »

— Le nommé d'Huin, tailleur, vient de comparoître devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation d'attentats avec violences sur la personne de sa jeune fille âgée de moins de quinze ans. Les débats ont eu lieu à huis-clos. D'Huin a été déclaré coupable ; mais le jury ayant déclaré aussi qu'il existoit dans cette monstrueuse affaire des *circonstances atténuantes*, d'Huin a été condamné à dix ans de travaux forcés.

— La cour de cassation étoit saisie hier du pourvoi de Jacques Besson, condamné à mort pour assassinat commis sur la personne de M. de Marcellange. Après le rapport de M. le conseiller Bresson, Me Garnier a développé à l'appui du pourvoi divers moyens de forme offrant peu d'intérêt, mais il a insisté sur ce que le préfet de l'Allier, M. le baron Méchin, entendu comme témoin dans le cours du procès, n'avoit pas prêté le serment de dire toute la vérité et de parler sans haine et sans crainte, dans les termes prescrits par le Code d'instruction criminelle. Ce moyen a été également la base des conclusions de M. l'avocat-général Quénault qui tendoient à la cassation. Après deux heures et demie de délibération en la *chambre* du conseil, la cour, adoptant le moyen principal de la défense, a cassé l'arrêt de la cour d'assises de la Haute-Loire pour violation des articles 4 du décret du 4 mai 1812 et 317, 268 et 269 du Code d'instruction, et elle a renvoyé l'affaire devant la cour d'assises du Rhône, déterminée par délibération spéciale prise en la chambre du conseil.

— Suivant une correspondance d'Oran, datée du 12 septembre, l'émir se trouve en ce moment sur la haute Mina, où il est rallié par les contingens des tribus du désert ; mais il ne pourra se maintenir dans cette position, car les colonnes de Lamoricière et d'Arbouville ont quitté Mostaganem pour se mettre à sa poursuite, et une colonne d'infanterie et de cavalerie est partie d'Oran pour Mascara ; le général Lamoricière aura au moins 10,000 hommes pour agir dans le sud. Du reste, en deçà de notre ligne intérieure, tout est tranquille, et les hommes isolés vont de Mostaganem à Mascara, d'Oran à Mascara et Mostaganem, sans rencontrer un ennemi ; les courriers voyagent avec la plus grande sécurité.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Journal du Havre* vient d'ouvrir, dans ses bureaux, une souscription en faveur des inondés de Fécamp, Etretat, Yport et des habitans des autres communes voisines qui ont été victimes de l'inondation.

— Des travaux extraordinaires avoient lieu dans les carrières de Fécamp, pour prévenir les dangers dont étoit menacée la partie de la ville construite au-dessus. L'inondation a fait irruption dans ces carrières, et déjà une quarantaine de piliers qui avoient été établis ont été renversés. Il faut espérer que la présence de l'ingénieur en chef et l'activité qui sera déployée dans les travaux de précaution mettront obstacle aux malheurs que pourroient faire redouter ces derniers accidens.

— Les pluies continuelles ont rendu affreux l'état des routes. Il y a deux jours, une diligence Laffitte et Caillard, venant du Havre à Paris, est restée embourbée

non loin de Fleury, où le chemin est formé de terres nouvellement rapportées.

Plus de 40 rouliers ont attelé leurs chevaux à la voiture; mais, au bout de cinq heures d'efforts, ils n'avoient pu encore l'enlever.

— Le 26 septembre, le Rhône et le Saône montoient à Lyon avec une effrayante rapidité. On craignoit beaucoup des désastres pour la nuit suivante. Heureusement ces craintes ne se sont pas réalisées. Mais à Avignon et à Nîmes des ponts ont été enlevés, l'eau a fait irruption dans les campagnes, et causé d'assez grands dégâts. Des dépêches télégraphiques annoncent que l'on n'a plus rien à redouter.

— Les chasseurs et les propriétaires des cantons de Cambrai, Clary et Marcoing viennent de se réunir et de former une bourse commune pour détruire le braconnage au filet. A dater de ce jour, tout gendarme ou garde-champêtre qui dressera un procès-verbal suivi d'effet contre un braconnier au filet, pourra toucher une prime de 50 fr. au bureau de la *Gazette de Cambrai*.

— Il s'est manifesté des maladies épidémiques dans quelques villages des Vosges.

— Le commissaire de police de Saumur vient de faire condamner à l'amende et aux frais du procès les entrepreneurs du transport des morts, pour avoir conduit le char funèbre au trot.

## EXTÉRIEUR.

Le *Moniteur Belge* de dimanche dernier contient une loi qui autorise le gouvernement à prohiber la sortie des pommes de terre du territoire de la Belgique. L'application de cette loi seroit fâcheuse pour le département du Nord, qui tire une grande quantité de ce tubercule des provinces limitrophes de la Belgique, et qui devoit augmenter son importation cette année par suite de la foiblesse de la récolte sur les terres de France, plus sèches que celles de la Belgique.

— Il a été décidé que le parlement anglais seroit prorogé du 6 octobre au 10 novembre. Mais ce ne sera que pour la forme, et l'on dit qu'il ne s'assemblera pas avant le 28 février.

— Un journal prétend que les négociations relatives à un traité de commerce entre l'Autriche et l'Angleterre sont près d'être terminées, et que le prince de Metternich en a adopté les bases.

— Le *Morning-Herald* annonce que M. Henri Ellis va au Brésil négocier un nouveau traité de commerce et des stipulations pour la suppression la plus efficace de la traite des noirs.

— La guerre de la Chine paroît devoir être plus difficile à terminer qu'on ne l'avoit pensé. On dit que plusieurs régimens anglais se dirigeront, du Canada, vers le céleste empire.

— Les nouvelles de Liverpool de dimanche apprennent que le feu, quoique cerné de toutes parts, n'est pas encore éteint, et l'on suppose qu'il continuera de brûler pendant la quinzaine. Le théâtre de l'incendie offre le plus remarquable spectacle : de distance en distance on aperçoit des piles immenses de coton à demi-consumées, qui, encore en ignition, apparoissent comme des montagnes de feu, et présentent l'aspect de fournaises embrasées. Des pompes, placées à des distances régulières, entourent le foyer de l'incendie, et ne cessent pas de fonctionner. A mesure que l'on pénètre dans les ruines, on découvre de nouveaux malheurs. Sous les décombres, on trouve des os calcinés qui signalent de nouvelles victimes.

Toutefois on est maître du feu, et l'on espère qu'il n'y aura pas de plus grands dommages à déplorer, à moins que quelque explosion ne se manifeste dans les magasins encore en combustion, ou qu'un vent violent ne s'élève.

— Lundi dans la soirée le feu a pris dans les magasins de la marine de Crompton-Street, assez éloignés du foyer du grand incendie, et a causé quelques dégâts. On attribue ce nouveau malheur à la malveillance.

— D'après le *Courrier de Lyon*, une émeute suivie d'une révolution ultra-radicale, paroît imminente à Genève pour l'anniversaire du 29 octobre et du 22 novembre. Le conseil municipal, composé en presque totalité d'hommes du mouvement, viseroit à concentrer tous les pouvoirs de l'État.

— Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 17 : elles annoncent que le ministère est modifié. Le duc de Terceire conservera le portefeuille des affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de M. Castro. Les ministres des cultes et de la justice et de la marine sont MM. de Souza et Tabeau. Les cortès sont ajournées au 1er décembre.

— Nous avons annoncé qu'une des principales villes de Russie, Kasan, étoit devenue la proie des flammes.

C'est le troisième grand incendie qu'éprouve cette ville, l'un en 1774, lorsque le brigand Pougatcheff s'empara de la ville et y mit le feu, et l'autre en 1830, lorsque la poudrière de la citadelle fit explosion.

Kasan, situé près de l'embouchure du Volga, dans la mer Caspienne, à 275 lieues de Saint-Pétersbourg et à 165 lieues de Moscou, renferme 41 églises et une population d'environ 50,000 Russes, Tartares, Arméniens et Allemands.

— Une correspondance de Semlin contient ce qui suit :

« Wutschich auroit accepté la souveraineté de la Servie, s'il n'avoit craint de s'attirer l'animadversion de la Russie : c'est pourquoi il s'est contenté, pour le moment, de faire proclamer souverain de la Servie, par l'assemblée du peuple, campée devant Belgrade, le petit-fils de Czerni-Georges. On étoit convenu d'avance de ce choix, dans l'espoir que la Russie le sanctionneroit, le nouveau souverain ayant été élevé et ayant fait ses études en Russie. On croit que l'Autriche ne formera aucune opposition au nouvel ordre de choses. Les consuls des puissances étrangères refusent toujours d'entrer en relations avec le nouveau gouvernement; ils veulent attendre de nouvelles instructions. Le consul d'A[illegible] qui avoit suivi le prince Michel a [illegible] a reçu de son gouvernement l'o[illegible] retourner à son poste. La condu[illegible] commissaires turcs, dans toute [illegible] faire, est telle, qu'elle autorise [illegible] que leur gouvernement leur avo[illegible] à l'avance plein pouvoir de san[illegible] les mesures violentes qui seroient [illegible] tées. Comme leurs pouvoirs ém[illegible] d'Izzet-Méhemet-Pacha, le gra[illegible] destitué, il s'agit de savoir si le [illegible] ministère restera dans la même [illegible]

---

M. Poujoulat a fait insérer [illegible] *Gazette du Midi* et dans la *Quot*[illegible] la protestation qu'il nous avoit [illegible] contre la critique dont l'*Histoir*[illegible] *russienne* a été l'objet. Nous trouv[illegible] naturel qu'il demandât des consol[illegible] ces journaux, et qu'il usât des mo[illegible] publicité qui sont à sa dispositi[illegible] protéger son livre ; mais *nous* [illegible] *nons nos observations*. M. P[illegible] donne assez adroitement le cha[illegible] quelques points : sa lettre est s[illegible] Notre critique n'en est pas moins [illegible] et nous sommes convaincu que [illegible] finira par s'exécuter de bonne [illegible] moyen de *cartons*. Ils sont inat[illegible] bles.

Le Gérant, Adrien Le [illegible]

---

BOURSE DE PARIS DU [illegible] SEPT[illegible]

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. [illegible] fr. [illegible] c.
TROIS p. 0/0. 85 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 108 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. [illegible]
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1275 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 45 c.
Emprunt romain. 106 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 555 fr. 00.
Rente d'Espagne 5 p. [illegible] fr. 1/[illegible]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLE[RE], rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
ît les Mardi, Jeudi
medi.

peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3654.

MARDI 4 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

…n-*Polichinelle*, ou *la sagesse de-…ue folie*; par un solitaire auver-…. — 3 vol. in-18.

…titre de ce petit ouvrage, on ne …noît pas un pays de progrès. …r que cela répondît à l'idée d'un …ps comme le nôtre, où tout mar-…e vers la perfectibilité, il faudroit … ce fût Polichinelle qui se fît …on, et non Platon qui se fît Po-…nelle. Ceci rappelle l'époque de …e de Bonaparte, où le nom de …ur-*Scapin* lui fut donné par l'ab-…de Pradt. On sait qu'alors Bona-…e n'étoit pas non plus dans son …vement ascensionnel.

…u reste, c'est aussi ce que le …*itaire auvergnat* a voulu dire; car …éclare qu'en faisant descendre Pla-… vers Polichinelle, au lieu de faire …nter Polichinelle vers Platon, il a …particulièrement en vue de met-…ce qu'il avoit à dire à la portée … intelligences de son siècle: ce … n'est pas flatteur assurément …r la génération à laquelle il s'a-…se.

À la bonne heure; mais il n'y au-…t pas eu de mal, selon nous, à ce …il fût entré un peu plus de Pla-…, et un peu moins de Polichinelle, …s sa publication. Cela y mêle …p le sérieux au trivial et au gro-…que. On voit que le but de l'au-…r a été le *castigat ridendo mores*: …is, pour réussir dans ce genre, il …t un tact, un goût et un soin tout …rticuliers; et il n'a pas toujours su …iter les formes de langage qui pro-…quent sur ce point la mauvaise …meur de la critique. Cependant il n'a pas encouru sous ce rapport les reproches que nous avons d'abord adressés au *don Quichotte-Philosophe* (1); et en péchant souvent contre le bon goût dans l'expression, il s'est du moins montré plus attentif dans le choix de ses termes et de ses images. Seulement il est à regretter qu'il n'ait pas tout-à-fait purgé son livre de ces tableaux d'intérieur où il montre à nu la vie domestique des ministres protestans et des popes, dont les ménages, en effet, ne sont souvent bons à être vus dans leurs détails, que pour l'honneur du célibat des prêtres catholiques.

Les trois petits volumes dont se compose le *Platon-Polichinelle* ont été publiés successivement. Dans la préface du second, l'auteur avoue qu'on reproche déjà au premier une centaine de défauts. Mais il se tire de là par une espèce de gasconnade, en disant qu'on y en découvrira bien d'autres, *vu l'acharnement qu'on met à lire et à relire cette détestable brochure*. Il paroît que cet *acharnement* le console de tout ce qui peut arriver. Aussi ne s'amende-t-il que fort peu dans le second volume; et il en donne pour raison qu'on ne doit pas chicaner un homme *pour quelques saillies saugrenues*. Il est certain que, s'il persévère dans son péché de mau-

(1) On se rappelle que l'éditeur a eu le bon esprit de faire disparoître, au moyen de *cartons*, les passages qui motivoient ces reproches. C'est un exemple à citer à tel auteur dont la critique la plus modérée irrite l'amour-propre.

vais goût, jusqu'à citer *des panégyriques enragés qui ne peuvent louer un saint sans faire la nique à tous les autres*, ce n'est pas faute de mieux savoir parler quand il veut s'en donner la peine. Témoin le style de son troisième volume presque tout entier, où l'auteur quitte le ton de *Polichinelle* pour prendre celui de Platon dans des pages aussi bien pensées que bien écrites.

Au surplus, si sa plume est inégale et variable, et si les formes de son livre se ressentent quelquefois désagréablement de ce qu'il appelle ses *saillies saugrenues*, il n'en est pas de même de ses doctrines religieuses, morales et philosophiques. Nulle part elles ne cessent d'être fermes, courageuses et inébranlables. Dans les choses même les plus triviales qui lui échappent, jamais il ne s'écarte de son but d'écrivain sage et honnête, qui est de flageller le vice, de châtier les travers et de ramener la pensée, par tous les chemins, aux grandes considérations de la religion, de la morale et de la vertu.

Dans les deux parties de l'ouvrage où le *Polichinelle* domine le plus, toutes les leçons ne sont pas perdues, ni essentiellement altérées pour cela. Il s'y rencontre un assez grand nombre de passages non moins judicieux, non moins irréprochables de tout point que les extraits qu'on va lire.

« Le prêtre a deux complices de sa charité, dit l'auteur : l'un est son frère, connu sous le nom de Frère des Ecoles chrétiennes, Frère de la Croix, Frère de Saint-Jean-de-Dieu ; l'autre est sa sœur, la religieuse, appelée Sœur de la Charité, Sœur-grise, Sœur de Saint-Joseph, etc. Ils sont l'un et l'autre pour le petit peuple ce que le prêtre est lui-même pour *toutes* les classes, lumière et consolation. Eclairer et consoler! en faut-il davanta[ge] à cette pauvre humanité qui est tou[te] ignorance et douleur?

» Il y a des hommes qui, tout en fa[i]sant l'éloge de nos hospitalières, n'[en] travaillent pas moins à leur enlever l'a[d]ministration des hôpitaux, et à les r[é]duire au rôle de manœuvres sous la d[i]rection d'économes salariés. A les e[n]tendre, la place de ces bonnes Sœurs e[st] au chevet des malades, et leur missi[on] de les environner de leurs soins. Ma[is] voilà tout; car elles ne fournissent poi[nt] de cautionnement, et n'entendent ri[en] aux règles de la comptabilité... Ell[es] n'entendent rien aux règles de la comp[]tabilité! Il est possible qu'elles soie[nt] moins habiles à tenir des livres de comp[tes] que nos gens de bureau, qui n'ont aut[re] chose à faire. Mais les livres de comp[]tes ne nourrissent que ceux qui l[es] dressent. Ces habiles chiffreurs ne vive[nt] pas de chiffres, croyez-le. Entre toutes l[es] espèces *emplumées*, je n'en connois p[as] de plus gloutonne. Ce sont de vra[is] foies de canards : l'or y fond comme [la] cire au feu.

» La manie des formes, qui est le d[é]mon familier des hommes de burea[u], priveroit les pauvres, même du p[eu] qu'on leur laisseroit. Dans un hôpi[tal] soumis aux bonnes règles de l'admini[s]tration, pour obtenir un lit, il faut u[ne] supplique appuyée d'un certificat de m[é]decin et d'une attestation de pauvre[té]. Supposé que la supplique arrive sa[ns] fâcheux accident à son adresse et s[oit] trouvée régulière, on la décrète d'[un] *soit montré*. En réponse au *soit montr[é]*, on requiert information sur l'exposé [des] faits. Décret d'informer : visite du m[é]decin : enquête sur l'état de fortun[e] : rapport des enquêteurs : délibérati[on]. Enfin, la chose allant au mieux, il s[era] au bout de trois ou quatre semaines permis d'entrer. On vient en apporte[r la] nouvelle au suppliant; mais il est d[éjà] parti pour un pays où l'on entre s[ans] supplique, sans enquête et sans *soit m[on]tré*. Au demeurant, bien lui en a pri[s de] s'être sauvé; car la régularité des for[mes]

lui réservoit dans l'hôpital une fin encore plus misérable. Pour la moindre tasse de bouillon, il lui auroit fallu un bon revêtu d'une demi-douzaine de *visas*. En suivant la filière des bureaux, le bouillon lui seroit arrivé froid comme glace ; ou le froid de la mort l'auroit saisi lui-même avant l'arrivée du bouillon. Messieurs, ajoute l'auteur, préservons au moins nos hôpitaux. Que la bureaucratie nous y mène tous les uns après les autres, à la bonne heure ; c'est son métier. Mais, de grâce, qu'elle s'arrête à la porte. Mourons, s'il plaît à Dieu, de phthisie, d'apoplexie, de choléra, de peste ; mourons de toutes les morts connues jusqu'à ce jour ; mais ne mourons pas de comptabilité. »

On peut voir par cette citation que Platon-Polichinelle ne choisit pas toujours mal ses sujets de plaisanterie. Nous voudrions pouvoir dire qu'il a été aussi heureux dans sa révision de l'affaire de l'archevêque de Cologne. Mais là il a échoué, à notre avis, pour avoir abaissé un événement si grave jusqu'au niveau de Polichinelle. Un pareil coup d'Etat méritoit d'être pris plus au sérieux. C'étoit *Platon*, et non Polichinelle, qui auroit dû être chargé de le traiter. Dans ce cas, le roi de Prusse défunt n'en auroit pas été quitte, probablement, pour être appelé *Papa-Berlin*, par allusion à son usurpation de titre et de pouvoir.

Une singulière rencontre de mots et d'événemens se fait remarquer en plusieurs endroits du *Platon-Polichinelle*. Quand on considère que Lyon est la ville où ce petit ouvrage étoit imprimé et publié quelque temps avant le désastre des inondations, on ne peut s'empêcher d'être frappé de cette courte et prophétique exclamation qui se trouve dans le tome II, page 70 ; *Tremblez, opulens citadins ! demain, peut-être, l'énorme cétacée se jouera sur le faîte de vos palais !*

Si l'inondation n'a pas transporté les cétacées jusque là, il n'en est pas moins vrai que les poissons du Rhône se sont promenés dans les vignobles des environs, et qu'ils ont pu pénétrer par les fenêtres ou par les toits dans beaucoup de maisons.

Voici un autre passage extrait du troisième volume, pages 72 et 73 :

« Que les autres paient pour nous, que nous payions pour les autres, ou que chacun paie sa cote-part, ce sera au sortir de la vie la matière d'un compte particulier que chaque individu devra rendre à Dieu. Mais aujourd'hui peu lui importe qui paie, pourvu qu'il soit payé. Le genre humain est devant lui comme un seul homme digne de faveurs ou de châtiment, selon qu'il est fidèle ou non à solder le tribut de sa dépendance. Les temples où s'acquitte la dette sacrée deviennent-ils déserts, n'envoient-ils plus au Ciel que la fumée de l'encensoir, stérile symbole des pieux élans de nos cœurs vers l'auteur de tout bien; il fait signe aux ministres de sa colère : aussitôt L'AIR, L'EAU, le feu, la peste, tous les fléaux réunis ou divisés se mettent à l'œuvre, et ne cessent de faire le dégât jusqu'à ce que le Maître leur dise : Assez. Voilà mes enfans rebelles qui se souviennent enfin de moi et crient merci ! Si, dans ces exécutions générales, sa justice frappe la minorité innocente en haine de la majorité coupable, pourquoi sa bonté n'épargneroit-elle pas les coupables en faveur des innocens, toutes les fois que ceux-ci peuvent balancer les autres ? »

Si l'on en excepte quelques réminiscences du naturel, éparses dans le troisième volume, *Polichinelle* n'est plus le personnage qui domine cette dernière partie de l'ouvrage. Il s'y rencontre une foule de passages qui sont plus du domaine de *Platon*

que du sien, et où l'on croiroit que le rôle de l'un a été cédé à l'autre. A l'appui du jugement que nous portons sur la troisième partie du livre, voici la citation que nous lui empruntons :

« Racontez à l'homme étranger aux connoissances astronomiques les merveilles que nous avons découvertes dans le ciel étoilé, vous verrez le sourire de l'incrédulité sur ses lèvres. Initiez-le à la science de Kepler, puis conduisez-le à l'Observatoire. Bientôt ces petits points lumineux, qu'il plaçoit à quelques milliers de toises au-dessus de sa tête, reculeront de plusieurs milliards de lieues, deviendront des soleils immenses; et au milieu de ces mondes sans fin, déroulés à ses regards, il cherchera l'imperceptible point qu'occupe notre planète. Il en est de même des vérités religieuses : aperçues de loin à travers l'épais nuage des affections terrestres, elles agissent foiblement sur notre esprit, et n'y produisent souvent que l'agitation du doute. Mais, considérées dans le calme des sens avec le télescope de la méditation, elles inondent l'intelligence de leurs divines clartés, et font vivement palpiter le cœur à la vue des beautés éternelles. Alors s'évanouissent les misérables sophismes que l'orgueil oppose aux manifestations divines. Dieu, qui occupe une si petite place dans la pensée de l'homme irréfléchi, apparoît dans l'infinité de son être. Auteur de tout ce que l'ignorance attribue aux forces de la nature, aux chances du hasard, c'est en lui que tout se meut, vit et respire; c'est lui qui donne aux astres leur lumière, à la terre sa fécondité, à l'inerte matière ses mouvemens; c'est lui qui fait couler les fleuves à travers les campagnes, bouillonner les ondes au sein des mers, circuler la sève dans les plantes, battre le sang dans nos artères, rayonner la pensée dans les esprits, etc. »

Il nous semble qu'il ne faut pas beaucoup de passages tels que ceux-ci *pour prouver que* l'auteur auroit pu se dispenser de rien emprunter au genre et au style de Polichinelle.

B.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous allons rendre compte de la suite du séjour de Sa Sainteté, à Civita-Vecchia.

« Le Saint-Père, dont la précieuse santé se maintient dans l'état le plus prospère, a continué d'accueillir avec sa bonté accoutumée les témoignages d'affection et de dévoûment que la ville lui a donnés de mille manières. Dans la matinée du 18, le Saint-Père voulut se transporter à bord du brick pontifical, et pousser ainsi dans la haute mer à la hauteur de quelques milles, suivi des trois pyroscaphes, d'une multitude de chaloupes, et au bruit de la musique militaire. Il daigna monter à bord du bâtiment de guerre français *le Dante*, arrivé de Naples quelques instans auparavant. Le consul de France et le commandant du bâtiment, ainsi que l'état-major, se firent le plus grand honneur de recevoir le Saint-Père, et de lui offrir les rafraîchissemens que la brièveté du temps leur permit de préparer. Le Saint-Père, après avoir admis au baisement des pieds les passagers et une partie de l'équipage, fut salué à son départ de nombreux coups de canon, auxquels répondit le brick pontifical. Vers midi, Sa Sainteté retourna à sa résidence. Cédant aux impulsions de son cœur, elle s'est plu à donner une médaille au consul et au commandant français qui s'étoient empressés de lui rendre hommage; elle a accordé aux officiers et sous-officiers, ainsi qu'au reste de l'équipage, d'autres témoignages de sa bienveillance. Sa Sainteté admit ensuite au baisement des pieds l'évêque suffragant de Civita-Vecchia, le chapitre de la cathédrale, la chambre de commerce, le tribunal de première instance, diverses députations des communes voisines, quelques communautés religieuses, les capitaines des bâtimens marchands, et d'autres personnes.

» Après le dîner, tous les citoyens et la foule du peuple, remplis de joie par la présence de leur bien-aimé père et souverain, se livrèrent au divertissement de la *tombola*.

» Le Saint-Père avoit formé le projet de se rendre le jour suivant à la ville de Corneto, mais la pluie l'en détourna. Cet empêchement fut une source de joie pour le Conservatoire de la chambre, pour le séminaire épiscopal, le couvent des Dominicains, et celui des *Fate bene fratelli*, qui furent visités par le Saint-Père, suivi partout d'un peuple immense qui, plein d'allégresse et de respect, imploroit sa bénédiction. Retiré au palais qui lui sert de résidence, le Saint-Père admit encore au baisement des pieds les officiers de la garnison que leur service avoit privés la veille de ce précieux honneur. Dans la soirée, un beau feu d'artifice devoit fêter l'auguste présence de Sa Sainteté à Civita-Vecchia. »

— Le collége de la Propagande a terminé son grand examen annuel, qui a duré huit jours, et a fait la distribution de ses prix. Le premier des prix scientifiques, consistant en une grande médaille d'or, a été décerné à un Français appartenant à la classe d'exégèse des saintes Ecritures, M. Paul Drach, né à Paris, fils du bibliothécaire honoraire de la Propagande.

Le premier et le deuxième prix de chant ont été remportés, l'un par Hamet-Ben-Ibly, Persan, et l'autre par M. Wood, natif de Cincinnati, aux Etats-Unis. On remarque que c'est la première fois que, dans le concours de chant du collége de la Propagande, des étrangers l'ont emporté sur les Italiens.

— On est à la recherche d'un livre italien, imprimé à Londres, répandu dans toute l'Italie, et qui renferme les plus indignes calomnies contre l'Eglise et le gouvernement papal.

---

PARIS. — Deux ordonnances autorisent l'enregistrement, au conseil d'Etat, des statuts des demoiselles de l'Instruction de l'Enfant-Jésus, établies au Puy; des Sœurs hospitalières, établies à Dommartin-la-Chaussée (Meurthe), et des Sœurs de la Providence, établies à Annonay.

Une troisième ordonnance autorise la fondation, à Belgéard (Mayenne), d'un établissement de deux Sœurs de la Charité.

— M. l'internonce apostolique a procédé aux informations de M. l'évêque nommé de Metz, qui se trouve depuis quelques jours à Paris.

— Une communion générale et le renouvellement des promesses cléricales ont clos, samedi matin, dans l'église Saint-Sulpice, la retraite ecclésiastique du diocèse. Les exhortations de M. l'abbé Millet, qui parloit quatre fois par jour, avec autant de force que de talent, au clergé réuni sous les auspices de M. l'Archevêque, avoient produit la plus vive impression sur les esprits et préparé les cœurs à cette imposante cérémonie.

Les exemples du pieux prélat, et la bienveillance avec laquelle il accueilloit tous les prêtres qui, dans l'intervalle des exercices, s'adressoient à lui, ont ajouté aux sentimens de respectueuse estime et d'affection dont le clergé est pénétré pour son premier pasteur.

— On a dit que la grille qui ferme la principale entrée du chœur de la cathédrale de Paris étoit un don de la reine Marie-Antoinette. Nous devons rectifier cette erreur. Les M. A. qu'on remarque sur cette grille ne sont pas destinés à rappeler le nom de Marie-Antoinette, mais celui de la Vierge Marie, patronne du diocèse. La grille a été donnée par Napoléon à l'époque de son sacre; MM. Percier et Fontaine en ont dessiné les ornemens. Sous la Restauration, on a substitué sur cette clôture le chiffre de Louis XVIII à celui de

Napoléon, la fleur de lis à l'aigle impériale. Les fleurs de lis, à leur tour, n'ont pu trouver grâce devant 1830.

Ceci nous rappelle qu'à Saint-Denis on conserve un grand pannier dans lequel sont confondus les N, les L, les aiglons et les lis, qui ont successivement couvert les panneaux de l'autel principal. D'inoffensives étoiles remplacent ces emblêmes trop significatifs.

—Malgré les dévastations des *iconoclastes* de la révolution, on a retrouvé une grande quantité d'objets qu'on doit employer à la restauration de la Sainte-Chapelle. Parmi ceux qui la décoroient autrefois, on voyoit les statues des douze apôtres, merveilleusement sculptées et couvertes de dorures. Il en manquoit plusieurs au moment où les travaux ont été entrepris. M. Duban, architecte auquel est confiée la direction des travaux, ayant su qu'on les avoit laissé enlever par tolérance au moment où la restauration de la Sainte-Chapelle n'avoit rien de probable, se mit à leur recherche; pour accélérer sa découverte, il fit lithographier celles qu'il avoit à sa disposition et qui, toutes, ont en effet un caractère de composition identique : car chaque apôtre, bien que dans une attitude différente des autres, est représenté tenant une croix environnée de rayons lumineux. Ces lithographies furent répandues dans les communes voisines de Paris, et bientôt l'artiste retrouva à Créteil et au Mont-Valérien une partie des apôtres. Deux seulement échappoient à toutes les recherches, lorsque des ouvriers, en creusant le sol près du porche de la Sainte-Chapelle, afin d'élever intérieurement un échafaudage, ont senti des objets résistans qu'ils se sont mis à extraire. C'étoient les deux statues qu'on croyoit perdues. Elles se trouvoient intactes, et on les avoit enduites de plâtre pour les préserver de toute mutilation : il est donc à croire qu'on les avoit enterrées à dessein dans cet endroit.

— Le maître-autel de l'église de Saint-Germain-des-Prés se trouve placé entre deux murailles qui présentent des surfaces lisses assez considérables. Ces murs, jusqu'ici dépourvus de toute décoration, viennent de recevoir l'enduit sur lequel M. Hippolyte Flandrin se dispose à peindre la légende du patron de l'église, prélat célèbre entre tous les évêques de Paris, et qui partagea avec le roi Childebert l'honneur d'avoir fondé le monastère placé depuis sous son invocation.

Dans la même église, contre le mur de la première travée du bas-côté méridional, des artistes achèvent de sculpter une grande niche composée dans le style du quatorzième siècle, et destinée à contenir une très-curieuse statue en marbre, connue sous le nom de Notre-Dame-la-Blanche. Cette figure, de grandeur naturelle, fut donnée en 1340 par la reine Jeanne d'Evreux à l'église abbatiale de Saint-Denis, dont elle fit l'ornement jusqu'à l'époque de la révolution. Transférée alors au musée des monumens français, elle y resta plusieurs années. Quand le gouvernement se décida à restituer aux temples dépouillés quelques débris de leurs anciennes richesses, Notre-Dame-la-Blanche fut comprise dans la part faite à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Depuis près de trente ans, elle est demeurée sans honneur dans la sacristie de l'église; mais on va la rendre à la vénération des fidèles. Il est cependant à regretter que cette précieuse image ne soit point retournée à Saint-Denis : là, elle se seroit retrouvée dans son ancienne chapelle avec les peintures et l'inscription qui l'accompagnoient autrefois.

*Diocèse de Cahors.* — M. l'abbé Gérain est un de ces anciens du sanctuaire qui, dans les jours mauvais, préférèrent l'exil aux sermens impies qu'on exigeoit des ecclésiastiques : à peine ordonné prêtre, il se rendit en Espagne, alors si catholique, et ne rentra en France qu'en 1800. Nommé curé de Millau, paroisse importante, il y a fait tout le bien qu'on pouvoit attendre de son zèle. Le 20 septembre dernier, ce digne ecclésiastique a célébré dans son église sa cinquantième année de prêtrise : il a chanté une grand'messe, assisté de MM. les curés de Gourdon et de Vigan. Cette cérémonie avoit réuni tous les ecclésiastiques du canton et des cantons environnans, au nombre de 36. M. le curé de Frayssinet a ensuite érigé le chemin de la croix.

---

*Diocèse de Rodez.* — M. Tiez, curé de Saint-Sernin, donne les détails suivans sur une guérison extraordinaire, qui vient de manifester, dans cette petite ville, l'efficacité de l'intercession de Marie et la bonté de Dieu :

« Louise-Marie-Elisabeth Rouanet, qui appartient à un père et à une mère très-religieux, fut atteinte, au commencement de février dernier, d'une toux continuelle qui dura trois ou quatre jours avec des mouvemens convulsifs et syncope. A cette toux succédèrent des douleurs très-vives aux extrémités inférieures et sur la colonne vertébrale. Ces douleurs persistèrent environ trois semaines. La contraction des muscles et des nerfs devint très-forte.

» Arès avoir employé des moyens convenables, les douleurs se calmèrent; les pieds et les jambes reprirent leur état naturel; mais, depuis cette époque (vers le commencement de mars), la malade a été privée de l'usage de ses jambes, elle n'a pu marcher ni se mettre à genoux sans le secours de béquilles. Cet état a persisté jusqu'au 21 septembre, quoique la malade eût été soumise à tous les moyens curatifs indiqués par dix médecins qui l'ont vue ensemble ou séparément.

» Le 13 septembre, d'après les conseils d'un vénérable prêtre, la petite Rouanet et ses parens firent un vœu à Notre-Dame-de-Miséricorde, pour demander sa guérison, et promirent de se rendre à la chapelle où est établie cette dévotion à Marie. Le 21 septembre, jour où la neuvaine qu'on avoit faite finissoit, M. l'abbé Boyer, vicaire de Saint-Sernin, dit pour la malade une messe, à laquelle assistèrent des personnes pieuses qui s'étoient associées à la famille pour cette neuvaine; quinze personnes environ communièrent avec la jeune Rouanet.

» Au moment où cette dernière quittoit la sainte table, elle voulut s'asseoir; mais une force invincible la retint et la força à tomber à genoux. C'est dans cette position qu'elle resta près de vingt minutes, et fit son action de grâces. Ensuite elle se leva, se mit à genoux sur une chaise et sortit de l'église sans le secours des béquilles dont elle avoit eu besoin pour marcher depuis sept mois.

» Je l'ai vue plusieurs fois depuis; elle est venue au presbytère. Tout le monde a admiré la puissante intercession de Marie. La foi a été ranimée, et elle augmentera parmi ceux qui apprendront la merveille. *Etenim sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* Tob. 12. 7. »

---

*Diocèse de Strasbourg.* — Avant 1830, lorsque la religion catholique étoit encore considérée comme religion de l'Etat, les administrateurs s'efforçoient avec raison de concilier le respect dû à la loi avec la liberté des consciences; depuis 1830, la charte ayant proclamé que la religion catholique étoit celle de la majorité des Français, de nouvelles concessions furent faites à l'esprit plus ou moins *éclairé* de l'époque. Ce fut alors que les catholiques eurent la douleur de voir insulter la

croix du Sauveur : ils firent le sacrifice le plus grand qu'ils pussent faire à la paix générale, et rentrèrent dans la cathédrale, portant sur leurs épaules le signe de la victoire et de la civilisation. De plus, voulant éviter tout prétexte de dissensions, ils sacrifièrent leurs belles processions de la Fête-Dieu, qui faisoient la joie et l'honneur de toute l'Alsace.

Ces concessions des catholiques ne furent pas comprises par quelques esprits ambitieux, qui crurent y voir des indices de foiblesse. Bientôt on les vit abandonner les traditions d'équilibre suivies depuis si long-temps à Strasbourg dans la distribution des honneurs et des places. Peu à peu les catholiques furent éliminés de tous les postes importans, par de honteux passe-droits. Les *brouillons* organisèrent des commissions, des réunions, des associations, des banquets plus ou moins patriotiques, et par l'organe de leur journal se mirent à déverser des injures sur le culte et sur le clergé catholique.

Les dispositions agressives se trahirent surtout à l'occasion du monument de Guttenberg. En effet, les Alsaciens de toutes les opinions et de toutes les croyances, tant ecclésiastiques que laïques, ayant souscrit pour l'érection d'une statue au grand inventeur de l'imprimerie, la coterie conçut l'idée scandaleuse de faire canoniser Luther par une procession à laquelle assisteroient les catholiques précédés de leur clergé. Ce projet ayant transpiré, les *brouillons* protestèrent de leurs innocentes intentions, et les catholiques donnèrent en plein dans l'*embuscade*. Le scandale fut inouï, et l'effervescence alloit succéder à la bienveillance de la bourgeoisie catholique, lorsque des personnes graves et prudentes de toutes les opinions, appuyées par les autorités, calmèrent l'irritation en faisant disparoître le bas-relief, cause de l'indignation générale. Les autorités donnèrent des assurances pour l'avenir, et la paix des consciences put renaître peu à peu. Mais on apprend que le nom et la figure de Luther doivent reparoître sur les bas-reliefs destinés à orner le piédestal de la statue de Guttenberg. Nous avouons que nous avons peine à croire à un tel oubli des égards dus aux croyances religieuses des catholiques qui, formant la majorité de la population de Strasbourg et de l'Alsace, méritent bien, ce nous semble, qu'on les compte pour quelque chose. Ils ont contribué à l'érection du monument de Guttenberg; mais ils ne l'auroient pu faire sans trahir leur conscience, s'ils avoient soupçonné que ce monument dût devenir une manifestation anticatholique par l'apothéose du chef de la prétendue réforme.

On comprendroit la présence de Luther sur le monument de l'Imprimerie, si, comme on le répète quelquefois légèrement, ce réformateur avoit réellement été *le premier traducteur de la Bible en langue vulgaire*; mais ce titre ne lui appartient en aucune façon, comme l'a prouvé invinciblement le docteur Wisemann dans ses belles conférences.

« On trouve encore aujourd'hui, dit-il, un exemplaire d'une traduction catholique imprimée si anciennement qu'il ne porte point de date, et l'on sait que c'est le signe auquel on reconnoît les premiers produits de la presse.

» Une traduction catholique de la Bible fut imprimée par Fust, en 1472, presque soixante ans avant que celle de Luther fût terminée. Une autre avoit été publiée en 1467, une quatrième le fut en 1472, une cinquième en 1493.

» A Nuremberg, il fut publié en 1477 une version qui eut trois éditions avant celle de Luther. La même année, il en parut à Augsbourg une autre qui eut huit éditions, toujours avant celle de Luther.

Encore à Nuremberg, Koburg en publia une autre en 1483 et en 1488. Egalement à Augsbourg, il en parut une nouvelle en 1518, qui fut réimprimée en 1524, dans la même année où parurent les premiers livres de la traduction de Luther. Les éditions de cette dernière version d'Augsbourg ont été si nombreuses que je ne pourrois en indiquer le chiffre.

» Il parut aussi une traduction bohémienne, et elle fut réimprimée trois fois avant Luther.

» Il parut également une traduction flamande, à Cologne, en 1475, et elle avoit eu trois éditions avant 1488; une seconde parut en 1518.

» En Espagne, presque avant la naissance de Luther, en 1478, parut une traduction catholique.

» En Italie, dans ce pays où s'exerce plus directement la domination du pape, les Ecritures furent traduites à Venise, en 1471, par Malermi, et cette traduction eut dix-sept éditions successives avant la fin du même siècle, et trente-trois avant la Bible de Luther. Une autre traduction parut à Rome en 1471, une autre en 1472, une quatrième à Venise en 1532, et une édition revue et corrigée par Marmochini en 1538; toutes ces traductions furent publiées et répandues avec l'autorisation de l'inquisition même.

» Beaucoup de gens instruits croient que la première traduction imprimée en France, fut celle de Guiars de Moulins, en 1487; mais il y en avoit eu une autre publiée en 1478, et celle de Menaud l'avoit été en 1484. Enfin, parut en 1512 celle de Jacques Lefebvre, qui eut plusieurs réimpressions avant celle de Luther.

» En Angleterre, il est notoire qu'il y avoit des traductions de la Bible longtemps avant celle de Tindal et de Wiclef. Thomas Moore fait observer que l'Ecriture y étoit lue par les fidèles avec beaucoup de zèle et de fruit, et si elle ne fut pas plus répandue dans ce pays, il ne faut s'en prendre qu'à l'insuffisance des moyens de propagation, et au petit nombre de personnes qui savoient lire. »

Espérons donc qu'à l'applaudissement de tous les bons Strasbourgeois, le ministre des travaux publics, qu'une pétition vient de saisir de la question, fera justice des prétentions de la coterie, et que Luther disparoîtra du bas-relief.

---

ALLEMAGNE. — Un certain docteur, du nom d'Ullmann (en Allemagne, tout lettré qui n'a pas d'autre titre se qualifie docteur), vient de consigner dans un ouvrage intitulé : *Les Réformateurs avant la Réformation*, 2 vol., l'étrange et précieuse découverte, que le vénérable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a été l'un des précurseurs de Luther dans l'œuvre de la prétendue réforme. N'ayant pu découvrir, ni dans le style, ni dans les pensées du pieux écrivain, la moindre analogie avec les grossières et sales gravelures répandues dans les écrits, et surtout dans les *Discours de table* du licencieux moine de Wittemberg, le docteur se borne à prétendre que Thomas à Kempis ne croyoit pas au dogme catholique, puisqu'il ne l'a systématiquement exposé dans aucun de ses ouvrages. De ce raisonnement, l'on est forcé de conclure que, s'il existoit dans les universités d'Allemagne une faculté du *sens commun*, M. Ullmann n'en auroit probablement pas reçu le bonnet de docteur.

---

DANEMARK. — Depuis l'établissement de la réforme dans ce pays, c'est-à-dire depuis 1517, les catholiques de Copenhague sont privés d'églises, et toute réunion ayant pour objet l'exercice de leur culte est formellement interdite ; de sorte qu'ils se trouvent réduits à la petite chapelle de la légation d'Autriche, qui peut à peine contenir une centaine de personnes, et où d'ailleurs les sermons, les prônes, l'enseignement du catéchisme, etc., se font en langue allemande. Dorénavant il

n'en sera plus ainsi : le roi a décidé que les catholiques de Copenhague seront placés, sous le rapport religieux, sur le même pied que les autres *dissidens,* dit une feuille protestante, et, par suite, S. M. a autorisé la construction d'une église catholique dans la capitale. Il est probable que la première pierre de cet édifice sera posée à la prochaine fête de Noël, ou très-peu de temps après.

ESPAGNE. — On a publié à Madrid, sous le titre du *Diable prédicateur,* un pamphlet rempli d'indignités et d'insultes contre le Saint-Père, la cour romaine, le clergé espagnol et les gouvernemens qui ne s'insurgent pas contre le Saint-Siége. Il paroît que le gouvernement ecclésiastique de Tolède a adressé une énergique exposition au régent, au sujet de ce dégoûtant libelle. Un journal ministériel de la capitale conseille effrontément au gouverneur de ne point s'embarrasser ainsi de venger les insultes faites à Rome, par la raison que Rome, de son côté, s'empresse fort peu de redresser tels et tels torts qui touchent de près la nation espagnole.

— Les religieux, chassés des couvens, se trouvent actuellement confondus, par la persécution et par la fidélité, par la souffrance et par le dévoûment, avec le clergé séculier : les religieuses, au contraire, ont obtenu de rester dans leurs couvens, et elles y perpétuent l'exemple de la vie de prière, de silence, de sacrifice. La misère de presque toutes les communautés est extrême. Dans la capitale de l'Andalousie, la charité des fidèles a dû leur apporter jusqu'à un peu d'eau qui leur étoit nécessaire. De toutes parts des témoignages de respect leur sont prodigués : des corporations élèvent la voix *en leur faveur,* et font intervenir les libertés provinciales pour sauver, s'il se peut encore, les biens que la révolution n'a pas fini d'enlever aux communautés. Voici d'autres faits choisis entre tous ceux qu'un sentiment d'humanité a inspirés en faveur des religieuses.

Le poète Berriozabal a réimprimé la *Christiada d'Hojéda,* avec des corrections, et l'a vendue à leur profit.

Des artistes ont donné sur les grandes scènes du royaume des représentations dont ils leur ont consacré le produit.

On lit dans une feuille de Madrid :

« Le corps d'officiers des troupes, résidant à Léon, a ouvert une souscription *purement militaire* et volontaire, en faveur des religieuses de la ville. Déjà un produit de 1443 réaux a été remis aux communautés. »

On lit en outre dans le journal *El Leonés :*

« Deux commissions, l'une de la municipalité, l'autre du corps d'officiers en garnison parmi nous, ont invité par une circulaire à souscrire pour deux courses de taureaux, dans lesquelles lutteront des militaires amateurs. Les frais une fois payés, le surplus de la recette sera remis aux dames religieuses de cette ville. »

Telle est donc l'Espagne : les religieuses à la mendicité, mais entourées de la sollicitude populaire ! des soldats se cotisent pour faire vivre de pauvres femmes qui prient ! des courses de taureaux, divertissement à moitié barbare, où des soldats braveront une mort sans honneur, et un peuple accourant à ce spectacle, et donnant son obole pour compenser les iniquités de la nation !

— Encore un prélat arraché à son diocèse ! L'évêque de Valladolid est mandé dans la capitale pour avoir à répondre devant le tribunal suprême de justice. Le sujet du procès est une ordination de deux jeunes gens de Tolède, pourvus

e dispenses de Sa Sain-
: prétendu délit remonte
838. Le peuple de Valla-
pagné de son affection le
vertueux prélat, qui n'a
né au gouvernement le
ujet fondé de plainte et
rsion.

*œuvre de la Propagation*
a eu des martyrs qui
né par la prison, par les
par des souffrances de tout
ce n'est par le sang. Une
lu *Reparador*, du mois de
nier, raconte une doulou-
iculārité de ce temps de

bre des horribles attentats par
persécution contre le clergé
jour en jour plus atroce et
, on doit placer en première
que souffre, depuis quatorze
tre et vertueux curé de Santo-
le Maqueda, diocèse de To-
lanuel Munoz de Vega. Cet
prêcha un sermon dans sa pa-
dimanche 23 mai 1841, et y
autres choses de la Propa-
la Foi. Le sermon fut dénoncé
versif. Le curé fut amené
devant le tribunal de pre-
ance d'Escalona, et à ce mo-
vint fou par l'effet du saisisse-
s mauvais traitemens ; en sorte
l'hui le malheureux se croit
scalona. Quelques jours après,
laisit dans la prison de la cour
où il est resté sans communi-
ns son infirmerie, jusqu'au 21
r auquel on l'a transféré dans
des fous à Tolède. Mais dans
il n'y a pas de langue qui
liquer tant de dégradation et
e. Traité comme une bête ; en
é, nu, sans linge, n'ayant pour
même dans la plus grande ri-
hiver, qu'une sale et grossière
ne; exténué de faim, enseveli
sère, la saleté, les immondi-
aité en paroles et en actions,
d'infâme risée aux malfaiteurs,
aux gens de la justice.... au milieu de
tant de souffrances, il ne lui est resté
que la partie animale, mais qui est de-
meurée subordonnée, par un véritable
phénomène, à sa raison et à sa vertu ha-
bituelles. Il ne parle que pour demander
à manger, et pour servir de valet, dans
les plus bas offices, aux autres prison-
niers ; ce qu'il accomplit avec une hu-
milité et un empressement admirables : le
reste du temps, il l'emploie à prier. »

IRLANDE. — L'archevêque de Cashel, Mgr Slattery, vient de recevoir, par l'entremise du cardinal Acton, avec une lettre gracieuse de S. Ém., un rescrit de Sa Sainteté Grégoire XVI, donné à la Propagande, à Rome, le 3 juillet 1842, et signé de l'archevêque d'Edesse, comme secrétaire de la congrégation de la Propagande. Ce rescrit accorde au prélat tous les pouvoirs nécessaires pour conférer les ordres, *ad titulum missionis*, aux élèves du collége établi à Thurles, afin de former des ecclésiastiques pour les missions, et particulièrement pour les missions étrangères, sous le contrôle de la congrégation de la Propagande. En conséquence de ce rescrit, le collége de Thurles est maintenant attaché à la Propagande.

« Quand une semblable maison, dit le *Freeman's-Journal*, est mise en état de répondre au but des missions étrangères, une bonne œuvre est déjà commencée, et il ne reste plus aux catholiques de l'empire britanique qu'à en hâter les progrès par leurs pieux bienfaits et à faire produire leurs fruits aux intentions de Sa Sainteté. »

SUISSE. Le sort des couvens du canton de Thurgovie n'est pas douteux. On fera incessamment, dans celui d'Istingen, des réformes qui amèneront sa ruine. Le gouvernement se propose de fonder une école cantonnale dans le couvent de Fis-

chingen : on fait déjà à cet effet de nouvelles constructions. On annonce aussi la promulgation d'une nouvelle loi sur le noviciat. Les couvens souffriront beaucoup de tous ces changemens.

L'administrateur des biens du couvent de Wettingen, dans le canton d'Argovie, annonce la vente aux enchères de la propriété de Herdernhof appartenant à ce monastère. Argovie continue à mépriser les arrêtés de la diète, et le vorort de Berne garde le silence.

ETATS-UNIS. — M. Maenhaut a été sacré évêque à la Nouvelle-Orléans : ce prélat est destiné à l'île de Saint-Domingue, en exécution des arrangemens conclus par Mgr Rosati.

INDE. — Le commandant Jean-Baptiste, Français au service du roi de Lahore, a envoyé 60,000 roupies à Calcutta pour les religieuses irlandaises.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux du ministère et de la cour ne peuvent souffrir qu'on leur parle du peuple souverain. A la manière dont ils s'expliquent à son sujet, on diroit que le gouvernement de juillet ne l'a jamais ni vu ni connu, et qu'il n'entend lui avoir aucune obligation. Enfin, on veut que le peuple souverain produise ses titres, qu'il ouvre ses archives, et qu'il montre en vertu de quelle loi il est institué.

Nous ne demandons pas mieux, pour notre part, que de lui voir perdre son procès. Car, en vérité, ce que nous connoissons de ses petits bouts de règnes, ne nous en donne pas une grande idée. Mais enfin, les publicistes du gouvernement sont-ils en mesure de pouvoir travailler efficacement à détrôner le peuple souverain? Voilà en quoi nous craignons bien qu'ils ne réussissent pas autant que l'intérêt public et l'amour de l'ordre peuvent le faire désirer.

Nous ne sommes pas, en effet, as loin de la dernière époque où les titr maintenant en litige, ont été recon bons et valables. Tout le monde se s vient de la manière dont les choses sont passées en 1830, et des raisons lesquelles on s'est appuyé alors pour valider. Qu'est-ce qu'on allégua que il fut question de déclarer le trô de Charles X vacant en fait et en dr On allégua que le peuple souverain l vouloit plus; et, sans autre forme procès, sa décision fut déclarée ina quable, légitime et sans appel.

A qui eut-on recours ensuite pour r blir une nouvelle royauté? On eut r cours au peuple souverain, à ses adres d'adhésion, à ses députations de g nationaux ; c'est-à-dire qu'on lui rec nut le droit de faire, comme on ven lui reconnoître le droit de défaire.

Lorsque deux ou trois siècles aur passé là-dessus, et qu'on aura eu le te d'oublier la source de l'établissement juillet, il faut espérer pour nos ne que le peuple souverain ne sera admis à disposer des trônes selon ses prices. Mais jusque là, il n'y aura moyen de soutenir, comme le font journaux du ministère, qu'il n'a été rien, il y a douze ans, dans les actes pouvoir suprême de cette époque qu'on ne lui a pas reconnu le droi s'en mêler.

## PARIS, 3 OCTOBRE.

Louis-Philippe est arrivé dimanc matin à Saint-Cloud avec sa famille. ministres se sont rendus au château un conseil a été tenu.

— M. Pageot vient d'être nommé tre plénipotentiaire. Il a été chargé cette qualité, de remplir l'intérim légation à Washington, pendant l'ab de M. de Bacourt.

— Il est ouvert au ministre des fi ces, sur l'exercice 1842, un crédit ext ordinaire de la somme de 33,884 fr., p subvenir aux dépenses urgentes du s vice des douanes près les chemins de du Nord.

— On remarque que, depuis quelques mois, la chambre de commerce de Paris a de fréquentes réunions dans son local au palais de la Bourse. On dit la chambre saisie par le gouvernement d'un grand nombre de questions qui ont trait à l'établissement de lignes de chemins de fer.

— M. de Bellemare, délégué de Montevideo, vient d'adresser au ministre de la marine une pétition par laquelle il demande la mise en jugement d'une partie de l'équipage du vaisseau la *Léopoldina-Rosa*, dont nous avons rapporté le naufrage, naufrage qui a fait périr 231 personnes.

D'un autre côté, on a ouvert une souscription à Bayonne et dans les principaux ports de mer, en faveur de la nombreuse famille du capitaine Frappaz, qui a trouvé la mort en cherchant à sauver son navire et ses passagers.

— Le brick l'*Aigle*, capitaine Brun, venant de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé à Marseille le 26 septembre. Il a été visité par une corvette anglaise, dont l'équipage, au dire de la *Gazette du Midi*, s'est conduit de la manière la plus inconvenante, et a insulté le pavillon français. Un procès-verbal, portant les signatures de tous les passagers, a été dressé, et le capitaine a fait son rapport au ministre.

— L'Académie française a nommé M. Ancelot directeur, et M. Dupaty chancelier, pour le trimestre courant.

— Plusieurs journaux ont rapporté le suicide d'un étudiant qui, disoient-ils, s'étoit jeté dans la Seine, dans la soirée de mardi dernier. Ces feuilles ajoutoient qu'un papier trouvé dans la poche de ce jeune homme étoit conçu de manière à faire croire qu'il avoit mis fin à ses jours, par suite d'embarras d'argent ou de quelque monomanie politique, et qu'enfin son corps avoit été transporté à la Morgue et puis donné à la famille, etc. Les journaux ministériels disent que ce récit n'a aucun fondement. Aucun suicide de ce genre, et présentant même de l'analogie, a été constaté récemment.

— Vendredi, la cour de cassation a rejeté les pourvois de Pierre Epin et de Silvain Auzilleau, condamnés à mort par la cour d'assises de la Vienne, comme coupables d'assassinat.

Dans la même audience, la cour a cassé un arrêt de la cour d'assises du Calvados, qui avoit condamné à mort le nommé Bernier pour crime d'incendie.

— Il y a eu douze ans, le 5 juillet, que la France a conquis Alger. Durant les quatre premières années de l'occupation, il n'y a eu que des commandans en chef, savoir : le maréchal de Bourmont ; le maréchal Clausel, nommé le 1er septembre 1830 ; MM. de Rovigo et Berthezène en 1832 ; le général Voirol en mai 1833.

C'est le 22 juillet 1834 qu'un gouvernement général a été créé pour les possessions d'Afrique. Le 27 juillet 1834, le général Drouet-d'Erlon a été nommé gouverneur ; il y est resté un an moins dix-neuf jours. Le 8 juillet 1835, le maréchal Clausel le remplaça, et il est resté dix-neuf mois et quatre jours. Le 12 janvier 1837, le général Damrémont a été nommé, et il a été tué sous les murs de Constantine, après avoir gouverné huit mois. Le 25 octobre 1837, le maréchal Valée lui succéda, et il est resté trois ans deux mois et quatre jours à la tête de la colonie. Enfin le général Bugeaud, qui a été nommé gouverneur le 29 décembre 1840, gouverne l'Algérie depuis un an et neuf mois.

Ainsi l'Algérie a déjà compté, en douze ans, cinq commandans en chef et cinq gouverneurs-généraux.

— M. le président du conseil, ministre secrétaire d'état de la guerre, a reçu de M. le lieutenant-général Bugeaud un rapport daté d'Alger, 13 septembre, et où se trouvent résumées les opérations du général Lamoricière sur la campagne qu'il a faite en avant et autour de Tekedempt, opérations dont le général Bugeaud a déjà communiqué un aperçu dans sa dépêche de Mostaganem, en date du 10 septembre. On trouve dans cette lettre des détails sur les marches et les engagemens qui ont eu lieu pendant les

mois de juillet et d'août, pour rejeter Abd-el-Kader sur la limite du désert.

Dans une lettre datée d'Alger, 13 septembre, le général Bugeaud fait connoître que Ben-Salem a tenté une razzia sur la tribu des Beni-Soliman, qui a fait à peu près sa soumission, mais dont les chefs n'ont pas encore reçu l'investiture. L'acte du kalifa prouve qu'il regarde cette tribu comme bien à nous. On lui a repris presque tout le butin qu'il avoit fait. La tribu a fait demander du secours au colonel Comman; cet officier supérieur est parti aussitôt avec 600 hommes d'infanterie, et il a été rejoint par deux escadrons de spahis.

Depuis son départ de la province d'Oran, le général Bugeaud a reçu une lettre du général Lamoricière et une du général d'Arbouville. Le premier dit qu'Abd-el-Kader est toujours dans les environs de Tekedempt avec ses 12 à 1,500 hommes et la population de 7 à 8,000 ames qu'il traîne avec lui. Le second affirme qu'il s'est enfoncé dans le désert, au sud-ouest. Ce qui semble donner du crédit à cette version, c'est que la partie soumise des Flittas paie sa contribution, et que tout y est parfaitement tranquille, malgré le voisinage de Tekedempt.

Le général ajoute en terminant :

« Nos places de Medeah, Milianah, Mascara et Tlemcen commencent à être approvisionnées, et pour long-temps. A Tlemcen, les établissemens sont assez avancés pour qu'on y soit bien à couvert dès cet hiver. On travaille à force à Mascara et à Milianah. On est plus avancé à Medeah, et je suis parfaitement tranquille sur cette place; il s'y rend journellement des convois de matériaux de toute nature, et le commerce y fait transporter beaucoup de denrées et de marchandises; on y sera pourvu de toutes choses. Quant aux marchés d'Alger, ils vont toujours croissant, on y est encombré des habitans de l'est qui y conduisent beaucoup d'huile, de fruits et de bestiaux. »

— Le *Moniteur algérien*, du 23 septembre, résume les dernières opérations qui ont eu lieu sous le comn des divers chefs de corps. Voi termes conclut le journal offici gérie :

« La conquête, dans les pr l'ouest, des tribus qui furent e sous la domination d'Abd-el-K tend et se consolide chaque jo cessante activité de nos troupes année, n'ont pas connu d'i dans leurs travaux; ces trava agrandis par le succès même. la guerre est plus loin de r d'occupation.

» C'est aussi parce que no changé : quand nous n'étion lans, nous pouvions choisir le t lieux de nos attaques; aujou nous sommes protecteurs, il fa en tout temps, en tous lieux, server de l'invasion les tribu Nous avons les soucis de la p conserver n'est pas moins diff conquérir. Mais nos braves tr lasseront pas plus dans la c que dans la conquête. Elles ront qu'après avoir détruit, j le plus petit foyer, la puissanc Il faut en dissiper jusqu'aux d tiges, pour que cet homme ex ne renaisse pas. Il falloit qu'i une bien grande puissance m Arabes, pour qu'ils n'aient pa en livrant sa personne, de se d'un seul coup de tant de ma

—La même feuille publie s sation un article où nous re passage suivant :

« Cinq villages sont en cons se peuplent chaque jour; Bli Cherchell, Dely-Ibrahim, tou Alger surtout sont en gra Mais c'est par la guerre pri que nous avons fait avanc nisation. La confiance qu'o nos succès a augmenté la européenne, en 1842, de 5,0 même cause a attiré de non taux. Les terres, les propriét sol à bâtir, ont doublé de v même temps les denrées alin



baissé des trois quarts du prix qu'elles avoient en 1841. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Progressif Cauchois* évalue à ...,000 fr. les dommages causés par les inondations de Fécamp et des environs.

— Une dame âgée et vivant seule est morte il y a quelque temps à Saint-Quentin, en dehors de toutes relations de parenté. Le lendemain du décès, un de ses voisins, qui seul avoit sa confiance, le sieur Enette, dit la Rose, marchand épicier, fit convoquer les héritiers, et, en présence du juge de paix, leur indiqua une cachette où la défunte avoit enfoui ...000 fr., qu'il auroit pu s'approprier d'autant plus facilement qu'il étoit sur le point de se rendre acquéreur de la maison mortuaire.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du ... septembre :

« Il est arrivé hier, sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, un accident qui, par un hasard providentiel, n'a pas été aussi grave qu'il auroit pu l'être.

» Le convoi parti à midi de Saint-Etienne étoit sorti de la voûte de Terre-Noire, lorsque la première voiture s'est brusquement arrêtée par suite de la rupture de son premier essieu. Les autres voitures, obéissant à l'impulsion et aux chocs successifs, se sont précipitées sur celle-ci et l'ont renversée hors des rails en la brisant. Les voyageurs de cette voiture, ainsi que quelques-uns de la seconde, tous plus ou moins contusionnés, ont reçu les premiers soins à Saint-Chamond, et le convoi a pu reprendre sa route vers Lyon, où il n'est arrivé qu'à six heures.

» On comprend combien cet accident pouvoit être plus grave, s'il fût arrivé, par exemple, au moment du passage d'un autre convoi, ou dans un de ces nombreux endroits dans lesquels, par suite des remblais, le chemin est très-élevé, ou sous une voûte, ou enfin près de ces nombreux arceaux contre lesquels la voiture, ainsi divisée, auroit été infailliblement broyée.»

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Riom a renvoyé Bernard devant la prochaine session des assises, pour y être jugé sur l'accusation d'avoir porté faux témoignage dans l'affaire Marcellange.

— Ponsat, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de l'Ariége, au mois d'août dernier, et dont le pourvoi en cassation avoit été rejeté, s'est pendu le 26 septembre dans la prison de Foix.

EXTÉRIEUR.

Les Etats du grand-duché du Luxembourg ont repris leurs travaux le 20 septembre, sous la présidence du gouverneur.

— Sir John Hunphrey, fabricant de chandelles, a été élu jeudi lord-maire de Londres pour l'année prochaine. Son concurrent étoit l'alderman Thomas Wood, fabricant de bas au métier.

— Le nouvel incendie qui s'est déclaré lundi, à Liverpool, paroît être le fruit de la malveillance. Un Irlandais nommé Patrick Doran, et âgé de trente-cinq ans, a été arrêté sous la prévention d'avoir commis ce crime, et a comparu devant le tribunal de police. Après avoir entendu un assez grand nombre de témoins, qui ont été confrontés avec l'accusé, le tribunal a remis la cause au lendemain.

— Jeudi soir, il y a eu dans la ville d'Airdie une émeute qui a eu des résultats fâcheux. Cinq personnes arrêtées pour avoir joué un rôle dans les coalisations des ouvriers de Ballochuen, ayant traversé la ville sous bonne escorte, dans l'après-midi, des groupes d'ouvriers mineurs se formèrent sur divers points, et l'on apprit bientôt qu'il étoit question de délivrer les prisonniers. Les gens de l'escorte voulurent faire entrer les prisonniers dans une auberge, mais l'aubergiste refusa d'ouvrir la porte, en disant qu'il ne vouloit pas s'exposer à voir démolir sa maison. En conséquence, on les plaça dans un bâtiment public situé à côté de l'auberge. Un instant après, la populace arriva pour les délivrer; les portes furent enfoncées et les vitres des

croisées cassées; les assaillans détruisirent la maison, tous les meubles, effets, marchandises, etc., etc. Les magistrats accoururent et donnèrent lecture du riot-act; mais comme la force armée leur manquoit pour les seconder, car toute la garnison étoit partie la veille, leurs efforts furent infructueux. Ils expédièrent des courriers à Glascow; mais au moment où des troupes arrivèrent tout étoit rentré dans l'ordre. Le secrétaire de l'association des ouvriers mineurs a été arrêté jeudi soir et incarcéré; deux officiers de police ont été légèrement blessés.

— Le 30 septembre MM. Feargus O'Connor et Bairstow ont été arrêtés à Londres. On leur reproche des paroles séditieuses prononcées dans une réunion publique à Manchester, à l'occasion d'un projet d'érection d'un monument à la mémoire de Hunt.

— Le *Morning-Post* est d'avis que la meilleure politique à suivre dans l'Afghanistan est d'évacuer le territoire; chercher à pousser en avant, ce seroit compromettre le sort des prisonniers. L'invasion de l'Afghanistan a été un véritable crime aggravé par chaque pas de l'armée anglaise. L'honneur de l'Angleterre, compromis par cette agression, ne sauroit être rétabli que par la seule réparation possible, c'est-à-dire la retraite. Jusqu'ici les instructions envoyées dans ce pays ont été secrètes, celles qui ont décidé la guerre comme celles qui ont dirigé les opérations. Notre marche est toute simple aujourd'hui; en faisant ce qui est juste, nous pouvons obtenir tout ce que nous devons rechercher. Les Afghans seront charmés de nous remettre tous leurs prisonniers.

— Il vient d'être contracté en Hollande un emprunt à 4 p. 100 pour le chemin de fer de Moscou à Saint-Pétersbourg. Par un ukase impérial du 15 septembre, cette entreprise a été déclarée de grande utilité nationale.

— Jusqu'au 18 septembre, il ne s'est rien passé en Servie qui présente le moindre intérêt. Le petit-fils de Czerny-George a adressé une proclamation au peuple elle est semblable à celle que Wutschic a fait publier après sa victoire. Le nouveau prince a apposé la signature suivante : *Alexandre-Georgewitch Czerny* et non *Alexandre Petrowitsch*; tenant sans doute à conserver le nom de son aïeul. La tranquillité semble régner dans toute la Servie.

— La *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette de Leipsick* annoncent que le consul-général d'Angleterre à Belgrade est parti pour Constantinople avec deux mandataires du prince Michel et deux fondés de pouvoirs de la princesse Lubitza mais ces deux journaux sont convaincus que cette démarche n'amènera aucun résultat favorable aux prétentions du prince.

— D'après des lettres d'Athènes, publiées par le *Correspondant de Mariembourg* du 27 septembre, le roi Othon auroit échappé à un danger imminent; il auroit fait une chute de cheval; mais grâce à sa présence d'esprit, il n'auroit que quelques contusions aux bras et aux jambes.

— Le 12 septembre, à onze heures vingt-cinq minutes du matin, on a ressenti à Patras (Grèce), une forte secousse de tremblement de terre. Cette secousse a duré trois quarts de minute.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

**BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE.**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 05.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 107 fr. 40 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 562 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3655.

JEUDI 6 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
| --- | --- | --- |
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |


## *Notice sur Mgr Besson, évêque de Metz.*

Jacques-François Besson naquit à Mieugy (Ain), le 12 septembre 1756, d'une famille distinguée du pays. Après ses études théologiques faites avec succès au séminaire Saint-Irénée à Lyon, il reçut les saints ordres à Annecy. Il se destinoit à occuper une place de conseiller-clerc au parlement de Dijon, et pour cela il se livra avec ardeur à l'étude du droit, et se fit recevoir avocat. Il étoit au moment d'entrer au parlement, quand, un de ses parens ayant été nommé évêque de Genève, à la résidence d'Annecy, il fut choisi en 1787 pour son vicaire-général. A l'époque de l'envahissement de la Savoie par l'armée française, en 1792, M. Besson fut traîné dans les prisons de Lyon par ordre de Grégoire, représentant du peuple et évêque constitutionnel de Loir-et-Cher. Après un interrogatoire de douze heures, le pauvre prêtre, reconduit en prison, l'attendoit la mort, ainsi que l'abbé de Thiollaz, depuis évêque d'Annecy, lorsqu'ils s'aperçurent tous deux d'un moyen d'évasion : ils le saisirent. Mais où trouver un asile? M. Besson frappe à une porte, elle s'ouvre; il demande l'hospitalité, il l'obtient; et, pour prix de cette réception qui lui sauvoit la vie, il convertit son hôte : c'étoit un prêtre schismatique! M. Besson se retira à Constance, puis à Turin, et enfin à Munich, continuant à administrer, de ces diverses localités, le diocèse de Genève.

Après le concordat de 1801, Mgr Fesch, archevêque de Lyon, et depuis cardinal, le nomma chanoine titulaire de la primatiale, et, en 1805, curé de Saint-Nizier. Il a laissé dans cette paroisse de précieux souvenirs, et c'est à lui qu'elle doit plusieurs des utiles établissemens qu'elle possède : son plus beau titre sera toujours à Lyon celui d'avoir été à St-Nizier le curé modèle et par excellence. M. Besson fit partie, en 1814, de la députation envoyée par la ville de Lyon pour complimenter Louis XVIII; il assista à la mort le général Mouton-Duvernay, fusillé le 26 juillet 1816; il fut nommé en 1817 évêque de Marseille, mais refusa l'épiscopat pour lequel il avoit été désigné dès 1802. En 1822, on l'appela à remplir les fonctions de vicaire-général à la Grande-Aumônerie de France, mais il n'en eut jamais le titre, parce qu'il ne voulut pas renoncer aux liens qui l'attachoient à la paroisse St-Nizier. Il prit une part active au choix si remarquable des évêques désignés en 1823, fut nommé vers cette époque chanoine honoraire de Saint-Denis, et chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare de Sardaigne.

Au milieu des graves intérêts qui l'occupoient à Paris, M. Besson n'oublioit pas l'ancien diocèse de Genève, qu'il avoit administré dans des temps si difficiles. Le conseil souverain de Genève ayant ordonné, le 21 décembre 1821, au mépris des

stipulations de Vienne, que les dispositions du code civil français seroient *seules* observées dans tout le canton pour la célébration du mariage et sa validité, M. Bellot, membre du conseil, essaya de justifier cette injustice commise envers les catholiques des communes sardes qui avoient été cédées à la république génevoise, par un écrit où il accusoit l'Eglise catholique d'avoir envahi, à la faveur des fausses décrétales, la juridiction dont elle jouit sur le mariage de ses enfans. M. Besson sollicita le pieux et savant abbé Le Surre de réfuter le factum de M. Bellot; et quelque temps après la publication du livre *De la juridiction de l'Eglise sur le contrat de mariage considéré comme sacrement*, livre qui parut en 1824 (1), le conseil souverain de Genève cessa de faire exécuter sa loi du 21 décembre 1821.

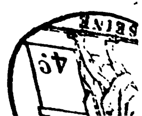
Vers cette époque, Mgr Jauffret, ancien grand-vicaire de Lyon et de la Grande-Aumônerie, étoit mort évêque de Metz.

Tandis que M. Besson travailloit à faire monter sur ce siége un ecclésiastique respectable de Strasbourg, le cardinal de Croï, Grand-Aumônier, le proposa lui-même à son insu : il fut nommé par le roi le 9 septembre 1823, et fit de vains efforts pour échapper aux honneurs de l'épiscopat.

Il seroit difficile de passer sous silence la part que prit M. Besson, vers ce temps-là, à tout ce qui devoit ramener, pour le diocèse de Lyon, une administration diocésaine régulièrement définie et incontestée. On sait qu'à la restauration sur le trône de Saint-Louis de l'auguste famille

(1) Une seconde édition a été publiée en 1836.

des Bourbons, pour laquelle M
curé de St-Nizier montra toujc
un zèle et un attachement soutei
le cardinal Fesch avoit abando
le diocèse aux mains de ses vicai
généraux. La position personn
du cardinal, oncle de l'empere
lui permettoit difficilement l
poir de rentrer jamais, ce seul
dans la ville archiépiscopale.
graves autorités, et le pape à l
tête, faisoient un devoir au titul
de donner sa démission. Mais les
fus de M. Fesch furent sans retc
Aussi le souverain Pontife usa-
de sa toute-puissance, en nomm
un administrateur apostolique e
personne de Mgr de Bernis. La
mination de ce dernier prélat à
chevêché de Rouen, remit à I
toutes les choses en question.
Besson, appelé sur ces entrefait
la Grande-Aumônerie, travailla
ardeur à un nouvel arrangem
qu'il croyoit avec raison réclamé
les intérêts du diocèse. Le gouve
ment obtint, en effet, que le I
nommât un autre administra
apostolique, et le choix de Léon
tomba sur Mgr d'Amasie. Mgr I
son, alors évêque élu de Metz
chargea de prendre possession
17 février 1824, pour Mgr de P
et l'on sait tout ce qu'il lui fa
de peines et de soins pour a
ter les protestations qui s'él
rent soit avant, soit après c
installation d'un administrate
étrange pour les uns, vivement
sirée par les autres, et, pour t
incontestablement légitime. L'é
que élu de Metz étoit peut-être
capable d'en venir à bout, en p
sence d'obstacles aussi sérieux. T
jours est-il que cette administra
apostolique, quoique rare dans l



France, réussit par l'accord
x puissances ecclésiastique et
t mit un terme à l'état pénible
ste diocèse privé de son pre-
steur, banni par un gouverne-
égitime. M. Courbon Jui-
quelque vénérable et capable
t, ainsi que les autres vicai-
éraux du titulaire absent,
oit pu tenir lieu. C'est ce qui
oujours frappé M. Besson,
ui explique son intervention
lans ces graves démêlés.

terminerons sur ce point,
pelant les belles paroles de
boz, chanoine de la prima-
étoit le secrétaire et l'ami du
l Fesch; il devoit voir arri-
e peine une administration
it l'exclure de l'archevêché :
ant, lorsque Mgr Besson eut
té au chapitre le Bref de
III, il s'écria avec autant de
que de respect: « Monsei-
c'est assez; en présence de
titres, nous n'avons qu'à bais-
ête et nous soumettre aux vo-
du Saint-Père (1). »

'administration de Mgr de Pins a
ement appréciée dans le Bref
us allons transcrire :

*otre vénérable frère Jean-Paul,
rchevêque d'Amasie, à Lyon.*

» Grégoire XVI, pape,
érable frère, salut et bénédiction
lique. Comme vous êtes sur le point
ter l'administration de l'Eglise de
que notre prédécesseur Léon XII,
use mémoire, vous avoit confiée :
ppelant les éclatans services que
vez rendus à ce diocèse, nous ne
s nous empêcher de donner à votre
ide pastorale et à votre vénéra-
ur le Saint-Siége apostolique, les
qu'elles méritent à tous les titres.
us savons, vénérable frère, que
vez épargné ni peines, ni fati-
ur faire fleurir la discipline eccle-
e dans le clergé si distingué du diocèse de Lyon, pour faire construire ou réparer les temples du Seigneur et les édifices sacrés, et pour pourvoir au salut des ames et à la splendeur du culte divin. Nous connoissons aussi le soin que vous avez pris et de conserver et d'augmenter, à l'aide de la charité des fidèles et avec le concours de votre clergé, ces pieux établissemens dont l'Eglise de Lyon est si richement dotée. D'une part, les pauvres malades et les prisonniers, soulagés par les largesses d'une charité plus abondante; de l'autre, des asiles plus sûrs, ouverts à l'innocence; ici des retraites salutaires ménagées au repentir; là des hospices fondés pour les orphelins; la jeunesse mieux instruite des vérités de la foi; les petits séminaires surtout mieux organisés, et donnant les meilleures espérances pour l'avenir de l'Eglise; voilà, en partie, de quoi nous avons grandement à vous féliciter dans le Seigneur. Maintenant donc, puisque la divine Providence vous a préparé une honorable retraite, nous vous exhortons, vénérable frère, et nous vous exhortons instamment, dans l'intérêt de ce diocèse, qui a été de votre part, jusqu'à ce moment, l'objet de tant de veilles et de travaux, à lui continuer, par l'amour què vous lui portez, le secours de vos saints sacrifices et de vos ferventes prières auprès de Dieu. Veuillez regarder cette lettre comme un témoignage de notre bienveillance spéciale. Nous vous donnons notre bénédiction apostolique du plus intime de notre cœur, en y joignant nos vœux pour votre bonheur.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 28 avril 1840, de notre pontificat le dixième.

» *Signé* GRÉGOIRE XVI, pape. »

(Extrait du livre de M. l'abbé Cattet, intitulé: *La Vérité sur le cardinal Fesch.*)

Sacré à Lyon dans l'église de Saint-Nizier le 23 février 1824, le nouvel évêque ne prit possession du siége de Metz que le 10 juin de la même année. En succédant à Mgr Jauffret, il s'appliqua à marcher dans les voies ouvertes par le zèle de son prédécesseur, et acheva ce que le premier avoit commencé. Attaché fortement à la discipline ecclésiasti-

que, il promulgua de nouveaux statuts dont le but étoit d'entourer de plus en plus le clergé de la considération qui lui est nécessaire ; il rendit plus complètes les études des séminaires, et y créa plusieurs chaires nouvelles ; il procura l'établissement des institutions de Sierck et de Bitche, et s'appliqua à veiller avec zèle à la direction des écoles primaires, dont la surveillance étoit alors confiée aux évêques.

Malgré son âge déjà avancé, Mgr Besson parcourut chaque année une partie de son diocèse, et connut bientôt par lui-même toutes les localités importantes. Il fut toujours empressé à procurer aux paroisses les secours religieux dont elles avoient besoin. Il eut soin de faire venir à Metz, séjour d'études militaires pour un si grand nombre de jeunes officiers du génie, etc., les orateurs chrétiens qui jouissoient de plus de célébrité.

Outre la protection éclairée qu'il accordoit aux communautés religieuses qui consacroient déjà leur zèle à ses diocésains, il s'appliqua à en former de nouvelles, et c'est sous son épiscopat que vinrent s'établir à Metz les Dames du Sacré-Cœur et celles du Bon-Pasteur. Il affermit aussi l'établissement des Sœurs de la Providence, en les appelant à Peltre.

Généreux bienfaiteur des séminaires, le zélé prélat fit construire le plus petit de ces établissemens en partie à ses frais ; il contribua pour la moitié aux dépenses des bâtimens de l'infirmerie ; il donna la belle maison de campagne de la Basse-Bévoie, et finit par instituer pour ses héritiers universels, ces établissemens sur lesquels repose tout l'avenir de la religion dans le diocèse.

C'est lui qui, en se mettant à la tête des dames de la ville, s'est chargé de pourvoir aux frais de la maison des Orphelines, que les exigences légales supprimoient en 1829 ; c'est lui qui doit être regardé comme le fondateur de la maison des Orphelins, qu'il a recueillis dans sa propre demeure, et auxquels il a toujours porté tant d'intérêt ; c'est lui qui a été l'appui et le soutien de toutes les œuvres de charité qui font maintenant une des gloires de Metz. Le secret de nombreuses aumônes cachées se dévoile chaque jour.

A l'époque de la révolution de 1830, on mit tout en œuvre pour lui faire abandonner l'évêché : il resta fidèle à son devoir, et lutta pendant deux ans pour obtenir qu'on lui rendît ses séminaires envahis. Plusieurs autres circonstances demandèrent de sa part fermeté et prudence : il se montra toujours digne du rang où la Providence l'avoit élevé.

Menant par goût une vie retirée, Mgr Besson sortoit peu de chez lui, depuis 1830 surtout, à moins que les fonctions épiscopales ne l'appelassent au-dehors. Dans le commerce intime de la vie, on étoit touché de la bonté de son cœur et de son application constante à ne gêner jamais personne. Sa piété étoit vive et ardente, un profond esprit de foi animoit ses œuvres, sa démarche toujours grave inspiroit le respect à tous ceux qui le voyoient.

Vers la fin de 1839, comme s'il eût eu le pressentiment du mal qui alloit l'atteindre, le prélat voulut se préparer avec soin à rendre à Dieu compte de tout le temps qu'il avoit passé sur la terre, et il fit dans cette

intention une retraite, à la suite de laquelle il eut une attaque dans la nuit du 31 décembre. Le danger parut imminent : il reçut avec beaucoup de piété les derniers sacremens, puis tomba dans le délire, mais dans un délire, si nous osons le dire, digne d'un évêque. Il se croyoit entouré d'enfans à qui il faisoit le catéchisme et qu'il bénissoit ; ou bien il vouloit remplir d'autres fonctions de son ministère. Le mal alloit toujours empirant, le bruit de sa mort se répandit même et fut répété par tous les journaux ; mais enfin, après quinze jours de l'état le plus alarmant, il revint à la vie. Ce fut malheureusement pour connoître toutes les infirmités, qu'il avoit jusque-là ignorées. Pendant les deux ans et demi qu'il a encore vécu, ayant les reins paralysés, Mgr Besson ne pouvoit presque plus être levé. Néanmoins il s'occupoit toujours de l'administration de son diocèse, se faisant rendre compte par ses vicaires-généraux de tout ce qui se passoit d'important. A diverses reprises, il s'occupa même encore de la rédaction de quelques Mémoires sur des questions intéressantes, et, s'abandonnant à une illusion si naturelle aux vieillards, il espéroit reprendre des forces qui lui permettroient de remplir toutes ses fonctions.

Cependant, plusieurs attaques successives avoient usé en lui les sources de la vie : une nouvelle crise le frappa le dimanche 17 juillet 1842, et, sentant que c'étoit la dernière, il voulut sur-le-champ recevoir les secours de la religion. Dès-lors, le pieux prélat ne pensa plus qu'à remettre son ame à Dieu. Rien de plus touchant que le spectacle de sa foi durant les six jours de son agonie. Sa patience, sa résignation, son empressement à se faire répéter des prières auxquelles il s'unissoit, laisseront un long souvenir dans le cœur de tous ceux qui en furent témoins. Déjà la parole se refusoit à ses lèvres, et toute connoissance paroissoit lui manquer, qu'il témoignoit encore par des signes le plaisir qu'il ressentoit quand on lui parloit de Dieu (1). Enfin, le samedi 23 juillet, à neuf heures du soir, l'Eglise de Metz devint veuve du vénérable évêque qui l'avoit gouvernée avec tant de sagesse pendant dix-huit ans.

Nous avons été assez heureux pour approcher quelquefois de ce prélat, et nous ne saurions assez répéter combien son cœur renfermoit de bonté, d'aménité, et de quel dévoûment il étoit animé pour son diocèse.

Malgré un abord froid et très-sérieux, Mgr Besson possédoit les qualités les plus aimables et les plus attachantes comme homme du monde.

Indépendamment des Mandemens qu'il a publiés, on a de ce prélat : *Instructions, exercices de piété, réglement pour la confrérie du Sacré-Cœur, érigée à Saint-Nizier de Lyon*, 1 vol. in-12, Lyon, 1819 ; *Observations de M. l'évêque de Metz sur l'état de prévention de désobéissance aux lois du royaume, dans lequel le Rapport au Roi du 20 janvier 1828, et les actes publiés en conséquence placent tous les évêques aux yeux des peuples*, in-8°, Metz, 1828. Ses écrits, comme ses actions, montrent qu'il réunissoit la piété la plus tendre à la plus noble fermeté.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 22 septembre, à une

(1) Voyez t. CXIV, p. 351.

heure et demie, S. S. étoit de retour dans sa capitale.

Avant de quitter Civita-Vecchia, le Saint-Père y a recueilli de nouveaux témoignages de dévoûment et d'amour. Un beau feu d'artifice a été tiré le soir du 20, sur la place d'armes; S. S. y assistoit du balcon du palais. Les démonstrations publiques auroient été encore plus multipliées, si le mauvais temps n'y avoit mis obstacle.

Le lendemain, le souverain Pontife, pénétré jusqu'au fond du cœur de ces sentimens de sincère soumission, accueillit quelques députations accourues des pays limitrophes. Le 22, quoique le ciel ne fût point encore serein, il se mit en route à sept heures du matin : le long du chemin, jusqu'à Rome, S. S. a reçu les mêmes démonstrations de respect et de filial attachement.

— Mgr Antoine Traversi, patriarche de Constantinople, précédemment archevêque de Nazianze, homme plein de vertus, de science, de charité, de dévoûment envers les pauvres, est mort le 21 septembre à Rome, au milieu des consolations de la religion. Il étoit honoré de l'intime confiance et de l'affection particulière de Sa Sainteté.

---

PARIS. — Mgr Wiseman, évêque de Mellipotamos, et coadjuteur de Mgr Walsh, vicaire apostolique du district du Centre en Angleterre, est arrivé de Rome à Paris. Le prélat est descendu au séminaire des Missions Etrangères.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« L'administration vient de prendre une grande détermination, à laquelle ne sont pas restées étrangères les instances du digne prélat placé à la tête du diocèse. M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes, qui, ainsi que ses devanciers, apprécioit parfaitement les besoins de l'église-mère de Paris, a désigné récemment M. l'architecte Arveuf pour étudier le projet d'une restauration complète de Notre-Dame et en diriger l'exécution.

» L'entreprise dont M. Arveuf est chargé est vaste et périlleuse. Il s'agit en effet de restituer à Notre-Dame son vrai caractère, altéré par le mélange de styles postérieurs. On sait que, commencée en 1163 par Maurice de Sully, la métropole de Paris fut achevée en 1313. La Renaissance n'y a laissé aucune trace de son passage; mais à dater de Louis XV commence une longue série de mutilations et de déplorables enjolivemens. Les arcades ogivales de l'abside furent alors dénaturées par un revêtement en marbre à plein cintre; l'imagerie de la Vierge, œuvre de Jehan Ravy, fut supprimée; les vitraux de couleur remplacés par des verres blancs; le tympan de la porte d'entrée par une ogive d'un type incroyable. Nous ne finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les détériorations causées au monument par la main des hommes et surtout celles que l'action du temps lui fit subir à l'extérieur, dans les mille ornemens attachés avec une richesse infinie, par l'architecture gothique, au flanc des édifices.

» M. Arveuf ayant à rétablir dans sa pureté originelle l'admirable cathédrale, voudra sans doute réparer toutes ces brèches, détruire toutes ces superfétations, faire revivre les dispositions anciennes. La restauration de Notre-Dame doit pouvoir servir de type aux autres églises de la France, qui tout naturellement chercheront en elle un modèle à imiter. »

---

*Diocèse de Strasbourg.* — On lit dans le *Bulletin du congrès scientifique*, réuni en ce moment dans la ville épiscopale :

« M. l'évêque habite les appartemens du premier étage du château. Après avoir cherché long-temps et en vain un local qui pût servir de point de réunion aux membres du congrès, en dehors des séances des sections, et où les étrangers

pussent établir des relations de science et d'amitié, la commission municipale s'est vue obligée de désigner les salles du rez-de-chaussée du château pour les réunions de chaque soir. Elle ne s'est pas dissimulé combien cet arrangement pouvoit présenter d'inconvéniens pour M. l'évêque, et s'est fait un devoir de lui en exprimer ses vifs regrets. M. l'évêque a mis dans sa réponse une bienveillance tout évangélique, et a exprimé le vœu de voir produire au congrès les heureux fruits qu'on est en droit d'en attendre. Le même jour, M. l'évêque et la plupart des membres du clergé catholique sont venus prendre part à la séance d'ouverture. »

---

*Diocèse de Tulle.* — Le dimanche 25 septembre, Mgr Berthaud a officié pontificalement à la cathédrale de Limoges, et à la suite des vêpres, il a fait, du haut de la chaire, ses adieux à sa ville natale.

« C'est ici, a-t-il dit, que j'ai été fait chrétien; c'est ici que j'ai murmuré mes premières prières; c'est ici que j'ai fait ma première communion, et que j'ai reçu la confirmation; c'est ici que je me suis *engagé* au service de Dieu; c'est dans cette chaire que j'ai essayé mes foibles forces dans les luttes de la foi et de la vérité éternelle; c'est au pied de cet autel que j'ai été consacré évêque par les mains du vénérable vieillard mon père; je n'oublierai jamais ces précieux souvenirs, et Limoges aura toujours la première place dans ma reconnoissance et dans mes prières. »

Après ce discours, le prélat a donné le salut et béni une dernière fois ce peuple dont il s'est concilié à la fois l'affection et le respect.

Mgr de Tournefort, évêque de Limoges, et plusieurs chanoines, naguère collègues de Mgr Berthaud, ont voulu l'accompagner à Tulle, le lundi 26.

Le maire, à la tête du conseil municipal, a complimenté le nouvel évêque sous un arc-de-triomphe, élevé à l'entrée de la ville. Puis le cortége, composé des confréries de pénitens, des jardiniers et de près de 200 ecclésiastiques, s'est avancé vers la cathédrale, aux détonations répétées des boîtes. M. des Brulys, vicaire-général, a reçu le prélat, qui, après les premières prières, est monté en chaire. Ici, nous laisserons parler la *Gazette du Centre :*

« Il s'est demandé pourquoi cette foule immense, ce concours des divers rangs, de la magistrature et de l'armée, de la pauvreté et de la puissance, sur les pas d'un homme soumis comme les hommes ses frères à la souffrance et à la douleur? Pourquoi sous cette main mortelle, tous les fronts s'inclinoient comme les épis dorés sous la brise? Monseigneur en a fait hommage à la religion dont il est le représentant et le Pontife. Puis, avec une énergie qui a ému tous les cœurs et mouillé bien des paupières, Monseigneur a ajouté : « Quoique notre berceau n'ait » pas été tressé des osiers qui croissent » dans vos rivières, quoique nous n'ayons » pas reçu ici les premières caresses d'une » mère, nous vous aimons, habitans de » la Corrèze; vos peines sont nos peines, » vos douleurs nous appartiennent dé- » sormais. Et d'ailleurs, nous ne vous » sommes pas étranger; vos magistrats » viennent de nous donner droit de cité; » nous comptons dans ce pays des condis- » ciples par centaines; nous y avons des » maîtres, nous y avons des disciples. » Notre voix ne vous est pas inconnue; » lorsque, l'année dernière, elle s'élevoit » dans une église voisine, nous étions » loin de penser qu'un an passé à peine, » nous viendrions nous asseoir dans cette » chaire épiscopale de Tulle; mais, puis- » que la Providence a parlé, désormais » nous sommes tout à vous, nous vous » appartenons tout entier. Oui, nous tra- » vaillerons à l'œuvre confiée par Jésus- » Christ; nous le jurons, nous jurons de » vous *poursuivre avec un amour impla-* » *cable.* »

» Monseigneur, en terminant, a rappelé la présence de M. l'évêque de Li-

moges, qui avoit fait descendre sur lui les dons de la grâce, et dont la présence en ce lieu rappeloit la protection apostolique qui guidoit Tite et Timothée. Un *Te Deum* en musique a terminé la cérémonie, et Monseigneur a été processionnellement reconduit à l'évêché. Le soir, toute la ville a été illuminée. »

IRLANDE. — Une dame protestante de Limerick a fait abjuration entre les mains du curé de la paroisse Saint-Patrice.

A Kilcorney, un gentleman s'est converti sur son lit de mort, et, peu de jours après avoir été reçu au nombre des enfans de l'Eglise, il a été enterré avec les cérémonies catholiques.

SUISSE. — On nous écrit de Lausanne, à la date du 15 septembre :

« Son Exc. M. le baron de Blonay, ambassadeur de sa majesté le roi de Sardaigne près la confédération helvétique, commandeur de l'ordre royal et militaire des SS. Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, est mort le 1er septembre à deux heures du soir, en son hôtel de Lausanne, après une longue et douloureuse maladie.

» M. de Blonay étoit dans la quarante-septième année de son âge, et réunissoit les qualités les plus propres à la haute mission qu'il remplissoit : une grande connoissance des hommes et des choses, une heureuse aptitude pour les affaires, beaucoup de tact et d'habileté. A la finesse de l'esprit, à la rectitude du jugement et à la sagesse des vues, il joignoit beaucoup d'instruction, une rare modestie qui lui fit refuser les postes les plus éminens, une mémoire qui n'avoit jamais rien oublié, mais surtout la mémoire du cœur, car c'est par elle qu'il s'est rendu cher à tous ceux qui l'ont connu dans les diverses missions diplomatiques dont il fut honoré par son auguste souverain soit à Vienne, soit à Paris où il laissa de profonds et précieux souvenirs, d'unanimes et éternels regrets.

» Un aussi beau talent, tant de qualités, tant de mérites devoient recevoir leur récompense, même sur cette terre d'épreuves. Aussi, le plus pieux, le plus magnanime des monarques, S. M. Charles-Albert, roi de Sardaigne, dont toutes les actions sont marquées au coin de la grandeur, de la générosité et de la sagesse, se fit un devoir d'élever au poste éminent d'ambassadeur près la confédération helvétique, le diplomate modeste qu'il honoroit de toute son estime et d'une confiance sans bornes. Qui pourroit dire combien M. de Blonay fit pour le catholicisme, dans la ville de Lausanne, par sa conduite toute chrétienne, tout angélique? Nouveau Zorobabel, il se hâta de relever dans cette belle cité, autant qu'il fut en lui, les ruines du sanctuaire, et contribua encore généreusement à l'érection de toutes les églises catholiques qui s'élèvent en grand nombre en Suisse, depuis quelques années. Son zèle et sa charité s'étendirent bien au-delà des limites de l'Helvétie : il alloua plus de 10,000 francs pour l'église de Meximieux, en France, où il avoit une propriété. Que ne fit-il pas pour les pauvres, les écoles, les églises des paroisses de Marcilly, de Saint-Paul en Savoie, etc.? Il seroit difficile d'énumérer toutes les bonnes œuvres qui signalèrent son trop court passage dans cette vallée de misère. Qui pourroit nombrer les infortunés de tous les cultes dont il sécha les larmes, et qui ne cessèrent jusqu'à son dernier soupir d'être l'objet de sa plus tendre sollicitude? Dieu, qui voit dans les ténèbres, a pu connoître le nom de tous les malheureux dont il fut le bienfaiteur. Aussi le noble diplomate fut toujours, mais principalement encore pendant sa maladie, l'objet des égards, des prévenances les plus délicates, soit de la part du louable gouvernement vaudois, soit de la part de toutes les classes de la société de l'intelligente ville de Lausanne.

» M. le baron de Blonay connoissoit

depuis long-temps toute la gravité de sa position et ne cherchoit point à se la dissimuler. Il a demandé et reçu tous les sacremens de l'Eglise avec les sentimens de cette foi éclairée, de cette piété profonde et vraie qui caractérise si bien l'auguste monarque qu'il représentoit en Suisse. Jusqu'au dernier moment, il a conservé toutes ses facultés intellectuelles, un caractère calme et serein..... et sa mort a été aussi douce, aussi paisible que sa vie! La Religion perd en lui un zélé défenseur; le gouvernement un habile diplomate; la Suisse un ami dévoué; le Chablais, une de ses gloires; les pauvres, un père tendre; l'église catholique de Lausanne, l'un de ses plus généreux restaurateurs; la vertueuse et inconsolable baronne de Blonay, le plus tendre des époux; ses enfans, le meilleur des pères.

»A peine la mort de Son Excellence fut-elle connue dans Lausanne, que la douleur s'empara de toutes les ames. Le gouvernement vaudois, juste appréciateur du vrai mérite, s'empressa d'exprimer par écrit et verbalement, soit à l'ambassade de Sardaigne, soit à la noble famille du défunt, la peine que lui causoit ce désastre. Le gouvernement du canton du Valais n'est point resté étranger à ce deuil, et déjà le 3 septembre il écrivoit à ce sujet : « Les relations que les hautes » fonctions qu'il remplissoit nous ont mis » dans le cas d'entretenir avec l'illustre » défunt, nous ont procuré l'occasion » d'apprécier toute l'étendue de son zèle » pour son souverain, mais en même » temps tout l'intérêt qu'il portoit à la » Suisse et au canton du Valais en parti» culier. Ce n'est donc pas seulement le mi» nistre que nous regrettons, mais es» sentiellement l'homme bienveillant et » bon, l'ami du peuple, au sein duquel » Dieu a marqué le terme de sa vie. »

»Le 4, dès trois heures après midi, l'hôtel mortuaire étoit rempli, les habitans de la ville et des environs affluoient dans les rues que devoit parcourir le cortége; et c'est pour satisfaire à l'empressement du peuple et aux désirs de Sa Majesté Charles-Albert qu'on obtint, *contrairement à l'usage établi depuis* 1836, que le corps fût transporté processionnellement de l'hôtel de l'ambassade à l'église catholique. A quatre heures, après l'arrivée de la haute députation du conseil d'Etat, composée de son président M. Druey et de M. Jacquet, M. l'abbé Chervaz, protonotaire apostolique, chanoine de Saint-Maurice et de Bethléem, et chanoine de la cathédrale d'Angers, en France, fit la levée du corps selon le rite catholique. Le convoi funèbre se mit immédiatement en marche et traversa la ville à pas lents dans l'ordre suivant. Le cercueil couvert d'un riche drap mortuaire, sur lequel il y avoit une grande croix blanche recouverte des insignes, des décorations et des attributs du défunt, étoit porté par douze notables habitans catholiques de la ville de Lausanne. En avant du cercueil, les sergens de ville ouvroient la marche. Les cordons d'honneur étoient tenus par MM. de Mazabrier, le maire de Meximieux en France, le marquis de La Tour du Pin Gouvernet et le comte d'Antioche, chargé d'affaires de Sardaigne en Suisse. Après le corps venoit M. le chanoine Chervaz, en costume ecclésiastique, récitant à haute voix le *Miserere,* les parens de l'ambassadeur, parmi lesquels on distinguoit MM. le chevalier et baron de Blonay, Cyrille, son frère, gentilhomme de la chambre du roi, le chevalier de Vaudry, beau-père du défunt, le baron de Blonay de Vevey, la députation du conseil d'Etat, le conseil de fabrique de l'église paroissiale; enfin des flots de peuple suivoient en silence le cortége, qui, sur son passage, étoit salué avec le plus religieux recueillement. La tristesse étoit peinte sur tous les fronts, des pleurs baignoient la paupière du riche et de l'indigent, du magistrat et du simple citoyen. Chacun étoit avide d'honorer les restes mortels de celui qu'il s'étoit plu à appeler du doux nom de frère et d'ami.

»A l'entrée de l'église catholique, le cercueil fut reçu par Mgr le comte Bagnoud,

abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem, et placé sur un catafalque élevé au bas de la nef, et entouré de nombreuses bougies. La députation du conseil d'Etat prit place au banc de l'ambassade. Aussitôt le prélat officiant entonna les vêpres des morts et fit ensuite l'absoute. Durant cette lugubre cérémonie, l'église ne désemplissoit pas : catholiques et protestans étoient pêle-mêle avec un air si recueilli qu'on les eût tous pris également pour des fidèles fervens. Cette heureuse fusion, il y a un siècle, auroit attiré la *peine capitale*, et sur les ministres des autels, et sur les assistans...

» Le 5, à trois heures du matin, les restes mortels de M. de Blonay furent transportés à Saint-Paul, près d'Evian (Savoie), en passant par la tête du lac, la porte du *Sex* (Valais). Le cortége étoit composé de trois voitures : dans la première se trouvoit le corps du défunt; dans la seconde, Mgr de Saint-Maurice et de Bethléem, MM. le baron de Blonay, et le chanoine Chervaz; dans la troisième, MM. le vicaire de Lausanne, le baron de Blonay de Vevey, et le maire de Meximieux. A Maxiily, M. le curé vint processionnellement au-devant du cortége. A une heure après midi, les mêmes honneurs qu'à Lausanne furent rendus dans l'église de Saint-Paul.

» Le 6, après l'office des morts, M. le chanoine Chervaz, chevalier de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare, prononça, comme à Lausanne, l'oraison funèbre de S. Exc. Un nombreux et brillant auditoire fondoit en larmes. 30 prêtres se trouvoient à cette touchante réunion, à laquelle s'étoient aussi associées les autorités municipales, les notabilités d'Evian et des communes environnantes. Après la messe célébrée par Mgr l'abbé de Saint-Maurice, et la cérémonie de l'absoute, le cercueil fut descendu dans le caveau. C'est sur cette tombe, sous laquelle reposeront désormais les restes mortels de l'homme charitable, que les pauvres iront déposer une fleur de reconnoi[illegible]st du fond de ce sépulcre glorieux qu'ils entendront encore, nous en avons le doux espoir, cette voix amie qui leur dira : Je vous ai aimés pendant ma vie, je suis maintenant votre intercesseur auprès de Dieu. »

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On parloit un jour devant une dame riche d'une prochaine disette où l'on courroit grand risque de manquer de pain. Eh bien, répondit-elle, on mangera de la brioche, et avec cela on ne mourra pas de faim. C'étoit un raisonnement fort bizarre assurément, mais qui n'indiquoit peut-être qu'une parfaite ignorance des choses les plus communes de la vie, de la part d'une classe de personnes accoutumées à prendre le bien sans s'informer d'où il vient.

Une chose qui auroit eu l'air d'une plaisanterie non moins singulière, à toute autre époque que la nôtre, auroit cependant aujourd'hui un certain sens; ce seroit de dire à ceux qui viendroient annoncer une prochaine disette de pain : Eh bien, on mangera du sucre. En effet, l'abondance du sucre est devenue un des plus grands embarras. On ne sait qu'en faire; et encore ne sommes-nous pas au bout. Tout le monde est à la recherche du sucre; on en demande à tous les végétaux; et pour peu que la chimie continue ses investigations, elle finira par en extraire du règne minéral. En attendant, elle vient d'en découvrir dans la figue pour les palais délicats ; car il paroît que c'est un sucre de qualité supérieure, et capable de faire tomber tous les autres en défaveur.

Toujours est-il que si la dame à la brioche existe encore, et qu'on revienne à parler devant elle de quelque disette qui fera craindre que le pain ne manque, elle pourra dire avec plus de raison que la première fois: Eh bien, on mangera du sucre.

---

Malgré les Ronsin, les Henriot, les Rossignol et toutes les renommées effrayantes du règne de la terreur, le général Vandamme trouva encore moyen

de se faire remarquer, comme homme d'exécution, par l'impitoyable caractère de ses actes. Bonaparte disoit, en parlant de lui : « Il est bon d'avoir dans une ar-» mée un général Vandamme ; mais si » j'en avois deux, je serois obligé d'en » faire fusiller un. »

L'Espagne révolutionnaire a aussi son général Vandamme dans la personne de Zurbano. Mais, malgré toute l'horreur que son nom inspire, Espartero le garde. C'est qu'apparemment il n'a qu'un Zurbano non plus, et que pour en faire fusiller un, il attend qu'il y en ait deux. Car, depuis long-temps, ce ne sont pas les raisons qui manquent pour faire fusiller celui-ci. Voilà, sans doute, pourquoi il tient si bon contre les accusations et le cri d'horreur dont il est l'objet de tous côtés. Dans ce moment les griefs s'entassent sur sa personne; les plaintes du dehors se joignent aux plaintes du dedans pour demander qu'on en finisse avec un monstre pareil. Mais Espartero n'en fait pas pour cela; et les malheureux Espagnols seront probablement forcés d'attendre qu'il y ait deux Zurbano.

---

## PARIS, 5 OCTOBRE.

*Par suite* de l'arrivée de Louis-Philippe à Saint-Cloud, la garnison de Paris doit fournir tous les jours, pour la garde du château de cette résidence, 800 hommes de troupes de ligne, et un escadron fourni alternativement par le 3$^{e}$ régiment de lanciers et le 5$^{e}$ de dragons.

— C'est demain jeudi, 6 octobre, que Louis-Philippe entre dans sa 70$^{e}$ année; il est né le 6 octobre 1773.

— On assure que plusieurs nominations dans les fonctions diplomatiques de second ordre ont eu lieu, et qu'elles seront publiées prochainement.

— Un journal parle de la retraite prochaine de M. Legrand (de l'Oise), directeur de l'administration des contributions directes, et l'un des promoteurs du recensement.

— Nous savons de source certaine, dit une autre feuille, que la question de la transmission des offices sera une des premières dont les chambres auront à s'occuper.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une pension annuelle de 600 fr. à la veuve de M. Eug. Buret, rédacteur du *Courrier Français*, et auteur d'un ouvrage sur la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre.

— Le n° 945 du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance, en date du 1$^{er}$ août 1842, portant proclamation de 393 brevets d'invention délivrés pendant le deuxième trimestre de 1842.

— Le paquebot français du Levant et le paquebot anglais portant la malle de l'Inde, n'étoient pas encore arrivés à Marseille le 1$^{er}$, avant le départ du courrier pour Paris.

— M. le comte Arnim, ministre de Prusse, qui s'étoit rendu en Suisse pour accompagner le roi Frédéric-Guillaume IV, est de retour à Paris.

— M. le chancelier Pasquier est de retour à Paris, venant de ses terres situées dans le département de la Sarthe.

— Le *Moniteur* a publié le bilan des opérations de la banque de France au 26 septembre 1842 (matin). Il y avoit en caisse 206 millions 606 mille 836 francs; en effets de commerce, en avances sur dépôts et en avances sur effets publics 175 millions 386 mille 972 francs; en comptes courans et capitaux de comptoirs, 36 millions 323 mille 331 francs; la réserve est de 10 millions; les placemens en effets publics s'élèvent à 50 millions 205 mille 486 francs; l'hôtel de la banque est évalué à 4 millions, et les créances et objets divers s'élèvent à 145 millions 705 mille 705 francs 23|100. Le total de ces sommes forme l'actif de la banque qui est de 482 millions 666 mille 529 francs 68|100.

Le passif est de la même somme; il consiste en 224 millions 842 mille 567 francs de billets au porteur ou à ordre, de 171 millions 82 mille 473 francs en compte courant du trésor ou des particuliers; de 81 millions 900 mille francs comprenant le capital de la banque 67

millions 900 mille francs, la réserve de 10 millions, et la réserve immobile de 4 millions. Il y a 566,827 francs de dividende à payer, 282,701 francs de mandats de divers comptoirs de la banque, et 3 millions 991 mille 330 francs en comptes dus à divers.

— Il vient d'être décidé par la cour royale de Paris que toute personne tenant un cabinet littéraire ou louant habituellement des livres, doit être considérée comme libraire et assujétie, en cette qualité, au brevet et au serment prescrits par la loi du 11 octobre 1814.

— Il y a en ce moment recrudescence de faillites dans le département de la Seine. Le tribunal de commerce, ainsi que nous l'annoncions dans les premiers jours du mois dernier, avoit prononcé en août soixante-deux jugemens déclaratifs; il en a rendu soixante-treize de même nature en septembre (huit de plus que dans le mois correspondant de l'année précédente).

— Une de ces querelles malheureusement trop fréquentes aux barrières mettoit dimanche dernier en émoi le voisinage de l'Observatoire. Huit ou dix ouvriers carriers avoient engagé une rixe avec des charpentiers et des charrons. Ceux-ci s'étoient armés de leurs compas et en menaçoient leurs adversaires. L'arrivée du poste de garde municipale a heureusement mis fin à cette collision. Quatre des principaux batailleurs ont été arrêtés; un seul des ouvriers, assez grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital Cochin.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Un journal raconte que la chaudière d'un des bateaux faisant le service de Paris à Saint-Cloud, a fait explosion avant-hier, sans toutefois causer d'accident. Ce journal a été mal informé. Aucune explosion n'a eu lieu à bord de ce bateau à vapeur; l'accident se borne à une fuite arrivée à la chaudière du bateau le *Montereau*, qui, laissant échapper sa vapeur, et par suite n'ayant plus la force nécessaire pour continuer sa marche, a débarqué ses voyageurs au-dessus du pont des Invalides. »

— Les biens provenant de la succession de madame de Feuchères seront adjugés, le 15 décembre, en l'audience des criées du tribunal de la Seine. Voici à quelle somme ils sont mis à prix : l'hôtel de la place Vendôme, 500,000 fr.; le domaine de Morfontaine, 1 million 200,000 fr.; la forêt de Montmorency, 2 millions 280,000 fr.

— La maison des Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, doit être inaugurée sous peu de jours.

— On écrit de Toulon, 27 septembre :

« Les nouvelles d'Alger arrivées à Toulon par le *Sphinx* ont un caractère de gravité qu'on ne peut dissimuler. Sur certains points les Arabes luttent avec l'énergie du désespoir, et il est imprudent de s'engager dans leur pays difficile avec de foibles colonnes. Le général Changarnier vient d'en faire l'expérience. La position de sa colonne a été critique comme celle du 3e bataillon de chasseurs d'Orléans au milieu des Beni-Menaçer; comme lui, elle s'est couverte de gloire; mais elle l'a achetée un peu cher.

» Voici les renseignemens qui nous parviennent d'Alger à la date du 23 septembre :

» La colonne du général Changarnier, forte d'environ 2,500 hommes, s'étoit engagée dans l'aghalick des Ouaz, entre Milianah et Mascara, lorsque les Arabes et les Kabyles de cet aghalick, renforcés peut-être par les troupes de l'émir, l'ont attaquée de toutes parts avec une fureur extraordinaire. Les combats se sont succédé avec une telle rapidité qu'on s'est battu deux journées entières à l'arme blanche ou à portée de pistolet. Notre colonne n'a pu être ébranlée; mais elle n'a obtenu aucun résultat signalé. Nos troupes ont fait des prodiges; mais les balles ne les ont pas épargnées, et nous avons eu 100 hommes hors de combat, tués ou blessés; soit que les officiers s'exposent trop, soit qu'ils servent de point de mire à l'ennemi, le nombre de ceux qui sont atteints est toujours hors de

proportion avec celui des soldats. Ainsi, dans cette affaire, nous avons eu six officiers tués, parmi lesquels on cite M. de Morangiès, capitaine aux zouaves; Magagnos, capitaine au même corps; de Nantes, sous-lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique, et un officier d'état-major. L'ennemi a fait des pertes considérables; mais les nôtres sont très-sensibles, car de Morangiès et Magagnos étoient deux des officiers les plus braves et les plus expérimentés de l'armée d'Afrique. »

— Des rapports du général Bugeaud confirment les nouvelles d'Alger. Le gouverneur-général annonce ensuite qu'une lettre du général Changarnier lui apprend que le général de Lamoricière s'est emparé le 19 de la Smahla (famille, tentes, entourage) d'Abd-el-Kader et du khalifa Si-Allal-Ben-Embarek.

— Les journaux de Marseille du 1er portent que le lieutenant Sébastiani, neveu du maréchal et du général Tiburce Sébastiani, est mort en Afrique, tué par une balle arabe dans un des engagemens dont nous venons de parler. Il est tombé à la tête de sa compagnie.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a mis à la disposition du préfet de la Seine-Inférieure une somme de 12,000 fr. à titre de secours provisoire, destinée à être répartie entre les habitans les plus nécessiteux de Fécamp, d'Yport, d'Etretat et d'autres communes voisines ravagées par l'inondation du 24 septembre.

— Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit du 27 au 28 septembre, avec effraction et escalade, dans la chapelle de Kermaria (Finistère). Pour y pénétrer, ils ont forcé, à l'aide d'une perche de bois, restée sur les lieux, une des barres de fer qui protégent la fenêtre. Ils ont enlevé de cette chapelle des glaces et quelques autres objets de la valeur d'une soixantaine de francs. Ils en ont ensuite retiré les saints et les ont placés debout dans le cimetière.

— La saline de Dieuze (Meurthe), appartenant à l'Etat, a été adjugée le 1er octobre. La mise à prix ayant été fixée à 9 millions, double de l'estimation, on est descendu, par voie de rabais, jusqu'au chiffre de 6,100,000 fr., taux auquel M. Th. Riboulet, de Rennes, a été déclaré adjudicataire.

— Un de ces accidens, rendus malheureusement trop fréquens par l'imprudence des chasseurs, vient de plonger dans le deuil une famille de Romorantin. M. Tiger étoit à la chasse le 25 septembre; un lapin venoit de tomber sous l'un des coups de son fusil; le chien, après avoir rapporté le gibier, ne vouloit pas le lâcher et se mettoit en devoir de le dévorer; M. Tiger eut l'imprudence de le frapper avec la crosse de son fusil, qu'il tenoit par le bout du canon. La batterie se mit à jouer; le second coup partit et alla frapper M. Tiger à bout portant à l'aisselle. Le lendemain il étoit mort.

— Deux gendarmes de Luz (Hautes-Pyrénées) alloient en correspondance le 21 septembre, à l'entrée de la nuit. Une querelle s'éleva entre eux; des injures ils en vinrent aux voies de fait, et l'un d'eux poussa son camarade et le fit tomber. Ce dernier se releva, tira son sabre, et le plongea tout entier dans le corps de l'autre. Ce gendarme est mort le lendemain. Le meurtrier a été arrêté sur-le-champ.

---

EXTÉRIEUR.

On vient de découvrir, en Angleterre, une fraude exercée sur une grande échelle, depuis huit ou neuf années, par les employés de douanes eux-mêmes, et qui a frustré l'Etat d'une somme qu'on évalue à plus d'un million de liv. sterling. Cette fraude avoit lieu principalement sur les soieries. On préparoit des caisses remplies de livres ou d'objets de peu de valeur, et quand arrivoit le bâtiment français, on substituoit les caisses de livres aux caisses de soieries, portant les mêmes marques et les mêmes numéros. De cette manière, on ne visitoit que les

caisses de livres, et quand la visite étoit opérée, on faisoit la même substitution, et les soieries entroient ainsi en fraude. Beaucoup d'employés et de négocians se trouvent compromis dans cette affaire, que l'on instruit activement.

— On lit dans le *Sun :*

« Nous apprenons que la prison de Stafford est tellement encombrée, que six détenus sont enfermés dans une cellule, attendant le moment où il plaira à la commission spéciale d'ouvrir ses séances. Quatre émeutiers ont été de nouveau arrêtés; à Burslem on construit 299 cellules nouvelles. Deux pièces de canon sont braquées à l'entrée de la prison et le 34e de ligne fait le service. »

— On parle, dit le *Court-Journal*, d'un prochain mariage entre le marquis de Douglas et la princesse Marie-Amélie, fille de la duchesse douairière de Bade. Cette princesse a 25 ans.

— L'empereur de Russie est arrivé le 14 septembre à Moscou, après avoir passé, le même jour, à Twer, une revue des troupes. Mais, à la nouvelle de l'incendie de Kasan, le czar a pris aussitôt la route de cette ville.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie les nouvelles suivantes de la Servie :

« Le prince Milosch est de retour à Vienne du voyage qu'il a fait en Allemagne. On pense que la nouvelle des événemens dont la Servie a été récemment le théâtre, a déterminé ce retour si rapide, et que le prince a conçu de vives inquiétudes sur le sort qui pourroit être réservé à ses fils.

» M. Raditschvitsch, ministre de l'intérieur sous le gouvernement du prince Michel, est arrivé à Vienne, chargé d'une mission spéciale. M. Rikolitsch, chef de la police de Belgrade, y est arrivé également avec des dépêches du prince Michel.

» Le prince Michel a envoyé de Semlin une députation à Constantinople et une seconde députation à Vienne et à Saint-Pétersbourg. De son côté, le gouvernement provisoire a aussi envoyé une députation à Constantinople. Cette députation s'est embarquée avec Shekib-Effendi, qui considère sa mission comme terminée.

» Deux mille Albanais de Widdin sont venus renforcer la garnison de Belgrade.

» On a dit ces jours derniers que Mitschitch, qui est resté fidèle à la cause du prince Michel, étoit parvenu à réunir 1,000 hommes dévoués, et que huit capitaines avoient embrassé le parti du prince. On ajoutoit que Mitschitch s'étoit emparé de Kragugewatz, et qu'après avoir pris quelques canons, il s'étoit mis en marche sur Belgrade, pour y opérer une contre-révolution. Tout cela porte évidemment l'empreinte de l'exagération.

» Alexandre Petrowitch Czerny, récemment élu souverain de la Servie en remplacement du prince Michel, est le second fils de Czerny Georges. Il est né en 1806. Il a été élevé en Russie, où sa mère avoit une pension considérable; et, depuis l'avénement du prince Michel, il avoit été nommé adjudant du prince. On s'est trompé en disant qu'il n'avoit que dix-huit ans; on l'a confondu avec un petit-fils de Czerny Georges. »

---

*Notice historique et descriptive de la cathédrale de Châlons-sur-Marne*, par M. l'abbé Estrayez-Cabassolle, chanoine, vicaire-général de Châlons, membre de la commission centrale d'archéologie du département de la Marne.

Depuis plusieurs années le gouvernement s'occupe de la restauration et de l'embellissement de nos édifices sacrés avec un zèle auquel les amis de la religion et des arts ne peuvent qu'applaudir.

Pour se guider dans les travaux qu'il projette de faire exécuter dans nos basiliques, il veut en connoître l'histoire et la description; et déjà plusieurs fois il s'est adressé, pour obtenir les documens qu'il demande, aux autorités ecclésiastiques et civiles.

C'est pour répondre à cet appel que M. Estrayez a composé sa *Notice*, qui, selon nous, satisfait pleinement aux con-

ditions exprimées dans la circulaire du ministre des cultes, adressée aux préfets et aux évêques, en date du 10 août 1841.

M. Estrayez a divisé cette Notice en deux parties : dans la première il donne l'histoire, et dans l'autre la *description* du monument.

Le premier chapitre de la partie historique est une dissertation claire et précise, où, en discutant la date de la fondation du siége épiscopal de Châlons-sur-Marne, l'auteur examine l'époque de la fondation des siéges épiscopaux dans les Gaules en général, question importante, souvent agitée, diversement résolue, et à laquelle M. Estrayez a donné, en peu de mots, une réponse satisfaisante.

L'auteur expose ensuite l'histoire de la cathédrale de Châlons depuis sa première origine jusqu'à nos jours; et il est vrai de dire que peu de monumens offrent dans leur histoire plus de variété et d'intérêt.

Cette cathédrale, qui succède à celle que les premiers évêques de Châlons avoient élevée hors de la cité, fut commencée vers le milieu du v[e] siècle, et achevée au commencement du VII[e]. Deux fois, dans le courant du X[e], après avoir été embellie par Charles-le-Chauve, elle eut à souffrir les ravages des guerres civiles; et au milieu du XII[e], le feu du ciel la détruisit en grande partie.

Alors l'architecture ogivale remplaçoit en France l'architecture romane. La cathédrale de Châlons se releva de ses ruines plus belle que jamais, et un pape (Eugène III, que des circonstances pénibles forçoient de se réfugier en France) en fit lui-même la dédicace solennelle.

Quatre-vingt-trois ans après, le feu du ciel occasionna de nouveaux désastres, bientôt réparés par la foi des peuples. Depuis lors, jusqu'en 1628, la basilique reçut, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de nombreux embellissemens.

A cette époque, elle n'eut pas un meilleur sort que tant d'autres monumens précieux de l'art ogival. Le XVII[e] siècle lui imposa, sous le nom de réparations et d'ornemens, des dégradations et des monstruosités réelles. Quelle dose de barbarie il a fallu pour mutiler de même les belles églises de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Séverin, de Saint-Merry, et surtout de Saint-Martin-des-Champs, à Paris!

Plus heureuse que cette dernière, la cathédrale de Châlons a pu conserver sa nef admirable. Mais une lourde façade de style grec fut accolée à son vaisseau gothique d'une étonnante légèreté, et, après la terrible catastrophe qui, en 1668, assaillit la basilique pour la troisième fois, quatre colonnes doriques furent plantées autour de son sanctuaire, deux flèches d'un style bâtard s'élevèrent sur ses tours, et dans ses nefs latérales, le plein-cintre régna à côté de l'ogive.

Enfin, le vandalisme révolutionnaire est venu détruire en quelques instans tout ce que depuis un siècle la foi avoit fait pour l'embellissement de la cathédrale de Châlons : il y a laissé des traces profondes qui n'ont pu encore être effacées : « Quarante ans depuis lors, dit l'auteur, ont à peine suffi, non pas pour rendre la basilique à sa splendeur primitive, mais pour réparer les murs, les voûtes ébranlées, les autels mutilés ; pour rétablir son dallage, autrefois si régulier, et qui n'est plus composé maintenant que des débris de magnifiques pierres tumulaires. »

Les notes nombreuses que M. Estrayez a jointes à son texte, quoique généralement d'un intérêt purement local, seront lues avec plaisir par tout le monde : elles témoignent de l'érudition de l'auteur et de la parfaite connoissance qu'il a de l'histoire du pays dont il nous occupe ; elles nous font désirer de voir bientôt paroître les *Recherches historiques sur le diocèse de Châlons-sur-Marne*, qu'il nous promet à la fin de sa Notice.

Nous regrettons que M. Estrayez-Cabassolle se soit astreint, dans la partie que nous venons d'analyser, à une marche trop rigoureuse, trop dépendante des dates. Nous aurions désiré qu'au lieu de nous donner l'histoire de la cathédrale de Châlons, pour ainsi dire dans une suite

d'articles détachés, et comme dans un tableau chronologique, il l'eût exposée dans une narration suivie, concise et rapide. Nous devons ajouter cependant que le défaut que nous signalons, visible surtout vers la fin, est racheté par la clarté et l'élégance de chaque narration partielle, et par l'intérêt que l'auteur a jeté sur son sujet, en le rattachant aux faits les plus curieux de l'histoire de la province à laquelle il appartient.

Nous ne dirons que quelques mots sur la seconde partie de la *Notice* qui nous occupe.

C'étoit la plus aride et la plus difficile à traiter. L'auteur a vaincu heureusement les difficultés, et a su porter dans des descriptions techniques un style facile et élégant; il les a rendues claires, concises, et les a disposées dans un ordre logique.

Mais il nous semble qu'ici encore un reproche peut être fait à M. Estrayez. Après avoir, dans la partie historique, recherché minutieusement ce qui étoit, il a quelquefois, dans la partie descriptive, glissé rapidement sur ce qui est. La crainte de blesser quelques susceptibilités paroît l'avoir empêché de s'expliquer sur plusieurs points.

M. Estrayez termine sa Notice par un vœu bien digne du cœur d'un prêtre.

« Que de beauté, dit-il, que de grandeur dans les ouvrages de nos pères! Tout y est digne de la foi qui en inspiroit les auteurs.

» Puissent ces monumens religieux être bientôt rendus à leur splendeur primitive !

» Puissions-nous voir disparoître incessamment de dessus leurs portails ces honteuses mutilations qui rappellent depuis trop long-temps des jours orageux qu'il faut oublier!

» Puissions-nous voir enfin dans leur enceinte tous les chrétiens réunis au pied de l'autel de celui qui nous a appris que *Dieu est charité!* »

A. DE C.

Pendant les exercices de la retraite ecclésiastique, nous avons été agréablement surpris de voir un nouveau tableau orner l'autel de la chapelle du séminaire Saint-Sulpice : c'est la copie de la Descente du Saint-Esprit de Le Brun. Cette peinture, qui est beaucoup plus grande que l'original, annonce un jeune homme de talent; la touche en est ferme, les proportions exactes et la copie parfaite. Nous dirons donc ici son nom avec d'autant plus de plaisir, que M. Jules Frappaz, à qui le ministère de l'Intérieur a déjà confié plusieurs tableaux, et que la ville de Châlons-sur-Marne occupe en ce moment à une peinture de maître-autel d'une de ses églises, est un des élèves de l'excellente institution de M. l'abbé Poiloup, qu'il jouit de l'estime toute particulière des MM. de Saint-Sulpice, et enfin qu'il a pour frères un jeune ecclésiastique, attaché à l'une des paroisses de ce diocèse, et un homme dont la mort glorieuse vient d'illustrer les annales de la marine française; jeune héros, qui, lors du naufrage de la *Léopoldina-Rosa* qu'il commandoit, et qui a péri sur les côtes de Castillon en la rivière de la Plata, s'attacha courageusement au mât de son navire, afin d'être plus sûr de mourir à son poste, et afin de n'être pas empêché par la violence de la mer de prodiguer à ses malheureux passagers les paroles de consolation si nécessaires en ce terrible moment.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 90.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1285 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 40 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 107 fr. 75 c.
Emprunt romain. 106 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 555 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3656.

SAMEDI 8 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*De quelques nouveaux adversaires de l'Université.*

Ce seroit une erreur de croire que le monopole universitaire n'a d'autres adversaires que les feuilles royalistes et catholiques. Tout l'avenir de la France est renfermé dans la question de la liberté d'enseignement, c'est-à-dire de la libre concurrence en matière d'enseignement, car nous ne prétendons pas supprimer l'Université ; nous voulons seulement être admis à élever des chaires catholiques à côté des siennes, et à rivaliser, sous la haute surveillance de l'Etat, de zèle et d'efforts pour l'éducation de la jeunesse. D'autres journaux que ceux qui expriment habituellement nos sympathies politiques ou qui défendent avec nous la cause de *la Religion*, s'élèvent contre le monopole universitaire ; et, à la veille de la rentrée des classes, au moment où les familles sont plus spécialement appelées à réfléchir sur l'esprit et les résultats de l'institution à laquelle elles confient leurs enfans, il nous paroît opportun de transcrire les considérations successivement publiées par le *National* et par la *Patrie*.

On lit dans le *National* :

« Cette unité que l'Université avoit pour charge de protéger, qu'est-elle devenue dans ses mains ? Il n'y a, à vrai dire, rien de central aujourd'hui que la caisse universitaire, dans laquelle chacun est tenu d'acquitter un droit pour l'instruction qu'il reçoit, à peu près comme on paie une rétribution à la caisse des maîtres de poste quand on voyage en diligence ; mais d'unité morale, on n'en trouve pas de trace. Nous avons des inspecteurs qui parcourent les départemens, et visitent chaque année les colléges, les pensionnats et les écoles primaires : qu'y font-ils ? ils portent ces doctrines éclectiques dont les grands seigneurs de l'Université ont su faire, dans leur intérêt privé, un si heureux usage. Tantôt ils parlent de religion et font la cour aux évêques, poussant la complaisance pour le clergé jusqu'à montrer une faveur toute spéciale aux petits séminaires. Tantôt, au contraire, ils se montrent philosophes voltairiens, et il n'y a pas très-long-temps qu'on a entendu un de ces messieurs dire à de jeunes élèves, sur un ton d'inspiré quelque peu grotesque, qu'ils étoient appelés à assister à l'enterrement d'un grand culte.

» Voilà ce qu'il en est, avec l'Université, de l'unité religieuse. Quant à la morale, l'exemple et les paroles des hauts dignitaires ne tendent qu'à inculquer une seule maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi*. On continue bien, quoique avec réserve, à donner pour sujet de lecture ou d'amplification, les traits de dévoûment et de patriotisme qu'offre l'histoire de nos pères ; mais ce n'est pas la faute des maîtres si quelques jeunes têtes prennent ces belles leçons au sérieux et songent à les appliquer. On leur inculque la pensée qu'il faut, avant tout, faire de bonnes affaires et le plus promptement possible. Les enfans de nos campagnes apprennent à mépriser le travail lent et honorable de leurs pères pour se jeter tous dans les grands centres de population, où, pourvu qu'ils aient quelque facilité d'élocution et peu de conscience, ils sont à peu près sûrs de faire fortune. Nous renonçons à tracer ici le sombre tableau qui est malheureusement sous nos yeux ; mais que nos lecteurs songent

un instant à ce que le régime où nous vivons a fait d'une grande partie de la jeunesse française, et ils pourront trop aisément suppléer à ce que nous taisons. Ils comprendront que, si, dans l'armée, dans l'administration, dans le barreau, dans les professions appelées libérales, dans l'industrie, on voit tant d'hommes n'avoir souci que de leur intérêt personnel et fouler aux pieds tout ce qui fait obstacle à leurs passions, c'est que l'éducation première, dont l'Université est responsable, a fait place chez nous à une école d'égoïsme et de corruption prématurée.

» En ce qui touche l'instruction proprement dite, l'Université ne sait pas davantage maintenir l'unité, qui doit être son but. Après les tournées d'inspecteurs, un instituteur honnête, mais timide, ne sait plus que penser, ni que faire. L'un veut que l'on dirige surtout les jeunes gens vers les sciences mathématiques; l'autre recommande exclusivement les études littéraires, parce que telle est sa propre spécialité. Celui-ci a une prédilection pour les langues anciennes, celui-là pour les langues étrangères, cet autre enfin pour le dessin ou la musique, et presque aucun ne songe que le devoir du corps enseignant, représentant de la société auprès des générations qui s'élèvent, est de former des citoyens qui, ayant des principes communs de conduite, rendent tous à leur pays les services qu'il est en droit d'attendre de leurs aptitudes particulières. »

Un député publie, dans la *Patrie*, les remarquables considérations suivantes :

« Dans l'ancienne France, on ne sépara jamais l'éducation de l'instruction. Nos pères vouloient d'abord des maîtres d'une moralité éprouvée; les exigences scientifiques étoient pour ainsi dire secondaires.

» Cependant quels siècles et quels pays furent plus féconds que la France du dix-septième et du dix-huitième siècles, en hommes célèbres dans toutes les branches des sciences et des belles-lettres ?

» Corneille, Bossuet, Condé, Turenne, Vauban, etc., ne furent les premiers du grand siècle que par le concours des inspirations de liberté, de l'élévation de l'ame et de la supériorité de l'esprit.

» La magistrature des villes, confiée aux habitans les plus recommandables par leurs mœurs, étendoit sa juridiction sur la composition et la surveillance des colléges; les professeurs choisis par eux étoient les plus dignes de la cité, et formoient les élèves autant par leurs exemples que par leurs leçons.

» Nous devons du respect et de la reconnoissance à nos pères qui avoient établi le meilleur système de l'époque pour l'éducation et l'instruction. Les étrangers mêmes leur rendoient cette justice, puisque la jeunesse d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et plus tard d'Angleterre étoit envoyée dans nos universités célèbres de Paris, de Dôle, de Besançon, de Strasbourg, de Douai, qui ont fourni presque tous les hommes illustres des Etats divers, dans les siècles derniers.

» Comme les universités anciennes, presque indépendantes du gouvernement, étoient soumises seulement à la direction et à la surveillance des magistrats des villes et des provinces, les jeunes gens étoient élevés dans des idées de liberté, principes générateurs du véritable talent, du caractère et des vertus publiques; on les nourrissoit de l'étude des auteurs anciens, moins pour leur apprendre les langues mortes, que pour leur élever l'ame par l'histoire des grands hommes.

» Nous ne demandons pas le retour servile aux méthodes d'enseignement du passé; mais nous réclamons les réformes des systèmes défectueux qui ont ravi les avantages de l'éducation ancienne, et qui conduiroient en définitive le pays à la barbarie ou à la servitude. Non-seulement les méthodes d'enseignement ne sont pas perfectionnées; mais l'éducation est pour ainsi dire nulle. L'Université de France, établie par le pouvoir absolu impérial, et dans son unique intérêt, semble avoir pour destination de former des oisifs et des soldats comme

au temps de la féodalité, de dépenser les belles années de la jeunesse à des études du passé, inutiles pour la grande majorité.

» Organisée uniquement pour l'instruction, elle reste presque étrangère à l'éducation. Le maître professe publiquement, et se retire sans laisser de contrôle sur ses habitudes privées. La vie commune entre le maître et les élèves a cessé; la présence des élèves n'est pas pour le professeur un frein, et les exemples des maîtres ne sont pas toujours des modèles pour leurs élèves.

» L'éducation, étant abandonnée au libre et mutuel enseignement des élèves, appartient de droit aux moins réguliers. Des inconvéniens sans nombre sont les conséquences de ce délaissement de l'éducation, et les hommes sincères n'en dissimulent point la gravité.

» L'Université, étant un monopole, ne peut échapper aux vices inhérens à une centralisation excessive. Sa domination devient de plus en plus absolue; elle prétend envoyer de Paris les professeurs jusque dans les départemens éloignés, qui ne reçoivent dès lors que les plus incapables. Elle veut tout réglementer et asservir à ses doctrines rétrogrades; elle ne tient que rarement compte des plaintes des magistrats, qu'elle ne constate jamais préalablement. Généralement le ministre de l'instruction publique, qui s'est distingué dans les lettres par ses écrits ou à la tribune par ses discours, a horreur des affaires; il signe sans lire, nomme ou destitue sans connoître; il pourroit, avec la même facilité, administrer à cinq cents lieues de Paris, ou même toutes les universités d'Europe, si le système étoit partout aussi centralisé ou désastreux qu'en France.

» Après cinquante ans de révolutions, de travaux héroïques et de sacrifices inouis, le système d'éducation et d'instruction publique est dicté par un pouvoir discrétionnaire que les Etats absolus ne connoissent pas et que n'auroient jamais admis les provinces conquises de l'ancienne France, comme la Flandre, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, etc., où les magistrats des villes et des provinces nommoient, jusqu'en 1789, les professeurs de leurs célèbres universités. »

La *Patrie* établit ensuite ce parallèle entre les deux systèmes d'éducation et d'instruction de l'Angleterre et de la France :

« En France, l'Université fait défendre aux ecclésiastiques de prendre des jeunes gens en pension, de les instruire et de leur donner de l'éducation.

» Elle interdit l'enseignement aux maîtres qui n'ont pas reçu des brevets de capacité, qu'elle se réserve le droit exclusif d'accorder et de refuser.

» Ainsi, dans une paroisse rurale, où l'Université n'envoie qu'un maître d'école souvent incapable et sans garantie sous le rapport de l'éducation, un curé, homme de mérite, chargé d'instruire et de moraliser les populations, n'est pas autorisé à donner de l'éducation et de l'instruction aux enfans de parens qui n'ont pas assez d'aisance pour les envoyer dans un collége éloigné.

» En Angleterre, les curés catholiques, les ministres et les maîtres établissent des pensions, enseignent les sciences diverses, sans avoir de permission à demander et de déclaration à présenter.

» Il est évident que des législations si différentes doivent conduire à des résultats contraires.

» L'éducation est plus soignée en Angleterre, l'instruction plus répandue et plus étendue. La plupart des jeunes gens savent plusieurs langues, et sont fort instruits en géographie, en histoire, en mathématiques, etc. On doit ces résultats aux ministres de la religion.

» Mais il est inconséquent, imprévoyant et funeste pour le peuple des campagnes, d'empêcher les curés, les hommes les plus capables des localités, d'éclairer, d'instruire et de moraliser les enfans, et de consacrer leurs loisirs à cette œuvre de piété et de patriotisme. »

La *Patrie*, après avoir développé

de nouvelles réflexions sur le monopole universitaire, conclut en demandant la liberté de l'enseignement et la suppression de tout impôt sur l'instruction :

« L'Université, dans sa constitution et l'exercice de ses pouvoirs, est en contradiction flagrante avec la Charte.

»La loi fondamentale a consacré la liberté de l'enseignement, et cet enseignement est un monopole.

»Cette loi déclare tous les citoyens également admissibles aux emplois publics, et le gouvernement exige, à l'entrée des diverses carrières, des diplômes de bachelier. L'Université, qui les distribue moyennant une nouvelle contribution, ne propage les études préliminaires que dans un petit nombre de villes; elle enlève aux habitans des campagnes la faculté de concourir.

» Chaque année l'Université reçoit 16 millions. Elle dépense 13 millions dans les grandes villes, où l'instruction est étendue et gratuite; elle ne consacre que 3 millions pour les trente millions d'ames des campagnes et des petites villes.

»Chaque famille des campagnes de six personnes, qui paie par an, terme moyen, 240 fr. d'impôts, ne reçoit pour l'instruction que *cinquante centimes !*

»Tandis que, dans d'autres Etats où l'impôt, terme moyen, est seulement de 20 fr. par tête, il y a 5 fr. d'alloués à l'éducation et à l'instruction des populations.

»En Angleterre, le gouvernement n'intervient pas dans l'instruction publique, mais il la protége puissamment. Loin de percevoir un impôt sur les enfans en pension, il encourage partout l'enseignement intellectuel et moral gratuit, en approuvant les votes des localités. Les communes rurales, ou plutôt les propriétaires riches, font, comme dans les villes, de très-grands sacrifices dans l'intérêt de la jeunesse.

»La grandeur d'une nation libre étant pour ainsi dire proportionnée à la valeur de l'éducation et de l'instruction utile dont elle est dotée, les générations de France, soumises à perpétuité au régime universitaire, resteroient stationnaires, tandis que celles de l'Angleterre se perfectionnent et s'éclairent de plus en plus.

»L'Université n'ayant pas cultivé et ne pouvant enseigner les connoissances positives indispensables aux populations rurales, travaille à son insu à la ruine des habitans des campagnes et de la puissance nationale. Elle est intolérante, en ce qu'elle empêche les curés et les ministres les plus dignes et les plus honorés de la paroisse de suppléer, en tenant des écoles, à la lacune qu'elle ne sait, ne peut, ne veut remplir. Il ne faut pas interdire l'accomplissement du bien qu'on ne fait pas soi-même: c'est nuire deux fois. Elle pèche contre une haute justice politique, en employant au profit exclusif des villes les impôts consacrés à l'instruction dont les neuf dixièmes sont supportés par les campagnes.

» Par ces diverses considérations, on demande l'exécution sincère de la loi fondamentale; on propose l'organisation d'un système national, uniforme et progressif d'éducation et d'instruction dans chaque commune et dans chaque chef-lieu de département. D'après ce système, les dépenses seroient à la charge des localités, et la direction et la surveillance seroient confiées exclusivement à des magistrats du pays, à fonctions gratuites, élus dans ce but spécial.

»Enfin on réclame la liberté de l'enseignement et la suppression de tout impôt public sur l'instruction, conformément à la Charte. »

Nous ne savons ce que l'Université peut opposer à ces sages considérations, dans l'intérêt de son monopole. Les journaux que rédigent ses professeurs, tels que les *Débats*, le *Courrier Français*, etc., se mettront vainement en frais de déclamations. Il n'en restera pas moins établi que le monopole universitaire, repoussé par les catholiques, n'est pas moins sévèrement con-

damné par les journaux des diverses nuances politiques. Mettons de côté le *National*, pour nous borner aux protestations de la *Patrie*, que nous venons de reproduire, du *Siècle*, dont l'opinion est formulée d'une manière aussi vive (1), etc., etc.; et concluons que tous les hommes qui prennent au sérieux le mot de liberté d'enseignement, écrit dans la Charte, entendent aujourd'hui que la promesse de 1830 sorte enfin du domaine des mots pour se réaliser dans celui des faits. C'est ce qu'il étoit opportun de constater au début de la nouvelle année scolaire.

(1) Le *Siècle*, au milieu de quelques récriminations sans portée, établit le danger de l'enseignement philosophique tel qu'il est donné aujourd'hui dans les colléges de l'Etat.

Nous citons ce passage :

« La Restauration étoit exclusive ; le régime actuel fait comme elle en la blâmant. M. Frayssinous, et il avoit tort, ne nommoit que des prêtres aux chaires en philosophie : mais, du moins, ces prêtres étoient âgés, surveillés par leurs évêques, et soumis à la direction d'un proviseur, qui, d'ordinaire, étoit lui-même ecclésiastique; nos professeurs de philosophie sont souvent aujourd'hui des jeunes gens, élèves de maîtres qui n'ont point de doctrines arrêtées; des docteurs soustraits à la surveillance des chefs, qui ne sont plus qu'administrateurs ; des novices qui se trouvent à leur début à la tête du professorat.

» Il y a là une cause de difficultés et même de périls dont quelques faits récens portent témoignage. Ces jeunes gens, sujets à s'égarer, quel que soit d'ailleurs leur mérite, sont absolument sans guides. S'ils s'engagent par imprudence dans des discussions délicates et provoquent les ombrages du clergé, ils peuvent se trouver frappés avant même d'avoir été avertis. De là beaucoup de difficultés et même de périls pour l'Université. »

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la matinée du 24 septembre, samedi des Quatre-Temps, l'ordination générale a été faite, dans la basilique patriarcale de Latran, par S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté. Neuf postulans ont été promus à la tonsure, treize aux ordres mineurs, vingt-trois au sous-diaconat, vingt au diaconat et quarante huit à la prêtrise. Il y a donc eu en tout cent-treize ordinands.

— Les dépouilles mortelles de Mgr Antoine Traversi, patriarche de Constantinople, après avoir été exposées dans une des salles de son palais, ont été transportées, avec le cérémonial accoutumé, à la basique patriarcale libérienne, tendue de deuil. Dans la matinée du 25 septembre, le corps a été placé sur un grand lit funéraire entouré d'une multitude de cierges. Mgr Tevoli, archevêque d'Athènes, a célébré pontificalement la messe solennelle de *Requiem*, qui a été accompagnée par les chantres de la chapelle pontificale. Le collége des archevêques et évêques assistans au trône, ainsi que tout le chapitre de la basilique, étoient présens à la triste cérémonie. Le corps a reçu ensuite la sépulture, avec les formalités d'usage, dans la basilique même.

---

PARIS.—On se propose de publier une *Vie* de M. Emery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et l'on désire s'entourer à cet effet de tous les documens nécessaires. M. Emery écrivoit près de quatre mille lettres par an : elles sont aujourd'hui répandues partout, et, comme elles peuvent fournir des renseignemens précieux, on prie les personnes entre les mains desquelles des lettres de M. Emery peuvent se trouver, de vouloir bien les communiquer à M. l'abbé Caron, maître des cérémonies au séminaire Saint-Sulpice. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les motifs qui doivent détermi-

ner à ne pas refuser ou ajourner cette communication : la vie si pleine de M. Emery est une des pages les plus glorieuses de l'histoire de l'Eglise de France, et nos abonnés voudront aider l'auteur à compléter l'ouvrage qu'il se propose de consacrer à ce prêtre éminent.

— Nous saisissons cette occasion pour solliciter de nouveau la communication des lettres écrites par Mgr Frayssinous et par Mgr de Quelen. Nous préparons la *Vie* de M. l'évêque d'Hermopolis, et nous avons à cœur de rendre de plus en plus complète celle de M. l'Archevêque de Paris. Les admirateurs de ces deux saints et illustres prélats nous mettront à même de payer notre tribut à leur mémoire, soit en nous faisant parvenir les lettres qu'ils possèdent et que nous rendrons avec exactitude, soit en nous faisant connoître des faits particuliers. Nous nous adressons avec instance aux contemporains et aux amis de Mgr Frayssinous et de Mgr de Quelen, en les priant de transmettre les lettres ou renseignemens au bureau de ce Journal.

— On lit dans l'*Hermine* :

« Il est question de rendre au culte le Panthéon français, si stupidement profané en 1830 et enlevé à Sainte-Geneviève. Le Panthéon est une de ces fantaisies révolutionnaires qui aboutissent toujours à un avortement quand la raison et le calme reprennent leur empire. La basilique de Sainte-Geneviève vivifioit un grand quartier, en même temps qu'un beau monument étoit utilisé. Depuis qu'on l'a enlevé au culte de la divinité pour le livrer au culte des *grands hommes*, l'œuvre de Soufflot ressemble à une pyramide dans le désert, et encore les pyramides du Nil renfermoient des momies, tandis que le Panthéon n'a que des niches vides et des piédestaux qui se fatiguent à attendre de grands hommes. Pour le Panthéon, le grand homme est un mythe, une insaisissable abstraction. Ce qu'il y a donc en effet de mieux à faire, c'est de rendre Sainte-Geneviève au culte catholique. On a fait amende honorable à Saint-Germain-l'Auxerrois : n'est-il pas temps que la révolution en fasse une nouvelle à Sainte-Geneviève, la patronne de Paris ? ».

Nous voudrions qu'il fût sérieusement question de la restitution dont parle l'*Hermine*. La catastrophe qui a mis fin si prématurément à la vie de M. le duc d'Orléans, auroit dû suggérer la pensée de rendre Sainte-Geneviève au culte, et de supprimer les scandales de Châtel. L'administration le peut : il ne s'agit que de le vouloir, et nous posons en fait qu'à la suite de la catastrophe dont les esprits ont été si profondément préoccupés, et les cœurs si douloureusement émus, pas une voix n'auroit protesté contre cette double et nécessaire réparation.

— On nous assure que l'inspecteur des écoles communales, à Belleville, exige des enfans des extraits de naissance. Comme les parens, par des motifs que nous n'avons pas besoin d'indiquer, ne sont pas toujours disposés à les produire, il en résulte qu'on déserte les écoles catholiques pour se jeter dans les écoles protestantes, où l'admission n'est pas subordonnée à la production de l'acte de naissance. Pourquoi assujétir rigoureusement les enfans à cette formalité dans un cas, et les en dispenser dans l'autre, si ce n'est afin de les attirer de préférence à celle des deux écoles où leur foi court des dangers?

Dans Belleville, Ménilmontant et les environs, toutes les écoles sont plus ou moins protestantes.

Partout, à l'exception des écoles des Frères, les enfans n'apprennent pas le catéchisme avant l'âge de onze ans.

Nous signalons ces abus : il faut espérer qu'on y remédiera.

*Diocèse d'Auch.*—On nous écrit : « Vous réclamez au nom de tous les catholiques la liberté de l'enseignement. L'Université n'est rien, en fait de religion. Voici ce qu'elle vient de faire à Auch. Cette ville a un collége royal depuis peu d'années. Avant qu'elle obtînt cet avantage, les enfans qui avoient fréquenté le collége n'avoient eu que des professeurs catholiques et religieux. Depuis un an, l'Université a cru devoir envoyer un protestant, ex-ministre aux environs de Nîmes, pour professer la rhétorique. De plus, elle a octroyé, pour professer la philosophie, un jeune *fashionable* qui s'est posé, en présence de ses élèves et de tout le monde, comme ne croyant à aucune religion, et n'en professant aucune. Tout ceci est connu des élèves du collége, auxquels on a dit et répété que ces deux hommes sont très-distingués par leur talent. Si à cela j'ajoute que le recteur de l'Académie de Cahors, d'où dépend le collége d'Auch, est ce M. Larroque si tristement célèbre, dans ces contrées, par la manière si légère avec laquelle il a parlé de l'enfer, dans sa philosophie, vous aurez une idée du bien que l'Université nous fait. Evidemment, elle veut décatholiciser nos pauvres enfans. Le cœur en saigne. »

*Diocèse de Blois.* — M. Dezaul, curé de Cour-Cheverny, écrit qu'il a bénit et inauguré, le jour de l'Assomption, un beau tableau que la Société des Jeunes Amis des Arts du collége de Pont-Levoy a offert à son église. Ce tableau, qui représente la Flagellation de Notre-Seigneur, est l'œuvre de M. Du Crozeb, élève de M. de La Noë, que Paris envie à la solitude de Pont-Levoy.

« C'est ainsi, dit M. Dezaul, que le chef, les professeurs et les élèves de cet illustre et précieux établissement justifient la vieille devise du collége : *Religioni et Patriæ*, en travaillant pour la gloire de la religion et des arts. »

*Diocèse de Luçon.*—Un fait étrange se renouvelle, depuis douze années, dans le conseil-général de Bourbon-Vendée. Chaque année ce conseil a exprimé le vœu d'être *debarrassé*, nous citons les paroles de l'*Hermine*, de l'évêque et du grand séminaire. Cette année, cependant, douze voix ont protesté contre treize qui ont maintenu ce vote scandaleux.

Aucun symptôme ne pouvoit manifester d'une manière plus éclatante le vice de la loi municipale et départementale en vertu de laquelle le conseil, qui est l'expression légale d'une des populations les plus religieuses de France, demande la suppression du culte et par conséquent de la religion.

*Diocèse de Marseille.* — M. l'évêque d'Alger, arrivé à Marseille par le paquebot le *Pharamond*, est parti le même jour pour Pavie, où il va recevoir les reliques de saint Augustin. Le prélat est accompagné de MM. G'Stalter et Magnosc, membres du chapitre d'Alger, et de M. Berger, pro-secrétaire.

L'*Akhbar* du 29 septembre donne sur ce voyage les détails suivans :

« M. l'évêque d'Alger, accompagné d'une députation de son clergé, se rend à Pavie où sera effectuée entre ses mains, dans la journée du 12 octobre, la remise d'une portion considérable des restes de saint Augustin, évêque d'Hippone, suivant la promesse qui lui en a été faite solennellement par l'évêque et les magistrats de cette ville, au mois d'avril dernier, et avec l'autorisation du Saint-Père. Le Pape, par un bref en date du 20 juillet de cette année, a réglé cette translation, et assuré par là à cet acte important toute l'authenticité désirable.

» Monseigneur sera de retour à Toulon le 22 ou 23 du même mois d'octobre ; il trouvera dans ce port le bâtiment de l'Etat mis à sa disposition par le gouvernement pour transporter à Bonne le précieux dé-

pôt qu'il va restituer à la terre d'Afrique.

» Le 28 octobre, jour anniversaire de son sacre, Mgr Dupuch procédera à la consécration solennelle, sur les ruines d'Hippone, du monument élevé par le concours des archevêques et évêques de France, à la mémoire du grand docteur, et il y déposera ses saintes reliques. Le roi, les ministres et M. le gouverneur-général se sont empressés de faciliter à M. l'évêque tous les moyens d'accomplir cette mémorable mission, qui n'intéresse pas moins la gloire des lettres que celle de la religion.

» On sait que saint Augustin mourut le 14 août 430, pendant le premier siége d'Hippone. Le corps du saint docteur et ses immortels écrits furent dérobés à la barbarie des vandales Ariens par la piété filiale de ses disciples, et transportés en Sardaigne, d'où Luitprand, roi des Lombards, les ayant retirés, au prix d'une somme considérable et après de longues négociations avec les Sarrazins, devenus maîtres de cette île, les fit transporter à Pavie, sa capitale. On les plaça dans l'église de Saint-Pierre, où le corps de saint Augustin resta déposé. Depuis lors, à diverses époques, des actes publics et des brefs des Papes ont constaté de la manière la plus solennelle l'authenticité du précieux dépôt. »

---

*Diocèse de Metz.* — On lit dans la *Gazette de Metz :*

« Les distributions solennelles des prix dans nos colléges et nos pensions ont prouvé l'impulsion utile donnée aux études classiques. Nous ne saurions donc trop recommander les hommes et les livres auxquels la société est redevable de si heureux résultats. On ne s'étonnera pas de nous voir placer au premier rang les ouvrages méthodiques de M. Lévi Alvarès, *chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de l'académie royale et directeur de l'éducation maternelle à Paris.* Ses ouvrages jouissent toujours d'une grande faveur auprès des familles et des instituteurs; cette année, on cite un grand nombre d'éducations particulières et publiques qui, à l'exemple de Paris, adopteront la méthode de cet habile et savant professeur; nous ne connoissons pas, à dire vrai, de meilleur guide pour ceux qui *doivent apprendre* et pour ceux qui *veulent se rappeler.* »

L'excellent Journal, qui a publié cette réclame favorable aux livres de M. Lévi, ignore sans doute que nous avons été obligé de nous élever plus d'une fois contre les publications et l'enseignement de ce professeur israélite. L'*Univers* et l'*Union catholique* ont signalé comme nous le danger de ses ouvrages et de ses cours. Nous ne doutons pas que la *Gazette de Metz*, feuille si religieuse, ne ferme désormais ses colonnes à une semblable annonce.

---

*Diocèse de Périgueux.* — Dans une tournée faite il y a quelque temps, M. l'évêque visita le château de la Côte, près Biras, lieu de naissance de l'archevêque d'Arles, Dulau, mort victime des septembriseurs. Ayant appris que le lit où étoit né le saint prélat venoit d'être vendu à l'encan, le prélat chargea M. le maire de le racheter.

Aujourd'hui ce meuble, véritable relique, est placé dans un des appartemens de l'évêché.

---

*Diocèse de Sens.* — On nous écrit d'Auxerre, à la date du 5 octobre :

« Notre ville vient d'être dotée, à la satisfaction publique, d'un établissement de Sœurs de Saint-Vincent de Paul : il est dû entièrement à M. le curé de l'ancienne cathédrale, qui a fait l'acquisition des bâtimens. Cette maison renferme six Sœurs de la Charité, qui sont chargées de tenir deux classes gratuites, de diriger un ouvroir, et de porter des secours à domicile aux pauvres. De plus, les petites filles abandonnées ou orphelines trouveront auprès d'elles un asile, et la tendresse de nouvelles mères, que la religion leur réserve, pour remplacer celles que la mort

eur a ravies. Déjà deux des Sœurs ont été chargées par M. le préfet du soin des prisonniers, qui n'ont pas tardé à voir leur sort s'améliorer. Le travail qu'elles ont organisé parmi eux les a rappelés à l'amour de l'ordre, et leur a procuré des économies qu'un certain nombre ont eu le bon esprit de confier à la garde des Sœurs : de manière qu'à leur sortie ils se trouveront à même de commencer un petit commerce, ou de continuer le travail dont ils auront contracté l'habitude.

» D'un autre côté, l'administration civile n'a qu'à s'applaudir de la gestion des Sœurs : dans l'espace de moins d'une année, elles lui ont procuré plus de quatre mille francs d'épargnes. Tout le monde a donc gagné à la présence de ces dignes Filles de la Charité, et les prisonniers, et le budget du département. Ce sont de ces secrets que la religion seule possède. »

---

ANGLETERRE. — On lit dans le journal *The Examiner*, à propos du voyage de la reine d'Angleterre en Ecosse :

« Le clergé de l'Eglise établie d'Ecosse s'attendoit à ce que la reine d'Angleterre, qui se trouvoit un jour de dimanche à *Edimbourg*, assisteroit au service religieux dans un de leurs temples; mais on ne la vit dans aucun. Cette circonstance accrédita l'opinion qu'elle penche pour le puséysme. Le fait est que l'archidiacre Wilberforce, puséyste déclaré, est un de ses favoris; et les adeptes de cette secte entretiennent l'espoir que le chef de l'Eglise anglicane se rangera de leur côté. On dit même que l'archidiacre est destiné à être le précepteur du prince de Galles. Voilà donc un ennemi de l'Eglise établie d'autant plus dangereux, qu'il possède l'art de se déguiser pour ne pas exciter le soupçon : il est à cause de cela bien plus à craindre que Pusey et Newman. »

—On lit dans le *Kentish Standard:*

«Nous avons vu une lithographie de la nouvelle église de Woolwich. Autant qu'on peut en juger par l'extérieur, cette église promet de devenir un des plus beaux ornemens de la ville. L'accroissement rapide de la population catholique à Woolvich, durant ces dernières années, a été si considérable, que, quoique le service divin soit célébré cinq fois chaque dimanche dans la chapelle actuelle, il n'y a pas assez de place pour la foule qui s'y rend de toutes parts de la ville, et on voit hors des portes de l'église une foule de personnes qui, n'ayant pu trouver place dans l'intérieur, lisent au dehors leurs livres de prières avec des marques de respect et de piété que les protestans feroient bien d'imiter. »

---

IRLANDE. — L'anniversaire de la dédicace de l'église catholique de Dalkey a été célébré, sous les auspices du docteur Walsh, évêque de Maximianopolis, qui part pour la Nouvelle-Ecosse. Ce prélat a parlé pour la dernière fois, à cette occasion, au peuple fidèle du district, qui avoit si long-temps été témoin des succès de sa mission sacrée, et où il est universellement aimé. Jamais Mgr Walsh n'avoit été plus éloquent. Il a fini son sermon en demandant à ses auditeurs de prier pour qu'il remplisse dignement les devoirs difficiles qui lui sont imposés. Tous les visages étoient mouillés de larmes; car les fidèles sont vivement affectés de voir s'éloigner l'orateur dont les savantes instructions les avoient éclairés, et qui les avoit conduits, par ses exemples autant que par ses paroles, dans le chemin de la piété et de la grâce.

---

HOLLANDE. — Une lettre écrite de Grave à l'*Univers*, donne les détails suivans :

« Chez nous, comme en Angleterre, le nombre des églises catholiques nouvellement construites ou en construction s'augmente considérablement. A la fin de l'année j'espère vous donner un détail succinct des consécrations des nouvelles églises, qui ont eu lieu dans le cours de l'an 1842.

» Plusieurs villes du Brabant septen-

trional ont eu l'avantage d'une mission, que les Pères Rédemptoristes ont prêchée avec un admirable succès. Ils ont en outre dirigé les retraites ecclésiastiques du clergé de la mission hollandaise. Ces Pères jouissent d'une belle réputation chez nous. M. l'évêque d'Hirène, vicaire apostolique du Limbourg, a conféré les différens ordres à vingt-cinq novices dans la maison de leur ordre à Wittem.

» La dévotion au cœur immaculé de Marie commence à s'introduire chez nous; elle a été déjà établie à La Haye, à Delft, etc.

» Chez nous, comme en France, les amis de la liberté de conscience et des droits paternels luttent contre le monopole de l'enseignement, plus détestable encore en Hollande que chez vous, et nous espérons qu'enfin la justice triomphera et les entraves que l'oligarchie protestante a mises à l'enseignement seront à la fin brisées, car sans la liberté de l'enseignement il n'y a plus de bienveillance réciproque possible entre les catholiques et les protestans de ce pays.

» Un nouveau missionnaire, M. Donders, est parti il y a quelques semaines pour Surinam où il va augmenter le nombre des missionnaires, qui ont à leur tête le zélé et charitable préfet apostolique M. Grooff. D'un autre côté, le 19 septembre dernier, cinq religieuses, accompagnées du nouveau missionnaire, le révérend M. Gerrifsen, ont fait voile pour la colonie de Curaçao, où M. le préfet apostolique, l'infatigable M. Viervindt, les attend ardemment. Les six Sœurs qui se trouvent déjà dans cette colonie y occupent une vaste maison et se chargent de l'enseignement. Déjà elles ont plus de 150 élèves des familles les plus distinguées de l'île et de différentes religions. Ces saintes filles reçoivent les marques d'une estime générale. L'arrivée des religieuses nouvellement parties portera à onze le nombre des Sœurs, qui pourront faire un bien immense dans cette colonie. »

---

*PORTUGAL.* — Dès le lendemain de son arrivée à Evora, le nouvea[u] vicaire-général, désigné par l'inte[r] nonce de Sa Sainteté à Lisbonne, [a] pris les rênes de l'administration d[u] diocèse. Il a reçu la visite des mem[-] bres du chapitre, ainsi que des aut[o-] rités civiles et militaires.

---

PRUSSE. — C'est dans les journa[ux] anglais qu'il faut chercher l'expre[s-] sion de la pensée intime de Frédéri[c-] Guillaume IV. Nous l'avions surpri[se] dans l'étrange discours prononcé p[ar] ce prince à Cologne; mais elle e[st] mieux développée dans le *Tim[es].* De l'aveu de ce journal, dont l'a[r-] ticle émane évidemment d'u[ne] plume prussienne, Frédéric-Gui[l-] laume entend constituer, dans s[on] royaume, et *sur la base de sa pro[pre] autorité, l'unité fédérale des croyanc[es].*

Le *Times* parle d'abord des effo[rts] tentés par Frédéric-Guillaume I[II,] père du roi actuel :

« Dans le cours du temps, les systèm[es] de croyance doctrinale, jetés à terre [par] Luther et Calvin, et sous l'influence [de] cette liberté du jugement privé qu[i] avoient aussi transmise comme l'un [des] premiers principes de la religion, avoi[ent] été entièrement décomposés. Les cho[ses] étoient allées si loin, que l'unique alt[er-] native, si l'on vouloit continuer de m[ar-] cher, étoit, ou de nier le christianis[me] ou d'opérer une séparation absolue en[tre] la théologie dogmatique et la foi re[li-] gieuse, en réduisant la première à [n'être] une simple branche de la philosophie, [la] seconde à être un pur développement [du] caractère de l'individu. La dernière [al-] ternative fut naturellement choisie com[me] la meilleure en elle-même et la p[lus] agréable aux tendances mystiques de l'[es-] prit allemand. Telle étoit la situation [où] le dernier roi de Prusse trouva la re[li-] gion de ses sujets. Doué, comme [son] fils, d'un génie organisateur, compren[ant] les avantages de l'union et l'opportu[nité] qui s'offroit à lui à cause de l'état d'ép[ui-] sement des principes dogmatiques, il [ré-] solut de fonder une nouvelle Eglise, [...]

ison des sectes calviniste et
jusque-là divisées. Le roi,
tance de son ministre M. Bun-
là donc une nouvelle liturgie,
une organisation nouvelle, à
ux des pasteurs luthériens et
qu'on jugea les mieux dispo-
invités à se conformer à cer-
onné. La majorité d'entre eux
*qui avoit été d'abord facult-*
*irtuellement rendu obligatoire*
*ts*. Ainsi les dissentions entre
isme et le calvinisme furent
*Allemagne*; et une nouvelle
fut élevée, dont la forme est
t désignée sous le nom d'Eglise
e prussienne. »

it ensuite de la marche
par Frédéric-Guillaume IV,
ajoute :

un homme trop sage pour ne
qu'il est impossible d'isoler un
en Europe des sympathies reli-
des changemens de sympathie
t le reste de l'Europe. Aussi,
r centre et pour base sa pro-
é dans son propre royaume,
entiment de nationalité ger-
cercle immédiat et sphère
tions, il embrasse dans son
s plus lointaines influences vers
sont supposées graviter les
s morales de la Prusse et de
me; il cherche à faire entrer
e unité fédérale de croyances
plique à consolider, l'Eglise
re d'un côté, *l'Eglise de Rome*
. »

, le système de protectorat
précédemment sur les di-
anches du protestantisme,
-Guillaume IV essaie de
sur l'Eglise catholique elle-
t voilà pourquoi on l'a en-
re, en présence de Mgr de
dans le temple même consa-
muable majesté de notre
« Puisse le seuil de ces por-
jamais foulé par les per-
rs de la *paix entre les confes-*

*Le Times*, qui va loin dans ses déductions, prend occasion de cette cérémonie pour déclarer que l'ascendant de Frédéric-Guillaume IV commence à prévaloir sur le Saint-Siége; que la diplomatie a obtenu du Pape un entier acquiescement sur la question des mariages mixtes, que la renonciation de l'archevêque de Cologne à l'exercice de ses fonctions est une victoire du nouveau principe évangélique; enfin, que la vive joie de l'assemblée catholique de Cologne et le silence, peut-être même le tacite assentiment de Mgr de Geissel aux paroles de tolérance prononcées par le roi, autorisent en quelque sorte à penser que les convictions de Frédéric-Guillaume sont partagées par la population rhénane et par l'évêque *représentant du Pape*. Nous n'avons pas besoin de montrer ce qu'il y a d'absurde dans ces paroles du *Times*.

Toujours est-il que l'histoire de la nouvelle Eglise évangélique est singulièrement instructive pour les purs sectateurs de la liberté de conscience Voilà le dogme trouvé, c'est l'indifférence quant aux dogmes; la liturgie, c'est l'œuvre des mains royales; quant à l'organisation meme, il est encore question de la perfectionner, et l'on dit que des évêques anglicans, cédant aux instances du roi actuel, ne refuseront pas de conférer le caractère épiscopal à quelques sujets de la nouvelle Eglise évangélique. Par là, l'organisation de cette Eglise se mettroit sur le pied de combattre la hiérarchie catholique à armes égales. La cathédrale de Cologne, personnification séculaire de la majesté, de l'unité, de la puissance de l'Eglise catholique, deviendroit le pandæmonium des *croyances confédérées*. La Babel du christianisme s'élèveroit sous les auspices du roi Frédéric-Guillaume!

SUISSE. — Au 1er novembre pro-

chain, la paroisse de Saint-Gingolph possédera une école dirigée par trois Frères des Ecoles chrétiennes.

« C'est un bonheur pour nous, dit la *Gazette du Simplon*, de saluer l'introduction, en Valais, de ces modestes instituteurs qui se dévouent à l'instruction du peuple, et qui sont appelés à régénérer la société, en améliorant ce qui en constitue la base, la partie la plus nombreuse et jusqu'à présent la plus délaissée. »

---

### POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Depuis quelque temps les journaux de toutes les opinions, moins une, ont entrepris l'Université sur son monopole, sur ses professeurs et sur ses livres. La liberté de l'enseignement se trouve au bout de toutes leurs conclusions, à peu près dans les mêmes termes et avec la même latitude. Chose singulière! le seul langage en désaccord sur cette question vitale est celui des journaux conservateurs.

Or, de quoi peuvent-ils être conservateurs en pareille matière, si ce n'est du système qui désavoue et renie les engagemens de la charte, qui maintient l'oppression du droit des familles en faveur du despotisme universitaire? Ce seroit bien le cas de dire, assurément, qu'on ne s'attendoit guère à rencontrer l'esprit conservateur dans un procès où il se constitue, d'une manière si déplorable et si malheureuse, le défenseur du principe le plus contraire à toutes les idées de conservation, le plus destructeur de l'ordre social et de l'avenir de notre pays.

Ici, en effet, il ne suffit plus de dire à ceux qui prétendent fonder et maintenir un système de conservation : Vous violez le droit public et les lois fondamentales de l'Etat, la puissance et l'autorité légitime de la famille; vous vous emparez du gouvernement domestique pour en faire le vôtre, contre le vœu et malgré la protestation générale de la France; il faut ajouter : Vous êtes les ennemis de vous-mêmes; vous créez, à vos risques et périls, une génération sans frein, sans foi et sans règles de conduite. Le philo-*sophisme*, *l'immoralité*, la licence, dont vous l'armez, ne peuvent manquer retomber plus tard sur vous et su société. Si vous êtes réellement des c servateurs, comme vous le préten prouvez-le autrement qu'en livrant à cole de l'irréligion et du scepticism jeune génération qui doit bientôt être tresse de l'avenir et de votre propre s

Si les hommes d'Etat qui disposent la législation et de tous les moyens gouvernement n'étoient pas aveuglés la présomption ou paralysés par l'ind rence, jamais occasion plus belle ne se présenter pour eux de rétablir France sur les fondemens de l'instruc publique, de la morale et de la sag Ce sont leurs amis, leurs proches, compagnons de révolutions, qui rec noissent la nécessité de faire tout re dans l'ordre par la liberté de l'ensei ment, et qui demandent que la Fr soit délivrée du joug de l'Université vœu de tous les gens de bien n'est assurément, ce qui s'y oppose. Le vernement n'a donc à combattre l'opposition de ses propres amis, d écrivains conservateurs. Or, à qui suadera-t-on qu'elle soit difficile à cre, et que, si elle dure, il faille en cher la raison ailleurs que chez même?

---

### PARIS, 7 OCTOBRE.

On écrit de Goritz, le 20 septem que la royale famille exilée devoit être retour à Goritz vers la fin du mois.

— Le *Moniteur* publie deux or nances en date du 26 septembre, l'une règle et modifie l'organisation justice en Algérie, et dont l'autre traitement des magistrats de cette col

— Les dons et legs faits aux hosp aux bureaux de bienfaisance et établissemens publics, dans le co l'année 1841, se sont élevés à un ca d'environ cinq millions.

— M. le ministre de l'intérieur arrivé à Paris, et a repris la signature fiée, par intérim, à M. le ministre l'instruction publique.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi

éclaté vers onze heures dans
Saint-Maur, entre la rue du
di et la rue de Vaugirard, tout
ablissement de Saint-Nicolas.
rs cris d'alarme, les Frères et
le cet établissement ont volé
du sinistre, ne laissant chez
surveillans nécessaires pour
s enfans que le bruit avoit
prévenir les accidens. Le zèle
lité de ces hommes de Dieu
dessus de tout éloge.
heure du matin, on étoit par-
endre maître du feu.

rappelle les nombreuses péti-
sées aux deux chambres, dans
le sieur Paganel dénonçoit
en, alors archevêque de Paris,
upable d'avoir soustrait une
2 millions dans la caisse de
sé, avant le sac de ce monu-
831. Ce vénérable prélat étant
ieur Paganel n'a pas craint de
la même accusation contre
inetTresvaux, grands-vicaires
helen et anciens trésoriers. Le
nel demandoit qu'ils fussent
pour ce fait. La dénonciation
reconnue calomnieuse, des
ont été dirigées contre le sieur
el, malgré de nombreux décli-
ulvées par lui devant la 7e cham-
tionnelle, il a été condamné,
1842, à six mois de prison.
l a en outre ordonné la sup-
ses Mémoires.

pel du sieur Paganel, ce juge-
confirmé par défaut, le 16 juin
ur la cour royale, et l'affaire
jugée mercredi contradictoi-

l de la cause, le sieur Paganel
qu'il avoit adressé une requête
e cassation, tendant à la prise
la cour royale, chambre des
rrectionnels, pour déni de
conséquence, il a demandé
rsis aux débats et au jugement
squ'à ce que la cour suprême
sur sa demande.

après en avoir délibéré, considérant que le sieur Paganel a adressé à la cour de cassation une demande en prise à partie; que le code d'instruction criminelle ne s'explique pas sur les effets de cette demande; mais que, dans le silence de ce code, on doit se référer au code de procédure civile, lequel décide que toute demande en prise à partie est suspensive des débats et du jugement au fond, a sursis à statuer sur l'appel interjeté par le sieur Paganel, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur sa demande en prise à partie par la cour de cassation.

— L'instruction dirigée contre les individus prévenus d'avoir, à l'aide de manœuvres frauduleuses et d'usage de faux, commis des détournemens au préjudice de la caisse des dépôts et consignations, paroît être arrivée à son terme. Onze individus sont demeurés en état d'arrestation.

Les quatre principaux inculpés avouent avoir fabriqué les faux et en avoir fait usage. Aucun employé de l'administration de la caisse des dépôts et consignations ne s'est trouvé directement ou indirectement compromis dans cette affaire. Un garçon de bureau seulement a été arrêté, et il paroîtroit que ce seroit uniquement à l'aide des renseignemens que les faussaires seroient parvenus à obtenir de lui, qu'ils auroient conçu le projet de manœuvres aussi habiles dans le plan qu'audacieuses dans l'exécution.

— Les réparations de l'ancien hôtel de la cour des comptes sont poursuivies avec activité. M. le préfet de police pourra, dit-on, s'y installer bientôt, et alors on entamera dans l'ancien hôtel de la police les travaux qui se rattachent au projet de restauration du Palais-de-Justice, pour lesquels de grandes démolitions s'exécutent dans tout le périmètre que devront occuper les nouvelles constructions du côté de la rue de la Barillerie, de la Petite-Rue-Sainte-Anne et de la rue de Jérusalem.

— Le gouvernement a reçu de nouvelles dépêches d'Alger, en date des 28 et 30 septembre. Le général Bugeaud, en transmettant au ministre de la guerre un

rapport du général Changarnier, dit :

« Ainsi que je le prévoyois, la persistance de cet officier-général a empêché ce qu'auroit eu de fâcheux une retraite après un combat glorieux, sans doute, mais dans lequel on auroit cédé le terrain à l'ennemi, tout en allant au but qu'on s'étoit proposé d'atteindre. Ce sont des faits de ce genre qui commandent mon estime, plus que le succès dans un combat offensif et sans péripéties.

» J'ose espérer que vous jugerez comme moi la conduite de M. le général Changarnier.

» Je reçois le courrier d'Oran qui ne me donne aucune nouvelle des généraux de Lamoricière et d'Arbouville.

» Je pars demain, 29, pour l'est. Ma colonne se composera de 2,700 baïonnettes et 360 sabres. »

Le général Changarnier rend compte de ses opérations jusqu'au 26, opérations qui n'ont rien d'intéressant, et annonce que les blessés vont très-bien, et qu'il a tout espoir qu'aucun ne succombera.

## NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Séguier, premier président de la cour royale de Paris, qui est allé passer les vacances dans une terre qu'il possède en Bourgogne, voulant aller visiter des prairies, avoit mis des sabots par-dessus ses souliers, précaution rendue nécessaire par les longues pluies qui avoient détrempé le sol. Son pied, non habitué à cette chaussure, tourna dans un sillon, et M. Séguier se cassa le péroné, petit os de la jambe près de la cheville, et se foula en outre le pied. On pense que cette double blessure n'aura aucune suite fâcheuse.

— Besson n'a témoigné aucune émotion lorsqu'on lui a annoncé que son pourvoi en cassation avoit été admis.

— Les condamnés de Moulins pour l'affaire des troubles de Clermont n'ont point encore subi l'exposition, quoique quelques journaux l'aient à tort annoncé.

## EXTÉRIEUR.

D'après un décret d'Espartero, la session des cortès d'Espagne s' 14 novembre. Selon l'usage, tou s'arrangent d'avance pour y Leurs travailleurs ne quittent p et ne prennent jamais de vacai

— Quoique le gouvernemen ait fait déclarer par sa gazette off jamais ses créanciers n'auroi rir avec lui le risque d'une bar tous les capitalistes étrangers et semblent s'entendre pour le la la plus grande détresse. Ses sont toujours sans pain et son souliers.

— Le peuple de Valence de la majorité d'Isabelle soit fixée Voilà encore un de ces sou sont connus que dans les pays raineté nationale.

— Il paroit que le gouvernem drid n'est pas sans inquiétude bilité de sa situation. Les journ assurent, d'après les lettres p qu'on leur adresse d'Espagne, gent Espartero a mis en sûret précieux qu'il a confiés à l' anglaise pour les lui garder e les faire transporter à Lond d'événemens.

— Il a été tenu lundi à B conseil des ministres dans le voit être pris une résolution d sujet de l'emprunt. On sait qu question d'une modification d belge; le *Journal de Bruxell* est en position de déclarer q n'a pas le moindre fondement

— Il paroît, suivant les j Londres du 3 octobre, que chartiste reposoit sur la situ refus de travail plaçoit les ou étoient comme une armée offe volte. Leur retour dans les res a déconcerté les calculs d tes. L'arrestation soudaine principaux chefs les a frapp peur, surtout à Manchester, couragement est manifeste.

— Le procès des chartistes vriers coalisés qui ont été a dant et depuis les derniers

lundi à Stafford. On compte cinquante-neuf prisonniers, desquels sont vingt femmes. *ief justice* Tindal a ouvert la un discours dont tous les par- -dent à reconnoître la très- -dération. Au nombre des ju- -narque lord Sandon, lord In- plusieurs autres. Parmi les e la couronne se trouvent sir , solliciteur-général, et M. Tal-

enfin reçu à Paris les journaux -ondances de Macao jusqu'au e Djellalabad et de Candahar fin de juillet, de Bombay jus- -août.

-rnaux ne nous apprennent en- -n événement de grande impor- -ns l'Afghanistan, la situation est à peu près la même ; en Chine, s une ville à l'embouchure du -Kiang, mais on sait seulement -n n'en connoît pas encore les -e seul point peut-être qui mé- -rer l'attention, c'est que l'expé- -glaise est enfin réunie dans les la Chine, et que même elle a -mencé en partie son mouve- -r le nord de l'Empire.

expédition très-considérable et coûter des sommes énormes à -rre, se compose de : 5 vaisseaux complétement armés, 11 fréga- -ut rang, 18 corvettes ou bricks, , 7 vaisseaux ou frégates armés 14 bateaux à vapeur apparte- -a Compagnie des Indes, 5 ba- vapeur de la marine royale, 50 -ts environ. Total, 110 voiles qui Cinq régimens de l'armée royale, 5,300 hommes ; soldats de ma- -00 ; compagnies de débarque- -s équipages, 2,800 ; artillerie 170 ; un escadron d'artillerie à t trois compagnies d'artillerie à -mée de la Compagnie), 430 ; sol- -génie, 340 ; tirailleurs (*rifles*), -pt régimens de cipayes, 6,000. 6,320 hommes, auxquels il faut 1,500 domestiques.

Nous pouvons donc compter que le prochain courrier nous apportera des nouvelles intéressantes de la Chine.

La frégate française l'*Erigone*, après un assez long séjour dans la baie de Hong-Kong, a suivi le mouvement de la flotte anglaise vers le Nord, et s'est dirigée sur Chusan.

Il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de connoître quels sont les projets du gouvernement de lord Ellenborough sur l'Afghanistan.

D'un côté les correspondances datées des camps de Djellalabad et de Candahar assurent que les troupes anglaises se préparent à évacuer l'Afghanistan, et leur dire semble confirmé par les faits. Les opérations militaires, très-peu importantes d'ailleurs, dont nous recevons aujourd'hui les nouvelles, tendent à faire croire que les généraux Pollock et Nott ne songent qu'à se replier sur l'Indostan. C'est ainsi que, loin de se porter en avant, le général Pollock a fait reconnoître par le colonel Monteath la route de Djellalabad à l'Indus par Pesh Boulak, afin d'éviter, s'il est possible, la dangereuse passe de Khybar ; c'est ainsi que le général Nott, à Candahar, vient de faire évacuer le poste de Ghirisk par le colonel Wymer ; c'est ainsi qu'il a fait détruire une partie de son artillerie et de son matériel qu'il craignoit de ne pas pouvoir emporter dans sa retraite. Tous ces faits sont assez significatifs.

D'un autre côté, la plupart des journaux de l'Inde assurent que lord Ellenborough, en vertu d'instructions péremptoires reçues par le dernier courrier, a expédié l'ordre aux généraux Nott et Pollock de marcher en avant sur Caboul. Le fait est généralement admis, mais toutefois on n'en donne aucune preuve positive. Sur ce point encore, il faut donc attendre le prochain arrivage pour savoir à quoi s'en tenir.

Akhbar-Khan règne à Caboul et semble déterminé à ne rendre ses prisonniers qu'en échange de son père Dost-Mohammed, toujours retenu à Loudiana, dans l'Inde anglaise. En attendant qu'on ac-

cepte cette condition, il traite bien les malheureux captifs que le hasard de la guerre a fait tomber entre ses mains, du moins leurs lettres le disent, car il les expédie régulièrement au général Pollock. Les journaux de l'Inde n'en publient cependant aucune.

Dans l'Inde, le bruit s'est répandu que lord Ellenborough, inspiré sans doute par l'exemple de sir Robert Peel, a proposé de lever une taxe de 3 p. 100 sur les appointemens de tous les employés civils et militaires de la Compagnie, et sur le revenu des négocians établis dans son empire. Mais ce n'est encore qu'un bruit auquel les embarras réels du trésor de Calcutta auront peut-être seuls donné naissance.

— On s'occupe, en Autriche, du travail des enfans dans les fabriques et manufactures. Il s'agit de régler ces travaux par une mesure législative.

— Une lettre de Naples annonce que les droits d'exportation sur le soufre seront diminués à dater du 1er janvier prochain.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Une lettre de Constantinople nous apprend que la Porte-Ottomane a rejeté le projet que lui avoient présenté les ambassadeurs des grandes puissances pour arriver à la pacification du Liban. La Porte propose maintenant d'envoyer en Syrie un gouverneur turc, qui auroit sous ses ordres deux chefs turcs subordonnés, l'un pour les Druses, l'autre pour les Maronites. Les ambassadeurs ont protesté contre cette mesure. »

L'éditeur Janet vient de publier u belle lithographie du portrait de M. l vêque d'Angers, par mademoiselle P drau. Il y a dans cette jeune artiste véritable talent pour saisir et rendre t ce qu'une physionomie peut avoir douceur, d'intelligence et de dignité. I sormais ses preuves sont faites. Mais u vocation plus sérieuse l'appelle à Rom où elle va, dit-on, passer plusieurs a nées pour étudier les œuvres des gra maîtres. Nous applaudissons à cette r solution, persuadé que le succès ne ma quera pas de la couronner.



*Le Gérant*, Adrien Le Cle

BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 1*2 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 20.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 3280 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 50 c
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 60 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 30 c.
Emprunt romain. 105 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 565 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET rue Cassette, 29.

LIGION
, Jeudi
mer des
ie mois.

N° 3637.

MARDI 11 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. c. |
|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 |
| 6 mois. . . . . . | 19 |
| 3 mois. . . . . . | 10 |
| 1 mois. . . . . . | 3 50 |

*selle de l'Eglise catho-* M. Rohrbacher, doc-ologie de l'Université de Louvain, et profes-minaire de Nancy. — ! et 3, in-8°.

ecclésiastique est étu-l'hui plus généralement d'ardeur qu'autrefois : ır s'en convaincre, de combien d'ouvrages ont sur cette matière, depuis nées. D'abord, on a ré-texte de Bérault-Bercas-imable écrivain, M. Pé-Croix, l'a édité avec des M. de Robiano l'a fait ne continuation, qu'on à recevoir de M. Pélier : ms pas à la juger; nous seulement le fait de sa n. On a aussi réimprimé le 'leury, en y ajoutant un t, découvert par M. Vi-voit promis de continuer jusqu'à nos jours; mais ication n'a pas eu de suite. oque, paroissoit sous le ti-*oire générale de l'Eglise*, exte de Bérault-Bercastel, t non pas simplement an-continuation qui conduit jusqu'au pontificat de Gré-: quatre éditions successi-s plus de sept mille exem-: cet ouvrage entre les clergé; par où l'on peut : faveur s'attache aujour-étude de l'histoire ecclé-trop long-temps négligée. : éditions étoient publiées, lorsque M. Receveur a donné les trois premiers volumes d'une *Histoire de l'Eglise*, et M. Blanc le premier tome d'un *Cours d'histoire ecclésiastique* : publications à peine commencées. Ce n'est pas tout : M. Rohrbacher présente, à son tour, au clergé une *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, qui comportera 25 volumes au moins, et dont les trois premiers tomes sont en vente. De compte fait, voilà, pour la France seulement, cinq publications qui ont pour objet l'histoire ecclésiastique : mais, sur cinq, il n'en est qu'une, jusqu'à présent (l'*Histoire générale de l'Eglise*, en 13 vol. in-8°), qui forme un tout complet.

On a apprécié dans ce Journal les deux premiers volumes de M. Receveur, et le premier tome de M. Blanc : nous nous occupons, en ce moment, des trois volumes de M. Rohrbacher.

Et d'abord nous prions nos lecteurs de se rappeler la lettre qu'il nous a écrite le 2 janvier 1841 (1). Il y explique ses anciennes relations avec M. de La Mennais, et dit pourquoi, à la différence des autres historiens ecclésiastiques (2), au lieu de prendre pour point de départ la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, il est remonté au jour de la création.

(1) Voyez t. CVIII, p. 97.

(2) Nous devons pourtant faire observer, à l'égard de l'*Histoire générale de l'Eglise*, qu'elle a pour Introduction naturelle le livre que nous avons publié, d'après H. J. Schmitt, sous le titre de *Rédemption du genre humain*, *annoncée*

« En 1828, étant à Rennes, je dirigeois les études philosophiques et théologiques de plusieurs jeunes gens. M. F. de La Mennais y vint pour m'exposer de vive voix et me dicter un plan combiné de philosophie et de théologie... Dans son plan de théologie, M. F. de La Mennais distinguoit trois Eglises : l'Eglise primitive, l'Eglise judaïque, l'Eglise chrétienne. La première y apparoissoit comme la source et la règle des deux autres. On y assignoit pour monumens de cette Eglise primitive, les traditions des anciens peuples, sans dire nettement si, à la tête de ces peuples ou du moins dans leur nombre, on devoit compter les Juifs et les chr tiens. Il me parut que c'étoit-là subordonner implicitement le christianisme et le judaïsme au chaos du paganisme : qu'il y avoit d'ailleurs une erreur grave à supposer d'une manière quelconque que les monumens écrits de la gentilité étoient antérieurs à la Bible, car tous ces monumens sont postérieurs aux livres de Moïse; plusieurs même le sont à l'Evangile. De là, pour moi, une répugnance invincible à adopter ce plan. Ayant été laissé libre, je le changeai sur cet article fondamental du tout au tout. Je posai en principe, avec le commun des théologiens, avec Bailly entre autres, que l'Eglise catholique, dans son état actuel, remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ, et que de Jésus-Christ, dans un état différent, elle remonte, par les prophètes et les patriarches, jusqu'au premier homme qui fut de Dieu; que hors de l'Eglise catholique, ainsi entendue, on peut bien trouver quelques débris de vérités, qui encore viennent originairement d'elle, mais nul ensemble, ni même nulle vérité complète. Voilà bien, je crois, le sens qui depuis a été indiqué comme le seul véritable par les Enc cliques de Grégoire XVI.

» Non content de donner cette dire tion aux études théologiques dont j' vois la surveillance, j'entrepris quelq chose de plus. Depuis 1826, je travaill à une *Histoire de l'Eglise,* la prena seulement depuis Jésus-Christ, avec dessein d'y joindre une simple introdu tion, pour faire sentir que, dans le fon cette histoire remonte jusqu'à l'origi du monde. Mais, quand j'eus remarq dans les idées de M. F. de La Menn cette tendance, quoique flottante enco et par où il abusoit déjà du terme vag d'*Eglise primitive,* dès lors, ce qui n'a voit été pour moi qu'une idée d'intro duction, me parut devoir être l'objet ca pital. Comme l'Eglise catholique ell même, je crus devoir embrasser tous l siècles dans son histoire, à partir de création du monde. De ce moment, j n'ai cessé d'y travailler sans relâche ju qu'à ce jour. Le titre qui m'a paru a pliquer le mieux l'ensemble et le but tout ce travail, est : *Histoire univers de l'Eglise catholique,* avec cette é graphe, tirée de saint Epiphane : « commencement de toutes choses est sainte Eglise catholique. »

Saint Epiphane prouve cette p position par l'exemple du prem homme, qui ne fut ni Juif par circoncision, ni idolâtre par le cu des idoles; mais qui, étant prophè connoissoit le Père et le Fils et Saint-Esprit, et par là même ét chrétien. Il le prouve encore p l'exemple des patriarches, y co pris Abraham. D'où il conclut q toutes les hérésies, parmi lesquell il compte le paganisme, étoient, fait et de droit postérieures à la v rité catholique.

M. Rohrbacher auroit pu s'a puyer sur d'autres textes. Tertu lien (*adv. Judæos*, c. II) a dit :

« In hâc lege Adæ datâ, omnia pr cepta condita recognoscimus, quæ post

*par les traditions et les croyances religieuses,* et *figurée par les sacrifices de tous les peuples,* 1 vol. in-8°. On peut le joindre comme dissertation préliminaire, aux 13 vol. de l'*Histoire générale de l'Eglise,* ouvrage qui rentrera ainsi, quoique d'une manière abrégée, dans le plan de M. Rohrbacher.

pullulaverunt data per Moysen. Primordialis lex est enim data Adæ et Evæ in paradiso, quasi matrix omnium præceptorum Dei. »

Nous lisons dans saint Augustin (Retract., l. I, c. XIII, n. 3) :

« La même Religion qu'on appelle maintenant Religion chrétienne, étoit déjà celle des anciens. Elle a conservé son empire depuis nos premiers parens jusqu'à l'avénement du Verbe incarné. La vraie foi ne porte le nom de Religion chrétienne que depuis le *Christ*; mais son existence remonte plus haut. »

Saint Jérôme (Préf. du l. VI de son Com. sur Jérémie), a écrit :

« Nec inter Judæos et christianos ullum aliud esse certamen nisi hoc : ut cum illi nosque credamus Christum Dei filium repromissum, et ea quæ sunt futura sub Christo, à nobis *expleta*, ab illis *implenda* dicantur. »

Bossuet, enfin, ajoute, dans ce sublime langage qui lui est propre :

« Cette seule Eglise catholique remplit tous les siècles précédens par une suite qui ne peut lui être contestée. La Loi vient au-devant de l'Evangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une suite avec celle de Jésus-Christ : être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui durera autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons. Jésus-Christ est aujourd'hui, il étoit hier, et il est aux siècles des siècles. »

M. Rohrbacher a donc raison de répéter dans la Préface de son ouvrage :

« L'Eglise catholique, dans son état actuel, remonte de nous à 19 siècles, et de là, dans un état différent, jusqu'à l'origine de l'humanité. Elle embrasse ainsi tous les siècles, depuis Grégoire XVI jusqu'à Adam. Hors de là, rien de pareil; hors de là, nul ensemble; hors de là, quelques fragmens qui, à eux seuls, ne présentent qu'un amas de décombres, mais qui, dans le christianisme total, trouvent leur place, comme les pierres détachées d'un même édifice. L'Eglise catholique est ainsi le genre humain constitué divinement et divinement conservé dans l'unité, pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événemens de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous. Sa réponse est l'*Histoire* que nous écrivons. »

(*La suite à un prochain numéro.*)

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On vient de promulguer le nouveau Code de procédure criminelle et le nouveau Code pénal, qui, par ordre de Sa Sainteté, ont été élaborés par une commission composée des plus éminens légistes italien , sous la présidence de S. E. le cardinal Bernetti.

Ces deux Codes, intitulés : *Regolamento organico di procedura criminale* et *Regolamento organico sui delitti e sue le pene*, sont une véritable œuvre de progrès, et portent dans tous leurs articles l'empreinte d'une sagesse éclairée : aussi ont-ils été accueillis avec une approbation unanime.

Par ces Codes, tous les priviléges et exemptions dont les hautes classes étoient investies se trouvent abolis. Ils établissent l'égalité parfaite de tous les citoyens devant la loi; ils ordonnent que personne ne pourra être distrait de ses juges naturels, et ils ne maintiennent d'autres tribunaux exceptionnels que les tribunaux ecclésiastiques, mais seulement pour des personnes engagées dans les ordres et pour les délits et crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions.

La peine capitale est conservée, mais restreinte à un très-petit nombre de crimes. Toutes les autres peines ont évidemment pour but d'amender et d'améliorer les individus auxquels elles seroient infligées.

Quant aux étrangers, les disposi-

tions des nouveaux Codes qui les concernent spécialement sont on ne peut plus favorables. Après un séjour de deux mois consécutifs dans une localité quelconque des Etats pontificaux, ils ne seront plus justiciables, en matière criminelle, des autorités de police, mais des tribunaux ordinaires; et dans tous les cas où ils seroient reconnus coupables de contraventions ou de simples délits, avec des circonstances atténuantes, ils seront seulement condamnés à la peine la plus douce.

PARIS. — La fête de saint Denis, apôtre de la France, premier évêque et patron du diocèse de Paris, a été célébrée le dimanche 9 octobre.

Le samedi 8, M. l'Archevêque a reçu les hommages et les vœux de son clergé à l'occasion de sa fête.

— M. l'abbé Buquet, chanoine honoraire de Notre-Dame, et promoteur de l'officialité diocésaine, a été nommé par M. l'Archevêque au canonicat que la mort de M. Godinot Des Fontaines avoit rendu vacant. Le nouveau chanoine titulaire, en ce moment absent de Paris, a été installé par procureur, dimanche dernier, jour de la fête du prélat.

— M. l'évêque nommé de Metz quitte Paris aujourd'hui, pour retourner à Orléans.

— Deux nouvelles ordonnances autorisent la communauté de Sœurs de Saint-Vincent de Paul établie à Saissac (Aude), et la communauté des Dames Ursulines établie à Sommières (Gard).

*Diocèse d'Angoulême.* — Mgr Regnier, en arrivant à Angoulême, est descendu au grand séminaire. Le lendemain, à neuf heures, le clergé de toutes les paroisses de la ville, auquel s'étoient joints beaucoup de prêtres du diocèse, s'est rendu pro-[illegible]ent à l'église Saint-

Martial, où le préla
M. Boué, vicaire-gé
laire, a complimenté
et une salve d'artill
coups de canon a anno
du cortége pour la c
chapitre a reçu le n
sous un arc-de-triomp
le parvis. M. Bourdi
chapitre et des grands
pitulaires, a complime
Mgr Regnier, qui a r
effusion. Le prélat est
dans la cathédrale, où
milieu d'un grand con
les. Après la messe, M
été conduit procession
palais épiscopal, où
corps constitués lui
leurs hommages. La
dignité modeste du n
ont fait sur le public
la plus favorable.

*Diocèse de Belley.* -
cinquante prêtres se so
le grand séminaire de
pour la retraite ecclési
vêque en a présidé to
Il s'étoit chargé des
premier jour, 27 se
depuis l'arrivée de
nommé de Nevers,
remonter en chaire
annoncer une gran
persévérance sace
d'établir, et que l
tife a enrichie de
indulgences.

La nouvelle d
de Mgr Dufêtre
parmi tous les re
sieurs avoient é
du prélat à Lyon
Bourg, et ami
Dufêtre, a été
menter au nom
mes l'ont inter
fini, en disant
n'étoient pas
droient être t

Devie a repris les paroles de M. Huet et les a développées avec une grande effusion de cœur, en remerciant et félicitant à plusieurs reprises le prédicateur. Mgr Dufêtre, vivement attendri, a exprimé le désir de voir les deux diocèses intimement unis, et il a recommandé ses futurs diocésains aux prières du clergé.

Ainsi, la promotion de Mgr Dufêtre a donné un nouvel et puissant intérêt à la retraite qu'il prechoit à Bourg, ville où déjà sa parole avoit été plusieurs fois entendue.

Le dimanche 2 octobre, le prélat a paru dans la chaire de Notre-Dame, en présence d'une nombreuse assemblée. Il a rappelé, en commençant, et avec quelque émotion, le souvenir de ses premières prédications à Bourg, il y a 23 ans, souvenir vivant encore dans beaucoup d'esprits. Mgr Dufêtre débutoit alors, comme simple missionnaire, dans la carrière apostolique, et aujourd'hui il est un de nos orateurs les plus appréciés. On voit qu'il est maître de son sujet comme de son auditoire; son élocution est abondante et facile; sa discussion a du trait et de la vigueur. C'est sur le respect humain qu'il a parlé, le 2 octobre, à Notre-Dame.

Tous ses auditeurs ont applaudi à la nomination qui a couronné un apostolat poursuivi au milieu de nombreuses fatigues et qui a été souvent accompagné de triomphes pour la religion.

De Bourg, Mgr Dufêtre s'est rendu à Lyon, d'où il ira, le 14 octobre, ouvrir une nouvelle retraite dans une maison religieuse de Marseille. Le prélat sera probablement de retour à Paris pour la Toussain.

---

*Diocèse de Bourges.* — Le dimanche 2 octobre, une foule de fidèles s'étoient réunis dans la cathédrale, où Mgr Naudo, archevêque d'Avignon, devoit recevoir le *pallium* des mains de M. l'archevêque de Bourges.

Deux trônes avoient été préparés dans le chœur pour les deux prélats. M. l'archevêque d'Avignon a officié. Après la grand'messe, un carreau a été placé sur les marches du sanctuaire, en face d'un fauteuil dans lequel s'est placé Mgr de Bourges. Le prélat qui devoit recevoir le *pallium* s'est agenouillé sur le carreau, a lu la formule usitée, et M. l'archevêque de Bourges lui a remis les insignes.

Les deux prélats étoient sortis processionnellement pour se rendre à la cathédrale par le grand portail. Après l'office, ils sont retournés dans le même ordre au palais de l'archevêché. Une foule de personnes se pressoient sur leurs pas. On a remarqué qu'en passant auprès de LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, les deux prélats se sont arrêtés un instant pour donner leur bénédiction aux pieux et illustres captifs.

Le lendemain, MM. les archevêques de Bourges et d'Avignon ont été reçus en audience particulière par la famille royale d'Espagne.

---

*Diocèse de Cambrai.* — L'école des Frères établie à Douai, par le conseil municipal, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, sera désormais comprise parmi les établissemens de la commune.

— Les habitans de Pont-à-Marcq voyoient leur église dans un tel état de vétusté et de dépérissement qu'ils avoient dû cesser de la fréquenter et qu'une grange étoit le seul édifice de leur paroisse consacré au service divin. Leurs divers pasteurs, ceux des communes environnantes, et entre autres M. Destombe, curé de Flers, avoient bien conçu le dessein de bâtir une nouvelle église; mais l'insuffisance des ressources les avoit forcés d'abandonner leur projet. Tout l'hon-

neur de cette noble entreprise étoit réservé à M. Després, curé actuel de Pont-à-Marc. Après plusieurs démarches infructueuses, il résolut de faire le voyage de Paris, et fut favorablement accueilli par M. le ministre des cultes. Grâces au zèle de ce digne pasteur, l'église de Pont-à-Marcq s'est relevée de ses ruines et a été livrée au culte ces jours derniers.

Le discours d'inauguration a été prononcé par M. le curé de Saméon, vice-doyen d'Orchies. Il a démontré qu'une église devant être non-seulement un lieu de prière, mais encore une école plus précieuse, plus indispensable que nos écoles communales, nos colléges, nos académies, il faut, pour atteindre ce double but, qu'elle soit grande, belle, propre à parler aux sens, parce que le cœur s'émeut par les sens. Dans sa péroraison, il a adressé des félicitations à M. le curé et aux habitans de Pont-à-Marcq, et des remercîmens à M. le préfet et à M. le ministre des cultes, dont l'appui bienveillant méritoit cette honorable mention. Madame Martin (du Nord) assistoit à la cérémonie et a fait elle-même la quête.

*Diocèse de Lyon.* — Dans le courant de l'été, un pont suspendu s'est élevé sur la Saône entre les deux communes de Fontaine et de Collonges, à une assez courte distance de Saint-Romain. Un ecclésiastique aussi vénérable par ses vertus que par son grand âge, qui le rend un des doyens du diocèse, a voulu sanctifier ce pont en l'ornant d'une croix dont il a fait présent à l'administration des sociétaires. Pleine de reconnoissance d'un tel procédé, celle-ci a prié M. l'abbé Laguet d'en venir lui-même faire la bénédiction, et, malgré ses quatre-vingt-six ans, celui-ci a bien voulu accéder à ce désir. Après la célébration des vêpres, la procession est solennellement sorti[e] de l'église de Saint-Louis-de-Fontaine, et s'est acheminée jusqu'a[u] pont, au chant des hymnes sacrée[s]. Là, M. Pinard, curé de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, a retracé le[s] bienfaits que Dieu s'est plu à répan[dre] par la Croix, soit sur le mond[e] entier, soit sur chacun de nous e[n] particulier. Il a, au nom de tous rendu hommage à la Croix triomphante; puis il a peint les sentimen[s] de reconnoissance, de confiance [et] d'amour que la vue de la Croix do[it] nous inspirer. Après le discours, [la] bénédiction a eu lieu, et la procession est rentrée.

Douze ans à peine sont écoulés de[puis] le moment où les églises saccagées, les croix abattues nous ala[r]moient sur le sort de la religion dan[s] ce royaume de France, qui jusque[-]là s'étoit glorifié du nom de très chrétien ; et voilà que la croix rep[a]roît plus triomphante et la religio[n] plus honorée : tant il est vrai que, [si] les cœurs en France peuvent s'égarer, emportés par un moment d'[er]reur, ils ne tardent pas à revenir à sentir la fausseté des vains systèmes qui les avoient abusés.

*Diocèse de Toulouse.* — Mgr B[ar]dou, évêque élu de Cahors, a dû [être] sacré, le dimanche 9 octobre, d[ans] l'église du Calvaire de Toulouse, [par] Mgr d'Astros, archevêque de ce[tte] ville, assisté de Mgr d'Hautpou[l] évêque démissionnaire de Cahors, de Mgr Ortric, évêque de Pamiers. — M. l'abbé Daubriac, bén[é]ficier de l'église métropolitai[ne] de Saint-Etienne, et doyen d[u] clergé du diocèse, est décédé l[e] 4 octobre, à l'age de quat[re-]vingt-treize ans. Il étoit attac[hé] au chapitre métropolitain depu[is] soixante-six ans, et la révolution l'a[]voit trouvé fidèle à tous ses sermen[s]. Le chapitre de Saint-Etienne a voul[u] donner à ce digne ecclésiastique un

preuve de son estime, en assistant à son convoi funèbre.

— M. l'abbé de Lartigue a été installé récemment en qualité de curé de Saint-Exupère. Parmi les assistans, on remarquoit M. de Lartigue, président de chambre à la cour royale, et père du nouveau curé.

ANGLETERRE. — Le puséysme continue à faire de grands progrès à Oxford : dans une assemblée tenue récemment, M. Newman a été reçu au milieu d'acclamations presque générales. On suppose que la majorité des membres de l'Université sont puséystes. Les plus zélés parmi ces derniers vont jusqu'à penser qu'on doit faire les prières privées en surplis. Un certain M. Seager vient de publier un ouvrage, où il soutient la nécessité de la confession auriculaire à un prêtre, pour obtenir la rémission des péchés.

— Le dimanche 18 septembre, M. l'évêque de Nancy a visité le monastère de Saint-Bernard, situé au milieu des montagnes de Charwood dans le Leicestershire. Le prélat a célébré les saints mystères, et adressé aux religieux un discours en français dont ils ont été aussi touchés qu'édifiés.

IRLANDE. — Durant les trente dernières années, on n'a pas construit ou restauré en Irlande moins de 900 églises.

— L'archevêque de Tuam va promulguer la formule des prières qui seront récitées publiquement dans son diocèse pour la conversion de l'Angleterre.

— Le dimanche 25 septembre, M. O'Connor, pasteur de la colonie catholique de Stamfort, a reçu l'abjuration de quatre personnes, membres de l'Eglise établie. Miss Parker, l'une d'elles, a reçu avec la dévotion la plus édifiante, le pain eucharistique.

— M. John Mac Donnell vient d'arriver en Irlande de Demerari. Les nouvelles qu'il donne des progrès de la religion catholique, dans la Guyane britannique, sont très-encourageantes. Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la conversion du juge Firebrace : son frère, J. Firebrace, a été reçu dans le sein de l'unité catholique, par M. Mac Donnell avant son départ de Demerari. Il ne se passe pas de semaine où il n'y ait plusieurs abjurations.

HOLLANDE. — Le 5 octobre, M. l'évêque de Curium, assisté d'un clergé nombreux, a posé la première pierre d'une église à l'endroit dit *de Groote Krocht* à Harlem.

Depuis l'année dernière, c'est la deuxième église catholique que l'on construit à Harlem, et pour laquelle on a obtenu une subvention municipale.

RUSSIE. — Des quatre diocèses du rit grec-uni, que l'on comptoit naguère encore dans la Pologne soumise à la domination russe, un seul aujourd'hui demeure fidèle, celui de Chelm, dans le royaume de Pologne. Les czars de Russie ont dès long-temps compris que ce rit est la barrière qu'il leur faut abattre d'abord, pour pouvoir pénétrer plus avant dans leur carrière d'envahissement sur les populations. On connoît les faits anciens et récens qui ont marqué la résistance et plus tard la défection, ou pour parler plus exactement, l'asservissement violent de la plus grande partie des grecs-unis de l'ancienne Pologne. Un dernier diocèse, échappé au désastre général, peut il demeurer long-temps à l'abri des attaques russes? Sans doute sa position le favorise. Partie intégrante du petit royaume de Pologne créé en 1815, il a, sous une administration quelque peu natio-

nale, et sous la protection de lois qui ne furent pas toutes foulées aux pieds le même jour, développé une ferveur et des lumières qui distinguent surtout son clergé et le placent assez généralement au-dessus même du clergé latin répandu sur ce territoire. Mais ces avantages réussiront-ils à le défendre contre les attaques auxquelles il reste seul exposé, depuis que dans les Etats de la Russie tous les autres diocèses ont subi la transformation ?

Nous nous sentons portés à tout espérer de la Providence et de cette loyale nation polonaise, dont la fidélité, nous en avons la ferme confiance, redoublera en proportion des persécutions et des piéges.

Déjà tout annonce, dans cette nation fidèle et dévouée, les indices du renouvellement d'une piété qui n'avoit point disparu, sans doute, mais qui n'étoit point non plus demeurée à l'abri des atteintes de l'esprit philosophique ou protestant. A Varsovie, les églises se remplissent chaque jour davantage, et on cite des conversions fréquentes parmi ceux mêmes ou dans les familles de ceux que l'empereur choisit pour être les exécuteurs de ses desseins schismatiques. Mais, d'autre part, l'activité de ces derniers est effrayante : l'évêque schismatique Antoine, dont le siége, créé en 1832, après l'issue malheureuse de la guerre d'indépendance de la Pologne, comptoit à peine un troupeau de mille ames sur une population de quatre millions d'habitans, se distingue entre tous. Investi, dès son installation à Varsovie, d'une influence directe et toute-puissante sur les affaires temporelles du clergé catholique du royaume, il fait acheter chèrement sa protection, soit qu'il s'agisse d'investiture ou de réclamations d'un genre quelconque adressées au gouvernement dans l'intérêt de la religion, et nommément lorsqu'il est question d'une demande



de fonds pour empêcher les é de tomber en ruines, soit m lorsque les fidèles fournisser fonds, de l'autorisation sans la il n'est permis à personne de s nir un mur ébranlé ou d'aj quelques tuiles au toit dégradé église. Il n'est sorte d'humili auxquelles l'évêque Antoine n' les curés des paroisses et les ques ou administrateurs des cèses, assez courageux pour braver plutôt que d'abandonn glise dont ils sont les gardiens cune église de Pologne n'est aujourd'hui en sûreté ; le m prétexte, le moindre déplaisir à l'évêque Antoine amènent c elle un décret de saisie au pro culte schismatique, et d'exp du troupeau catholique et cendre même des fidèles qui y l jadis déposés.

Voici l'extrait d'une lettre des frontières du royaume d logne, avoisinant le diocè Chelm :

«Vous savez le voyage entrep l'évêque russe Antoine, pour pa en tout sens et avec une activité d'une meilleure cause le diocèse Chelm. Accompagné d'officiers de grades et d'une escorte de police nètre violemment dans les égli rit grec-uni, et là, réunissant qu uns des habitans séduits d'avance agens qui le précèdent, il dér avantages qui attendent ceux qui ront à la *religion de l'empereur*. Ils affranchis des impôts, ils le sero charge la plus redoutée de toute du recrutement, et la même q d'impôts et de recrues pour l'arm tinuera à être fournie par les h demeurés catholiques. En un mot, tion pour les uns, violences et m pour les autres. L'évêque du di Mgr Szumborski, malgré son âge infirmités, a eu le noble courage rendre en personne dans les lieux qu'avoit visités l'évêque Antoine

les hommes soudoyés se mettoient à sa suite, et tandis qu'il prêchoit en chaire, ils restoient insolemment, la tête couverte, dans l'église, et s'y permettoient toute sorte d'iniquités, tandis que la stupeur contenoit les fidèles désolés. Un nombre de familles, qu'on élève jusqu'à cinq cents dans le cercle de Zamosc, sont aujourd'hui inscrites sur les rôles de recrutement de l'évêque Antoine, et incessamment nous entendrons proclamer que, dans une grande et *touchante* cérémonie, ces familles ont été reconquises au schisme *par l'amour.* »

Parmi les établissemens religieux les plus considérables à Varsovie, est un vaste hospice d'enfans trouvés et de vieillards infirmes, appelé l'*Enfant Jésus*, administré par la congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Cette institution, l'une des importations bienfaisantes dont la France a doté le monde, a pris en Pologne un accroissement merveilleux. Il est peu de villes qui ne possèdent quelques Sœurs de la Charité; un grand nombre sont répandues jusque dans les villages. Cette congrégation, véritable image de la Providence, *est dans* ce moment l'objet des attaques des ennemis de l'Église et de la Pologne. Sous le vain prétexte que les bonnes Sœurs administrent imparfaitement leurs revenus, leur règle est violée, leurs droits de propriété sont attaqués. Un conseil de laïques leur est depuis long-temps imposé, et l'on devine que toute communication avec leur autorité naturelle et régulière, qui est la supérieure-générale de la congrégation, siégeant à Paris, leur a été interdite. Mais ce n'est pas tout : l'évêque Antoine veut encore faire partie du conseil, s'y faire représenter par des *popes* russes, et mêler aux rangs mêmes de ces Filles inspirées par la foi catholique des religieuses russes schismatiques.

En comparant les cruautés sanglantes qui affligent aujourd'hui l'Espagne, avec ces mesures empoisonnées par lesquelles on réussit à déguiser quelque temps l'intention persécutrice, on ne sait auxquelles donner la préférence et où apercevoir le plus grave danger : de l'Espagne frappée par l'esprit irréligieux, destructeur, anarchique, mais par là même impuissant à durer et sûr de préparer à la foi des retours et un triomphe prochains; ou bien de l'infortunée Pologne attaquée avec une tactique savante par l'hypocrisie, les piéges tendus à la conscience elle-même, les mesures qui permettent d'espérer qu'en cédant à la violence dans les formes extérieures, on sauvera le fond. Tous les cœurs catholiques s'associeront à nous pour prier Dieu qu'il daigne mettre un terme aux souffrances de la Pologne.

---

WURTEMBERG. — Dernièrement le fameux docteur Strauss a fait célébrer son mariage dans un temple protestant.

« Nous n'aurions jamais cru, dit à ce sujet une feuille allemande, que la religion évangélique pût se résigner à un outrage aussi sanglant que celui d'ouvrir ses temples et de prostituer ses bénédictions à un ennemi déclaré de Jésus-Christ et de son Evangile, à un anti-chrétien, pire que les Juifs et les mahométans; car ceux-ci au moins reconnoissent la personnalité du Christ, que Strauss nie et combat dans ses écrits. Au reste, nous ne voyons pas de quel droit nos pasteurs lui auroient refusé leur ministère, après qu'aucun d'eux n'a osé réclamer contre l'assertion, plusieurs fois répétée dans les écrits de Strauss, que le plus grand nombre d'entr'eux, ainsi que la totalité des savans, pensent en tout comme lui, et qu'il n'y a entre eux et lui d'autre différence que la franche hardiesse de son langage. »

---

CHINE. — Le gouvernement portugais a nommé un évêque pour Pékin

et un autre pour Macao : mais les bulles d'institution n'ont pas suivi cette double nomination. Les Portugais, pour expliquer le retard apporté au sacre des deux ecclésiastiques nommés, répandent le bruit que leurs bulles ont été égarées. Du reste, il y a lieu d'espérer que ces ecclésiastiques n'abuseront pas, au détriment de la religion, d'une nomination qui atteste à quel point le gouvernement schismatique du Portugal persiste dans ses prétentions.

Le P. Théodore Joset, procureur de la mission italienne à Macao, ayant été nommé, par la Propagande, préfet apostolique de l'île de Hong-Kong, que les anglais ont conquise récemment sur les Chinois, le gouverneur portugais de Macao l'a mis en demeure de quitter Macao dans vingt-quatre heures, ou de renoncer aux fonctions de préfet apostolique. Le P. Joset, ayant répondu qu'il n'y renonceroit pas, n'a obtenu que sur les instances d'un agent diplomatique français, un délai de trois jours pour son départ. Ainsi, il s'est trouvé forcé d'abandonner un établissement florissant, pour aller séjourner à Hong-Kong, avant même qu'on lui eût préparé un abri dans cette île.

Une partie de la garnison anglaise de Hong-Kong est catholique. L'on construit une église à l'usage de ces soldats et du grand nombre de voyageurs qu'on s'attend à voir affluer désormais dans cette île. Le préfet apostolique établira, en outre, une école pour l'instruction de la jeunesse : on y enseignera les langues anglaise et chinoise ; on y inculquera surtout aux élèves des principes de religion, base solide de la justice et de l'intégrité qui doivent présider aux relations commerciales.

— M. Daguin et Privas, missionnaires lazaristes, ont été transportés sur les côtes de la Chine par l'*Erigone*, frégate de l'Etat. Ils sont entrés dans l'intérieur de l'empire.

— M. de la Brunière, neveu de M. l'évêque de Mende, et prêtre du séminaire des Missions-Etrangères, écrit de Macao, à la date du 27 avril dernier :

« J'ai lu par trois fois la correspondance particulière du Tong-King et de la Cochinchine. Cette lecture m'a pleinement convaincu des grâces toutes spéciales que Notre-Seigneur répand sur ces missions. Les missionnaires s'envient les uns aux autres la palme du martyre. Ceux qui sont dans les cachots (et tous viennent d'y être jetés dernièrement, MM. Galy, Berneux et Charrier), ces prisonniers, dis-je, s'estiment les plus heureux, et ceux qui jouissent encore de la liberté, cachés au milieu de leurs chrétiens, sont les plus tristes. M. Taillandier, après avoir langui pendant quatre mois dans les prisons de Canton, d'où il n'est sorti que par l'intervention du capitaine Elliot, anglais, a demandé lui-même à partir pour ces chrétientés désolées du Tong-King, assurant que, s'il l'obtenoit, il croiroit avoir reçu la plus grande grâce qu'il pût attendre de Dieu sur la terre. Il est parti, et est parvenu jusqu'à son poste à travers mille dangers. Sa lettre respire une joie toute sainte et une paix divine. Tout ici me donne de l'admiration, me porte à l'action de grâce et m'inspire même une sorte de jalousie : que leur partage est beau ! Il en est à peu près de même de la Corée. Tous les Chinois chrétiens qui nous viennent du nord assurent que l'évêque (Mgr Imbert) et ses missionnaires y ont été massacrés avec plus de 4,000 chrétiens : on n'en a reçu aucune nouvelle depuis trois ans. S'il est vrai que le sang des martyrs est une semence de chrétiens, il est vrai aussi que le sang des missionnaires est une semence de nouveaux ouvriers apostoliques plus nombreux encore que les premiers. C'est là mon espérance. Oh ! si je pouvois me faire entendre, bien des prêtres de France sauroient tout ce que la présence d'un missionnaire inspire de courage et de générosité aux chrétiens persécutés. A la

manière dont de simples femmes du peuple ont confessé la foi en présence des mandarins, pendant qu'elles savoient Mgr Retord caché dans leur village, ils ne pourroient, je crois, s'empêcher, sinon de courir aussitôt au combat, au moins de désirer grandement d'y avoir part, de le demander à Dieu ! Il se fait ici beaucoup de bien, et il y en a encore beaucoup plus qui ne se fait pas par le manque d'ouvriers. »

— **Une autre lettre, écrite par M. Masson, missionnaire apostolique au Tong-King, à la date du 13 octobre 1841, s'exprime ainsi :**

« Je vais vous parler maintenant du Tong-King. Vous savez que, depuis trois ans, le sang des martyrs a coulé en abondance dans ce pays. Je ne reviendrai pas sur les événemens qui ont eu lieu les années précédentes. Minh-Mênh ayant été frappé de la main de Dieu, comme un autre Antiochus, et étant mort le 20 janvier dernier, nous avons tout lieu d'espérer qu'une ère de paix va commencer pour nous. Thieu-Tri, fils et successeur de Minh-Mênh, depuis son élévation au trône, n'a encore rien dit, ni rien fait qui pût faire présumer de ses dispositions à notre égard. Aucun des prêtres ou des chrétiens qui, sous le règne précédent, avoient été condamnés à mort pour la foi, n'a encore été exécuté; plusieurs même ont obtenu une commutation de peine; les autres sont à la cangue et en prison. Nous sommes beaucoup moins à l'étroit qu'auparavant, parce que les mandarins qui, généralement, ne veulent pas la persécution, n'étant pas stimulés par les ordres réitérés de l'impie Minh-Mênh, ne disent rien. Si quelques prêtres ou chrétiens tombent par hasard entre leurs mains, ils sont bien obligés d'agir, à cause des édits de persécution qui sont encore en vigueur. Les dispositions de persécution chez les mandarins sont de rares exceptions.

» C'est à cause des édits anciens que furent arrêtés, le jour de Pâque, cette année, dans la province de Nam-Diah, MM. Galy et Berneux, qui se mettoient en route pour venir me joindre. Après avoir été quelque temps en prison dans cette province, le roi les fit venir à la capitale de la Cochinchine. Ils étoient portés dans une cage de bois, ayant une chaîne de fer au cou comme les grands criminels. Ils passèrent près de mon habitation et je pus les faire visiter. Des soldats qui arrivent de la Cochinchine disent qu'on veut les mettre à mort; mais j'attends confirmation de leur rapport avant de m'y fier. Un autre de mes confrères, M. Charrier, qui voyageoit sur une barque pendant la nuit, fut rencontré par un corps de garde, le 5 octobre dernier, et fut mis à la cangue et en prison. Le roi le fait aller à la capitale. Il va passer près de moi, marchant à pied et ne portant qu'une cangue assez légère, ce qui prouveroit qu'on ne le regarde pas comme un grand criminel, car c'est ainsi que l'on conduit ceux qui ne sont coupables que de fautes légères. Arrivé à la capitale, qu'en fera-t-on ? Je l'ignore. Mais cette manière de le faire voyager et le supplice de MM. Berneux et Galy, indéfiniment retardé, indiqueroient que le roi veut agir envers nous avec moins de rigueur que son père, de détestable mémoire. C'est ce que nous saurons mieux dans la suite. Une femme, âgée de soixante et dix ans, dans la maison de laquelle M. Berneux avoit logé, fut arrêtée et mise à la torture, pour la forcer de renier sa foi ; mais elle supporta avec courage les différens tourmens qu'on lui infligea et conserva sa foi intacte. Etant tombée malade, elle mourut en prison, au mois de juillet dernier. On peut bien la mettre au rang des martyrs.

» Dans la province que j'habite, nous sommes assez tranquilles ; les mandarins ne nous molestent pas.

» Je viens de recevoir votre lettre du 3 juillet 1840, où vous me parlez de ma traduction des œuvres de Confucius. Je suis étonné de l'immense réputation que ses œuvres ont acquise à leur auteur, car ses livres ne sont pas volumineux et ne supposent pas un génie bien extraordinaire. Leur authenticité même est appuyée sur

des fondemens tellement fragiles, que, si les passions avoient autant d'intérêt à la nier que celle de nos Livres saints, il y a bien long-temps que personne n'y croiroit plus. En effet, les livres de Confucius avoient été perdus au moment de l'incendie des livres sous la dynastie Tân, environ 300 ans avant Jésus-Christ. Or, voici comment, selon l'histoire chinoise, ils furent retrouvés long-temps après. En démolissant un vieux mur, on en retrouva quelques chapitres; un vieillard, qui autrefois les avoit appris par mémoire, en rétablit d'autres; on parle aussi d'une fille aveugle, qui, les sachant de mémoire, en donna quelque partie. C'est dans cet état de mutilation que les ouvrages de Confucius nous sont parvenus. »

PERSE. — M. l'abbé Vidal, ancien premier vicaire de Notre-Dame à Bordeaux, partit il y a deux ans avec un autre ecclésiastique pour la Perse, en compagnie du comte de Damas et de plusieurs officiers français.

Le but du voyage de M. Vidal étoit de créer une institution en Perse, et d'y enseigner la langue et la littérature française avec les dogmes de la religion dont il est le ministre.

En effet, par les conseils du comte de Damas, le shah vient de fonder dans sa capitale un collége dont un firman a confié la direction à M. Vidal. MM. Tollet et Saury sont ses collaborateurs. C'est le gouvernement qui les loge et les paie. Le roi, homme de cœur et de jugement, a parfaitement senti tout ce que l'absence des sciences et des connoissances de l'Europe donnoit d'infériorité à son peuple en comparaison des autres nations. Aussi montre-t-il le plus grand zèle pour l'établissement naissant : il lui a affecté un local qui touche à son palais; il a ordonné que les jeunes Persans y vinssent étudier la langue française et les sciences. Toutes les semaines, il envoie un de ses officiers s'informer des progrès des élèves; souvent même il les fait venir tous dans son palais pour les interroger et leur distribuer des récompenses s'ils travaillent bien.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Le puits artésien de Grenelle recommence à faire parler de lui. A peine dégagé de ses obstructions inférieures, il s'est remis tout à coup à vomir l'eau chaude à raison de 240 mètres cubes par heure. Tous les savans sont allés la déguster pour tâcher de savoir d'où elle vient et de quoi elle se compose. Tous s'accordent à dire que c'est de l'eau, et que sa chaleur est de 27 degrés centigrades. Elle s'élève fort haut quand on veut la faire monter selon toute sa force centrifuge. Voilà tout ce qu'ils peuvent dire.

En évaluant la quantité de sable que le puits de Grenelle expulsoit dans les commencemens, on s'étoit d'abord inquiété pour la sûreté future de Paris, de cette grande déperdition de matière solide; et on avoit calculé qu'il s'abîmeroit un jour dans l'immense excavation produite par ce ravage souterrain; mais on est ensuite revenu de cette alarme quand on a su qu'il faudroit une centaine d'années pour miner le plancher de la capitale. Comme les membres actuels de l'Institut ne comptent pas rester là jusqu'en 1942, pour attendre l'événement, c'est l'affaire de nos petits-neveux. S'ils ont peur d'être engloutis sous la voûte du puits artésien de Grenelle, ils le boucheront. Les voilà prévenus : c'est assez pour que la conscience de M. Arago et de ses savans confrères n'ait pas à répondre des suites. L'eau ne leur manquera pas d'ici là pour s'en laver les mains.

## PARIS, 10 OCTOBRE.

Le roi et la reine des Belges, partis hier de Bruxelles, étoient attendus

[illegible]rd'hui au château de Saint-Cloud.

Par ordonnance du 24 septembre, été nommés à la cour des comptes, [illegible] :

Aux fonctions de conseiller-maître : M. Rielle, en remplacement de M. Dumerard, décédé, et Gauthier de Lilles, en remplacement de M. Lebrun de Sessevalle, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé conseiller-maître honoraire.

Aux fonctions de conseiller référendaire de 1re classe : M. Musnier de Pleignes.

Aux fonctions de conseiller référendaire de 2e classe : M. Lebrun de Sessevalle (Charles-Eugène), avocat à la cour royale de Paris.

— M. Manguin, président de la réunion vinicole, vient d'adresser à tous les députés qui sont membres de cette réunion une lettre assez étendue sur la situation actuelle des intérêts engagés dans la question des vins. Tous les députés auxquels cette lettre est expédiée sont invités à procéder, dans leur département, à une sorte d'enquête, et à faire parvenir à la réunion vinicole qui siége au Palais-Bourbon tous les documens qu'ils pourront recueillir.

— Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre en France, est parti mercredi pour Londres, afin d'assister aux funérailles de son frère aîné, le marquis de Wellesley.

— On annonce que l'accident survenu à M. le président Séguier n'aura pas de suites funestes; mais il faudra du temps et du repos pour arriver à une guérison parfaite de la jambe fracturée.

— L'entreprise du service des pompes funèbres de la ville de Paris va être adjugée incessamment. Le cahier des charges et le tarif qui en font la base ont été homologués par une ordonnance royale. Les affiches qui doivent annoncer cette adjudication seront apposées sous trois ou quatre jours.

— Le *Droit* publie le rapport des experts nommés par la justice pour examiner les causes de l'accident arrivé le 8 mai sur le chemin de fer de Versailles (rive gauche). Les experts sont d'avis que la construction vicieuse de la locomotive le *Mathieu-Murray*, jointe à une vitesse exagérée, peut avoir occasionné cette déplorable catastrophe. Il paroît que ces conclusions seront vivement contestées.

— Un accident grave est arrivé vendredi matin sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain.

La machine qui remorquoit le convoi parti à sept heures du matin pour Saint-Germain, a atteint, à Nanterre, des wagons chargés de matériaux. Les signaux des cantonniers ont averti le mécanicien et les conducteurs, qui ont immédiatement serré les freins. Mais les roues glissant par la vitesse acquise sur les rails, que le brouillard avoit couverts d'humidité, cette circonstance n'a pas permis de modérer entièrement l'impulsion. La machine a heurté le dernier wagon. Rien n'est sorti de la voie. Cinq ou six voyageurs ont éprouvé quelques contusions par suite de l'arrêt subit du convoi.

Un ouvrier, placé avec d'autres voyageurs sur l'impériale d'un wagon, est tombé, soit en voulant sauter à terre, soit en perdant l'équilibre : son corps s'est trouvé placé entre deux voitures en travers sur le rail; mais, bien que le convoi fût en ce moment complétement arrêté, il a eu la cuisse cassée. Il a été transporté dans les bâtimens de l'administration, où il a reçu les soins d'un medecin amené sur les lieux par le commissaire de police. Le directeur du chemin et les agens de l'autorité ont fait immédiatement sur place une enquête sur les causes de cet accident.

— La *Gazette de France* s'étoit pourvue en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui l'a condamnée à 12,000 fr. d'amende ; mais samedi la chambre criminelle de la cour suprême, sur la demande de Me Mandaroux-Vertamy, avocat de ce journal, a donné acte à M. Paul Aubry, rédacteur-gérant, du désistement de son pourvoi.

— Au mois d'août dernier, les com-

munistes Ory et Ferey furent condamnés à 18 mois de prison, pour fabrication et détention de poudre de guerre, ainsi que pour détention de munitions et armes prohibées par la loi.

Ils ont interjeté appel; de son côté, le ministère public en a appelé, à l'égard du nommé Poncelet, qui avoit été acquitté.

Vendredi, la cour royale a maintenu la peine prononcée contre Ferey; mais elle a élevé à deux ans celle qui avoit été infligée à Ory, et elle a condamné Poncelet à deux mois de prison; en outre, elle a étendu à ce dernier l'amende de 3,000 fr., prononcée contre les deux autres.

— Les architectes ont commencé sur la place de l'Archevêché les travaux préparatoires pour la construction d'une jolie fontaine jaillissante sur cette place, à 30 ou 40 mètres du chevet de Notre-Dame, et dans l'axe principal de ce monument. Cette fontaine, surmontée de la statue de la sainte Vierge, sera de style gothique.

— En l'absence du gouverneur-général de l'Algérie, parti d'Alger le 29, pour une expédition, le général de Bar réunira au commandement de la province d'Alger la direction supérieure de l'administration.

— Suivant une lettre de Mostaganem, du 28 septembre, Abd-el-Kader, suivi par les colonnes des généraux de Lamoricière et d'Arbouville, a manœuvré dans les plaines de l'Illil et de la Mina, tant que ses mouvemens n'ont pas été gênés par la présence du corps commandé par le général Changarnier, qui s'étoit avancé le long de la rive gauche du Chéliff jusqu'au pays des Zerouals et aux limites du territoire des Ténéziens.

« Dès que l'émir s'est aperçu, dit la correspondance, de la combinaison adoptée par nos généraux, et du cercle de troupes dans lequel il alloit s'enfermer de lui-même, il a opéré un changement de direction sur la droite; et, ramassant les populations qui se trouvoient sur son passage, il a essayé de reculer sur Tekedempt. Mais, à sa première journée, il a rencontré l'avant-garde du général de Lamoricière, avec laquelle ses réguliers ont engagé une légère escarmouche; et, sans tenter aucune action importante, il s'est jeté dans les défilés du petit Atlas, et a gagné la contrée sud-est, se dirigeant sur le désert, par Tugurth. Voilà donc la retraite pleinement exécutée pour le moment. »

On croyoit que l'émir s'arrêteroit aux limites des sables, afin de revenir dans la régence aussitôt que les colonnes Lamoricière et d'Arbouville auroient elles-mêmes opéré leur mouvement de retraite.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans le *Journal de Seine-et-Oise*, du 8 octobre :

« Hier, vendredi 7 octobre, devoit avoir lieu l'adjudication de la partie du chemin de fer de Belgique, comprise entre la limite du département de la Seine et le chemin d'Harblay à Taverny, sur une longueur de 11,064 mètres. La dépense en étoit évaluée, non compris la somme destinée aux acquisitions de terrains et bâtimens, à 906,008 fr. 89 c. Quatre concurrens se sont présentés. Trois étoient de Versailles : MM. Ouachée, Noguet frères et Terrade; le quatrième étoit Belge. Ces messieurs, loin de présenter un rabais sur les prix des devis, ont demandé une augmentation de 20, 30, 33 et 40 p. 0|0. L'adjudication n'a pas eu lieu. »

Ainsi, l'administration offroit, pour les travaux d'art et pour les terrassemens, sur une étendue de 11,064 mètres, 906,008 fr., soit 82,363 fr. par kilomètre, ou environ 330,000 fr. par lieue. Les entrepreneurs ont demandé 98,000, 107,000, 109,000 et 115,000 fr. par kilomètre. La différence est grande, comme on voit.

— Dans sa séance du 3 de ce mois, le conseil municipal du Havre a décidé qu'une somme de 10,000 fr. seroit prélevée sur les revenus communaux, pour être distribuée aux inondés les plus nécessiteux de Fécamp, d'Etretat, d'Yport et des autres communes dans lesquelles

orage du 24 septembre dernier a occasionné des désastres plus ou moins considérables.

— Le conseil municipal d'Ingouville, sur l'invitation de M. le préfet, a voté une somme de 500 fr. pour la même destination.

— Le conseil municipal de Lille a voté la distribution aux indigens de 10,000 pains d'un kilogramme à l'occasion de la fête commémorative du siége de Lille.

— On a ressenti à Dinan (Côtes-du-Nord), dans la nuit du 29 au 30 septembre, une secousse de tremblement de terre, qui a duré deux secondes, et a été accompagnée d'un bruit sourd.

— Un notaire, en résidence dans un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Langres, vient, dit-on, d'être arrêté sous la prévention de faux en écriture publique.

— On a arrêté, ces jours-ci, à Bordeaux, au moment où le navire sur lequel il se trouvoit se présentoit au poste de la douane, un des principaux commis d'une forte maison de Manchester, le nommé S....., qui la représentoit à Montevideo, et en étoit parti furtivement dans les premiers jours d'août, après avoir soustrait à la caisse plus de 300,000 fr. Il étoit encore nanti de la presque totalité de cette somme. Il a été remis entre les mains du consul d'Angleterre.

— La famille du général Bugeaud s'est embarquée à Marseille le 7 pour Alger.

— Le *Courrier de Lyon* dit que Mme de Marcellange et sa mère se sont retirées en Sardaigne.

---

## EXTÉRIEUR.

Les journaux de Madrid annoncent qu'Espartero veut éviter les batailles et les orages que les intrigues rendent inséparables des commencemens de sessions; et qu'en conséquence il s'abstiendra de prononcer un discours d'ouverture à la prochaine ouverture des cortès. Les ministres ne demandent pas mieux que de lui voir prendre cette résolution, persuadés qu'ils sont que c'est toujours à leurs dépens et pour les chasser que les batailles se livrent.

— Après avoir entendu parler pendant trois mois d'une amnistie qui devoit être proclamée en Espagne, on a fini par être étonné qu'elle se fît si long-temps attendre. Le ministre de grâce et de justice avoit en effet préparé un travail là-dessus; mais quand il l'a communiqué au conseil, l'amnistie a été trouvée trop large, en ce qu'elle n'excluoit que vingt-cinq personnes. Il a persisté à vouloir que les exceptions ne fussent pas plus nombreuses; et par suite de ce dissentiment, le projet a été ajourné pour un temps indéfini.

— L'emprunt de 30 millions, que le gouvernement belge avoit été autorisé à négocier, vient d'être conclu. C'est avec M. de Rothschild que le gouvernement belge a traité. Le 6 de ce mois, M. le baron James de Rothschild a versé au trésor le premier paiement de 5 millions de francs.

— Le parlement anglais a été prorogé le 6 octobre par commission, jusqu'au 10 novembre prochain.

— Le *Morning-Herald* supplie le ministère de réfléchir mûrement avant de ratifier le traité de Washington, qui n'a soulevé que des objections, et qui seroit préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre.

— Le *Sun* annonce que le conseil-général des chartistes de la métropole s'est assemblé à Old-Bayley, pour s'entendre sur la marche à suivre dans les circonstances actuelles, en présence des poursuites intentées par le gouvernement, et des efforts faits par lui pour étouffer les discussions publiques. Les secrétaires ont été requis de donner leur adresse, afin que l'on pût, dans des cas critiques et urgens, savoir où les trouver, et que chacun connût le rendez-vous général.

— On écrit de Zurich que lors de la visite du roi de Prusse au Val de Travers, les arcs-de-triomphe et les guirlandes ont été arrachées pendant la nuit par des mécontens. Il paroît que l'accueil fait à

Frédéric-Guillaume IV dans quelques localités de la principauté de Neuchâtel n'a pas été très-favorable.

— Le roi et la reine de Prusse étoient de retour à Berlin à la date du 4 octobre.

— L'incendie de Kasan causera des pertes énormes au commerce de Saint-Pétersbourg; heureusement, une grande partie des marchandises avoit été envoyée de Kasan à la foire de Nischnei-Nowogorod; sans cela, les pertes auroient été plus considérables encore de plusieurs millions.

— On lit dans la *Gazette d'Agram* que les consuls français, anglais, russe et autrichien ont remis au pacha de Belgrade une note collective dans laquelle ils déclarent que le prince Michel, ayant été élevé à la dignité de muschir et prince régnant de Servie et représentant de l'empereur ottoman, ceux de ses sujets qui ne voudront pas reconnoître sa dignité seront considérés comme rebelles, non-seulement contre le prince, mais aussi contre le sultan. Les consuls prient par conséquent Kiamil-Pacha, gouverneur de la forteresse de Belgrade, de ne pas permettre à Thomas Wutschich et aux troupes qui sont sous ses ordres de faire leur entrée dans la ville. Le pacha a répondu que les consuls n'avoient pas le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Servie. Le même jour il a fait appeler Wutschich dans la ville et a fait tirer en son honneur des salves d'artillerie. Les consuls ont fait enlever leur pavillon.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 20.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3275 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1285 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 40 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 575 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 0/0.

PARIS.— IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3638.

JEUDI 13 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. | 36 | |
| 6 mois. | 19 | |
| 3 mois. | 10 | |
| 1 mois. | 3 | 50 |

*Bref de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI à l'archevêque de Léopol.*

Un Bref adressé à l'archevêque de Léopol, de Halitsch et de Caminietz, chef spirituel des Grecs-unis de la Pologne autrichienne, fait connoître de quels périls le prosélytisme schismatique de la Russie cherche à entourer tous les Grecs-unis des Etats voisins. Ce document acquiert une importance plus grande depuis qu'on parle d'un refroidissement que les intrigues de la Russie auroient amené entre cette puissance et l'Autriche (1).

« *Au vénérable frère Michel, archevêque de Léopol, de Halitsch et de Caminietz, du rit Ruthène.*

» Grégoire XVI, Pape.

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique!

» Il nous est parvenu un exemplaire de la Lettre pastorale donnée par vous le 10 mars de cette année, dans l'intention de recommander avec le plus grand zèle au clergé de vos diocèses, et par lui aux Ruthènes fidèles commis à vos soins, la doctrine de la suprême autorité du Pontife romain, et la nécessité de se maintenir en communion avec lui. Par cette preuve de votre vigilance et de votre zèle, la très-amère douleur dont depuis longtemps notre cœur est abreuvé, à cause des dommages qu'a soufferts en quelques lieux, de la part des Ruthènes, la religion catholique; à cause aussi du grand danger que courent pour leur religion tant de nos fils en Jésus-Christ; mais surtout à cause de l'épouvantable crime de quelques évêques Ruthènes qui, en passant, il y a deux ans, aux Greco-Russes acatholiques, ont levé des armes parricides contre la Mère-Eglise; cette amère douleur a reçu quelque soulagement. C'est pourquoi nous vous félicitons de tout notre cœur, dans le Seigneur, de ce que, bien que vous gouverniez un troupeau placé sous la souveraineté d'un prince catholique, rempli pour lui de bienveillance et d'amour, il n'a pas cependant échappé à votre prudence combien est grande ordinairement la force de si mauvais exemples, et de *quels artifices se servent les acatholiques* pour séduire les simples; et de ce que, par ces motifs, vous avez compris qu'il est de votre devoir de vous occuper avec sollicitude du salut de vos ouailles chéries, en résistant *dès le commencement*, de toutes vos forces et de tout votre pouvoir, *aux périls dont elles sont menacées*. Nous vous félicitons spécialement du moyen qu'avec tant de prudence vous avez choisi en faisant usage des témoignages confirmatifs de la primauté pontificale contenus dans les livres liturgiques dont se servent les Ruthènes, ou Greco-Russes, soit catholiques, soit acatholiques, de toutes nations, même de nos jours. Certes, il devoit suffire à tous ceux qui se glorifient du nom de chrétiens de cette convaincante démonstration qui éclate dans les Livres saints, aussi bien que dans la constante tradition des Pères anciens de l'Occident comme de l'Orient, et par conséquent de la doctrine irréformable de l'Eglise universelle. Toutefois, la confirmation de ce dogme tirée des livres même que l'antique usage recommande au respect des Ruthènes et qui (comme vous le faites très-bien remarquer) ont été traduits en beaucoup d'autres langues, a une force encore plus grande pour maintenir les catholiques de ce rit dans la sainte union, en même temps qu'ils réfutent surabondamment les Greco-Russes,

(1) Nous donnons ici la traduction publiée par l'*Union Catholique* et par le *Journal de Bruxelles*.

c'est-à-dire les Ruthènes acatholiques, par des témoignages sortis de leur propre bouche. Il importe peu même si, dans ces derniers temps, ils ont supprimé ou artificieusement corrompu quelques passages de cette espèce : de pareils changemens, outre qu'ils rendroient inexcusables leurs auteurs, ne feroient que rendre encore plus évidente et plus manifeste, par l'effet même de leur fraude, la force de ces témoignages.

» Ce qui n'est pas moins opportun dans la cause, c'est ce que, dans votre lettre, vous avez fait remarquer de l'état actuel de la schismatique Eglise de Constantinople, ainsi que des autres Eglises rebelles à l'autorité de ce saint Siége, qui, tombées en diverses erreurs, et peu à peu séparées les unes des autres, ne conservent plus même l'ombre de cette unité sainte, catholique et apostolique qui doit appartenir à la véritable Eglise de Jésus-Christ, comme eux-mêmes le professent avec nous dans le symbole de Constantinople. A ce sujet, vous avez savamment fait observer que plusieurs d'entre elles sont tombées dans une sujétion absolue des pouvoirs civils, et que, contrairement à l'ordre hiérarchique institué par notre Seigneur Jésus-Christ (1), elles sont gouvernées de la manière la plus absolue et la arbitraire par les mêmes pouvoirs.

» Il nous a été également très-agré de lire dans votre Lettre ce que v faites remarquer sur ceux qui ont dace de calomnier le Saint-Siége, çant qu'il s'étudie à éloigner de l propre soit les autres Orientaux, s Ruthènes qui leur sont soumis, afin amener enfin au rit latin. Combie assertion s'éloigne de la vérité, c qui ressort avec la plus grande év d'un grand nombre de réglemens des pontifes romains, et cités par en vertu desquels l'usage de le est nominativement permis aux Orientaux comme aux Ruthènes ca ques; à la seule condition : *Que n'aient rien de contraire à la véri la foi catholique, et qu'ils n'exclu la communion avec l'Eglise romai* D'où il est arrivé que, si quelq dans le rit de quelques Eglises, il demandé quelque changement point quelconque, ce changement approuvé ou décrété par le Siége lique qu'à raison de graves motifs conseilloient; de sorte qu'il a été à ce que les constitutions pon ainsi que les décrets de conciles gé touchant les Orientaux, demeura vigueur. C'est aussi à quoi se rapp l'institution d'écoles et de colléges aux frais ou de l'autorité et par les de nos prédécesseurs, à Rome mêm en d'autres lieux, pour l'instructio clercs de différens rits; les églises d nées à leur usage et la permission d née à leurs évêques et à leurs prêtre célébrer, suivant leurs usages, m dans les églises latines; la doctrine puis long-temps établie que toutes fois que le Pontife romain célèbre sol nellement les saints mystères, il

(1) « Il n'appartient aucunement aux empereurs de donner des lois à l'Eglise. Faites attention à ce que dit l'Apôtre : Le Seigneur en a établi plusieurs, d'abord des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des pasteurs et des docteurs pour la perfection de l'Eglise. Il n'a point ajouté *des empereurs*. » (Saint Jean Damascène, de Imagin. Orat. 2, n° 12, Ps. oper., edit. Lequien.) Et saint Athanase dans l'histoire des Ariens, ad Monachos, 52. Ps. pag. 1 opp., edit. Patav. « Quand, dit-il, un décret de l'Eglise a-t-il tiré son autorité de l'empereur? où a-t-il été considéré comme son décret? Avant ce temps bien des synodes ont été assemblés, beaucoup de décrets ont été promulgués par l'Eglise; mais jamais les Pères de ces conciles n'ont conseillé les empereurs, jamais les empereurs n'ont curieusement scruté les choses de l'Eglise. »

(2) C'est ainsi qu'a statué, sur les des Ruthènes, Clément VIII, dans sa co titution : *Magnus Dominus*, 23 décem 1595, et dans la constitution : *Decet*, février 1596; et c'est ce qu'a encore claré Paul V, dans sa constitution : *S circumspecta*, 10 décembre 1615.

sisté, outre les latins, d'un sous-diacre d'un diacre du rit grec, qui chantent leur langue l'Epître et l'Evangile. ..., les Pontifes romains n'ont pas ...qué de blâmer la conduite mal rai-...ée de ceux qui attireroient au rit les catholiques orientaux. Tous ces ...dés de l'Eglise romaine, dont le but ...-seulement de permettre, mais de ...er et d'honorer les rits tant des Orientaux que des Ruthènes, sont ...és et appuyés de preuves de toute ... par notre prédécesseur, d'immor-...mémoire, Benoît XIV, dans ses let-... qui commencent par ces paroles: ... *sunt*, du 26 juillet 1755 (3), et par ...elles quiconque voudra les lire avec ...tion trouvera de quoi arguer d'igno-... ceux qui prétendent accuser les ...ains Pontifes d'avoir manqué d'é-... envers les rits orientaux (4).

Ce qu'il y a de douloureux, c'est que Greco-Russes catholiques prennent ...n d'abuser, près des Ruthènes ca-...es, de la conservation même de ...it, pour les détourner frauduleuse-... de l'Eglise romaine, comme si la ... des rits entraînoit ces divergen-... foi, et qu'ils usent de ce même ... pour les gagner à leur communion ...que, en leur représentant qu'elle ...ffère de leur culte que par des diffé-... minimes à peine remarquables. ..., vous savez, vénérable Frère, quelle souvent la puissance des captieuses ...ations, tirées de la similitude et comme de la face extérieure des choses, sur un peuple simple et peu instruit. Ne cessez donc point de mettre en œuvre votre vigilance pastorale tout entière, pour empêcher qu'il ne soit séduit par ces ruses. A cet effet, et de peur que le péril de la séduction ne vienne à grandir, il faut principalement s'opposer à tout changement qui tendroit à rapprocher davantage les rits catholiques des Ruthènes de ceux des schismatiques, en leur imprimant une plus grande similitude. Car, si nous parlons des rits qui se rapportent en quelque sorte à la profession de la foi et de l'unité catholiques, ainsi qu'à la détestation du schisme, il est d'une haute évidence que ceux-là ne peuvent subir aucune variation. Quant aux formes des rits que les Ruthènes catholiques ont retenus de toute antiquité, ou que plus tard ils ont adoptés, soit à l'appui de leur séparation des schismatiques, soit pour quelque autre cause, ceux-là certainement ne doivent pas être légèrement changés; et, dans ce temps de si grands périls, il seroit surtout extrêmement imprudent d'en rien retrancher, d'y rien ajouter, ou d'y innover, au gré des schismatiques. A ces précautions, joignez une continuelle surveillance pour empêcher qu'il ne parvienne aux mains du clergé ou du peuple des Missels, des Catéchismes ou d'autres livres de liturgie ou de religion sortis des presses schismatiques. Sur cet objet, il faut une vigilance d'autant plus grande, que l'on apprend que tout nouvellement les Greco-Russes ont fait imprimer en très-grand nombre des livres de cette espèce, artificieusement adaptés à leurs erreurs, *et qu'ils s'efforcent de les répandre à vil prix, ou même gratuitement, parmi les Ruthènes catholiques.* Ainsi, ils viennent de publier un Catéchisme, non-seulement dans leur propre langue, mais aussi *en langue allemande,* ce qui doit inspirer la crainte qu'il ne se répande non-seulement parmi les Ruthènes de vos diocèses, mais aussi parmi les habitans des autres contrées de l'Allemagne.

»Vous continuerez ensuite de pourvoir

(3) *Bullarium Benedicti XIV*, t. IV, *Constitut.* 47.

(4) Tous ces passages et plusieurs autres ... Bref pontifical contiennent une solide ...tation du manifeste publié par le synode de Russie à l'occasion de l'apostasie ... évêques grecs-unis de la foi catholique. Les mêmes accusations se trouvent répétées dans les autres actes officiels relatifs à cette défection et à la persécution qui s'en est suivie. Ces documens de l'histoire ecclésiastique contemporaine se trouvent *in extenso* dans l'ouvrage qui a pour titre : *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, récemment publié à Paris.

avec toute sollicitude à ce que les prêtres qui vous sont subordonnés s'occupent entre eux, et avec vous, suivant que les faits et les occasions pourront l'exiger, à instruire avec opportunité le peuple, et à lui faire bien comprendre que les différences qui font distinguer les Ruthènes des Latins, ne portant que sur quelques points de pure discipline et des rits sacrés, différences autorisées par le Saint-Siége, ne rompent aucunement entre eux le lien qui unit les véritables ouailles de Jésus-Christ; qu'en revanche, toute la similitude de leurs rits avec les vôtres ne peut porter aucun avantage aux Greco-Russes, attendu que, malgré cette ressemblance, ils n'en sont pas moins en désaccord avec tous les catholiques, tant Ruthènes que Latins, sur des choses qui font partie de la véritable *foi dont vit le juste* (5), ainsi que sur la soumission due au successeur de Pierre, le prince des apôtres, au Pontife romain, auquel, pour nous servir des expressions des Pères de Calcédoine, *la garde de la vigne a été commise par le Sauveur* (6), *avec l'Eglise duquel*, comme dit saint Irénée, *il est nécessaire que toute l'Eglise, c'est-à-dire tous ceux qui sont fidèles en Jésus-Christ, demeurent d'accord, à cause de sa première principauté* (7), *et avec lequel enfin*, comme dit saint Jérôme, *quiconque n'assemble pas dissipe*; c'est-à-dire *que celui qui n'est pas à Jésus-Christ est à l'Antechrist* (8).

» Insistant donc, d'après ce qui a été dit, sur la méthode que déjà vous avez sagement employée, vous ne cesserez pas d'avertir votre troupeau et de l'engager à s'attacher constamment à cette sainte unité et foi catholique annoncée par le Christ et par ses apôtres, inviolablement gardée par les saints Pères, tant l[...] qu'orientaux, prêchée et transmise [...] qu'à nous par l'assentiment unani[...] unité que professoient aussi les Ru[...] nes et tous les Russes, au temps où [...] les soins de prêtres grecs, alors att[...] au siége de Rome (9), ou même de[...] tres latins (10), ils ont été amené[...] bercail de Jésus-Christ. Quant à la [...] munion schismatique des Greco-Ru[...] vous continuerez à prendre soin qu[...] ouailles comprennent qu'il n'y [...] d'autres auteurs de leur scission [...] nous que Michel Cérulaire et qu[...] autres du XI[e] siècle depuis Jésus[...] ou d'une époque encore plus ré[...] hommes orgueilleux qui ont osé le[...] tendart de la révolte contre la d[...] et contre l'autorité de l'Eglise c[...] que, unanimement reconnues de[...] l'antiquité, et dont les pensées s[...] confondues au point de laisser sub[...] intactes aux livres liturgiques de [...] sectes les prières et les louanges qu[...] clament à haute voix la suprême [...] rité de l'Eglise romaine, objet de [...] profonde haine.

» Mais, pour que parmi les Ruth[...]

(5) Ep. aux Hebr., x, 38.

(6) Concil. œcum. Chalcedon. in Relat. ad Leonem Papam. T. IV, p. 1775-1776 Concilior. Labbenæ collectionis, Venetiis iterum editæ a Coleto.

(7) Lib. III, contra hæreses, cap. 3.

(8) Epist. ad Damasum, quæ est p. 15 in [illegible] S. Hieronymi, Veronæ edit. à V[illegible]

(9) La conversion générale de la R[...] s'est accomplie avant l'an 1000, so[...] très-pieux prince Wladimir, suiva[...] témoignage, entre autres, du moine [...] tor, le père des historiographes ru[...] consigné dans ses Chroniques écrit[...] langue slave et publiées à Pétersbou[...] y avoit un siècle que le schisme de [...] tius avoit cessé. Wladimir mour[...] 1015, et par conséquent long-temps [...] 1053, année dans laquelle Michel [...] laire rétablit le schisme à Constanti[...] Mais les Russes persévérèrent long-[...] encore dans leur obéissance à l'Egli[...] maine. Il est même connu par les lett[...] Grégoire VII à Démétrius (Isiaslof), r[...] Russes, et à son épouse (t. XII, p. 3[...] Concil.), qu'ils avoient envoyé leur [...] Rome, pour placer leur royaume s[...] protection de saint Pierre.

(10) Entre ceux-ci sont célèbres le[...] ques Reinbert et Bruno ou Boniface [...] le second, après avoir amené à l'Egli[...] tholique un nombre infini de Russes, [...] rut martyr en 1008.

fidèles l'amour de l'union croisse de plus en plus, et qu'à cet effet ils reçoivent en plus grande abondance la grâce divine, il sera bon de leur enseigner quelque courte formule de prières par laquelle ils demandent fréquemment à Dieu, que par sa miséricorde ils soient jugés dignes de confesser constamment la vraie foi catholique et de persévérer ainsi fermement dans la communion si nécessaire de ce Saint-Siége. L'usage de ces prières remplacera de plus amples instructions dont les laïques d'infime condition ne sont guère capables.

» Mais, pour le clergé, il faut travailler à lui donner la connoissance de tout ce qui est de son office, afin qu'il ne manque pas, dans l'ordre du sacerdoce, d'un bon nombre d'hommes plus fondamentalement instruits des sciences sacrées, puissans en paroles pour exhorter les fidèles dans la saine doctrine et pour en réfuter les contradicteurs. Et, afin de mieux atteindre encore ce but dans l'avenir, vous continuerez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à employer tout votre zèle pastoral, en sorte que vos clercs mineurs soient formés à la vertu et à une doctrine toute catholique, et en tous points opposée à l'erreur. A cet effet, vous aurez soin que le plus grand nombre d'entre eux (comme le conseille le concile de Trente) (11), soient reçus, dès leur bas âge, dans un séminaire ecclésiastique où, instruits par des hommes éprouvés, ils croissent sous vos yeux, pour l'espérance de l'Eglise. Vous ne cesserez de surveiller les directeurs de ce séminaire ainsi que les maîtres extérieurs dans les sciences inférieures et supérieures, de manière à ce qu'aucun d'eux ne manque à ses devoirs, mais qu'au contraire ils prennent tous un soin commun de planter, dans les jeunes esprits de ces adolescens, l'amour de la vérité catholique et l'horreur du schisme. Ainsi, et à l'aide de la bénédiction divine, il arrivera que votre clergé ne connoîtra rien de plus pressant que de prêcher la véritable foi catholique dont il est dit : *que si quelqu'un ne la conserve dans sa pureté et dans toute son intégrité, il périra, sans aucun doute, pour l'éternité* (12). Il ne connoîtra rien de plus important que de conserver l'union avec l'Eglise catholique, sachant que *quiconque s'en sera séparé n'aura point la vie* (13), et de maintenir l'obéissance envers cette chaîre de Pierre, où Jésus-Christ lui-même a posé le fondement de son Eglise, *et dans laquelle*, par conséquent, *se trouvent l'intégrité et la parfaite solidité de la religion chrétienne* (14).

» Ce sont là, vénérable Frère, les choses dont, dans cette Lettre, nous avons voulu traiter avec vous, tant pour vous féliciter de votre parfaite vigilance, que pour venir en aide à votre zèle, suivant le devoir de notre apostolat. Nous ne doutons nullement que les mêmes félicitations ne vous soient adressées par vos autres vénérables Frères, les évêques catholiques ruthènes, et qu'eux-mêmes n'en tirent un plus grand courage, afin de prémunir chacun son troupeau, avec un zèle encore plus ardent, contre les fraudes des schismatiques, et pour le conserver à l'unité catholique. Ah ! pourquoi quelques évêques de votre rit, dont nous avons il y a deux ans si amèrement déploré la rébellion, vous ont-ils tous si douloureusement contristés? Nous ne pouvons cesser de pleurer le malheur des brebis fidèles auxquelles ils étoient préposés, et qu

(11) Sess. 23, cap. 18 de Reform.

(12) Ex symbolo : Quicumque, in principio.

(13) Ex concil. Zertens, ann. 412, in synodalibus litteris (int. opp. S. Augustini, t. II, cap. 141 et 152). — *Quiconque*, dit le concile, *sera séparé de l'Eglise catholique, quelque louable que puisse lui paroître sa vie, par le seul crime de sa disjonction de l'unité du Christ, il n'aura pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui.*

(14) Paroles tirées de la règle de foi, ou du formulaire d'Hormisdas, qui, à l'époque de son pontificat, au commencement du sixième siècle, et plus tard, en plusieurs occasions, fut signé par les évêques de l'Orient.

maintenant au lieu de pasteurs n'ont plus que des loups cruels acharnés à leur perte. Quant à nous, tout sera tenté pour les arracher à leurs dents meurtrières, et pour les relever, Dieu aidant, du misérable état dans lequel elles ont été précipitées. Et certes nous ne cessons point d'adresser au Père des miséricordes, par son fils Jésus-Christ, nos ferventes prières, et de le conjurer de tous nos vœux de daigner fortifier de grâces plus puissantes ces ouailles si chéries de nous, et de se montrer propice à notre sollicitude, en vertu de laquelle nous nous efforçons de leur apporter du soulagement et de l'assistance.

» Enfin, vénérable Frère, nous vous souhaitons ardemment, à vous, aux ouailles confiées à vos soins, ainsi qu'aux Ruthènes fidèles de tous les autres lieux, de la part du Seigneur, tout ce qui est nécessaire à votre prospérité et à votre salut; en même temps que, en témoignage de notre très-affectueuse bienveillance, nous vous accordons d'un cœur plein d'amour notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 17 juillet de l'an 1841 et de notre pontificat le onzième.

» GRÉGOIRE PP. XVI.»

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.—La translation de MM. les évêques d'Orléans et de Saint-Diez aux archevêchés de Tours et d'Alby devoit bientôt mettre le gouvernement dans la nécessité de pourvoir à une double vacance. Quoique les deux archevêques nommés n'aient pas encore été préconisés, le Roi des Français a désigné leurs successeurs. Deux ordonnances nomment M. l'abbé Fayet, curé de Saint-Roch, évêque d'Orléans, et M. l'abbé Gros, vicaire-général de Paris, évêque de Saint-Diez.

Considéré comme orateur, M. Fayet s'est placé au rang des maîtres de la chaire, où il a fait *revivre* les plus pures traditions. Le compte que nous avons rendu de la station du Carême, à Saint-Roch, a montré combien son talent si élevé a de solidité et d'éclat. Nos articles ont montré surtout que, du haut de la chaire chrétienne, et en présence de l'auditoire le plus imposant, M. Fayet fait entendre, avec une noble indépendance, un langage tout apostolique. Considéré comme administrateur, le nouveau prélat a concouru, en qualité de vicaire-général, au gouvernement du vaste diocèse de Rouen, depuis 1834 jusqu'à l'époque où M. l'Archevêque de Paris lui a offert la cure si importante de Saint-Roch. Orléans possédera donc en lui un administrateur habile et un orateur éminent.

M. Gros, vicaire-général de Reims depuis 1828, a rendu à ce diocèse des services d'autant plus grands, qu'en l'absence du titulaire le poids de l'administration reposoit principalement sur lui. L'expérience qu'il avoit acquise, sa doctrine si exacte et si sûre, son esprit de sagesse et de douceur, ses qualités aimables ont été ensuite vivement appréciés dans le diocèse de Paris, et ce n'est pas sans de vifs regrets que M l'Archevêque se sépare d'un tel auxiliaire : l'estime du prélat et celle de tout le clergé de Paris suivront le nouvel évêque à Saint-Diez.

Les nominations de M. Fayet et de M. Gros complètent le corps épiscopal : il n'y a plus de siége vacant à pourvoir.

Le consistoire dans lequel seront préconisés les archevêques nommés d'Alby et de Tours, ainsi que les évêques nommés de Metz, de Nevers, d'Orléans et de Saint-Diez, aura lieu probablement dans la seconde quinzaine du mois prochain.

—Mardi matin, M. l'Archevêque est venu célébrer les saints mystères dans la chapelle du petit séminaire de Saint-Nicolas. Le prélat a ensuite honoré de sa présence les exercices

littéraires de l'Académie, instituée dans cet établissement, comme un moyen puissant d'émulation, par son digne et habile supérieur, M. l'abbé Dupanloup. Les travaux lus en présence de M. l'Archevêque ont constaté la force et la supériorité des études du petit séminaire. Une dissertation sur saint Denis, apôtre de la France, a été particulièrement remarquée : elle contenoit une délicate allusion au successeur du premier évêque de Paris. En félicitant les élèves du résultat de leur application, le prélat a insisté sur l'importance des études littéraires, et il a développé avec bonheur cette proposition que la langue, forme et vêtement de la pensée, doit être cultivée avec soin par les jeunes lévites qui se destinent à propager, au moyen de la prédication, les grandes vérités de la religion.

— La rentrée du séminaire de Saint-Sulpice a eu lieu hier. Toutes les places qu'il contient sont remplies. C'est de cette école, établie par le vénérable M. Olier, et dont M. Emery a été le second fondateur, que sont sortis les membres les plus éminens du clergé de France.

— Pendant l'octave de la fête de l'apôtre de la France, de nombreux fidèles visitent l'église abbatiale de Saint-Denis, si magnifiquement restaurée, sous la direction de M. Debret. Les saintes reliques sont exposées dans la nef, au-devant du chœur, à la vénération des pieux visiteurs. Des sommes considérables ont été consacrées par le gouvernement aux travaux si heureusement exécutés dans cette église, et l'on paroît avoir l'intention de compléter prochainement cette restauration.

---

*Diocèse de Cambrai.* — Les exercices du jubilé viennent d'être clos à Roubaix. Pendant les quinze jours qu'ils ont duré, cette ville a été témoin d'un spectacle consolant pour la religion. Les instructions avoient lieu quatre fois par jour, et l'église étoit toujours insuffisante pour contenir les auditeurs. Presque tous les curés et vicaires des paroisses voisines étoient accourus pour aider M. le curé de Roubaix à recueillir une moisson qui se présentoit si abondante. On porte à plus de 14,000 le nombre des fidèles qui se sont approchés de la sainte table pendant cette quinzaine.

---

*Diocèse de Gap.* — M. l'évêque a publié, le 29 septembre, fête de saint Michel, un Mandement qui prescrit des prières en faveur de l'Espagne.

« Ce noble et si catholique royaume, épuisé par de longues guerres intestines, que les partis politiques se sont livrées en son sein, a aujourd'hui à soutenir une guerre plus dangereuse encore contre d'ingrats et aveugles enfans, contre de perfides étrangers qui ont conçu le criminel dessein de la séparer du centre de l'unité catholique. Le schisme et l'hérésie convoitent cette terre arrosée du sang de tant de martyrs, illustrée par l'héroïsme de tous les genres de sainteté, et qui, dans tous les siècles, fut une des principales gloires du catholicisme. »

C'est au nom de la charité qui rend tous les peuples frères, que le prélat réclame les suffrages des fidèles, pour obtenir à l'Espagne la conservation de sa foi.

« Elle aura un double effet, cette prière que nous allons joindre à celle de l'Eglise militante en faveur d'une nation voisine et comme sœur de notre France : elle nous obtiendra à nous un accroissement de cette foi dont nous demanderons la conservation pour l'Espagne. »

Le jubilé s'ouvrira le 23 octobre, et sera clos le 6 novembre.

---

*Diocèse de Sens.* — On écrit de Pontigny :

« Mgr Wiseman étant venu à Sens chercher des reliques, avant de retourner en Angleterre se rendit à Pontigny, le 1er octobre, pour visiter le tombeau de saint Edme, évêque de Cantorbéry, mort en 1242. Le lendemain, après avoir célébré la messe dans l'antique église de l'abbaye, il ouvrit la châsse de notre bienheureux patron, afin d'en retirer quelques reliques. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il aperçut en entier le corps du saint, dont il ne s'attendoit à ne trouver que des ossemens! Il est reparti le même jour, se promettant de revenir voir ces lieux célèbres par tant d'illustrations, et que M. l'archevêque de Sens a achetés depuis peu, afin d'y former un établissement religieux.

» Le lendemain du départ de Mgr Wiseman, ce vénérable prélat est arrivé pour les visiter. Les pompiers de Pontigny étoient allés l'attendre sur la route de Saint-Florentin, et ils ont escorté sa voiture. Tous les habitans, accourus sur son passage, témoignoient la joie la plus vive de revoir enfin ces lieux, autrefois le séjour de la piété et l'asile de l'infortune, rentrer entre les mains du clergé, qui applaudit unanimement à cette acquisition. »

ANGLETERRE. — On assure que le nombre des conversions qui ont eu lieu en Angleterre depuis le 1er septembre 1841 jusqu'au 1er septembre 1842 est égal à celui des conversions qui s'étoient opérées dans les dix années antérieures. Quelle consolation, quelle espérance pour la religion catholique, dans ce pays surnommé naguère l'île des saints!

BELGIQUE. — On écrit du diocèse de Malines :

« Une jeune fille de la commune de Liedekerke, canton d'Assche, vient de recevoir une grande faveur, à la suite d'une neuvaine en l'honneur de l'Immaculée Con[illegible] de Marie.

» Co[illegible] 28 ans, et déjà

malade depuis de lon[g]
voit plus fréquenté l'
ans; et depuis deux au
tamment le lit, où elle
tenir dans la même
moindre mouvement
dans une défaillance
étoit donc vraiment tr
qu'elle savoit que les
par qui elle a été tr
claré ouvertement qu
guérir. Son directeu
jour très-affligée et e
en disant que Dieu
« Ah! mon père, r
» oui Dieu est tout-
» suis indigne d'espé
» un miracle pour me
» espérez pas, » repri
énumérant quelques
risons obtenues par
Marie. « Commençon
» neuvaine en l'hon
» Vierge, sous le be
» maculée Conceptio
» daille miraculeuse
» état ne permet pas
» reuse, voici com
» 1° Vous vous confe
» tes les personnes
» procheront aussi
» premier et le d
» vaine. 2° Une c
» parmi vous. 3°
» l'*Ave Maria* er
» quelqu'un de
» les jours au
» rosaire suivi
» de la sainte
» lentement,
» répeter de c
» vaine. vous
» mienne d
» messe. All
» est assur
» tiques a
» persever
» éprouve
tentivem
soit, p
joie. O

le 25 elle tomba dans une telle défaillance, que ses sœurs la crurent à l'agonie. Quelques heures après, revenant à elle, elle s'endormit (elle vivoit dans une insomnie complète); puis, s'éveillant de son profond sommeil, elle s'aperçut qu'elle pouvoit faire usage de tous ses membres sans éprouver aucune douleur. Elle se lève, se lève, et tout étonnée élève la main devenue depuis lors libre et souple: « Ma sœur! ma sœur...! approchez, je suis guérie! apportez-moi mes habits, je me lève, je vais sortir de ce triste lit, je suis guérie... » On accourut. Alors les larmes de joie coulèrent en abondance. Imaginez-vous l'étonnement et la joie de son père, de sa mère, de son frère et de son autre sœur qui la trouvèrent déjà sortie du lit. Cette fille voulut venir à l'église le 26; mais son directeur l'en empêcha et porta chez elle le S. Sacrement de l'autel en action de grâces, comme il étoit convenu. Le 29 à 7 heures du matin, elle alla à l'église et s'approcha de la sainte table. Toutes les personnes de la commune, stupéfaites, croient au miracle. Le médecin même, au bruit de cette merveille, s'empressa de s'en convaincre. « Qui vous a guérie? demanda-t-il tout étonné. — Le Tout-Puissant, répondit la jeune fille. » En effet, il a dû reconnoître le doigt de Dieu. »

A l'appui de ce récit, on transmet les deux attestations suivantes :

« Je soussigné, docteur en médecine, déclare que Thérèse Vandroogenbroek, cultivatrice de la commune de Liedekerke, canton d'Assche, atteinte d'une maladie de langueur, regardée par nous comme incurable, a été guérie soudainement (contre toute attente) sans médication, après un traitement assidu de trois ans.

» J.-J. Janssens, M. D. »

« Comme témoin oculaire je déclare consciencieusement que tout n'est que la pure vérité.

» Le 13 août 1842.

» E. Puyenbrouk,
vicaire de et à Liedekerke. »

— Le 12 septembre, M. l'évêque de Gand a consacré la nouvelle église de Denderwindeke. Huit jours auparavant il avoit consacré celle de Doorscelendriesch, prévôté sous la paroisse d'Everghem. Le 19 il a consacré la nouvelle église du village de Pinte sous Nazareth.

---

Espagne. — Mgr Romo, évêque des Canaries, mandé en Espagne pour avoir à répondre en justice au sujet d'une Exposition adressée au régent, a publié à Madrid une nouvelle déclaration de ses sentimens de fidélité au Saint-Siége. Elle est intitulée: *Indépendance constante de l'Eglise espagnole, et nécessité d'un nouveau concordat.*

— Le traité de Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, concernant *le prétendu pouvoir des évêques présentés, quant à l'administration des diocèses*, vient d'être traduit en espagnol; et c'est à M. l'évêque d'Ibiza que l'on est redevable de cette traduction et des annotations qui s'y trouveront jointes dans l'édition espagnole.

— Nous annoncions, il y a peu de jours, la poursuite judiciaire dirigée contre Mgr Rivadeneira, évêque de Valladolid : une ordination faite en vertu d'une dispense pontificale non légalisée par le conseil est le sujet de ce procès. Aujourd'hui, nous apprenons l'arrivée de l'évêque de Coria à Madrid, où il va répondre au tribunal suprême au sujet d'une ordination faite par lui en vertu d'une semblable dispense pontificale Ce fait remonte, dit-on, à cinq années; l'ordination faite à Valladolid a eu lieu en 1837.

— L'on attribue au ministre de grâce et de justice, une parole qui feroit suspendre les tracasseries au sujet des certificats d'adhésion. « Ce que l'on fait souffrir au clergé est suffisant, » auroit-il dit : tout le monde sera

d'accord avec le ministre sur ce point.

---

ITALIE. — Le *Moniteur* donne les détails suivans sur l'état de l'instruction primaire dans ce pays :

« Les écoles populaires paroissent s'être maintenues pendant tout le moyen âge, du moins dans les principales villes. Mais elles avoient un caractère municipal; elles n'étoient pas destinées aux pauvres; elles n'étoient pas des établissemens de bienfaisance. Telles étoient, par exemple, les écoles régionnaires de Rome, ainsi appelées de ce qu'il en existoit une dans chaque quartier ou région. Les historiens les rattachent aux anciennes écoles instituées par le sénat romain.

» Les établissemens qui ont enfin ouvert aux pauvres des écoles publiques sont dus à la charité religieuse. Ici encore Rome a donné le premier exemple. Il date du pontificat de Clément VIII, vers la fin du seizième siècle. Joseph Calasanzio, qui fut canonisé plus tard, et qui se recommande à la reconnoissance de la postérité par sa science autant que par sa vertu, fonda la première école publique gratuite dans le Transtevere, qu'il choisit comme le quartier de Rome où le besoin d'instruction se faisoit le plus vivement sentir. Son établissement prospéra tellement qu'il s'en éleva plusieurs autres sous sa direction. Elles prirent le nom d'*écoles charitables*. Joseph Calasanzio y admettoit sans difficulté même les enfans des Juifs. A l'enseignement religieux, aux exercices qui forment encore aujourd'hui le premier degré de l'instruction primaire, le fondateur joignoit la fourniture gratuite de tous les objets matériels nécessaires, et les livres. Il s'appliquoit surtout à élever les enfans sous l'empire d'une sage et paternelle discipline; aujourd'hui encore les instituteurs de la congrégation qu'il fonda continuent d'accompagner eux-mêmes les enfans au moment où ils quittent l'école jusqu'au do[illegible] leurs parens.

[illegible]e, l'institution des écoles charitables se répandit bientôt dans to l'Italie : mais elles ne s'étoient occup que de l'éducation des garçons pauvi En 1655 s'ouvrit à Rome la premi école gratuite pour les filles pauvres, le plan des écoles charitables : ce fut ordre du pape Alexandre VII. Elles fur appelées écoles pontificales. Afin d' gager les familles indigentes à y envc leurs filles, on accordoit à ces enfans distributions gratuites de pain, e petites dots à la fin de leur éduca Quelques années après, d'autres é pour les filles furent fondées à Rom Viterbe et Montefiascone.

» A côté de ces institutions se trouv celle fondée à Rome, en 1537, par s Angèle Merici, et la congrégation de mes Ursulines, dans le but d'inst gratuitement les pauvres petites fille celle établie dans la même ville p congrégation de la Doctrine chrétie Mais la première réservoit exclusiven l'enseignement de l'écriture à celles élèves qui se proposoient d'embra la vie monastique, et n'apprenoit autres que le catéchisme, la lecture le travail des mains; la seconde a pour objet essentiel l'enseignement gieux, bien qu'elle donnât l'instru élémentaire gratuitement offerte, qu'elle y eût joint deux degrés supéri d'enseignement, l'un pour les élémen la grammaire latine, l'autre pour la l rature.

» Rome n'a point oublié qu'elle do il y a trois siècles, l'exemple des a liorations. Elle compte 372 écoles maires, dirigées par 482 maîtres, et plées de plus de 14,000 élèves. De vingt ans, le nombre des écoles régi naires de cette capitale s'est accru tiers : il en existe en ce moment 55. écoles paroissiales ont été ouvertes; 5 6 institutions nouvelles ayant le mê but ont été érigées ou introduites. Il y en outre, un certain nombre d'écoles maires appelées *abusives*, parce qu'el se sont formées sans autorisation, et comptent au moins vingt instituteurs 300 élèves. Ce développement a parti

tièrement été provoqué et opéré par le pape Léon XII.

» Le grand-duché de Toscane, si riche en établissemens d'enseignement supérieur, n'a pas moins fait pour l'éducation populaire. Ses 247 communes renferment 250 écoles primaires. Florence seule en compte 9, dont 6 organisées d'après de nouvelles méthodes. On évalue que les deux tiers des enfans en âge de fréquenter les écoles y reçoivent l'instruction.

» Le royaume lombardo-vénitien est, sous ce rapport, dans une situation plus florissante encore. Les progrès y ont été plus rapides, surtout depuis qu'en 1822 le gouvernement y a introduit la loi de l'empire autrichien, qui fait aux familles un devoir de la fréquentation des écoles par les enfans. La progression a été telle, pendant les dix premières années de l'application de cette loi, que le chiffre de la population des écoles qui, en 1822, s'élevoit à 107,768 élèves, s'est élevé, en 1832, à 166,767. Si maintenant on ajoute à ce chiffre 15,750 élèves qui fréquentent 483 écoles payantes, 7,667 élèves que renferment plusieurs pensions particulières, ceux qui sont entretenus aux frais de personnes bienfaisantes, dans un certain nombre d'écoles particulières de grandes villes, ceux qui reçoivent l'instruction dans les écoles primaires ouvertes pour les orphelins et les enfans trouvés, dans les hospices qui leur sont destinés, ceux qui la reçoivent dans 36 écoles de charité; si, enfin, on porte en ligne de compte la population des huit écoles primaires que Milan a ouvertes ou qu'elle se dispose à ouvrir à plus de 4,000 élèves, et celle des institutions nouvelles dont Venise, Bergame, Crémone, Trence et Vérone s'enrichissent, nous pouvons que, dans le royaume lombardo-vénitien, près de 200,000 enfans en bas âge participent à la première éducation dans les écoles publiques. C'est environ un enfant sur dix habitans. Le gouvernement, pour atteindre un résultat plus efficace, ne s'est pas borné à des injonctions. Il s'est chargé des deux tiers de la dépense, c'est-à-dire, de 2,600,000 liv. d'Autriche, l'autre tiers, 1,300,000 liv., restant à la charge des communes.

» A Turin, l'éducation des enfans pauvres est confiée aux disciples de Saint-Joseph Calasanzio, à ceux de Saint-Vincent de Paul et aux Sœurs de Saint-Joseph. A côté de ces institutions, cette ville renferme un établissement qui lui est propre et qui seroit digne d'être imité; nous voulons dire l'Œuvre royale de la mendicité instruite. Cette œuvre décerne des encouragemens et des récompenses aux enfans qui suivent les écoles. Après leur sortie de l'école, elle les dirige vers les professions qui leur conviennent le mieux; elle les recommande aux artisans les plus accrédités; elle leur accorde des vêtemens et une petite pension pour les aider à subsister; enfin, elle ne les abandonne qu'autant qu'elle les voit parvenus à une situation indépendante, et menant une vie estimable. C'est un véritable patronage pour l'une des époques de la vie où il est le plus salutaire. »

---

SUISSE. — On a autorisé l'établissement d'une chapelle catholique à Rolle. Il en existe déjà à Lausanne, à Morges, à Nyon, à Vevey, à Aigles et à Yverdun.

---

CHINE. — De nouveaux renseignemens nous mettent à même de compléter les nouvelles de la Chine que nous avons données dans notre dernier numéro.

1° Une lettre de Hong-Kong, datée du 17 mars, annonce que M. Joset, procureur de la Propagande, a reçu les bulles qui établissent M. Castro, Lazariste Portugais, évêque *in partibus* et *administrateur* du diocèse de Pékin. C'est ce même M. Castro que le gouvernement portugais a nommé à l'évêché de Pékin. Missionnaire recommandable, il travaille avec succès depuis déjà bon nombre d'années dans la province de Pékin. C'est sans doute par ce motif que le Saint-Siége, sans avoir égard à la nomination faite

par le gouvernement portugais, et voulant cependant pourvoir à l'administration de ce vaste et important diocèse, a adopté la mesure dont M. Castro est l'objet.

2° Une lettre de Maçao, du 5 juin de cette même année, nous apprend que M. Danicourt, missionnaire lazariste, s'est établi à *Tcheou-San*, occupé par les Anglais. Il est chargé de former une mission dans cette localité, qui dépend du vicariat apostolique du Tché-Kiang, confié aux Lazaristes. Il y est fort bien traité par les Anglais, et y jouit d'une entière liberté d'exercer son ministère.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Que les journaux du gouvernement y prennent garde! voilà qu'ils se laissent gagner de vitesse et de tolérance en matière d'instruction religieuse et de liberté d'enseignement, par les écrivains les plus avancés de la démocratie. Ces derniers ne s'effraient plus que d'une chose, sur laquelle il sera très-facile de les rassurer; c'est que les prétentions du clergé n'aillent jusqu'à vouloir occuper toute la place sans rien laisser aux autres. Or il est bien certain qu'il ne demande qu'à être admis librement au concours, sauf à céder la place à ceux qui feront mieux que lui au gré des familles. C'est cet intérêt des familles qui décidera entre lui et ses compétiteurs. Jamais il n'a entendu autrement la liberté qu'il réclame, et la position qu'il cherche à obtenir dans l'enseignement; il ne se présente point comme corporation, mais uniquement comme membre de la grande famille envers laquelle la charte s'est engagée à ne déshériter personne. En un mot, le clergé entend qu'on le tolère au même titre et aux mêmes conditions qu'il tolère les autres.

Chose vraiment remarquable! ce sont les journaux du gouvernement qui ne veulent pas du marché, quoiqu'ils se disent conservateurs et qu'ils sachent bien que le clergé l'est autant qu'eux; et ce sont les journaux révolutionnaires, proprement dits, qui paroissent consentir à entrer là-dessus en composition avec lui, quoiqu'ils sachent parfaitement que ce n'est pas au triomphe de leurs principes et de leur cause que ses travaux peuvent profiter.

---

L'école des malfaiteurs nous a déjà fourni plusieurs occasions de remarquer combien la science est en progrès parmi eux, et combien elle approche de la perfection. Nulle part l'étude du Code pénal n'est poussée plus loin; ils en connoissent à fond toutes les dispositions et tous les articles. Jamais ils ne commettent ni crimes ni délits sans en avoir exactement mesuré les conséquences et la portée. Pour peu qu'ils aient le temps de faire entrer des circonstances atténuantes dans l'exécution de leurs plans, il est rare que leurs combinaisons ne leur ménagent pas un abri derrière ce petit rempart.

Si on leur donne des avocats d'office pour les défendre, c'est uniquement pour la forme; ils en savent plus qu'eux. Souvent on les entend indiquer eux-mêmes à la justice les articles du Code pénal qui les regardent, et lorsqu'ils trouvent qu'on ne leur en fait pas une juste application, ils savent si parfaitement ce qui leur revient, qu'il n'y auroit pas moyen de leur faire fausse mesure quand on le voudroit.

Enfin les voilà parvenus au comble de la science judiciaire, et voici un exemple qui peut donner l'idée de leurs progrès en ce genre. Un voleur émérite, déjà repris de justice, entra et sortit l'autre jour par une fenêtre basse, donnant sur la rue. Saisi au moment où il se retiroit avec le produit de son expédition, et conduit chez le commissaire du quartier, il soutint que son action ne devoit pas être qualifiée de vol commis à l'aide d'escalade. La raison qu'il en donna, c'est qu'il faut, pour constituer la circonstance aggravante de l'escalade, que l'ouverture par laquelle on est entré soit à 150 centimètres au-dessus du sol; et tirant un mètre de sa poche, il voulut faire vérifier sur place que la fenêtre par où

[illegible]avoit passé n'étoit pas de cette hau[illegible]. Ainsi, ce n'est pas lui qui est dans [illegible]; c'est la voirie, qui ne veille [illegible] à ce que les fenêtres des mai[illegible] n'atteignent pas la hauteur de l'es[illegible] légale.

**PARIS, 12 OCTOBRE.**

[illegible] nommés par ordonnance du 8 [illegible] : juge au tribunal de 1re instance [illegible]gueux, M. Eyguière ; juge à Guéret, [illegible]-Dutheil ; à Nantes, M. Lambert ; [illegible]pentras, M. Casabianca ; procureur [illegible] à Vannes, M. Hamel ; à Lorient, [illegible]sienne ; substitut à Guéret, M. Bou[illegible]-Gémon ; à Agen, M. Sarramia ; à [illegible]rac, M. Bourgade ; à Valognes, [illegible]; à Domfront, M. Leguerney ; à [illegible]mont (Haute-Marne), M. Thévenot ; [illegible]Château-Chinon, M. Lagi.

— Le roi et la reine des Belges sont [illegible] lundi au soir au château de Saint-[illegible] avec une suite nombreuse.

— Le prince de Joinville et le duc [illegible] sont partis de Paris vendredi, à [illegible]. Les princes se sont dirigés sur [illegible]; de là, après une courte excursion [illegible]tagne, ils s'embarqueront à Brest [illegible] Gibraltar, où le duc d'Aumale trou[illegible] bateau à vapeur qui le transpor[illegible] à Alger. Le prince de Joinville se [illegible], avec la *Belle-Poule*, sur la côte du [illegible]négal, et de là dans l'Amérique du [illegible].

— On dit que M. Guizot a reçu de Londres des nouvelles peu rassurantes au [illegible] des négociations relatives au traité [illegible] droit de visite. Le cabinet de Saint-[illegible] ne voudroit admettre aucune mo[illegible]fication.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 3 de ce mois, M. Cavenne, inspecteur-général des ponts et chaussées, vient d'être appelé à [illegible] direction de l'Ecole royale des ponts [illegible] chaussées.

M. Bommard est nommé inspecteur de la même Ecole.

— M. le ministre des travaux publics partira prochainement pour le midi de la France. Il visitera particulièrement Marseille, où il veut examiner par lui-même la question des docks.

— On dit qu'une grande revue de la garnison de Paris sera passée prochainement par M. le duc de Nemours. Le roi Léopold assisteroit à cette revue.

— C'est dans un mois que l'Académie des beaux-arts nommera le successeur de Chérubini.

— La garnison de Paris vient de fournir pour la garde municipale tant à pied qu'à cheval plus de 200 recrues prises parmi les soldats d'élite. D'un autre côté, on voit arriver chaque jour pour ce même corps de nombreux détachemens provenant des divers régimens des départemens. Il paroît qu'on veut élever l'effectif de la garde municipale de manière à en former un corps assez nombreux pour faire à lui seul le service des postes de tout Paris.

— Plusieurs journaux avoient annoncé qu'un soldat du 63e de ligne avoit été assassiné près des fortifications du Mont-Valérien. Le *Messager* dément ce soir cette nouvelle.

— L'accident arrivé vendredi sur le chemin de fer de Saint-Germain va avoir des suites judiciaires. Le *Journal de Rouen* publie une lettre de MM. de Birague, notaire, et de Potier, officier au 39e de ligne, dans laquelle ces messieurs annoncent qu'ils vont, d'accord avec d'autres voyageurs, intenter une action en dommages-intérêts, au profit des personnes de la classe ouvrière qui ont été victimes de l'accident.

— La collecte de MM. les jurés de la deuxième quinzaine de septembre s'est élevée à la somme de 305 fr., qui a été répartie par égales portions de 73 fr. 75 c. entre la société de Saint-François-Régis, celle du patronage des jeunes orphelins, celle des prévenus acquittés, et la colonie de Mettray.

— Un bateau-lessive, placé dans le canal Saint-Martin, à la hauteur du quai Valmy, a été la proie des flammes dans la soirée de lundi. Outre le bateau, une grande quantité de linge a été brûlée.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il s'est engagé entre les deux villes de Calais et de Boulogne une polémique qui va quelquefois jusqu'à l'aigreur; les maires de ces deux villes soutiennent avec une égale ardeur les intérêts de la ville qu'ils administrent. Il s'agit principalement d'établir les droits réciproques de Boulogne et de Calais au chemin de fer qui doit relier Londres et Paris.

— M. le général Bertrand vient de faire don à la ville de Boulogne-sur-Mer d'un gobelet en vermeil aux armes impériales, qui lui avoit été donné par Napoléon, et d'une pierre de son tombeau à Sainte-Hélène.

— M. Reisen, curé à Garsche, arrondissement de Thionville, canton de Cattenom, vient d'inventer un nouveau système de pendule qui n'a que deux roues et deux aiguilles, et marque cependant d'une manière bien exacte, les heures, les minutes et les secondes. Ce système de pendule est dans l'impossibilité de se déranger, vu la grande simplicité du mécanisme; et muni d'un balancier compensateur, il peut devenir le meilleur régulateur. Il auroit en outre l'avantage de ne coûter que 5 à 10 fr.

— Un des moulins de la poudrerie d'Angoulême a sauté le 8 de ce mois. Un malheureux ouvrier a été tué.

— M. le marquis de Bartillat, colonel de cavalerie, vient de mourir à Bourges. Il avoit servi comme officier supérieur des gardes du corps. En 1830, il étoit attaché à l'état-major du général comte de Bourmont, en qualité de commandant du quartier-général de l'expédition d'Afrique. M. de Bartillat avoit publié une relation de la prise d'Alger.

— La curiosité publique, dit le *Courrier de Lyon*, s'inquiète beaucoup de savoir à quelle session des assises viendra l'affaire Marcellange, que la cour de cassation y a renvoyée. On ne pense pas que la nouvelle instruction, à laquelle il doit être procédé, puisse être terminée avant les premiers mois de 1843: selon toute apparence, cette affaire viendra à cette époque.

— Le *Courrier de la Drôme* [...] réflexions suivantes sur les inon[...] qui viennent d'avoir lieu :

« Le déboisement des montag[...] pied desquelles nous sommes nés [...] nous vivons est la grande, la seul[...] des inondations qui depuis trois [...] solent cette magnifique vallée. Or, [...] on ne refait pas une forêt aussi [...] ment qu'on la détruit, il faut pren[...] précautions pour l'avenir : il faut [...] gner autant que possible des lieux [...] tée des eaux, se défendre contr[...] par tous les moyens, et enfin, [...] d'essayer un reboisement que les [...] tiers disent impossible, conser[...] moins tout ce qui nous reste, et [...] mettre à un régime sévère qui pe[...] l'accroissement le plus rapide. »

— L'exécution à Périgueux d[...] damné à mort Desmaison, a eu li[...] à quelques jours. Le *Conservateu[...] Dordogne* publie sur ses derniers m[...] les détails qui suivent :

« A neuf heures, M. l'évêqu[...] rendu avec l'aumônier des priso[...] maison d'arrêt, pour y célébrer l[...] des morts. Tous les prisonniers, [...] le condamné, ont assisté à cette c[...] nie avec un profond recueillemen[...] une courte allocution, M. l'évêqu[...] dit, les larmes aux yeux, quels [...] les sentimens religieux qui ani[...] leur compagnon d'infortune ; il [...] exhortés à avoir aussi recours à [...] gion qui leur tend les bras; qu'ell[...] dans leur misère une puissante c[...] trice. Bientôt après, l'assistance e[...] ciant confondoient leurs prières, a[...] la miséricorde divine sur le malh[...] qui n'avoit plus que quelques in[...] vivre.

» La messe finie, Monseigneur [...] mônier ont dû accomplir une tâc[...] nible, celle d'annoncer à Desmais[...] ses pourvois avoient été rejeté[...] reçu cette triste nouvelle avec fe[...] puis il a demandé : « Est-ce aujou[...] — Vous n'avez plus que deux heu[...] répondu avec émotion Monseigne[...] après quelques paroles consolante[...]

donné sa bénédiction, l'a embrassé et s'est retiré, le laissant avec son *seul ami* (c'est le titre que Desmaison donnoit à l'abbé Vèze). Pendant près de deux heures qu'ils restèrent ensemble, ils s'entretinrent en se promenant; et, comme l'aumônier pleuroit, Desmaison lui dit doucement: « Monsieur l'abbé, mon ami, vous me faites de la peine. Pourquoi vous chagrinez-vous? Eh bien! vous voyez que j'ai du courage; le bon Dieu ne m'abandonnera pas; vous me l'avez dit!... » Et il sourioit.

» Ils s'assirent sur la paille, Desmaison a remis à *son ami* 1 fr. pour remettre à sa mère; c'étoit toute sa fortune. Il a donné sa poche à tabac au porte-clefs, comme une marque de son amitié et de sa reconnoissance. Il paroissoit trouver longs les momens qui le séparoient encore de l'échafaud, et demanda plusieurs fois s'il seroit bientôt midi. Deux employés de la prison s'étant présentés, il les a embrassés et a dit à l'un d'eux, à voix basse: « Je vous en prie, soyez bien amis entre vous; vivez comme deux » frères. »

» Enfin, le moment est venu de conduire Desmaison dans le cachot où devoit se faire la terrible *toilette*. Ayant entrevu la femme du concierge, il lui tendit la main, en disant: « Bonjour, madame; » dans peu, je prierai le bon Dieu pour » vous. » Il s'est assis et a livré ses mains et ses pieds à l'exécuteur.

» Le patient marcha ensuite d'un pas ferme au supplice, écoutant avec attention les paroles que lui adressoit l'aumônier. A la vue de l'échafaud, il n'a point pâli. Tandis que le prêtre sentoit ses jambes défaillir, celui que la mort attendoit sembloit le soutenir.

» Ayant monté les degrés de la fatale machine, le patient s'est mis à genoux, a reçu la bénédiction de son confesseur, l'a embrassé, et lui a dit pour adieu: « Mon » pauvre ami, mon premier souvenir de» vant Dieu sera pour vous. »

---

## EXTÉRIEUR.

D'après le *Sun*, le bruit couroit généralement à Stafford que de nouveaux désordres avoient éclaté dans les poteries, et qu'un grand nombre d'ouvriers exigeoient des salaires plus élevés. L'absence des magistrats locaux dans les commissions spéciales, dont les classes ouvrières n'ont pas manqué de profiter sur-le-champ, paroîtroit avoir été la cause du renouvellement des désordres.

— La cour royale de Guernesey a rendu une ordonnance qui défend l'importation du bétail d'Angleterre ou de France dans l'île, sous peine d'une forte amende.

— On lit dans le *Times* :

« Les nouvelles que nous avons reçues de nos prisonniers dans l'Afghanistan sont très-satisfaisantes. On les avoit transférés dans une forteresse située à 5 milles de Caboul, et ils avoient obtenu la permission de se promener dans les montagnes et même de se rendre à cheval à Caboul. Il paroît que les Afghans du voisinage redoutent l'arrivée des Anglais, et qu'ils exigent, en conséquence, d'Akhbar-Khan qu'il traite avec les plus grands égards ses prisonniers. Ils les regardent comme une sorte de protection pour eux, et leur demandent même, comme une faveur, de petits billets écrits de leur main, pour pouvoir au besoin s'en prévaloir auprès des Anglais. »

— La chancellerie de l'empire d'Autriche a adopté le réglement suivant concernant le travail des enfans dans les manufactures: 1° l'âge où la jeunesse des deux sexes peut être employée aux travaux dans les manufactures est fixé à douze ans; 2° il n'y aura d'exception qu'à l'égard des enfans de neuf ans, qui, pendant trois ans, auront suivi un enseignement religieux et fréquenté les écoles; mais aussi long-temps que ces enfans seront dans l'âge où ils doivent fréquenter les écoles, les fabricans devront veiller à leur éducation et s'adjoindre des ministres du culte, sans que, pour cela, leur travail puisse être entravé; 3° pour les enfans de neuf à douze ans, le maximum du temps de travail est

[illegible] par jour, et, de douze à [illegible] douze heures; mais il y aura [illegible] heure d'intervalle. La nuit, c'est-à-dire de neuf heures du soir à trois heures du matin, les enfans au-dessous de seize ans ne travailleront pas; 4° les fabricans doivent prévenir tout désordre et tout scandale dans les ateliers de la part des ouvriers adultes; 5° les fabricans tiendront un registre portant les noms, l'âge des enfans, l'époque de leur entrée dans la fabrique et leur demeure. Ce registre sera présenté à l'autorité et au ministre du culte à la première réquisition; 6° toute contravention sera punie d'une amende de 2 florins à 100 florins, et, en cas de récidive, l'emploi d'enfans au-dessous de douze ans pourra être interdit; 7° les autorités sont chargées de veiller à l'exécution du présent réglement.

— Le 5 de ce mois a été célébré le mariage de la princesse Marie de Prusse avec le prince royal de Bavière. Celui de la princesse Sophie des Pays-Bas avec le grand-duc héréditaire de Saxe-Veimar-Eisenach a eu lieu le 8.

— Le *Diario di Roma* annonce que, le 29 septembre, un violent orage, accompagné de grêle, a fondu sur Rome. Les grêlons, de la grosseur d'une noix, ont brisé une grande quantité de vitres et de tuiles.

Nous voyons dans l'*Abeille du Nord*, du 20 novembre, que l'empereur Nicolas a fait don de 50,000 roubles d'argent (plus de 200 mille fr.) pour venir au secours des incendiés de Kasan. Une souscription générale sera ouverte dans tout l'empire, et des bois de construction seront délivrés aux plus pauvres par l'administration de la couronne.

— Les derniers événemens de Servie paroissent devoir être l'objet de prochaines conférences, à Vienne, entre les ambassadeurs des grandes puissances.

On dit que le prince Michel compte sur l'appui de l'Autriche pour opérer sa restauration. Tous les consuls des puissances européennes, y compris le consul russe, sont auprès de lui à Semlin, sur la frontière [illegible] la Servie de la Hongrie. Cette attitude est une protestation contre la révolution qui v[ient] d'éclater, et par suite, contre la c[on]duite de la Porte, dont les agens [ont] ouvertement favorisé les insurgés et [ap]prouvé l'insurrection.

Reste à savoir si les puissances in[ter]viendront pour contraindre la Port[e à] réinstaller le prince Michel au pou[voir], et si elles seront d'accord elles-mê[mes] sur les moyens à employer dans [ce] but.

— L'interminable affaire du gou[ver]nement du Liban est décidément en[trée] dans une nouvelle phase. On sait qu[e les] représentans des cinq puissances av[aient] demandé que les Maronites et les D[ruses] eussent respectivement un chef de [leur] nation et de leur religion, soumis au [gou]vernement turc de la Syrie. La Po[rte a] refusé d'adhérer à cette propositio[n ;] elle a exprimé l'intention de donne[r aux] deux nations deux chefs turcs, rel[evant] également du gouverneur de la Syri[e.]

Les résultats peu encourageans d[e la] charte constitutionnelle de Gulhané [au]roient dû guérir la Porte de ce genr[e de] politique expérimentale appliquée à l'[em]pire ottoman; cependant on assure [que] le divan a proposé, comme une sorte [de] satisfaction aux désirs des puissances [eu]ropéennes, d'octroyer une constitu[tion] aux Maronites.

Le Gérant, Adrien Le Cl[ere]

---

**BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBR[E]**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3280 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 50
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 20 c.
Emprunt romain. 105 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 572 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 0/0.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E[T C°],
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3659.

SAMEDI 15 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*De la Désorganisation morale de la Société, et des moyens d'y remédier.*

---

Le *Journal des Débats* vient de publier, sous le titre de *Statistique criminelle*, un article où, pour nous servir de sa bizarre expression, il établit le bilan annuel de la civilisation, l'actif et le passif de la moralité publique. D'après ses aveux, le bilan de 1840 n'est pas satisfaisant pour la morale, surtout si l'on considère que ce mouvement de hausse dans la criminalité se reproduit d'une manière à peu près constante depuis plusieurs années, ou, pour mieux dire, depuis que l'usage est établi de publier ces documens annuels. Il y a donc là, sinon un mal effrayant, du moins un danger prochain qu'il importe d'étudier dans sa source, si l'on veut y porter remède et en arrêter les progrès rapides. Mais quel est le principe, quelle est la cause du mal?

Le *Journal des Débats* ajoute :

« Nous voici précisément arrivés au problème difficile, intéressant, que les publicistes ont agité tant de fois, que les Académies ont mis au concours, mais dont nous attendons encore et nous attendrons long-temps, selon toute apparence, la solution complète et définitive. Parmi les conjectures que l'on hasarde à ce sujet, les unes sont insuffisantes, les autres sont tout-à-fait paradoxales. On ne peut qualifier autrement celle qui paroît s'accréditer aujourd'hui dans l'esprit de quelques publicistes, et qui tend à présenter les progrès de l'instruction générale comme la cause la plus active de la démoralisation publique. Chose étrange ! ce sont précisément les hommes qui ont fait pendant quinze ans une guerre acharnée à l'ignorance et aux préjugés, ce sont les anciens et les plus fervens apôtres de la civilisation et des lumières qui se sont tout à coup effrayés de leur ouvrage et qui viennent dire aujourd'hui : Le progrès des lumières est la plaie de l'époque; la science est une calamité; c'est l'ignorance qui est la mère de toutes les vertus; les écoles sont un foyer de corruption et d'immoralité. Nous n'exagérons rien; c'est l'inventeur de la fameuse carte où la France est divisée en zones de lumières et en zones de ténèbres, c'est M. Charles Dupin, qui a dernièrement fait amende honorable en déclarant, du haut de sa chaire, « que la » complète ignorance s'allie à la moindre » proportion des crimes contre les per- » sonnes, et que l'instruction supérieure » l'emporte sur toutes les autres par la » multiplicité de ces crimes. » Un autre publiciste, M. le comte d'Angeville, dans son *Essai sur la Statistique morale de la France,* professe la même opinion : « Quel » a été notre étonnement, dit-il, lorsque » nous avons vu que les 32 départemens » du nord de la France, qui sont si » éclairés, contiennent 13 des 17 dépar- » temens qui présentent le plus d'accusés » de crimes contre les personnes et les » propriétés, tandis que le midi, c'est-à- » dire 53 départemens, n'en renferment » que 4 ! »

Est-ce répondre à cette observation de deux hommes graves, que de demander d'un ton ironique :

« S'il en est ainsi, pourquoi ne pas fermer à l'instant les écoles, les colléges, les cours des Facultés et même ceux du Conservatoire des Arts et Métiers? »

Le *Journal des Débats* est plus près de la vérité lorsqu'il convient que l'instruction proprement dite, celle

qui s'adresse à l'intelligence, ne suffit pas seule à développer le sentiment moral chez ceux qui la reçoivent ; qu'il faut, en conséquence, combiner la culture intellectuelle avec l'éducation morale et religieuse. Mais il s'agit de savoir si les écoles, les colléges, les cours des Facultés remplissent précisément ce but. Que, si on y dispense l'instruction sans se préoccuper de l'éducation, il n'y a plus lieu d'être surpris des résultats constatés par MM. Charles Dupin et d'Angeville. Nous ne réclamerons pas, pour cela, la clôture de ces écoles, de ces colléges, de ces Facultés, où l'on fait, d'une manière si malheureuse, la part de l'esprit, sans s'inquiéter de faire celle du cœur : nous demanderons seulement qu'on les réforme ; et nous mettrons en même temps le Pouvoir en demeure de nous laisser exercer le droit (que nous reconnoît la Charte) d'ouvrir, à côté des écoles de l'Etat, si tristement conduites, d'autres écoles où nous saurons combiner l'éducation religieuse et morale avec la culture intellectuelle. Alors, il y aura moins de crimes et de délits ; alors, le développement du sentiment moral concourant avec celui de l'intelligence, l'instruction sera un bienfait pour ceux à qui on l'aura dispensée, au lieu d'être entre leurs mains une arme meurtrière.

Le *Journal des Débats*, qui n'avoue pas aisément que les écoles de l'Université sont un foyer de désordre, par cela seul qu'on y cultive l'intelligence sans y régler le cœur, n'hésite pas à signaler le régime des établissemens où les condamnés sont détenus, comme la cause qui exerce sur le mouvement de la criminalité la plus funeste influence.

« L'état de nos prisons et de nos bagnes feroit honte à une société moins civilisée que la nôtre. L'air qu'on y respire est si profondément vicié, que les condamnés en sortent plus corrompus, plus endurcis et plus raffinés dans le crime qu'ils n'y sont entrés. Ce sont autant d'écoles où le vice timide, inexpérimenté, vient achever son éducation, s'aguerrir et se discipliner dans une espèce d'enseignement mutuel. »

On voit bien que les rédacteurs des *Débats*, qui font si bon marché du régime pénitentiaire, ne l'exploitent pas au même titre qu'ils exploitent l'Université : s'il en étoit ainsi, leur aveu seroit moins franc. Quoi qu'il en soit, nous nous emparons de cet aveu si net, et nous demandons qu'il soit donné à la charité catholique de diriger les prisons, comme à la vérité catholique de pénétrer dans les écoles. C'est l'unique moyen de nettoyer ces étables d'Augias, pour emprunter encore le langage des *Débats*.

Nous répétons volontiers ces sages paroles :

« Empêcher la société de remplir les prisons, empêcher les prisons d'empoisonner la société, tel est le double but à poursuivre. Les deux branches de la criminalité réclament, la première, un traitement préservatif, la seconde, un traitement curatif. Par le traitement préservatif, on doit se proposer d'améliorer la condition morale et matérielle du peuple et d'attaquer la corruption dans ses deux sources éternelles, l'ignorance et la misère ; en d'autres termes, on doit tendre à renforcer l'enseignement moral et religieux dans les écoles primaires, et à donner, s'il est possible, à la classe ouvrière, une organisation plus forte et plus tutélaire. Le traitement curatif doit avoir pour but la réforme des prisons et l'établissement du système pénitentiaire. Quand la société n'a pu prévenir le

me, elle doit s'attacher à prévenir la [ré]cidive ; elle doit suivre le condamné [da]ns sa prison, l'amender en le punis[sa]nt, et travailler à sa régénération mo[ra]le. Ainsi la réforme des prisons, et la [ré]forme des écoles doivent concourir au [mê]me but. »

Maintenant que nous avons examiné les théories du *Journal des Débats*, montrons comment il les met en pratique. Notre point de départ est cet axiôme si heureusement formulé : « Empêcher la société de remplir les prisons, empêcher les prisons d'empoisonner la société, tel est le double but à poursuivre, au moyen d'un traitement *préservatif* pour les uns, *curatif* pour les autres. »

Si les théories des *Débats* sont exposées dans les colonnes supérieures de ce Journal, c'est dans son feuilleton qu'il met sa morale en action. Or, le feuilleton de M. Eugène Sue, intitulé les *Mystères de Paris*, résume parfaitement toute la morale des *Débats*.

Après nous avoir transportés dans le monde des repris de justice, des voleurs, des assassins et des femmes perdues, pour nous faire admirer au milieu de cette boue et de cette ordure, sous la livrée du forçat libéré et de la prostituée, des perles de vertu et des rubis d'honnêteté, l'auteur nous fait pénétrer dans les hautes sphères de la société, afin de montrer là le véritable réceptacle de toutes les bassesses, de tous les vices, de tous les crimes.

Telle est, du reste, la poétique du roman et du mélodrame : ennoblir les difformités sociales, chanter la vertu du bagne, décerner le prix Montyon à Marion Delorme, et solliciter pour Cartouche une place à l'Académie des sciences morales, tandis que la naissance, l'éducation, l'exercice des nobles ou saintes professions seront nécessairement vouées à toutes les hontes, et à toutes les dégradations du cœur et de l'ame !

Il y a là un personnage qui joue un rôle satanique. Polidori est le plus abominable des hommes ; c'est un monstre de corruption et de scélératesse. Gouverneur d'un jeune prince, il a systématiquement perverti son élève, flattant ses passions, les servant, lui enseignant le mépris de tout ce qu'il y a de saint et de sacré sur la terre. Maintenant Polidori exerce les plus infâmes industries, le genre d'empirisme le plus monstrueux... Ici la plume doit s'arrêter, sous peine de se diffamer elle-même.

Et Polidori est un prêtre ! Ainsi le veut la fable de M. Eugène Sue. Et cette horrible nature, et cet assemblage de scélératesse et de corruption, c'est précisément dans les rangs du sacerdoce que l'on va en choisir le type !

Qu'on ne nous dise pas que l'institution et l'individu sont deux choses distinctes ; que la religion n'a rien à souffrir de l'indignité de l'un de ses ministres ; que le membre ne conclut pas contre le corps. Nous savons cela, et nous voudrions que ceux qui nous le rappellent ne l'oubliassent pas plus que nous. Mais ce que nous savons aussi, ce qui est d'incontestable doctrine, c'est qu'il faut gémir dans le secret et jeter le voile sur le scandale du sanctuaire, s'il arrive qu'il y ait scandale ; ce que nous savons, c'est qu'en une matière où l'on voudroit même ne pas croire à la réalité, quand cette triste réalité existe, ce n'est pas le lieu d'inventer

et de créer des types d'imagination. Non ; car, ici, il y va d'un intérêt trop sacré, et la religion souffre toujours un grave dommage en ces sortes d'inventions.

Mais l'intention irréligieuse est manifeste ; on la surprend partout dans ce roman ; on diroit un système. Ici, c'est le notaire Ferrand qu'on représente sous les couleurs de l'hypocrisie la plus consommée, affectant une grande sévérité extérieure, dans son état de maison, dans sa table, et ne s'émancipant, ne faisant bonne chère que dans la *compagnie des prêtres* (*sic*) ; là, c'est une marquise d'Harville qui associe sacrilégement et jusqu'à faire horreur la pratique religieuse à la trahison préméditée de ses devoirs d'épouse. Nous disons qu'il y a ici quelque chose de particulièrement horrible dans les combinaisons de l'auteur. On en jugera : la marquise d'Harville va à un rendez-vous coupable, adultère ; elle s'arrête chemin faisant, et savez-vous dans quel lieu elle entre, pour continuer ensuite sa route, c'est-à-dire pour aller trouver son complice ? Elle entre à l'église. *Proh pudor* !

Telle est jusqu'ici la nouvelle œuvre littéraire de M. Eugène Sue.

Nous parlons de celle-là parce qu'elle est la plus récente : elle forme un digne pendant aux bouffonneries impudiques que J. Janin étale chaque semaine dans le feuilleton dramatique qu'il s'est réservé.

N'est ce pas là un ingénieux moyen d'empêcher la société de remplir les prisons et d'empêcher les prisons d'empoisonner la société ? Le traitement *préservatif* et *curatif* appliqué par le *Journal des Débats* à [illegible], *déjà* gangrenée par les écoles universitaires, ne doit-il pas produire de merveilleux effets ?

Oh ! que nous avons bien mérité cette méprisante apostrophe que nous adresse une feuille de la Belgique !

« A la France qui les enfante, à la France ces cyniques et impies productions ; qu'elle s'en repaisse et s'en sature ! Nous n'avons rien à y voir. Mais, si, par la corruption des temps et des littératures, il n'est plus vrai de dire du *lecteur français* qu'il veut *être respecté*, nous ne croyons pas trop présumer du lecteur belge, en protestant de ses droits à ce respect de l'écrivain. Dieu merci, en fait de religion et de morale générale, il y a encore quelque chose à conserver chez nous. »

Cette feuille, si énergique dans son blâme, s'étonne de rencontrer, dans les colonnes d'un Journal *conservateur*, l'ignoble roman intitulé les *Mystères de Paris*. Mais nous avons plus d'une fois fait la remarque que les Journaux dits *conservateurs*, tels que les *Débats*, la *Presse*, etc., sont précisément ceux dont la lecture offre le plus de dangers. Chose étrange ! il y a infiniment moins de corruption dans les feuilletons du *National* que dans le roman immonde publié par M. Eugène Sue en *argot* de voleurs. N'est-ce pas un symptôme de vertige que des agens institués comme la *Presse*, ou acceptés comme les *Débats*, pour travailler à la conservation de l'édifice politique, agissent comme s'ils avoient entrepris d'en précipiter la ruine ? Comment le gouvernement qui, par le choix des évêques, semble donner des gages à la cause de la religion, tolère-t-il que ses organes avoués sapent chaque jour cette base de la société et de la famille, en jetant un vernis odieux sur le clergé, en bri-

sant le frein des passions, en excusant ou louant les attentats commis contre ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré? Comment son gouvernement va-t-il jusqu'au point de souffrir que le précepteur de l'un des fils du roi des Français signe de son nom, dans les *Débats*, des articles qui révoltent la conscience des chrétiens? Toutes ces questions, nous les avons faites plus d'une fois, et elles sont demeurées sans réponse, et le mal a suivi son cours, ou plutôt le scandale est devenu plus grand.

Terminons par une considération qui se rattache à la première pensée de cet article. Si le bilan annuel de la civilisation est effrayant pour l'avenir, il faut en accuser sans doute l'enseignement insuffisant des écoles universitaires, qui nous donnent des demi-savans sans moralité, et le régime des prisons d'où les détenus sortent sans s'y être amendés; mais il faut en accuser surtout la propagande d'irréligion et de libertinage exercée par la presse dite *conservatrice*. Le grand mal est là. Les romans ne s'impriment plus en volumes à cinq cents exemplaires; ils s'impriment à cent mille exemplaires, tous les matins, en feuilletons de journaux. Vous répandez le poison à pleines mains sur la société, et vous vous étonnez de ce qu'elle languit et de ce qu'elle meurt? Insensés, commencez par supprimer vos moyens de désorganisation morale, et aidez-nous à administrer à la société malade le puissant antidote de la religion et des mœurs! C'est alors qu'elle vivra; c'est alors que vous aurez mérité le titre de *conservateurs*. Jusque là, vous n'êtes que des fléaux.

---

## *D'un article du* Journal des Débats *sur la persécution russe.*

Nous venons de signaler le *Journal des Débats* comme un agent de démoralisation : il est juste qu'après avoir flétri ses feuilletons, nous lui tenions compte des idées vraies qu'il exprime parfois dans les colonnes consacrées à la polémique. La dernière Allocution de Sa Sainteté lui a inspiré un article, que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connoître. Nous prenons soin d'en élaguer les inexactitudes. Le voici :

« Nous avons sous les yeux deux écrits qui traitent de l'état de l'Eglise catholique en Russie et des persécutions qu'elle y souffre.

L'un..., intitulé : *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, donne de curieux détails sur les principes et l'esprit de l'Eglise russe et sur les projets politiques et religieux de l'empereur Nicolas, projets exécutés déjà aujourd'hui en grande partie, et dont il poursuit l'entier accomplissement avec une persévérance infatigable. Ce qui l'encourage, c'est que l'Europe semble à peine s'apercevoir de la révolution qu'il fait et qu'il prépare...

» Aujourd'hui l'empereur Nicolas détruit le catholicisme dans son empire. Mais, grâce aux habitudes de silence qu'a prises la Russie, les victimes souffrent, sans se plaindre, ou du moins leurs plaintes ne retentissent pas au-delà de la frontière. Le gouvernement russe étouffe le bruit des coups qu'il porte : il veut la chute du catholicisme, mais il craint le fracas de cette chute. L'indifférence imprévoyante que la presse a en général pour les questions religieuses, aide à l'étouffement du bruit, et c'est ainsi que tombe et s'écroule en Russie le catholicisme, le dernier rempart qui protége, nous ne disons pas l'indépendance européenne, car nous voulons laisser de

côté les questions politiques, mais la liberté de la pensée individuelle, chose plus sainte et plus sacrée encore.

» Heureusement il y a en Europe une oreille toujours ouverte aux murmures étouffés qui s'échappent du bâillon, et une voix toujours prête à répéter les plaintes des martyrs : c'est la voix du souverain Pontife. Rome est le centre et le cœur de l'Église catholique; elle ressent tous les coups que reçoit l'Église, et Rome, quoique patiente et discrète..., Rome ne se tait pas devant l'oppression.

» Le second écrit sur lequel nous voulons attirer l'attention du public est le *Manifeste*, publié par le Pape, *sur les malheurs qui affligent la religion catholique dans l'empire de Russie et de Pologne*. Ce *Manifeste* contient l'exposé des persécutions souffertes dans ces deux pays par les catholiques depuis plus de dix ans. Le Pape s'étoit déjà plaint plusieurs fois : mais sa plainte étoit douce et ménagée; il espéroit encore que le gouvernement russe céderoit à ses justes réclamations; il croyoit encore, ou du moins il faisoit effort pour croire qu'il n'y avoit pas un dessein arrêté de détruire en Russie et en Pologne l'Église catholique. En outre, il ne connoissoit pas encore tous les faits; car ce n'est que peu à peu que les détails de la persécution sont arrivés à la connoissance du souverain Pontife : ce n'est qu'à grand'peine que la plainte des opprimés a pu franchir la frontière et tromper la surveillance ombrageuse de l'autorité. En France, où tout se publie, le faux et le vrai, où la presse entend et répète les cris même qui n'existent pas, nous ne concevons pas que le gémissement des victimes ne trouve pas un écho. Tel est cependant l'état des choses en Russie. Ce n'est pas seulement l'auteur des *Persécutions et Souffrances* qui l'assure...; le Pape lui-même, dans son *Manifeste*, se plaint sans cesse du manque d'informations. Les plaintes de l'Église catholique ne peuvent point arriver jusqu'à lui. Toutes les communications sont interdites entre Rome et la Russie. Le Pape a

plusieurs fois, et avec instance, ...
au gouvernement russe qu'un ...
reçu à Saint-Pétersbourg : il l'a ...
comme père commun des fidè...
demandé comme chef d'un E...
péen (voyez le *Manifeste*, p. 2 ...
a toujours été refusé. Le gouv...
russe ne veut ni la publicité br...
confuse de la presse périodiq...
publicité réservée et circonspe...
diplomatie : il ne veut ni jour...
ambassadeurs, tant il craint l'ind...
ou la lumière ! tant il craint que ...
voie ou que la bouche ne parle !

» Ce qu'il y a de pire dans ce...
d'informations dont se plaint le ...
n'est pas seulement que de ce...
la chute de l'Église catholique e...
s'accomplit sans qu'il puisse r...
pour l'empêcher; c'est surtou...
profite de l'ignorance où reste l...
rain Pontife, et du silence qu'il ...
des malheurs qu'il ne connoît p...
faire croire aux fidèles que le ch...
de l'Église catholique est d'acc...
l'empereur de Russie, et que ce...
tres ou laïques, qui résistent au...
nances de l'autorité civile contr...
catholique, résistent à la fois à l...
de l'empereur et du Pape. Voye...
en Pologne les agens du gouv...
russe, le Saint-Siége a vigour...
protesté contre les empiétemens...
testantisme à Cologne et à Pos...
en Russie il se tait, loin d'encou...
résistance (*Manifeste*, page 69 ...
*ment*, n° 39 : paroles habiles, il ...
vouer. Car, d'une part elles fo...
au peuple et au clergé polonais ...
l'Église russe et l'Église catholi...
a aucune différence assez im...
pour décider le Pape à réclam...
les efforts que fait la Russie pou...
ger l'Église russe aux dépens d...
latine; et, d'une autre part, elle...
dent contre le protestantisme ...
un esprit de répugnance qui sép...
tant plus la Pologne russe de la ...
prussienne : elles tendent à dét...
même coup les deux plus grands ...
de la domination russe en Polo...

persévérance du catholicisme et le voisinage du libéralisme prussien.

» Ces paroles insidieuses offensent l'honneur du souverain Pontife, car elles lui attribuent une indifférence qui seroit un crime; elles sont en même temps une occasion de chute pour les consciences timides et foibles qui allèguent le silence du Pape pour se dispenser de résister. Si le Pape cède, que pouvons-nous faire? disent-elles. Dans son *Manifeste*, le Pape proteste avec énergie contre cette indifférence prétendue, et c'est surtout parce qu'on a abusé de son silence pour tromper les fidèles, qu'il élève aujourd'hui la voix. »

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a quitté sa capitale, pour se rendre à Castel-Gandolfo.

— Dans la séance ordinaire de la congrégation des Rits, tenue le 24 septembre, il s'est agi d'introduire la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu Joseph-Marie Pignatelli, prêtre profès de la Compagnie de Jésus. Il naquit d'une famille très-noble à Saragosse, l'an 1737. La perspicacité de son esprit et la bonté de son caractère répondirent à la noblesse de sa naissance. Il fut bientôt inscrit, selon ses désirs, dans la Compagnie de Jésus, dont il devint l'ornement et le soutien, surtout dans les années qui s'écoulèrent de 1767 à 1773. Après la suppression de la Compagnie, Pignatelli, fidèle à sa vocation, chercha tous les moyens de demeurer avec ses compagnons. Dès qu'il apprit que la Compagnie étoit rétablie à Naples, il s'y rendit, et y demeura jusqu'au jour où elle en fut expulsée de nouveau. Alors il se retira avec ses compagnons, à Rome, où il mourut en odeur de sainteté, tranquillement, l'an 1811. Dans tous les lieux où il vécut, ses vertus furent suivies d'une renommée générale de sainteté, qui, s'étant conservée jusqu'à nous, a déterminé la congrégation à répondre favorablement pour la signature de la commission de cette cause. S. E. le cardinal Pedicini la proposoit : Sa Sainteté a daigné en signer la commission, le 30 septembre. Le postulateur de la cause est le P. Joseph-Louis Chiereghini, procureur-général de la Compagnie de Jésus; les défenses de la Compagnie ont été présentées par MM. les avocats J. Rosatini et Fr. Mercurelli.

— Nous devons indiquer quels ont été les sujets traités dans les discours lus à l'Académie de la Religion catholique, depuis la publication de notre dernier article.

Le 14 juillet, M. Paul Mazio a traité *De l'Origine, des progrès et de l'état actuel de la critique biblique en Allemagne*.

Le 21 juillet, le P. Tizzani a lu un discours sur le *Magnétisme animal*.

Le 28 juillet, Mgr de Luca a développé cette proposition, que la condition économique des peuples ne peut s'améliorer sans le secours des doctrines et des institutions de l'Eglise catholique; il a montré l'impiété et l'inutilité des doctrines et des institutions contraires, émanées des socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier et Robert Owen.

Le 18 août, M. l'abbé Louis Marchetti, recteur du collége Ghislérien, a traité des *Sociétés bibliques et de leur objet*. Il a parlé d'abord de la Société biblique établie à Londres par les protestans au commencement de ce siècle, et de laquelle dépendent d'autres Sociétés partielles établies dans divers pays. Le but de cette Société étoit d'imprimer la sainte Bible dans tous les idiomes vulgaires, pour la vendre à vil prix ou la donner gratuitement, et la répandre ainsi dans toutes les parties

du monde, afin d'en faciliter la connoissance et la lecture. Il s'est attaché ensuite à prouver que cette institution, loin d'être inoffensive, et d'avoir pour motif l'amour de la vérité, comme il pourroit le sembler à la première vue, n'est autre chose qu'une espèce de mission destinée à faire des prosélytes à l'anglicanisme, une conspiration nouvelle contre l'Eglise romaine. Le soin que l'on a de reproduire de préférence les versions protestantes, de dépouiller les traductions catholiques des préfaces, commentaires, de retrancher tous les livres deutérocanoniques, du moins ceux de l'Ancien Testament, et de travestir malicieusement certains passages, tout cela, joint aux relations même émanées de divers membres de la Société, a fourni à l'orateur les plus forts témoignages pour faire clairement connoître l'esprit qui anime ces Sociétés bibliques, et mettre à nu leur but pervers caché sous le manteau d'hypocrisie dont elles ont l'attention de se couvrir. Il a montré encore combien les souverains Pontifes ont agi sagement en s'empressant de condamner la nouvelle entreprise, et de défendre à tout le monde la lecture de ces Bibles, imprimées par la Société. Les catholiques sensés, n'ont pas eu moins de raison de faire entendre un cri d'indignation et d'horreur à la vue des déplorables outrages infligés au Livre inspiré, par les ennemis du catholicisme. Pour réfuter les vaines déclamations des protestans, M. Marchetti a fait intervenir l'autorité de Benoît XIV, de Pie VI et de Pie VII, qui prouve que l'Eglise catholique n'a jamais prohibé les versions de la Bible en langue vulgaire, pourvu qu'elles soient approuvées par l'autorité ecclésiastique et reconnues conformes à l'original : il n'existe, au sujet de la lecture de ces versions approuvées, aucune loi qui la défende. Il a pris de là occasion d'exhorter avec chaleur les catholiques à étudier sans relâche le saint Livre, mais selon l'esprit de l'Eglise et avec cette sage méthode que saint Jérôme traçoit à Læta, pour la diriger dans l'éducation de sa fille.

Le 25 août, M. l'abbé Gerbet, vicaire-général de Meaux, a lu des *Observations sur le rationalisme philosophique*. Après avoir présenté quelques indications sur les nombreux systèmes d'attaque employés à diverses époques contre la religion catholique, et en avoir tiré les inductions qu'elles renferment, l'académicien a indiqué les trois divers aspects sous lesquels se présente le rationalisme philosophique en France, en Allemagne et en Angleterre. Il s'est restreint enfin à examiner la marche et les phases successives du rationalisme en France. Par le nom de *rationalisme*, il désigne ces systèmes erronés qui nient la révélation; il reconnoît l'essence du rationalisme dans cette folle prétention, que l'homme n'a et ne peut avoir d'autre moyen que la force de sa raison pour connoître les vérités religieuses. Après avoir recherché l'origine du rationalisme dans les aberrations du protestantisme, il le montre étroitement associé au matérialisme dans le dix-huitième siècle, et retrace les égaremens et les délires causés dans les esprits par le jacobinisme intellectuel, dans ces malheureux jours. Il fait ensuite voir comment le rationalisme, honteux, pour ainsi dire, de lui-même, et masquant ses difformités sous un voile de flatterie, s'attacha à l'idée de concilier les sciences avec la foi, essayant de séduire les esprits de cette manière. Il rappelle l'union successive du rationalisme avec les mythiques, avec les Saint-Simoniens, avec les doctrinaires, avec les économistes; mais il signale surtout les tendances actuelles du rationalisme vers le panthéisme, lequel, sapant tout fondement d'ordre et de

morale, occasionne des perturbations analogues à celles que produisit le matérialisme vers la fin du dix-huitième siècle; et il en déduit, comme conséquence légitime, que les étranges théories de ce monstrueux Protée tomberont tôt ou tard dans un complet discrédit, à cause de leurs détestables résultats.

PARIS. — M. l'Internonce apostolique a procédé jeudi et vendredi aux informations de MM. les évêques nommés d'Orléans et de Saint-Diez.

Les témoins de Mgr Fayet étoient: Pour la personne, M. Peyre-Laborie, premier vicaire de Saint-Vincent de Paul et vicaire-général de Chartres, et M. Bardin, du clergé de Saint-Vincent de Paul; pour le diocèse, M. Gallard, premier vicaire de la Madeleine et vicaire-général de Meaux, et M. Dupré, du clergé de Saint-Roch, chanoine de Bordeaux et d'Evreux.

Les témoins de Mgr Gros étoient: Pour la personne, M. Jaquemet, vicaire général archidiacre, et M. Lecomte, chanoine de Saint-Denis; pour le diocèse, M. Thiébault, aumônier de l'hospice Beaujon, et M. Christophe, l'un des aumôniers de la Salpétrière.

*Diocèse d'Alger.* — Nous avons parlé du voyage de Mgr Dupuch à Pavie. Avant de quitter Alger, le prélat a écrit à ses collègues dans l'épiscopat la lettre suivante :

Monseigneur,

« Je touche enfin au moment bien heureux et tant désiré de la translation solennelle de la plus insigne portion des restes de saint Augustin, de Pavie à Hippone, et de la consécration du monument élevé sur ces ruines chéries, par tous nos vénérables Frères N. N. S. S. les archevêques et évêques de France, à sa très-sainte et très-illustre mémoire.

» J'aurai l'honneur d'adresser successivement à Votre Grandeur, un exemplaire des lettres et brefs reçus à cette occasion, ainsi que des pièces authentiques relatives à cette miraculeuse translation. J'y joindrai aussitôt que je pourrai un exemplaire du mandement publié avant mon départ et celui de la députation de mon clergé pour la sainte Eglise de Pavie.

» Mais déjà, Monseigneur, je suis impatient de recommander à vos prières fraternelles et à celles de votre troupeau; si étroitement uni à ma pauvre Eglise renaissante, cet acte prodigieux, et auquel l'excès de mon bonheur m'empêcheroit presque de croire moi-même, si tous les préparatifs n'étoient à peu près terminés.

» Ce sera le 12 octobre qu'aura lieu à l'Arche même de Saint-Augustin, à Pavie, la remise du sacré dépôt. La solennité de la translation, de Pavie à Toulon, durera jusqu'au 22 ou 23 octobre; ce sera par la voie de terre et à travers les plus chrétiennes contrées qu'elle aura lieu.

» Ce même jour, nous nous embarquerons à bord du vaisseau de l'Etat, mis à notre disposition par le roi dans cette pieuse intention; nous toucherons auparavant, s'il se peut, à Cagliari en Sardaigne, pour y faire une station solennelle à la place même où le corps de saint Augustin fut déposé par saint Fulgence, et demeura durant de longues années exposé à la vénération des peuples voisins. Le sépulcre en marbre y a été religieusement conservé, et tressaillera sans doute aussi bien que les ruines consolées de son Hippone bien-aimée.

» Enfin, le 28 octobre, jour anniversaire du sacre de son indigne successeur, nous aborderons sur ces rivages célèbres et consacrerons le monument fraternel.

» Que nous serions heureux si Votre Grandeur, ou quelqu'un de nos vénérables Frères, pouvoit se joindre à nous à Toulon, et venir consacrer avec nous le monument d'Hippone! Et pourquoi ne l'espérerions-nous pas de quelques-uns? En douze ou quinze jours, ils pourroient être de retour à Toulon. Du moins, si quelque député de votre Eglise pouvoit la repré-

senter dans cette cérémonie si extraordinaire, écrivant avec nous cette belle page de l'Eglise!

» Permettez-moi d'y croire, Monseigneur, ou tout au moins de compter sur les pièces que je vous supplie de ne nous pas refuser. Ce peut être un moment décisif pour ma mission.

» Je saisis avec bonheur, Monseigneur, cette occasion d'offrir à Votre Grandeur l'hommage du très-profond respect et de tous les sentimens,

» Avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

» ANT. AD., *évêque d'Alger*.

» Alger, le 23 septembre 1842. »

*P. S.* « Les noms vénérés de tous les évêques fondateurs du monument devant être inscrits sur la table de marbre placée derrière l'autel, oserois-je vous prier, Monseigneur, de nous faire parvenir à Toulon, chez M. Cordouan, curé de la paroisse Majeure et vicaire-général d'Alger, par le secrétaire de Votre Grandeur, vos prénoms et noms, avant le 22 octobre?

» Après la cérémonie, il sera possible de vous adresser la vue lithographiée du monument d'Hippone. »

---

*Diocèse de Châlons.* — A la lecture de la circulaire de M. l'évêque d'Alger, Mgr de Prilly n'a pu résister au désir qui le pressoit d'aller accompagner jusque sur la terre d'Afrique les restes du saint évêque d'Hippone. Il a voulu visiter cette contrée autrefois si chrétienne, cette terre des Augustin et des Cyprien, où ont été célébrés autrefois tant de conciles. Le prélat a quitté Châlons, le 11 octobre, afin d'arriver à Toulon avant le 22.

---

*Diocèse de Lyon.* — La fête patronale de Saint-Bruno, célébrée le 9 octobre dans la paroisse des Chartreux, avec une solennité extraordinaire, a été remarquable par la présence de cinq prélats qui se trouvoient en ce moment réunis à Lyon. Les offices du matin et du soir ont été célébrés par M. l'évê[que] d'Amiens, ancien supérieur des [mis]sionnaires diocésains. Le prélat [étoit] accompagné de Mgr Naudo, ar[che]vêque d'Avignon, et de Mgr Dufê[tre], évêque nommé de Nevers. S. Em. [le] cardinal archevêque présidoit la [cé]rémonie sur un trône élevé plac[é au] fond du chœur. Une foule imm[ense] remplissoit tous les abords de l'é[glise] et circuloit au-dehors. La soir[ée a] été terminée par une proces[sion] nombreuse et imposante. La b[éné]diction du saint Sacrement a [été] donnée par M. l'archevêque d'A[vi]gnon. Heureux le pays qui peu[t of]frir dans ses solennités religieuse[s] si noble et si touchant appa[reil]. Heureux le peuple qui sait en j[ouir] et l'apprécier comme le peupl[e de] Lyon!

---

*Diocèse de Metz.* — La *Gazett[e de] Metz* fait observer que le con[seil] général de la Moselle, qui vie[nt de] voter un budget considérable, a [omis] de pourvoir aux dépenses que r[e]ment et le renouvellement du m[obi]lier de l'évêché, et les réparatio[ns à] faire dans les appartemens occ[upés] par Mgr Besson.

---

*Diocèse d'Orléans.* — M. l'[abbé] Pelletier, chanoine honoraire et [au]mônier de la Visitation d'Orlé[ans], a été nommé chanoine titulair[e en] remplacement de M. Coquelle. [C'est] une juste récompense accordé[e au] zèle et au remarquable talent d[e cet] ecclésiastique.

---

*Diocèse de Saint-Flour.* — M. [Mo]rel, chanoine doyen de l'église [mé]tropolitaine de Saint-André, à [Bor]deaux, vient d'offrir à la biblio[thè]que d'Aurillac, sa ville natale, [deux] manuscrits extrêmement préci[eux]: une Bible complète et un Office [de la] Vierge, tous deux sur vélin : ce [der]nier est orné d'un grand nomb[re]

s charmantes, et, à chaque
arabesques dont les couleurs
ervé l'éclat le plus vif.

---

. — S. S. Grégoire XVI a
don de 300 écus romains au
le Schwytz, et, dans une let-
a flatteuse, a exprimé son
satisfaction à la société qui a
et établissement.

---

. — Un village situé près de
m, habité par des Grecs ca-
es, étoit, depuis plusieurs an-
dieusement persécuté par les
chismatiques sous l'influence
Russie. Long-temps ses habi-
oient espéré que la protection
France parviendroit à faire
s outrages dont ils se voyoient
mais cette protection a été
lusoire pour eux que pour
es autres populations catho-
e la Syrie. Afin d'obtenir re-
sécurité, de faire respecter
opriétés et l'existence de leur
les malheureux catholiques
llage ont apostasié et se sont
s schismatiques !
ouvernement français, dit
r, a fait de louables efforts
ulager des malheurs indivi-
l a envoyé des secours pécu-
il a réparé les ravages sacri-
mmis dans plusieurs églises
ues; enfin il a commencé une
négociations avec la Porte
tenir quelques garanties de
et de sécurité en faveur de
eligionnaires. Loin d'amé-
e sort des catholiques, ces
ions n'ont fait que l'aggraver.
uite timide de notre gouver-
a trop convaincu les Russes
ont pas à redouter de voir
outenir par la force un droit
ection dont le maintien est
neur et un devoir pour notre

e quelque temps de cette politique, et il n'y aura plus à négocier, parce qu'il n'y aura plus, en Orient, de catholiques à protéger : il n'y aura plus d'empire ottoman, mais des protectorats schismatiques et hérétiques, Russes et Anglais.

Malheur aux hommes d'Etat qui ne comprennent pas que la ruine ou l'apostasie des populations catholiques, en Orient comme en Occident, en Russie comme dans l'empire Ottoman, en Espagne comme en Suisse, seroit non-seulement une calamité pour la religion, mais un affoiblissement pour nos intérêts nationaux !

L'apostasie que nous venons d'annoncer est un symptôme significatif de l'influence et de la part qui nous sont réservées dans la dissolution de plus en plus imminente de l'empire Ottoman.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un des journaux de M. Guizot donne à entendre que ce ministre travaille à modifier et à faire accepter par le cabinet de Londres un traité du droit de visite, dont les bases et les dispositions seroient empruntées à celui qui a été conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On trouvera sans doute qu'il y a quelque chose de modeste dans cet hommage rendu par le gouvernement de juillet, à la sagesse et à la supériorité politique des hommes d'Etat de l'Union américaine. C'est en effet l'idée qui se présente naturellement au premier abord. Mais, par amour-propre national, il vaut mieux chercher à expliquer autrement la chose; et nous ne croyons pas nous tromper en lui assignant la cause que voici :

Il n'y a pas entre les Etats-Unis et le Canada le même fossé qu'entre la France et l'Angleterre. Quoique la politique retarde, tant qu'elle peut, à force d'habileté, le moment où le Canada deviendra une province de l'Union américaine, il n'en est pas moins vrai que c'est un événement inévitable, une destinée que la Grande-Bretagne ne sauroit fuir. Elle ne se fait point illusion sur cette nécessité

[illegible]

... la presse anglaise.

---

On prétend que le malheureux Louis Bonaparte s'est [illegible] dans sa folle équipée de Boulogne, et que par suite de ce qui lui a [illegible], toute sa [illegible] est [illegible]. Si les [illegible] sont [illegible] depuis [illegible], et si la flatterie a cessé de nourrir ses illusions, il doit bien voir maintenant que l'usurpation de son oncle n'avoit point d'héritiers, et qu'il portoit avec lui tout l'avenir de sa dynastie.

C'est vraiment à la famille de Bonaparte qu'on peut appliquer le proverbe : *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.* Il est évident que la terre de l'empire n'avoit de valeur que par lui et avec lui. Personne ... [illegible] ... et de prendre même ... toute la différence d'Olivier et de Richard Cromwell. Cela prouve que certains droits ne se transmettent réellement qu'aux gens qui se trouvent capables de les maintenir par eux-mêmes; et que quand ils reposent uniquement sur la force du caractère ou de la tête qui les a créés, ils sont exposés à s'en aller comme ils sont venus.

---

## PARIS, 15 OCTOBRE.

Un journal annonçoit hier que M. le maréchal Oudinot quittoit la chancellerie de la Légion-d'Honneur pour devenir gouverneur des Invalides, et que M. le maréchal Gérard le remplaceroit à la Légion-d'Honneur, et auroit pour successeur dans le commandement de la garde nationale M. le général Pajol.

Le *Messager* déclare que la nouvelle en ce qui regarde le commandement supérieur de la garde nationale de Paris n'a aucune espèce de fondement.

— Dans peu de jours, dit un journal ministériel, la commission de la traite ... aura terminé ses travaux. Elle s'est réunie à peu près sans interruption depuis la fin de septembre. Les représentants des deux intérêts en litige ... tour à tour et simultanément ... dans son sein.

— M. le général Fleischmann, ministre ... de Wurtemberg à Paris, ... de retour à son poste, après une absence ... de quelques mois.

— M. le ministre des travaux publics vient de faire dresser tous les devis ... nécessaires pour appuyer un projet de loi qu'il compte présenter à la reprise de la session. Ce projet a pour but la translation de la Bibliothèque royale de la rue Richelieu à la place Dauphine. Tous les immeubles compris entre le terre-plein du Pont-Neuf, le quai de l'Horloge, la rue du Harlay et le quai des Orfèvres seroient acquis par l'État et affectés, à l'aide de constructions nouvelles, à cette destination.

premier inventaire général des perles et pierreries de la cou- fait sous l'empire, en 1810; ment de cet inventaire eut lieu s XVIII, à son retour de Gand, les parures ayant été démon- diamans, perles, pierreries et i les composoient furent pesés isés; il fut reconnu que ces oient au nombre de 61,312, 8,751 carats 17/32, évalués 0 fr. Le nouveau récolement, écution de la loi du 2 mars 1832, le civile, par MM. Bast et La- illiers de la couronne, a consta- ne poids et la même valeur.

int-hier, la famille de feu le t-général de Damrémont, gou- général de l'Algérie, tué le 12 1837, au siége de Constantine, à un service anniversaire célé- l'église des Invalides.

le marquis de Padoue, fils du t-général Arrighi, duc de Pa- ent d'épouser Mlle Honorez, fille Honorez, veuve en seconde no- amiral de Rigny. Chacune des les Honorez, dont le père étoit porte en mariage 160,000 fr. de a encore autant à attendre de e qui est restée à sa mère.

es 6,004 accusations portées de- s cours d'assises en 1840, com- it 8,226 accusés. Sur ce nombre, 6 pour 100) étoient compléte- étrés; 2,837 (35 pour 100) sa- lire et écrire imparfaitement; our 100) possédoient ces connois- de manière à pouvoir en tirer t 157 (2 pour 100) avoient reçu, colléges ou dans d'autres éta- ns, un degré d'instruction supé- a proportion des accusés illétrés nême pour les deux années pré- .

s 8,226 accusés traduits devant s d'assises, 1,903 étoient en ré- 1,161 avoient subi une condam- ntérieure; 358 en avoient subi 2, trois; 95, quatre; 50, cinq; 13, sept; 5, huit; 2, neuf; 7, dix ou un plus grand nombre. 174 étoient des forçats libérés; 107 étoient libérés de la réclusion; 146, de l'emprisonnement de plus d'une année; 976, de l'emprisonnement de moins d'un an ou de l'amende. Le nombre des accusés en récidive est, au total des accusations, dans le rapport de 23 sur 100. En 1838 et 1839, il étoit de 22 sur 100. Le nombre des récidives jugées par les tribunaux de police correctionnelle s'est également accru, mais dans une proportion un peu moins forte; elle est de 17 sur 100; dans les deux années précédentes, elle n'atteignoit pas tout-à-fait ce chiffre.

— Les dernières correspondances d'Alger sont du 5 octobre. On n'avoit encore reçu aucune nouvelle de l'expédition. On disoit que la colonne du général Changarnier tenoit toujours la campagne. Les travaux du môle se poursuivoient avec une grande activité.

— Le *Messager* publie un rapport du général de Bar, daté d'Alger le 5 octobre. On n'avoit encore reçu aucune dépêche du général Bugeaud. Mais un Arabe, frère du cheik des Beni-Aïcha, arrivé la veille de l'armée, a rapporté que le gouverneur-général devoit avoir quitté, le 4, le pont de Benhini, où il avoit établi son camp le 2. Il ajoutoit que les Beni-Djad, entièrement soumis, avoient apporté des présens et versé cent mesures d'orge. Les Beni-Khafoun ne s'étoient pas encore prononcés. Les cavaliers des Ysser et des Kracknas avoient rejoint l'armée.

De son côté, M. le général d'Arbouville, dans un rapport, daté du camp de Kantura-Fi-Mina, le 1er octobre, rend compte des mouvemens qu'il a opérés afin d'atteindre Abd-el-Kader, qui s'étoit jeté dans le pays des Flittas, puis dans les montagnes de l'Ouemseris, car il n'attendoit pas nos troupes.

Chemin faisant, le 25 septembre, M. d'Arbouville châtia les Sbéahs, qui, ignorant l'approche de la colonne et croyant le pays sans défenseurs, s'étoient réunis en très-grand nombre pour piller les silos des Ouled-el-Abasa, nos amis.

« Pendant que, remplis de confiance,

dit le général, ils se livroient à ce travail, notre colonne vint déboucher dans la vallée du Chéliff, par le pays des Oulad-Kronidem : je fus en même temps averti de ce qui se passoit, et je n'hésitai pas alors à lancer à toute bride ma cavalerie irrégulière, en la faisant suivre le plus près possible par les chasseurs et les spahis. Quoique nous fussions séparés de l'ennemi par près de deux lieues, cet intervalle fut promptement franchi, et les Sbéahs, pris pour ainsi dire en flagrant délit, quoique très-nombreux, ne pensèrent qu'à fuir; mais beaucoup d'entre eux furent atteints ; 60 restèrent sur le terrain, et 300 de leurs bêtes de somme tombèrent entre nos mains. M. le colonel Marey conduisit très-vigoureusement cette course militaire. Je campai à Dar-Milouch-ben-Arrach, je fus obligé d'y rester le 26 et le 27, par suite d'une très-violente pluie. »

Le 28, M. d'Arbouville redescendit le Chéliff, n'ayant plus assez de vivres pour passer plus avant. Le 29, il arriva à Kantara-Fi-Mina et fit porter le goum du kalifat Ben-Abdalla à l'entrée de la vallée de la Djediona, afin de continuer à protéger le Darah. Il attendoit des vivres de Mostaganem pour marcher à l'ennemi.

M. le général Changarnier étoit, le 5, à Blidah, où le général de Bar avoit donné l'ordre de réunir les spahis de la province d'Alger qui devoient marcher incessamment avec cet officier-général.

Tout étoit calme dans la province d'Alger, ainsi qu'aux environs de Tlemcem. Une lettre de cette place, du 20 septembre, dit que la division du général Bedeau n'en demeure pas moins sur un pied menaçant.

« Ainsi, ajoute-t-elle, nous comptons maintenant à Tlemcen, comme garnison et comme troupes mobiles, six bataillons, deux cents chasseurs à cheval, trente spahis, une batterie d'artillerie et deux compagnies de génie, formant en total un effectif d'environ 4,800 hommes.

» Sous très-peu de jours, nous devons nous mettre en campagne pour aller visiter le pays des Thraras, qui ont été si maltraités l'an dernier, et dont vous pas eu à nous plaindre d[...] époque. On dit à l'état-maj[...] qu'après avoir fourni cette co[...] nous dirigerons sur Mascara, a[...] ner la main au général de La[...] qui a éprouvé quelque emba[...] côté. »

---

NOUVELLES DES PROVI[...]

M. le ministre de la mari[...] vue d'améliorer la position d[...] reux habitans de Fécamp et [...] communes atteintes par la der[...] dation, a fait suspendre prov[...] la levée permanente des marin[...] tier de Fécamp, et il avise, en [...] moyens d'allouer aux familles [...] des secours sur les fonds de l[...] invalides de la marine.

— M. Larreguy, préfet de [...] vient de succomber à la suite [...] gue et douloureuse maladie d[...] miers symptômes avoient écla[...] arrivée à Nevers. Il est mort [...] 9 du courant, à onze heures [...] l'âge de 56 ans.

— Le tribunal de Sarregue[...] selle), vient de juger que le[...] excédoient leur droit en se li[...] visites corporelles, et qu'il n'[...] permis de s'arroger ce droit e[...] tant des lois muettes sur ce [...] tribunal a pensé que l'intérêt [...] devoit passer avant l'intérêt [...]

---

EXTÉRIEUR.

Les journaux de Bruxell[...] cent que le roi des Belges o[...] personne, le 8 novembre p[...] session législative 1842-1843.

— S'il faut en croire le [...] *d'Anvers*, les négociations qu[...] tère anglais avoit entamées [...] Munich, et probablement auss[...] les, pour faire passer la post[...] par l'Allemagne, sont terminé[...] tisfaction. Cette route de post[...] ceroit, pour le continent e[...] Trieste, et finiroit à Ostende.

journaux anglais, du 11, pu-
it du revenu trimestriel. Il n'est
satisfaisant qu'on l'avoit espéré.
diminution, sur le trimestre,
liv. st. (1,686,825 fr.) Presque
diminution tient à celle des
accise.

commissions extraordinaires
es dans les comtés de Stafford,
Lancastre en Angleterre, pour
t des ouvriers et des chartistes
part aux dernières émeutes.

t-six individus jugés à Stafford
clarés coupables de l'incendie
on. Vingt-trois autres, parmi
aroit un sieur Henry Ellis, fort
ns le pays, ont été reconnus
l'incendie qui a consumé la
M. Aitkin. Le plus grand
s accusés subira la déportation
té.

res, qui ont attaqué et mutilé
le de police nommé Benjamin
rs de l'émeute à la mine de
M. Frost, ont aussi été con-
la déportation.

accusés sont condamnés à
un an, ou quelques mois de

ises de Chester, la cour a
les d'indulgence : le lord pre-
ou grand-juge, avant de pro-
s sentences, a fait venir à la
les accusés, et leur a dit que
gravité des faits ils devoient
fort heureux de n'avoir pas été
gement pour crime de haute
Un seul accusé a été condamné
tation perpétuelle; cinq ont été
à deux ans de prison et à dix-
dix à un an, et les autres à
et deux mois.

binger et les deux autres juges
es ont ouvert le 10, à Liver-
ssises pour le comté de Lan-
llocution du noble lord au
a été fort remarquable, et étoit
d'une louable modération.

occupe beaucoup, dit le *Mor-
onicle*, de la disparition de
en, directeur de la banque de Manchester, qui a emporté une partie considérable des fonds en caisse. Heureusement les propriétaires sont riches, et comme ils n'ont point mis de billets en circulation, le public ne perdra rien.

— Le *Times* nie que lord Ellenborough ait donné ordre à l'armée de l'Afghanistan de se retirer au-delà de l'Indus. Au contraire, dit-il, on a fait les efforts les plus énergiques pour mettre l'armée sur un pied respectable, afin qu'elle fût en état d'entreprendre telles opérations militaires qui seroient jugées nécessaires. On a fait des démarches pour obtenir la mise en liberté des prisonniers, et toutes les mesures commandées par l'intérêt de l'honneur national outragé ont été prises.

— Voici, d'après un journal anglais, l'état exact des forces anglaises dans les Indes. Le général Nott a sous ses ordres 7,000 hommes à Derah Ismall Khan; le général Pollock a 12,000 hommes à Peshawar; sir C. Napier a 7,000 hommes. L'armée de réserve à Feroze-Port est de 20,000 hommes. Ces troupes sont distribuées de la manière suivante : à Quettah, 1,500 hommes; à Candahar, 11,000; à Killa-Abdoula, 1,000; à Jellalabad, 11,000; à Sukkur, 2,000; à Peshawar, 1,000; à Derah Ismall-Khan, 7,000; à Feroze-Port, 20,000. Total, 46,000 hommes.

— D'après les nouvelles de la *Gazette de Vienne*, le gouvernement autrichien auroit ordonné une concentration d'un corps d'armée en Slavonie, pour pouvoir intervenir, au besoin, dans les affaires de la Servie.

— Un manifeste de la chambre des comptes de Sardaigne, publié dans la *Gazette Piémontaise*, annonce que de nombreuses modifications ont été faites au tarif des douanes des Etats sardes. Un nouveau tarif a été publié en Piémont pour le roulage qui passe le Mont-Cenis.

— Les garçons de bureaux employés à la banque de Pologne (Varsovie) à compter et à préparer les billets de banque usés et retirés de la circulation pour être brûlés publiquement, ont trouvé le moyen de tromper la vigilance de la

commission d'amortissement qui présidoit à cette opération. Ils avoient organisé un système de soustraction d'une partie de ces billets à chaque fois qu'un nouveau transport leur étoit confié, et s'étant ménagé des intelligences dans la caisse, ils échangeoient ces billets marqués d'un timbre qui les retiroit de la circulation, contre des billets encore non timbrés. Cette manœuvre duroit depuis dix-huit mois, lorsqu'elle a été découverte. Douze commis ont été arrêtés et mis en jugement. A l'exception d'un caissier adjoint, aucun employé supérieur n'a été compromis. L'ensemble de la perte occasionnée par ces manœuvres s'élève à près de 20,000 florins de Pologne.

BOURSE DE PARIS DU 14 OCTO

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 5
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 00 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 570 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

*Le Gérant*, Adrien Le C

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.
On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3660.

MARDI 18 OCTOBRE 1842.

| PRIX DE L'ABONNEMENT | fr. c. |
|---|---|
| 1 an. . . . . . . . | 36 |
| 6 mois. . . . . . . | 19 |
| 3 mois. . . . . . . | 10 |
| 1 mois. . . . . . . | 3 50 |

## *Qu'il importe de rétablir des aumôniers à bord des navires de l'Etat.*

La lettre suivante nous est adressée à l'appui de cette proposition, déjà développée dans ce Journal. On la lira avec d'autant plus de plaisir, que notre correspondant est bien placé pour apprécier les conséquences qui résultent, pour nos marins, de l'absence des aumôniers, et pour les nations étrangères, de l'impiété ou de l'indifférence de nos marins. Puisse le gouvernement prêter enfin quelque attention à une réclamation tant de fois reproduite !

« Poulo-Pinang, le 10 février 1842.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je lisois dernièrement dans les colonnes de votre estimable Journal, la lettre d'un officier de marine, qui démontroit d'une manière aussi claire que frappante le besoin de mettre à bord des bâtimens de guerre de bons et pieux aumôniers. Ce n'est pas par de nouveaux argumens que je veux essayer de donner du poids aux considérations éminemment chrétiennes et raisonnables de votre correspondant, mais bien en signalant à l'attention publique un fait qui paroît peu important en lui-même, mais qui l'est, par rapport aux conséquences qu'il a produites et qu'il devoit naturellement produire.

» Il y a à peu près un mois qu'une corvette du roi vint mouiller dans la rade du lieu d'où ma lettre est datée. Elle y resta pendant dix-huit ou vingt jours. Or, je n'ai jamais vu, pendant les deux dimanches qui se sont écoulés, un seul officier, soldat ou matelot, mettre les pieds à l'église, où chaque dimanche deux messes étoient célébrées, l'une à sept heures et l'autre à neuf heures. On dira peut-être que la rade est exposée à des coups de vent, qu'il falloit veiller à la sûreté du bâtiment, et que par conséquent on n'a pas eu le loisir de penser à autre chose. Il n'est rien de tout cela : la rade est parfaitement sûre, et à l'abri de tous les vents, qui d'ailleurs ne sont nullement à craindre dans cette saison. Mais peut-être la distance étoit trop grande pour les pieds de nos marins qui auroient été fatigués d'une si longue course?.. Or, voici, monsieur le rédacteur, l'exacte distance : Environ cinq minutes depuis l'église jusqu'à la jetée, et cent ou cent cinquante mètres de la jetée jusqu'au navire. Voilà toute la distance à parcourir pour venir prier en son temple le Créateur de l'univers.

» Quelle est l'impression qu'une telle conduite doit produire sur l'esprit des populations diverses qui habitent ce pays lointain? Les chrétiens catholiques disent que, de presque tous les Français qui abordent en cette île, il n'y a que leurs *padres* qui aient de la religion : presque tous les autres sont ou indifférens, ou ennemis déclarés de la religion chrétienne. Je dois dire à ceci qu'il existe d'honorables exceptions. Mais ces exceptions confirment une triste règle. Les protestans, les Anglais surtout, trouvent dans la conduite de deux cents Français, qui, pendant deux dimanches consécutifs, ne donnent aucune marque extérieure de religion, une justification de l'épithète *infidel French*, qu'ils ne cessent de donner aux Français dans leurs écrits et conversations. Les Mahométans, Hindous et Chinois font la même réflexion à leur manière, car, dans de petits pays comme ceux-ci, tout se remarque, et l'imbécile Chouha, même, sait voir et se former une opinion. On me demandoit un jour quelle étoit la religion de tel et tel qui n'alloit ni à notre

église ni au temple protestant. Dans ce pays-ci, on trouve l'idolâtrie sous toutes les formes de ridicule et de superstition; mais un homme sans aucune croyance religieuse quelconque, c'est un monstre que je n'ai point encore rencontré. Chez les Anglais, on peut appartenir à telle ou telle secte chrétienne, et être considéré; mais un homme ennemi de toute religion n'est pas bien vu chez eux. J'ai entendu parler de plusieurs Français qui, dévorés de la démangeaison de communiquer leurs idées anti-chrétiennes, se sont fait une triste célébrité dans ces parages. Voilà les effets qui résultent de l'absence totale de principes religieux à bord des bâtimens.

» Que doivent devenir de pauvres jeunes gens pris à l'âge de dix-huit ou vingt ans, pour être embarqués et envoyés dans toutes les parties du monde, obligés de faire des voyages qui durent vingt, vingt-cinq et même trente mois? Les idées religieuses qu'ils ont reçues dans leur enfance sont bientôt effacées de leur esprit, les principes de morale ne tardent pas à se perdre au milieu de la corruption du bord, et bientôt le jeune matelot n'est plus qu'une machine organique animée. Jetons les regards sur les deux peuples les plus puissans sur mer, les Anglais et les Américains : y verra-t-on des escadres entières sans chapelains? Oh non. Là, le gouvernement comprend très-bien qu'on ne sauroit trop donner de soins à l'amélioration morale et religieuse de tous, et surtout des gens de mer. Dernièrement, une frégate américaine étoit à Syngapore : chaque dimanche, il y avoit trois ou quatre chapelains qui alloient lire le service à bord et y expliquer la Bible.

» Quand donc le gouvernement français comprendra-t-il le besoin urgent de travailler à l'amélioration morale de ses employés, pendant qu'on le voit s'occuper si activement de leur bien-être matériel? Est-ce que l'ame n'est pas plus précieuse que le corps? Or, ne veut-il pour serviteurs que des êtres purement matériels?

» Je finis, monsieur le réd
vous priant de donner insert
lettre dans votre estimable J
que le public et les employés
nement connoissent les résul
teux, anti-chrétien, anti-mor
litique état dans lequel on lais
vres marins. Qu'ils compren
bien il y auroit besoin à bor
mens, de ministres de la relig
tretiennent la vie chrétienne
dans l'ame de ces marins, q
nent aux officiers à comm
fermeté et douceur, et aux s
obéir avec amour, respect e
tude! Qu'au moins les chefs de l
commandent aux capitaines d
du roi, qui arrivent dans que
d'envoyer au service divin l
l'équipage qui est disponible
rempliront un devoir de cons
feront un acte qui rehausser
trie aux yeux de l'étranger, u
nemment politique, car ce n'e
piété, mais la piété qui élève
dir et consolide les empires.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» PEREC

---

*Sur l'établissement des T*
*dans l'Algérie.*

Rien ne nous paroît mie
ter les progrès de l'op
blique dans le sens c
que les réflexions suiv
*Globe :*

« M. le ministre de la g
d'autoriser les Trappistes à
ferme-modèle en Algérie ;
tares de terre sont mis à leur
Pour ceux qui voient, sous
chaque moine et de chaque
membre de cette théocratie e
que craignent tant le *Consti*
M. Isambert, le projet de M.
Soult ne manquera pas d'êtr
critiques vives et de réclama
pour ceux qui ont visité les co
de Trappistes, la pensée de M
tre paroîtra on ne peut plus

» Avant la révolution de juillet, les Trappistes avoient formé à la Melleraye, en Bretagne, un des plus beaux modèles d'établissement agricole que la France ait jamais eu. Obligés de quitter leur patrie en 1830 à cause des craintes, très-peu fondées, d'une administration départementale plus tracassière que sensée, les Trappistes, dont la plus grande partie étoient des Irlandais, furent contraints d'aller chercher un refuge en Angleterre. Repoussés de la France catholique, ils trouvèrent près d'un gouvernement protestant les secours et la protection que leur refusoient leurs frères en religion.

» Conduits en Irlande par les soins du gouvernement britannique, qui leur a concédé une vaste étendue de bruyères incultes, les Trappistes ont créé, sous le même nom de la Meilleraye, une ferme-modèle qui, avant peu de temps, atteindra, nous a-t-on assuré, un degré de prospérité auquel il n'étoit pas possible de s'attendre.

« Chassés en 92 de leur communauté, située près de Mortagne (Orne), les Trappistes y revinrent en 1815. L'ancien couvent avoit été dévasté; il ne restoit plus que quelques pans de murs en ruines; le sol, abandonné aux soins du gouvernement, n'offroit plus que de tristes bruyères : car il faut une persistance et des soins dont les Trappistes seuls sont capables, pour soumettre à la culture les terrains détestables qui entourent leur abbaye.

» Aujourd'hui le couvent de la Grande-Trappe est, sous le double rapport religieux et agricole, un des plus beaux établissemens que l'on puisse voir. Toutes les améliorations, tous les progrès arrivent dans le pays par la ferme de la Trappe. Et, ce qui étonnera sans doute le *Constitutionnel*, et MM. Isambert père et fils, c'est que le révérend père-abbé qui dirige cette belle communauté marche en tête de tous les essais industriels et agricoles. Le premier moulin (dit à l'anglaise), la première machine à battre les grains, les instrumens perfectionnés, etc., etc.; tout cela est en usage à la Trappe... Les Trappistes entretiennent un des plus beaux troupeaux de vaches et de moutons que l'on puisse voir, avec les seules ressources d'une terre qui n'auroit pas nourri trente chèvres il y a vingt ans.

» Appliquer de tels hommes à la culture des campagnes d'Afrique nous semble, sous tous les rapports, une pensée heureuse, et qui sera fertile en bons résultats; on chercheroit en vain, dans quelque association que ce soit, l'unité, l'harmonie, l'aveugle soumission, le désintéressement et la haute probité que l'on est assuré de trouver chez les Trappistes.

» Le père-abbé, homme d'une vaste science et d'une haute capacité, s'est empressé, sur l'invitation du ministre, d'aller visiter l'Algérie, et il en est revenu avec la conviction profonde qu'un établissement de son ordre offriroit des chances certaines de succès comme modèle de défrichement. Le général Bugeaud, à qui on ne sauroit contester la connoissance qu'il a de l'agriculture et en même temps du caractère des Arabes, a embrassé avec joie les projets du révérend père :

« *Le sabre d'abord*, s'est-il écrié; *puis* » *la croix*. » Paroles justes et profondes, et qui font honneur au général aussi bien qu'au gouverneur.

» Oui : le sabre d'abord, pour convaincre les Arabes que nous sommes une nation grande, forte, invincible;

» Puis la croix! la croix pour faire comprendre à ces peuples que le bruit et les dévastations de la guerre, l'immoralité des camps et les abus d'une invasion récente ne sont pas le but unique de la conquête; la croix, pour faire comprendre à ces peuples que la civilisation que nous leur avons promise repose sur les principes purs d'une religion ineffable de douceur et d'humanité; la croix, avec les paroles de paix et de consolation qui l'accompagnent, pour fermer toutes ces plaies, pour éteindre toutes ces haines, pour assouplir tous ces cœurs!

» Et quels hommes mieux que les

Trappistes pourroient obtenir davantage la confiance et la sympathie des Arabes? La vie austère des disciples de saint Bernard, leur silence perpétuel, leurs jeûnes sévères, leur costume enfin, tout doit frapper des peuples aux yeux desquels les vertus austères sont toujours un sujet d'admiration. Lorsque l'on verra d'ailleurs avec quelle infatigable persévérance les moines de la Trappe se livrent aux travaux de la campagne; lorsqu'on verra les résultats certains de l'application de toutes les méthodes et de toutes les machines nouvelles au sol de l'Afrique, nul doute qu'une multitude de colons et d'Arabes ne viennent se grouper autour de la communauté d'Afrique, autant pour suivre les exemples qu'ils auront sous les yeux, que pour recevoir les secours de toute espèce que l'excessive sobriété des Trappistes leur permet de répandre autour d'eux. Un tel contact ne peut qu'avoir un effet salutaire pour les progrès de la colonisation d'abord, ensuite pour la moralité des colons arabes ou étrangers.

» L'observation rigide des doctrines évangéliques répand autour d'elle une bonne et douce influence; et quelque éloigné que l'on soit de ces doctrines, quelque mépris qu'on affiche pour elles, quelque raillerie qu'on en fasse, toujours est-il que chacun subit les heureux effets de leur application.

» Nous applaudissons, pour notre compte, à la détermination prise par M. le maréchal Soult. Nous en félicitons les Arabes; mais nous en félicitons plus encore les colons français. »

Voici le langage de la *Presse* sur la même question :

« Les Trappistes ont obtenu une concession de 2,000 hectares de terre en Algérie. Nos possessions d'Afrique vont recevoir une succursale des importans établissemens que cet ordre religieux occupe dans la métropole. Il faut féliciter M. le ministre de la guerre de cette décision.

» En France, pour la masse du public, et même pour une partie de ceux qui font profession d'*éclairer l'opinion,* un m est un membre inutile du corps social être purement passif, stupidement à l'abstinence et à la prière. Et c'e l'opinion la plus bienveillante, car on ce que pensent les fortes têtes qui étudié la vie monacale dans les fanta gories de Lewis et dans les obscénité Diderot. Il y a donc à la fois intellig et courage dans la mesure que vie prendre le gouvernement : intellige en surmontant le préjugé pour étud question; courage, en sachant l'affro la question étudiée.

» Si nous n'étions persuadés que ministre de la guerre comprend bien que personne la portée de qu'il vient de signer, nous lui dirion cet acte est le premier pas qui ait ét depuis la conquête, dans la voie colonisation sérieuse.

» Il est étrange que personne, c que la France se débat avec l'Al n'ait encore jeté les yeux sur l'his de nos colonisations passées. Comm soldats rencontrent à chaque pas, s terre d'Afrique, les traces séculaire la domination romaine, et que, d'un a côté, les rares colonies qui nous res semblent mourir un peu chaque jo nous recherchons comment s'y prena les Romains, et nous nous occupons de la méthode que suivoient nos pè Peut-être, cependant, n'est-il pas t dédaigner, le système qui a donné un temps à la France une partie du tinent américain, tout l'archipel des tilles, là presqu'île indienne, et tant tres possessions, noble famille que avons oubliée sans pouvoir nous en oublier. — Les compagnies et les o religieux, tels furent les deux pui instrumens qui, dans les mains de bert, conquirent à la France une p du monde-transatlantique.

» Si les civilisations s'ébauchent la guerre, elles se complètent par l ligion. Les premiers établissemens i triels de nos îles ont été créés pa moines qui s'y rendirent à la suit compagnies. Missionnaires ingénie

nteurs, ils convioient les indigènes à
tre civilisation, élevoient des redoutes
ntre les attaques, et édifioient ces usi-
s dont la solidité brave encore de nos
urs les secousses du sol.

« Nous croyons savoir que la résolu-
n de M. le ministre de la guerre a été
se à la suite d'études récemment faites
r son ordre sur les colonisations de la
lifornie. On ne se doute guère parmi
us des merveilles opérées sur ce vaste
rritoire par les missions espagnoles qui
ccupent dans toute sa longueur. Sans
s déprédations des guerres de l'indé-
ndance, qui les ont ruinés et retardés
vingt ans dans l'accomplissement de
ur tâche, de pauvres moines, armés de
ur seule patience, auroient trouvé la
lution d'un problème que les gouver-
mens ont toujours vainement cher-
ée : coloniser sans détruire. Ils au-
ient appris, en un mot, que « la croix
ut venir parfois avant le sabre et sans
sabre. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Mgr Pierre-Raphaël Ar-
luini, de l'ordre des Mineurs con-
ventuels, évêque de Carra, vicaire
et visiteur apostolique en Moldavie,
st arrivé à Rome.

— M. l'abbé de Lasalle de Loui-
enthal, prêtre du cercle de Sarre-
ouis, diocèse de Trèves, qui avoit
ait le voyage de la Terre-Sainte, et
qui se trouvoit tout récemment à
Paris, vient de mourir à Rome, à
l'âge de 26 ans.

— Un établissement d'éducation
chrétienne, placé sous la direction
les Sœurs de la divine Providence,
et entretenu aux frais de la prin-
cesse Adélaïde Borghèse, née de
La Rochefoucauld, offre un asile
aux filles pauvres, qui y sont accueil-
lies dès l'âge de trois ans. Les plus
misérables y sont gardées pendant
tout le jour et y reçoivent de plus la
nourriture. En outre, des orphelines
y sont instruites, vêtues et nourries.
On ne peut dire l'amour que la prin-
cesse Borghèse porte à ces pauvres
enfans, avec quel soin elle veille à
leur éducation et excite dans leur
esprit les désirs de la vertu chré-
tienne. Une distribution de prix a
dernièrement montré la bonté de la
bienfaitrice et la touchante recon-
noissance des jeunes protégées.

PARIS. — La fête de sainte Thé-
rèse a attiré samedi un grand con-
cours de fidèles dans l'église des
Dames Carmélites de la rue de Vaugi-
rard. M. l'abbé Lefèvre a prononcé
le sermon, et M. l'archevêque de
Besançon a donné le salut.

— M. E. de G., à qui son rang et
sa fortune assuroient dans le monde
un avenir brillant, n'a point hésité à
en faire le sacrifice. Cédant à l'at-
trait d'une vocation privilégiée, ce
noble et pieux émule de MM. de
Cazalès, etc., vient d'entrer au sé-
minaire.

*Diocèse d'Avignon.* — Mgr Naudo
a fait, le mardi 11 octobre, son en-
trée solennelle dans sa ville épisco-
pale. Après s'être revêtu de ses ha-
bits pontificaux dans une chapelle
provisoire en dehors de la ville, il
s'est avancé processionnellement, au
bruit de détonations multipliées et
au chant des cantiques. La garnison
sous les armes formoit la haie. Cha-
que maison étoit tapissée, et des guir-
landes de buis, entourées de fleurs,
traversant la rue d'un côté à l'autre,
formoient comme une voûte de ver-
dure au-dessus du pontife. La pro-
cession se composoit du clergé des
paroisses, des deux séminaires, des
Frères des Ecoles chrétiennes, des
confréries d'hommes et de femmes.
Les pénitens noirs portoient leur
magnifique Christ d'ivoire, morceau
sans prix, devenu aujourd'hui histo-
rique, et qui valut la vie sauve à son
auteur condamné à mort. Sur l'un
des arcs-de-triomphe que la proces-
sion a rencontrés, et sur le fronton

de Notre-Dame-des-Doms, on lisoit ces mots : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* La métropole est située près du rocher, à côté de l'ancien palais des papes. Arrivée là, la procession, se développant sur la place du Palais et dans les pourtours qui conduisent à la Roche-des-Doms, offroit à l'œil un spectacle ravissant, dont l'éclat étoit relevé par l'aspect varié de la foule échelonnée sur tous les points. Du haut du calvaire, élevé en face de la basilique, le nouvel archevêque a levé les mains et béni le peuple assemblé. En ce moment même, le ciel qui avoit été jusque-là couvert de nuages, s'est éclairci comme par enchantement, et un magnifique soleil a éclairé la cérémonie de ses rayons. Le prélat a fait ensuite sa première entrée dans sa nouvelle église métropolitaine, si bien décorée par son prédécesseur. M. Collet, doyen du chapitre et le plus ancien chanoine de France, lui a adressé un compliment auquel Mgr Naudo a répondu avec autant de grâce que d'à-propos. Après le chant du *Te Deum,* M. l'archevêque est monté en chaire : dans un discours plein d'onction, il a développé ces paroles : *Sicut misit me Pater, ego mitto vos,* et il s'est félicité d'avoir à gouverner un diocèse où la foi est aussi vive et aussi répandue. La cérémonie du baisement de l'anneau s'est ensuite accomplie : le prélat se trouvoit alors assis sur la chaire des papes. Il a été enfin conduit à son palais, où les autorités l'attendoient pour lui offrir leurs hommages. Sur le fronton de la porte d'entrée se trouve encore cette inscription : *Pauli imitatori, Agricoli successori.* Au haut du portique étoit dressé un magnifique reposoir, et sur les armoiries qui entouroient ce foyer de lumières, on lisoit ces mots : *In te, Domine, speravi.* Le maire a dit à Mgr Naudo que le peuple d'Avignon, qui a conservé la foi de ses aïeux, l'accueilloit avec une joie qui devoit le dédom mager des regrets qu'il laissoit à N vers ; et la réponse de M. l'arch vêque a montré combien il étoit to ché de cette réception si cordiale si brillante. La journée du 11 octob est assurément une des plus bell qui aient marqué la vie du pré que sa piété et ses talens vienne d'élever sur le siége illustre d'Av gnon.

---

*Diocèse de Bordeaux.* — M. l'a chevêque est parti pour Toulon, a compagné de l'un de ses grands-v caires et de M. l'abbé Pelletan, ch noine archiprêtre de la cathédra d'Alger. Il s'embarquera le 22 ave Mgr Dupuch, qui l'a invité à ven présider à la consécration de l'égli d'Hippone, l'anniversaire du jour c il reçut lui-même la consécratio épiscopale des mains de M. l'arch vêque de Bordeaux.

— Il y a quelque temps, M. Alp La Harpe, ministre protestan adressa à l'*Indicateur* une lett pour relever quelques expressio de ce journal qui étoient de natu à faire croire que l'Eglise pr tendue réformée prie pour l morts. M. La Harpe soutint q c'étoit une erreur, et que l prières faites par les ministres a obsèques de leurs co-réligionnair sont uniquement à l'intention d vivans. Le consistoire de Bordea réclama à son tour contre cette op nion de M. La Harpe, et recon les prières pour les morts. Cette d vergence d'opinions sur un poi aussi grave frappa beaucoup d'e prits.

L'*Indicateur* ayant reproduit, 28 septembre, un article du *Sem phore* de Marseille où l'on suppos qu'un ministre protestant de cet ville avoit prié pour les morts, M. L Harpe prit des renseignemens au près de son confrère, qui lui répon dit en ces termes :

celui, etc. »
a dans cette phrase, empreinte
s d'une bienveillance dont je suis
une erreur matérielle où il n'est
nant que soit tombé un journa-
tholique, ignorant sans doute
près la doctrine de notre Eglise,
le l'ame est irrévocablement fixé
int de sa séparation d'avec le
en sorte que nous ne prions ja-
ur les morts, ce qui, à nos yeux,
ne formalité vaine et sans effet.
'époque où parut cet article, je
pas nécessaire de relever cette
supposant qu'elle passeroit ina-
Aujourd'hui, vous dites que l'*In-*
r de Bordeaux, du 28 septembre,
luit la phrase en question, comme
ve que l'Eglise protestante prie
morts. En conséquence, je n'hé-
s à déclarer qu'il n'y a rien eu,
exhortation ni dans la prière que
noncées sur la dépouille mortelle
oville, qui ressemblât à une prière
ame du défunt. Je me suis borné,
nous le faisons toujours, à prier
es vivans qui m'entouroient, à les
er, et à émettre l'espoir, fondé sur
éricorde de Dieu, que l'ame du dé-
voit eu part au salut offert à tous

Pierre, patron de la paroisse. M. De-
haene, principal du collége d'Ha-
zebrouck, a prononcé à cette occa-
sion, en présence de plus de 3,000
personnes, un discours sur l'origine,
les commencemens et les précieux
avantages du chemin de la croix. Il
a produit une vive impression sur
son auditoire, surtout lorsque, dans
une brillante péroraison, il a dit
qu'il avoit vu lui-même Gré-
goire XVI s'incliner devant la croix,
et lorsqu'il a parlé du martyre de
saint Pierre. « J'ai vu moi-même à
Rome, dit l'orateur, le lieu où cet
illustre apôtre fut crucifié ; j'ai baisé
la terre arrosée de son sang ; j'ai eu
le bonheur de voir placées autour de
mon cou les chaînes de saint Pierre.

*Diocèse du Mans.* — M. l'abbé
Vincent est nommé vicaire-général
en remplacement de M. l'abbé Lam-
bron, mort au mois d'août.

*Diocèse de Marseille.* — M. l'évê-
que s'occupe de fonder dans sa ville
épiscopale un établissement de reli-
gieuses qui visiteront les malades
pauvres, leur distribueront des se-

ne sauroit abandonner à toutes les horreurs de leur situation. On se félicitera de l'idée que le digne prélat a conçue, et on l'aidera à la réaliser.

La circulaire, adressée par Mgr de Mazenod aux recteurs des paroisses de Marseille à l'occasion de cette œuvre, nous apprend qu'il la confie aux religieuses dont saint Vincent Paul a doté la France et l'Eglise :

« Ces véritables Sœurs des Pauvres, dit-il, dont l'institut est une des gloires de la religion aussi bien que de notre patrie, se sont transmis héréditairement, depuis des siècles, l'habitude du dévoûment pour le malheur et l'expérience des moyens pour le secourir. Elles viendront enfin s'établir dans nos murs où l'on s'étonnoit de ne point les voir encore, et elles ne trouveront pas parmi nous moins de sympathie que dans d'autres pays où, souvent au milieu même des populations non catholiques et quelquefois non chrétiennes, elles excitent l'admiration de l'hérésie ou de l'infidélité qui les envient à notre foi dont les inspirations leur font remplir un ministère si sublime. »

— Le *Sud* ayant rapporté d'une manière au moins inexacte ce qui s'étoit passé, dans l'église de Saint-Charles, à l'occasion du baptême de l'enfant d'une actrice, M. Vignolo, vicaire de cette paroisse, lui a adressé la réclamation suivante :

« Le 6 octobre, vers midi, trois personnes se présentèrent à la paroisse pour faire baptiser un enfant; et sur la demande que je fis au parrain et à la marraine de vouloir bien décliner leur profession, que l'on mentionne toujours dans l'acte, ayant découvert qu'ils étoient attachés au théâtre, en qualité d'acteur et d'actrice, je leur fis observer que mon devoir m'interdisoit de les admettre comme parrain et marraine; mais cette observation fut faite avec un ton et des termes si modérés, qu'ils ne purent manquer d'apercevoir la peine que j'éprouvois à leur en faire à eux-mêmes. Effectivement ce fut sur le même ton et avec la même c vilité qu'ils me répondirent, en sorte q les égards furent réciproques. Voy enfin qu'ils ne pouvoient me persua de faire ce que je croyois contraire à m devoirs, ils demandèrent très-polim s'ils pouvoient se retirer; et ma répo fut qu'ils étoient libres de le faire.

» Ce sont-là, mots pour mots, tous pourparlers qui eurent lieu, en sorte je m'applaudis d'avoir rencontré des g pour le moins raisonnables. Ils se re rent donc très-librement, et je proc à la célébration du baptême, pre pour parrain le sacristain, et pour raine la sage-femme.

» Les choses étant ainsi, quel n'a été mon étonnement quand j'ai lu l'a de votre journal!

» Il est absolument faux que j'ai à ces personnes : *De quel droit osez-v vous présenter dans une église?*

» Il est absolument faux que je leur dit : *Sortez, sortez d'ici, vous êtes exc muniés. Entièrement faux que j'aie j à de telles expressions l'ombre seule plus léger outrage.*

» En vérité, monsieur le rédacteur, c une grande gloire pour nous, et qui ser propre à nous inspirer de l'orgueil, q chaque fois que l'on prétend nous diff mer, on ait besoin de recourir au me songe. »

---

*Diocèse de Metz.* — Au moment le protestantisme, à force de s'ê divisé et démenti lui-même, me d'inanition en Allemagne, en Ang terre, et que ses derniers et tri débris se réfugient honteusem dans un plat et sec rationalisme voudroit, dit l'*Union Catholique* raviver, se relever dans la Lorra allemande; dans cette province q il y a trois siècles, servant de bo levard au catholicisme, repoussa to les efforts des Luther, des Carlo tadt, des Mélancthon et ceux de ta d'autres hérésiarques. Cette bel province, toujours si fidèle à sc Dieu et à ses princes, qui, depu

quinze cents ans, a su garder sa foi pure et sans tache, se laisseroit-elle aujourd'hui endoctriner par quelques aventuriers protestans qui prétendent lui ravir son plus précieux trésor? Non, il n'en sera rien. Elle résista et brisa jadis des ennemis plus redoutables, plus puissans: on a pu lancer sur elle, il y a deux siècles, des hordes sauvages de Suédois qui ravagèrent ses terres, brûlèrent ses demeures et ses cités, décimèrent sa population, mais ne purent lui ravir le flambeau de la vrai foi.

Nous avons signalé les efforts de la propagande protestante pour s'établir à Sarreguemines: elle n'y a que trop réussi. L'hérésie, une fois concentrée dans ce chef-lieu d'arrondissement, et y ayant acquis droit de bourgeoisie, au moyen d'un temple, poussera plus loin ses avant-postes. La construction de ce temple n'est pas encore commencée; elle n'est qu'autorisée et favoriséepar la haute administration, et déjà nos prévisions se réalisent.

Forbach, petite ville habitée par près de 4,000 catholiques, renferme environ *quarante à quarante-cinq* individus appartenant aux cultes dissidens, dont la plupart sont d'origine étrangère: et, pour atteindre cechiffre, on n'a pas craint d'y comprendre quelques enfans nés de mariages mixtes, mais qui sont réellement catholiques. Cette minorité est imperceptible. Cela n'empêche pas qu'on ne l'exploite à merveille, et que Forbach ne soit devenu un foyer de propagande luthérienne. Cette œuvre ténébreuse est conduite par des ministres protestans, étrangers à la France.

Depuis un certain temps, quelques ministres luthériens, de Sarrebruck, se rendent alternativement, presque tous les dimanches, à Forbach, pour y répandre les fausses doctrines. A défaut de temple, on y a loué une vaste chambre. Afin de donner à ces apparitions plus de relief, de solennité et d'éclat, les prédicateurs se font accompagner d'un certain nombre de co-religionnaires prussiens, qui, pour fasciner davantage les habitans de Forbach, arrivent habituellement dans cette petite ville dans de somptueux et brillans équipages.

Or, le culte protestant n'étant point autorisé légalement à Forbach, ces réunions composées de plus de vingt personnes sont illégales.

Et le culte protestant fût-il autorisé à Forbach, ce ne seroit point encore, en ce cas, à des ministres prussiens de venir endoctriner les habitans de cette ville: c'est-là un scandale public.

La police locale ne peut ignorer cette infraction flagrante de la loi; le gouvernement doit en être instruit, et il se tait: ce silence équivaut à une approbation tacite. Ainsi, il est libre à des étrangers, à des aventuriers, de venir semer les germes de l'hérésie dans une contrée toute catholique, de répandre au sein d'une population paisible des doctrines subversives de tout ordre, qui menacent le repos des familles et y amèneront infailliblement la discorde. Est-ce donc là cette protection que la charte assure et que le gouvernement doit à la religion de l'immense majorité?...

Et qu'on le remarque, ces prédicateurs de l'erreur ne se contentent pas de leurs attaques plus ou moins acerbes contre le catholicisme: ils cherchent à s'attirer d'abord les enfans catholiques nés de mariages mixtes, leur promettant le bienfait de l'*instruction primaire gratuite* et un sort assuré pour l'avenir.

Ajoutez maintenant à cela la distribution gratuite de Bibles luthériennes confiées aux pères acatholiques pour les faire lire d'abord à leurs familles, puis à leurs voi[illegible] et vous aurez une idée de[illegible]

le protestantisme ose tenter à Forbach.

Diocèse de Quimper. — M. l'abbé Jean-Marie de La Mennais vient de conduire à Brest six Frères qui doivent s'y embarquer pour les Antilles françaises. Deux autres Frères partiront aussi prochainement pour Cayenne. Le nombre de ces modestes instituteurs, qui préparent doucement l'œuvre de l'émancipation des esclaves dans nos colonies, est actuellement d'environ quarante.

*Diocèse de Toulouse.* — Le sacre de Mgr Bardou a eu lieu, dans l'église du Calvaire, à Toulouse, avec beaucoup de solennité. Outre Mgr d'Astros, prélat consécrateur, qu'assistoient Mgr d'Hautpoul et Mgr Ostric, on remarquoit Mgr de Saunhac-Belcastel, qui a été vicaire-général de Cahors avant de devenir évêque de Perpignan. Au clergé de Toulouse s'étoient joints des ecclésiastiques du diocèse de Cahors que Mgr Bardou va gouverner, et du diocèse d'Albi où il étoit curé. Le préfet de la Haute-Garonne et plusieurs magistrats étoient présens à cette cérémonie. Le prélat consacré l'a terminée, en présentant ses vœux au consécrateur : *Ad multos annos!* « Tous les assistans, dit la *Gazette du Languedoc*, ont répété de cœur ce souhait que nous faisons tous pour la conservation des jours précieux d'un prélat vénéré. »

— On ne peut se figurer la quantité de libelles diffamatoires que les protestans répandent contre la religion catholique dans le midi de la France. Depuis Luther, l'injure et la calomnie étoient les armes favorites de la prétendue réforme : elle y a ajouté l'hypocrisie, et un ton de vague religiosité qui cache le poison le plus subtil. A certains jours de fête, dans le diocèse de Toulouse, les huguenots arrivent au milieu des paroisses catholiques de la campagn
lient autour d'eux les fe
enfans, et pour cinq centi
place leur distribuent de
*... et utiles*, telle
*... perdue, le Dimanch*
*... Germain le Bûche*
*Bûcheron et son chien, les*
et milles autres. Heureus
dans beaucoup de com
zèle échoue contre la vi
curés. L'*Union catholique*
paroisse où les fidèles (
totalité ne lisent pas un
de quelque format qu'il
l'avoir soumis à la cens
curé. Le chiffre des broc
nées du *dépôt général de la*
*...pression des livres relig*
à Paris, soit à Toulouse,
pectacle prêtre a saisies
ien, est énorme ; il s'est
agir toujours de la sort
parole. Avis aux socié
tantes.

*Diocèse de Valence.* —
des chanoines de la cath
porté de huit à neuf, et
Saint-Apollinaire réunie
La paroisse sera désorm
un chanoine-curé, qui p
après MM. les vicaire
M. Lunel, ancien curé, q
ce titre et ces fonctions,
chanoine titulaire.

ANGLETERRE. — A Liv
Butler a catéchisé plus d
tans adultes qui se p
embrasser la foi catholi
vant ecclésiastique tient
temps des conférences
verse, et il a ramené un
bre de protestans à la vé

IRLANDE. — Le capitai
B. Fitzgerald, marin trè
Halifax, dans la Nouvelle
décédé dernièrement à 
de jours avant sa mort

reçu dans le sein de l'Eglise catholique par M. Bergin, qui a administré au vieillard les dernières consolations de la religion.

M. Elmes, à Dublin, a également embrassé la foi catholique, et a été reçu, dans le sein de la vraie Eglise, par M. Cantwell, curé de Saint-Patrick.

ETATS-AUTRICHIENS. — Le 18 août dernier, l'archiduc Maximilien, de la maison d'Este, grand-maître de l'ordre Teutonique, est venu visiter à Troppau une maison de religieuses de cet ordre, fondée et dotée par S. A. R. pour quarante dames nobles. A leur vocation hospitalière, elles joindront, à ce que l'on croit, un institut d'éducation pour de jeunes personnes. L'ouverture de ce monastère se fera dans le courant d'octobre.

PRUSSE. — Mgr Arnoldi justifie, dès son avénement, la haute opinion qu'on avoit conçue de sa sagacité et de son attachement à la saine orthodoxie. Deux professeurs de son séminaire, anciens élèves de l'université de Bonn, et qui avoient été soupçonnés dans le temps d'être plus ou moins attachés aux doctrines hermésiennes, sont révoqués de leurs fonctions. Cependant l'administration diocésaine a appelé au ministère pastoral l'un de ces professeurs qui a fait sa soumission.

— Le roi a conféré la décoration de l'Aigle-Rouge de 3e classe à M. Wilmowsky, ancien curé de Sarrebourg, et chanoine titulaire de Trèves.

SUISSE. — M. l'évêque de Lausanne et Genève a consacré dernièrement la nouvelle église de Domdidier, dans le canton de Fribourg.

— On parle beaucoup de l'érection d'un nouvel évêché pour les Waldstetten, en désignant Schwytz pour la résidence épiscopale. Si cette nouvelle se confirmoit, nous l'attribuerions au désir manifesté par les cantons primitifs de se séparer de l'évêché de Soleure.

— La commission chargée d'examiner l'affaire concernant l'admission des Jésuites dans les établissemens d'instruction publique à Lucerne, a fait au département de l'éducation des propositions qui ont reçu l'approbation unanime de ce dicastère.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Tous les journaux qui s'intéressent à la prospérité publique et à l'avancement des gouvernemens à bon marché, sont en admiration devant les magnifiques résultats de notre système de fiscalité. Tel est l'accroissement progressif des revenus de l'Etat, qu'il ne faut maintenant que quelques mois aux impôts indirects pour s'élever de quarante-deux millions au-dessus de ce qu'ils étoient l'année précédente ; ce qui est une vraie bénédiction comme vous voyez, une sorte de rosée du ciel qui contribueroit peut-être à nous préserver des *déficits* et des emprunts, sans ces malheureuses fortifications de Paris, qui sont cause que tout tombe dans le fossé.

Quoi qu'il en soit, ce n'en est pas moins un sujet de joie véritable que de voir les impôts indirects, tels que les boissons, le sucre de betteraves et le tabac, produire des merveilles et des enchantemens comme ils en produisent. Ainsi que les journaux du gouvernement le font observer avec beaucoup de justesse et de perspicacité, la grande consommation des liquides prouve que le peuple boit plus de vin et d'eau-de-vie qu'à l'ordinaire, de même que la grande consommation du sucre prouve qu'il prend du café. Quant au tabac, ils n'expliquent pas d'où vient l'augmentation toujours croissante de cette précieuse branche de revenu. Mais ils n'ont pas besoin de l'indiquer ; personne n'ignore

que c'est le régime de juillet qui a mis tout le monde sur le pied de fumer, depuis l'âge de 12 ans et au-dessous, jusqu'à l'âge de 95 et au-dessus. Mais n'importe, l'argent, Dieu merci, n'a pas d'odeur; sans quoi les agens du fisc ne pourroient pas y tenir, tant il sentiroit la fumée de tabac.

Toujours est-il que, grâce à ce dernier impôt indirect, les contribuables sont fondés à espérer de se voir bientôt délivrés de tous les autres; à moins que l'union douanière de la France et de la Belgique ne fasse baisser des trois quarts le prix du cigare et des autres tabacs à fumer. Par occasion, ceci n'aidera pas peu à résoudre un problème qui a beaucoup tourmenté les économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, lesquels cherchoient, avec l'ancien procureur de la commune de Paris, le célèbre M. Rœderer, le moyen de réduire toutes les espèces de contributions à un impôt unique, qui auroit tout porté. Voilà le tabac qui arrive bien à propos pour simplifier l'affaire et réaliser le rêve d'alors. Tout consiste, comme on voit, à savoir faire fumer la France sans fin et sans relâche; et il n'est pas dit que le gouvernement de juillet soit incapable d'en venir à bout.

---

## PARIS, 17 OCTOBRE.

Le *Moniteur* publie le tableau du produit des impôts indirects pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1842, et met en regard les états des recettes des trimestres correspondans de 1840 et de 1841.

En 1842, les impôts indirects ont déjà rendu une somme totale de 546,815,000 fr. C'est une augmentation de 42,975,000 fr. sur les neuf premiers mois de 1840, et de 25,372,000 fr. sur ceux de 1841.

Presque toutes les branches de revenu ont été en progrès dans l'année courante. Les droits d'enregistrement et de timbre, dont le produit en 1840 et 41 n'avoit guère excédé 143 millions, présentent aujourd'hui le chiffre de 150,135,000 f. Les droits de douanes 76,007,000 fr., augmentation de 9,583,000 fr. sur 1840 et de 7,778,000 fr. sur 1841; boissons 70,647,000 fr., environ 5 millions de plus qu'en 1840 et 2,700,000 fr. de plus qu'en 1841; tabacs, 74,030,000 fr., excédant de 2 et de 4 millions sur les années précédentes; taxe des lettres, 33,473,000 f. ou 2,214,000 fr. de plus qu'en 1840, et 556,000 fr. de plus qu'en 1841. En un mot, le mouvement ascensionnel se fait sentir sur la plupart des produits; un seul a éprouvé une diminution notable, c'est celui des droits sur les sucres étrangers, dont le chiffre figure cette année avec 2,619,000 fr. de moins que dans l'exercice précédent; mais ce déficit est beaucoup plus que compensé par les droits sur les sucres de nos colonies et sur le sucre indigène, dont la perception a donné ensemble une augmentation de 2,378,000 fr.

— Le ministre des travaux publics a quitté Paris vendredi, pour faire une tournée dans le Midi. Après s'être arrêté deux ou trois jours à Lyon, il continuera son voyage, en descendant le Rhône. Le ministre veut se former une opinion sur les travaux qui ont été proposés pour renfermer le fleuve dans son lit, et mettre les propriétés riveraines à l'abri des inondations. Il veut aussi examiner par lui-même, à Marseille, la question des docks. M. Teste ne sera de retour à Paris que du 5 au 7 novembre. Il paroît certain qu'en son absence aucune décision ne sera prise sur la question qui occupe depuis quelques jours le conseil, et qui a déjà donné lieu à de sérieuses discussions: nous voulons parler du traité d'union douanière avec la Belgique.

— M. le ministre des finances de Belgique est attendu très-incessamment à Paris, où il doit prendre part aux négociations commerciales.

— Le roi et la reine des Belges ne retourneront à Bruxelles que dans les premiers jours du mois prochain.

— Le prince de Capoue est arrivé à Paris avec sa famille.

— Par ordonnance du 14 octobre, le droit de 2 fr. par 100 kilogr., payable à

les amandes, est réduit à

écision de M. le ministre des
n date du 29 septembre 1842,
la demande de M. le minis-
struction publique, MM. les
es Académies sont autorisés à
lre en franchise, sous bandes,
les curés, desservans et suc-
de leur ressort, pour toutes
s relatives à l'administration
e.

énie militaire vient d'ordonner
immédiate de travaux à la
arrêt de la rue du Cherche-
leux évasions ont eu lieu il y a
jours. Une terrasse doit être
dans l'espace qui règne entre
la prison et le mur du chemin
du côté qui est mitoyen avec
nat Chastagner, rue d'Assas.
le terrasse, sera placée une gué-
ée à recevoir une sentinelle qui
sur tous les points de l'établis-

quelques jours, dit un journal,
sance a donné un noble et tou-
mple. Il a accompagné, au ci-
Montmartre, la dépouille d'un
t de chambre qui le servoit de-
ses années. Il y avoit dans ce
valet conduit par son maître,
ne bonne pensée du cœur, il y
ore une leçon utile. M. de Plai-
doit hommage à cette famille
e vieux serviteurs dont les tra-
ommencent à se perdre.

cour de cassation s'est occupée
u pourvoi en prise à partie formé
ur Paganel contre la cour royale
. Après le rapport fait par M. le
r Brière, le demandeur prend la
t renouvelle ses attaques contre
royale pour prétendu déni de jus-
a jusqu'à dire que les magistrats
rendu un arrêt de non-lieu sur
onciations calomnieuses, sont
p plus criminels que certains in-
qu'on condamne tous les jours
e correctionnelle et en cour d'as-

M. Quesnault, avocat-général, demande une sévère répression contre les attaques scandaleuses dont la cour royale a été l'objet de la part du sieur Paganel, attaques qui n'ont pas, à leur appui, même un prétexte de preuve.

Après avoir successivement réfuté les moyens présentés en faveur de la requête, en montrant la régularité de la procédure dont se plaint le demandeur, M. l'avocat-général justifie l'ordonnance de non-lieu à l'égard des ecclésiastiques dénoncés pour fait de dilapidation. « Des personnes honorables, dit-il, des membres du clergé, investis de la considération publique, auront été soumis, malgré les vertus de toute leur vie, à une enquête criminelle qui a duré sept mois; et lorsqu'après un examen minutieux, la chambre du conseil déclare n'y avoir lieu à suivre, le sieur Paganel viendra encore attaquer cette décision consciencieuse? Non; il y a bénéfice de chose jugée. Le sieur Paganel a été justement condamné comme calomniateur. »

M. l'avocat-général termine en ces termes :

« En vous montrant combien les procédés de la magistrature attaquée ont été légaux et réguliers, nous vous avons montré par là même, Messieurs, combien l'attaque du sieur Paganel est téméraire et coupable ; vous mesurerez, Messieurs, l'attaque et ses motifs. La légèreté de ces motifs ne vous fera pas perdre de vue tout ce qu'il y a de grave dans une prise à partie formée contre une chambre entière de la cour royale. Sans doute le caractère de ces honorables magistrats est bien au-dessus de pareilles atteintes, mais il importe qu'un exemple sévère apprenne aux justiciables qu'on n'attente pas impunément, sans motifs, sans prétexte, à l'autorité d'un corps de magistrature, et qu'on n'arrête pas impunément le cours de la justice. »

Dans ces circonstances, M. l'avocat-général estime qu'il y a lieu de rejeter le pourvoi et de condamner le demandeur à l'amende.

La cour, conformément à ces conclu-

sions, rejette la requête du sieur Paganel et le condamne à 1,000 fr. d'amende et aux frais.

— On mande d'Alger, le 10 octobre :

« La colonne dirigée par le gouverneur-général s'avance tranquillement dans l'est de ce pays. Sur son passage, elle a rasé un fort appartenant à l'ex-kalifa Ben-Salem. On a trouvé à côté un village et de nombreux silos de blé, orge et sel.

» Les soumissions continuent à arriver de toutes parts. L'état sanitaire des troupes est très-satisfaisant.

» Le 6 octobre, dans la matinée, la colonne étoit à l'Oued-Soufflah, vers Bordj-el-Garroubi.

» La veille, notre arrière-garde avoit été suivie par Ben-Salem, accompagné de cavaliers et de Kabyles. Une fusillade, d'abord insignifiante, s'étoit progressivement étendue par le concours de gens non hostiles, que les cavaliers avoient forcés à venir y prendre part. Dès que le gouverneur en eut connoissance, il donna l'ordre de reprendre l'offensive. Les Kabyles disparurent bientôt dans toutes les directions.

» Dans cette affaire sans importance, où nous avons eu un soldat tué et onze blessés, l'armée a malheureusement à déplorer une perte bien douloureuse, celle du colonel Leblond, du 48e de ligne, frappé de deux coups de feu partis d'un buisson où les Kabyles étoient embusqués au moment où ce brave officier s'étoit porté en avant de son régiment pour reconnoître par lui-même le terrain sur lequel il avoit à opérer. »

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

Une affaire qui s'est plaidée le 7 devant la cour royale de Rouen, a démontré l'abus des certificats de moralité. Il s'agissoit de coups et blessures. Le battu produisoit l'attestation d'un maire affirmant que le battant étoit l'homme le plus brutal et le plus méchant du monde, et le battant produisoit à son tour un magnifique certificat du maire d'une commune limitrophe, lequel attestoit que le battant en question étoit l'être le plus doux qu'on puisse rencontrer sur la terre.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Le général Cabrera, le célèbre et courageux défenseur de la cause de don Carlos, est à Bourg, depuis plusieurs jours. Il doit, dit-on, y passer un mois ou chez une personne généreuse qui lui a offert une bienveillante hospitalité.

» Le général Cabrera a retrouvé encore à Bourg plusieurs de ses anciens compagnons d'armes, pour lesquels l'existence devient malheureusement chaque jour plus difficile. »

— Depuis peu de temps, douze soldats de la garnison de Cahors ont succombé à une espèce de fièvre typhoïde. Le *Radical du Lot* attribue cette mortalité au manque de lits dans la caserne.

— On écrit de Privas (Ardèche), le 11 octobre, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Une émeute sérieuse a éclaté hier, jour de foire, aux Vans, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Largentière, à l'occasion du refus qu'auroient fait plusieurs marchands forains de payer un droit de *place* sur la voie publique. L'autorité du maire a été méconnue, des pierres ont été lancées contre la gendarmerie, qui s'est vue réduite à se réfugier chez M. le juge-de-paix. La population s'y est portée, et toutes les vitres de l'habitation de ce magistrat ont été brisées. Le sieur Rogée, brigadier de la gendarmerie, a été blessé grièvement à la tête; presque tous les gendarmes ont reçu des contusions plus ou moins fortes. La brigade de Joyeuse, accourue à la nouvelle de cet événement, a déployé toute son énergie sans pouvoir rétablir l'ordre. Nous apprenons ce soir que MM. le procureur du roi, le juge d'insruction et le lieutenant de gendarmerie de Largentière se sont transportés aux Vans en toute hâte. MM. Mallet, conseiller de préfecture, et le capitaine de la gendarmerie, viennent de s'y rendre également. La

petite garnison de Privas à l'ordre de se tenir prête à marcher au premier signal. On assure que M. le maréchal-de-camp baron de Feuchères, commandant à Nîmes, vient de faire partir de cette ville une compagnie d'infanterie pour la même destination. On craint que l'émeute ne se renouvelle au marché de samedi prochain. »

— Le Glandier, ce lugubre théâtre du drame Lafarge, a été adjugé, avec toutes ses dépendances, par le tribunal civil de Tulle, à M. Bonnel-Laborie, notaire à Vigeois, pour la somme de 81,000 fr.

---

## EXTÉRIEUR.

Un *Te Deum* a été chanté à Madrid le 7 octobre, dans la chapelle royale du château, en réjouissance de la victoire remportée l'année dernière à pareil jour, sur les partisans de Marie-Christine qui vouloient la faire rentrer en Espagne. A cette cérémonie, Espartero a étalé un luxe inouï; il s'est placé sans façon sous le dais qui avoit toujours été réservé aux personnes régnantes. Les deux jeunes princesses n'occupoient qu'une simple tribune; ce qui étoit déjà trop pour assister à la commémoration d'un jour qui avoit achevé la ruine du parti de leur mère. Le régent avoit été conduit comme en triomphe à la chapelle royale, dans un équipage neuf qui venoit d'être payé 75,000 f., et traîné par quatre magnifiques chevaux andalous.

— On dispute à Madrid sur l'âge de la majorité d'Isabelle II, qui devroit être affranchie, le 9 de ce mois, de la tutelle de M. Arguelles, selon les lois de l'ancienne monarchie. Mais le tuteur se trouve bien de sa position; et il n'a pas même permis qu'il y eût ce jour-là baise-main à la cour, de peur de faire penser à l'anniversaire qui devroit mettre fin à son autorité sur la personne de la jeune princesse.

— Un journal annonçoit samedi que la frégate la *Bellone*, commandée par l'archiduc Frédéric d'Autriche, avoit fait naufrage, que plus de la moitié des personnes qui se trouvoient à bord de ce navire avoient péri, et qu'on ne savoit pas si l'archiduc avoit échappé à la mort. Le *Journal des Débats* publie la rectification suivante :

« La frégate autrichienne de 50 canons *la Bellone* est encore à Porstmouth, où elle est arrivée avec une voie d'eau si considérable qu'il a fallu la désarmer en partie pour la faire entrer au bassin et la réparer. Quant à l'archiduc, après avoir été rendre visite à la reine à Windsor, à sir Robert Peel à Drayton-Manor, et au marquis de Londonderry, il a été pris, chez le noble lord, à Winijard-Park, d'une indisposition assez grave pour lui faire encore garder la chambre. Voici d'ailleurs ce qu'on lit dans le *Morning-Herald* du 13, arrivé à Paris aujourd'hui :

« On a reçu hier matin, à l'hôtel Mivart, des nouvelles de l'archiduc Frédéric; S. A. I. est entrée en convalescence. »

» La *Bellone* n'a donc pas pu faire naufrage le 12 sur la côte de Hollande. C'est peut-être malheureusement la perte de quelqu'autre bâtiment de guerre, dont le nom est encore inconnu, qui a causé cette méprise en Hollande, où l'archiduc est attendu. »

— La reine d'Angleterre doit aller au mois de juillet visiter l'Irlande.

— Lord Cowley, ambassadeur à Paris, est parti de Londres le 14 pour retourner à son poste.

— Le *Morning-Herald* du 14 octobre annonce que la convention postale dont il étoit question entre la France et l'Angleterre doit être très-prochainement conclue, et un autre journal anglais, le *Globe*, ajoute que le taux du port des lettres sera réduit de moitié, c'est-à-dire à un franc.

— On lit dans le *Standard* du 14 octobre :

« Nous sommes dans la pénible nécessité de communiquer à nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre de Bombay, écrite par le major Messiter, du 28ᵉ régiment, en date du 27 août dernier.

« Bombay, 27 août 1842.

» Le colonel va prendre le commande-

ment d'une brigade. En conséquence, je prends le commandement du régiment. Nous allons entrer immédiatement en campagne. Il est arrivé des nouvelles vraiment désastreuses de l'intérieur : le 41e régiment a été taillé en pièces.

» J'ai l'honneur, etc.

»*Signé* JOHN MESSITER. »

» Nous ne saurions révoquer en doute l'authenticité de cette lettre. »

Le *Morning-Post* et le *Standard* lui-même déclarent aujourd'hui qu'ils ont de justes motifs pour croire que le major Massiter a été trompé.

— La *Gazette de Pékin* rend compte d'un combat qui a eu lieu entre les Chinois et les Anglais, et par suite duquel un vaisseau anglais a été coulé. Les Anglais se trouvant vis-à-vis du fort Shauen avoient attaqué les Chinois, ceux-ci ripostèrent par un feu bien nourri et démâtèrent le vaisseau, qui fut obligé de sortir du port. A peine l'avoit-il quitté, qu'il se brisa contre les rochers et se perdit. Les hommes de l'équipage et les soldats se jetèrent à la mer. Les Chinois s'élancèrent alors dans des embarcations et se mirent à les poursuivre. Ils en tuèrent un grand nombre, et d'autres furent faits prisonniers. Les Chinois ont fait 123 prisonniers et se sont emparés de 10 canons; ils ont tué 32 hommes.

— La *Gazette privilégiée de Bologne* contient d'horribles détails sur l'orage qui a éclaté dans cette province durant les derniers jours de septembre, et qui a presque entièrement dévasté le pays. Dans certaines contrées, il s'est formé des lacs immenses, et la population qui habitoit ces lieux a été sauvée comme par miracle, grâce à l'intervention de l'autorité; mais elle a dû abandonner le pays, qui offre en ce moment l'aspect de la désolation.

— Les dernières nouvelles des Etats-Unis portent que l'on s'occupe beaucoup de la candidature à la présidence pour la prochaine élection. M. Clay sera le candidat whig, et M. Tyler celui du parti démocratique.

— Suivant de nouvelles correspondances de Constantinople, du 29 septembre, la Porte-Ottomane, en vue de rendre plus facile un arrangement au sujet de la Syrie, se montreroit disposée à retirer de cette province les troupes albanaises, à rappeler Omer-Pacha, et à confier l'administration de la Montagne à Essad-Pacha, actuellement gouverneur de Saïda et de Tripoli, qui nommeroit deux *Kaïmacans*, un Maronite et un Druse, avec la faculté de les remplacer, dans le cas où ils se conduiroient mal. Les puissances auroient désiré qu'ils fussent nommés directement par la Porte.

— On assure que la Porte a accepté la médiation de l'Angleterre et de la Russie dans son différend avec la Perse. En attendant, elle expédie des hommes, des canons et des munitions de guerre à son armée de la frontière.

— On écrit d'Alexandrie, le 16 septembre, que, depuis le 17 août 1841 jusqu'au 17 août de cette année, 263 personnes avoient été attaquées de la peste; 77 seulement ont échappé à la mort. En 1840 et 1841, à la même époque, il y eut 1,572 individus atteints de ce fléau, et 407 furent guéris. Maintenant la peste a disparu.

— Il est question d'établir une ligne télégraphique de Suez au Caire.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

---

BOURSE DE PARIS DU 17 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1286 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 763 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 95 c.
Emprunt romain. 105 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 580 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 21 fr. 7/8.

---

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3661.

JEUDI 20 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an | 36 | |
| 6 mois | 19 | |
| 3 mois | 10 | |
| 1 mois | 3 | 50 |


*Persécution et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, ouvrage appuyé de documens inédits, par un ancien conseiller d'Etat de Russie. — 1 vol. in-8°.

Deuxième article (1).

Lorsque, dans notre N° 3610, nous appellions l'attention de nos lecteurs sur le livre intitulé : *Persécution et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, nous ne pouvions que traiter du mérite de l'ouvrage, sans prévoir l'importance qu'il acquerroit pour l'histoire religieuse et politique de notre époque, à raison de l'Allocution pontificale dont son apparition a été si promptement suivie. Aujourd'hui que le mystérieux rideau qui voiloit les attentats commis contre le catholicisme par le gouvernement russe est entièrement levé, et que les regards de l'Europe se fixent de plus en plus sur le système politique qui est le premier mobile de cette persécution, nous croyons devoir, pour la seconde fois, recommander à l'attention publique la lecture d'un ouvrage auquel appartient le mérite d'avoir le premier dévoilé ce mystère d'iniquité.

L'auteur y a parfaitement fait connoître la véritable nature du despotisme religieux et politique qui forme la base du gouvernement russe. Depuis qu'échappée au fer des Tartares, la Russie a pu se constituer en monarchie indépendante, elle a pris pour son modèle cette branche flétrie du grand arbre romain, qui s'est appelée l'empire d'Orient. Après le schisme religieux qu'elle a eu le malheur de lui emprunter, elle n'a pas manqué de s'assimiler de plus en plus à cet empire dégradé, en s'arrogeant la suprématie spirituelle qui étoit tout naturellement tombée aux mains des Césars de Byzance. Car, comme le fait très-judicieusement observer l'auteur de l'important ouvrage dont nous nous occupons : « L'existence d'une société quelconque privée d'un chef est tellement contraire aux lois de la nature, que, dès que, pour son malheur, elle refuse obéissance à son chef naturel et légitime, l'autorité, sans laquelle il lui est impossible de vivre, tombe immédiatement aux mains d'un maître illégitime, et par conséquent tyrannique. »

La Russie et son Eglise ont pleinement subi l'effet de cet anathème prononcé contre la révolte. Toutefois il ne s'est réalisé, suivant la loi qui régit la société humaine, qu'avec lenteur, et afin, sans doute, de laisser à cette nation, à cette Eglise, le temps de reconnoître et d'abjurer le principe de son esclavage. Mais, au temps fixé par la justice divine, apparut un prince, grand, suivant les jugemens humains, fléau de son peuple et de son Eglise, suivant les réalités de l'histoire ; car c'est à lui, c'est à sa despotique nature que l'un et l'autre doivent le joug de fer qui pèse sur eux.

Le christianisme, avec lequel s'ac-

(1) Voy. t. CXIII, p. 561.

[illegible] les profonds enseignemens de l'histoire, nous montre les princes, simples mais glorieux délégués de la puissance divine, régnant en son nom, et, par son autorité, décernant les lois. A côté d'eux ont toujours siégé des Pontifes, interprètes de la loi de Dieu, premier élément des lois humaines. Dans son despotique orgueil, Pierre Ier proclama et fait le principe contraire. Il monta lui-même sur le siége, demeuré vacant par sa volonté, du chef de son Eglise. De là, exerçant une juridiction suprême qu'il prit soin d'annexer irrévocablement à sa couronne, il ne laissa à son Eglise d'autre règle que son bon plaisir; il ne lui assigna d'autre pouvoir que celui de promulguer des ukases que le synode qu'il a fondé reconnoit pour des canons. De là le gouvernement russe prend un caractère diamétralement opposé non-seulement au principe chrétien, mais encore à la nature historique de la royauté. Car, au lieu de voir le prince régner en vertu de la délégation divine et suivant les préceptes émanés de la sagesse infinie, nous voyons que c'est de par le souverain et par la seule autorité du prince que Dieu règne dans l'empire russe; c'est le chef de l'Etat qui y autorise et règle le culte de Dieu, et qui l'impose à la conscience de ses sujets.

L'auteur ne manque pas de signaler au monde l'impiété radicale du despotisme, lors surtout qu'il étend sa sacrilége omnipotence jusque sur l'inviolable domaine que Dieu s'est réservé, en établissant un autre mandataire, un autre dépositaire de la vérité révélée, un autre législateur pour le culte qui lui est dû *en esprit et en vérité*. Dans cette criminelle usurpation de l'autorit d'autres, et que le déf bilité rend éminemmei variable, l'auteur recon plissement de la prome teur : *Eritis sicut dii*, ( fait le despote de ce p( ne laisse que trop voi satanique. C'est cepend despotisme que le syn( qualifie de *prééminen(* que cette aveugle assen glorifie comme une d que, définie par les pre mais l'auteur la foudr( montrant radicaleme tienne et contraire à l'I

Si la Russie, opprim( l'est par un pouvoir tout et ne connoit auc contentoit de support un pareil système, il plaindre et de l'aba sort qui est le châtim reurs. Mais tel n'est p état des choses. Le so gouverne entend éte tème bien au-delà d tuelles de son empire normal des sociétés; i tout en faire un don les peuples de race Sl sidère comme des dém la grande famille russe moyen d'une réunion inséparable de l'acce suprématie spirituelle rattacher, en leur pr prême bonheur de t( tard sous son sceptre ı

Ce rêve, monstrueu l'ambition qu'il suppo ture des moyens que exigeroit, pourroit pa vraisemblable, s'il éto ment constaté par

émanés du synode russe et du cabinet impérial, à l'occasion de la lamentable défection des Grecs-unis. Une médiocre attention donnée à la lecture de ces documens, dont la publication première est due à l'ouvrage qui nous occupe, suffit pour fixer, à ce sujet, les convictions de chacun. C'est dans cet ouvrage que l'on trouvera encore le détail des menées judaïques qui, pendant des années, ont circonvenu et pressé les malheureux chefs du clergé grec-uni, jusqu'à ce qu'enfin de bien coupables antécédens les aient conduits au bord de l'abime, où une dernière impulsion les a fait tomber. On ne peut se défendre d'un douloureux intérêt en voyant se développer, d'année en année, le bizarre mélange de basses intrigues, de criminelles séductions et d'impitoyable tyrannie, qui se manifestent dans la marche de l'affaire et dans ses cruelles conséquences. Quant à ces dernières, l'auteur s'est prescrit une louable réserve en ne mettant au jour que celles qu'il étoit possible d'établir sur documens.

Lorsque l'on considère la série des mesures préparatoires qui ont assuré le succès de cette grande iniquité, et lorsqu'on en rapproche la situation tout analogue que le gouvernement russe a faite à l'Eglise catholique, au moyen de la perfide organisation d'un collége dit catholique romain, mais souverainement dirigé par un officier impérial laïque et même acatholique, organe en toutes choses des volontés impériales; l'on ne peut s'empêcher de trembler pour le sort prochainement réservé aux catholiques du rit latin en Russie.

C'est encore dans l'ouvrage en question que l'on trouve les détails de cette organisation, ainsi que des documens qui montrent l'usage qu'en fait le schisme grec. Telle est l'irréfragable autorité de ces documens, qu'ils ont été insérés parmi les annexes de l'Exposé des griefs énoncés par le Saint-Siége contre le gouvernement russe. On ne peut d'ailleurs révoquer en doute la parfaite véracité de l'auteur, en tout ce qu'il révèle. Il se distingue de beaucoup de ceux qui ont écrit sur la Russie, par une exacte connoissance des choses, des personnes et des lieux: mais ce qui imprime surtout à son livre un cachet irrécusable d'authenticité, c'est l'enchaînement naturel et logique des faits qu'il raconte.

---

### *D'un second article du* Journal des Débats *sur la persécution russe.*

Nous attachons une grande importance à la manière dont le Journal semi-officiel s'explique sur la persécution russe. Ses articles nous donnent lieu d'espérer que la France, dont la mission est toute catholique, saura enfin remplir cette mission sacrée, en protégeant de son influence les intérêts de la religion, si odieusement persécutée par le schisme et par l'hérésie. De tels témoignages de sympathie pour les catholiques opprimés ne seront pas stériles; et la publicité que reçoivent les réclamations du Saint-Siége, ravivera les sentimens de foi et de fidélité dans tous les cœurs chrétiens. Voici le second article des *Débats* : deux notes mettront le lecteur en garde contre les principales inexactitudes qui s'y sont glissées.

« Il y a dans le *Manifeste* du Pape

contre la Russie deux ordres de faits : les uns qui concernent l'abolition de l'Eglise grecque-unie ; c'est une révolution faite et accomplie depuis 1839 : les autres qui concernent les atteintes portées à l'Eglise catholique et les efforts faits pour la détruire ; cette révolution n'est pas encore accomplie, elle est en cours d'exécution. Ces deux ordres de faits se rapportent à la même œuvre, l'anéantissement du catholicisme dans l'empire de Russie ; car l'Eglise grecque-unie faisoit essentiellement partie de l'Eglise catholique et se rattachoit à l'unité romaine, tandis qu'elle en est aujourd'hui séparée, et s'est confondue avec l'Eglise grecque. Cet anéantissement du catholicisme en Russie rentre à son tour dans le plan formé par l'empereur Nicolas d'anéantir tout ce qui perpétue ou représente la Pologne. *Le premier coup de canon qui sera tiré tuera la Pologne*, disoit-il en 1831, en commençant la guerre de Pologne. Il n'a point oublié, depuis dix ans de soumission, cette parole du champ de bataille ; et comme aujourd'hui il ne reste plus de la Pologne que le catholicisme, c'est au catholicisme que s'en prend l'empereur Nicolas : il veut le détruire, comme le dernier et le plus fort principe de la nationalité polonaise, comme la dernière liberté et la dernière indépendance qui reste à ce malheureux peuple, comme le dernier obstacle enfin à l'établissement dans son vaste empire de l'unité de lois et de mœurs, d'idées et de culte....

» Faisons maintenant l'histoire de l'abolition de l'Eglise grecque-unie, et signalons, d'après le *Manifeste* du souverain Pontife, les moyens employés pour arriver à ce but.

» L'abolition de l'Eglise grecque-unie est une réaction contre les œuvres du catholicisme au seizième siècle. On voit que le gouvernement russe reprend les choses de haut (1). Au seizième siècle, la Pologne étoit puissante et glorieuse. Elle possédoit la Russie-Blanche et la Lithuanie, et l'Eglise grecque de ces deux provinces tenoit alors à l'Eglise catholique romaine de Pologne. A Dieu ne plaise que nous prétendions que la politique n'eût point aussi sa part dans cette union ! Nous devons remarquer cependant deux choses sur cette union : la première, c'est que ce fut vraiment une union entre deux Eglises, et qu'il y fut question de théologie (on verra pourquoi nous faisons cette remarque), puisque l'Eglise grecque accepta le dogme de la Trinité, tel que le professe l'Eglise romaine ; la seconde, c'est que cette union se fit selon l'esprit de conciliation qu'a toujours montré la cour de Rome. En effet, les coutumes et les rits de l'Eglise grecque furent respectés : rien ne fut changé des choses qui ne touchoient point au fond du dogme. Rome ne craignit pas de constituer à côté de l'Eglise catholique l'Eglise grecque-unie ; elle ne voulut pas imposer une con-

(1) Le *Journal des Débats* semble croire que le gouvernement russe n'a commencé la guerre contre l'Eglise grecque-unie que depuis la dernière révolution de Pologne. C'est une erreur. Depuis le jour même de l'union, la Russie a toujours persécuté l'Eglise unie, et a constamment cherché à la détacher de l'Eglise romaine.

Dans le récit de ces persécutions, les *Débats* ne parlent jamais que de la Russie-Blanche et de la Lithuanie. Cependant l'Ukraine, ou Russie-Noire, la Podolie, et, hors des possessions actuelles de l'empire, la Gallicie, ou Russie-Rouge, ont subi la même oppression. L'union avoit été établie dans ces trois provinces aussi bien que dans la Russie-Blanche et dans la Lithuanie, et les persécutions de Catherine avoient été telles, que sous son règne la population inférieure apostasia presque tout entière. Les moyens employés par Catherine ne furent ni moins odieux ni moins perfides que ceux auxquels a recours Nicolas. La noblesse seule put lui résister, et dans son sein la réaction fut telle, qu'une grande partie de ses membres passèrent au rit latin. L'empereur actuel ne fait donc que compléter l'œuvre de ses prédécesseurs : Nicolas réalise dans la Russie-Blanche et dans la Lithuanie, ce que Catherine avoit déjà réalisé dans l'Ukraine, ou Russie-Noire, et dans la Podolie.

formité tyrannique; elle maintint la liberté dans l'unité; et même nous voyons citée dans les documens du *Manifeste pontifical* une bulle du Pape Benoît XIV qui défend aux Grecs-unis de passer de leur rit au rit latin : tant le Saint-Siége s'inquiétoit peu de l'indépendance de cette Eglise ! Cette indépendance même étoit utile et salutaire ; car elle pouvoit engager l'Eglise grecque schismatique à se réunir à son tour à l'Eglise romaine, en lui montrant combien le joug de Rome étoit facile et doux. C'étoit une sorte de pont établi entre les deux Eglises d'Occident et d'Orient.

» Cette union de l'Eglise grecque avec l'Eglise romaine date de 1594. Elle fut confirmée en 1596 par le pape Clément VIII. (*Manifeste*, page 45.) La rupture de cette union date de 1839. C'est en 1839 que les évêques grecs-unis ont déclaré dans le synode de Polotsk qu'ils abandonnoient l'Eglise romaine et s'unissoient à l'Eglise russe.

» Cette nouvelle union ne ressemble en rien à la précédente, ni pour le fond, ni pour la forme. Ainsi aucune réserve n'est faite pour le maintien des usages et des rits adoptés depuis cent cinquante ans dans l'Eglise grecque-unie. Le synode de Polotsk prend les coutumes et les rits de l'Eglise russe ; quelques pauvres prêtres seulement, à qui on a fait signer des pétitions pour cette union, demandent qu'il leur soit permis de continuer à se faire la barbe et de porter leurs habits accoutumés : voilà la seule réserve que nous trouvions en faveur de la liturgie de l'Eglise grecque-unie. Cette docilité de l'Eglise grecque-unie en 1839, comparée avec les réserves légitimes qu'elle faisoit en 1594, témoigne de la différence des pouvoirs avec lesquels elle traite en 1594 et en 1839. En 1594 elle traite avec Rome, qui est un pouvoir fondé sur la conscience, et qui, à ce titre, conçoit la discussion et tolère les réserves qui n'attaquent pas le dogme. En 1839 elle traite avec le despotisme russe, qui est fondé sur la force. Là, tout a la rigueur d'une consigne : il n'y a ni débat, ni exception possible.

» Un autre trait caractérise encore mieux la différence entre l'union de 1594 et celle de 1839. Dans l'union de 1839 il est à peine question, qui le croiroit ? de théologie : l'Eglise grecque-unie croyoit à la Trinité selon le dogme romain ; elle va y croire désormais selon le dogme bysantin ; mais le synode de Polotsk ne s'inquiète pas d'exprimer les motifs de ce changement de croyance. Le synode de Saint-Pétersbourg, qui reçoit les laïques du rit grec-uni dans la communion de l'Eglise russe, n'est pas plus pointilleux à ce sujet. Il ne demande pas à ces défectionnaires de l'Eglise romaine pourquoi ils l'abandonnent ; il ne leur demande aucune abjuration ni aucune profession de foi. Il les prend comme ils se présentent, sans explication. De quoi donc est-il question dans l'acte de réunion de ces deux Eglises, puisqu'il y est à peine question de la Trinité, du purgatoire et des points qui divisent l'Eglise d'Occident et l'Eglise d'Orient ? Il est question à chaque instant *de la nationalité russe* que l'Eglise grecque-unie n'avoit jamais abjurée de cœur, et qu'elle reprend avec empressement, de *l'unité réelle et civile* de l'empire russe que va couronner le retour des Grecs-unis, du *joug des étrangers* que l'Eglise grecque-unie secoue enfin pour revenir à son *ancienne patrie*, du bonheur que vont avoir les Grecs-unis de pouvoir dorénavant *être et s'appeler entièrement Russes*. Que dirons-nous enfin ? dans cet acte d'union entre deux Eglises, tout est politique ; rien n'est théologique. Tout décèle l'origine de cet acte, qui vient des bureaux de la secrétairerie d'Etat. Là, en effet, il est tout simple qu'on se préoccupe de la signification politique d'un pareil acte ; là, il y a un plan pour rendre entièrement russes les provinces, autrefois polonaises, de la Russie-Blanche et de la Lithuanie, en attendant que la métamorphose puisse s'étendre au royaume de Pologne ; là, l'abolition de l'Eglise grecque-unie fait partie de ce plan de transformation, et c'est sous ce point de vue

[illegible], car les hommes d'Etat et les [illegible] de la [illegible] d'Etat se soucient peu de la diversité des croyances sur la Trinité et sur le purgatoire, ils font de la politique et non de la théologie. Mais les deux synodes, chargés de pourvoir aux détails de cette transformation, auroient dû effacer avec plus de soin les traces de l'opération politique.

» Quoique la métamorphose se soit faite fort aisément dans le synode de Polotsk, il a fallu cependant beaucoup de temps et beaucoup de soins au gouvernement russe pour la préparer et pour l'accomplir. Il a trouvé à ce sujet des [illegible] dans les membres du haut clergé grec-uni. Il a trouvé de nobles résistances dans les prêtres inférieurs et dans les fidèles. Il y eut là des scènes de martyre et des scènes de persécution qui, révélées ou présentées pour la première fois dans tous leurs détails par le *Manifeste* pontifical, reportent involontairement la pensée vers les temps de la primitive Eglise...

» Nous exposerons rapidement quelques-unes de ces persécutions...

» Un ukase de 1828 établit un collége, c'est-à-dire un ministère particulier pour la direction des affaires de l'Eglise grecque-unie. Séparer l'administration de l'Eglise grecque-unie de l'administration de l'Eglise catholique, c'étoit peut-être indiquer qu'on vouloit, autant que possible, séparer les deux Eglises et ôter à l'Eglise grecque-unie la force qu'elle tiroit de son rapprochement avec l'Eglise catholique : mais on pouvoit dire aussi qu'on vouloit seulement donner à l'administration de cette Eglise plus d'indépendance et plus de stabilité. C'est à partir de 1832 que le plan d'abolition se développe tout entier.

» Il y avoit au sein de l'Eglise grecque-unie un ordre religieux, l'ordre de Saint-Basile, riche, puissant, éclairé, qui entretenoit dans ses monastères des écoles où les jeunes ecclésiastiques étoient élevés dans l'esprit de l'union avec l'Eglise catholique. Cet Ordre représentoit l'union de 1594 : il en perpétuoit l'idée et les principes : ce fut lui qui reçut les premiers coups. Il fut chassé de ses plus anciens monastères, sous prétexte que quelques-uns de ses moines *s'étoient réjouis* des succès de l'armée polonaise (p. 15 du *Manifeste*).

» Le gouvernement, maître désormais des séminaires de l'Eglise grecque-unie, y fit élever les jeunes clercs dans les idées de l'Eglise russe, et se prépara la génération qu'il falloit à ses desseins.

» Ensuite il changea les Missels de l'Eglise grecque-unie (p. 45), les cérémonies, les rits, la forme même des édifices religieux, établissant partout les usages et les formes de l'Eglise russe. En vain le peuple résistoit aux innovations qu'on décoroit du nom de retour aux anciennes coutumes de l'Eglise d'Orient. Les évêques gagnés et soumis donnoient l'exemple. Mais ces procédés avoient encore quelque chose de timide et de lent qui répugnoit à l'esprit d'un gouvernement despotique. On s'enhardit.

» Les agens du gouvernement russe convoquèrent dans un grand nombre de paroisses quelques pauvres habitans, et leur firent signer, par argent ou violence, des actes d'adhésion à l'Eglise russe; et en vertu de ces actes, tous les habitans de la commune furent, bon gré, mal gré, déclarés membres de l'Eglise russe. S'ils résistoient, si quelques-uns vouloient rester catholiques et Grecs-unis, ils étoient traités d'apostats, de relaps, et punis comme tels. En même temps l'Eglise latine étoit convertie en Eglise grecque; l'ancien curé étoit chassé, et un prêtre russe venoit prendre sa place. (Pétition de la noblesse de Witepsk, p. 47 et 48.) Les pauvres habitans de la paroisse d'Uszaz avoient ainsi été déclarés à leur insu membres de l'Eglise russe. Mais quand le prêtre russe arriva, les habitans s'écrièrent qu'ils vouloient mourir dans la foi de leurs pères; que jamais ils n'avoient voulu ni ne vouloient avoir d'autre religion. Alors les agens qui accompagnoient le prêtre russe se jetèrent sur ces ouailles récalcitrantes, arrachant

les cheveux des uns, frappant les autres à la tête et faisant couler leur sang, mettant en prison ceux-ci, emmenant ceux-là avec eux comme des condamnés. Et comme on voyoit que ces moyens ne réussissoient pas, il fut ordonné qu'aucun prêtre catholique ne pourroit les entendre en confession ou leur administrer les sacremens. Mais ces pauvres gens répondoient dans leur pétition à l'empereur (p. 49) : « Nous demeurerons sans » prêtres ; nous ferons nos prières à la » maison ; nous mourrons sans prêtres, » nous confessant les uns aux autres; car » nous n'embrasserons point votre foi. » Ce qu'il y a de touchant dans les plaintes de ces habitans d'Uszaz, c'est de voir qu'en dépit de la persécution, ils continuent, avec la pieuse fidélité du caractère russe, à croire en la justice de leur empereur (2). « Monarque, disent les habitans de la paroisse de Labowicz, après » avoir exposé les tourmens qu'ils endu- » rent ; Monarque, défendez ceux qui » souffrent pour la foi (p. 50). »

» Pendant que les paysans russes de l'Eglise grecque-unie invoquent contre la persécution le prince qui l'ordonne, les généraux russes en Pologne, afin de calmer les esprits effrayés du bruit de ces conversions violentes, écrivent aux évêques pour les forcer de démentir parmi leurs paroissiens la « prétendue intention » du gouvernement russe de convertir » les catholiques à la foi grecque-russe, » et d'éteindre les fausses rumeurs semées par des hommes malveillans. Ce désaveu solennel, proclamé par le président de la commission des cultes en Pologne, est du mois de mars 1838, et la réunion avec l'Eglise russe date du 12 février 1839.

» A prendre pour sincère le discours du président des cultes, ce seroit donc pendant l'année 1838 que la grâce divine auroit changé le cœur des Grecs-unis et les auroit tournés vers l'Eglise russe. Aussi, selon les pièces annexées au *Manifeste*, rien n'a manqué pendant cette année pour décider la conversion des Grecs-unis : achats d'adhésions au prix d'un demi-sac de farine ou à force d'eau-de-vie donnée gratis; promesses de liberté aux serfs qui se convertiroient, et promesses suivies de parjures; gendarmes envoyés comme apôtres et frappant à coups de knout les populations qui refusoient d'abandonner la foi catholique; églises russes partout ouvertes, tandis que les églises latines sont fermées. Mais l'église ouverte reste vide; elle n'a pour fidèles que le prêtre russe et les soldats. « Voulez-vous voir, dit une relation citée » par le *Manifeste* (p. 68), voulez-vous » voir une population rassemblée en » prière ? allez dans les villages pendant » la nuit; approchez de l'église fermée ; » là vous entendrez le peuple gémir et » pleurer, agenouillé à la porte. Leurs » larmes sont la rosée qui précède le le- » ver de l'aurore. »

» Après l'acte d'union de 1839, même résistance dans le peuple et dans le clergé secondaire; car ne croyons pas que parmi les prêtres tous répondirent, comme quelques curés de bonne composition : « Pourvu que je continue à me faire la barbe, pourvu que je ne change pas mes habits accoutumés et que je reste toujours curé de ma paroisse, je me confie pour le reste aux intentions du gouvernement, et je ferai tout ce que me prescrira l'autorité supérieure (pag. 54). » Non! le plus grand nombre résista à l'apostasie. Alors les uns furent réduits à l'état de paysans et déclarés serfs; des

(2) Les habitans d'Uszaz ne sont point Russes, mais Polonais. Or, si la croyance pieuse dans la justice du monarque est bien dans le caractère et les habitudes des populations russes, il n'en est pas de même des populations polonaises, que des expériences cruelles et toutes récentes ont trop désabusées. Les paroles que cite le *Journal des Débats* ne peuvent donc pas être considérées comme l'expression d'un pareil sentiment. Ces malheureux catholiques martyrisés par ordre du prince en appellent au prince lui-même, et lui parlent comme il est permis de lui parler, en appelant de sa tyrannie à sa conscience et à cette voix de la justice qui vit toujours, même dans le cœur des persécuteurs.

docteurs en théologie furent envoyés dans les couvens et les séminaires russes, pour y remplir les fonctions de domestiques (pag. 68); d'autres furent jetés en prison, quoique vieux et malades, et ils y moururent (pag. 70). Un prêtre de quatre-vingts ans, relégué dans un couvent grec, y fut frappé sans pitié par ses geôliers, et enfermé sans nourriture dans la prison. Il pria et cria toute la nuit: « Ayez pitié de moi, mon Dieu! » et vers le matin, comme il entendit qu'il y avoit dans le cachot voisin du sien un autre prêtre catholique, enfermé comme lui, il se confessa à lui à travers la porte, et mourut épuisé de froid et de faim (pag. 86.)

» Voilà par quels moyens a été consommée la rupture de l'union de 1594; voilà comment s'est accomplie l'abolition de l'Eglise grecque-unie en Lithuanie et dans la Russie-Blanche. L'empereur a ordonné, et à son commandement deux millions de catholiques ont changé de communion. Ici le pasteur n'a point été frappé et les brebis dispersées; le pasteur a été acheté, et les brebis ont été louées malgré leur résistance. L'empereur n'a pas connu sans doute les moyens employés pour opérer les conversions; ou, s'il les a connus, l'idée qu'ils étoient employés contre des complices ou des partisans secrets de l'insurrection polonaise lui en a adouci l'odieux; et maintenant qu'il en a fini avec les Grecs-unis, il veut, si nous en croyons l'auteur du livre *Persécution et Souffrances* (p. 411), il veut *s'occuper des Latins*.

» Ici commence une nouvelle série de faits : la persécution ne s'exerce plus contre les Grecs-unis qui disparoissent de la scène depuis 1839. Elle s'exerce contre les catholiques de la Lithuanie, de la Russie-Blanche et surtout du royaume de Pologne. Il ne s'agit plus de ramener à l'Eglise russe une Eglise intermédiaire; il s'agit de lui soumettre une Eglise toute différente. »

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La veille même de la catastrophe du chemin de fer, une des personnes pieuses à qui ce funeste accident fit perdre la vie avoit recommandé aux prières des chanoinesses de la Congrégation de Notre-Dame, au faubourg du Roule, une demoiselle née en Angleterre, et alors si fortement attachée à sa secte que l'on désespéroit presque de lui ouvrir les yeux. Mais la charité et la grâce triomphèrent de l'erreur, et Dieu, par cet acte de miséricorde, consola des cœurs bien douloureusement éprouvés. Samedi dernier, M. l'abbé Morel a reçu, dans la chapelle des religieuses, l'abjuration de l'anglaise qu'on avoit recommandée à leurs prières.

— Dimanche prochain, la fête solennelle des *expiations* et du *grand pardon* sera célébrée dans l'église Saint-Sulpice. La procession de la confrérie du Saint-Sacrement aura lieu à l'issué des vêpres et du sermon. Une indulgence plénière pourra être gagnée par les fidèles qui prendront part à cette cérémonie.

— On poursuit activement les grands travaux de peinture commencés dans l'église de Saint-Merry. MM. Amaury-Duval, Chasseriaux et Lépaule décorent de fresques trois des chapelles latérales qui avoisinent le chœur, et le dessus du maître autel attend un tableau de M. Lehmann.

*Diocèse d'Angoulême.* — Une malheureuse femme, demeurant à la Hart, à Angoulême, se sentant mourir, se désoloit de n'avoir pu voir le nouvel évêque du diocèse. Mgr Régnier, en ayant été informé, s'est transporté, avec ses grands-vicaires, au domicile de la malade, pour lui donner des consolations et la bénir.

*Diocèse du Mans.* — Le collége communal de Laval, prospère jus-

30 sous la direction d'ecclé-
s zélés, avoit dépéri depuis
des mains inhabiles. On l'a
par un collége royal, dont
é Dours a été nommé pro-
ette concession de l'Univer-
vœux d'une population si
e doit être signalée avec
ssance.

lans la chapelle du collége
lieu la cérémonie de l'inau-
MM. les évêques du Mans
ntes, qu'entouroit le clergé
, le préfet de la Mayenne,
r de l'Académie d'Angers et
onnaires de l'établissement,
éunis. M. l'évêque du Mans
d établi, dans un discours
vec la plus religieuse atten-
ue la crainte du Seigneur,
cement de la sagesse, doit
at tout inspirée à l'enfance:
inte est le fondement d'une
n solide, et bien différente
éducation superficielle qui
à masquer sous le vernis
écence hypocrite les vices
ur qu'on n'a pas su régler.
t a ensuite offert le sacrifice
esse.

emblée s'étant transportée
e cour où un amphithéâtre
é dressé, M. l'abbé Dours a
é à son tour une allocution
écessité de l'instruction, mais
de l'éducation chrétienne. Le
t habile proviseur y a fait
nnoître l'excellent esprit qui
son administration.

recteur a ajouté quelques
à celles de M. Dours. Il a cru
position officielle lui faisoit
ir de soutenir qu'il y a au-
mauvaise foi à accuser l'Uni-
de ne pas développer les sen-
religieux de la jeunesse, qu'à
er au clergé d'être l'ennemi
ières. Sans nous préoccuper
e l'apologiste de l'Université
e de l'esprit chrétien de cette
ion, nous lui savons gré d'a-
voir déclaré que la religion doit être la base de l'éducation.

Le collége royal de Laval, inauguré sous les auspices de cette religion sainte, peut devenir une école de vertu et de science. Il est permis de bien augurer de son avenir.

---

*Diocèse de Marseille.* — Mgr Dufêtre devoit prêcher la station de l'Avent dans l'église Saint-Théodore, et donner aux membres de l'œuvre de la Providence la retraite annuelle qui précède la fête de la Conception. Dans l'impossibilité de concilier ces promesses avec les devoirs que lui impose sa nomination au siége de Nevers, ce prélat a voulu donner une retraite pour les hommes seulement, dans l'église de Saint-Théodore. L'ouverture des exercices a été faite le dimanche 16 octobre par M. l'évêque de Marseille. Après la grand'messe, Mgr Dufêtre a donné son premier sermon. Cette retraite est indépendante de celle qui a lieu en même temps dans l'église de la Trinité pour les dames de l'œuvre du Refuge. Ainsi Mgr Dufêtre prêche quatre fois par jour pendant une semaine entière.

---

*Diocèse de Nevers.* — Il n'y a pas long-temps que les Frères des Ecoles chrétiennes pouvoient, sans diplôme et avec leur seule lettre d'obédience, ouvrir leurs classes à leurs nombreux élèves. C'étoit justice, dit l'*Univers:* on savoit bien qu'ils n'étoient admis dans la congrégation qu'après mûr examen; on n'ignoroit pas que ces hommes devoués ne donnent qu'à la prière et à l'étude le temps que leur laissent leurs classes; les inspecteurs, dans leurs tournées, n'avoient à décerner que des éloges; chaque année tous les yeux pouvoient remarquer les progrès des élèves. Aujourd'hui le directeur de chaque école au moins doit avoir son diplôme, et souvent

encore on se montre envers ces bons Frères d'une rigueur extrême.

Il y a un mois environ qu'un des inspecteurs de l'Académie de Bourges vint à Nevers pour faire subir aux aspirans l'examen exigé. Le comité se rassemble et un Frère se présente. A toutes les questions (quelques-unes étoient tant soit peu puériles) qui lui sont adressées, il répond de manière à contenter les plus difficiles; mais à celle-ci: Quels sont les animaux *quadrumanes?* le bon Frère s'arrête: il avoit oublié qu'en vertu de je ne sais quel décret, les *pattes* des singes s'appellent des *mains*: il se trouble, il reste court. Alors, de sa voix la plus solennelle, M. le président déclare qu'il ne peut délivrer un brevet de capacité à un homme qui ne sait pas que les singes sont *quadrumanes*. On comprend, en effet, de quelle importance il est qu'un enfant sache que les singes n'ont pas quatre pattes, mais bien quatre mains. Cela vaut mieux, cent fois, que de lui apprendre que par son ame il est autant au-dessus des animaux, même quadrumanes, que le ciel est au-dessus de la terre; que de lui apprendre son catéchisme, en un mot. Il s'agit bien vraiment d'éducation, comme le prétend le député de la *Patrie!* c'est l'instruction qu'il faut à l'Université. Peu lui importe que vous, père de famille, mettiez votre fils en apprentissage chez l'artisan le plus immoral du monde: elle ne s'inquiète pas de si peu: c'est votre affaire, l'Etat ne s'en mêle pas. Mais si vous voulez lui apprendre: 2 et 2 font 4, et A B C, c'est une autre affaire qui est du ressort de l'Université, et qui ne se permet qu'avec diplôme. Donc, le pauvre Frère se retire un peu confus. Alors deux membres font observer que leur avis n'a pas été demandé, et M le président répond que, en cas de conflit, son avis *seul seroit* maintenu et sanctionné par le ministre. « Dès lors sommes parfaitement inutil pliquent ces messieurs, et no vons que faire ici. » Ils n'avoie à y faire, en effet, à moins q regardassent comme un h d'assister M. le président. dant, après quelques obser échangées, on décide qu'un velle épreuve aura lieu, et l est redemandé. Mais il en av sez: il jugea prudent de ne pa de nouveau devant M. l'insp recevoir peut-être un nou front, qu'il est facile à l'ex teur d'amener, quand il le v solument.

---

*Diocèse de Poitiers.* — Nou parlé récemment de la réc tion de M. l'abbé de Montl autre prêtre, M. l'abbé de M neuve, qui appartenoit comm la petite Eglise, et qui comm d'un âge avancé, vient de c le pieux évêque de Poitiers soumission, et a été absous d sures qu'il avoit encourues. l lat s'occupe beaucoup des di et nous espérons que Dieu nuera de bénir ses efforts. Il donné d'être l'instrument e moin d'un retour qui fera grand bien dans son diocèse.

---

*Diocèse de Rennes.* — M. l'e dévoué d'une manière toute s aux intérêts de la jeunesse, le projet d'une institution é ment utile. Il s'agit d'offrir a dians que rassemble la ville pale un lieu de réunion quoti où tous leurs loisirs, mais leurs soirées, puissent s'écoul manière agréable, exempte d véniens et de dangers, et m rectement profitable pour le cation.

On a pensé que, pour cons l'institution projetée son c

d'utilité générale, la première condition seroit d'en bannir tout ce qui pourroit lui imprimer une couleur politique quelconque, et qu'on devoit y appeler indistinctement toutes les personnes dont la moralité ne seroit pas suspecte, tous les jeunes gens qui auroient l'intention de préférer des occupations studieuses ou des récréations décentes à de funestes dissipations.

La dénomination de *Cercle des Etudes* a semblé plus propre que toute autre à caractériser la nature et le but de cet établissement; et, pour garantir qu'il ne s'en écartera pas, il suffit d'indiquer sous quelle influence il se trouvera placé.

Dans la dernière réunion préparatoire, à laquelle assistoient un grand nombre de fondateurs, Mgr Saint-Marc a été nommé président provisoire, avec mission de composer un conseil d'administration, également provisoire, qu'il a aussitôt formé.

ANGLETERRE. — Il y a trois ans, les catholiques français établis dans l'île de Jersey n'avoient qu'un local peu décent pour l'exercice de leur culte. Après bien des vicissitudes et des obstacles, ils sont maintenant propriétaires d'une fort jolie église, qui étoit naguère une chapelle anabaptiste. Elle est située dans un des quartiers les plus convenables de la ville de Saint-Hélier; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle semble bâtie pour l'usage du culte catholique. Cette église, dont la bénédiction et l'ouverture auront lieu le 23 octobre, coûte aux catholiques de Jersey [illegible],000 fr. Ils en ont donné 9,000, somme énorme, si l'on considère l'exiguité de leurs ressources. Aussi espèrent-ils que, pour payer le reste de leur dette, ils trouveront un généreux concours dans la charité de leurs frères de France. Les personnes bienfaisantes qui voudroient les aider, peuvent adresser leurs offrandes au secrétariat de l'évêché de Rennes, et à MM. les curés de Granville et de Saint-Malo.

IRLANDE. — Le couvent de Sienne, à Drogheda, s'est ouvert, jeudi dernier, à deux nouvelles religieuses : Mesdemoiselles G'Halloran, de Dublin, et Butterly, de Millwood. Leur profession a été reçue par M. White. Mgr Crolly, primat d'Irlande, assistoit à la cérémonie.

ETATS-AUTRICHIENS. — On écrit de Venise, le 14 septembre :

« Les savans et laborieux moines du couvent arménien de la petite île de Saint-Lazare, auxquels on est déjà redevable de la publication et de la traduction d'un très-grand nombre d'anciens ouvrages arméniens d'une haute importance, s'occupent en ce moment à faire une édition de tous les historiens arméniens depuis le quatrième siècle de notre ère jusqu'aujourd'hui. Ce recueil commencera par l'*Histoire de la Conversion des Arméniens au christianisme*, par Agal Angelus, prêtre, qui vécut vers le milieu du IV$^{e}$ siècle, et cet ouvrage sera suivi de l'*Histoire d'Arménie depuis le commencement du monde* (sic) *jusqu'à l'an de grâce* 440, par Moïse de Khoren, archevêque de Petravari, mort en 492.

» L'édition, dont la majeure partie se composera d'œuvres entièrement inédites, aura environ quarante volumes grand in-folio. Le texte arménien sera accompagné d'une traduction italienne en regard, et de notes et commentaires.

» La direction de cette grande entreprise est confiée à M. Tommaseo, un des linguistes les plus distingués de l'Italie. »

RUSSIE. — Les Dominicains qui desservent la grande paroisse catholique de Saint-Pétersbourg sont un

embarras pour le gouvernement schismatique, qui cherche à écarter ce foible et dernier soutien de l'orthodoxie. D'abord, on les a invités à s'abstenir de donner la communion les jours ouvrables, sous prétexte que cette pratique étoit choquante pour l'Eglise dominante. Puis l'empereur, fidèle à ce système hypocrite qui consiste à faire intervenir l'autorité ecclésiastique pour renverser les lois même de l'Eglise, leur a fait enjoindre par le collége ecclésiastique catholique romain de remettre au gouvernement, et cela sous peine de bannissement, la liste très-exacte de tous leurs pénitens. Or, de deux choses l'une : ou les Dominicains refuseront d'obéir à cet ordre sacrilége, et alors la peine du bannissement leur sera aussitôt appliquée; ou bien (ce qu'à Dieu ne plaise!) ils obtempéreront à cet ordre, et le gouvernement trouvera encore le moyen de les exiler de la capitale sous prétexte que les listes qu'ils auront eu la foiblesse de remettre ne sont pas très-exactes. Nous doutons que Julien l'Apostat ait eu l'esprit aussi déplorablement inventif.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un nouveau tourment d'esprit survient aux puristes de la révolution de juillet. Ils ont découvert un magnifique tapis des Gobelins que le roi Charles X avoit laissé dans le garde-meuble de la couronne, et qui, malgré les fleurs de lis dont il est parsemé, se trouve étalé aujourd'hui dans le grand salon d'honneur du château de Saint-Cloud. *Que présage, Mathan, ce prodige incroyable?* qu'est-ce que cela signifie, et à quoi ne doit-on pas s'attendre d'après l'apparition d'un signe si menaçant et si funeste!

Telle est la calamité sur laquelle s'exerce dans ce moment la science conjecturale des interprètes et des augures qui cherchent à pénétrer les secrètes destinées de la patrie. C'est étude grave, comme vous voyez, e mérite de passer avant toutes les a dans les esprits vraiment occupés hauts intérêts de la France. Donnez de l'intimidation, des lois de septer des budgets aussi gros et aussi l que vous voudrez : ce n'est point là sus qu'ils se montreront sensibles e ficiles. Entourez-les de forts détac de bastilles; envoyez-les dans la cita de Doullens et au Mont-Saint-Mi cela passera encore sans les tro frayer. Mais un tapis des Gobelins s de fleurs de lis! voilà qui est au-de de leurs forces; voilà où le bât ne paroît plus supportable, et où les an tumes de la révolution de juillet c mencent pour eux.

Quoique ces choses-là soient éc et authentiquement constatées de n temps pour l'instruction de la postér certainement on ne les croira pas deux ou trois siècles d'ici. Quant à qui en sommes témoins, il n'y a moyen de les nier et d'en douter. I vrai qu'en notre qualité de conte rains, nous avons l'avantage de s pourquoi les fleurs de lis ont cau causent encore tant d'horreur à une taine classe de gens. A l'époque où horreur s'est manifestée avec tan violence parmi eux, ils étoient p pour en avoir un souvenir assez agréable, et les épaules leur cuis encore. Cette circonstance aide à e quer les aversions de ce temps-là con fleur de lis. Mais peu à peu cela s'effa finira par disparoître entièrement. alors que le doute commencera dan esprits, et qu'on refusera d'ajouter la rage contemporaine que nous vo régner contre cette pauvre et inno fleur. C'est alors enfin qu'elle ce d'être fauchée jusqu'à la racine, da jardins publics, comme elle l'a été, core cette année, par la canne vin tive des forçats libérés, aussi loin ont pu l'atteindre par-dessus les lages des parterres.

---

PARIS, 19 OCTOBRE.

Par ordonnance, en date du 16 de ce mois, le collége du 7e arrondissement électoral de la Seine-Inférieure est convoqué à Dieppe, pour le 12 novembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite du décès de M. Bérigny.

— On assure qu'indépendamment de la convention qui s'élabore avec la Belgique, des négociations commerciales ont été entamées avec l'Angleterre, la Sardaigne et l'Union allemande.

— Le *Journal du Havre* publie la note suivante, qu'il dit tenir de bonne source:

« La commission du Sénégal a terminé ses travaux. Après de longs débats, elle a conclu à l'unanimité pour le rétablissement immédiat du régime de la libre concurrence, et a adopté un réglement pour la traite de la gomme aux escales, au moyen duquel les abus signalés pourront être, sinon empêchés, au moins atténués. »

Le *Moniteur Parisien* ajoute :

« Nous croyons savoir que cette note communiquée est inexacte. D'après nos informations, la commission ne se seroit pas prononcée pour la libre concurrence, elle auroit adopté un système mixte. Du reste, M. Gautier, pair de France, chargé du rapport, déposera son travail très-prochainement. »

— M. Jubelin, commissaire-général de la marine, ancien gouverneur de la Guadeloupe, puis de Cayenne, est nommé membre de l'amirauté.

— M. Legrand, sous-directeur d'Etat des travaux publics, vient d'être nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Par ordonnance récente, il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, pour subvenir aux dépenses de la commission de surveillance des tontines, un crédit approximatif de 8,000 francs sur l'exercice 1842.

Une autre ordonnance ouvre au ministre de la guerre, sur l'exercice 1842, un crédit extraordinaire de 500,000 francs pour dépenses urgentes relatives à l'ouverture de nouvelles routes en Algérie.

— Une circulaire du ministre de la marine, en date du 13 octobre, rappelle aux officiers de ce corps, que les règles de la subordination leur interdisent de lui adresser directement des demandes d'avancement, de commandement, de congé, etc.

— La marine fait bâtir à Brest, du côté de Recouvrance, d'immenses ateliers pour une fonderie et la construction de machines à vapeur. Au nord de la ville, le département de la guerre fait exécuter des travaux considérables de fortifications.

— Les inculpés dans l'affaire de l'accident arrivé le 8 mai dernier sur le chemin de fer de la rive gauche, renvoyés devant le tribunal correctionnel sous la prévention d'homicides et blessures involontaires par imprudence, négligence et défaut de précaution, sont au nombre de six.

Ils comprennent : L'administrateur de service, le directeur provisoire, le chef du mouvement, le directeur du matériel, le chef de la gare de Versailles, l'inspecteur de service monté le 8 mai sur une des locomotives.

L'administration du chemin de fer est citée, en la personne de son directeur provisoire, comme civilement responsable des faits de ses préposés.

Cinquante-quatre témoins et trois experts sont cités à la requête du ministère public pour l'audience du 22 novembre.

— Une brochure publiée à Londres a mêlé le nom de Louis Bonaparte au récit d'une émission de faux billets de banque d'Angleterre. Le prince annonce, dans une lettre, qu'il a l'intention de poursuivre judiciairement l'auteur de ces bruits calomnieux.

— D'après un journal, on a vendu pour plus de 500,000 fr. de pierres meulières, tirées de la forêt de Senart.

— Jusqu'à présent l'exécution de la peine capitale dans l'Algérie avoit eu lieu par le yatagan, et l'on se rappelle que, dans une occasion récente, l'exécuteur ayant frappé d'une main mal assurée, l'agonie du supplicié se prolongea pen-

dant plusieurs minutes. Désormais les exécutions capitales se feront en Algérie comme en France. L'exécuteur des arrêts criminels du département de la Seine a, par les ordres du ministre de la guerre, construit un échafaud qui va être expédié à Alger.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 9 octobre, le conducteur d'une voiture publique des Andelys venoit de charger différentes sommes d'argent qu'il devoit porter à Rouen. Un jeune homme de Courcelles, qui avoit observé ce chargement, se glissa derrière la voiture, et s'y introduisit, puis il cassa le coffre où l'argent étoit renfermé, et disparut.

C'est en montant la côte de Heuqueville que le conducteur reconnut qu'il étoit volé. Il dépêcha deux jeunes gens afin d'avertir les gendarmes des Andelys. Le voleur, de son côté, se divertissoit au bal. Mais un gendarme, qui l'avoit remarqué examinant la voiture, vint troubler son plaisir, et lui fit avouer qu'il avoit volé les 425 fr.; il n'avoit pu encore dépenser que 1 fr. 35 c. Ce voleur a été écroué dans la prison des Andelys.

Quant aux deux jeunes gens qui avoient couru avertir la gendarmerie, ils ont été assaillis par six individus, et l'un d'eux surtout a été fort maltraité.

— Le sieur Dolivet, menuisier-ébéniste à Beaufort (Maine-et-Loire), et sa fille, âgée de quatre ans, viennent de mourir après avoir mangé des champignons vénéneux.

— Un mandat d'arrêt a été décerné, à la date du 19 août dernier, par M. le juge d'instruction de l'arrondissement de Verdun, contre le sieur Humbert (Jean-Michel), ancien notaire à Hannouville-sous-les-Côtes (Meuse), sous prévention de faux en écriture authentique.

Ce prévenu étant parvenu à se soustraire par la fuite à l'exécution de ce mandat, son signalement a été envoyé par M. le ministre de l'intérieur aux préfets de tous les départemens et à la g darmerie.

— M. le ministre des travaux pub est arrivé le 15 à Lyon. Dans la mati du 16, le ministre a eu une longue c férence avec M. le préfet du Rhône.

— M. Meyer, consul de Hambou Bordeaux, vient d'être révoqué de fonctions par le sénat.

— M. B. L. C. Trion de Montale bert, chevalier de Saint-Louis, col en retraite, est mort à Aix le 8 octol à l'âge de 74 ans.

---

EXTÉRIEUR.

On écrit de Madrid qu'Espart commence à éviter les occasions où présence pourroit faire naître les ten tions de guet-apens et d'attaques c tre sa personne. C'est ainsi que le 10 ce mois il ne s'est point montré à grande revue de la garde national des troupes de la garnison, où l'on s tendoit à le voir. Il a mieux aimé la c tremander, et chercher à se rendre i ressant par occasion, en faisant n l'idée que la malveillance l'épie par pour lui faire un mauvais parti.

— On s'entretient toujours à Ma au sujet des manières royales qu'Es tero affecte dans les cérémonies, e peu de place qu'il y laisse à la je princesse Isabelle et à sa sœur. trône, fauteuil royal, il occupe tout façon, comme s'il s'appeloit Charles

— On annonce que la veuve d lèbre Mina vient d'être élevée par u cret du régent, au rang de gran d'Espagne et de première dame d neur d'Isabelle II.

— L'ouverture de la session des E généraux de Hollande a eu lieu à Haye le 17 de ce mois. Le roi a p noncé un discours, dans lequel, ap s'être félicité des bons rapports qui e tent entre la Hollande et les puissan étrangères, il a annoncé que les négo tions avec la Belgique se poursuivent que les bases d'un arrangement défi sont adoptées par les plénipotentia des deux gouvernemens.

— Les journaux d'Amsterdam démentent, comme fausse et controuvée, la nouvelle du naufrage de la frégate autrichienne la *Bellone*; et fort heureusement il n'est arrivé aucun sinistre qui ait pu donner lieu à un bruit analogue.

— Le *Globe*, journal anglais, publie les bases de la nouvelle convention postale entre la France et l'Angleterre. Il en résulte que la lettre simple envoyée d'un pays à l'autre, ou en transit pour l'Inde et la Méditerranée, ne paiera plus, au lieu de 2 fr. (1 schelling 8 deniers sterling) que 90 centimes ou 9 deniers sterling.

— Les condamnés de Stafford ont fait jeudi dernier une tentative pour s'évader de la geôle. Un des prisonniers, O'Neill, déclaré coupable par le jury, mais dont la sentence n'est pas encore prononcée, a donné avis à M. Brutton, gouverneur de la prison, par une lettre dans laquelle il indiquoit le moment choisi pour l'exécution du complot.

Henry Ellis, condamné à vingt et un ans de déportation, étoit le chef du complot. Après s'être assurés de l'un des porte-clefs et avoir saisi son trousseau, les prisonniers auroient ouvert une chambre où se trouvent soixante fusils avec leurs baïonnettes. Ils auroient armé tous les chartistes, et se seroient enfuis à travers la ville, tout prêts à combattre les gardes de police qui auroient voulu mettre obstacle à leur retraite.

Le concierge a mis, en quelque sorte, la prison en état de siége, et envoyé à Londres un exprès pour demander les instructions du ministre de l'intérieur.

— En Angleterre les voleurs sont déportés au-delà des mers, c'est-à-dire à Jackson ou Hobart-Town, dans la Nouvelle-Hollande. Dans les îles de Jersey et de Guernesey, la déportation se fait aussi au-delà des mers, c'est-à-dire en Angleterre. Ainsi, plusieurs individus condamnés pour vols de poires, à un mois ou quinze jours d'emprisonnement solitaire, et un enfant condamné à deux mois de prison pour vol d'une paire de bottes et d'une chemise, seront, à l'expiration de leur peine, bannis en Angleterre pour trois à cinq ans.

— La réunion des actionnaires de la banque de Manchester a produit une grande sensation. Il a été annoncé que tout le capital remboursé de 750,000 livres avoit été perdu et même plus, on espère que le nouvel appel de fonds de 2 livres par actions, qui produira 200,000 livres, permettra à la banque de liquider et laissera même un petit excédant à distribuer entre les actionnaires.

— Un incendie a réduit en cendres, dans la ville de Troizk (Russie), l'école, la prison, la caserne, la maison des douanes, le pont sur l'Ili, et 293 maisons particulières. On a eu beaucoup de peine à sauver les prisonniers.

— Suivant une lettre de Belgrade, du 8 octobre, la terreur est à l'ordre du jour en Servie, depuis la dernière révolution. Wutschitch a mis en liberté tous les malfaiteurs qui encombroient les prisons; et maintenant la sûreté des personnes et des propriétés se trouve également menacée.

— La *Gazette d'Augsbourg* donne des nouvelles de Constantinople du 27 et du 28 septembre, c'est-à-dire postérieures d'un jour à celles reçues dernièrement par le paquebot du Levant. Ces nouvelles diffèrent entre elles sur un point très-important. Le *Journal de Smyrne*, qui est considéré comme un des organes du gouvernement turc, avoit annoncé que le Liban seroit gouverné par deux chefs, l'un druse et l'autre maronite, ce qui nous paroissoit se rapprocher beaucoup du projet présenté par les ambassadeurs. Mais les correspondances de la *Gazette d'Augsbourg* annoncent que ces deux chefs seront deux Turcs, ce qui changeroit complétement l'état de la question et ajourneroit indéfiniment toute solution.

— Il régnoit au Canada, le 29 septembre, une agitation très-vive, excitée par certains changemens dans le cabinet. Pour expliquer cette agitation, nous empruntons à une feuille canadienne des renseignemens sur la situation des partis

dans le Canada, lorsqu'il étoit divisé en deux provinces.

« Il y avoit dans le Bas-Canada deux partis : le parti anglais et le parti français ; dans le Haut-Canada étoient les réformateurs et tout ce qui étoit généralement connu sous le nom de *Pacte de Famille*. Mais il y avoit en outre dans cette province beaucoup de personnes qui n'adoptoient nullement les principes ou les vues des réformateurs, et s'opposoient au pouvoir et à l'influence du *Pacte de Famille*. Quelque temps avant la réunion du parlement, il avoit été convenu que de nouveau l'on s'efforceroit de réduire cette influence.

» Désirant éviter de pénibles difficultés, le cabinet proposa donc au gouverneur d'admettre au pouvoir MM. Baldwin et Lafontaine ; MM. Draper et Ogden donnèrent, en conséquence, leur démission. MM. Baldwin et Lafontaine refusèrent d'abord les fonctions qui leur étoient offertes ; mais, après une décision du comité de la chambre et d'assez longues négociations, ils acceptèrent, et MM. Draper et Ogden leur firent place.

» La conduite du gouverneur a paru causer une satisfaction générale. L'assemblée législative, déclarant qu'elle étoit d'opinion qu'une égale proportion de Canadiens fût admise dans le cabinet, lui a voté des remercîmens à la majorité de 54 voix contre 5. »

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

**BOURSE DE PARIS DU 19 OCTOBRE.**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 95.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3280 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 763 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 108 fr. 30 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 575 fr. 65.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 21 fr. 3/4.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.
On peut s'abonner des 1 et 15 de chaque mois.

N° 3662.

SAMEDI 22 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |


*Catéchisme du Diocèse d'Alger, expliqué par saint Augustin*, ouvrage traduit, recueilli et mis en ordre par M. l'abbé Dagret, vicaire-général d'Alger. — 3 vol. in-8°.

Après douze siècles, la divine Providence a daigné jeter un regard de miséricorde sur l'Afrique, et y rétablir l'antique foi. Voyez comme les mystères de Dieu sont impénétrables! C'est une insulte que la France veut venger; c'est une ville, jusque là réputée imprenable, que l'on veut emporter d'assaut. Hé bien! cette insulte est vengée, cette ville est prise, ce pays est conquis : la France arbore ses drapeaux vainqueurs au milieu des Arabes. Mais ce n'est pas assez d'avoir conquis : il faut civiliser, et c'est la religion catholique qui civilise. La France a senti cette double vérité, et voilà, selon le mot du général Bugeaud, qu'*après le sabre*, vient *la croix*, cette croix qui brilla jadis sur le sol africain, cette croix que prêcha si éloquemment l'illustre évêque d'Hippone. L'Eglise de France, qui avoit reçu, de l'abondance de l'Afrique, des évêques, envoie aujourd'hui un évêque pour y replanter le christianisme.

Mgr Dupuch s'est mis sous la puissante protection de saint Augustin; il vient d'obtenir les reliques les plus insignes de son illustre prédécesseur, et une imposante cérémonie se prépare en ce moment à Toulon pour la réception de ces gages précieux de la conversion de l'Afrique. C'est le 22 octobre que les reliques de saint Augustin, apportées de Pavie à Toulon, seront reçues dans ce port par plusieurs prélats, au nombre desquels on cite MM. les archevêques d'Aix, d'Avignon et de Bordeaux, MM. les évêques de Châlons, de Digne, de Fréjus, de Marseille. Cet empressement de l'épiscopat, ces honneurs rendus au grand docteur de l'Eglise, qui va en quelque sorte reprendre possession de son ancienne patrie, tout semble dire que le christianisme a reconquis l'Afrique pour ne plus la quitter. Et quel nom pourroit être un plus digne drapeau pour les ouvriers de l'Evangile, que l'illustre nom du Père de l'Eglise avec qui la civilisation disparut de l'Algérie, avec qui elle rentre aujourd'hui sur un continent, son ancien domaine? Pendant ce trop long intervalle de quatorze siècles, la mémoire de saint Augustin étoit restée précieuse à toutes les générations, à tous les hommes qui ont honoré la foi et le génie; mais aujourd'hui son souvenir doit devenir vivant pour l'Afrique : de la chapelle érigée sur le rivage de Bone, il dominera la colonie comme un encouragement à ceux qui veulent la régénération de ce beau pays, et la nouvelle France aura trouvé son patron, car c'est désormais un nom français que celui de l'évêque d'Hippone.

Mgr Dupuch auroit voulu développer ces paroles de saint Augustin : *Certum est Africam in ordine credendi non esse novissimam*, en composant lui-même un résumé de la foi catholique, extrait des œuvres du

grand docteur : M. l'abbé Dagret, vicaire-général du prélat, a réalisé sa pensée, en publiant ce résumé, sous le titre modeste de *Catéchisme d'Alger*. Dans une lettre, placée en tête de ce *Catéchisme*, Mgr Dupuch remercie M. l'abbé Dagret d'avoir si heureusement et si promptement terminé ce travail :

« Béni soyez-vous, dit-il à l'auteur, pour avoir en si peu de jours, et au prix de tant de veilles et de fatigues, accompli d'une façon aussi parfaite la tâche sacrée que votre piété filiale, votre zèle apostolique vous avoient imposée. Sans doute, l'illustre docteur vous inspira, vous assista plus d'une fois... Combien ils sont délicieux les fruits de cet arbre *qui nous appartient*, suivant votre heureuse expression, tels surtout que vous nous les offrez dans votre corbeille mystérieuse ! Qu'il est suave, qu'il sera salutaire aux ames, le miel que vous avez composé, abeille diligente et nourrie des sucs les plus purs !... »

Ce qui imprime un cachet particulier au nouveau *Catéchisme*, c'est que tout y est textuellement extrait et traduit des nombreux ouvrages de saint Augustin. On conçoit les difficultés que M. l'abbé Dagret a dû rencontrer, lorsqu'il s'est agi de faire un tout bien coordonné, avec des milliers de fragmens qu'il a adaptés les uns aux autres ; et pourtant il en est résulté une œuvre que recommande l'unité et l'ensemble.

Le *Catéchisme d'Alger* se divise en trois parties : chaque partie correspond à un volume.

L'auteur, ou pour mieux dire saint Augustin, commence par l'étude de la religion.

« Nous devons rendre à Dieu, dit-il, un culte souverain. Nous le lui devons soit intérieur, soit extérieur, car tous ensemble nous sommes son temple, et chacun de nous est son sanctuaire, parce qu'il daigne habiter et dans la société et dans les individus (t. I^er^, p. 1-2). La religion est le lien qui nous rattache à lui par l'amour (*ibid*). Mais la vraie religion n'est pas d'invention humaine (p. 3). » — « Il est certain, continue l'auteur, que celui qui cherche la vraie religion, veut que cette religion puisse lui servir. (*Ibid.*) »

Telle est la double base qui sert de fondement à la religion : d'un côté, la bonté de Dieu qui daigne descendre jusqu'à l'homme ; de l'autre, le besoin qu'éprouve la créature de parvenir au bonheur.

« Ce n'est pas moi seul qui veux être heureux, dit le *Catéchisme*, ce ne sont pas seulement quelques hommes ; mais tous sans exception nous voulons être heureux. Etre heureux, c'est un si grand bien, qu'il n'y a personne, bon ou méchant, qui ne le veuille. »

De là, nécessité pour tous de suivre la vraie religion, puisque, sans elle, l'homme ne peut arriver à la source du bonheur et de la félicité, qui est Dieu.

Ces préliminaires posés, l'auteur du *Catéchisme* arrive à cette grande question : *Qu'est-ce que Dieu?* La réponse forme le chapitre III du premier volume. Les développemens en sont très-beaux. M. Dagret s'est surtout servi des commentaires de saint Augustin sur les Psaumes. Après avoir lu ces pages magnifiques, on se sent porté à s'écrier :

« Oh ! oui, Dieu existe; il est spirituel, souverainement bon, sage, puissant ; il est partout, il est éternel, sa miséricorde est infinie comme sa douce Providence, et c'est un bonheur ineffable pour l'homme de l'aimer et de le servir ! »

Il y a, dans ce chapitre, de quoi détruire les préjugés des Arabes sur la divinité, et surtout l'idée de fatalisme aveugle que Mahomet leur a léguée.

Dans le chapitre IV, le *Catéchisme* passe en revue les œuvres de Dieu; mais il s'attache de préférence aux deux êtres les plus éminens de la création : l'ange et l'homme. Les anges se divisent en bons et en mauvais; les hommes se partagent en deux cités, selon l'expression de saint Augustin. A l'exemple du saint docteur, M. Dagret s'arrête exclusivement à la *cité de Dieu*, dont il donne l'historique, depuis la promesse du Rédempteur jusqu'à l'avénement du Messie. Nous avons remarqué avec plaisir un passage qui ne manque point d'à-propos, et qui réfute, en quelques mots, la grande erreur du panthéisme. Au sujet de cette parole de l'Ecriture : *Dieu a soufflé sur Adam l'esprit de vie*, saint Augustin fait remarquer qu'il y a des hommes qui ont pensé que l'ame étoit la substance même de Dieu.

« Ce sentiment, dit-il, est entièrement opposé à la foi catholique, qui le réprouve; car nous croyons que la substance de Dieu est incommunicable. Si l'ame de l'homme étoit une portion de Dieu, elle ne pourroit ni se tromper, ni être trompée, ni être portée à mal faire, ni dans la nécessité de souffrir, ni sujette à changer, soit en bien, soit en mal. Ce souffle de Dieu qui a donné la vie à l'homme, n'est donc point une émanation de la substance divine. Comment donc l'ame est-elle faite du souffle de Dieu? Est-ce quelque chose qui ressemble à l'air? Notre souffle est comme l'air, mais non celui de Dieu : on pourroit le penser ainsi, si le monde étoit comme un grand corps animé, dont Dieu seroit l'ame : mais, comme Dieu est infiniment au-dessus de tous les corps de ce monde et de tous les esprits qu'il a créés à une distance incommensurable, il seroit absurde de s'arrêter à cette pensée. Quand je viens à considérer tous ces divers systèmes de la nature par lesquels des hommes doctes et pénétrans s'efforcent de diviniser toutes les choses humaines, je ne trouve pourtant pas qu'ils puissent attribuer aux créatures matérielles et même spirituelles, autre chose qu'une action passagère et limitée : et certes, ce n'est point le vrai Dieu (p. 93-94). »

M. l'abbé Dagret a consacré deux chapitres assez longs à la vie de Jésus-Christ et à l'établissement de l'Eglise. Certes, dans son but, c'étoient deux points fondamentaux, deux points essentiels, en présence de ceux qui prétendent que Mahomet est le prophète de Dieu. Jésus-Christ devoit être complétement réhabilité aux yeux des sectateurs du Coran; il devoit l'être d'une manière irréfragable, irrésistible. L'auteur du *Catéchisme* s'est sans doute souvenu aussi que, dans nos contrées, on a vu s'élever quelques hommes tristement fameux qui se sont rangés sous la conduite des Salvador et des Strauss. M. l'abbé Dagret, tout en restant dans les limites d'un catéchisme, en a dit assez pour détruire les impiétés des uns et des autres.

Dans le deuxième volume, l'auteur aborde la croyance révélée par le Fils de Dieu, et confiée par lui à l'Eglise qu'il a divinement instituée. Cette croyance se résume en substance dans le *Symbole des apôtres*.

« La foi catholique, dit saint Augustin, est donnée aux fidèles dans un symbole qu'ils doivent apprendre de mémoire: il est aussi court que possible, afin que ceux qui commencent, qui ne se nourrissent que de lait, qui viennent de renaître en Jésus-Christ, qui ne sont pas encore fortifiés par la connoissance et les savantes et curieuses discussions des divines Ecritures, puissent trouver dans un court exposé ce qu'il faut croire. Les développemens sont réservés à ceux qui

sont plus avancés, et qui, fondés toutefois sur l'humilité et la charité, peuvent approfondir davantage la céleste doctrine (tom. II, p. 2).»

Après avoir reproduit textuellement le *Symbole des apôtres*, M. Dagret l'explique d'abord d'une manière sommaire et rapide; il revient ensuite à l'exposé spécial des grandes vérités qu'il renferme : le mystère de la Sainte-Trinité, — celui de l'Incarnation, — le mystère de la Rédemption, — l'Eglise, sa constitution, ses propriétés, ses notes, sa communion, — et les quatre Fins dernières de l'homme.

Mais ce n'est pas assez de croire; il faut agir, il faut conformer la conduite à la croyance, selon cette parole de l'apôtre saint Jacques : *La foi sans les œuvres est une foi morte.* C'est le sujet du troisième volume, dans lequel M. l'abbé Dagret expose les principes de la morale chrétienne, c'est-à-dire les commandemens de Dieu et ceux de l'Eglise. Cette exposition contient tous les détails nécessaires à l'instruction des fidèles, et occupe au moins 300 pages. Le reste de cette troisième partie est consacré à quelques considérations sur le péché et sur la vertu, ou en d'autres termes, sur les deux voies qui s'offrent à l'homme en présence de la loi. Et pour que l'homme ne se décourage pas à la vue de sa foiblesse, l'auteur termine son ouvrage en offrant aux fidèles le fruit précieux de la mort de Jésus-Christ, cette *grâce* qui faisoit dire à l'apôtre des nations : *Omnia possum in eo qui me confortat*, cette grâce qui fortifie les foibles et soutient les justes, cette grâce qui est donnée à tous par les *sacremens* et par la *prière*. Dans le chapitre de la grâce, l'auteur s'est contenté d'établir, d'un côté, son indispensable nécessité, et, de l'autre, le libre arbitre de la volonté humaine : c'est tout ce qu'il importe que les fidèles sachent pour opérer leur salut avec confiance, mais aussi avec une sainte humilité. M. Dagret a préféré s'étendre sur l'intéressante matière de la prière et des sacremens, ces deux moyens de sanctification, malheureusement si négligés de nos jours.

Comme on le voit, il n'y a rien de neuf dans la division du *Catéchisme*: à peu de chose près, c'est le plan de tous les ouvrages qui traitent de la religion; et nous ne voyons pas pourquoi M. l'abbé Dagret auroit rejeté cette forme générale et commune, puisqu'elle est excellente d'ailleurs, et qu'elle embrasse toute la science théologique. Mais, en revanche, la manière dont M. l'abbé Dagret a rempli ce cadre ordinaire, appartient à lui seul, et constitue une véritable création littéraire. Il a voulu être l'écho doctrinal de saint Augustin, et nous en avons dit la raison : son livre s'adressant spécialement à l'Afrique, il devoit redire à ce pays le langage de son ancien docteur, il devoit prouver aux Arabes que la foi de l'immortel évêque n'a point varié, et qu'après douze siècles elle domine encore toute la terre, comme elle la dominera jusqu'à la fin des temps, selon l'infaillible promesse du divin Fondateur.

Le livre de M. Dagret s'adresse à tous les fidèles, à tous les pays, comme la foi dont il n'est que l'expression.

Non-seulement les fidèles s'instruiront en parcourant le *Catéchisme d'Alger*, mais ils sentiront la plus tendre piété s'insinuer doucement

dans l'ame, qui est comme enivrée de l'abondance toute sainte, toute féconde, toute persuasive de l'un des plus illustres docteurs de l'Eglise.

Les ecclésiastiques pourront également tirer un grand parti du nouveau *Catéchisme*, qui offre les plus beaux passages des œuvres du saint évêque d'Hippone sur tous les points de la religion. Avec cet ouvrage, les instructions qu'ils donnent au peuple fidèle seront facilement corroborées par d'heureuses citations, par des citations qui auront d'autant plus de force, qu'elles sortiront de la plume d'un grand saint. Pour eux, pour tous, le *Catéchisme d'Alger* sera un livre précieux.

Mgr Dupuch s'est chargé lui-même de nous en garantir l'orthodoxie : « Nous l'approuvons, dit ce pieux » évêque, nous l'approuvons et le » recommandons à tous, avec con- » fiance, sans mesure, et regardons » comme un des plus beaux jours de » notre épiscopat, celui où nous écri- » vons cette approbation. »

---

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté est revenue, dans le meilleur état de santé, de Castel-Gandolfo, à sa résidence du Quirinal.

---

PARIS. — L'église paroissiale de Saint-Jacques a le bonheur de posséder les reliques insignes de dix-huit saints, dont plusieurs ont versé leur sang pour rendre témoignage à la foi de l'Evangile.

Ces reliques précieuses étoient vénérées autrefois dans la chapelle du séminaire de Saint-Magloire à Paris. Elles furent soustraites, en 1793, aux profanations de l'impiété, et déposées, en 1797, sous le maître-autel de l'église de Saint-Jacques. C'est là qu'elles furent découvertes en 1835, et reconnues authentiques, après une enquête juridique faite par l'ordre de Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

Le vénérable curé de Saint-Jacques obtint alors la permission de célébrer tous les ans la fête de l'Invention de ces saintes reliques, le dimanche le plus voisin du 24 octobre, par un office du rit solennel-majeur ; et cette fête n'a jamais manqué d'attirer un grand concours de fidèles.

M. l'abbé Martin de Noirlieu, actuellement curé de Saint-Jacques, vient de faire orner dans son église une chapelle, où seront transférées, dimanche prochain 23 octobre, les trois châsses qui renferment les restes de saint Magloire et des autres saints.

Pendant toute la semaine qui suivra, une messe basse sera célébrée chaque jour dans la chapelle de Saint-Magloire, à l'intention des fidèles qui auront contribué à l'orner, par leurs offrandes. On invoquera aussi les saints pontifes et martyrs, pour la prospérité de la France et le triomphe de la foi catholique dans tous les cœurs.

Le sermon sera donné dimanche par M. l'abbé Deguerry, chanoine titulaire de Paris.

— Le dimanche 23 octobre est le jour de la fête patronale de la paroisse et de l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis, vicaire apostolique de l'Océanie orientale, célèbrera les offices de la fête. Cet apôtre d'un monde presque inconnu jusqu'à ce jour, prêt à quitter sa patrie pour retourner vers les ames qu'il a conquises à Jésus-Christ, veut, avant de traverser le grand Océan, venir d'abord implorer la protection de la Vierge, étoile de la mer, confier à la tendresse de son cœur les nombreux enfans de l'Eglise qui peuplent les îles de Gambier, et la prier de hâter la

conversion des idolâtres des îles Marquises, d'Otaïti et de Sandwich, qui composent son diocèse. Le sermon sera prêché à trois heures après midi, par M. l'abbé de Valette, aumônier du collége d'Henri IV. A sept heures, vêpres solennelles de l'archiconfrérie ; le sermon par M. Bouis de Sarabeirousse.

— Deux prêtres sont morts depuis peu de temps, à l'infirmerie de Marie-Thérèse : l'un est M. l'abbé de Calonne, professeur émérite de l'Université, et l'autre, M. l'abbé Roux, ancien vicaire à Saint-Louis-en-l'Ile. Ce dernier, à peine âgé de 35 ans, connoissoit dix-sept langues mortes ou vivantes.

---

*Diocèse d'Angoulême.* — Mgr Régnier a visité l'école normale de la Charente. Le *Moniteur* dit à cette occasion :

« Ce vif empressement, le langage bienveillant et affectueux que le digne prélat a adressé au directeur et aux élèves-maîtres, témoignent hautement du tendre intérêt que lui inspire la laborieuse jeunesse des écoles. M. l'évêque a exprimé le vœu de voir régner une parfaite harmonie, un heureux accord entre les ministres de nos autels appelés à former des ames pour le ciel, et les instituteurs dont la sainte mission est de porter, particulièrement dans nos campagnes, le double flambeau de l'instruction et de la morale religieuse. »

---

*Diocèse de Lyon.* — Mgr Douarre, prêtre de la Société des Maristes, a été sacré évêque, le 18 octobre, dans la primatiale de Saint-Jean, par S. E. le cardinal de Bonald, assisté de MM. les évêques de Belley et d'Amiens. Le nouvel évêque doit aller seconder Mgr Pompallier dans les missions lointaines de l'Océanie.

---

*Diocèse du Mans.* — Nous avons *annoncé*, il y a quelque temps, la mort de M. Lambron, décédé à la suite d'une longue et cruelle maladie, au sein de sa famille, après avoir été long-temps curé de la ville d'Ernée, puis élevé en 1834 à la dignité de premier grand-vicaire et archidiacre du Mans.

M. Bourmault, pendant plusieurs années maire de la ville d'Evron, ayant embrassé l'état ecclésiastique, et fait ses études à Saint-Sulpice, avoit été appelé, d'une cure importante où son administration pleine de zèle et de prudence produisoit les plus heureux fruits, aux fonctions de second grand-vicaire du Mans et d'archidiacre de Laval. Atteint d'une infirmité grave qui ne lui permettoit plus de les remplir avec toute l'activité qu'il désiroit, il vient de donner sa démission entre les mains de M. l'évêque du Mans.

Ces deux ecclésiastiques s'étoient également concilié le respect, la confiance et l'affection des fidèles, dont les intérêts leur avoient été confiés, et du clergé qui ressent vivement leur perte.

M. l'évêque du Mans, forcé de pourvoir à leur remplacement, vient de nommer M. Chevereau, premier vicaire-général titulaire et archidiacre du Mans, et M. Vincent, second vicaire-général titulaires et archidiacre de Laval.

L'un et l'autre, après avoir fait leurs études théologiques au séminaire du diocèse, heureux d'avoir alors pour supérieur le vénérable évêque dont aujourd'hui ils partagent les travaux, étoient allés les compléter à Saint-Sulpice et à la Solitude, et se pénétrer de l'esprit de cette sainte maison.

Le premier, après avoir professé le dogme et la morale au séminaire du Mans, en est actuellement le supérieur.

Le second, après avoir quelque temps exercé le saint ministère, avoit été chargé d'enseigner dans le

même séminaire la philosophie et la théologie, et dernièrement enfin, avoit été choisi par Mgr Bouvier pour être son secrétaire particulier.

Tout le diocèse applaudit à ce choix : la science, la sagesse, la piété de M. Chevereau et de M. Vincent lui donnent l'assurance consolante que la double perte qu'il vient d'éprouver sera dignement réparée.

*Diocèse de Marseille.* — Le 11 octobre, quatre Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul se sont embarquées à Marseille, pour le Levant. Deux se rendent à Constantinople, et deux à Santorin en Grèce.

*Diocèse de Tulle.* — La lettre pastorale, publiée par Mgr Berthaud, à l'occasion de son arrivée dans le diocèse, est datée du 15 octobre. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

*Diocèse de Valence.* — On lira avec consolation les deux pièces suivantes : elles annoncent qu'un prêtre long-temps égaré a eu le bonheur de se réconcilier. L'Eglise accueille avec joie son repentir, et nos lecteurs béniront la divine Providence qui, après l'orage, l'a fait entrer à la Trappe d'Aiguebelle, comme dans un port sûr et tranquille.

« Monsieur le rédacteur,

» C'est une de ces pierres qu'une fatalité déplorable a détachées de l'édifice sacré, pierre demeurée trop long-temps égarée dans les égouts de la place publique, qui vient vous supplier de lui ouvrir les colonnes de votre estimable journal, afin d'acquitter un impérieux devoir et de réparer de nombreux scandales.

» Le soussigné eut l'honneur d'être ordonné prêtre en 1824 : il appartient au diocèse de Marseille, où il exerça peu de temps les fonctions du saint ministère.

» Un caractère violent et orgueilleux me fit encourir de la part de mon évêque une censure qui n'auroit pas eu de suite, si j'avois su m'humilier et me soumettre : mais j'étois trop fier pour cela.

» Je quittai Marseille, et lorsque je fus au loin, je sollicitai mon *exeat* qui me fut accordé avec la clause *quandiù nobis placuerit*. Muni de cette pièce, je pus obtenir divers emplois dans différens diocèses, entre autres dans celui d'Amiens, où je fus nommé curé de Courcelles-au-Bois ; je n'y fus pas sans mériter bientôt de nouvelles rigueurs de la part de l'autorité ecclésiastique.

» Dès lors, je lâchai la bride à l'impétuosité de mes passions violentes, et loin d'attribuer ma disgrâce à mon inconduite, je m'efforçai d'en faire peser la responsabilité sur mes respectables confrères. (C'étoit dans le canton d'Albert, arrondissement de Doullens.)

» Je trempai ma plume dans le fiel ; et dans le délire de la vengeance j'écrivis plusieurs lettres. J'adressai la première au roi : c'étoit une plate dénonciation ou plutôt une diatribe mensongère contre MM. les curés de mon district. J'en écrivis plusieurs autres plus ou moins scandaleuses qui furent accueillies et publiées par la *Sentinelle picarde*.

» Dès ce début, je me trouvai entraîné trop loin pour m'arrêter si tôt. J'arrivai à Paris, où j'eus des relations plus ou moins étendues avec un ministre protestant ; celui-ci me recommanda à ses coréligionnaires ; je fus reçu par eux avec empressement : ils auroient voulu obtenir de moi une profession de foi qui fût comme une sorte d'abjuration. Je fus assez coupable pour composer quelques écrits : l'un étoit une lettre dans laquelle je mettois en parallèle les actes de charité des prêtres catholiques avec ceux exercés par les ministres protestans, et dans ma conclusion je me prononçai en faveur de ces derniers. L'autre étoit une espèce de traité contre la confession orale ou auriculaire. Ce traité n'a jamais vu le jour, que je sache : je regrette qu'il ne soit pas demeuré en mon pouvoir, pour lui faire subir le sort qu'il mérite.

» Déjà si bas dans l'abîme, je ne crai-

gnis pas de descendre jusqu'au fond: je m'associai à l'abbé Auzou, chez lequel je prononçai un discours contre l'autorité épiscopale, et un second où j'attaquois l'infaillibilité de l'Eglise. Ce dernier est resté entre les mains de l'abbé Chatel, sans que j'aie pu le ravoir. Je désavoue, aujourd'hui, et son contenu et l'usage qui a pu en être fait.

» Je dois à la vérité de déclarer, que, si la religion protestante, dans laquelle je n'ai pourtant fait d'autres actes que les écrits précités, ne m'offrit jamais ni consolations ni attrait, celle de l'abbé Auzou ne fut à mes yeux qu'un charlatanisme ridicule digne du plus profond mépris; et si j'ai pris quelque part à l'une ou à l'autre, ce n'a pas été par conviction, mais plutôt par dépit et pour me procurer quelques moyens d'existence.

» J'ai à déplorer pareillement d'avoir fait imprimer dans le *Bon sens*, journal très-répandu alors (en 1832), un pamphlet contre les chanoines; je proteste encore contre toutes les autres pièces fugitives que j'ai pu publier dans ces jours de délire; je regrette de ne pas les avoir en ma possession pour les brûler de ma propre main.

» Je confesse publiquement que tout ce laps de temps a été rempli par une vie qui n'a été rien moins que sacerdotale, puisque, au caractère près, je n'ai rien conservé de ce saint état. Ma conduite a scandalisé l'Eglise de Dieu, contristé les fidèles, et abreuvé de chagrins une famille pieuse et honorable, en particulier mon excellente mère qui n'a cessé de pleurer un fils ingrat et coupable.

»Enfin le Dieu des miséricordes, qui ne voulut jamais la mort du pécheur, mais bien plutôt et sa conversion et sa vie, a daigné abaisser sur mes égaremens un regard de propitiation. Par des voies toutes providentielles, il m'a conduit à l'abbaye de la Trappe d'Aiguebelle en Dauphiné. C'est dans ce sanctuaire de dévoûment et de pénitence, devenu pour moi un asile de repentir, de réconciliation, et désormais de bonheur, que, touché des exemples de ces fervens religieux, dirigé par leurs sages avis, gagné surtout par la charité si douce et si insinuante du R. P. abbé dom Orsisé, j'ai eu le bonheur d'ouvrir les yeux à la lumière, de voir fondre la glace de mon cœur, et de rentrer, sous les auspices du Cœur immaculé de Marie, dans des sentimens plus conformes à ma foi, à ma religion et à mon caractère sacré.

» Puisse cette sorte d'expiation solennelle, à laquelle je vous conjure de donner toute la publicité possible, réparer mes scandales, faire oublier mes égaremens, et me faire rentrer, pour y persévérer jusqu'à mon dernier soupir, dans le bercail du vrai pasteur, où se trouvent les brebis dociles et fidèles!

» Veuillez agréer, etc.

» A. CAS, prêtre.

» Aiguebelle, le 15 octobre 1842. »

«Nous soussigné Orsise, abbé d'Aiguebelle au diocèse de Valence, avons le bonheur et la consolation d'attester que le nommé Antoine Cas a suivi avec beaucoup de zèle et d'exactitude les exercices d'une retraite qu'il a faite dans notre monastère; il a édifié tous les retraitans et tous les autres étrangers qui, dans cet intervalle, sont venus visiter la *maison*; nous avons la conviction que son repentir est sincère, et nous avons la confiance qu'il persévérera dans les bons sentimens qui l'animent.

» A Aiguebelle, le 15 octobre 1842.

» ✝ ORSISE, abbé d'Aiguebelle. »

---

*Diocèse de Vannes.* — M. l'abbé Leblanc a prêché la retraite ecclésiastique, à la suite de laquelle le clergé, qui en avoit suivi les exercices, s'est rendu processionnellement du séminaire à la cathédrale. M. l'évêque a célébré les saints mystères, et les retraitans ont renouvelé entre ses mains leurs promesses cléricales.

---

ANGLETERRE. — La nouvelle église catholique de Saint-Bède, à Marsbourg, a été consacrée avec une grande solennité par le vicaire

que du district. Le terrain uel elle a été bâtie provient on fait aux catholiques de urg. L'édifice n'a pas coûté 1,200 liv. sterl. (30,000 fr.)

E. — Le clergé ayant pré- la reine une adresse de féli- s, à l'occasion de son voyage, erdeen vient d'écrire, à ce Mgr Gillis, coadjuteur du postolique d'Edimbourg, une à, par ordre de S. M., il ex- le plaisir avec lequel elle a témoignage de loyauté de la ı clergé catholique de l'E- ,e ministère whig s'étoit tou- efusé à reconnoître officielle- omme évêques les vicaires iques. Les membres du cabi- y paroissent, sous ce rapport, vancés que leurs prédéces- car lord Aberdeen a adressé e à Mgr Gillis, en le qualifiant ı reverend doctor, ainsi qu'on ique envers les évêques re- par l'Etat. Ce progrès mérite signalé.

NDE. — Le steamer *Urgent*, ent de quitter le port de King- conduit Mgr Walsh, évêque ximianopolis, à la Nouvelle- ».

mais, écrit un correspondant du *Examiner*, jamais je n'ai été té- l'une scène aussi touchante. Dès ures du matin, des groupes nom- accourus de dix à quinze milles à de, se trouvoient près de King- Leur nombre s'accrut tellement ers midi, des milliers de personnes t réunies autour de la résidence de ne, attendant le bonheur de voir rnière fois leur bien-aimé pasteur. érentes heures du jour, le prélat encore un grand nombre d'individus a société de tempérance.
u moment où le navire quitta ses es, la foule immense tomba à ge- et pria à haute voix, pour appeler la protection du ciel sur l'illustre pontife ; elle ne se releva que lorsque le steamer fut hors de vue.

» Durant cette scène, qu'il est difficile de rendre, le docteur Walsh étoit tellement touché de ces démonstrations de respect et d'attachement, que ses amis furent obligés de le soutenir.

» Pendant que le bâtiment sortoit du port, le bon prélat, la tête découverte, tint constamment les mains levées pour implorer les bénédictions du ciel sur un peuple aussi religieux. »

BELGIQUE. — Durant les dernières vacances, les professeurs d'Oxford ont visité la Belgique. L'un d'eux a passé quelque temps dans l'abbaye des Trappistes, à Westmalle. Il récitoit le Bréviaire romain comme les religieux, assistoit aux offices de la nuit, et s'agenouilloit par terre, en refusant de faire usage d'un tabouret ou de quelque appui. Il étoit l'objet de l'édification générale. Ce professeur a positivement déclaré qu'aussitôt son retour dans sa patrie, il embrasseroit la foi catholique.

ESPAGNE. — Le régent vient d'assigner au prieur d'Alcantara les moyens de tenir son rang et d'exercer la juridiction qui lui appartient.
— M. Ortigosa, évêque nommé de Malaga, se rend à Madrid, soit pour y réclamer, dans les intérêts du diocèse, la liberté des communications avec Rome, soit, comme d'autres le disent, afin de prêter le secours de ses lumières au gouvernement, dans une question importante pour l'Espagne. On n'a pas oublié la louable conduite de M. Ortigosa à l'occasion des projets de loi schismatiques. Son intervention dans les affaires ecclésiastiques de son infortuné pays peut donc paroître d'un heureux augure.

HOLLANDE.—Une lettre publiée par l'*Univers* signale de nouvelles et odieu-

ses tentatives de la part de l'oligarchie protestante contre la liberté des catholiques hollandais. On sait que le roi de Hollande s'est toujours montré favorable à ses sujets catholiques; mais le parti de l'oligarchie a peu de sympathie pour Sa Majesté : en 1830 on poussa les choses jusqu'à vouloir exclure ce prince de la succession au trône. Malheureusement le parti oligarchique a beaucoup de puissance, et peut-être le roi ne voit-il pas assez clairement où on le mène. L'oligarchie n'a rien tant à cœur que de lui faire perdre l'amour des catholiques. Plaise à Dieu qu'on n'y réussisse point, et que l'intrigue ne parvienne pas à arracher à Sa Majesté des mesures odieuses! En ce moment, elle ne se propose rien moins que d'interdire au clergé l'accomplissement de l'un de ses premiers devoirs, sous peine de l'amende et de la prison.

Le ministre de la justice, M. Van Hall, va présenter aux chambres la rédaction du livre second du nouveau Code pénal Néerlandais. Or, l'art. quatre, au titre dixième de ce projet, viole d'une manière flagrante la loi fondamentale, laquelle dit expressément : *Pleine et entière liberté d'opinions religieuses est garantie à chacun*, — par conséquent aux prêtres catholiques et à leurs supérieurs spirituels, aussi bien qu'aux ministres protestans. La loi fondamentale dit encore : *A toutes les communions religieuses existantes dans le royaume, égale protection est accordée!* Eh bien! le susdit article quatre porte :

« Les ministres du culte qui, sans permission préalable du gouvernement, auront publié, répandu ou rendu publics quelques bulles, brefs, rescrits, décrets, mandats, expéditions ou autres actes, sous quelque nom ou dans quelque forme que ce soit, de *quelque autorité spirituelle étrangère*, seront punis d'un emprisonnement [illegible] correctionnel au minimum d'[illegible] au maximum de *cinq années*, et d'une amende de *cent f* au moins, et de *cinq cents flori* plus, ensemble ou individuellemen

On a copié des *articles or ques* de Napoléon, sauf le qu'on a eu de ne pas parler *cour de Rome*, avec laquelle, co telle, le gouvernement holla n'a rien à faire quant au spiri mais il est clair qu'on parle l'autorité spirituelle de l'Eglis tholique, car les protestans point d'autorité spirituelle é gère.

Pour mieux comprendre tou dieux de cet article, il est b faire observer que l'Eglise catho se trouve à l'*état de mission* da Hollande; que, par conséquen supérieurs ecclésiastiques ne que des vicaires ou délégués du S Siége, *ad revocandum*; qu'ils n'o même le pouvoir d'accorder de penses pour le carême, sans l' risation expresse du souverain tife, qui est le véritable pa l'évêque, l'ordinaire. Ainsi, le ques *in partibus* ne pourroient donner l'ordination, en vertu dispense du Saint-Père, sans l mission du gouvernement; et le directeur-général pour le catholique transformé en pape le royaume des Pays-Bas!

Que fera maintenant la se chambre, composée presqu'en ment de protestans? Nous l'ign En attendant, toute la presse lique proteste énergiquement l'adoption d'un article qui viol fondamentale et qui amène ruine du catholicisme en Hol

Si les chambres néerlandaise toient le projet en question, des vicaires apostoliques et des supérieurs ecclésiastiques au est confiée cette partie du tr de Jésus Christ se feroit ent ils ne montreroient ni moins lité, ni moins de courage q évêques d'Espagne et de la

Mais nous espérons encore que la sagesse du roi de Hollande empêchera la consommation de cette iniquité.

SUISSE. — Mgr d'Andréa, nonce apostolique, a fait le voyage de Lucerne pour y choisir le local où il fixera sa résidence. Il est probable que cette ville sera, dès cet hiver, le siège de la nonciature.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un jour M. Dupin fit rire toute la chambre des députés par la manière dont il raconta ce qu'il venoit de voir au-dessus d'un reposoir dressé à la porte du Palais-Bourbon : c'étoit le monogramme J. H. S. *Jesus hominum salvator*. Suffoqué de surprise et de terreur, il en parloit avec une sorte d'enrouement qui lui ôtoit presque l'usage de la parole; ce qui fit dire à un de ses collègues : *Il a un Jésuite dans la gorge*.

Maintenant ce ne sont plus les Jésuites qui étouffent les comédiens de quinze ans. Les bons et paisibles pères se sont retirés pour faire place au bonheur public dont nous jouissons depuis eux, et aux minces budgets qui leur ont succédé. Mais, selon toute apparence, nous sommes menacés de voir renaître l'idée fixe dont ils étoient alors l'innocente cause. Seulement ce n'est plus leur nom qui met les esprits avancés et le libéralisme en convulsion; c'est le nom des *Trappistes*. Les voilà représentés à leur tour comme faisant la pluie et le beau temps, comme les enfans gâtés du siècle. Un morceau de désert à défricher leur ayant été assigné dans l'Algérie par M. le maréchal Soult, il n'est sorte d'inquiétude que le patriotique éclairé n'en conçoive. Ce n'est rien moins que la Compagnie de Jésus qui semble lui apparoître de nouveau sous cette forme, avec toutes ses richesses, ses galions et ses montagnes d'or.

Il faut avoir vécu aussi long-temps que nous avec des malades de l'espèce des nôtres, pour pouvoir comprendre quelque chose à la durée d'une si étrange affection mentale. Hélas ! messieurs les amis de la civilisation et du progrès, laissez faire les Trappistes. Quel mal voyez-vous à ce qu'ils se chargent de défricher deux mille hectares de landes et de buissons dans l'Algérie? A la bonne heure s'ils y alloient pour défricher la barbarie et porter le flambeau du christianisme à la manière des anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus! Il y auroit de quoi vous alarmer, puisqu'il est vrai que cela vous effraie dans votre propre pays. Mais vous savez que les Trappistes ne parlent point, et qu'ils se bornent à faire de la civilisation matérielle, comme les Jésuites font de la civilisation morale. Ne vous mettez donc pas l'esprit si en peine à leur sujet. Quand ils cultiveroient en Afrique quatre fois plus de terre que le gouvernement ne leur en assigne, et qu'ils lui feroient produire autant d'orge et de froment qu'elle peut en rapporter, vous n'en mourrez pas pour cela. Souvenez-vous d'ailleurs que toutes les civilisations ont commencé par des compagnies religieuses, de même que vos entreprises de canaux et de chemins de fer commencent par des compagnies industrielles. Laissez d'abord arriver le bien; ensuite vous le prendrez, comme vous savez si bien le prendre lorsqu'il se trouve acquis par le travail et à la sueur du front des autres. En attendant, pardonnez à M. le maréchal Soult l'idée qu'il a eue d'offrir aux Trappistes un établissement rural en Afrique. Ce n'est pas par eux que votre sûreté sera compromise, ni à cause d'eux que les Arabes continueront à vouloir secouer le joug de la France.

## PARIS, 21 OCTOBRE.

Par ordonnance du 20 sont nommés : Conseiller à la cour royale de Pau, M. Dartigaux ; conseiller à la cour royale de Riom, M. Valleton ; président et vice-président du tribunal de Tarbes, MM. Lafeuillade et Cestia ; juges, à Lille, M. Artaud ; à Tarbes, M. Moncaup ; à Bagnères, M. Castaing ; procureurs du roi, à Bagnères, M. Dufresnoy ; à Lourdes,

M. Bascle de Lagrèze ; à Amiens, M. de Domesmont ; à Toulon, M. Hamelin ; à Saint-Gaudens, M. Sacaze ; substituts, à Mont-de-Marsan, M. Bordenave-Dabère ; à Bayonne, M. Dupont ; à Dax, M. Carbonel ; à Villefranche (Haute-Garonne), M. E. Cabantous ; à Lille, M. Lallier ; à Cambrai, M. Sansot ; à Montreuil, M. Quandalle ; à Saint-Pol, M. Paillard de Saint-Aiglan ; à Amiens, M. Dubarry ; à Senlis, M. Cadet de Vaux ; à Toulouse, M. Cassagne ; à Bagnères, M. Nicolau ; au Havre, M. Lefaucheux ; à Louviers, M. de Loture ; aux Andelys, M. Duhamel.

— Une ordonnance du 17 pourvoit à différens postes dans la magistrature à Alger, et nomme : président de la cour royale, M. Dubard ; conseillers à la même cour, MM. Solvet, Jollivet et Gauran ; conseillers-adjoints, MM. Tourangin-Desbrissards et Léfrançois ; substitut du procureur-général, M. Bernard de Marigny ; président du tribunal, M. Ponton d'Amécourt ; procureur du roi, M. Revertégat ; substitut, M. Pierrey.

— La *Gazette des Tribunaux* fait les réflexions suivantes au sujet de la récente ordonnance touchant l'organisation de la justice en Algérie.

« Constantine a été laissée en dehors de cette nouvelle organisation ; on n'y établit aucune juridiction régulière, pas même une justice de paix, quoique déjà le nombre de colons français y soit assez considérable. Cette lacune est évidemment intentionnelle ; elle s'explique d'autant moins que le gouvernement avoit connoissance, bien malgré lui, du désordre et des abus dont la tribune parlementaire a retenti. »

— On dit que c'est le 13 du mois prochain que finira le deuil officiel pris par la cour et par l'armée, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans.

— Lundi prochain, Louis-Philippe passera en revue, sur la place du Carrousel, une partie des troupes de la garnison, à l'occasion du départ des régimens qui permutent.

— L'administration des finances a appelé l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur des manœuvres qui seroi[ent] employées dans plusieurs localités p[our] soustraire des bois communaux au r[é]gime forestier, et même pour en dépo[uil]ler les communes ou sections de com[]mune qui en sont propriétaires.

M. le ministre vient, en conséquence, d'adresser à MM. les préfets une circulaire datée du 11 octobre, dans laquelle il donne à ces magistrats des instructi[ons] tendant à faire cesser un abus si préj[u]diciable à l'intérêt des communes.

— Par ordonnance du 16 octob[re], vu la loi du 25 juin 1841, port[ant] fixation du budget des dépenses [de] l'exercice 1842, et contenant, article 6, [la] nomenclature détaillée des dépenses po[ur] lesquelles la faculté est réservée d'ou[]vrir des crédits supplémentaires en c[as] d'insuffisance, dûment justifiée, des c[ré]dits législatifs, il est ouvert au mini[stre] secrétaire d'Etat des affaires étrangè[res], sur l'exercice de 1842, un crédit supp[lé]mentaire de 550,000 fr. applicable [au] chapitre XI, *Missions extraordinaires [et] dépenses imprévues*.

— M. le ministre de l'intérieur vi[ent] d'adresser à MM. les préfets des instru[c]tions relatives à la clôture de l'exercic[e] 1841, et à la formation de la situation définitive de cet exercice.

— M. le comte A. de Laborde, ancie[n] questeur de la chambre des députés, es[t] mort hier à l'âge de 69 ans.

— La cour de cassation vient de dé[]cider une question bien grave. D'apr[ès] son arrêt, il y a escroquerie, et non [pas] seulement dol civil, dans les manœuvr[es] frauduleuses d'un notaire qui, traitant [de] son office, persuade à son success[eur] l'existence de produits qui ne sont q[ue] fictifs, et obtient ainsi un prix supérie[ur] à la valeur réelle de l'office.

— La réouverture de la biblioth[èque] Sainte-Geneviève vient d'avoir lie[u]. Cette bibliothèque, qui étoit, comme [on] sait, dans quatre galeries dépendantes d[u] collége Henri IV, a été transférée da[ns] les vieux bâtimens de l'ancienne caserne Montaigu. La porte d'entrée est sur l[a] place Sainte-Geneviève. La salle de lec

…re et de travail est au rez-de-chaussée; elle est chauffée par de puissans calorifères, et l'éclairage, le soir, a lieu par des becs de gaz à deux bouches, fixés sur les tables de travail. Cette bibliothèque, qui reste ouverte de dix heures du matin à dix heures du soir, est visitée chaque jour par huit à neuf cents étudians.

— En 1836, il n'existoit encore à Paris que 300 becs d'éclairage au gaz : aujourd'hui le nombre des becs de gaz est de 4,813. Celui des rues, places et quais éclairés de cette manière s'élève à 640. Ces rues, places et quais représentent une longueur de 168,000 mètres. Pour éclairer Paris entier au gaz, il faut allumer encore 4,900 becs sur un développement de 195,000 mètres.

---

### NOUVELLES DES PROVINCES.

On annonce que le canal latéral de l'Aisne est près d'être livré à la navigation; tous les travaux sont achevés.

— Le bibliothécaire de la ville de Lille, M. Lafuite, ancien capitaine du génie, vient de périr bien malheureusement. Il a fait une chute dans la bibliothèque, du haut d'une échelle, et la mort a suivi de près cette chute, dans laquelle la tête avoit porté.

— On dit que madame Adelaïde vient d'acheter au prix de 1,500,000 fr., pour son neveu le prince de Joinville, la belle terre de Carheil, en Bretagne.

— Il a éclaté ces jours-ci, à Nantes, un incendie assez grave, mais que l'on est parvenu à comprimer dans son foyer. Au premier rang des travailleurs les plus zélés, on a remarqué M. le curé de la paroisse Saint-Nicolas, M. l'abbé Tours, et plusieurs autres ecclésiastiques.

— Le *Journal de Saint-Etienne* annonce que le feu grison s'est déclaré dans un puits houiller, près de la ville de Firminy. Sur quarante ou soixante ouvriers descendus dans ce puits, on n'avoit pu en retirer le lendemain que 18, dont 12 morts. On espère que beaucoup de ces ouvriers se trouvent dans des parties où le feu n'aura pas pénétré, mais où ils sont retenus prisonniers par des éboulemens produits par l'explosion.

— M. le ministre des travaux publics, après avoir séjourné toute la journée de dimanche à Lyon, est parti lundi au matin pour Valence, accompagné de M. Sauzet et de MM. les ingénieurs chargés spécialement de l'amélioration du cours du Rhône.

— On lit dans l'*Indicateur* d'Avignon, du 16 octobre :

« Le Rhône qui, il y a à peine quinze jours, débordoit sur nos promenades et inondoit tous les bas quartiers de la ville, est aujourd'hui tellement bas que les bateaux à vapeur ne peuvent plus faire leur service habituel. De même que, depuis longues années, au moment du danger il est toujours question de mettre notre ville plus ou moins à l'abri des inondations, de même aussi un projet de canalisation pour porter les eaux du lac Léman dans le lit du Rhône, lorsqu'il est à sec, avoit été conçu l'an passé par M. le ministre des travaux publics. Qu'est devenu ce projet? à quand son exécution? »

— D'après l'*Echo de Vesone*, Marie Capelle, veuve Lafarge, seroit transférée de la maison centrale de Montpellier dans celle de Cadillac (Gironde).

---

### EXTÉRIEUR.

On assure que le cabinet de Bruxelles a acquis pour le compte de l'Etat toutes les propriétés des deux rois Guillaume de Hollande en Belgique. La cession faite par le roi Guillaume Ier et par le roi Guillaume II comprendroit entre autres propriétés, le domaine de Tuerveren, l'hôtel de la Place-Royale, et le palais du prince d'Orange aux boulevards.

— Le machiniste Maës, qui, le 15, dirigeoit, sur le chemin de fer de Liége à Bruxelles, un convoi de marchandises, a eu une jambe et un bras écrasés entre sa machine et la paroi du tunnel, entre Tirlemont et Louvain. Il a subi l'amputation, et on espère le sauver.

— Le *Times* se montre très-mécontent des changemens que sir Charles Bagot,

gouverneur du Canada, vient d'opérer dans le personnel de l'administration supérieure. Ce journal prétend que les deux hauts fonctionnaires nommés par le gouverneur, sont, non-seulement des partisans déclarés de la séparation, mais des traîtres. « Si le gouverneur du Canada, dit-il, entend opérer une fusion entre le parti français et le parti anglais de la colonie, qu'il choisisse des hommes du parti français qui soient connus par leur désir de travailler à cette fusion, et non pas des hommes qui déclarent hautement qu'au lieu de travailler à faire des Français des Anglais, ils s'efforceront constamment de faire des Anglais des Français, ce qui signifie en d'autres termes, que le but de ces messieurs est de s'approprier la colonie. Nous ne croyons pas que jamais un homme d'Etat se disant conservateur, ait fait une démarche ou pris une mesure aussi évidemment absurde, scandaleuse et dangereuse en même temps que celle adoptée par sir Charles Bagot. Comment concevoir, en effet, que sir Charles Bagot ait pu nommer attorney-général du Haut-Canada M. Baldwin, que deux gouverneurs nommés par les whigs, sir F. Head et lord Sidenham se sont vus forcés de destituer parce que ses opinions leur ont paru trop ardentes? Nous ne pouvons supposer que de pareilles nominations soient approuvées par le ministère. »

— On lit dans un journal de Bristol :

« Le bateau à vapeur en fer le *Brigand* s'est perdu en vue des îles Seilly, dans le canal Saint-Georges : il a touché deux fois des écueils. Le bâtiment s'est enfoncé dans quarante-cinq brasses d'eau. Le *Brigand* avoit coûté 32,000 liv. sterl. (800,000 fr.) Il étoit de 600 tonneaux et de la force de 200 chevaux. L'équipage a été sauvé. »

— Les Etats provinciaux de Prusse viennent de prendre une décision qui doit avoir une grande influence sur le bien-être du pays. Sur la proposition du roi, les commissions de ces Etats ont décidé que la diminution qu'il seroit possible de faire sur les impôts seroit employée à l'établissement des chemins de fer dans l'intérêt des provinces. Cette diminution est de 1,500,000 thalers (environ 5,200,000 fr.)

— Des pêcheurs prétendent que des baleines ont reparu dans la baie de Biscaye; on n'en avoit point vu depuis trois cents ans.

— Nous remarquons les passages suivans dans un discours prononcé à Boston, par M. Webster, membre du cabinet des Etats-Unis :

« Notre crédit public est atteint d'une déconsidération totale. Il résulte des rapports que j'ai reçus d'agens de l'Union à l'étranger, que des fonds américains qui devroient être cotés 125 ne rapportent pas un dollar.

» Parlera-t-on de banqueroute? Mais est-ce un moyen de payer ses dettes? Notre devoir est de maintenir le respect dû à la bonne foi. Vainement voudra-t-on faire une distinction entre les fonds particuliers des Etats et les fonds de l'Union; car, si les Etats particuliers ne payoient pas leurs dettes, l'Union elle-même resteroit-elle long-temps sans imiter cet exemple? C'est-là une tache sur notre caractère qui doit disparoître. »

## ŒUVRES MUSICALES

### DE M. L'ABBÉ LOUIS LAMBILLOTTE.

*Choix de Cantiques pour toutes les fêtes et solennités religieuses de l'année*, sur des airs nouveaux, à trois et quatre voix, avec accompagnement d'orgue ou de piano, à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé LOUIS LAMBILLOTTE. — Un fort volume grand in-8°.

Nous nous faisons un devoir d'annoncer pour la rentrée des classes cet excellent Recueil; et nous ne craignons pas de le recommander, parce que le nom de l'auteur nous offre une garantie suffisante. Nous savons en effet que M. Lambillotte a passé plus de vingt ans dans les colléges, et que cet ouvrage est le fruit de sa longue expérience en ce genre. Sa musique a obtenu un succès constant; elle plaît à la jeunesse, parce qu'elle est pleine de vie, de sentiment et de vérité.

L'auteur a justement appelé cet ouvrage un *Choix*, car il n'annonce pas, comme le font plusieurs éditeurs, un Recueil de 450 ou de 500 Cantiques, où l'on trouve le bon et le mauvais pêle-mêle, mais un véritable *Choix* sous le double rapport de la musique et de la poésie. Nous avons trouvé dans ce recueil des cantiques d'un style noble et élevé, ouvrages des deux Racine, de J.-B. Rousseau, etc., etc.; nous en avons vu qui unissent aux grâces de la poésie les sentimens les plus purs et les plus touchans: tels sont les Cantiques du P. Montfort, de Fénelon, etc., etc.; d'autres enfin qui se bornent au mérite de la simplicité, sans que la pureté du langage y soit jamais altérée, respirent un parfum de tendre piété qui va au cœur. On trouve aussi dans cet ouvrage plus de cinquante Cantiques inédits sur différens sujets, composés par des prêtres qui ont passé leur vie dans les colléges et dans les missions.

Quant aux airs, nous félicitons l'auteur d'avoir banni de son Recueil les airs de chansons profanes et d'opéras: il n'est presque plus personne aujourd'hui qui ne sente l'indécence de ces airs chantés dans le temple du Seigneur. La musique du Recueil que nous annonçons a été composée pour les paroles mêmes, et inspirée par elles: c'est l'ouvrage de l'auteur et de ses frères, et d'autres compositeurs d'un mérite bien connu en ce genre, tels que Montpou, Choron, l'abbé Toulon, Labat, Loxay, Duval, etc., etc. Cette grande variété de style donne à ce Recueil un charme de plus. L'accompagnement d'orgue ou piano, simple et facile, est à la portée de toutes les capacités.

Nous ajouterons que l'exécution de cet ouvrage a été confiée aux principaux graveurs de la capitale.

L'on peut donc dire que c'est le meilleur Recueil de Cantiques qui ait été publié jusqu'à ce jour.

La modicité du prix fera comprendre que c'est plutôt une œuvre de zèle qu'une spéculation. Pour 10 fr., on a presque 200 Cantiques à trois et quatre voix, avec accompagnement de piano, et toutes les strophes gravées en regard de la musique, ce qui donne encore aux chanteurs une grande facilité pour bien appliquer les paroles à la note, et obtenir un ensemble parfait. L'auteur a fait précéder ce Recueil des règles principales de la prosodie appliquées au chant des Cantiques, règles très-utiles à la jeunesse pour apprendre à donner aux syllabes leur valeur véritable, et acquérir ainsi l'heureuse habitude d'une bonne prononciation.

Nous recommandons ce Recueil aux grands et petits séminaires: c'est-là surtout qu'on doit puiser le goût et l'habitude du chant des Cantiques, pour le répandre ensuite et le propager partout comme une pratique utile et salutaire au salut des ames.

Nous le recommandons aux colléges et pensionnats des deux sexes, et aux écoles primaires. Aujourd'hui la musique fait partie de l'éducation : c'est par elle qu'on sème dans les jeunes cœurs l'amour de la vertu et de la piété.

Nous le recommandons enfin aux familles chrétiennes qui n'ont pas de plus solides et de plus vrais plaisirs que ceux qu'elles trouvent dans la pratique de la piété. Les jeunes et pieuses chrétiennes trouveront dans ces chants quelque chose de plus solide que dans ces fades et insipides romances, dont le moindre défaut est de remplir l'imagination de mille idées frivoles.

---

***Mélodies Religieuses*, ou Romances en l'honneur de Marie; paroles de M. l'abbé Lefebvre, à trois parties, avec accompagnement de piano; contenant trente romances et trente gravures.**

Les jeunes personnes dont l'esprit cultivé et la tendre piété réclament des morceaux qui se recommandent par l'heureuse, mais trop rare, alliance d'une belle et chaste poésie, avec une musique pleine de goût et de charmes, trouveront ce double avantage dans les *Mélodies Religieuses*, ou *Romances à Marie*. Aussi ne

pouvons-nous assez applaudir à la pensée qui a porté deux talens qui semblent faits l'un pour l'autre, à unir leurs efforts dans un seul et même but : celui de faire aimer Marie, et de faire chanter ses louanges aussi bien dans les salons que dans les églises. Cette heureuse réunion a déjà porté des fruits trop précieux, pour qu'il ne nous soit pas permis d'espérer que dans la suite les deux auteurs sauront encore dérober à leurs occupations quelques loisirs pour célébrer, l'un dans ses vers, l'autre dans ses chants, les divines perfections de celle qui est tout à la fois la mère de Dieu et notre mère.

---

*Chants à Marie*, cantiques pour chaque jour du mois de Marie, paroles de M. l'abbé Lefebvre, avec accompagnement de piano. — 1 vol. grand-in-18 ; 3e édition.

Faire l'éloge d'un recueil dont les éditions s'écoulent avec tant de rapidité seroit chose superflue. L'empressement que le public religieux met à se le procurer en atteste suffisamment le mérite. Imprimé dans le courant de mai de l'année dernière, à une époque par conséquent où chaque fidèle s'étoit déjà fixé ses exercices particuliers en l'honneur de la sainte Vierge, l'ouvrage, malgré ce retard, ne laissa pas que d'avoir le plus grand débit. Sa vogue, augmentant à mesure qu'il étoit mieux connu et apprécié, rendit nécessaire une deuxième édition qui disparut avec la même rapidité. Une troisième vient de paroître pour répondre aux demandes qui continuent, et qui se multiplient à l'approche du mois de Marie, de ce mois qu'aucun fidèle ne voit jamais revenir sans émotion et sans une sorte d'épanouissement intérieur.

---

*Choix des plus beaux airs de cantiques* à deux parties (*ad libitum*) pour les recueils de Saint-Sulpice, d'Amiens, d'Avignon, etc. — 1 vol. in-18.

Aujourd'hui, non-seulement le salutaire usage des cantiques est presque universellement établi dans les paroisses des villes ; mais les connoissances musicales et le goût même de l'harmonie ont pénétré jusqu'au sein de nos populations rurales. Favoriser de plus en plus la propagation des chants sacrés parmi le peuple, faire tourner au bien de la religion son goût pour la musique en lui offrant un recueil qui réunit le choix et la variété des airs, les charmes de l'accompagnement et en même temps la modicité du prix, c'est ce que vient de tenter et de réaliser M. l'abbé Lambillotte en publiant son *Choix des plus beaux airs de cantiques*. Là, se trouvent rassemblés plus de 250 airs choisis parmi ceux qui renferment les divers recueils de Saint-Sulpice, Amiens et Avignon. Si la plupart de ces airs sont connus et ne sont arrangés que pour deux voix, c'est que l'auteur a voulu mettre ce recueil à la portée du plus grand nombre. Par la modicité du prix, l'exiguité du format, le nombre d'airs recueillis, et l'avantage d'un accompagnement simple et naturel, il semble destiné à devenir comme le Manuel de tous ceux qui se plaisent au chant des cantiques. Nous le croyons aussi d'une grande ressource et d'une grande utilité pour MM. les curés, les missionnaires, et autres personnes appelées à faire chanter des cantiques dans des réunions nombreuses.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

---

**BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE.**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1288 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 20 c.
Emprunt romain. 106 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 575 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 1/4.

---

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

A RELIGION
Mardi, Jeudi

abonner des
haque mois.

N° 3663.

MARDI 25 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT
fr. c.
1 an. . . . . . . . 36
6 mois. . . . . . . 19
3 mois. . . . . . . 10
1 mois. . . . . . . 3 50

*torale de M. l'évêque de l'occasion de son arrivée diocèse.*

(Premier article.)

rêtre obscur, aujourd'hui ons rang parmi les princes . » Ces premières paroles erteaud sont le point de me exposition de la docolique sur le pouvoir dont urd'hui revêtu.

at cite d'abord un texte Léon pour montrer la ce pouvoir, sa réalité, sa on mode de transmission, tion. Il dit avec saint Depagite :

pe de cette sacrée princia faut chercher dans la fonie..., cette Trinité auguste qui suprême, universelle, laquelle, ondance d'amour, donne aux re et la perfection. Cette Trie nourrit éternellement le vœu de sa créature intelligente; lut n'est possible que pour les

erteaud ajoute :

rbe fait chair est le grand ponrie, s'immole et mérite, afin eu éternel de la très-auguste ur le salut de sa créature ne léçu ici-bas. Beau sacerdoce, rcice visible à travers les siècles des représentans! Le Verbe inotre Seigneur Jésus-Christ, ui-même ces représentans; et, qui pourroit prétendre à une pareille, si le possesseur divin e le désignoit pas?... Il ne faut oublier : telle est l'origine de ipautés spirituelles auxquelles catholique obéit.

» Ce n'est pas la foule qui a fait le pouvoir spirituel; c'est le pouvoir qui a composé la foule. En effet, où étoit-elle dans les commencemens? Je vois les apôtres, princes de la foi, marcher à travers un monde divisé, épars; les ames, semblables à ces poissons que les torrens entraînent, étoient emportées aux abîmes; eux, pêcheurs transfigurés, en guise des mailles du filet, ont sur la lèvre une savante parole qu'ils jettent sans cesse; et les ames enlevées forment le peuple à qui les pêcheurs intiment les lois d'une nouvelle vie. Ce ne sont pas les rois de la terre qui ont créé le pouvoir spirituel: en fait, c'est évident; en droit, c'est évident encore. Voulez-vous que des magistratures temporelles donnent ce que jamais elles n'eurent? Maîtresses dans leur ordre, elles sont impuissantes dans la sphère de la déification des ames. Ce n'est pas le génie, l'ambition, le savoir : il y a de tout cela dans le monde depuis fort long-temps, et nous n'avons pas appris que par cela une seule ame ait été déifiée.

» Mais nous devons vous expliquer les procédés admirables établis de Dieu pour la formation de ce pouvoir. Nous ne ferons que développer les principes posés par le grand pape saint Léon.

» Tout comme le chrétien est formé par l'insertion d'un germe de vie surnaturelle, réalité puissante qui entre en son ame et la grandit; de même le chrétien, jugé digne d'une autre exaltation, reçoit une réalité nouvelle qui le constitue dans le rang des pouvoirs spirituels. Ceci doit être médité profondément. On n'est pas chrétien par dénomination extérieure. Il y avoit des platoniciens, des pythagoriciens autrefois, hommes épris de la pensée d'un homme, qui prenoient le nom de leur oracle. Mais ces baptêmes superficiels ne supposoient qu'un choix d'idées facile à ré-

tracter ; les devoirs de cette condition philosophique avoient pour mesure la patience des adeptes : rien dans les ames qui y imprimât un caractère indélébile. Chez le chrétien, c'est autre chose. Sans doute, il tire son nom du nom glorieux de Jésus-Christ ; sans doute, il accepte dans leur intégrité les idées que le Sauveur a révélées au monde, beau patrimoine des intelligences. Mais il faut plus que cela pour constituer la sublime personnalité du chrétien. A travers le sacrement, son ame tressaille sous des coups mystérieux partis du ciel ; c'est une création neuve produite en lui ; un élément de vie divine descend pour s'y développer. Voyez la tige sauvage et l'olivier franc : l'olivier ne gagnera jamais sa sève onctueuse à changer de champ et de soleil ; il lui faut encore la vie généreuse des espèces affranchies. Semblablement le chrétien : il ne sera tel que par la participation à la vie divine ; et, lors même que, suicide effréné, il la feroit mourir en lui, le signe indestructible de la donation demeurera attaché à son ame ; c'est là le caractère du sacrement initial imprimé sur lui pour toute l'éternité. Voilà le chrétien. Ne pensez donc pas qu'il n'y ait entre le baptisé et celui qui ne l'est pas que de simples différences de nom : le nom exprime les réalités d'un degré inférieur chez celui-ci, et, chez celui-là, des réalités surnaturelles ajoutées aux premières. Nous avons plus d'être que les non initiés ; et ce glorieux surcroît, la miséricorde nous a permis de le prendre dans la sphère substantielle du divin.

» Ainsi constituée, la race chrétienne peut, si Dieu le veut encore, convoiter des ascensions ultérieures. Quelques-uns des chrétiens seront choisis pour franchir les redoutables marchés. Alors que verrons-nous ? Celui qui, mêlé dans la foule de ses frères, ne pouvoit s'en distinguer que par les dévoûmens de sa volonté, du reste composé des mêmes élémens que le plus petit d'entr'eux, sera désigné pour recevoir, conformément aux procédés établis par Jésus-Christ, une réalité d'être plus large que la première. On l'amènera au pied de l'autel, et, par un sacrement spécial, il sera élevé au sacerdoce, c'est-à-dire, mis en possession de cette réalité qui est l'essence du pouvoir spirituel. Le chrétien dépasse celui qui ne l'est pas de toute la mesure de son être divin ; le prêtre dépasse le chrétien qui n'est pas prêtre de toute l'étendue de son être spirituel nouveau....

» Avec ces principes, vous réduirez aisément à leur juste valeur les assertions de l'hérésie et de l'incrédulité sur le pouvoir spirituel. A les en croire, un sacerdoce peut finir par l'ennui et le dégoût des foules ; on peut le remplacer par un autre mieux assorti à des besoins nouveaux. Quelques-uns vont jusqu'à dire qu'à des époques données, il doit y avoir suppression totale des sacerdoces : alors chacun est à soi-même son pontife ; et notre époque seroit une de celles-ci. L'évêque, que les peuples saluent avec un pieux sourire, seroit un homme qui pourroit bien ne plus marquer dans le monde que par son obstination à garder son vêtement tout brillant du feu des paillettes et son bâton d'or.

» Mais vous savez maintenant que le pouvoir spirituel est une réalité divine, à laquelle l'homme aura beau notifier ses aversions : déposée dans le monde des intelligences, avec serment de son auteur qu'il *ne se repentira jamais* de l'y avoir mise, elle y est indéfectible, immortelle. Tels ou tels hommes la pourront méconnoître, elle aura toujours ses fidèles empressés à l'accepter. Il seroit plus qu'étrange que Dieu, qui a su constituer si fortement la vie dans les sphères inférieures, vît sa volonté amoureuse défaillir sous l'obstacle humain dans la plus élevée de toutes. Prétendre remplacer de main d'homme les principes de la vie divine, c'est plus insensé mille fois que prétendre substituer aux sources naturelles de la vie physique, des sources artificielles fabriquées de main d'homme. Enfin, dire que des époques viennent où chacun est son pontife à soi, c'est à peu près comme si l'on disoit qu'à certains

époques chacun a sa raison d'être indépendante ; alors les hommes entreroient dans le monde, éclos d'eux-mêmes, vivant avant d'avoir vécu.

»A présent, N. T.-C. F., nous devons vous faire remarquer la beauté et la justice d'un pareil établissement. Toute la race humaine est appelée à la vie chrétienne, et l'effort de l'Eglise n'a d'autre but que de procurer cette grande et universelle assimilation. Nul, dans la sphère de cette vie, n'est écarté du droit à la transformation qui en est le point culminant : tout comme le plus humble des élémens matériels, un jour, peut-être, brillera aux sommets des espèces vivantes, le dernier et le plus reculé dans la famille humaine peut devenir l'hiérarque suprême et donner des bénédictions aimées à l'univers.

»Vos prêtres, vos évêques, votre Pape sont sortis du milieu de vous. Ils ne sont pas une tribu isolée, maîtresse du pouvoir spirituel, le gardant d'une main avare, le donnant à ses fils au moyen des transmissions charnelles. Le lien de la chair, étroit et particulier, est rompu à tout jamais. Les transmissions se font par des procédés spirituels; et les ames, égales en nature, Dieu merci, sont partout: ainsi l'entrave est brisée, la liberté triomphe, le pouvoir appartient à tous. Les fils d'artisans comme les fils de rois, les bergers et les habitans des villes, l'homme de couleur aussi bien que l'homme des races blanches, tous sont conviés à la suprématie, admis à prendre rang dans de nobles lignées. Quand l'évêque est mort, ceux qui lui sont unis par le sang peuvent réclamer le droit du deuil autour de sa tombe; mais sa tiare ne passe pas sur leur tête, ni sa crosse n'est mise en tronçons pour qu'ils en aient leur part. Un homme viendra, ignoré jusqu'alors; il viendra parce qu'on l'aura choisi : en d'autres termes, l'esprit, la liberté continueront ce que la mort avoit essayé de démolir. La perpétuité du pouvoir aura ses véhicules plus brillans que la chair, plus durables qu'elle, ne blessant personne, favorables à tous.

»Mais, de même que, pour rendre raison de la vie humaine terrestre, il est nécessaire de remonter au fait de l'action divine créatrice, ainsi, pour expliquer la vie de l'Eglise, il est indispensable d'invoquer le fait de l'action divine supérieure. Jésus-Christ a pris les apôtres comme des élémens sans forme; il a travaillé ce limon avec plus d'amour que le Créateur n'avoit fait le premier; il a mis en eux le point de départ originel de cette vie qu'il apportoit au monde. La fameuse bénédiction des commencemens a été proférée, chargée de vertus plus énergiques encore. Les premiers pères de la nouvelle race ont dû croître et se multiplier. En effet, à partir de là, l'Eglise s'est formée de proche en proche, la vie divine a été insérée dans les ames. Les voyez-vous éclore, tous ces chrétiens? Ils sont initiés par la parole et le sacrement; ce sont les fils qui naissent en foule, famille abondante et rapide. Et comme les pères vont être emportés par la mort, que pourtant cette race élue a des promesses de durée, il est besoin qu'ils soient remplacés. Aussi, avant de mourir, ceux qui ont la paternité la communiqueront à des successeurs qui eux-mêmes la passeront à d'autres, afin qu'il y ait toujours dans le monde neuf de la grâce la puissance qui engendre les ames à l'éternelle vision. L'ordination fait sur les ames l'effet du développement vital dans l'ordre terrestre: par ce développement, l'être humain arrive à la virilité et devient père à son tour; l'action divine prend l'ame chrétienne, être gracieux dans l'ordre surnaturel, et l'élève jusqu'au pouvoir spirituel nécessaire pour les engendremens mystiques.

» Ce pouvoir est distribué dans l'Eglise selon les lois d'une savante hiérarchie.

» La hiérarchie est une puissance échue selon l'ordre à des personnes consacrées divinement, exerçant l'autorité sur des sujets. Le concile de Trente a défini comme article de foi, que cette hiérarchie existe au sein de l'Eglise, et qu'elle se compose d'évêques, de prêtres et de ministres. On distingue chez ces hiérar-

ques le pouvoir d'ordination et celui de juridiction. La plus haute des juridictions appartient au Souverain Pontife. La plénitude des pouvoirs d'ordination est dans l'épiscopat avec une juridiction restreinte. Par ces belles dispositions, il existe des degrés divers qu'une sublime unité relie. Mais plus l'exaltation est grande, plus la charge s'aggrave. Le plus haut placé a les devoirs les plus larges; et, dans l'apparition d'une principauté spirituelle, on peut saluer à coup sûr la venue d'un laborieux serviteur des ames. Les prérogatives ici sont des devoirs. Le divin fondateur de l'Eglise a daigné se faire le modèle de cette précieuse servitude : il intima à ses apôtres en termes sévères l'imitation de la forme qu'il leur présentoit. L'homme du sacerdoce est le débiteur universel ; on lui crie de tous côtés : Viens payer ta dette. Il faut qu'il aille à travers le fléau, la nuit, la mort. Voyez comme Jésus-Christ a soldé loyalement ce qu'il avoit promis à l'humanité ! Quels travaux et quelles douleurs ! Quand il en a pris quelques-uns pour les glorifier de son sacerdoce, oh ! ne pensez pas qu'il leur ait préparé des chaires de velours, des heures de vain loisir. Le plus grand des hiérarques est le serviteur des serviteurs de Dieu. Nous l'aimons bien, ce noble vieillard ; nous voudrions bien l'avoir vu avec sa chape étincelante et sa noble tiare, porté sur son brancard, où brillent les émeraudes, en face des fidèles agenouillés, bénissant de sa main la ville émue et l'univers ; nous espérons le voir un jour et répandre nos larmes sur ses pieds si beaux. Oh! oui, nous l'aimons bien ; mais qu'il ne s'y trompe pas : nous attendons de lui des dévoûmens immenses comme son pouvoir; sa grande existence est une splendide servitude. L'univers a reçu de lui et de sa lignée glorieuse d'ineffables services ; et c'est parce que l'Eglise sait de science certaine que cette création magnifique est à telle fin, qu'elle a toujours tourné vers celui qui la représente ses ardentes et filiales aspirations. L'évêque et le prêtre sont, eux aussi, des serviteurs de vos ames. L'évêque est à vous, N.T.-C. F comme le Souverain Pontife est à l'I glise universelle. Dès l'instant où not élection fut décrétée, vous prîtes posse sion de nous : à présent nous devo nous consumer à vos usages.

» C'est une vérité de foi, que l'autori spirituelle n'est pas le patrimoine de ce qui la possèdent ; il ne leur est pas pe mis de dire : Voilà mon bien ; j'en use ma guise. Ils ne reçoivent pas pour eu mais pour les fidèles. Ainsi, par exempl cette prérogative merveilleuse de l'infa libilité, qui ira croire qu'elle est au pro du grand hiérarque présidant ses frèr de l'épiscopat? Elle est pour vous seul N. T.-C. F., pour vous qui avez beso de connoître la vérité divine. Que leur revient-il d'être assistés d'en haut da leurs oracles? Ont-ils, à cause de cel l'infaillibilité de conduite? sont-ils di pensés de travaux et de sueurs? vont- au ciel sans effort? Eh! non, ils sont d interprètes au profit de la masse chr tienne; ils ont la fatigue des grandes infinies réponses aux problèmes qui i téressent l'humanité; ils vous servent la lettre, comme ces esclaves qui port dans la nuit des lampes devant les pi de leurs seigneurs. Il y auroit privil s'ils gagnoient le paradis sans qu'il en coûtât rien ; espèce d'êtres couron et heureux par le fait matériel de élection. Alors, vous auriez raison vous plaindre. Mais Jésus-Christ ne pas de ces folies insultantes et de utilité publique. L'infaillibilité doctri du pouvoir religieux est un des ins mens de la vie divine des fidèles, rien plus. Ainsi encore, cette prérogative nitier à la vie chrétienne, d'absou l'ame pécheresse, d'attirer Dieu sur l'a tel, est-ce dans leur propre intérêt? est bien évident que non. C'est vo droit de naître à la divine vie, d'êt absous de vos crimes quand vous en a assez de douleur, de ne pas mourir faim horrible, faute du pain des ang Les principes générateurs, les forc constituantes ou réparatrices, les sour de l'alimentation dans l'ordre terrest

ez-vous cru jamais que tout cela étoit ur soi? Et qui s'est offensé de le trour disséminé dans l'univers? Nous pourns passer en revue les élémens dont se mpose le pouvoir spirituel; vous verz qu'il n'en est aucun qui n'ait pour stination exclusive la félicité et l'anoissement des foules. Rien n'établit mieux cette doctrine que la belle lettre des évêques d'Afrique au comte Marcellin, dans l'affaire des évêques Donatistes. Les prélats catholiques offroient généreusement de partager leurs siéges avec les Donatistes, si ceux-ci rentroient dans l'unité; ils alloient même jusqu'à promettre de les quitter, si la paix étoit attachée à cette démission.

» On lit dans cette lettre ces lignes remarquables: « Pourquoi hésiterions-nous d'offrir à notre Rédempteur ce sacrifice d'humilité? Il sera donc descendu du ciel dans notre chair, afin que nous fussions ses membres; et nous, qui pouvons empêcher qu'une cruelle division déchire ses membres, nous redouterions de descendre de nos trônes? Quant à ce qui est de nous comme personnes individuelles, il nous suffit d'être chrétiens, d'avoir notre place dans la fidèle assemblée. Nous voulons être cela toujours; mais nous ne sommes évêques que pour les peuples. Nous allons donc faire de notre épiscopat tout ce qui sera utile à la paix chrétienne chez les peuples chrétiens. »

» L'évêque, vous le voyez, ne s'appartient pas; il appartient à l'Eglise. On est chrétien pour soi, on est évêque pour les autres. L'homme qui a reçu l'épiscopat doit être étrangement embarrassé, s'il ne l'emploie au bien universel...

» L'Eglise ayant pour principe l'amour de Dieu envers les hommes, on comprend à l'instant cette belle doctrine. Ceux que Dieu a daigné prendre pour l'objet de sa dilection ont des droits souverains: tout doit être pour eux, rien contre eux. Les sévérités du commandement ne les regardent pas. Que les vices soient menés durement, à la bonne heure; que les erreurs soient foudroyées, parce que le vice dégrade l'homme et que l'erreur le ravage. Mais l'homme lui-même, créature aimée de Dieu, oh! non: que jamais on ne lui fasse outrage; que sa dignité soit toujours proclamée à grande voix dans l'Eglise. La plus humble des ames est une créature d'honneur: elle prélève à toutes les heures le dévoûment et les respects.

» Et si, N. T.-C. F., nous étudions l'action du pouvoir spirituel chrétien, à partir de ses débuts, que voyons-nous? Un enthousiasme inoui éclate à travers le monde; la valeur de l'être humain en est l'objet et le motif. Des travaux miraculeux commencent dans l'intérêt des ames. Le savant lapidaire sait bien reconnoître une émeraude sous les couches les plus triviales; les apôtres retrouvèrent vite sous une rouille envieuse tant de perles que la main de Dieu avoit semées. Sans nul doute, ces travaux de restauration demandèrent de l'autorité. Il fallut promulguer des lois, déployer des efforts, intimer des ordres, prescrire des régimes austères. Souvent la lutte fut engagée, orageuse, ardente. Mais aussi, quels superbes résultats, N. T.-C. F.! Jamais les ames n'avoient été mieux glorifiées: la race humaine s'étonna de tant valoir; elle prit des habitudes princières, elle régna. Ces ascensions brillantes mirent au grand jour le caractère éminemment dévoué du pouvoir qui enfantoit de tels prodiges. La nature de ce pouvoir fut décidée à tout jamais. Les époques ultérieures n'ont pas donné à la doctrine des commencemens le plus léger démenti. Le pouvoir a traversé l'espace toujours peuplé d'ames humaines, les miracles primitifs se sont perpétués sans interruption. Contemplez les points du globe où ce pouvoir est accepté, ceux d'où on l'a banni, ou qu'il n'a pas visités encore, et, les faits à la main, dites-nous de quel côté notre race a grandi. »

*(La suite à un prochain numéro.)*

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Lorsque Mgr Polding, archevêque de Sidney, se trouvoit à Rome, il a obtenu de la sacrée Pénitencerie la Réponse suivante, relative à une précédente Réponse qui déclare qu'on peut, en sûreté de conscience, suivre les décisions de saint Alphonse de Liguori :

« *Eminentissimo ac Reverendissimo DD. cardinali Castracane, majori Pœnitentiario.*

« Eminentissime Princeps,

» Nonnulli Confessarii in Hibernia ab Eminentia Tua humillime postulant, ut eis benigne declarare digneris, utrum sequens sacræ Pœnitentiariæ responsio sit authentica, necne? Quare, etc.

EN POSTULATIO.

» Eminentissime Domine,

» Ludovicus - Franciscus - Augustus, cardinalis de Rohan-Chabot, archiepiscopus Vesontionensis, doctrinæ sapientiam et unitatem fovere nititur apud omnes Diœcesis suæ, qui curam gerunt animarum : quorum nonnullis impugnantibus ac prohibentibus Theologiam moralem Beati Alphonsi Mariæ de Ligorio, tanquam laxam nimis, periculosam saluti, et sanæ morali contrariam, Sacræ Pœnitentiariæ oraculum requirit, ac ipsi unius Theologiæ Professoris sequentia dubia proponit solvenda :

» 1° Utrum Sacræ Theologiæ professor opiniones, quas in sua Theologia morali profitetur Beatus Alphonsus de Ligorio, sequi tuto possit ac profiteri?

» 2° An sit inquietandus Confessarius, qui omnes Beati Alphonsi de Ligorio sequitur opiniones in praxi Sacri Pœnitentiæ Tribunalis, hac sola ratione, quod a Sancta Sede Apostolica nihil in operibus illius censura dignum repertum fuerit?

» Confessarius, de quo in dubio, non legit opera Beati Doctoris nisi ad cognoscendam accurate ejus doctrinam, non perpendens momenta rationesve quibus variæ nituntur opiniones : sed existimat se tuto agere eo ipso quod doctrinam, quæ *nihil censura dignum* continet, prudenter ju[illegible] sanam esse, tutum, nec ullatenus sanctitati evangeli[illegible] riam.

EN RESPONSIO.

» Sacra Pœnitentiaria, perp[illegible] sitis, Reverendissimo in Ch[illegible] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Ca[illegible] chiepiscopo Vesontionensi res[illegible] censuit :

» Ad primum Quæsitum, A[illegible] quin tamen inde reprehenden[illegible] tur qui opiniones ab aliis prob[illegible] ribus traditas sequuntur.

» Ad secundum Quæsitum, habita ratione mentis Sanctæ [illegible] approbationem scriptorum Se[illegible] ad effectum Canonizationis.

» Datum Romæ in Sacra Pe[illegible] die 5 julii 1831.

» A. F. DE R[illegible]
*Sacræ Pœnitentiari[illegible]*

» F. TRICCA,
*Sacræ Pœnitentiariæ Sec[illegible]*

» Concordat cum Originalib[illegible] lario Sacræ Pœnitentiariæ ass[illegible]

» Datum Romæ in Sacra Pœ[illegible] die 27 martii 1841.

» Locus † sigilli. S. LA[illegible]
*Sacræ Pœnitentiariæ Sec[illegible]*

---

PARIS. — Le ministre de[illegible] donné des ordres formels [illegible] l'exécution des travaux q[illegible] dent de son ministère se[illegible] désormais avec le respect d[illegible] sur l'observation des dim[illegible] fêtes. Il est à désirer que le[illegible] de l'intérieur suive cet exe[illegible]

—Madame la comtesse [illegible] Marguerite, née de Glandè[illegible] il y a peu de temps à Pa[illegible] gué une rente perpétuelle [illegible] aux Sœurs de la Charité [illegible] roisse de la Madeleine, [illegible] consacrée, sous la survei[illegible] M. le curé, aux frais d'app[illegible] des orphelines élevées par l[illegible] Elle a aussi légué aux orph[illegible] jeunes personnes les moi[illegible] nées de la ville d'Entrevau[illegible] Alpes), berceau de sa fam[illegible] rente perpétuelle de 4,600

les annuités seront employées, sous la surveillance ecclésiastique, dans l'intérêt des enfans confiés aux Sœurs de la Charité.

*Diocèse de Beauvais.* — Mademoiselle Anne-Marie Fox, né en Angleterre, et âgée de dix-neuf ans, a dernièrement abjuré le protestantisme entre les mains de M. l'évêque de Beauvais, en présence de quelques ecclésiastiques, dans la chapelle du château de Mello, appartenant à M. Sellier, ancien fournisseur de l'armée. Elle avoit été préparée par M. le curé de Villers-sous-Saint-Leu.

*Diocèse de Bordeaux.* — A l'article que nous avons publié, il y a quelque temps, sur le collége de Bordeaux, la *Guienne* ajoute les détails suivans. Il s'agit de l'un des plus grands scandales qui aient eu lieu depuis longues années dans nos colléges.

« M. Bersot, élève de l'école normale et ancien secrétaire de M. Cousin, obtint, il y a deux ans, par la protection de ce dernier, la chaire de philosophie du collége royal, vacante par suite de la nomination de M. Ladevi-Roche à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres.

» Quand nous parlons de la protection de M. Cousin, nous ne prétendons pas dire qu'elle fût le seul titre de M. Bersot à l'important professorat dont il étoit investi. Nous voulons être juste avec tout le monde; et, comme nous parlons ici par amour de la vérité et non par passion, nous nous empressons de reconnoître que M. Bersot justifioit, par le succès de ses études et par d'heureuses dispositions, la bienveillance de son puissant protecteur. Mais cette bienveillance n'alla-t-elle pas trop loin le jour où M. Cousin, fermant les yeux sur l'extrême jeunesse et l'inexpérience de son disciple, fit passer tout à coup celui-ci des bancs de l'école dans la première chaire d'un grand collége comme celui de Bordeaux, alors surtout qu'il succédoit au professeur le plus éminent peut-être dont s'honore la province? Confier à un jeune homme de vingt-six ans un enseignement qui touche à toutes les grandes questions religieuses et morales, qui initie les jeunes intelligences à la connoissance de notre nature immatérielle et du travail de l'entendement humain, qui donne le premier élan à la raison et l'habitue à l'examen des idées les plus hautes et les plus ardues, confier un tel enseignement à ce jeune homme, n'étoit-ce pas exposer le maître et les élèves à d'inévitables périls?

» Tout autre que M. Cousin auroit certainement songé à tout cela, eût-il eu Pascal au lieu de M. Bersot; mais le patriarche de l'éclectisme avoit un néophyte dévoué à ses doctrines : c'étoit plus de garanties qu'il ne lui en falloit. Que lui importoit que M. Bersot ne fût pas orthodoxe selon l'Eglise, pourvu qu'il le fût selon sa philosophie? que les élèves du collége royal de Bordeaux perdissent leurs croyances catholiques, pourvu qu'ils reçussent la foi de l'éclectisme?

» Or, nul n'étoit plus propre que M. Bersot à réaliser les vues de propagande que nourrit M. Cousin pour son système philosophique. M. Bersot fut donc envoyé au collége de Bordeaux, pour y recueillir la succession de l'honorable et éloquent M. Ladevi-Roche.

» A la fin de la première année de son professorat, M. Bersot fut chargé du discours annuel de la distribution des prix. La manière dont il s'acquitta de cette tâche prouva le cas qu'il faisoit des idées chrétiennes. Dans son discours, auquel il vouloit donner un but moral, c'est à peine s'il est question de Dieu. N'étoit-ce pas quelque chose de fort scandaleux que de voir un professeur public, chargé de l'instruction métaphysique et morale de la jeunesse, affecter d'écarter les conseils de la religion de ceux qu'il donnoit à cette jeunesse, et se borner à des considérations presque exclusivement philosophiques?

» Cependant, M. Bersot remonte l'année suivante dans sa chaire. Le P. Lacordaire vient au milieu de nous pour nous faire entendre sa pieuse et éloquente parole. Nous comprenons parfaitement qu'un prédicateur, quelle que soit d'ailleurs l'excellence de ses intentions et l'élévation de son talent, ne plaise pas à tout le monde, et qu'il prête même à la critique des plus zélés croyans : mais ce qui paroît inexcusable, c'est que cette critique revête des formes malveillantes et anti-chrétiennes, sous la plume d'un homme qui, par sa position, est appelé à donner à la jeunesse l'exemple de la plus respectueuse déférence pour les enseignemens de la religion, et à lui apprendre les égards que méritent les ministres de l'Eglise...

» M. Bersot avoit, sans le vouloir, révélé dans cette circonstance les sentimens religieux dont il étoit animé; ses tendances anti-catholiques s'étoient fait jour à travers ses protestations de dévouement aux doctrines de l'Eglise; son éclectisme n'avoit pas su se cacher; et, bien qu'il eût appris de son maître à couvrir d'opaques nuages ses idées les plus simples et les plus claires, cette fois-ci la lueur de sa pensée avoit malheureusement triomphé de sa systématique obscurité; en un mot, la foi de M. Bersot étoit connue.

» Est-ce cette circonstance qui donna l'éveil sur son enseignement? C'est ce que nous ignorons : mais toujours est-il que quelque temps après on avoit acquis la certitude que l'enseignement philosophique de M. Bersot ruinoit dans l'esprit de ses élèves les dogmes de l'Eglise.

» Cette certitude, on l'acquit non pas une fois, mais plusieurs, à l'aide d'examens faits sur les élèves. Dès-lors, c'étoit un devoir pour le respectable chef du collége royal de faire son rapport à M. le ministre de l'instruction publique. Comme nous n'avons pas l'honneur de connoître M. l'abbé Perret, il nous est impossible de faire part à nos lecteurs de ce qui s'est passé entre ce vénérable ecclésiastique et M. Villemain : ce que nous savons bien, c'est que M. Pe[...]
qu'on étoit décidé à ne t[...]
compte de ses observations [...]
M. Bersot, a demandé sa [...]
qu'il l'a obtenue.

» M. Villemain, influencé [...]
sin, qui a, dit-on, menacé d[...]
du conseil royal de l'instru[...]
que, si l'on prenoit quelc[...]
contre son cher disciple, [...]
main a mieux aimé sacrifi[...]
prêtre qui, après de longs e[...]
services dans l'Université, [...]
avec une remarquable sages[...]
douze ans, le collége royal d[...]
que d'enlever ce jeune pr[...]
vingt-six ans à la chaire dan[...]
professoit des principes ant[...]

» Cette odieuse conduite [...]
vénérable M. Perret a révol[...]
des pères de famille qui avo[...]
fans au collége royal, et qui[...]
plus particulièrement à mê[...]
cier sa paternelle et consci[...]
ministration.

» Mais ce succès ne suf[...]
MM. Cousin et Bersot : il fal[...]
encore un homme non moi[...]
l'estime publique, à ce jeun[...]
de philosophie.

» M. Tardivel fut nommé [...]
que temps, recteur de l'[...]
Bordeaux. Son premier soi[...]
ger par lui-même l'ensei[...]
professeur qu'on accuse. A[...]
men sévère et impartial, i[...]
conviction que les accusatio[...]
peser sur les principes [...]
M. Bersot ne sont que tro[...]
qu'il importe d'y remédier p[...]
si l'on a quelque souci des [...]
à ce professeur. M. Tardi[...]
son rapport à M. le ministre [...]
tion publique, et, comme c[...]
che à éluder la question, [...]
n'écoutant que le cri de s[...]
déclare qu'il faut une solut[...]
que à une si grave affaire, [...]
tère n'a plus qu'à se pronon[...]
recteur, et le professeur de[...]
et que, dans le cas où on

roit à sa juste réclamation, il attend sa mise à la retraite.

» On dit que le ministère a tenté tous les moyens possibles pour retenir M. Tardivel et lui faire subir M. Bersot, et que l'honorable recteur n'a voulu écouter aucune de ses propositions. Convaincu que l'enseignement de M. Bersot étoit funeste aux élèves du collége, il a mieux aimé encourir la disgrâce du pouvoir, que d'assumer sur sa tête la responsabilité d'une tolérance aussi coupable. M. Tardivel, ayant donc à opter entre la conservation d'une place élevée, lucrative, et sa retraite, a préféré cette dernière.

» Honneur à cet homme de conscience et de dévoûment, qui a donné à l'Université un si noble exemple! Mais quelles expressions faut-il employer pour qualifier la conduite de ceux qui ont mieux aimé méconnoître les longs et honorables services d'hommes de talent et de cœur, que de faire justice d'un sophiste dont les doctrines tendoient à détruire, dans de jeunes intelligences, les premiers germes de la foi?

» Comment trouver dans notre indignation des paroles assez énergiques pour traiter comme ils le méritent ces chefs de la *religieuse* et *patriotique* Université, qui, plus jaloux de propager leurs propres systèmes que de défendre les éternelles vérités de Dieu, livrent une candide et innocente jeunesse aux prédications subversives de leurs disciples, et édifient leur célébrité littéraire sur les ruines du christianisme? »

---

*Diocèse de Fréjus.* — Mgr de Prilly, parti de Châlons le 11 du courant pour assister à la translation solennelle des reliques de saint Augustin à Hippone, est arrivé à Toulon le 19, accompagné de M. l'abbé Estrayez Cabassole, chanoine vicaire-général de son diocèse.

On attendoit dans cette ville pour le même objet M. l'archevêque de Bordeaux qui, comme M. l'évêque de Châlons, va jusqu'à Bone. On annonçoit aussi l'arrivée prochaine des évêques de Fréjus, de Marseille, de Nice; mais on ne croyoit pas que tous les évêques ou archevêques présens à Toulon se rendissent à Bone.

Il étoit déjà arrivé un député du diocèse de Rodez envoyé par son évêque : c'est un membre du clergé.

---

*Diocèse de Metz.* — La *Gazette de Metz* confirme les détails que nous avons donnés sur les réunions protestantes que les ministres prussiens de Sarrebruck viennent présider à Forbach, avec la tolérance de l'administration locale et au mépris de l'art. 291 du code pénal.

« Ainsi dit la *Gazette*, il est libre à des étrangers, à des aventuriers, de venir semer les germes de l'hérésie dans une contrée toute catholique, de répandre au sein d'une population paisible des doctrines subversives de tout ordre, qui menacent le repos des familles et y amèneront infailliblement la discorde. Est-ce là cette protection que la charte-vérité assure et que le gouvernement doit à la religion de l'immense majorité?...

» Et qu'on ne vienne pas nous dire : « Ce sont-là de vaines frayeurs, vous » vous alarmez mal à propos, personne » ne songe à faire des prosélytes.» Comment! les ministres prussiens ne cherchent point à faire de prosélytes?... Et cependant ces prédicans ne se contentent pas de leurs discours acerbes contre le catholicisme; mais ils poussent le zèle propagandiste jusqu'à chercher à attirer à eux les enfans catholiques nés de mariages mixtes, leur promettant l'instruction primaire gratuite et un sort assuré pour l'avenir. Tout homme doué de raison conviendra que, pour des parens dans le malaise, ce sont-là des appâts puissans, et qui doivent exercer d'autant plus d'influence sur eux que l'une des parties est hérétique, et que l'autre a le plus souvent peu de ferveur catholique.

» Aussi quelques chefs de famille se

sont-ils laissé séduire par de si pompeuses promesses, et ont-ils déjà livré leurs fils aux pédagogues protestans de Sarrebruck. Plusieurs autres, aveuglés par les séduisans avantages qu'on leur offre (l'argent même n'est pas ménagé), désireroient suivre l'exemple de leurs concitoyens, mais rencontrent encore heureusement de la résistance chez leurs femmes qui ne veulent point prévariquer, et refusent de confier l'éducation de leurs enfans aux mains du protestantisme.

» Mais hélas! une fois que l'erreur aura planté son drapeau à Forbach, elle s'étendra rapidement, et trouvera sur sa route Saint-Avold et Boulay qui renferment des élémens propres à être exploités au profit de l'hérésie.

» Que feroit-on à Sarrebruck, nous le demandons à tout homme doué de raison, si un missionnaire français s'avisoit d'y établir une chaire pour y répandre les doctrines catholiques?... Bien vite on se saisiroit de sa personne, et on l'éconduiroit avec fracas, quoique la religion catholique y soit autorisée. »

---

*Diocèse de Pamiers.* — Il y a quelque temps, un prêtre ne craignit pas, à l'instigation des protestans, qui ont tout fait pour le corrompre et le perdre, de donner le scandale d'une apostasie qui plongea dans la tristesse les catholiques de l'Ariége. Les intrigues des soi-disant réformés continuent avec persévérance dans la vallée de la Barguillière, et particulièrement dans la commune de Serres, où le prêtre apostat étoit curé. Ils veulent, en ce moment, établir un temple à Serres, et la résistance des autorités locales à leurs funestes projets ne les décourage pas plus que l'indignation qu'ils soulèvent parmi la population. Malheureusement, la haute influence du protestant M. Guizot paralyse souvent les bons sentimens du préfet, et le nouveau député de Pamiers, M. Darnaud, que des voix protestantes ont conduit au Palais-Bourbon, joint son appui de député à l'influence du ministre.

---

AUTRICHE.—Le Jubilé pour l'Eglise d'Espagne a été célébré avec une grande solennité dans la plupart des diocèses de l'Autriche. Les correspondances d'Allemagne sont unanimes pour attester le concours des fidèles et leur zèle pieux dans cette circonstance. La religion, en demandant des consolations pour nos frères affligés, a obtenu elle-même, par la manifestation de leur foi, un éclatant triomphe.

---

PRUSSE. — Pendant la vacance du siége, l'administration diocésaine n'ayant touché que le quart du traitement assuré par le gouvernement prussien à l'évêque, il restoit annuellement sans emploi 6,000 thalers (le thaler vaut 3 fr. 70 c. à 3 fr 75 c.), soit pour les cinq années et demie 32,000 thalers environ. Au lieu de faire rentrer cette somme dans le trésor, comme cela se pratique sous le régime actuel de France, le roi vient de la mettre à la disposition de Mgr Arnoldi pour les besoins de son diocèse. Quel bien ne peut-on pas faire avec une somme de près de 120,000 f.? Son emploi paroît trouvé. En effet, Mgr Arnoldi, appréciant les avantages que le clergé français retire des retraites annuelles, désire ardemment procurer à ses prêtres le même bienfait : ce sera un moyen efficace pour rétablir, dans son premier éclat, la discipline ecclésiastique dont les lieus se sont si tristement relâchés. Le prélat est à la recherche d'un local spacieux, qui seroit destiné à ces retraites sacerdotales, et qui en même temps serviroit d'asile aux prêtres vieux et infirmes. L'administration diocésaine a jeté ses vues, dit-on, sur *Mon-Aise*, beau et vaste château, situé au bord de la Moselle, dans une ravissante position, à une

petite distance de Trèves. Il conviendroit parfaitement à cette destination; et l'abandon que le roi a fait des 12,000 thalers, restés sans emploi pendant la vacance du siége, favorisera sans doute le projet d'acquisition.

— Mgr Arnoldi va faire célébrer le Jubilé pour l'Eglise d'Espagne dans son diocèse, où les malheurs de cette portion si affligée de la grande famille catholique rencontrent les plus vives sympathies.

SUISSE. — Les religieux du couvent de Muri tiennent à Sarnen, dans le canton d'Unterwalden, un établissement qui rend les plus grands services à la jeunesse des cantons primitifs.

INDE. — Mgr Bonnand, évêque de Drusipare, vicaire apostolique à Pondichéry, écrit à l'un de MM. les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, à la date du 9 juillet 1842 :

« Un ministre protestant de la résidence de Madras (il est de l'Eglise établie) a passé la semaine dernière à Pondichéry, allant à Quilon et à Trichinapoly. Il est venu me voir. Il avoit une lettre d'introduction de M. Ch...., le secrétaire en chef de Madras. Ce ministre est puséyste jusque dans le fond de l'ame. Il parle beaucoup de la nécessité de se réunir (les catholiques anglicans, comme il les appelle, et les catholiques romains), et dit que ce n'est pas difficile à exécuter ; que ce seroit mal les juger, que de croire qu'ils ont des sentimens hostiles; qu'il y a un bel acheminement à la réunion; qu'il faut garder la charité en tout, et surtout dans les démarches en fait de religion; que quelques-uns des anglicans ont été trop loin en disant que Notre-Seigneur n'étoit pas dans l'Eucharistie........ qu'il y est d'une présence réelle, et non pas seulement d'une présence de foi, ou de symbole, etc. Ce ministre porte toujours l'habit de ministre anglican (*vestis talaris*), il n'est jamais en habit. Il n'est pas marié. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux de M. Guizot croient employer un argument sans réplique contre leurs adversaires quand ils leur disent : « Vous voulez un autre ministère que celui-ci ! mais qu'est-ce que vous espérez gagner au change ? Tout ce que vous pouvez mettre à la place de M. Guizot subira la même position et les mêmes nécessités que lui. C'est absolument bonnet blanc et blanc bonnet. »

A qui le dites-vous ! M. Thiers n'en doute nullement; ses amis n'en doutent pas plus que lui; personne n'en doute. Mais ce n'est pas une raison pour que les amateurs des petits profits attachés aux portefeuilles et au maniement du pouvoir, n'aiment pas mieux que cela soit entre leurs mains qu'entre les mains de M. Guizot et de ses huit collègues. Oui, nous convenons qu'en bonne logique vous êtes parfaitement fondés à dire qu'il n'y a pas plus à gagner d'un côté que de l'autre pour ceux qui paient et souffrent; que le budget n'en sera pas moins lourd d'une once, et que, soit avec M. Thiers, soit avec M. Guizot, la pauvre France ne s'apercevra pas seulement qu'elle ait changé de bât. Mais ce qui n'est rien par rapport à elle est quelque chose par rapport à eux. Cent mille francs de revenu diffèrent de rien, comme les mains pleines diffèrent des mains vides. Comprenez-vous maintenant pourquoi ce qui vous paroît bonnet blanc et blanc bonnet, n'est pas du tout de la même couleur aux yeux des vrais connoisseurs qui se disputent l'exploitation des mines d'or de juillet ?

Quoique le saint-simonisme n'ait fait que paroître un moment à la suite des régénérateurs de 1830 il a laissé sur son passage des germes qui se sont fécondés, et qu'on retrouve par-ci par-là dans les ruines de l'ordre social. Cette *femme libre*, par exemple, que le père Enfantin et ses

disciples étoient allés chercher en Orient : eh bien, c'est en Occident qu'elle se rencontre. Voilà qu'elle entreprend de s'installer en Angleterre dans la politique et dans le parlement. Elle commence par s'essayer à la tribune des clubs, où elle porte la parole avec autant d'assurance que lord Palmerston ou M. O'Connell dans la chambre des communes.

Il vient de se former à Londres une réunion de femmes chartistes, qui demandent très-positivement à prendre part au gouvernement parlementaire et à montrer, disent-elles, *comment les femmes savent parler*; ce sont les expressions d'une de leurs orateurs.

Ceci est un progrès visible de l'âge heureux où nous vivons. Notre première révolution eut aussi ses *femmes libres* à montrer. Mais ce n'étoit rien en comparaison des femmes libres d'à-présent. Jamais on ne put parvenir à en faire que des tricoteuses du club des jacobins et des déesses de la raison. Mais pour ce qui étoit de la loi, comme on disoit alors, elles ne purent s'élever jusque là, et elles furent obligées d'y renoncer. Il y a donc un véritable avancement de ce côté-là ; et le monde politique aura bientôt deux ressources pour une. Que sait-on ! il n'en ira peut-être que mieux ; et, dans tous les cas, on peut dire qu'il y aura bien du malheur s'il va plus mal avec les femmes qu'avec les hommes. Vraiment, c'est un essai à tenter ; d'autant plus qu'on n'y risque pas grand'chose, fort heureusement.

---

## PARIS, 24 OCTOBRE.

Le *Moniteur* publie trois ordonnances, datées du 21 octobre, par lesquelles M. le maréchal duc de Reggio est nommé gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, en remplacement de M. le maréchal duc de Conegliano, décédé ;

M. le maréchal comte Gérard est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le maréchal duc de Reggio, appelé à d'autres fonctions ;

M. le lieutenant-général Jacqueminot, membre de la chambre des députés, [illegible] nommé commandant supérieur des ga[rdes] nationales du département de [la] Seine ;

— Par ordonnance en date du [illegible] M. le général Carbonel est nommé ch[ef] d'état-major-général des gardes natio[n]ales de la Seine, en remplacement [du] général Jacqueminot.

— M. le maréchal Gérard vient d'a[dresser] à la garde nationale de la Sei[ne] un ordre du jour dans lequel il dit q[ue] c'est à cause de sa santé que Louis-Phi[lippe] a consenti à son remplaceme[nt] comme commandant supérieur des gard[es] nationales du département de la Sein[e].

— Un journal prétend que la nom[i]nation du général Jacqueminot n'est q[ue] provisoire et que le poste de command[ant] supérieur sera donné au duc d'Aumale [à] son retour d'Afrique.

— M. le vice-amiral Baudin a été él[u] par le bureau des longitudes pour rem[plir] la place vacante par la mort du capitaine Louis de Freycinet.

— Plusieurs journaux annoncent qu[e] M. le général Tiburce Sébastiani est ap[pelé] au commandement de la premièr[e] division militaire, en remplacement d[e] M. le général Pajol qui seroit nommé [à] l'emploi d'aide-de-camp de Louis-Ph[i]lippe, vacant par la mort de M. de La borde.

— M. Charmasson, gouverneur de [la] Guyane française, est rappelé, et M. [le] capitaine de vaisseau Layrles est nomm[é] à sa place.

— M. Montanier, inspecteur-génér[al] des finances, est nommé directeur d[u] mouvement général des fonds, en rem[placement] de M. Rielle, nommé con[seiller]-maître à la cour des comptes.

— La revue qui devoit avoir lieu a[u]jourd'hui sur la place du Carrousel a é[té] contremandée, à cause du mauv[ais] temps.

— Les travaux de restauration qu'o[n] exécutés aux Tuileries sont terminés. [On] dispose les appartemens pour recev[oir] Louis-Philippe et sa famille, dont le r[e]tour à Paris seroit prochain.

— La *Gazette des Tribunaux* assure qu'il est question à la chancellerie, touchant les officiers ministériels, de deux projets de loi, l'un sur la question du notaire en second, l'autre sur la discipline du notariat. Il paroît, ajoute cette feuille, que le premier de ces projets sera seul présenté aux chambres dans le cours de la prochaine session.

— L'ambassadeur d'Angleterre, lord Cowley, est de retour de Londres, où il s'étoit rendu pour assister aux funérailles de M. le marquis de Wellesley, son frère.

— M. le baron Malouet, pair de France, conseiller-maître à la cour des comptes, vient de mourir.

— La mort vient aussi d'enlever M. le [illegible] Camet de la Bonnardière, ancien maire de Paris, conseiller-d'Etat, membre du conseil-général de la Seine et du conseil des hôpitaux.

— Une ordonnance, en date du 5 octobre 1842, accorde une prime pour arrestation de tout individu se livrant à la fabrication illicite, au colportage et à la vente des poudres à feu sans permission.

— Les dix nouveaux paquebots-poste destinés à compléter le service de la correspondance du Levant seront mis en activité au printemps prochain. Le grade d'officier de la Légion-d'Honneur vient d'être conféré à M. Moissard, ingénieur de la marine, sur les plans duquel ces bâtimens ont été construits.

— Le général Ventura est parti hier de Paris pour Marseille, où il doit s'embarquer le 1er novembre sur le paquebot français du Levant. Il retourne à Lahore par l'Egypte et Bombay.

— Le paquebot du Levant est arrivé le 22 à Marseille. Les dépêches qu'il apporte sont attendues demain à Paris.

— Samedi dernier, le doyen des compositeurs français, M. Berton, a célébré le cinquantième anniversaire de son mariage dans l'église Saint-Roch.

— C'est le 7 novembre que commenceront, devant la cour d'assises, les débats relatifs à l'accusation de malversation dirigée contre plusieurs employés de la préfecture de la Seine. Les accusés Hourdequin, Boulet, Morin, Philidor et Salet, seront défendus par Mes Chaix-d'Est-Ange, Faverie, Ploque, Goujon et Jolly.

— Au 1er janvier 1842, les bagnes renfermoient 6,908 condamnés, dont 1,861 à perpétuité et 5,047 à temps. Parmi ces derniers, on en comptoit 3,119 subissant une condamnation de 10 ans et au-dessous; 1,838 une de 11 à 30 ans, et 90 une de 31 ans et au-dessus. Sous le rapport des crimes commis, on les classoit ainsi: 1,129 pour assassinats, meurtres, parricides; 192 pour faux; 139 pour incendie; le surplus pour vol, fausse monnoie, etc. Quant à l'âge, il y en avoit 156 de 16 à 20 ans; 5,735 de 21 à 50 ans; 1,017 de 51 ans et au-dessus. Sous le rapport de l'instruction, 4,128 ne savent ni lire ni écrire; 2,012 savent lire ou écrire imparfaitement; 658 savent bien lire et bien écrire; 114 ont reçu une instruction supérieure à l'instruction primaire.

— On a dû recevoir au ministère des nouvelles d'Alger du 15 octobre, et cependant les journaux du cabinet ne publient aucun rapport du général Bugeaud. On croit que la colonne sous ses ordres est entrée dans la province de Constantine; toutefois, on n'a rien de certain à ce sujet.

La plus grande tranquillité continue de régner dans la Mitidja, et les marchés arabes et français sont très-bien approvisionnés.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

On avoit annoncé le départ de M. Berryer pour l'Allemagne. M. Berryer est retenu en ce moment à Angerville (Loiret) par une grave maladie de son fils.

— La ville d'Amiens est en instance auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation d'accepter un legs qui s'élève à la somme de près de 300,000 fr., fait à cette ville par M. Cozette, l'un de ses habitans.

— Pendant le voyage du prince de Joinville et du duc d'Aumale de Nantes à Brest, ils ont couru, dit-on, un grand danger. Voici à ce sujet les détails que nous trouvons dans une lettre adressée à l'*Hermine* de Nantes :

« A un kilomètre de Landevant, en descendant une côte assez rapide, les quatre chevaux se sont abattus en même temps; l'un d'eux, sur la tête duquel la voiture a passé, a été tué sur le coup, et la voiture elle-même alloit être précipitée dans une prairie de dix à douze pieds en contre-bas de la route, si une très-grosse pierre, placée comme par miracle sur le bord du chemin, ne l'avoit arrêtée. Cet accident est arrivé en face d'une chapelle, située près de la route, dans la prairie même dont je viens de parler. »

— Le conseil général du Bas-Rhin a demandé de nouveau qu'à l'avenir les chambres nommassent, au commencement de chaque session, des commissions pour examiner les vœux émis par les conseils généraux.

— Le déplorable accident arrivé mardi dernier à Firminy n'a pas heureusement fait autant de victimes que nous l'avions fait pressentir d'après le *Journal de St-Etienne*. Sur 80 ouvriers occupés dans les galeries au moment de l'explosion, 12, comme nous l'avons dit, ont été retirés morts. Sur 23 blessés portés à l'hôpital, 3 sont morts le jour même. Ces infortunés étoient presque tous mariés et pères de famille. Les autres ouvriers ont été sauvés.

On lit dans le *Mercure Ségusien* du 21 octobre :

« Les autorités administratives et judiciaires de l'arrondissement se sont immédiatement rendues sur les lieux. Tous les services ont été promptement organisés.

» Dans ce malheur, plusieurs ouvriers ont fait preuve d'un rare dévouement, et nous espérons que l'autorité saura les encourager et les récompenser.

» Nous apprenons avec plaisir qu'une instruction spéciale se poursuit sur cette affaire. Si la compagnie est coupable de négligence et d'infraction aux réglemens, il faut que justice advienne ; et qu'elle encoure tout le poids de sa responsabilité. Nous savons que cette exploitation houillère prudente n'est point de celles que l'opinion publique accuse souvent; mais néanmoins, la sévérité administrative ne doit pas connoître de distinction : elle est sauve-gardienne de l'existence de tant de familles. »

— Le ministre des travaux publics, parti mardi de Valence, est arrivé l'après-midi à Pont-Saint-Esprit, où il a pris congé des ingénieurs attachés à l'amélioration du cours du Rhône ; puis, il s'est rendu par terre à Bagnols. On dit que M. Teste restera quelques jours dans sa famille, avant de continuer son voyage d'exploration à Marseille, et passera une seconde fois par Valence et Lyon le 4 ou 5 novembre.

— M. le maréchal-de-camp du génie Sabatier vient de mourir à Toulouse, à l'âge de 69 ans.

— On écrit d'Ajaccio que Joseph Bonaparte vient de lever les difficultés qui s'opposoient à l'exécution des clauses du testament du cardinal Fesch, contenant des legs en faveur de la Corse. Le prince a fait un acte de donation équivalant à ces legs. Il a donné, en outre, à la ville natale de sa famille, une statue en pied du premier consul. Il a aussi décidé que sur les nombreux tableaux de la riche galerie à lui léguée par son oncle, il en seroit distribué cent à la ville de Bastia pour être placés dans son collége royal: cinquante à la ville de Corte, où il est né, pour être placés dans l'une des salles de l'école Paoli, et cent cinquante pour être répartis entre les différentes communes du département, suivant un tirage au sort.

---

**EXTÉRIEUR.**

Les hommes d'Etat d'Espagne se ressentent de la misère générale et de la détresse des finances de leur pays. Quand on les accuse de prévarication dans les journaux, ce n'est que pour de petites sommes dont les grippe-sous se conten-

leroient à peine dans un pays riche. C'est ainsi que pour la signature d'un traité de commerce entre l'Espagne et la république de l'Uruguay, le ministre Gonzalez se seroit borné à exiger cinq mille piastres, au dire d'un journal qui lui reproche cette petite gratification diplomatique. C'est réellement pour rien. Si les diplomates des autres Etats n'en recevoient que de semblables, ils mourroient sur le fumier.

— L'anniversaire de la mort du général Diégo Léon, fusillé à Madrid le 15 octobre de l'année dernière, par ordre d'Espartero, a donné lieu à des manifestations de regret et de deuil public. Plusieurs journaux ont paru encadrés de bandes noires. Les églises où l'on célébroit des messes à son intention, n'ont pas désempli de toute la matinée. Tous les souvenirs paroissoient pleins d'amertume et d'indignation contre le régent Espartero.

— On annonce de Londres l'arrangement définitif des préliminaires du mariage de S. A. R. la princesse Augusta de Cambridge, âgée de 21 ans, avec S. A. R. le grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Strélitz, fils aîné du duc régnant Georges V. Le futur époux est né en 1819.

— Un journal anglais, le *Morning-Herald*, annonce une nouvelle grossesse de la reine Victoire. Depuis quelque temps, S. M. ne monte plus à cheval.

— Plusieurs chartistes, arrêtés pour crime de rébellion, commis à l'occasion des coalitions récentes d'ouvriers, viennent d'être condamnés, par les assises du comté de Nottingham, à la réclusion pendant 2, 4 ou 6 mois.

— Il vient de se former, à Londres, une compagnie qui se propose de joindre la mer des Antilles à l'Océan-Pacifique au moyen d'un canal qui coupera l'isthme de Panama.

— Un bateau prussien, parti le 10 de Lutzen, pour se rendre à Stettin, a coulé bas. Les passagers, au nombre de plus de 30, ont tous péri.

— On écrit de Stockholm, 11 octobre:

« L'ordre public a été troublé à Upsal; des étudians ont été attaqués à coups de poignards et de couteaux en pleine rue. On a arrêté deux ouvriers. L'autorité a pris des mesures pour assurer le maintien de la tranquillité. Le roi a donné l'ordre au ministre de la justice de faire une enquête sur ces événemens. »

— Il étoit question depuis quelque temps d'un voyage que l'empereur de Russie devoit faire en Prusse. Les journaux allemands sont remplis de contradictions à ce sujet. Tandis que la *Gazette de Cologne* annonce positivement que l'empereur Nicolas est arrivé à Berlin et en est reparti sur-le-champ pour Sans-Souci, le *Journal de Francfort* affirme qu'un courrier, arrivé de Varsovie à Paretz, a fait connoître que le czar avoit renoncé à son projet de venir en Prusse, à cause d'une indisposition dont il avoit été atteint. Enfin une autre feuille prétend qu'il est arrivé, mais qu'on veut observer le plus grand secret sur son voyage.

—Une lettre des frontières de Turquie, du 9 octobre, annonce que le prince Michel avoit été sommé, par le nouveau gouvernement servien, de retirer du pays, dans un délai de trois jours, tous ses biens mobiliers, qui, dans le cas contraire, seroient confisqués. Le prince n'avoit pris encore aucune mesure pour obtempérer à cette sommation.

On attendoit incessamment à Belgrade l'arrivée du hatti-sheriff, par lequel la Porte-Ottomane a reconnu le nouveau souverain de Servie. On dit qu'un député de ce pays a remis au sultan 60,000 ducats. C'est peut-être le prix de cette reconnoissance.

Wutschitch a fait annoncer, avec de grandes solennités, le commencement du ramadan, pour captiver la bienveillance des Turcs de Belgrade.

Il paroît que le consul russe a été blâmé par son gouvernement pour avoir adhéré et apposé sa signature à la protestation collective des consuls.

---

Au moment où l'on rentre dans les séminaires, nous appelons de nouveau

l'attention de MM. les supérieurs et directeurs de ces établissemens sur la *troisième édition* de l'*Herméneutique sacrée* de Janssens, revue par M. l'abbé Sionnet, dont nous avons rendu compte dans notre N° 3521. Cette édition a été adoptée par plusieurs séminaires qui n'avoient pas accueilli les précédentes, soit parce que l'ouvrage n'étoit pas sans défauts, soit parce qu'il ne se trouvoit pas à la hauteur de la science, soit enfin parce qu'il n'étoit pas classique, c'est-à-dire d'un format et d'un prix convenables. Dans cette troisième édition, on s'est efforcé de remédier à ces trois inconvéniens, 1° en corrigeant les erreurs; 2° en ajoutant des supplémens qui mettent l'ouvrage au niveau des connoissances actuelles; 3° en prenant un format économique, qui permet de donner l'ouvrage à un prix très-bas.

Plusieurs séminaires se servent encore de l'édition latine. Cependant elle ne peut guère être mise entre les mains des élèves : imprimée en 1818, elle est loin d'être en harmonie avec les connoissances actuelles; elle renferme même des propositions erronées que l'auteur auroit corrigées ou retranchées, s'il avoit présidé à une nouvelle édition de son ouvrage; enfin, une édition française du livre de Janssens, revu et complété, est d'un usage plus commode pour les élèves.

Cette troisième édition française, malgré les augmentations et supplémens, ne forme qu'un seul volume in-8° demi-compacte, beau caractère, et le prix est à peu de chose près celui de l'ouvrage latin. (*Voir aux Annonces.*)

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 05.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 766 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 50 c.
Emprunt romain. 105 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 572 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3664.

JEUDI 27 OCTOBRE 1842.

| PRIX DE L'ABONNEMENT | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |


*Persécution et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*. Ouvrage appuyé de documens inédits, par un ancien conseiller d'Etat de Russie. — 1 vol. in-8°. Paris, Gaume.

(Troisième et dernier article.)

Parmi les faits que nous révèle ce livre, nous nous arrêterons particulièrement à ceux qui ressortent des Ukases dont il donne la traduction; documens qui caractérisent à la fois l'esprit et la nature de ce que l'auteur a très-bien qualifié de *Persécution Julienne*. Nous croyons même avec lui que c'est presque faire injure au grand apostat impérial, que d'emprunter son nom, éternellement odieux, pour l'attacher à un système de persécution, où l'astuce et la violence se disputent le premier rang.

« Car, dit l'auteur, Julien n'avoit pas imaginé de constituer, dans sa capitale et sous sa rude main, *un consistoire chrétien, un collége ecclésiastique composé de prélats et de prêtres chrétiens*; d'imposer à cette assemblée un promoteur choisi parmi les sénateurs les plus ardemment zélés pour la propagation de la religion de l'Etat, et ayant pouvoir de requérir, de diriger suivant les intentions à lui bien connues de César, de modifier et d'arrêter les délibérations de cette malheureuse assemblée; d'ériger même ce fonctionnaire en inquisiteur général, en l'autorisant à assister à ces délibérations, et à tenir compte des observations et du vote de chacun; *enfin, d'investir ce collége de l'odieux mandat de recevoir, de promulguer les édits anti-chrétiens d'Auguste, et d'en assurer, contre le cri de sa conscience, la stricte exécution*. L'invention d'un système d'oppression si insultant pour l'Eglise, si traîtreusement combiné pour son parfait asservissement au pouvoir politique, s'élève, en effet, fort au-dessus des traditions juliennes. »

En parcourant sommairement les *propositions* faites au collége ecclésiastique catholique-romain, au nom du ministre de l'intérieur et des cultes, et sanctionnées par le vote obligé du collége, on se fera une idée de la série des mesures coërcitives ainsi décrétées contre le culte catholique et contre la liberté personnelle de ses ministres; on verra, en même temps, comment, lorsque le système de persécution, embrassé par l'empereur, a éclaté, toutes les autorités supérieures de l'empire, sénat, conseil de l'empire, ministre des cultes, synode dirigeant, tous ont concouru à établir et à faire exécuter les mesures oppressives que leur indiquoit la volonté du maître, ou que leur suggéroit leur propre servilité: l'Eglise catholique de Russie étoit devenue la colombe livrée aux serres des aigles et des vautours.

La première *proposition*, datée du 29 décembre (*vieux style*) 1839, enjoint la rigoureuse exécution d'un Ukase précédent, en vertu duquel le ministère paroissial est circonscrit, de manière à ce qu'il ne puisse être exercé que là où il se trouve, *à petite distance*, au moins de 100 à 150 feux, évalués de 400 à 600 ames.

Elle interdit à tout prêtre catholique la résidence, et surtout l'exercice de son culte dans les églises ou chapelles particulières.

Elle défend aux monastères et au

clergé séculier d'employer à leurs travaux domestiques des ouvriers professant la religion dominante.

Elle défend à tout prêtre séculier ou régulier de s'absenter, même momentanément, de sa résidence ordinaire, à moins d'ordres ou de licences des supérieurs, visés et approuvés par les autorités civiles. Elle impose même aux autorités ecclésiastiques l'ignoble devoir de veiller à ce que ces mesures de surveillance ne puissent être éludées par leurs confrères.

La seconde *proposition*, du 31 décembre (*vieux style*) de la même année, exige des autorités diocésaines une déclaration, exacte et minutieuse, du nombre et du nom de leurs paroisses, y compris les églises et chapelles des familles, interdites au culte, ainsi que du nombre des paroissiens attachés à chaque église.

Elle défend à tout prêtre catholique d'entendre la confession de personnes étrangères à sa paroisse, et astreint ces prêtres à tenir registre exact de toutes les confessions reçues par eux, pour l'exhiber lorsqu'ils en seront requis.

Elle oblige les seigneurs territoriaux à contraindre leurs serfs de la religion orthodoxe (ce qui signifie les hommes forcément incorporés au schisme), à fréquenter les églises schismatiques, et à recevoir la communion des ministres du schisme : ce qui oblige les propriétaires catholiques-romains à sévir contre leurs vassaux encore fidèles à l'union, c'est-à-dire à devenir les bourreaux de leurs frères dans la foi.

Une troisième proposition, datée du 26 janvier 1840, outre qu'elle impose au clergé catholique la dure obligation de conniver aux mariages mixtes, lui enjoint de donner, en toute occasion, à l'Eglise dominant la dénomination d'*orthodoxe*, ce qu comme chacun le comprend, im plique l'aveu de sa propre hétéro doxie, et déshonore sa religion.

« Mais c'est, dit l'auteur, précisém à cause de cette conséquence, qu'on soumet de force à une formule qu'il peut que détester, comme équivalent l'approbation d'une foi contraire à sienne. »

Cette même proposition renfer encore une autre clause destiné mettre obstacle aux mariages conscience que contractent entr des Grecs-unis, légalement répu schismatiques, mais qui, fidèles core à leur foi, ne veulent pas rec rir au ministère d'un prêtre sc matique, de peur d'être censés volontairement adhéré au schi Ces mariages sont déclarés n même au civil, ce qui rejette le fans à en naître dans la conditio bâtards inhabiles à hériter des b de leurs parens.

Ces mesures, toutefois, qui roissent suffire, et au-delà, po amener l'abandon du culte et sacremens de l'Eglise catholique dont le collége ecclésiastique n'a manqué d'ordonner la stricte cution, ont encore paru insuffis au système persécuteur, qui, com il a été dit, laisse loin derrière la persécution de Julien. Elles paru insuffisantes pour réalis volonté souveraine, qui n'a pas ché son but de schismatiser ment et *formellement* l'Eglise la car, comme le fait remarquer autant de sens que de vérité l' vain dont nous analysons l'ouvr

« L'Eglise catholique de Russi trouve, envers l'Eglise romaine, état de schisme MATÉRIEL, en

*st pas moins assujétie au périal, en matière de suprétuelle, de discipline et d'adn, même sacramentelle, que glise nationale et schismatique*
»

nc de se donner, pour un avenir, des instrumens faite docilité, l'on a songé er de l'éducation cléricale; s moyens le plus infaillible ompre la doctrine et pour les consciences.

des années déjà, le gout russe avoit supprimé s autres écoles ecclésiastifin de concentrer toutes es à Vilna. L'Académie t alors érigée et dotée de evés à l'Eglise, étoit placée lirection du ministère des ui lui donnoit des profesues, sans distinction de ret déterminoit la matière et le de l'enseignement, ainsi res dont les maîtres étoient faire usage. Un nouvel ent encore de changer cet hoses si dangereux en lui'Académie ecclésiastique de aujourd'hui transférée àersbourg, où le gouvernein de resserrer les chaînes ortoit auparavant. La prensèquence de cette transra de priver, à raison des des distances, et des frais ge et d'un long séjour dans e, la jeunesse cléricale de e de tout moyen d'instruclogique; la seconde, de, au moyen d'un enseigne-i-catholique, un clergé dischisme, et docile à la vopériale. Ce moyen a trop si à l'égard des Grecs-unis, pour qu'on ne l'emploie pas dans toute son étendue à l'égard des Latins.

Pour couronner dignement cette série d'attentats, il est émané du cabinet même de l'empereur, le 21 mars 1840, un ordre adressé au ministère des cultes, et relatif à l'apostasie de la religion dominante. Elle y est érigée *en crime d'Etat* tellement irrémissible, que pour elle seule il n'y a pas de prescription, bien que la prescription soit admise, dans le Code russe, pour toute autre espèce de crime. L'empereur en a soustrait, d'ailleurs, la connoissance aux tribunaux ordinaires, et il s'en est, tout nouvellement, réservé le jugement personnel, qu'il fait exécuter par voie de police.

Il faut lire tous ces documens, et se pénétrer de leur esprit au moyen des commentaires qu'en donne le livre des *Persécution et souffrances*, pour se convaincre qu'il existe en Europe un peuple chez lequel de pareils sévices puissent se pratiquer, et un souverain qui ait pu les ordonner, et qui se plaise à les maintenir. Nous épargnons à nos lecteurs les détails des cruautés dont les agens de tout ordre, chargés de l'exécution des volontés impériales, accablent ceux du clergé et du peuple grec-uni qui restent fidèles à la foi et aux promesses de leur ordination et de leur baptême.

Si ces attentats sont aujourd'hui connus, si l'indignation européenne s'élève contre eux avec une unanime énergie, que les paternels gémissemens du Père commun des fidèles ont sanctionnée d'une manière si solennelle, il faut en savoir gré à la plume courageuse qui nous a initiés à ces affreux mys-

tères, et à l'œuvre de laquelle un rang distingué est assuré dans l'histoire générale des *persécutions et souffrances* de notre sainte, de notre invincible, de notre glorieuse Eglise.

---

*Troisième article du* Journal des Débats *sur la persécution russe.*

---

Les considérations que nous allons transcrire ne seront pas lues avec moins d'intérêt que les précédentes. Voici le nouvel article du journal semi-officiel :

« Nous avons mentionné dernièrement le Bref que le pape Grégoire XVI avoit adressé au chef spirituel de l'Eglise grecque-unie dans la Pologne autrichienne, l'archevêque de Kalitsch et de Kaminietz (1). Dans ce Bref, qui est une des mesures que le Saint-Siége semble disposé à prendre pour défendre l'Eglise catholique contre les attaques du gouvernement russe, le Pape félicite l'archevêque de Kaminietz de la surveillance qu'il exerce contre les tentatives de propagande de l'Eglise russe. Placé sur les frontières du catholicisme, le clergé de la Pologne autrichienne a, en effet, une grande mission à remplir : c'est à lui de ramener à la foi catholique ceux qui s'en sont écartés; c'est à lui d'empêcher que le schisme oriental n'empiète sur l'Eglise occidentale. Pour remplir cette mission, le Pape avertit l'archevêque de Kaminietz de veiller avec attention sur les études de son jeune clergé. Il faut dans la Gallicie un clergé éclairé et savant, qui sache attaquer l'erreur et défendre la vérité. Il faut un clergé pieux et tolérant, un clergé irréprochable, qui, par ses vertus, édifie le clergé persécuté de la Pologne russe, l'encourage à persévérer dans la foi de l'Eglise la plus savante à la fois et la plus vertueuse, et qui, par ses exemples, pousse au repentir le clergé apostat de la Russie-Blanche et de la Lithuanie. Prier, étudier, voilà la

(1) *Voyez ce Bref* dans notre N° 3658.

consigne que Rome envoi[e]
qui sont à l'avant-garde d
tholique dans l'Europe orie
blicité, l'étude et la prière,
mes que Rome oppose à la
ces armes ont leur puissan
cité, c'est le recours à la c
peuples; l'étude, c'est le
vérité et à la raison; la
c'est le recours à Dieu.

» En s'adressant aux défe
a dans la Pologne autrichie
de Rome montre aussi une
leté stratégique qu'il est b
quer en passant.

» Le partage de la Polo
Russie, la Prusse et l'Au
grand crime : mais les ch
venues à ce point de mi
Pologne, qu'aujourd'hui i
plaudir qu'elle ait été pa
trois Etats plutôt que c
un seul; car ce partage a
écrasée et détruite inégale
logne survit encore par qu
et que quelques-uns des él
vie durent en dépit de la h
persécution. Ainsi l'esprit li
lant de la Pologne vit dans
Posen, sous la protection l
et éclairée de la Prusse. A
catholique de Pologne et
Eglise grecque-unie vivent
sous le patronage de l'Autri
que dans le royaume russe
que tout ce qui fut la Polog
sans pitié à la destruction
l'histoire, la littérature polo
de la liberté, le goût de la
la piété catholique, etc. Mai
ment l'esprit de colère et de
s'arrête à la frontière rus
faire contraste avec la politi
de la Russie, et surtout pou
barrière morale contre so
l'Autriche favorise le cathol
Prusse protége le libéralisme
prit polonais, si bien qu'en
Russie, et en dépit d'elle, de
la Pologne se redressent e
dans le duché de Posen, et

ens les plus vivaces de la nationalité po-
ise sont respectés par deux d'entre
destructeurs, afin de faire affront au
ème.

la cour de Rome, en cherchant à
r le catholicisme polonais de la
ie, augmente donc un des dangers
des obstacles que rencontre la
Pendant long-temps, le Saint-
voulu croire aux bons sentimens
ernement russe en faveur de l'E-
atholique; pendant long-temps
il a, sur les instances réitérées du
t russe, prêché l'obéissance et la
ission aux catholiques polonais. A
ne plaise que le Pape cesse jamais
nseiller aux sujets la fidélité et
ance! A Dieu ne plaise qu'il
jamais les peuples à la révolte! et
le *Manifeste* de la cour de Rome
le gouvernement russe nous voyons
remplir encore son devoir de pa-
des esprits. Seulement il rem-
intenant ce devoir par conscience,
avoir aucun espoir que le gou-
russe veuille garder avec l'E-
olique les simples égards de la
. Le Saint-Siége sait mainte-
ntre l'Eglise orientale et l'E-
dentale la guerre est déclarée,
czar n'aspire à rien moins qu'à
le pontife suprême de toutes les
orientales. C'est une papauté qui
en Russie, et c'est surtout de
de cette papauté qu'il sera juste
que la pointe est partout et que
née est à Saint-Pétersbourg. Ce
au Saint-Siége a partout en Orient
gens et des satellites. Moitié reli-
et moitié politique, il fait son-
à la fois deux grands mots : unité
communions orientales, unité des ra-
ves; c'est sur ces deux unités qu'il
fonder la suprématie du czar; le czar
représentant de ces deux grandes
s; il est le chef national des races
et le chef religieux des Eglises
ales.

Ces projets ne sont plus des chimè-
des ébauches; ils sont commen-
l'Autriche ne l'ignore pas. Partout se répandent des missionnaires de l'Eglise russe, distribuant des livres, des missels conformes au rit oriental, des vases et des ornemens d'église copiés sur les vases et les ornemens de l'Eglise moscovite, et enfin les images de l'empereur et de l'impératrice habillés selon l'ancien costume russe. C'est surtout en Bulgarie, en Servie, en Transylvanie, en Valachie, en Moldavie, sur les côtes illyriennes de la mer Adriatique, que ces missionnaires vont prêchant avec ardeur la réunion des Eglises du pays à l'Eglise russe. Ils essaient de séparer les peuples des provinces turques de la communion du patriarche de Constantinople; car ce patriarche, disent-ils, est l'esclave du Sultan: il faut un patriarche puissant et glorieux qui défende l'Eglise d'Orient, qui lui ouvre une nouvelle ère de grandeur; ce patriarche, c'est le czar de Moscou. L'Autriche, qui est de toutes les puissances européennes, après la Russie, celle qui a sous sa domination le plus grand nombre de peuples slaves, est aussi la puissance la plus menacée par cette propagande religieuse et politique. Après l'Autriche, la cour de Rome est la plus intéressée à repousser ces empiétemens de l'Eglise orientale, et nous ne sommes point étonnés de voir ces deux intérêts, l'intérêt politique de l'Autriche et l'intérêt religieux du Souverain-Pontife, se rapprocher, sinon se concerter, dans leur péril commun. La publication en Gallicie du Bref adressé par le Pape à l'archevêque grec-uni de Kaminietz est le signe de cette union intelligente et légitime.

« L'Eglise grecque-unie, abolie en 1839 en Russie, existe encore dans la Gallicie; elle existe aussi dans plusieurs autres provinces de la monarchie autrichienne, et cette communion intermédiaire a en Autriche les mêmes mérites qu'elle avoit autrefois en Pologne. Elle témoigne de la sage tolérance de la cour de Rome; elle est, entre l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident, un point de jonction et de ralliement; enfin, sous le rapport politique, elle a l'avantage, qui sera de jour

en jour mieux apprécié par l'Autriche, de séparer les peuples de la communion de l'Eglise russe. Le gouvernement autrichien et le Saint-Siége doivent donc veiller avec soin au maintien sinon à l'agrandissement de cette communion. Nous ne doutons point que le Saint-Siége n'ait envoyé ses avertissemens partout où les Grecs-unis ont des églises, et que ces avertissemens ne montrent à cette Eglise le danger qui la menace. Il faut que le catholicisme romain se défende partout, car partout il est attaqué par l'Eglise russe. Partout, dans l'Europe orientale, depuis la Baltique jusqu'à l'embouchure du Danube, du golfe de Venise, partout le plan se poursuit de substituer l'Eglise russe à l'Eglise romaine, le Czar au Pape, ou, plutôt, pour dire les choses en langage de notre temps, le despotisme du pouvoir temporel à l'indépendance du pouvoir spirituel. La liberté de l'esprit humain ne gagnera assurément pas en passant du joug bénin de l'inquisition romaine sous le joug sévère et ombrageux de la police moscovite.

» Encore une réflexion politique. Les Etats ne se font plus la guerre; les armes en Europe semblent tombées en discrédit : on les conserve, mais on ne les emploie plus. Les batailles deviennent chaque jour une histoire plus ancienne, et il ne nous vient plus de bulletins que de l'Algérie, de l'Afghanistan ou de la Circassie. Cependant les luttes ne sont point supprimées en ce monde : on ne se bat plus à coups de canon, mais on se bat à l'aide des tarifs de douanes et des traités de commerce. Voilà comme on se dispute la prépondérance. A ces luttes commerciales vont s'ajouter les luttes religieuses. Le catholicisme, attaqué par l'Eglise orientale, personnifiée dans le Czar, va chercher à repousser les efforts de ses adversaires; et, comme ces luttes commerciales et religieuses expriment la situation politique de l'Europe, il n'est pas inutile de remarquer que c'est dans l'Europe orientale que s'engage la guerre entre les deux Eglises, car, après tout, c'est dans cette partie de l'Europ sont les grandes difficultés et les g complications politiques de notre s c'est en Orient qu'est la lutte, c' Orient qu'est le nœud de l'avenir l'Eglise comme pour l'Etat. »

Le *Journal des Débats* annonc le capitaine Gregorieff est arri Saint-Pétersbourg à Rome, pc de dépêches importantes du vernement russe pour le S Siége. De nouvelles négociatio roient sur le point de s'ouvrir l'empereur et le Pape.

---

**NOUVELLES ECCLÉSIASTIQ**

PARIS. — Une nouvelle tout invraisemblable avoit été rép par plusieurs journaux. On qu'on n'est dans l'usage de d un précepteur aux princes que qu'ils sortent des mains d s fen c'est-à-dire à sept ans au moin avoient annoncé prématurémer M. l'évêque d'Evreux étoit nc précepteur du comte de Pari *Journal des Debats* annonce que nouvelle est dénuée de fondem

— Une ordonnance, en da 12 septembre dernier, a autor publication du décret ayant objet de faire constater la valid la procédure commencée po canonisation du vénérable J.- la Salle, p être, fondateur de l grégation des Frères des Ecoles tiennes.

— On lit dans la *France :*

« Dimanche, l'église de Notre- des-Victoires a célébré sa fête pat Mgr Rouchouse, évêque de Nilop missionnaire des îles Gambier, Sar et Otaïti, officioit à la grand'mess vêpres. Avant de repartir pour ce lointains qui lui doivent le double fait de la foi et de la civilisation, l lat vouloit placer sa mission sous l tection de Notre-Dame-des-Victo l'office du soir, l'église étoit c L'abbé Desgenettes a parlé des p

ociation de prières, établie pour ersion des pécheurs.

uis quatre années seulement que nfrérie a été reconnue par le re, 2,380 associations particu- 'y sont agrégées : 2,022 sont s; le reste est répandu sur toute e du globe.

ni les pays non catholiques, c'est terre que les progrès sont le plus ; la Hollande suit le mouve- l'Association compte en ce mo- ois millions de personnes au de tout âge, de tout sexe et de s. Sur le seul registre de Paris, scrits 293,406 associés, dont hommes.

l'archiconfrérie se rattachent : ociété de médecins, sous le nom Luc; 2° une société d'artistes, nom de saint Jean; 3° une société de lettres, sous le nom de saint

eût pu prévoir, il y a quelques qu'au dix-neuvième siècle, une ion de prières, une *congrégation*, nom seul a presque fait la révo- le juillet, tant on avoit fasciné public, prendroit, en si peu de un développement aussi gigan- !

gnez à ces faits les progrès de la de Saint-Vincent-de-Paul, dé- u soulagement des misères hu- dans la plupart des villes de , et surtout à Paris.

si la *foi* et la *charité* remplacent *nalisme et la philantropie*.

ose remarquable! sous la Restau- le gouvernement étoit religieux et ses libérales. Aujourd'hui le gou- ent (je parle surtout des principes constituent) est révolutionnaire, au fond, pour base la double sou- té du peuple dans l'ordre politique l'ordre religieux : les esprits, au re, tendent au catholicisme et à archie.

est tout aussi peu logique d'attri- progrès religieux à la révolution de juillet, que d'attribuer à la Restaura- tion les progrès du libéralisme: tout au plus ont-elles été entraînées, bon gré mal gré, à des concessions contraires à leurs principes.

» On sait quelles furent les conséquen- ces des concessions faites par la Restau- ration.

» Le temps nous apprendra ce qui doit résulter de la lutte évidente qui règne et règnera de plus en plus entre l'esprit public et l'esprit de la charte de 1830.

» Mais ici, les gouvernans actuels ont cet avantage, qu'ils se consolident en re- niant leurs principes et leur origine, tandis que, en s'en éloignant, la Restau- ration alloit à sa ruine: les uns, partis de l'erreur, gagnent en l'abandonnant; les autres, partis de la vérité, avoient tout à perdre en s'en éloignant.

» Jusqu'à présent les hommes de juillet ont *profité* de la tendance de l'esprit pu- blic vers l'ordre et la religion, et même plusieurs d'entre eux ont reconnu leurs erreurs; mais ce seroit une étrange lo- gique que d'attribuer le bien qui se fait aux principes de juillet. Dieu d'abord, ensuite les bonnes semences jetées sous la monarchie légitime, et que le temps a fructifiées, puis les malheurs publics et privés qui n'ont laissé à tant de person- nes d'autres consolations que celles de la religion : voilà la cause de ce que nous voyons.

» Les hommes qui ont proclamé les principes révolutionnaires et s'en sont servis comme d'un marchepied pour arri- ver au pouvoir, se maintiendront-ils en suivant dans la pratique des principes contraires, prenant toujours pour règle les intérêts du moment? Comprendront- ils d'où vient leur force actuelle? C'est douteux; car il est visible qu'ils ne sui- vent qu'à regret le mouvement qui les entraîne. Le soin qu'on met à éloigner de l'enseignement secondaire le clergé et les congrégations enseignantes en est seul la preuve.

» Quoi qu'il en soit, il a paru utile de constater le changement remarquable qui s'opère dans les esprits, surtout dans la

capitale. Dieu et le temps en tireront les conséquences. »

*Diocèse d'Evreux.* — On nous adresse l'avis suivant, que nous reproduisons comme renseignement utile aux familles chrétiennes :

« Le bel établissement d'Ecouis (Eure), qui a jeté autrefois tant d'éclat dans le département de l'Eure et dans les départemens voisins ; qui, en 1830, comptoit 200 élèves ; qui a fourni aux diverses carrières civiles tant d'hommes distingués et donné à l'Eglise un bon nombre de prêtres qui l'honorent ; cet établissement vient, après quelques années d'oscillations et d'épreuves, d'être reconstitué par M. l'évêque d'Evreux, qui le prend sous sa protection spéciale, et lui a choisi pour chef un de ses prêtres les plus capables et les plus dévoués. M. l'abbé Dubreuil, qui, pendant neuf années, contribua autrefois, pour sa part, aux succès de cette maison, quitte en effet un poste honorable, pour reprendre de nouveau auprès de la jeunesse un ministère déjà éprouvé par l'expérience, et digne à tous égards de la confiance des familles.

» Nous croyons donc que les familles, si embarrassées aujourd'hui dans le choix des maîtres qu'elles désirent pour leurs enfans, ne peuvent les mettre en meilleures mains, et nous ajouterions, en meilleur air, si les avantages du lieu, de la position et des autres conditions matérielles, n'étoient les moindres parmi ceux que présentent cette maison et le chef recommandable que vient de lui donner M. l'évêque d'Evreux.

» La maison d'Ecouis a été rouverte solennellement le 3 octobre, en présence de trente prêtres et d'une nombreuse assemblée. La messe du Saint-Esprit a été célébrée par M. l'abbé Seugé, vicaire-général.

» M. l'abbé Jouen, premier fondateur et long-temps la fortune de cette maison, aujourd'hui doyen d'Ecouis, s'étoit fait un plaisir de prêter l'église du doyenné à l'empressement public, et de témoigner ainsi de sa constante sympathie pour le succès d'un établissement si utile à sa paroisse, au diocèse, aux familles ; et aussi pour son directeur actuel, dans lequel il retrouve un collègue bienveillant, digne de toute son estime et de toute son amitié. »

*Diocèse de Fréjus.* — M. l'évêque d'Alger est arrivé à Toulon le 22 au soir avec les reliques de saint Augustin. Il y a eu une grande procession aux flambeaux.

*Diocèse de Rouen* — Le cardinal prince de Croï étoit dans sa famille, lorsqu'il apprit les déplorables événemens de Fécamp, Etretat, Yport et environs ; cette triste circonstance a de nouveau excité l'inépuisable charité du prélat, qui a aussitôt envoyé un secours de 500 fr. pour les malheureuses victimes de l'inondation. S. Em. ne s'est pas bornée à cette manifestation toute personnelle ; elle a donné l'ordre d'inviter en son nom tout le clergé et les fidèles du diocèse à concourir au soulagement des *inondés*. Des quêtes seront faites pour eux dans toutes les églises, le jour de la Toussaint.

ECOSSE. — Voici le texte de l'Adresse du clergé catholique à la reine, et de la réponse dont elle a été suivie :

« A sa très-excellente Majesté la reine.

» Plaise à Votre Majesté,

» Nous les sujets très-fidèles de Votre Majesté, les évêques catholiques d'Ecosse, en nos noms et au nom de notre clergé, demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'approcher de votre personne sacrée et de profiter pour cela de l'occasion favorable de la visite de Votre Majesté en cet ancien royaume.

» Trois siècles d'épreuves durant lesquels nos ancêtres furent privés du bonheur de pouvoir exprimer publiquement les sentimens de loyauté que leur religion

leur a dans tous les temps commandé d'entretenir envers leur souverain, n'ont servi, nous sommes heureux de pouvoir le dire, qu'à purifier et à fortifier ces sentimens dans les cœurs de leurs descendans, et nous bénissons avec reconnoissance la providence de Dieu de pouvoir enfin voir le jour où, de concert avec nos généreux et ardens compatriotes, il nous est aussi permis d'élever nos voix pour saluer la présence d'une souveraine que son amour impartial pour la justice a rendue également chère à toutes les classes de ses sujets, et dont les œuvres sont le plus bel éloge.

» Puisse la visite gracieuse de Votre Majesté à cet ancien royaume d'Ecosse, être une aussi grande source de satisfaction pour Votre Majesté, qu'elle a été un sujet d'orgueil et d'enthousiasme pour les multitudes ravies de joie qui ont partout salué votre marche triomphale ! Que celui *qui envoie ses anges pour nous garder dans toutes nos voies* daigne accorder à Votre Majesté un heureux retour à votre royale demeure au sein de votre famille ! Qu'au milieu des sollicitudes qui entourent le trône, Votre Majesté puisse toujours être encouragée par l'assurance que son règne est établi dans tous les cœurs d'un peuple reconnoissant et affectionné. Qu'enfin les gloires du diadème anglais ne se flétrissent jamais sur votre front royal, si ce n'est pour céder la place aux rayons bien plus impérissables de la couronne céleste ! Telle est l'humble et fervente prière de vos très-loyaux et très-fidèles sujets les évêques et le clergé d'Ecosse.

» JAMES GILLIS, *évêque de Limyra.* »

« Au très-révérend évêque James Gillis.

» Dalkeith, le 21 septembre.

» J'ai eu l'honneur de soumettre à la reine l'adresse loyale et respectueuse des évêques et du clergé de l'Eglise catholique d'Ecosse, félicitant Sa Majesté à l'occasion de sa visite en Ecosse, et j'ai la satisfaction de vous informer qu'elle a été très-gracieusement accueillie par Sa Majesté.

» J'ai l'honneur, etc. ABERDEEN. »

---

ESPAGNE. — Les sermons ont dû être interrompus et les confessionnaux abandonnés dans la ville de Bilbao, le 12 octobre, par suite du refus qu'ont fait les prêtres de se pourvoir de *certificats d'adhésion*. Ainsi l'autorité civile continue de s'arroger le droit de lier et de délier la voix du prêtre, de priver le peuple de l'instruction chrétienne, et les pénitens de la grâce de la réconciliation.

---

ÉTATS SARDES.—Il y a quatre ou cinq ans que mourut à Rome, en odeur de sainteté, un vénérable prêtre, Gaspard del Buffalo, fondateur de la congrégation des *Filles du Saint-Sang* de Jésus. Depuis quelques mois, est venue se fixer à Nice avec sa mère une jeune demoiselle allemande, d'une grande piété, et qui eut long-temps, à Rome, pour directeur de sa conscience, l'ami intime et le successeur du vénérable Gaspard, dans l'institut nouveau que celui-ci venoit de fonder. Cette jeune demoiselle ne tarda pas à se lier d'une étroite amitié avec mademoiselle Céline de Maistre, fille aînée de M. le comte J. de Maistre, gouverneur de Nice et fils de l'illustre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Mademoiselle Céline de Maistre s'étoit vouée à la vie religieuse : elle avoit commencé son noviciat dans l'ordre de ces saintes Filles qui se consacrent, dans les hôpitaux, au service des pauvres malades. Mais bientôt les rudes et pénibles travaux de ce noviciat se trouvèrent au-dessus de ses forces, et la pieuse novice dut rentrer dans la maison paternelle pour y recevoir les soins que sa maladie exigeoit.

Cette maladie résista à tous les efforts de la médecine.

Il s'étoit opéré, dans les muscles de la jambe gauche, une telle con-

traction, que cette jambe, s'étant fortement repliée en arrière, sembloit collée à la cuisse droite; et le talon s'y étoit enfoncé comme dans une excavation. On devine les douleurs aiguës de la malade : avec quelque patience, quelque résignation qu'elle souffrît, elle ne pouvoit empêcher que la violence du mal ne lui arrachât, le jour et la nuit, des cris vainement étouffés.

Depuis quatre mois, la maladie n'avoit fait qu'empirer; les symptômes extérieurs annonçoient que déjà peut-être le désossement du genou s'opéroit par la rupture des ligamens; il n'y avoit plus d'autre ressource, au témoignage d'un habile médecin, qu'une amputation de la cuisse. Cependant, si les secours temporels manquoient, il restoit un autre espoir à la famille désolée, mais profondement chrétienne, de la jeune malade, et cet espoir étoit en Dieu.

Chaque jour, mademoiselle de Maistre recevoit la visite de sa jeune amie, et celle-ci avoit écrit à Rome, à son ancien directeur, afin qu'il implorât pour la malade l'intercession du vénérable Gaspard. Le vendredi, 7 octobre, les deux amies s'entretenoient de l'espoir d'une réponse qui ne devoit plus tarder d'arriver de Rome, lorsque la jeune Allemande s'écria : « Que ne commen» çons-nous dès ce moment les priè» res de notre neuvaine, comme elles » sont, sans doute, commencées à » Rome? » Madame de Maistre, mère de la malade, et sa sœur cadette, qui étoient présentes, s'unirent aussitôt à cette pieuse intention, et une gravure, représentant l'image du *Vénérable*, fut placée sous les yeux de mademoiselle Céline. Les prières achevées : « Voyons, dit à la malade sa pieuse amie, alongez maintenant votre jambe. » La malade alongea soudain la jambe, sans effort, sans douleur. — « Descendez de votre lit; » et la malade descendit, se tint debout et marcha, sans éprouver la moindre gêne, avec autant de facilité qu'elle en avoit jamais eu.

Tel est le récit simple et exact d'un fait que l'on ne peut appeler autrement qu'un miracle de la bonté de Dieu. C'est que, si Dieu traite sévèrement ceux qu'il aime, il leur réserve aussi de douces consolations; et, certes, ne seroit-ce pas blasphémer contre sa toute-puissance que d'en nier le signe ostensible? Le lendemain de la guérison, tout Nice a pu voir mademoiselle Céline de Maistre se rendant à pied à l'église et à l'hôpital de la Charité, où elle voulut aller de nouveau servir les malade. Les médecins ont dû reconnoître que Dieu avoit opéré ce qu'il n'eût pas été donné à leur art d'opérer par lui-même.

---

SUISSE. — Quelques-unes des propriétés des couvens de Muri et de Wettingen ont déjà été vendues aux enchères : des ventes nouvelles sont annoncées. Argovie peut détruire de fait des couvens; mais leurs droits restent inviolables jusqu'à décision définitive de la diète sur leur suppression.

Depuis les mesures adoptées dans ce canton, le manque d'ecclésiastiques s'y fait sentir, et dans quelques années il y aura une pénurie complète de curés pour desservir les paroisses catholiques. Les persécutions systématiques dirigées contre le clergé, la suppression violente des couvens où la jeunesse pouvoit embrasser l'état sacerdotal à peu de frais, toutes les intrigues ourdies sourdement contre la religion catholique amènent ce triste résultat.

L'affaire des couvens reçoit chaque jour de nouvelles complications. Un conflit s'est d'abord élevé entre Lucerne et Argovie au sujet de l'administration de biens que le cou-

vent de Muri possède dans le canton de Lucerne. Voici une nouvelle cause de difficultés diplomatiques entre ces deux Etats. Quelques églises et couvens de Lucerne ont des possessions considérables dans l'Argovie, qui se dispose à faire main-basse sur ces propriétés. A moins que Lucerne ne veuille abandonner ses ressortissans à la merci de l'injustice, il devra s'opposer à cette spoliation : de là un nouveau conflit qui sera porté devant la diète.

AMÉRIQUE DU NORD. — Le P. de Smet poursuit ses travaux de civilisation chrétienne au milieu des peuplades sauvages qui arrivent de toutes les directions pour entendre la parole de l'Evangile. Dans une lettre, datée de Sainte-Marie (Racine-Amère), le 25 octobre 1841, et adressée au P. Verhaegen, provincial des Jésuites dans le Missouri, il dit :

« Si ces lignes écrites à la hâte arrivent à leur destination, elles vous apprendront, mon Révérend Père, que tout va au mieux ici, et que nous avons le bonheur de jouir d'une parfaite santé. Nous occupons une cabane longue de 75 pieds, dont le centre sert de chapelle. Nous sommes entourés d'un millier d'Indiens remarquablement bien disposés et qui seront bientôt prêts à recevoir le baptême, grâce à l'application constante avec laquelle ils apprennent leurs prières et les principaux articles de notre sainte Foi. La nation nommée les *Pendans-d'Oreilles* a besoin de quelques missionnaires. Celle des *Cœurs-d'Alène* vient de nous envoyer une députation pour obtenir la même faveur. Quatre cents *Nez-Percés* sont attendus à toute heure pour recevoir l'instruction. Leurs messagers sont déjà ici.

» Nous sommes assurés que, plus nous avancerons par-delà les rochers raboteux, plus les indigènes se montreront bien disposés et, s'il est possible, plus ils témoigneront de l'impatience pour entendre la bonne nouvelle du salut. Nous sommes loin d'être assez nombreux pour accomplir l'œuvre de notre importante mission. Envoyez-nous donc, envoyez-nous en toute hâte de nouveaux renforts. Vingt missionnaires peuvent être employés à la fois avec le plus grand fruit.

» Nous vivons économiquement, notre repas ordinaire se composant de racines qui se trouvent en abondance dans ces fertiles vallées; de temps à autre, nous avons une brebis des montagnes, un daim, un élan, une tranche de buffle séché ou de grosses truffes tirées des Racines-Amères. Je compte aller sous peu à Colville, pour me procurer quelques ustensiles de labour, des semences et de petites provisions. Tous nos Indiens sont décidés à changer leurs arcs et leurs flèches contre des charrues et des bêches; mais ils sont très-pauvres, et ils méritent d'être secourus.

» Ayez un peu de patience, mon R. Père, et vous recevrez de moi douze pages bien remplies, contenant les détails les plus intéressans, et le récit des entreprises les plus vastes que vous ayez jamais reçus d'aucune partie de votre vaste province. J'enverrai une copie de la même relation au R. Père général par la voie de l'Océan Pacifique. Je suis sûr que son cœur paternel et le vôtre se rempliront de joie à cette lecture, et que vous découvrirez de nouvelles ressources pour aider ces néophytes solitaires, pauvres et abandonnés; qui désirent si ardemment de s'instruire, et qui montrent une si bonne volonté de faire ce qu'ils savent être juste et bon. Excusez la brièveté de cette lettre. Le peu de temps que me laisse le capitaine Fitz-Patrick, qui est sur le point de partir pour St-Louis, me force à terminer. »

— Le P Van de Velde est heureusement arrivé à New-York, après avoir séjourné quelque temps en Belgique où il s'étoit rendu pour recueillir des aumônes dont les missions d'Amérique ont le plus grand besoin, surtout celle à laquelle s'est dévoué le P. De Smet.

— Le docteur A. Fischer, ci-de-

vant professeur de théologie au lycée de Lucerne, qui s'est retiré en Amérique après les événemens qui sont connus de toute la Suisse, vient de perdre la femme qu'il avoit choisie pour son *épouse*. Ce malheureux, après avoir fait tous ses efforts pour établir une commune germano-catholique desservie par des prêtres mariés, a vu tous ses projets s'évanouir, et celle qui devoit servir de modèle à toutes les femmes de prêtres mariés, lui a été enlevée. Après cet événement il s'est établi dans le voisinage de Cincinnati, où il a demandé la permission de faire un sermon protestant. Il cherche à placer ses enfans dans un institut de Cincinnati. Voilà le dénoûment de la comédie que cet apostat avoit commencé à jouer en Suisse.

---

### POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quand le roi Léopold est venu à Paris pour presser les négociations relatives à l'union douanière des deux pays, on a dit que les Belges étoient si impatiens d'en finir qu'il ne pouvoit pas songer à retourner chez eux sans rapporter avec lui le traité qu'ils attendoient. Cela étant, il y a grande apparence que nous aurons l'honneur de posséder long-temps leur souverain. Voici du moins ce qui nous permet de l'espérer.

D'après les journaux de M. Guizot, il s'agit de l'affaire la plus ardue que les hommes d'Etat de juillet aient eue à résoudre depuis douze ans. On ne peut y toucher d'aucun côté sans rencontrer les épines dont elle est hérissée. Il faut d'abord donner le temps, disent-ils, à l'opinion publique de faire ses réflexions et de mûrir; et à toutes les industries engagées dans la question, de se recueillir, de délibérer et d'aviser. Il faut attendre ensuite qu'on ait fait des canaux et des chemins de fer pour égaliser la partie entre la France et la Belgique.

Il est certain que si la vie ministérielle de M. Guizot dépend de l'issue des négociations actuelles et du traité qui en sortira, il y a là de quoi prolonger ses jours, et que ceux qui attendent ses sabots ne sont pas près de les chausser. Quant aux Belges, s'il est vrai qu'ils ne veuillent pas recevoir le roi Léopold avant qu'il leur rapporte une ampliation de l'union douanière dûment signée, Paris ne demande pas mieux que de garder Sa Majesté tant qu'elle voudra lui faire l'honneur de l'habiter. Seulement, nous ne sommes pas sûrs que M. Thiers se prête volontiers à laisser filer aussi longtemps les jours du ministère de M. Guizot. Voici déjà deux ans que cela dure; et c'est vraiment ne pas savoir se mettre à la place des gens qui soupirent et languissent, que de leur montrer de si loin la terre promise.

Aussi n'est-on pas surpris d'entendre dire que M. Thiers offre de faire marcher l'affaire de l'union douanière plus vite que M. Guizot, si on veut lui en remettre le dossier. Oui, mais il y a bien des objections à lever, bien des répugnances à vaincre pour en venir là; et, à moins que M. Thiers ne trouve moyen d'entrer par la fenêtre, on doute fort pour lui d'un certain consentement sans lequel on n'entre point au ministère par la porte.

---

Le gouvernement de juillet sera bientôt en état de faire quelques économies, qui consisteront à pouvoir se passer de sa police politique et de son ministère public. C'est une besogne dont ses journaux paroissent s'acquitter avec beaucoup de zèle. Il est rare que rien leur échappe et qu'ils négligent de signaler les moindres petits écarts de la mauvaise presse. Les procureurs du roi et les juges d'instruction peuvent hardiment se reposer sur eux. Ce qui a passé par leur crible est bien épluché. Il ne reste plus que la forme du réquisitoire à y mettre. On parle de la rigueur des lois de septembre: eh bien! ce sont des roses en comparaison de la sévérité des journaux du gouvernement à l'égard de leurs confrères.

---

### PARIS, 26 OCTOBRE.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. le baron Friant, général dans la garde nationale de la Seine et colonel de la vieille armée, est nommé, nous assure-t-on, aide-de-camp du roi, en remplacement de M. le comte Delaborde, décédé.

» M. Dabrin, colonel d'état-major-général de la garde nationale, est promu, dit-on, au grade de général d'une des brigades de cette milice. »

— Il paroît que le général Pajol, commandant de la première division militaire, n'a pas voulu accepter le poste d'aide-de-camp de Louis-Philippe, qu'il considère comme inférieur à celui qu'il occupe.

— Le *Constitutionnel* fait les observations suivantes qui ne manquent pas de justesse :

« La nomination de M. le général Jacqueminot aux fonctions de commandant supérieur des gardes nationales de la Seine soulève une question qui ne touche pas seulement aux préséances, mais qui a aussi une incontestable gravité politique. Jusqu'à ce jour, quand la garde nationale de Paris et la force militaire soldée ont été appelées à agir en commun, le commandement a toujours été déféré au chef supérieur de la garde nationale. Il étoit tout simple que le lieutenant-général commandant la première division militaire se plaçât sous les ordres du maréchal de France, commandant la milice citoyenne. Mais aujourd'hui la règle hiérarchique n'est pas aussi facile à formuler. M. Jacqueminot est un de nos plus jeunes lieutenans-généraux, et le général Pajol, ou même le général Tiburce Sébastiani, dont il est question pour remplacer le général Pajol, sont de beaucoup ses anciens dans le cadre de l'état-major général. Il faudra donc de deux choses l'une : ou qu'on fasse plier la règle qui donne le commandement au plus ancien lieutenant-général, ou bien qu'on subordonne la garde nationale à un chef purement militaire. Dans l'un comme dans l'autre parti, il y aura de graves inconvéniens, mais dans tous les cas c'est là un point qu'il importe de régler. »

— On annonce comme certain qu'il doit être pourvu prochainement à l'emploi de gouverneur du palais du Louvre, vacant depuis la mort de M. le duc de Choiseul.

— Une ordonnance du 22 octobre autorise la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans à contracter l'emprunt nécessaire pour réaliser une somme effective de dix millions.

Hier a été close la liste des souscriptions à cet emprunt. Le chiffre des obligations souscrites par des actionnaires a dépassé celui des obligations en émission.

— Le n° 951 du *Bulletin des Lois* renferme une ordonnance, en date du 13 octobre, qui prescrit la publication des articles supplémentaires à la convention du 31 mars 1831, relative à la navigation du Rhin.

— Le numéro 952 renferme une ordonnance du 15 septembre, sur l'exploitation provisoire, au compte de l'Etat, des chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.

— La cour royale de Paris tiendra son audience de rentrée le 3 novembre. M. le premier président Séguier étant encore retenu dans sa terre d'Hautefeuille (département de l'Yonne), par les suites d'un accident qui n'a pas été aussi grave qu'on auroit pu le craindre d'abord, l'audience sera présidée par M. Simonneau, doyen des présidens. Le discours d'usage sera prononcé par M. Hébert, procureur-général.

— Dimanche dans la matinée, un grand rassemblement s'est formé passage Véro-Dodat, devant la boutique du libraire Lainé. Un commissaire de police y opéroit la saisie de plusieurs affiches d'un ouvrage dont le titre est ainsi conçu : *Lord Guizot, ministre de l'étranger en France*.

Ces saisies se sont renouvelées chez d'autres libraires, où se vend un deuxième opuscule, annoncé également par une autre affiche, dont le titre est ainsi conçu : *Les ministres sur la sellette, ou les*

*dix commandemens*, avec cette épigraphe :

Sainte Angleterre adoreras,
Guizot l'ordonne expressément.

— L'école royale des ponts-et-chaussées, rue Hillerin-Bertin, sera prochainement transférée dans les bâtimens de l'ancien hôtel du ministère des travaux publics, rue des Saints-Pères.

— Les faillites ne cessent de se multiplier d'une manière effrayante. Dans les vingt premiers jours de ce mois, il en a encore été déclaré 37 au greffe du tribunal de commerce de la Seine.

— Le *Messager* publie un rapport daté d'Alger, le 15 octobre, dans lequel le général de Bar rend compte des opérations de la colonne expéditionnaire du général Bugeaud, dont le camp étoit établi, le 13, sur l'Isser, au pays des Beni-Kraoult-Foun.

« M. le gouverneur, dit le général de Bar, écrit que Ben-Salem avoit réuni les guerriers de six tribus kabyles pour l'attaquer, mais qu'il lui avoit épargné les deux tiers du chemin, et qu'au lieu de continuer sa marche, il étoit allé à lui, en faisant un crochet en arrière. Il est arrivé devant une montagne escarpée où le kalifat avoit réuni ses gens, parmi lesquels régnoient un tumulte et un désordre effroyables.

» On s'excitoit à attaquer l'armée, tout le monde crioit à la fois ; mais on n'osoit pas s'avancer. Descendus sur la pente de la montagne, les Kabyles se sont arrêtés.

» M. le gouverneur auroit préféré être attaqué ; mais, voyant l'hésitation de l'ennemi, il a fait avancer plusieurs obusiers dont le feu, bien dirigé au milieu de cette masse confuse, a complété son désordre. Abordé ensuite par deux bataillons, l'ennemi a été dispersé dans toutes les directions.

» Cette réunion étoit annoncée avec grand fracas depuis plusieurs jours. On prétendoit anéantir l'armée dans la vallée de l'Isser, et un quart-d'heure de combat a suffi pour détruire ces espérances. Cet événement consolide toutes les soumissions reçues jusqu'à ce moment, et désorganise le gouvernement de Ben-Salem de fond en comble. »

Le colonel Géry, commandant supérieur de Mascara, a écrit à la date du 2 octobre, qu'Abd-el-Kader, qui étoit le 30 septembre à Diliah, s'est porté dans une nuit sur El-Bordji ; mais il n'y a trouvé que des courbis abandonnées qu'il a incendiées ; douze vieillards, qui n'ont pu suivre leurs familles, ont été pris et décapités.

Abd-el-Kader avoit avec lui 300 cavaliers réguliers qui étoient constamment autour de lui ; en outre, il étoit suivi de 700 irréguliers Beni-Ourac, Flitas-Hallefas, Hachems, etc.

M. Géry a fait connoître, sous la date du 6, les faits suivans :

« Des cavaliers, qui marchoient avec la colonne de Mascara, sont arrivés ce matin à El-Bordji ; ils annoncent que les tribus poursuivies par le général de Lamoricière ont été atteintes, et que tout ce qu'elles possédoient leur a été enlevé ; la maison du kalifa Ben-Thamy, celle de l'émir, sont au pouvoir de nos troupes ; le butin est, dit-on, considérable.

» Schedif, chef suprême du désert, à la tête de tous ses cavaliers, marche avec le général.

» Abd-el-Kader étoit à Moulah-di-Habboucha lorsque cette nouvelle lui est parvenue ; il n'a pu dissimuler sa douleur. Il s'est immédiatement dirigé sur Tekedempt. Les cavaliers réguliers le suivent. Les irréguliers, qui étoient en grand nombre depuis quelques jours, l'ont abandonné. Ceux-ci sont rentrés dans leurs tribus.

» L'agitation, l'inquiétude qui existoient hier dans toutes les tribus voisines de Mascara se dissipent ; la joie que leurs chefs éprouvent du succès que nous venons d'obtenir, sera bientôt générale. Tous sont venus chez moi ce matin me donner l'assurance de ce que je vous annonce.

» Le général Lamoricière est, dit-on, à Tekedempt, poussant devant lui de nombreux troupeaux. »

Dans une lettre datée de Kantara-fi-Mina, le 9 octobre, le général d'Arbouville annonce qu'il a fait prisonniers les caïds des Alkamas et ceux des habitans de Calâa, convaincus de relations avec Abd-el-Kader. Ces prisonniers sont arrivés le 9 au soir à Mostaganem.

M. d'Arbouville a écrit, le 11, de l'Oued-Grelouf :

« Ayant fait une razzia assez heureuse sur les Chourfas des Flitas, j'ai fait un assez grand nombre de prisonniers. Je les fais partir aujourd'hui pour Mostaganem sous l'escorte de cavaliers arabes commandés par l'aga de Medjebers ; préparez-vous à les recevoir. Ils sont au nombre de 174. Il faudra les faire embarquer pour Oran aussitôt que possible. »

Ces prisonniers sont arrivés à Mostaganem le 12.

— Le général Bugeaud est rentré le 16 à Alger, précédant d'un jour la colonne expéditionnaire.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La nuit du 17 au 18 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans l'église d'Acheville (Nord) en brisant le panneau d'une fenêtre ; ils ont enlevé trois bagues suspendues à une statue de la sainte Vierge. La semaine précédente, des vols du même genre avoient été commis dans les églises de Berles et de Savy, canton d'Aubigny.

— Le *Journal du Havre* annonce que le bâtiment la *Victorine*, capitaine Becquel, appartenant au port de Honfleur, s'est perdu le 23 sur un des bancs qui barrent l'embouchure de la Seine. Des barques parties de Honfleur ont recueilli l'équipage.

Le même journal dit que la voiture de Goderville au Havre a trouvé en plusieurs endroits un mètre d'eau ; à Montévilliers, plusieurs maisons ont été inondées ; à Fécamp, un bâtiment en construction, près la Bourse, se seroit écroulé.

— Une difficulté de salaire s'est élevée entre les maîtres tailleurs d'Angers et leurs ouvriers, et, depuis quelques jours, la plupart des principaux ateliers sont fermés.

— M. le baron Boulard, maréchal-de-camp d'artillerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Besançon à l'âge de soixante-six ans.

— M. le lieutenant-général comte Claparède, pair de France, grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Montpellier. M. le comte Claparède étoit né à Chignac, département de l'Hérault, en 1774.

— M. Vatar, doyen-honoraire de la faculté de droit de Rennes, professeur de droit commercial, vient de mourir.

— Le berger Arzac, condamné à dix ans de réclusion et à l'exposition pour faux témoignage dans l'affaire Marcellange, a subi la peine de l'exposition, le 16, au Puy (Haute-Loire). Arzac a conservé l'impassibilité qu'il a montrée à la cour d'assises pendant le cours des débats.

— La *Gazette des Tribunaux* rectifie ainsi, d'après sa correspondance, divers bruits qui se rapportent à l'affaire Marcellange :

« On a fait courir sur la fuite des dames de Marcellange et de Chamblas de Laroche-Négly des bruits mensongers. Ces dames n'ont pas quitté la France. Elles habitent chez une de leurs parentes, dans le département de la Loire, tout près de Montbrison.

» On assure au Puy que le domaine de Chamblas n'a pas été vendu, et que ces dames n'ont pas manifesté l'intention de s'en défaire. Mesdames de Marcellange et de Chamblas se présenteront donc devant les assises du Rhône. Marie Boudon, qui est toujours en Savoie, a annoncé, dit-on, qu'elle se présenteroit aussi ; mais il paroît qu'elle ne viendra qu'au moment de l'ouverture de la session de la cour d'assises. »

—Le 17 de ce mois, Thomas Chaix, condamné au supplice des parricides, a subi sa peine à Carpentras (Vaucluse), en présence d'une foule considérable. L'exécution devoit avoir lieu à huit heures du matin ;



mais au moment où le condamné alloit être conduit à l'échafaud, on s'aperçut que la machine ne fonctionnoit pas. Ce ne fut qu'à midi, après quatre heures d'une attente cruelle, que le patient, en chemise, les pieds nus et la tête couverte d'un voile noir, reçut le châtiment de son crime. C'est la seconde exécution dont Carpentras a été témoin depuis deux mois.

— On a débarqué le 19 octobre, à Marseille, 14 chevaux arabes que le pacha d'Egypte envoie en cadeau à Louis-Philippe.

## EXTÉRIEUR.

Espartero et M. Arguelles paroissent s'attacher de plus en plus à la position qu'ils se sont faite, l'un comme régent d'Espagne, l'autre comme tuteur d'Isabelle II. Ils avisent à faire durer la minorité de la jeune princesse. A 12 ans elle devoit sortir de tutelle, et à 14 devenir majeure. Ces deux messieurs travaillent à retarder leur quart-d'heure de Rabelais. On parle d'un assemblée de cortès extraordinaires où ils ont l'intention de faire décider qu'Isabelle II n'atteindra l'âge de la majorité qu'à 18 ans. Dieu pourvoira au reste; mais Espartero et M. Arguelles paroissent se contenter de cela en attendant.

— L'infant don François de Paule et sa famille ont été fêtés le 14 de ce mois par les habitans de Saragosse. Une députation de la ville s'est rendue auprès d'eux pour les féliciter. Pendant qu'ils étoient à table on leur offrit un bouquet avec des devises flatteuses. Le soir on leur donna une sérénade militaire. On leur chanta des couplets dont le refrain étoit: *Comptez sur nos épées; si vous n'êtes pas bien ailleurs, venez à Saragosse.* On s'est rappelé à cette occasion que l'année dernière, une semblable sérénade fut donnée à Espartero, et qu'on lui chanta des couplets qui se terminoient par cet autre refrain : *Venez à Saragosse; vous serez roi d'Aragon.*

— On annonce de La Haye que le traité avec la Belgique a été paraphé le 10 de ce mois par les commissaires respectifs, et est ainsi devenu, sauf ratification, obligatoire pour les deux gouvernemens.

— La session des comités des Etats provinciaux convoqués par une ordonnance récente du roi de Prusse, a été ouverte à Berlin, le 19 octobre. M. le comte d'Arnim, ministre de l'intérieur, a rempli les fonctions de commissaire royal, et a prononcé le discours d'ouverture.

— Décidément l'empereur de Russie n'a pas été à Berlin. Une lettre de Varsovie annonce que ce prince est parti le 14 de ce mois de Nowogiorgiewk pour Saint-Pétersbourg.

— La ville de Perm, en Russie, vient d'être en grande partie détruite par un incendie.

— Le paquebot du Levant a apporté des nouvelles de Constantinople du 7 octobre. Les représentans des puissances européennes ont résolu d'attendre de nouvelles instructions de leurs cours sur les affaires du Liban.

Les affaires de la Servie occupent beaucoup le divan, mais on ne sait pas encore le parti qu'il prendra à cet égard. Shekib-Effendi, le commissaire turc qui a ratifié la déchéance du prince Michel, est arrivé à Constantinople.

*Le Gérant,* **Adrien Le Clere.**

**BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE.**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 95.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1292 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 766 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 40 c.
Emprunt romain. 106 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 1/4.

PARIS.— IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

'abonner des
chaque mois.

N° 3665.

SAMEDI 29 OCTOBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. c. |
|---|---|
| 1 an. . . . . . . . | 36 |
| 6 mois. . . . . . . | 19 |
| 3 mois. . . . . . . | 10 |
| 1 mois. . . . . . . | 3 50 |


*torale de M. l'évêque de à l'occasion de son arrivée diocèse.*

ième et dernier article.)

ous proposons, N. T.-C. F., re un jour cette grave quesvoir spirituel. Nous développrs ce que nous n'avons fait r. Mais nous voulons vous exdement quelques-unes de ses.

uent Prosper d'Aquitaine dit : ques sont les proclamateurs es de la vérité, les ennemis de ne perverse.» Et, dans les belnies du sacre, on fait peser et les épaules de l'élu le Livre Evangiles : c'est son diadème, glorieuse. L'élu reste penché in poids. Cependant les huiles es arrosent son front. Alors, magnifiques paroles, le consétante celles-ci : « Que cet élu vérité; que jamais il ne la déaincu par les flatteries ou par la qu'il ne mette pas la lumière des ténèbres, ni les ténèbres de la lumière; qu'il n'appelle le bien, qu'il ne donne pas le nom de mal. » Oh! la superbe Etre constitué pour maintenir ables ces radicales oppositions t du mal, de la nuit et des luour aimer la vérité et ne jamais avec elle! Heureux le peuple un homme de semblable misaque jour il répandra sur la es vérités, comme le soleil y flots. Par la pluie brillante du terre fleurit; par la vérité ré-e champ des ames s'émaille de divines. Voyez-vous l'évêque s son diocèse? Cette province il a sous son sceptre les montagnes, les vallées profondes, les plaines larges. Lieux âpres ou doux, ce n'est pas son souci. Dieu se charge immédiatement de mettre les herbes aux campagnes et les grands arbres sur les cimes, les lianes aux rochers et les petites fleurs aux prairies.

» Mais il y a des ames, nobles voyageuses, qui font des haltes de quelques jours dans ces résidences terrestres. Eh bien! les ames qui valent mieux que la terre et toute sa parure, les âmes tant chéries de Dieu sont remises aux mains de l'évêque. C'est lui qui a la charge de leur servir le banquet hospitalier, de rassasier ces nobles faméliques, d'étancher leur soif. Dieu se fie à lui du soin de la glorification de sa créature d'élité. La création matérielle reçoit d'en haut immédiatement sa robe, ses alimens, sa lumière, et pas une ame ne sera vêtue de beauté, nourrie de vérité, éclairée du flambeau invisible, que l'évêque ne se soit mis à son service. A l'œuvre donc le serviteur des ames !

» Il est un emblème gracieux sous lequel Jésus-Christ aima à paroître. Entre tous les oiseaux, la poule se recommande par ses sollicitudes maternelles; elle est presque malade d'anxiété et de travail; sa voix s'enroue, son plumage se hérisse, ses ailes s'étendent comme un rempart, aux approches de l'ennemi. L'évêque doit mettre tous ses efforts à devenir cette mère embrasée des paraboles évangéliques; il doit recueillir et sauver sous son aile sa couvée spirituelle. Son devoir est de faire ardemment, de rêver, d'entreprendre, de se tourner en tous sens, chaque fois que brille une lueur d'espoir d'attirer un homme à Jésus-Christ : qu'il s'incline, qu'il varie les sons de sa voix avec saint Paul, qu'il prenne de toutes parts les occasions d'exciter et de propager la piété. Partout où il aura vu une étincelle de bon vouloir, il doit s'y arrê-

ter. Qu'il réponde à tous, vite, plein de mansuétude, caressant, à la pauvre femme, au plébéien, à l'idolâtre, à l'hérétique. Jean-Baptiste a dit de lui-même qu'il n'étoit qu'une voix. L'évêque ne doit pas être autre chose. En effet, sa fonction n'est-elle pas de crier les éloges du Sauveur? Qu'il soit donc, tout entier, voix sonore, proclamant la gloire de Dieu et le salut des peuples.

» Nous prêcherons, N. T.-C. F., avec une religieuse ardeur. Nous ne sommes placé roi spirituel sur la montagne de Sion que pour proclamer le précepte de Dieu. Nous ne dirons pas qu'il nous est impossible de gouverner et de prêcher en même temps : nos Pères pouvoient l'un et l'autre, les Grégoire, les Ambroise, les Augustin. Ils régissoient leurs Églises, ils prêchoient, ils écrivoient. Si quelque empêchement nous interdisoit ce double travail, sans hésiter nous nous réserverions la charge d'enseigner, laissant l'autre à des délégués. Un concile de Carthage nous l'ordonne, les apôtres nous en ont donné l'exemple : « Il n'est » pas juste que nous quittions la parole, » disoient-ils, pour surveiller les distribu- » tions des tables. » Que, s'ils ont mis le soin des pauvres et des veuves après la fonction de prêcher, combien plus loin ils auroient rejeté des occupations de moindre valeur! Un concile de Séville va jusqu'à dire que, l'évêque présent, il n'est pas permis à un prêtre d'élever la voix dans les chaires. Un évêque le cède souvent en éloquence et en doctrine à un simple prêtre, et il a pourtant sur sa lèvre meilleure et plus puissante parole, la parole pastorale. Ainsi le lait de la mère vaut mieux que celui des nourrices. Les évêques doivent écouter le conseil du Madianite, beau-père de Moïse. «Soyez au milieu de ce peuple le chargé des choses qui concernent Dieu, vous rapporterez à Dieu les vœux de la foule, et vous enseignerez à la foule les lois du culte et le chemin où elle doit entrer. Choisissez des hommes craignant le ciel, au cœur desquels soit la vérité, ennemis de l'avarice: [illegible]lirez juges des petites cau-

ses; les causes majeures seront votre tribunal.» Nous ne co[illegible] donc jamais, N. T.-C. F., qu'on che aux douceurs des saintes E[illegible] des théologiques méditations, [illegible] livrer comme des captifs aux d[illegible] soucis, aux affaires litigieuses. [illegible] lons, à l'exemple de saint Grég[illegible] ver toujours de prédication c[illegible] c'est-là le négoce que le Seigne[illegible] manda à ses disciples jusqu'à s[illegible] Nous le pratiquerons, ce mirac[illegible] goce, si par notre vie et no[illegible] nous gagnons les ames du pro[illegible] nous fortifions les foibles dan[illegible] surnaturel; si les rebelles et le[illegible] sont fléchis aux accens terrible[illegible] quels nous leur annoncerons [illegible] nous n'épargnons personne au[illegible] de la vérité; si, engagé dans d[illegible] divines, nous ne craignons pas [illegible] terrestres. Le même saint Grég[illegible] pare une Eglise sans évêque au[illegible] ché d'un fleuve. Mais, quand l'é[illegible] arrivé, c'est comme le fleuve[illegible] ses nappes sur les rocs: il baig[illegible] lées des rives, il les fertilise; so[illegible] de sa langue, les fleurs ont hât[illegible] et les fruits de mûrir.

» Mais l'évêque n'est pas [illegible] le prédicateur de la vérité : il[illegible] nemi de la doctrine perverse. [illegible] précepte de haine dont nous[illegible] glorieux. Nous épousons avec[illegible] les divines aversions que Jésu[illegible] recommandées à son Eglise. [illegible] aimerons beaucoup; mais nou[illegible] l'erreur : de tels amours et de [illegible] nes se correspondent. Ainsi [illegible] verrez occupé des mensonges [illegible] cent de nos jours l'Eglise [illegible] Christ. Aimerions-nous assez [illegible] tant de doctrines fausses se[illegible] soient au milieu d'eux, sans d[illegible] indignées de notre part? Haïri[illegible] assez l'erreur, si nous ne la pr[illegible] à partie comme une méchante[illegible] l'enfer? L'épiscopat, depuis di[illegible] cles, son noble chef en tête, [illegible] une immense opposition aux[illegible] perverses. Les évêques élevés

. nobles voyans, ont vu venir les
ges, ils les ont tous signalés et
Les peuples ont toujours attendu
ité la protection : elle ne leur a
défaut. Pour notre foible part,
mbattrons avec un dévoûment
nes. Admis dans les rangs divins
copat, il ne sera pas dit que nous
échi. Nous suivrons de notre
t trace de nos illustres frères.
hui, comme toujours, les évê-
le devoir de se mêler à tout ce
te dans le monde des intelligen-
monde est leur empire ; ils sont
our y régner au nom de Jésus-
ls doivent lutter, par conséquent,
outes les tentatives actuelles d'u-
n et de ruine. Saint Augustin di-
t sa Lettre à Dioscore, qui lui
mandé son sentiment sur les opi-
l'Anaxagore et d'Anaximène :
qui s'occupe donc aujourd'hui de
hommes? Ouvre les yeux et les
s, et vois si quelqu'un leur em-
des argumens pour nous les op-
On trouvera des cercles, ou ca-
s audacieux, de Donatistes, de
iens, de Manichéens, d'A-
d'autres innombrables sectai-
là ceux que nous devons com-
et non pas des hommes enseve-
uis long-temps. Les Marcionites
Sabelliens eux-mêmes, héréti-
utrefois dangereux, sont oubliés
l'hui. Que veux-tu que nous al-
erdre notre temps aux opinions
x Grecs? » Notre règle de con-
tracée.

écoutez les questions qui nous
ites avant l'acte consécrateur, et
nses que nous avons données.
mprendrez mieux ce que c'est
êque.

ous disoit : « Voulez-vous appli-
outes vos facultés à l'intelligence
intes Ecritures? Voulez-vous,
nément à cette intelligence, ins-
par paroles et exemples le peu-
i va vous être confié? Voulez-
ecevoir avec respect, prêcher et
les traditions des Pères ortho-
» doxes et les décrets du Siége apostoli-
» que? Voulez-vous rendre en tout foi,
» soumission et obéissance, selon les rè-
» gles canoniques, au bienheureux apôtre
» Pierre, qui a reçu de Dieu le pouvoi
» de lier et de délier, et à son vicaire le
» Seigneur Grégoire XVI et à ses succes-
» seurs les pontifes romains? Voulez-vous
» vous abstenir de tout mal, et façonner
» vos mœurs au bien, autant que vous le
» pourrez, avec le secours de Dieu? Vou-
» lez-vous, avec le secours de Dieu, gar-
» der et enseigner la pureté et la sobriété?
» Voulez-vous être sans cesse engagé aux
» œuvres divines et étranger aux affaires
» terrestres, aux gains honteux, autant
» que vous le permettra la fragilité hu-
» maine? Voulez-vous au-dedans de vous
» être humble et patient et instruire les
» autres à le devenir? Voulez-vous être
» affable et miséricordieux au nom de
» Dieu envers les pauvres, les pélerins et
» tous les indigens? » Après ces ques-
tions, d'autres nous furent adressées. On
nous demanda si nous croyions à la sainte
Trinité, à la miraculeuse incarnation du
Verbe, à l'Eglise une, sainte, catholique,
apostolique ; si nous anathématisions
toute hérésie hautaine contre cette sainte
Eglise; si nous croyions à la résurrection
de la chair, à la vie éternelle, à la divinité
des Ecritures.

« Oh! N. T.-C. F., nous avons répondu
à toutes ces questions *d'un cœur grand
et d'un vouloir animé*. C'étoit devant
l'autel. Les évêques étoient attentifs,
l'oreille tendue. Nos frères du sacerdoce
des deux diocèses bien-aimés de Limoges
et de Tulle formoient une splendide cou-
ronne. Nous ne doutons point qu'en
cette heure nous ne fussions honoré des
grâces de la présence divine, puisque
étoient accourus, brillant d'une même
lumière, tant de beaux tabernacles de
Dieu, tant de membres excellens du corps
de Jésus-Christ. Et les nefs de la vieille
cathédrale étoient remplies, des amphi-
théâtres chargés de spectateurs touchoient
la voûte : les magistrats étoient là avec
les insignes de leur ordre, les chefs de
l'armée, les grands, les petits, la ville et

la province. Doux et honorable concours! précieux témoins! Jamais nous ne les oublierons. Quand, à chaque question qui nous étoit faite, nous répondions : *Je le veux*, *je le crois*, nous étions bien heureux d'engager ainsi notre volonté libre, à la face du ciel et de la terre. Notre lèvre va s'user aux prédications véridiques. Voilà sa destinée. Les souffrances, les faims, les soifs de notre diocèse sont à nous désormais, nos mœurs doivent s'élever toujours davantage vers le divin idéal; et les saints mystères seront proclamés par nous d'une voix indéfectible, et toutes les erreurs seront frappées inexorablement.

» Pierre, qui, à cause de cette magnifique confession, laquelle, inspirée par Dieu le Père à un cœur d'apôtre, l'emporte sur toutes les incertitudes des opinions humaines, Pierre, qui a mérité de recevoir la fermeté du roc, n'aura pas de fils plus soumis et plus obéissant que nous. N'est-ce pas Pierre qui dit tous les jours dans l'Eglise universelle, par la bouche de ses successeurs : *Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant?* Et s'il est une langue qui confesse le Sauveur, n'est-elle pas résonnante de l'accent magistral de la voix de Pierre? Après ces sermens, les évêques nous donnèrent le baiser de la paix, en signe de communion. Nous portions les mêmes chaînes qu'eux, nous étions enrôlés dans leur glorieux esclavage.

» Alors nous prîmes notre chemin vers vous, N. T.-C. F. Les bruits de la fête religieuse, que notre douce ville natale avoit célébrée à l'occasion d'un de ses fils, se prolongeoient encore. Nous redisions tout bas dans une émotion profonde : C'est donc ainsi que les peuples acceptent les évêques? Le pontife vénérable, notre père, qui nous avoit versé l'onction sainte, daignoit marcher à nos côtés. Ainsi Paul menoit par la main dans leurs Eglises Timothée et Tite, jeunes évêques. Des prêtres pieux, nos frères chéris, faisoient cortége à leur frère entré dans l'épiscopat. Nous atteignîmes le seuil de la terre qui nous appartient; les volées triomphantes des cloches nous saluoient à no[tre] passage; les pasteurs et les peuples n[ous] sourioient. Masseré fut la première s[ta]tion bénite par nous. Uzerche nous env[oya] ses jeunes hommes pour nous dire d'[en]trer : gracieux message. Ses prêtres, [ses] magistrats, son peuple, courbèrent p[ieu]sement leur front sous notre main. C['est] là que, du haut de la chaire, nous pri[mes] dans notre cœur les premières paro[les] pour les donner à nos enfans. Sei[lhac] nous paya son tribut de respect; et, [ran]gés le long des routes, les bons vil[la]geois recevoient avec bonheur le sig[ne] de la croix que nos doigts posoient [sur] leurs têtes. Cependant nous approchi[ons] de Tulle, notre bien-aimée. Le Dieu [qui] envoyoit là un évêque voulut que s[on] entrée fût éclairée d'un doux soleil; [les] nuages de la veille et du matin avoi[ent] fui devant un million de flèches d['or]. C'étoit beau, ce peuple frémissant d'[at]tente, ce clergé tout filial, ces magistra[ts], nobles chefs du département et de la ci[té], ces guerriers aux mâles visages, et [les] petits enfans, fleurs écloses à demi, [sur] leurs mères, et les riches et les pauvr[es], tous enfin. Nos mains se levoient po[ur] bénir; toutes les têtes s'inclinoie[nt] comme disant : Cette bénédiction fait [du] bien. Nous entrâmes, fendant les flots d[e la] foule; de précieuses paroles nous étoi[ent] dites de distance en distance. Enfin n[ous] pûmes toucher l'autel et la chaire.

» Eh bien! N. T.-C. F., malgré l'é[clat] de cet accueil, malgré les roses effeuill[ées] et les branches vertes tressées en [...] malgré les bruits de l'airain et les acc[ords] des mélodies triomphales, nous ne n[ous] sommes pas départi un instant de c[ette] conviction austère, que nous som[mes] venu ici pour servir. Les peuples c[hré]tiens, doués d'un sentiment si vif d[e la] dignité humaine, ne s'y méprennent p[as]. C'est parce qu'ils savent que l'évêque [est] le serviteur universel, que leur joie [dé]borde quand ils le voient arriver. [Les] plis éblouissans de sa robe sont com[me] des lignes où ils lisent leurs droits é[crits] en riches caractères, et la pourpre et [les] couleurs d'hyacinthe et de flamme [...]



pent sont des emblèmes de ses
ibles devoirs. Surveillez-nous,
F., pour nous forcer à demeurer
ous devons être. Réclamez avec
sse filiale et pieuse, si nous vous
regretter ce qui doit être en
quelqu'un a à se plaindre, qu'il
fin que nous nous excusions, ou
nous amendions; car celui qui
un peuple aussi nombreux ne
faillir par ignorance. Nous savons
l'ame d'un évêque est un vais-
tu des flots. On pardonne aux
ui entrent en colère; à lui, ja-
d'autres pèchent, ils ont la res-
e l'excuse; lui, ne l'a presque
st le texte de toutes les langues,
de tous les jugemens; sages et
s prononcent sur lui. Des soucis
ls l'assaillent le jour et la nuit.
que prend de la véhémence, on
: C'est un cruel; s'il modère son
n lui reproche de la mollesse et
nce; et cependant il faut qu'il
ces deux contraires, de n'être
risé et de n'être pour personne
de haine.

le voyez, N. T.-C. F., nous
pas d'illusion sur notre dignité
. Les soucis et les sollicitudes
teront; mais tant de douleurs
ont suaves, semblables aux dou-
s mères à l'occasion de leurs
t souci est amer en soi; quand il
ré pour l'amour d'un fils, il de-
ux. Et il est d'ailleurs de toute
ue le caractère du pouvoir spi-
vérifie en nous, que nous ne
u milieu de notre peuple qu'un
sans repos.

ndant nous aimons à proclamer
voix ce qui rendra notre tâche
ide. Nous ne sommes pas seul à
e fardeau des ames. Un clergé
pieux est à l'œuvre; il nous ap-
doux nom de père. Si nous
çu la plénitude du sacerdoce, ce
e est en réalité, quoiqu'à des
nférieurs, chez nos fidèles coo-
s. Ils nous seront unis, selon la
ression de saint Ignace, martyr, comme le sont les cordes d'une lyre. L'évêque de Tulle et ses prêtres diront dans un long et doux accord l'hymne du Seigneur. A l'église et aux assemblées solennelles, nous monterons sur notre chaire; près du foyer, nous serons le collègue de tous. Si les immuables lois de la hiérarchie nous assignent le faîte du pouvoir, nous aurons plus souvent recours à l'amour qu'à l'autorité. Nous n'avons pas besoin, en arrivant sur cette terre, de dire notre nom: l'amitié le gardoit dans ses souvenirs. Nous comptons des maîtres parmi les prêtres qui forment notre couronne, et des condisciples et des élèves. Ainsi, trois liens des plus forts entre ceux qui lient les hommes nous attachoient déjà ici. Nous écouterons les vieillards pour nous édifier; nous nous enflammerons au salut des ames dans nos entretiens avec les plus jeunes.

» A l'heure où nous traçons ces lignes, nos pieux coopérateurs, réunis par centaines, consolent notre ame d'évêque. Nous les voyons humbles devant l'autel, attentifs à une éloquente voix qui leur dit leur dignité, leurs devoirs. Nous leur donnerons de grand cœur bientôt notre bénédiction la plus opime. Retournés à leurs églises, qu'ils se souviennent de leur évêque; leur évêque gardera jusqu'à la fin l'image de ce beau presbytère.

» Notre diocèse est plein de belles traditions. Les saints y ont fleuri, la science y a brillé de bonne heure. Les études théologiques s'y faisoient remarquer; l'école de nos lévites, gouvernée par les fils du pieux Olier, a retrouvé ses professeurs avec sa gloire. Elle est à sa place d'autrefois, quand le savant d'Argentré, notre illustre prédécesseur, y occupoit l'appartement modeste dans lequel sa plume étonnoit l'érudition. Dressée sur la colline comme un nid d'aiglons qui s'essaient à voler, elle ouvre ses portes chaque année à une belle jeunesse. La chaire du pieux évêque auquel nous succédons a été occupée noblement depuis les jours où Jean XXII l'é-

rigea. Mascaron en faisoit descendre au grand siècle d'éloquentes paroles.

» Ce que disoit saint Ambroise dans ses religieux transports à l'invention des reliques de saint Gervais et de saint Protais, nous pouvons le dire avec plus de raison. Notre martyr, à nous, est d'hier ; son sang est encore tiède. Vous l'avez vu, N. T.-C. F., de vos propres yeux ce radieux jeune homme ; la trace de son pas sur vos chemins n'est pas effacée : ses frères vivent au milieu de vous. Ses os meurtris traversent les mers dans ce moment ; nous les recevrons bientôt ; ils seront la décoration et le soutien de notre épiscopat ! Au moment de mourir, lui et ceux qui mouroient avec lui s'agenouillèrent et prièrent quelque temps, les yeux tournés vers l'Europe. Sans nul doute, ce regard du martyr cherchoit la terre de Tulle pour lui adresser le prix inestimable du sang. Merci, martyr de Jésus-Christ : vous enrichissez notre diocèse mieux que ceux qui nous viendroient de ces régions dévorantes, avec des parfums et des perles.

» Notre diocèse a des sanctuaires de piété et de science, où les jeunes enfans sont recueillis ; le doux printemps de l'Eglise est là. Les vierges consacrées, essaims de pures colombes, embellissent, en plus d'un lieu de nos domaines, des solitudes parfumées de prières, de saintes œuvres, et de vertus.

» Dirai-je notre bon peuple, sa foi, son esprit de piété, ses mœurs patriarcales ? et la haute intelligence et les vouloirs généreux des magistrats de tous les ordres, des chefs de la force sociale, des riches de la contrée ?

» Ainsi, mille trésors abondent sur la terre que Dieu nous a donnée. Oh ! que l'évêque envoyé ici comprenne sa grande vocation et la remplisse ! En quittant la ville et le diocèse où nous naquîmes, l'Eglise où jusqu'à présent nous avons servi le Seigneur, en rompant des liens tendres et forts, nous ne nous sommes résigné que parce que nous devions désormais vous aimer et vous servir.

» Vous tous, N. T.-C. F., que nous [n'a]vons pas vus encore, nous avons un [désir] immense de vous voir, de vous do[nner] les dons du ciel. Enfans, accourez sur [no]tre passage pour être bénis. Jeunes h[om]mes, vous êtes l'espoir prochain d[e la] religion et de la France ; tournez-[vous] vers Jésus-Christ notre sauveur, pa[r] quel les royaumes fleurissent ; Je[unes] hommes, triomphez du méchant : la [lutte] va bien à votre âge. Vieillards, nous [nous] inclinons avec respect devant vos [che]veux blancs ; le départ pour l'éternit[é est] doux, après les longues et religie[uses] vies. Veuves, épouses, mères, je[unes] personnes, que Dieu vous donne à [tou]tes, les vertus de la femme chrétienne ; [que] ces vertus soient votre parure. Ric[hes,] versez l'aumône dans la main du pau[vre ;] pauvres, comprenez votre dignité [au] sein de l'Eglise. Que l'ouvrier soit l[abo]rieux et probe ; que l'homme de cul[ture] intellectuelle ne prostitue ni sa pe[nsée] ni sa plume. Vivez tous de la vie de [Jé]sus-Christ ; car c'est de cette vie [que] nous devons vivre. Par elle, les diffé[ren]ces et les contrastes dont notre race [est] pleine, sont heureusement effacés. N[ous] sommes tous membres d'un même c[orps] dont Jésus-Christ est le chef. Ici-[bas] c'est la communion de la grâce ; là h[aut] ce sera la communion de la gloire.

» Nous sentirions dans notre cœu[r in]grat un éternel remords, si nous ne [met]tions pas tout notre diocèse sous le [pa]tronage de la très-sainte vierge M[arie.] Marie est la reine aimante de l'Eglise[; les] évêques la doivent prier plus que [per]sonne. C'est elle qui a donné au m[onde] le Verbe fait chair, prince des évêq[ues.] Par Marie, se sont faits tous les mir[acles] de la rédemption ; par Marie, ces m[ira]cles se perpétuent jusqu'à la fin. A[ussi] l'Eglise pieuse se tourne vers la se[reine] image de la Vierge, et lui chante d['ar]dentes prières. Saint Ildephonse, sa[int] archevêque, marchant à l'autel acco[mpa]gné d'une foule nombreuse, ape[rçut,] dit-on, la vierge Marie assise dan[s sa] chaire épiscopale et lui offrant un [riche] manteau. Il le prit, plein de recon[naissance]

un fit son manteau d'honneur de fête. Marie ne viendra pas sur notre chaire d'évêque; nous ons de sa main ni manteau ni issés par les anges; mais nous d'elle une puissante protec- fera entendre pour nos enfans *es intercessions doucement son- es bandes d'exilés, les fils d'Ève pas en vain du fond de leur larmes : Salut, reine, mère de le! douce vie, salut!* Notre dio- sfois possédoit un sanctuaire de n bien beau nom. Roc-Ama- ous appartient plus. Nous avons T.-C. F., la chapelle tant re- mais nous ne perdrons jamais dévotion à celle qui y reçoit nages. Aisément on la prie de lieux de la terre; de tous les a terre, la prière humble arrive e son trône. »

**LLES ECCLÉSIASTIQUES.**

. —Sa Sainteté, se rendant, ctobre, de sa résidence du à celle du Vatican, descen- iture et entra dans la cha- *ella Addolorata* au *Borgo*- Après une fervente adora- le se mit à examiner les em- nens exécutés dans cette . Sa Sainteté daigna ensuite re au baisement de pieds communauté des Carmes- x de la Traspontine, qui ndoient à genoux, avec leur général, pour lui offrir leurs ges. Remontant en voiture ieu des acclamations de tous les sujets du Borgo, pleins de son retour, le Souverain Pon- iva à son palais apostolique.

*e Diario* publie la note sui- :

lit dans le *Moniteur* du 25 sep- dernier, un article extrait de la *des Postes de Francfort*, dans on veut faire croire que l'incarcé- lu fameux Castagnoli, condamné à qu'il est à vingt années de galè- res, *avoit fourni des preuves que la so- ciété politique, appelée Ferdinandea, s'étendoit sur toute la Romagne*; société dont le principe seroit un carbonarisme modifié, qui se seroit infiltré profondé- ment dans ce pays.

» Nous sommes autorisés à démentir totalement cette asserlion du journal de Francfort. La société des *Carbonari* dont il est question n'a aucun adhérent, aucun sectateur dans ces provinces, malgré les manœuvres de Castagnoli, qui masquoit ses intentions sous le feint prétexte de mieux servir le gouvernement pontifical. Les lettres saisies chez lui, lettres rela- tives à l'organisation de cette nouvelle société, ne fournissent aucune preuve positive. »

*Diocèse d'Albi.* — On écrit de Castres :

« Le 6 octobre, fête de saint Bruno, une carrière de marbre blanc, située dans la commune d'Escoussens, près de Castres, a été bénite par M. Pecalvel, curé d'Escoussens. Des décorations par- ticulières avoient été établies pour relever l'éclat de cette cérémonie, et les explo- sions des trouées de mine en ont annoncé le commencement et la clôture. M. le curé a prononcé un discours analogue à la circonstance, et qui a fait une vive impression sur l'assemblée. A l'issue de la cérémonie, le curé et le maire d'Escous- sens, conduits par les commissaires de la carrière, et accompagnés de l'inspec- teur des marbrières du Midi, sont allés frapper le coup de marteau d'honneur sur les coins qui ont servi à faire partir un bloc considérable. »

*Diocèse de Cambrai.* — Le 15 octobre, deux demoiselles appar- tenant à une famille anglaise, âgées l'une de 21 ans, l'autre de 16 ans, ont solennellement abjuré la religion protestante, dans l'église pa- roissiale de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque.

Leur mère, qui soupire après le moment heureux où elle pourra sui-

vre l'exemple de ses enfans, les a accompagnées jusqu'au pied des autels, en versant des larmes de joie et d'attendrissement.

Le 19 a été encore pour les jeunes converties un jour de bonheur : elles se sont approchées de la sainte table, avec une piété et une modestie qui ont édifié tous les assistans.

*Diocèse de Dijon.* — M. l'évêque a fait don à l'église de Griselle d'un buste doré, renfermant le chef de saint Valentin, patron de cette paroisse, et il a chargé M. Faivre, curé de Laignes, d'en faire la translation. Cette cérémonie a eu lieu au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles. Les habitans de Griselle, ayant à leur tête les autorités et la garde nationale, ont été au-devant du pieux cortége. La remise de la précieuse relique s'est faite solennellement à l'église.

*Diocèse de Lyon.* — Nous reproduisons avec plaisir cet hommage rendu à une mémoire vénérée :

« Marie-Thérèse-Françoise Bottu de la Barmondière, chanoinesse de Soursay, s'est endormie dans le Seigneur, avec une foi et une espérance angélique, le 20 août 1842, à Lyon, dans son hôtel, d'où jamais le malheureux n'approcha sans espoir ; d'où sortirent tant de bienfaits, d'inépuisables charités. Elle est morte saintement, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, cette noble femme, qui a disposé, durant cette longue carrière, de neuf à dix millions ; qui a fondé des maisons d'éducation pour les jeunes filles pauvres, des hôpitaux pour les domestiques vieillis dans la fidélité et le service ; qui a largement donné à tant d'hospices, créé des écoles de Sœurs, de Frères ; qui nourrit, vêtit, éleva tant d'orphelins, de vieillards ; qui, restreignant à 20,000 fr. sa dépense annuelle, versoit le surplus dans le sein des infortunés ; qui, juste et bonne comme elle avoit été généreuse et le fut encore, n'oublia point sa famille. Telle fut cette comtesse de la Barmondière, dont l'esprit droit, juste, ferme, comme la bonté, la charité, resteront à jamais l'honneur de Lyon, sa patrie. »

*Diocèse du Mans.* — On nous écrit, à la date du 23 octobre :

« Par décision du 26 août dernier, M. le ministre de l'intérieur avoit mis à la disposition du préfet de la Mayenne une somme de 5,000 fr., allouée sur le crédit des monumens historiques, pour les travaux de restauration en voie d'exécution dans l'église monumentale d'Evron. Le mandat de 5,000 francs est enfin arrivé à M. le maire d'Evron, le 21 de ce mois.

» Cette somme ne couvrira qu'une bien petite partie des frais qu'a dû faire la fabrique d'Evron (les dépenses s'élèvent déjà au-delà de 27,000 fr.), et cependant ce n'est qu'après trois ans de démarches persévérantes, et un voyage exprès à Paris, que M. le curé d'Evron est parvenu à obtenir ce secours.

» On ne sauroit trop admirer et louer le zèle qu'a mis M. le curé d'Evron à faire restaurer sa belle église, monument du XIII$^e$ siècle, le seul que possède le département de la Mayenne. Il faut l'avoir vue dans l'état de dégradation où elle étoit arrivée il y a quelques années, pour comprendre tout ce qu'il a fallu de soins, d'habileté, on peut même dire de courage, pour entreprendre et conduire une pareille opération. C'est M. le curé qui a tout dirigé. Les succès ont été tels que, sur les rapports de M. Mérimée, inspecteur-général des monumens, et de M. Brunet de Baines, architecte de Paris, envoyés successivement sur les lieux, le ministre de l'intérieur a chargé M. le préfet de lui exprimer la satisfaction que lui faisoit éprouver l'habile direction donnée aux travaux.

» Lors de son passage à Evron, à la fin de juin 1841, M. Mérimée admira la chapelle dite *de Saint-Crespin*, ancienne dépendance de l'abbaye d'Evron, aliénée pendant la révolution, et contiguë à l'église monumentale dont nous venons de

. C'est un monument fort remar-
e d'architecture *romane* du com-
ment du XII[e] siècle. A son retour
s, M. Mérimée avertit le gouverne-
de l'existence de cette chapelle et
ntérêt qu'elle présentoit. Au mois
illet dernier, M. Brunet de Baines,
é pour l'église d'Evron, fut chargé
ministre de faire la description de
pelle Saint-Crespin et d'en prendre
soins.

retour de M. de Baines, et d'après
ction de ses plans et dessins, le
nement s'est décidé à faire l'acqui-
de cette précieuse chapelle, dont
auration devra commencer au prin-
prochain. Au mois de septembre
r, les propriétaires ont accepté les
que le gouvernement leur a faites
intermédiaire de M. le préfet. Les
les arts et des monumens doivent
ouir vivement de cette précieuse et
tante acquisition. »

---

*ocèse de Perpignan.* — M. l'abbé
, vicaire-général, vient de suc-
er, à l'âge de 80 ans, à une at-
d'apoplexie. Né en 1762, il
t théologal du chapitre cathé-
d'Alet[illegible], peu de temps après sa
tion au sacerdoce. Il accom-
a dans l'exil son évêque, M. de
opte de Chanterac, et lui ferma
eux, en 1792, à Sabadellh, près
elone. Il habita ensuite le vil-
de Tiana, non loin de cette ca-
le de la Catalogne, s'occupant de
ucation de jeunes enfans qui ap-
enoient aux premières familles.
dant le séjour des Français en
agne, il intervint efficacement
rès des généraux, en faveur des
itans de la contrée, s'acquittant
ce service de l'hospitalité qu'il
it reçue. En 1823, il rentra en
nce, et fut d'abord curé de Saint-
ul de Fenouilhet. En 1835, Mgr
Saunac-Belcastel le nomma vi-
re-général titulaire. Les réfugiés
agnols, les prêtres surtout, éprou-
rent les effets de sa charité. Ce digne ecclésiastique a voulu que ses cendres reposassent, dans le cimetière de Saint-Paul, au milieu de ses anciens paroissiens.

---

*Diocèse de Vannes.* — M. l'abbé Le Cunf, vicaire à Pontivy, vient de mourir à 28 ans. On cite de lui des traits admirables. Il ne quittoit l'église que pour parcourir les faubourgs où l'indigent souffre loin du riche qui, le plus souvent, ne l'entend pas. Plus d'une fois ce vertueux prêtre s'est dépouillé de ses vêtemens pour en couvrir de malheureux pères de famille. Aussi près de 1200 personnes ont suivi le convoi. Suivant un usage consacré, dit la *Vigie du Morbihan*, la bière n'étoit pas couverte, et laissoit voir les traits de ce vrai ministre du Christ, qui sembloient, par un sourire que la mort lui avoit laissé, consoler encore ceux qui le regrettoient.

---

*Diocèse de Viviers.* — L'avocat consistorial Rosatini se trouve en ce moment à Viviers, pour y préparer, sous les auspices de M. l'évêque, la première instruction d'un procès en canonisation. Il s'agit de la servante de Dieu madame Marie Rivier, qui, par son habileté, sa constance et sa sainteté, a fondé à Bourg-Saint-Andéol, sous le nom de la Présentation de Marie, une congrégation propagée déjà dans un bon nombre de diocèses de France et de l'étranger. Après une vie passée dans la pratique de la plus haute vertu au milieu de traverses et de peines inouïes, elle s'est endormie dans le Seigneur, le 2 février 1838, jour de la fête de sa congrégation.

M. l'abbé Bicheron, vicaire-général de Viviers, et ancien supérieur du Petit séminaire de Marseille, est postulateur de cette cause.

---

ETATS AUTRICHIENS. — Dans les années 1575 et 1581, un séminaire fut

fondé à Milan en faveur des catholiques suisses, sous le nom de *Collegium Borromæum helveticum*, avec l'approbation du pape Grégoire XIII, par le cardinal Borromée, archevêque de Milan, et par Marc Sittig, comte de Hohenem, évêque de Constance. En 1797 ce collége fut supprimé par Buonaparte, alors général des armées françaises en Italie. Après des réclamations réitérées pendant une longue suite d'années de la part des cantons suisses et du directoire fédéral, qui demandoient à être indemnisés des droits acquis par cette fondation, le prince de Metternich répondit qu'il ne pouvoit plus être question de rétablir le collége supprimé, mais que le gouvernement autrichien étoit disposé à accorder, aux cantons intéressés, vingt-quatre places gratuites dans le séminaire du diocèse. La Confédération se contenta de cette offre, et un traité fut signé au mois de juillet 1842, d'après lequel les élèves suisses recevront gratuitement l'instruction, la nourriture et l'habillement, et percevront encore, en cas de besoin, des frais de route pour rentrer dans leur patrie. En ce moment, les gouvernemens des cantons catholiques de la Suisse s'occupent de pourvoir aux vingt-quatre places gratuites qui leur sont réservées au collége Borromée.

---

ITALIE. — On écrit de Pavie, le 14 octobre, à la *Gazette Piémontaise* :

« Avant-hier, un peu après midi, Mgr Dupuch, évêque d'Alger, arriva dans notre ville, et en homme qui ne pouvoit goûter le repos jusqu'à ce qu'il eût atteint le but de son pélerinage, il demanda aussitôt que l'on fît l'extraction de la relique de saint Augustin déjà promise à lui-même et à l'Eglise renaissante d'Hippone.

» A cette cérémonie eurent part M. l'évêque de Pavie, le vénérable chapitre de la cathédrale et les représentans de la cité. On voyoit parmi les assistans, M. le conseiller du gouvernement, délégué impérial pour la province, un clergé nombreux et les habitans les plus distingués. Un nombre immense de fidèles remplissoit la chapelle et l'église.

» Les deux évêques, arrivés processionnellement, s'agenouillèrent au pied de la châsse de saint Augustin et firent une courte prière. Ensuite l'évêque d'Alger présenta à celui de Pavie la bulle pontificale contenant l'autorisation d'ouvrir l'urne sainte, à laquelle on ne peut toucher sans la permission du Saint-Père, et d'en extraire l'insigne relique accordée à l'Eglise d'Afrique, c'est-à-dire l'*ulna* ou l'os de l'avant-bras droit.

» Après lecture faite à haute voix de la bulle qui indiquoit également la manière de procéder à la cérémonie, on retira de dessous l'autel la caisse d'argent, et de celle-ci l'urne de cristal garnie de bronze doré qui renferme les saintes dépouilles.

» Les sceaux, reconnus intacts, furent brisés et l'urne ouverte. Alors notre évêque retira l'os indiqué par la bulle, et l'ayant placé avec respect sur un bassin d'argent, le présenta aux deux médecins, M. le professeur Platner et M. le docteur Kruch, médecin municipal, qui devoient l'examiner. Ces messieurs ayant déclaré que cet os étoit l'*ulna* ou *cubitus* de l'avant-bras droit, on ferma et cacheta de nouveau l'urne de cristal.

» M. l'évêque d'Alger présenta ensuite au peuple, sur le bassin d'argent, la relique qu'il devoit porter avec lui et qui fut aussitôt enveloppée dans un morceau de drap blanc et cachetée. Le clergé entonna un hymne au saint docteur, et, quand il fut achevé, les deux évêques sortirent processionnellement, Mgr Dupuch portant dans ses mains le précieux dépôt.

» Le lendemain, on plaça au pied de l'autel de saint Augustin une belle mosaïque donnée par Mgr Dupuch. Cet ouvrage, remarquable par son antiquité, a été trouvé dans les ruines d'Hippone. C'est peut-être l'unique souvenir qui restât sur les lieux du saint évêque qui rendit cette cité illustre dans tout le monde chrétien. Le tra-

vail en est très-simple. Ce sont deux anneaux entrelacés, entourés d'arabesques.

» Ce symbole étoit demeuré jusqu'à ce jour au pied de l'autel épiscopal d'Hippone, pour attester l'union de l'Eglise antique de saint Augustin et de celle qui renaît maintenant. Dorénavant, elle attestera l'alliance des Eglises de Pavie et d'Hippone, et la reconnoissance de nos frères de l'Algérie.

» Le 28 de ce mois, jour anniversaire du sacre de Mgr Dupuch, notre relique, portée sur un bâtiment du roi des Français, touchera aux rives consolées d'Hippone, et l'on procédera à l'inauguration du monument de saint Augustin, construit par la piété de tous les évêques de France.

»On élèvera ensuite la nouvelle cathédrale d'Hippone sur les ruines de l'antique. La première pierre de cet édifice sera extraite de notre vieux et célèbre temple de Saint-Pierre *in cielo d'Oro*. Mgr Dupuch a voulu transporter cette pierre avec lui. »

— Une lettre du Turin nous apprend qu'un accueil solennel a été fait dans les Etats sardes aux reliques de saint Augustin. Ainsi, à Verceil, toutes les rues ont été spontanément illuminées sur le passage de la procession, à la tête de laquelle M. l'évêque est allé à leur rencontre. En passant à Turin, Mgr Dupuch a eu l'honneur d'être admis à la table du roi.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Tous les intérêts se plaignent et sont comme ameutés autour du gouvernement pour lui demander justice et protection. La propriété se plaint; les colonies se plaignent ; les départemens vinicoles jettent les hauts cris; toutes les industries se coalisent pour réclamer des redressemens; les députations accourent du Nord et du Midi avec des cahiers de doléances; le fer et la houille, le bois et le charbon s'insurgent contre le projet d'union douanière entre la France et la Belgique. Enfin, il n'est pas jusqu'aux entrepreneurs de fortifications qui n'aient des représentations à faire, des chagrins à exprimer et des sinistres à produire, quoiqu'ils aient certainement dans leur lot la branche d'exploitation la plus lucrative et la plus favorisée.

Au milieu de tous ces intérêts, le gouvernement ne sait auquel entendre; et pour sortir d'embarras, il ne répond à aucun. C'est le plus sûr moyen de ne point faire de jaloux. De même, pour éviter que les intérêts matériels ne se plaignent d'être sacrifiés aux intérêts moraux de la société, ces derniers sont tout ce qu'il y a de plus négligé, de plus livré à l'indifférence et de plus délaissé. Qu'ils s'arrangent tout seuls comme ils pourront, sans s'attendre à aucune protection ni à aucun soin de la part des hommes d'Etat qui tiennent la balance de nos destinées. Voyez, par exemple, si la belle santé de M. Villemain se ressent le moins du monde des rudes assauts que la presse lui a livrés depuis six mois au sujet de la liberté d'enseignement. Il est là ferme comme un roc battu par les vents et les flots, sans qu'un seul pli dans son hermine de grand-maître en soit dérangé.

Et puis le gouvernement de juillet viendra se plaindre de son excès de fatigue et des tourmens qu'on lui donne! Il dira qu'il est écrasé sous le faix, et que, si l'on ne renouveloit pas aussi souvent les ministères pour les laisser un peu respirer à tour de rôle, ils en mourroient tous à la peine les uns après les autres. Cela étant, qu'on juge de ce qui leur arriveroit s'ils prenoient le parti d'écouter les plaintes, au lieu du parti qu'ils ont pris de n'en écouter aucune!

## PARIS, 28 OCTOBRE.

Le projet de traité avec la Belgique rencontre une grande opposition. Plusieurs chambre de commerce des principales villes ont envoyé à Paris des délégués afin de le combattre.

On annonce d'un autre côté qu'un cer-

tain nombre de députés se seroient réunis dans les salons et sous la présidence de l'honorable M. Fulchiron, pour prendre les moyens de le faire échouer. L'assemblée auroit arrêté les résolutions suivantes :

« 1° Que chacun de ses membres chercheroit ou saisiroit l'occasion de porter ses doléances auprès du trône, de lui faire connoître la vérité et les immenses perturbations qu'introduiroit pour les travailleurs de toutes les classes la réalisation des projets ministériels. Elle a considéré que c'étoit là le premier devoir à remplir envers la couronne et envers le pays.

» 2° Que chaque député devroit se mettre en rapport avec les représentans légaux de l'industrie et du commerce dans sa localité, afin de leur offrir à Paris un intermédiaire et un organe pour toutes les représentations qu'ils croiroient utile d'adresser au gouvernement.

» 3° Considérant que le 5 novembre prochain une assemblée sera convoquée des divers délégués de l'industrie et du commerce national, il a été résolu que cette assemblée pouvoit compter d'avance sur le concours de la réunion, afin de concentrer tous les efforts dans le but de la défense commune. »

— Appelé à Paris par le ministre de la guerre, le général Tiburce Sébastiani, commandant la 8e division militaire, a quitté Marseille le 23 octobre. Il vient d'arriver à Paris, et s'est rendu immédiatement chez le maréchal Soult.

— On dit que le général Pajol, qui persiste toujours à garder sa position, sera destitué.

— M. Pacquier, conseiller-référendaire à la cour des comptes, vient d'être nommé conseiller-maître, en remplacement de M. le baron Malouet, décédé.

— Aux termes d'une ordonnance du 24 octobre, la session du conseil général de la Seine s'ouvrira le 2 novembre et sera close le 16.

La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement de la Seine aura lieu du 20 au 24 novembre.

— D'un tableau publié par le ministère de l'intérieur, il résulte que la chambre des députés actuelle, sortie d'élections générales, compte dans sa composition 86 administrateurs, 70 magistrats de l'ordre judiciaire, 65 avocats ou officiers ministériels, 61 militaires ou marins, 33 maires, 36 commerçans ou industriels, 24 littérateurs, savans ou artistes, et 8 médecins.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Les tableaux de la population du royaume officiellement dressés d'après le dernier recensement, ne sont pas encore publiés ; ce retard tient à plusieurs causes. D'abord le trouble apporté l'année dernière dans les opérations du recensement financier, a réagi sur celles du recensement de la population. En second lieu, des inexactitudes, devenues dès-lors inévitables dans un semblable travail, ont nécessité un assez grand nombre de rectifications. Les derniers tableaux rectifiés n'ont pu arriver que dans le mois d'août à l'administration centrale. Enfin, le recensement des villes a soulevé des questions importantes relativement à la population flottante, qui n'est pas comprise dans la population légale ; ces questions ont dû être soumises au conseil d'Etat, qui peut seul les résoudre.

» Au surplus, le travail sera publié très-incessamment, et assez à temps pour qu'il puisse servir à la confection des prochaines listes municipales. »

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Nous venons de recevoir la notification du jugement qui nous condamne à payer 13,200 fr. d'amende, en comprenant le décime de guerre, et à constituer un nouveau gérant en prison. Nous avons quinze jours pour l'exécution du jugement. »

— La cour royale, chambre correctionnelle, a statué hier sur l'opposition formée par le sieur Paganel à un arrêt par défaut, confirmatif d'un jugement du tribunal de la Seine, qui l'a condamné pour dénonciation calomnieuse contre MM. les chanoines Quentin et Tresvaux, à six mois

de prison, 2,000 fr. d'amende, et a ordonné la suppression, comme injurieux pour les magistrats, de deux Mémoires imprimés, produits par le sieur Paganel pour sa défense. Le commencement du débat a été marqué par un incident fort vif. M. le président Silvestre annonçoit l'intention de faire statuer par la cour, d'abord sur une requête en prise à partie dirigée contre un juge d'instruction. Paganel ayant déclaré qu'il n'avoit pas déposé l'original de cette requête, la cour l'a considérée comme non avenue. M. le président a donné la parole à M. le conseiller Roussigné pour faire le rapport de l'affaire; mais le sieur Paganel insistant pour faire une observation préliminaire, M. le président, en vertu de l'art. 504 du Code d'instruction criminelle, l'a placé, sous la surveillance de deux gardes municipaux, en état d'arrestation. Après le rapport de M. Roussigné, le sieur Paganel a présenté sa défense, et a soutenu que sa dénonciation ne pouvoit être considérée comme une dénonciation écrite et calomnieuse. Néanmoins, la cour, sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Roussigné, a confirmé la condamnation. Avant le prononcé du jugement, le président avoit retiré l'ordre d'arrestation.

— Le président du conseil, ministre de la guerre, a reçu de M. le lieutenant-général Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie, plusieurs dépêches. Dans la première, datée d'Alger le 17 octobre, le gouverneur rend compte jour par jour de la marche et des engagemens de la colonne expéditionnaire de l'Est, partie le 29 septembre de la Maison-Carrée. La plupart de ces faits longuement détaillés sont déjà connus dans leurs résultats, et d'ailleurs M. le général Bugeaud les résume ainsi lui-même :

« Monsieur le maréchal, dans cette campagne de dix-neuf jours, nous avons enlevé au khalifat Ben-Salem toute la partie importante de son gouvernement; il ne reste à soumettre que quelques tribus kabyles, qu'on pourroit même négliger sans de grands inconvéniens. Le khalifat provisoire Sid-Mahi-Eddin doit venir dans huit ou dix jours pour me présenter les chefs de toutes les tribus soumises. Nous procéderons à l'organisation de ce gouvernement, et j'aurai l'honneur de vous en soumettre le tableau, dès que nous serons bien fixés sur le choix des chefs à donner à ces peuples. »

La seconde dépêche est de M. le général Lamoricière et porte la date du bivouac de Temda, le 13 octobre 1842. Le général y rend compte des opérations du 9 septembre au 13 octobre. Après avoir ruiné les tribus du sud et du sud-est de Tekedempt, qui fournissoient des ressources à Abd-el-Kader, après avoir poursuivi vainement les populations émigrantes qui accompagnoient ce chef, M. de Lamoricière a eu le bonheur de se voir offrir par son adversaire l'occasion d'un des plus beaux combats de cavalerie que nous ayons eus en Afrique. Les pertes sensibles éprouvées par le chef arabe doivent contribuer à l'achèvement de sa ruine.

Dans une troisième dépêche d'Alger, du 19 octobre, le gouverneur annonce qu'il n'a pas de nouvelles du général d'Arbouville, mais qu'il a su qu'il étoit revenu sur la basse Mina; que de là il avoit envoyé chercher des vivres à Mostaganem et qu'il ne rentreroit qu'à la fin du mois.

« Le général Changarnier, dit-il, est reparti le 11 pour se porter au sud-est de Medeah, contre quelques tribus insoumises. Je ne sais pas encore le résultat définitif de la sortie de Milianah par le colonel Saint-Arnaud.

» Le général Bedeau a dû sortir le 12 pour se porter au sud de Tlemcen, dans le seul but de se montrer et de faire acte de puissance. »

La quatrième dépêche est écrite par le général Négrier, et datée de Constantine le 14; elle est accompagnée d'un rapport qui lui est adressé, sur la situation politique de Philippeville, par M. le général Levasseur, qui fait connoître que par suite de ses opérations contre les tribus alliées de Si-Zerdoud, les tribus sou-

mises ne sont plus inquiétées; elles sont, en général, satisfaites de leur position. Les Radjetas seuls ne sont pas encore bien assis, une partie n'obéissant qu'à contre-cœur au nouveau scheik, Hamet-Lakral; mais on tient deux de leurs prisonniers, et on espère mener la chose à bonne fin.

— Le *Moniteur Algérien* dit que le but de l'expédition a été complétement atteint par la destruction du gouvernement de Ben-Salem, et que désormais cette riche contrée, dans laquelle nos armes n'avoient pas encore pénétré, approvisionnera abondamment en produits de tout genre le marché d'Alger.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

La *Gazette du Midi*, du 14, contient l'article suivant :

« Nous n'apprenons plus rien à personne en parlant aujourd'hui des sinistres commerciaux qui ont eu lieu, la semaine dernière, sur notre place. Les lettres parties sous l'impression des premières nouvelles auront peut-être porté au-dehors des alarmes exagérées; nous sommes heureux de pouvoir les calmer et de dire que les suspensions qui ont préoccupé Marseille n'ont pas eu toutes les suites que l'on avoit d'abord redoutées. Ce seroit donc à tort que l'on donneroit à ces malheurs individuels le caractère d'une crise commerciale.

» A cette occasion, nous sommes invités à publier la note suivante qui provient de source officielle, et dont l'insertion nous est demandée en faveur de la vérité.

» Un bruit fâcheux, qui seroit de nature à prendre consistance, circule dans notre population. On dit que Mgr l'évêque de Marseille a été compromis pour une somme considérable dans les affaires malheureuses qui affectent en ce moment la place. Dans cette circonstance on rapporte ce qui avoit été dit dans le temps, qu'il avoit fait une assez grande perte pour avoir placé des fonds entre les mains d'un notaire [illegible] depuis par la cour d'assises.

» Monseigneur croit devoir à son caractère de prévenir les conséquences, extrêmement graves à ses yeux, de ces faux bruits. Il déclare qu'ils sont dénués de toute espèce de fondement; qu'il n'a rien pu perdre, parce qu'il n'a pas le moindre argent placé chez aucun notaire, négociant ou banquier, et que, loin de-là, il a des dettes contractées pour le bien de son diocèse, et à l'acquit desquelles il s'efforce de parvenir par l'emploi de tous les fonds dont il peut disposer à cet effet. »

— Le *Courrier de Lyon* annonce l'arrestation du sieur Quantin, ex-banquier à Beaujeu (Rhône), poursuivi par le parquet de Villefranche pour banqueroute frauduleuse, faux, escroquerie et vol. Il a été arrêté, dit le *Courrier de Lyon*, dans la matinée du 21, et il devoit partir le soir pour l'Angleterre. Il avoit disparu dès les premiers jours du mois d'avril dernier, laissant un passif de six cent mille francs avec un actif d'environ douze cent mille francs.

— Les navires commencent à rentrer de la pêche de Terre-Neuve. Quelques arrivages ont eu lieu dans les ports de la côte de Bretagne. En général, la pêche n'a pas été abondante.

---

EXTÉRIEUR.

Le gouvernement belge vient de prendre contre les Etats-Unis des mesures de représailles, pour l'augmentation des droits dont on a frappé à New-York le *British-Queen*.

A la suite d'un rapport signé par le ministre de l'intérieur et par celui des finances, le *Moniteur* publie un arrêté royal donné à Paris et dont voici le dispositif :

*Article unique*. — « Les navires des Etats-Unis seront soumis dans les ports belges, aux droits de tonnage et de pilotage dont sont passibles, aux termes des lois et réglemens en vigueur, les navires étrangers non favorisés.

» Le remboursement du péage de l'Escaut est provisoirement suspendu à l'égard des navires des Etats-Unis. »

Un envoyé belge est en route pour

porter avis de ce fait au gouvernement américain.

— On lit dans le *Morning-Hérald* du 25 octobre :

« Nous sommes charmés d'apprendre que M. Guizot a consenti, au nom du gouvernement de Louis-Philippe, à soumettre les réclamations des marchands anglais contre la France, par suite du blocus de Portendic, à la décision du roi de Prusse. Lord Aberdeen y a également consenti. On ne dit pas encore dans quels termes aura lieu l'arbitrage, mais peu de difficultés s'opposeront à la solution. »

— Le 11 octobre a eu lieu à Ratisbonne (Bavière) l'inauguration de la Walhalla (Panthéon). Le roi et la reine de Bavière y assistoient, ainsi que les représentans des princes de la confédération germanique, ayant à leur tête les envoyés d'Autriche et de Prusse.

— La *Gazette de Berlin*, du 18 octobre, dit que, depuis quelque temps, les actions des chemins de fer du Rhin, de Dusseldorf et d'Elberfeld sont en baisse, et le cours des dernières surtout a tellement fléchi, que l'on commence à s'inquiéter du capital.

— Le ministre de l'intérieur de Prusse vient de prendre une décision en vertu de laquelle il est défendu aux propriétaires d'estaminets et de salles de danse de recevoir dans leurs bals des jeunes gens non confirmés, qui ne seroient pas accompagnés de leurs parens ou de personnes chargées de les surveiller. Il n'est pas prononcé de peines afflictives contre ceux qui contreviendront à cette défense; mais les présidens supérieurs sont autorisés soit à leur refuser l'autorisation de donner des bals, soit à leur retirer leurs patentes de cabaretiers.

Que n'en fait-on autant en France?... La mesure ne seroit certainement pas moins nécessaire, car l'abus de la fréquentation des estaminets et des bals, par des jeunes gens encore dans l'enfance, commence à se répandre bien généralement.

— On écrit de Riga, 12 octobre, à la *Gazette de Cologne* :

« Une enquête très-sévère est commencée relativement à l'incendie de Kasan, qu'il est impossible d'attribuer au hasard, vu que ce sinistre s'est renouvelé sept fois, et cela sur les points les plus opposés. L'empereur a mis les fonds nécessaires à la disposition des autorités, afin que cette place de guerre si importante pour maintenir les Tartares en respect, soit reconstruite dans le plus bref délai. En attendant, il se commet de grands excès par la population errante des incendiés. »

— Le *Correspondant de Nuremberg* annonce que le voyage de l'empereur de Russie à Varsovie a été motivé par les désordres graves de la banque de Pologne; l'empereur s'est empressé d'examiner lui-même les affaires, et le résultat a été la destitution du président actuel, Lubienski.

— On écrit de Semlin (Servie), le 13 octobre :

« Je viens de recevoir, par le courrier d'aujourd'hui de Constantinople, la nouvelle que le divan a reconnu le gouvernement provisoire de la Servie et a ratifié le choix du nouveau prince. Les actes ont été présentés au sultan pour les confirmer, et le bérat du nouveau prince sera apporté par un commissaire du sultan à Belgrade, qui assistera à l'installation. »

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

---

BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3265 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 25 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 565 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 5/8.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
i.

t s'abonner des
e chaque mois.

N° 3666.

MARDI 1er NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . . | 3 | 50 |

*t religieux et moral de l'Ile*
*aurice* (Ile de France).

publions, sur l'une de nos
s colonies, que les événe-
t fait passer sous le sceptre
leterre, et par conséquent li-
influence du protestantisme,
re écrite à la date du 15 jan-
rnier. Elle sera lue avec inté-
s l'ancienne métropole de
France.

nsieur,

aisis avec empressement l'occa-
m'est offerte de correspondre
s pour vous parler de l'île Mau-
vous donner quelques détails
nt cette colonie, que j'envisage-
ipalement sous le point de vue
al et religieux.

Maurice, autrefois l'île de
a subi aussi la révolution que
ines et les événemens du siècle
ont amenée dans les esprits;
ence en ce qui concerne la foi et
s'y est fait remarquer comme
; mais la marche du temps et les
sociaux sont venus dessiller les
t, comme ailleurs, aussi, on a
nécessité de revenir à des dog-
seuls peuvent procurer la sécu-
bonheur des sociétés.

une population, peut-être, ne
plus apte à la foi et aux vertus
iques que celle de l'île Maurice;
arque chez les créoles ou les na-
cette colonie une grande intelli-
t des sentimens élevés; ils ont
position naturelle à la douceur, à
rosité, et surtout à l'hospitalité;
eillent les étrangers avec empres-
, et s'efforcent de leur être uti-
gréables; les formes aristocra-
semblent également leur être na-
, et ces manières se trouvent au sein de presque toutes les familles. Il est vrai de dire, à cette occasion, que les premières familles de l'île Maurice eurent pour chefs des personnes qui appartenoient à l'ancienne noblesse de France: on doit en conclure que les heureuses traditions du bon ton et de l'urbanité de nos pères ont dû se répandre et se perpétuer dans la société mauricienne et lui donner ce caractère particulier. Une élocution facile et pure est aussi un de ces avantages que la nature s'est plu à réserver aux créoles de l'île Maurice. Enfin, un aveu assez unanime de la part des Européens qui visitent ou habitent cette colonie, c'est qu'elle offre dans ses localités beaucoup plus de rapports avec la capitale de son ancienne métropole qu'avec les mœurs et les manières des provinces de France. A l'île Maurice, disent-ils, on se sent moins éloigné des capitales de l'Europe que dans toute autre colonie.

» Diverses circonstances, que je ne chercherai point à analyser ici, ont eu, depuis un certain nombre d'années, une influence on ne peut plus fâcheuse sur les intérêts moraux et intellectuels des colons de l'île Maurice. Et d'abord, ils n'avoient jamais connu qu'une seule religion, la religion catholique; l'unité de foi étoit, comme partout où elle existe, un des liens les plus précieux de leur organisation sociale. Une partie de cette population est aujourd'hui menacée d'être la proie des novateurs; et c'est parmi la classe des affranchis que les sectaires s'efforcent d'étendre leur prosélytisme.

» Un sombre avenir semble se préparer pour les catholiques de l'île Maurice, s'ils ne se hâtent de conjurer le danger qui les presse. Peut-être se verront-ils totalement privés d'écoles dirigées par les catholiques pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse qui appartient à cette communion; c'est-à-dire de la

presque totalité de la jeunesse de l'île Maurice. On ne peut trop fortement représenter à ces colons la nécessité de se soumettre à quelques sacrifices pécuniaires pour éviter à leurs descendans des écueils auxquels il seroit à craindre que leur foi ne finît par succomber. Il est évident que, si les pères de famille demeurent indifférens à l'envahissement des maisons d'enseignement par les protestans, l'avenir de leurs enfans se trouvera gravement compromis, en ce qui touche leur foi et leur caractère moral. Il faut donc que les familles catholiques sentent combien il est urgent pour elles de s'unir et de s'entendre, afin de consacrer quelques épargnes à la construction de chapelles et à l'établissement d'écoles dont les catholiques aient eux-mêmes la direction.

» Le moment est d'autant plus propice pour que les esprits se livrent à cette impulsion, que le nouvel évêque, qui vient de prendre possession du vicariat de l'île Maurice, est animé des plus nobles intentions ; il se propose de protéger, autant qu'il lui sera possible, les efforts et les sacrifices que les colons seront portés à s'imposer dans le but de maintenir leur foi et leurs mœurs, le plus précieux héritage que leurs pères leur aient transmis.

» Les rapports qui ont précédé à l'île Maurice l'arrivée de l'évêque de Milève, et qui y ont fait connoître le noble caractère de ce prélat, sont pour les colons une garantie de la protection que réclament les intérêts moraux de leur pays ; et l'on doit espérer que les catholiques de l'île Maurice s'empresseront de seconder, par leur concours, les vues utiles et bienfaisantes de leur évêque.

» Quatre ecclésiastiques recommandables ont accompagné Mgr Collier ; l'un d'eux se consacre déjà avec un zèle et une charité édifiante à l'instruction religieuse qu'exige si impérieusement la population des affranchis.

» Une grande amélioration morale et religieuse est donc au moment de s'opérer *à l'île Maurice*, si les catholiques de ce pays savent apprécier des circonstances qui se montrent si favorables pour eux. Et telle est la sagesse des vues de la Providence, que l'on voit ici un admirable à-propos : c'est lorsqu'il devient essentiel d'arracher les classes inférieures de la population à une funeste dégradation, et de les porter au travail ; c'est lorsqu'il importe de ranimer l'esprit des catholiques, de leur donner de salutaires avis sur ce qui touche leur intérêt moral et l'avenir de leurs familles, de les éclairer avec prudence sur leur foi, sur ce qui doit diriger le cœur et la pensée, sur ce qui constitue enfin la dignité de leur caractère ; c'est alors, dis-je, qu'il arrive des pasteurs capables d'accomplir ces devoirs importans, et de produire par leur dévoûment et leur exemple, un changement devenu chaque jour plus désirable.

» A l'île Maurice, où, même parmi les classes élevées de la société, l'ignorance à l'égard des matières religieuses est souvent profonde, on ne peut trop souhaiter la présence de ces hommes apostoliques qui réunissent le savoir à la vertu ; de ces adorateurs en esprit et en vérité, qui pleins d'abnégation pour eux-mêmes, et ne pensant qu'aux grands intérêts de l'humanité, sont excités à l'amour des hommes par l'amour de Dieu.

» Il existe maintenant à l'île Maurice un grand nombre d'écoles gratuites destinées à l'instruction primaire : ces écoles sont toutes dirigées par des protestans, tandis que les catholiques ne possèdent pas un seul établissement de cette nature. Quel écueil pour les pauvres gens qui, d'ailleurs, n'ont point appris à apprécier leur foi, et ignorent en quoi elle diffère de celle des sectaires (1) !

» Mais si l'on est tenté d'accuser le

(1) J'apprends en terminant cette lettre que l'évêque de Milève s'est empressé d'installer, à ses frais, au Port-Louis, une école gratuite pour l'instruction primaire de la population africaine des catholiques. Son dessein est d'appeler les habitans à participer avec lui à la création de semblables écoles dans les divers districts de la colonie.

catholiques de l'île Maurice d'un peu de tiédeur à l'égard de leur religion, ne doit-on pas s'étonner, d'un autre côté, que cette population, successivement confiée, depuis vingt années, aux soins de deux évêques, ait reçu si peu d'élan, si peu d'excitation, d'encouragement et de secours dans les démarches et les moyens auxquels elle a quelquefois essayé de recourir pour balancer au moins les progrès de ceux qui envahissent maintenant l'enseignement à l'île Maurice? On se demande, en effet, comment cette population a pu, pendant un si long espace de temps, se trouver dans un tel dénûment d'ecclésiastiques, de paroisses et d'écoles, que la plupart des cantons de la colonie en sont restés totalement privés jusqu'à ce moment.

» Il est sans doute bien délicat d'oser élever la voix contre des personnages, qui, par le caractère et les hautes fonctions dont ils sont investis, commandent la circonspection et le respect : mais, lorsque l'intérêt d'une communauté tout entière exige que l'on fasse entendre la vérité, cette considération s'élève au-dessus de toutes les autres, et c'est alors un devoir imposé par la conscience que de signaler les torts et les fautes commises. Tout en tenant compte aux deux prélats auxquels il est fait allusion des difficultés et des obstacles qu'ils ont dû rencontrer, on est néanmoins en droit de leur adresser le reproche d'une incurie dont on a aujourd'hui à déplorer les tristes conséquences.

» Les colléges ou maisons d'enseignement, établis à l'île Maurice, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'instruction, de la discipline et de l'éducation proprement dite ; les sciences morales et métaphysiques y sont à peine enseignées, faute de professeurs, et le nombre de ceux qui existent pour les autres parties de l'enseignement est beaucoup trop restreint. Cette insuffisance d'études et de direction morale se fait surtout remarquer dans le principal établissement auquel on donne le nom de Collége-Royal, et à la tête duquel un recteur protestant vient d'être placé. Cet établissement étoit, il y a peu de temps encore, une sorte de propriété communale, et il dépendoit, je crois, des colons d'en conserver l'administration s'ils avoient voulu pourvoir aux frais d'entretien : mais, par malheur, ils n'ont point senti combien il importoit de revendiquer des droits acquis à la direction d'une institution aussi précieuse et qui ne demandoit que des soins et de l'accroissement. Cette pénurie d'études et de professeurs, dont je viens de parler, fait naître d'autant plus de regrets, que la jeunesse de l'île Maurice, ainsi que je l'ai fait observer, offre un champ fertile à ceux qui voudroient développer les richesses morales et intellectuelles qu'elle possède : d'habiles professeurs et des ouvriers évangéliques, qui feroient une juste appréciation des élémens que présente cette génération, recueilleroient les fruits les plus précieux.

» En ce qui est relatif à l'instruction religieuse, qu'il me soit permis de dire que cet enseignement, bien qu'invariable dans ses bases, doit, quant à ses moyens, à ses méthodes, être mis en rapport avec les intelligences d'un ordre élevé, ainsi que cela se pratiquoit dans l'île aux temps où de pareilles études y étoient en faveur.

» Il faudroit, ce me semble, présenter à ces esprits, la science religieuse, sous un point de vue tout à la fois dogmatique, historique et littéraire : il faudroit leur exposer que les études religieuses, faites d'une manière philosophique, nous démontrent que les dogmes chrétiens sont le principe de la dignité de l'homme, les sources de la plus haute civilisation ; que les législations civiles leur doivent toute leur perfection; que le rationalisme, réduit à ses propres forces, à ses seules lumières naturelles, est impuissant pour fonder la liberté de l'homme, créer une conscience publique, devenir le lien et la sécurité des familles, la sauve-garde des nations.

» Plus que jamais il devient essentiel

de faire remarquer que la religion est sans doute supérieure à la raison, mais qu'elle n'a, par cela même, rien qui lui soit contraire, puisque, logiquement parlant, la religion ne sauroit être autre chose qu'une vérité surhumaine; que les faits historiques sur lesquels elle s'appuie n'ont, d'ailleurs, rien à redouter des investigations de la science.

» Mais, pour qu'une pareille méthode d'enseignement religieux fût adoptée à l'île Maurice, il faudroit des ecclésiastiques qui s'y appliquassent d'une manière exclusive; et déjà le nombre de ceux que la colonie possède pour l'exercice du culte est tout-à-fait insuffisant, eu égard à la population catholique qu'elle renferme. Ce nombre s'élève à neuf prêtres, y compris l'évêque faisant fonctions de vicaire apostolique: or, il existe dans la colonie près de 70,000 catholiques; aussi des districts entiers, ainsi que je l'ai déjà fait connoître, sont privés de prêtres et d'enseignement religieux.

» Les îles Seychelles, qui sont une dépendance de Maurice, et dont les habitans sont tous catholiques, n'ont jamais eu d'ecclésiastiques depuis la fondation de cette petite colonie. Le journal *le Mauricien*, en date du 27 novembre 1840, annonce qu'un ministre anglican s'est rendu de Maurice aux îles Seychelles, et qu'il y a célébré l'office divin. Telle est, dit le journal, la conséquence de l'absence de prêtres catholiques aux îles Seychelles, qu'un nombreux auditoire composé de catholiques assistoit à cette cérémonie. Le journaliste termine son article en faisant observer que la population des îles Seychelles se compose de six mille habitans, qui, depuis un demi-siècle que cette colonie est établie, naissent, vivent et meurent sans aucun secours religieux. Les habitans des îles Seychelles ont, à plusieurs reprises, fait la demande d'un ecclésiastique qui pût leur procurer les bienfaits de la religion; cette demande est toujours restée sans effet.

» J'ai fait remarquer qu'une circonstance toute spéciale exige qu'à l'île Maurice l'instruction religieuse soit favorisée et promptement répandue dans les classes inférieures de la société. En effet, l'émancipation générale des esclaves ayant eu lieu, il devient indispensable que cette masse d'hommes infimes, jouissant désormais de tous les droits civils, sachent en user et se conduire de manière à ne pas être autant de fléaux pour leurs concitoyens, en méconnoissant les devoirs les plus essentiels à l'ordre public, devoirs auxquels l'ignorance et l'abjection où les retenoit leur ancienne condition, les ont rendus tout-à-fait étrangers.

» Le baptême que les noirs reçoivent généralement de l'Eglise catholique, l'exemple de leurs anciens maîtres qui assistent aux solennités religieuses, la pompe de ces cérémonies qui frappent et satisfont leurs sens; tous ces motifs réunis portent plus volontiers le noir vers le culte catholique, et l'on ne peut douter que des travaux apostoliques ne soient couronnés de succès à l'égard de la population des affranchis, du moins en ce qui regarde la jeunesse de cette classe de nouveaux citoyens.

» La douceur du climat, les avantages du sol, les ressources de la mer, celles des rivières et de la chasse, les ports et les baies qui se multiplient sur toute la côte, la situation géographique du pays, offrent à l'île Maurice des richesses matérielles qu'on ne peut non plus méconnoître; et, bien qu'à l'exception de la culture et de la manipulation des cannes à sucre, l'industrie, sur d'autres points, ne reçoive aucun développement, il est cependant à remarquer que la population de l'île Maurice n'a pas à souffrir des premiers besoins de la vie; la mendicité dans les classes inférieures y est presque inconnue.

» Quant aux intérêts agricoles de la colonie; tout en rendant hommage à l'œuvre de raison et d'humanité qui a appelé les esclaves à la liberté, on ne peut contester que, par suite de cette émancipation, les propriétaires de biens ruraux n'éprouvent aujourd'hui les plus

grandes difficultés pour l'exploitation de leurs domaines; du moins ne peuvent-ils y parvenir qu'à grands frais. Les établissemens à usines et les autres ateliers ont donc beaucoup à souffrir de la rareté des travailleurs, et la nécessité d'obtenir du gouvernement l'introduction, dans la colonie, d'un surcroît d'hommes destinés aux travaux de la culture, préoccupe en ce moment tous les esprits.

» La mesure de l'émancipation a frappé d'une manière encore plus sensible les petits rentiers, qui, au moyen du loyer de leurs esclaves, subvenoient à leurs dépenses et à celles de leurs familles: non-seulement ils sont privés de ce revenu, mais ils se trouvent dans la nécessité de pourvoir à une dépense de plus celle du service des domestiques, devenu aussi rare que coûteux.

» Tel est le tableau que présente l'île Maurice sous le double aspect de la situation morale et matérielle: on ne peut trop déplorer le peu de développement et d'essor donné, sous l'un et l'autre rapport, à cette intéressante colonie que la Providence, on doit le reconnoître, s'est plu à enrichir, à embellir de ses dons les plus précieux.

» Il est à regretter que l'île Maurice soit encore si peu connue en Angleterre, et que les notions qu'on y a recueillies à l'égard de cette colonie soient si inexactes. Il se publie parfois des calomnies concernant le caractère des habitans, qu'on ne cherche point assez à démentir. Il seroit à propos qu'on fît insérer dans les Revues ou feuilles anglaises des Notices sur l'île Maurice, qui détruisissent les mauvaises impressions que des personnes mal intentionnées s'efforcent d'exciter dans les esprits. Parmi ceux qui disent du mal de l'île Maurice, il est de ces individus qui, ayant donné aux colons de justes sujets de plaintes et de mécontentement, ont dû naturellement en recevoir un accueil peu favorable. Mais, si l'île Maurice a ses détracteurs, elle a aussi ses partisans, et l'on est heureux de penser que le nombre de ceux-ci a toujours prévalu. Les étrangers, auxquels elle n'a cessé de prodiguer l'hospitalité, y ont presque toujours trouvé un sort meilleur, et ils en ont souvent emporté des richesses: l'île Maurice a pu faire quelques ingrats; mais on peut dire, qu'en général et à toutes les époques, ceux qui ont habité cette colonie lui ont conservé un souvenir flatteur.

» Je terminerai ici ce court aperçu de l'île Maurice. Peut-être, monsieur, ai-je abusé de vos momens; mais vous me pardonnerez sans doute mon indiscrétion, lorsque vous en verrez le motif dans le vif intérêt que je porte au pays dont je viens de vous entretenir, et surtout dans le désir que j'éprouve d'y voir prospérer les études qui préparent l'avenir des générations, et qui doivent avoir pour base la religion sainte et sublime dont le haut enseignement résume tous les intérêts de la vie et de la société humaine.

» Agréez, monsieur, etc. T. »

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. Villemain vient de présider la séance de rentrée de l'Ecole normale, en présence des principaux membres de l'Université. Après un rapport de M. Dubois, qui a fait l'histoire de l'Ecole normale, cette pépinière du corps enseignant, le ministre a donné quelques conseils aux élèves. Nous avons remarqué ces mots:

« En cultivant les littératures anciennes et modernes, ayez surtout présens au cœur et à la pensée ces grands et irréprochables génies du dix-septième siècle, qui font tant d'honneur à l'esprit humain, et à l'esprit français en particulier, les Descartes, les Pascal, les Bossuet, les Fénelon, et ceux qui leur ressemblent. Aimez-les pour la vérité et pour la patrie. »

Nous applaudissons à ces paroles; mais nous voudrions que le langage chrétien qu'on n'hésite pas à tenir dans ces occasions solennelles ne reçût pas perpétuellement le démenti des faits.

Avoit-t-il pris pour guides et lumières de son enseignement les irrépro-

chables génies du XVII^e siècle, ce jeune professeur de philosophie du collége royal de Bordeaux, auquel le ministre vient de sacrifier le proviseur et le recteur qui ont courageusement dénoncé ses leçons?

Nous pourrions parler d'un autre scandale donné à Lille, où M. Gachet, principal du collége, qui imprimoit à ses élèves une sage et chrétienne direction, s'est vu tout à coup séparer d'eux par un changement inattendu. Il a répondu à cette injustice en donnant sa démission, et la ville de Lille l'en a dédommagé en lui offrant la place de bibliothécaire.

Nous pourrions enfin montrer que, non-seulement en province, mais à Paris, le zèle pour la religion et le véritable dévoûment à la jeunesse rencontrent des obstacles presqu'insurmontables dans les colléges. Ainsi, le jour de la rentrée des classes, M. l'abbé Thérou, aumônier de Louis-le-Grand depuis 1832, a cru devoir déclarer, devant les professeurs et les élèves réunis à la chapelle, que, hors d'état de faire le bien, il prenoit le parti de se retirer. Nous ne nous occupons pas du mode de sa protestation : nous ne voyons que le fait, et il est accablant pour l'Université, car il en résulte que les défenseurs de la religion, de la morale, des plus chers intérêts des familles, y sont paralysés dans leur action par les agens du monopole universitaire.

Que M. Villemain continue à prononcer de belles allocutions, nous le voulons bien : mais, de grâce, qu'il mette les faits en harmonie avec ses paroles!

—M. l'évêque d'Amiens est arrivé de Lyon à Paris.

M. l'évêque de Nantes, qui a fait un court séjour dans la capitale, l'a quittée ces jours derniers.

M. l'évêque de Nilopolis est parti pour la mission de l'Océanie, et deux prêtres africains qui se trouvoient au séminaire du Saint-Esprit se rendent à l'île Gorée dans la Sénégambie française.

— L'octave solennelle des Morts, avec *indulgence plénière* tous les jours, sera célébrée à Saint-Merry.

Le jour de la Toussaint, à sept heures du soir, grand office des Morts.

Le 2 novembre, à 8 heures, messe à la Chapelle de Notre-Dame-du-Suffrage, et communion générale des associés; à 9 heures, grand'messe; à 7 heures du soir, vêpres des Morts, salut et sermon.

Tous les jours de l'octave, à 8 heures, messe à la chapelle de Notre-Dame-du-Suffrage, et méditation par M. le curé ou par M. Millaut, chanoine de Paris et directeur du petit séminaire; tous les soirs à 7 heures, y compris le dimanche, vêpres des Morts, salut et sermon.

Le sermon sera prêché, le mercredi 2 novembre, par M. l'abbé Studer, prédicateur de la station de l'Avent; le jeudi, par M. l'abbé Bautain; le vendredi, par M. l'abbé Ratisbonne; le samedi, par M. l'abbé Bourrel; le dimanche, 6 novembre, par M. l'abbé Lefebvre; le lundi, par M. l'abbé Lacarrière; le mardi, par M. l'abbé Lartigue; le mercredi, 9 novembre, par M. l'abbé Deguerry.

Le mardi, 8 novembre, à 9 heures du matin, service solennel pour les associés décédés et pour les parens défunts des associés vivans.

Pendant l'octave, toutes les messes libres seront dites aux mêmes intentions, depuis 6 heures du matin jusqu'à midi.

Tous les lundis de l'année, à 8 heures, messe pour l'association de prières en faveur des morts; le premier lundi de chaque mois, méditation après la messe, et le soir, à 7 heures, vêpres des Morts, salut et instruction.

— La station de l'Avent sera rem-

plie à Saint-Sulpice par M. l'abbé Humphry.

— Le 19 novembre, à 3 heures de l'après-midi, une retraite s'ouvrira pour les dames, dans la communauté du Saint-Cœur-de-Marie, rue de la Santé, 7, faubourg Saint-Jacques, près l'Observatoire.

Trois instructions seront données par un ecclésiastique de la rue des Postes.

Les dames qui auroient l'intention d'habiter la maison pendant la retraite, voudront bien se présenter, plusieurs jours à l'avance, pour s'entendre avec madame la supérieure. Celles qui ne désireroient que prendre un ou plusieurs repas, le pourront également. On donnera toute facilité à chacune.

Les dames qui ne pourroient qu'assister aux exercices de la retraite, auront aussi des places à la chapelle.

En un mot, chacune des dames qui voudront profiter des avantages si précieux d'une retraite, sera à même de le faire.

---

*Diocèse de Fréjus.* — Nous avons dit quels honneurs on s'est plu à rendre, de Pavie à Toulon, à la précieuse relique de saint Augustin. Les populations au milieu desquelles ce dépôt sacré a été porté se sont émues : le nom de saint Augustin passoit de bouche en bouche, électrisant les esprits et les cœurs. Dans tous les lieux on regrettoit hautement que le religieux cortége ne pût s'arrêter, car on lui auroit fait sans cela une magnifique réception. Enfin, le 23 octobre, M. l'évêque d'Alger étoit de retour à Toulon. M. l'évêque de Fréjus, malgré son grand âge, s'est réuni avec empressement à Mgr Dupuch, et ces deux prélats se sont tous deux présentés à la porte d'Italie, portant la précieuse relique et l'offrant à la vénération des fidèles.

Un autel avoit été dressé devant cette porte, au milieu du champ de Mars.

Le moment de l'arrivée a été solennel, malgré un peu de confusion occasionnée par une foule impétueuse et avide de voir le cortége qui se préparoit à l'extérieur et à l'intérieur de Toulon.

A l'extérieur, la relique étoit déposée sur l'autel, et y recevoit de solennels hommages. A l'intérieur, se développoit une procession, composée des corporations diverses, des pénitens, du clergé des quatre paroisses, etc., et terminée par un riche dais sous lequel la relique devoit être placée. Cette procession, qui étoit sortie de l'église Sainte-Marie, l'ancienne cathédrale, arriva, par la porte d'Italie, au champ de Mars.

De pieux cantiques partoient simultanément de tous les points de la vaste place, où on avoit groupé les personnes qui composoient le religieux cortége. Les évêques qui purent être présens se prosternèrent devant l'autel.

Après un hymne chanté en l'honneur du saint docteur, la procession se mit en marche pour retourner à l'église de Sainte-Marie. Il étoit nuit, et l'on ne put alors lui faire parcourir les rues indiquées d'avance. A l'arrivée de la relique dans la cathédrale, sept évêques étoient présens : M. l'archevêque de Bordeaux, MM. les évêques d'Alger, de Châlons, de Digne, de Grenoble, de Fréjus et de Marseille. Ils se prosternèrent, puis se placèrent à la droite du maître-autel, où on avoit dressé sept trônes ; un autre en face, à gauche, étoit réservé pour le prélat officiant. Après la bénédiction du saint Sacrement, la foule se retira, et on annonça l'ordre des cérémonies du lendemain dimanche, 23 octobre.

Ce jour-là, la grand'messe fut chantée par M. l'évêque de Fréjus.

M. l'archevêque de Bordeaux, MM. les évêques d'Alger, de Châlons, de Digne, de Marseille, et M. l'évêque nommé de Nevers y assistoient.

Le soir, après les vêpres, Mgr Dupuch, dans une allocution pleine d'intérêt, a parlé de son voyage à Pavie, de l'accueil qu'il avoit trouvé dans cette cité, et dans toutes les villes italiennes visitées par lui ; il a peint des couleurs les plus touchantes la vénération de ces peuples pour le saint évêque d'Hippone, les prodiges opérés par ses reliques, ceux qu'elles pourroient opérer encore sur les personnes qui invoqueroient avec une véritable foi la protection du saint docteur. Le prélat pensoit dans ce moment à une jeune mère de famille, qui, sur un lit de douleur, espère et se confie dans la bonté divine qui n'abandonne aucune de ses créatures. Plusieurs passages de ce discours ont fait une vive impression, notamment celui où, parlant de Mgr Dufêtre, évêque nommé de Nevers, Mgr Dupuch a félicité le nouveau prélat d'aller s'inspirer sur les ruines d'Hippone (1).

Tous les prélats et un nombreux clergé ont assisté ensuite à une procession générale, dont le mauvais temps a un peu contrarié la marche.

Il a aussi retardé le départ du *Gassendi*, navire à vapeur de la marine royale, sur lequel se sont embarqués, le 25, M. l'archevêque de Bordeaux, MM. les évêques d'Alger, de Châlons, de Digne, de Marseille, de Valence, M. l'évêque nommé de N[...]vers, et sept vicaires-généraux. [...] *Gassendi*, commandé par un cap[...]taine de corvette, étoit accompag[...] du *Ténare*, commandé par un lie[...]tenant de vaisseau.

On a dû toucher d'abord à Cagliar[...] où se préparoit une magnifique cér[...]monie, et où l'on comptoit prend[...] la pierre qui recouvroit autrefois [...] tombeau de saint Augustin. De C[...]gliari, on a dû se rendre à Bone, [...] de là à Alger, où les prélats esp[...]roient encore se trouver pour [...] Toussaint. D'Alger, ils iront à B[...]dah, pour la consécration d'u[...] église.

(1) Plusieurs journaux, le *Moniteur* entre autres, ont dit que Mgr Dufêtre avoit été sacré à Lyon le 18 octobre. C'est Mgr Douarre qui a reçu la consécration épiscopale, et non M. l'évêque nommé de Nevers, dont les informations ne sont arrivées à Rome que le 24 octobre. Le prélat sera sacré à Lyon, dans la primatiale de Saint-Jean, par S. E. le cardinal-archevêque, assisté de MM. les archevêques d'Auch et de Bordeaux, mais au mois de décembre seulement.

---

*Diocèse de La Rochelle.*—M. l'év[...]que publie, sous la date du 1er n[...]vembre, un Mandement où il inv[...] les fidèles à prier pour l'Eglise d'E[...]pagne, et où il annonce une indulge[...]ce plénière en forme de Jubilé. [...] prières commenceront le 11 décem[...]bre, et finiront le 25, jour de Noë[...] On sait que le diocèse de La Ro[...]chelle renferme un grand nombre [...] nos frères séparés : aussi le pré[...] a-t-il saisi cette occasion pour pr[...]senter, sur les indulgences, des e[...]plications claires, qui seront util[...] non-seulement aux dissidens qui [...] examineront de bonne foi et sa[...] préjugés, mais aux catholiqu[...] qu'elles fortifieront dans leur croya[...]ce et consoleront dans leurs besoi[...] spirituels. M. l'évêque établit q[...] l'hérésie n'avoit aucun motif raiso[...]nable d'attaquer les indulgences, [...] qu'elle n'y a été poussée que par u[...] haine aveugle contre l'Eglise qu'e[...] auroit voulu dépouiller d'un pouv[...] que Jésus-Christ même lui a donn[...] Il conclut par cette exhortation to[...]chante :

« Maintenant, N. T.-C. F., il s'agit [...] montrer, par votre piété, votre empr[...]sement et votre zèle, l'estime que v[...] faites des trésors de l'Eglise : trésors p[...]cieux qui se composent des mérites infi[...]

le Jésus-Christ, auxquels la bonté de ce Dieu Sauveur veut bien associer la surabondance des mérites de la sainte Vierge et des saints...

» Ah! que notre cœur paternel sera consolé, si, dans cet immense troupeau confié à notre foiblesse, il ne se trouve aucune brebis indocile à notre voix : ou plutôt, à la voix de l'Eglise, à la voix de son chef visible, à la voix de Dieu lui-même!

» Venez tous, chrétiens, qui que vous soyez : qu'il n'y ait plus de muraille de séparation entre vous; qu'aucun schisme ne l'élève ou ne la maintienne; ne soyons qu'un en celui qui abhorre la division et les sectes; en celui dont la plus ardente prière n'avoit pour but que l'union invariable de ses enfans.

» Venez à nous, vous que les préjugés de la naissance, bien plus qu'une hostilité raisonnable, éloignent du centre de l'unité. Nos bras sont ouverts, nos cœurs dilatés pour vous accueillir. Nous n'aurons pas de consolation plus douce que de vous voir partager avec nous les richesses spirituelles que la sainte Eglise met à la disposition de tous. »

*Diocèse de Périgueux*. — L'*Echo de Vésone* s'est beaucoup occupé de M. le curé de Riberac, qui, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans, auroit lu en chaire un article du journal la *France;* et le *Constitutionnel* n'a pas manqué de reproduire les articles de la feuille de Périgueux. Nous ne connoissons pas les détails de cette affaire : nous savons seulement que, M. le curé de Riberac n'ayant pas donné sa démission, M. l'évêque a nommé un vicaire-régent pour administrer la paroisse, en laissant au titulaire une portion du traitement. Peu satisfait de ce résultat, l'*Echo de Vésone* s'occupe maintenant du vicaire-régent, qu'on auroit, s'il faut l'en croire, accueilli à Riberac d'une manière bien peu convenable, et auquel on voudroit faire substituer un autre ecclésiastique. On le voit : les journaux irréligieux saisissent toutes les occasions pour susciter des préventions contre le clergé.

*Diocèse de Rodez*. — L'inauguration du nouveau grand séminaire de Rodez a eu lieu le 17 octobre. M. l'évêque, accompagné de ses vicaires-généraux et du clergé de la ville, a bénit solennellement cet édifice. Le préfet, le maire, les députés, etc., assistoient à la cérémonie. Dans un discours remarquable, Mgr Croizier a payé d'abord un juste tribut à ses deux prédécesseurs immédiats (Mgr de Lalande et Mgr Giraud), qui ont successivement présidé à la fondation et à l'achèvement du grand séminaire. Il a félicité l'administration civile d'avoir concouru, avec le plus loyal empressement, à procurer aux élèves du sanctuaire un asile qui sert, d'ailleurs, à l'embellissement de la cité :

« Qu'un étranger, a dit le prélat, qu'un étranger vienne et demande : Qu'y a-t-il dans Rodez, en monumens et établissemens, de plus complet, de plus majestueux? On ne lui montrera point, comme dans d'autres villes, des théâtres, des salles élégantes de plaisir, des bourses, des bazars, de brillans passages où sont étalés tous les objets d'un luxe oriental; on lui dira : Allez visiter la maison de Dieu, cette cathédrale immense et hardie que les plus riches cités du Midi, Bordeaux, Toulouse, Marseille, pourroient justement nous envier; cette gigantesque tour du bienheureux d'Estaing, qui porte au ciel, avec nos pensées, les fruits gracieux et ingénieux d'un ciseau créateur; voyez la maison de l'évêque, le séminaire, le palais où siégera la justice, image et exécution, en partie, de la justice divine. Si ailleurs on fait oublier Dieu pour l'honneur et l'apothéose de l'humanité, ici Dieu a gardé son rang et passe encore avant l'homme, et les édifices qui le rappellent s'élèvent sur les autres avec grandeur et majesté... 

» Mais ce qui nous charme et nous console, c'est de trouver et de voir s'installer ici cette société de Saint-Sulpice vers laquelle, avant toute autre, se tournent les regards, l'estime et la préférence, quand il est question d'éducation ecclésiastique. Cette société, si vénérée par les Bossuet, les Fénelon, les Massillon, les Beausset, les Frayssinous, les Boyer, toutes les gloires de notre Eglise de France, où les saintes règles et les traditions cléricales sont si constamment conservées et pratiquées, où le commandement agit presque sans qu'on le sente, parce qu'il est tempéré et adouci par la bonté, et où, les disciples vivant et conversant familièrement avec les directeurs, l'obéissance est comme cachée sous les liens et les charmes de la déférence et de l'affection filiale. Jugez de ma satisfaction, Messieurs, de retrouver cette société dans un diocèse que la Providence m'a appelé à conduire, et, pardessus, de trouver cette maison dirigée par un supérieur que, depuis long-temps, j'avois appris à connoître et à estimer. »

Après avoir tracé le tableau des heureuses transformations qui s'opèrent dans les jeunes lévites par la grâce divine et sous la douce influence des exhortations et de l'exemple, Mgr Croizier a terminé en ces termes :

« Voilà l'effet de la vie commune dans ces séminaires que le concile de Trente avoit désiré voir se propager en tous lieux, qui se sont multipliés et établis dans les divers diocèses de France, qui ont mérité l'estime générale et les faveurs des gouvernemens, qui sont regardés comme l'espérance et le trésor de l'Eglise et de la patrie, qui font battre d'intérêt et de tendresse le cœur paternel des pontifes, le cœur des vieux prêtres qui sentent que ce n'est que par là que le sacerdoce peut se recruter et la foi se perpétuer et se maintenir. Voilà, messieurs, ce qui est cause qu'en ce jour béni et heureux pour moi, mon ame surabonde de joie et d'espoir, parce que je crois que la même Providence, qui a ménagé et fait concourir tant de volontés différentes rection de cet imposant édifice, les autres grâces de vocation, tion au travail, de zèle, de pers en sorte, nous pouvons l'espé cette religieuse et sacerdotale Rouergue fleurira et répandra dans l'Eglise ses doux parfums enfantera d'autres docteurs et hommes illustres pour se joind qui vivent et rappeler ou rép qui ne sont plus; qu'elle fournir vriers évangéliques aux régio les plus éloignées, car, dans l Dieu, avec l'amour du propre p l'amour de tous les hommes qu frères, et surtout l'amour de doit un jour nous réunir dans s

---

PORTUGAL. — On écrit à la 1er octobre :

« On faisoit courir, il y a de le bruit du départ de Mgr C mais l'internonce fut arrêté à cet par l'ambassadeur français. ment, Mgr Capaccini fut près sa patience étant mise à bou les ambassadeurs de Russie et se présentèrent au gouvernem tugais, demandant leurs pass cas où l'internonce seroit partir. Ces diplomates retinr l'envoyé apostolique, non pour la religion catholique, m qu'ils voyoient que le gouv portugais, en rompant de nouv le Saint-Siége, alloit s'unir in avec la protestante Angleterre. que l'Angleterre, le Portugal et ne veulent pas de concordat, la prétendant sans doute attirer le son protestantisme, dans le but plus ferme l'union des trois cal Prusse, la Russie et la France f sition, dans le but d'empêche nouveau d'union. »

Cette lettre paroît confirm l'article suivant du *Portugal*

« Nous doutions beaucoup affaires ecclésiastiques avec la Rome pussent être réglées, ta

gouvernement éprouveroit l'influence de ceux qui avoient concouru à mettre dans les affaires le désordre et la confusion. [illegible] dit que les négociations avec Mgr Capaccini et le gouvernement sont interrompues. Entre autres causes de cette rupture, il faut placer le refus que le gouvernement a fait de reconnoître dans les [illegible] *les mariages* la faculté d'exercer l'autorité qui avoit été conférée par [illegible] du Saint-Siége. Nous regardons toujours comme peu sincère le désir de réconciliation que l'on nous a vanté. »

---

WURTEMBERG. — L'évêque de Rottenbourg a reçu récemment un bref du Saint-Père. Sa Sainteté, après s'être plaint de la conduite précédente du prélat, loue la manière dont il a agi dans la dernière session des [illegible], et l'engage vivement à persévérer dans cette voie.

Le gouvernement a refusé son [illegible] à ce bref, qui ne sera point [illegible] publié officiellement.

Le refus du gouvernement a excité une vive attention dans les cercles [illegible]. On en parle d'autant plus que le représentant d'une grande puissance protestante a plusieurs fois conseillé au roi d'user de condescendance envers le Saint Siége.

---

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Si vous apprenez qu'un curé ait signalé [illegible] témoins quelque notable scandale [illegible] paroisse ; si un autre s'est permis de toucher de la main et de tirer malhonnêtement par les oreilles un jeune [illegible] qui troubloit l'office ou le catéchisme dans son église, soyez sûrs qu'ils [illegible] traduits en police correctionnelle, [illegible] tous les journaux de juillet s'empresseront de vous dire leurs noms. [illegible] s'il arrive à un fonctionnaire public, [illegible] homme de l'ordre municipal, par exemple, de se faire poursuivre en justice pour avoir excité à la débauche, pour avoir corrompu à prix d'argent la fille et [illegible] mère, non-seulement les mêmes journaux s'abstiendront de vous le faire connoître, mais ils vous expliqueront pourquoi ils ne le nomment pas : c'est qu'ils veulent ménager, disent-ils, le respectable caractère et la considération du fonctionnaire public ; c'est qu'il faut tant qu'on peut *laver le linge sale en famille ;* c'est qu'on doit craindre de dégrader et d'avilir aux yeux du peuple le caractère de ceux qui ont commandement et autorité sur lui.

Mais n'allez pas vous imaginer qu'on aura les mêmes attentions et la même politesse quand ce seront des maîtres d'école, des cabaretiers et des garçons de moulin qui auront à se plaindre d'un curé pour en avoir été morigénés trop durement. Cela change tout-à-fait la question. En pareil cas on ne sauroit assez faire rentrer le prêtre dans la sacristie, comme dit le *Constitutionnel ;* et s'il y avoit lieu à l'attacher au poteau, les choses n'en iroient que mieux. Fort heureusement le clergé de France peut très-bien se passer des indulgences et des petites grâces que le libéralisme accorde à ses amis. Ce n'est qu'à cause de la singularité qu'on ne peut se défendre de faire une remarque telle que celle-ci, par exemple : Supposez que le curé du fonctionnaire public dont il s'agit eût mal parlé de son acte d'excitation à la débauche, savez-vous ce qui seroit arrivé ? Ce seroit le nom du curé que les journaux de juillet vous signaleroient comme indigne de ménagement ; et ce seroit le nom du fonctionnaire public qu'ils vous cacheroient par considération pour son caractère. Voilà ce qui est dans les mœurs et les idées de notre temps.

---

PARIS, 31 OCTOBRE.

Par ordonnance du 29 octobre, M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani est nommé au commandement de la 1re division militaire, en remplacement de M. le lieutenant-général Pajol, mis en disponibilité.

— M. le lieutenant-général d'Hautpoul est, assure-t-on, appelé au commandement de la 8e division militaire, en remplacement de M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani.

—Le général comte Friant est nommé à la place d'aide-de-camp de Louis-Philippe, vacante par la mort de M. Al. de Laborde.

—M. Magnier de Maisonneuve, directeur du commerce extérieur et conseiller d'Etat en service extraordinaire, vient d'être appelé à participer, en cette dernière qualité, aux délibérations du conseil d'Etat et aux travaux des comités, en remplacement de M. Tarbé de Vauxclairs, décédé.

—Sont nommés juges, par ordonnance du 29 octobre : A Laon (Aisne), M. Trivelle ; à Thionville (Moselle), M. Mollet ; à Roanne (Loire), M. Verchère.

— On vient de publier le *Tableau comparatif des élections de* 1842, *et des élections précédentes*. Nous y remarquons les variations suivantes dans le chiffre des électeurs :

Ce chiffre étoit, en 1831, juillet, de 166,583 ; en 1834, juin, de 171,015 : en 1837, novembre, de 198,836 ; en 1839, mars, de 201,271 ; en 1842, juillet, de 220,040.

L'année 1842 présente en plus sur celle de 1831, 53,457 électeurs inscrits.

En 1831, 125,000 électeurs ont pris part aux opérations des colléges électoraux ; en 1834, 129,000 ; en 1837, 151,000 ; en 1839, 164,000 ; en 1842, 173,000. D'où il suit que, si, en 1831, 125,000 électeurs seulement ont voté, c'est-à-dire les trois quarts du nombre des électeurs inscrits, en 1842, 173,000, c'est-à-dire les quatre cinquièmes du nombre total, ont concouru aux élections.

Le *Courrier Français* fait les réflexions suivantes, au sujet de l'augmentation du chiffre des électeurs :

« Il y a quelque chose dans le pays qui s'accroît plus rapidement que les listes électorales, et ce quelque chose, c'est l'impôt. Le budget des recettes, qui n'étoit pas d'un milliard en 1831, est aujourd'hui de quatorze cents millions. Nous signalons au ministère, ainsi qu'au *Journal des Débats*, cet accroissement de 40 p. 100 dans le tribut que l'Etat lève sur les facultés contributives du pays, comme un fait digne de leurs méditations les plus profondes et les plus assidues. »

—Le conseil d'Etat fera sa ren[illegible] par une séance générale administrati[illegible] le jeudi 3 novembre prochain. Il y a[illegible] séance publique le samedi 5 novembre

—L'*Artiste* annonce que c'est M. [illegible] Triqueti qui est chargé de l'exécution [illegible] tombeau du duc d'Orléans pour la ch[illegible]pelle commémorative du chemin de [illegible] Révolte. M. de Triqueti a déjà présen[illegible] son esquisse à Louis-Philippe, qui en [illegible] adopté la composition, en donnant [illegible] l'auteur les plus vifs témoignages de [illegible]tisfaction.

—Suivant la *France administrative*, [illegible] pétition auroit été adressée au mi[illegible]tre du commerce par les principaux [illegible]gocians de Paris, dans le but de récla[illegible] un *Tarif des droits d'entrée et de sor*[illegible] La dernière publication officielle de [illegible] genre remonte à 1826 ; elle n'est pre[illegible] plus d'aucune utilité aujourd'hui [illegible] suite des nombreux changemens sur[illegible]nus depuis cette époque.

— Un journal annonce que la co[illegible]mission sénégalaise a terminé ses t[illegible]vaux. Après avoir entendu sur la qu[illegible]tion qui l'occupoit la lecture du travail [illegible] son président, M. Gauthier, elle a [illegible]cidé : 1° que le commerce de la gom[illegible] seroit libre à l'avenir ; 2° que, pour f[illegible]mer le fonds commun qui doit être [illegible] par la réunion de tous les traitans, o[illegible] prélèveroit que 5 et non 10 pour 1[illegible] 3° enfin, que la mesure appelée *com*[illegible]*mis*, et qui consiste à imposer aux [illegible]tans un prix *minimum* des guinées [illegible] pourroit jamais être établie que d[illegible] manière exceptionnelle et transit[illegible] M. le gouverneur Bouet a de nou[illegible] exprimé l'opinion formelle que le fa[illegible] d'imposer le compromis devoit être [illegible]cée seulement dans des cas très-rar[illegible] très-graves. Telles sont les bases de [illegible]donnance qui sera incessamment pu[illegible]

— La direction de l'administratio[illegible] douanes vient de publier une circu[illegible] sur une décision ministérielle qui m[illegible]fie les règles relatives à la circulatio[illegible] sucres.

— S'il faut en croire le *National*, l'administration des hôpitaux de Paris vient d'enjoindre aux directeurs de ces établissemens d'obtenir avec la quantité de viande accordée chaque jour un cinquième de plus de bouillon.

— On remarque, depuis plusieurs jours, que les bureaux de charité sont encombrés d'une foule de malheureux qui demandent du pain, des vêtemens et du bois. C'est effrayant, lorsqu'on songe au nombre d'indigens que Paris renferme. On n'en compte pas moins de 65,000 inscrits aux bureaux de bienfaisance. Dans ce chiffre ne sont point comptés près de 30,000 pauvres honteux qui sont d'autant plus misérables que peu de personnes pensent à les secourir.

— S. A. le prince Pierre Galitzin, capitaine aux gardes de l'empereur de Russie, vient de mourir à Paris, dans sa cinquantième année.

— M. le vicomte de Lalot, ancien membre de la chambre des députés, est mort le 27 de ce mois. Il étoit âgé de 71 ans.

— M. Laugier, astronome à l'Observatoire de Paris, a découvert le 28 octobre, vers sept heures du soir, dans la constellation du Dragon, une comète télescopique extrêmement foible et sans apparence de queue.

— La cour d'assises de la Seine s'est occupée vendredi et samedi d'une affaire d'assassinat commis sur la personne d'un nommé Cataigne, cocher de cabriolet. La justice a été mise sur les traces des trois accusés, Villetard, Mirault et Vallet, par l'une des reconnoissances du Mont-de-Piété que Cataigne portoit sur lui. Vallet et Mirault ont été condamnés à la peine de mort; Villetard, en faveur duquel le jury avoit reconnu des circonstances atténuantes, a été condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

— La femme Labar, prévenue d'avoir voulu trafiquer de l'honneur de sa fille âgée de seize ans, a été condamnée samedi, par le tribunal correctionnel, à deux ans de prison, 300 fr. d'amende et à dix ans d'interdiction des droits civils.

— On parle de l'exécution d'un projet depuis long-temps réclamé par la presse et le public, et qui contribuera puissamment à diminuer les funestes accidens dont le canal Saint-Martin est si souvent le théâtre. L'autorité se seroit enfin déterminée à border de parapets les rives de ce canal.

— Le nombre d'hôtels et maisons garnis de la capitale, qui étoit au 1er janvier 1841, de 5,019, atteint aujourd'hui le chiffre de 5,703.

Dans le même espace de temps, la population des maisons garnies, qui étoit, au 1er janvier 1841, de 65,341, s'est successivement accrue pour atteindre le chiffre de 79,827.

— La superficie de Paris, circonscrite par le mur d'octroi actuel, est de 34,398,800 mètres carrés. Quand cette capitale aura pour limite l'enceinte continue bastionnée que l'on élève en ce moment, sa superficie sera de 267,553,000 mètres carrés, ou 26,755 hectares, à peu près la superficie de la ville de Londres.

La population de Paris, lors du recensement opéré en 1841, étoit de 912 330 habitans; en y ajoutant l'effectif des troupes de la garnison et la moyenne des étrangers de passage, la population se trouveroit portée à 1,035,000 habitans.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le capitaine de vaisseau Costé est nommé major de la marine à Cherbourg, en remplacement de M. Lamarche, admis à la retraite.

M. le capitaine de vaisseau de Péronne est nommé directeur des mouvemens du port de Cherbourg, en remplacement de M. Costé, appelé aux fonctions de major.

— M. Target, préfet du département du Calvados, est atteint en ce moment d'une maladie très-grave. Mais il paroît que c'est à tort qu'on a dit qu'elle présentoit les caractères d'une aliénation mentale.

— On écrit de Lorient que, le 22 octobre, neuf hommes embarqués sur des

chaloupes ont péri. Pendant deux heures, ils ont lutté contre les vagues; dix fois ils ont été sur le poin d'atteindre un rocher, et toujours d'énormes lames les ont repoussés à huit ou neuf mètres de distance. Long-temps on les a vus, guidés sans doute par l'expérience du contre-maître, s'enlacer en faisceau pour mieux soutenir le choc des coups de mer; un à un, la lame les a enlevés.

— Il se fait, dit-on, de grands travaux de réparation au château de Chambord, qui appartient à Mgr le duc de Bordeaux.

— M. Teste, ministre des travaux publics, est arrivé à Avignon vendredi dernier, par le bateau à vapeur la *Colombe*. M. le ministre ne devoi rester dans cette ville qu'un ou deux jours au plus

— Le maire, l'adjoint et cinq membres du conseil municipal de la commune de Génissac, l'une des plus importantes de l'arrondissement de Libourne (Gironde), viennent de donner leur démission.

— L'église de la commune de Saint-Médard, dans l'arrondissement de Figeac (Lot), vient d'être consumée en entier par les flammes On croit que ce sinistre a pour cause l'imprudence du sacristain, qui auroit laissé du feu dans un encensoir et dans une chaufferette près du maître-autel.

La perte est considérable, et la commune de Saint-Médard, peu populeuse et l'une des plus pauvres du département, n'a aucun moyen de réparer les effets de ce désastre.

— La statue de Henri IV est arrivée à Pau le 25 octobre; mais elle ne sera inaugurée qu'au 1er mai prochain et de grandes fêtes auront lieu à cette occasion Deux inscriptions seront placées sur une des faces du piédestal; l'une latine, l'autre béarnaise : celle-ci consistera en ces seuls mots : *Lou nouste Henric*.

— Trois maisons de Marseille ont suspendu leurs paiemens elles étoient, dit-on, engagées dans le commerce de grains. Une maison de Londres MM Hunter et Coventry, qui faisoit également ce commerce, vient aussi de suspendre.

---

EXTÉRIEUR.

On écrit de Bruxelles le 27 c

« Le traité conclu avec les P pour la solution définitive de t questions laissées en suspens par du 19 avril 1839, a été paraph Haye, le 19 de ce mois, par les p tentiaires hollandais et belges ; que les deux gouvernemens se s servés de soumettre le traité à u nière révision, on peut le co comme arrêté et signé, si même i effectivement déjà.

» D'après ce qu'on apprend, qui comprend soixante-dix ou s et-onze articles, est divisé en t ties ; il règle :

» 1° Ce qui concerne la dél territoriale ;

» 2° Ce qui est relatif à la n fluviale ;

» 3° Ce qui touche aux no questions financières renfermée traité de 1839.

» Toutes les difficultés et t questions qui se sont présent résolues. »

Une lettre d'Amsterdam, tobre, porte que plusieurs mais bles, faisant le commerce de viennent de faillir On cite en la forte maison Nollet et Ce, à S dont le passif est évalué à plusi taines de mille florins. C'est commerce d'Amsterdam qui s cette faillite.

— Le *Times* annonce, d'aprè naux de Malte, que le bruit qu'en conséquence des intenti festées par la France, de rédui ces navales dans la Méditerran dre anglaise dans ces parage une diminution semblable e ou quatre vaisseaux de ligne r sous peu l'ordre de rentrer en A

— Le *Sun* examine la situati de la France. Il présente ce pa isolé au milieu de l'Europe, vant compter sur aucun allié où il oseroit affronter l'Angl quelle est, dit-il, aussi puissa

mais. Les journaux français devroient se rappeler que la France eut aussi autrefois une belle flotte dans la Méditerranée, et que cette flotte cessa d'exister, non pas à Brest ou à Toulon, mais à l'embouchure du Nil.

Le *Sun* menace de revenir sur cette question et de donner à la presse de nouvelles leçons, dans un chapitre intitulé : *Vaisseaux à vapeur*.

—Le *Times* publie les résultats suivans de la commission spéciale de Stafford. Sur le chiffre intégral des prévenus jugés, il n'y en a pas moins de 54 condamnés à la déportation. Sur ces derniers, 11 sont déportés à vie ; 13 pour 21 ans, et, parmi eux, Williams Ellis, un des hommes les plus dangereux des poteries ; 9 pour 15 ans : 18 pour 10 ans, et 3 pour 7 ans. Le reste est condamné à l'emprisonnement ou aux travaux forcés ; 146 condamnés subiront cette peine pendant des temps plus ou moins longs. Deux agitateurs chartistes, Linney et Cappur, seront en prison, l'un 2 ans et l'autre 2 ans et 3 mois. 55 prévenus ont été acquittés ; 3 ont été renvoyés aux prochaines assises ; ce sont O'Neill, Cooper et Richards. Il y avoit à juger 274 individus.

*Le Globe* ajoute à ces détails les suivans :

« M. Feargus O'Connor et d'autres personnages qui passent pour avoir été les moteurs et les instigateurs des désordres, au nombre de près de 60, ne peuvent pas être jugés avant janvier ou les assises du printemps, parce que, sans doute, leur affaire sera évoquée par le procureur-général et la cour du banc de la reine. Les conséquences d'une condamnation seront terribles et salutaires à la fois. A la vue de tant de familles désolées, à qui il ne reste plus que la honte et la misère, quels remords poignans ne doivent pas ronger au cœur les hommes qui ont causé tous ces malheurs ! »

— Le roi de Hanovre est assez gravement indisposé pour ne pouvoir donner d'audiences.

—Un ordre du cabinet de Berlin vient de défendre à tous les fonctionnaires, professeurs, instituteurs et militaires, de se livrer à aucune industrie en dehors de leurs fonctions, et ceux qui se trouvent dans ce cas devront y renoncer, sous peine de destitution.

—Suivant une correspondance du *Morning-Chronicle*, les représentans de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche auroient protesté contre la dernière note de la Porte-Ottomane relative à la Syrie ; mais la Russie et la Prusse en auroient accepté les conditions *ad referendum*.

—Les correspondances de Servie publiées par la *Gazette d'Augsbourg* confirment la nouvelle donnée par nous il y a trois jours, de la reconnoissance du nouveau prince par la Porte.

— On écrit de Belgrade, 15 octobre, à un journal allemand :

« La Servie n'a rien gagné à sa dernière révolution. Autrefois elle étoit principauté héréditaire ; elle est aujourd'hui principauté élective, système qui favorise singulièrement la corruption politique. Les droits électifs du peuple ne sont, du reste, spécifiés nulle part, et souvent un mouvement populaire peut décider ces hautes questions. »

—Il paroît aussi que le trésor public, qui contenoit des sommes considérables, auxquelles les anciens princes ne touchoient point, se trouve en ce moment presque à sec.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

**BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE.**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 90.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 45 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 570 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 3/4.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e^,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3667.

JEUDI 3 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. c. |
|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 |
| 6 mois. . . . . . | 19 |
| 3 mois. . . . . . | 10 |
| 1 mois. . . . . . | 3 50 |

## Un *quatrième article du* Journal des Débats *sur la persécution russe.*

En citant les précédens articles du *[…]nal des Débats*, nous avons dû […]e des réserves. Cette fois, notre […]oir est de les exprimer d'une […]nière encore plus formelle.

On diroit, en effet, que les *Débats* […]nt moins proposé, dans leur quatrième article, de dénoncer à l'indignation publique la persécution exer[…] contre les catholiques en Russie, […] de couvrir d'opprobre la mémoire […] Louis XIV, signalé dans ce Jour[…]l comme le persécuteur impitoya[…] des protestans français. Les *Dé[…]* sont, en matière d'histoire ec[…]stique, d'une ignorance qui […] les limites du vraisemblable : […]ous n'avons ni le loisir ni l'es[…] nécessaire pour rétablir, aux […] de leurs rédacteurs, le règne […] Louis XIV sous son vrai jour ; […] nous bornons à les renvoyer à […] *générale de l'Eglise* (t. IX, […]1-298).

[…]-seulement les *Débats* traves[…] l'histoire de France dans l'in[…]t d'une tactique qui aboutit à […] à l'empereur Nicolas : « Nous […]ons votre rigueur contre les […]oliques : mais pourquoi vous […]? Par compensation, nous […]rissons la conduite de Louis XIV […] l'égard des protestans ; » mais ils […]estissent ridiculement, ou plutôt […]cusement, l'histoire de Russie, […] ajoutant que *la tolérance étoit la […] favorite de Catherine II*. La to[…]nce de Catherine II ne pouvoit […] inventée que par les *Débats*.

Nous engageons encore les rédacteurs de ce Journal à s'édifier sur ce point dans l'*Histoire générale de l'Eglise* (t. XI, p. 631).

Nous élaguerons de l'article des *Débats* l'expression de leur haine contre Louis XIV. Il restera encore assez de passages répréhensibles dans cet article, qu'il importe cependant de faire connoître :

« C'est moins encore comme catholiques que comme hommes et comme chrétiens, que nous déplorons l'atteinte violente portée à la liberté de conscience, et nous haïssons encore plus la persécution elle-même que nous ne blâmons les persécuteurs ou que nous ne sympathisons avec les persécutés.

» De toutes les libertés de l'homme, la liberté religieuse est la plus intime, la plus profonde et la plus cachée au sein de la conscience ; aussi quand la persécution veut porter atteinte à cette liberté, il faut, pour pénétrer jusqu'à elle, qu'elle traverse et qu'elle déchire toutes les autres : c'est là ce qui fait des questions de conscience de si graves questions ; tout l'homme y est en jeu. Vous vouliez seulement que l'homme priât autrement ; vous vouliez seulement qu'il eût pour chef spirituel le czar de Moscou au lieu du pape de Rome ; c'est bien peu de chose, selon vous. Mais, pour avoir ce peu, il faudra que vous ôtiez à l'homme ses biens, sa famille, sa patrie, et la liberté même de ses actions, et ce n'est qu'à travers toutes ces spoliations douloureuses, que vous parviendrez à consommer la dernière de toutes, celle de la religion ; et encore, beaucoup aiment mieux perdre la vie que de changer un seul mot ou un seul geste à leurs prières.

» La persécution a ses degrés : elle

commence par des mesures qui gardent encore un air de justice, et elle s'enhardit peu à peu, où plutôt elle est entraînée à prendre chaque jour des mesures plus violentes.....

» L'empereur Nicolas... n'accorde un desservant que pour cent à cent-cinquante feux, en comptant quatre paroissiens par feu (ukase du 16 décembre 1839). Il est vrai que, dans l'Eglise russe, Catherine avoit décidé qu'un prêtre suffisoit à quatre cents paroissiens : mais c'est déjà une atteinte portée à la liberté de l'Eglise catholique que de mesurer ses besoins spirituels sur ceux de l'Eglise grecque.

» Il y avoit des couvens catholiques qui, si le prêtre ne suffisoit pas aux besoins de sa paroisse, pouvoient l'aider. Les moines pouvoient aller dans les paroisses voisines prêcher les fidèles et les soutenir dans la foi; leur activité pouvoit suppléer à la rareté des prêtres et des églises. Pour empêcher cela, le gouvernement russe a pris deux moyens.

» D'abord il a supprimé un grand nombre de couvens catholiques, deux cent deux sur deux cent quatre-vingt-onze (ordonnance du ministère des cultes, février 1832), sous prétexte qu'il y avoit trop peu de moines dans la plupart de ces couvens. Mais la cour de Rome lui reproche, dans son *Manifeste*, d'avoir en même temps empêché les couvens de recevoir des novices: ainsi, pour faire profession, il faut avoir vingt-deux ans, prouver qu'on est noble et obtenir la permission du ministère des cultes. Cette obligation de faire preuve de noblesse pour entrer au couvent est fort contraire aux usages de la primitive Eglise, qui recevoit dans les couvens les esclaves fugitifs. Disons aussi que le gouvernement russe avoit mauvaise grâce à reprocher aux couvens le petit nombre de leurs moines, quand il s'arrangeoit pour diminuer chaque jour ce nombre.

» La seconde mesure prise par le gouvernement russe fut de défendre aux prêtres catholiques d'administrer les sacremens dans d'autres paroisses que la leur ou à d'autres paroissiens, de telle sorte que, les prêtres et les paroissiens étant pour ainsi dire attachés à la glèbe, les paroisses ne pouvoient pas s'aider dans leurs besoins réciproques...

» Aucun prêtre catholique ne peut avoir à son service des fidèles de l'Eglise gréco-russe (ukase du 11 juillet 1836)...

» Quiconque abandonne l'Eglise gréco-russe pour se faire catholique, perd aussitôt la gestion de ses biens, le droit d'élever ses enfans, et est renfermé pour le restant de ses jours dans un monastère (ukase du 21 mars 1840). Voilà la tolérance du gouvernement russe!

» Mais ne nous étonnons pas de cette sévérité. Dans l'Eglise russe, Eglise toute civile qui fait corps avec l'Etat, et dont le chef suprême est l'empereur, le changement de culte devient une désertion. Il n'y a pas d'apostats : il n'y a que des déserteurs. Tel est l'inévitable abus des religions d'Etat. Quitter l'Eglise, c'est trahir l'Etat et le prince qui le représente ; c'est crime de lèse-majesté...

» Le gouvernement qui frappe sans pitié l'homme qui quitte l'Eglise russe pour l'Eglise catholique, n'est pas moins sévère contre ceux qu'il appelle ses complices, c'est-à-dire contre ceux qui ont pu l'engager au changement. Autrefois les personnes prévenues d'avoir *détourné de l'orthodoxie au latinisme*, étoient poursuivies et punies selon les lois ecclésiastiques. Une ordonnance impériale du 16 décembre 1839 déclare qu'elles seront dorénavant poursuivies et punies par la justice séculière, *attendu*, dit cette ordonnance, *qu'ils sont prévenus, non d'avoir enfreint les lois de l'Eglise, mais les lois générales de l'Etat* : tant il est vrai que, grâce à l'unité despotique de l'Eglise et de l'Etat, toute apostasie est considérée comme une révolte!

» En même temps qu'on punit ceux qui convertissent les Russes au catholicisme, on récompense ceux qui convertissent les catholiques à l'Eglise russe. (Pièces officielles du *Manifeste*, page 130)...

» Les agens du gouvernement, sans

consulter ni avertir les habitans, dressent dans les villages des listes de convertis. La liste fait foi (*Manifeste*, page 74), et les gens sont déclarés membres de l'Eglise gréco-russe, et relaps s'ils osent encore pratiquer le culte catholique. Ailleurs on convoque les habitans, et alors on leur fait signer un acte d'abjuration du catholicisme. On signe pour ceux qui ne savent pas signer comme pour ceux qui ne veulent pas; on signe pour les absens, on signe même pour les morts (page 81). A Pschebrod, un prêtre russe, avec quatre desservans, arrive accompagné de soldats. Les habitans sont traînés de force à l'église: là le prêtre les confesse de force, de force leur administre l'Eucharistie (page 85), et ce sont encore des convertis qui seront punis comme relaps, s'ils abandonnent cette foi qu'ils ont si librement embrassée.

» Et ne croyez pas que l'Eglise catholique puisse se défendre contre cette propagande violente avec les armes qui appartiennent à l'Eglise, c'est-à-dire, en exhortant les fidèles à supporter courageusement ces épreuves, en prêchant la parole divine, en défendant par la discussion les dogmes et les cérémonies de leur Eglise. Non!... Aucun sermon ne peut être prononcé sans être soumis à la censure; et le 21 novembre 1840, deux prêtres catholiques, prévenus *d'avoir agi de propos délibéré contre les progrès de la religion orthodoxe*, ont été, par ordre exprès de l'empereur, relégués dans les gouvernemens de la Grande-Russie, et soumis à la surveillance de la police (pag. 154).

» Mentionnons en passant la réunion au domaine de l'Etat des biens de l'Eglise catholique, réunion qui donne au fisc un bénéfice de près de 250,000 roubles par an (p. 151), ce qui n'empêche pas le gouvernement russe de dire, dans sa réponse aux plaintes du Saint-Siége, qu'il n'a séquestré les biens de l'Eglise catholique que *dans l'intérêt même de cette Eglise* (p. 118), *et pour faciliter au clergé le remboursement de son revenu*. Nous ne blâmons pas, en principe, la réunion des biens de l'Eglise au domaine de l'Etat; c'est un principe français (1): mais, quand la révolution prit les biens du clergé, elle ne s'avisa pas au moins de dire qu'elle les prenoit dans *l'intérêt même du clergé*.

» Finissons... par une réflexion que nos lecteurs auront sans doute faite avant nous.

» Quand Louis XIV persécutoit les protestans, l'intolérance sembloit le droit commun de l'Europe. La tolérance n'avoit encore été ni prêchée ni pratiquée. Parfois, selon les temps et les lieux, les catholiques toléroient les protestans, ou les protestans toléroient les catholiques; mais personne ne croyoit à la tolérance, personne ne la professoit comme un principe saint et sacré. L'honneur de proclamer ce grand principe étoit réservé au XVIII[e] siècle. Depuis le XVIII[e] siècle, les livres, les lois, les gouvernemens ont *tous* (2) professé la tolérance. C'est le droit commun de l'Europe. Les Etats qui sont nés ou qui ont grandi dans le XVIII[e] siècle, tels que l'empire russe, se sont surtout honorés par leur tolérance. La tolérance étoit la devise favorite de Catherine II (3) et de Frédéric II. Peut-être, dans la tolérance de ces deux grands politiques, y avoit-il plus d'indifférence religieuse que de respect des droits de la conscience humaine: mais, sous l'empereur Alexandre surtout, la tolérance en Russie a cessé d'être indifférente et irréligieuse; elle est devenue sincère et consciencieuse. Ce grand prince étoit à la fois pieux et tolérant; il étoit vraiment chrétien. Par quelle fatalité son successeur s'est-il mis à haïr ce prin-

(1) Le vol un principe! et un principe français!

(2) Quelle tolérance que celle de la république et du directoire! Tolérans pour toutes les extravagances et pour tous les crimes, ils n'étoient intolérans qu'à l'égard de la vraie religion et de ses ministres, qui n'eurent à attendre de ces gouvernemens que l'échafaud ou la déportation.

(3) Quelle tolérance que celle qui braquoit le canon contre les églises pour empêcher que les Grecs-unis n'y pénétrassent!

cipe sacré du droit européen, au moment où personne ne le conteste plus? La tolérance est partout aujourd'hui en Europe, dans les mœurs, dans les idées, dans les lois, dans les habitudes; partout, excepté dans les ukases de l'empereur Nicolas. Comment ce prince a-t-il oublié une des règles qui faisoient la force et la gloire de son empire? Comment n'a-t-il pas continué à comprendre qu'un grand empire, comme celui de Russie, ne pouvoit pas avoir une unité de cultes trop dure et trop rigoureuse? Cet empire a grandi par la tolérance; il a prospéré par le respect des mœurs, des langues et des cultes divers que comporte et qu'impose, si je puis ainsi dire, l'étendue du territoire russe. En cherchant aujourd'hui à maintenir la grandeur de cet empire par des principes tout-à-fait contraires à ceux qui l'ont créée, l'empereur Nicolas fait une grande et dangereuse expérience; et dans l'intérêt de la Russie comme dans l'intérêt de l'humanité, nous espérons que cette expérience échouera. »

Ce langage des *Débats* est clair : ses rédacteurs ne pouvoient avouer plus franchement leurs sympathies protestantes et leur complète indifférence en matière de religion. On voit maintenant à quel point de vue leurs articles sur la persécution russe ont été écrits.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S., depuis son retour de Castel-Gandolfo, a visité les basiliques patriarcales, plusieurs établissemens pieux, tels que l'hospice du très-Saint-Sauveur, et différens monastères. Partout elle a été reçue avec les témoignages de la plus affectueuse vénération.

— Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique, qui s'est tenue à Rome le 1er septembre dernier, le P. J. Peronne de la Compagnie de Jésus, professeur de théologie au collége romain et censeur de l'Académie, a lu une disserta[tion] pleine de science et d'intérêt, i[n]tulée : *Réflexions sur la méthode [in]troduite par Georges Hermès dan[s la] théologie catholique, et sur quel[ques] erreurs particulières du même pr[ofes]seur dans la théologie.* Après a[voir] fait remarquer en général qu'e[n] de science, l'heureux ou funest[e ré]sultat de la recherche du vrai [dé]pend en grande partie de la mé[thode] selon laquelle on procède dan[s les] investigations scientifiques, l'ac[adé]micien a montré avec combie[n de] raison on pouvoit affirmer cel[a des] études théologiques, vu leur subl[ime] nature et le grave danger qu'il [y a] de faire naufrage sur les nombr[eux] et perfides écueils qui les entour[ent.] Pour confirmer ses paroles, il a [cité] l'exemple du célèbre Abailard, q[ui,] au XIIe siècle, malgré le respect q[u'il] professoit pour l'autorité doctr[inale] de l'Eglise, et sans avoir l'inten[tion] directe d'en renverser l'ensei[gne]ment, fut cependant entraîn[é au] rationalisme et aux plus grav[es er]reurs par la méthode qu'il [avoit] embrassée dans l'étude de la [théo]logie. L'académicien a été natur[elle]ment amené par cet exemple à [par]ler de Georges Hermès. Celui-ci [, de] nos jours, s'est proposé pour [but,] non de détruire les fondemens [de la] religion chrétienne, mais de la [con]solider, en établissant une invin[cible] démonstration de la vérité du c[hris]tianisme en général, et du cat[holi]cisme en particulier; mais, e[nve]loppé dans les filets de la philos[ophie] de Kant, Hermès, dans sa dém[ons]tration évangélique comme da[ns sa] démonstration dogmatique, s'[atta]cha à une méthode qui le cond[uisit] non-seulement hors de la voie, [mais] même à des résultats tout-à-fait [con]traires à la doctrine. Le savant [aca]démicien, dans le but d'éclairc[ir le] sujet, a émis les trois assertions [sui]vantes : Hermès, en vertu de la [mé]thode adoptée et suivie trop fi[dèlement]

it par lui, 1° pose pour fonde-
it de sa démonstration du chris-
isme et du catholicisme un sys-
e philosophique qui conduit au
ticisme; 2° par l'effet de ce
principe, d'où il argumente
démontrer le christianisme
catholicisme, il interdit tout
tiré des preuves histori-
la vérité de la foi; 3° il
dans un système théologique
confond et contredit les doctri-
plus essentielles de la théolo-
olique. Chacune de ces as-
a été développée avec un or-
mirable, avec une élégance de
et une logique toujours puis-
Les argumens multipliés
fortifiés par d'irréfragables
ages extraits des œuvres mê-
Hermès : aussi la dissertation
aucun doute d'aucune es-
Les paroles du P. Peronne ont
cueillies avec des applaudisse-
unanimes par LL. EE. les car-
Pedicini, Macchi, Ostini,
Orioli, Bianchi, Ferretti,
et Gazzoli, et par une as-
aussi choisie que nom-

la séance de l'Académie
Religion catholique, qui a eu
15 septembre, Mgr Asquini,
évêque de Tarse, a lu une grave
ante Dissertation où il a mon-
mbien *la religion catholique a*
*été favorable au progrès de la*

article suivant du *Diario* con-
ce que nous avons dit sur les
de Rome :

écoles du soir ont été formées à
comme à Paris et dans les autres
villes, pour instruire les jeunes
après les travaux de la journée.
essité de ne point interrompre le
qui fait vivre le pauvre, a inspiré
rité du clergé romain et à de pieux
l'idée de ces leçons nocturnes.
nd nombre d'ecclésiastiques et de
se consacrent à cette aumône in-
tellectuelle dont le principal but est de répandre les principes chrétiens et l'amour des vertus civiles et morales, avec l'instruction élémentaire, dans la population la plus active et la plus nécessiteuse de la ville pontificale. Les curés témoignent la plus grande sollicitude pour ces institutions; une centaine de personnes et le président de la commission des subsides fournissent les deniers nécessaires à la location des bâtimens, à l'achat des plumes, papiers, etc., et aux dépenses de la réunion du dimanche. Au lieu des instructions ordinaires, les confessions occupent le samedi; la matinée du dimanche est employée à des exercices de piété en commun; après le déjeûner, les élèves sont conduits dans de beaux jardins pour s'y livrer à la récréation. De cette manière, les jeunes gens sont toujours occupés : les jours ouvrables, dans les ateliers et à l'école; les jours de fête, aux réunions et dans les jardins. L'on se procure ainsi un vaste champ pour les former au bien, ce qui est le premier but de l'institution.

» On a coutume de faire à la fin de l'année une distribution de prix afin d'exciter l'ardeur des élèves. La cérémonie a eu lieu cette année, le 26 septembre, dans la vaste église de Ste-Marie de Marchegiani. Mgr Morichini, président des écoles du soir, a célébré la messe et distribué la sainte Eucharistie à tous les écoliers en âge de la recevoir. A quatre heures de l'après-midi, les élèves se sont rendus de nouveau dans l'église qui se trouvoit ornée et illuminée avec art. Après un discours de M. l'abbé de Ciccolini, les jeunes lauréats, appelés l'un après l'autre, ont reçu les prix qui leur étoient destinés, des mains des cardinaux Patrizi, Polidori, Ferretti, Gazzoli et Grimaldi, et de quelques évêques, prélats et personnages de distinction venus pour honorer la solennité de leur présence. Des paroles pleines de bonté et d'encouragement étoient adressées à chacun des jeunes gens par l'éminent personnage qui donnoit la récompense. La musique embellissoit la fête. Les objets donnés

étoient des images, des reliques et des vêtemens : ces derniers objets étant les plus convenables à des enfans de cette condition, et servant à soulager les parens dans les dépenses qu'ils sont obligés de faire.

» Huit écoles du soir sont maintenant établies à Rome; on y compte un millier d'écoliers, ainsi que le compte-rendu de l'année 1841 en fait foi. Une école coûte 160 écus par an; elle ne renferme pas moins de 125 jeunes gens. On voit par là l'économie (tant prisée de nos jours) de l'institution romaine. Tout est dû à la charité des excellens maîtres qui, sans autre récompense que le mérite acquis devant Dieu, prêtent gratuitement leur concours à l'instruction et à l'éducation des jeunes enfans, sacrifiant à ce besoin religieux les plus belles heures de la soirée avec un zèle digne de la piété de Rome. Le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, protége l'œuvre cordialement, et figure parmi les généreux donateurs auxquels sont dues les ressources pécuniaires. On cite aussi avec reconnoissance le prince Borghèse et Buoncompagni, et le duc Sforza Cesarini. Les curés de la ville demandent d'autres écoles du soir avec instance. Deux nouveaux cours s'ouvriront aussitôt, si la liste des sociétaires souscripteurs vient à s'alonger, selon l'espérance que l'on en a. »

---

PARIS. — La foule des fidèles se pressoit dans les églises le jour de la Toussaint : on y remarquoit surtout un grand nombre de jeunes gens.

A Saint-Sulpice, M. l'abbé Humphry, prédicateur de l'Avent, a donné un éloquent discours, où il a développé ces deux propositions : Les saints ont été des sages; les saints ont été des héros.

— Mgr Douarre, évêque d'Amatha, de la Société des Maristes, vicaire apostolique, chargé de l'une des missions de l'Océanie, M. le baron de Bussière et M. Eugène Boré sont arrivés à Paris. Le prélat a présidé dimanche soir les pieux exercices de l'archiconfrérie dans l'église d[e] Notre-Dame-des-Victoires, et il [a] adressé aux fidèles des paroles d'[é]dification. On a l'espoir d'entend[re] M. Boré parler de la situation rel[i]gieuse de l'Orient dans une séan[ce] du cercle catholique, qui sera prési[dée] vendredi soir par M. l'Archev[ê]que de Paris.

— Nous avons annoncé la mo[rt] de M. le prince Pierre Galitzin, cap[i]taine aux gardes de l'empereur d[e] Russie. Membre d'une famille a[u] sein de laquelle se sont opérées, da[ns] ces derniers temps, d'admirabl[es] conversions, cet excellent chréti[en] laisse à ses enfans des traditions [de] piété et de vertu qui perpétuero[nt] l'éclat d'un nom si justement hono[ré]. Les obsèques du prince ont eu lieu [à] l'église des Missions-Etrangères, [en] présence d'un concours de nobl[es] amis.

---

*Diocèse d'Aix.* — Le chapitre m[é]tropolitain vient de perdre M. l'ab[bé] Christine.

Né à Istres le 12 janvier 174[.] M. Christine montra de bonne heu[re] une vocation décidée pour l'ét[at] ecclésiastique. A 18 ans il ent[ra] dans la congrégation de la Doctri[ne] qui se vouoit aux travaux de l'ens[ei]gnement. Il étoit professeur dep[uis] deux ans, quand il reçut la prêt[rise] des mains de l'évêque de Vai[son]. Employé successivement dans [les] maisons de Beaucaire, Mende, N[...] bonne et Barcelonnette, il parv[int] à la place de professeur de philo[so]phie, et plus tard, de grand pré[fet] des études au collége Bourbon [d'] Aix. Il se fit une haute réputati[on] comme prédicateur, et bien des pe[r]sonnes se rappellent encore [les] beaux discours qu'il a prononç[és] avant que son grand âge l'ait obli[gé] d'abandonner cette carrière. Sa [fi]gure imposante et noble, son reg[ard] ferme et expressif, sa voix sonor[e] aidoient au succès de ses instructio[ns]

l'archiduchesse d'Autriche, gouvernante du Milanais, étant venue passer en Provence la saison des bains, et ayant voulu entendre un prédicateur français, on ne crut pas pouvoir en trouver un plus capable que M. Christine, qui prêcha devant elle dans l'église des Bénédictins à Aix. Son talent étoit si apprécié, que M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, ne voulut jamais lui permettre de quitter son diocèse pour prendre possession d'un bénéfice dont la famille de sa mère avoit la disposition dans la ville d'Istres.

La révolution vint enlever cet ecclésiastique à ses brillans et utiles travaux. Il étoit à Marseille au moment où les troupes de Carteaux y arrivèrent. Il trouva un refuge à Toulon, et sortit de cette ville sur la frégate *la Poulette*, dont les Anglais s'étoient emparés. Arrivé à Mahon, il obtint de l'autorité la permission de se livrer à l'enseignement, et ne fut pas exposé aux privations que supportèrent tant d'autres émigrés. Il revint en France en 1802, et fut nommé curé de la paroisse de Saint-Jean *intra muros* à Aix. En 1823 il prononça l'oraison funèbre de M. le cardinal de Bausset : ce fut son dernier discours, et l'on y retrouve les caractères qui distinguoient son talent.

En 1823, M Christine devint chanoine titulaire, et Mgr Rey, appelé depuis à l'évêché de Dijon, lui donna des lettres de vicaire-général.

Cet homme plein de force et d'énergie dans ses belles années avoit un cœur doux et compatissant : plus d'une fois on le vit mouiller de larmes le chevet du malade qu'il consoloit, et souvent l'émotion arrêtoit dans sa bouche les paroles de la liturgie quand il rendoit les derniers devoirs à quelque fidèle.

Le temps, après avoir attaqué une à une ses qualités physiques, l'avoit rendu en quelque sorte l'ombre de lui-même, lorsqu'il mourut, le 19 octobre dernier, âgé de 95 ans.

Les paroles de résignation et de foi que ce vieillard vénérable prononça dans ce moment suprême, émurent profondément les assistans.

---

*Diocèse d'Alby.* — Le monastère de Trappistes, fondé dans ce diocèse, recevra bientôt les Frères qui doivent l'habiter. Ils seront tirés du monastère d'Aiguebelle.

---

*Diocèse de Cahors.* — Mgr Bardou a fait son entrée dans la ville épiscopale, et pris possession de son siége.

---

*Diocèse de Clermont.* — La paroisse de Manzat vient de perdre M. l'abbé Jean Taschet. Né à Sainte-Marie-de-Comps, il étudia avec succès au collége de Riom. Ordonné prêtre, il exerça d'abord le saint ministère à Ambert, et se montra dès-lors un véritable modèle des vertus sacerdotales. Une paroisse lui ayant été résignée dans le diocèse de Bourges, il s'y rendit avec la soumission qui caractérise le bon prêtre. Il y faisoit le bien, lorsque sa fidélité aux sermens prêtés devant l'autel le força de demander un refuge à la Suisse. Après un exil de dix ans, il put revoir sa patrie, et fut chargé pendant quelque temps de la conduite de sa paroisse natale. Ses nouvelles ouailles, qui avoient souffert aussi durant les jours sanglans qui venoient de peser sur la France, auroient bien désiré le conserver ; mais il obéit à la voix du premier pasteur. Il fut successivement desservant de Saint-Julien, de Bellenave, et en 1808, il devint curé titulaire de Manzat. Plus tard, jaloux de faire valoir le mérite de M. Taschet sur un plus vaste théâtre, Mgr de Dampierre lui offrit des postes très-avantageux, entre autres la première cure du département de l'Allier, aujourd'hui cathédrale de Moulins. Mais M. Taschet répondit modestement « qu'il se

trouvoit bien là où il étoit; » et c'est en effet là qu'il a terminé ses jours, béni et regretté de tous ses paroissiens. Il est mort le 14 octobre, âgé de 86 ans, et sa dépouille mortelle a été transportée au cimetière de Ste-Marie-de-Comps.

*Diocèse de Fréjus.*—Le 25 octobre, à huit heures du matin, une messe a été célébrée par M. l'évêque d'Alger. A cette messe a succédé la cérémonie de la *vénération* des reliques par chacun des prélats, et leur translation au lieu de l'embarquement. Comme les jours précédens, un détachement de troupes a été mis à la disposition du clergé, qui s'est dirigé vers deux magnifiques embarcations. M. le préfet maritime lui-même attendoit le cortége. L'émotion a été inexprimable au moment où, portées par quatre prêtres en ornemens sacerdotaux, les reliques sont arrivées. Les tambours battoient aux champs, les soldats présentoient les armes. Des larmes baignoient les yeux des vénérables pontifes, surtout lorsque M. l'évêque de Fréjus a adressé à ses collègues les paroles suivantes :

« Sur le point de me séparer de vous, veuillez bien recevoir mes derniers adieux. Oh! comme je voudrois pouvoir vous accompagner! Du moins, mes vœux et mes souhaits vous suivront sur la terre d'Afrique, jusqu'à Hippone. Daigne la divine Marie, l'étoile de la mer, devenir votre boussole et luire sur vous pendant la traversée! Puisse l'ange du Seigneur vous accompagner! puisse-t-il apaiser sous vos pas les flots soulevés, vous diriger, vous conduire jusqu'au port, heureux terme de vos désirs! Puissiez-vous bientôt rendre à la chère Hippone les restes précieux du grand Augustin, que mon vénérable frère, l'évêque d'Alger, a si heureusement obtenus! Je prierai pour vous; tout mon clergé priera de même, pour obtenir du Seigneur un bon voya[ge et un] heureux retour. »

Les prélats ont remercié [M. l'évêque de] Fréjus, et, l'embarquement [des res]tes vénérés ayant eu lieu, l[es évê]ques qui devoient aller à Bo[ne pour] assister à l'inauguration du [monu]ment élevé par l'épiscopa[t fran]çais, se sont embarqués eux-m[êmes].

*Diocèse de Lyon.* — M. Cholleton, qui étoit vicaire-[général] titulaire à l'époque de l'adm[inistra]tion apostolique, est entré da[ns la So]ciété des Maristes, et habite [la mai]son du noviciat de Lyon, qu[i reçoit] beaucoup de services de so[n expé]rience et une grande édific[ation de] sa piété.

*Diocèse de Rodez.* — Quelqu[es jours] après la solennelle inaugura[tion du] grand séminaire de Rodez, M[. l'évê]que a eu la satisfaction d[e voir] réunie dans ce nouveau loca[l, pour] la retraite ecclésiastique, un[e partie] considérable de son clergé. [Plus de] 400 prêtres ont suivi ces sain[ts exer]cices, dirigés par M. l'abb[é ...]gnon. Le prélat n'a pas cess[é d'être] au milieu de ses prêtres, q[ui] ont été édifiés de sa piété [et] de sa touchante affabilité, et [qui] portent profondément gravé[es dans] leur cœur les paroles qu'il a [bien voulu] leur adresser de temps en te[mps, et] surtout en terminant.

La clôture a eu lieu le je[udi] 27 octobre à la cathédrale. [La ville] de Rodez a pu s'édifier tout à [la fois] et du sermon remarquable [du pré]dicateur, et du spectacle i[mposant] qu'offroient tous ces prêtres, [renou]velant, avec une piété vraime[nt] et bien sentie, leurs promess[es cléri]cales, dans les mains patern[elles de] leur nouvel évêque.

*Diocèse de Strasbourg.* [...] patience de la majorité d[es ...]ciens, et leur attitude éner[gique]

légale devoient nécessairement triompher de la folle intolérance et du fanatisme aveugle de quelques *perturbateurs*. Le gouvernement, averti des graves injures qu'une coterie s'étoit permises contre les droits de ses concitoyens, a cru devoir intervenir et prendre des mesures pour faire disparoître le bas-relief si astucieusement apposé au monument de l'imprimerie. L'artiste, qui avoit oublié les convenances sociales, en suivant les inspirations hostiles de quelques *meneurs*, s'est vu obligé de retirer l'effigie de Luther; mais, au lieu de convenir de sa faute, il s'est permis d'adresser au *Courrier du Bas-Rhin* une lettre remplie de fiel et de morgue, dans laquelle il se plaint de l'ignorance et du fanatisme des Strasbourgeois, tout en déclarant qu'il consent à changer son œuvre, en remplaçant Luther par Erasme. Le *Courrier du Bas-Rhin*, en insérant cette lettre inconvenante, a cru devoir aussi crier au fanatisme et à l'intolérance de la majorité qui, certes, n'avoit pas consenti à retirer *la croix*, ce symbole de la civilisation et de la liberté, pour *canoniser* un moine apostat dont les écrits fanatiques et honteux ne préludoient que trop bien aux déclamations furibondes du *Courrier du Bas Rhin*.

---

*Diocèse de Toulouse*. — M. l'abbé Berdoulat, délégué par M. l'archevêque, a reçu, dans une des chapelles de l'église Saint-Sernin, l'abjuration d'une protestante, qui, après avoir renoncé solennellement à l'erreur dans laquelle elle avoit été élevée, a été baptisée et admise à la réception de l'Eucharistie. M. Berdoulat a donné ensuite la bénédiction nuptiale à la néophyte, ainsi qu'à l'époux auquel l'unissent aujourd'hui les liens d'une commune croyance.

---

*Diocèse de Troyes*. — La première pierre du pignon sud-est de la cathédrale a été posée et bénite, le 28 octobre par M. l'évêque. Après la bénédiction, M. l'abbé Coffinet, secrétaire de l'évêché, a lu à haute voix l'inscription gravée sur une planche de cuivre destinée à constater l'époque et les circonstances de la cérémonie. Cette planche de cuivre a ensuite été enfermée dans une boîte de chêne revêtue d'une enveloppe de plomb, et mise, avec quatre médailles d'argent de différens modules et une médaille de bronze répétant sommairement le contenu de la légende, sous la première pierre.

Cette pierre ayant été posée, Mgr De Seguin Des Hons a remercié les autorités locales du concours qu'il a trouvé chez elles, afin d'obtenir promptement du ministère les secours nécessaires à la réédification de la partie sud-est de la cathédrale. Puis, s'adressant aux ouvriers, il a exprimé le désir de les voir terminer heureusement, et sans éprouver de déplorables accidens, la réédification qu'ils ont entreprise. Il a terminé en donnant une bénédiction générale.

---

ANGLETERRE.—Une imposante cérémonie vient d'avoir lieu dans la première cathédrale catholique que l'on ait construite en Angleterre, celle de Birmingham. Cette cérémonie est le sacre d'un évêque catholique, auquel assistoient un grand nombre de protestans. Mgr Wiseman, qui étoit présent, a preché. On vient d'apprendre de Rome la conversion à la foi catholique de M. William Leycester, banquier et membre du parlement.

— MM. Sydow et von Gerlach, qui étoient venus en Angleterre pour prendre connoissance par eux-mêmes de la nature et des réglemens de l'Eglise établie, sont convaincus que le protestantisme germanique ne peut s'unir avec elle. Que va devenir maintenant l'évêque

Alexandre, dont le siége est fondé, à Jérusalem, sur le patronage uni des deux établissemens?

— Miss Buxton, appartenant à une famille distinguée, a pris le voile, le 24 octobre, dans le convent des Sœurs de la Merci, à Londres. Une grande partie de ces religieuses sont de bonne famille, et les pauvres se louent beaucoup de leur charité.

— M. Powell, depuis son arrivée à Berwick-Upon-Tweed, où il a remplacé M. l'abbé E. Smith, que l'état de sa santé a forcé de venir en France, a commencé à faire, tous les dimanches, des lectures du soir, qui attirent la foule. On espère qu'il réussira à détruire tous les préjugés qui existent encore contre les catholiques parmi le peuple de cette ancienne cité, autrefois si religieuse.

IRLANDE. — Quatre conversions à la foi catholique ont eu lieu à Dungiven. Deux protestans venoient d'abjurer l'erreur, lorsque miss Henry et M. Lynch l'ont abjurée à leur tour dans la chapelle de Gortnaghy, et ont été reçus dans le sein de l'église par M. Dempsey. Plusieurs protestans assistoient à cette cérémonie.

ESPAGNE. — Dans le courant du mois d'août, 34 couvens ont été vendus aux enchères et ont produit la somme de 534,046 réaux. 64 ont été concédés gratuitement.

HOLLANDE. — Un jeune protestant s'est converti à la foi catholique dans la paroisse de Culembourg.

Le jour de la fête de saint François-d'Assise, une mère et ses trois filles ont abjuré le protestantisme dans l'église catholique de Gorcum.

PORTUGAL. — Un Israélite, âgé de 29 ans, originaire de Gibraltar, et enrôlé dans l'infanterie de la garde municipale de Lisbonne, vient d'abjurer le judaïsme pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique. La compagnie dont ce soldat faisoit partie et une députation de tous les corps militaires en garnison à Lisbonne assistoient à la cérémonie de l'abjuration.

PRUSSE. — Près de trente mille pélerins de la Silésie prussienne et des contrées voisines de l'Autriche ont visité cette année Annaberg (Mont-Sainte-Anne), à l'époque de l'Exaltation de la sainte Croix. Ils formoient deux processions, l'une allemande, l'autre polonaise. Le chemin de la croix, qui, par les sinuosités du mont Sainte Anne, conduit au Calvaire, a été successivement suivi par les deux processions. A côté de chaque station s'élevoit une chaire, et huit prêtres se relevoient dans la sainte tâche de mettre sous les yeux des assistans le touchant et terrible tableau des souffrances du Sauveur et des douleurs de la Mère de Dieu. Des larmes et d'innombrables sanglots attestoient le repentir des auditeurs et la conversion de leurs cœurs. Le nombre des prêtres s'est trouvé insuffisant pour administrer les sacremens de pénitence et d'eucharistie à cette multitude.

— Les prières et le jubilé que S. S. a prescrits pour attirer les grâces et les faveurs du ciel sur l'Eglise affligée d'Espagne, ont commencé, dans le diocèse de Trèves, le dimanche, 30 octobre, et se termineront le 13 novembre prochain, à la fête de la Dédicace.

Voici le sommaire du Mandement que Mgr Arnoldi vient d'adresser à ses diocésains à cette occasion :

« Le chef suprême de l'Eglise, Grégoire XVI, gémissant dans l'amertume de son cœur sur les maux innombrables de l'Eglise d'Espagne, a cherché et tenté, depuis plusieurs années, tous les moyens que l'amour de sa tendresse paternelle et son zèle apostolique pouvoient lui sug-

gérer pour porter un secours efficace à cette Eglise affligée, mère de tant de saints, jadis si florissante, et lui procurer la liberté et la paix. Mais c'est en vain que la voix du Père commun des fidèles s'est adressée à ces hommes animés de la fureur révolutionnaire, qui, selon l'expression du Saint-Père, font une guerre impie à Jésus-Christ et à ses saints.

» Beaucoup d'entre vous connoissent, par les feuilles publiques, quelle tyrannie on exerce en Espagne contre les évêques, les prêtres, le clergé régulier et les vierges consacrées au Seigneur; comment les temples, les basiliques les plus magnifiques sont profanés, dépouillés de leurs richesses, dévastés; leurs biens, ce patrimoine des pauvres, indignement gaspillés.

» Mais ce qu'on doit avant tout déplorer, c'est de voir qu'on veut séparer du centre de l'unité, cette nation qui fut toujours si fidèle et si soumise à l'Eglise et à son chef, et l'entraîner dans un déplorable schisme. Dans cette triste et affligeante occurrence, dans ce besoin pressant, le Père commun des fidèles a eu recours aux plus puissantes armes dont l'Eglise puisse disposer, aux gémissemens et à la prière. Il invite tous ses enfans à élever en commun leurs mains vers le Pasteur éternel, qui a bâti son Eglise sur un rocher indéfectible, et qui se plaît à la conduire à la victoire par les combats et les tribulations.

» Nous sommes, en qualité de chrétiens, sans différence de pays, de nation et de langue, jusqu'aux extrémités de la terre, un seul et même corps, car nous avons tous été baptisés dans le même esprit pour être un seul corps : soit juifs, soit gentils, soit esclaves ou libres, nous avons tous reçu un divin breuvage pour n'être qu'un même esprit.

» Une même foi nous unit, un même lien de charité nous resserre, et pour qu'il n'y ait point de division dans ce corps, mais qu'un membre s'occupe des besoins de l'autre, un même pasteur nous nourrit. Vous êtes le corps de Jésus-Christ et les membres les uns des autres; quand un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui. »

---

SUISSE. — Les couvens de Thurgovie viennent de prendre diverses mesures qui leur concilieront la population de ce canton. Ceux de Fischingen et de Kreuzlingen offrent de fonder des gymnases ; Kreuzlingen offre, en outre, de prêter gratuitement son concours pour le soin des ames. Celui d'Ittingen contribuera à l'entretien de l'un des gymnases par une somme annuelle qui servira de fonds de traitement pour les maîtres et qui défrayera un certain nombre d'élèves pauvres. Les couvens de femmes offrent de fonder des écoles de travail pour les jeunes filles. Celui du Val de Sainte-Catherine s'engage à créer un établissement d'éducation pour les pauvres orphelines, qui y seront reçues gratuitement. Munsterling se propose de fonder également un établissement en faveur de la classe souffrante. Il est à remarquer que, d'après les propositions faites par les couvens, les enfans des deux confessions seront indistinctement admis dans ces divers établissemens. Quelques monastères demandent de pouvoir nommer des professeurs étrangers (on ne dit pas lesquels), et désirent que la direction des établissemens soit confiée à des maîtres de leur choix. Il paroît que toutes ces offres sont faites avec l'approbation des autorités ecclésiastiques.

— Une nouvelle secte religieuse, beaucoup plus rigoriste que le méthodisme, vient de s'établir à Genève. C'est une espèce de Saint-Simonisme. Ces religionnaires tiennent leurs bruyantes assemblées dans un faubourg, parce qu'ils n'ont pu obtenir un local dans l'intérieur de la ville.

---

ÉTATS-UNIS. — On sait les efforts et

les sacrifices que font les différentes sociétés bibliques pour répandre partout des versions plus ou moins infidèles des saintes Ecritures. Aux Etats-Unis, les éditeurs de ces publications ne se contentent pas de jeter dans le public des textes incomplets ou tronqués. Ils ont jugé à propos d'y joindre des commentaires, dans lesquels les bases mêmes du christianisme ne sont pas toujours respectées. Pour ne citer qu'un seul exemple de la témérité de ces prétendus docteurs en théologie, on lit, dans une dissertation qui précède le texte des Evangiles, que dans presque tous les cas il convient de n'attacher qu'un sens figuratif aux paroles de Notre-Seigneur. Vient ensuite la désignation des cas où il faut adopter le sens figuratif ou métaphorique, et ceux où il convient de se tenir à l'interprétation naturelle. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les graves abus et les étranges erreurs qui résultent de cette manière de procéder des docteurs américains.

INDE. — Les progrès du puséysme dans l'Inde sont constatés par la presse anglaise :

« Plusieurs des professeurs du collége épiscopal de Calcutta, est-il dit dans le journal *Calcutta christian advocate*, sont puséystes. Les étudians en général sont profondément imbus des doctrines du puséysme. Un des professeurs puséystes est secrétaire de la haute école (*high school*) : le chapelain et le secrétaire de celle des orphelins à *Kidderpore*, sont puséystes. A des funérailles qui eurent lieu récemment au collége épiscopal, on vit des cierges allumés autour du cercueil du défunt. Les missionnaires au sud de Calcutta, sur lesquels on a tant parlé et tant écrit, sont presque tous puséystes, et la doctrine qu'ils prêchent est entièrement opposée à celle des autres sectes protestantes. De plus, on a vu plusieurs prêtres papistes visiter le collége épiscopal. Le journal *The Friend of India* parle avec indignation des efforts que fai la *secte* pour répandre son poison dan les veines de la société, malgré les remontrances de l'évêque diocésain (anglican). Voilà donc trois établissemens importans jusqu'ici regardés comme protestans, maintenant sous l'influence croissante du puséysme. Le collége épiscopal a été depuis long-temps connu comme le foyer du puséysme dans l'Inde. Aussi doit-on le regarder comme placé sous l'influence de l'esprit du papisme plutôt que de l'esprit du protestantisme. D'après cela les papistes pourroient bien s'épargner les peines et les dépenses de construire, comme on dit qu'ils ont intention de le faire, un collége pour l'éducation de leurs missionnaires. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On sait qu'un certain nombre de députés qui se trouvent intéressés dans la question de l'union douanière belge, soit comme propriétaires, soit comme industriels, sont venus à Paris tenir des conférences entre eux, pour aviser aux moyens de faire échouer les négociations et le traité qu'ils jugeoient devoir leur être préjudiciables. Les journaux du gouvernement sentent bien qu'il y a dans ces réunions une sorte de planche qui ne seroit pas toujours bonne, puisque cette espèce de tenue d'Etats au petit pied, qui ne regarde pour le moment que des intérêts industriels, pourroit prendre dans d'autres occasions un caractère politique; mais comme ce sont des députés ministériels qui se réunissent, on n'y voit pas d'inconvénient, et on passe là-dessus.

Il reste seulement à savoir ce qu'on auroit à dire si des députations d'un autre genre venoient à s'emparer de l'exemple actuel pour traiter et aviser à des mesures différentes de celles-ci, qui auroient pour objet des redressemens politiques. Et sans aller si loin, nous serions curieux de voir ce que le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et les journaux de M. Villemain laisseroient faire en pareil cas à la moindre petite assemblée d'évêques qui se tiendroit à Paris ou

ailleurs pour délibérer sur les affaires de la religion, dans une circonstance surtout où il s'agiroit de faire rompre les négociations d'un traité commencé entre deux gouvernemens.

---

Il est curieux de voir comment les journaux les plus approbateurs de la révolution de juillet et de l'ordre de choses qui en est sorti, se moquent aujourd'hui de l'héroïsme et des actions d'éclat qui lui ont valu son nom de *glorieuse*. C'est ainsi qu'en parlant de la petite disgrâce de cour qui vient de faire mettre le général Pajol à la retraite, ils disent qu'il faut avoir *des amis aussi grotesques que les siens* pour vouloir lui faire un titre de gloire d'avoir marché contre Rambouillet à la tête des fiacres, des omnibus et des coucous de Paris qui allèrent en 1830 porter à Charles X et à sa famille leur ordre de départ pour Cherbourg.

Il est vrai que cette parodie de la guerre, cette cohue d'ivrognes entassés dans ce qu'on appelle les pots-de-chambre de Versailles et les coucous de Vincennes, ne pouvoient pas donner beaucoup de relief au commandement de M. le général Pajol. Mais on ne devoit pas s'attendre que ce fussent les *grotesques amis* de cette même révolution de juillet qui se chargeassent d'en faire la remarque.

---

La cour d'assises de la Seine vient de condamner à mort deux jeunes assassins qui avoient tué un homme pour s'emparer d'une centaine de sous de valeurs qu'il avoit sur lui. On fit dépouiller le principal accusé pour constater une blessure dont on disoit qu'il devoit porter la cicatrice. Le fait étoit vrai. M. le président des assises lui ayant demandé à quelle occasion il l'avoit reçue, il répondit que c'étoit dans les émeutes de 1832. Un de MM. les jurés ne put s'empêcher de témoigner quelque surprise et de faire la remarque que l'accusé n'avoit alors que 14 ans. Ceci auroit été remarquable et surprenant, en effet, si la révolution de 1830 n'avoit pas produit, deux ans auparavant, des héros moins âgés que celui-là, et décorés à dix ans de la croix de juillet et d'une jambe de bois, pour avoir joué un rôle non moins actif dans nos guerres civiles.

---

PARIS, 2 NOVEMBRE.

Le collége électoral du 1er arrondissement de la Seine est convoqué pour le 29 novembre, par suite de la nomination de M. le général Jacqueminot au commandement supérieur de la garde nationale de Paris.

— Le *Moniteur* publie l'ordonnance qui suit, datée du 30 octobre :

« Art. 1er. Le renouvellement triennal d'un tiers des membres des conseils généraux et d'une moitié des membres des conseils d'arrondissement aura lieu en 1842, du 25 au 30 décembre.

» Art. 2. Les préfets convoqueront les assemblées d'électeurs départementaux dans l'intervalle compris entre les limites déterminées par l'article précédent. Les arrêtés de convocation qu'ils prendront à cet effet devront être publiés dans toutes les communes des cantons où il y aura élection, quinze jours au moins avant l'ouverture des assemblées électorales. »

— Il vient d'être ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 1 million 500,000 f. applicables au service des prisons.

— M. Louis Sers, fils aîné de M. le préfet de la Gironde, vient d'être nommé auditeur au conseil d'Etat.

— M. Langlois, chef de la division des fonds au ministère du commerce, a été nommé maître des requêtes en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux délibérations du conseil.

— On parle d'un mouvement qui auroit prochainement lieu dans le personnel du conseil d'Etat, et d'après lequel plusieurs maîtres des requêtes et auditeurs seroient retirés des comités auxquels ils sont actuellement attachés, et passeroient dans d'autres comités de ce conseil.

— Depuis 1830, sur soixante-quinze places de premiers présidens et de procureurs-généraux de cours royales, quarante-cinq ont été données à des députés.

— Le général Tiburce Sébastiani a été installé lundi dernier au poste de commandant de la première division militaire.

— Le *Journal des Débats* attribue à l'obstination du général Pajol la mesure qui l'a frappé :

« Nous croyons savoir, dit ce journal, qu'il avoit été question de nommer M. le général Pajol aide-de-camp du roi et gouverneur du Louvre, titres qui auroient permis de le maintenir en activité de service. »

— Lille, Sédan, Valenciennes se sont associés à la résistance contre l'union douanière avec la Belgique; Rouen, Abbeville, en un mot toutes les localités manufacturières, envoient à Paris des délégués pour soumettre leurs remontrances au gouvernement. Cette opposition, qui devient chaque jour plus compacte, ajoute à l'autorité des délibérations qui ont lieu chez M. Fulchiron. Beaucoup de députés arrivent pour y prendre part.

— Deux plaintes ont été remises à M. le procureur du roi, l'une par le maire, l'autre par un conseiller, à la suite d'une discussion très-vive qui a eu lieu au sein du conseil municipal de Neuilly entre ces deux fonctionnaires. Ces plaintes soulèvent une question de compétence et de liberté municipale qui intéresse toutes les communes de France. Il paraît aussi que les débats révèleront des faits curieux.

— C'est M. Enfantin, l'ancien *père* des saint-simoniens, qui est chargé de faire le rapport sur les travaux de la commission scientifique de l'Algérie.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, dans sa séance de samedi, a décidé, sur la proposition de la section de musique, qu'il y a lieu à nommer à la place vacante par la mort de Chérubini. Les compositeurs qui se présentent sont MM. Adam, Berlioz, Blondeau, Catruffo, Dourlan, Rigel, A. Thomas et Zimmerman.

Dans sa prochaine séance, l'Académie arrêtera la liste des candidats qu'elle admet; puis, dans une autre séance, discutera leurs titres respectifs, avant de fixer le jour de l'élection.

— La plupart des journaux n'ont pas paru aujourd'hui, à cause de la solennité de la Toussaint.

— Plusieurs fabriques de papiers peints viennent d'êtres mises en interdit par les ouvriers. Il est d'usage dans ces fabriques que les ouvriers paient eux-mêmes l'éclairage au moyen d'une retenue faite sur leur salaire. C'est cet état de choses que la coalition des ouvriers voudroit faire cesser.

— Vallet et Mirault se sont pourvus en cassation contre l'arrêt qui les condamne à la peine de mort. Villetard n's'est pas pourvu, Mirault continue à protester de son innocence. Vallet, sa avouer précisément sa culpabilité, dclare que Mirault et Villetard n'ont p pris part à l'assassinat.

— Un affreux événement est arrivé semaine dernière dans le quartier de Cité. Une enfant de six ans, la jeune fi du sieur D..., coloriste, demeurant r aux Fèves, a mis le feu à ses vêteme en courant d'une chambre à l'autre av une lumière. Ses parens sont accour à ses cris; mais ses vêtemens s'étoie enflammés si rapidement, que la pauvr enfant se trouvoit déjà entourée d'u colonne de feu, quand son père se sai d'elle et parvint à étouffer les flamm Les secours immédiats qu'on lui don ne purent la sauver; elle expira à tr heures du matin dans des souffranc atroces.

---

### NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Target, préfet du Calvados, vi de succomber à la maladie dont il é atteint depuis quelque temps.

— Quelques désordres ont eu lieu Bernay (Eure) le 28 octobre. Voici qu'on écrit de cette ville au *Journal de Rouen* :

« Des ouvriers rubanniers des diver communes voisines s'étoient rendus ici assez grand nombre et stationnoient, dè le matin, dans les rues de la ville et s la place Royale. De leur côté, des fabri

ans y étoient venus également pour tâcher de les calmer.

» Le préfet, qui s'étoit rendu sur les lieux, leur parla dans ce sens, ainsi qu'un des fabricans; mais toutes les exhortations furent inutiles. Le rassemblement stationna jusqu'à quatre heures et demie du soir, en réclamant à grands cris l'augmentation du tarif.

» Cependant la nuit approchoit; des menaces violentes étoient proférées par le rassemblement contre les fabricans, qui n'osoient sortir. Tous les moyens de persuasion avoient été inutilement employés. Le préfet fit donner l'ordre à vingt gendarmes de marcher en avant, avec le sabre dans le fourreau, pour disperser l'attroupement. Alors les ouvriers ameutés attaquèrent à coups de pierre et de bâton les gendarmes, dont quelques-uns furent blessés. Le préfet s'avança pour sommer une dernière fois les ouvriers de se retirer. Cette démarche resta aussi inutile que les précédentes; il fallut nécessairement repousser la force par la force. Six ouvriers ont été blessés dans le mouvement en avant opéré par les gendarmes. L'état d'aucun d'eux ne présente de gravité. Ce désordre n'a pas eu de suites. Tous les ouvriers se sont retirés dans leurs diverses communes.

» La cour royale de Rouen a évoqué cette affaire. »

— Il y a quelques jours, une quasi-émeute a eu lieu sur le rivage, à Arras. Des ouvriers charbonniers ont précipité dans l'eau une énorme grue, que M. Hallette faisoit monter pour charger ses machines sur les bateaux qui doivent les transporter à Dunkerque. On ne s'explique pas le mécontentement de ces ouvriers; car les pièces qu'il s'agissoit d'embarquer sont de celles qu'on ne peut remuer sans le secours d'une machine.

— Dans le Midi, l'argent est partout assez rare depuis la fin de septembre. Les marchés se ressentent cruellement du malaise général du commerce de Paris.

— On écrit de Saint-Etienne, le 28 octobre :

« L'événement vient de donner un heureux démenti aux sinistres prévisions qu'avoient fait naître l'approche de l'hiver et le chômage de cette année.

» Notre fabrique de rubans commence à reprendre de l'activité. Diverses commandes ont été faites: on en cite une, entre autres, d'une valeur de 80,000 fr. Les cabinets de dessins sont très-occupés, et les métiers se montent. »

— Pendant toute la journée du 23 octobre, la neige est tombée sur le pays de Gex; elle n'a pas tenu à Gex, mais elle couvre toute la chaîne du Jura qui se trouve au nord de Gex. Le froid se fait déjà assez vivement sentir; il a fortement gelé toutes les nuits passées, et l'on voit des grêlons d'une certaine épaisseur.

— M. Teste, ministre des travaux publics, étoit attendu à Nîmes dans la soirée du 29 octobre.

---

## EXTÉRIEUR.

La première chambre des états-généraux de Hollande a adopté, dans sa séance du 29 octobre, l'adresse en réponse au discours du trône. La discussion a eu lieu à huis-clos.

— Une correspondance de Londres fait entendre que le parlement anglais pourroit bien être réuni avant Noël, sur la demande du ministre de l'intérieur, sir J. Graham, qui redoute pour l'hiver la détresse des classes ouvrières.

— L'association qui s'est formée en Angleterre pour réclamer le rappel de la loi des céréales vient de tenir une grande réunion. Sur la proposition d'un de ses membres, elle a voté une somme de 1,250,000 francs (50,000 liv. st.) pour subvenir aux dépenses auxquelles pourroit donner lieu la poursuite en exécution de son projet.

— On a des nouvelles du Canada du 4 octobre. Les tories de cette colonie sont fort irrités contre le gouverneur-général, sir Ch. Bagot, à raison des nominations qu'il a été récemment forcé de faire dans le personnel de l'administra-

tion supérieure, et qui tendent à favoriser le parti français. Ces nominations avoient laissé tant de siéges vides dans le parlement canadien, qu'une prorogation étoit devenue indispensable. En conséquence, le parlement a été prorogé pour deux mois ; pendant ce temps, on devoit faire des élections pour le compléter.

— Le *Bulletin des Lois* du royaume de Prusse, publié le 22 octobre, contient un ordre de cabinet concernant la censure des livres. Tout ouvrage ou écrit de plus de 20 feuilles d'impression, est affranchi de la censure, pourvu que l'auteur et l'éditeur soient nommés sur le titre. Les ouvrages paroissant par livraisons ne sont pas compris dans cette faveur, à moins que chaque livraison ne soit de plus de 20 feuilles. Toute contravention sera punie de 10 à 100 rixdalers. L'ordre de cabinet porte la date du 4 octobre.

— L'empereur de Russie étoit de retour à Tsarkoé-Sélo, le 17 octobre, de retour de son voyage dans l'intérieur. Le *Journal* de Saint-Pétersbourg annonce que le prince est en parfaite santé.

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte la lettre suivante de Constantinople, 12 octobre :

« Hier, la Porte-Ottomane a annoncé officiellement aux ambassadeurs des cinq puissances que le sultan avoit jugé convenable de confirmer le choix du nouveau souverain de la Servie, Alexandre Georgewitsch. M. de Boutenieff se rendit immédiatement au ministère des affaires étrangères, où il eut avec Sarim-Effendi une conférence qui dura deux heures. Un instant après, un courrier est parti de l'ambassade russe pour Saint-Pétersbourg. Jusqu'à présent, il n'a rien transpiré soit de la conférence, soit des dépêches remises au courrier. Les représentans des autres puissances conservent une attitude purement passive. Ils attendent des instructions. Sarim-Effendi a annoncé aux ambassadeurs des grandes puissances que le séraskier de la Syrie Mustapha-Nuri-Pacha, ne resteroit à Beyrouth que jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur Issad-Pacha. Sarim-Effendi a ajouté que les Albanais seroient incessamment rappelés de la Syrie. Effectivement, des troupes régulières sont parties ces jours derniers pour la Syrie; les bâtimens qui les transportent à leur destination prendront à bord, au retour, une partie des Albanais. Ce changement exigé par sir Robert Peel, ne paroît pas important. Le shah de Perse a accepté la médiation de l'Angleterre pour le règlement des différends qui se sont élevés entre lui et la Porte-Ottomane. »

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1295 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 766 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 108 fr. 20 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 570 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 3/4.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3668.

SAMEDI 5 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*Tableaux de l'Evangile,* Essais poétiques sur les principales scènes de la vie du Christ, par Charles Turpin. — 1 vol. in-18.

La première page de ce livre est un hommage à Mgr de Sauzin, évêque de Blois, à qui M. Charles Turpin a voulu, par un juste sentiment de reconnoissance, dédier une œuvre née des encouragemens du prélat.

« Le ruisseau remonte à sa source, dit-il. C'est à cette source féconde que j'ai puisé la force nécessaire pour achever un travail entrepris avec une défiance trop légitime. Heureux si l'on y retrouve quelquefois cette onction si douce, si persuasive, que le divin Inspirateur a mise sur vos lèvres, et dont le charme, irrésistible comme l'exemple de vos vertus, nous aide à concevoir les merveilles du premier apostolat ! »

Il étoit difficile de faire avec plus de délicatesse un éloge si mérité.

M. l'évêque de Blois, en agréant la dédicace de ce livre, n'a pas seulement donné un témoignage particulier de bienveillance à M. Charles Turpin ; il a offert une garantie aux lecteurs chrétiens, qui seront sûrs de ne rencontrer dans les *Tableaux de l'Evangile* aucun trait dont ils puissent s'alarmer.

La Préface explique le dessein de l'auteur.

Il n'a point prétendu faire une traduction en vers de l'Evangile. C'est, en effet, la plus périlleuse des témérités : le traducteur en vers de ce divin livre, quelque talent, quelque génie qu'on lui suppose, demeure nécessairement suspendu entre deux écueils : il ne sera pas assez poète ou pas assez chrétien. M. Charles Turpin s'est borné à choisir les faits les plus sublimes ou les plus touchans de l'Evangile, les traits les plus remarquables de sa morale, tous ceux du moins qui lui ont paru susceptibles d'être revêtus, sans une altération sacrilége, de la forme poétique, et, de ces élémens réunis il a composé comme une vie abrégée de Jésus-Christ. En empruntant aux quatre évangélistes les scènes les plus frappantes, il en a formé une suite de tableaux ; et, comme ces faits épars, et pour ainsi dire isolés dans les évangélistes, sont tellement liés entre eux que de cet enchaînement résulte un tout complet, le lecteur embrasse la carrière parcourue par le Sauveur des hommes depuis la crèche de l'étable jusqu'à la croix du Calvaire.

On nous permettra de laisser M. Charles Turpin développer lui-même sa pensée :

« Nous n'avons pu, dit-il, que bien rarement nous astreindre à l'exactitude textuelle, ne prenant quelquefois qu'un seul trait de tout un tableau, mais cherchant à reproduire partout, même dans le difficile travail des transitions auquel notre plan nous condamnoit, l'esprit et la couleur du divin livre, et quelque chose au moins de sa douce chaleur, de son onction pénétrante.

» Loin de nous la folle et criminelle pensée de rendre sa lecture moins nécessaire !

» Que cet ouvrage puisse servir de préparation à une étude plus approfondie de l'Evangile, et nous aurons atteint notre but, et notre plus haute ambition sera satisfaite. Ce n'est pas le pain des

forts, c'est le lait des enfans. Il s'adresse particulièrement à la jeunesse, à la jeunesse de nos écoles surtout, et à cette classe si nombreuse; hélas! des gens du monde; qui n'ose ouvrir le livre des livres, parce qu'elle redoute la sévérité de ses formes, parce qu'elle croit rempli d'absynthe un vase où nous avons trouvé, nous, qu'un délicieux breuvage. C'est cette injuste, cette déplorable prévention que nous essayons de combattre. Nous voudrions prouver que l'Evangile, outre le mérite de ses divins enseignemens, renferme une foule de peintures dont l'intérêt et le charme n'ont rien à envier aux tableaux les plus variés des auteurs profanes. »

Il est plus d'un récit, plein de charme dans la prose de l'Evangile, que M. Charles Turpin a désespéré de pouvoir élever à la dignité du langage poétique; et voilà pourquoi il lui est souvent arrivé, comme il l'annonce, de ne prendre qu'un trait de tout un tableau. Nous citerons, par exemple, l'épisode de la Samaritaine. Les détails de sa vie antérieure n'ont assurément rien qui choque dans le texte sacré: mais, dit M. Turpin, comment les revêtir de la forme poétique?

La modestie de l'auteur l'a porté, peut-être, à exagérer le sentiment de défiance qui l'a fait quelquefois s'abstenir. Les deux cents pages dont se compose le récit brillant et rapide de la vie de Jésus-Christ, nous fourniroient de nombreuses citations à l'appui de l'idée beaucoup plus favorable qu'un de nos prélats les plus remarquables par l'éclat et la vivacité de son esprit, a conçu du talent de M. Charles Turpin.

Voyez ces vers sur Marie:

C'est le plus pur des lis qu'a vus croître l'Asie.
Un privilège unique à sa maternité
Laisse le doux parfum de la virginité.
Cet Esprit créateur qui planoit sur les ondes,
Dont le souffle puissant a fécondé les mondes,
S'est reposé sur elle, et le Verbe fait chair
Du grand nom de Jésus épouvante l'enfer.
Digne sang de David, cette vierge divine
Ne démentira point sa royale origine.
Par elle, de sa chute à jamais relevé,
Des souillures d'Eden Adam sera lavé.
Que dis-je? il saura tout, et de l'orgueilleuse Eve
L'avénement divin semble accomplir le rêve.
Oui, le Christ, exauçant ses désirs indiscrets,
Va du ciel à grands flots épancher les secrets.
Prodigue de trésors, la nouvelle alliance
Et du mal et du bien nous livre la science.
L'homme à l'arbre fatal peut toucher sans re-
[mord,
Et son fruit épuré ne donne plus la mort.

Ce n'est jamais sans un véritable scrupule, ou plutôt sans regret, que M. Charles Turpin soit de l'Evangile, et mêle la parole de l'homme à la parole de Dieu. Il est pourtant des cas où le tableau qu'il retrace appelle des réflexions, qui en sont la conséquence naturelle, sinon indispensable. Ainsi, en essayant de reproduire, dans ses traits les plus saillans, le sublime sermon de la montagne, il lui sembloit entendre cette objection de l'*incrédulité*: « Mais l'antiquité païenne n'a-t-elle pas aussi d'admirables enseignemens? Socrate et Platon chez les Grecs, Cicéron chez les Romains, n'avoient-ils pas, avant la mission du Christ, prêché la morale la plus pure, la plus digne de l'homme et de ses hautes destinées? » Cette attaque devoit être repoussée. Oui, la philosophie grecque, la philosophie latine, ont eu des maîtres d'une merveilleuse éloquence, de brillans, de vertueux disciples: ont-elles changé le monde? Voilà l'objection et la réponse:

« Mais, dit l'impie, avant ces sublimes leçons,
Le champ de la morale étoit-il sans moissons? »
Vantez l'Académie, exaltez le Portique...
Nous ne disputons rien à la sagesse antique.

Et pourtant que doit l'homme à ces maîtres divins?
Qu'ont-ils fondé? Leur gloire... Et tant d'apôtres vains,
Loin de plier le monde au joug de leur génie,
N'ont su qu'embaumer l'air d'un parfum d'harmonie.
Qu'importe qu'en mourant le héros de Phœdon
Lègue à quelques amis l'exemple du pardon,
Qu'un secret de l'Olympe il ne soit point complice?
Esculape a reçu son dernier sacrifice...
Isocrate, Platon, ces deux ruisseaux de miel,
D'un seul de ces faux dieux ont-ils purgé le ciel?
Sophistes ou rhéteurs, ces rois de la parole
N'ont pas daigné franchir le seuil de leur école.
L'auditoire ébloui leur a battu des mains,
Et l'erreur a gardé le sceptre des humains,
Et le monde, couvert de ses voiles funèbres,
N'a rien vu..... qu'un éclair sillonnant les ténèbres.
Et ce phare qui luit aux rives du Jourdain,
Ne sera-t-il aussi qu'un météore vain?
Regardez! tout éclat pâlit à sa lumière.
Les faux dieux, où sont-ils? Cherchez dans la poussière...
Une croix à la main, quelques pauvres pêcheurs
Marchent, sûrs du triomphe, à l'empire des cœurs :
Et tout cède à leur voix!... L'orgueilleuse Italie
Sous le réseau d'un Juif sans regret s'humilie.
Rome tombe à ses pieds, et bientôt à son char
Il traînera captif l'héritier de César.

L'auteur n'emprunte d'ordinaire ses images qu'aux Livres sacrés. Cependant, nous avons remarqué, dans l'épisode de Marthe et Marie, une allusion à l'une des plus célèbres compositions de Raphaël, *la sainte Cécile* :

Marthe court et s'agite... aux apprêts du repas
S'usent, loin du Sauveur, et sa force et son zèle.
Ce vain travail est tout pour elle...
Les besoins de son ame, elle n'y songe pas!
Plus heureuse et mieux inspirée,
Marie, aux genoux du Seigneur,
Ardente à recueillir la parole sacrée,
De ses divins accens laisse enivrer son cœur.
Telle un chaste pinceau nous montrera Cécile
Ouvrant aux chants du ciel une oreille docile.

Plus loin, après avoir décrit la scène du Thabor, l'auteur rappelle aussi le chef-d'œuvre de la peinture, le tableau de *la Transfiguration*, où Raphaël, par une pensée digne de son génie, a rapproché, comme dans le récit évangélique, deux scènes d'une nature bien opposée, Dieu dans toute sa gloire, l'homme dans toute sa misère.

M. Charles Turpin n'a pas cru devoir employer exclusivement le vers hexamètre. Indépendamment de la monotonie qu'engendre ce retour inexorable des rimes masculines et féminines accouplées deux à deux, il redoutoit d'être exposé à étendre le texte sacré sur le lit de Procuste, pour l'alonger ou le raccourcir d'après les exigences de cette mesure constamment uniforme. Il a donc employé sans scrupule les rimes croisées et les vers de toutes mesures. Sur ce point, nous lui donnons d'autant plus complétement raison, que c'étoit le moyen de répondre à cette merveilleuse variété de tons, qui est, comme il le fait observer, un des caractères les plus remarquables de l'Evangile. Nous citerons, comme exemple, ces vers sur les apôtres :

Parmi les ouvriers nombreux
Que le maître envoie à sa vigne
Brillent ces douze qu'il désigne
Pour vivre et mourir avec eux.
Son cœur se confie à leur zèle,
Comme aux soins d'un ami fidèle
Un dépôt sans tache est commis.
Porteurs de l'heureuse nouvelle,
Le ciel à leur foi se révèle,
Et le monde leur est promis.
Entendre Jésus chaque jour,
Suivre ses pas, boire sans cesse
A la source de la sagesse,
Tel est le prix de leur amour.
Par un surcroît de récompense,
Aux bienfaits que sa main dispense
Leurs miracles viennent s'unir,
Pour apprendre au saint ministère
Qu'il n'a droit d'enseigner la terre
Qu'après s'en être fait bénir.

Nous nous sommes attaché à faire connoître, au moyen de citations, ces *Tableaux de l'Evangile*, qui se recommandent en général par leur mérite littéraire aussi bien que par leur objet, à l'attention des hommes de goût. L'auteur appartient à la bonne école : le naturel, la grâce, la pureté, une facilité heureuse, voilà le cachet de ses vers, que pourront dédaigner les poètes nouveaux qui prennent l'étrangeté pour le génie. M. Charles Turpin se consolera de ne pas avoir leur suffrage, en obtenant l'approbation des vrais amis des lettres.

Nous avons ajourné le compte-rendu de ce Livre jusqu'à l'époque de la rentrée des classes, afin de l'indiquer plus utilement aux chefs des maisons d'éducation. Il peut être donné, à titre d'encouragement ou d'étrennes, dans les petits séminaires et dans les colléges, où il remplacera d'autres livres qui lui sont inférieurs sous le point de vue littéraire, et surtout pour le fond. Les maîtres y trouveront des morceaux propres, non-seulement à épurer le goût de leurs élèves, mais à éclairer leur esprit et à former leur cœur ; et les mères de famille aimeront à orner la mémoire de leurs enfans des plus belles pages de ce recueil.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le décret suivant (1) rend de précepte, pour tous ceux qui sont tenus aux heures canoniales, l'office et la messe en l'honneur de saint Louis de Gonzague.

URBI ET ORBI.

« Saint Louis de Gonzague, cet angélique jeune homme qui fut si cher à Dieu, sur la terre, par sa fidélité, depuis qu'il est entré en possession de la félicité et de la gloire des saints, a laissé un souvenir en bénédiction parmi les hommes ; son culte s'est tellement répandu, que des nations, même très-éloignées, le vénèrent à l'envi, et invoquent sa puissante protection. En peu de jours, ce jeune saint remplit une longue carrière, et reçut de Dieu, distributeur des dons célestes, parmi tant d'autres grâces, la faveur spéciale d'allier à une admirable innocence une austérité non moins admirable, afin qu'il pût au moins être un modèle de pénitence pour ceux qui n'auront pas imité sa pureté. On ne pouvoit plus former qu'un seul désir : c'étoit que l'office et la messe en son honneur, depuis longtemps approuvés, devinssent de précepte pour tous ceux qui sont tenus aux heures canoniales dans tout l'univers. Or, il est arrivé, non sans un très-sage conseil de la miséricorde de Dieu, que cette grâce fût sollicitée, avec un zèle plus ardent, dans ce siècle surtout où la malice abonde, la charité se refroidit, et où l'on a souvent à regretter, avec la perte de l'innocence, les fruits si rares d'une pénitence véritable. Occupés de ces pensées, les EE. et RR. cardinaux qui composent la cour pontificale, aussi bien que plusieurs de NN. SS. les évêques, et des généraux des ordres religieux, ont jugé que, pour arrêter le déluge des maux qui nous menacent, il seroit très-avantageux d'exciter tous les jours de plus en plus la vénération et la piété des fidèles envers ce saint ; et en conséquence, adressant leurs très-humbles prières à N. T. S. P. le Pape Grégoire XVI, ils lui ont instamment demandé qu'il daignât, par un décret général, étendre l'office et la messe en l'honneur de saint Louis de Gonzague au clergé tant séculier que régulier répandu dans l'univers, et aux religieuses, de quelque ordre que ce soit, obligées aux heures canoniales. N. S. P., accueillant avec bonté ces instantes prières, plein, comme il l'est, du désir d'exciter la piété envers nos célestes protecteurs, et brûlant de zèle pour procurer le salut des ames, a répondu par ces mots, écrits de sa pro-

(1) Nous nous servons de la traduction de l'*Union*.

pre main : « Nous accédons à cette de-« mande. » Ainsi, pour se conformer aux intentions de S. S., il est ordonné, par ce décret général de la congrégation des saints rits, qu'à l'avenir le clergé séculier et régulier répandu dans l'univers, y compris les religieuses, récitera d'obligation l'office et la messe de saint Louis de Gonzague, sous le rit double-mineur, le onzième jour avant les calendes de juillet (21 juin), ou, s'il y a empêchement, au premier jour libre, suivant la concession faite au clergé de Rome et d'un grand nombre de diocèses, en se conformant toutefois aux rubriques. Nonobstant tout ce qui pourroit être contraire au présent décret.

» Le 23 juillet 1842.

» † C. M., évêque de Porto, cardinal Pedicini, vice-chancelier de la sainte Eglise romaine, préfet de la sacrée congrégation des rits. »

PARIS. — La veille de la Toussaint, l'Eglise catholique a reçu dans son sein deux nouveaux prosélytes. M. Maxwell, élevé dans le protestantisme, et mademoiselle Cahn, dans le culte israélite, ont fait leur abjuration à Saint-Merry. Le baptême solennel leur a été conféré par M. le curé. Autour d'eux se pressoient un grand nombre de fidèles, vivement touchés de leur recueillement et de leur piété. Plusieurs fois, durant la cérémonie, les larmes du célébrant et des assistans se sont mêlées à celles des néophytes. Le jour de la Toussaint, les deux nouveaux catholiques, au milieu d'une nombreuse communion générale, se sont assis, pour la première fois, à la table sainte. Sur leurs traits on lisoit toute la joie de leur ame, et le bonheur qu'ils goûtoient au banquet sacré.

— Le 2 novembre, M. l'Archevêque a célébré les saints mystères dans la chapelle de l'infirmerie Marie-Thérèse, et M. l'abbé Deguerry a prononcé le sermon. Le dernier jour de l'octave des morts, la messe sera célébrée, dans cette chapelle, par M. l'abbé Jaquemet, vicaire-général archidiacre, et le sermon prononcé par M. le curé de Saint-Merry.

— La chapelle de l'association de prières pour la délivrance des ames du purgatoire, ornée de peintures à fresques très-remarquables, vient d'être inaugurée dans l'église de Saint-Sulpice. M. le curé, qui l'avoit bénite la veille, y a célébré la messe le 2 novembre.

Dimanche prochain, on solennisera dans cette église la fête de saint Charles-Borromée, patron du clergé de la paroisse. M. Coquereau, chanoine de Saint-Denis, donnera le sermon.

— Nous avons dit que la station de l'Avent seroit prêchée à Saint-Sulpice, par M. Humphry, et à Saint-Merry par M. Studer. Elle sera remplie : à Saint-Thomas-d'Aquin, par M. Bazin; à Saint-Germain-des-Prés, par M. Cagnard; à Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. Lacarrière; à Saint-Eustache, par M. Pinteau; à Saint-Séverin, par M. Pauliet.

M. l'abbé Grivel, aumônier de la chambre des pairs, doit prêcher l'Avent à Bordeaux.

M. l'abbé de Ravignan le prêchera à Besançon, et le P. Lacordaire à Nancy.

—M. l'Archevêque a présidé vendredi soir la séance du Cercle catholique. M. l'archevêque nommé de Tours, M. l'évêque d'Amatha, M. l'évêque nommé de Saint-Dié, M. l'Internonce apostolique, assistoient à cette réunion brillante. M. Rendu a ouvert la séance par un discours sur le but et les progrès du Cercle catholique, fondé depuis un an. M. Eugène Boré a été ensuite entendu avec le plus vif intérêt : l'apostolat qu'il vient d'exercer dans plusieurs contrées de l'Orient lui

a permis de présenter de remarquables considérations sur l'état religieux de ce pays. M. le baron de Bussières a parlé ensuite des anciens monumens religieux de Rome, de manière à captiver l'attention de l'auditoire. M. l'Archevêque, avant de clore cette séance, a voulu honorer le zèle de M. Eugène Boré, en parlant des services que ce modeste et courageux missionnaire de la science a rendus à la religion. Les applaudissemens qui ont accueilli les paroles si bienveillantes du prélat ont prouvé qu'il avoit interprété les sentimens de toute l'assemblée.

---

*Diocèse d'Avignon.* — Le Mandement publié, le 18 octobre, par M. l'archevêque, à l'occasion de son entrée dans le diocèse, exprime d'abord la sainte joie dont le prélat a été rempli, lorsqu'on lui a retracé les avantages dont Dieu a favorisé son nouveau peuple dans l'ordre de la nature et dans celui du salut.

« Mais, ajoute-t-il, lorsque nous avons vu se dérouler devant nous la longue chaîne des pontifes qui nous ont devancé, et que nous avons distingué, parmi nos prédécesseurs, les vicaires de Jésus-Christ sur la terre et un grand nombre de saints qui règnent aujourd'hui dans le ciel, nous avons été saisi d'une juste frayeur, et nous aurions fui à jamais l'insigne honneur qui nous étoit offert, si nous n'avions entendu le grand apôtre nous dire avec toute l'autorité de sa parole : *Que Dieu accomplit souvent ses desseins en employant les moyens les plus foibles selon l'opinion des hommes.* »

L'accueil affectueux et magnifique qui a été fait à Mgr Naudo ajoute à sa confiance, et il remplira avec zèle sa mission sublime.

« Prêcher la doctrine de Jésus-Christ et sa morale céleste, pratiquer le premier ce que nous enseignerons aux autres, voilà notre ministere. Un Dieu en trois personnes, le Fils de Dieu fait homme pour notre salut et les vérités qui découlent de ces deux mystères, voilà notre foi. Aimer Dieu par dessus tout et le prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu; rapporter à Dieu, comme à notre fin suprême, nos pensées et nos désirs, nos paroles et nos actions; faire à autrui ce que nous serions bien aise qui nous fût fait, ne faire à personne ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, telle est notre morale. Vous porter tous dans notre cœur et avoir pour vous les entrailles d'une mère, souffrir avec ceux qui sont dans la douleur, pleurer avec ceux qui gémissent, nous réjouir avec ceux qui sont dans la joie; partager vos consolations et vos peines, vos craintes et vos espérances, consacrer à votre salut nos sueurs et nos veilles, notre temps et notre vie, nous faire tout à tous pour vous gagner à Jésus-Christ, *désirer* même, s'il le falloit, d'*être anathême pour vous*, voilà notre plan de conduite. »

Le prélat sera aidé dans l'accomplissement de sa mission par un chapitre et par un clergé, modèles des peuples, qui les consultent comme une loi vivante; par ces Pères vénérés, puissans en œuvres et en paroles, que l'on voit tour à tour dans la chaire de vérité et au tribunal de la réconciliation; par ces admirables Frères des Ecoles chrétiennes, qui sèment et cultivent en silence; par les prières de ces épouses de Jésus-Christ, portion choisie de l'Eglise de Dieu.

Après avoir jeté un regard de tendresse sur le diocèse de Nevers, qu'il vient de quitter, il ajoute :

« Le sentiment de regret que nous venons d'exprimer ne sauroit vous déplaire, N. T. C. F., puisqu'il vous prouve que nous nous attachons du fond du cœur aux fidèles qui nous sont confiés. Il existe aussi dans le cœur magnanime du pontife qui naguère étoit à votre tête et dont chacun de vous a pu admirer les vertus apostoliques. Vous l'avez vu plein d'ardeur pour votre salut et compatissant à toutes vos souffrances. Son zèle fut actif

et intelligent, prudent et désintéressé, et, lorsqu'un grand fleuve, franchissant les limites qui lui sont tracées, portoit l'effroi et la désolation sur tous les lieux où il avoit répandu la fraîcheur et la vie, vous avez vu ce pontife infatigable ouvrir les portes de sa demeure pour recueillir ceux qui étoient sans asile, multiplier ses ressources pour soulager toutes les douleurs, et, bravant la fureur des flots et les dangers de la vie, voler de toutes parts pour ranimer le courage des uns, fortifier la confiance des autres, et inspirer à tous la soumission aux décrets éternels de Dieu. Il passa au milieu de vous en faisant le bien : sa mémoire sera en bénédiction dans notre diocèse. »

Le prélat termine, en invoquant Marie, qu'il supplie de présider à ses conseils et à ses entreprises.

Cette expression si éloquente des plus nobles sentimens, ce langage si plein d'onction, si cordial et si affectueux, achèveront de gagner tous les cœurs à M. l'archevêque.

---

*Diocèse de Bordeaux.* — La *Gazette de l'Instruction publique* confirme les assertions de la *Guienne*, au sujet de M. Bersot, professeur de philosophie au collége royal de Bordeaux, en déclarant que les leçons du jeune professeur n'étoient pas à l'abri de tout reproche, comme le prouve évidemment le retrait de sa chaire. Elle ajoute que l'administration a eu tort de tarder à suspendre le cours de M. Bersot, qui est enfin remplacé par un professeur plein d'expérience et dont les principes doivent donner toute sécurité aux familles. Nous accueillons cette nouvelle avec plaisir.

Dans le même article, la *Gazette de l'Instruction publique* affirme que la mise à la retraite du proviseur et du recteur de Bordeaux n'a aucun rapport à l'affaire de M. Bersot. Sur ce point, et jusqu'à déclaration contraire de MM. Perret et Tardivel, nous persistons à croire la *Guienne* bien informée.

---

ANGLETERRE. — Lorsque Mgr Mazlum, patriarche des Grecs-Melchites, se trouvoit à Paris, il employa tous les efforts de son zèle pour déterminer l'évêque de Tripoli de Syrie à obéir aux ordres du Saint-Siége, qui lui enjoignoit de quitter la France, où ce prélat étoit venu, et de retourner dans son diocèse. Loin d'obéir, l'évêque passa en Angleterre, sous prétexte de solliciter des fidèles les moyens de secourir les diocèses soumis à sa juridiction, diocèses qui avoient souffert si cruellement des incendies de 1840 et des guerres civiles de 1841.

Le prélat obtint du vicaire apostolique de Londres l'autorisation de célébrer le saint sacrifice, selon le rit grec, et dit, durant plusieurs mois, la messe dans la chapelle de Chelsea. Le bruit se répandit ensuite qu'il entretenoit, avec plusieurs dignitaires de l'Eglise anglicane, des rapports qui ne tardèrent pas à inspirer des craintes au clergé catholique. L'évêque de Tripoli s'éloignoit peu à peu des catholiques qu'il avoit jusqu'alors fréquentés, et le vicaire apostolique de Londres crut devoir lui interdire la célébration des saints mystères, après une investigation minutieuse de sa conduite. Les doutes ne tardèrent pas à s'éclaircir. On apprit que l'évêque catholique de Tripoli, porteur d'un firman que la Porte-Ottomane lui avoit accordé, s'étoit fait reconnoître par lord Palmerston ; qu'il avoit des rapports suivis avec les évêques anglicans de Londres et de Cantorbéry, et qu'il figuroit parmi les hôtes du palais de Lambeth (résidence de l'évêque de Londres).

Le primat d'Angleterre le recommanda aux membres du clergé anglican, et lui remit une somme de 1,250 fr., « comme témoignage du

bon vouloir de l'Eglise anglicane pour l'Eglise de Syrie. » C'est ainsi que s'exprimoit l'archevêque de Cantorbéry, dans la lettre qui accompagnoit son offrande. Plusieurs ministres anglicans se sont rendus aux désirs de l'archevêque de Cantorbéry : ils ont sollicité et obtenu pour leur protégé des dons qui se sont élevés à des sommes considérables.

A Leamington, un meeting fut convoqué par un ministre protestant, avec l'approbation de l'évêque de Tripoli qui y assistoit, *dans le but d'encourager une union entre l'Eglise d'Orient et celle d'Angleterre.* On entendit, dans ce meeting, un ministre anglican (le révérend Craig) donner au prélat un brevet d'orthodoxie, et déclarer en sa présence : « Que pour se mettre à l'abri des persécutions du sultan, l'évêque de Tripoli ne retourneroit en Syrie qu'après s'être placé *sous la protection du gouvernement anglais*, en se faisant naturaliser sujet britannique. Ce moyen seul, a dit M. Craig, pourra permettre à sa grâce d'aller plaider la cause du christianisme, sans rien craindre de la part des Mahométans. La présence de l'éminent prélat dans ce pays-ci lui permettra de convaincre les membres de notre Eglise que nos frères d'Orient ont conservé les doctrines de l'Eglise d'Angleterre... Le *Credo* de l'évêque de Tripoli est en parfaite harmonie avec les croyances de l'Eglise anglicane, comme Eglise catholique de Jésus-Christ. Privé de tout secours de la part de la France et de l'Autriche, il a cru devoir s'adresser aux membres d'une Eglise qui, comme la sienne, admet deux sacremens nécessaires au salut. »

L'évêque de Tripoli (le croiroit-on possible?) a adhéré, par son silence approbateur, à ces paroles, et publié lui-même une circulaire pour demander des secours, dans laquelle on trouve le passage suivant. Après avoir raconté les malheurs que la Syrie a éprouvés durant les dernières guerres civiles, il dit : « Je sollicite l'assistance des chrétiens anglais pour réparer ces désastres ; mais je suis en même temps très-désireux de recevoir des fonds, afin de pouvoir faire donner au peuple de mon diocèse une éducation basée sur *les vrais principes de l'Ecriture sainte* (*on true scriptural principles*). » On sait que les protestans se servent, en Angleterre, de cette expression *scriptural*, pour exprimer qu'ils n'admettent pas d'autre autorité que la Bible, et par opposition à la doctrine de l'autorité professée par les catholiques. L'évêque de Tripoli promet aussi aux protestans de publier une nouvelle traduction de la Bible en arabe, et d'y joindre celle de plusieurs ouvrages élémentaires sur la religion.

Au moment où l'évêque de Tripoli recueilloit, parmi les protestans de Birmingham, le fruit de ces belles promesses, il a été arrêté. Le long séjour du prélat en Angleterre avoit soulevé dans l'esprit de ses protecteurs anglicans des doutes sur l'authenticité de ses titres et de sa mission. Après lui avoir fait passer une nuit en prison avec un jeune Syrien qui l'accompagne, les magistrats de Birmingham ont minutieusement examiné ses papiers et lui ont rendu la liberté. La seule voix qui, dans cette circonstance, se soit élevée pour défendre le prélat syrien, est celle d'un ministre anglican de l'Université de Cambridge.

Ces faits, dont les protestans se réjouissent d'autant plus que les catholiques s'en affligent davantage, ne justifient que trop les sages prévisions du Saint-Siége, qui tenoit tant à ce que l'évêque de Tripoli retournât en Orient.

— Trois nouvelles églises, dont une érigée par l'Association des dix églises et les deux autres par la Société de Manchester pour la fonda-

tion des églises, ont été consacrées dernièrement.

La petite église du Sacré-Cœur de Jésus, que M. Tempest vient d'ériger près de sa résidence, a été consacrée, le 11 octobre, par Mgr Briggs. Le sermon de dédicace a été prêché par M. Jean Sharples, de Sheffield, qui a félicité madame Tempest du zèle qu'elle a mis à élever cette église, si richement décorée, et du bonheur qu'elle a d'appartenir à une famille qui a fourni des protecteurs aux catholiques dans les jours de persécution. Une description de cette église a été donnée dans la *Revue de Dublin* de février dernier, par l'architecte Welby Pugin.

IRLANDE. — Le clergé irlandais a fondé des missions dans diverses parties du monde, et, pour consolider cette œuvre il a voulu établir en Irlande un séminaire exclusivement destiné à l'éducation des ecclésiastiques qui se sentiroient appelés aux missions étrangères. Avant tout, il falloit obtenir l'approbation du Saint-Siége. M. John Hand, de Dublin, lui a transmis à cet effet un Mémoire, auquel S. Em. le cardinal préfet de la Propagande a répondu en ces termes :

« Rome, au collége de la Propagande, 28 février 1842.

» Vous concevrez aisément avec quel plaisir la sacrée congrégation de la Propagande a reçu le Mémoire que vous lui avez dernièrement transmis ; car vous devez savoir que la sacrée congrégation ne désire rien si ardemment que de voir s'augmenter chaque jour le nombre des prêtres qui se destinent à remplir efficacement les devoirs de missionnaires apostoliques. Maintenant surtout que les missions prennent un si vaste développement dans toutes les parties du monde, rien ne peut être plus à propos que de multiplier les établissemens destinés à former de bons missionnaires, et, dans ces temps où *la moisson est grande et où les ouvriers sont en petit nombre*, le maître de la moisson fera sortir de ces nouveaux établissemens des ouvriers pour la recueillir.

» Enfin (ce qui est le plus grand honneur qui puisse être conféré à cet établissement, et un motif qui doit puissamment contribuer à ses succès), je remplis un devoir agréable en vous assurant que N. T.-S. P. le Pape Grégoire XVI a donné son approbation la plus cordiale à la formation de l'établissement, et, pour lui assurer des fruits plus abondans, il vous accorde de la manière la plus affectueuse, à vous et à vos associés, sa bénédiction apostolique.

» En même temps, je prie Dieu de répandre sur vous ses bénédictions.

» J. PH. CARDINAL FRANSONI, *préfet.* »

Cette lettre a été communiquée par M. John Hand à l'archevêque de Dublin, qui lui a écrit aussitôt :

« Votre lettre du 8 du courant m'a causé la plus vive satisfaction : elle a prévenu les désirs du clergé de Dublin et les miens, en nous dispensant de la nécessité de nous adresser nous-mêmes, comme nous avions dessein de le faire, à la congrégation de la Propagande, pour avoir l'approbation que vous avez si heureusement obtenue au sujet du collége que nous avons en vue pour servir à l'éducation des ecclésiastiques qui se destinent aux missions étrangères. J'apprendrai avec le plus grand plaisir les progrès ultérieurs de cette entreprise.

» Je suis, etc.

» D. MURRAY, *archev. de Dublin.* »

AUTRICHE. — M. l'évêque de Poelten vient de mourir. Ce prélat s'occupoit d'un travail concernant des modifications à apporter dans les lois de l'Etat relatives aux affaires religieuses, modifications devenues nécessaires en Autriche. Ce travail, que l'on dit très-étendu, a été interrompu par la mort de l'auteur.

ESPAGNE.—Mgr Romo, évêque des Canaries, traduit devant le tribunal

suprême de justice pour avoir défendu les droits de la juridiction ecclésiastique et la propriété des biens de l'Eglise contre les attentats d'une sacrilége usurpation, a répondu avec autant de sagesse que de science aux accusations portées contre lui. La tyrannie n'en a pas moins continué ses odieuses poursuites, et la cause a été publiquement appelée le 18 octobre. M. Moron, défenseur du prélat, a fait entendre le langage élevé d'un publiciste distingué et d'un habile jurisconsulte, et a convaincu d'ignorance le fiscal, M. Cuervo. Mais les agens d'un gouvernement tel que celui d'Espartero se soucient peu que l'innocence soit rendue patente au point qu'il ne reste aux juges qu'à adresser des excuses à l'accusé, en réparation de l'outrage fait à sa dignité : ce qui leur importe, c'est que la haine irréligieuse soit assouvie, et qu'une sentence frappe un évêque qui ose invoquer les lois divines et humaines contre leurs violateurs. Le tribunal n'a pas même eu honte de déroger à l'usage général, suivant lequel la peine infligée par les juges est toujours moindre que celle qui est demandée par le fiscal. La sentence, datée du 25 octobre, déclare l'évêque des Canaries convaincu d'avoir manqué au respect dû aux lois faites par les cortès et aux décrets du gouvernement : elle le condamne, en conséquence, à deux années de bannissement dans le lieu que le gouvernement déterminera, pour y demeurer sous la surveillance de l'autorité locale, et en outre aux dépens.

— Quatre ecclésiastiques de Barbastro, qui ont refusé de se munir du certificat exigé, ont été relégués par le chef politique dans leurs villages.

PRUSSE. — Mgr de Geissel vient d'éloigner M. Lentzen, répétiteur au séminaire de Cologne et auteur de plusieurs écrits contre le digne archevêque Clément-Auguste, ne s'explique pas la conduite traire tenue jusqu'aujourd'hui gard de M. Munchen. On dit qu trop fameux auteur de la con tion de Coblentz a su gagner la fiance de Mgr de Geissel, et q été nommé président de l'exa synodal. Mais il est bon et juste tendre et de ne pas juger trop

— Pendant le cours de l'a Dantzick a vu vingt-sept pers appartenant à la communion tante rentrer dans l'Eglise aba née par leurs pères. Deux aut préparent actuellement à imite exemple.

SUISSE. — La loi du *placet* co nant la publication des mande épiscopaux et les rescrits ap ques est inconnue dans le cant Neuchâtel. Si le gouvernement réservé la confirmation des cu le droit de les installer conj ment avec l'autorité ecclésias c'est que, dans ce canton, les remplissent des fonctions civile importantes. On ne s'y mêle ment de l'administration inté des paroisses : le temporel est nistré par des conseils de fab composés de catholiques. Dan anciennes et les nouvelles paro les écoles sont parfaitement li les paroisses de Neuchâtel et Chaux-de-Fonds n'en ont poi est vrai ; mais il ne leur ma que les moyens nécessaires po établir. Les catholiques de Neu tel ont un cimetière, qui a été ag cette année d'une vigne donné M. le comte de Pourtalès, et encore faute de ressources qu catholiques de la Chaux-de-F n'en ont point.

— Le gouvernement de cerne, ayant acquis la cer que, contrairement aux lois travaux manuels étoient exécu jours de dimanche et de fêtes,

un arrêté pour défendre,
l et hors le cas d'extrême
e travail dans les ateliers
mpagne, l'exercice d'un
la chasse et de la pêche,
st l'objet d'un trafic, le
u sel, du plâtre, etc. Les
ns à cette défense doivent
;és aux tribunaux de po-

uverture des cours du
Fribourg, il y avoit 300
ensionnat, 40 élèves du
aire et 270 externes, de
ne cet établissement sera
endant l'année scolaire
3 par plus de 600 étu-

ciation laïque pour le
e l'orthodoxie calviniste
esser à tous ses conci-
l'Eglise évangélique une
sur la nécessité d'un
la foi, en les avertissant
ence de leur Eglise, de-
gation de la confession
Deux cents laïques pro-
commun contre la nou-
lésiastique. Ce n'est pas
e fois que l'on voit le
me protester contre lui-
'évangélisme se plaindre
du l'Evangile.

---

-ZÉLANDE. — On a trouvé
ys une peuplade protes-
les prédicateurs métho-
nt inondée de Bibles tra-
eux en idiome *Mahori*.
eunes gens de cette tribu
entre eux, et, fiers de
du savoir, citoient à tort
s des textes en faveur de
es. Beaucoup d'entre eux
rouver dans les saintes
la preuve : *que Jésus-
inventé les armes à feu!*
ireux ignoroient, en re-
l'il est un seul Dieu en
nes. Cependant leurs soi-disant missionnaires vivoient au milieu d'eux depuis plus *de vingt ans!*

---

**POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.**

Quand on veut qu'une chose litigieuse ou impopulaire soit approuvée et acceptée en France, il faut toujours commencer par la faire, sauf à en demander ensuite la permission. C'est ainsi qu'on s'y est pris dans le temps pour le traité américain des 25 millions; il fut négocié, signé et ratifié sous la cheminée avant que personne eût été consulté ni mis dans la confidence; voilà pourquoi il réussit. A la vérité on chercha plus tard à l'éplucher et à l'entraver dans son exécution; mais cela ne servit à rien, et pour fermer la bouche à tous les adversaires qui prétendoient revenir là-dessus, on se contenta de leur répondre : La chose est faite; il n'est plus temps de vouloir s'en dédire.

Si l'on avoit suivi la même marche pour le traité d'union douanière avec la Belgique, il auroit eu le même succès. On se seroit fâché pour la forme dans la chambre des deputés et dans les journaux; on auroit tenu à faire voir qu'on n'étoit pas dupe, et qu'on savoit batailler, pérorer et bavarder; mais tout se seroit passé comme dans l'affaire du traité américain, et il auroit suffi de montrer l'union douanière écrite sur parchemin, pour faire taire les plus terribles ergoteurs de la chambre des députés et de la presse. Au lieu de les consulter après, on les a consultés avant; voilà ce qui a tout fait manquer. Il est probable qu'une autre fois le gouvernement n'y sera pas repris, et qu'il ne demandera plus de permission que pour les choses faites. Voyez la charte constituante de 1840; elle fut bâclée en quelques heures à huis-clos, et on ne la montra qu'après. Si l'on se fût avisé de la discuter au grand jour, et de la mettre en délibération, elle y seroit encore.

---

Nous disions l'autre jour qu'avec le zèle qui anime les journaux du gouvernement, il ne seroit bientôt plus besoin

d'avoir une police politique en France ni de parquets de procureurs du roi. Voici un nouveau fait qui vient à l'appui de notre remarque : L'honorable M. Ledru-Rollin, condamné à quatre mois d'emprisonnement pour on ne sait plus quel vieux péché politique, se croyoit peut-être quitte de cette mauvaise corvée, comme membre de la chambre des députés et à cause de l'embarras où l'on doit se trouver entre deux sessions dont l'une l'en exempte de droit six semaines après et l'autre six semaines avant.

Il est très-possible d'ailleurs que la justice de l'Etat ait des raisons pour vouloir tenir l'œil fermé sur l'inexécution de ce jugement, qui n'importe guère sans doute au salut de la patrie. Eh bien, il n'y a pas moyen d'être bon et indulgent avec les journaux qui ont pris à tâche de remplir comme amateurs les fonctions de la police et des procureurs du roi. Voilà qu'ils viennent rappeler que M. Ledru-Rollin doit quatre mois de prison à la justice, et demander pourquoi il n'est pas sous les verroux.

On conçoit que dans les cas où il s'agit de peines infligées, les journaux puissent se mêler de faire des représentations et de provoquer des adoucissemens de rigueur. Mais vraiment quand cela ne tend qu'à reprocher aux exécuteurs des mandats de justice qu'ils ont l'œil trop doux, et qu'ils négligent de faire arrêter les délinquans politiques qu'on leur signale, c'est un excès de zèle que les passions de l'esprit de parti peuvent aider à expliquer, mais pas à justifier.

---

## PARIS, 4 NOVEMBRE.

Diverses ordonnances en date du 2 novembre nomment : Conseiller à la cour royale de Poitiers, M. Mosnier; avocat-général à la même cour, M. Lavaux; substitut du procureur-général, M. Delange; procureurs du roi : à Montmorillon (Vienne), M. Duret; aux Sables-d'Olonne (Vendée), M. Taillefert; substituts : à Saintes (Charente-Inférieure), M. Gélineau; à Parthenay (Deux-Sèvres), M. Barbier; à Bourbon-Vendée (Vendée), M. Vincent Molinière; à Montmo
M. Bridier; juges : à Rochefort
rente-Inférieure), M. Mouchet
Sables-d'Olonne, M. Mousnier-La

— Le remplacement de M. le l
nant-général Pajol dans le com
ment de la 1re division militair
amener des changemens dans la
sition de l'état-major de cette d
Voici déjà ceux que l'on annonce
colonel Marmier cède les fonct
chef d'état-major à M. le colonel
chef d'état-major actuel de la 14
sion, à Rouen. M. Marmier passe
pôt de la guerre pour y remplac
lieutenant-colonel Perrin-Sollier
de la section de statistique milita
fin, M. Perrin-Solliers va rempl
Rouen, en qualité de chef d'éta
de la 14e division, M. le colonel

— M. le maréchal-de-camp Au
nommé au commandement de l
de Paris, en remplacement de M
néral Darriule, qui est mis, en ra
son âge, en disponibilité.

— Par décision de M. le prés
conseil, ministre de la guerre
du 29 octobre, M. le lieutenant
comte d'Hautpoul, inspecteur
d'infanterie, a été nommé au com
ment de la 8e division, en rempl
de M. le général Sébastiani, a
d'autres fonctions.

— Par ordonnance du 27 octo
nier, MM. du Martroy, Hallez
Brame, anciens auditeurs au
d'Etat, ont été nommés maîtres
quêtes en service extraordinaire
torisés à participer aux travaux
mités et aux délibérations du
d'Etat.

— Le projet d'union douaniè
solennellement abandonné. Me
la réunion qui a eu lieu chez M
ron, la déclaration a été faite au
ministres qu'aucune proposition
sens ne seroit présentée à la
prochaine. Le roi Léopold a été
depuis quelques jours que le g
ment français renonçoit à pour
négociation entamée. C'est la q

fois depuis 1834, que ce
ı commerciale entre la
Belgique a été repris et

t la reine des Belges sont
· pour Bruxelles.
ɜ qu'il n'est plus du tout
ı reprise des négociations
entre la France et l'Angle-
premières ouvertures qui
ı s'est convaincu de part et
: moment étoit mal choisi
ɜ des concessions réci-

ıger publie le résumé des
ecensement de la popula-
ne. D'après ces tableaux,
totale du royaume est de
ıbitans, répartis dans 363
ıs, 2,846 cantons et 37,040

ırt du ministre de la guerre
'Etat propose de décider
es emplois de greffiers près
e guerre seront de préfé-
aux officiers ou sous-offi-
ite. Ce rapport, qui porte la
tobre, a été approuvé.

la *Sentinelle de l'Armée*,
e M. le général Pajol vien-
à leur père l'abandon de
personnelle.

-Aubry fils, rédacteur res-
la *Gazette de France*, con-
ı cour d'assises de la Seine,
ison, a été arrêté mercredi
s de la force publique, qui
au dépôt de la préfecture de

ce de rentrée de la cour des
ı lieu hier sous la présidence
ıe. Le président et M. de
ocureur-général, ont fait
L. Malouet et Dusommerard
ient de perdre.

r royale et le tribunal de
stance ont fait aussi leur
. A la cour royale, M. le
néral Hébert a prononcé un
s lequel il a considéré la
lois comme un des princi-paux moyens d'autorité morale. M. Maynard de Franc, l'un des substituts du procureur du roi, a traité, devant le tribunal de première instance, de l'alliance de la royauté et de la justice.

— Le discours de rentrée de la cour de cassation ne sera pas prononcé cette année par M. le procureur-général. Ce magistrat, ayant employé ses vacances à publier trois volumes de ses réquisitoires, a délégué à M. Laplagne-Barris, premier avocat-général, le soin de prononcer le discours d'usage.

— M. Adolphe Guéroult, consul de France à Mazatlan, dans la province de Cinaloa, au Mexique, sur l'océan Pacifique, vient de quitter Paris pour se rendre à son poste.

— On sait que la ville de Paris a concédé à perpétuité un terrain au cimetière du Mont-Parnasse, pour l'érection d'un monument destiné à recevoir les dépouilles mortelles du contre-amiral Dumont-d'Urville et de sa famille, qui ont si cruellement péri dans la journée du 8 mai. Des ordres sont donnés pour commencer l'exécution de ce monument dans le courant de la semaine prochaine.

— Le bateau à vapeur le *Styx*, arrivé à Toulon le 29 octobre, a apporté des nouvelles d'Alger jusqu'au 25.

Abd-el-Kader s'étoit renfermé dans les montagnes d'Ouamferis, d'où il inquiètera, pendant tout l'hiver, les tribus qui nous sont soumises de ce côté-là.

Une opération combinée des colonnes d'Alger, de Mascara et de Mostaganem aura lieu, disoit-on, dès les premiers jours du mois de mai prochain.

— Le 24 octobre, à 8 heures 11 minutes du soir, on a éprouvé à Alger deux secousses de tremblement de terre assez fortes, accompagnées d'un roulement sourd semblable au bruit lointain du tonnerre dans les montagnes.

---

### NOUVELLES DES PROVINCES.

On hésite, à Pau, à fixer l'inauguration de la statue d'Henri IV entre le 13 décembre, anniversaire de la nais-

sance du bon Henri, et le 1er mai, jour de la saint Philippe. Si l'on consulte les populations béarnaises, le plus tôt sera le mieux.

En attendant que l'on se prononce, la statue a été posée, le 26 octobre, sur son piédestal, qui est orné de trois bas-reliefs; on y placera sur la face antérieure, une inscription disposée de la manière suivante : *Lou nouste Henric !* Au dessous : *Henrico nostro, piâ nepotis augusti munificentiâ redivivo*, et sur le socle, le millésime *MDCCCXLII*.

Voici les sujets que représentent les trois bas-reliefs, que M. Etex a traités avec un grand talent; ils ont été pris dans les trois époques les plus caractéristiques de la vie du grand roi :

Sur la face postérieure : « Henri IV jouant avec les petits montagnards de Coarraze. » Sur l'une des faces latérales : « Henri IV sous les murs de Paris, laissant passer des vivres aux assiégés. » Et sur la face opposée : « Henri de Bourbon à la bataille d'Ivry, au moment où il harangue ses soldats et leur indique son panache blanc comme signe de ralliement. »

— Le 30 octobre a eu lieu à Metz, au milieu d'un grand concours, l'inauguration de la statue du maréchal Fabert, due au ciseau de M. Etex.

— M. Dequen, ancien député d'Abbeville à la convention nationale, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

— Aux termes d'une ordonnance du 28 octobre, les chambres temporaires créées dans les tribunaux de première instance de Saint-Girons et de Saint-Gaudens, et successivement prorogées jusqu'à ce jour, continueront de remplir leurs fonctions pendant une année.

— M. Pierre de Castellane, fils du lieutenant-général, s'est engagé pour le 4e régiment de chasseurs à cheval d'Afrique, à la mairie de Perpignan, le 25 octobre, jour où il accomplissoit sa dix-huitième année. Ce jeune homme étoit en état de passer les examens pour l'école militaire; il a préféré débuter au service comme simple soldat.

— Une nouvelle saisie et v
par le fisc vient d'avoir lieu
partement de la Gironde.

— Un incendie, qui s'est
le 14 octobre dans un des fa
Saint-Céré, a fourni l'occasio
héroïque, sur lequel l'autorité
a transmis au *Radical du Lo*
suivans :

« Aux premiers cris d'alarm
pide maçon, Guillaume Bag
voit sur le lieu du désastre.
me avoit fait de terribles pro
lançoit par les fenêtres, pa
issues de la maison Camper
mière pensée de Bagou se p
hôtes qui l'habitoient, et n'en
cun autour de lui, il trembla
par l'incendie, ils ne fussent
périr d'une mort horrible. Au
lance, et arrive au premie
milieu des ardens tourbillo
fumée suffoquante. Le premi
s'offre à sa vue est le malh
priétaire, gisant sur son li
peine, et à demi étouffé. Il
porte au bas de l'escalier, et l
me, reprenant ses sens, et
sauvé, implore des secours
malade et sa femme vieill
qu'il ne voit pas auprès de lu

» Bagou n'hésite pas : il
nouveau dans l'appartemen
cris de détresse l'avertissent
second étage qu'il faut cherc
mes, objet de son dévoûmen
chemin lui semble fermé, et l
conduit vers leur chambre
débris embrasés. Cependant
ouvre sur un toit voisin, do
n'est séparée que par une r
s'élance heureusement et
gravir le mur opposé. Il tomb
et, redoublant d'efforts, p
jusqu'à l'étage supérieur. Il
car la fille Camperot, n'entr
cune voie de salut, se précipit
nêtre. Une minute après, ell
sée en des mains vigoureu
étoient tendues du même t

vi de degré à l'escalade de son libérateur.

» Une femme restoit, privée de forces par l'âge et la maladie : Bagou l'arrache de son lit, et, la suspendant par le bras, la remet à ses camarades, lorsqu'en déposant ce dernier fardeau, il croit entendre qu'on lui recommande encore de petits enfans oubliés au milieu des flammes. Sans s'enquérir devantage, l'infatigable sauveur revient sur ses pas, les cherche presque à tâtons, quand tout à coup le plancher, miné par l'incendie, s'écroule avec fracas. Le hasard, ou, disons mieux, la Providence veut qu'il se trouve sur une poutre qui le suspend sur le brasier, et lui permet de s'élancer aussi sur le toit qui a reçu les deux femmes. C'est là qu'il tombe à la renverse, étourdi par la fumée, brisé de fatigue et de dévoûment, les membres meurtris et les habits calcinés.

» Cinq minutes après on le revit sur la brèche, travaillant comme l'ouvrier le plus actif et le plus nouveau venu, et ne quittant le théâtre de l'incendie et de sa gloire que lorsque tout danger eut disparu. »

## EXTÉRIEUR.

Espartero vient de nommer le général Zurbano inspecteur-géneral des douanes militaires des quatre provinces de la Catalogne. Ce décret l'investit de pouvoirs illimités et discrétionnaires. Toutefois cela ne fait pas oublier en Espagne que Zurbano s'appelle le bourreau de Bilbao, et qu'après avoir porté la camisole de force comme voleur condamné à mort, il n'a racheté son infamie que par des meurtres innombrables.

—Le régent d'Espagne aime à rappeler qu'il exerce le pouvoir royal dans toute sa plénitude. On l'a vu mettre il y a quelques jours une grande ostentation à faire grâce de la vie à un soldat condamné à mort.

— On lit dans un journal :

« Nous sommes autorisés à affirmer, d'après des renseignemens certains, que les bruits répandus par plusieurs journaux anglais, sur les relations d'un prince de la famille royale d'Angleterre avec une jeune dame de noble maison, sont dénués de tout fondement. »

— Le *Morning-Advertiser* dit que les nouvelles de Lisbonne permettent d'espérer que l'affaire du traité de commerce sera réglée prochainement. Il ne s'agit plus que d'obtenir la ratification de l'Angleterre.

Quelques journaux trouvent que le ministère anglais accorde aux vœux portugais des avantages trop grands, en comparaison des concessions que fait le gouvernement portugais.

— Lord Lyndhurst est, dit-on, sur le point de quitter la présidence de la chambre des lords. Il auroit pour successeur lord Abinger.

— Lord Melbourne a eu récemment deux attaques de paralysie qui ont mis ses jours en grand danger.

— La bourse de Londres a été fermée le 1[er] novembre, à cause de la solennité de la Toussaint.

— On est très-inquiet à Londres du retard du *British-Queen*, qui, parti le 7 octobre de New-York, a déjà plus de 28 jours de traversée. Le paquebot à voiles *Georges-Washington*, parti depuis son départ, est arrivé à Liverpool. Il en résulte qu'il n'y a guère qu'une relâche qui puisse expliquer ce long retard.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 109 fr. 00 c.
Emprunt romain. 106 fr. 3/8.
Emprunt d'Haïti. 566 fr. 25.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e],
rue Cassette, 29.

# DORURE ET ARGENTURE DES MÉTAUX
## PAR L'ÉLECTRO-CHIMIE.

Un grand problème vient d'être résolu par la science; et la société et l'industrie, également intéressées, applaudissent de concert à l'une des plus heureuses et des plus utiles découvertes de notre temps. En effet, l'art du doreur, l'un des plus pernicieux de tous, à cause de l'atmosphère mercurielle au sein de laquelle ceux qui l'exercent ont été forcés de vivre jusqu'à présent, et de se suicider en quelque sorte pour gagner le pain de chaque jour; cet art, disons-nous, qui avoit dès long-temps attiré l'attention des savans, vient d'entrer dans une ere nouvelle : désormais, l'or, l'argent, tous les métaux, sans exception, s'appliqueront les uns sur les autres, au moyen des procédés électro-chimiques, sans compromettre la santé ni la vie des ouvriers.

La pile, cet agent dont la puissance indéfinie sommeille encore, mais qui touche au moment de jouer le premier rôle dans l'industrie et les sciences, révèle ainsi par un bienfait son apparition industrielle.

MM. ELKINGTON et DE RUOLZ, sans avoir connoissance de leurs travaux simultanés, sont arrivés en même temps et par des procédés d'une grande analogie, à la solution du problème ainsi posé par l'Académie des Sciences : *Assainir l'art du doreur, étendre et simplifier ses applications*. La commission des arts insalubres a constaté par un rapport très-remarquable le mérite de leur double découverte, et l'Académie l'a signalée au public en décernant à chacun des inventeurs, avec la mention la plus honorable, un prix de six mille francs.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici toutes les industries qui s'enrichiront de cette nouvelle création : il suffira de dire en général que toutes celles qui ont les métaux pour base en feront des applications à l'infini; mais nous ferons ressortir les avantages immenses qu'elle présente à la fabrication des bronzes et à l'orfèvrerie, pour la dorure et l'argenture des bronzes d'église et pour la dorure des vases sacrés.

Et d'abord, la dorure et l'argenture des bronzes par l'*électro-chimie*, est incomparablement plus solide, plus adhérente, plus belle que l'argenture et la dorure ancienne, et, chose essentielle dans l'usage, l'argenture est aussi moins sujette à se ternir par l'action de l'air humide. Le mat d'argent est tellement beau, qu'on ne peut le comparer qu'à la teinte du métal lui-même, vierge et pur de tout alliage, ou à la nuance gracieuse et perlée de la soie qui se développe du cocon. Le ton de l'or est si chaud, si animé, si vivant, qu'il imprime une riche magnificence à l'objet qu'il recouvre, sans altérer en rien ses formes les plus délicates; les mats d'or ont le précieux avantage de ne pas craindre, comme les mats factices de la dorure au mercure, de se voir effleurer et ternir par le plus léger attouchement.

Ce que nous venons de dire pour la dorure des bronzes peut s'appliquer pareillement à la dorure des articles d'orfèvrerie : rien de plus riche et de plus flatteur que le vermeil obtenu par la nouvelle méthode, comme nous l'avons observé dans un grand nombre d'objets de ce genre que nous avons eus sous les yeux. En un mot, l'on se rendra plus particulièrement compte des divers phénomènes que nous venons de décrire, si l'on veut bien considérer que l'argent et l'or, mis en dissolution, sont déposés, par la nouvelle méthode, à l'état de pureté chimique, c'est-à-dire à l'état le plus parfait et le plus riche de la substance.

Ces avantages désormais incontestables, quoique contestés, comme dans toutes les améliorations industrielles, par des intérêts rivaux, ne devoient pas échapper à l'expérience et au savoir des hommes placés à la tête de l'industrie, et nous le disons, autorisés que nous sommes par M. Ch. Christofle et C^e, concessionnaires des brevets de MM. de Ruolz et Elkington, M. Choiselat-Gallien, dont la maison est si connue par la qualité supérieure de son argenture et de sa dorure, est le premier qui ait compris tout ce que le nouveau mode de dorure et d'argenture présentoit d'avantageux pour la fabrication des bronzes et des ornemens d'église; en sorte que ce genre de fabrication, qui lui doit déjà tant pour les immenses progrès qu'il lui a fait faire, lui sera redevable encore du nouveau mérite qui va s'attacher à ses produits. D'un autre côté, et par la bienveillance éclairée de ce fabricant, la nouvelle méthode électro-chimique, après s'être exercée sur des objets majeurs, peut se flatter de surpasser aujourd'hui par la beauté d'exécution ce que la fabrication des bronzes de luxe a présenté de plus parfait.

En résumé, le clergé et les nombreuses églises de France et de l'étranger trouveront dans l'application des procédés électro-chimiques les plus solides garanties pour la conservation et la durée des objets essentiels au service du culte, et, considération importante, une notable économie, par la simplicité des opérations et un meilleur emploi des matières précieuses.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3669.

MARDI 8 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

***Le saint concile de Trente, œcuménique et général***, **célébré sous Paul III, Jules III et Pie IV, souverains Pontifes, traduction nouvelle, par M. l'abbé Dassance, chanoine de Paris, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie de Paris, et vicaire-général de Montpellier, précédé d'une Dissertation sur l'utilité des conciles, d'un Essai historique sur le concile de Trente, et de la Controverse de Bossuet avec Leibnitz sur l'autorité de ce concile. — 2 vol. in-8°.**

Nous avons entendu agiter la question de savoir s'il est permis de traduire le saint concile de Trente. Peut-être l'objection est-elle tardive, car il existe déjà deux traductions françaises de ce concile : l'une de Gentian Hervet, qui accompagna les cardinaux Marcel Cervin et de Lorraine à Trente, et qui mourut chanoine de Reims en 1584 ; l'autre de Chanut, abbé d'Issoire et aumônier d'Anne d'Autriche, qui mourut en 1695. On ne contesta point à ces auteurs le droit de publier leurs traductions, parce que, si c'est un devoir de s'abstenir d'*interprétations*, c'est-à-dire de commentaires, la défense ne s'applique pas à la simple version, qui se borne à faire passer de la langue latine dans une langue différente le texte du concile. Nous ne sommes donc point étonné que M. Dassance ait eu, à son tour, la pensée de traduire le saint concile de Trente. Son travail paroît, d'ailleurs, sous les auspices et avec l'approbation formelle de M. l'Archevêque de Paris, qui, par le fait de cette approbation, résout l'objection qu'il nous a paru utile d'écarter.

On sait que François Salmon, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, mort en 1736, a donné un excellent *Traité de l'étude des conciles*, divisé en trois parties. Dans la première, il parle de l'utilité de ces saintes assemblées ; dans la seconde, il fait connoître toutes les éditions des conciles ; la troisième est une introduction à la lecture de leurs canons. M. l'abbé Dassance a puisé dans ce livre si plein de recherches savantes et si estimé. La Dissertation de Salmon sur l'utilité des conciles, quant au dogme, à la morale, à la connoissance de la discipline et à l'histoire, occupe les premières pages de son édition. Nous regrettons seulement qu'il n'ait point redressé dans quelques notes plusieurs passages erronés de Salmon ; par exemple (p. xci), celui où le docteur de Sorbonne donne le nom de *concile* au *conciliabule* de Pise, convoqué, l'an 1511, à la sollicitation de l'empereur et du roi de France Louis XII, par quelques cardinaux mécontens, qui, mal accueillis à Pise, transférèrent successivement leur assemblée à Milan et à Lyon.

A la suite de la Dissertation sur l'utilité des conciles, nous trouvons un Essai historique sur le concile de Trente, qui ne comporte pas moins de cent pages. C'est un résumé très-exact de l'histoire de cette sainte assemblée, et il témoigne du bon esprit de M. Dassance, comme de son savoir. L'extrême modération de

l'auteur ne lui a pas permis de caractériser avec assez de sévérité les oppositions que la célébration du concile rencontra de la part des princes : mais ces oppositions sont suffisamment indiquées. M. Dassance a imprimé son cachet à cet Essai, en y semant quelques anecdotes spirituellement racontées. Nous citerons celle-ci :

« L'ambassadeur de France de Lisle avoit dit au pape, dans une conversation familière qu'il eut avec lui, que le cardinal de Lorraine avoit ordre de sa cour de presser la publication d'un décret sévère contre la pluralité des bénéfices. « En vérité, dit le pape, il étoit difficile » de choisir un personnage plus propre » à ce genre de réforme que le cardinal » de Lorraine, archevêque de Reims, » évêque de Metz, abbé de Fécamps, » possesseur d'un assez grand nombre de » bénéfices pour former plus de cent mille » écus de rentes. Quant à moi, je suis » désintéressé dans cette affaire; je n'ai » qu'un seul bénéfice, et l'on pense bien » que je m'en contente. » Le pape avoit bien auguré du cardinal de Lorraine, qui fut un des plus ardens à solliciter le décret de l'unité des bénéfices, et à déclamer contre la pluralité, dont il sentoit l'abus mieux que personne.»

Il est un trait que nous aurions mieux aimé ne pas trouver dans l'Essai historique :

« On reprit dans le concile les questions de l'institution des évêques et de la résidence. Les prélats français soutinrent unanimement, et avec tant de vivacité, que l'une et l'autre étoient de droit divin, que l'évêque d'Orviète, jouant sur le mot latin *gallus*, dit par une ironie amphibologique à ceux qui étoient auprès de lui : *Nimium cantat iste gallus*. Sur quoi l'évêque de Lavaur, Pierre Danez, répartit : *Utinam ad hujus galli cantum excitaretur Petrus, et fleret amarè*. »

M. Dassance s'est attaché à faire ressortir le zèle et l'activité que les prélats français, de retour dans leurs diocèses, montrèrent pour la promulgation des décrets du concile.

« La reine Catherine de Médicis en empêcha la publication légale, sous prétexte qu'on y condamnoit les commendes et plusieurs autres coutumes établies dans le royaume; mais plutôt parce que la cour craignoit les protestans, et qu'on ne vouloit point fournir le moindre prétexte à la révolte. Partout cependant on posoit comme un principe ferme, qu'on ne pouvoit, sans hérésie, contredire la foi du concile de Trente. Douze assemblées du clergé de France demandèrent à différentes époques la publication et l'exécution des décrets du concile; or des évêques ne sont-ils pas censés recevoir la doctrine d'un concile par cela seul qu'ils demandent qu'on le publie en leur lieu comme la règle de la foi ? Depuis le concile de Trente, et dans l'espace compris dans les années 1564 et 1624, il s'est tenu en France dix conciles provinciaux, où le concile de Trente a été reçu quant à la doctrine. Tous leurs décrets sur le dogme et la discipline sont extraits du concile de Trente; tous, hormis le premier, qui est celui de Reims, font, dès l'ouverture, la profession de foi du pape Pie IV, et ordonnent qu'elle sera souscrite par tous les titulaires de bénéfices, et par tous ceux à qui on est en droit de demander un gage de la pureté de leur foi. En s'exprimant sur la doctrine elle-même du concile de Trente : « C'est, di- » sent-ils, la règle et le formulaire de la » foi sur laquelle tous les pasteurs doi- » vent dresser toutes leurs instructions... » Là toutes les erreurs des derniers temps » sont retranchées par des définitions » claires... » Les archives de l'Eglise romaine font foi qu'il n'y a point aujourd'hui d'évêque dans l'univers catholique qui n'ait signé ce formulaire : « Je crois, » sans hésiter, toutes les vérités définies » par le concile de Trente. »

M. Dassance ajoute que, quand le nonce de Grégoire XIII demanda au roi Henri III la publication du con-

cile, ce prince répondit qu'il ne falloit pas de publication pour ce qui étoit de foi, *que c'étoit chose gardée dans son royaume;* mais que, pour quelques autres articles particuliers, il feroit exécuter par ses ordonnances ce qui étoit porté par le concile : il le fit, en effet, par l'ordonnance de Blois, publiée en 1579.

L'auteur présente une *Liste de décrets du concile de Trente jugés contraires aux maximes de l'Eglise de France et au droit du souverain.* C'est celle qui a été dressée par le président Le Maistre et les autres députés des Etats de la Ligue tenus à Paris, en 1598. Rassicod dit de cette Liste qu'elle lui semble plus raisonnable que les autres, tant parce que l'assemblée des Etats de la Ligue étoit plus affectionnée au Pape, qu'à raison de la réputation et de la dignité du président Le Maistre.

Sur un point si délicat, nous devons faire connoître toute la pensée de M. Dassance.

« Sans doute, dit-il, on accordera à l'Eglise le pouvoir de faire des lois et de leur donner toute la publication nécessaire pour qu'elles obligent sans l'intervention de la puissance séculière. Elle a exercé la plénitude de ce pouvoir sous les empereurs païens, qui ne se mêlèrent jamais de son culte, de sa hiérarchie, de ses rites, de ses sacremens et de son sacrifice ; elle exerce encore avec une entière indépendance ce même droit dans les pays infidèles; et, si elle obéit aux princes chrétiens dans l'ordre temporel, elle ne perd rien pour cela de son empire sur les choses spirituelles. Séparée de la discipline, dit Bossuet, la religion *tout entière dans la pratique,* n'est plus qu'une *oiseuse spéculation.* Mais, si la puissance de l'Eglise est souveraine pour faire des lois de discipline, elle a par là même le pouvoir nécessaire pour les publier : autrement, son droit se réduiroit au fond à une simple proposition de la loi, dont le souverain temporel demeureroit l'arbitre et le juge. Jamais les canons des conciles de Nicée, d'Elvire, de Néocésarée, d'Ephèse, de Calcédoine, n'ont été ni vérifiés ni enregistrés au sénat de Rome ou de Constantinople. C'est donc avec un juste sentiment de la dignité et de l'indépendance de l'Eglise que le clergé de France, en recommandant à l'autorité royale la publication du concile de Trente, observoit qu'il ne lui étoit nullement venu en pensée de croire que la puissance séculière eût le pouvoir d'apporter aucune sorte de difficultés, modifications, restrictions, aux choses qui concernent la religion. »

Nous terminerons par une dernière réflexion de M. Dassance :

« Ne pourroit-on pas dire aussi qu'une Eglise particulière n'a pas le droit de rejeter en masse tout un corps de lois de discipline émanées de l'Eglise universelle, sous prétexte que plusieurs d'entre elles sont contraires à ses usages? Les canonistes conviennent que l'Eglise, qui étend ses lois à tous les lieux que le soleil éclaire de sa lumière, ne peut pas toujours modérer sa discipline dans un tempérament compatible avec les coutumes de tant de nations différentes. Une Eglise particulière qui ne recevroit pas les décrets d'un concile œcuménique parce qu'elle présume que l'intention du concile n'a pas été d'abroger ses usages divers approuvés de l'Eglise universelle, pourroit invoquer en sa faveur une présomption raisonnable; mais prétendre qu'une Eglise puisse arbitrairement et sans aucune distinction se soustraire aux lois des conciles œcuméniques, à la réforme des abus, et rejeter en masse toute la discipline qu'ils établissent, c'est là rompre tous les liens de la subordination et consacrer l'anarchie en principe. La résistance insurmontable des anciens parlemens à la réception du concile de Trente n'étoit pas toute fondée sur le zèle pour les droits du roi et le maintien des coutumes du royaume. Le clergé offroit d'excepter ces dispositions dans les

édits de publication, et le pape consentit à cette exception. Richard Simon n'est pas peut-être très-éloigné de la vérité quand il dit que la grande raison qui tenoit au cœur des parlemens, c'est que le concile détruisoit les appels comme d'abus, et o'oit à ces cours souveraines leur nfluence dans les jugemens et les affaires ecclésiastiques. »

Il a paru un grand nombre d'ouvrages pour ou contre le concile : mais on n'y trouve ni une objection ni une réponse que ne renferme la célèbre correspondance de Leibnitz avec Bossuet. Le premier avoit épuisé la matière des chicanes, et le second prévu d'avance tous les futurs argumens. M. Dassance fait suivre son Essai historique de cette correspondance si pleine d'intérêt, avec ce titre : *De l'autorité du concile de Trente.*

C'est à la suite de ces préliminaires que se présente la nouvelle traduction, faite d'après l'édition originale, in-fol., imprimée à Rome, chez Paul Manuce, en 1564, avec privilége de Pie IV. Beaucoup d'erreurs se sont glissées dans les nombreuses réimpressions du concile : il ne seroit donc pas étonnant qu'en collationnant une de ces réimpressions avec le livre de M. Dassance, on fût frappé de quelques différences; mais elles n'accuseroient que l'imperfection de la réimpression comparée à ce livre, que le consciencieux traducteur a calqué sur l'exemplaire qui fait autorité.

Dans sa traduction, M. Dassance a la fidélité et l'allure vive, énergique de Gentian Hervet; il a, de plus, la clarté de Chanut : c'est dire qu'il reproduit les qualités de ses devanciers, sans rappeler leurs défauts. Du reste, le plus honorable témoignage qu'on puisse invoquer en sa faveur, est celui de M. l'Archevêque de Paris, qui recommande la nouvelle traduction comme *parfaitement conforme au texte* et *se distinguant par la précision et l'exactitude du langage ecclésiastique.*

Nous n'entrerons pas dans le détail des décisions de Trente, dictées par une sagesse si profonde qu'on ne peut méconnoître l'assistance de ce divin Paraclet, gardien et sanctificateur de son Eglise, comme parle saint Cyrille.

« Non jamais, dit le traducteur, jamais la sainteté, la grandeur, la majesté, la force et l'autorité plus qu'humaine de l'Eglise n'ont brillé nulle part avec plus d'éclat et de pompe, que dans cette grande et auguste assemblée, où l'on vit les premiers pasteurs, animés d'un même esprit, se communiquer leurs lumières, et travailler de concert au bien de leurs troupeaux par les plus sages réglemens sur la foi, les mœurs, la discipline, les sacremens, les devoirs de la vie chrétienne, et sur tout ce qui peut contribuer à leur salut. Quelle vigilance pour conserver le dépôt précieux de la foi! quelle sagacité constante à démêler les mille artifices de l'erreur! quelle clarté admirable dans l'exposition de la doctrine! quelle parfaite conformité avec les révélations de l'Ecriture et l'enseignement général et perpétuel de la tradition! Reproduisant en quelque sorte toute l'antiquité ecclésiastique, le concile de Trente a formulé ses canons avec les propres paroles des Pères, les textes des premiers conciles ; et son langage noble, simple, concis, majestueux, rappelle toujours celui des plus beaux jours du christianisme. »

Aurons-nous tort de conclure, après cette exposition des grands travaux des Pères de Trente, que la nouvelle traduction doit être le Manuel de tous les ecclésiastiques, qui y apprendront et les vérités saintes de la religion, et les maximes de sa

morale, et les lois de sa police? Enrichis des grâces célestes qu'ils auront puisées dans la source dont M. Dassance leur facilite l'accès, ils aimeront ensuite à faire découler sur les fidèles confiés à leurs soins les eaux pures et abondantes de la vérité et de la justice.

La traduction publiée par M. Dassance est un service véritable rendu, non-seulement au clergé, mais aux jurisconsultes. De la part de M. Méquignon-*Junior*, éditeur de l'ouvrage, c'est une nouvelle preuve de zèle, dont les amateurs de bons livres sauront lui tenir compte.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On lit dans plusieurs journaux :

« On assure que c'est M. l'abbé Dupanloup, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui doit remplacer, comme vicaire-général du diocèse de Paris, M. l'abbé Gros, évêque nommé de Saint-Diez; et que c'est M. l'abbé Morel, curé de la cathédrale, qui doit remplacer, comme curé de Saint-Roch, M. l'abbé Fayet, évêque nommé d'Orléans.»

Un juste sentiment de déférence nous a empêché de parler des deux nominations qui viennent d'être indiquées. Mais, puisque plusieurs journaux ont cru pouvoir en entretenir le public, nous ne manquons à aucun devoir de convenance, en disant ce que nous savons à cet égard.

M. l'abbé Dupanloup, chanoine honoraire de Notre-Dame et supérieur du Petit séminaire de Saint-Nicolas, est, en effet, appelé à la place de vicaire-général archidiacre, que la préconisation de M. l'évêque nommé de Saint-Dié doit rendre incessamment vacante. Le Petit séminaire conservera le sage et habile supérieur qui y a mis les études au niveau de la piété : mais la Faculté de théologie perdra le professeur d'éloquence sacrée dont les leçons ont eu tant d'éclat. La jeunesse, qu'on voyoit se presser autour de sa chaire, regrettera sans doute de ne pas le retrouver à la Sorbonne. Cependant l'importance des fonctions que la confiance de M. l'Archevêque destine à M. Dupanloup, ne permet pas de méconnoître qu'il doit concourir, dans ce nouveau poste, d'une manière plus directe et plus efficace, au bien du diocèse. Son expérience de l'administration, son caractère à la fois ferme et conciliant, l'étendue de ses vues, son génie des bonnes œuvres, dignement appréciés par M. l'Archevêque, promettent au prélat un auxiliaire aussi utile que dévoué.

Il est vrai aussi que M. l'abbé Morel, chanoine-archiprêtre de Notre-Dame, remplacera à Saint-Roch M. l'évêque nommé d'Orléans. Une des cures les plus importantes du diocèse ne pouvoit être confiée à un ecclésiastique plus capable et plus estimé. Par les exemples de sa piété, par l'onction de sa parole, M. l'abbé Morel, objet de l'affectueuse vénération des fidèles, continuera à faire fleurir cette grande paroisse, en même temps que la dignité de son caractère, la sagesse et la douceur de son administration lui assureront la respectueuse estime de ses collaborateurs dans le saint ministère.

De tels choix montrent combien la sollicitude de M. l'Archevêque est éclairée.

— Nous ne ferons jamais une opposition systématique ; et c'est précisément parce que nous nous voyons souvent dans la nécessité de critiquer les actes de M. Villemain, que nous saisissons avec plaisir l'occasion de le louer. Nous devons dire que M. le ministre de l'Instruction publique a exprimé de la manière la plus flatteuse pour M. Dupan-

loup, le désir que l'éloquent professeur conservât sa chaire à la Sorbonne : mais, en réunissant les fonctions si élevées et si délicates de vicaire-général à celles de supérieur du Petit séminaire, œuvre d'avenir à laquelle il s'est dévoué, M. Dupanloup ne pouvoit accéder au vœu de M. Villemain. Toujours est-il que le ministre a montré une insistance aussi honorable pour lui que pour l'ecclésiastique distingué qui en étoit l'objet.

— M. Lhotelain, prêtre administrateur à Saint-Germain-l'Auxerrois, a été nommé curé de Châtenay, en remplacement de M. Butigiér qui vient d'entrer dans la maison de Picpus, où se préparent, sous la direction de M. l'archevêque de Calcédoine, des ouvriers évangéliques pour les missions d'outre-mer.

— Ce que nous avons dit tout récemment de M. Eugène Boré a sans doute fait naître chez nos lecteurs le désir d'avoir des détails plus précis sur ce savant. Nous cherchons à les satisfaire, en leur présentant une courte biographie.

M. Eugène Boré est né le 15 août 1809, à Angers, d'une famille considérée dans cette ville.

Son père étudioit en droit en 1792, lorsque le choix de ses camarades le fit sous-lieutenant dans le bataillon de Maine-et-Loire. Après les premières campagnes d'Italie, il accompagna Bonaparte en Egypte, et de retour dans ses foyers, avec le grade de lieutenant-colonel, il fut fait percepteur de la ville d'Angers par le premier consul lui-même, qui lui dit en le nommant : « Je vous avois remarqué à Lodi. » Dans les *Annales des Victoires et Conquêtes* (guerre de Piémont, 1795), on voit la conduite du lieutenant Boré honorablement mentionnée à propos du combat de Saint-Barnouil, où, selon les termes mêmes du rapport de Kellermann, *il se distingua par des traits de la plus haute valeur.* Nous avons cru devoir rapporter ces particularités, précisément parce que le caractère de M. Eugène Boré présente l'heureux mélange d'une grande intrépidité avec beaucoup de calme et de douceur.

Par ces deux dernières qualités, il ressemble plus spécialement à sa mère, appréciée de toute la ville d'Angers pour ses vertus, et en particulier pour le dévoûment avec lequel, devenue veuve à un âge encore peu avancé, elle se consacra tout entière à l'éducation de ses enfans.

Mais, si M. Eugène Boré a eu le bonheur d'avoir d'excellens parens, il n'a pas eu celui de les conserver long-temps : son père est mort en 1812 sans qu'il l'ait connu, et sa mère lui a été enlevée en 1828.

M. Eugène Boré, ayant achevé avec la plus grande distinction sa rhétorique au collége royal d'Angers, vint faire sa philosophie au collége Stanislas à Paris, où il remporta en 1827 le prix d'honneur au concours général. L'année suivante, le lauréat du collége Stanislas commença son cours de droit. Mais déjà un goût prononcé pour les langues l'entraînoit dans une autre direction, et l'amour de la littérature grecque le conduisoit plus souvent aux leçons de M. Boissonnade qu'à celles de MM. Demante et Ducaurroy. A la fin des vacances de la même année, voulant retourner d'Angers à Paris par Saint-Malo, il s'arrêta à la Chesnaie, près de Dinan, pour voir M. F. de La Mennais, qui rêvoit à cette époque la création d'une espèce de corps religieux et scientifique. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer, ce qui du reste a été démontré dans la suite avec évidence, que M. F. de La Mennais manquoit des qualités nécessaires pour fonder une société pareille : mais il n'eut pas de peine à subjuguer la candeur et l'enthou-

siasme d'un jeune homme de dix-neuf ans.

Devenu l'hôte de l'écrivain qui lui avoit offert, avec son affection, une riche bibliothèque et une complète solitude, au milieu de cette Bretagne si propre aux sévères travaux de l'intelligence, M. Eugène Boré poursuivit, en les agrandissant, ses études linguistiques. Dès le commencement de 1829, il se mit à apprendre l'hébreu et le syriaque, en même temps qu'il achevoit la lecture approfondie des meilleurs poètes et prosateurs de la Grèce, et que, dans ses heures de loisir, il étoit initié par M. F. de La Mennais lui-même aux chefs-d'œuvre des littératures allemande, anglaise et italienne. En 1830, le jeune philologue, déjà maître du syriaque et de l'hébreu, passa à l'arabe et au chinois. Puis vint la révolution de juillet: mais elle ne l'enleva de la Chesnaie que pour le porter dans une autre retraite, plus rapprochée du grand foyer intellectuel de la France.

Ayant accompagné son maître à Juilly, M. Eugène Boré y passa la fin de 1830 et presque toute l'année 1831. Là, il partagea son temps entre la philosophie, la théologie même, et les langues orientales, auxquelles il ajouta le sanscrit. Au point où il étoit arrivé, le séjour de Paris lui étoit devenu indispensable sous le double rapport des hommes spéciaux et des bibliothèques: il revint s'y fixer dans l'automne de 1831 pour n'en plus sortir, si ce n'est momentanément, jusqu'au mois de janvier 1837.

Dès lors, son ardeur et ses progrès ne connurent plus de limites. On peut dire sans exagération que, dans l'espace de ces sept années, il a épuisé, en fait de langues, tout ce que l'on peut apprendre de l'Orient hors de l'Orient même. Les savans les plus distingués, dont il étoit tour à tour ou simultanément l'élève, MM. Sylvestre de Sacy, Quatremère, Stanislas Julien, Eugène Burnouf, Amédée Jaubert, Alix Desgranges, etc., voyoient en lui, chacun dans sa spécialité, leur plus brillant espoir. La Société asiatique s'empressa, dès 1834, de le nommer membre du comité de rédaction de son journal, et vers la fin de la même année, le ministre de l'instruction publique le choisit pour suppléer, à la bibliothèque royale, le professeur d'arménien, alors en congé. Dans les vacances de 1835, employant à de nouvelles recherches le temps que tout le monde donne au repos, il courut à Venise s'enfermer au couvent des Méchitaristes, pour se perfectionner dans la littérature arménienne qu'il cultivoit d'une manière spéciale. Indépendamment de la traduction d'une Histoire d'Arménie du patriarche Jean VI, M. Eugène Boré écrivit à cette époque sur le couvent de Saint-Lazare un petit ouvrage fort curieux.

De retour à Paris, il fut prié par M. Firmin Didot de se charger de l'article *Arménie* dans l'*Univers pittoresque*, et il composa en effet pour ce recueil un travail qui forme la matière d'un volume in-8°.

Telles sont, avec divers articles insérés dans le *Nouveau Journal asiatique*, les principales productions de M. Eugène Boré jusqu'en 1837. Elles seroient bien plus considérables si l'auteur avoit jamais eu la moindre envie de paroître, et s'il n'avoit au contraire toujours mieux aimé s'instruire lui-même en silence. Un autre point à remarquer, dans la période dont nous nous occupons, et qui prouvera la force de volonté du jeune orientaliste, c'est que, allant beaucoup dans le monde où son extérieur agréable et ses aimables qualités le faisoient rechercher, il ne négligeoit nullement pour cela ses travaux ordinaires.

Parti de Paris le 9 juillet 1837 pour se rendre à Vienne à travers le duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière, M. Eugène Boré, pendant les quatre mois qu'il passa dans la capitale de l'Autriche, étonna le célèbre Hammer encore plus qu'il ne profita des connoissances du premier orientaliste d'outre-Rhin. Pensant déjà à son grand voyage, pour mieux s'y préparer, il se mit à apprendre une foule de choses en dehors de ses études habituelles, telles que la botanique, le lever des plans et le dessin linéaire. De Vienne il écrivit à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un Mémoire où la modestie le dispute à la science dans l'exposition à la fois si érudite et si simple de ses projets. En réponse au jeune savant, M. Raoul-Rochette rédigea de solides instructions à la fin desquelles on remarque ce passage : « Qualités de l'intelligence et du » cœur, force physique, M. Eugène » Boré réunit toutes les conditions » qui font un voyageur accompli. »

La suite des travaux de l'intéressant voyageur est trop connue par sa Correspondance déjà publiée, pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Nous terminerons donc en disant que M. Eugène Boré a rempli, au-delà de toute attente, la mission scientifique qui lui a été confiée par la troisième classe de l'Institut, et surtout la mission, bien autrement élevée et utile, de civilisateur chrétien, qu'il s'est lui-même imposée. Il a été question de nommer M. Eugène Boré au consulat de Jérusalem : le gouvernement s'honoreroit en confiant un poste si important à cet homme de cœur et d'intelligence.

---

*Diocèse de Lyon.* — Mgr de Jerphanion, archevêque nommé d'Alby, s'est rendu de Saint-Dié à Lyon, où il restera jusqu'à sa préconisation.

---

*Diocèse de Mende.* — Le Jubilé en faveur de l'Eglise d'Espagne a été publié par un Mandement, en date du 26 octobre, dans lequel Mgr de La Brunière parle de cette sollicitude de toutes les Eglises dont le siége de Pierre, depuis dix-huit siècles, n'a cessé de nous donner de si touchantes preuves.

« Pour nous arrêter à ce que nous avons eu, et à ce que nous avons encore sous les yeux, et qui nous est en quelque sorte personnel, dit le prélat, quel zèle de la foi et de l'unité, quelles mesures de sagesse et de fermeté, l'immortel Pie VI n'a-t-il pas opposés aux fureurs de l'impiété et de toutes les passions déchaînées contre une des plus belles portions de l'héritage de Jésus-Christ? Avec quelle effusion de bonté il accueillit ceux de nous que la tourmente révolutionnaire porta dans ses Etats! Quels que fussent notre nombre et nos besoins, son immense charité a trouvé les moyens de suffire à tout. Comment enfin dignement relever l'invincible courage de ce grand et saint pontife, dont le long martyre depuis Rome jusques aux rives du Rhône, encourageant, ravivant partout la foi sur son passage, en a préparé parmi nous, et si puissamment aidé le triomphe !

» Héritier de son nom comme de sa foi et de sa charité, fidèle confident de ses vœux, à peine assis sur le siége resplendissant de ce nouvel accroissement de gloire, son digne successeur s'occupe sans relâche de la grande œuvre dont une miséricordieuse providence lui a confié l'accomplissement.

» Une neuvaine solennelle et préparatoire à la fête de l'Assomption est annoncée : le religieux pontife y ajoute pour lui seul une neuvaine de jeûnes rigoureux. Là, faisant partie d'un immense concours de fidèles, nous avons eu le bonheur d'unir nos foibles vœux aux ferventes prières de Pie VII. Il nous semble encore le voir à la tête du sacré collége et de tous les ordres de la prélature, le chapelet en main, humblement

prosterné aux pieds du Dieu fait homme, dont il étoit le vicaire, solliciter, par l'entremise de Marie, les grâces, les lumières nécessaires pour discerner les moyens compatibles avec les intérêts de la religion et avec *le désir, l'espoir d'en voir le libre et public exercice rétabli dans la France* si solennellement consacrée à Marie ! Paroles ineffaçables de notre mémoire ! Il nous a été donné, quelque temps après, de les recueillir de sa propre bouche de ce véritable père qui les tiroit de son cœur. »

Le vénérable prélat montre ensuite Grégoire XVI apprenant, par de beaux exemples, à l'Eglise, en butte à de si dangereux ennemis, ce qu'elle peut attendre d'un chef rempli de la sollicitude apostolique de ses prédécesseurs ; et il presse son peuple de répondre à l'appel que lui adresse ce Pontife en faveur d'une nation qui naguère ouvrit son sein à notre clergé proscrit.

---

*Diocèse du Puy.* — Le jour de la Toussaint, un Mandement a ordonné que les prières pour l'Eglise d'Espagne auroient lieu du 11 au 25 décembre prochain.

« Nous aurions désiré, N. T. C. F., dit Mgr Darcimoles, répondre sans délai à l'appel du vicaire de Jésus-Christ : mais au moment où les Lettres apostoliques parurent, nous venions de publier le *grand pardon* de Notre-Dame du Puy ; nous allions voir luire des jours heureux qui nous ont retracé l'image des plus beaux siècles de la foi chrétienne. Jours de grâce, jours de salut où *la justice et la paix se sont embrassées* parmi nous *comme deux sœurs*. Jours de gloire, jours de triomphe, où l'antique Vierge du mont Anis a vu cent quarante mille fidèles accourir de l'orient, de l'occident, du midi et de l'aquilon, pour déposer à ses pieds, en échange de ses bénédictions, les saints désirs d'une vie meilleure. Que de fois, pendant ces jours à jamais mémorables, lorsque l'oriflamme du pélerin flottoit partout dans la cité, alors qu'une immense population de tout rang, de tout état, de tout âge, exaltoit jusqu'aux nues le doux nom de Marie, nous nous sommes écrié, les yeux baignés de larmes : Paisibles montagnes du Velay, *vous êtes véritablement les montagnes de Dieu, les montagnes fertiles en moissons de piété et de foi, les montagnes où le Seigneur se plaît à habiter, et où, nous en avons la confiance, il habitera jusqu'à la fin !* Mons Dei, mons pinguis....... mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo : etenim Dominus habitabit in finem.

» Après ces grandes solennités où Marie s'est montrée si merveilleusement notre mère, convenoit-il de publier immédiatement le nouveau jubilé accordé par le Saint-Père ? Nous ne l'avons pas pensé, N. T. C. F. ; et, tout en conjurant chaque jour le Seigneur, dans le secret de notre cœur, d'abréger pour l'Espagne les jours d'épreuve, nous avons cru devoir attendre un moment plus opportun, pour ordonner en sa faveur de solennelles supplications. Ce moment nous paroît arrivé ; nous ne saurions dès lors différer plus long-temps de vous intéresser au sort de la nation *catholique.* »

Après avoir parlé de la lutte impie, engagée en Espagne contre le Saint-Siége et contre l'Eglise, le sage prélat ajoute :

« Nous ne descendons pas ici à des débats terrestres ; nous laissons de côté toutes les questions politiques relatives à la Péninsule. Qui sait mieux que nous que *notre royaume n'est pas de ce monde,* qu'un évêque ne doit combattre que les combats du Seigneur ? Aussi, comme l'a déjà dit l'illustre pontife, dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans ce diocèse (1), nous demandons au ciel, non le triomphe d'un parti, mais le triomphe de la vérité ; non l'établissement de telle ou telle forme de gouvernement, mais la conservation de la communion avec le Saint-Siége, ou plutôt la vie qui ne se trouve pour une Eglise que dans l'unité catholique. »

(1) S. E. le cardinal de Bonald.

*Diocèse de Verdun.* — Mgr Le Tourneur s'occupe de la construction d'une maison de refuge pour les prêtres âgés ou infirmes, à Benoite-vaux, près de Rambluzin. Les plans en sont dressés, et, dès que la saison le permettra, on en commencera les travaux que dirigera M. Clésse, chanoine, qui a déjà présidé avec autant de zèle que de talent à la construction du beau pensionnat cloîtré de la Congrégation.

ANGLETERRE. — C'est le docteur Wilson qui a été sacré dans la cathédrale de Birmingham, comme évêque catholique de Hobart-Town, terre de Van-Diemen.

— Le pays de Galles possèdera bientôt une nouvelle église. La ville de Cardiff a vu achever le monument religieux, pour lequel ses habitans catholiques se sont imposé tant de sacrifices. Mgr Brown fera la consécration de ce bel édifice, témoignage de la foi qui renaît en Angleterre.

IRLANDE. — M. Hand a reçu un présent considérable de livres, envoyé par le collége de la Propagande, à Rome, au nouveau collége des missions, à Dublin.

Aucune entreprise ne semble mériter davantage d'être soutenue par toutes les classes de la société : car c'est une lamentable vérité qu'il n'y a pas, en ce moment, moins de cinq cents millions de nos semblables dans le monde, qui sont adonnés aux abominables pratiques de l'idolâtrie et de la superstition, et auxquels Jésus-Christ n'a pas encore été annoncé ; il y a des millions de chrétiens, dans la vaste étendue des colonies britanniques et de l'Amérique, qui périssent faute de nourriture spirituelle, et parce qu'ils n'ont personne qui leur rompe le pain de vie. Les évêques qui ont été dernièrement consacrés pour différentes parties des colonies britanniques, se tournent vers l'Irlande comme vers le seul pays où ils puissent espérer d'obtenir des coopérateurs capables de les aider dans leurs travaux apostoliques.

— Une nouvelle église catholique doit être consacrée à Kilmore, diocèse de Clonfert, le 27 novembre, premier dimanche de l'Avent. Le révérend T. Mathew a promis de prêcher le sermon de dédicace.

AUTRICHE. — Ce pays, dit l'*Union*, observe d'un œil très-attentif les événemens ecclésiastiques en Russie ; et certes, il y est intéressé, car l'Autriche a une population slave très-nombreuse, dont 3,628,158 ames attachées au rit grec-uni, et 2 millions 901,142 appartenant à la communion schismatique. Plusieurs fois déjà, dans les dernières années, le gouvernement autrichien a acquis la certitude que des émissaires russes travaillent, pour les amener au schisme, les populations de la Gallicie et des provinces riveraines du Danube. Des masses de livres liturgiques et dogmatiques, propres au culte russe, y ont été répandues : l'on y traite spécialement *de l'unité de l'Eglise grecque sous son chef spirituel et universel, le czar.* L'Autriche, qui sait combien le clergé et la noblesse schismatiques sont zélés adhérens de la Russie, a adressé sur ce sujet d'énergiques représentations au cabinet de Saint-Pétersbourg : mais l'empereur s'est excusé de toute participation à ces menées. Depuis, la police autrichienne redouble de vigilance pour empêcher la diffusion des doctrines que propagent les prêtres schismatiques. L'Allocution du Pape a au moins produit le bien d'ouvrir les yeux aux Ruthènes-unis, et de les rendre moins accessibles aux séductions russo grecques.

Tandis qu'en Russie l'on s'épuise en efforts pour détruire toute trace d'union de l'Eglise grecque avec l'Eglise romaine, et que, pour y parvenir, l'on exerce une persécution cruelle contre le peuple Ruthène encore fidèle à la foi, un grand nombre de Grecs-schismatiques établis dans les domaines autrichiens rentrent au sein de la véritable Eglise. Ces retours sont fréquens, surtout en Boukowine. Ainsi, le 31 juillet dernier, la ville de Tchernowitz a vu soixante-douze familles, formant un total de trois cent quarante-neuf cultivateurs du village voisin de Rosch, faire profession de la foi catholique dans l'église des Grecs-unis, entre les mains de M. Marymowitz, doyen rural de la Boukowine et chanoine honoraire de la métropole grecque-unie de Léopol. Rien de plus solennel et de plus saisissant que le moment où cette foule de prosélytes, à genoux et un cierge allumé à la main, répétoit, comme d'une seule voix, la profession de foi que prononçoit le vénérable doyen, et qui souvent étoit interrompue par les pleurs des assistans. L'on s'attend à ce que tous les habitans de Rosch, désertant à leur tour le schisme, suivront l'exemple que vient de leur donner une partie si notable de leurs concitoyens.

C'est en cimentant leur union sous les auspices, franchement acceptés, du Siége apostolique, que les Etats occidentaux de l'Europe se montreront impénétrables à ce fantôme d'unité greco-slave que le czar évoque de la tombe du Bas-Empire, pour le faire planer sur l'Asie et sur l'Europe. Plus l'Autriche se rapprochera du Saint-Siége, plus elle sera forte contre les menées schismatiques de la Russie. Or elle tend à s'en rapprocher de plus en plus, en manifestant la volonté de renoncer aux empiétemens de Joseph II sur la discipline ecclésiastique et même sur le ministère pastoral. L'évêque de Pœlten ou Saint-Hyppolyte (Jean-Michel Léonhard, transféré d'Ælie *in partibus*, le 6 avril 1835), qui vient de mourir, avoit été chargé, comme nous l'avons dit, de réviser la législation de l'empire, en tant qu'elle fixe les rapports de l'Etat avec l'Eglise, et d'indiquer les modifications qu'il est urgent d'introduire dans cette législation abusive, qui a tant de fois motivé les doléances secrètes du clergé et les réclamations du Saint-Siége. La continuation du travail du défunt évêque va être confiée à un autre haut dignitaire de l'Eglise, de sorte que l'on peut espérer de voir le système dit *joséphin* éliminé des codes, ou au moins annulé, quant à son application au ministère pastoral. L'empereur, son ministère et le peuple autrichien tout entier recueilleront les heureux fruits de ce retour aux vrais principes. Appuyée d'une manière plus directe et plus franche sur la base de l'unité, l'Autriche aura plus d'énergie pour résister à la propagande schismatique de la Russie.

---

ESPAGNE. — Le chapitre primatial de Tolède s'est réuni extraordinairement, pour répondre à un ordre royal qui prescrit des informations sur la convenance qu'il y auroit à pourvoir les canonicats vacans, lesquels forment au moins la moitié du nombre. Il est permis de croire que l'information conclura à la nécessité de la mesure que le gouvernement indique, bien qu'il n'y ait probablement pas à compter sur les votes de quelques-uns des membres du chapitre. Si cet ordre est général pour toutes les cathédrales (comme c'est à présumer), nous ne nous laisserons pas tromper par le prétexte apparent, qui est de maintenir, par le nombre des ministres, la splendeur accoutumée du culte dans les églises cathédrales. On peut dire d'avance, sans hésiter, de quelle es-

pèce seront les ecclésiastiques *commandés* par le pouvoir aux chapitres. On peut prévoir aussi que le gouvernement obtiendra par là, au sein de toutes ces corporations, des majorités qui lui faciliteront le moyen de leur faire aussitôt la loi avec moins de scandale et sans danger de résistance.

— A Brozas, dans l'Estramadure, telle est la misère des religieuses, dépouillées par le gouvernement, qu'elles sont réduites à vendre leurs chemises pour se procurer un soulagement passager.

---

SUISSE. — M. l'évêque de Bâle et le gouvernement de Bâle-Campagne ont fait un concordat pour la nomination des curés dans les paroisses catholiques.

— Deux nouvelles églises catholiques vont être construites au moyen des dons des fidèles, l'une à Bottens, l'autre à Assens, dans le canton de Vaud.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La disgrâce du général Pajol est une chose dont ses amis de juillet ne reviennent pas. Il leur paroît inouï que l'homme qui a commandé en 1830 les fiacres et les coucous dirigés contre Rambouillet, puisse avoir perdu ses droits à la reconnoissance du gouvernement; comme si M. de Lafayette, comme si M. Dupont (de l'Eure), comme si M. Laffitte, comme si M. Audry-de-Puyraveau ne les avoient pas perdus avant lui.

S'il fut jamais vrai de dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens, c'est assurément dans les révolutions. Comme ce n'est autre chose qu'un éternel combat des jalousies et des intérêts les uns contre les autres, il est tout simple qu'on y subisse la condition qui est dans leur nature. Vous faites une révolution pour avoir la place, les dépouilles et la position des autres; et vous vous étonnez ensuite que d'autres veuillent avoir votre place, vos dépouilles et votre position! C'est manquer d'esprit de justice et de logique. Vous en verrez bien d'autres, vraiment, quand, au lieu d'un budget de quatorze à quinze cents millions, et des modiques emplois de soixante-dix mille francs, comme celui de M. le général Pajol, vous aurez des budgets de trois milliards et des traitemens doubles de ce qu'ils sont aujourd'hui! On ne fait encore que se donner des poussées et se porter des coups à la sourdine pour se supplanter les uns les autres et s'arracher le gâteau de la main : mais alors les rivalités et les convoitises ne se borneront pas là. On finira par s'attaquer à force ouverte et par s'égorger à la porte des emplois.

La vérité est que pour avoir la paix, dans les pays constitués comme le nôtre, il n'y faudroit que des fonctions gratuites, que des ames désintéressées qui s'offrissent à sauver la patrie pour rien. Vous n'avez pas d'idée de la manière dont les choses se passeroient alors et de l'amitié fraternelle qui régneroit entre tous les enfans d'une révolution.

---

## PARIS, 7 NOVEMBRE.

Les délégués des principales industries en ce moment réunis à Paris se sont assemblés samedi, sous la présidence de M. Mimerel, dans les salons Lemardelay, pour discuter le projet d'union commerciale entre la France et la Belgique. Il paroît que les déclarations officieuses que le ministère avoit fait faire dans la réunion Fulchiron, n'ont pas entièrement rassuré les délégués. Les inquiétudes sont toujours les mêmes, et presque toutes les industries ont les dispositions les plus prononcées à la résistance. Après des manifestations très-animées, l'assemblée a nommé une commission de douze membres divisée en quatre sections : elle est chargée de présenter, dans le plus bref délai possible, à l'approbation des délégués, un rapport sur l'état de nos principales industries, avec l'exposé des dangers et des périls qu'entraîneroit une union douanière pour ces mêmes industries.

— Les électeurs de l'opposition de ...e du 1er arrondissement de Paris se ...réunis, et ont résolu d'offrir de nou... la candidature à M. de Vaufreland, ...prévenu de cette marque de con... l'a acceptée.

M. Vaufreland sera donc le candidat ...e partie de l'opposition; M. Foissac ...enté par l'opposition de gauche. ... réunion préparatoire sera pro...ent indiquée pour entendre ces ...candidats et M. Jacqueminot, s'il ...vient, cette fois, de se présenter ... les électeurs.

— On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« M. le lieutenant-général Darriule, ...ndant de la place de Paris, ne ... entrer dans le cadre de réserve ... 16 novembre, son remplacement, ...cé par diverses feuilles politiques, ... avoir lieu qu'à cette époque. Par ...e raison, les mutations occasion... le remplacement de cet officier... ne pourront avoir lieu qu'ulté...ment. »

M. le maréchal-de-camp Caminade, ...ndant supérieur de l'école royale ...-Cyr, et ancien commandant en ... l'Ecole royale d'état-major, ...é, dit-on, à succéder à M. le ... Aupick dans le commandement ... de cette dernière école. Il seroit ... remplacé à l'école Saint-Cyr ... général Carré.

— Le conseil d'Etat a tenu vendredi ... audience de rentrée sous la prési... de M. le garde des sceaux.

— M. le comte de Montalivet, inten... général de la liste civile, remis de ...position qui l'avoit, depuis quelque ..., retenu à la campagne, vient d'ar... à Paris.

— L'accident si grave arrivé à M. le ... président Séguier ne laisse plus ... inquiétude. Ce magistrat est at... à Paris pour mardi prochain. Tou...s on ne pense pas qu'il puisse immé...ment présider les audiences.

— Dans le mois d'octobre qui vient de ..., il a été prononcé par le tribunal de ...merce de la Seine soixante-un juge-mens déclaratifs de faillite, douze de moins qu'en septembre. Par une bizarre coïncidence, il se trouve qu'en octobre de l'année dernière, le chiffre des faillites déclarées par le même tribunal s'étoit également élevé à soixante-un.

— Pendant le cours de l'année judiciaire 1841-1842, il y a eu 646 faillites, parmi lesquelles il faut en comprendre 66 qui concernent des sociétés de commerce. Parmi ces faillites, la justice en a frappé 104, soit comme banqueroutes simples, soit comme banqueroutes frauduleuses. Enfin il y a eu 8 réhabilitations d'anciens faillis pendant ce même laps de temps.

— Les débats de l'affaire des employés de la préfecture de la Seine ont commencé aujourd'hui devant la cour d'assises.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, après une assez forte neige, le froid s'est fait vivement sentir. Dimanche, à six heures du matin, le thermomètre marquoit 3 degrés 5 dixièmes au-dessous de zéro. Aujourd'hui à la même heure, il marquoit seulement 4 dixièmes au-dessous de zéro.

— D'après un ordre du jour de M. Bugeaud, daté d'Alger, le 25 octobre, le général Gentil est appelé au commandement de la division mobile de Mostaganem, en remplacement du général Loyré d'Arbouville, autorisé à rentrer en France; le colonel Thierry, du 6e léger, est investi du commandement supérieur du territoire d'Oran.

— M. Bugeaud, dans sa dernière campagne, avoit confié 91 malades à une escorte exclusivement composée d'indigènes. Ces malades ont été, sur toute la route, l'objet des soins les plus empressés. On loue surtout le zèle d'un marabout, frère du kalifa Ben-Mahi-Eddin, et d'un maréchal-des-logis des spahis irréguliers, nommé Ben-Xeni.

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

Les désordres qui avoient éclaté à Bernay ne se sont pas renouvelés, et tout est rentré dans l'ordre. M. le procureur-général près la cour royale de

Rouen, et M. le conseiller Nepveu, délégués par la cour pour procéder à l'information, sont arrivés à Bernay, où les avoient précédés des détachemens de troupes de ligne envoyés de Rouen et d'Evreux. Plusieurs arrestations ont été opérées.

— Il y a eu, le 31 octobre, des troubles à Thiberville (Eure), à l'occasion d'une querelle personnelle entre un gendarme et un ouvrier qui a été arrêté. Les camarades de ce dernier ont cru que son arrestation se rattachoit à l'émeute de Bernay, et ils ont voulu le délivrer de vive force; mais les gendarmes étoient en nombre, et bientôt ils ont eu pour renfort la compagnie du 1er léger, qu'on a envoyée tenir garnison à Drucourt. Trois hommes faisant partie du rassemblement ont été arrêtés; on a immédiatement dirigé sur Bernay les quatre prisonniers.

— Il n'y a pas eu de membre de la Convention nationale du nom de Dequen. L'ancien député d'Abbeville (Somme), qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, étoit M. Dequeux, député suppléant de ce département à l'Assemblée législative.

— On va construire à Meaux un hospice général, dont les travaux sont évalués à 513,450 fr.

— Le bruit s'est répandu à Bourges que M. Mayet-Génétry, maire de cette ville, étoit nommé préfet de la Nièvre. On parle aussi, dit un journal, de M. Meunier, préfet de la Corrèze, pour la succession de M. Larreguy.

— Jacques Besson est arrivé le 8 novembre à Lyon, où il doit comparoître devant la cour d'assises du Rhône, en vertu de l'arrêt de la cour de cassation qui a admis son pourvoi. L'accusation sera soutenue par M. Feuillade-Chauvin, procureur-général.

---

## EXTÉRIEUR.

A la faveur de la confusion révolutionnaire qui règne en Espagne, l'infant don François de Paule se trouve presque maintenant avoir un parti. Par opposition et en haine de la domination d'Espartero, les uns font des vœux pour le rétablissement de Marie-Christine, les autres pour une régence dont l'infant seroit le chef. Mais Espartero veille à ce que celui-ci ne prenne racine nulle part à ses dépens. On ne lui fait pas impunément. Les habitans de Séville ayant paru vouloir lui rendre des honneurs, il n'en a pas fallu davantage pour qu'il reçût du régent l'ordre de se retirer à Séville sans pouvoir approcher de Madrid.

— Le roi des Belges est arrivé le ... de ce mois au château de Laeken.

— M. de Muelenaere, ministre d'État, gouverneur de la Flandre occidentale, M. Liedts, gouverneur du Hainaut, et M. Deschamps, gouverneur de la province du Luxembourg, qui avoient été appelés successivement à Paris, pour les négociations ouvertes à l'occasion du traité à conclure entre la France et la Belgique, sont de retour à Bruxelles.

— Le consul des Etats-Unis à Anvers vient d'écrire au *Précurseur* pour annoncer que le gouvernement de l'Amérique du Nord a donné les ordres nécessaires pour faire rembourser immédiatement les droits extraordinaires de tonnage, etc., récemment exigés du *British Queen* et du *Mercator*, et pour que à l'avenir le pavillon belge soit, comme par le passé, traité dans les Etats de l'Union sur le pied des pavillons les plus favorisés. On s'attend à ce que, d'après cette nouvelle, les mesures de représailles ordonnées par le gouvernement belge seront suspendues immédiatement.

— La reine d'Angleterre, par une décision prise le 2 novembre en son conseil, à Windsor, a de nouveau prorogé au 13 décembre le parlement qui avoit été prorogé au 10 du mois courant.

— Le bateau à vapeur *British-Queen* est arrivé le 2 à Southampton. Le retard apporté dans l'arrivée de ce navire, qui étoit parti de New-York depuis vingt-sept jours, commençoit à inspirer de grandes inquiétudes. Il paroît que

mauvais temps l'avoit forcé de relâcher à Fayal, une des Açores, où il est resté cinq jours. Un des passagers a eu peur et a pris, à Fayal, le paquebot des Indes-Occidentales.

— Dans le conseil privé qui a été tenu le 2 à Windsor, la reine a donné son consentement au mariage de la princesse Augusta de Cambridge avec le grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Strelitz.

— La reine doit aller passer quelque temps au château de Walmer, que le duc de Wellington a mis à sa disposition, à cause des fièvres qui règnent en ce moment à Brighton.

— Un accident qui, comme celui de Paris, auroit pu avoir les suites les plus déplorables, a eu lieu mercredi dernier sur le chemin de fer de Lancaster. A peine le train avoit-il quitté cette ville qu'une odeur de brûlé fut remarquée par les voyageurs, et l'on s'aperçut que le feu, communiqué, à ce qu'on pense, par une étincelle échappée de la locomotive, avoit pris au bagage chargé sur une des voitures. Bientôt la voiture elle-même fut embrasée. Heureusement, on avoit eu le temps d'en faire sortir tous les voyageurs, qui en ont été quittes pour la peur, et de la détacher ensuite du reste du train. La voiture, ainsi que tous les effets qu'elle contenoit, a été entièrement consumée par les flammes.

— Depuis moins d'un an, quatre tarifs hostiles aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne ont été successivement adoptés. Ces tarifs sont : Le tarif russe publié en novembre 1841 ; le tarif belge publié en juillet 1842; le tarif des Etats-Unis d'août 1842; le tarif du Zollverein de septembre 1842. « Il est possible, dit le *Leeds Mercury*, que le mois prochain nous ayons à ajouter à cette liste le tarif brésilien. »

— A Dublin, le nouveau lord-maire, sir George Roe, a été installé au commencement de la semaine dernière. M. Daniel O'Connell, qui l'avoit proposé lui-même pour son successeur, est devenu alderman. Il a remercié la corporation de l'appui qu'elle lui avoit accordé dans l'exercice de ses fonctions officielles. Il a rappelé qu'il n'avoit pas été promu au titre de baronnet, à l'occasion de la naissance du prince de Galles.

« Sans doute, a-t-il dit, le gouvernement a eu ses raisons pour se dispenser d'une coutume reçue, mais je proteste, tant en mon nom qu'au nom de la corporation de Dublin, contre un semblable affront, si l'on pouvoit avoir l'idée de le faire subir, plus tard, à un lord-maire de Dublin. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissemens.

— On vient de permettre en Prusse de lire, dans les endroits publics, les journaux français, qui jusqu'ici avoient été en partie défendus.

— Le courrier mensuel de l'Inde donne les nouvelles de la Chine en date du 26 juillet, de Candahar en date du 10 août, de Djellalabad en date du 3 septembre, de Calcutta en date du 18 septembre, et de Bombay en date du 1er octobre. Le contenu de ces nouvelles est important.

A la date du 21 juin dernier, l'escadre anglaise, remontant le Yang-tzé-Kiang, avoit pénétré jusqu'au confluent du Wo-Seng avec ce fleuve, et avoit livré sur ce point aux Chinois un combat d'artillerie qui avoit duré deux heures. C'est la première fois que les Chinois soutiennent si long-temps le feu de l'artillerie européenne, et pour la première fois, dit-on, leurs pièces ont été bien servies. Après avoir franchi ce passage et enlevé encore quelques fortifications de campagne, les Anglais se sont emparés sans résistance de Shang-Haï, ville ouverte et presque complétement abandonnée par les habitans. Dans ces diverses actions, ils ont pris aux Chinois 364 pièces de canon, presque toutes de gros calibre.

Les nouvelles de l'Afghanistan nous donnent enfin la solution de ces rumeurs contradictoires qui annonçoient tantôt que les Anglais alloient recommencer la conquête du pays, et tantôt qu'ils faisoient leurs préparatifs pour l'évacuer définitivement. La vérité, c'est

que le gouvernement de lord Ellenborough a ordonné aux généraux Nott et Pollock une nouvelle campagne pour obtenir la liberté des prisonniers tombés dans les mains des Afghans à la suite des désastres de l'hiver dernier, et qu'après avoir ainsi réparé l'honneur de ses armes, il est décidé à évacuer définitivement le pays.

Candahar, occupé par le général Nott avec une douzaine de mille hommes, a été complétement evacué le 10 août. D'un côté, le général England, avec les gros bagages, les blessés, les malades, les femmes et les enfans, a repris la route du Sind et de l'Indus; et de l'autre, le général Nott, avec sept mille hommes et quarante jours de vivres a pris la route de l'est et s'est dirigé sur Caboul, où l'on pensoit qu'il arriveroit les premiers jours de septembre, s'il ne rencontroit pas de résistance sérieuse. Tandis que la division de l'ouest dessinoit ainsi son mouvement, celle de l'est, commandée par le général Pollock à Djellalabad, assuroit aussi, plus fortement que jamais, ses communications avec Pechawer et l'Indus, et se mettoit enfin en marche sur Caboul, d'où elle n'étoit éloignée que d'une trentaine de lieues. Après s'être réunis à Caboul et avoir obtenu la remise des prisonniers anglais, les deux généraux doivent, dit-on, rentrer dans l'Inde, abandonnant le pays à son malheureux sort.

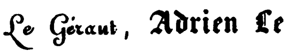
On n'a pas de nouvelles positives du général Nott depuis son départ de Candahar; on a appris l'arrivée du général Pollock à Gundamack, à dix lieues de Djellalabad, à la naissance des défilés dans lesquels l'armée du général Elphinstone a péri dans le mois de janvier dernier. Jusqu'ici il n'a encore eu à livrer de combat qu'à une troupe de 2,000 hommes qui, retranchés dans des villages abandonnés, se sont bravement battus pendant cinq heures; cependant ils ont été mis en déroute, mais on prétend que les Afghans ont fait des préparatifs formidables dans toutes les passes des montagnes.

On ne sait toujours rien de p
les événemens ultérieurs de l'A
tan ni sur les dissensions qui, dit
solent les tribus, et sur lesqu
compte pour mener plus facilem
dernière campagne à bonne fin.

Le choléra fait de grands
à Bombay, surtout parmi les tro
ropéennes récemment arrivées d
tropole; de 166 soldats embar
le bateau à vapeur la *Zénobia*
succombé en trois jours.

Le marquis de Tweeddale,
neur nommé de la présidence de
vient d'arriver dans l'Inde, et
généralement répandu est qu'il
tôt succéder comme gouverneu
de l'Inde anglaise à lord Ellen
qui auroit demandé à rentrer
rope.

Les pluies ont manqué cett
dans le nord de l'Inde, et l'on y c
grande famine. Cette cruelle
stance forcera, dit-on, à aban
projet qu'on avoit formé d'éta
armées de réserve, l'une de 20,(
mes sur la frontière du royaum
hore, l'autre de 6,000 hommes
bouchures de l'Indus; on crai
n'avoir pas les moyens de les
sionner.




**BOURSE DE PARIS DU 7 NOV**

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 70 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30.
Quatre 1/2 p. 00. 106 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3280 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1295 fr
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 90 c.
Emprunt romain. 103 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 22 fr.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CL
rue Cassette, 29.

E LA RELIGION
s Mardi, Jeudi
li.

it s'abonner des
de chaque mois.

N° 3670.

JEUDI 10 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |


*ons religieuses et prophétiques,*
*ur la fin des temps* (1).

it distinguer dans ce livre
irties, l'une très-remarqua
sont les *Méditations* religieu-
itre contestable : ce sont les
*ons* prophétiques. Ou plutôt
r distinguer trois parties, en
dans une catégorie spéciale
*tations* 20e et 35e qui sont au
ort singulières.

eur se compare à cet in-
qui, quelque temps avant la
e Jérusalem, y annonça la
e la ville et du temple, et
insi la vérité, quoique Dieu
t investi d'aucune mission
te. Il est, dit-il, un des hom-
lesquels les idées de ce livre
it être le plus étrangères :
les l'assiégent tellement,
-il, qu'il éprouve un besoin
ux de les communiquer aux

*Méditations* se suivent sans or-
parent, bien qu'elles soient
ent liées l'une à l'autre.

au milieu de la société, et
du développement excessif
ustrie qui a répandu le luxe
ites les classes, l'auteur mon-
ord qu'il en résulte une fâ-
confusion dans tous les rangs,
un esprit de matérialisme, et
ssement de la force morale.
désordre, y a-t-il un remède
dans les lois, dont le but devroit être d'établir les rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables? Mais on prétend que nos lois sont athées, c'est-à-dire qu'elles laissent Dieu en dehors, et se contentent d'assigner les rapports des hommes entr'eux, en négligeant les premiers rapports, qui sont pourtant les plus essentiels, puisque eux seuls donnent à tous les autres une sanction et une force qu'ils ne peuvent avoir d'eux-mêmes.

Tout, dans les arts et dans les sciences, aussi bien que dans les habitudes de la vie sociale, nous avertit que nous touchons à je ne sais quel terme final.

« Qu'annonce cette situation? Est-ce une ère nouvelle qui ne doit correspondre à aucune autre de l'histoire, et qui est destinée à prouver qu'il ne faut tenir aucun compte des vieilles idées qui ont pour elles la sanction du temps ; que les particuliers, que les familles, que les Etats peuvent long-temps subsister au milieu d'une impatiente agitation, des mouvemens les plus irréguliers et des secousses les plus violentes : ou bien doit-on conclure que notre époque est convulsive, que les ressorts qui font mouvoir la machine sociale et politique vont se détraquant peu à peu, et sont tout près de se briser? Dieu seul est dans le secret : il ne nous laisse que le vague et de tristes pressentimens, en attendant qu'il nous console, s'il nous réserve quelque secours dans ses impénétrables conseils.

» Ces inquiets pressentimens sont dans tous les esprits, sans que personne voie le remède au malaise qui nous tourmente, ou indique les moyens efficaces qui pourroient nous conduire à une régénération religieuse, morale et politique...

(1) édition. Un volume petit in-8°.
fr., et 4 fr. franc de port. A
, chez Delsol et Pradel; et à
ez Ad. Le Clere et Cie, au bu-
e Journal.

» Ici l'on nous présente bien, comme planche unique de salut, une réforme électorale plus ou moins élargie ; là le triomphe entier et complet du principe démocratique poussé à ses dernières conséquences ; plus loin le retour à l'ordre et à la vérité par les progrès de la raison et de la philosophie ; ailleurs encore une juste répartition des ressources et du travail, et l'extension illimitée de l'industrie, soutenue par l'alliance des capitalistes avec les hommes de talent et de labeur, et par de vastes débouchés qui ouvrent un écoulement à tous les produits quels qu'ils soient. Toutes ces utopies sont des leurres qui endorment nos anxiétés sans les détruire. Ou la société va périr, ou Dieu la sauvera de son agonie par des voies connues de lui seul. »

Il est des institutions étroitement liées à la morale et à la religion, en harmonie avec la foiblesse de l'homme et la foiblesse de la nature. Tel étoit l'usage, depuis long-temps consacré parmi nous, de placer les tombeaux au pied des temples du Seigneur. Ainsi l'idée de la mort, cette idée féconde en vertus, venoit se mêler à tous les exercices de la religion. Aujourd'hui, on éloigne les tombeaux. Si, en supprimant l'aspect de la mort, nous pouvions supprimer la mort même, nous gagnerions du moins quelque chose à cet éloignement : mais, sans y rien gagner, nous perdons une leçon bien efficace.

« Mais à quoi bon regretter une des mille institutions que l'Eglise avoit consacrées ? Ces institutions seroient aujourd'hui impuissantes pour réformer le cœur humain, dont la corruption envieillie appelle des leçons moins touchantes, mais plus terribles que par le passé. Ce ne sont plus quelques tombeaux épars, où la mort dépose à regret quelques cercueils l'un après l'autre ; ce ne sont plus des cimetières resserrés dans une étroite enceinte, que pourtant l'affreux choléra naguère encombroit de victim
une tombe universelle, un cim
néral, creusé par la famine, e
et la guerre, une fosse où s'en
à la fois les cités et les peup
faut aux hommes de ce siècle,
la crainte les réveille de l'as
ment léthargique où leurs pa
ont plongés. »

C'est des hauteurs d'un ci
qu'on domine Paris, foyer
les vices et centre des révolu

« Si l'on contemple le Lou
magnifique colonnade ; les Tuil
jardin tracé par Le Nôtre ; cet a
phal de l'antique Carrousel, et
nouveau, de gigantesque dimen
veut porter la renommée de n
jusqu'aux générations futures,
veut en vain ; cette place Vendô
superbe monument de bronze é
l'éternel souvenir d'une gloire
déjà plus ; ce Luxembourg, ces
ces tableaux, ces statues ap
grands frais de la Grèce et d
pour blesser les regards de nos
pudiques vierges ; cet Observat
science contemple chaque nuit l
sans y lire le nom de Dieu ; ce
bâti sur des catacombes, et so
impie ; cet Odéon, plusieurs fo
par les flammes, et toujours rele
par enchantement ; ce collége de
Nations, cet Institut, où nos lit
nos moralistes, nos philosophes
vans n'ignorent qu'une chose, le
est dû à l'auteur de toute sci
ponts d'Iéna, d'Austerlitz, et t
tres, mémorial d'autant de vict
immense comptoir, demeure
tage, cette Bourse superbe, c
spéculateur vient brusquer l
pour aller de là marchander
et la vertu, tendre des piéges
cence ou à la pauvreté, et se n
les délices ; ce palais de nos dé
la démocratie triomphe ; tout
cette place de la Concorde, ai
mée par dérision sans doute, p
fut le théâtre sanglant de nos di
et de nos fureurs, puisqu'on y d

échafaud pour un roi, pour une reine, pour des princes, pour des princesses, pour tant d'autres martyrs, puisqu'on y vit couler le sang le plus pur de la France; ailleurs cette colonne de Juillet qui rappelle de mauvais jours et la ruine sur laquelle sa base mouvante est assise, cette Liberté dont le bras semble agiter sur notre capitale sa torche funéraire : si l'on vient, dis-je, à considérer tous ces monumens de l'orgueil, une pensée de destruction s'empare involontairement de l'ame, et l'on ne sait comment concilier tant de faste et de magnificence avec le néant naturel des choses humaines. »

On rapproche alors dans sa pensée le mouvement de la vaste capitale, du repos de l'étroit cimetière; et l'on se recueille en disant : Les hommes meurent, mais les peuples et les cités périssent aussi à leur tour.

« O Paris, nouvelle Ninive! ô tête monstrueuse d'un corps languissant et débile! ce ne sont point tes arts, tes richesses, ton luxe, tes plaisirs, tes concerts, tes spectacles, ni tes nombreuses garnisons, ni ta milice citoyenne, ni cette enceinte, ni ces bastilles projetées : ce n'est point tout cela qui fait ta force et ton salut. Sans tes églises et tes chapelles, sans ton archange protecteur et tes anges gardiens, sans quelques milliers d'ames et les pieuses associations des fidèles dont la vie est cachée au monde, mais que Dieu aime, et dont il écoute encore les ferventes supplications, il y a long-temps, ô Paris, que tu serois couché par terre. Les pères effrayés diroient de loin à leurs enfans : Paris fut là. Ton Panthéon, ton Odéon, dont les noms évoquent le polythéisme, seroient déjà descendus dans les catacombes qui les soutiennent à regret; ton Luxembourg, ton Observatoire, ton Institut, tes Tuileries, ton Louvre, ta Bourse, tes colonnes, tes ponts, tes arcs de triomphe, seroient où sont les monumens des siècles fabuleux, dans la poussière du néant. O Ninive! fais pénitence, ou tu seras détruite; ô reine! humilie-toi dans le remords et la douleur, couvre-toi du sombre cilice, ou, dépouillée de tes somptueux vêtemens, tu deviendras bientôt comme une veuve condamnée au deuil pour jamais. »

Il est une ville en France où l'on forge les armes destinées aux fureurs de la guerre, où l'on fabrique ces rubans qui relèvent la parure d'un sexe frivole : la misère en haillons travaille là pour les instrumens du meurtre ou pour l'ornement de la vanité. Ne soyons pas surpris du subit et prodigieux accroissement de Saint-Etienne. Son industrie répond à deux grands besoins de l'époque, la destruction et la volupté, qui a pour cortége ordinaire le luxe et la parure.

« Le temps arrive, il n'est pas loin, où le démon de la guerre réclamera le bras de tous ses ouvriers. Saint-Etienne, tu peux d'avance doubler le diamètre de tes pesantes roues de fonte, aux soixante tours par minute. Bientôt, si j'en crois un funeste pressentiment, tu chaufferas tous ces fourneaux, tu feras siffler ta vapeur comme les serpens des enfers; tes ouvriers aux yeux éteints, à la face livide, feront jaillir le feu des meules, forgeront, foreront, lamineront, poliront, useront leurs poumons haletans, mourront épuisés de fatigue, et ceux qui emploient leur pénible labeur à la perte des autres hommes, périront les premiers eux-mêmes.

» Et comme l'attente de la mort appelle chez la plupart des hommes la frénésie des coupables plaisirs; comme, chez un peuple dépourvu d'espérance et de foi, la crainte de perdre la vie fait qu'on en abuse et qu'on la consume au plus vite; comme la volupté marche souvent à la suite de la fureur et des désastres, des femmes parées de tes rubans oublieront la pudeur au milieu des cadavres et danseront sur des tombeaux. »

Pour justifier ces tristes prévisions, il suffit d'exposer l'état des choses. Le tableau qu'en présente

l'auteur est à la fois admirable et effrayant d'exactitude. Nous recommandons spécialement la lecture de cette *Méditation*, écrite sous la dictée du bon sens. Il y est surtout question de la manie de politique, qui travaille la société actuelle :

« Il est une espèce de politique, invisible, universelle, souveraine, divine, bien au-dessus de la politique humaine, extérieure, visible et bornée : c'est cette politique qu'on aperçoit du point de vue des conseils de Dieu, conseils qu'il cache aux mécréans et aux superbes, pour les révéler aux esprits les plus soumis et les plus humbles qui croient en sa toute-puissance. Quelquefois cette politique, quand l'Eternel veut nous montrer sa main, d'invisible et cachée devient tout à coup manifeste, et renverse en un seul instant tout l'échafaudage des hommes...

» Depuis que, dans des temps d'orage, des têtes de rois sont tombées, depuis que des sceptres et des couronnes ont été foulés aux pieds et brisés, le peuple souverain m'inspire peu de confiance, et je crains toujours de retomber encore de la démocratie dans l'anarchie, de l'anarchie dans le despotisme. Quand le pouvoir abandonne les rois, il descend bientôt de la classe moyenne aux derniers rangs de l'échelle sociale. Le peuple est un beau corps quand il n'a qu'une seule tête : quand il en a mille, il devient un monstre. C'est assez pour la France d'une assemblée constituante et législative, d'une convention nationale, d'une république, d'un directoire, et beaucoup trop d'un règne de terreur. Revenons à la monarchie, n'en sortons plus, tenons-nous-y; entourons-la de force, d'autorité, de majesté, si nous pouvons; car l'avilissement, la chute, l'assassinat des rois sont le malheur et la ruine des peuples. »

Si l'auteur rencontre si juste, quand il s'agit de politique, son coup-d'œil n'est pas moins exact quand il s'agit de littérature :

« Celle du dernier siècle, dit-il, étoit assurément bien hardie, bien immorale et bien irréligieuse; mais, en vérité, quand on la compare à la nôtre, on seroit tenté de l'absoudre. Si nous ne devions des égards aux vivans, que n'aurions-nous pas à dire de plusieurs ouvrages contemporains, dont les auteurs ont voué un culte d'adoration au faux, au laid, au hideux, à l'horrible, au matérialisme, au néant; ont prostitué leur plume à des peintures ou lascives, ou grotesques, ou abominables? La littérature de Voltaire étoit impie : la nôtre est monstrueuse. »

Les extraits qui précèdent ne permettent pas qu'on taxe d'exagération l'éloge que nous avons donné aux considérations religieuses, morales, politiques et littéraires que renferment les *Méditations*. Mais, lorsqu'on aura lu la *Méditation* 20ᵉ, on sera choqué, comme nous, de tout ce que l'esprit systématique de l'auteur lui a suggéré d'étrange et de nouveau sur la nature de l'homme. Il est juste, toutefois, de lui tenir compte de cette déclaration :

« A Dieu ne plaise que je donne dans une hérésie quelle qu'elle soit; mais, si ce malheur m'arrivoit, j'espère que la divine bonté me pardonneroit mon erreur : d'abord, parce que j'y renoncerois dès qu'elle me seroit montrée; en second lieu, parce que je n'aurois détaché quelque chose de la justice du Seigneur que pour le reporter sur sa miséricorde, et que je serois involontairement l'hérésiarque de l'amour. »

Les *Méditations* suivantes réflètent plus ou moins cet esprit singulier. La 35ᵉ, intitulée, *Révélation nouvelle qui explique beaucoup de mystères*, a la prétention de jeter un jour plus complet sur deux des mystères qui importent le plus au salut de tous les chrétiens, l'Incarnation et la Rédemption, et d'*expliquer en partie l'économie de la Jérusalem terrestre, en dévoilant plusieurs secrets du monde anté-génésien que la Bible a*

*laissé dans l'ombre.* Nous nous bornons à énoncer le fait : nous n'avons point à le discuter.

La dernière partie du volume contient plus spécialement les *Méditations* prophétiques. Si l'auteur s'y bornoit à faire des applications de l'Apocalypse et d'autres prophéties, à l'exemple de pieux écrivains, nous livrerions son travail, sans réclamation, au jugement de nos lecteurs. Mais que veut-il dire par ces paroles (p. 543)?

« A l'occident septentrional de la France, dans un hameau bien plus petit que n'étoit Bethléem, je vois une chapelle dont le Seigneur se plaît à faire son séjour, où il répand ses faveurs les plus abondantes, où il prodigue ses miracles, et où se réveillera bientôt, pour le bonheur du genre humain, et pour ressusciter à la vie de la grâce, un lion long-temps endormi, un Lazare oublié dans sa tombe.

» Ce lion une fois réveillé, Dieu appellera d'un coup de sifflet un jeune héros sur le front de qui brillera l'auréole de toutes les gloires. Il accourra de l'orient aussi vite que l'oiseau ; et l'orient et l'occident, la sagesse mûrie par l'âge, par le malheur et les épreuves, la fleur de la jeunesse pleine de force et d'espérance, se donneront la main et le baiser de paix pour cimenter le repos de la terre. »

Evidemment, l'auteur tire de son propre fonds cette prophétie particulière, qui, nous le craignons du moins, a trait à des illusions què nous avons dû récemment signaler et combattre.

L'insouciante impiété des hommes ne lui permet d'entrevoir que leur prochaine et entière destruction ; et voilà pourquoi il donne à son ouvrage le titre de *Méditation sur la fin des temps*. Mais, en s'effrayant du débordement de la licence, il ne ferme pas les yeux sur le mouvement de réaction catholique qui se manifeste aujourd'hui, particulièrement en France :

« Dieu est si bon, il aime tant *notre patrie!* espérons contre toute espérance. Peut-être aura-t-il encore pitié de cette France, la fille aînée de son Eglise, d'un peuple bien coupable, mais généreux, mais toujours chéri, qu'il a si long-temps protégé. Il la punira de ses crimes, mais en père plutôt qu'en juge. Peut-être lui réserve-t-il un dernier rôle selon sa gloire, le plus brillant de tous ; peut-être lui donnera-t-il de promener par l'univers, non plus les drapeaux orgueilleux et sanglans de victoires homicides, apanage du roi des enfers, mais la bannière de la paix, l'étendard sacré de la croix, l'oriflamme de miséricorde. »

Formulons en quelques mots notre jugement sur ce livre. L'auteur apprécie la situation actuelle avec un rare bon sens ; mais, lorsqu'il sort du domaine des faits pour s'élancer dans celui des théories ou de l'avenir, il parcourt ce champ avec une imagination ardente. Plus circonspect dans sa première édition, il s'étoit abstenu d'y insérer la plupart des passages qui nous ont étonné dans la seconde : encouragé par le succès de son livre, il a plus hardiment dévoilé sa pensée, qu'il propose cependant dans un louable esprit de soumission à l'autorité de l'Eglise. Nous aurions voulu n'avoir à exprimer qu'une entière approbation, au lieu de nous trouver forcé de faire des réserves qui affectent une partie assez notable de ce volume. Il n'y a qu'une chose qu'il nous soit permis d'y louer sans restriction : c'est le style, toujours pur, toujours élevé, toujours plein d'éclat, de l'auteur anonyme.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Pendant que Sa Sainteté séjournoit à Castel-Gandolfo, la ville de Marino, qu'elle honora de sa visite, reçut le Saint-Père avec les plus vives acclamations. Le clergé, les autorités et les habitans les plus distingués de la ville allèrent au-devant du souverain Pontife. Sa Sainteté descendit de voiture, et se rendit à pied à l'église collégiale. Après avoir reçu la bénédiction du très-saint Sacrement, elle se retira dans la sacristie, et admit au baisement de pied le clergé, les autorités et les personnes les plus distinguées. Sa Sainteté se rendit ensuite, toujours à pied, au nouveau collége institué par elle, sous la direction des prêtres séculiers de la Doctrine chrétienne. En passant sur la place Sainte-Lucie, elle put contempler avec plaisir un obélisque d'une composition nouvelle, qui ressemble au granit oriental. Sur le piédestal étoient gravées d'un côté les armes pontificales; de l'autre on lisoit des inscriptions en l'honneur du souverain Pontife Grégoire XVI, à l'occasion de sa visite à Marino. Arrivée au collége, Sa Sainteté admit au baisement de pied la communauté, et du haut d'un balcon elle donna sa bénédiction apostolique à un peuple nombreux qui l'imploroit. Elle retourna enfin à son palais de Castel-Gandolfo au milieu des acclamations populaires, laissant aux habitans de Marino un souvenir ineffaçable des marques paternelles de sa bonté.

Le lendemain Sa Sainteté, repassant par Marino pour se rendre à l'ermitage des Camaldules, au-dessus de Frascati, trouva encore le clergé, la magistrature et une quantité de peuple réunis pour lui présenter leurs hommages accoutumés.

Un concours immense s'étoit formé pour attendre le retour de Sa Sainteté. Quoiqu'il commençât à faire nuit lorsqu'elle repassa par Marino, elle n'en mit pas moins pied à terre, et marcha précédée d'une quantité de torches. Le spectacle le plus surprenant fut celui de l'illumination des bois, où on voyoit des enfans sur les arbres, tandis que les collines qui environnent la ville étoient éclairées par les flambeaux que portoient un grand nombre de personnes. Des feux d'artifice brûloient aussi sur les collines.

---

PARIS. — Le *Journal des Débats* fait grand bruit d'un discours prononcé, le 4 octobre, à Mâcon, par M. de Lamartine, à l'occasion de l'inauguration du collége royal que cette ville a obtenu. Ce discours contient une apologie de l'Université, que nous croyons à propos de transcrire. Seulement, nous y joindrons quelques notes qui rectifieront certains passages.

« Vous ne trouverez ici aucune de ces préventions *jalouses* ou étroites qu'on s'efforce de répandre contre l'Université, tantôt au nom de la liberté d'enseignement, tantôt au nom des susceptibilités religieuses (1). La liberté d'enseignement, nous la voulons pour tout le monde, mais nous la voulons aussi pour l'Etat (2). Et en quoi la liberté d'enseignement seroit-elle gênée dans la famille, parce que l'Etat auroit créé et maintiendroit lui-même,

(1) Ce n'est pas la *jalousie*, ce ne sont pas de simples *susceptibilités*, qui ont soulevé contre l'Université cette clameur unanime, dont nous avons été l'écho. Des faits ont été formellement articulés, qui prouvent que, dans plus d'une maison universitaire, l'enseignement de la doctrine religieuse est neutralisé par les leçons des professeurs. Du haut d'une chaire de philosophie, l'un de ces corrupteurs audacieux a osé lire à ses élèves un roman de Georges Sand!!! C'est la foi qu'on attaque : il y a donc danger évident pour l'éducation religieuse de la jeunesse. Ce sont des alarmes sérieuses qu'on a exprimées, et non des susceptibilités jalouses.

(2) Tout le monde est de cet avis.

avec toute sa responsabilité et toute sa puissance d'organisation, une institution modèle qui serviroit de règle et de type à tous les autres enseignemens libres, sans empiéter sur aucun (3)? Méconnoîtrions-nous à ce point la vertu et la force de toute centralisation nationale? Quoi! la France a centralisé puissamment les lettres, les sciences, les arts dans l'Institut; elle a centralisé les mathématiques dans l'Ecole Polytechnique; elle a centralisé les travaux publics dans les Ponts-et-chaussées, et il ne lui seroit pas permis de centraliser dans l'Université, libre mais forte, cette puissance de discipline, de règle, d'études transcendantes, d'hiérarchie et de responsabilité dont se compose la tradition intellectuelle et morale d'un grand peuple? Le dernier des individus en France pourroit élever une maison d'éducation, et l'Etat ne le pourroit pas (4)? La présomption de dignité, de moralité, de capacité, seroit pour l'individu isolé et sans garantie! La présomption d'indignité, d'immoralité et d'incapacité seroit pour l'Etat! On ravaleroit la sublime mission d'élever la jeunesse et de former l'esprit humain jusqu'au niveau d'une mercenaire industrie! Les maîtres de la génération future seroient des industriels en enseignement, des industriels en science, des industriels en morale peut-être! Et vous appelleriez cela émanciper la famille et sanctifier l'enseignement (5)! Nous disons, nous, que ce seroit livrer la famille à la spéculation, et mettre l'esprit humain, l'ame du peuple, au rabais! Non, l'enseignement, quel qu'il soit, donné par des individus, par des corporations ou par l'Etat, ne sera jamais impunément une industrie! L'enseignement est une fonction (6). C'est le dégrader que de le faire descendre de cette hauteur jusqu'à je ne sais quel vil commerce des doctrines, des ames et des intelligences! Respectons-le davantage dans tous ceux qui s'y consacrent. Respectons-le surtout dans l'Université. Ce corps enseignant nous paroît appelé à des destinées plus vastes et plus hautes que celles que nous lui reconnoissons aujourd'hui. A toutes les époques où il s'est opéré un grand mouvement dans les choses humaines, ou une grande révolution dans les idées, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, depuis la Révolution française jusqu'à Napoléon et jusqu'à ce temps-ci, il s'est élevé des institutions émanées de l'esprit du temps et chargées de le perpétuer en le transmettant aux générations nouvelles. L'épiscopat, les ordres religieux, l'Université au moyen-âge, l'Académie française, les Ecoles Normale et Polytechnique, sont des témoins de cette tendance naturelle, de ces efforts logiques que font tous les grands hommes et toutes les grandes choses pour se perpétuer dans des enseignemens qui les résument. C'est un sublime instinct de la société comme de l'individu, de vouloir se continuer dans ses doctrines et d'enseigner ce qu'elle croit (7). L'U-

(3) Personne ne conteste le droit qu'a l'Etat de créer cette institution modèle, et ne nie l'utilité qu'elle pourroit avoir. On insiste seulement pour obtenir qu'en concurrence avec l'Université, les autres enseignemens soient libres, comme le veut la Charte, et comme le demande M. de Lamartine, mais comme malheureusement cela n'existe pas.

(4) Encore une fois, personne ne méconnoît à l'Etat le *droit* d'avoir une institution-modèle d'éducation : on ne dénie à l'Université que le *privilége* du monopole.

(5) A Dieu ne plaise! Nous n'insistons même avec tant d'ardeur pour être mis en possession de la liberté de l'enseignement qui nous est promise par la charte, que parce que, l'Université, institution-modèle de l'Etat, n'offrant pas aux familles toutes les garanties morales qu'elles exigent, la libre concurrence peut seule susciter et multiplier les institutions privées où elles trouveront ces garanties indispensables.

(6) C'est mieux encore, c'est un apostolat. Voilà pourquoi nous souffrons de le voir profané par les rationalistes de l'Université, qui tentent d'enlever à nos croyances, en les *épurant*, c'est-à-dire en les dénaturant, leur origine et leur sanction divines.

(7) Si les panthéistes peuvent *légalement* enseigner le panthéisme dans les chaires

niversité, ce n'est pas autre chose! Vous êtes le siècle enseignant (8)! C'est un beau nom; mais c'est une grande responsabilité! Vous voudrez vous en montrer dignes.

» On cherche à vous mettre sans cesse en parallèle et quelquefois en antagonisme avec la religion. Vous répondez en remettant vous-mêmes le cœur et la foi de l'enfant dans les mains de ces vénérables ministres du culte professé par les pères de famille (9). La famille est pour vous le symptôme légal de la religion des enfans. Vous appelez auprès d'eux le prêtre chargé de les instruire : il habite ici avec vous ; il y a son temple, il a ses heures parmi vos heures, il est là comme la religion vivante et présente, à côté de ces jeunes consciences dont il protége la pureté. Si l'enfant tombe malade, c'est à des Sœurs, religieuses surveillantes de l'infirmerie, que vous le confiez, et, là encore, la religion s'offre à lui sous les formes les plus caressantes qu'elle puisse emprunter, dans la personne de pieuses femmes qui édifient les enfans en les guérissant. Que pourroit craindre raisonnablement la susceptibilité religieuse des familles avec de telles garanties? Ah! qu'elles se tranquillisent! Vous savez, par une longue expérience de la jeunesse, que les premières comme les dernières années de l'homme doivent surtout appartenir à l'impression religieuse. Oui, il faut que l'enfant se recueille pour ainsi dire dans l'idée de Dieu, avant d'entrer dans ce tourbillon de la vie active où tant d'occupations, d'agitations, de passions, ne viendront que trop l'en distraire, comme l'homme avancé dans sa carrière doit se recueillir dans la pensée de Dieu avant de sortir du temps. Mais à quoi bon vous recommander la pensée religieuse? c'est la pensée de cette époque peut-être plus que d'aucune autre. Oui, Dieu est dans le siècle, parce que ce siècle a de grandes choses à accomplir par lui dans l'humanité. Il a commencé dans le matérialisme qui énerve et qui dégrade les nations : mais, en grandissant il a retrouvé Dieu dans la raison, dans la science et dans la liberté! il ne le perdra plus. Vous ne comprendriez pas le siècle, si vous n'y sentiez pas Dieu partout (10)! »

—Vendredi, fête de saint Charles-Borromée, on a exposé, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, le lit sur lequel le grand archevêque de Milan prenoit son austère couche. C'est une sorte de brancard en bois commun, très-chétif et sans aucun ornement, surmonté d'un simple cadre du même bois, assez semblable

de philosophie de l'Université, et empoisonner moralement la jeunesse, comme Castaing et madame Lafarge empoisonnoient physiquement leurs victimes, pourquoi donc les catholiques (qui en France sont la société, puisqu'ils y sont la majorité) n'auroient-ils pas le droit de *se continuer dans leurs doctrines* au moyen de la liberté de l'enseignement, d'*enseigner ce qu'ils croient*, et de protéger la vie sociale, par ce puissant antidote, contre les tentatives des empoisonneurs?

(8) L'Université n'est pas la société (sans quoi son enseignement seroit catholique): elle n'est, dans ses chaires de philosophie, que la voix d'une minorité panthéiste. Elle est moins encore le *siècle enseignant*; grand mot vide de sens.

(9) Les leçons des aumôniers des colléges ne sont-elles point paralysées et contredites par les leçons et souvent par les exemples des professeurs?

(10) Assurément, il est des colléges que l'on peut citer pour les sentimens de piété pratique que l'on y entretient. Mais dans combien d'autres ne voit-on pas régner une déplorable indifférence, qui parfois dégénère en incrédulité! Il ne suffit pas de dire, comme l'a fait M. de Lamartine, que « Dieu est dans le siècle, et que l'on ne comprendroit pas le siècle, si l'on n'y sentoit pas Dieu partout. » Ce n'est-là qu'une abstraction, en quelque sorte ; il faut que l'enfance soit assez habituée à *sentir* Dieu, pour ne pas l'oublier un jour au milieu des affaires ; il faut que ce sentiment ne soit pas une vaine et stérile religiosité. Autrement, on se perdroit, tout en comprenant le siècle. Est-ce à la connoissance pratique de Dieu que mène l'Université?

d'hôpital, mais bas, court, pliant au moyen de char- de manière à débarrasser le il étoit placé. Pour toute une toile fixée de tous côtés dous, et un tapis bleu à peine est là que le saint cardinal, un pape, fils d'une Médicis, et chargé en un temps de s affaires de l'Eglise, avoit de prendre son sommeil, iroit pas plus de deux heures our.

de saint Charles se trouvoit, révolution, entre les mains gieux de Sainte Geneviève. mencement des troubles, ry le recueillit et le garda congrégation de St-Sulpice. l lieu de France seroit-il lacé? Les générations cléri- levées à Saint-Sulpice n'ont arder ce fragile monument prendre ce que c'est que la r d'un pontife et les délices it.

. Rosatini, avocat près la tion des Rits, à Rome, est moment à Paris, d'où il se Reims, afin d'activer l'in- n qui se fait en ce moment, cause de béatification du vé- de La Salle, fondateur de des Frères des Ecoles chré-

mercredi 16 novembre, len- du jour anniversaire de la M. Picot, les messes seront squ'à midi, dans les églises -Sulpice et de Notre-Dame e-Nouvelle, pour le repos de l'ancien et si estimable r de l'*Ami de la Religion*. s voudront bien considé- présent avis comme une n de la part de la famille.

---

*e de Belley*. — Une pieuse vient de terminer à Gex une toute de bonnes œuvres. Panissod, née Perrault de Ruthet, avoit fondé l'association des Saints-Anges, dont le but est de secourir, par une foible aumône annuelle, les jeunes personnes que la grâce ramène dans le sein de l'Eglise catholique. A l'aide de souscriptions, elle avoit fait élever un monastère de la Visitation, à Gex, maison de refuge pour les nouvelles converties. Ses obsèques, auxquelles assistoient les magistrats de la ville de Gex, une foule de citoyens, diverses confréries, ont eu lieu avec solennité. On remarquoit, à la suite du convoi, cinq jeunes personnes en habits de deuil : c'étoient les filles adoptives de la défunte, pleurant une mère à qui elles devoient tout. Le zèle des associés ne laissera pas périr, il faut l'espérer, l'œuvre qu'avoit fondée la foi vive et ardente de madame Panissod : cette œuvre appartient à la religion et à l'Eglise.

---

*Diocèse de Bordeaux*. — S. S. Grégoire XVI, sur la demande de M. Rosatini, avocat près la sacrée congrégation des rits, et par l'organe de Mgr Joseph-Marie Castellani, évêque de Porphyre, maître de la chapelle papale, vient d'accorder aux religieuses de l'ordre de Notre-Dame, à Bordeaux, fondé par la vénérable Jeanne de Lestonac, pour l'éducation chrétienne des jeunes filles, le corps de sainte URSIE, vierge et martyre, trouvé, en 1826, dans les catacombes de saint Calixte, à Rome, avec son nom propre, écrit sur une pierre en marbre, et une fiole de son sang, signes certains du martyre.

Sa Sainteté a accordé une indulgence plénière à tous les fidèles, qui, s'étant confessés et ayant communié, le jour de la translation, ou les deux jours suivans, visiteront ce saint corps. Une indulgence de cinquante jours a été également accordée, pendant l'espace de sept ans, à toutes les personnes qui visiteront ces précieuses reliques : cette indulgence

pourra être gagnée une fois chaque jour.

L'absence de M. l'archevêque de Bordeaux n'ayant pas permis de faire la cérémonie de la translation, les saintes reliques ont été exposées, avec l'autorisation de M. le vicaire-général, sans aucune pompe, le jour de la Toussaint, dans la chapelle de ces religieuses, et visitées, néanmoins, par un grand nombre de fidèles qui avoient eu connoissance de l'arrivée du saint corps.

*Diocèse de Rodez.* — L'église de Pons a été spoliée, dans la nuit du 29 au 30 du mois dernier, par un vol des plus audacieux : des malfaiteurs s'y sont introduits par un trou pratiqué dans le mur, au-dessous de la grande croisée du chœur, ont enfoncé le tabernacle et enlevé le ciboire et l'ostensoir. On n'a trouvé aucune trace des hosties consacrées. Pénétrant ensuite dans la sacristie par une nouvelle effraction, ils y ont pris deux calices, une custode, un reliquaire, le tout en argent ; un goupillon et une navette plaqués. Ils ont enfin enfoncé la caisse de la fabrique et ont emporté le peu d'argent qu'il y avoit. La justice est à la recherche des auteurs de cette criminelle et sacrilége spoliation.

*Diocèse de Saint-Brieuc.* — Les filles de la Croix de Guingamp ont acquis le lieu de Coat-Piquet, dans la commune de Magoar, pour y établir une maison d'éducation. La cérémonie de l'installation a eu lieu le 26 octobre, et Coat-Piquet a reçu le nom de *Bois de la Croix*. Malgré des pluies abondantes, malgré la grêle, la neige et l'état affreux des chemins, un clergé nombreux et beaucoup de laïques étoient accourus à cette solennité.

*Diocèse de Saint-Dié.* — Ce diocèse compte maintenant plusieurs athlètes, dans les contrées l nes où le flambeau de l'Evan pas encore projeté sa bienfais mière. Voilà deux ans que M che et Grandjean ont quitt reusement leur patrie et le honorables qu'ils devoient à fiance de leur évêque, po exposer leur vie sur les brû vages de Bankock et du roya Siam. Cette année, deux aut sionnaires viennent de parti dévoûment, dont la récomp se trouve pas sur la terre, preuve sensible de l'esprit de règne dans les Vosges. Ces l ses contrées peuvent se félici voir envoyé aux extrémit monde, pour éclairer les natio bares, des prêtres qui, par le lens et leurs vertus, honoroie pays.

*Diocèse de Toulouse.* — l royale a inauguré la repris travaux en assistant à la m nuelle dans la chapelle de la chambre. M. l'abbé Berger, v général, a officié.

BELGIQUE. — Mgr de Forb son, évêque de Nancy, est d'Angleterre, où il a rempli sa mission. Après avoir visité S cardinal archevêque de Mal s'est rendu au château d rennes.

— On écrit de Verviers

« Une solennité bien intéressai d'avoir lieu à l'église de Notr On y célébroit le troisième jubil quante ans, en mémoire des cha miraculeux, qui eurent lieu en 18 septembre sur l'image de l Vierge, alors placée sur le fr de l'église des PP. Récolle quantité de miracles, opérés dep époque par l'intercession de Vierge, ont rendu son culte c Verviers et dans les environs; c lennité d'un jubilé ne pouvoit

davantage la piété des fidèles. ...nt, la réalité a dépassé de beau- ... espérances qu'on avoit con- ... fête, commencée le 17 sep- ... a été ouverte par une proces- ...érale qui a eu lieu le 18, jour ... de la solennité; et cette pro- ... a été vraiment remarquable ...us les rapports. Elle avoit ... Verviers une foule extraor- ... cependant jamais on n'a vu ...'ordre, de piété et de recueille- ...es confréries des paroisses de ..., de Dalhem (distantes de cinq ... Verviers), de Chaineux et de ...nt arrivées processionnellement ...t réunies à toutes les confréries ...ers : puis la procession a fait le ... trois paroisses de la ville. Tou- ...es et les maisons avoient été dé- ... l'envi, et avec goût.

... entrée de la procession, la foule, ... défilé pendant une heure et de- ...ouvoit groupée sur la place des ... et présentoit un coup d'œil bien ... lorsqu'on la voyoit, attendrie ... larmes, tomber spontanément ...sse à genoux, à l'arrivée du dais ... suivi du cortége imposant de ...s autorités et notabilités de la ...

...ême unanimité s'est fait remar- ...ir dans une illumination sponta- ... est bien la plus générale qu'on ... Verviers.

... sermons de la neuvaine, qui a ...é le dimanche, ont été donnés ... P. Deschamps et Fontaine, de ...gation du Saint-Rédempteur, et ... exercices ont attiré une foule ...naire. Les confessions et les ...ons ont été fort nombreuses : il ... près de 5,000 à l'église de No- ...e, et à peu près autant dans les ...lises de la ville et du voisinage.

... deuxième procession, qui a eu ...manche suivant, avoit attiré une ... personnes animées des mêmes ...s d'ordre, de piété et de recueil- ...l'on avoit remarqués à la proces- ...érale.

» Après la clôture des exercices, qui a eu lieu le lundi 26, les zélés missionnaires ont encore consacré deux jours à entendre les confessions. »

ESPAGNE. — Une lettre de Saragosse donne les plus tristes nouvelles sur la situation où se trouvent les religieuses de cette ville. Peut-être, au moment où nous écrivons, ont-elles été jetées hors de leurs pacifiques asiles; et tout cela pour conserver à la tête du diocèse un homme que ni son prélat, ni le chapitre, ni la plus grande partie du clergé ne reconnoissent comme gouverneur légitime!

La lettre de Saragosse annonce que M. La Rica a adressé à tous les couvens deux ordres, l'un du ministre Zumalacarregui, et l'autre émanant de lui-même, pour qu'ils eussent à reconnoître humblement et promptement son autorité ecclésiastique. Les religieuses étoient résolues à tout souffrir, et même à être expulsées de leurs cloîtres, plutôt que de se prêter à une semblable reconnoissance. On leur a accordé un délai de huit jours.

AMÉRIQUE. — M. M'Neice, qui étoit dernièrement en Irlande, a été chargé de la mission de Montserrat, sous la juridiction du vicaire apostolique de la Trinité. Une grande partie de cette île appartenoit autrefois aux catholiques, et ils possèdent encore une portion considérable de la propriété territoriale. Mais les protestans ont tellement empiété sur leurs droits, que, quoique le nombre des catholiques dans l'île seule soit d'environ six cents, ceux-ci sont réduits à célébrer l'office divin dans une petite salle au fond d'une arrière-cour. Un membre irlandais et influent du parlement, ayant eu récemment connoissance de cet acte d'iniquité, a été d'avis qu'une pétition

fût présentée aux chambres britanniques pour obtenir justice.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les hommes de juillet ne connoissent qu'une manière d'expier les crimes révolutionnaires; c'est de les laver à grande eau, comme disent les blanchisseuses, et de leur consacrer des fontaines. A la place où furent immolées tant de victimes sous le règne de la Terreur.... deux fontaines. A la place où le duc de Berri est mort de la main de Louvel, et au lieu de la chapelle expiatoire qu'on y avoit d'abord élevée... une fontaine. A la place de l'ancien archevêché, qui fut le théâtre de la dévastation et du sacrilege..... une fontaine. Car il paroît que c'est là aussi la grande inspiration qui est venue aux réparateurs des désastres de 1831, en mémoire des attentats commis alors contre la divinité.

L'usage étoit de dire autrefois que les mauvaises actions ne pouvoient s'expier que par des larmes. Maintenant on les expie avec de l'eau de fontaine. C'est une nouvelle invention des hommes de juillet pour se dispenser de pleurer. Ils ont raison; les sujets de larmes se sont trop accumulés en France depuis cinquante ans; il n'y a plus guère que les fontaines qui puissent suffire à pleurer pour eux.

Ce n'est pas, du reste, sans quelque satisfaction que nous les voyons reconnoître que la place de l'ancien archevêché se trouve comprise au nombre des lieux qui leur paroissent mériter une fontaine expiatoire. Cette manière d'avouer qu'elle a aussi besoin d'être lavée est quelque chose de nouveau de leur part, qui autorise à espérer qu'ils ne retomberont pas dans le même fanatisme d'impiété. C'est-là le point intéressant à nos yeux, et ce que nous aimons à remarquer dans le projet de la nouvelle fontaine qui va être consacrée à leurs expiations.

---

**PARIS, 9 NOVEMBRE.**

Les travaux de la 1re section chemin de fer de Paris à la frontière Nord ont été adjugés lundi à MM. Sh wood, entrepreneurs anglais, avec rabais de 7 p. 100. Cette première tion ne comprend que la portion prise dans le département de la Se c'est-à-dire 8 kilomètres de che « Malgré ce peu d'étendue, dit le *nal*, l'adjudication a une très-grand portance, en ce que maintenant il plus possible de remettre en qu l'entrée dans Paris du chemin du Nord

MM. Sherwood ont exécuté les trav du chemin de fer de Londres à Croy

Le montant des travaux mis en dication est de 1,122,000 fr., sur q y a environ 400,000 fr. de terrassem Le reste se compose d'ouvrages d'art

— M. Marin de Vertbois, directeu la comptabilité générale à la liste ci vient d'être nommé trésorier de la c ronne, en remplacement de M. Be décédé.

— M. Edmond Maigne vient d nommé auditeur au conseil d'Etat.

— Le *Journal de la Flotte*, en anno çant que le désarmement est définiti ment décidé, fait cette réflexion : les glais ont 23 vaisseaux armés et 2 entrent en disponibilité; nous co vons 8 vaisseaux armés et 12 en co mission.

— Le *Journal allemand de Franc* annonce que le tarif de l'union allema pour 1843, 1844 et 1845 vient d'ê publié par le congrès de Zollverein Stuttgard. D'après ce journal, le nouv tarif élève du double, à partir du janvier prochain, divers objets de l'i dustrie parisienne. Un grand nombre commerçans et de fabricans qui so frappés par cette nouvelle mesure, s sont réunis aujourd'hui dans le but de concerter sur les moyens à prendre po parer ce coup ou l'atténuer.

— Un projet général de régularisatio du cours du Rhin par M. l'ingénieur e chef Couturat, ayant été soumis à l'ap probation du conseil-général des pont

tonne, le 8, la session des chambres belges. Le discours que ce prince a prononcé se tait sur les négociations relatives au projet d'union douanière entre la Belgique et la France.

— Les journaux belges annoncent que le général Vandersmissen, l'un des condamnés dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat, s'est évadé de la prison des Petits-Carmes. Cette évasion auroit eu lieu d'une manière qui rappelle les circonstances si fameuses de la délivrance de La Vallette.

— *L'Eclair*, de Bruxelles, donne comme certaine la nomination du prince de Ligne au poste d'ambassadeur de Belgique à Paris.

— Le traité de commerce entre la Belgique et la Hollande a été signé le 5 novembre à La Haye.

— Sous le nom de *Ligue*, il s'est formé en Angleterre une association puissante contre la loi des céréales. La misère des classes industrielles est toujours la même, c'est une terrible devise sur un drapeau populaire, que celle-ci : *Du blé! du pain!*

Tel est le mal auquel la *Ligue* a résolu de remédier. Pour cela il faut des moyens d'action qui répondent à l'importance de l'entreprise; et le plus efficace de tous, ou, pour mieux dire, le seul, c'est l'argent.

La *Ligue* procède donc par cotisation et contributions volontaires. En publications, en meetings, elle a déjà dépensé 100,000 liv. st. (2 millions 500,000 fr.); elle demande maintenant un nouvel impôt de 50,000 liv. st.

Avec tout cet argent, à combien de pauvres familles n'eût-il pas été possible de donner du pain? Cette manière d'employer les 2 millions 500,000 fr. déjà levés et le million 125,000 fr. ordonnancé, vaudroit peut-être mieux pour des malheureux mourant de faim, que des pamphlets et des meetings.

— La maison Linden, l'une des plus entreprenantes de Plymouth, vient de faire faillite. Son passif est de 200,000 liv. st. (5 millions de fr.) Suivant le *Morning-Chronicle*, les pertes doivent frapper particulièrement sur le continent.

— Il paroît que, sous le rapport financier, les colonies anglaises se trouvent dans la même situation que la métropole. Nous lisons dans le *Globe*, de Londres :

« Les nouvelles de la Jamaïque annoncent que le trimestre de mars accuse une diminution de 12,566 liv. st., comparativement avec le trimestre semblable de 1841. Depuis long-temps les recettes sont au dessous des dépenses. »

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 25 octobre, qu'immédiatement après son arrivée, l'empereur a fait publier un ukase qui porte que tout incendiaire, atteint et convaincu d'avoir mis le feu, doit être traduit devant un conseil de guerre.

— Le roi et la reine de Grèce sont arrivés à Athènes le 12 octobre, de retour d'un voyage assez long.

— Des lettres d'Athènes, en date du 19, annoncent que pendant le séjour du roi Othon à Syra, une députation du commerce de cette île lui a présenté une pétition signée par un grand nombre de négocians, et ayant pour objet d'obtenir une réforme complète de la nouvelle loi des douanes. Le roi, dans cette circonstance, a pu se convaincre d'une chose, c'est que la chambre de commerce de Syra lui avoit expédié, au sujet de la loi de douanes, un rapport très-détaillé dont on ne lui a pas donné connoissance. Il a promis de se le faire présenter à son retour dans la capitale.

— Suivant des nouvelles de Syrie venues par voie d'Alexandrie, et dont nous devons attendre la confirmation, le Liban seroit de nouveau en pleine insurrection. Les Druses et les Maronites se seroient réunis pour attaquer les troupes turques. Les dernières nouvelles de Constantinople ne mentionnent pas ces faits. Elles annoncent seulement qu'Omer-Pacha n'avoit pas été rappelé.

— On parle de la destitution par la Porte du prince Alexandre Ghika, hospodar de Valachie. Cette destitution auroit été provoquée par la Russie.

— Il se confirme que le shah de Perse a accepté la médiation de l'Angleterre et de la Russie dans le différend qui s'est élevé entre lui et la Porte-Ottomane ; il a nommé deux ambassadeurs, qui se rendront, l'un auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg, l'autre auprès du cabinet de Londres. Les hostilités sont nécessairement suspendues aujourd'hui.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 9 NOVE

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 25.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr.
Caisse hypothécaire. 772 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 80 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 570 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0. 22 fr. 1

'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3671.

SAMEDI 12 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*Relation de la translation de la relique insigne de saint Augustin de Pavie à Toulon, en* **1842** (1).

...gr Dupuch, évêque d'Alger, ac-...pagné de M. Courdouan, cha-...ine, curé de Notre Dame de Tou-...n, son vicaire-général, de M. G'Stal-..., chanoine de sa cathédrale, du ...e Gervais, trinitaire espagnol, ...dant à Alger depuis 44 ans, an-... aumônier des esclaves et de ...bassade d'Espagne dans la ré-...ce, et d'un jeune ecclésiastique, ...secrétaire particulier, est arrivé ...vie le 12 octobre, un peu après ...i. A une heure, Mgr Aloysius ..., évêque de cette ville, accom-... du vénérable chapitre, s'est ...rté dans sa cathédrale, devant ...e qui renferme les restes pré-...e saint Augustin, et la remise ... du bras droit, appelé *cubitus*, ...ite avec le cérémonial relaté ... la *Gazette de Pavie*, du 14 oc-...re dernier.

Le 16 octobre, jour de dimanche, ...x heures, M. l'évêque d'Alger a ...ré l'office pontifical devant la ...que insigne qui avoit été appor-... sur le maître-autel de la cathé-...le, en présence des magistrats et ... peuple immense accouru pour ...ister à cette cérémonie. La grand'-...esse terminée, le grand-vicaire et le chanoine d'Alger ont transporté la châsse renfermant la précieuse relique jusqu'à la porte de la cathédrale, où M. l'évêque d'Alger a prononcé une touchante allocution, pour remercier M. l'évêque de Pavie, le vénérable chapitre, les magistrats et les habitans, du gracieux accueil qu'il avoit reçu et du riche présent qu'ils lui avoient faits, en lui accordant cette relique insigne. Ce discours terminé, M. l'évêque d'Alger et sa suite sont partis immédiatement pour Milan, où ils sont arrivés à quatre heures du soir devant la basilique ambroisienne. Le vénérable prévôt, accompagné d'un nombreux clergé, est venu recevoir la précieuse relique de saint Augustin sur le parvis de son église. La châsse ayant été portée processionnellement jusque sur le tombeau du grand saint Ambroise: des prières, prescrites par S. E. le cardinal archevêque, ont été chantées. Pendant le reste de la journée, la basilique ambroisienne a été constamment visitée par la foule des fidèles avides de vénérer le fils et le disciple du grand évêque de Milan.

Le 17 octobre, après la célébration des augustes mystères sur le tombeau de saint Ambroise, et au milieu d'un concours immense, la relique a été accompagnée parmi les chants sacrés jusque sur le parvis de la basilique. A trois heures, M. l'évêque d'Alger est arrivé à Novarre, où la châsse a été déposée dans la cathédrale, pour être vénérée par le clergé et un peuple immense, jaloux de

(1) Cette Relation, qui contient des dé-...s que nous n'avons pas encore publiés, ...us est transmise par un pieux ecclésias-...e, témoin de tous les faits qui y sont ...signés; et elle a l'avantage de présen-... dans son ensemble une cérémonie qui ...mera une page intéressante de l'histoire ...clésiastique.

pouvoir posséder quelques instans ce précieux trésor. A huit heures du soir, nous sommes arrivés à Verceil, où la relique du grand évêque d'Hippone devoit recevoir des honneurs éclatans. En effet, à huit heures du soir, Mgr d'Angennes, archevêque de cette ville, accompagné d'un clergé nombreux, suivi de toutes les confréries de la ville et d'un peuple immense, a reçu la sainte relique, revêtu de ses habits pontificaux, au milieu des chants sacrés et de l'allégresse publique. Une magnifique procession escortée par les dragons, s'est développée, et, après avoir parcouru toute la ville qui a été spontanément illuminée, elle s'est dirigée vers la métropole qui étoit richement décorée, et où une musique admirable s'est fait entendre pour célébrer la gloire du grand docteur de l'Eglise d'Afrique. Le gouverneur, les magistrats de la ville, ont voulu participer à cette fête magnifique et en rehausser l'éclat et la beauté par leur présence. La cérémonie a été terminée par la bénédiction du saint Sacrement, donnée par M. l'évêque d'Alger.

Le 18, Mgr Dupuch a célébré les saints mystères sur le tombeau de l'illustre saint Eusèbe, où la relique de saint Augustin avoi été placée la veille. Le chapitre de la métropole a voulu assister le vénérable prélat : un peuple immense se pressoit dans l'église, pour entendre la messe et s'unir aux chants sacrés, dont les voûtes de la cathédrale retentissoient. Après avoir honoré les reliques de saint Eusèbe, le grand défenseur de la foi contre l'arianisme ains qu'un grand nombre d'autres reliques précieuses confiées à la garde du chapitre, l'évêque d'Alger a fait ses adieux au vénérable archevêque, au chapitre, aux magistrats et au peuple immense réunis devant la cathédrale, et il est parti à dix heures du matin pour Turin, où il est arrivé le soir à cinq heures. La relique a reçu sur toute la route les honneurs les plus empressés de la part des populations qui accouroient de toute part sur notre passage.

Le 19 octobre, la relique ayant été déposée dans la chapelle de la maison royale des Dames du Sacré-Cœur, la messe fut célébrée par M. l'évêque, en présence de la nombreuse communauté et d'une foule de personnes de distinction placées dans la chapelle particulière qui leur est réservée. Cette chapelle a été constamment remplie pour voir et honorer la précieuse relique. Après le salut, M. l'évêque d'Alger a été dîner chez le roi de Sardaigne, qui l'a comblé d'égards et de bontés.

Nous sommes partis de Turin à neuf heures du soir; nous avons traversé rapidemen la ville de Coni le 20 au matin, nous avons franchi le col de Tende; et, enfin nous sommes arrivés à Nice, le 21 à quatre heures du matin. La relique précieuse a été reçue à neuf heures, à Antibes, par le clergé et par tous les habitans. Avant la sainte messe, le prélat a fait une touchante allocution qui a produit la plus vive impression. A onze heures, nous sommes partis pour Fréjus, où Mgr Michel, évêque de cette ville, le chapitre, le clergé, le séminaire, les différentes confréries ont reçu le bras de saint Augustin sur un autel préparé à l'entrée de la ville. Après l'antienne du saint docteur, la sainte relique a été transportée en procession, au milieu d'une belle musique, dans la cathédrale



où, en arrivant, Mgr Dupuch a prononcé une allocution vive et affectueuse, après laquelle il a donné la bénédiction du saint Sacrement.

Le 22 octobre, Mgr Michel, évêque de Fréjus, accompagné de son grand-vicaire et de son secrétaire, étant joint à M. l'évêque d'Alger et à sa suite, nous sommes partis de Fréjus à six heures du matin. Partout sur la route, à Vidauban, au Luc, à Pignans, à Cuers, à Solliès-Pont, la sacrée relique a reçu les hommages empressés des populations avides de la voir et de l'honorer. Enfin, à cinq heures du soir, elle est arrivée sur la place du Champ-de-Mars à Toulon, au milieu de trente mille ames qui couvroient la vaste place et les glacis. Reçue par le curé de Notre-Dame, par un clergé nombreux du diocèse et des divers diocèses de France, et au milieu d'un concours prodigieux de fidèles accourus de toute part, au son de trois musiques militaires et entourée des confréries de toutes les paroisses de la ville, elle a été placée sur l'autel élevé au milieu de la vaste place du Champ-de-Mars, d'où elle a été transportée processionnellement, parmi les chants sacrés et les accords des musiques guerrières, dans l'église majeure de Notre-Dame. Déposée sur l'autel, elle a été révérée et successivement encensée par sept évêques présens à la cérémonie, savoir : Mgr Michel, évêque de Fréjus ; Mgr Dupuch, évêque d'Alger; Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux; Mgr de Prilly, évêque de Châlons; Mgr de Mazenod, évêque de Marseille; Mgr Sibour, évêque de Digne; et Mgr Chatrousse, évêque de Valence. Puis, elle a été exposée dans une magnifique niche à la vénération des fidèles.

Le 23, jour de dimanche, une messe solennelle de saint Augustin a été célébrée par Mgr Michel, évêque de Fréjus ; tous les prélats susnommés, auxquels s'étoit joint Mgr Dufêtre, évêque-nommé de Nevers, y ont assisté sur des trônes qui avoient été placés dans le sanctuaire. A trois heures, les vêpres ont été chantées solennellement par Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, et tous les prélats s'y sont aussi trouvés. A l'issue des vêpres, M. l'évêque d'Alger a adressé aux fidèles, qui se pressoient dans l'église, un discours plein de feu et d'onction, où il a montré que la main du Seigneur se faisoit bien sentir dans la translation de la relique de saint Augustin, qu'il emportoit avec tant de bonheur dans son diocèse; il a exposé aussi les espérances qu'il concevoit pour l'avenir de l'Afrique. Immédiatement après ce discours, une procession solennelle a eu lieu dans les principales rues de la ville: la châsse de saint Augustin a été portée par des prêtres revêtus des habits sacerdotaux ; tous les évêques revêtus de la chape et de la mitre suivoient; des flots de peuple encombroient les rues et les places publiques. On est rentré dans l'église majeure Notre-Dame à six heures et demie, et la cérémonie a été terminée par la bénédiction du très-saint Sacrement, donnée par M. l'archevêque de Bordeaux. Aussitôt après, Mgr Michel, vivement ému de ce magnifique spectacle, a fait à son peuple une allocution pathétique, où, malgré son grand âge, l'on a remarqué encore ce feu, cette onction touchante qui caractérisoient tous

ses discours, lorsqu'il se faisoit entendre si souvent sous les voûtes de cette même église dont il a été curé pendant plusieurs années.

Le 24, la relique est restée exposée pendant toute la journée à la vénération des fidèles qui s'empressoient de venir payer le tribut de leurs hommages aux restes sacrés d'un saint que les justes et les pécheurs invoquent avec une égale confiance

Le mardi 25 octobre, à huit heures, M. l'évêque d'Alger a célébré la sainte messe à l'église Notre-Dame, en présence de tous les autres prélats. La foule des fidèles remplissoit les nefs. Après les saints mystères, Mgr Dupuch a prononcé une courte et affectueuse allocution pour remercier M. l'évêque de Fréjus, le curé de Notre-Dame et les bons fidèles de Toulon, de leur empressement et de leur zèle, et il leur a fait ses adieux de la manière la plus touchante. On s'est ensuite rendu sur le quai, en longeant le Cours, avec le clergé des quatre paroisses, et au son d'une brillante musique. La châsse, portée par quatre prêtres en chasuble, étoit suivie par les huit prélats. M. l'évêque de Fréjus a adressé aux illustres voyageurs les adieux les plus touchans. M. l'amiral Baudin, préfet maritime, présidoit sur le port à l'embarquement de la relique précieuse, des prélats et de leur suite, et à dix heures on étoit arrivé sur le paquebot le *Gassendi*, qui est parti quelques heures après pour Bone, par un vent favorable.

---

*Notice sur le vénérable serviteur de Dieu, frère Antoine Margil de Jésus, Missionnaire apostolique de l'ordre des Franciscains de l'Observance.*

Ce digne religieux, que son zèle et ses immenses travaux ont rendu célèbre dans l'Amérique méridionale, est peu connu en France. La grande distance qui existe entre notre pays et ceux qu'il a évangélisés, le peu de relations établies entre l'Europe et ces contrées, encore à demi-sauvages, surtout à l'époque à laquelle il vivoit, sont sans doute les causes qui ont empêché son nom de parvenir jusqu'à nous. A notre connoissance, aucun auteur français n'a parlé de lui; seulement ce Journal en a dit quelques mots au commencement de 1835. L'année suivante on imprima sa *Vie* en Italie, à Rome. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur donnant sur la vie et les œuvres édifiantes de ce serviteur de Dieu, des détails que nous tirons de l'ouvrage italien dont nous venons de parler.

Antoine Margil, fils de Jean et d'Espérance Ros, naquit à Valence en Espagne, le 18 août 1657. Ses parens, d'une condition obscure, étoient dépourvus des biens de la terre; mais ils possédoient des avantages beaucoup plus précieux, la piété et la vertu. Ils s'empressèrent de consacrer leur fils à Dieu, en lui procurant sans délai le baptême. Le Seigneur ne tarda pas à faire connoître les desseins particuliers qu'il avoit sur cet enfant, qu'il destinoit à être l'instrument de sa grâce pour la sanctification et le salut d'un grand nombre d'ames. Margil et son épouse eurent bientôt quelque connoissance de ces desseins de Dieu, par les paroles que dit à ce sujet un saint religieux qui, s'étant rencontré avec Espérance, lui recommanda vivement de le bien élever, assurant qu'un jour il seroit son collaborateur dans les missions chez les infidèles, qu'il se rendroit célèbre et seroit l'imitateur des apôtres, non-seulement par ses prédications, mais aussi par les merveilles qu'il opéreroit. Encouragés par ces prédictions consolantes, les deux époux n'omirent rien pour donner à leur fils une éducation chrétienne, et, malgré leur pauvreté, ils le firent étudier. La conduite régulière et pieuse qu'Antoine tint pendant le temps de ses classes, les dédommagea plei-

nement des sacrifices qu'ils s'étoient imposés pour lui procurer de l'instruction. Quoique jeune, il étoit déjà rempli de l'esprit du christianisme : aussi supportoit-il avec patience les mépris que lui attiroit son indigence de la part de ses condisciples; et, lorsque leur maître vouloit leur infliger quelque punition à ce sujet, le jeune serviteur de Dieu les excusoit auprès de lui. Tout le temps que ses études lui laissoient libre, il le passoit dans les églises, surtout lorsque le saint Sacrement y étoit exposé. Les journées alors lui paroissoient des instans et il oublioit même sa nourriture, tant étoit grand le plaisir qu'il trouvoit à s'entretenir avec Dieu.

Ses études étant terminées, Antoine, dès l'âge de seize ans, se sentit appelé à l'état religieux, et se présenta aux Franciscains de l'Observance, qui, l'ayant admis, le placèrent dans leur couvent de Valence. Après un fervent noviciat, il y fit sa profession le 13 avril 1674. A peine se vit-il consacré à Dieu par les vœux, qu'il redoubla d'ardeur pour son service, et qu'il chercha à répondre par la régularité de sa vie à la sainteté de son état. Il étudia la philosophie au couvent de Denia, puis il retourna à celui de Valence pour la théologie, à laquelle il s'appliqua avec succès, sans que sa piété souffrît de son application à l'étude. Sa dévotion particulière étoit de faire le chemin de la croix. Chaque nuit, après avoir terminé au chœur l'office divin, il se livroit à cette sainte pratique. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut ordonné prêtre, et s'adonna aussitot après aux fonctions du saint ministère avec un zèle que ne rebutoit aucun obstacle. Il désiroit vivement travailler à la conversion des sauvages. Ses supérieurs, voyant ses saintes dispositions, lui permirent de passer en Amérique pour s'y consacrer à l'œuvre pénible des missions. Le frère Antoine, qui ne cherchoit qu'à procurer la gloire de Dieu et le salut des ames, saisit avec empressement cette occasion précieuse de suivre son attrait, et se mit tout de suite en devoir de profiter de la permission des supérieurs. Sa mère, à laquelle il alla demander sa bénédiction avant son départ, vivement affligée de cette résolution, fit tous ses efforts pour le détourner de suivre son projet; mais il soutint avec courage cet assaut de la tendresse maternelle et alla s'embarquer à Cadix. Après une longue et périlleuse navigation, le nouveau missionnaire arriva, le 6 juin 1683, dans le port de la Vera-Cruz. Cette ville venoit d'éprouver un grand désastre ; des flibustiers français l'avoient entièrement pillée : aussi le frère Antoine trouva-t-il, dès les premiers momens, de fréquentes occasions d'exercer sa charité envers les malheureux habitans. Il partit ensuite pour Mexico, et son voyage fut une mission continuelle, par le soin qu'il prit d'annoncer la parole de Dieu, et de disposer les fidèles à la digne réception des sacremens, dans tous les lieux par où il passoit.

Au bout de quelque temps, les supérieurs le rappelèrent à la Vera-Cruz et l'envoyèrent avec d'autres religieux fonder une maison au Yucatan. Il parcourut en apôtre les principales villes de cette province, puis il pénétra dans celle de Costaricca. C'est un pays pauvre et peu fertile; le Frère Antoine étoit pauvre lui-même, autant qu'on peut l'être sur la terre; car il n'avoit que son crucifix, son bréviaire et un bâton. Les autres religieux qui l'accompagnoient n'étoient pas mieux pourvus que lui, et ils voyageoient dans une contrée qui n'étoit pas encore civilisée. Aussi coururent-ils des dangers de plus d'une sorte. Mais la Providence, dans laquelle il se confioit uniquement, les protégea d'une manière visible, et les soutint dans l'incursion qu'ils firent chez une nation sauvage et féroce, celle des Terrabi, que le fervent missionnaire réussit à convertir. Sur l'invitation de l'évêque de Panama, il passa ensuite dans l'immense pays connu sous le nom de royaume de Terre-Ferme. Il commençoit à y travailler, et ces commencemens lui faisoient espérer des succès, lorsqu'un ordre de son supérieur lui enjoignit, ainsi

qu'aux autres missionnaires, de se rendre à Guatimala. Quoique le trajet fût de six cents lieues, il se mit en devoir d'obéir sans réplique. En vain le gouverneur de la province, ayant été informé de son départ prochain et sachant tout le dommage qu'en éprouveroit la province, fit révoquer cet ordre. Le Frère Antoine étoit parti et arrivé à sa nouvelle destination. Il se disposoit à retourner sur ses pas, lorsque l'évêque de Guatimala, qui savoit que la province de Vera-Paz étoit agitée, profita de sa présence pour l'y envoyer avec un compagnon. Les serviteurs de Dieu se rendirent au milieu de cette population encore à moitié idolâtre, et, par leurs prédications, ainsi que par l'exemple de leurs vertus, ils amenèrent ce peuple à brûler ses idoles et à se soumettre sincèrement au joug de la foi. Cette conquête fut suivie de celle des Choli (1), qu'ils poursuivirent dans les montagnes les plus escarpées pour les amener à la connoissance du vrai Dieu. Ce ne fut pas sans de grandes peines qu'ils réussirent à éclairer ces pauvres aveugles, qui un jour les attachèrent à des arbres pour les tuer à coups de flèches. La joie que ces religieux manifestèrent, en se voyant sur le point de verser leur sang pour Jésus-Christ, toucha tellement ces sauvages, qu'ils les détachèrent et prêtèrent désormais une oreille attentive aux instructions des zélés missionnaires. Les Lacandoni furent moins dociles: aussi féroces qu'ils étoient belliqueux, ils tinrent pendant trois jours Frère Antoine et son compagnon liés à des poteaux, après les avoir entièrement dépouillés. Ils y seroient morts de besoin, si une femme indienne, touchée de compassion, ne leur eût donné de la nourriture. Au bout de trois jours, les chefs, voyant que les patiens conservoient un calme parfait, en furent surpris; ils les détachèrent, mais en leur enjoignant, sous peine de mort, de quitter à l'instant le pays. Malgré ce commandement si impérieux, les serviteurs de Dieu firent encore des efforts pour convertir ces obstinés. Voyant bientôt que tous leurs efforts étoient inutiles, ils se retirèrent en gémissant. Frère Antoine retourna à Guatimala, où il établit une petite maison de son ordre; puis il visita de nouveau les Choli pour les affermir dans la foi. Son séjour parmi eux ne fut pas long; car le gouverneur de Guatimala, songeant à soumettre les Indiens de la province de Peten, pensa qu'il feroit bien d'emmener avec ses troupes un missionnaire, et choisit le Père Antoine. Ce choix fut très-utile aux soldats par les services en tout genre que le serviteur de Dieu leur rendit pendant trois mois de route que l'expédition eut à faire, pour se rendre au pays des Lacandoni. Arrivé dans ce pays, où il avoit été si maltraité, il mit tout en œuvre pour convertir ce peuple infidèle, et sa charité triompha enfin de leur résistance. Nommé supérieur du collége de Queretaro, il se trouva forcé de quitter ses néophytes, qui firent éclater la plus vive douleur, en le voyant s'éloigner d'eux. Le voyage du serviteur de Dieu pour se rendre à sa nouvelle destination fut une suite continuelle de travaux apostoliques. Il ne cessa pas de prêcher et de confesser dans tous les lieux par où il passoit. Après quelques années de séjour à Queretaro, il partit pour Guatimala, où il étoit appelé par les principaux habitans de la ville, afin qu'il y calmât des dissensions publiques qui menaçoient de devenir très-sérieuses. Son zèle et sa douceur vinrent à bout de pacifier les esprits et de rétablir une tranquillité parfaite. Il y construisit un couvent de son ordre et partit ensuite pour Talamanca, d'où ses supérieurs le retirèrent bientôt pour l'envoyer fonder un collége à Zacatecas, à quatre cents lieues de distance. Le Père Antoine s'y rendit aussitôt. De là, il pénétra dans les montagnes de Nayarit, où se trouvoient des Indiens infidèles, dont il tenta, mais en vain, la conversion. Ses efforts furent plus heureux au Texas, où se trouvoient

(1) On ne trouve pas les noms de ces peuples dans les ouvrages récens de géographie; mais nous suivons l'auteur italien, qui ne les désigne pas autrement.

aussi des peuples qui n'avoient aucune connoissance de la religion chrétienne. Il parcourut en qualité de missionnaire plusieurs des vastes régions de la Nouvelle-Espagne, produisant partout de grands fruits de salut. Enfin, s'étant rendu à Mexico, pour se reposer de ses longues fatigues, il y mourut de la mort des saints, le 6 août 1726. On lui rendit après son trépas les honneurs réservés aux plus grands serviteurs de Dieu, et le Saint-Siége a déjà, par un décret de 1836, reconnu l'héroïsme de ses vertus.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné conférer le titre de docteur en théologie à M. Jules Picquot, curé de la chapelle d'Espagne à Londres.

— Les efforts que M. Eugène Boré a tentés dans la Mésopotamie, pour y raviver la civilisation, en y propageant la foi catholique, ont fixé l'attention du Saint-Père, qui a voulu récompenser et encourager le pieux voyageur, en le nommant chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre.

---

PARIS. — La rentrée des classes étant effectuée dans tous les colléges de l'Université, même dans ceux de création nouvelle, M. Villemain a adressé, le 5 novembre, aux recteurs des Académies une circulaire, à l'occasion de la liste des livres classiques arrêtée pour la présente année scolaire. Nous citerons ce passage :

« Pour le cours de philosophie, comme pour les cours d'histoire, le conseil n'a prescrit spécialement aucun ouvrage, parce qu'aucun ouvrage ne lui a paru présenter un traité méthodique et complet de toutes les parties de la philosophie. Mais, voulant développer et rendre sensible la pensée qu'il avoit toujours eue, il a indiqué comme la véritable règle des études philosophiques un choix de monumens consacrés par les plus beaux souvenirs de la science et de la religion. Ce sont, pour l'antiquité grecque et latine, quelques ouvrages de Platon, d'Aristote, et de Cicéron, leur imitateur. Parmi les modernes, le choix étoit plus varié ; et le conseil a cru devoir recommander, à partir de Bacon jusqu'à Reid, les principaux ouvrages qui ont marqué l'effort, le progrès et les retours divers de l'esprit humain dans l'étude la philosophie. Avec Descartes, dont la part de création est si grande et si glorieuse pour la France, se trouvent inscrits les noms de Bossuet, de Fénelon, de Malebranche et d'Arnauld. Le conseil n'a pas négligé la mention d'ouvrages moins éminens, mais qui portent la même empreinte de philosophie religieuse et morale, tels que, par exemple, le *Traité de Clarke sur l'existence et les attributs de Dieu*, et le *Traité des vérités premières*, par Buffier. Le livre de Locke, origine et résumé de toute une époque, devoit trouver sa place sur cette liste : il y est à côté de la plus sérieuse rectification qu'il puisse recevoir, les *Nouveaux Essais de Leibnitz sur l'entendement humain*, et à côté des *Lettres d'Euler*. Sous ces autorités imposantes, l'enseignement est assuré de rester toujours irréprochable, sans être moins libre et moins étendu. »

— On lit dans le *Moniteur :*

« M. l'abbé Dupanloup, chargé du cours d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Paris, ayant quitté cette fonction, M. le ministre de l'instruction publique, aux termes des décrets et ordonnances, a chargé du même cours M. l'abbé Cœur, sur la proposition de Mgr l'archevêque de Paris. »

L'enseignement grave, pur et élevé de M. Dupanloup avoit appelé à la Sorbonne toute la jeunesse catholique ; et celle même qui n'a pas le bonheur de partager nos convictions, attirée par l'éclat du talent, entroit dans la même voie. Cette prise de possession de la vérité chrétienne est un véritable événement, qui a consolé le clergé et autorisé de brillantes espérances pour l'avenir. Aussi la *Gazette de l'Instruction publique* exprime-t-elle, de la manière la

plus honorable pour M. Dupanloup, le regret de ne pas le voir reparoître dans la chaire, où le seul fait de sa présence étoit un si grand bien. Espérons que cette chaire continuera à etre le centre de la jeunesse, à laquelle on ne parle jamais en vain le langage du bon sens et de la vérité.

— Toutes les messes sont dites, aujourd'hui samedi, dans les églises et chapelles de Paris et de la banlieue, à l'intention des prêtres décédés dans le diocèse, depuis le 1er novembre 1841, avec l'intention générale de ceux qui sont décédés précédemment. Une indulgence plénière est accordée par S. S. Grégoire XVI aux fidèles qui communieront à cette messe, et une indulgence partielle de 300 jours à ceux qui, du moins, y assisteront.

---

*Diocèse d'Aire.* — L'église d'Amou a été brûlée par les protestans en 1569. Mal reconstruite, elle tomboit en ruines, et étoit insuffisante pour la population. Elle vient d'être rebâtie presque en entier, agrandie et exhaussée de quatre mètres. M. l'évêque l'a consacrée le 3 octobre. Une multitude de fidèles remplissoit la place et les abords de l'église.

---

*Diocèse de Beauvais.* — Un service solennel anniversaire a été célébré, jeudi, dans l'église cathédrale de Beauvais, pour le repos de l'ame de Mgr Pierre-Marie Cottret, décédé évêque de cette ville, le 13 novembre 1841.

Lundi prochain, durant toute la matinée, des messes seront dites à la même intention dans l'église Saint-Sulpice, à Paris.

---

*Diocèse de Cambrai.*—A Turcoing, 18,000 communions, sur une population de 25,000 ames, témoignent du succès qu'ont obtenu les exercices du Jubilé en faveur de l'Eglise d'Espagne.

---

*Diocèse de La Rochelle.* — Quinze membres du conseil municipal de Saint-Pierre, île d'Oleron, viennent de donner leur démission.

« Cette démarche, dit l'*Echo Rochelais*, est motivée sur ce que le maire n'a pas respecté la décision qu'ils avoient prise relativement à l'indemnité de logement du pasteur protestant, et qu'il a, au contraire, par son insistance, amené M. le préfet à porter d'office au budget de la commune une somme de 250 fr., au lieu de 150 fr. votés par le conseil.

» Les démissionnaires démontrent que le pasteur, qui n'exerce son administration spirituelle que sur 151 protestans, reçoit à lui seul 2,112 fr. 50 c. de divers traitemens ou indemnités, tandis que les trois prêtres catholiques de la commune, qui ont sous leur charge 4,618 fidèles, ne reçoivent à eux trois que 2,530 fr.

» Ils se sont fondés, pour leur vote, sur les articles 92 et 93 du décret impérial du 30 décembre 1809, et sur les circulaires préfectorales des 18 novembre 1839 et 15 avril 1840, desquels il résulte que le conseil municipal, loin d'allouer 150 fr. d'indemnité de logement au pasteur protestant, n'auroit rien dû porter au budget de la commune pour cet objet, jusqu'à ce que le consistoire protestant eût produit le budget de son église.

» Si on objecte que les consistoires ne doivent pas être assimilés aux fabriques, et ne sont pas légalement constitués, on répondra que l'art. 30, n° 14, de la loi du 13 juillet 1837 sur les attributions municipales, les reconnoît, au moins par assimilation, puisqu'il parle des fabriques des églises et *autres administrations préposées aux cultes dont les ministres sont* salariés par l'Etat. Quelles sont alors ces administrations, sinon les consistoires protestans ?

» Si, d'un autre côté, les consistoires protestans devoient être dispensés de ce qui est imposé aux fabriques des églises catholiques, ce seroit un avantage ou plutôt un privilége dont le culte protestant

douiroit, quand le culte *de la majorité des Français* en seroit privé. »

*Diocèse de Tours.* — On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous avons annoncé que M. l'abbé Juste, chanoine honoraire de la métropole et ancien principal du collége de Tours, a été agréé, par une ordonnance royale en date du 29 août dernier, comme premier grand-vicaire de S. E. le cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen.

» Nous félicitons le diocèse d'une nomination qui lui assure à la fois un prêtre distingué, un administrateur intelligent et zélé, et un homme d'un caractère doux et conciliant.

» M. l'abbé Juste a laissé dans notre ville, pendant les sept années qu'il y a habité, les souvenirs les plus honorables, comme à Reims, dont il dirigea ensuite le collége royal. Personne n'a oublié que c'est à M. l'abbé Juste que le collége de Tours, dont nous nous honorons aujourd'hui, doit le commencement de sa prospérité, et que, sous sa direction, cet établissement, d'abord languissant, prit rang parmi les bonnes maisons d'éducation, jusqu'à ce que son importance lui ait mérité d'être classé parmi les colléges royaux. Père des élèves qui lui étoient confiés, il fut aussi l'ami de leurs familles, et les diverses autorités avec lesquelles il se trouva en rapport n'ont jamais eu qu'à regretter d'en être séparées.

» M. l'abbé Juste avoit été précédemment nommé par Mgr de Quelen chanoine de Notre-Dame de Paris, et supérieur d'une communauté fondée par la pieuse princesse Louise de Condé.

» Nous dirons de nouveau que nous applaudissons à la nomination de M. l'abbé Juste comme grand-vicaire de Rouen, et que son mérite l'avoit depuis long-temps rendu digne de cette éminente distinction. »

ANGLETERRE. — Mgr Polding, archevêque de Sydney, a été reçu en audience par lord Stanley, ministre des colonies, qui lui a témoigné une gracieuse bienveillance. Le prélat étoit alors *revêtu de son costume canonique.* Il emmène avec lui plus de vingt jeunes prêtres pour la mission de l'Australie.

— Mgr Griffiths a béni la première pierre d'une nouvelle église catholique érigée à Woolwich, et le docteur Morris a prononcé le sermon. Le *Times* dit, à cette occasion :

« L'évêque étoit revêtu de la chape et de la mitre, et il avoit sa crosse. Le docteur Morris portoit le rochet et le camail, et les prêtres étoient en surplis.

» Cette scène parut tout-à-fait intéresser le grand nombre des spectateurs qui étoient présens, outre les membres de l'Eglise catholique romaine et les militaires de cette religion, pour la commodité desquels on a eu intention de bâtir cette église, qui est très-bien placée à leur portée. »

— Le gouvernement anglais envoie à Malte un évêque anglican, avec le titre d'évêque de Gibraltar. Peut-être entend-on sauver ainsi la lettre des traités qui obligent la Grande-Bretagne à conserver exclusivement l'exercice de la religion catholique dans cet ancien domaine d'un ordre militaire et religieux.

ESPAGNE. — Plusieurs curés et autres prêtres de Saragosse ayant été appelés en témoignage dans une affaire récente, dont l'issue a été, comme de coutume, la condamnaton à l'exil de quelques ecclésiastiques, La Rica, gouverneur intrus du diocèse, a voulu qu'on saisît cette occasion d'exercer une nouvelle persécution contre le clergé qui nie à bon droit la légitimité de son autorité. Au mépris de la liberté, nous ne disons pas du culte, dont il n'est pas ici question, mais de la conscience, les magistrats ont arraché du for intérieur la pensée intime et secrète de ces curés et de ces autres prêtres sur la légitimité du pré-

tendu gouverneur du diocèse et sur l'allocution du souverain Pontife; et parce que ces ecclésiastiques n'ont pas menti à la vérité, de témoins qu'ils étoient, on les a déclarés accusés. Les juger et les condamner, contre l'avis même du fiscal, a été ensuite l'affaire d'un instant. Ces malheureux sont au nombre de onze, et l'inique sentence qui les frappe, dans le but évident de dépeupler les églises de ce qui leur reste encore de ministres fidèles, leur impose deux années de bannissement à quinze lieues de distance de Saragosse, de la frontière de France, de Madrid et des demeures royales, dans un lieu de leur choix, mais où ils demeureront sous la surveillance de l'autorité locale. La sentence porte, en outre, qu'il en sera donné connoissance au gouverneur La Rica, afin qu'il puisse pourvoir au remplacement de ces ecclésiastiques dans leurs cures respectives.

---

INDE. — On a reçu des nouvelles des dames religieuses de Jésus et Marie, destinées à former une maison d'éducation à Agra, dans les Indes. Ces dames, parties de Lyon au mois de février dernier, et accompagnées d'un aumônier, sont arrivées à Calcutta, il y a environ deux mois, après une navigation longue et pénible, faite partie sur la mer Rouge, partie sur la mer des Indes. Obligées de relâcher à Aden, occupé maintenant par les Anglais, leur passage n'y a point été infructueux, et elles ont eu le bonheur de contribuer à ramener à la foi catholique plusieurs personnes de leur sexe.

---

SYRIE. — Le patriarche maronite du Liban a écrit à M. le marquis de Pastoret, président du comité central de Terre-Sainte et de Syrie, la lettre dont nous présentons la traduction :

[illegible] donnons notre bénédiction apostolique à notre cher, très-excell[illegible] et respectable fils, le marquis de Pas[illegible]ret, président du comité central de Ter[illegible] Sainte et de Syrie.

» Après vous avoir présenté tous [illegible] souhaits et complimens, nous vous [illegible]rons que nous avons reçu avec la [illegible] vive joie votre respectable lettre, [illegible] en date du 12 mai de l'année cou[illegible] par laquelle vous exprimez la p[illegible] douleur que vous ont causée les [illegible]tions et les grands malheurs [illegible]res chrétiens du Mont-Liban, [illegible] d'abord des Egyptiens, et ensuite [illegible] Druses.

» Vous nous racontez que, pour a[illegible]rer l'état de ces chrétiens affligés [illegible] pour réparer les désastres arrivés à [illegible] couvens, à leurs écoles, à leurs é[illegible] le zèle pour notre religion a engagé [illegible]ques Français d'un rang élevé à [illegible] une société dont vous avez été no[illegible] président, afin de recueillir, dans [illegible] intention, des aumônes de toute[illegible] personnes charitables.

» Vous nous faites connaître [illegible]tre zèle pour faire marcher [illegible] entreprise, avec les moyens qui [illegible] vous conduire à ce but, et pour n[illegible] donner une preuve véritable, vous [illegible] avez envoyé, par l'entremise d'un[illegible] son de commerce de Beyrouth, la s[illegible] de mille francs recueillie par vos s[illegible]

» Vous nous demandez enfin les [illegible]seignemens en notre pouvoir sur [illegible] dans lequel se trouvent, en ce mo[illegible] les chrétiens du Liban.

» Quoique nous ne puissions [illegible]ment louer votre zèle et celui de v[illegible]lègues du comité pour secourir les [illegible]tiens vos frères, cependant nous e[illegible] les peuples confiés à nos soins ap[illegible]ques, nous ne cessons et ne [illegible] d'exalter votre bonté ; parce que [illegible] entreprise a sa source dans une v[illegible] religion et une constante piété, et, en [illegible]son de cela, nous prions Dieu de [illegible] combler de tous les biens désirables, [illegible] de faire prospérer votre œuvre.

» Par rapport à ce qu'ont fait les Eg[illegible]tiens et les Druses par haine contre

hrétiens, en massacrant le clergé et les éculiers, en pillant leurs propriétés, en brûlant leurs maisons et leurs couvens, leurs écoles et leurs églises, et en commettant toutes les horreurs inexprimables de la manière la plus perfide, votre lettre nous prouve que vous avez la connoissance de tous ces faits, et nous croyons dès-lors inutile de vous les répéter ici.

« Quant à ce qui regarde l'état dans lequel se trouvent actuellement les chrétiens du Liban, les détails de leurs misères seroient trop longs s'il falloit vous les raconter, et nous ne ferions qu'accroître votre affliction. Mais, pour satisfaire autant que possible à votre désir, nous dirons en peu de mots que jusqu'à présent la majeure partie de ces malheureux se trouvent dispersés et errans loin de leurs habitations, nus et affamés, qu'ils ne trouvent personne qui compatisse à leur misère, ni qui protége leur cause, et c'est vous en rapporter assez pour vous faire connoître leurs souffrances et leurs besoins actuels.

« Relativement aux mille francs que vous nous avez envoyés, nous en avons donné un reçu à vos correspondans de Beyrouth, d'après leur désir.

« Nous terminerons en priant Dieu de vous maintenir dans la prospérité et dans une heureuse situation, et nous espérons que vous voudrez bien ne pas cesser de nous écrire, ce qui sera pour nous un grand sujet de consolation.

« Maintenant, nous vous donnons cordialement notre bénédiction apostolique, à vous et à vos collègues du comité.

« Donné au Mont-Liban, le 1er septembre 1842.

« JOSEPH-PIERRE, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient. »

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Tout est remarquable dans le procès qui s'instruit en ce moment devant la cour d'assises de la Seine contre les dilapidateurs des finances de la ville de Paris. D'abord ce n'est point l'administration publique et les parties lésées de l'Etat qui ont le mérite d'avoir cherché ni aperçu ces dilapidations. Elles ont eu lieu pendant douze ans au vu et au su d'une infinité de complices et de suppôts, sans qu'aucune des personnes dont le devoir est de contrôler et de surveiller tout, ait paru y faire la moindre attention. Tous les intérêts de la ville étoient comme à l'abandon et livrés en nature à des pillards subalternes qui pêchoient impunément dans ce gâchis, sachant très-parfaitement qu'ils n'avoient point de surveillance à redouter, et qu'on ne leur demanderoit compte de rien.

Il a fallu un incident tout-à-fait étranger aux choses de l'administration pour qu'on fût amené à s'enquérir de ce qui se passoit chaque jour de l'année dans les bureaux de la ville de Paris. Et encore ce n'a pas été sans les plus grands efforts que la justice est parvenue à mettre le pied dans ce repaire. Elle a été obligée d'y entrer de force, et d'en ouvrir elle-même la porte pour ainsi dire avec effraction. Car tout le monde s'accordoit et avoit ses raisons pour lui résister. Tout se civilisoit à l'amiable entre les complices, et ils se couvroient mutuellement de leurs manteaux. Les employés supérieurs n'avoient garde de laisser fouiller les poches de leurs subordonnés, et encore moins de s'exposer à des brouilleries avec eux; car c'étoit une chaîne de friponneries qui tenoient les unes aux autres, et dont il y auroit eu danger pour tous à rompre un seul chaînon. Aussi quels ménagemens et quelle douceur de la part des chefs à l'égard de leurs inférieurs? C'étoit au point qu'ils n'osoient presque les regarder en face, et que la nécessité de passer la casse pour se faire passer le séné, les tenoit en quelque sorte sur la sellette les uns vis-à-vis des autres, sans qu'aucun d'eux osât faire une question qui n'auroit pas manqué de lui être renvoyée avec usure.

On peut juger de cette position par un seul fait. Le principal des accusés avoit sous ses ordres un employé qui s'étoit retiré depuis quinze mois, et dont il ne prononça pas une seule fois le nom

pendant tout ce temps-là, de peur d'accident. En sorte que le subalterne se trouvoit maintenu en activité de service sans que personne s'aperçût qu'il manquoit à l'appel. La moindre conséquence à tirer de là, c'est que l'administration publique est organisée à Paris sur un pied de luxe sans égal, et que le gouvernement à bon marché n'a point encore passé par là. Il n'y a pas même à espérer qu'il doive y passer de si tôt. Car lorsqu'on demande au chef de bureau dont la conduite est recherchée dans ce moment par la cour d'assises, pourquoi il se livroit à un si coupable trafic de son emploi, il répond tranquillement que les émolumens attachés à sa place de commis ne s'élèvent qu'à 6,500 francs. Excusez!

Quoi qu'il en soit, cette affaire est si grosse d'aperçus et de traits de lumière, que M. le président des assises, malgré toute l'énergie de son caractère et toute l'intégrité qui le distingue, se trouve embarrassé au milieu des flots d'éclaircissemens qui surviennent, pour réduire l'accusation à sa gravité primitive, et pour ne pas la compliquer des nouveaux actes d'accusation qu'il y auroit à greffer sur celui-ci, s'il y avoit moyen d'y faire entrer un supplément d'instruction.

---

On se rappelle cette belle ode à M. de Bonald, dans laquelle un de nos grands poètes lui disoit :

Si pour caresser sa foiblesse (1)
Sous tes pinceaux adulateurs,
Tu parois du nom de sagesse
Les leçons de ses corrupteurs;
Tu verrois ses mains avilies,
Arrachant des palmes flétries
De quelque front déshonoré,
Les répandre sur ton passage,
Et changeant la gloire en outrage
T'offrir un triomphe abhorré.

Mais, loin d'abandonner la lice
Où ta jeunesse a combattu,
Tu sais que l'estime du vice
Est l'opprobre de la vertu.
Tu t'honores de tant de haine,
Tu plains ces foibles cœurs qu'ent
Le cours de leur *siècle égaré*,
Et seul contre le flot rapide,
Tu marches d'un pas intrépide
Au but *que la gloire* a montré.

Tel un torrent fils de l'orage,
En roulant du sommet des monts,
S'il rencontre sur son passage
Un chêne l'orgueil des vallons,
Il s'irrite, il écume, il gronde,
Il presse des plis de son onde
L'arbre vainement menacé.
Mais debout parmi les ruines,
Le chêne aux profondes racines
Demeure, et le fleuve a passé.

Que l'on compare les beaux ver
M. de Lamartine à la phraséologie a
tieuse et sophistique de certains
cours, et que l'on juge!

---

## PARIS, 11 NOVEMBRE.

Une ordonnance du 9 porte que
session du conseil-général de la Se
sera suspendue du 11 au 21 de ce mo
et close le 26. La seconde partie d
session des conseils d'arrondissemen
ce département s'ouvrira le 1er déc
bre, et sera close le 5 du même m
Cette réunion devoit se tenir du 20
24 novembre.

Ce changement est occasionné p
procès des employés de la préfect
qui se juge en ce moment, et par la
cessité d'appeler aux débats, comme
moins, des membres du conseil-gén
et des conseils d'arrondissement.

— Louis-Philippe a reçu, il y a
jours, les délégués de plusieurs ch
bres de commerce et chambres con
tatives, au sujet du projet d'union d
nière avec la Belgique. Le prince a
mis à ces délégués que son gouver
ment prendroit en considération tou
intérêts, et mettroit tous ses soins
téger le travail national.

— Nous lisons dans la *France* :

« Le *Constitutionnel* dénonce un
trigue anglaise dont le but seroit de
fiter des dissentimens du prince de

(1) La foiblesse du peuple.

la cour de Naples, afin d'in-
sterité légitime et de provo-
ivolution.
oyons, nous, dans la publica-
ante du *Constitutionnel* un
réconciliation par la peur et
mce, imaginé par des amis
s du prince en disgrâce.
ersistons à croire, après in-
, que le danger annoncé par le
*nnel* n'existe pas. Le prince
n'est pas un révolutionnaire
reux qu'on le suppose, et
a bien autre chose à faire
er une constitution pour les
s, et tout cela parce qu'une
, épousé un prince napoli-

s une décision récente du
la guerre, les lieutenans-
ommandant les 7e et 19e divi-
autorisés à faire concourir la
gne avec la gendarmerie, pour
des insoumis.
*niteur* publie le compte des
de la caisse d'amortissement
, des dépôts et consignations
e trimestre 1842.
ps de temps il a été racheté
e rentes 4 pour cent, qui, au
de 101 fr. 31 c., ont coûté
60 c.; et 242,055 fr. de ren-
cent qui ont coûté 6,370,234 fr.
ui met le taux moyen des ra-
fr. 95 c.
-Philippe a pris à sa charge
le Meudon, dépendant de la
de M. le duc d'Orléans, et l'a
le patronage de M. le duc de

ministre des travaux publics
à Paris.
Brougham est en ce moment

e baron de Gérando, pair de
ient de mourir.
ieur Lenormand, ancien com-
entral de police à Nantes, et
à Toulouse, au moment des
graves qui agitèrent ce chef-
Haute-Garonne, vient d'être
arrêté à Paris, et a été écroué au dépôt de la préfecture de police. Le sieur Lenormand (Charles-Auguste), âgé de quarante-huit ans, natif d'Amsterdam, avoit été condamné par contumace, par la cour d'assises de la Haute-Garonne, le 30 juin 1842, à la peine de la dégradation civique, à 400 fr. d'amende et aux frais, comme convaincu de concussion et de corruption dans l'exercice de fonctions publiques.

— On se plaint, depuis quelque temps, dans beaucoup de quartiers de Paris, de la mauvaise qualité des eaux qui sont distribuées. Ces eaux ne dissolvent pas le savon. Il est aisé de reconnoître qu'elles ne proviennent pas de la Seine, bien qu'elles soient vendues pour telles.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 7 novembre est parti de Tourcoing le premier convoi de chemin de fer, qui communique de cette ville avec les chemins de fer de Belgique.

— Aux termes d'une ordonnance, rendue le 25 octobre, sur le rapport de M. Teste, le bassin à flot établi au port de Calais portera le nom de *bassin d'Orléans*.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction à nos lecteurs que M. Target, préfet du Calvados, a reçu avec de grandes marques de piété les secours de la religion à ses derniers momens.

— Suivant le *Phare de Dieppe*, les pertes qui jusqu'à ce jour ont été constatées dans les communes de Fécamp, Yport, Etretat, etc., s'élèvent au-delà de 800,000 fr., et le travail des évaluations est loin d'être complet.

Les officiers-généraux et les régimens qui se trouvent dans le département de la Seine-Inférieure ont consacré une partie de leur solde pour venir au secours des plus nécessiteux.

— On lit dans le *Journal de l'Eure* du 8, relativement aux troubles de Bernay:

« Tout est rentré dans l'ordre à Drucourt. La compagnie du 1er léger, qui y tenoit garnison, seroit partie dimanche

si l'autorité n'avoit sagement jugé à propos d'attendre que le marché de Thiberville de lundi fût passé. Il y avoit tout lieu de croire qu'on n'aura aucun nouveau trouble à déplorer.

» Le nombre des arrestations s'élève, nous a-t-on dit, à une quarantaine, et plus de quinze personnes ont été blessées assez grièvement. »

— On écrit de Montpellier, le 4 novembre :

« Hier a eu lieu dans notre ville l'exécution de Pascal Fabre, déclaré coupable de parricide. Quoiqu'il eût présenté un pourvoi en cassation et un recours en grâce, le condamné n'avoit conçu aucun espoir sur leur succès. « Mon crime est trop grand, avoit-il dit plusieurs fois, pour espérer qu'on me fasse grâce. » Et d'avance il s'étoit montré calme et résigné au sort qui l'attendoit ; aussi avoit-on cru pouvoir le laisser, depuis son jugement, confondu avec d'autres prisonniers condamnés aux travaux forcés ou à la réclusion. Cette dernière circonstance a été l'occasion d'une scène des plus touchantes, lorsqu'on est venu, hier matin, à dix heures, annoncer au condamné qu'il n'avoit plus que quelques minutes à vivre. La porte de la prison ayant été ouverte, l'aumônier s'est avancé le Christ à la main ; tous les autres prisonniers, au nombre de plus de dix, sont aussitôt tombés à genoux, les mains jointes et fondant en larmes. Ils ne se sont plus relevés que pour serrer dans leurs bras leur malheureux compagnon, et lui faire les derniers adieux. Celui-ci les embrassés avec effusion, et a présenté ensuite ses pieds aux exécuteurs pour qu'on lui ôtât ses fers.

» Conduit en chapelle, et soumis plus tard à la sinistre toilette, Pascal Fabre n'a pas cessé de réciter à voix basse des prières de pardon, et de porter à ses lèvres, avec les signes de la plus vive ferveur, le crucifix que lui présentoit le prêtre. Durant tout le trajet de la prison au lieu de son supplice, le condamné, monté sur une charette, la tête baissée et couverte d'un voile noir, s'est livré aux mêmes démonstrations de repe[...] cessé de prêter l'oreille aux ex[...] de son confesseur. Arrivé au pi[...] chafaud, il a en a franchi les d[...] fermeté, s'est jeté dans les [...] prêtre qui l'accompagnoit, et [...] aux exécuteurs en s'écriant [...] Dieu ! prenez pitié de moi... »

— François Gateau, condam[...] par la cour d'assises de la Vie[...] tentative d'assassinat sur sa [...] été exécuté le 2 novembre à P[...] malheureux a donné des ma[...] sincère repentir.

---

**EXTÉRIEUR.**

Le général Zurbano s'étoit c[...] sang partout où il avoit passé [...] an. Mille cris s'élevoient contr[...] les provinces basques et en [...] pour demander vengeance et [...] exécutions capitales qu'il y av[...] nées de son propre chef, sa[...] forme de procès. D'un autr[...] gouvernement de M. Guizot [...] mander satisfaction des viol[...] spoliation et des voies de [...] par le même Zurbano contre [...] français établi à Barcelone. [...] le régent d'Espagne vient de [...] en nommant capitaine-général [...] vince de Madrid l'homme à qui [...] a fait donner le surnom de bo[...] Bilbao.

— L'impopularité d'Esparter[...] la famille de don François de [...] étoit précédemment sans co[...] et sans parti dans toute l'Espa[...] maintenant des populations e[...] se déclarent en sa faveur. C'es[...] qu'Espartero seroit aujourd'hu[...] rassé pour l'expulser de nouve[...] ritoire espagnol.

— On colporte dans les rues [...] une pétition imprimée par l[...] invite le régent à supprimer la [...] d'Espagne et à confisquer se[...] profit de l'État.

— Voici les détails fourn[...] journaux belges sur l'évasion [...] Vandersmissen :

« Madame Vandersmissen, depuis la condamnation de son mari, avoit obtenu la permission d'entrer dans sa prison avant dix heures du matin, et d'y rester après quatre heures du soir. Or, ce n'est qu'entre ces deux heures de la journée que le public est admis dans la prison des Petits-Carmes.

» Depuis quelques jours, le général se plaignoit d'être atteint de coliques, et madame Vandersmissen en prenoit prétexte pour prolonger ses visites plus qu'à l'ordinaire. Dimanche, le général étoit dans sa chambre avec sa femme et ses deux fils, lorsque, vers huit heures du soir, le porte-clefs vit sortir ces trois personnes, et les laissa passer sans défiance. Bientôt après, et, suivant la consigne qu'il n'exécuta, du reste, qu'à moitié, il rouvrit la porte de la chambre du prisonnier et lui souhaita le bonsoir. Le général ne répondit pas; mais le gardien l'entendit tousser, et cela lui suffit; tandis qu'il auroit dû rentrer et voir de ses propres yeux si le général étoit bien là. On devine que la personne qui avoit toussé étoit madame Vandersmissen, et que le général étoit déjà sorti avec ses deux fils, sous le déguisement de sa femme.

» Ce stratagème, qui lui avoit si bien réussi pour sortir de sa cellule, lui réussit aussi à la porte extérieure de la prison.

» La nuit se passa, et tout le monde dans la prison ignoroit l'évasion du général. Le matin, madame Vandersmissen se présenta, pour sortir, au guichetier, qui lui dit : « Il paroît que vous avez passé la nuit ici? » Sur quoi elle répondit : « Oui, j'en ai reçu l'autorisation du directeur, parce que mon mari est malade. » Et le guichetier lui ouvrit la porte. Après son départ, on n'entendit plus rien dans la cellule.

» Vers trois heures, voyant que le général ne demandoit rien, on entra, et la vérité fut découverte. »

Les recherches faites pour s'emparer du fugitif ont été jusqu'ici sans résultats. Le directeur et trois gardiens de la prison ont été suspendus de leurs fonctions, et une instruction judiciaire est commencée. Un des fils du général Vandersmissen a été arrêté.

— Les journaux anglais se montrent fort mécontens du projet de traité soumis par le Portugal à la Grande-Bretagne, et le *Globe* insinue que le cabinet de Saint-James ne le ratifiera pas.

— Les nouvelles des Indes ont trompé l'attente publique à Londres, car on avoit l'espoir d'apprendre quelque chose de décisif.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 8 novembre :

« Nous apprenons, avec infiniment de peine d'une source digne de foi, que les prisonniers d'Akbar-Khan ont été transférés de Caboul dans l'Indow-Koosh ; on n'a excepté de cette mesure que les capitaines Troup, Bygrave, Eyre et Anderson, dont les femmes et les enfans sont trop malades pour pouvoir faire un pareil voyage. Le docteur Campbell est resté à Caboul pour soigner les malades. Dans cet état de choses, nous n'avons plus qu'un foible espoir de voir nos malheureux compatriotes recouvrer promptement la liberté. Le gouverneur-général de l'Inde a, dit-on, adopté la résolution de procéder, à l'égard des membres de la famille de Dost-Mohammed, d'une manière tout aussi sommaire, et de les envoyer en Angleterre par la voie de Bombay. L'effet terrible que cette nouvelle a produit à Londianali est une sorte de garantie que la menace aura le résultat qu'on en attend. Dans ce cas, Dost-Mohammed accompagneroit ses parens. »

— Le *Times* annonce la perte du bateau à vapeur le *Spithfire*, appartenant à la marine royale et ayant à son bord deux compagnies du 3^e^ régiment de l'Inde. Il a touché sur un rocher dans le golfe de Honduras, le 10 septembre, et, en moins de deux heures, il s'est totalement rempli d'eau. On s'attendoit à ce qu'il coulât dans la nuit, et, dans ce cas, pas un homme n'auroit été sauvé; heureusement le bâtiment a pu atteindre deux petites îles où il a débarqué son monde, qui, de

là, s'est rendu à Belise. Un seul homme a péri victime de sa propre imprudence.

— Le sénat de Hambourg doit proposer incessamment, au corps de la bourgeoisie, d'accorder aux Israélites le droit d'acquérir des propriétés foncières dans toutes les parties de la ville. Jusqu'à présent, ils n'ont eu la liberté d'en acquérir que dans quelques rues.

— Suivant une lettre de Leipsick, l'union douanière allemande a conçu le projet d'user de représailles contre le tarif américain.

— L'un des membres du cabinet prussien, M. de Rochow, a donné sa démission.

— L'*Observateur Autrichien* confirme en ces termes la nouvelle de la destitution du prince Ghika, hospodar de la Valachie.

«Une estafette arrivée de Constantinople à Bucharest a apporté au consul-général russe la nouvelle de la destitution de l'hospodar actuel Ghika. Ce dernier a déjà déposé le gouvernement dans les mains de la régence provisoire fixée par le réglement organique. Cette régence (*kamiakamil*) se compose du grand ban de la Valachie Georges Philippesko, du grand wornick Wakaresko, et d grand logothète Michel Kornesko. Apr la convocation des députés en une a semblée extraordinaire, on procédera l'élection d'un nouvel hospodar selon l réglement existant. Le commissaire de Porte qui est porteur du hatti-sheriff d destitution est arrivé dans la quarantai de la Valachie. Le prince Ghika est pa pour la Transylvanie.»

*Le Gérant*, **Adrien Le Cler**

BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 20.
Quatre 1/2 p. 00. 105 fr. 95 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 80 c.
Emprunt romain. 103 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION
paroit les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3672.

MARDI 15 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | f. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . , . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |


**BEAUTÉS DE LA SAINTE BIBLE**, *illustrées d'après les grands maîtres, avec des réflexions morales*, par M. l'abbé L.-M. Le Guillou, ouvrage dédié à Mgr Garibaldi, Internonce de S. S. — Livraisons 1 à 10.

La sainte Bible est le livre par excellence, dit M. Le Guillou dans sa dédicace. Inspiré par l'Esprit de Dieu, ce livre incomparable renferme l'histoire des merveilles du Créateur, et les secrets de l'unique chose nécessaire à l'homme. Chacun de nous est appelé à y puiser, comme à la source la plus féconde et la plus pure, avec la connoissance de Dieu et de soi-même, la science sublime qui relève en Jésus-Christ l'homme tombé en Adam, science consolante qui fait les sages, les heureux, les [illegible]

[illegible] le Seigneur a voulu que son [illegible] seule eût la clef des ineffables mystères renfermés dans ce vaste et précieux trésor. L'Eglise est l'unique gardienne de la foi, et, par là même, la seule interprète infaillible des saintes Ecritures, comme la dépositaire née des antiques traditions. Elle ne crée ni les dogmes, ni la morale : seulement, elle a reçu mission de les conserver intacts, tels qu'ils lui ont été confiés par leur divin auteur, et de les manifester aux peuples de tout âge, pour la gloire de Dieu et le salut du monde. Malheur à celui qui prétendroit pouvoir pénétrer dans les profondeurs des divins oracles autrement qu'à la lueur de la brillante et invariable lumière qui illumine l'Eglise !

Cependant, parmi les éditions des Livres saints que nous voyons partout répandues, il en est un trop grand nombre que le génie du mal a mutilées.

Dans un moment où, à raison des mutilations déplorables dont tant d'éditions sont affectées, on est exposé au danger d'oublier ou de n'entrevoir qu'altérées les vérités les plus importantes du christianisme, M. Le Guillou a cru opportun de les rappeler, en les environnant d'un nouvel éclat à l'aide des chefs-d'œuvre de l'art. De là l'ouvrage qu'il publie, sous le titre de *Beautés de la sainte Bible, illustrées d'après les grands maîtres, avec des réflexions morales*.

Le but que se propose M. Le Guillou est aussi digne d'éloges que l'opportunité de sa publication est évidente. Nous ne sommes donc point étonnés que M. l'Internonce apostolique, représentant du chef auguste de l'Eglise, ait permis que l'ouvrage parût sous ses auspices. Dans la personne du représentant du Saint-Siége, l'auteur rend hommage à l'Eglise, dont Mgr Garibaldi défend les droits et soutient l'honneur en France avec tant de prudence et de zèle.

Une introduction sur l'usage et la lecture des Livres saints dans l'Eglise catholique, doit précéder l'ouvrage : M. Le Guillou promet de l'annexer à la dernière livraison, qui contiendra aussi les titres des volumes et une table pour la classification du texte et des gravu-

res ; car, dans sa publication, l'auteur ne s'astreint pas à un ordre méthodique. Il s'agit d'un ouvrage d'art, et les cinquante livraisons dont il se compose sont publiées au fur et à mesure de la reproduction, au moyen de la gravure, des compositions les plus remarquables des grands maîtres qui ont cherché dans les Livres saints le sujet de leurs tableaux. Cette méthode de publication, loin de présenter un inconvénient, permet de faire jouir immédiatement les souscripteurs des gravures éditées, ainsi que du texte et des réflexions qui s'y rattachent, au lieu d'ajourner les bons résultats qu'on peut attendre de la propagation du livre jusqu'à l'époque de son complet achèvement. Ce moment arrivé, la classification des livraisons diverses s'opérera sans difficulté, suivant les indications de la table.

On n'a rien négligé, afin de donner une copie fidèle des originaux les plus célèbres dans toute l'Europe ; et les gravures, que d'habiles artistes exécutent à Londres, se recommandent par la perfection du dessin et par la vérité de l'expression.

Chaque gravure répond à un passage des Saintes Ecritures, qu'elle a pour but d'illustrer, de telle sorte que le commentaire en action du dessin parle aux yeux, en même temps que le texte parle à l'esprit dans une traduction nouvelle qui a l'indispensable mérite de l'exactitude. Dans ce texte, M. Le Guillou a eu soin de mettre les paroles divines entre guillemets, pour les distinguer de son propre récit, abrégé ou explicatif.

Indépendamment des gravures, qui réalisent sous les yeux du lecteur les faits racontés dans le texte, indépendamment de ce texte lui-même littéral, abrégé ou explicatif, M. L Guillou présente des réflexions mo rales selon l'esprit de l'Eglise et de Pères, qui donnent à sa publicatio un nouveau degré d'intérêt et d'uti lité pratique. Quelques citations per mettront d'en juger.

A l'occasion de *Moïse sauvé des eaux du Nil*, M. Le Guillou émet, entre autres, cette réflexion :

« L'éducation que reçoit Moïse nous apprend que l'étude des belles-lettres et des sciences humaines, qui tend à enrichir et à orner l'esprit, peut être fort utile ceux qu'il destine au gouvernement son peuple, comme à ceux qui doiv vivre dans un rang moins élevé. Tout qu'il y a de bien, de vrai et de solide d les auteurs profanes, ne pouvant ê qu'un reflet de l'éternelle beauté, ne p être considéré à eux qu'à titre d'emprunt la vraie religion a le droit de le reven diquer comme un bien qui lui apparti essentiellement, et les serviteurs de Dieu peuvent en faire un très-légitime et saint usage pour défendre la vérité, réprimer le vice et faire aimer la vertu. Que les chrétiens donc, à l'exemple de Moïse, s'appliquent à l'étude des sciences, pourvu que le progrès dans l'humilité et dans la charité n'en souffre point. Les lumières de l'esprit, l'érudition, l'éloquence, so des plantes salutaires, quand elles croi sent à l'ombre de la piété ; mais elle deviennent pernicieuses, dès qu'elles surmontent et la dépassent. Voilà pou quoi il a été dit de Moïse, comme il e dit de Jésus-Christ, qu'*il devint puissant* non-seulement *en paroles*, mais aussi e *œuvres*. »

A l'occasion d'*Eliézer et Rebecca* M. Le Guillou présente des réflexions fort sensées sur l'éducation des femmes :

« La fortune, la beauté, les talens peu vent donner des charmes à une jeun fille ; mais une femme peut avoir tou cela, et cependant rendre son mari l



plus malheureux des hommes. C'est ce que nous voyons trop souvent de nos jours, où l'on ne veut pas comprendre que tous ces agrémens sont plutôt nuisibles qu'utiles, quand l'éducation n'est point ce qu'elle doit être selon la foi. Or, comment, pour *suivre le monde* et pour *marcher avec le siècle*, comment élève-t-on les trois quarts de nos jeunes personnes? On s'applique à en faire des femmes savantes qui sauront raisonner sur la *philosophie de l'histoire*, et qui auroient la prétention, si on l'exigeoit, de *présenter un parallèle entre Bossuet, Pascal et Newton!* des femmes pour qui les soins du ménage seront choses trop prosaïques, et qui trouveront moins d'embarras à se livrer au désœuvrement ou à des lectures frivoles et dangereuses!... Aussi qu'elles deviennent rares ces femmes foncièrement vertueuses, ces femmes aptes à tous les soins qu'exige une maison bien tenue, ces femmes laborieuses qui sont l'ornement du foyer domestique! »

A l'occasion de la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, de cette tête du plus grand des prophètes qui devient le prix d'une danse, M. Le Guillou cite saint Ambroise :

« Apprenez de là, mères chrétiennes, s'écrie saint Ambroise, quelles maximes vous devez inspirer à vos filles, et de quelles sortes de divertissemens vous devez les détourner. Ah! si vous aimez la chasteté et la pudeur, donnez à vos filles des leçons de religion plutôt que des leçons de danse. »

Voici les réflexions d'un autre ordre, que *Le Grand sacrifice du Calvaire* suggère à M. Le Guillou :

« Les incrédules de nos jours, plus ennemis encore de Jésus-Christ que ceux de son temps, ne rougissent pas de révoquer en doute les miracles qu'il opéra pendant sa vie et ceux qui eurent lieu à sa mort. Des miracles aussi éclatans, disent-ils, n'auroient pas manqué de convertir les Pharisiens, les Scribes et les Princes de la Synagogue. Les apôtres, présentant d'une main les prophéties de David et d'Isaïe, et de l'autre la narration des Evangélistes, ont converti tous ceux, d'entre les Juifs et les Gentils, qui ont voulu y faire attention et qui ont cherché la vérité de bonne foi. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un très grand nombre soit demeuré dans l'incrédulité, lorsque nous sommes nous-mêmes témoins tous les jours jusqu'où peuvent aller l'opiniâtreté et la démence des hommes, lorsqu'ils ont bien résolu de ne rien croire. Ceux qui proposent une telle difficulté ont-ils jamais réfléchi sur les effets du préjugé, de l'envie et d'une haine envenimée? Depuis trois ans que Jésus-Christ parcouroit la Judée, la remplissant de ses instructions et de ses prodiges, l'aversion et la fureur des chefs de cette nation contre lui avoient toujours été croissant. Est-il étonnant que des hommes qui s'étoient roidis contre tant de merveilles ne cédassent pas aux miracles du Calvaire? En refusant d'y croire, ils sont déraisonnables, mais conséquens : c'est la même impulsion qui les meut, les mêmes passions qui les animent, les mêmes principes qui les dirigent. Et ne voyons-nous pas, dans nos incrédules eux-mêmes, la réponse à leurs sophismes? Le miracle évident, incontestable, toujours subsistant, de la conversion du monde par la vertu de la croix, n'a pas la force de déterminer leur foi! Est-ce à eux de s'étonner que les prodiges qui s'opérèrent devant la croix n'aient pas converti les incrédules d'alors? »

Nous ne multiplierons pas les citations. Celles qui précèdent montrent que les réflexions dont M. Le Guillou accompagne le texte de la Bible sont solides et opportunes : il ne néglige jamais de faire jaillir du sujet traité une leçon morale pour le temps présent, ou d'y rattacher la réfutation des erreurs qui ont cours aujourd'hui.

Il seroit rigoureux de relever quelques négligences de style : nous

n'en parlons que pour qu'une critique attentive et sévère mette, sous ce rapport, les livraisons suivantes à l'abri de tout reproche.

M. Le Guillou a soumis son ouvrage à l'examen de ceux qui sont canoniquement établis juges dans l'Eglise de Dieu, et la dernière livraison contiendra les approbations de plusieurs vénérables prélats. Fort de tels suffrages, l'auteur offre son livre avec confiance aux pieux fidèles, comme un guide sûr et édifiant dans la lecture des Livres sacrés. L'attente de M. Le Guillou ne sera point trompée. Son importante publication mérite d'obtenir et obtiendra certainement un grand succès; car, si les mauvais livres se vendent facilement aujourd'hui, les beaux et bons livres trouvent, de leur côté, de nombreux acquéreurs.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 1er novembre dernier, fête de tous les saints, S. E. le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, assisté de Mgr Cadolini, archevêque d'Edesse, et de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, a consacré, évêque *in part. inf.*, et vicaire apostolique de la Guinée, le très révérend Edouard Baron, ancien vicaire-général de Philadelphie. Le nouveau prélat se dispose à retourner prochainement dans sa mission, où il sera accompagné par douze missionnaires de l'ordre de Saint-François, et par quelques autres prêtres séculiers.

---

PARIS. — Mgr Ruinart de Brimont, prélat romain, fils de l'ancien et honorable maire de Reims, est venu visiter sa famille. Ce prélat a été reçu dernièrement par le roi des Français.

— M. l'Archevêque a voulu donner à M. l'abbé Dassance une marque toute spéciale de sa confiance, en l nommant membre de son conseil.

— Nous transcrivons l'affich suivante, pour montrer à que degré d'abjection est descendu l prêtre apostat que la police, au mé pris des lois en vigueur, laisse paro dier les plus augustes mystères d notre foi :

« *Soirée maçonique, dramatique et philantropique,* donnée par la Loge des Hospitaliers de la Palestine, *en son local rue de Grenelle-Saint-Honoré*, 45, au bénéfice du F.·. ...., ancien Vén.·. et ex-artiste du théâtre... *Les Deux Francs-Maçons*, drame en trois actes de Pelletier Volmérange. Les principaux rôles seront joués par les FF.·. : Lepeintre aîné, artiste du théâtre des Variétés; Granger, ex-artiste du théâtre de la Porte-Saint-Martin; M. Lionel, du théâtre de la Porte-Saint-Martin; madame Dupont du théâtre de l'Ambigu, et Mlle Potel, élève du Conservatoire. Les autres rôles seront joués par les artistes de la capitale. Précédé du *Solitaire ou l'Homme-Mélodrame*, Intermède orné de nouveaux Rebus, composé et exécuté par M. Odry, artiste du théâtre des Variétés. La séance sera ouverte et présidée par le F.·. Guerineau, Vén.·. de la Loge. Immédiatement après l'ouverture, il sera fait un Discours sur la Philantropie, par le F.·. *CHATEL*, primat de l'Eglise française. La soirée se terminera par u Bal de Nuit, dont l'orchestre sera dirig par M. .... Une mise décente, mais no recherchée, est de rigueur. Les Maçons seront en costume. Les personnes qui n sont point Francs-Maçons peuvent assister. Le prix des billets sera, pou un cavalier : 1 fr. 50; pour une dame 1 fr. »

Le *primat des Gaules* préludant par un discours sur la philantropie à la représentation d'un drame d'un vaudeville, que doit suivre u bal de nuit, voilà le digne pendar des sacriléges impunément renou velés par Châtel dans son église pré tendue. Et ces scènes se passent dan

la capitale du monde civilisé! Du reste, ne nous étonnons pas d'entendre des outrages publics à la religion et à la morale s'élever audacieusement de la chaire de Châtel, quand nous voyons le panthéisme installé dans les chaires de philosophie de l'Université.

*Diocèse d'Avignon.* — Un accident, qui fort heureusement n'aura pas de suites, est arrivé à M. l'archevêque. Le prélat s'est démis le poignet.

*Diocèse d'Evreux.* — M. l'évêque a établi, l'an dernier, une OEuvre diocésaine qui a pour objet :

1° Les séminaires ;

2° Les secours aux paroisses dépourvues de pasteurs, en raison de leurs infirmités ;

3° La prédication des prêtres auxiliaires pour l'instruction des campagnes ;

4° Les réparations indispensables aux églises les plus pauvres, et dont les communes sont sans ressources ;

5° Les secours à des victimes frappées par un fléau, lorsque la charité publique est insuffisante.

Cette OEuvre si importante a été accueillie avec une injuste défiance, et dans une Lettre pastorale du 8 novembre, le prélat s'attache à repousser toutes les préventions.

« A ceux qui paroissent croire que l'emploi des sommes reçues seroit un mystère, ou que notre église cathédrale, notre évêché ou peut-être même notre personne devoient profiter des aumônes qu'on sollicitoit sous le titre d'OEuvre diocésaine, nous pouvons répondre par le compte-rendu que nous abandonnons à l'investigation des esprits les plus prévenus. Ils y verront que, loin de sortir des limites que nous avions tracées, il nous a fallu restreindre presque toutes nos ressources dans une des catégories, celle à la vérité dont l'urgence pouvoit être plus vivement appréciée. »

En effet, dans le cours de l'année, l'OEuvre a produit 20,000 fr.; mais les seules dépenses faites au Grand séminaire se sont élevées à 22,000 fr. Il a fallu dépenser, en outre, 22,000 fr. pour le Petit séminaire et près de 2,000 fr. pour les Prêtres auxiliaires chargés de la prédication dans les cantons où devoit se faire la visite pastorale. Il y a donc une différence en moins de 26,000 fr., que le zèle et la charité des fidèles sont appelés à couvrir ; et voilà pourquoi M. l'évêque leur recommande, avec de nouvelles instances, l'OEuvre diocésaine, qui recueillera leurs pieuses largesses pour les appliquer ensuite aux divers besoins du diocèse.

On a représenté cette institution comme une œuvre extraordinaire. Le prélat répond qu'au contraire toutes les Eglises de France, qui ne possèdent pas de riches fondations, ont une OEuvre diocésaine destinée à ouvrir les portes des séminaires à la jeunesse pauvre, et à entretenir les prédicateurs de la parole sainte. Nous défions les détracteurs, ajoute-t-il, de citer un seul diocèse où notre appel n'ait pas été fait.

On a aussi représenté cette institution comme une exception malheureuse, à l'usage du diocèse d'Evreux. A cette objection : « Comment faisoit-on avant l'arrivée du nouvel évêque? » le prélat répond encore :

« Comment on faisoit? Rappelez vos souvenirs. Nos vénérables prédécesseurs de temps en temps faisoient appel à la charité des fidèles; ils faisoient entendre le cri de détresse, et vous y répondiez sans doute par des aumônes extraordinaires.

» Comment on faisoit? Dépourvu des ressources nécessaires pour faciliter des vocations précieuses, on en étoit, dans le commencement, réduit à demander partout et à recevoir avec joie des prêtres étrangers, pour ne pas laisser les temples sans sacrifices et les peuples sans culte et sans religion. Un grand nombre de ces

ouvriers évangiliques (empressons-nous de le dire), a répondu dignement à l'espérance de l'Eglise.

» Comment on faisoit? Lorsqu'une maladie inquiétante se présentoit, on renvoyoit dans leurs familles les sujets qui en étoient atteints, et quelquefois, par crainte d'une contagion rendue inévitable par défaut d'infirmerie, on dispersoit tous ces enfans, au grand détriment des études et de la vocation pour un état qui demande tant d'épreuves et qui exige de si prudens ménagemens.

» Comment on faisoit? Quelques familles qui ont disparu et qui n'ont pas été remplacées, élevoient à leurs frais de jeunes séminaristes, ou, par d'abondantes largesses, venoient aider aux frais de leur éducation.

» Comment on faisoit? D'abord on avoit été forcé à abréger beaucoup le temps des études; et nous, au contraire, à l'exemple de Mgr Du Châtellier, nous avons cru devoir ajouter encore une année à l'année qui avoit été ajoutée, afin que les prêtres qui sortiroient de notre séminaire, ne craignissent pas l'oracle de l'Esprit saint, mais qu'ils pussent l'accomplir : *Les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et les peuples apprendront d'eux la véritable interprétation de la pure doctrine de la loi.* »

Plusieurs n'ont refusé de contribuer à l'OEuvre diocésaine que parce qu'on leur a persuadé que Mgr Olivier vouloit détruire les Charités de son diocèse, ces Charités auxquelles ils appartiennent ou auxquelles ils ont appartenu. Le prélat détruit leurs préventions en disant que, loin de vouloir détruire ces institutions, il a voulu leur rendre la dignité de leur destination, comme on le verra par le réglement qu'il publie dans ce moment même. Détruire des abus dont tout le monde gémissoit, supprimer un empiétement sur les fonctions sacerdotales qui avoit occasionné les plus grands scandales, et laisser subsister une pratique sacrée en la confiant au ministre de la religion, est-ce détruire une institution? N'est-ce pas la vouloir honorer; n'est-ce pas la vouloir faire honorer?

M. l'évêque ajoute qu'il ne se propose que la gloire du diocèse, et le salut des ames qui lui sont confiées. Tel est le but de ses prédications continuelles, de ses courses apostoliques, de son assiduité aux devoirs les plus pénibles de sa charge.

Le dispositif de cette Lettre pastorale a pour objet l'organisation de l'OEuvre diocésaine dans les cantons où elle n'a pas encore reçu son entier développement.

---

*Diocèse de Strasbourg.* — La ville d'Obernai, dans le Bas-Rhin, si célèbre par ses anciens souvenirs de foi et de piété, vient de prouver que ses habitans actuels ne le cèdent pas à leurs ancêtres en fait de véritable progrès. En effet, après la démission de l'instituteur primaire en chef, le conseil municipal a accordé à la ville le plus grand de tous les bienfaits, en assurant à ses enfans le plus sûr moyen d'une éducation solide et éclairée. Les membres de ce conseil ont unanimement voté qu'ils confieront désormais leurs enfans aux Frères de Marie. Obernai est la première des villes du Bas-Rhin qui ait le privilége de posséder quatre de ces Frères, que tant d'autres villes, en France et à l'étranger, n'ont pu obtenir.

Honneur au vénérable curé, qui a su si bien intéresser en faveur de son troupeau le supérieur-général de l'institut! Honneur aux magistrats éclairés qui n'ont épargné aucune peine, aucune dépense, pour procurer à la ville un bienfait si précieux!

---

*Diocèse de Versailles.* — Mercredi 16 novembre, à dix heures du matin, la chapelle de Notre-Dame-des-Flammes, élevée à la mémoire des infortunés qui ont péri, le 8 mai

dernier, sur le chemin de fer de la rive gauche, sera bénite par M. l'évêque, qui y dira la messe. Les parens des malheureuses victimes, porteurs d'un extrait de l'acte de décès, seront admis dans l'enceinte.

---

ANGLETERRE. — Mgr Wiseman a adressé au célèbre architecte Pugin une longue narration, sous forme de lettre, dans laquelle le savant prélat décrit son pèlerinage à Sens, où il est allé honorer les reliques de saint Thomas, et à Pontigny, où se trouve la châsse de saint Edmond, archevêques de Cantorbéry.

— L'évêque de Llandaff, ainsi que ses confrères, loue les puséystes : il leur trouve seulement une tendance trop prononcée vers le papisme. Il signale avec un blâme, léger à la vérité, cette opinion des puséystes, que la papauté est d'*ordre providentiel* : de là à dire qu'elle est d'institution divine, il n'y a pas loin. Les catholiques peuvent certainement remercier l'évêque de Llandaff de la publicité qu'il donne aux idées des puséystes. Il approuve tous les changemens que le puséysme faits dans la liturgie, et applaudit à la grande piété des nouveaux docteurs qui ont ranimé l'esprit religieux dans une Eglise (l'Eglise anglicane) où il était assoupi (dormant).

—Les communions dissidentes et puritaines de toutes les nuances redoublent d'activité et de fureur contre les catholiques. Elles voient avec jalousie l'Eglise anglicane défendre les mêmes doctrines qu'eux, et combattre les derniers débris de la réforme. Aussi enveloppent-elles dans une haine commune ceux qu'elles appellent les papistes et les anglicans, et s'efforcent-elles d'organiser une ligue pour résister à l'action puissante qu'exerce sur le protestantisme proprement dit, l'admirable unité des premiers et la merveilleuse renaissance des seconds.

Un exemple de l'esprit haineux, superstitieux, ignare, qui anime les protestans dissidens, a été donné dans un meeting convoqué à grands frais d'annonces, de placards, d'affiches ambulantes parcourant les rues à dos d'hommes, ainsi qu'on le pratique à Londres. Dans toutes les rues de la métropole, les yeux apercevoient l'invitation suivante : GRAND MEETING PROTESTANT DANS EXETER-HALL! Si l'on veut savoir ce qu'étoit ce meeting, nous laisserons à un journal représentant lui-même la nuance d'opinion qui étoit en majorité dans l'assemblée, le soin de le dire. Le *Globe* ne sauroit être suspect de partialité en faveur des catholiques, encore moins en faveur des anglicans. C'est le *Globe* qui va parler :

« Plusieurs de nos lecteurs apprendront sans doute pour la première fois qu'il existe une certaine Association qui, n'ayant pas de quoi se soutenir par elle-même, s'est renforcée de trois ou quatre adjectifs imposans; elle s'appelle : *Association protestante des Commerçans et des Ouvriers de la métropole*. Cette société paroît avoir pour objet d'attaquer et de calomnier les catholiques, de louer le gouvernement et de dénoncer avec emphase les *empiétemens de Rome sur la liberté du peuple anglais*.

» Nous avions ignoré jusqu'à ce jour que le Pape s'occupât clandestinement des moyens de réduire à l'esclavage la population de ce pays. Mais le président du meeting de l'Association de la métropole nous assure que tel est le dessein de Sa Sainteté, dont les émissaires paroissent remplir leur mission avec beaucoup de prudence, car jusqu'ici aucun d'eux n'a été découvert.

» L'Association est néanmoins invitée à déployer toute son énergie contre ces épouvantails imaginaires que l'on suppose avoir de profonds desseins contre la religion et les libertés des commerçans et ouvriers protestans de la métropole britannique.

» Un des orateurs s'est emporté contre les Jésuites, qui, d'après sa déclaration, étoient activement occupés dans les dernières émeutes.

» L'orateur a ajouté que les ouvriers de Manchester avoient été arrachés à leur travail par une *populace étrangère*, importée sans doute, ajoute le *Globe*, des Etats romains sous le déguisement d'enfans colporteurs d'images. »

Nous sommes peu accoutumés à voir le *Globe* aussi sage qu'aujourd'hui.

IRLANDE. — Le 8 novembre, les archevêques et évêques de l'Irlande se sont réunis à Dublin, en synode, pour s'occuper en commun des affaires religieuses du pays.

Nous ne saurions trop signaler la liberté dont les évêques et le clergé catholique de la Grande-Bretagne jouissent au sein d'un Etat protestant chez lequel est constituée une Eglise nationale, rivale de celle que représente l'épiscopat catholique. Non-seulement les lois de la Grande-Bretagne laissent une entière liberté au clergé catholique; mais les corporations religieuses, telles que les Jésuites, les Dominicains, les Bénédictins, loin d'inspirer de l'effroi à un gouvernement anglican, ont été par lui autorisées officiellement à instruire la jeunesse. La plupart des colléges religieux de l'Angleterre sont aujourd'hui incorporés à l'Université de Londres. Les gouvernemens catholiques devroient bien profiter de la leçon que leur donne le gouvernement anglais!

— La consécration de l'église de Saint-Patrice, à Glen, paroisse de Maghera, a eu lieu le 30 octobre, et le docteur M'Laughlin, évêque de Derry, y a présidé. L'on a fait une quête à laquelle ont contribué tous les assistans, même les protestans.

— Il y a quelques années, le voyageur, venant de Waterford, pouvoit voir, sur le côté de la route, quand il alloit à Knocktopher, une petite cabane, couverte en chaume, dans laquelle les religieux carmes étoient obligés, faute d'endroit plus convenable, d'offrir au Très-Haut le saint sacrifice. Près du même lieu où étoit naguère la petite cabane de chaume, s'élève aujourd'hui un temple digne du nom qu'il porte : Eglise des Carmes de Knocktopher. A côté, est une jolie habitation pour les prêtres attachés à ce vénérable et ancien établissement. Cette heureuse métamorphose de la cabane en temple est due au patronage du docteur Kinsella, évêque d'Ossory, et au concours d'un prêtre infatigable, zélé et exemplaire, M. Eugène Cullen. Cet édifice perpétuera le souvenir de la munificence, du zèle et de la piété des catholiques pour le service de Dieu.

RUSSIE. — On forme à Saint-Pétersbourg le projet d'expulser de la Podolie les propriétaires de biens-fonds catholiques, et de forcer tous les membres de cette confession, qui exercent des droits seigneuriaux sur des sujets de l'Eglise grecque, à vendre ou à échanger leurs biens.

SUISSE. — Un Mandement de M. l'évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, lu dans les églises soumises à sa juridiction, annonce l'ouverture du Jubilé accordé par le Pape, en faveur de l'Eglise d'Espagne. Le sujet de ce Mandement est l'unité de l'Eglise. Il ne pouvoit être mieux choisi, soit par rapport à l'Espagne où l'on s'efforce de rompre cette unité puissante qui lie toutes les Eglises de la terre à l'Eglise romaine, et par l'Eglise romaine à Jésus-Christ son divin chef; soit par rapport à la Suisse où les doctrines qui causent tous les malheurs de l'Espagne ont trouvé des organes, hélas! trop fidèles.

elques journaux de la Suisse ont annoncé que le Saint-nt de changer de manière à l'égard des couvens de la et qu'il s'est décidé à laisser uelques-unes de ces insti-pour sauver les autres. Ils it en outre que le Nonce ue, lors de son dernier sé-s le canton de Thurgovie, a isé à accorder une dispense religieux qui désireroit quit-couvent, etc. Ces nouvelles fondement. Le Nonce a été ire très-satisfait de son der-ge dans le canton de Thur-rtout en ce qui concerne les les religieuses. Nous savons que la population catholi-la Suisse prend un intérêt que jamais à l'affaire des, et dans l'Argovie la ques-mence à être agitée de nou-

it, une réunion de citoyens ant à la confession catholi-lieu le 1er novembre à Rohr-pprenant la difficulté de la actuelle en Argovie, et l'in-que peuvent avoir les évé-sur les destinées futures de catholique de ce canton, ués qui ont assisté à cette ont avisé aux moyens de re constitutionnellement et ément aux prescriptions du redressement des griefs des professant la religion catho-bonne harmonie qui n'a régner dans l'assemblée, ité avec laquelle ont été ntes les décisions, sont une que les intérêts de ce pays nce ne tarderont pas à re-e solution satisfaisante. Les es d'Argovie veulent adres-Mémoire à leurs confédérés la Suisse.

nd-conseil du canton vient mbler, et, sans tenir compte monstrations, il a, dans sa première séance, renvoyé à l'examen d'une commission, un projet de loi présenté par le conseil exécutif, et décrétant la vente de plusieurs propriétés appartenant aux couvens, par exemple deux prairies d'Hermetschwyl, l'auberge de Wettingen, deux forêts de Muri. Plusieurs députés catholiques, le professeur Schleuniger, l'aubergiste Brunner, le docteur Minnich, l'avocat Frei, ont protesté, déclarant qu'ils donneront leurs démissions, si le décret est sanctionné par l'assemblée.

— Le gouvernement du canton de Neufchâtel ne regarde pas l'existence du culte catholique comme un fait clandestin et sans portée sociale. Depuis l'établissement des paroisses de Neufchâtel et de la Chaux-de-Fonds, il a contribué à couvrir les frais du culte catholique. Dans quelques parties du canton, le traitement des pasteurs est formé d'une espèce de dîme (l'émine de moisson) payée par les protestans et par les catholiques. En 1840, le gouvernement a décidé que l'émine de moisson, payée par les catholiques, seroit à l'avenir exclusivement consacrée à l'entretien du culte catholique à Neufchâtel et à la Chaux-de-Fonds. Il a pris cette sage mesure, sans en avoir été préalablement sollicité par la partie intéressée, et il a dû combler le vide que cette soustraction a fait aux traitemens des pasteurs protestans : double circonstance qui prouve sa bonne volonté.

— Les Israélites habitant le canton de Genève ont demandé au conseil d'Etat la liberté d'exercer leur culte à Genève même, où la plupart d'entre eux sont domiciliés. Cette demande n'a pas été accueillie.

---

ETATS-UNIS.—Nous avons annoncé, il y a quelque temps, sur la foi d'un journal des Etats-Unis, que M. l'abbé Maënhaut venoit d'être consacré à la Nouvelle-Orléans évêque d'Haïti

(Saint-Domingue). En donnant cette nouvelle, nous hésitions nous-même a y croire, parce que nous savions que le concordat projeté entre le Saint-Siége et la république d'Haïti n'étoit pas encore terminé. Aujourd'hui nous sommes informé de bonne source qu'aucune nomination d'évêque n'a encore été faite à Rome pour Haïti : par conséquent, M. Maënhaut n'a pas pu être consacré pour ce diocèse. Nous savons de plus que ce digne et vénérable ecclésiastique a été très récemment nommé et installé curé de la cathédrale de la Nouvelle-Orléans.

---

**POLITIQUE, MÉLANGES, ETC**

On ne connoît dans toute la France qu'un seul prêtre qui jouisse d'une liberté illimitée, d'une tolérance absolue, et auquel tout soit passé les yeux fermés par le pouvoir de juillet : c'est l'abbé Châtel. Qu'il joue à l'année avec le scandale, le blasphème et le sacrilége; que la chaire ne lui serve qu'à corrompre l'esprit et les mœurs du peuple; qu'il fasse cent fois plus d'opposition contre la loi divine que le gouvernement n'en tolère contre la loi de l'Etat; on n'y trouve absolument rien à redire; tout est couvert par un brevet général d'impunité. Peut-être même que les ministres n'en sont pas fâchés, parce que cela s'appelle la liberté des cultes, et que c'est une occasion pour eux de montrer jusqu'où l'esprit de liberté s'étend dans leur généreuse pensée.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Châtel est certainement l'homme de France qui en profite le plus pour ses scandales et ses profanations; et sous le point de vue des franchises accordées à la corruption, il peut se vanter assurément d'être l'enfant gâté du gouvernement de juillet.

Après tout ce qu'on savoit de ses faits et gestes depuis douze ans, il ne lui manquoit plus que de se faire chef des assemblées maçoniques et président de leurs orgies, comme il s'étoit fait primat des [illegible] et chef de l'illustre église qui porte son nom. Ce nouveau
vient de l'acquérir; le voilà gran
des frères maçons, et figurant co
dans leurs cérémonies, leurs bals
et leurs pandémonions. Il a rai
priviléges de l'ordre de choses c
s'étendent jusque là pour lui; et
compter que la surveillance des r
n'ira le troubler nulle part; elle
servée aux évêques, aux curés
Jésuites : ce qui vaut bien mieu

L'abbé Châtel est donc évid
pour la révolution juillet un fa
claré, un homme exceptionnel,
et unique personne inviolable d
doce. Cette éclatante marque c
veillance et de prédilection est
ristique d'une époque. Assurém
faut pas plus d'un exemple comn
là pour fixer le jugement de la p
sur l'état moral de notre siècle, e
que la révolution de 1830 a entr
de notre nation. Oui, vous av
vouloir vous retrancher dans l
particuliers, dans les vertus iso
vous pouvez connoître sur les l
de votre établissement de juillet;
ple de l'abbé Châtel parlera pl
que ceux-là; il effacera tout ce c
aurez de meilleur à invoquer e
duire en faveur de votre mor
c'est à lui qu'on s'en rapport
peser votre prétendu gouvernem
*servateur*.

---

**PARIS, 14 NOVEMBR**

Le 13 juillet, jour de la mort
duc d'Orléans, le deuil avoit été
quatre mois par sa famille : il de
finir hier. Mais il paroît qu'il a
rogé au 5 décembre prochain.
demain de ce jour, Louis-Phili
famille quitteront Saint-Cloud
nir habiter les Tuileries.

— Le *Moniteur* publie un
M. le président du conseil, mini
guerre, portant qu'une souscript
*tative* est ouverte dans tous l
de l'armée, et notamment dans
ont fait la guerre en Afrique,

sur la principale place d'Alger,
ment à la mémoire de M. le duc
. Ce monument, dont l'exécu-
confiée à M. Marochetti, consis-
me statue équestre en bronze.
échal Valée est nommé prési-
commission chargée de veiller
rement et à l'emploi des fonds.
premier collége électoral de
appelé à nommer un député en
ment de M. de Bérigny, décédé,
Roulland, candidat ministé-

ordonnance du 9 novembre
ges au tribunal de 1re instance
e, MM. Bertrand et de Saint-
bstitut près le même tribunal,
nt de Villiers; substitut à Ver-
l. Tarbé; substitut à Reims,
r; substitut à Coulommiers,
reau-Christiani; substitut à
-Rotrou, M. Martin Fortris.
mes de la même ordonnance,
nt-Didier, nommé juge à Pa-
ira les fonctions de juge d'in-
en remplacement de M. de
qui, sur sa demande, repren-
de simple juge.
ordonnance du 10, sont nom-
seiller à la cour royale d'An-
Guesdon; procureur du roi à
. Grosbois; procureur du roi à
M. Leguicheux; substitut à la
M. Chamaillard; substitut à
, M. Violas; conseiller à la
le de Douai, M. Grimbert: con-
elle de Grenoble, M. Charmeil;
t juge à Saint-Marcellin (Isère),
avel et André; juge à Embrun,
t de Cléry.
rnier Du Bourgneuf, directeur
s civiles et du sceau au minis-
justice, est nommé maître des

Tirlet, fils du général de ce
teur au conseil d'Etat, et chef
t du sous-secrétaire d'Etat au
de l'intérieur, vient, dit-on,
mmé à la sous-préfecture de

e contre-amiral Lainé est nommé préfet maritime à Cherbourg, en remplacement du contre-amiral Parseval-Deschênes, appelé au commandement de la station du Levant.

— M. le ministre des travaux publics vient de rendre définitive, par son approbation, l'adjudication passée le 7 novembre dernier, aux sieurs Sherwood, entrepreneurs, moyennant un rabais de 7 pour 100, pour la partie du chemin de fer de Belgique, située sur le territoire du département de la Seine.

Toutes les mesures ont été prises pour que les travaux fussent immédiatement commencés.

— Le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, commandant la 1re division militaire, vient d'adresser aux chefs des corps composant la garnison de Paris un ordre du jour dans lequel il se plaint en termes sévères que les consignes des postes sont mal observées, et que les officiers chargés de leur exécution mettent trop de lenteur à reconnoître les rondes et patrouilles.

— Deux ordonnances récentes ouvrent des crédits extraordinaires, l'un de 57,740 fr. pour les frais d'exploitation des chemins de fer de Lille et Valenciennes à la frontière belge, et l'autre de 300,000 fr. pour les frais de justice criminelle et des statistiques judiciaires civile et criminelle.

— Le conseil municipal a résolu la translation immédiate de la voirie de Montfaucon dans la forêt de Bondy.

— La police vient d'arrêter une bande de voleurs qui exploitoient depuis assez long-temps le faubourg Saint-Germain, dont ils ont dévalisé plusieurs hôtels. Ces audacieux malfaiteurs avoient pour chef un ouvrier serrurier nommé Labru, dit *Mignard*, que son habileté, son extérieur honnête et ses faux-semblans de piété faisoient rechercher pour les travaux de son état dans les principaux hôtels de ce quartier.

— La température s'est singulièrement radoucie à Paris depuis quelques jours. De 5 degrés au-dessous de zéro que le thermomètre centigrade marquoit mer-

credi, il est remonté à 10 degrés au-dessus de zéro.

La province a aussi éprouvé déjà des froids assez vifs. A Strasbourg, le 8 novembre, le thermomètre marquoit 6° 8/10 centigrades au-dessous de zéro ; la rivière étoit prise dans plusieurs endroits. Le même jour, à Metz, il y a eu 5° 8/10, et le lendemain, 7° centigrades. A Orléans, dans la nuit du 8 au 9, on a eu 7° 3/10.

Dans le département des Vosges, le thermomètre est descendu à 12 degrés au-dessous de zéro.

Dans les Basses-Pyrénées le froid a pris tout d'abord avec une grande intensité. Le 9 novembre, le thermomètre centigrade marquoit plus de 5° ; déjà il avoit neigé en grande abondance. Il a neigé aussi à Agen.

Beaucoup de routes sont couvertes de neige ; aussi çà et là plusieurs courriers ont-ils été en retard. A Marseille, où il a neigé beaucoup, on n'avoit pas reçu, le 8, ceux de Paris et de Lyon.

Une grande quantité de neige couvre également les montagnes de la Haute-Loire, de l'Auvergne, du Dauphiné et du Forez, ainsi que celles de la Suisse.

A Bruxelles, où le thermomètre est descendu à 6° 3/4, le froid a eu assez d'intensité dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6, pour qu'on ait pu charger, dans les prairies du nord de la ville, plusieurs tombereaux de glace ayant au moins un demi-pouce d'épaisseur. La neige a, depuis, adouci la température.

— Le cadre de notre Journal ne nous permet pas de suivre les débats de l'affaire des employés de la préfecture de la Seine. Nous en donnerons seulement le résultat. Cependant, pour mettre nos lecteurs à portée de juger de l'importance de cette affaire, nous allons leur mettre sous les yeux le résumé des charges qui pèsent sur chaque accusé, tel qu'il a été fait par l'avocat-général à la fin de son acte d'accusation :

« Sont accusés, savoir :

» 1° *Adolphe Morin*,

» D'avoir en 1832, 1833 et 1834, commis le crime de faux en écriture privée ; 1° en fabriquant ou faisant au nom de Rouget un mémoir vaux intitulé : *Préfecture du ment de la Seine*, s'élevant à l de 1,883 fr. 85 c., daté de Pari cembre 1833, et en apposant apposer au bas la fausse signat *get* ; 2° en fabriquant ou faisant un double du mémoire sus-éno apposant ou faisant apposer au double la fausse signature *Roug* voir aux mêmes époques fait pièces fausses sachant qu'elle fausses ; 4° d'avoir, en 1833 commis le crime de faux en authentique et publique, 1° en f ou faisant fabriquer au bas d mémoire sus-énoncé la mention et certifié exact par le chef-adj et en apposant ou faisant appo de ladite mention les fausses *Th. Jacoubet*, *Lahure*, *Hou* agens d'une administration pu ayant mission de faire cette cer 2° en fabriquant ou faisant fab bas du double dudit mémoir tion : « Vérifié et certifié exa chef-adjoint, » et en apposant la mention les fausses signatur *coubet, Lahure, Hourdequin* ; 3 quant ou faisant fabriquer au mémoire de travaux intitulé : *du département de la Seine*, s 1,513 fr., daté de Paris le 12 ju et signé *Morin*, la mention : « certifié exact par le chef-adjoi mention : « Vu par le chef du la grande voirie, » et en ap faisant apposer au bas de ladi les fausses signatures *Th. J* *Hourdequin* ; 4° en fabriquant fabriquer sur un double du énoncé au précédent paragrap tion de la fausse signature *Th.* 5° d'avoir aux mêmes époques desdites pièces fausses, sacha étoient fausses ; 6° d'avoir, en et 1834, étant agent d'une adm publique, détourné des pla avoient été remis à raison d tions ; crimes prévus par les a

151, 164, 165 et 173 du Code

*enne-Alexandre Solet.*
r, en 1832, 1833 et 1834, étant
e administration publique, dé-
plans qui lui avoient été com-
muniqués à raison de ses fonc-
ıe prévu par l'article 173 du
l.
*xandre Philidor,*
voir, en 1838 et 1839, étant
e administration publique, dé-
minute d'un contrat Gratez,
it été remise à raison de ses
2° d'avoir aux mêmes époques
t enlevé les pièces d'une af-
ien, contenues dans les archi-
réfecture de la Seine; crimes
r les articles 173, 254 et 255
énal.
*oles Boutet,*
voir, en 1835, 1836, 1837 et
agent d'une administration
agréé des promesses et reçu
pour s'abstenir de faire un acte
dans l'ordre de ses devoirs,
de Plet, une promesse de
an; 2° de Cailhoué, le don
de 100 fr.; 3° de Dupire, le
somme de 200 fr.; 4° de
le don d'une somme de 300 fr.;
bert, le don d'une somme de
5° de la veuve Basset, le don
me de 300 fr.; 7° de Letour-
lon d'une somme de 150 fr.;
gent, le don d'une somme de
de Chaudron, le don d'une
200 fr.;
voir aux mêmes époques, étant
e administration publique, sup-
détourné des pièces qui lui
é remises à raison de ses fonc-
ir : les dossiers de contraven-
rnant Cailhoué, Dupire, Chaus-
bert, Letourneur, Noires et
; crimes prévus par les articles
177 du Code pénal.
*guste-Jean Hourdequin,*
r, en 1836, 1837, 1838, 1839,
41, étant préposé d'une admi-
publique, agréé des promesses,
reçu des dons pour faire des actes de son emploi non sujets à salaire, et pour s'abstenir de faire des actes qui entroient dans l'ordre de ses devoirs, savoir : 1° de Millin de Grandmaison, une promesse d'une somme de 25,000 fr.; 2° de Cadyle, le don d'une somme de 1,500 fr.; 3° de Dubrugeand, le don d'une somme de 17,000 fr.; 4° de Morize, le don d'une somme de 15,000 fr.; 5° de Crapez, le don d'une somme de 3,000 fr.; 6° du sieur Léonard Georges, le don d'une somme de 4,500 fr.; 7° de Saintes, le don d'une somme de 4,500 fr.; 8° de Leloir, le don d'une somme de 10,000 fr.; crimes prévus par les articles 35 et 177 du Code pénal. »

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

Une famille entière, composée de quatre personnes, vient de succomber, dans un village près de Beauvais (Oise), après avoir mangé des champignons vénéneux.

— L'hospice civil de Tours vient, malgré la pénurie de ses finances, de décider qu'à l'avenir chaque militaire malade recevra, à son entrée à l'hôpital, un caleçon long en toile et une cravate de coton, et que les serre-têtes en toile seront remplacés par des bonnets de coton.

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* (Angers), 11 novembre:

« On nous assure que des préparatifs sont faits à la maison centrale de Fontevrault, pour y recevoir prochainement Barbès et l'un des autres détenus politiques du Mont-Saint-Michel. L'existence compromise de Barbès a rendu ce transfèrement indispensable. »

— M. le préfet de la Haute-Garonne, par un arrêté en date du 8, a annulé une délibération du conseil municipal de Toulouse, qui chargeoit une commission de dresser les tableaux des affaires arriérées par la faute de l'administration et par la faute des rapporteurs, afin d'être en mesure d'apprécier les causes qui ont retardé l'expédition de ces affaires.

— La demande que notre gouverne-

ment adressée, dans ces derniers temps, à celui de Sardaigne, d'exécuter rigoureusement le traité d'extradition conclu entre les deux Etats il y a quelques années, ayant été accueillie favorablement, les bandits corses réfugiés en Sardaigne sont rentrés à la hâte dans la mère-patrie, et s'y trouvent en ce moment au nombre de 330 au moins.

On s'attendoit à cette invasion de criminels, et depuis quelques mois la force armée leur fait une guerre d'extermination, surtout dans l'arrondissement de Sartène, où ils se trouvent en majorité.

---

**EXTÉRIEUR.**

L'opposition rédige son programme pour la prochaine session des cortès. Les députés réunis à Madrid se concertent là-dessus avec les journaux. Ils demandent que la liberté soit mise à l'abri de l'arbitraire et garantie de toute atteinte. La même chose pour la liberté de la presse. Espartero répond d'avance dans sa gazette officielle que cette ligue n'est autre chose qu'une levée de boucliers contre son gouvernement, contre la paix publique et contre lui particulièrement. Il s'exprime de façon à faire présumer qu'il n'aura pas grand égard aux prétentions de ses adversaires.

— On dit que les cortès seront dissoutes quinze jours après leur réunion, et que M. Gonzalès rentrera au ministère.

— La place de Morella a été mise en état de siége pour faciliter la destruction des bandes qui ravagent les environs.

— On croit à Madrid que le différend survenu au sujet de l'étiquette entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol, est au moment de cesser par des concessions réciproques. Il paroît qu'Espartero a fini par reconnoître que Louis-Philippe est plus fort que lui dans les études de l'étiquette, et que l'écolier renonce à vouloir en remontrer là-dessus à son maître. D'après cela, l'innocente Isabelle pourroit recevoir et garder en toute propriété les lettres de son grand oncle Louis-Phi

— Le sénat belge a voté, le nanimité, l'adresse en réponse a du trône. Dans le cours des dél ques interpellations ont été adr ministre des affaires étrangère négociations ouvertes avec la M. Desmanet de Biesme s'est le discours du trône n'en eût M. Dumon-Dumortier s'est plai côté, que le projet d'union eût de publicité. Ce dernier ora encore plaint que la Belgique n prît pas elle-même, et n'eût p science de son importance, et qu'il falloit que la Belgique t bonne fois les autres comme le traitent. M. le ministre des affai gères a répondu qu'il ne pouvo de longues explications sur une tion qui se poursuivoit encore avoit l'espoir de terminer d'un dont les deux parties auroient citer. Il a annoncé aussi que le ou le surlendemain le roi nom envoyé titulaire à Paris.

En effet, le *Moniteur Belge* que le prince de Ligne est placé de la légation de Belgique à P rang d'ambassadeur.

— Le gouvernement belge signer un traité de commerce a pagne. Il en résulte que les n deux nations seront traités ré ment dans les ports espagnols e ports belges sur le pied des n plus favorisées. Les toiles belge ront, à leur entrée en Espagn droit de 10 p. cent sur les qua rieures et de 15 p. cent sur le supérieures. En retour de cet sion, le gouvernement belge fa vins d'Espagne de la réduction stipulée par la convention du au profit des vins français. Les l'huile d'olive et sur les fruits sont réduits des deux tiers. huiles et fruits d'Espagne qui ront la Belgique à la destinatio lemagne, ne paieront aucun transit.

use du traité, évidemment ré-
s l'éventualité d'une association
'rance et la Belgique, dispose
s changemens survenoient dans
e commercial de la Belgique,
du traité cesseroient de plein

1 , une visite domiciliaire a eu
hâteau de Golzinnes, apparte-
Desmanet de Biesme, sénateur.
tre de la justice, interpellé le
n à cette occasion par un mem-
chambre des représentans, a
u'il ne savoit ce qui avoit pu
er cette visite, et qu'il alloit
des informations dont il feroit
le résultat à la chambre.
it que c'est sur le faux bruit
ion du général Vandermeere,
endarmerie s'est crue autorisée
ette visite.
lit dans l'*Observateur Belge* :
uête judiciaire sur l'évasion de
ral Vandersmissen est entière-
ninée, et a été communiquée au
de la justice.
orité a été officiellement infor-
depuis le lundi 7, de grand ma-
gtif avoit franchi la frontière en
t le Limbourg. Sa femme avoit
oindre ensuite, dans la soirée
jour, aux environs d'Aix-la-
Deux des fils se trouvent, dit-
les époux Vandersmissen.
-général Vandersmissen est en
nt à Breda. »
parlement du royaume-uni de la
Bretagne a été encore prorogé au
bre. En annonçant cette proro-
lord-chancelier n'a pas ajouté:
réunir alors dans le but d'expé-
ffaires. » On croit généralement
rlement s'assemblera pour l'ex-
des affaires vers la troisième
le janvier. L'habitude où sont
iches de passer cette saison à la
pour jouir des plaisirs de la
permet jamais de réunir le
avant le commencement de

0 novembre, le nouveau lord-maire de la Cité de Londres a donné, dans le Guild-Hall, son banquet d'installation. Bien que le lord-maire, M. Humphry, fût d'opinions libérales, il avoit néanmoins invité les ministres. La plus grande cordialité, d'après les feuilles de Londres, a régné dans cette réunion, où se sont rencontrés sir Robert Peel et lord John Russell.

— Le journal ministériel le *Messager*, donnoit hier soir les nouvelles suivantes d'Alexandrie, sous la date du 24 octobre :

« Les Syriens de Becharé, près Tripoli, se sont soulevés le 12 octobre; 400 Turcs qui pénétroient dans la montagne ont été battus par eux.

» Des symptômes de révolte ont éclaté sur différens points; la caravane de Damas à Beyrouth, escortée par les Albanais, a été arrêtée et pillée par les Druses, le 17.

» Le calme le plus parfait règne en Egypte; le vice-roi est au Caire. »

---

*Extraits historiques et moraux des auteurs sacrés*, copiés textuellement sur la *sainte Bible* de *Carrières*, avec des notes apologétiques; édition destinée aux *familles chrétiennes*, à la *jeunesse* et aux *communautés*, par M. H. Bernier, vicaire-général d'Angers (1).

L'auteur de cette publication s'est proposé deux choses : 1° faciliter pour les fidèles la lecture des livres sacrés, en leur offrant un cours d'Ecriture sainte à leur portée, et complet autant que possible; 2° fortifier leur foi, en leur faisant connoître les inébranlables fondemens sur lesquels repose la révélation, et la foiblesse des attaques dont elle est l'objet. Sous le premier point de vue, cette édition est une Bible que tout le monde peut lire avec beaucoup de fruit et sans inconvénient, et dont le texte est la parole même de Dieu, pure et sans au-

(1) Six beaux volumes in-12, ornés de cartes, plans et figures. Prix, broché, avec couverture imprimée : 15 fr. Chez Paul Mellier, rue Saint-André-des-Arts, n° 11.

con mélange. Sous le second point de vue, c'est une apologie de la religion catholique ; et elle présente, dans les préfaces et dans les notes, une série de réflexions et de controverses, qu'on ne trouveroit ailleurs qu'en parcourant un grand nombre de livres, qui ne sont point à l'usage des fidèles, et qui ont pour eux trop peu d'attrait. L'auteur a emprunté ses extraits à la traduction de Carrières, la plus autorisée que nous ayons en français; et, quoiqu'il n'ait admis que ce qui lui a paru propre à intéresser, à instruire, à édifier, sans travail et sans commentaire, ses textes sont liés entre eux de manière à donner au lecteur une connoissance parfaite de l'histoire et de la morale sacrée. Les parties fort rares et fort courtes qu'il a dû composer pour remplir les lacunes, sont distinguées du texte même, et ne peuvent jamais être confondues avec lui. — La partie apologétique est enrichie de deux petits traités, qui eurent autrefois un grand succès dans le monde lettré : celui de Lyttleton, sur la conversion de saint Paul, et celui de Bullet, sur l'établissement du christianisme. Une table méthodique, placée à la fin du dernier volume, en rassemblant dans un seul cadre les titres des discussions partielles répandues dans tout l'ouvrage, en montrera sous un même coup-d'œil l'enchaînement et la mutuelle correspondance, et en fera mieux sentir l'importance et la force. Elles sont adaptées aux besoins de notre époque et dirigées contre l'incrédulité moderne. A considérer cette publication dans son ensemble, il est vrai de dire qu'elle est unique dans son genre, et qu'aucune autre ne présente les mêmes avantages réunis. Nous rendrons un compte plus détaillé de cet ouvrage estimable.

---

Sous le titre de *Synthésolégie*, ou nouvelle Méthode de *Lecture-Ecriture*, à *l'usage des enfans catholiques*, MM. H[illegible]quez et Gillet-Damitte, directeurs d'[illegible] Institution, rue Sainte-Marguerite-Sai[nt-]Germain, viennent de publier un Livre d'enfans. Cet ouvrage est ill[ustré] de nombreuses vignettes, qui, sans [aug]menter le prix du livre, jouent un [rôle] intéressant dans la Méthode, et fo[rment le] point de départ de chaque leçon. [Au] moyen de ce procédé nouveau, le j[eune] enfant, après avoir appris quelques [lettres] de l'alphabet, en fait aussitôt la [lecture] ou l'application. On évite de le [fatiguer] en le tenant sur des abstractions. [...] de petites phrases dès la troisième [leçon]. Enfin, la *Synthésolégie* justifie son [titre] de Livre catholique, car les auteurs [y don]nent un exposé sommaire des v[érités] chrétiennes, et ont soin de jeter çà [et là] de ces pensées qui réchauffent le [...] cœur d'un enfant pour y faire g[ermer] l'amour de la religion. Nous ajoute[rons] que cette Méthode, conforme à l'[...] de la *Synthèse Logique* et du *Télé[...] synthétisé* des mêmes auteurs, est d'[une] application très-facile. Ajoutons en[core] que l'élève apprend à écrire en lis[ant].

*Le Gérant*, Adrien Le Cl[ere].

---

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBR[E].

CINQ p. 0/0. 118 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 20.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 80 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3285 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 108 fr. 60 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E[T C^{ie}], rue Cassette, 29.





LA RELIGION
Mardi, Jeudi

s'abonner des
: chaque mois.

N° 3673.

JEUDI 17 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

: *dans la Synagogue*, par le
er Drach, bibliothécaire-
ire de la Propagande. —
n-8°.

e que nous annonçons a été
à Rome, où le savant au-
: bibliothécaire de la Propa-
epuis, il est revenu se fixer
avec l'agrément du souve-
tife, et il nous est permis
e la prochaine communi-
: ses travaux les plus im-

les ouvrages de M. Drach
ment à un seul et même
it l'objet est de développer
onies de la Synagogue an-
rec l'Eglise, et de montrer
fait accord, sauf les modifi-
hérentes à l'état de cha-
les.

i croit généralement que
du divorce divise ces deux
les de Dieu dans des temps
La Synagogue, au dire des
regardoit le divorce comme
l'Eglise répète, d'après son
tituteur : « Moyses *ad duri-
is vestri permisit* vobis di-
ıxores vestras ; *ab initio* au-
*uit sic.* »
t, les traditions hébraïques
nciennes et les plus authen-
ouvent que, dans les siècles
:rieurs à Jésus-Christ, la
e admettoit :
, *ab initio creaturæ*, le ma-
:é institué comme une *al-
dissoluble* qui ne permet
la complète séparation des
ıe le partage d'une même
personne en deux : « Jam non sunt duo, sed *una caro* ; »

2° Que Moïse, cédant à une nécessité du moment, accorda temporairement la permission de renvoyer la femme qui auroit cessé de *trouver grâce* aux yeux de son mari ;

3° Que Jéhova, *qui unit lui-même les époux*, éprouve du déplaisir de leur séparation, et qu'il ne veut pas que son saint nom s'associe au divorce ;

4° Que celui qui profite de la condescendance involontaire de Moïse devient odieux au Seigneur ;

5° Que les prêtres, à cause de la sainteté de leur état, ne pouvoient épouser une femme répudiée, bien qu'ils pussent prendre une veuve ;

6° Qu'alors que les docteurs faisoient observer toutes les autres dispositions du code de Moïse, avec un scrupule qui alloit jusqu'à la plus ridicule et la plus extravagante superstition, ils s'opposoient de tous leurs moyens au divorce.

D'où vient donc ce préjugé général, dont nous parlions plus haut, que c'est l'article du divorce qui divise la Synagogue et l'Eglise ? Il tient surtout à ce qu'aucun des écrivains chrétiens, en si grand nombre, qui se sont occupés du divorce des Hébreux, n'a observé une circonstance que M. Drach fait ressortir et qui jette une vive lumière sur la question : c'est qu'il faut distinguer dans le divorce mosaïque *trois* époques. La première, quand il étoit renfermé dans les limites d'un usage très-modéré, selon l'esprit de son institution.

La seconde où, par suite des fausses interprétations des pharisiens, tant de fois foudroyées par le Sauveur, le divorce, franchissant les bornes les plus extrêmes, dégénéra en une licence révoltante. La troisième, lorsque la Synagogue elle-même, effrayée de cet abus effréné, se mit en devoir de ramener, autant que possible, le divorce à la rigueur primitive de la loi du Deutéronome.

Le docte auteur, s'attachant aux monumens de la Synagogue, traite d'abord du divorce, tel qu'il a été institué par Moïse, jusqu'à l'époque de la transmigration de Babylone. Nous disons *tel qu'il a été institué par Moïse*, car nous n'avons aucune donnée sur les formalités du divorce avant la promulgation de la loi mosaïque; nous ignorons même si le divorce existoit; et le seul exemple d'un renvoi de femme qui nous soit connu, est celui d'Agar.

« Si un homme prend une femme, dit le législateur d'Horeb, et cohabite avec elle, et qu'il arrive qu'elle ne trouve plus grâce devant ses yeux, car il a découvert en elle quelque chose de déshonnête, *il lui écrira une lettre de séparation*, et la lui mettra entre les mains, et la renverra de sa maison. Que si, étant sortie de sa maison, elle est allée et est devenue (l'épouse) d'un autre homme, et que ce dernier homme, l'ayant prise en haine, lui écrive une lettre de séparation, la lui mette entre les mains et la renvoie de sa maison, ou si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir, son premier mari, qui l'avoit renvoyée, ne pourra plus la reprendre pour être sa femme après qu'elle aura été souillée; car c'est une abomination devant Jéhova. Et tu ne chargeras pas de ce péché le pays que Jéhova ton Dieu te donne pour héritage. »

Le consentement de la femme n'étoit nullement nécessaire: encore moins pouvoit-elle répudier [illegible] mari. Celui-ci, quand il avoit [illegible] croyoit avoir de justes motifs [illegible] renvoyer, s'en défaisoit comm[illegible] tout autre objet de sa maison [illegible] l'auroit gêné : car la femme, di[illegible] rabbin, est une *acquisition* de l'h[illegible]me, mais le mari n'est pas l'acqu[illegible]tion de la femme. M. Drach fait [illegible]server excellemment que ceci [illegible]partient à l'état d'anathème [illegible] dégradation où étoit la femme [illegible] le régime de la loi ancienne. C[illegible] christianisme qui l'a rétablie d[illegible] première position de *compag[illegible]* *aide* de l'homme. Partout où l'[illegible] gile n'a pas encore été reçu, [illegible] soit un peuple sauvage ou u[illegible]tion civilisée, elle n'est que l'e[illegible] de l'homme, et souvent pis e[illegible] Aussi la femme chrétienne, [illegible]ciant la position que lui a fa[illegible] nouvelle Loi, a-t-elle su m[illegible] dans l'Eglise le beau titre de *devotus*.

Dans la formule du libelle d[illegible]vorce, Dieu, que les Juifs invo[illegible] en toutes occasions, n'est men[illegible] en aucune manière, tandis qu[illegible] formellement invoqué dans les actes de mariage, celui des [illegible]çailles et celui des épousailles. S[illegible] Synagogue, en prescrivant la f[illegible]mule du libelle de divorce, n'a [illegible] osé y mêler Dieu, cela tient évid[illegible]ment à ce qu'elle savoit que, si [illegible] permettoit, ou plutôt avoit l[illegible] permettre le divorce, il ne le voy[illegible] pas de bon œil, ou, comme dit [illegible] tradition, ne vouloit pas *y unir* [illegible] *nom*. Les rabbins appellent ordin[illegible]rement la Divinité le *Nom*.

Le discrédit où se trouvoit la [illegible]pudiation est encore attesté par [illegible] défense que le Lévitique fait [illegible] prêtres de la race d'Aaron, *à ce*[illegible]

*de la sainteté de leur caractère*, d'épouser des femmes *répudiées*, quoiqu'ils pussent s'unir à des femmes restées *veuves*, même de plusieurs maris successivement. La femme répudiée n'étoit donc pas, malgré la lettre de séparation ou *de scission*, considérée comme aussi libre de ses premiers liens que celle dont le mariage avoit été dissous par la mort de son mari.

Enfin les faits, conservés par la tradition, viennent attester à leur tour que l'ancienne Synagogue, long-temps avant l'époque où elle fut elle-même répudiée par le Seigneur pour son infidélité, croyoit que Moïse avoit *accordé* la loi du divorce *à regret*, et seulement comme une dérogation temporaire à la loi antérieure (ab initio), imprescriptible, qui fait des deux conjoints la *chair une* et indivisible du mariage. Ainsi le Sanhédrin, plutôt que d'autoriser le vieux roi David à répudier une de ses dix-huit épouses pour *épouser* Abisag, aima mieux lui permettre de recevoir près de lui cette jeune Sunamite; et cela, contre les constitutions rabbiniques, qui prohiboient la réunion sans témoins de deux personnes de sexe différent, quand même elles ne seroient pas suspectes de mauvaise intention. Voilà comment les anciens docteurs résistoient à l'application du divorce, qui, tant que la Judée resta vertueuse, n'y fut connu que dans les lois.

Qu'on ne demande pas pourquoi Moïse avoit octroyé cette faculté comme une simple concession et comme une *nécessité* pour prévenir de plus grands maux, puisque les Hébreux ne profitèrent pas d'abord ou profitèrent peu du divorce. Le législateur d'Horeb avoit à se régler sur les besoins de tout le temps que devoit durer la loi mosaïque promulguée par lui: or le divorce, d'abord en défaveur, arriva, par suite de la dureté de cœur d'un peuple capricieux, à un excès de déportement qui laissa bien loin en arrière la concession de Moïse.

M. Drach termine l'histoire de la première époque, en montrant que le divorce, objet de la répugnance des Juifs de ce temps, étoit aussi en défaveur chez les divers peuples de l'antiquité, tels que les Chinois, les Grecs et les Romains.

Pendant la seconde époque, qui s'étend depuis le retour de la captivité de Babylone jusque vers la fin du second siècle de la dispersion définitive du peuple juif, l'esprit et les mœurs des Hébreux, modifiés successivement par leur séjour dans l'immorale Babylone et par leur assujétissement aux Romains dégénérés, inclinèrent vers le divorce.

Durant la transmigration, beaucoup de Juifs renvoyoient leurs femmes israélites, sous prétexte qu'elles s'étoient trop hâlées en route, et épousoient des Babyloniennes: mariages nuls de leur nature, parce que les Juifs n'en peuvent pas contracter avec des étrangères. Aussi Esdras prescrivit-il le renvoi de ces femmes étrangères, aux Hébreux qui en avoient ramené de Babylone. Ces séparations, bien que conformes à la loi mosaïque, imprimèrent *en apparence* le sceau de l'autorité au divorce, et ouvrirent la porte à l'inconstance des maris, qui, sans autre motif que leur caprice, chassoient sans pitié des mères d'auprès de leurs enfans. Trente ans avant l'ère vulgaire, l'Académie de

Hillel, dont la Synagogue suit communément l'opinion, enseignoit que, pour avoir le droit de répudier sa femme, il suffisoit que le mari *trouvât un mauvais goût au mets qu'elle lui avoit préparé ;* c'est-à-dire qu'il suffisoit que la moindre chose lui déplût en elle.

Ici vient se placer, dit M. Drach, la question insidieuse que les Pharisiens firent à Jésus-Christ. Il ne peut plus nous échapper, pensoient ces tentateurs : s'il reconnoît le divorce comme licite, il se met en contradiction avec la doctrine qu'il a prêchée à cet égard sur la montagne ; s'il le condamne, il se contredit encore, puisqu'il a déclaré qu'il ne venoit pas *renverser* la loi. Les paroles sorties de la bouche adorable du Sauveur (Quod ergò Deus conjunxit, homo non separet) furent la confirmation de celles prononcées par Adam dans un moment d'inspiration (Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne meâ). Les pharisiens, saisissant un côté de la double arme qu'ils avoient préparée, opposèrent à Jésus-Christ le texte du Deutéronome. Pour toute réponse, le Rédempteur confirma par son autorité la tradition de l'ancienne Synagogue, savoir : que la faculté du divorce avoit été donnée *exclusivement* à Israël, non point comme une faveur, mais comme une concession faite, d'urgence et pour un temps, au cœur dépravé et indocile de ce peuple. Après quoi, Jésus Christ rappela le mariage à la sainteté de son origine et à sa primitive indissolubilité. De ce que la Synagogue ancienne considéroit le divorce comme accordé *exclusivement* aux Hébreux, et refusoit aux autres peuples le droit d'en profiter, ne résultoit-il pas naturellement que, lorsque le Messie viendroit inviter toutes les nations à s'asseoir au grand festin du royaume des cieux, tout devoit rentrer dans la règle générale sous cette loi de grâce, qui ne seroit plus le partage exclusif d'un peuple privilégié, qui ne connoîtroit ni juif ni gentil, et qui uniroit tous les enfans d'Adam en une seule famille en Jésus-Christ ?

On a vu que la loi mosaïque accordoit au mari seul le pouvoir de répudier. La femme n'avoit pas plus le droit de renvoyer son mari, qu'un esclave celui de renvoyer son maître. Mais, à l'exemple des matrones romaines, les épouses juives s'arrogèrent le droit de répudier leurs maris sans plus de façon que ceux-ci n'en mettoient à dénouer le lien conjugal. Le divin Législateur, proscrivant de son Eglise le divorce sous toutes ses faces, ne s'est pas borné à dire : « Quicumque dimiserit uxorem suam, et aliam duxerit, adulterium committit super eam. » Il a ajouté : « Et, *si uxor dimiserit virum suum* et alii nupserit, mœchatur. »

Nous renonçons à suivre M. Drach dans les développemens si pleins d'intérêt qu'il donne à cette partie de la discussion. Après avoir dépeint l'instabilité des mariages dans l'empire romain et ses conséquences menaçantes pour l'ordre social, que les empereurs crurent affermir en *réglant* le divorce, comme si l'on pouvoit *régler* un abus, il montre que le seul remède contre le mal consistoit à ne pas capituler avec lui, mais à lui fermer la porte sans retour. L'autorité des papes fut seule capable de réhabiliter le mariage et de faire prévaloir l'idissolubilité qui lui a été assurée dès l'union du premier couple dans le paradis terrestre. On est saisi

miration, dit le pieux et savant eur, quand on considère la conte sainte et honorable des papes, r courage, leur inébranlable conance, toutes les fois qu'il s'agissoit défendre les droits sacrés du mage. Aucune considération humaine a pu les faire dévier de la ligne vangélique, ni les plus grandes menaces, ni les plus belles promesses, la puissance des monarques préricateurs, ni l'humble condition la partie lésée. L'histoire, intergée par M. Drach, indique sur les ues de France, d'Angleterre et Allemagne, d'irrécusables témoins l'appui de cet hommage dignement du à l'influence bienfaisante de la apauté.

Dans le cours de la troisième époque de l'histoire du divorce chez les Juifs, c'est-à-dire depuis le IIIe siècle de l'ère nouvelle jusqu'à nos jours, les anciens de la nation, pour préserver les restes d'Israël d'une ruine totale, avisèrent au moyen de resserrer les liens fraternels entre ses membres et de favoriser l'accroissement de la population. En conséquence, ils firent à tout Israélite un devoir religieux de se marier tant qu'il pourroit espérer de donner le jour à des enfans, et ils commencèrent à combattre la licence du divorce. A cet effet, sans révoquer les décisions des rabbins, et notamment de Hillel, ils ôtèrent aux femmes la faculté de répudier leurs époux, usurpation fallacieuse que réprouvoient et la loi écrite et la tradition ou loi orale; ils gênèrent les maris de la répudiation, en subordonnant la reddition du libelle de divorce à des conditions nouvelles qui étoient autant d'entraves; puis ils défendirent à tout Hébreu, sous peine d'excommunication, de répudier sa femme si elle n'y donnoit pas son plein consentement; enfin le Sanhédrin, convoqué à Paris, tout en déclarant que la répudiation est *permise* par la loi civile, en restreignit encore l'exercice, puisqu'il décida que le rabbin ne pourroit dissoudre le mariage mosaïque, qu'autant que les tribunaux auroient préalablement déclaré dissous le lien civil. D'où il suit que la suppression de la loi antichrétienne du divorce rend aujourd'hui impossible, en France, la séparation, même simplement religieuse, des époux juifs civilement mariés. Cette séparation ne s'opère que dans le cas extraordinaire où deux individus juifs se sont mariés selon le rit de Moïse, sans faire constater leur union par le magistrat municipal : hypothèse réalisable et plusieurs fois réalisée, car ni le ministère, ni même la simple assistance du grand-rabbin ne sont exigés pour le mariage religieux des Israélites.

M. Drach finit en établissant un parallèle instructif entre la Synagogue et le protestantisme. Déjà, dans les premiers temps de la prétendue réforme, le divorce étoit incomparablement plus rare et plus difficile à obtenir chez les Juifs que chez les protestans, de l'aveu même de ces hérétiques. Plus tard, le principe des uns et des autres produisant ses conséquences, le divorce, à mesure qu'il perdoit du terrain dans la Synagogue, en gagna dans le protestantisme. De nos jours, il est très-rare chez les Juifs; il est, au contraire, très-fréquent chez nos frères séparés, et, dans les moindres provinces des Etats où la loi civile l'admet, on compte les époux divorcés

par milliers. Aucune considération ne nous semble plus propre à ramener les cœurs à la religion catholique.

Sous forme d'Appendice, M. Drach traite, dans une Dissertation fort curieuse, de la sévérité de la Synagogue en matière de mariage avec des individus étrangers à sa communion, et de la courageuse résistance des rabbins du grand Sanhédrin de Paris, en 1806, quand Napoléon vouloit leur faire déclarer que ces alliances sont religieusement licites.

Nous devons mentionner aussi les Notes placées par l'auteur à la fin de l'ouvrage. Elles présentent, en cinquante pages, des éclaircissemens et des faits très-importans.

Après avoir exposé le fond et l'objet de ce livre, qui annonce une si solide érudition et des connoissances toutes spéciales, il ne nous reste qu'à en louer la méthode et la clarté. Le théologien et le jurisconsulte, quoique dominés par l'intérêt du sujet, souriront quelquefois aux saillies imprévues par lesquelles l'esprit caustique de l'auteur a voulu tempérer la gravité de la matière.

Le P. Perrone, professeur de théologie au Collége romain, a donné au livre que nous venons d'analyser, une approbation qui vaut mieux que tous nos éloges, et qui est imprimée en tête de l'ouvrage.

« J'ai lu, dit cet appréciateur si compétent, j'ai lu la Dissertation de M. le chevalier Drach, concernant le divorce dans la Synagogue. Non-seulement je n'y ai rien trouvé de contraire à la doctrine catholique, mais aussi j'y ai remarqué une grande érudition, et des points bien éclaircis dont pourroient profiter les auteurs qui auroient à traiter ce sujet. »

Un suffrage non moins élevé, non moins précieux, a été accordé à M. Drach par M. l'abbé Peyron, auquel le livre est dédié. Ce savant illustre, professeur de langues orientales à l'Université royale de Turin, si versé dans la connoissance de la langue rabbinique et des écrits des docteurs hébreux, a rendu compte, dans la *Bibliothèque italienne*, de la Dissertation sur le divorce. On nous permettra d'extraire quelques considérations de son article :

« La littérature rabbinique, cultivée par les chrétiens avec beaucoup de zèle pendant les XVI^e et XVII^e siècles, fut ensuite presque réduite à ne plus compter pour rien, et ne jeta un dernier éclat que pour mourir avec le professeur de Parme, Jean-Bernard de Rossi. Je ne voudrois accuser de cet abandon ni le manque de patience des docteurs, ni la décadence de cette littérature elle-même, au moment où cessa cette ferveur pour les études bibliques. En effet, si une patience obstinée est nécessaire pour explorer les monumens de l'école rabbinique, dans lesquels les fables mêlées aux récits authentiques, les imaginations étranges des docteurs confondues avec les traditions réelles de la véritable Synagogue, exigent un long travail de recherches et de comparaisons pour démêler le vrai du faux; je ne vois pas qu'il faille moins de constance pour approfondir les premières histoires des nations, et de logique pour séparer les mythes de la vérité et la poésie des simples annales. Toute la différence en ceci consiste en ce que notre siècle applaudit aux efforts des historiens, lors même qu'ils sont excessivement systématiques, tandis qu'à peine il honore d'un regard le volume d'études bibliques le plus médité. Cependant, si nous voulons un guide pour entrer dans le labyrinthe des temps, nous sommes bien forcés toujours de recourir à la Bible, éternellement vraie. Les études hiéroglyphiques le prouvent assez... Une fois reconnue la nécessité de revenir aux études bibliques, il s'ensuit qu'il ne faut pas non plus négliger les

études rabbiniques, parce que la Synagogue, d'abord seule dépositaire du code hébreu, n'a pas pu, après sa répudiation, perdre tout-à-fait la vérité de la tradition. Par conséquent, plus ceux qui cultivent cette littérature se montrent en petit nombre, plus on doit leur en tenir compte, si à l'érudition ils joignent la critique, la philosophie et la saine logique.

» Le chevalier Drach est un de ces écrivains, et le premier sans nul doute. Connu avantageusement par plusieurs ouvrages de critique biblique, enrichis de l'érudition des talmudistes, il s'est acquis de nouveaux titres en exposant l'histoire et la théologie du divorce dans la Synagogue...

» La littérature rabbinique est vaste par le nombre de ses ouvrages, difficile à cause de son dialecte plus ou moins corrompu, ennuyeuse en raison de la multitude de ses niaiseries, dans lesquelles l'or se trouve noyé; elle exige, en outre, une étude préparatoire, surtout du Talmud, afin que, dans la variété des traditions et des opinions, on sache choisir celle qui est la plus digne de foi. Maintenant combien peu on en compte aujourd'hui qui se soient livrés à une étude aussi ingrate et pourtant si utile! Le chevalier Drach l'a faite en maître: son érudition est sûre, choisie et amie de la vérité. Qu'il continue donc avec le même bonheur à composer des œuvres qu'on puisse toujours également applaudir! Que, si toutes ses observations ne pouvoient pas séparément former des volumes convenables, je lui conseillerois de les réunir, comme l'ont fait Lightfoot, Schœtgénius et tant d'autres, sous le titre de *Horæ hebraicæ et talmudicæ*, soit sur le Nouveau, soit sur l'Ancien Testament; et si, la matière s'augmentant, les heures devenoient des journées, nous serions heureux de les passer avec lui. »

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour de la Toussaint, Sa Sainteté, revêtue des habits pontificaux, a assisté sur son trône à la messe pontificale, célébrée dans la chapelle vaticane par S. Em. le cardinal Lambruschini. Après l'Evangile, M. Ferdinand Ledoux, du collége Germanique-Hongrois, a prononcé un discours latin sur la solennité. Le jour suivant, après le service pour les fidèles défunts, un service solennel pour les Souverains Pontifes décédés a été célébré dans la chapelle Sixtine. Les prélats célébrans étoient, dans le premier service, le cardinal Brignole, et dans le second, le cardinal Polidori. Sa Sainteté a assisté aux deux cérémonies avec le sacré collége et la prélature accoutumée.

PARIS. — Une ordonnance autorise la communauté des Sœurs de la Présentation de Marie, établie à Bègles (Gironde).

— Une autre ordonnance autorise la formation, à Belrupt (Meuse), d'un établissement d'une Sœur de la Doctrine chrétienne.

— Trois autres ordonnances autorisent: 1° La formation, à Saint-Sulpre (Nièvre), d'un établissement de deux Sœurs de la Sainte-Famille; 2° la communauté des Sœurs ou Filles de Jésus, établie à Bignan (Morbihan); 3° le transfèrement à Corène (Isère) de la congrégation des Sœurs de la Providence, existant à Grenoble.

— Enfin, une ordonnance autorise l'acceptation de divers legs, ensemble de 50,475 fr., à divers établissemens religieux et charitables du diocèse de Rouen par M. l'abbé Gossier, et notamment du legs fait au séminaire d'une somme de 20,000 fr., destinée au soulagement des prêtres âgés et infirmes à domicile ou dans la maison de retraite de Blosseville-Bonsecours.

*Diocèse d'Alger.* — On nous écrit, à la date du 9 novembre:

« La cérémonie d'Hippone s'est faite

le 28, par un temps magnifique et avec un ordre admirable. Toutes les autorités de Bone y ont assisté en grande tenue.

» M. l'archevêque de Bordeaux, MM. les évêques de Châlons, de Valence, de Digne, de Marseille et M. l'évêque nommé de Nevers ont quitté Alger dimanche dernier, à dix heures du soir, pour rentrer en France, avec leurs vicaires-généraux. Ils étoient arrivés ici la veille de la Toussaint, à dix heures du soir, et n'étoient descendus à terre que le lendemain à cinq heures. L'archevêque de Bordeaux a pontifié à la messe de la fête, l'évêque de Châlons aux vêpres. L'évêque de Valence a célébré l'office des Morts du lendemain. L'évêque de Marseille a chanté les vêpres dimanche dernier, à la suite desquelles notre évêque bien-aimé a adressé à tous les vénérés prélats les adieux les plus touchans, et leur a distribué à chacun une portion des reliques du grand docteur, précieux souvenir de tant de merveilles qu'ils venoient d'accomplir. Ensuite a été bénite par l'évêque de Marseille une statue de saint Augustin, destinée à demeurer dans la cathédrale pour perpétuer le souvenir de ce jour de bénédictions et de grâces.

» Le jour de l'arrivée, le gouverneur-général a reçu tous nos prélats, qui ensuite ont reçu tous les corps et autorités de la ville. Le gouverneur a bien voulu assister à un dîner officiel donné par l'évêque dans l'élégante cour de l'évêché, sous un dôme formé de drapeaux de diverses nations. Enfin, dimanche, le gouverneur a donné son dîner, auquel ont été invités tous les évêques et leurs vicaires-généraux, et toutes les grandes autorités de la ville. La Casbah, l'hôpital militaire du dey, le jardin du colonel Marengo ou des condamnés militaires, les grandes voûtes sous la place du Gouvernement, l'hôpital civil ont été visités avec le plus grand intérêt et avec admiration par les vénérés prélats. Soit qu'ils visitassent les établissemens publics, soit qu'ils se rendissent processionnellement à l'église, la foule se pressoit partout sur leurs pas, et ceux qui connoissent notre cathédrale comprendront facilement qu'on y étouffoit, et qu'on devoit trembler pour l'affaissement des tribunes. *Voilà trois ans que l'on emploie des fonds pour l'agrandissement de cette cathédrale: quand donc*, demandoit-on de toutes parts, *le public commencera-t-il à s'en apercevoir?* »

---

*Diocèse de Cambrai.* — Une cérémonie pleine d'intérêt a eu lieu le 7 novembre dans l'église de Sainte-Catherine, à Lille. Une jeune veuve, d'origine anglaise, a fait, à l'autel de Notre-Dame-de-la-Treille, abjuration, dans sa langue maternelle, des erreurs du protestantisme dans lesquelles elle avoit été élevée. Après une touchante allocution de M. le doyen de la paroisse, qui présidoit la cérémonie, la néophyte, toute vêtue de blanc et voilée, a été conduite aux fonts baptismaux pour recevoir le baptême conditionnel; puis ramenée, au chant des psaumes, à la chapelle de la sainte Vierge, où l'officiant a dit une messe d'actions de grâces. La nouvelle catholique a été admise à participer, pour la première fois, à la sainte table: elle s'en est approchée avec une ferveur et un recueillement qui ont vivement ému la nombreuse assemblée.

Près de cette jeune femme on remarquoit une petite fille de quatre ans et demi, son enfant. Baptisée depuis quelques jours, elle avoit reçu le nom de Marie. La jeune mère a voulu prendre celui d'Anne, par une pieuse allusion que le digne pasteur a fait ressortir, lorsqu'il a félicité la nouvelle catholique du bonheur dont son ame étoit remplie. Il a terminé la cérémonie, en invitant tous les fidèles à s'unir à l'association de prières et de bonnes œuvres, qui, tous les jeudis, demande à Dieu la conversion de nos frères séparés, de l'Angleterre.

---

*Diocèse de Gap.* — M. l'abbé Ver-
er, professeur d'éloquence au
and séminaire, auteur d'une *Géo-
aphie comparée*, vient de mourir.

---

*Diocèse de Tulle.* — Pour la pre-
re fois depuis 1830, le tribunal de
lle s'est conformé à l'antique
e d'assister à une messe du
t-Esprit, avant la reprise de ses
ux judiciaires. M. l'évêque a
ré la messe, à laquelle on a re-
qué l'absence des membres du
eau. Honneur aux magistrats qui
t se mettre au-dessus des exi-
es d'un vil respect humain!
neur à ceux qui savent com-
dre que la religion seule peut
une garantie contre les passions
lus d'un genre liguées contre no-
ible humanité! Honneur à eux!
préventions d'une époque déjà
loin de nous ne les dominent
, et ils n'ont point oublié que la
e de la terre relève de la justice
elle.

---

AGNE. — Le *Semeur*, journal
nt, donne la Notice suivante
énius, professeur de théologie
, où il vient de mourir à l'âge
ans :

« C'est surtout à ce savant que les étu-
hébraïques doivent l'élan nouveau
elles ont pris en Allemagne dans les
e dernières années. Il est l'auteur
grand ouvrage grammatical sur la
e hébraïque (*Grammatisch kritisches
rgebœude der hebræischen Sprache*);
e Histoire de la langue et de l'écriture
raïques; d'un Dictionnaire qui, publié
ord en deux volumes, avoit été
gé ensuite par Gésénius lui-même, et
parvenu sous cette forme à sa
ième édition; enfin d'une petite
mmaire élémentaire qui parut en
, et dont la treizième édition a vu
our dans le courant de la présente
ée. C'est cette Grammaire qui, en
emagne, est généralement introduite
s les classes supérieures des gym-
nases. Pour remplacer son premier Dic-
tionnaire en deux volumes, Gésénius
avoit commencé en 1829 la publication
d'un *Thesaurus linguæ hebraïcæ*, in-4°.
La première livraison du troisième et
dernier volume de ce grand ouvrage a
paru il y a peu de mois : l'auteur en pro-
mettoit l'achèvement pour un terme très-
rapproché, et il faut espérer que les ma-
tériaux qu'il avoit préparés permettront
à ses élèves de remplir la promesse du
maître. Gésénius est aussi l'auteur d'un
Commentaire sur Isaïe, en trois volumes
in-8°, dans lequel il conteste vivement
l'authenticité de plusieurs parties du livre
contenu dans la Bible sous le nom de ce
prophète, et notamment toute la seconde
partie depuis le chapitre XL. Enfin il
avoit soumis à un savant examen le
Pentateuque samaritain. (*De Pentateuchi
samaritani origine, indole et autoritate.*
Halle, 1815); et ses dernières études
s'étoient portées sur les monumens de la
langue phénicienne.

» Comme hébraïsant, Gésénius avoit
joui pendant long-temps d'une autorité
presque exclusive. Mais, depuis une
dizaine d'années, un nouveau système
grammatical, celui d'Ewald, est venu se
placer à côté du sien et lui disputer la
prééminence. Toutefois cette concurrence
ne s'est fait sentir jusqu'ici que dans la
sphère de l'érudition et du haut enseigne-
ment; dans celle des études élémentaires,
la simplicité de méthode et la clarté d'ex-
position qui distinguent Gésénius l'ont
maintenu au premier rang.

» Comme théologien, Gésénius appar-
tenoit à l'école rationaliste, dont il étoit
un des principaux représentans. Les atta-
ques, non-seulement hardies quant au
fond, mais peu dignes quant à la forme,
que dans ses cours il avoit coutume de
diriger contre certains récits de l'Ancien-
Testament, lui attirèrent, en 1828, de
sévères censures de la part de la *Gazette
évangélique de Berlin*. Depuis ces arti-
cles, dirigés à la fois contre lui et contre
son collègue Wegscheider, et qui soule-
vèrent alors en Allemagne une vive dis-
cussion sur le droit du rationalisme à

occuper des chaires dans les facultés de théologie, Gésénius étoit devenu plus réservé. Bien qu'à Halle l'influence du rationalisme eût presque entièrement cessé, Gésénius, grâce à la positivité de son enseignement, continuoit à réunir autour de sa chaire de nombreux étudians, tandis que Wegscheider, autrefois tout aussi fréquenté que lui, n'a plus qu'une quinzaine d'auditeurs. Gésénius faisoit encore ses cours au mois de juillet dernier. »

ANGLETERRE. — Mgr Polding, archevêque de Sidney, est parti de Liverpool, le 1er novembre, sur le navire le *Templar*. Il est accompagné de son secrétaire, de six prêtres irlandais, de cinq prêtres italiens, d'un prêtre belge et de quatre Frères des Ecoles chrétiennes. Déjà une douzaine d'ecclésiastiques étoient partis pour Sidney, où ils sont allés attendre les instructions de leur évêque.

— Un homme étant mort, à Gibraltar, dans des circonstances où il n'étoit pas permis d'accorder à sa dépouille mortelle les honneurs de la sépulture ecclésiastique, une partie de la populace a porté le cadavre à l'église, a obligé par la violence un prêtre à réciter les prières, et s'est livrée à d'autres excès dans la maison du curé. L'autorité politique paroît disposée à instruire l'affaire. Heureusement, on attend à Gibraltar le prochain retour de l'évêque, dont la présence est nécessaire dans un pays où tant de haines conspirent contre l'Eglise.

ETATS-AUTRICHIENS. — L'abbé Provolo, fondateur de l'Institut des Sourds-Muets de Vérone, et à peine âgé de 41 ans, vient d'être enlevé à ses œuvres de charité. Les journaux italiens s'accordent à faire de ce pieux ecclésiastique l'éloge le plus touchant. Heureusement, il laisse un élève distingué pour le remplacer dans son difficile et charitable ministère : c'est M. l'abbé Maestrelli.

ETATS-SARDES. — Une lettre d'u voyageur, publiée par l'Univ contient les détails suivans qui in resseront nos lecteurs.

« C'est par Turin que j'ai commenc cours de mes explorations. Si les hom savoient se contenter de ce qu'ils ont Piémont devroit être, ce me semble, des Etats les plus heureux du monde. La ligion y fait sentir sa douce influence; roi et son peuple sont chrétiens, moy puissant de félicité, puisque l'homme re gieux sait borner ses désirs et les restr dre à un cercle de besoins raisonnabl et légitimes. Le repos et le bonheur mo préparent la tranquillité et l'ordre à l' térieur : voilà ce que certains réform teurs qui veulent tout changer, excep leur propre cœur, ont trop souvent oubl Jouissances matérielles, bien-être pas ger, c'est là tout le bien que leurs me leures intentions ont su procurer au p vre peuple...

» Le roi Charles-Albert a su acquérir grande popularité, sans déroger à l noblesse que doit toujours garder la m jesté royale. Sa taille est élevée, et il dans ses manières de la grâce et de la dignité. Les qualités de son cœur et d son esprit répondent à ces avantages ex térieurs. Il est impossible de rendre au trement que par un mot la belle natu de son ame : le roi Charles-Albert est saint. Il est saint comme on doit l'ê sur le trône, et dans ce mot je veux q vous compreniez toutes les qualités q font les bons rois.

» J'ai été admis à visiter le palais. L'u des premières salles que l'on m'ait mon trées est la salle d'audience... Sur ce salle s'ouvre une chapelle où le prin entend la messe tous les matins : chaq dimanche, il a le bonheur de s'approch de la sainte table. Ces détails sont publics, et pourquoi le roi chercheroit-il à les c cher? Ce n'est pas en vain qu'il a mis en tête du nouveau Code : « Le roi s'honor d'être le protecteur de la religion.» L

lle où il tient conseil avec ses ministres t ornée des portraits de toutes les personnes de la famille royale qui sont au nombre des bienheureux ou des saints : en compte huit ou neuf, et parmi ces tes personnages on remarque la bienheureuse Clotilde, sœur de Louis XVI, e de Sardaigne, morte à Naples 802. N'est-ce pas une idée admirable chrétienne? On ne pouvoit mieux , en donnant et prenant conseil, que e mettre sous les yeux et sous la ection de ceux qui, eux aussi, ont é à la garde du même royaume et de intérêts. Enfin, si vous voulez conre jusqu'où va la régularité du roi s ses exercices religieux, vous saurez les médecins l'ont obligé, malgré sa gnance, à modérer ses jeûnes au s du Carême : c'eût été perdre son s que de lui en proposer la suppresmalgré les soins et les embarras de té.

Vous devez penser que, si le roi de prend de si bons moyens, il en œuvre pour réussir dans la que la divine Providence lui a con règne sera une époque remardans l'histoire du Piémont.

dévoûment personnel s'est fait connoître en plusieurs occasions antes. Un incendie considérable se lara une nuit dans Turin : on vit le accourir en personne et veiller à la rompte organisation des secours. Lorsle choléra sévit dans ses Etats, il se nsporta sur les lieux les plus maltraités, Alexandrie, à Gênes, et par sa présence rassura les esprits, maintint tout le onde à son poste, et soulagea de tout pouvoir les populations consternées.

» Mais ce qui conservera la mémoire ce règne, c'est l'ordre introduit dans législation. Notre code civil, auquel a fait subir quelques changemens lamés par la science, par l'esprit du ys et par la religion catholique, est denu la loi unique et générale du royaue de Sardaigne. Les dérogations au de portent principalement sur l'article mariage. On ne peut ici contracter mariage que devant le prêtre revêtu, en cette occasion, des pouvoirs religieux et civils. S'il s'agit de protestans ou de Juifs, on ne les force pas, bien entendu, à recevoir la bénédiction catholique : ils font seulement leur déclaration au prêtre, qui les inscrit sur un registre à part. La loi, funeste et ridicule tout à la fois, qui, chez nous, met dans la bouche d'un homme ceint d'une écharpe, ces graves paroles : « Au nom de la loi je vous unis, » cette loi n'a pas été faite de sang-froid, et il seroit temps de la rayer de notre code. Pour détruire les ravages qu'elle opère chaque jour, il faut qu'une société pieuse vienne prendre l'édifice sous œuvre et ramène au spiritualisme, à la divinité, les pauvres gens qu'une législation antichrétienne laisse s'unir comme des brutes privées de raison. On a dit avec vérité que chez nous les individus valent mieux que les lois. C'est un grand contre-sens et une grande faute, lorsque, surtout, on a le remède si près de soi.

» Vous croirez sans peine au grand développement de l'instruction publique dans un pays si religieux. Le christianisme a toujours aimé et propagé les lumières. Les Frères des Ecoles chrétiennes ont, dans Turin et dans plusieurs autres villes, différentes écoles primaires ; ils tiennent en outre, aux frais de la ville de Turin, une école supérieure où l'on poursuit les études commencées dans les classes de premier degré, et où l'on apprend même, pendant un an, la langue française. Au sortir de l'école, les enfans des pauvres subissent un examen, et les plus forts sont admis à *l'Œuvre royale* : ils y sont nourris, entretenus, et apprennent un métier gratis.

» L'instruction secondaire se donne gratuitement aux externes dans les colléges royaux. Les Pères Jésuites, partout où ils ont un collége, à Turin, à Chambéry, à Novare, ouvrent leurs portes à tous les enfans de la cité qui veulent venir écouter leurs leçons. Cependant, vous avez entendu adresser à cette Compagnie le reproche de s'occuper

exclusivement des hautes classes et de négliger les pauvres et les petits: vous voyez combien peu l'on connoît sa manière d'agir et sa règle!

» Les établissemens de charité sont nombreux à Turin; les hôpitaux riches, propres et tenus par des Sœurs, ont des salles trop belles peut-être. Je ne puis m'empêcher de vous dire deux mots de l'hospice du chanoine Cottolengo, ce saint prêtre, qui, comme saint Vincent de Paul, a commencé avec *rien* une entreprise devenue gigantesque. Il est mort au mois d'avril dernier, et ses cendres reposent sous la chapelle de la *Petite Maison de la Providence*. C'est ainsi qu'il nommoit son établissement. Je passai sous une voûte où l'on me fit remarquer un endroit nouvellement recouvert de plâtre: C'est là, me dit le Frère qui m'accompagnoit, c'est là que repose le bon chanoine. Je m'inclinai devant la tombe de cet homme de Dieu. On ne l'a pas encore décorée d'une épitaphe: je ne voudrois pas qu'on se mît en frais de style lapidaire, pour un homme qui fut toute sa vie si simple et si chrétien. Figurez-vous bien que l'on ne refuse personne à la porte de cet hôpital, et que l'on n'a pas un sou de revenu assuré. « Où sont les biens de ce vaste établissement, demandai-je? — Dans le sein de la Providence, » me répondirent les dignes élèves du chanoine. Les voyageurs ne manquent pas d'aller voir cette maison, preuve vivante de l'assistance divine près des malheureux, et c'est avec un grand bonheur et le cœur tout gros de larmes de joie qu'ils déposent leur pieuse offrande entre les mains de leur *Cicerone*.

» Le vaste hospice des fous est un bâtiment neuf et bien entendu. Mais on n'occupe pas ces infortunés. Voyez notre France: avec son sens exquis, son tact admirable, elle a combiné l'action morale et le travail physique, et nous sommes sur ce point, comme sur bien d'autres, à la tête du progrès.

» Je voulois vous parler des églises d'Italie; mais je vais voir le dôme de Milan ainsi que la fête de saint Charles : nous en resterons là, s'il vous plaît, aujourd'hui. »

---

HOLLANDE. — Le *Journal historique et littéraire* de Liége confirme plusieurs nouvelles que nous avons données, en y ajoutant d'autres faits:

« Le 22 août, Mgr le baron de Wykerslooth, évêque de Curium, a consacré à Utrecht l'église dite *Catharina-kerk*. Cet édifice gothique avoit servi quelque temps de chapelle militaire et étoit abandonné depuis un certain nombre d'années. Le roi a eu la bonté de le rendre à sa destination primitive. Restaurée à grands frais, cette église remplace aujourd'hui un oratoire de la ville.

» Les 25, 27 et 30 du même mois, Mgr de Curium a consacré des églises neuves à Westervoort, à Groenlo et à Zieuwent, paroisses de l'archiprêtré de Gueldre, pendant qu'il y faisoit sa tournée de confirmation. Partout S. G. a reçu des témoignages éclatans du zèle religieux des habitans.

» Le 5 octobre, Mgr de Curium a posé la première pierre d'une église pour la station des R. P. Récollets à Harlem.

» Le 19 septembre, Mgr Paredis, évêque d'Hirène et vicaire apostolique du Limbourg, a consacré une église neuve à Nederweert.

» Le 26 du même mois, la même cérémonie a eu lieu à Nistelrode, dans le Brabant Septentrional, par le ministère de Mgr Zwysen, évêque de Gerra et vicaire apostolique de Bois-le-Duc.

» Le 14 septembre, une cérémonie extraordinaire a eu lieu au monastère des chanoines réguliers de la Ste-Croix à Uden. M. H. Van der Velden, ci-devant administrateur apostolique des districts de Grave, Ravenstein et Megen, y a pris l'habit religieux et s'est placé comme novice sous la direction de celui dont naguère il étoit le procureur-général. Une foule de monde étoit accourue, pour être témoin de cette cérémonie.

» L'invasion des Français dans les Pays-

Bens autrichiens et la suppression de l'université de Louvain, avoient fait perdre à la mission hollandaise les deux collèges de la *Haute-Colline* et de *Divæ Pulcheriæ* qu'elle possédoit à Louvain, avec tous les biens-fonds qui y étoient attachés. La libéralité des fidèles et le zèle des supérieurs ecclésiastiques réparèrent cette perte jusqu'à un certain point, et l'on érigea à la place, en 1799, des séminaires à s'Heerenberg et à Warmond. Dans ce dernier endroit, des bâtimens magnifiques ont été construits en 1822. Cependant deux instituts théologiques pour la même mission, devoient nécessairement être dispendieux et amener plusieurs autres inconvéniens. C'est ce qui a déterminé le vice-supérieur actuel, Mgr J. Ferrieri, à réunir tous les étudians en théologie au séminaire de Warmond. On y érigera une nouvelle chaire pour la liturgie et l'archéologie. »

---

INDE. — Des lettres de Bombay mentionnent l'arrivée dans cette ville, par la voie de Suez, de deux missionnaires Jésuites français, les PP. Jean Combes et Victor Charignon. Après un court séjour chez l'évêque de Bombay, ils ont continué leur voyage pour Pondichéry, d'où ils devoient aller rejoindre leurs confrères au Maduré.

---

SYRIE. — L'évêque anglican ne réussit pas à plaire aux habitans de cette contrée, qui ne peuvent comprendre, dans ce prélat, l'alliance du mariage et de l'épiscopat. Tous les desseins de propagande de la Prusse et de l'Angleterre se briseront contre l'antipathie des Syriens, dont l'évêque marié n'a pu se préserver.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'accusé Hourdequin avoit déjà indiqué sommairement la cause des friponneries et de la maltôte qui ont donné lieu à son procès, en disant que les émolumens attachés à sa place de commis n'étoient que de 6,500 fr. Les journaux anglais ont à Paris des correspondans qui développent et complètent ce système de justification par des raisons qui sont vraiment effrayantes; car, selon eux, il n'y a pas moyen de vivre honnêtement avec des traitemens aussi modiques que ceux qui sont généralement alloués aux fonctionnaires et aux employés de l'administration publique.

D'où il suit que le mal est beaucoup plus étendu qu'on ne le croit généralement, puisqu'il n'est plus possible de se fier aux traitemens de 6,500 fr. et au-dessous pour répondre de la moralité des gens qui ont l'air d'en vivre honnêtement. Les voilà tous constitués, au contraire, en état de suspicion légitime; et on nous apprend que, sans le casuel de la malversation, ils n'y pourroient pas tenir. Si bien qu'il n'y auroit plus de différence qu'entre les péchés cachés et les péchés découverts, et que l'exemple qu'on feroit de ces derniers ne remédieroit à rien.

Le seul préservatif que les correspondans des journaux anglais aient à nous indiquer, c'est d'élever les salaires de moitié ou des deux tiers, et de diminuer dans la même proportion le nombre des employés. Il est certain que le luxe est grand dans le personnel de l'administration, et que si elle réformoit les employés qui forment son superflu, elle auroit de quoi rétribuer magnifiquement les autres. Mais ce ne seroit que changer d'inconvéniens. Les gouvernemens d'une certaine espèce ne sauroient trop multiplier leurs créatures et s'entourer de trop de cliens. Les amis salariés sont à peu près les seuls sur lesquels ils puissent compter, et c'est précisément pour cela qu'ils ont besoin de si gros budgets. Il n'y a donc pas moyen de songer à en réduire le nombre, et de faire porter la réforme sur les têtes. Pour tout concilier, nous ne voyons qu'une ressource; c'est d'adopter la première partie du conseil des journaux anglais, en élevant de moitié ou des deux tiers les salaires de notre adminis-

tration; et au lieu de diminuer dans la même proportion le personnel de la bureaucratie, c'est le budget, au contraire, qu'il faut augmenter jusqu'à due concurrence.

---

## PARIS, 16 NOVEMBRE.

C'est à tort que nous avons annoncé dans notre dernier Numéro l'élection de M. Roulland par le 1er collége de Dieppe. M. Levavasseur, candidat de l'opposition, a été élu au second tour de scrutin.

— M. le maréchal-de-camp Aupick, actuellement commandant l'Ecole d'application d'état-major, est nommé au commandement de la place de Paris (pour en remplir les fonctions à dater du 16 de ce mois), en remplacement de M. le lieutenant-général Darriule, qui, ayant atteint sa 68e année, passe dans la seconde section du cadre de réserve.

M. le maréchal-de-camp Caminade, commandant l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, remplace M. le maréchal-de-camp Aupick à l'Ecole d'application d'état-major, et M. le maréchal-de-camp Tarlet remplace M. le général Caminade à l'Ecole de Saint-Cyr.

— On lit dans le *Messager* :

« Plusieurs journaux ont reproduit un article de la *Gazette d'Augsbourg* et du *Morning-Post* sur de prétendues conversations de M. Olozaga avec le roi et M. le ministre des affaires étrangères. Toutes les assertions contenues dans ces articles sont absolument dénuées de fondement. »

— Une ordonnance en date du 11 novembre, rendue sur le rapport de M. le ministre des finances, porte :

Art. 1er. L'administration des tabacs sera dirigée par un directeur, assisté de deux sous-directeurs et deux inspecteurs spéciaux du service, ayant rang de sous-directeurs, qui formeront avec lui le conseil d'administration, qu'il présidera.

Art. 2. Sont maintenues les dispositions des articles 2, 3 et 4 de l'ordonnance du 5 janvier 1831.

Le conseil d'administration, institué par l'art. 3, prendra le titre de *conseil supérieur des tabacs*.

— Le ministre du commerce a reçu lundi les délégués des manufacturiers et exportateurs parisiens pour l'Allemagne; ils lui ont remis une pétition relative à l'augmentation des droits que frappent les produits de leur industrie à l'entrée dans ce pays. M. Cunin-Gridaine leur a annoncé que des négociations étoient déjà entamées à ce sujet.

— L'élection de M. Pariset, faite par l'Académie des sciences pour remplir la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. Pelletier, est approuvée.

— Aujourd'hui la cour d'assises a terminé l'audition des témoins dans l'affaire de la ville. Demain, on entendra le réquisitoire et le commencement des plaidoiries.

— Ce procès, qui vient de révéler des faits extraordinaires, place, assure-t-on, la ville de Paris dans une fâcheuse position. Beaucoup de personnes, lésées par les faits attribués au bureau de la grande voirie, attendent le jugement pour réclamer des dommages-intérêts.

— On annonce que M. Salvandy vient d'abandonner le traitement d'inactivité qu'il touchoit comme titulaire de l'ambassade française à Madrid. C'est un bon exemple pour tous ceux qui touchent les appointemens de fonctions qu'ils ne remplissent pas.

— Le général Cass est parti samedi pour les Etats-Unis, dont il étoit le représentant en France. La veille, un grand nombre de ses compatriotes s'étoient réunis dans un banquet pour lui faire leurs adieux.

— Plusieurs journaux ont annoncé qu'on armoit les gardes municipaux à pied de fusils *à charge précipitée*, et que le fusil à deux coups étoit seulement réservé pour les sous-officiers et caporaux de ce corps.

Le *Messager* dément la première de ces deux assertions. Quant au fusil double, il déclare que, cette arme ayant été reconnue d'un mauvais usage, a été

retirée par décision du 18 octobre, et remplacée par des fusils à percussion, semblables à ceux adoptés pour les autres corps de l'armée.

— Lundi dernier ont été commencés les travaux de terrassement sur la première section du chemin de fer de Paris à la frontière belge. Voici le tracé de cette première section : A partir de l'axe de la rue Lafayette, où devra être construit le débarcadère, il traverse le boulevart Saint-Ange, le pâté de maisons compris entre ce boulevart et les rues de Jessaint, Doudeauville, Marcadet, du Curé, des Propriétaires et des Poiriers ; la rue Militaire, l'enceinte continue au milieu de la courtine qui lie les bastions nos 34 et 35, le chemin des Poissonniers et la route de la Révolte. De là, il va passer entre Maison-de-Seine et le canal Saint-Denis, coupe ce dernier pour franchir ensuite la route de Saint-Denis à la Briche. Sur ce point, il fait un détour à gauche pour passer entre la Briche et le fort de ce nom, puis arrive au chemin de Montmagny, limite du département de la Seine, en traversant la route royale n° 14 de Paris au Havre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Vingt-sept individus, arrêtés sous prévention de coalition d'ouvriers, à Bernay, sont arrivés à la maison d'arrêt de Rouen et mis à la disposition de M. le procureur-général.

— On écrit de Boulogne-sur-Mer, le 13 novembre :

« Un malheur affreux vient d'arriver sur la côte du Cucq, entre Etaples et Berk. Dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, le trois mâts anglais *Reliance*, capitaine Thomas Green, de 1,500 tonneaux environ, venant de Canton (Chine), en destination de Londres, avec une forte cargaison de thé et 116 hommes d'équipage ou passagers, a fait côte vis-à-vis Cucq. Le navire, qui étoit vieux, s'est brisé, et tout a été englouti en peu de temps, sans qu'il fût possible de porter aucun secours aux malheureux qui se trouvoient à bord. Sept hommes seulement de l'équipage ont pu se sauver.

» On ramasse les caisses de thé que la mer jette sur la plage. »

— Le conseil de guerre de Lille étoit saisi dans sa dernière audience d'une affaire très-grave. Deux militaires étoient traduits comme coupables d'avoir porté des coups de sabre à un citoyen sans défense. Lesauvage a été condamné à la peine de mort. Délié, son complice, a été condamné à deux ans de fers et à la dégradation.

— M. Maglin, entrepreneur à Amboise, vient d'être déclaré adjudicataire des travaux de terrassement pour le chemin de fer de Tours à Orléans, dans la partie comprise entre Cangy et Limeray. Il avoit soumissionné à 21 p. cent de rabais.

— Jean-Michel Humbert, ancien notaire à Hannonville-sous-les-Côtes, inculpé de faux en écriture publique, s'étoit soustrait aux premières recherches de la justice ; il vient d'être enfin arrêté et écroué dans les prisons de Verdun (Meuse).

— Dans la nuit de lundi, une secousse de tremblement de terre, accompagnée de deux détonations, s'est fait sentir à Nantes.

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne*, du 11 novembre :

« Vendredi matin, le maire et le secrétaire d'une de nos communes environnantes, prévenus de *faux pour certificats délivrés* en matière de recrutement, ont été écroués à la maison d'arrêt de Saint-Etienne, en même temps que les deux jeunes conscrits à qui le faux auroit profité. »

— Le conseil municipal de Bordeaux vient d'adresser au ministre du commerce une pétition en faveur de l'union douanière avec la Belgique.

EXTÉRIEUR.

M. Desmanet de Biesme, sénateur belge, vient d'adresser une plainte au ministre de la justice, relativement à la visite domiciliaire dont il a été l'objet. Il déclare qu'il s'abstiendra de siéger à la

chambre jusqu'après le résultat de l'enquête qu'il a provoquée.

— La chambre du conseil a renvoyé devant le tribunal correctionnel de Bruxelles les sieurs Deglain, directeur de la prison des Petits-Carmes, Behiels, Daesbeek, gardiens, prévenus de négligence pour ne pas avoir fait connoître à l'autorité judiciaire, d'après le réglement, l'évasion du sieur Vandersmissen; madame Vandersmissen, Adolphe Vandersmissen, actuellement fugitifs, et Ernest Vandersmissen, actuellement aux Petits-Carmes, ces trois derniers pour avoir favorisé l'évasion.

— On écrit de New-York, le 17 octobre :

« Il nous est parvenu hier la triste nouvelle que le steamer *Merchant*, capitaine Boylen, s'étoit perdu, le mardi, 4 de ce mois, près de l'île de Caio, et que huit personnes de l'équipage et des passagers avoit péri dans ce naufrage.

» Le *Merchant* étoit parti de la Nouvelle-Orléans, par un très-beau temps, le dimanche soir, 2 octobre, pour se rendre à Galveston (Texas), ayant à bord une belle cargaison, quarante-neuf passagers et vingt-sept hommes d'équipage. Le lendemain, le vent soufflant avec violence, et les vagues travaillant le bâtiment, une voie d'eau se déclara tellement forte, que les pompes ne purent la maîtriser. Bientôt la tempête redoubla et l'eau augmenta à un tel point qu'on reconnut qu'il étoit de toute impossibilité de sauver le navire; on le dirigea alors sur les côtes de l'île. Le 4, à deux heures du matin, le steamer fit côte et se partagea immédiatement en deux, un peu en arrière des roues. A peine avoit-il touché que la détonation de deux coups de pistolet se fit entendre, et l'on reconnut que l'un des passagers, nommé Jonah W. Barker, neveu d'une personne du même nom de la Nouvelle-Orléans, s'étoit tué après avoir probablement (on le suppose du moins) donné la mort à un de ses camarades, dont le nom est jusqu'à présent inconnu. Il paroît que Barker, effrayé de sa position, et croyant tout le monde perdu, avoit pris la détermination de tuer son camarade et de se faire sauter la cervelle, afin d'échapper à une mort plus horrible.

» Les débris du steamer furent jetés à terre, et les passagers de l'équipage, à l'exception de six qui se sont noyés, et de Barker et son camarade, furent ainsi heureusement sauvés. »

— Nous recevons des nouvelles de Constantinople du 27 octobre. A cette époque, l'insurrection qui a, dit-on, éclaté dans le Liban, n'étoit pas encore connue dans la capitale. Le *Journal de Smyrne* du 29 octobre ne fait non plus aucune mention de ces faits; mais le *Malta-Times* les confirme d'après des lettres d'Alexandrie du 25 octobre.

Le *Journal de Smyrne* se borne à annoncer qu'Essad-Pacha doit partir prochainement pour Beyrouth; qu'il rappellera Omer-Pacha et nommera à sa place deux Kaïmakans qui gouverneront les Druses et les Maronites. L'organe du gouvernement turc ajoute que les instructions que les représentans européens attendent encore de leurs cours ne changeront rien à la détermination de la Porte.

— Un commissaire turc est parti pour Bucharest, pour présider à l'élection du successeur du prince Ghika.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 20.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3290 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 103 fr. 60 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 507 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/2.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e^, rue Cassette, 29.

…MI DE LA RELIGION …oit les Mardi, Jeudi …amedi.
…n peut s'abonner des …et 15 de chaque mois.

N° 3674.

SAMEDI 19 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an | 36 | |
| 6 mois | 19 | |
| 3 mois | 10 | |
| 1 mois | 3 | 50 |


## …R LA QUESTION DE PORTUGAL.

…Le *Correio Portuguez* du 27 octo…re, sous la rubrique *Fragmentos …istoricos*, publie une petite pièce de …roit-canon officiel, qui évidemment …est recommandée aux rédacteurs …ar un mérite tout autre que celui …'une exhumation paléographique. …a date du document n'est pas assez …eille pour intéresser beaucoup les …ntiquaires ; et comme il s'agit d'une …ote extraite de la chancellerie d'E…at, cette publication accuse la solli…itude d'un gouvernement qui me…nace, beaucoup plus que celle d'un …rchiviste ou d'un bibliophile qui …mettroit au jour d'anciennes chartes …nédites. Il est facile de voir que, …ous l'innocente annonce d'un *Frag…ment historique*, c'est de l'actualité …toute pure que nous donnent les bu…reaux fébroniano-ecclésiastiques du …ministère de Lisbonne. Voici l'arti…le du *Correio*, qui, pour plus ample …mystification du lecteur bénin, re…commande (dit-il) son document à …l'attention du gouvernement; comme …pareille note pouvoit sortir d'ail…urs que des cartons du ministère ! …vérité, qui sera trompé par ce …arisaïsme, aura bien voulu l'être.

…Nous appelons l'attention du gouver…nement et celle de nos lecteurs sur le …ument historique que nous allons …scrire. C'est la copie d'une dépêche …essée par Joseph da Silva Carvalho …(qui lui fait grand honneur) (1) en 1822 …otre chargé d'affaires à Rome, Pierre de Mello Brayner (1), sur les difficultés élevées par la cour romaine contre la confirmation de l'évêque élu de Coïmbre, Frei Francisco de S. Luiz, présentement patriarche élu de Lisbonne. L'analogie des circonstances nous fait penser qu'aujourd'hui la publication de ce document sera généralement bien accueillie.

COPIE DE LA DÉPÊCHE.

« A Pedro de Mello Breyner. — On a mis sous les yeux de Sa Majesté la dépêche officielle envoyée par vous le 6 décembre de l'année passée au ministère des affaires étrangères, sur les informations canoniques relatives à l'évêque élu de Coïmbre, le docteur Frei Francisco de S. Luiz, pour l'expédition des bulles de confirmation. Le roi n'a pu voir sans une extrême surprise la réponse illégale donnée à Votre Seigneurie par le cardinal secrétaire d'Etat; et il ne parvient pas à s'expliquer comment il se fait que des lettres particulières et secrètes aient plus de poids sur la conscience timorée de Sa Sainteté, qu'une information légitimement dressée par son propre délégué selon toutes les formalités de droit, et conformément à ce que prescrit le saint concile de Trente, dans sa session 22e, chapitre 2, *De reformatione*,—Quarum rerum institutio.

» Sa Sainteté, dans le cas présent, n'a le droit de juger que *secundùm allegata et probata*. Si, en vertu de la procédure suivie dans toutes les formes, on ne peut rien opposer sur la science bien reconnue et les vertus indubitables de l'évêque élu; si toutes les conditions et les qualités requises par le même concile de Trente se rencontrent en lui; si,

…(1) Cette parenthèse honorifique appar…t au texte du journal que nous tradui…s purement et simplement.

(1) Plus bas on écrit Breyner : les fautes d'impression ne sont point rares dans ce journal, et en particulier dans l'article que nous traduisons. Il paroît qu'on en pressoit vivement la publication.

en outre, il présente un témoignage *omni exceptione majus*, dans la nomination royale qui le désigne pour une si haute dignité; comment se peut-il que la conscience timorée du Saint-Père, tandis qu'elle hésite à prononcer la confirmation et à faire expédier les bulles, ne tremble pas à la pensée de faire entendre du Vatican une maxime aussi opposée aux principes de la justice et de la morale, que l'est celle de faire céder une procédure légale aux allégations d'une correspondance particulière? Que diroit saint Thomas, que diroient les saints Pères, d'une doctrine si dangereuse? Si, par malheur, cette doctrine venoit à se répandre, elle suffiroit à mettre en péril l'honneur de Sa Majesté et tous ses droits: ce seroit assez pour exposer la réputation, l'honneur, la vie, et toute l'existence de l'évêque élu; il n'en faudroit pas davantage pour ruiner tout l'ordre social.

» En conséquence, Sa Majesté trouve étrange que Votre Seigneurie n'ait point protesté immédiatement contre une maxime et une doctrine semblable; et elle vous enjoint de le faire sans délai de la manière la plus solennelle et la plus expresse, au cas où Sa Majesté seroit trompée dans l'espérance qu'elle conserve encore de voir cette procédure reprendre l'unique direction que lui marquoient le droit et la justice, et d'où elle n'a pu être écartée que par des intentions sinistres. Car Sa Majesté Très-Fidèle, qui regarde comme un devoir sacré le respect dont elle fait profession pour le Saint-Siége apostolique et pour le Saint-Père, n'estime pas devoir placer à un moindre rang le maintien des droits de sa couronne: droits que ses augustes ancêtres ont su soutenir tant de fois et avec tant de gloire.

» Que si Sa Sainteté persiste à suspendre la confirmation de l'évêque élu coadjuteur et successeur futur de l'évêque de Coïmbre, notifiez-lui officiellement que Sa Majesté Très-Fidèle est dans la ferme détermination d'user du droit qu'établissent le 4[e] canon du concile de Nicée: *Episcopum oportet maximè quidem ab omn sunt in Provincia constitui*, et l 12[e] du concile de Laodicée: *Epi dicio metropolitanorum*...; droit par Innocent I, dis. 64. can. 5; Léon, dans sa lettre à Anastase de lonique, et par le 2[e] canon du 7[e] droit enfin que supposent et ment les décrétales de Grég comme une législation universel

» Sa Sainteté n'ignore point évêques furent ainsi confirmés durant treize siècles; et comme l Eglise de Jésus-Christ ne chang peut changer de caractère, les confirmés et sacrés aujourd'hui e nière usitée dans ces heureux te ront évêques tout aussi bien, e tout autant de juridiction et d'auto les évêques de ces treize siècle hâter l'exécution légale de cette tion, Sa Majesté maintient la vac l'évêché de Tanger qui est sous s patronage, comme Votre Seigne fait observer elle-même dernière

» Enfin, faites savoir à Sa Saint l'abus d'autorité donne lieu souve pourvoir par des mesures de haut et que, si Sa Majesté se détermine confirmer et sacrer de la sorte un dans ses royaumes, elle adoptera la marche, et se réglera d'après cette doctrine ecclésiastique pour to évêchés à pourvoir désormais.

» L'affaire du docteur Santa nommé archevêque d'Evora, et c docteur San-Luiz actuellement pe rendent absolument nécessaire q se persuade bien une fois pour tou Sa Majesté, tout en respectant reli ment, et comme le fils le plus fid droits de l'Eglise, ne consentira à souffrir de la part de qui que un attentat sur les siens propre Rome on ne peut pas connoître qu'en Portugal les hommes qui co nent aux prélatures de ces roya etqu'enfin Sa Majesté, qui prend t moyens possibles pour éclairer ses n'y prétend point souffrir de rectific sinon par les voies canoniques.

» En vue de ces principes et selon que les circonstances le pourront requérir, Sa Majesté entend que vous traitiez cette affaire, et toute autre qui se présenteroit, avec la fermeté et la dignité qui conviennent à sa couronne et à ses droits.

» Dieu garde Votre Seigneurie.

» Palais de Quéluz, 8 février 1822.

» JOSEPH DA SILVA CARVALHO. »

Après avoir traduit patiemment cette incroyable pièce, faut-il se donner encore la peine d'en faire ressortir l'inconsistance comme mémoire de jurisconsulte?

Pour l'inconvenance, il est difficile de la pousser plus loin ; et certes, le gouvernement de Jean VI s'en faisoit bien accroire quand il prenoit ces grands airs avec le Vicaire de Jésus-Christ. C'est à peine si l'enivrement de la puissance portugaise au commencement du xvi<sup></sup>e siècle eût pu expliquer un pareil vertige. Le pouvoir avoit, à ce qu'il paroît, beaucoup de loisir à Lisbonne en 1822, pour se donner la tâche de faire une leçon de théologie au Pape. Mais, puisque l'on étoit si fort sur les conciles et les décrétales, que ne faisoit-on part au public de cette communication importante, dès le moment de son expédition? Je ne sais : il y a malheureusement bien des années que le triomphe de ces principes se prépare en Portugal, et les ministères de la fin du siècle dernier n'y ont pas épargné leurs peines. Des théologiens, salariés par le pouvoir laïque pour corrompre l'enseignement ecclésiastique, ont déjà tracé la marche qu'il faudra suivre le jour où l'on se séparera de Rome. Tout est prêt pour cet éclat. Dès 1769, un de ces misérables consacroit un *in-quarto* à l'exposition de cette recette pour faire une religion catholique-nationale, c'est-à-dire une religion catholique, qui possédât toutes les qualités désirables, hormis la seule catholicité : catholique à un rien près comme on voit (1). Cet ouvrage, en manière de batterie pointée à tout événement, portoit pour titre : *Démonstration du droit qu'ont les métropolitains de Portugal de confirmer les évêques nommés par Sa Majesté, et du droit qu'ont les évêques de confirmer leurs métropolitains respectifs, pour le cas de rupture avec la cour de Rome ;* par *Pereira de Figueiredo*. Et de peur que les avocats et hommes d'Etat plus ou moins lettrés, ou les prébendiers quelque peu rouillés sur le latin, fussent exclus de ces importantes discussions, on avoit eu soin de les publier en langue vulgaire. Je ne serois pas surpris même qu'au moins en plusieurs lieux cet ouvrage ait fait partie de la petite bibliothèque fondée dans les presbytères par Pombal et consorts, pour y demeurer en manière d'immeuble inaliénable, qui devoit assurer la perversion graduelle du bas clergé. Malgré toutes ces mesures prises de longue main pour préparer le clergé portugais à renverser l'Eglise dans sa patrie, il paroît qu'en 1822, on ne le jugeoit pas encore assez mûr pour supporter une pareille doctrine sous la forme officielle. Enfin, en 1842, on aura trouvé qu'il étoit temps de produire au jour ces maximes, et de ne sauver même plus les dehors.

Nous ne connoissons point le Portugal autrement que par les livres, et son histoire jusqu'au xviii<sup></sup>e siècle

(1) Cela rappelleroit assez bien, s'il étoit possible de rire en semblable matière, l'incomparable jument de l'Arioste, qui réunissoit toutes les perfections désirables contre un seul défaut, pas plus d'un; et ce défaut, c'étoit la bagatelle de n'être plus en vie.

(exclusivement) nous avoit donné de ce pays une idée tout autre. Son peuple, dans les événemens anciens, et parfois encore de nos jours, s'est montré généreux jusqu'à l'héroïsme; et nous ne pensions pas qu'il pût se laisser traiter avec un pareil mépris par ses publicistes. Mais enfin, ceux qui vivent au milieu de lui le jugent différemment; ils comptent sans doute sur une énorme ignorance et sur une démoralisation profonde du clergé portugais, quand ils se hasardent à lui proclamer ces sortes d'aphorismes sur le gouvernement de l'Eglise. Est-ce que la mémoire de Jean VI n'a pas assez de triste souvenirs à porter, sans qu'on la charge encore du funeste honneur d'avoir rêvé l'apostasie du Portugal, et de l'avoir préparée ou fomentée sourdement!

Il faudroit du moins sauver l'honneur de son pays, et ne pas laisser croire à l'étranger que des raisons de cette force pussent entraîner l'adhésion d'un clergé tout entier. Si vous aviez tout simplement tué ou déporté vos prêtres, à la manière du *Comité de salut public* et du *Directoire*, vous pourriez, quelque vingt ans après, recruter un clergé comme celui de l'*Eglise constitutionnelle*, que vous composeriez de quelques apostats et d'un grand nombre d'ignorans sans conscience. Alors tout seroit bon, et la théologie officielle, qu'il vous plairoit de dicter, passeroit sans difficulté aucune. Mais, au milieu d'une espèce de paix, lorsqu'il ne vous est pas tout-à-fait loisible de faire disparoître ou de bâillonner les hommes d'honneur, et les gens qui savent leur catéchisme, il est impossible que vous ne vous fassiez [illegible]on.

C'est fort bien de citer des
de conciles. Mais l'Evangile
pas quelque chose aussi dans
narchie Très-Fidèle? Faut-
grand théologien pour y sav
que Jésus-Christ a chargé Pi
*conduire les brebis aussi bien*
*agneaux*, et de *confirmer ses* 
On parle des treize premiers
comme d'un âge d'or, qui d
servir de modèle; mais est-
les SS. Pères n'appartiendroi
à cette époque? Ou bien les
res n'exposeroient-ils pas ass
rement, et d'une manière ass
nime, que sans Pierre et ses
seurs il n'y a point d'Eglise?
lière théologie qui ignore ces
Ne seroit-ce pas là peut-être
de cette *Théologie de Lyon* m
l'Eglise au nombre des mau
vres, et qui, décrétée comm
approuvée par les révolutio
de la Péninsule espagnole
vingt ans, vient d'y recev
honneurs d'une réimpressi
1837? C'est bien la peine d'av
universités avec leur faculté de
logie, pour donner aux minist
sanctuaire un enseignement e
sonné dès sa source (1)! Il fa

(1) Depuis une soixantaine d'an
canonistes du Portugal se sont f
ment montrés très-avancés dans l
trines schismatiques (pour le moi
représentoient naguère en France
goire, les Tabaraud, etc. Lord Ch
durant son ambassade extraordi
Portugal en 1812, adressa, entre a
pêches, à lord Castelreagh, un
fort curieux des diverses thès
tenues sur le droit canon à
*depuis l'expulsion des Jésuites* (s
pour plus ample information, le
britannique joignoit à ces commu
un exemplaire de Pereira et de
Or, quelques-unes des thèses p
transcrites dans ce document re
des complaisances tellement servi

nc, du moins, dans son hostilité ; dire que l'on ne veut plus de cette lise des treize premiers siècles. Dendez à l'Angleterre, votre bonne ée, son secret pour avoir des évês sans Rome : elle vous apprenla manière de les instituer, en se nt même des métropolitains ou rs suffragans. Ou bien, s'il vous un peu plus de formes, prenez vis de l'Eglise d'Utrecht, qui, à nt des papes actuels, prétend vivre en communion avec ceux treize premiers siècles, et même lque chose de plus. Mais, puisn allègue les SS. Pères, on det bien savoir avec saint Cyprien, *l'unité du sacerdoce descend de la re de saint Pierre ;* et qu'un évê, fût-il patriarche, s'il prétend son autorité d'autre part que de *Eglise principale* (S. Cyprien; . 55, *ad Cornel.*), s'excommului-même par cette seule prétion..

Grégoire-le-Grand appar- sans doute à ces treize siècles oire que l'on prétend faire reen Portugal. Or, voici ce qu'il voit à l'empereur : *L'évêque de one a été ordonné à mon insu ; et, qui jamais ne s'étoit vu sous les ces précédens, mes évêques me méisent et recourent contre moi aux es laïques. Ce doit être l'effet de mes péchés ; mais je veux attendre quelque temps : après quoi, si l'évêque de Salone ne se rend point auprès de moi, rien ne m'empêchera de lui appliquer toute la rigueur des lois ecclésiastiques. J'aime mieux mourir que de voir dégénérer, pendant ma vie, l'Eglise du bienheureux apôtre Pierre.* (Baron. A., 595, n° XL-XLVIII ; et LXII).

Ainsi, c'étoit une énormité au VI^e siècle, qu'un évêque prît possession de son siége sans l'agrément du Souverain Pontife.

Le même Pape casse la sentence prononcée contre l'évêque de Thèbes par son métropolitain, et interdit l'usage des sacremens au métropolitain lui-même durant trente jours. (Baron. A., 592, n° IX). Tout cela donne-t-il l'idée d'une organisation purement fédérative dans l'Eglise ? En France, vers la même époque, l'archevêque de Sens, Léon, reconnoît si peu sa propre indépendance et la légitimité de l'intervention royale dans le gouvernement des Eglises, qu'il écrit au roi Childebert : *Votre Majesté doit savoir que, si un évêque quelconque prétend sacrer* (dans ma province) *un évêque sans moi, il le place et se place lui-même sous le coup de l'excommunication, jusqu'à ce que le Pape..... en ait pris connoissance.* (Concil. Gallic. A. 538). On aperçoit bien ici un pouvoir métropolitain, mais sous un pouvoir plus haut, qui est celui du Souverain Pontife. Si l'intervention suprême n'est pas immédiate, elle ne domine pas moins tous les actes de l'autorité métropolitaine; et la force de cette dernière consiste précisément à ne pouvoir être réformée que par l'autre. De plus, l'autorité du Souverain Pontife étoit alors, comme on voit, un refuge contre les

ouvoir laïque, que, nous ne craignons s de le dire, un évêque ou un ministre lican, qui se fût permis un pareil langage r les rapports de son *Eglise établie* avec couronne, eût excité une huée univerle dans la Grande-Bretagne. Voyez les *pports officiels sur les lois religieuses des ets catholiques, imprimés en* 1816 *par dre de la chambre des communes.* (Report m the select comittee, etc.) Appendix, 353-387. Un pouvoir qui se fait ainsi voir, ne se respecte guère : il faudroit au ins tenir à l'honneur de sa livrée.

prétentions ecclésiastiques des princes ; au lieu qu'on voudroit à Lisbonne tourner l'autorité métropolitaine en instrument du pouvoir séculier contre le Souverain Pontife. Cela fait une différence.

Tout ce que nous cite le canoniste de M. Joseph da Silva Carvalho, n'a de sens qu'en cette façon ; et pour sauver la mauvaise foi dans l'allégation de ces faits, il faut se réfugier dans l'excuse d'ignorance ; ce qui ne *fait* pas *beaucoup d'honneur* à M. Joseph da Silva Carvalho, quoi qu'en dise le journaliste. Qu'importe que les métropolitains aient pu jadis instituer leurs suffragans, s'ils ne le pouvoient que par une délégation du pouvoir souverain dans l'Eglise? Or, le pouvoir qui délègue peut cesser de déléguer ; et tout le monde sait que ces délégations ont été rappelées depuis long-temps, sauf certains cas extraordinaires et bien connus.

C'est une étrange manie que de vouloir rappeler l'Eglise aux premières formes que revêtoit la puissance de jurisdiction dans les âges reculés. On seroit honni de songer à des théories pareilles dans le gouvernement des Etats ; et c'est le Portugal, une des plus jeunes puissances de l'Europe, qui prétendroit refouler le Saint-Siége vers les siècles où le Croissant dominoit les bords du Tage! A supposer même la bonne foi dans cette prétention, ce seroit du ridicule en pure perte : car toujours faudroit-il que ces métropolitains dont on nous parle fussent agréés par le Saint-Siége; et c'est précisément ce dont on veut s'affranchir. Mais c'est précisément aussi ce que nul concile ancien ne montrera jamais. C'est au successeur de saint Pierre, et non à l'évêque de Jérusalem ou d'Antioche, que saint Jérôme écrivoit de la Terre-Sainte pour savoir avec qui il devoit être en communion (Hieronym., *ad Damas.*) C'est à Rome que recouroit, avec saint Athanase, l'Eglise d'Alexandrie, *comme à la mère dont le sein devoit lui donner la nourriture;* et ce Siége patriarcal réclamoit comme un droit précieux, en même temps que comme un devoir, d'être jugé par la chaire de saint Pierre (Synod. Alexandr., *ad Felic.* II, ap. Coleti, *SS. Concilia*, t. II, 993-998.). Aussi Jules I[er] ne craignoit point de dire aux prélats orientaux, en leur rappelant les canons de Nicée, qu'*un évêque ne sauroit sans crime en user avec un de ses frères autrement que ne l'a réglé le Saint-Siége* (Ap. Coleti, *SS. Concilia*, t. II, p. 497-502).

Les théologiens du cabinet de Jean VI savoient-ils ces choses? Elles se trouvent pourtant comprises dans les faits de droit ancien, à ce qu'il nous semble ; et il ne faudroit pas de grandes recherches pour en citer bien d'autres. Mais, sans aller puiser bien haut leurs renseignemens, il leur eût suffi de jeter les yeux sur une note du nonce apostolique près le gouvernement espagnol, le 30 août 1821. Ils y eussent trouvé tous leurs palliatifs du schisme réduits d'avance à leur juste valeur (Cs. *Coleccion ecclesiastica espanola*.... Madrid, Aguado, 1823; t. I[er], p. 264-275; et t. II, pag. 11-29). Puisque le journal portugais aime les fragmens d'histoire ecclésiastique, nous lui recommandons celui-là. Après quoi, s'il est curieux de s'instruire, lui et ses lecteurs, sur ces questions, il pourra recourir encore à la même

: t. IX, p. 144-184; t. XII, -360; t. XIII, p. 9-115; et p. 9-104.

it de terminer, nous ne sau-ious empêcher de relever l'é-te prétention du ministre por-qui voudroit réduire le sou-Pontife à ne juger que *secun-legata et probata*. Qu'on nous me, même dans cet ancien que l'on canonise, un pro-le qui ait passé pour avoir la d'absoudre la conscience des par le seul fait de son accom-ient. Pourquoi, dans une res-ilité aussi grave que celle de ition des pasteurs, rejette-toute lumière qui auroit pé-par une autre voie que celle quette? Craint-on de n'avoir iez insulté le Saint-Père par res impertinences de cette dé-et veut-on lui signifier qu'on oît en lui uniquement l'un iages d'un mécanisme aveugle it fonctionner, sauf nullité, in sens déterminé d'avance? à honte.

---

*i de la translation de la relique ne de saint Augustin, de Tou- Hippone, en* 1842.

---

'eut bien nous communiquer ielation, qui complétera l'ar-oublié dans notre N° 3671. t rédigée par l'un des témoins es, et sera lue avec le plus vif . :

« A bord du *Gassendi*, 12 novembre 1842.

Mon cher ami,

profite d'un moment de calme ous dire, malgré le tangage et le e notre navire, quelques mots de ierveilleux voyage. Les journaux vous parler de l'arrivée des reli-Toulon et des sept évêques qui les ont reçues. Ils vous auront entretenu de notre séjour, des fêtes qui l'ont accom-pagné, etc. Je ne vous parlerai donc que du voyage.

» C'est le 25 octobre, à dix heures du matin, que la procession s'est dirigée vers le port au son d'une musique guer-rière, au milieu des flots d'une popula-tion que les troupes avoient grand'peine à contenir. Deux canots élégamment dé-corés nous attendoient, et nous ont con-duits rapidement à bord du *Gassendi*, beau navire royal de 220 chevaux, sur lequel les sept prélats se sont embarqués (Bordeaux, Alger, Marseille, Châlons, Valence, Digne et Nevers); trente ecclé-siastiques, représentant différens diocè-ses, montoient en même temps sur le *Ténare*.

»La traversée a été magnifique. Le 26, les reliques vénérées avoient été dispo-sées sur le pont du *Gassendi*, et on y a chanté les vêpres solennelles. Le 27, nous suivions les côtes de Sardaigne, et nous avions l'intention de débarquer à Cagliari, où ces restes précieux ont été conservés pendant 200 ans; mais, la crainte de ne pas arriver le 28 à Bone ayant fait abandonner ce projet, les évê-ques se sont contentés de bénir solen-nellement l'île tout entière avec la châsse du saint.

»Le 28 au matin, nous étions dans la rade de Bone. A sept heures, douze ca-nots sont venus nous prendre, et, après une fort belle procession autour de la rade, au chant des psaumes et au bruit des salves d'artillerie, nous ont débar-qués au môle, où nous attendoient M. l'abbé Suchet à la tête du clergé, ainsi que les autorités et toute la garni-son. Une foule d'Arabes s'étoient avancés jusque dans la mer pour mieux jouir de cet imposant spectacle. Jamais l'Afrique, depuis les jours de saint Augustin, n'a-voit, en effet, rien vu de semblable.

»Après les complimens des autorités, le clergé s'est rendu processionnellement sur la grande place publique, et là, au milieu d'un concours immense, formé en grande partie de Maures, de Turcs, d'A-

rabes, de Kabyles, les saints mystères ont été célébrés par M. l'évêque d'Alger, qui a adressé ensuite à cette assemblée le discours le plus touchant. Le soir, on a chanté les vêpres solennelles dans la mosquée qui sert d'église.

» Le lendemain 29, il y a eu encore grand'messe, bénédiction d'une cloche, etc.

» Mais la grande cérémonie avoit été réservée pour le dimanche 30. Ce jour-là les reliques de saint Augustin devoient être transférées pompeusement à Hippone, qui est à une demi-lieue de Bone, et placées dans le monument élevé sur cette bienheureuse colline par la charité des évêques français.

» La procession s'est mise en marche à sept heures précises, précédée de la musique, escortée par les troupes de la garnison, suivie d'un nombreux état-major et des autorités, parmi lesquelles figuroient plusieurs cheiks arabes. M. l'archevêque de Bordeaux présidoit la cérémonie. Différentes stations avoient été ménagées, l'une au passage de la Seybouse, l'autre aux ruines de l'ancienne cathédrale, une troisième au pied de la colline, etc. : à chaque station, des chants particuliers se faisoient entendre, et l'un des évêques officioit et donnoit la bénédiction.

» Arrivé à mi-côteau, l'immense cortége s'est déployé en amphithéâtre sur la colline, autour du monument qui a été solennellement inauguré. Rien ne sauroit peindre le coup-d'œil magique offert par cette multitude aux costumes si divers, apparoissant au milieu des myrthes, des oliviers, des cactus, des aloës qui couvrent cette montagne. M. l'archevêque de Bordeaux a dit la messe, puis il a adressé une vive allocution à cette foule répandue au loin. M. l'évêque d'Alger a parlé ensuite, et chaque évêque, prenant, l'un après l'autre, la châsse d'argent dans laquelle sont renfermées les reliques du saint, a béni la France et l'Algérie, les fidèles et les infidèles. Quand le tour de Mgr Dufêtre, évêque nommé de Nevers, est arrivé, il a exhalé avec un enthousiasme et une chaleur difficiles à décrire les sentimens dont son cœur étoit pénétré ; il a annoncé que les évêques présens avoient arrêté de concert que le nom d'Augustin seroit ajouté à son nom de Dominique, à l'occasion de sa future consécration épiscopale, en mémoire de cette grande solennité ; et, après avoir reçu des mains de M. l'évêque d'Alger l'imposition de la châsse sacrée sur sa tête et sur son cœur, il a donné lui-même, avec cette châsse, la bénédiction à cette immense assemblée.

» Les évêques sont montés ensuite au sommet de la colline, et se sont réunis sous une tente pour conférer sur différens objets d'intérêt spirituel.

» Cependant le général Randon avoit fait disposer un magnifique banquet sous les immenses voûtes qui recouvroient autrefois les citernes et les bains romains. Là le clergé et les militaires ont fraternisé, et mille acclamations de joie ont terminé une solennité qui n'a peut-être jamais eu de semblable dans les fastes de l'Eglise.

» En descendant d'Hippone, nous trouvâmes sur les bords de la Seybouse des embarcations qui nous conduisirent à nos navires. Une heure après, nous étions en mer et nous faisions voile pour Alger, où nous arrivâmes dans la nuit du 31. Le jour de la Toussaint, Mgr de Bordeaux a officié pontificalement dans l'élégante mosquée dont on a fait la cathédrale: tous les évêques assistoient à la cérémonie. Le soir, Mgr Dufêtre a prêché au milieu d'un immense concours. Il a parlé, avec une conviction qui donnoit quelque chose de prophétique à son accent, des destinées futures de l'Algérie, de la conversion des infidèles de cette nouvelle France, etc. Je renonce à vous dire l'effet qu'il a produit.

» Le surlendemain, tous les prélats étoient à Blidah, à 15 lieues d'Alger, et Mgr de Marseille consacroit une belle mosquée qui doit y servir d'église catholique. La veille, Mgr de Valence avoit béni la première pierre d'une église

qui va être élevée au sein du village de Drariah, récemment bâti.

»Le dimanche 6, tous les évêques ont successivement béni la ville et les fidèles d'Alger; puis, après avoir dîné chez le gouverneur-général, ils se sont embarqués pour la France. Le 7, un violent coup de vent nous a obligés à chercher un refuge dans la baie de Palma (île Majorque); nous avons passé deux jours dans cette île. Au moment où je vous écris, Marseille est en vue : j'y terminerai ma lettre ce soir. Adieu. »

---

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. Em. le cardinal Ritarola, premier diacre de Sainte-Marie *ad Martyres*, préfet de la congrégation du *Buon Governo*, est entré, le 7 novembre, dans le repos des justes. Né à Gênes le 14 mars 1758, il avoit été élevé aux honneurs de la pourpre par le pape Pie VII de sainte mémoire, dans le consistoire secret du 1er octobre 1817.

— La fête de saint Charles Borromée a été célébrée à Rome dans la vénérable église lombarde, dédiée à ce grand saint. La chapelle papale y a été tenue selon l'usage. Le lendemain, un service funèbre pour les cardinaux décédés a été célébré dans la chapelle Sixtine. Sa Sainteté y assistoit. Le cardinal Mezzofanti étoit le pontife célébrant.

---

PARIS. — Nous ne pouvons taire l'indignation qu'a fait naître en nous une lettre publiée par M. Alexandre Dumas sur la mort de M. le duc d'Orléans. Il ne manquoit à la famille, si cruellement éprouvée, de ce prince, que la douleur de voir sa mémoire insultée par un homme qui ne s'est point aperçu sans doute que l'exagération de la flatterie alloit sous sa plume jusqu'au sacrilége.

Nous ne relèverons pas tout ce que cette lettre renferme d'inconvenant et de ridicule.

On doit le respect aux morts ; et M. Alexandre Dumas n'avoit pas le droit de disposer avec cette témérité d'un nom que le malheur de celui qui le portoit sembloit protéger contre de telles profanations.

Aux morts, on doit des prières ; et l'imprudent panégyriste, bien digne du temps où un empereur romain, se raillant de l'apothéose stupide dont il alloit être l'objet, disoit sur son lit de mort : *Je me sens devenir Dieu*, a offert, au lieu de prières, l'encens d'une adulation impie. Qu'aura pensé cette mère éplorée, dont les supplications s'élèvent incessamment vers le Dieu de miséricorde, en voyant que M. Dumas osoit dire de son fils infortuné qu'il étoit le MESSIE DU MONDE ? M. le duc d'Orléans un autre MESSIE ! Etoit-il possible de pousser plus loin le scandale d'une outrageante flatterie ? Pouvoit-on déchirer d'une manière plus cruelle le cœur d'une mère chrétienne ?

Mais cela ne suffisoit pas à M. Alexandre Dumas.

Après avoir profané par cette application inattendue le nom adorable du Fils de Dieu, il falloit qu'il expliquât la mort imprévue du nouveau MESSIE, et il a écrit : « Il y avoit en lui *trop de choses* venant de Dieu ; SES VERTUS APPAUVRISSOIENT le ciel ; Dieu l'a repris avec ses vertus, et maintenant *c'est la terre qui est veuve ! ! !* » Les vertus de M. le duc d'Orléans APPAUVRISSOIENT LE CIEL, voilà le secret de ce trépas qui nous épouvante encore ! Le délire de l'impiété a-t-il jamais rien inventé de plus monstrueux ?

Le courage nous manque ici ; nous ne nous sentons pas même la force de donner cours à notre indignation ; ou plutôt un sentiment de profonde pitié nous saisit, à la vue des extravagances d'un écrivain assez dépourvu de *sens moral* pour DÉIFIER, sur le bord d'une tombe entr'ouverte, l'objet des regrets et de l'in-

quiète tendresse de tout une famille... Oh! que la piété d'une mère a dû souffrir de cette *déification* insensée du fils qui lui coûte tant de pleurs, et pour lequel elle invoque chaque jour, dans des sentimens de crainte et d'espérance, ce MESSIE, médiateur divin, dont le nom a été si témérairement usurpé!... Plaignons les rois de n'avoir pas même la liberté de la douleur!

— Une circulaire du *Consistoire de l'Eglise réformée de Paris* annonce *aux membres de cette Eglise* que l'ancien sanctuaire de Panthemont leur a été promis, ou peu s'en faut, par M. le ministre des cultes.

« Cette année enfin, dit la circulaire, le consistoire a la satisfaction de vous annoncer positivement le succès que ses démarches ont obtenu auprès de M. le garde des sceaux, ministre des cultes, et l'espérance d'entrer, avant l'année prochaine, peut-être, en jouissance du temple de Panthemont, situé rue de Grenelle-Saint-Germain, non loin de la rue Bellechasse. »

Il y a long-temps qu'on a profané l'église de Panthemont, transformée en magasin du ministère de la guerre : ajoutera-t-on à cette profanation ancienne une insulte nouvelle, en livrant l'enceinte sacrée à un autre culte que celui pour lequel les pieuses mains de nos ancêtres l'ont élevée?

Nous cherchons en vain pourquoi l'église de Panthemont seroit donnée aux protestans.

S'il leur étoit dû un nouveau lieu de prières dans l'intérieur de Paris, il faudroit leur attribuer un édifice neutre, et non point un édifice marqué du sceau de la religion catholique, et qui nous rappelleroit les outrages naguère infligés à notre foi. C'est la seule conduite que l'administration puisse convenablement tenir dans les conflits de deux communions. Que s'il n'y a point d'édifice neutre disponible, qu'on en bâtisse un : nous repoussons la raison d'économie dont le gouvernement se prévaudroit pour faire passer au culte protestant les dépouilles de notre culte, en blessant les plus justes susceptibilités, et en se déshonorant par une spoliation sacrilége.

Mais, s'il n'étoit pas dû de temple à l'Eglise prétendue réformée de Paris, nous protesterions avec une nouvelle énergie contre la *faveur* qui, attestant de secrètes sympathies pour le protestantisme, mettroit une ancienne église catholique à sa disposition. Nous protesterions, non pas même parce que ce seroit une faveur, mais parce que le lieu auquel on donneroit cette destination coupable est sacré pour nous.

Nous voulons croire que M. Martin (du Nord) ne se prêtera pas légèrement à un acte sacrilége, et que le ministre des cultes saura donner l'exemple du respect pour celui de la majorité.

— Le *Globe* s'est élevé, comme nous, contre l'affiche de Châtel, dont les scandales sont tolérés avec une si imprudente complaisance par l'administration. A cette occasion, le *Globe* a reçu d'un de ses abonnés la lettre suivante :

« Monsieur, l'article que vous avez publié contre l'abbé Châtel m'a rappelé un fait que je prends la liberté de vous communiquer, vous laissant maître de lui donner toute la publicité possible.

» C'étoit, je crois, dans le mois d'août : un dimanche, me trouvant dans la matinée aux environs de la soi-disant Eglise Française, j'eus la curiosité d'entrer pour voir ce qu'on y faisoit. On chantoit une grand'messe ; puis, M. Châtel monta en chaire et se mit à prêcher. Je ne crois pas qu'on ait jamais débité en public de horreurs pareilles. Le sujet de son discours étoit un parallèle entre le paganisme et le catholicisme. Je ne vous dirai pas toutes les affreuses plaisanteries qu'il

débita sur la Trinité, comparée à Jupiter, à Pluton et à Neptune, et mille autres indignités; mais le point sur lequel il s'appesantit davantage, ce fut le célibat des prêtres, comparé au célibat des Vestales; voulant prouver que les deux religions approuvoient le célibat, et qu'il y avoit dans toutes les deux identité parfaite. Or, pour combattre ce principe, qu'il traita d'absurdité, il commença par déclarer que la nature commande qu'il y ait réunion entre tous les êtres vivans (j'écris réunion, n'osant pas mettre dans une lettre ce que M. Châtel met dans un sermon); que la virginité est contre nature; que l'homme et la femme vierges sont des êtres en pleine révolte contre le principe de la loi naturelle... Ce qui m'étonna le plus, c'est que, vis-à-vis de la chaire, il y avoit UNE PENSION ENTIÈRE DE PETITES DEMOISELLES AVEC LEURS MAITRESSES, qui toutes écoutoient attentivement ces horribles immoralités.

» Ma mémoire ne peut pas me rappeler tout ce que j'ai entendu sortir de cette bouche impie; mais je vous assure que j'étois tellement interdit, qu'assis sur ma chaise, je ne pus me relever que quand cet homme descendit de la chaire pour aller devant l'autel. Alors je ne pus m'empêcher d'accuser en moi-même le gouvernement qui laisse exister un pareil scandale, au milieu d'une société civilisée. Et quel est donc ce maire qui accorde la permission à une maîtresse d'école de tenir une pension de demoiselles sous les auspices religieux d'un abbé Châtel? Il faut certainement que M. le préfet de police et M. le ministre des cultes ignorent tous ces faits, car, à cette heure, on n'entendroit plus flétrir en public ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes. »

Hélas! non, ni le ministre des cultes, ni le préfet de police n'ignorent ces infamies : nous les signalons trop souvent, pour qu'ils puissent prétendre ne pas les connoître. Mais le préfet et le ministre, celui-là protestant zélé, et celui-ci catholique sincère, sont des hommes foibles, qui s'épouvantent de la colère de M. Isambert et des réprimandes du *Constitutionnel*. Ils ne se doutent pas que, s'ils faisoient exécuter la loi, ils auroient pour eux toute la force morale que leur communiqueroit l'assentiment de l'immense majorité. Avec cela, on peut braver, ce semble, les traits usés du *Constitutionnel* et les déclamations surannées de M. Isambert. M. Molé a rendu Saint-Germain-l'Auxerrois au culte. Pourquoi M. Martin (du Nord) n'a-t-il pas la même fermeté?

— M. Chazo, curé de Saint-Médard, vient de mourir.

— Dimanche prochain, à l'occasion de la fête de la translation des reliques de saint Gervais, un sermon de charité sera prêché à trois heures, dans l'église de ce nom, par M. l'abbé Th. Ratisbonne. Une quête aura lieu ensuite en faveur des pauvres secourus par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, établie dans cette paroisse.

---

*Diocèse de Versailles.* — Voici quelques détails sur la cérémonie qui a eu lieu mercredi à Bellevue, à l'endroit où est arrivée la funeste catastrophe du 8 mai dernier.

Une petite chapelle a été élevée pour perpétuer le souvenir de ce cruel événement. Cette chapelle, placée sous l'invocation de Notre-Dame-des-Flammes, est de forme triangulaire et présente un développement d'environ quatre mètres à chaque angle. Elle est entièrement construite en pierres de taille, appuyée sur trois colonnes supérieures également triangulaires, et surmontée d'une statue de petite dimension de sa patronne. Sur la façade principale, au-dessus de la porte d'entrée, on lit : *Paix aux victimes du VIII mai.* A l'intérieur, au dessus de l'autel, est une seconde statue de Notre-Dame-des-Flammes, ayant pour socle, comme la première, un globe enflammé sur lequel est écrit en ca-

ractères de feu : *Aux victimes du VIII mai MDCCCXLII.* Et plus bas : *O bonne et tendre Marie, défendez-nous contre les flammes de la terre! préservez-nous surtout des flammes de l'éternité!* Ce sont là les seuls ornemens qui s'offrent à l'œil du visiteur.

La consécration de ce modeste monument a été faite à dix heures du matin, par M. l'évêque de Versailles, assisté des curés de Meudon, de Sèvres et d'Issy, en présence d'un grand nombre de parens des victimes, des maire, adjoints et membres du conseil municipal de Meudon, d'un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse, et d'une immense population accourue de toutes les communes voisines. Après la bénédiction, et une touchante exhortation du prélat, la messe a été célébrée dans la chapelle pour le repos de l'ame des victimes du 8 mai. Les fidèles, dans le plus profond recueillement, se trouvoient placés autour de la chapelle, dans la tranchée de Bellevue et sur les tertres voisins. On est resté jusqu'après le départ de M. l'évêque et du clergé. L'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner un seul instant pendant toute la durée de cette pieuse cérémonie, qui s'est terminée à onze heures et demie.

ALLEMAGNE. — Le clergé catholique du grand-duché de Bade n'ayant pu obtenir la permission de publier le jubilé pour l'Eglise d'Espagne, l'archevêque de Fribourg a ordonné aux prêtres de son diocèse de réciter, à toutes les messes, la collecte, la secrète et la post-communion insérées au Missel pour les besoins de l'Eglise. L'on s'étonne, à bon droit, que le gouvernement badois se soit montré, en cette occurrence, plus méticuleux que le gouvernement prussien.

ANGLETERRE. — L'église protestante de Saint-Heliers, à Jersey, est transformée depuis quelques jours en église catholique romaine.

ESPAGNE. — Grenade a donné naissance au Père Miguel Navarro, Franciscain déchaussé, qui, lorsque les religieux ont été expulsés de leurs couvens, se trouvoit lecteur de philosophie dans une maison de son ordre, à Loja. Sa conscience le conduisit à Rome, où il se réfugia dans un couvent de cet ordre. Il entra ensuite à la Propagande, et apprit en un an la langue chinoise. Il partit en 1841 pour Macao, d'où il envoya à Rome une relation de son voyage écrite en latin. Il annonçoit en même temps que le vicaire apostolique de Macao se proposoit de l'envoyer auprès de l'armée anglaise porter les secours du saint ministère aux catholiques irlandais; et c'est ce qui a eu lieu depuis.

La tempête qui a bouleversé et qui afflige encore l'Espagne a jeté un grand nombre de ses prêtres aux Philippines, à Venezuela, dans diverses parties de l'Amérique et dans plusieurs contrées de l'Asie; il n'y avoit que la Chine qui n'eût pas encore été abordée par un missionnaire espagnol, et ce premier pas a été fait par le Père Miguel Navarro.

ETATS SARDES. — Nous avons parlé de la guérison miraculeuse de mademoiselle Céline de Maistre, fille du gouverneur de Nice. Une lettre de madame de Maistre, sa mère, écrite le 8 octobre à une tante qui habite les environs de Lyon, raconte ce fait extraordinaire, et donne le nom de la jeune allemande, ou plutôt de la jeune polonaise qui a suggéré la pensée de recourir à l'intercession du vénérable Gaspard del Bufalo. C'est mademoiselle Nathalie de Komar, sœur de la princesse Charles de Beauveau. Voici la lettre de madame de Maistre :

avez pris trop de part à nos
ma bonne tante ; pour n'être
emières à vous réjouir avec
ne est guérie, guérie miracu-
, guérie parfaitement, guérie
jamais elle n'avoit eu mal à
Ah ! que Dieu est bon ! qu'il
ble dans ses miséricordes !
nous jamais assez le remer-
ais assez l'aimer ! Ma bonne
r encore nous avons passé une
affreuse, car les douleurs de
faisoient qu'empirer ; elle jetoit
i déchirans, que nous étions
s à chaque instant. La maison
maison de larmes. Avant-hier,
je vis que les inquiétudes du
lloient toujours croissant : il
une nouvelle consultation,
u'il croyoit que la suppuration
mée dans l'articulation, et,
le ne pouvoir soulager cette
tite, il dit le soir même chez
lle, mais bien précieuse amie,
elle de Komar, que l'état de
it désespéré, que l'enflure s'é-
estée au genou, et qu'il ne
une double amputation de la
la cuisse, attachées l'une à
elle ne pourroit supporter, ou
fièvre lente qui termineroit sa
se existence. Voyez, chère
quel malheur Dieu nous a dé-
ier, cette angélique mademoi-
omar vint comme à l'ordinaire
e pour chercher à la distraire :
îmes combien la crise du matin
horrible. Après avoir causé
ps, elle me demanda si elle ne
geroit point en faisant quelques
vec Céline. J'étois dans mon
loin de celui de ma fille : je lui
allois m'y unir, ainsi que Marie
aussi dans ma chambre.

commençâmes des prières au
sang de N. S. J. C. pour obtenir
tion d'un saint prêtre mort à
y a trois ans, en odeur de sain-
dateur d'une congrégation de
aires, sous le nom de Congréga-
Missionnaires du précieux sang.
Mademoiselle de Komar plaça sur le genou de Céline l'image de ce vénérable ecclésiastique, de Gaspard Bufalo : et lorsque nous eûmes passé quelques momens en prières, mademoiselle de Komar dit à Céline : Allons, Céline, essayez d'alonger votre jambe. Et voilà que cette jambe, repliée, il y a aujourd'hui 4 mois, s'étend sans aucune difficulté. Ma fille saute à bas de son lit, en disant : « Je suis guérie. » Je m'élance du mien, ne pouvant croire ce que j'entendois avant d'avoir vu ses deux pieds nus toucher terre, et je ne sais même si je le croyois en le voyant. Mademoiselle de Komar et Marie étoient tombées à genoux ; Rodolphe, Adèle, Bénédicte arrivent ; nous nous prosternons tous pour dire le *Te Deum* et le *Magnificat*.

» Le miracle s'est opéré hier, 7 octobre, à trois heures et demie. Bientôt ma chambre se remplit. Nos lits sont transformés en sofa ; on pleure, on s'embrasse, on prie ; Céline peut avec peine avoir un moment pour aller s'habiller dans la chambre voisine, car elle avoit passé plus d'une heure avec un manteau jeté sur sa chemise. Notre nuit a été bien agitée, mais c'étoit une émotion bien douce, causée par la joie et la reconnoissance. Ce matin, à 6 heures, ma fille étoit levée et est venue m'embrasser avant d'aller à l'église, où elle a communié avec toute la famille et bon nombre d'amies. AZÉLI. »

---

ETATS-UNIS. — Miss Tyler, sœur du président des Etats-Unis, vient de se convertir à la religion catholique, à Washington.

---

**PARIS, 18 NOVEMBRE.**

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Les représentans de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse se sont réunis à Londres, jeudi 10 novembre, pour conférer sur le traité du 20 décembre 1841, relatif à la répression de la traite des noirs.

» Le gouvernement français ayant fait connoître sa ferme résolution de ne pas

ratifier le traité, les quatre plénipotentiaires, après avoir purement et simplement constaté le refus de la France, ont déclaré, au nom de leurs cours respectives, qu'ils maintenoient toutes les clauses de ce traité, et qu'ils fermoient définitivement le protocole. »

—Le *Moniteur* publie, sur le commerce des gommes du Sénégal, une ordonnance dont voici les principales dispositions :

Le commerce de la traite de la gomme, aux escales, dans le fleuve du Sénégal, sera libre à partir de la promulgation de la présente ordonnance, sous certaines restrictions.

La traite de la gomme ne pourra être faite que par l'intermédiaire de traitans commissionnés chaque année par le gouverneur qui formera une liste générale des traitans.

Ne pourront être inscrits sur cette liste les commis européens, les marchands ou négocians payant patente, et ayant fait pour leur compte ou pour le compte d'autrui la traite de la gomme aux escales depuis 1836.

Cette liste sera révisée tous les trois ans.

Une commission syndicale, composée de cinq membres, sera instituée.

Le gouverneur fixera chaque année l'époque de l'ouverture et de la clôture de la traite, ainsi que les escales où elle devra être faite.

Le commerce connu sous le nom de colportage est interdit.

Il est défendu aux traitans de faire aucun crédit aux Maures et de payer les coutumes autrement qu'en conformité des règles, qui seront à cet égard établies par le gouverneur.

— Une ordonnance du 11 de ce mois ouvre un crédit supplémentaire de 182,000 francs au ministre de la justice, applicable au service de l'imprimerie royale. Il est juste de faire remarquer que l'ordonnance porte que la situation des travaux permet de prévoir un excédant de produit d'impressions au moins équivalent à l'excédant présumé des dépenses.

— Pendant le mois de septembre, les quarante-quatre fabriques de sucre indigène en France, ont fabriqué 222,462 kil., dont le montant des droits a été de 272,277 francs. Ces résultats, comparés à ceux du mois de septembre 1842, donnent un chiffre égal quant au nombre des fabriques, et une augmentation sur la fabrication de 61,650 kil. de sucre. La totalité des droits perçus en 1842, en principal et décime, s'est élevé à 5 millions 887,410 fr.; c'est 1 million 414,777 fr. d'augmentation sur 1841.

— S. A. M$^{me}$ la duchesse douairière de Savoie-Carignan quittera Vienne cet hiver pour venir habiter Paris pendant quelque temps.

—M. le capitaine Duperrey vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences dans la section de marine, en remplacement de M. le baron Freycinet.

—Le bail du chemin de fer de Versailles (rive gauche) devoit être adjugé mardi dernier; mais cette opération n'a pas eu lieu. Outre les intérêts arriérés sur un prêt de 5 millions de francs, l'Etat a droit, à partir de 1843, à une annuité de 450,000 fr. Le gouvernement n'a pas voulu donner une adhésion tacite à l'adjudication du bail sur une mise à prix inférieure à l'annuité qui lui est due.

— L'instruction sur le terrible événement du 8 mai dernier est terminée, et la cause est indiquée pour le 22 novembre au rôle de la police correctionnelle. Plus de cent témoins sont assignés à la requête du ministère public, des parties civiles, et de l'administration du chemin de fer.

— M. Laurence, chargé d'une mission du gouvernement, est arrivé à Alger le 9. Sa présence dans la colonie, nous écrit-on, étoit regardée comme un *événement*, et donnoit lieu à toutes sortes de conjectures.

— Il est tombé à Alger, en trente-six heures, du 8 au 9 de ce mois, 132 millimètres d'eau, c'est-à-dire plus qu'il n'en est tombé pendant tout le mois de novembre durant les cinq années précédentes. Ces averses extraordinaires ont amené la chute de plusieurs constructions, tant en

ville qu'à la campagne. On cite entre autres celle d'un bâtiment neuf, élevé de deux étages, situé à Mustapha supérieur au-dessus du camp.

— Un ordre du jour du général Bugeaud, en date du 1er novembre, prescrit les honneurs militaires à rendre au duc d'Aumale, qui est attendu à Alger pour y exercer dans l'armée un commandement de son grade.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Par suite de machinations indignes, une fille Alexandrine Chardonneret, âgée de 18 ans, et qui, dès sa douzième année, s'étoit montrée mûre pour les mensonges les plus perfidement combinés, étoit parvenue à faire traduire devant la cour d'assises du Loiret, sous l'accusation de détournement de mineure, M. l'abbé Dufour, vicaire de la paroisse de Notre-Dame-de-Recouvrance, à Orléans. Mais l'échafaudage de griefs élevé contre cet ecclésiastique s'est écroulé, dès le premier jour, devant l'évidence des faits. M. Dufour n'a obtenu, de témoins que l'on pouvoit appeler sérieux, et surtout de ses supérieurs et collègues dans le sacerdoce, que les témoignages les plus honorables. Vainement son accusatrice a voulu les repousser de son insolente parole. Toute la honte de cette affaire devoit retomber sur elle, et trois minutes ont suffi au jury pour rendre un verdict de non-culpabilité en faveur de M. Dufour, dont toute la ville d'Orléans avoit déjà proclamé l'innocence.

L'acquittement de ce digne prêtre a été, pour lui, l'occasion d'une sorte d'ovation; de toutes parts, dans la salle d'audience et dans la ville, on l'a félicité; ses paroissiens l'entouroient, en criant : *Vive l'abbé Dufour! Vive à jamais notre bon vicaire!*

Par un contraste remarquable, la force armée étoit obligée de protéger la famille Chardonneret contre l'animosité de la foule, indignée de la trame ourdie avec tant de fausseté par Alexandrine.

— Madame Berryer, femme de l'éloquent député royaliste, est morte à son château d'Augerville, près Pithiviers (Loiret), le mercredi 16, à la suite d'une courte maladie. Madame Berryer n'avoit que cinquante ans.

— La magistrature vient de perdre un de ses nobles vétérans, un homme d'une vertu solide, d'une intégrité parfaite et d'une religion pleine de charité : M. le baron Desèze (Jean-Casimir), premier président de la cour royale d'Aix jusqu'en 1830, frère de l'illustre défenseur du Roi-martyr. Ce magistrat vénérable, si précieux à sa famille, à ses amis et aux pauvres, dont il étoit le père, vient de terminer, à soixante-dix-huit ans, son honorable carrière, dans son domaine de Cajus, à Saint-Loubez (Gironde).

— Le chemin de fer de Saint-Saulve (Nord) à la frontière belge a été ouvert le 12 novembre, sans aucune cérémonie.

— Trois commissariats spéciaux de police sont créés pour la surveillance à exercer sur les chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière.

— A Mulhouse, le service de la garde nationale a été converti en impôt additionnel et permanent de billets de garde signés par le maire, impôt qui s'élève annuellement de 30 à 35,000 fr. et sert à défrayer une grade municipale soldée.

— On vient d'incarcérer dans les prisons d'Epinal (Vosges) le maire de Montmotier, prévenu d'avoir commis un attentat à la pudeur. Il y a peu de temps, le maître d'école de Montmotier fut condamné, par la cour d'assises des Vosges, aux travaux forcés à perpétuité, pour des attentats de ce genre commis sur les jeunes filles confiées à ses soins.

EXTÉRIEUR.

Des troubles graves ont éclaté à Barcelone le 13 au soir. La garde a été désarmée; un soldat a été tué. Le 14, les ouvriers avoient quitté les ateliers et parcouroient la ville. Le soir, un régiment étoit en bataille sur la *Rambla* avec 6 pièces de canon. Le 16, de Mataro, on entendoit, dit-on, la canonnade.

— On assure, dit le *Commerce belge*,

que M. Van Volxem, ministre de la justice, vient d'adresser un rapport au roi sur l'évasion de l'ex-général Vandersmissen, principal condamné dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat, et qu'il y propose en même temps à S. M. un nouvel acte de clémence envers les trois autres condamnés politiques, MM. Vandermeere, Van Laethem et Verpraet.

— Dimanche, ont eu lieu à Tournay, les fêtes pour l'inauguration de la section du chemin de fer entre cette ville et Courtrai. Le roi des Belges assistoit à ces fêtes.

— La reine d'Angleterre et le prince Albert, qui sont en ce moment au château de Walner-Castle, appartenant au duc de Wellington, ont été il y a quelques jours visiter Douvres.

— En même temps qu'on apprenoit à Londres le naufrage de la *Reliance*, on recevoit la nouvelle de la perte du *Waterloo* dans la baie de la Table (rade du cap de Bonne-Espérance.) Le *Waterloo* avoit à son bord, outre l'équipage, 219 condamnés, 30 soldats du 99e régiment, 6 femmes et 14 enfans. Voici le nombre des victimes : 143 condamnés, 15 soldats, 14 matelots, 4 femmes et tous les enfans.

Les journaux anglais attribuent ces malheurs à la vétusté des deux bâtimens, dont l'un avoit 27 ans et l'autre seulement 14, et blâment le gouvernement de n'apporter aucune surveillance dans le choix des navires qu'il affrète.

— La *Gazette de Londres* contient un ordre du conseil qui déclare qu'à partir du 1er janvier 1843, les ports de Wellington, Auckland et Russel, dans la colonie de la Nouvelle-Zélande, seront ports francs.

— On mande de Græfenberg (Autriche) que le gouvernement français y a envoyé un officier de santé, pour apprendre à connoître la méthode suivie dans les cures d'eau froide.

— A la date du 7 novembre, le prince de Joinville et le duc d'Aumale étoient encore à Lisbonne.

Le bruit couroit dans cette que le ministère portugais seroit fié sous peu.

— On écrit de la Savoie qu'un assez considérable de la ville d'A devenue la proie des flammes. Di sons, situées près des portes Pré nes, ont été consumées.

— On a des nouvelles de Ne du 17 octobre, M. Webster éto jours à son poste de ministre des étrangères, bien qu'il fût enco tion de sa démission. En ce cas, le *Courrier des Etats-Unis*, il re roit à Londres M. Everett, qui vi lui-même remplacer à Paris le Cass.

— D'après l'*Abeille de la No Orléans*, sept steamers américai sombré sur divers points. Les été perdus avec leurs cargaison autres n'ont perdu que leurs mens; mais personne n'a péri d sinistres, que l'on doit sans dout buer à l'inexpérience ou à l'éto des pilotes américains.

---

La dissertation intitulée : *Du dans la Synagogue*, par M. Drach nous avons rendu compte dans précédent numéro, se trouve au de ce Journal. Prix : 5 fr. et 6 fr. de port.

*Le Gérant*, Adrien Le C

**BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEM**

CINQ p. 0/0. 118 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 40 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 25.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3295 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1297 fr. 5
Caisse hypothécaire. 768 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 108 fr. 65 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 470 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 18 fr. 1/

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

*[...]de pour étudier les ouvrages fran[...]s compris dans le Programme du [...]ccalauréat ès-lettres*; par l'abbé [...]P. Cruice, licencié ès-lettres, [...]fesseur de rhétorique à l'insti[...]on de M. l'abbé Poiloup. — [...] vol. in-12.

---

[...] jeunesse ne sauroit trop fixer [...]tion des hommes d'expérience [...] talent ; et, si l'on veut voir [...]ver autour de nous une généra[...] vraiment religieuse, il faut [...]les principes d'une éducation [...]ienne servent de base à l'in[...]tion qui se donne dans nos [...]es et dans nos institutions par[...]ères. L'avenir de la religion [...]ique en France est à ce [...]

[...] applaudissons donc à l'idée [...]e M. l'abbé Cruice de réunir, [...]l volume, les auteurs fran[...] sont compris dans le Pro[...]e du Baccalauréat ès-lettres, [...] en rendre l'étude plus facile, [...] complète, plus morale. L'ou[...] qui réaliseroit parfaitement [...] heureuse idée seroit bien pro[...] à inspirer aux élèves une juste [...]iration pour la belle littéra[...]e classique, tout en leur appre[...]t à juger les principaux écrivains [...] grand siècle selon les lois de la [...] rigoureuse orthodoxie.

La littérature, considérée au point [...] vue classique et religieux, telle [...] la pensée fondamentale qui a [...]idé à la rédaction du livre de [...] Cruice ; et son *Guide pour étu[...]r les auteurs français* comprend : [...]neille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Pascal, Bossuet, Fénelon, La Bruyère, Massillon, Montesquieu, Buffon et Voltaire.

Chacun de ces auteurs occupe une étendue convenable dans la publication de M. l'abbé Cruice, et forme une étude à part qui se compose d'une notice biographique, des divers jugemens qui ont été portés sur l'écrivain, d'une analyse de ses chefs-d'œuvre littéraires, enfin d'une appréciation des morceaux qui viennent d'être analysés. Le professeur, pour donner plus de poids à son livre, met de côté ses opinions personnelles, et emprunte ses matériaux aux auteurs les plus renommés et les plus compétens. Ce n'est pas la gloire littéraire qu'il a recherchée, c'est l'utilité des élèves, et rien de plus. Il a voulu présenter, à ceux qui s'initient à la connoissance des lettres françaises, un résumé de ce qui s'est dit de mieux sur les modèles du siècle de Louis XIV. Voyons comment il a rempli son but.

Les notices biographiques, par lesquelles s'ouvre chaque étude, sont dues à la plume de Fontenelle, Roger, Favier, Feller, La Harpe, Amar, d'Alembert, Suard et Cuvier. Ce sont de beaux fragmens qui peuvent donner aux élèves une juste idée du style historique, et qui s'attachent surtout au côté littéraire de la vie du personnage qu'ils font connoître. Mais n'y a-t-il pas quelque inconvénient à transcrire, sans modifications, ou du moins sans restrictions, ces fragmens sortis souvent d'une plume philosophique? Pour

ne citer qu'un exemple, il est dit : p. 243 :

« M. Montesquieu, nullement empressé de se montrer en public, sembloit attendre, selon l'expression d'un grand génie, un âge mûr pour écrire. Ce ne fut qu'en 1721, c'est-à-dire âgé de trente-deux ans, qu'il mit au jour les *Lettres persanes*. »

Il est tout simple que le philosophe d'Alembert, à qui ces lignes sont empruntées, loue les *Lettres persanes* comme le premier fruit de la *maturité* de Montesquieu. Mais les *Lettres persanes* sont le premier ouvrage de l'impiété licencieuse, depuis si tristement féconde ; et il nous semble que M. Cruice n'auroit pas dû exposer son jeune lecteur à prendre le change sur un point aussi grave.

Les jugemens, portés par différens critiques sur le même écrivain, ont été rassemblés par M. l'abbé Cruice avec beaucoup de soin. C'est ainsi, par exemple, que Corneille est apprécié par Racine, La Harpe, Vauvenargues et Blair ; Voltaire, par Montesquieu, J.-J. Rousseau, Schlegel et Châteaubriand ; La Fontaine, par Champfort, Boissy-d'Anglas et Walckenaer ; Pascal, par Châteaubriand, de Fontanes et la *Biographie universelle*, etc., etc. Comme on le voit, les autorités sont accumulées autour de chaque gloire littéraire, pour en faire connoître les beautés et les défauts, les grandeurs et les imperfections, en un mot pour fixer la place qui doit lui être assignée dans le monde classique, dans la hiérarchie des modèles.

Mais ce n'est pas assez de cette appréciation générale, vague, qui apprendroit à la jeunesse à parler de tout sans avoir rien approfondi, qui lui offriroit des noms imposans et multipliés pour cacher, sous l'apparence de l'érudition, une ignora[nce] réelle et dangereuse : il faut lui d[on]ner une connoissance positive [des] chefs-d'œuvre de notre littérat[ure] classique, ou, pour mieux dire, [il] faut la guider dans l'appréciatio[n in]time de chaque chef-d'œuvre ; [le] meilleur moyen d'obtenir ce r[ésul]tat, c'est l'analyse exacte, dét[aillée,] minutieuse de ces pages qu'[on ne] sauroit trop admirer, qu'on ne [sau]roit trop imiter, sous le [rap]port du style, de la noblesse, [de] l'ordre et du naturel. M. l'[abbé] Cruice l'a compris, et tel est [l'ob]jet de la troisième partie de [cha]cune de ses études. Le *Cid*, [Po]*lyeucte*, *Britannicus*, *Esther*, *Ath[alie]*, le *Misanthrope*, les *Fables de La [Fon]taine*, l'*Art Poétique*, les *Ora[isons] funèbres de Marie – Henriett[e de] France et du Prince de Condé*, [le] *Télémaque*, le *Livre de la Gra[ndeur] et de la Décadence des Romains*, [etc.,] sont tour à tour soumis à un ex[amen] de détail, qui embrasse le plan, [le] but et l'ensemble. Louer ces m[or]ceaux analytiques, c'est félici[ter] M. l'abbé Cruice de les avoir em[pruntés] à nos grands littérateurs, [à] La Harpe, à Walckenaer, à Marm[on]tel, au cardinal de Bausset, à C[hâ]teaubriand. Soyons juste toute[fois,] et disons que la plupart des anal[yses] ont été composées par M. l'a[bbé] Cruice lui-même : c'est la s[eule] partie de son ouvrage où il ait vo[ulu] mettre du sien, sans doute p[arce] qu'elle n'exigeoit pas l'autorité [des] noms, mais seulement la fidélit[é lo]gique d'un court et simple ex[posé.] L'auteur a bien fait de soigner [ces] morceaux d'étude et de leur don[ner] quelquefois même un certain dé[ve]loppement, car on ne sauroit tr[op] inculquer à la jeunesse l'esprit d'an[alyse]

lyse, esprit d'ordre et de symétrie malheureusement si rare dans les productions littéraires de nos jours.

M. l'abbé Cruice termine par des critiques particulières qui complètent le jugement que l'on doit se former des chefs-d'œuvre, précédemment soumis à un examen spécial. Ici encore il procède par voie d'autorité littéraire : il finit comme il a commencé, c'est-à-dire en détachant des ouvrages de quelques écrivains d'élite, les pages qui ont le mieux apprécié les immortelles productions d'une littérature que nos faiseurs de feuilletons et de romans veulent remplacer...

Nous soumettrons un doute à M. Cruice. Parmi les jugemens qu'il fait passer sous les yeux de ses jeunes lecteurs, n'en est-il pas qui ont plus de valeur littéraire que de valeur morale, et qui, par là même, ne permettent pas d'envisager sous son véritable jour l'auteur qui en est l'objet? En un mot, quelques-unes de ces appréciations tout *humaines* répondent-elles assez aux rigoureuses exigences de l'enseignement chrétien? Nous croyons que, sous ce rapport, l'ouvrage, d'ailleurs si estimable, de M. Cruice, peut être amélioré, lorsqu'on en publiera une seconde édition.

Nous ne finirons pas sans émettre une réflexion sur la manière dont M. l'abbé Cruice a composé son livre. On a vu que toujours il procède par voie d'autorité. Au moment où le romantisme cherche à introduire, dans la littérature, le mépris des règles, il est bon d'en inspirer le respect à la jeunesse; il est bon de lui inspirer le respect des grands noms dont s'honore la langue française. En littérature comme en morale, c'est l'autorité qui doit décider du bon et du beau, et non les caprices d'une licence sans frein. C'est en marchant sur les traces du siècle de Louis XIV, que la littérature française redeviendra ce qu'elle doit être ; c'est en imitant les modèles que ce grand siècle nous a légués, que nos jeunes écrivains parviendront à l'immortalité, et se procureront une gloire solide et durable.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME.—Nous avions lieu de croire que le consistoire seroit ajourné jusqu'au 5 décembre. Des lettres récentes nous permettent de supposer que la préconisation des archevêques et évêques nommés ne sera pas retardée. Il est même possible que le consistoire ait eu lieu le lundi 21 novembre.

---

PARIS. — Nous voulons épuiser la question de l'Eglise catholique française, et placer l'administration dans l'inévitable alternative d'exécuter la loi, en mettant fin au scandale, ou d'avouer par sa coupable inaction qu'elle le couvre de son égide.

Il n'est pas, dit l'*Union*, une croyance sincère, quelle qu'elle soit, qui puisse regarder comme indifférente cette profanation de toutes les croyances par des jongleurs éhontés. Animé du plus vif désir de voir ceux de nos frères qui ont le malheur de partager encore les erreurs de Luther et de Calvin, les abjurer et rentrer dans le giron de l'Eglise, dont ils se sont séparés, nous ne verrions pas sans indignation parodier sur des tréteaux les prières du temple protestant, quoiqu'elles n'aient pas à nos yeux le même caractère de sainteté que nos cérémonies et nos sacremens. A leur tour, les protestans doivent s'affliger de cette parodie criminelle des prières catholiques.

Comment se fait-il que le gouver-

nement en juge d'une autre manière? qu'il tolère par son silence, qu'il protége par sa tolérance ces odieuses spéculations de la cupidité ou de l'impiété? qu'il permette à des hommes sans foi et sans conscience, non-seulement d'afficher à tous les yeux leur immoralité, mais d'entraîner une multitude à leur suite dans le précipice? car il n'est pas d'années où plusieurs centaines d'enfans du peuple ne soient amenés, presque toujours par l'ignorance de leurs parens, à faire une première communion sacrilége, dans l'écurie du faubourg Saint-Martin. Pauvres enfans, à qui Dieu pardonneroit sans doute le crime qu'ils commettent à leur insu, si le poison qu'ils vont puiser à cette source corrompue n'attaquoit leur ame pour toujours, comme on a tout lieu de le craindre!

Or, savez-vous ce que dit le peuple, quand on cherche à lui faire entendre qu'il se trompe sur la légitimité de ces pasteurs qui cachent le loup sous l'habit du berger?

« S'il y avoit autant de mal qu'on le suppose, est-ce que le gouvernement les laisseroit faire? Il a bien su fermer les maisons de jeu et les bureaux de loterie, qui lui apportoient des millions; mais les prêtres en veulent à l'abbé Châtel, parce qu'il leur fait concurrence : c'est jalousie de métier. Nous aimons mieux aller chez lui, parce qu'*il est moins difficile*, et parce qu'on y chante en français. »

On pourroit citer des femmes qui ne sont pas impies, qui ne voient d'autre différence que celle de l'idiôme, entre l'église de leur paroisse et celle du faubourg Saint-Martin, et qui vont de très-bonne foi à celle-ci, sans croire commettre le moindre mal.

Qui donc aura la responsabilité de ces erreurs qu'il seroit si facile de prévenir, et des terribles suites qu'elles ne peuvent manquer d'entraîner?

Le gouvernement, dit-on, a les mains liées par le principe de la liberté des cultes, déposé dans la Charte?

Nous savons que la Charte garantit à chacun le libre exercice de son culte : elle ne contient rien de plus, rien de moins. Cela signifie-t-il que le premier venu peut, à sa volonté, se poser publiquement en créateur d'un culte nouveau ou en restaurateur d'un culte ancien, ou en importateur d'un culte étranger, et battre la caisse à sa porte ou dans les journaux, pour appeler le public? S'il en est ainsi, qui empêcheroit alors un énergumène de rétablir l'hérésie sanguinaire des flagellans; un fou de parcourir les rues tout nu, comme un sectateur de Brama; quelque antiquaire fanatique de sacrifier des enfans à Teutathès, au milieu des rondes et des pierres druidiques de Carnac; quelques libertins érudits d'ouvrir un temple à Vesta et aux mystères de la bonne déesse? Faut-il, sans aller plus loin, désespérer de voir reparoître les théophilantropes du Directoire? Et le gouvernement, en vertu de l'art. 5 de la Charte, ne sera-t-il pas obligé d'accorder à tous ces cultes une protection égale à celle qu'il accorde ou est censé accorder aux autres cultes?

Une pareille induction est exagérée, partant absurde, répliquera-t-on. Mais en quoi, s'il vous plaît? Où existe la limite, à partir de laquelle l'absurde commence? Qui dira : Ceci est un culte, et ceci n'en est pas un? Sera-ce le maire, le commissaire de police, le conseil municipal, le ministre, le conseil d'Etat, le tribunal?

Je sais bien qu'on pose en principe qu'un culte ne se reconnoît pas, qu'il se manifeste. A la bonne heure. C'est un principe comme un autre. Mais alors combien faut-il à une chi-

mère, à une imposture, d'adhérens pour passer à l'état de culte? C'est ce que ni la Charte, ni le *Bulletin des Lois* n'ont encore songé à déterminer. Faisons observer toutefois que dans cette hypothèse la théorie ou la pratique qui viendra à être considérée demain comme arrivée à l'état de culte réel l'étoit nécessairement la veille, et que chaque sectateur de ce culte peut dire à l'autorité : « C'est injustement que vous m'avez persécuté ou laissé persécuter jusqu'ici, puisque vous voilà aujourd'hui forcé de reconnoître que mon culte étoit bien un culte ; qu'il est resté privé de la protection que vous lui deviez d'après la constitution jusqu'à ce que l'évidence vous ait dessillé les yeux. Votre Charte est un mensonge. »

Tels sont les étroits impasses où conduisent les sophismes.

L'autorité prétend que le principe de la liberté des cultes ne lui permet pas d'empêcher Châtel de tenir officine de corruption.

Il paroît que cette raison du *laissez faire* ne doit profiter qu'au scandale, car il faut des autorisations spéciales, assez difficiles à obtenir, aux communes qui veulent ouvrir, à leurs propres frais, une église au culte catholique avec l'assentiment de leurs autorités, y compris celui de l'évêque diocésain ; car on interdit les processions dans des localités où elles n'avoient jamais été interrompues ; car on prohibe les missions là même où il y en a de fondées par des dotations spéciales ; car on empêche les évêques de se réunir pour se concerter sur les intérêts de la foi.

A la vérité, ces prohibitions n'existent point pour le protestantisme, dont les pasteurs peuvent tenir des synodes hautement annoncés ; dont les prédicans peuvent aller sans obstacle établir leur prêche ou leur conférence au milieu d'une population toute catholique, jusque sur la place publique, s'ils le jugent convenable, afin d'avoir un plus nombreux auditoire. L'autorité protége pour ceux-ci le libre exercice du culte envers et contre tous. Cependant, pour être exact, il faut constater que, quand certaines sectes dissidentes ont voulu s'élever dans les communions protestantes, le gouvernement a su trouver les moyens de les dissoudre, ou au moins d'interrompre leurs réunions.

Il a donc des armes dont il fait usage à volonté, des armes même de plusieurs sortes. Tantôt ce sont des lois prohibitives, comme la loi du 18 germinal an x, dont on restreint ou étend les termes élastiques suivant les besoins. Tantôt ce sont des lois facultatives, comme celle de septembre 1807, concernant les églises, ou l'article du Code pénal relatif aux réunions périodiques s'occupant de littérature, de politique ou de matières religieuses. Lois toutes antérieures à la Charte de 1830, évidemment contradictoires à son article 5, mais maintenues en vigueur par le fait ou par arrêts de la cour suprême.

Si ces armes existent, si même le gouvernement sait parfaitement en découvrir qui n'existent point dans son vaste, inextricable et poudreux arsenal du *Bulletin des Lois*, par exemple quand il s'agit de prohiber les missions et les processions, comment ne trouve-t-il pas dans cet arsenal un cadenas à mettre sur l'écurie du faubourg Saint-Martin ?

A toutes les instances de Mgr de Quelen, pour obtenir la cessation du scandale dont gémissoient sa conscience de chrétien et sa sollicitude de pasteur, il fut répondu constamment : « Laissons aller les choses. Il vaut mieux que le *Chatélisme* meure de sa belle mort, ce qui ne peut tarder, que de lui donner un vernis d'intérêt en offrant un prétexte à ses protecteurs, quels qu'ils soient, de le représenter comme persécuté. »

Hèlas! ces funestes compositions n'ont produit qu'un seul résultat: c'est le mal ajouté chaque année au mal produit par les années déjà écoulées. C'est bien peu connoître la perversité humaine, que de supposer qu'elle se décourage si facilement. Et n'est-ce rien d'ailleurs à vos yeux, ô sublimes politiques, que la perte de tant d'ames que vous laissez froidement s'engloutir dans l'abîme, jusqu'à ce qu'elles l'aient comblé, ou qu'il se referme de lui-même?

— Une question non moins grave est traitée dans la lettre suivante, qu'on nous écrit à la date du 25 octobre :

«Lorsque la révolution de juillet crut, aux jours de sa plus grande ferveur, devoir renvoyer les aumôniers des régimens, elle fit ce que nous nous attendions à lui voir faire. Mais plus tard, quand de nouvelles plaintes furent adressées contre cette inique mesure, la réponse du ministère fut, je crois, qu'il seroit pourvu aux besoins spirituels de nos régimens, lorsque le clergé des villes où se trouveroit la troupe seroit insuffisant, ou ne pourroit satisfaire aux besoins des garnisons qui s'y trouveroient. A-t-on jamais rien fait? n'a-t-on pas oublié, déjà, le lendemain, la promesse qui avoit été faite la veille? Il y a plus, et c'est ce qui m'a décidé à vous écrire, monsieur le Rédacteur, à vous qui avez réclamé, déjà plusieurs fois, des aumôniers pour nos bâtimens de mer; il y a plus, c'est qu'il n'a jamais été pris, par nos ministres de la guerre, aucune mesure, pour que nos pauvres soldats pussent entendre la messe les dimanches. Combien de bons militaires j'ai entendu se plaindre de ce que leurs colonels sembloient choisir de préférence, pour les exercices militaires, les heures auxquelles se célèbrent les messes, et notamment la messe de paroisse! Comment se fait-il qu'on n'ait jamais réclamé contre un usage si révoltant? Ils ne connoissent donc aucune religion, nos colonels de régimens! Comment se peut-il qu'il ne soit venu à l'esprit d'aucun d'eux, de donner à notre ministre actuel de la guerre, qui n'est pas irréligieux, l'idée de faire des ordonnances pour que, les jours de dimanche, les exercices militaires soient suspendus le matin au moins? Il n'y a pas longtemps que j'ai revu un de mes anciens vicaires, qui a exercé sur la côte de Coromandel les fonctions de missionnaire apostolique. Là, m'a-t-il dit, les dimanches sont soigneusement observés par les régimens anglais, et lui-même avoit été instamment prié par les chefs anglais, quoique protestans, de dire la messe, pour que les soldats irlandais pussent l'entendre... Nous aimons tant à imiter nos voisins d'au-delà de la Manche: comment se fait-il que nous ayons si peu à cœur de les imiter en ceci? Oh, on ne sait pas, ou bien on ne veut pas savoir ce que souffre le soldat français de cette privation d'exercices religieux! Il faut l'entendre, lorsqu'il croit pouvoir parler librement! Ses services mériteroient pourtant qu'on s'occupât un peu plus de lui...»

— Dimanche, M. l'archevêque-nommé de Tours, après avoir donné le salut à Saint-Eustache, est venu le donner au Petit séminaire de Saint-Nicolas. M. l'abbé de Ravignan a d'abord adressé aux jeunes lévites une éloquente allocution sur le dévoûment avec lequel ils doivent s'offrir tout entiers à Dieu. Le prélat les a ensuite exhortés, dans les termes les plus touchans, à se consacrer à Marie.

— Lundi matin, M. l'Archevêque de Paris a reçu, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, le renouvellement des promesses cléricales. Dans la soirée, ce prélat, président d'honneur de l'Institut catholique, a présidé la séance générale de rentrée. L'heure avancée ne nous permet d'entrer dans aucun détail.

— Les religieuses de l'Assomption de Notre-Dame se consacrent d'une manière spéciale à l'enseignement. Cette communauté a aujourd'hui un

pensionnat qui compte presque autant de jeunes Anglaises que d'élèves françaises. Mademoiselle Constance de Saint-Julien y a pris le voile ces jours derniers, et Mgr Gros, évêque-nommé de Saint-Dié, a présidé la cérémonie. A cette occasion, M. l'abbé Maupied a prononcé un discours sur l'importance de l'éducation chrétienne, qu'il a considérée comme une cause nécessaire du salut de la société.

— Aux prédicateurs que nous avons déjà désignés comme devant prêcher la station de l'Avent dans les églises de Paris, il faut ajouter : M. Tresvaux, chanoine titulaire, qui prêchera à Saint-Médard ; M. Gabriel, à Saint-Paul-Saint-Louis ; M. Noblet, à Saint-Laurent.

Cette station sera remplie, à Abbeville, par M. Coquereau, chanoine de Saint-Denis, et à Grenoble, par M. de Vancé.

*Diocèse de Coutances.* — Birié, né à Metz et élevé dans la religion judaïque, est attaché, depuis longues années, à l'hôpital maritime de Cherbourg. Instruit des élémens et des devoirs de la religion catholique par M. Rauline, aumônier de la marine, ce vieillard a sollicité le baptême, qu'il a reçu le 9 novembre. M. Lauvergne, médecin en chef de la marine, et madame Parseval-Deschênes, femme du préfet maritime, lui ont servi de parrain et de marraine. Birié a été admis ensuite à la table sainte. Cette pieuse cérémonie a eu lieu dans la chapelle de l'hôpital maritime.

*Diocèse de Lyon.* — M. de Magallon, supérieur des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, est arrivé à Lyon le 15 novembre, revenant d'Afrique, où le ministre de la guerre lui a confié le soin d'un hôpital militaire à La Calle. Il étoit parti, en même temps que les évêques, avec plusieurs Frères de son institut.

Treize Sœurs de la Doctrine chrétienne, de Nancy, ont également fait le voyage d'Afrique, où elles sont distribuées dans divers établissemens.

*Diocèse de Marseille.* — La tempête qui a forcé le *Gassendi* de chercher un asile à Palma a été plus violente qu'on ne l'a d'abord annoncé : la barre du gouvernail s'est brisée, il a fallu près d'une demi-heure pour la réparer, et, si on eût été près de terre, le bâtiment qui ne gouvernoit plus y eût été sans doute jeté, au risque de périr corps et biens.

Cette relâche obligée à Palma a été un véritable bienfait pour deux navires français chargés de malades qui s'y trouvoient arrêtés. M. l'évêque de Marseille a envoyé M. Tempier, son vicaire-général, et un autre ecclésiastique, visiter ces navires, et cinq malades, dont la position étoit désespérée, ont reçu d'eux avec joie les consolations de la religion. Cette circonstance ne suggérera-t-elle pas à MM. les ministres de la guerre et de la marine la pensée d'attacher un aumônier au moins aux navires destinés au transport des malades? A terre, il y a des aumôniers dans les hôpitaux : ne doit-il pas s'en trouver, à plus forte raison, dans ces hospices mobiles où le mal de mer vient encore aggraver la situation des blessés et des infirmes? C'est une question d'humanité que nous soumettons avec confiance aux deux ministres.

Le *Gassendi* ayant été admis à la libre pratique, les prélats ont pu visiter à Palma deux évêques vénérables, l'un titulaire du diocèse, l'autre exilé dans cette île, et tous deux victimes de la persécution qui afflige l'Eglise d'Espagne. La démarche de nos prélats a été pour ces dignes pontifes une douce consolation.

Au lieu d'entrer dans le port de Marseille où les évêques étoient attendus, le *Gassendi* les a débarqués à Toulon. M. l'archevêque de Bordeaux s'est rendu à Nice, M. l'évêque de Châlons dans une pieuse solitude du diocèse d'Aix, MM. les évêques de Digne, de Marseille, de Valence, et M. l'évêque nommé de Nevers, à Marseille. Mgr Sibour et Mgr Chatrousse y ont à peine séjourné et sont repartis pour leurs diocèses.

Mgr de Mazenod et Mgr Dufètre ont voulu consacrer, par leur exemple, la pieuse coutume des marins, qui, échappés aux périls de la navigation, se font un devoir d'accomplir le pélerinage de Notre-Dame-de-la-Garde. Les deux prélats ont célébré les saints mystères dans cette chapelle.

Aussitôt après, M. l'évêque nommé de Nevers a quitté Marseille.

— Mgr de Mazenod a récemment ordonné prêtre, dans la chapelle du du palais épiscopal, M. l'abbé de Blacas, celui des fils du feu duc de Blacas dont Pie VII a été le parrain, et auquel ce pontife a donné son nom. Le filleul de Pie VII n'a pas démenti devant Dieu ce noble et saint patronage.

AUTRICHE. — Le docteur Salzbacher, chanoine de la cathédrale de Vienne, est de retour, après six mois d'absence, des Etats-Unis d'Amérique. Il avoit été chargé d'y constater les résultats obtenus par l'*Association Léopoldine*, qui a pour objet la Propagation de la Foi catholique dans l'Amérique du Nord. La rapidité des communications a mis M. Salzbacher à même de parcourir en ce court espace de temps dix sept Etats et onze diocèses.

Parmi les 17 millions d'habitans que comptent les Etats-Unis, il en est 1,200,000 de catholiques.

BELGIQUE. — L'abbé Helsen, fondateur d'un nouveau culte hérétique dont il ne reste plus de trace, et auteur de divers écrits impies et immoraux, a été arrêté dans les environs de Louvain, il y a quelque temps, pour délit de vagabondage, et déposé à l'hospice des Alexiens, à Louvain.

Etant tombé dangereusement malade dans cet hospice où il est encore, l'abbé Helsen reçu la visite de M. le doyen de Louvain, son ancien condisciple au séminaire de Malines, et qu'il reconnut au premier abord. Le doyen, charmé de trouver en lui une entière présence d'esprit, l'exhorta avec douceur à revenir de ses écarts et à se réconcilier avec Dieu. Il lui rappela les années de sa jeunesse, le souvenir de ses vertueux parens et les bonnes dispositions dont il étoit lui même animé le jour où il se consacra au service des autels. Ces souvenirs et le ton dont M. le doyen les rappeloit, émurent M. Helsen. Il fondit en larmes, et répondit, sans la moindre hésitation, qu'*il étoit disposé* à rentrer dans le sein de l'Eglise, à rétracter ses erreurs et à faire sa paix avec S. Em. le cardinal-archevêque de Malines, auquel il fit demander pardon par M. le doyen. Celui-ci dit que, comme son apostasie et les fautes dont il s'étoit rendu coupable, avoient été publiques, il étoit nécessaire que son abjuration le fût également. M. Helsen y consentit, et, le 11 novembre, à 11 heures du matin, il signa une première rétractation en présence de témoins. Peu après, il reçut les sacremens avec des marques de piété qui édifièrent les assistans.

Cependant M. le doyen, pour s'assurer davantage de la sincérité et de la réalité de la rétractation de M. Helsen, voulant d'ailleurs rendre impossible tout doute à cet égard, crut ne pas devoir se contenter d'un premier aveu. Le 14 novembre, il renouvela au pénitent les demandes

voit déjà adressées : M. Hel-
ondit avec la même assu-
signa une seconde rétrac-
présence de cinq témoins,
squels se trouvoient deux
en médecine. Il autorisa en
nps M. le doyen à lui don-
la publicité possible, afin
réparer ses scandales et de
la voie de l'erreur ceux
xemple a malheureusement
à y entraîner.
copie de cette rétractation
ginal est déposé aux archi-
rchevêché de Malines :
m de Notre-Seigneur Jésus-
,
harles Helsen, prêtre catholi-
olique, romain, j'abjure et je
toutes les fausses doctrines que
nées, tant à Bruxelles qu'en
ux, et que j'ai écrites en mes
pamphlets contre la sainte
ape de Rome, et contre S. E.
-archevêque de Malines, etc.
le humblement pardon à Dieu
s péchés et scandales, que je
intenant en mon cœur, et dans
spère, avec la grâce de Dieu,
ais retomber. Je m'unis entiè-
t en tout, à la sainte Eglise
apostolique, romaine, et je
ement tout ce qu'elle nous
croire. Je renonce à toutes
s, schismes, etc., et j'espère
core expier et réparer le mal
ommis en ma vie. Tout ceci
é avec conviction et pleine
connoissance entre les mains
Craessaerts, doyen de la
u district de Louvain, et
e de M. Vrancken, médecin
n; de M. Haan, professeur en
de M. Jean-Antoine de Bec-
r; du Père Van den Ende, su-
la maison des Alexiens; et du
ustin Van Haecht; et j'ai signé
our autant que mes forces me
nt, de ma propre main.
in, ce 14 novembre 1842, à

C. HELSEN, *presb.*

» Nous soussignés nous certifions qu'au moment où M. l'abbé Helsen a signé l'acte ci-dessus, il jouissoit de la plénitude de ses facultés intellectuelles et comprenoit entièrement la lecture que M. le doyen lui en a faite en notre présence.

» Louvain, le 14 novembre 1842, à midi.

» J.-B. VRANCKEN, HAAN, J.-A. DE BECKER, J. VAN DEN ENDE, supérieur des Alexiens; A. VAN HAECHT.

» Quod attestor hac 14 novembris 1842.

» F. CRAESSAERTS, dist. Lov. decanus. »

Nous devons dire que les mots *pour autant que mes forces me le permettent* s'expliquent par l'état de foiblesse physique de M. Helsen, à qui il a fallu soutenir le bras pour l'aider à signer.

---

ESPAGNE. — Les *chapelles de musique* entraînoient une dépense : un ordre de M. Zumalacaregui les supprime dans toutes les cathédrales du royaume. Cet ordre est un premier pas fait dans une carrière qui aboutit directement à la ruine de la religion, dans son culte et dans ses ministres. Cette année, on supprime les *chapelles de musique*, pour n'être plus importuné de la réclamation des frais de leur entretien, qu'on ne paie pas, malgré une solennelle promesse; l'année prochaine, on supprimera, pour le même motif, une autre partie du culte, et ainsi de suite jusqu'à sa totale suppression.

---

SUISSE. — Voici en quels termes le Nonce apostolique a notifié au gouvernement de Lucerne son prochain retour dans cette ville :

« Très-illustres et très-honorés Messieurs,

» Le zèle que vous avez voué aux intérêts de l'Eglise et à la défense de ses institutions depuis l'introduction de la nouvelle constitution que le louable can-

ton de Lucerne s'est donnée, il y a peu de temps; les témoignages de dévouement filial que vous avez donnés au Saint-Siége, ainsi que les désirs empressés que vous m'avez exprimés à plusieurs reprises de voir affermir d'une manière durable, par le retour du Nonce apostolique chez vous, les rapports entre le Saint-Siége et votre louable gouvernement, ont engagé le Souverain-Pontife à seconder les vœux que vous lui avez soumis par mon entremise. Le Saint-Père a daigné les accueillir avec cette bonté qui le caractérise, et il vient de disposer que dorénavant les représentans du Siége apostolique rétabliront leur résidence ordinaire dans la ville de Lucerne, qu'ils s'étoient vus obligés de quitter à raison de circonstances fâcheuses, lesquelles, grâce à Dieu, n'existent plus.

» Je suis donc heureux de pouvoir vous annoncer officiellement, T. I. et H. M., cette paternelle et bienveillante disposition du S. S. conforme à vos désirs, et dans laquelle vous verrez, j'en ai la conviction, une nouvelle preuve de la bienveillante condescendance de Grégoire XVI envers la république de Lucerne.

» C'est avec regret, je puis bien le dire, que je m'éloigne de ce bon et religieux peuple de Schwytz, qui est animé des meilleurs sentimens, d'une profonde vénération pour la chaire pontificale, qui m'a entouré de tant de prévenances et donné tant de marques de sincère attachement : je me les rappellerai toujours avec une bien vive reconnoissance. Mais je sens toutefois une grande satisfaction d'aller résider au milieu du peuple lucernois, dans ce lieu où mes illustres prédécesseurs ont laissé tant de souvenirs, et où je pourrai apprécier la droiture de cœur de ce peuple, la religion des magistrats éclairés qui président aux affaires, et les justes titres par lesquels Lucerne, ce canton illustre, a été regardé comme le centre de l'union catholique en Suisse, et que Pie VII a bien voulu ainsi qualifier dans l'un des brefs qu'il vous adressa : « *Inter catholicorum pagos semper principem locum obtinuit, quem semper apostolica sedes in deliciis h[...] buit, ac singulari amore prosec[...] est.* »

» J'espère, très-illustres et très-ho[...]rés Messieurs, que, pénétrés de ce[...] préférence dont vous jouissez parmi [...] autres cantons catholiques, vous co[...] prendrez vous-mêmes le besoin de [...] doubler vos efforts pour répondre [...] exigences de l'Église catholique, soit [...] resserrant de plus en plus les liens [...] vous unissent avec vos confédérés, [...] en repoussant avec constance et [...] dité les audacieuses attaques que [...] nemis portent aux institutions sacrées [...] la foi dont vous faites une professio[...] solennelle.

» C'est dans cette confiance, qu[...] vous prie, très-illustres et très-hon[...] Messieurs, d'agréer l'assurance réit[...] de ma considération très-distinguée.

» Schwytz, le 30 août 1842.

» JÉROME, archevêque de Mélitène, Nonce ap[...]tolique. »

— Le clergé catholique du ca[...] de Neuchâtel fut d'abord formé [...] clergé et des deux Frères Capu[...] de l'hospice du Landeron et des [...] et chapelain de Cressier. Les cu[...] du Landeron et de Cressier étoient [...] alternativement doyens. Dans l[...] circonstances solennelles des compli[...]mens du nouvel an, de l'arrivée [...] prince, du gouverneur...., le cler[...] se joignoit à la bourgeoisie du La[...]deron et de Cressier, et le do[...] portoit habituellement la paro[...] sans doute comme le plus capabl[...] Cependant, le clergé s'étant succes[...]sivement augmenté du curé de Ne[...]châtel et de son vicaire, des curés d[...] Cerneux-Péquignat et de la Chaux[...]de-Fonds, les ecclésiastiques étran[...]gers à la bourgeoisie du Landeron [...] de Cressier se trouvèrent dans u[...] position anormale. Ils se joignire[...] cependant à cette bourgeoisie. Ma[...] bientôt des événemens firent com[...]prendre que *même* le clergé du Lan[...]deron et de Cressier n'étoit pas r[...]

comme une partie intégrante
te bourgeoisie dans les circon-
ès susdites, que par conséquent
gé pouvoit être exclu de son
ns ces cas importans, et pa-
ainsi manquer à des devoirs
par les convenances sociales,
és par une longue prescrip-
agréés par le gouvernement.
oyen Aibischer, alors curé de
tel, conçut le projet de créer
gé une position à la fois indé-
te et honorable. Du consente-
onné par écrit, de *tous* les ec-
ques de son décanat, il pré-
u conseil d'Etat une requête
t à obtenir que le clergé ca-
e pût aussi former un corps
at. Après avoir surmonté de
euses difficultés, le conseil
a fait droit à cette demande,
uellement le clergé forme un
constitué ayant son président,
het et son huissier. Il a dé-
cette année en présentant,
tel, les complimens du nou-
; et, à l'arrivée du roi de
il a été invité à envoyer une
n de trois membres.
sociation secrète, dite *As-
nationale protestante*, vient de
er à Genève. Elle a déjà réussi
er une quinzaine de sections de
quinze membres. Elle a pour
parent la défense de l'Eglise
ante contre les invasions du
icisme. Sous ce prétexte, elle
rt ses bras aux méthodistes qui
entrés en grand nombre, par
mpathie commune, celle de
ne des nouvelles institutions
cratiques.

---

x. — Un journal catholique du
le cite un trait de remarquable
lité. Le commandant d'un ré-
nt, au moment de quitter Chin-
pour se rendre dans les provin-
u Nord, a fait remettre à M. Bac-
ns, prêtre catholique de cette
lité, 122 roupies, destinées à l'achat des livres religieux pour l'usage des soldats catholiques de son régiment. Ce commandant, qui se nomme Woodhouse, est membre de l'Eglise anglicane.

— Les couvens catholiques se propagent dans les Indes. A ceux qui existent déjà à Calcutta, nous avons à ajouter celui qu'on vient d'établir à Chandernagor. Le colonel Filose a donné un lac de roupies (250,000 fr.) pour le couvent qui doit être établi à Agra. Suivant le *Bengale Hurkuru*, du 11 août, six religieuses, destinées à ce nouvel établissement, étoient arrivées au cap de Bonne-Espérance.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Au nombre des travaux dont on annonce que les chambres doivent s'occuper dans le cours de leur prochaine session, les journaux comptent un projet de loi sur l'instruction publique. Si cela est, tant pis ! car il est à croire qu'il se ressentiroit plus ou moins de l'esprit et des dispositions connues de son auteur; ce qui ne promettroit pas grand'chose de satisfaisant pour les besoins de l'époque. Puisqu'on a tant fait que d'attendre douze ans la loi qu'on dit être près d'éclore, peut-être vaudroit-il mieux patienter encore un peu pour donner le temps au ministère de M. Villemain de passer et de céder la place à un autre. Car, dans ces choses-là, c'est déjà un grand point que d'être sûr de n'avoir rien à perdre au change.

---

A l'époque où des intrigues se montoient dans les deux chambres pour faire tomber le cabinet du 1[er] mars, un des journaux de M. Thiers mettoit tous les partis au défi de trouver mieux. « Dès qu'ils ne peuvent s'arranger de la politique de M. Thiers, disoit-il, on doit croire qu'ils en ont une meilleure à offrir. Sans cela, il seroit trop ridicule de se présenter *comme un en cas de gouvernement.* »

Non, cela n'est point ridicule; tous les

[illegible] de juillet sont *des en cas de gouvernement* qu'on est toujours sûr d'avoir sous la main au premier signal et à toutes conditions. Ils ne diffèrent les uns des autres que par la possession et la non-possession du pouvoir. Ceux qui sont dehors veulent entrer; ceux qui sont dedans veulent y rester, voilà tout ce qui les brouille et les sépare d'opinion. Dans son *Histoire de la révolution Française*, M. Thiers a très-judicieusement défini cette race de chasseurs, en disant d'elle que tous les chefs de parti *s'allient successivement au pouvoir à mesure qu'ils y arrivent.*

Fiez-vous donc aux uns comme aux autres; et soyez bien persuadés qu'il n'est pas un seul *de ces en cas de gouvernement* qui ait la moindre envie de différer de ses prédécesseurs; de même que ses successeurs n'auront pas la moindre envie de différer de lui. Qui en voit un les voit tous : *S'alliant successivement au pouvoir à mesure qu'ils y arrivent.*

---

**PARIS, 21 NOVEMBRE.**

Mgr le duc de Bordeaux est arrivé le [illegible] novembre de Kirchberg à Prague, où il devoit passer quelques jours. Il n'avoit pas habité cette ville depuis l'époque où son vénérable aïeul quitta le château impérial du Hradschin, pour chercher un [illegible]. Le prince y a trouvé le souvenir de l'accueil fait à son enfance, et la bonne population, qui accompagna son départ de tant de regrets, a été heureuse, à son tour, de voir Henri de France digne des vœux qu'elle avoit formés pour lui.

Le même intérêt, les mêmes sympathies populaires n'ont cessé de l'entourer à Goritz et à Kirchberg.

Pendant l'absence de Mgr le duc de Bordeaux, les augustes exilés sont restés à Goritz.

— Le *Constitutionnel* annonce que MM. [illegible]-Duperron et de Tilly, anciens membres de la chambre des députés, doivent être nommés pairs de France.

— Tout [illegible] annon-

cer de Paris dans la *Gazette d'A*[illegible] *bourg*, que les différends entre la [illegible] de Russie et le cabinet français é[illegible] aplanis, et que M. le comte de P[illegible] M. de Barante se rencontreroient [illegible] lin pour aller reprendre leurs post[illegible] pectifs d'ambassadeurs à Paris et à [illegible] Pétersbourg. Cette nouvelle est in[illegible] les relations entre les deux cabi[illegible] meurent dans le même état, et l[illegible] continuera d'être représentée à P[illegible] un simple chargé d'affaires.

— Le *Moniteur* publie à la [illegible] rapport du ministre de l'instru[illegible] blique, une ordonnance portant [illegible] cours d'instruction primaire [illegible] seront annexés aux colléges co[illegible] des villes de Bourg (Ain), Rh[illegible] dennes), Villefranche (Aveyron), [illegible] (Calvados), Saint-Flour (Cantal), [illegible] (Creuse), Sarlat (Dordogne), Saint-[illegible] Léon (Finistère), Issoudun (Indre) [illegible] mande (Lot-et-Garonne), Mende (L[illegible] Coutances (Manche), Lunéville ([illegible] the), Pont-à-Mousson (Meurthe), [illegible] nes (Morbihan), Argentan (Orne), [illegible] (Basses-Pyrénées), Draguign[illegible] Saint-Dié (Vosges).

— M. le maréchal ministre [illegible] guerre vient de nommer M. C[illegible] colonel du génie en retraite, [illegible] caire de l'Ecole-Polytechnique, en [illegible] placement de M. Fourcy, décédé.

— Les dons et legs faits l'année [illegible] nière, en faveur des pauvres et d[illegible] pices de Paris, s'élèvent à 146,[illegible] capital, à 640 fr. en rente, et [illegible] maison évaluée 32,324 fr., ce q[illegible] sente un total en capital, la rente [illegible] lée à 5 0/0, de 191,624 fr.

— Le *Messager* publie ce soir [illegible] sieurs rapports d'Alger. Rien de [illegible] important n'a eu lieu dans la coloni[illegible] puis la grande expédition. Cepend[illegible] général Bugeaud rend compte d[illegible] ques razzias opérées avec succès. [illegible] va selon ses désirs dans l'étendue d[illegible] possessions en Afrique.

— Samedi, la cour d'assises a ter[illegible] l'affaire des employés de l'Hôtel-de-[illegible] Après un résumé très-lucide du p[illegible]

M. Froide'ond de Farges, qui a les débats avec beaucoup de fer- de dignité, le jury s'est retiré dans de ses délibérations. Après quatre d'absence, les jurés rentrent dans d'audience, et le chef du jury lecture du verdict.

et Philidor sont déclarés non les.

est déclaré coupable de fabrica- l'usage d'un mémoire de 1,515 fr., el il a apposé de fausses signatu- ury déclare qu'il existe en faveur des circonstances atténuantes.

est déclaré coupable d'avoir, t d'une administration publi- de l'argent de divers particu- r s'abstenir de faire des actes dans l'ordre de ses devoirs. déclaré en faveur de Boutet des ces atténuantes.

quin est déclaré, à la *simple* (1), coupable d'avoir, étant d'une administration publique, de Millin de Grandmaison la crite d'une somme de 25,000 faire un acte de ses fonctions non laire. Les autres questions re- x autres faits sont résolues ent. Le jury déclare *à la ma-* 'il existe en faveur de l'accusé quin des causes atténuantes.

et Philidor sont introduits. M. le nt prononce leur ordonnance d'ac- ent et ajoute : « Solet, ç'a été un r, un grand malheur pour vous de e sur le banc de la cour d'assises; êtes pas seulement acquitté, vous nocent, c'est un hommage que je is à vous rendre. Philidor, que ce reux procès soit pour vous une n

gardes amènent Morin et Boutet; es instans après, l'accusé Hourde- entre se traînant avec peine, et d'un pas chancelant se dirige vers son banc, sur lequel il tombe assis. En entendant la lecture de la déclaration du jury donnée par le greffier, l'accusé Hourdequin lève et joint ses mains avec désespoir.

M. le président demande aux accusés s'ils ont quelque chose à dire sur l'application de la peine. Ils gardent le silence. La cour se retire pour délibérer, et au bout d'un quart-d'heure elle rend un arrêt par lequel, vu les articles 147, 148, 164, 177 et 463 du Code pénal, elle condamne Morin à trois ans de prison et 100 francs d'amende, Boutet à trois ans de prison, Hourdequin à quatre ans de prison, tous trois aux frais du procès, et fixe à une année la durée de la contrainte par corps.

Le jury a remis à M. Goujon, défenseur de Philidor, une lettre adressée au préfet de la Seine, pour le prier d'autoriser Philidor à rentrer dans les bureaux de la Ville.

— La septième chambre du tribunal correctionnel s'est occupée dernièrement d'une prévention d'abus de confiance qui a révélé un genre de fraude que nous devons signaler dans un but d'intérêt général. Des individus achètent dans les cafés de la capitale le marc de café pour le mélanger soit avec le café, soit avec la chicorée, et ils le revendent ensuite comme café-chicorée. Précédemment, ces mêmes individus achetoient des débris et de la poussière que produit la semoule et les coloroient avec une essence pour en faire un mélange avec du café; mais, comme ces ingrédiens étoient légers, on renonça à ce genre de fraude pour faire usage de celui que nous venons d'indiquer.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Granier de Cassagnac, rédacteur du *Globe*, a été condamné vendredi par le tribunal correctionnel de Corbeil (Seine-et-Oise), à 100 francs d'amende et aux dépens, pour son duel avec M. Lacrosse, membre de la chambre des députés. M. Granier de Cassagnac avoit décliné la compétence du tribunal correctionnel, et demandé à être renvoyé devant les assi-

(1) C'est-à-dire à la majorité de sept contre cinq. La cour, en ce cas, avoit culté, si à la majorité elle reconnois- que le jury s'étoit trompé, d'annuler déclaration, et de renvoyer l'affaire à autre session.

ses. Mais le tribunal s'étant déclaré compétent, M. Granier de Cassagnac a fait défaut.

— Une somme de 24,000 fr. vient d'être votée par le conseil municipal de Saint-Pol (Pas-de-Calais), pour la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville.

— Depuis long-temps, Philibert Charlet, propriétaire à Loché (Saône-et-Loire), s'adonnoit à l'ivrognerie, et, surexcité par le vin, se livroit à de graves voies de fait contre sa femme paralytique. Cette conduite avoit inspiré à leur fils Claude une haine d'autant plus violente contre son père, qu'il avoit la plus tendre affection pour sa mère.

Le 12 novembre, Claude entrant, vers neuf heures du soir, dans l'étable, pour faire la litière des bestiaux, trouva son père étendu près d'une feuillette de vin, et achevant de s'enivrer. Une odieuse pensée germa alors dans l'esprit de ce malheureux jeune homme; s'armant d'un bâton, il alla se mettre en embuscade dans l'écurie, où son père couchoit sur un lit de feuilles, et, quand celui-ci entra, il l'étendit mort, la tête fracassée par vingt-sept coups.

Arrêté immédiatement, il a avoué son crime, en disant qu'il avoit sacrifié son père pour sauver sa mère. On l'a conduit à la prison de Mâcon.

— Deux jours après l'exécution, à Montpellier, du parricide Fabre, le nommé Sigé, de l'arrondissement de Saint-Pons, a été arrêté comme accusé d'avoir tué son père, dont le cadavre a été trouvé pendu dans sa maison.

— On assure que les pommes de terre, qui généralement ne se trouvoient pas encore cueillies avant les derniers froids, ont été fortement endommagées dans plusieurs départemens, et particulièrement dans ceux de l'Auvergne.

— On écrit de Toulon, 15 novembre, que depuis le 5 on a embarqué pour l'Algérie, sur divers bâtimens, 2,761 militaires. Dans les derniers jours d'octobre, étoit parti, pour la même destination; le 32e de ligne avec un effectif de plus de 2,000 hommes.

## EXTÉRIEUR.

Une grande agitation règr pagne. A Madrid, les cortès co par un acte d'hostilité contre le en nommant M. Olozaga pré leur chambre des députés, e tina, vice-président. Espart disposé à céder au mouvemen nistériel, en renouvelant so dans le sens de l'opposition. L de la garnison de Madrid sont sur le pied d'alerte. On publi fant don François de Paule clamé régent par les habitan gosse. D'autres signes de m ment éclatent de toutes parts. lone, les troupes ont été forc population et la garde natio cuer la ville après un comba Les habitans se sont emparés rie. Les femmes ont pris part vement, et ont marché armée contre les régimens de lig campent hors de la ville. On l'insurrection a gagné Solson Ces dernières nouvelles ont mises par le télégraphe, de Paris. Ces graves événemen avoir eu lieu les 16 et 17 no croit que les crimes et les f général Zurbano ont cont beaucoup à ces soulèvemens

— Le ministre de l'intérie gique, a soumis à la chambr sentans un projet de loi aya de lever un droit de sortie s nombre d'objets manufacturé duits agricoles.

— A son audience du 17 r tribunal correctionnel de Bru noncé son arrêt dans l'affai l'évasion de M. Vandersmiss

L'épouse et les deux fils d dont un seul a été arrêté, damnés à 24 heures de priso

M. Deglain, directeur Carmes, a été acquitté; Staeck a été condamné à prison.

— On a rapporté que l'ex-

dersmissen s'étoit échappé de prison sous des habillemens de femme. Il n'en est rien. Voici comment les choses se sont passées, d'après le récit de M. Ernest Vandersmissen, condamné à vingt-quatre heures de prison, pour avoir favorisé l'évasion de son père. Après qu'il eut résolu de tenter la fuite, Vandersmissen père se couvrit du manteau de son fils aîné, tandis que le fils cadet, de la même taille que Madame Vandersmissen, revêtit les habillemens de sa mère; placé ainsi entre son père et son frère Ernest, tous les trois se sont présentés à la grille qui leur a été ouverte, et ils sont sortis de la prison sans difficulté.

— En Angleterre, la taxe sur le reveuu continue à exciter beaucoup d'irritation dans toutes les classes.

— M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur à Londres, est tout-à-fait rétabli de l'indisposition dont il étoit atteint depuis son retour de Paris.

— On nous communique, dit le *Messager*, les nouvelles suivantes arrivées par voie extraordinaire:

« Alexandrie, 5 novembre.

» Un traité de paix a été conclu entre le plénipotentiaire anglais et le gouvernement chinois. Les stipulations principales portent :

» 1° La Chine paiera en trois ans, 21 millions de dollars.

2° Les ports de Canton, Amoy, Ning-Po et deux autres, sont ouverts au commerce anglais.

» 3° L'île de Hong-Kong est cédée à perpétuité à S. M. Britannique.

» 4° Les prisonniers seront rendus.

» 5° Une amnistie sera publiée.

» 6° Les officiers des deux nations seront traités sur le pied d'égalité.

» 7° Les îles de Chusan et de Kolong-Son seront occupées jusqu'à parfait paiement du tribut. »

Il s'agit de savoir maintenant si ce traité n'est pas, comme il est déjà arrivé, l'œuvre de commissaires qui seront un peu plus tard désavoués par l'empereur de la Chine. Les journaux de Bombay, reçus aujourd'hui à Paris, en confirmant la nouvelle de la conclusion du traité, ajoutent qu'on n'attend plus que la ratification du prince, et semblent croire qu'elle ne se fera pas attendre.

— Les nouvelles de l'Inde sont très-satisfaisantes. Le *Malta-Times* du 13 novembre annonce que Caboul est pris, Guznee détruit, et que tous les prisonniers ont recouvré la liberté.

— Le trésor public de Prusse a accordé à tous les députés qui ont fait partie du comité des Etats; sans distinction aucune, trois écus par jour à dater de l'époque de leur départ, et en outre un écu et dix gros pour chaque mille, selon la distance à parcourir.

— Le roi des Deux-Siciles a quitté Naples presque à l'improviste pour se rendre en Sicile; il est arrivé à Palerme le 4.

— Le *Journal of Commerce* de New-York annonce la saisie de marchandises françaises, importées à Boston par le *Royal-Mail-Steamer:* Ce journal blâme fortement ce procédé de la douane américaine, qui se fonde sur ce fait que les bâtimens anglais ne peuvent introduire en Amérique que des produits du sol ou des manufactures anglaises.

— Nous lisons dans une lettre d'Alexandrie, 24 octobre :

« Méhémet-Ali, ayant l'intention de contracter un emprunt, a fait demander à M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople, si, pour faire cette opération, il avoit besoin de l'assentiment du grand-seigneur. M. de Bourqueney a répondu négativement. On croit néanmoins que le pacha sollicitera le consentement du sultan, afin d'inspirer plus de confiance aux capitalistes qui seroient disposés à lui prêter de l'argent. »

— Le jour même où Emin-Effendi, commissaire de la Porte-Ottomane, arrivoit à Belgrade, le prince Michel se rendoit à Neustadt, où on pense qu'il restera. On dit qu'il a refusé de répondre à la lettre de Kiamil-Pacha qui lui redemandoit, au nom du sultan, les insignes de la souveraineté.

Pendant cette époque de l'année ecclésiastique destinée à rappeler aux fidèles le temps qui s'est écoulé entre la chute du premier homme et l'avénement du Sauveur, nos lecteurs voudront méditer l'excellent livre publié par Mgr Le Tourneur, évêque de Verdun, sous le titre de : *Temps de l'Avent.* Aucun ouvrage ne les préparera mieux à honorer le souvenir et à recueillir les fruits de l'avénement du Fils de Dieu. L'attente, les désirs et les espérances des saints de l'ancienne Loi, qui ont appelé avec tant d'ardeur et de persévérance la venue du Messie, nous apprennent comment nous devons nous disposer à donner naissance à Jésus-Christ dans nos cœurs, en renaissant nous-mêmes à la grâce, à la sainteté, à l'innocence, dont il nous a offert dans sa personne le plus parfait modèle. Mgr Le Tourneur nous montre, dans la première semaine, Jésus-Christ *promis;* dans la seconde, Jésus-Christ *représenté;* dans la troisième, Jésus-Christ *annoncé;* dans la quatrième, Jésus-Christ *donné.* Nous n'aurons pas rappelé en vain cet ouvrage, dont la lecture est si propre à provoquer des œuvres de pénitence et de justice de la part de ceux qui l'auront sérieusement médité. On sait qu'il fait partie de l'*Année chrétienne, ou le Chrétien sanctifié par la connoissance de Jésus-Christ,* publiée par le pieux prélat : mais il se vend séparément.

Le *Manuel complet d'Instructions et de Prières* à l'usage de l'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE continue de se répandre avec la gloire de Marie, avec le règne de Jésus-Christ son fils, avec l'édification et la sanctification des hommes que l'Archiconfrérie porte partout où elle est connue.

Mais pourtant ce Manuel coûte 2 fr., et il y a beaucoup de bourses pour lesquelles cette dépense est encore un sacrifice considérable. Le pieux directeur de l'Archiconfrérie, M. Desgenettes, a voulu mettre à la portée du plus grand nombre possible de ses frères en Jésus-Christ, cette précieuse et édifiante lecture. Il a donc rédigé un ABRÉGÉ DU MANUEL COMPLET, un abrégé substantiel, plein d'ame et de vie, qui ne peut manquer de porter les mêmes fruits de salut que le Manuel complet lui-même.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 40.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3292 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 108 fr. 90 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haiti. 570 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3676.

JEUDI 24 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |


## SUR LA QUESTION DE PORTUGAL.
### (Deuxième article.)

En parlant tout récemment des ...dances schismatiques manifestées ...r une feuille ministérielle de Lis...ne, nous rappelions l'audace d'un ...tain Pereira qui s'étoit chargé de ...tifier d'avance le schisme préparé ...r Pombal. Or, voici que le même ...rnal, dans son numéro du 3 no...bre, emprunte aux canonistes ...ntés de Carvalho une longue ti...de sur les prétentions de la cou...nne portugaise, au sujet des no...nations épiscopales. A prendre ...ur vraies toutes les assertions du ...cteur transcrit par le *Correio*, il ...ulteroit tout au plus de ce Mé...moire que les rois de Portugal au...roient obtenu, à force d'opiniâtreté, que Rome leur reconnût le droit de présenter les sujets pour l'épiscopat. A quoi cette dépense d'érudition canonique peut-elle mener ? On ne le comprend pas bien. Mais il y a tou...urs quelque chose de fait, si l'on ...spire aux lecteurs portugais le ...ût d'un droit canon de gazettes. ...seroit un nouveau chapitre à faire ...trer dans l'ouvrage espagnol, in...tulé: *Los eruditos à la violeta*. D'ail...urs, on prépare ainsi l'opinion pu...que à trancher ces questions beau...up plus lestement encore par la ...ore citation de certains noms une ...s mis en valeur. Cette fois-ci, le *Correio Portuguez* a singulièrement ...ébuté dans l'exhibition des lettres ...e créance qu'il donne à son juris...onsulte. Comme il falloit probable...ment faire la réputation du docte Jean Pereira Ramos de Azevedo, on l'accrédite auprès du lecteur par une recommandation vraiment inattendue. On avertit que son traité d'introduction au schisme a reçu l'approbation de trente théologiens, canonistes, etc. Cela pourroit être fort imposant, s'il n'étoit de notoriété publique que Pombal avoit déposé tous les anciens censeurs des livres, pour leur substituer un tribunal entièrement formé de ses créatures, et dont les décisions doivent généralement être prises en sens contradictoire, si l'on veut qu'elles soient valables. C'est-à-dire qu'un ouvrage déclaré bon par cet aréopage, peut être tenu pour mauvais ; que s'il étoit qualifié d'*excellent* et *parfaitement orthodoxe*, concluez qu'il est détestable et plein d'atteintes à la doctrine catholique. Le reste, à l'avenant. En sorte que la pire recommandation pour un livre auprès des lecteurs chrétiens, est précisément d'avoir emporté d'emblée tous les suffrages dans cette commission de censure.

Mais il y a mieux. C'est que, pour n'avoir point l'air d'adopter une formule de louange trop vague, le *Correio* veut bien nous apprendre que ce comité de théologiens, de canonistes, etc., avoit pour président Joseph Seabra da Silva. Le Portugal ignore donc étrangement sa propre histoire ! Est-ce qu'à défaut de Lisbonne, toute l'Europe instruite ne sait pas que ce Joseph de Seabra est un des plus vils coquins dont il se soit conservé mémoire? Se peut-il faire que

lecteur portugais soit assez neuf pour se laisser duper à ce point au sujet des temps où vivoit son grand-père, son père même peut-être? Quoi! Seabra, une autorité! Mais, pour quiconque juge par ses yeux, ou à l'aide du simple bon sens, le nom de cet homme réveille le souvenir de la plus absurde calomnie, des plus effrontés mensonges, de la plume la plus honteusement vénale, qui aient jamais souillé la presse. C'est lui en particulier qui arrachoit à Voltaire un cri d'indignation contre ces misérables collaborateurs de l'œuvre philosophique, lorsqu'il disoit : *C'est l'excès de la folie joint à l'excès de la cruauté* (1).

Voilà les autorités que l'on cite à la débonnaire clientèle du journal ministériel de Lisbonne. Etonnez-vous après cela qu'il se trouve en Portugal des homme[s]
ignares pour se ranger a[v]
acquiescement parfait aux
ces théologiques du pouvoi[r]
gineroit-on, par exempl[e]
don Pedro, ayant eu la fan[t]
rehausser la personne d'un r
qui avoit échangé le couven[t]
la cour de ce prince, imagin[a]
vestir, *motu proprio*, d'un év
Lacédémone (je crois) *in par*
que cet évêque d'une nouvel
osa bien prendre et porter
gnes de son incroyable pro
Croira-t-on cela hors de la
chie Très-Fidèle? Cela s'est
tant; et le personnage de ce
lége comédie n'a pas encor[e]
puis lors l'idée d'avoir fait a
figure assez ridicule, pour
lui être expédient de cherch
bre dans quelque retraite bi
tée, où l'on n'entendît plu
de lui.

Mais, si les journaux mi
de Lisbonne bernent leurs
les ministres portugais devro
songer un peu à leur propr[e]
tion. Comment! on entam[e]
gociations avec le Saint-S
tandis qu'on fait mine de s'
avec son envoyé, on sou
les feuilles du gouvernem
chent une hostilité déclar
promettent de faire la loi
Père! Quel est donc l'hom
tat qui est chargé de cett
Représente-t-il sérieuseme
ronne, quand il néglige d
contre de telles inconvena
est jaloux de quelque con
en Europe, il la comprom
lièrement de la sorte.

Ce que nous en disons, r
propos du morceau canoni
qué tout à l'heure, attend

(1) Sur les censeurs royaux nommés par Carvalho, sur Seabra en particulier, et sur plusieurs Pereira vendus au ministre de Joseph Ier, voyez les *Mémoires de S. J. de Carvalho, marquis de Pombal*, t. IV, 63-72; 46-48. — *Anecdotes du ministère du marquis de Pombal*, Varsovie, 1784, p. 244-245; 198-199. — *Il buon raziocinio...*, Lugano, 1784, p. XVI, XVII. — Feller, *Journal historique*, mars 1787, p. 423-429; et décembre 1782, p. 555-566. — Theiner, dans l'*Invariable*, t. VIII (1836), p. 267-287. — *Index librorum prohibitorum*, passim. — *Report from the... comittee*, l. c. En somme, les examinateurs présidés par Seabra ayant prononcé que l'ouvrage de Pereira étoit, quant aux faits, d'une exactitude incontestable, et, quant à la doctrine, d'une orthodoxie à l'abri de toute atteinte, le lecteur prudent est en droit de présumer que les faits y sont controuvés et torturés sans pudeur, et que les assertions théologiques y sont généralement au rebours de la doctrine catholique. Voilà toute l'utilité que peut avoir une approbation ou une assertion de Seabra. C'est quelque chose, mais ce n'est pas ce que paroissoit [illegible]tre la gazette portugaise.

mène à peu près à rien. Mais les 2 et 5 novembre, la feuille portugaise donnoit suite à ses *Fragmens historiques* sur les relations du gouvernement de Jean VI avec le Saint-Siége. Là tout se dessine et se formule clairement. L'infaillibilité royale s'y prononce avec une netteté qui seroit comique, si elle n'étoit déplorable. Dans une dépêche du même Joseph da Silva Carvalho au même Pierre de Mello Breyner, le 13 mars 1822, au sujet du même Frei Francisco de San-Luiz, on relève très-vertement les *devoirs des souverains Pontifes envers l'Eglise portugaise*. Or, ces devoirs consistent surtout, à ce qu'il paroît, en une obéissance entière de jugement envers les nominations royales. Il ne faut point qu'on raisonne à Rome, ni qu'on oppose quoi que ce soit à cette injonction, vu que *ni le concile de Trente, ni les papes ne peuvent sanctionner le contraire* (textuel). Car, voyez l'inconvénient : s'il arrivoit que le pape pût refuser un sujet présenté par le roi de Portugal, la nomination faite par le roi se trouveroit sans valeur... Ceci, comme disoit le comte Joseph de Maistre, est d'une force *à causer des accès de jalousie à feu M. de La Palisse*. Aussi, à cet endroit, le ministre portugais s'aperçoit que sa note diplomatique menace de tourner à la bouffonnerie. Il laisse donc échapper les rênes, et, fléchissant le cours de son argumentation pour ne pas devenir trop ridicule, il se précipite dans le Van Espen, qui lui épargne l'embarras de compléter à découvert un raisonnement sans pareil. Que dit donc Van Espen (1)? Van Espen dit (car que ne dit-il pas?) que *les informations canoniques sont destinées uniquement à éclairer le choix des sujets*. Jusqu'ici, nul doute ; mais voici la conclusion : *Ces informations étant adressées à Rome pour montrer au pape que le roi a rempli son devoir, il ne reste plus au pape, après ces attestations, qu'à exécuter pour sa part les engagemens des concordats*. Ainsi les souverains Pontifes devront être, dans le gouvernement de l'Eglise, des espèces de rois constitutionnels, ayant les souverains temporels pour ministres ; bien entendu cependant que ces ministres seront irresponsables, et que, s'il y a mésintelligence, ils ne déposeront point du tout leur portefeuille ecclésiastique. Est-ce assez d'absurdités ? Non vraiment ; on ne s'arrête point en si belle voie.

Voici venir au jour, dans le *Correio* du 5 novembre, deux lettres du gouvernement de Rio-Janeiro en 1816. Il s'agissoit d'un certain Frei Joachim de Santa Clara présenté pour l'archevêché d'Evora. Rome trouvoit ce personnage très-suspect pour la doctrine : un homme qui avoit adhéré aux impertinences du concile janséniste de Pistoie, et qui avoit émis des propositions scandaleuses dans une oraison funèbre du marquis de Pombal, sembloit être sujet à caution. Et dans le fait, ce digne homme avoit reçu l'ordre de se retirer dans un couvent, lorsque la

(1) Il est bon de savoir que Van Espen, Richer, Fra-Paolo, Febronius, Quesnel, Boehmer, etc., etc., sont les oracles de la théologie et du droit ecclésiastique en Portugal. C'est là une des conséquences de l'enseignement donné par Pereira, Seabra, etc., sous le patronage de Pombal. Quant aux réfutations tant de fois publiées contre ces faussaires par Gerdil, Zaccaria, Bolgeni, Orsi, Bianchi, etc., c'est à peine si on en soupçonneroit l'existence en lisant les canonistes portugais qui ont écrit depuis soixante ans.

mort du foible roi Joseph (en 1777) mit fin au règne de Pombal. Le cardinal Consalvi se permit donc d'exiger préalablement une rétractation ; ce qui étoit bien la moindre chose, pour laisser passer une nomination semblable. Le commandeur Manuel Pinto de Sousa, plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle, eut la simplicité de croire que rien n'étoit plus naturel. Le ministre des affaires étrangères à Lisbonne n'y vit pas plus d'empêchemens. C'étoit le marquis (actuellement duc) de Palmella. Tous ces messieurs, y compris le sujet nommé, n'imaginèrent pas qu'il y eût lieu à se piquer pour une exigence qui n'étoit que celle de la conscience et du bon sens. La formule de garantie, exigée par le cardinal secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père, fut donc expédiée au marquis de Palmella par le ministre extraordinaire de la couronne portugaise près le Saint-Siége ; puis la signature fut requise du Fr. Joachim de Santa Clara par le marquis de Palmella, et donnée enfin par le vénérable enfant prodigue (plus ou moins sincère) qui ne fut préconisé qu'à raison de cette signature. Mais, à Rio-Janeiro, grands cris, l'année suivante, sur ce qu'on envahissoit les droits du souverain, *protecteur des saints canons* (c'est-à-dire de la couronne Très-Fidèle). Comprend-on cela? Voici comment le marquis d'Aguiar expliquoit ce curieux problème au nom de Jean VI. *Une imputation faite à un sujet présenté par le roi ne peut qu'être fausse, attendu que Sa Majesté est chargée de veiller à l'aptitude des personnes élues pour les siéges épiscopaux.* On oublie de montrer qu'avec ce devoir le roi ait reçu la prérogative de ne s'y tromper jamais : cela va sans dire apparemment. Mais pourta[nt si] le sujet se reconnoissoit en dé[faut] comme il arrivoit dans ce cas[, si] l'archevêque élu d'Evora, qui si[gne] la rétractation?—Il n'importe ; [...] que le choix du roi est sans [...] et constitue un témoignage [...] *exceptione majus*. Si donc la [con]science du sujet lui reproche r[...] ment ce que Rome veut faire [...] vouer, il peut tenir ce remords[...] une illusion ; le jugement du s[ouve]rain devant prévaloir sur le cri [de la] conscience. Mais votre archevêqu[e] a signé ! Il a eu tort, parce qu'*un [...] aveu alloit à infirmer l'autorité du t[émoi]gnage royal*. Aussi le roi déclar[e] la nullité de cette rétractation : [...] *avouer des torts que l'on n'avoit pa[s]*. Nous ne pensons pas que jamais [...] ple païen ait eu le spectacle de [...] cesse divinisant avec une sérénit[é] olympienne. Une nomination ro[yale] ne pouvant être erronée, ané[antit] par le seul fait tout témoignag[e qui] seroit à la charge du sujet prés[enté,] et impose silence à toute dépo[sition] de la conscience *à ce contraire*. [C'est] une sorte de prédestination [...] qui soustrait d'avance à la pecca[bilité] l'heureux mortel qui doit un [...]

(1) Il n'est pas possible d'analys[er des] énormités aussi insolites. Pour être [...] disons que l'excellentissime marquis [d'A]guiar commence par affirmer que l'[arche]vêque élu *a refusé la rétractation*, n[e pou]*vant l'accepter en conscience*; puis [plus] bas, il le désapprouve, de la part d[u roi,] pour avoir *reconnu des torts qu'il n['avoit] pas*. La déraison n'y sait pas même [garder] les apparences du bon sens. Le *Cor[reio...]* monte à l'unisson : il publie le 5 nov[embre] cette inqualifiable pièce où Jean V[I pré]tend qu'il est inoui que jamais nomi[nation] royale portugaise ait souffert la m[oindre] opposition; et la même feuille, le [...] vembre, consacroit trois colonnes à [mon]trer que des contestations à ce su[jet] montoient jusqu'au xv[e] siècle.

fixer les yeux du Seigneur-Roi! de façon qu'il ne peut pas être arrivé que ce sujet ait jamais failli.

Croit-on lire de l'histoire en rencontrant ces prétentions fabuleuses? Entre-t-il dans une intelligence humaine que des pauvretés aussi délirantes aient pu non-seulement s'écrire sous les feux du tropique, mais se reproduire de sens rassis à la face de la société européenne, plus de 20 ans après, à tête reposée et à plusieurs reprises, dans une série de numéros séparés par l'intervalle de de plusieurs nuits? Tout est désormais croyable après ce *specimen*, et nous ne voyons pas ce qu'il seroit possible d'y ajouter.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Voici, à l'appui de nos continuelles réclamations, quelques lignes extraites d'un feuilleton du *Globe*. M. Granier de Cassagnac y exprime avec énergie le vœu du prompt rétablissement des aumôniers dans les régimens et à bord des vaisseaux.

« Je ne puis pas clore ce chapitre sans faire entendre ma voix de chrétien, pour demander le rétablissement des aumôniers sur la flotte et dans l'armée. *Le gouvernement s'est fait, en les supprimant, l'instrument le plus actif de la démoralisation de la France.* Il enlève tous les ans aux campagnes près de cent mille jeunes gens, probes, honnêtes, doux, habitués depuis leur enfance aux enseignemens de la religion, reçus en famille dans la petite église du village; et il les retient un grand nombre d'années, sans jamais leur laisser entendre la parole de la morale, qui est la même chose que la parole de Dieu. Le gouvernement est le seul, dans tout le pays, qui n'ait pas une religion. Il enseigne, par son indifférence, le mépris des traditions chrétiennes, qui ont fait la grandeur de la civilisation moderne, et le doute de la vie future, laquelle est pourtant la seule garantie de l'honnêteté de la vie présente.

» Certes, si quelqu'un a besoin d'avoir les croyances religieuses sans cesse présentes à sa pensée, c'est le matelot ou le soldat, dont la charge et le devoir sont de mourir lorsque la patrie le demande; et lorsque des philosophes corrompus et endurcis comme Cabanis n'ont pas osé mourir sans se réconcilier avec Dieu, *quelle ne doit pas être la tristesse des pauvres enfans du village que l'Etat*, en échange de leur vie qu'ils lui donnent, dans toute la force de l'âge et dans toutes les illusions du cœur, *laisse mourir comme des chiens*, n'ayant pas, à défaut des larmes de leur mère pieuse, un pauvre prêtre, soldat comme eux, pour les consoler!

» IL EST TEMPS, IL EST TEMPS *que le gouvernement ne donne pas lui-même aux peuples l'exemple de l'athéisme, et qu'il ne corrompe pas ceux qu'il devroit édifier. Il donne des aumôniers aux brigands et aux assassins, enfermés dans les prisons et dans les bagnes; il ne doit pas en refuser aux loyaux soldats et aux braves matelots qui combattent et qui meurent pour lui.* »

— Jusqu'ici, indépendamment des trois archidiacres de Notre-Dame, de Sainte Geneviève et de Saint-Denis, vicaires-généraux titulaires, M. Garnier, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, et M. Ausoure, curé de Saint-Philippe-du-Roule, avoient seuls le titre de vicaires-généraux. M. l'Archevêque vient de conférer ce titre à MM. Buquet, chanoine-promoteur; Eglée, chanoine, ancien secrétaire-général de l'archevêché; Gaume, chanoine-official; et Ravinet, qui étoit secrétaire particulier du prélat.

— L'Institut Catholique, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, est un cercle ouvert à la fois et aux jeunes gens que le besoin de s'instruire appelle tous les ans dans la capitale, et aux hommes

graves qui ont conservé le goût de l'étude.

Les uns et les autres trouvent à l'Institut catholique un centre de réunions agréables, soit dans une bibliothèque qui offre un choix de livres variés, soit dans un salon de lecture où se rencontrent des journaux et bon nombre de publications périodiques.

Les jeunes gens y profitent surtout des avantages attachés à la communauté des travaux ; ils peuvent s'y préserver, par de mutuels exemples de fidélité à la religion et d'assiduité au travail, des séductions qui menacent leur âge et leur inexpérience.

Les membres de l'Institut Catholique se réunissent dans des conférences où chacun peut faire ses essais dans des travaux de divers genres, et s'exercer à la discussion sur des sujets de littérature, de jurisprudence, de sciences et d'arts.

Il est reconnu que ces conférences sont un des moyens les plus efficaces d'entretenir l'amour du travail et de fortifier les études ; mais elles ne peuvent avoir cet heureux résultat que si elles sont éclairées par les conseils de l'expérience.

Cette part de direction appartient à des comités spéciaux dans lesquels ont bien voulu entrer des hommes dont le nom fait autorité dans la science. Les comités tracent les plans d'études et indiquent les exercices les plus propres à faire fructifier l'enseignement des Facultés.

De temps à autre, des assemblées générales ont lieu, dans lesquelles des lectures sont faites par les membres de l'Institut Catholique. Ces assemblées présentent à la jeunesse qui y est appelée des modèles dans les travaux des savans illustres qui veulent bien donner quelques produits de leurs veilles à l'Institut Catholique.

Eclairer la jeunesse, la diriger dans les voies de l'étude et du travail, lui apprendre à goûter le vrai et le beau, lui proposer à de fréquens intervalles les modèles qu'elle doit suivre, lui témoigner la bienveillance et l'affection qui l'encouragent à se tenir ferme dans le chemin de la vertu, et qui laissent sans influence de perfides suggestions : telle est la part offerte dans l'Institut Catholique aux hommes que l'expérience a mûris, que leur âge, leurs lumières, leur position dans la société, placent dans un rang élevé, et qui ont retenu des traditions anciennes le noble usage de consacrer une partie de leurs loisirs à se préparer des successeurs dans les générations qui suivent.

L'Institut Catholique se soumet en tout point à l'autorité de l'Eglise.

Aucun discours n'est lu dans les conférences ou réunions particulières, ou dans les assemblées générales, aucune publication n'est faite au nom de l'Institut Catholique, sans l'approbation du conseil d'orthodoxie, qui juge la doctrine dans ses rapports avec la foi catholique. Ce conseil décide toutes les questions qui, dans les travaux de l'Institut, peuvent intéresser la foi.

La seule condition d'admission dans l'Institut Catholique est un attachement sincère à la foi catholique, apostolique, romaine, et un profond respect pour ses enseignemens.

La direction ordinaire et l'administration de l'Institut appartiennent à un conseil composé de plusieurs membres, d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un vice-trésorier, d'un secrétaire et de deux vice-secrétaires.

La direction scientifique de l'Institut est confiée à des comités de lettres, de jurisprudence, de sciences et d'arts.

Ce simple exposé du but et de

l'organisation de l'Institut Catholique montre assez que ce n'est pas une pensée de folle et ridicule ambition qui a fait choisir le titre donné à l'œuvre, et que le conseil s'est conformé à l'usage qui, depuis longtemps en France, a consacré le nom d'Institut à tout établissement d'études graves et sérieuses.

Le conseil ne peut rendre un plus sincère témoignage de ses sentimens, à cet égard, qu'en se glorifiant de voir parmi ses membres, et au sein des comités chargés de la direction des études, des membres de l'*Institut de France*.

La seule ambition de ceux qui ont fondé l'Institut Catholique est d'entretenir le goût des fortes et saines études, de demander à la science quelques efforts, quelques services qui, dans notre temps, peuvent n'être pas inutiles à la cause de la religion.

Une telle réunion devoit naturellement se placer sous les auspices de M. l'Archevêque de Paris, qui a accepté la présidence d'honneur du conseil de direction.

La séance générale de rentrée, du 21 novembre, a été honorée de la présence de ce prélat et de celle de M. l'archevêque de Tours, de M. l'évêque d'Amatha, de M. l'Internonce apostolique, etc.

M. Pardessus, vice-président, a rappelé l'origine et le but de l'Institut Catholique. Quelques jeunes gens, membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, ont eu, il y a quatre ans, la pensée que leurs liens, formés par la charité, pouvoient être utilement resserrés dans l'intérêt de leurs études : de là une communauté de travaux littéraires, à laquelle on a donné le nom d'Institut. Là, tous les objets qui peuvent exercer l'intelligence sont proposés à de généreux efforts, un seul excepté, la politique; car on veut, par l'union des enfans, préparer la réconciliation des pères, comme l'a si heureusement dit le savant illustre, qui exposoit le plan de cette réunion. Au sein de l'Institut, il n'y a d'autre influence que celle de la religion, et voilà pourquoi il a reçu le beau surnom de catholique.

Après quelques lectures pleines d'intérêt faites par divers membres de l'Institut, M. l'abbé Dupanloup, vicaire-général de Paris, a adressé à l'assemblée une courte et vive allocution sur la nécessité des études sérieuses et fortes. Le travail dans le domaine de la science et la simplicité dans la foi, tels sont, a-t-il dit, les moyens et les conditions du succès.

M. l'Archevêque a résumé en quelques mots cette séance, et exhorté les jeunes membres de l'Institut à suivre les sages avis qui venoient de leur être donnés par M. Dupanloup. Le prélat a exprimé, en terminant, tout le plaisir qu'il avoit éprouvé au sein d'une réunion qui lui faisoit concevoir de consolantes espérances pour l'avenir.

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails sur l'Institut Catholique, parce qu'il nous semble que cette réunion modèle pourroit être imitée avec succès dans les principales villes de France. Il a été récemment question, dans ce Journal, du Cercle des études, formé à Rennes sous les auspices de Mgr Brossais Saint-Marc. D'autres diocèses envieront successivement à Paris une institution si utile pour la jeunesse, si rassurante pour les familles. Des relations pourront s'établir entre ces divers foyers intellectuels, qui rivaliseront de nobles efforts dans la voie de la science et de la vertu.

—M. de Gérando, dont nous avons annoncé la mort, a demandé et reçu les sacremens de l'Eglise. Il a déclaré, en termes formels, qu'il *regrettoit de n'avoir pas, dans ses ouvrages, placé assez haut la religion, et principalement la religion catholique;*

*qu'il n'avoit jamais douté de la révélation*, ni même *de l'infaillibilité de l'autorité religieuse*, comme *terme de controverse*, et comme *moyen de paix et de stabilité* même *politique, etc.*

---

*Diocèse d'Arras.*—On écrit d'Aire-sur-la-Lys :

« Les jubés ou ambons sont déjà nommés dans deux conciles du quatrième siècle : le deuxième de Nicée, où il est parlé de ceux qui vont à l'*ambon*, pour y faire les lectures : *Super ambonem legentes* (can. 14), et celui de Laodicée, où ils sont désignés sous le nom de *suggestus*, c'est-à-d re tribune où montoient les lecteurs pour se faire mieux entendre à toute l'assemblée : *qui suggestum ascendunt* (can. 15). Et lorsqu'assez récemment, on s'est livré à de profondes discussions pour savoir si primitivement le jubé ou ambon servit à la prédication, on a, ce semble, dépensé beaucoup d'érudition sur une question qui se résout d'elle-même : quel étoit le but des lectures qui se faisoient à l'ambon ? C'étoit évidemment d'instruire le peuple, puisqu'on le faisoit alors en langue vulgaire (voyez Fleury, *Mœurs des Israélites et des chrétiens*) ; tellement que, si les nations étoient mêlées, il y avoit des interprètes dans les églises pour expliquer les lectures. Le martyr saint Procope faisoit à Scythopolis de Palestine cette fonction avec celle de lecteur et d'exorciste : ce qu'il lisoit en grec, il l'expliquoit en syriaque, qui étoit la langue vulgaire du pays (Euseb. *de Mart. Palæst.*) Quelquefois même on lisoit en deux langues, comme dans l'Eglise romaine, où, après avoir lu les leçons en latin, on les récitoit aussi en grec, à cause de la multitude des orientaux qui s'y trouvoient (*Ordo romanus*, 19). La lecture des prophètes, des évangélistes et des épîtres formoit le fond même de l'instruction : l'instruction proprement dite n'étoit ordinairement qu'une courte exposition du texte. L'instruction étoit donc donnée au peuple du haut du jubé dans les premiers siècles. Postérieurement, c'étoit de là que saint Jean Chrysostôme récitoit ses éloquentes h[illegible] D'innombrables monumens attest[illegible] la même pratique s'est conserv[illegible] tout le moyen âge. Aussi n'est-[illegible] innover que d'annoncer la parole du haut de l'ambon ; et, quand le[illegible] trouve placé à l'entrée du chœur, bien dire que nul endroit n'est plu[illegible] prié à une aussi auguste fonction

» Le premier jubé reconstruit e[illegible] l'a été à Aire-sur-la-Lys, dans l[illegible] collégiale de Saint-Pierre, c[illegible] aujourd'hui au service paroissial.

» Comme tous ceux qui se cons[illegible] en ce moment en Angleterre (et l[illegible] que les catholiques de ce pays n[illegible] sent pas une seule église de quel[illegible] portance sans y placer un jubé d'Aire est en bois sculpté, à do[illegible] calier replié, et enrichi d'une ma[illegible] chaire, placée entre les deux a[illegible] Elevé à l'entrée du chœur, où il sine en trois arcades surbaissées, de contre-arcatures trilobées, il [illegible] sanctuaire, réservé pour les red[illegible] mystères, des vastes nefs destin[illegible] fidèles, et sous ce rapport il co[illegible] que à cette partie principale d[illegible] ment un caractère auguste qui [illegible] assez bien ces voiles mystérie[illegible] l'antiquité judaïque et chrétienne à environner le Saint des Saints.

» L'usage primitif est donc rétal[illegible] ormais ce sanctuaire que le mo[illegible] dit M. Smith (*Eglises gothiques*[illegible] boit aux yeux avec tant de soin, [illegible] voulu rendre impénétrable presq[illegible] pensée même, au-dessus duquel un nuage d'encens au moment [illegible] de la consécration, le sanctuair[illegible] trouvé son voile allégorique et sa[illegible] rieuse enceinte. Désormais il sera[illegible] de faire la lecture de l'épître et [illegible] vangile, ainsi que des leçons de divin, sur un point suffisammen[illegible] pour que les assistans puissent [illegible] part à cette partie importante d[illegible] rémonie. Nos yeux l'ont vu dans [illegible] mémorable de la Toussaint. Qu[illegible] milieu d'une foule immense, à pei[illegible] tenue dans une vaste nef et ses [illegible]

collatéraux, on entendit le sous-diacre, revêtu de sa riche tunique, entonner la lecture solennelle de l'épître du jour, nous crûmes entendre le saint vieillard de l'Apocalypse, énumérant sur le rocher de Pathmos les douze élus de chaque tribu, dont il avoit appris le dénombrement dans le ciel; et lorsqu'après le graduel et la prose, on vit le diacre, précédé de l'encens et des acolythes, monter les degrés de l'ambon méridional pour annoncer à haute voix les béatitudes, qui ne s'est cru, pour un instant, transporté sur la montagne fameuse où le Sauveur du monde les proclama lui-même pour la première fois ces impérissables maximes, fondement et abrégé de tout l'Evangile?

» Ainsi, tandis que les plus vénérables cathédrales sont encore veuves de leurs jubés séculaires, tombés sous la hache des ambonoclastes ou brise-jubés des derniers siècles, la belle collégiale de Saint-Pierre a vu reparoître ce que ne tarderont pas à lui envier les monumens du premier ordre. »

*Diocèse de Beauvais.* — M. l'abbé Bautain a donné une suite d'instructions dans l'ancienne cathédrale de Senlis, afin de disposer une partie de son auditoire à la réception du sacrement de confirmation. Les efforts de M. Bautain et ceux de M. Decaix, curé de la cathédrale, ont obtenu le plus beau succès, et M. l'évêque de Beauvais a exprimé toute la satisfaction que lui ont donnée le recueillement et la piété dont il a été témoin.

*Diocèse de Cambrai.* — Les succès consolans des prédications des missionnaires diocésains ne se ralentissent point.

A Turcoing, comme nous l'avons dit, 18,000 communions, sur une population de 20 à 25,000 ames, avoient été leur récompense. L'heureuse cité qui venoit de recevoir avec tant de fruit la bonne nouvelle, a voulu perpétuer le souvenir de cette époque de consolation et de paix par un pieux monument: une chapelle en vermeil et une superbe étole en or ont été offertes aux missionnaires diocésains, avec cette inscription gravée au bas du calice: *A MM. Capelle et Pouillaude, missionnaires du diocèse de Cambrai, la ville de Turcoing reconnoissante*, 1842.

Partis de Turcoing, après avoir fait, dans un dernier sermon, leurs adieux aux fidèles qu'ils venoient d'évangéliser, MM. Capelle et Pouillaude étoient le soir même en chaire dans l'église de Saint-Amand, poursuivant sur un autre terrain leur courageux apostolat.

Sept confesseurs ont été, durant les huit jours de la retraite, constamment occupés à entendre les pénitens, depuis la première heure du jour jusqu'à une heure très-avancée de la nuit. La veille du départ des missionnaires, dès trois heures du matin, les portes de l'église, assiégées par une foule considérable, cédèrent à leurs efforts impatiens, et les cloches mises en branle rappelèrent, avant l'heure, les prêtres au sanctuaire: tant ce peuple étoit devenu affamé de la parole de Dieu. Sur une population de dix mille ames, il y a eu six mille communions. C'est exprimer par un seul fait tous les heureux résultats de cette seconde mission.

*Diocèse de Dijon.* — Le zèle des fidèles et du clergé, qui se sont imposé des sacrifices volontaires, a suffi, sans le concours des deniers de l'Etat, à édifier en deux ans le petit séminaire diocésain. Aujourd'hui, l'édifice matériel est complet; et, par l'intelligente distribution de toutes ses parties, par son parfait rapport avec sa destination, il peut être présenté à bon droit comme une maison d'éducation modèle. M. l'évêque, assisté de ses vicaires-généraux, a procédé, le lendemain de la fête de

la Dédicace, à la bénédiction solennelle de cet établissement religieux.

---

*Diocèse du Mans.* — M. le curé de Parné vient de recevoir une grande consolation. Mlle Ganais, qui suivoit le schisme de la petite Eglise, tomba malade. Après plusieurs refus, M. le curé obtint d'etre écouté favorablement. La malade rétracta ses erreurs. Le 25 octobre elle demanda à recevoir les sacremens, qui lui furent accordés Elle répondit avec émotion et présence d'esprit aux prières de l'extrême-onction, puis elle reçût le Saint-Viatique.

Cette cérémonie a eu pour témoins un grand nombre de fidèles. Tous étoient touchés, en entendant cette pénitente réconciliée faire sa publique confession de foi, abjurer son schisme, et recevoir avec des larmes de bonheur la sainte Eucharistie, dont elle avoit été privée si longtemps.

— On nous transmet la Notice suivante sur un de ces anciens du sanctuaire, dont le nombre diminue de jour en jour.

« M. Pierre-Denis Grénesche naquit au Mans, sur l'ancienne paroisse de Gourdaine, au mois de novembre 1762, et alla faire son *quinquennium* à Paris, au collége de Sainte-Barbe. Nommé ensuite vicaire de Sainte-Gemme-le-Robert, près Evron (Mayenne), il étoit curé de Bouessay, près la Ferté-Bernard (Sarthe), quand la révolution éclata. Il émigra en Espagne. A son retour en France, il fut nommé curé de Cherré, près la Ferté-Bernard, et bientôt vicaire de cette ville, dont le curé avoit autrefois prêté serment, ce qui faisoit que les personnes pieuses ne vouloient pas avoir recours à son ministère, et s'adressoient à M. Grénesche. Pendant la durée de son vicariat, il s'appliqua à instruire un bon nombre de jeunes gens, pour les former à l'état ecclésiastique : il en eut jusqu'à près de vingt à la fois, divisés en deux classes, à chacune desquelles il donnoit des leçons matin et soir. Une vingtaine de prêtres du diocèse du Mans lui doivent leur éducation cléricale. Devenu curé titulaire de la Ferté, en 1822, il sut intéresser quelques personnes charitables en faveur de son église, qui, si elle étoit une des plus belles du diocèse, par le caractère de son architecture gothique, étoit aussi dans le plus triste état pour les décorations intérieures, les autels et les ornemens. Il employa à la réparer plus de 6,000 fr. des revenus de sa cure (car il n'en avoit pas d'autres) : il vendit son argenterie, ne se réservant qu'un seul couvert, et renonça pour la même fin au plaisir de recevoir de temps en temps ses confrères à sa table. Ses aumônes étoient considérables, et, chaque année, il payoit plus de 400 fr. de loyers pour diverses personnes. Son caractère plein de vivacité l'emportoit quelquefois, mais il étoit le premier à reconnoître son tort : sa bonté faisoit oublier sa brusquerie. Dans les cinq ou six dernières années de sa vie, il se retira complétement du monde, ne visitant plus que ses chers malades, auxquels il portoit assidument les secours de son ministère et de sa bourse. Il ne vouloit plus penser qu'à préparer ses comptes pour l'éternité, et le disoit souvent. Quinze jours avant sa mort, il se vit obligé de cesser de célébrer les saints mystères et de garder le lit; mais il conserva sa connoissance jusqu'au dernier jour, et rendit, sans effort, son ame à son créateur, le mardi 15 septembre dernier, à cinq heures du soir, muni de tous les secours de la religion, qu'il avoit acceptés avec empressement. Trois de ses anciens élèves, dont deux prêtres, lui fermèrent les yeux. Sa mort fut vivement sentie d'une population au milieu de laquelle il vivoit depuis 40 ans, et tous se prêtèrent à faire des obsèques magnifiques à celui qui, pendant sa vie, avoit tant redouté le faste et l'appareil. Toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires de la ville assistèrent à ses funérailles vraiment pompeuses, avec un clergé nombreux et plusieurs des prêtres ses élèves. »

ANGLETERRE. — Voici ce qui vient de se passer dans une chapelle puséyste, dont le ministre est M. Newmann, l'un des premiers docteurs du puséysme; c'est un membre de l'Eglise anglicane, non puséyste, qui raconte ces détails :

« La cloche, dit-il, sonna jusqu'à onze heures vingt minutes *avant qu'on ne* vît paroître les ministres officians; elle cessa tout d'un coup; puis on entendit murmurer à voix basse; le bruit étoit tellement sourd, qu'on eût dit le roulement de voitures dans la rue; on n'auroit pu s'imaginer que c'étoit une partie du service divin. Enfin, ce murmure devint plus distinct, et on entendit un grand nombre de voix qui chantoient sans qu'on pût saisir encore les paroles : cela continua pendant dix minutes, jusqu'à onze heures et demie.

» Il y eut une pause momentanée, puis une voix haute s'écria à l'entrée de la chapelle : « *O portes ! élevez-vous et soyez » ouvertes, portes éternelles, et le roi de » gloire entrera.* »

» Aussitôt plusieurs personnes s'écartèrent pour ouvrir passage au clergé; puis tout le monde se leva dans la chapelle, et un ecclésiastique s'avança suivi par vingt enfans en surplis. M. Newmann, avec son vicaire, fermoit la procession. Les enfans s'arrêtèrent dans un endroit, qui leur étoit réservé près du lutrin; mais les trois ecclésiastiques s'agenouillèrent devant la grille du chœur. M. Newmann étoit au milieu des deux autres officians, et en face d'une croix de bois placée sur l'autel. »

— L'*Union* parle en ces termes de l'état de l'Eglise anglicane :

« Il y a division sur le banc des évêques, dont on peut dire qu'une moitié est en opposition avec l'autre moitié. Une partie embrasse le puséysme, tandis que l'autre partie redoute tout mouvement : c'est la partie protestante, mais dont la résistance n'a rien de public, tandis que les évêques, comme ceux d'Oxford et de Londres, qui se mettent à la suite du puséysme, ne craignent pas d'agir avec beaucoup de publicité. Le primat d'Angleterre, l'archevêque de Canterbury, voit les cérémonies catholiques se rétablir dans beaucoup d'églises et de chapelles anglicanes, sans manifester la moindre opposition. On va maintenant jusqu'à placer des fleurs sur les autels, qu'on n'appelle plus des *tables* de communion, comme autrefois. Nous citons ce fait, qui n'est qu'un détail, parce qu'il est évident que, plus les emprunts faits au culte catholique sont manifestes, ostensibles, plus ils montrent un retour à la vraie foi. Il n'y a pas de petits faits, quand la conclusion, qui est au bout, est si grande !

» On représente généralement l'évêque anglican de Londres comme l'homme de la circonstance. Il y a cinq ans, il faisoit beaucoup d'avances aux méthodistes; mais aujourd'hui il s'est retourné du côté du puséysme avec ses collègues d'Oxford, de Salisbury, d'Exeter; et chaque jour, on le sait, le puséysme se rapproche davantage du catholicisme.

» Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que le docteur Pusey lui-même, qui a donné son nom à cette doctrine de retour (nous ne pouvons la qualifier autrement), est effrayé des progrès si rapides qu'elle fait vers la religion catholique romaine. Nous savons pertinemment qu'*il fait des efforts inutiles* pour empêcher les puséystes de donner à ses propres doctrines une conclusion logique, en se convertissant au catholicisme; ce qui n'empêche pas le docteur Pusey de persévérer dans ses idées, qui ne sont qu'un passage à l'ancienne foi de l'Angleterre. »

ÉCOSSE. — Les doctrines puséystes font de grands progrès parmi les membres du clergé presbytérien d'Ecosse. Plusieurs d'entre eux viennent d'être interdits par leurs supérieurs.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quand vous vous permettez quelques

observations contre les spectacles, devant la jeunesse et les gens du monde, ils ont une réponse toute prête pour vous fermer la bouche : ils vous disent que le théâtre est maintenant si épuré, si châtié, si attentif à ne rien hasarder de blessant pour les mœurs et les convenances, qu'il est devenu en quelque sorte la meilleure école où on puisse envoyer la bonne compagnie.

Malgré tout ce que ce point a de contestable et de douteux, nous voulons bien n'y pas mettre la rigueur dont il est susceptible. Mais au moins on nous en accordera sans doute un autre qui est certainement établi et constaté par l'expérience; c'est que ceux qui font profession du théâtre ne sont pas toujours aussi épurés que lui sous le rapport de la décadence et des mœurs ; c'est qu'ils sont cause de bien des désordres et de bien des découragemens qui remplissent assez les chroniques pour qu'il ne soit pas besoin de les énumérer. Joignons-y seulement aujourd'hui le tragique événement qui vient d'avoir lieu à Bruxelles. Voilà deux jeunes hommes, dont l'un étoit marié, et dont l'autre jouissoit comme lui d'une brillante position sociale ; les voilà portant l'affliction et le deuil au sein de leurs familles et le scandale dans la société, non pas précisément pour avoir couru après la comédie, mais à l'occasion d'une femme qui fait profession de la jouer. Qu'on cesse donc de se moquer de nos pères et de leur système de répression là-dessus. Ils avoient leurs raisons, comme vous voyez, pour respecter et maintenir en vigueur la flétrissure que l'Eglise imprimoit au caractère de ceux qui font métier d'exalter les passions à ce point.

---

**PARIS, 23 NOVEMBRE.**

Par ordonnance en date du 15 de ce mois, M. Boulage, chef de la division des routes au ministère des travaux publics, et M. Avril, ingénieur en chef, secrétaire du conseil-général des ponts-et-chaussées, ont été nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire et autorisés à participer en cette qualité aux délibérations du comité du commerce, de l'agriculture et des travaux publics.

— Une ordonnance, insérée au *Bulletin des lois*, dispose que les tableaux de recensement de la classe de 1842, pour le recrutement, seront ouverts à dater du 1er janvier 1843, et affichés les 22 et 29 du même mois. Le tirage au sort commencera le 20 février.

— En quittant Paris, le général Cass y a laissé, comme chargé d'affaires des Etats-Unis, M. Leydard, son gendre.

— Une ordonnance du 22 novembre approuve l'élection de M. Onslow, faite par l'Académie des Beaux-Arts, pour remplir dans son sein la place vacante par le décès de M. Chérubini.

— Hourdequin, Boutet et Morin, condamnés à la prison, par arrêt de la cour d'assises de la Seine, le samedi 19 novembre, se sont pourvus en cassation. Hourdequin vient, dit-on, d'être frappé d'une attaque de paralysie qui laisse peu d'espoir de le sauver. Boutet et Morin se sont montrés impassibles.

— L'instruction relative à l'affaire de la caisse des dépôts et consignations touche à son terme. La chambre des mises en accusations statuera cette semaine sur les conclusions du ministère public.

— Un ouvrier du chemin de fer de Paris à Saint-Germain est tombé il y a deux jours sous les roues des wagons et a été blessé mortellement. Ce malheureux, monté sur le *tender* du convoi, avoit perdu l'équilibre en voulant rattraper son mouchoir emporté par le vent.

— M. Rothschild vient de faire distribuer 12,000 fr. aux pauvres des douze arrondissemens de Paris. Madame Rothschild a envoyé aussi des secours.

— La partie de la rue Rambuteau, comprise entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, est maintenant livrée à la circulation des piétons.

— La crue de la Seine se fait assez régulièrement; elle est d'environ 10 centimètres par jour.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Notre correspondant de la province d'Oran nous adresse une importante nouvelle. Quoique ses renseignemens aient souvent devancé les communications officielles et se soient toujours vérifiés, nous ne donnons cette nouvelle que sous toute réserve, tant il nous semble étonnant qu'elle ne soit pas arrivée au public par la voie officielle. Voici la lettre de notre correspondant :

« Tlemcen, 4 novembre 1842.

» Le général de Lamoricière, instruit, par ses coureurs, d'un voyage que l'émir Abd-el-Kader faisoit faire à sa famille, est parti avec toute sa cavalerie, et a marché sans relâche, pendant deux jours et deux nuits, vers le point où il savoit devoir rencontrer le convoi. Son entreprise a été couronnée d'un plein succès. La mère et les sœurs de l'émir sont tombées entre ses mains, et les cavaliers qui protégeoient ces personnages ont lâché pied devant nos troupes, abandonnant en outre toutes les femmes d'un puissant marabout dont nous ignorons encore le nom.

» Abd-el-Kader est toujours campé dans le pays des Medger; sa famille avoit l'ordre de se rendre des environs de Tuggurth à son camp. Nous ne connoissons encore aucune des dispositions qu'il a prises depuis l'heureux coup de main du général Lamoricière. »

---

PROCÈS RELATIF A LA CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER.

Hier se sont ouverts, devant la 7e chambre correctionnelle, présidée par M. Perrot de Chezelles, les débats de l'affaire du chemin de fer de Versailles (rive gauche).

Il résulte de l'instruction que 164 personnes ont été victimes de la catastrophe du 8 mai. Le nombre des blessés qui ont survécu se monte à 109; celui des décès est de 55.

Trente-neuf cadavres ont été relevés sur le lieu même de l'accident; sept d'entre eux étoient susceptibles d'être reconnus, on les a transportés à la Morgue. Les trente-deux autres étoient réduits à l'état de carbonisation le plus avancé. Les médecins ont eu à s'expliquer sur trente-un. La mort, chez les uns, étoit la suite d'un écrasement du corps; chez les autres, le résultat de l'asphyxie par la brûlure.

Sur ces 32 cadavres, 10 ont pu être reconnus, malgré l'horrible état où ils étoient réduits; entre autres ceux du contre-amiral Dumont-d'Urville, de sa femme, de son fils, âgé de 14 ans; de M. Ph. Lepontois, négociant à Lorient; de M. Ch. Lepontois, avocat à Paris; de M. Aug. Lemarié, peintre, et de M. P. Le rançois de Driouville.

Il restoit 23 cadavres dont l'identité matérielle étoit devenue impossible à saisir; mais il en est 21 dont la présence dans le fatal convoi a été constatée par la découverte d'objets trouvés dans les débris, et dont la disparition est certaine.

Les autres morts ont succombé ou dans les hospices ou chez eux.

Il a été déclaré, par la chambre du conseil, n'y avoir lieu à suivre contre les membres du conseil d'administration, primitivement mis en cause, et qui ne restent plus dans le procès que comme civilement responsables des dommages-intérêts qui pourroient être alloués aux parties civiles.

Six personnes sont traduites devant le tribunal, comme prévenues d'homicides et de blessures par imprudence. Ce sont MM. Jules Bourgeois, administrateur délégué et de service; Bordet, directeur provisoire; Henry, chef du mouvement et chef de gare à Paris; Bricogne, ingénieur civil, directeur du matériel; Lamoninari, chef de gare à Versailles; de Milhau, inspecteur du service.

M. Bourgeois, interrogé le premier, déclare qu'il ne s'est jamais mêlé du service de la voie, et qu'il n'a pas été chargé de suppléer le directeur.

M. Bordet dit que le placement du *Mathieu-Murray* en tête du convoi a eu lieu sans sa participation. Il n'a jamais su que cette machine fût rétive, comme on l'a prétendu. Les machines avoient été visitées dans la gare. Au moment du départ, il n'a remarqué aucun choc.

M. Henry ne connoissoit pas le *Mathieu-Murray*. Il ne sait pas pourquoi on a ajouté une machine; mais il croit que c'est à cause de l'affluence des voyageurs.

M. Lamoninari : L'*Eclair* étoit seule

en tête du convoi : j'ai fait placer le *Mathieu-Murray* en avant. Quand on met deux machines ensemble, ce n'est pas pour aller plus vite, c'est afin d'arrêter plus facilement.

M. Milhau s'est mis, au moment du départ, sur la machine l'*Eclair*. La catastrophe a été si rapide, qu'il ne peut dire comment cela s'est fait. Blessé grièvement (le prévenu peut à peine se soutenir à l'aide de béquilles), il a cependant continué à donner des ordres. Le président rend hommage à son courage et à sa présence d'esprit.

Me Joly demande à intervenir au nom de 70 actionnaires du chemin de fer de la rive gauche. Cette demande, combattue par Me Dupin, au nom des prévenus, est rejetée par le tribunal après délibéré en chambre du conseil.

On passe à l'audition des témoins.

M. Troup, l'une des victimes de l'événement du 8 mai, déclare se porter partie civile. Il étoit, dit-il, dans la diligence où se trouvoit l'amiral Dumont-d'Urville, et il a assisté à ses derniers momens. Le témoin a perdu sa femme, et une de ses sœurs est dans un état déplorable.

M. Martine, commissaire de police de Meudon, rend compte des faits qu'il a consignés dans un procès-verbal.

On entend encore un mécanicien du chemin de fer de la rive droite, et un ingénieur qui constate que l'emploi d'une machine à quatre roues ne peut être considéré par lui-même comme une imprudence ; car une machine à quatre roues n'a pas une vitesse trop grande quand elle est attelée à une machine plus puissante, mais chargée du poids d'un convoi considérable.

Dans l'audience d'aujourd'hui, le tribunal entend plusieurs ingénieurs qui sont d'accord pour déclarer qu'il n'y a pas d'imprudence à employer deux machines de force inégale, et qu'un excès de vitesse ne cause pas nécessairement un déraillement.

Le tribunal, après avoir entendu plusieurs autres témoins, dont les dépositions n'offrent aucun éclaircissement, décide qu'il se rendra samedi sur les lieux, avec des experts.

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de *Besançon*, le 19 novembre :

« Notre ville est dans la stupeur. L'élévation subite de la température, qui a fait fondre les premières neiges accumulées sur nos montagnes, et les pluies continues de cette semaine, ont tellement grossi les eaux du Doubs, que, dès hier matin, elles avoient pénétré dans les caves des quartiers bas, et qu'elles couvrent aujourd'hui, en grande partie, la place des Casernes, la rue des Remparts, la rue Poitune, l'enceinte de Chamars, et plusieurs jardins. On n'entre plus dans la caserne d'infanterie de Brégille qu'à l'aide d'une sorte d'estacade couverte de plateaux. La circulation est interceptée sur quelques points. »

— Le tribunal correctionnel de Bayonne a condamné les sieurs T... et N..., le premier à 200 fr. et le second à 100 fr. d'amende et aux frais, pour avoir vendu du vinaigre falsifié avec de l'acide sulfurique.

— On lit dans un journal du département du Gard, du 17 novembre :

« La commune de Vergèze vient d'être le théâtre d'un épouvantable assassinat. Le 13 du courant, vers les dix heures du soir, un garçon boulanger de cette commune accompagnoit la demoiselle Elisa Carrière, du même lieu, qui venoit de passer la soirée dans une ferme voisine. Les deux jeunes gens furent rencontrés par le nommé Carrière, père de la demoiselle, qui, étant armé d'un fusil, le déchargea à bout portant sur le malheureux Ribié. Le coup fit balle, traversa le côté gauche et sortit du côté droit. Transporté chez lui, Ribié a succombé deux heures après; mais avant d'expirer il a pu nommer son meurtrier, qui a été immédiatement arrêté et mis à la disposition de la justice qui informe.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la demoiselle Elisa Carrière s'est précipitée dans un puits d'où elle a été retirée sans vie. »

---

## EXTÉRIEUR.

C'est à l'insurrection du peuple de Barcelone que la victoire est restée con-

tre les troupes de la garnison. Celle-ci s'est réfugiée en partie dans la citadelle, d'où elle a jeté des obus et des grenades sur la ville, mais sans pouvoir se maintenir dans cette position faute de vivres. Elle s'est retirée hors des murs.

Le général Zalava est resté prisonnier des rebelles; environ 500 hommes ont été tués ou blessés dans cette lutte. Une junte populaire s'est formée. Tous ces événemens se sont passés le 15 et le 16. Des habitans en assez grand nombre, parmi lesquels se trouve la famille du capitaine-général, se sont réfugiés à bord du brick français le *Méléagre*. On est entré en accommodement avec les insurgés.

Une ombre d'autorité s'est rétablie entre les agens du gouvernement et l'émeute victorieuse. Celle-ci est ménagée et caressée. La citadelle est occupée par la milice-citoyenne. Pendant le combat, qui étoit général dans les rues, on n'entendoit crier ni vive la république, ni vive don Carlos, ni vive Marie-Christine, ni vive le gouvernement d'Espartero. En sorte qu'on ne sait rien de positif sur le but des insurgés. Le mouvement n'est pas reputé partiel; l'agitation est extrême dans toute la Catalogne. On attend le contre-coup à Valence, à Saragosse et plus loin. Il y a des rumeurs en circulation, suivant lesquelles Madrid auroit éprouvé sa secousse. Les troupes ont noblement combattu à Barcelone. Deux jours après la cessation de l'orage, les communications n'étoient pas rétablies entre cette ville et Figuière.

— Une dépêche télégraphique de Madrid, le 20, annonce que cette ville est tranquille, et que le régent devoit partir le 21 pour Barcelone avec son escorte et trois bataillons.

Le 19, le quartier-général de Van Halen étoit à deux lieues de Barcelone. Les hostilités avec la ville étoient suspendues.

— Les fabricans de papiers belges se sont réunis il y a quelques jours, à Bruxelles, pour conférer sur le projet de traité commercial avec la France. Le résultat de leur délibération a été de protester contre l'union douanière et contre la suppression des droits existans à l'entrée des papiers en France.

— Il s'est passé à Bruxelles, dans la soirée du 19 novembre, un déplorable événement. M. Aimé Sirey, fils du célèbre jurisconsulte, se trouvoit avec plusieurs amis chez mademoiselle Catinka Heinefetter, ex-cantatrice de l'Opéra de Paris. M. Caumartin, compatriote de M. Sirey, arriva sans être attendu. Une discussion des plus vives s'éleva entre eux. On n'explique pas comment M. Caumartin fut poussé à faire usage d'une canne à dard dont il étoit armé; mais le fait est que M. Sirey tomba mortellement frappé au cœur. M. Caumartin s'enfuit et alla chercher un médecin qu'il envoya chez mademoiselle Heinefetter. Depuis ce moment, la police, qui avoit été prévenue, n'a pas découvert le lieu de sa retraite. On assure qu'il est parvenu à se réfugier en Hollande.

— Au départ du courrier de Bombay, le 15 du mois dernier, on ne connoissoit encore dans cette ville la prise et la destruction de Ghazna par le général Nott et l'entrée du général Pollock à Caboul que par une proclamation du gouverneur-général de l'Inde. Les correspondances particulières de l'armée et les rapports officiels relatifs à à ces événemens n'avoient encore été ni imprimés, ni distribués : nous sommes donc fort à court de détails sur ces faits.

Ce que nous savons, c'est que le général Nott, parti de Candahar le 10 août, a rencontré le 30 du même mois, à environ deux cents milles ou soixante-six lieues de cette ville, et à trente et quelques milles de Ghazna, une armée d'Afghans qu'il évalue à 12,000 hommes, et qui fut mise en déroute après un combat assez vif mais de peu de durée, où les Anglais eurent 104 hommes tués ou blessés. Après cette victoire, il arriva le 5 septembre devant Ghazna, qui n'entreprit pas même de se défendre et fut cependant détruite, c'est le mot employé dans la proclamation du gouverneur-général.

A Ghazna, on trouva 327 cipayes ou saldats indiens du régiment qui avoit été obligé de se rendre aux Afghans l'hiver dernier. Les officiers et les autres Européens qui ont partagé le sort de ce régiment avoient été évacués sur Caboul. On croyoit que le général Nott reprendroit ensuite son mouvement, et arriveroit vers le 20 septembre, sans plus de combats, à Caboul, où le général Pollock l'a précédé.

De son côté, le général Pollock, parti de Gurdamack le 7 septembre, a trouvé, le 9, l'ennemi, au nombre de trois ou quatre mille hommes, postés dans le défilé de Djagdallack. L'avant-garde, conduite par le colonel Sale, qui, malgré ses soixante-dix ans, a fait preuve encore dans cette journée d'une ardeur presque juvénile, a promptement dissipé les Afghans. Ce succès a suffi pour ouvrir aux Anglais ces redoutables passes, où ils n'ont plus rencontré que des squelettes décharnés, tristes débris de l'armée du général Elphinston. C'est seulement au Khourd-Caboul, le dernier de ces défilés du côté de Caboul, que les Afghans ont tenté le 13 septembre un effort suprême. 14,000 hommes, réunis sous les différens chefs du pays, ont été mis en déroute après un combat qui a coûté aux Anglais 164 hommes tués ou blessés, et le surlendemain de ce jour, le 15 septembre, le le général Pollock venoit planter ses tentes sur l'ancien champ de course disposé jadis par la garnison anglaise pour le plaisir de ses officiers. Toutefois, moins heureux que son collègue, le général Pollock n'a trouvé à Caboul que des malades; tous les prisonniers valides avoient été évacués sur le nord ou dans les montagnes par les chefs afghans, qui comptent sans doute se les réserver comme moyen de négociations avec les Anglais. On pensoit cependant que dix ou quinze jours suffiroient au général Pollock pour obtenir la délivrance de tous les prisonniers, et qu'ensuite les deux armées réunies rentreroient dans l'Inde par Pechaver et le royaume de Lahore.

— Du 15 au 24 octobre, un ouragan effroyable a désolé l'île de Madère; plus de 200 maisons renversées, un grand nombre d'habitans noyés ou écrasés, des navires anglais, portugais, sardes et américains jetés à la côte; une immense quantité d'approvisionnemens détruits: tels sont les principaux désastres occasionnés par ce fléau de neuf jours.

— Le bruit court à Constantino[ple] que cette capitale doit être entourée [de] fortifications comme celles de Paris.

— C'est le 7 de ce mois qu'ont eu li[eu] à Belgrade, la lecture publique du firm[an] d'investiture rendu par la Porte en fave[ur] d'Alexandre Georgewitsh, et l'installa[tion] de ce dernier comme prince de Se[r]vie.

Quoique, pour la forme, ce dernier a[it] pris en main le gouvernement de l'E[tat], il paroît que Wutschich, le grand mo[teur] de la révolution servienne, veut con[ti]nuer à gouverner.

Le prince Michel s'est enfin dess[aisi] des insignes de son rang, qu'il tenoit [de] la Porte-Ottomane; avant de partir [pour] la Hongrie, il les a confiés au [général] autrichien de Hauër, avec prière de [les] remettre au commissaire ottoman. To[u]tefois, il a déclaré que, même sans ce[s] insignes, il se regardoit comme le prin[ce] légitime de la Servie.

Aucun des consuls étrangers n'a assis[té] à l'installation de son successeur.

*Le Gérant*, **Adrien Le Cler[e]**

BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 45.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841: 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3295 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 108 fr. 85 c.
Emprunt romain. 103 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 00 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET
rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
iroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3677.

SAMEDI 26 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

NOTICE SUR M. L'ABBÉ MICHEL.

M. l'abbé Delalle, archiprêtre de 'oul, et M. l'abbé Marcel, ont pu-lié deux notices intéressantes sur I. Michel, ancien confesseur de la oi dans la rade de l'île d'Aix près ochefort, puis successivement pro-seur et supérieur du séminaire Nancy, vicaire-général hono-re, et curé de la cathédrale. Nous détacherons les principaux traits :

M. Jean-Michel, né le 28 mars 1768 à ..ncourt, dans le bailliage de Toul, fut .. à quinze ans au séminaire de Nancy, ..gé alors par les Lazaristes. Déjà, il ..oit par cœur tout le Nouveau-Testa-..t et la Somme de saint Thomas. ..tôt, il devint répétiteur de théolo-.. et s'avança par degrés vers le sanc-..e.

.. Michel ne portoit pas encore la ..ne de prêtre, lorsque la révolution, ..t tant de confesseurs et de mar-.. éclata subitement. Le jeune diacre .. arrêté à Nancy, le 19 avril 1793, et ..sé dans le couvent des Tiercelins, .. on avoit fait pendant quelque temps ..éminaire pour les adhérens de l'évê-.. schismatique Lalande. Transféré le ..i dans la maison dite des *Grandes-..rmélites*, il y resta jusqu'au 1er avril ..94. En vain il objecta que, n'étant pas ..tre, et n'ayant jamais été salarié ni ..sionné de la nation, il ne pouvoit .. compris dans la proscription des ..tres dits réfractaires ou émigrés; on .. répondit : *Tu partiras*. Dirigé sur ..chefort, il descendit, le 28 avril, dans .. cale du *Bonhomme-Richard*, vieux ..isseau de ligne, qui, restant toujours ..cré dans la Charente, servoit d'hôpital ..ur les galeux. De là, il fut transporté, ..ns la rade de l'île d'Aix, sur la flûte ..s *Deux-Associés*, puis sur le *Washing-..n*, destiné à la traite des Nègres. Il a écrit, à son retour, sous le titre de *Journal de la déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe* (1), une narration simple, naïve et sans passion, des effroyables tortures que subirent une foule de malheureux prêtres dans leur infecte prison, où l'on ne pouvoit ni se dresser, ni se coucher, ni se mouvoir, ni respirer, et d'où chaque matin on retiroit plusieurs cadavres. Sur 48 ecclésiastiques du département de la Meurthe, déportés à Rochefort, 38 moururent martyrs : 24 étoient pourtant dans la force de l'âge. Lorsque la persécution, fatiguée de ses excès de cruauté, se relâcha, il sortit de son horrible prison, rentra le 30 avril 1795 à Nancy, puis se retira en Alsace, où il travailla à une éducation particulière.

Les courts loisirs de cette retraite et les obligations de la charge qu'il avoit acceptée lui fournirent le moyen de compléter son instruction dans les sciences profanes. Il avoit fait de brillantes et fortes études : il y auroit néanmoins lieu de s'étonner, pour qui ne connoîtroit pas les ressources que lui offroient une mémoire prompte et fidèle, une perception simple, claire et facile, une rapide et profonde pénétration, une activité de feu et un tempérament de fer, il y auroit lieu de s'étonner que, dans ce temps si court et partagé entre les leçons qu'il donnoit à ses élèves, l'étude de la théologie, qu'il n'a jamais abandonnée, et les devoirs de piété, qu'il a toujours placés en première ligne, il ait pu acquérir des connoissances si variées, si précieuses et si complètes. Grammaire et littérature française et allemande, grecque et latine, mémoire et intelligence tellement sûres des élémens des sciences

(1) La deuxième édition (1 vol. in-18) se vend à Nancy, chez Grimblot et Raybois, et à Paris, chez Aimé-André.

mathématiques et physiques, qu'il pouvoit à l'instant même commencer un cours ou faire subir un examen, notions pures et étendues sur la philosophie et sur la littérature générale, dont il a même rédigé des leçons, teinture suffisante de la langue hébraïque, dont il se servoit au besoin dans ses études, rien ne lui étoit étranger.

Le culte se rétablit, et le séminaire de Nancy fut ouvert aux rares débris de tant de vocations dispersées ou étouffées dans l'orage. M. Michel y vint recevoir l'ordre de la prêtrise en 1802. Ses talens attirèrent l'attention et marquèrent bien vite sa place : on lui confia la charge d'enseigner la théologie dogmatique. Il étoit l'ancien élève de deux professeurs distingués de la faculté de théologie de Nancy (qui ont laissé tous les deux plusieurs traités élémentaires de théologie, considérés avec raison comme de véritables chefs-d'œuvre), du savant et brillant M. Jacquemin, depuis évêque de Saint-Diez, du savant et humble M. Mézin, qui est venu mourir à Paris dans un hôpital. Il remplaça dignement ces doctes professeurs, si même il ne les surpassa.

La science des Ecritures, des Pères de l'Eglise, de tous les anciens écrivains ecclésiastiques étoit celle qu'il connoissoit et qu'il aimoit le mieux. La foule des théologiens n'étoient pour lui que des guides, des interprètes ou des témoins: il marchoit à grands pas au milieu d'eux, libre dans son allure. Il les consultoit, les écoutoit et leur répondoit; mais, l'œil à tous les points à la fois, et embrassant du regard tout le système catholique, il en montroit l'ensemble, groupoit les preuves, faisoit parler tous les oracles dans des résumés larges et bien nourris. On ne suivoit aucun auteur; et faut-il un autre auteur que le professeur, quand il sait penser et rendre sa pensée? Les élèves prenoient des notes et rédigeoient ensuite leurs cahiers. Divisés en quatre conférences suivant leurs forces approximatives, ils venoient, le soir, sous la présidence d'un vétéran de l'école, rendre compte entre eux de la thèse qu'ils avoient rédigée et la soutenir con
les assaillans qui se présentoient.
en vérité un spectacle aussi int
qu'utile que celui de ces luttes
lières, surtout dans la première
rence, qui renfermoit l'élite des n
sujets. C'étoient quelquefois de 
assauts, où l'amour-propre stimu
différence et la forçoit de marcl
du reste, la passion pour la véri
flammoit, où l'esprit s'aiguisoit
dispute. Cette méthode d'ensei
et cette institution des conférenc
pas peu contribué à donner au c
Nancy cet l'amour de l'étude, l'
tion solide et approfondie, la f
de caractère qui le distinguent.
professeur est assez connu.

M. Michel devint supérieur p
nées après, en 1811. Ici comm
carrière publique; car les hom
cette valeur et de cette tremp
esprit d'envahissement, par la s
lonté de procurer le bien dont il
tent capables, sont amenés à fra
limites de leur emploi. M. Mich
supérieur; mais en même temps
cette époque jusqu'à sa mort, i
cinq administrations diocésaines
sives et fort diverses, il a été 
complément, tantôt le suppléant
le conseiller toujours sincère,
aussi l'ami sûr, l'enfant docile de l'

M. Michel avoit une organisati
une volonté ferme, l'esprit juste,
nation vive, la conception pro
n'avoit pas un cœur tendre, mais
bon, loyal et droit; il se passion
la justice et pour la vérité comm
tiste se passionne pour le be
coup-d'œil étoit rapide; les p
impressions de son imagination
subites et profondes. Quand don
mençoit par se tromper dans s
ment sur un homme ou sur une 
lui étoit difficile d'en revenir, ca
de bonne foi; et il faisoit souffr
étoit franc : alors son autorité 
faisoit quelquefois des blessures 
trop sensibles. Il avoit plus de 
sagesse et d'habileté dans son ad

tion que de douceur et d'insinuation. Il brusquoit, il intimidoit quelquefois; mais il ne comprimoit pas. Les caractères pouvoient se développer, les esprits se former, les cœurs s'ouvrir.

La piété des élèves cherchoit à se modeler sur celle de leur vénérable supérieur : elle étoit sincère, ferme et profonde ; elle marchoit appuyée sur une foi vive, mais elle étoit exacte, suivie, constante, toujours conduite par l'ordre, toujours soumise à l'autorité, toujours enchaînée par la règle. La régularité de M. Michel peut être comparée à celle de saint Vincent-de-Paul : dans les trente années qu'il a passées au séminaire, jamais, à moins d'être gravement malade, il n'a manqué une fois à paroître à l'oraison du matin ; or, malgré les infirmités précoces qui étoient chez lui comme le sceau vénérable du martyre, il n'a fait en trente ans que deux maladies sérieuses. Quand il célébroit la messe, on voyoit sur sa figure que toutes ses facultés étoient occupées par la présence de Jésus-Christ. Il en conservoit ensuite une impression si intime, que les séminaristes, qui se laissoient intimider par ses vivacités, alloient avec confiance à l'issue de la messe lui adresser leurs suppliques ou lui porter leurs supplications. «Alors, disoient-ils, il est de toute bonté.» Lorsqu'il officioit dans la chapelle du séminaire, les jours de grande solennité, la modestie, le recueillement, le contentement intérieur se peignoient dans ses beaux et nobles traits; la foi rayonnoit sur sa figure; on voyoit qu'il éprouvoit un sentiment plein de douceur, que son ame se reposoit dans la sérénité de l'espérance; il avoit la face séraphique.

Voilà l'homme et le supérieur.

Les services de ce digne prêtre sont inestimables : il a été le type sur lequel s'est formé le clergé de trois diocèses autrefois réunis dans celui de Nancy. En effet, jusqu'en 1823 les départemens des Vosges et de la Meuse, où sont établis aujourd'hui les siéges de Saint-Dié et de Verdun, furent placés sous la juridiction de l'évêque de Nancy et concoururent à peupler son séminaire, où le nombre des élèves s'éleva à 300. A ce clergé, M. Michel a transmis son esprit, il lui a légué son caractère : un esprit d'obéissance qui fait tomber à genoux devant l'autorité de l'Eglise ; un caractère de noble simplicité et d'indépendance évangélique. M. Michel, qui a tout créé, qui a tout conservé dans ce vaste diocèse, qui exerçoit, par la seule puissance de ses lumières, de ses vertus et de son expérience, une autorité voisine de celle de l'évêque, dont l'influence s'étendoit dans les diocèses voisins, dont la réputation appeloit de loin les prêtres étrangers, et les faisoit accourir pour chercher ses conseils ; M. Michel, qui réunissoit tous les mérites que l'Eglise aime à couronner en conférant l'épiscopat, poussa la modestie jusqu'à le refuser. M. Frayssinous lui fit proposer, par un de ses anciens élèves, devenu député, d'accepter la dignité épiscopale : toutes les sollicitations se brisèrent contre son invincible humilité. M. Jacquemin, évêque de Saint-Dié, eût voulu, en se retirant, le donner à son Eglise : ses instances près de M. Michel furent encore inutiles, et jamais celui-ci ne put se déterminer à accepter.

Lorsque M. de Forbin-Janson devint évêque de Nancy, il crut ne pas pouvoir mieux faire que d'honorer M. Michel de sa confiance. Il songea sérieusement à le nommer vicaire-général titulaire ; mais ici encore l'humble prêtre gagna son procès et se réjouit de rester dans sa solitude. Cependant, le moment arriva où il dut en sortir.

Après trente années passées au séminaire, M. Michel fut appelé en 1826 à diriger la cure de la cathédrale. On se disoit qu'il étoit trop âgé pour se façonner à la vie du ministère pastoral, qu'il étoit trop habitué aux travaux du cabinet, que son caractère n'auroit pas la souplesse nécessaire pour se plier aux exigences de ses nouvelles fonctions. Ces appréhensions étoient raisonnables : ce n'est pas à soixante ans qu'un homme se transforme totalement. M. Michel sut se transformer, et du tout au tout. Succédant de

très-près à un homme dont la nature n'étoit pétrie que de bonté, à M. Charlot, si liant, si doux, si aimant, dont toutes les paroles étoient affectueuses, toutes les formes moelleuses, toutes les démarches un simple et continuel laisser-aller, il arrivoit dans un poste difficile à tenir. Eh bien! à force de raison et de vertu, il se mit à marcher à sa manière dans une voie parallèle à celle du tendre père que toute la paroisse pleuroit encore; et, s'il ne le fit pas oublier, du moins, à côté de son nom, il inscrivit le sien dans tous les cœurs. Dans la cure de la cathédrale, M. Michel devint le père de toute la population, le guide et le modèle des autres curés, l'ame et le protecteur des établissemens d'instruction, de piété et de charité de toute la ville, le promoteur et le soutien de toutes les œuvres chrétiennes, le surveillant principal, l'examinateur infatigable et le défenseur sincère, non-seulement des écoles des Frères, mais encore de l'école mutuelle que, dans l'intérêt bien entendu de la paix et de l'émulation, il protégea dans un jour de danger et sauva d'une ruine prochaine, le rédacteur et l'éditeur de tous les ouvrages liturgiques, auxquels il fit faire un pas vers la liturgie romaine, le conseiller et le patron des plus belles entreprises de la province, le plus brillant flambeau du conseil épiscopal, le casuiste de tout le diocèse, quelquefois même des diocèses voisins, le conservateur de la discipline ecclésiastique, l'ami sévère et dévoué de tous les prêtres, la sentinelle toujours éveillée du sanctuaire. En deux mots, il étoit partout, il suffisoit à tout; ses forces augmentoient, son activité redoubloit, sa personne se multiplioit suivant les besoins et les circonstances. Il ne rentroit chez lui que pour travailler, pour prier, pour donner des audiences et des consultations, et venir ensuite, au milieu de la famille de ses vicaires, qui vivoient avec lui comme ses enfans, présider à la table où chaque jour s'asseyoient plusieurs prêtres du diocèse ou des contrées voisines, à cette table où l'on se plaisoit, en rappelant d'anciens souvenirs qui le faisoient agréablement sourire, à lui donner le titre qui lui étoit resté si cher de *Monsieur le supérieur*.

Depuis 1826, de grands événemens se sont accomplis en France. Bien des hommes et bien des choses ont changé, pendant ce drame qui a modifié si profondément les institutions. M. Michel, type du vrai pasteur, n'a pas eu besoin de changer pour se mettre à l'unisson des nouveaux besoins sociaux. Sa vieille expérience lui avoit appris que tout ici-bas est dans un mouvement perpétuel, et qu'au milieu des discordes des hommes, la Foi et la Charité sont le vrai champ d'asile où ils viennent finalement se réfugier: son programme étoit donc tout tracé; il n'a eu qu'à le suivre, comme il l'avoit toujours fait. Cet homme qui avoit affronté la mort avec la force du lion, se posa en face des passions humaines avec la douceur de la colombe et la prudence du serpent. Combien de cœurs n'a-t-il pas adoucis! Combien d'opinions n'a-t-il pas calmées! Tel est l'ascendant que *donne* la religion à celui qui honore *un* caractère sacré par des vertus vraiment évangéliques.

Cet homme selon le cœur de Dieu reçut une dernière grâce du ciel, celle de voir approcher sa fin. Aussi il disposa tout en conséquence: son testament, rédigé le 6 mai 1842, est un monument précieux de sa foi, de sa piété, de sa charité intelligente, et de son ardent amour pour l'Eglise. Toutefois, il ne suspendit pas un instant ses travaux. Le samedi 8 octobre, il célébra les saints mystères et s'assit au tribunal de la pénitence: le lendemain dimanche, il rendit à Dieu cette belle ame, qui n'avoit fait ses délices que de lui.

La mort d'un tel homme a été un événement. Elle a frappé de douleur ses paroissiens, et de consternation tout le clergé qu'on a vu accourir de loin pour assister à ses funérailles.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la dernière audience

que Mgr Polding, archevêque de Sidney, reçut du Saint-Père, Sa Sainteté lui fit présent de trois exemplaires de son Allocution sur l'état des affaires de la religion catholique en Russie, ainsi que des documens qui y avoient rapport, déclarant au prélat qu'elle désiroit que le contenu de cette pièce fût publié dans toutes les parties du globe, comme une protestation publique et solennelle du chef de l'Eglise contre les procédés de la Russie.

— Le corps du cardinal Augustin Rivarola, après être resté exposé trois jours dans son appartement, a été transporté dans l'église Saint-Marcel des Servites. La chapelle pontificale a été tenue en présence du cercueil. Le corps a été enterré dans la même église où le pieux cardinal, de son vivant, s'étoit fait préparer un tombeau.

— Sa Sainteté vient d'envoyer, par la frégate la *Thétis*, plusieurs ornemens d'église, un calice, un saint-ciboire et un tableau de Jésus-Christ sur la croix, à l'église catholique de Copenhague.

---

PARIS. — Le P. Jean-Baptiste de Moneglia, secrétaire de la Terre-Sainte, partoit de Civita-Vecchia pour la France, à bord du paquebot, lorsqu'il fut aperçu par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui retournoit alors de Rome à Paris. Le prélat demanda au religieux quels étoient le but et le motif de son voyage. L'ayant appris, il lui dit : « Vous êtes le secrétaire de la Terre-Sainte? J'ai visité Jérusalem : vos religieux m'y ont traité avec une bienveillance que je ne puis oublier ; ils m'ont donné la croix du Saint-Sépulcre, que je me fais un honneur de porter. Je me charge de tout ce qui peut vous concerner, vous et votre compagnon, pour le voyage de Paris. Voilà une lettre pour M. le supérieur des Missions. Je paierai tous les frais de votre séjour à Paris, et restez y autant de temps que l'exigeront vos importantes affaires. » Il en a été ainsi. Le P. Jean-Baptiste est descendu au séminaire des Missions-Etrangères, dont les dignes prêtres ont pu, pendant un séjour de plusieurs mois, apprécier sa piété, ses vertus, sa conversation à la fois spiritnelle et grave. Ce religieux est d'un esprit sage et cultivé, d'un caractère ferme. Il paroît avoir réussi dans sa mission, dont l'objet étoit d'obtenir des assurances de protection et de secours pour les catholiques de Jérusalem. Il espère que les Franciscains conserveront leurs écoles, et que les schismatiques, sous prétexte de réparer quelques ruines du saint tombeau, ne s'attribueront plus la propriété des sanctuaires qui ont appartenu de tout temps aux catholiques. Le Père Jean-Baptiste a quitté récemment Paris pour retourner en Palestine, en passant par Rome et Constantinople.

— M. l'archevêque nommé de Tours célébrera, dimanche à sept heures du soir, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, l'office du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Le prélat prêchera le sermon.

---

*Diocèse d'Avignon.* — Une dame d'un âge avancé, issue d'une illustre famille, professant la religion luthérienne, a fait abjuration le 10 novembre, dans la chapelle de l'Archevêché. Mgr Naudo lui a administré les sacremens. La nouvelle catholique a été tenue sur les fonts baptismaux par M. Reynard-Lespinasse et par madame de Monval. Cette dame, d'un esprit très-distingué, a cédé à la force des preuves qui lui démontroient la vérité de la religion catholique.

— M. l'archevêque est si bien rétabli, qu'il a pu visiter l'Ecole nor-

male, où l'un des élèves l'a complimenté. Touché de cet hommage, le prélat en a témoigné sa satisfaction au directeur de l'École.

*Diocèse de Cahors.* — M. l'abbé Martin, dont les prédications ont été si goûtées à Paris, doit prêcher la station de l'Avent à Agen. Il remplira celle du Carême à Bordeaux.

*Diocèse de Fréjus.* — Le recueil publié à Lyon sous le titre d'*Institut catholique*, contient l'article suivant :

« A l'heure présente, il existe dans un village de l'arrondissement du Var, dont le chef-lieu est Brignolles, une femme possédée de l'amour divin. Elle est simple, bonne, charitable, pieuse sans ostentation, d'un commerce vraiment agréable. Cette femme professe, depuis sa plus tendre enfance, une foi ardente en Jésus-Christ, et la passion fut toujours sa pensée fixe, le but de ses aspirations... Donc sa vie est toute métaphyque. Elle médite ou elle prie, et, dans ses momens d'extase, elle a peut-être confié à quelqu'un ses pensées ou ses visions. Toutefois, nul encore n'a parlé. Mais ce qu'elle ne peut dérober à personne, ce que tous les yeux peuvent voir et les plus vastes intelligences approfondir, le voici : au plus fort de la prière, soit dans une église, soit au lit d'un agonisant, son front et tout le reste de sa tête se ceignent d'une couronne qu'on diroit ouvrée par un tatouage régulier, d'où suinte un sang pur; la paume des mains et le dos des pieds s'ouvrent spontanément à l'empreinte des clous du supplice; la région du cœur offre le stigmate saignant d'un coup de lance; enfin une vraie croix de sang se dessine au milieu de sa poitrine; des linges de coton, appliqués sur chacune de ces parties saignantes, absorbent le trait rouge avec une touche que l'on croiroit artistique. Ce qu'il y a encore de plus phénoménal dans ce spectacle, c'est son apparition subite, le jour du vendredi saint, à trois heures et quelques minutes...C'est inoui, mais c'est vrai ; c'est à la connoissance des savans et des pauvres d'esprit de toute la contrée.

» Le docteur LAUVERGNE. »

*Diocèse d'Orléans.* — La paroisse de Châtillon-sur-Loire vient de perdre mademoiselle Cécile-Victoire Pignolet, morte le 17 de ce mois à 32 ans.

Issue d'une condition commune, mais douée des plus heureuses dispositions, et surtout merveilleusement prévenue de la grâce, mademoiselle Pignolet pratiqua la loi divine et les conseils évangéliques dans leur sainteté et leur perfection.

Appelée en 1826, lorsqu'elle n'avoit pas encore seize ans, à la direction de l'école des filles, elle y fit un bien précieux parmi les nombreux enfans qui lui furent confiés. Son zèle, son dévoûment, sa charité à recevoir les petites filles pauvres, le bel ordre de sa classe, les progrès de ses élèves lui obtinrent, chaque année, des éloges des inspecteurs et des comités. En 1838, l'Université lui décerna une médaille.

Mademoiselle Pignolet fut le centre, le modèle, le lien d'union d'une société de filles pieuses, consacrées à la persévérance des enfans après la première communion, dont elle avoit été en partie la maîtresse, et qui la chérissoient comme une tendre amie et une mère.

Elle laisse, avec le souvenir d'une vie sainte, divers petits écrits de piété, d'une diction noble et pure. Elle lègue, par son testament, les fruits modiques de ses travaux, pour être appliqués à des œuvres saintes et miséricordieuses, qu'elle prétend fonder à perpétuité, disant qu'il étoit bien juste qu'en reconnoissance des grâces qu'elle avoit reçues de Dieu, elle lui fit au moins cette légère offrande avec le sacrifice de sa vie.

Sa mort, prévue, mais trop prompte, laisse un vide immense. De dignes Sœurs de la Charité pourroient seules le combler. Malheureusement, les ressources manquent pour un établissement devenu aujourd'hui si nécessaire à Châtillon.

ANGLETERRE. — Les religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, de Paris, viennent d'acheter le prieuré de Berrymead, à Acton, pour y fonder un couvent. Ce prieuré est un bâtiment d'une étendue considérable, et entouré de murailles. Depuis 1679, il a servi de résidence à plusieurs familles de l'aristocratie anglaise. Il a été pendant quelque temps la propriété de la célèbre lady Marie Worthley Montague.

—Voici de nouveaux détails sur les violences auxquelles les anciens membres de la junte de Gibraltar se sont livrés envers deux prêtres catholiques de cette ville, pour les forcer de donner la sépulture ecclésiastique à un individu mort dans des circonstances où le clergé devoit la lui refuser.

Les auteurs de ce sacrilége ne se sont pas contentés d'enfoncer les portes de l'église et d'y entrer. Après avoir obtenu ce premier succès, ils se sont introduits dans le presbytère, injuriant et battant toutes les personnes qu'ils y ont trouvées ; les domestiques n'ont pas été plus épargnés que les prêtres et le vicaire-général lui-même. Le révérend M. Browne a été traîné dans la rue et laissé pour mort sur la place. M. l'abbé Devereux, grand-vicaire qui tient la place de Mgr Hugues, a été poursuivi dans la sacristie et dans l'église par une meute de forcenés qui l'accabloient de coups, lorsqu'un de ses collègues a pu accourir à son secours et l'arracher à ses assassins.

Dès que le gouverneur de Gibraltar a eu connoissance de ces faits, la police et la troupe, qui, à défaut d'ordres supérieurs, avoient refusé d'intervenir, ont reçu des instructions afin de prêter, au besoin, main-forte pour protéger l'église, le presbytère et le clergé.

A la date du 3 novembre, il n'y avoit pas eu de nouveaux désordres, et M. l'abbé Devereux exprimoit au gouverneur de Gibraltar la profonde reconnoissance des catholiques pour l'appui qu'il leur avoit accordé. M. Devereux et M. Browne étoient encore retenus chez eux par les contusions et les blessures qu'ils avoient reçues.

L'ancien gouverneur, qui avoit encouragé la junte dans toutes ses violences contre Mgr Hugues, a quitté la colonie le 3 novembre. Les catholiques espèrent beaucoup de son successeur. Il y va, d'ailleurs, de l'honneur et de l'intérêt du gouvernement anglais.

— L'Institut catholique de la Grande-Bretagne continue à se répandre dans les colonies anglaises : une branche vient de se former à Colombo, dans l'île de Ceylan.

IRLANDE. — Le *Limerick-Chronicle* annonce qu'on se propose d'ériger dans ce pays un monument national en commémoration de la grande révolution morale opérée par les travaux du P. Mathieu, l'apôtre de la tempérance. Le duc de Leicester, les lords Anglesey, Cunyngham, Gosford, Stuart de Decies, Talbot de Malahide, etc., ont signé une demande à cette fin.

— On doit prochainement élever à Dalkey, près de Dublin, un beau couvent, dont la construction n'est pas évaluée à moins de 500,000 fr. Cette somme, si considérable, est donnée par mademoiselle O'Brien, qui habite aujourd'hui le couvent de Rathfarnham.

ESPAGNE. — La *Gazette de Madrid* publie un décret du régent qui pro-

hibe la circulation d'un Bref pontifical en vertu duquel les ecclésiastiques, suspendus de leur ministère par les administrateurs intrus parce qu'ils refusent de prendre un *certificat d'adhésion*, seroient maintenus, de l'autorité suprême du chef de l'Eglise, dans l'entier exercice de leurs pouvoirs. Nous ignorons quelle est l'authenticité du Bref dont il est ici question. Mais ce que nous savons, c'est que le gouvernement de Madrid, en s'obstinant à garder, vis-à-vis de Rome, une conduite empreinte d'une couleur de schisme, se décrédite de plus en plus aux yeux de la nation catholique.

HONGRIE. — On a osé proposer, dans l'assemblée du comitat de Bacs, de *détacher le clergé hongrois du siége de Rome*. Cette proposition a été accueillie avec une indignation universelle. La lecture qui en a été faite a plus d'une fois été interrompue par de violentes clameurs. On s'opposoit à ce qu'elle eût lieu, et on exigeoit le renvoi de cette proposition à ses auteurs. Les Etats ont déclaré qu'ils considéroient le Mémoire comme une torche destinée à allumer dans le pays les brandons de la discorde; d'autres l'appeloient une insolente diatribe contre le clergé catholique. La Russie, qui a évidemment suggéré cette tentative schismatique, a complètement échoué.

PRUSSE. — La clause en vertu de laquelle Mgr Arnoldi auroit pris l'engagement de s'abstenir de toute relation directe avec le Saint-Siége, l'avoit déterminé, comme nous l'avons dit, à refuser de souscrire le serment d'hommage qu'on requéroit de lui avant son sacre. Voici de nouveaux détails à ce sujet. Le roi, qui se trouvoit à Cologne, ayant été informé par estafette de ce refus, demanda l'avis de Mgr de Geissel. Aussitôt que l'archevêque eut pris connoissance de la formule présentée à l'évêque de Trèves, il déclara que la clause en question ne s'étoit pas trouvée insérée dans la formule qui lui avoit été présentée à lui-même, et que, dans ce cas, il n'auroit jamais signée. Il donna donc sa pleine approbation au refus du suffragant. Le roi, sans hésiter un instant, biffa de sa main la clause, et renvoya la formule du serment, ainsi modifiée, au président supérieur des provinces rhénanes.

— MM. Eberhard et Alfs remplacent, dans l'enseignement théologique du séminaire de Trèves, les professeurs Rosenbaum et Biunde, éloignés pour cause d'hermésianisme et pourvus d'autres emplois. Mgr Arnoldi a présidé, le 7 novembre, à l'installation des nouveaux professeurs.

— Depuis l'affaire de Cologne, les choses ont tellement et si promptement changé de face, que la *Gazette évangelico-ecclésiastique* de Prusse propose au clergé prostestant de ne plus célébrer de mariages entre catholiques et protestans, à moins que les premiers n'adoptent la communion prétendue réformée. Elle somme les ministres évangéliques de sanctionner sa proposition, au nom du respect qu'ils doivent à leur ministère. Ainsi un archevêque aura été enlevé de son siége et détenu en captivité, pendant près de trois ans, pour n'avoir pas autorisé la participation active de son clergé aux mariages mixtes, à moins de la clause obligatoire pour les parens d'élever leurs enfans dans la religion catholique; sa conduite aura été réputée rébellion aux lois de l'Etat; et maintenant l'évangélisme prussien prétend soumettre la célébration des mariages mixtes à une condition bien plus étroite!

RUSSIE. — La persécution de l'Eglise catholique en Pologne augmente de

our en jour. Il a été expressément défendu de faire aucune espèce de réparation aux églises du culte catholique, sans une autorisation spéciale du gouvernement, autorisation que l'on n'accorde qu'avec une très-grande difficulté. C'est ce qui avoit lieu autrefois en Turquie, dans les momens du plus fervent islamisme. Les humiliations, les insultes les plus graves ne sont pas épargnées aux catholiques par les hommes même du gouvernement. Voilà comment on veut les amener au schisme : aussi, tout homme qui renie le catholicisme est-il à l'instant même comblé de faveurs et d'honneurs. Mais le gouvernement ne se borne pas à persécuter personnellement les catholiques : il a de plus engagé le gouverment turc à publier contre eux des firmans. Les chrétiens de l'Eglise schismatique sont autorisés à fermer immédiatement les églises et les écoles catholiques dans les communes où ceux-ci feroient des tentatives pour avoir des prosélytes : on voit que l'Eglise gréco-russe suit partout le même système. Par un autre firman, les Grecs non-unis sont chargés de toutes les réparations à faire au tombeau de Jésus-Christ et à l'église de Bethléem : ainsi les catholiques sont exclus de ces églises.

Du reste, la Russie attaque simultanément l'Eglise catholique et l'Eglise protestante : car, dans les provinces de la Baltique, où la confession protestante domine, d'après le traité de paix de Nystaed, du 10 septembre 1721, tandis que l'Eglise grecque n'est qu'une fraction minime, les enfans des protestans ne sont pas moins élevés dans la religion grecque.

---

**POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.**

Plusieurs journaux s'étonnent de ce que le procès Hourdequin n'a pas entraîné sur-le-champ la disgrâce et la retraite des hauts fonctionnaires sous lesquels tant d'abus et de désordres sont restés si long-temps impunis et inconnus. Il leur paroît incroyable, disent-ils, que des chefs d'administration aient pu s'en rapporter à de simples commis, et signer aveuglément le travail de ces derniers.

Cela n'est cependant ni nouveau ni surprenant de la part des fonctionnaires auxquels ces torts sont imputés ; c'est la marche ordinaire de l'administration par rapport à cette sorte d'affaires de l'ordre secondaire qui sont toujours les plus nombreuses, et dont on disoit déjà, il y a deux mille ans, chez les Romains : *De minimis non curat prætor*. Seulement, il résulte de cette nécessité habituelle de s'en rapporter aux sous-ordres, que la chose vraiment importante est de les bien choisir, puisque tant de menus intérêts doivent reposer sur leur droiture et leur moralité.

Il sort de là une autre question, qui est de savoir jusqu'à quel point l'esprit du temps et les circonstances où nous vivons peuvent permettre d'examiner la qualité des instrumens qu'on est forcé d'employer à la gestion des affaires publiques. Car si, par hasard, on n'a le choix, dans la composition du personnel dont il s'agit, qu'entre des caractères et des cupidités de même nature, il est clair qu'on ne peut guère faire autrement que de mal tomber. Or, quel a été le fond et le but de la conquête dans la révolution de juillet, si ce n'est une chasse aux places de la part des candidats qui se sont ensuite jetés sur toutes les positions lucratives? Si l'amour de l'argent étoit une bonne vocation pour les emplois et les fonctions, sans doute on auroit trouvé parfaitement son fait avec les hommes dont l'administration s'est peuplée sous l'influence des titres et des mérites révolutionnaires. Mais il en est tout autrement.

Ainsi, pour être fondé à demander compte aux chefs de la conduite de leurs subordonnés, la justice voudroit qu'ils eussent pu les prendre ailleurs que dans la classe d'hommes qui avoit fait une ré-

volution tout exprès pour y trouver une curée grasse et pour dévorer la fortune publique par tous les bouts. Si donc cette faculté de choisir ailleurs n'a pas été donnée aux chefs de l'administration; si c'est l'esprit révolutionnaire qui a été chargé de choisir pour eux; si leur confiance a été forcée de se donner précisément à ceux qui devoient la compromettre, sans qu'il leur fût permis de préférer les vieilles probités et les vieilles mœurs honnêtes et laborieuses, on voit qu'il y a très-peu de leur faute, et que c'est à l'empire des circonstances, à l'action des idées de juillet qu'il convient de s'en prendre. Nous avons grande pitié, quant à nous, des hauts fonctionnaires de ce temps-ci qui peuvent avoir envie d'être honnêtes gens, et dont la position se trouve dominée par la force des choses, au point de ne pouvoir presque leur permettre d'employer que des sacs à charbon pour leur mouture.

---

## PARIS, 25 NOVEMBRE.

Par ordonnance du 20, sont nommés juges au tribunal d'Alger, MM. Majorel, Cazamajour, Contolerac, Mouret-Saint-Donat; juges-adjoints, MM. Brown, Berthauld et Carcassonne; juge d'instruction, M. Argence.

Par la même ordonnance, sont nommés: président du tribunal de première instance de Bone, M. Marion, actuellement juge au tribunal de Bone; président du tribunal de première instance d'Oran, M. Planchat, juge au tribunal de Lille; président du tribunal de première instance de Philippeville, M. Mongrand, juge au tribunal civil de Poitiers; procureur du roi près le tribunal d'Oran, M. André, procureur du roi à Châtellerault; procureur du roi près le tribunal de Philippeville, M. Semideï, juge d'instruction à Bastia.

— Un journal anglais, le *Standard*, nous apprend aujourd'hui que M. Guizot est résolu à faire une question ministérielle du maintien des traités de 1831 et de 1833. Dernièrement un autre journal de Londres donnoit une nouvelle diamétralement contraire; le ministre ne croyoit pas possible de maintenir sa majorité, s'il n'obtenoit la révision de ces traités, et il négocioit dans ce sens. Entre ces deux assertions contradictoires, nous ne savons quel juste milieu saura trouver le ministère; mais, très-peu disposé qu'il est à soulever les questions de cabinet qui ne viendront que trop d'elles-mêmes, il cherchera sans doute quelque expédient dilatoire; et si lord Aberdeen le permet, le prétexte de négociations ouvertes sera encore une fois opposé aux exigences de la chambre.

— Un grand nombre de préfets et de sous-préfets sont en ce moment à Paris.

— Les héritiers de madame de Feuchères vont vendre à l'encan les biens provenant de l'héritage du dernier des Condés : Le magnifique hôtel de la place Vendôme; le château de Mortefontaine avec ses bois; la grande et belle forêt de Montmorency, si chère aux promeneurs parisiens; les dépendances de Saint-Leu sans le château, car madame de Feuchères n'avoit pas attendu jusqu'à sa mort pour le détruire et faire disparoître ainsi ce témoin muet de l'horrible catastrophe du mois d'août 1830. Les maires des communes qui environnent la forêt de Montmorency, apprenant qu'elle va être morcelée et défrichée en tout ou en partie, justement effrayés de l'immense dommage qui pourra en résulter pour ces communes, ont adressé à Louis-Philippe une supplique, à l'effet d'obtenir qu'il autorise l'acquisition, par le domaine privé, de la forêt de Montmorency. M. le baron Fain, au nom du prince, a répondu « que les charges énormes qui pèsent sur le roi et les dettes qu'elles l'ont forcé de contracter rendent l'accomplissement du vœu des maires des communes réclamantes absolument impossible. »

— Le ministre de la guerre vient d'enjoindre à tous les généraux commandant les diverses divisions militaires de faire dresser, dans chacun des régimens placés sous leurs ordres respectifs, des états nominatifs pour concourir à la souscription du monument à élever à

M. le duc d'Orléans sur la place d'Alger. Les officiers de tous grades ainsi que les sous-officiers et soldats sont invités à contribuer chacun à cette souscription à raison d'une journée de solde. Cette souscription doit s'opérer au moyen d'une retenue qui sera faite, savoir : chez les trésoriers, au compte des officiers; et au compte des sous-officiers et soldats, chez les maréchaux-des-logis chefs et sergens-majors.

— Une dépêche télégraphique, adressée d'Alger le 20 novembre, par le général Bugeaud, au ministre de la guerre, annonce que M. le duc d'Aumale étoit arrivé la veille au soir, à cinq heures. Il est descendu immédiatement à terre, et devoit se rendre le lendemain à Blidah, pour prendre part à l'expédition contre les tribus des montagnes d'Ouan-Seris.

— Le conseil d'Etat, dans une de ses dernières séances, a décidé que, dans les tableaux authentiques de la population du royaume, dressés à la suite du dernier recensement, les séminaires, les garnisons, les prisons, les hospices, les colléges, etc., devroient être considérés comme population flottante, et à ce titre ne pourroient être compris dans le chiffre d'après lequel sont réglées l'assiette de l'impôt, les classes de patentes et la répartition des droits électoraux.

— Une discussion importante a eu lieu hier dans le sein du conseil-général de la Seine. Afin d'apporter un remède aux inconvéniens reconnus dans la composition du jury, M. Boulay a proposé d'émettre le vœu de le publication des 1,500 noms qui doivent servir à la formation des listes du jury. Cette proposition, appuyée par MM. Arago, Say, etc., a été mise aux voix après de longs débats. La majorité, composée de dix-neuf membres, a décidé que le conseil-général exprimeroit le vœu proposé par M. Boulay.

— Mardi dernier, l'administration des postes a refusé d'admettre au départ, sans paiement du double droit de timbre et de poste, la *Presse* avec son *Bulletin des Tribunaux,* qu'elle publie en forme de supplément.

— Sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, l'Académie des sciences a procédé à l'élection de trois membres qui devront faire partie du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique. Le résultat du scrutin a donné la majorité des voix à MM. Arago, Poinsot et Thénard.

— M. Dupuy, président de chambre à la cour royale de Paris, vient de mourir dans sa 73e année.

— M. de Walsh-Serrant, duc de la Motte-Houdancourt est mort subitement. Il étoit parti pour suivre une chasse dans sa terre, et on l'a trouvé mort dans sa voiture.

— Hourdequin est remplacé dans ses fonctions de sous-intendant de la garde nationale parisienne, par M. Henri Siméon, ancien préfet, directeur de l'administration des tabacs.

— Un journal assure que des trois condamnés dans l'affaire de la Préfecture, Hourdequin seul s'est pourvu en cassation.

— La cour d'assises de la Seine a condamné hier à sept ans de travaux forcés la fille Flore Tétard, de Clichy-la-Garenne, déclarée coupable d'infanticide.

— Un grand nombre d'ouvriers allemands et belges, employés aux travaux de fortifications de Paris, sont partis cette semaine pour retourner dans leur pays. Les habitans de la banlieue voient avec plaisir la réduction de cette population flottante, d'autant plus dangereuse que le mauvais temps suspend les travaux.

---

PROCÈS RELATIF A LA CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER.

(Présidence de M. Perrot de Chezelles.)

*Audience du 24.*

L'audience est ouverte à onze heures. M. Gaux, menuisier, déclare se porter partie civile comme ayant été blessé, et demande 300 fr. de dommages-intérêts.

Le sieur Faucille, cantonnier, a vu arriver le convoi à la borne 8 : l'essieu du *Mathieu-Murray* étoit tombé à 20 mètres environ en avant de la borne. Il ne lui a pas semblé que le convoi allât trop vite.

Le sieur Mejean a entendu dire que Georges regardoit le *Mathieu-Murray* comme une mauvaise machine, qui joueroit un mauvais tour, qu'elle n'étoit bonne qu'à servir pour les travaux de terrassemens.

Le sieur Perdonnet, ingénieur, anciennement employé au chemin de fer, s'étoit rendu officieusement à Versailles le 8 mai ; il avoit fait le voyage sur le *Mathieu-Murray* qu'on avoit placé, pour remonter à Versailles, entre deux machines plus puissantes. En arrivant à Versailles, le conducteur Dupin demanda à M. Bricogne qu'on changeât le *Mathieu-Murray* et qu'on le mît en tête. Georges, qui étoit présent, ne fit aucune objection et ne témoigna aucune inquiétude.

Le témoin attribue l'accident à la rupture de l'essieu. Il dit que l'accident eût pu arriver, mais qu'il eût été moindre, si c'eût été l'essieu de la seconde machine qui eût été brisé. Il soutient enfin qu'une voiture à six roues présente les mêmes dangers qu'une voiture à quatre roues, que le mécanicien Georges affectionnoit le *Mathieu-Murray*, et que le matériel de l'administration étoit plus que suffisant.

Le sieur Martel, chef de station à Bellevue, a vu passer le convoi ; ce qui lui fait penser qu'il n'alloit pas trop vite, c'est qu'il a salué Georges au moment où il passoit, et que Georges lui a rendu son salut. Le témoin avoit pris des leçons de mécanique de Georges, et celui-ci lui avoit conseillé de ne point étudier sur les machines à quatre roues, parce qu'elles devoient bientôt ne plus servir qu'aux travaux de terrassemens.

*D.* Etoit-ce parce qu'il les croyoit mauvaises ? — *R.* Non, monsieur, c'étoit parce qu'on adoptoit plus généralement celles à six roues. Au reste, son opinion étoit qu'il ne falloit pas placer une petite machine devant une grande.

Le sieur Clapeyron, ingénieur de la rive droite, ne pense pas qu'il y ait du danger à placer une petite machine devant une grande, surtout si elles sont bien conduites et si les mécaniciens s'entendent bien. Il ajoute que si on a renoncé sur la rive droite à l'usage des machines à quatre roues, c'est que celles à six roues ayant plus de force de traction, on peut à volonté augmenter le nombre des wagons.

Le sieur Polonceau, ancien directeur du chemin de la rive gauche et aujourd'hui directeur du chemin de l'Alsace, dépose que l'usage de placer la petite locomotive devant la grande avoit toujours été adopté, et qu'il n'offre aucun danger. Il ne pense pas non plus que la vitesse puisse amener un danger, si aucun accident étranger n'arrive. Il cite, à ce sujet, l'exemple de plusieurs ingénieurs, qui, pour essayer des machines, les poussent à une vitesse extrême, et jamais elles ne déraillent. En Angleterre, le maréchal Soult parcourut le chemin de fer de Birmingham à Londres avec une vitesse de 25 lieues à l'heure. Ce n'est donc pas une vitesse extraordinaire que celle qu'on emploie sur le chemin de Versailles ; il y a une pente de 4 millimètres par mètre, on peut donc calculer la vitesse à raison de 14 lieues à l'heure, si l'on met 20 minutes pour faire le chemin. Le témoin ne croit pas que le ressort ait été brisé avec l'essieu.

M. Arnoux, directeur des messageries, entre aussi dans de longs détails. Il ne pense pas que la rupture du ressort ait occasionné celle de l'essieu.

Le tribunal entend encore plusieurs témoins, dont les dépositions tendent à prouver que le convoi n'avoit pas une vitesse excessive, et que les machines avoient été visitées le jour même de l'accident.

*Audience du 25.*

Le témoin Appiau, estropié dans la catastrophe, s'avance péniblement, soutenu par un guide. Sa jambe gauche a été grièvement atteinte par le feu, et l'autre jambe, broyée par la voiture fracassée, fut divisée en huit morceaux. On a été obligé de recourir à l'amputation. Cet infortuné se trouvoit avec ses deux fils, dont l'aîné fut consumé, tandis que le plus jeune, sauvé miraculeusement, étoit défiguré pour le reste de ses jours. La déposition de ce malheureux père excite les sympathies de l'auditoire.

On entend encore plusieurs témoins victimes de l'événement et dont plusieurs sont affligés de douloureuses blessures.

La liste se trouvant épuisée, l'audience est levée à trois heures.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le nommé Boisselier, garçon de

aisse à la Banque d'Orléans, avoit disparu, le 21 de ce mois, dès le matin. Des renseignemens avoient appris qu'il avoit été vu dans la compagnie d'un réfugié italien, et l'on avoit aussitôt conçu des soupçons d'un assassinat et d'un vol, par le motif surtout qu'on avoit su qu'un réfugié avoit recouvré, dans la journée, les effets confiés au nommé Boisselier, et que, dès cinq heures du soir, cet étranger avoit quitté la ville.

Ces soupçons se sont malheureusement confirmés. A six heures du soir, le 22, le directeur des Messageries Laffitte et Caillard a déclaré qu'on avoit porté la veille dans ses bureaux une grande malle du poids de 80 kilogrammes; que celui qui l'avoit fait déposer s'étoit fait inscrire sous le nom de Morel, annonçant qu'il partoit le soir même par la voiture de Toulouse, en faisant observer que s'il ne se présentoit pas à l'heure du départ, la voiture le trouveroit sur la route, à peu de distance. La justice s'étant transportée au bureau des Messageries, il a été procédé à l'ouverture de la malle, où s'est trouvé le cadavre du malheureux Boisselier, mutilé et enveloppé dans des mètres de toile. L'assassinat et le vol du portefeuille ont été commis dans une chambre de l'hôtel de l'Europe, le 21, vers les neuf heures du matin.

— En vertu d'ordres venus de Paris, le commissaire de police de Vienne (Isère) a été arrêté le 18 novembre. Il s'agit, dit-on, de sommes qu'il auroit perçues illégalement.

— Dans la journée du 17 de ce mois, vers cinq heures du soir, un triple assassinat a été commis dans la commune de Roquevaire (Bouches-du-Rhône), sur la veuve Long, âgée de 72 ans, de son fils, âgé de 45 ans, et de sa fille, âgée de 30 ans. L'auteur de cet attentat est le nommé Antoine, de la même commune, lequel s'est ensuite frappé de cinq coups de couteau dans la poitrine.

On ignore quels motifs l'ont poussé à cet acte atroce; il est en danger de mort dans l'hôpital de Roquevaire où il a été déposé.

— On écrit de Nîmes, le 19 novembre :

« Le 20 mai 1842, à midi, plusieurs détonations d'armes à feu, suivies de cris lamentables, s'étoient fait entendre dans une maison sise rue Pavée, habitée par un sieur Marignan, ancien notaire, et par sa famille. Après avoir forcé l'entrée et s'être précipité dans la maison, on avoit trouvé mademoiselle Marignan la poitrine traversée d'un coup d'arme à feu, le sieur Henri Marignan fils grièvement blessé à la cuisse, et Marignan père également blessé au ventre et à la main, mais moins grièvement.

» Les informations auxquelles on se livra immédiatement révélèrent un horrible secret. Marignan père exerçoit sur sa propre fille, et depuis longues années, les plus horribles attentats : la malheureuse enfant avoit eu recours à la protection de son frère. Ce jour-là, Marignan fils ayant entendu des cris, et croyant sa sœur menacée, étoit accouru armé d'un fusil. A cette vue, Marignan père avoit aussi saisi son arme, et alors s'étoit engagée la scène de carnage dont on vient de voir les affreux résultats.

» Marignan père, renvoyé devant la cour d'assises du Gard pour y rendre compte de la série de crimes qui lui étoient imputés, y a comparu le 17 de ce mois. Les débats ont eu lieu à huis-clos, et l'acte d'accusation même n'a pas été lu publiquement. Le jury ayant résolu affirmativement les questions de viol et de tentative de meurtre, mais écarté la question de préméditation, Marignan a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition. »

---

**EXTÉRIEUR.**

L'insurrection de Barcelone s'étend beaucoup plus loin. Les places de Vich, de Manreza, d'Igualada, de Tarragone, de Reuss, de Valls, de Gironne, se sont prononcées en faveur du soulèvement. Le capitaine-général de la Catalogne dispute son gouvernement en rase campagne. De Saint-Félip il s'est retiré à

Sarria pour attendre des renforts et probablement les secours que le régent amène avec lui de Madrid à Barcelone. A Figuières, les autorités civiles et militaires se sont réfugiées dans le fort.

La junte provisoire de Barcelone a publié son programme, qui se trouve appuyé à peu près de toute la population de cette ville, qui dépasse 200,000 ames, et qui est maîtresse de toutes les fortifications de terre et de mer. La junte populaire a posé sa déclaration insurrectionnelle ainsi qu'il suit : « 1° A bas Espartero et son gouvernement ; 2° cortès constituantes ; 3° en cas de régence, point de régent unique, mais plusieurs ; 4° en cas de mariage pour Isabelle, un Espagnol ; 5° justice et protection à l'industrie nationale. »

C'est tout cela qui est compris dans les autres programmes d'insurrection qui se rallient à la déclaration de Barcelone.

— Au départ du régent, Madrid paroissoit tranquille ; mais on annonçoit que deux régimens s'étoient soulevés en Aragon. Le courrier de Saragosse manquoit ; on sait que l'infant don François de Paule avoit sa résidence dans cette ville, et que sa femme est aussi ambitieuse qu'active.

— La junte de Barcelone a créé, le 21, des bataillons de tirailleurs *de la patrie*. Elle a fait une proclamation à l'armée pour l'appeler à elle.

— Le 20, la nouvelle du soulèvement de Barcelone avoit jeté l'alarme à Valence. On étoit très-inquiet à Lérida le 18.

— Trois projets de loi sont soumis aux cortès : 1° emprunt de 150 millions de francs garanti sur tous les revenus de l'Etat ; 2° capitalisation en rentes 3 p. cent, des intérêts de la dette active intérieure et extérieure ; 3° liquidation en *bons de l'arriéré*, de tout ce qui est dû et sera dû à la fin de la présente année.

— Une polémique est engagée entre les journaux whigs et les feuilles tories au sujet de la guere de Chine. On veut attribuer tout l'honneur de sa conclusion au ministère de sir Robert Peel, et rejeter le blâme de son origine sur le cabinet de lord Melbourne. Le *Globe* soutient la thèse contraire, et il prétend que sir Robert Peel lui-même eût agi comme lord Melbourne, s'il se fût trouvé à la direction des affaires au commencement de cette guerre.

— D'après le *Morning-Chronicle*, le traité de paix conclu avec la Chine est regardé comme devant imprimer une nouvelle activité au commerce. On s'attend à de nombreuses commandes qui arriveront incessamment de la Chine et donneront du travail aux ouvriers des manufactures. Les Chinois devant payer annuellement la somme de 7 millions de dollars, on pense que sir R. Peel se hâtera de convoquer le parlement et de lui proposer d'abroger la taxe du revenu.

— Le *Morning-Advertiser* se livre à un enthousiasme sans bornes au sujet du traité de paix conclu avec la Chine. C'est, à l'entendre, un des plus beaux triomphes de la civilisation moderne.

Les Chinois y gagneront, et les prétentions de l'Angleterre sont des plus modérées.

Enfin, le traité de paix conclu avec la Chine forme une nouvelle époque dans les destinées du commerce et de la civilisation.

D'autres journaux, parlant dans le même sens que le *Morning-Advertiser*, vont jusqu'à féliciter la Chine du traité que les Anglais lui ont arraché. A les entendre, la philantropie anglaise, l'esprit de chrétienté anglais va combler la Chine de toutes sortes de biens. On pourroit demander à ces journaux ce que les populations de l'Inde qui, depuis tant d'années déjà, ont le bonheur de vivre sous les lois anglaises, ont gagné à ce régime relativement au bien-être matériel, à la liberté, aux franchises du commerce, à l'instruction civile et religieuse.

— Le gouvernement autrichien vient de mettre en vigueur la loi sur le travail des enfans dans les manufactures et fabriques. On s'occupe, en Belgique, d'un projet de loi sur la même question. En Prusse, une pareille loi surveillant la

anté et la moralité des enfans est déjà depuis long-temps en vigueur.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient les nouvelles suivantes de Constantinople du 2 novembre :

« Hier, les ambassadeurs des puissances européennes ont reçu de nouvelles instructions de leurs gouvernemens ; elles concernent, non les principautés, mais l'affaire du Liban. On ne sait pas quel est le contenu des dépêches, mais il est facile de le deviner. La Porte-Ottomane, convaincue que l'Angleterre, la Prusse, la France et l'Autriche ne consentiront pas à la nomination d'un chef turc pour les Maronites, a l'intention de leur proposer, non pas l'émir Emin, fils de l'émir Béchir, mais un membre de la famille el Kassim. »

---

ALMANACH DU BON CHRÉTIEN
pour 1843.

Un pieux et savant écrivain ecclésiastique disoit : « Il n'y a rien de petit pour Dieu ; rien de petit contre Dieu. » Cette parole, qui peint si bien la grandeur de Dieu, son domaine souverain, et en même temps son infinie miséricorde qui le rend sensible aux actes et aux pensées de sa pauvre créature, nous serviroit au besoin de justification aux yeux des personnes qui pourroient trouver trop au-dessous d'un recueil qui a quelque gravité, de s'occuper d'un almanach.

Sous le rapport littéraire, un almanach est en effet bien peu de chose ; mais, moralement parlant, un almanach est beaucoup : « Sous toutes les formes, disent avec grande raison les auteurs de l'*Almanach du Bon Chrétien*, dans tous les esprits, et malgré l'immense variété de leurs titres, tous les almanachs (presque tous du moins), ont été dans ces derniers temps et sont encore aujourd'hui de puissans moyens de perversion mis en œuvre par l'ennemi de tout bien. La propagande dont ils sont l'instrument doit exciter la sollicitude de ceux à qui est confié le soin des ames. Un mauvais almanach est le plus dangereux des mauvais livres, parce qu'il en est le plus populaire, étant le seul qui arrive jusqu'au peuple, grâce à son format et à son bas prix. »

Quant à nous, nous déclarons accepter pleinement ce caractère de gravité que les auteurs de l'*Almanach du Bon Chrétien* attribuent à un almanach bon ou mauvais ; et c'est pour cela que nous nous sommes livrés à l'examen de leur petit livre.

Ce qui nous a plu tout d'abord en ouvrant l'*Almanach du Bon Chrétien*, ç'a été de voir qu'il ne ressembloit en rien aux autres almanachs qui sont presque tous faits à coups de ciseaux, qui se composent de documens statistiques, de contes et d'histoires glanés partout, mais qui n'offrent aucun vestige de travail sérieux, de composition méditée. L'*Almanach du Bon Chrétien* est fait tout à l'opposé. On peut lui reprocher de manquer de quelques documens plus ou moins intéressans que la plupart des autres publications analogues s'empruntent les unes aux autres ; on peut trouver que la partie anecdotique et légère n'est pas assez fournie ; mais en revanche, on est forcé d'avouer que ce qu'il contient est plus intéressant, et surtout plus véritablement utile que ce qu'on trouve dans les autres almanachs. Nous devons justifier notre opinion.

D'abord, au lieu du calendrier pur et simple que renferment tous les almanachs, les auteurs de l'*Almanach du Bon Chrétien* ont eu l'idée infiniment heureuse, selon nous, de donner, sur chacun des saints ou saintes du calendrier, une courte notice, renfermée ordinairement en quatre ou cinq lignes, offrant, avec l'indication du lieu et de l'époque de la naissance et de la mort, une action ou une parole précieuse du saint, véritable bouquet spirituel dont le fidèle pourra respirer les parfums pendant toute la journée. Cette partie de l'*Almanach du Bon Chrétien*, qui est la partie principale, et qui pourroit former à elle seule tout un livre, est intitulée : *La Petite Année du Fidèle.—Imitation des Saints.*



Viennent ensuite les *Victoires et Conquêtes du Catholicisme* pendant ces dernières années. Là sont les nouvelles reçues des Eglises souffrantes et glorieuses de la Cochinchine et du Tong-King, la relation du martyre de M. Perboyre, ce prêtre français dont le courage chrétien a étonné même les bourreaux chargés de le torturer; le récit de la conversion au catholicisme de M. Alph. Ratisbonne, etc.

L'assistance au saint sacrifice de la messe et la sanctification du dimanche, le jeûne, l'abstinence, sont fréquemment l'objet des railleries ou des dénégations stupides du voltairianisme. L'*Almanach du Bon Chrétien* contient sur ces points et sur d'autres de notre foi des argumens populaires et concluans, qui présentent ces pratiques sous leur véritable point de vue, que l'impiété cherche à fausser, autant qu'il est en son pouvoir.

Quelques poésies morales et religieuses sont placées à la suite, pour distraire et récréer l'esprit fatigué.

Une instruction familière sur le nouveau système métrique, petit chef-d'œuvre de simplicité et de clarté; des tables de réduction rendues bien intelligibles; le tableau des monnoies étrangères, des poids et mesures en usage en Angleterre; quelques détails sur la statistique de la France; la circonscription ecclésiastique du royaume et le tableau nominatif de l'épiscopat français; enfin, la note consciencieuse des meilleures publications de 1842, complètent cet almanach, qui, contenant autant de matières, typographiquement parlant, que les autres, a l'avantage d'être composé entièrement de rédaction originale, au lieu d'être, comme la plupart, une compilation plus ou moins intelligente de pièces, d'histoires et de renseignemens pris un peu partout.

Nous applaudissons de tout notre cœur à la pensée essentiellement catholique qui a dicté l'*Almanach du Bon Chrétien*, et nous le recommandons à l'attention du clergé.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 40 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 35.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3295 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1251 fr. 25 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 108 fr. 95 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.



PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3678.

MARDI 29 NOVEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an | 36 | |
| 6 mois | 19 | |
| 3 mois | 10 | |
| 1 mois | 3 | 50 |


**EMMANUEL, ou DIEU AVEC NOUS.**
**1 volume in-8°.**

A ne voir que le titre de l'ouvrage, l'on croiroit que c'est un excellent livre, qui présente aux ames pieuses une nourriture substantielle : mais que l'on se détrompe! Ce livre, malgré son titre si beau et si suave, n'est qu'un roman.

Je ne prétends pas qu'il soit mauvais en lui-même : je conviens au contraire qu'il est chrétien, et même, d'après les intentions de l'auteur, il devroit être très-bon.

Je ne m'occupe ni du drame ni du style. La diction de l'auteur est correcte et pure. Quant au cadre qu'il a adopté, il n'y attache évidemment aucune importance, puisque le fil conducteur de cette histoire est le moyen si usé d'une substitution d'enfant. Cette substitution motive les apparitions d'un père à son fils, qui, guidé par des indications extraordinaires, finit par reconnoître dans sa fiancée sa propre sœur. A l'occasion de ces apparitions, M. de Solvière expose à Charles des notions sur le ciel, le purgatoire et l'enfer. C'est de l'exactitude de ces notions que je me préoccupe exclusivement.

L'auteur ne s'adresse pas aux ames vraiment pieuses, mais aux indifférens qui redoutent la gravité de la religion, et qui s'ennuieroient, dit-il, de chanter toujours les louanges de Dieu, *comme un saint dans sa stalle en Paradis* (p. 337 à 346.) Il ajoute, dans sa préface ou avis au lecteur, que les idées dogmatiques ont été abordées avec une grande sobriété : c'est précisément le contraire qu'il devoit dire; car, dans les trois sujets qu'il traite, le paradis, le purgatoire et l'enfer, qui entrent dans le plan de sa composition, il ne peut faire un pas sans toucher au dogme. Puisqu'il prétendoit être utile aux indifférens, il falloit au moins qu'il ne leur présentât que des idées vraies, ou qui ne fussent pas contraires au dogme, ou qui ne répugnassent pas aux différens états qu'il vouloit faire connoître. Or, représenter les saints et les ames du purgatoire avec des idées humaines, des sentimens humains et même des foiblesses humaines, n'est-ce pas émettre des idées contraires aux dogmes et inconciliables avec les différens états de ces ames, qui n'ont plus rien d'humain ni de terrestre?

Mais, dira-t-on, dans une fiction, ne faut-il pas donner quelque chose à l'imagination ? Je réponds *non*, pour deux raisons : non, à cause de la sublimité et de la sainteté du sujet que l'on traite ; non, d'après les intentions mêmes de l'auteur, qui, se proposant d'être utile à une classe d'hommes, ne devoit par conséquent leur offrir rien que de vrai, pour ne pas les égarer ou les tromper.

Mais, dira-t-on encore, ne peut-on jamais rien accorder à l'imagination dans un pareil sujet, surtout dans une fiction? En s'en tenant au dogme, je réponds toujours que non : mais, si l'on vient au détail de la création, quel vaste champ pour re-

poser l'imagination! quelles jouissances pour l'esprit et pour le cœur, tout à la fois, dans l'explication et le développement qu'on auroit pu donner des perfections divines, du bonheur des élus, de leur gloire, des facultés de leurs ames, des qualités de leurs corps glorieux, dans leurs relations les uns avec les autres, tout en ne s'écartant jamais du dogme catholique, tout en se maintenant à la hauteur du sujet que l'on traitoit, et en ne prêtant jamais aux élus des sentimens et des idées toutes terrestres et tout humaines! L'auteur, répétons-le, auroit donc pu atteindre le but qu'il se proposoit, en restant dans le vrai, et en ne présentant aucune idée qui répugnât à l'état des bienheureux, ni qui fût contraire au dogme.

Je dis, de plus, que, si l'auteur avoit respecté les limites que je viens de tracer, il auroit été utile non-seulement à une classe d'hommes, mais encore à toutes les classes de lecteurs; tandis que son ouvrage ne peut profiter à personne, et qu'il n'est propre qu'à donner de fausses idées du ciel, de l'état des élus, du purgatoire, des ames qui s'y trouvent.

J'ajoute que cet ouvrage peut fournir des armes aux impies, qui s'en prévaudront pour déverser le ridicule sur la religion, et pour endormir certains indifférens dans leurs habitudes peu édifiantes.

J'aurois pu faire des citations de l'ouvrage; mais les citations qu'on pourroit émettre à l'appui du jugement que j'ai cru devoir porter sont si nombreuses, qu'elles dépasseroient de beaucoup les bornes d'un article.

Cependant, je signalerai cette étrange invention de l'auteur qui donne à l'ame une image ou *simulacre*; matière subtile, nécessaire pour agir sur les corps, qui suit l'ame dans le ciel et gravite toujours vers elle (p. 71 à 76).

Que dire aussi de cette idée que l'ame s'étend, et qu'elle craint (l'ame bienheureuse!) l'approche des démons, qui lui font sentir une impression pénible, dont elle a besoin de se garantir, comme nous avons besoin de nous prémunir contre le froid (p. 77 et 322)?

Que penser de ces bienheureux qui ont besoin d'être éloignés du lieu de leur dernier combat, parce que, dans leur nouvel état, il leur faut un calme et un repos qu'ils ne trouveroient pas au milieu d'amis qui les pleurent (p. 107 et 108)?

Peut-on voir sans sourire, pour ne pas dire sans s'indigner, les ames du purgatoire sujettes aux doutes, aux craintes sur leur état, sur leur avenir, se purifiant de leurs souillures à peu près comme un homme dégageroit de ses taches un vêtement sali, commençant par un membre, puis passant à l'autre (de la page 194 à 198)?

Je finis par une dernière citation (p. 252, 255 et 256). L'auteur nous dit qu'il y a des damnés qui ne seront précipités dans le puits de l'abîme qu'au jour du jugement, qu'il y en a d'autres qui sont fixés autour de leurs cadavres, jusqu'à ce dernier jour.

En voilà assez, je pense, pour faire apprécier la valeur de ce livre, que plusieurs journaux ont loué avec une indulgence bien imprudente.

E. P.



**LIVRES D'ÉGLISE. — AUTORISATION DE L'ÉVÊQUE. — PROPRIÉTÉ. — DROIT DE SURVEILLANCE. — LOI DU 19 JUILLET 1793 ET DÉCRET DU 7 GERMINAL AN XIII.**

*Le droit de censure et de surveillance qui résulte pour les évêques du décret du 7 germinal an* XIII *les autorise à choisir l'imprimeur qu'ils désirent charger de la réimpression des livres d'église pour leur diocèse.*

*Les dispositions de ce décret n'ont pas été abrogées par l'art.* 7 *de la charte constitutionnelle, qui permet à tous les Français de publier et de faire imprimer leurs opinions.*

*Toutefois, ce décret n'a pas conféré aux évêques un droit absolu de propriété sur ces livres, d'après les principes de la loi du* 19 *juillet* 1793 : *il leur a donné, pour s'opposer à l'impression de ces livres, les mêmes droits que la loi de* 1793 *accordoit aux auteurs pour s'opposer à la publication de leurs ouvrages.*

Les solutions qui précèdent résultent d'un arrêt de la cour royale de Paris, à la date du 25 novembre.

Les faits de la cause sont exposés dans un jugement du tribunal de Versailles, rendu le 22 juin dernier, ainsi conçu :

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, ainsi que des explications de Dufaure à l'audience, que, dans le courant de l'année 1839, il a publié divers livres d'église, tels que le *Catéchisme* du diocèse de Versailles, la *Sainte-Quarantaine*, le *Petit-Paroissien* et l'*Eucologe* ; que la publication du *Petit-Paroissien*, de la *Sainte-Quarantaine* et du *Catéchisme* n'avoit pas été autorisée par l'évêque de Versailles; qu'il avoit permis à Dufaure de publier l'*Eucologe*, mais que cette permission n'étoit que conditionnelle et subordonnée à la position d'Angé, libraire de l'évêché : que, Dufaure ayant soumis l'*Eucologe* à l'approbation de l'évêque, cette approbation lui a été refusée, avec offres de l'indemniser des dépenses qu'il pourroit avoir faites ; que Dufaure, ayant refusé ces offres, a terminé la publication de l'*Eucologe* et l'a exposé en vente ;

» Que ces faits suffisent pour établir que, pour ce livre comme pour les autres, Dufaure a agi sans la permission de l'évêque ; qu'ainsi il a contrevenu aux dispositions du décret du 7 germinal an XIII (28 mars 1804).

» Attendu qu'on ne sauroit prétendre que ce décret a été aboli par la Charte constitutionnelle ; qu'il n'accorde en effet aux évêques qu'un droit de surveillance sur l'impression des livres d'église, dans l'intérêt des fidèles, pour le maintien de la foi, de la discipline et de l'unité de la liturgie; que cette surveillance ne sauroit être assimilée à une véritable censure ; que, d'ailleurs, ces livres, n'étant ordinairement qu'un recueil de prières adoptées par l'Eglise, et sans aucune énonciation d'opinion de la part des auteurs, ne sauroient être rangés dans la classe de ceux que l'art. 8 de la Charte permet de publier et de faire imprimer sans autorisation préalable ;

» Qu'il ne résulte pas non plus du décret que, lorsque l'évêque a approuvé un livre d'église, il puisse être publié par tout imprimeur, sans son autorisation particulière ; que le texte même du décret repousse cette interprétation ; en effet, il dispose d'une manière absolue que les livres d'église ne peuvent être imprimés ou réimprimés sans la permission de l'évêque, laquelle permission doit être rapportée et imprimée à la tête de chaque exemplaire ; qu'il suit nécessairement de la généralité de ces expressions qu'une autorisation particulière est indispensable pour chaque édition, puisque la loi exige une nouvelle permission pour la réimpression d'un ouvrage déjà autorisé ;

» En ce qui touche le délit de contrefaçon de ces livres :

1° A l'égard de l'*Eucologe*, de la *Sainte-Quarantaine* et du *Petit-Paroissien* ;

» Attendu que la publication, sans la permission de l'évêque, de ces trois livres, ne constitue pas de la part de Dufaure le délit de contrefaçon ;

» Qu'en effet, la loi des 19-24 juillet

1793 n'accorde qu'aux auteurs d'écrits et ouvrages, à leurs héritiers ou cessionnaires, durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs, la propriété de ces écrits et ouvrages ; d'où il suit que les évêques n'ont la propriété que des ouvrages par eux composés;

» Que le décret du 7 germinal an XIII n'a apporté aucune dérogation aux principes de cette loi ;

» Que du droit de surveillance qu'il confère aux évêques sur les livres d'église on ne sauroit conclure qu'il leur accorde la propriété de ces livres;

» Qu'il n'est nullement question de cette propriété dans le décret;

» Qu'un droit aussi étendu ne peut résulter que d'un texte formel et positif;

» 2° A l'égard du *Catéchisme* du diocèse de Versailles :

» Attendu que ce *Catéchisme* a été composé par le précédent évêque de Versailles;

» Qu'il ne s'est pas écoulé dix ans depuis la mort de cet évêque ;

» Que Monseigneur l'évêque actuel est légataire universel de son prédécesseur;

» Que le *Catéchisme* est encore par conséquent sa propriété ;

» Qu'ainsi Dufaure, en imprimant le *Catéchisme* sans l'autorisation de l'évêque ou d'Angé, son cessionnaire, a commis le délit de contrefaçon;

» En ce qui touche les conclusions d'Angé ;

» Attendu que l'évêque de Versailles n'est pas propriétaire des livres d'église, autres que le *Catéchisme* imprimé par Dufaure ; d'où il suit que ce dernier ne peut être tenu d'aucuns dommages-intérêts envers l'évêque ni envers son cessionnaire pour la publication de livres sur lesquels l'évêque n'avoit aucun droit de propriété ;

» Qu'il ne peut pas résulter de la publication que Dufaure a faite sans autorisation qu'il soit passible de dommages-intérêts envers Angé, qui avoit obtenu de l'évêque la permission de publier ces livres ;

» Qu'il n'est pas établi que toutes les traductions de l'*Eucologe*, ou partie de ces traductions, appartiennent à Angé:

» Mais, attendu que Dufaure, en imprimant, publiant et débitant le *Catéchisme* du diocèse de Versailles, au mépris des droits de l'évêque et de son cessionnaire sur ce *Catéchisme*, a occasionné à Angé un préjudice dont il doit l'indemniser;

» Que la somme de mille francs réclamée par Angé est exagérée, et que la somme de trois cents francs suffit pour le dédommager de toutes les pertes qu'il peut avoir éprouvées;

» Par ces motifs, le tribunal déclare Dufaure coupable du délit de contrefaçon du *Catéchisme* du diocèse de Versailles, du délit de publication de plusieurs livres d'église, sans la permission de l'évêque de Versailles;

» Le condamne à 100 fr. d'amende et 300 fr. de dommages-intérêts, confirme la saisie des livres imprimés sans autorisation, et en ordonne la confiscation. »

Sur l'appel de ce jugement, interjeté par Dufaure, et sur les conclusions conformes du ministère public, la cour a rendu l'arrêt suivant :

« La cour,

» Considérant qu'aux termes du décret du 7 germinal an XIII les livres d'église, les Heures et prières, ne peuvent être imprimés que d'après la permission des évêques diocésains, et que cette permission doit être textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire ;

» Qu'il résulte des termes de ce décret, qui est postérieur au concordat et en contient les principes, que les évêques ont un droit absolu pour autoriser ou refuser l'impression des livres d'église dans l'étendue de leur diocèse;

» Que décider, comme le demande l'appelant, que le décret n'accorde à l'évêque qu'un droit de surveillance et de censure, et que le refus de l'évêque ne sauroit arrêter la publication de l'ouvrage, seroit non pas interpréter, mais abolir entièrement les dispositions de ce décret;

» Qu'un pareil droit de censure seroit purement illusoire;

» Considérant que la loi n'a pas voulu que les évêques fussent contraints de déduire les motifs de leur refus;

» Qu'il s'ensuivroit entre l'évêque et l'imprimeur des discussions que le décret a voulu sagement éviter, qui ne peuvent être du ressort des tribunaux ordinaires, et pour le jugement desquelles aucune juridiction n'a été créée;

» Considérant que c'est aux évêques seuls que la loi a confié le soin de l'enseignement religieux et la direction du culte catholique dans leurs diocèses; que c'est donc à eux seuls et sous leur responsabilité qu'elle a dû s'en remettre du soin de choisir les livres qui contiennent cet enseignement et règlent les pratiques du culte;

» Que c'est pour ce motif que le décret a voulu que la permission de l'évêque fût imprimée en tête de ces livres, afin que tous les fidèles, même avant de prendre lecture de ces livres, pussent être certains qu'ils contiennent la doctrine reconnue et enseignée par le chef du diocèse.

» Attendu qu'il importe peu que le livre ait été imprimé antérieurement avec l'approbation de l'évêque; que le décret exige une permission spéciale pour la réimpression comme pour l'impression des livres d'église;

» Que si nul ne peut imprimer ou réimprimer les livres d'église sans la permission de l'évêque, il s'ensuit nécessairement que l'évêque peut choisir l'imprimeur qu'il veut charger de ce soin, auquel il a confiance, et duquel il peut attendre que l'impression de ces livres ne contiendra ni erreur ni infidélité;

» Que ces dispositions spéciales, qui ont pour but de remettre aux mains des évêques l'enseignement de la foi catholique, n'ont nullement été abrogées par l'art. 7 de la charte constitutionnelle qui permet à tous les Français de publier et le faire imprimer leurs opinions;

» Considérant qu'en ordonnant que les imprimeurs qui feroient imprimer ou réimprimer les livres d'église sans avoir obtenu la permission des évêques seroient poursuivis, conformément à la loi du 19 juillet 1793, le décret du 7 germinal an XIII n'a pas déclaré les évêques propriétaires absolus des livres d'église qu'ils n'auroient pas composés; mais qu'il leur a donné, pour s'opposer à l'impression de ces livres, à quelque époque que cette impression eût lieu, les mêmes droits que la loi du 19 juillet 1793 accordoit aux auteurs ou propriétaires des ouvrages pour s'opposer à la publication de ces ouvrages faite au mépris de leurs droits;

» Adoptant, en outre, en ce qui concerne le *Catéchisme* du diocèse de Versailles, les motifs des premiers juges;

» Considérant que Dufaure, imprimeur à Versailles, a imprimé et publié, sans la permission de l'évêque de cette ville, les livres d'église, Heures et prières, intitulés : *Catéchisme du diocèse de Versailles*, la *Sainte-Quarantaine*, l'*Eucologe* et le *Petit-Paroissien*;

» Qu'il s'est ainsi mis en contravention aux dispositions du décret du 7 germinal an XIII, combiné avec la loi du 19 juillet 1793;

» Considérant qu'il n'y a pas d'appel de la partie civile;

» Met l'appellation au néant; confirme et condamne l'appelant aux dépens.»

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le *Moniteur* parle en ces termes d'un vœu que le conseil-général de la Seine a émis dans sa séance du 23 novembre :

« A l'occasion du secours demandé à l'art. 12 du sous-chap. XIX du budget, en faveur de la société de Saint-François-Régis, qui rend d'utiles services par les soins qu'elle donne à la légitimation du mariage des indigens, un membre du conseil propose d'émettre un vœu tendant à faire exonérer cette société des frais d'actes de l'état civil. Cette proposition est accueillie, et le conseil prend la délibération suivante :

» Le conseil,

» Vu l'art. 12 du sous-chap. XIX de la deuxième section;

» Considérant que la société de Saint-François-Régis rend des services réels qui méritent d'être encouragés; que ses ressources financières sont restreintes et sont destinées à venir au secours des familles indigentes; que, par le but de son institution, cette société a droit d'être admise dans les cas exceptionnels prévus par les lois de brumaire et de frimaire an VII, sur le timbre et l'enregistrement;

» Exprime le vœu que M. le ministre prenne les mesures nécessaires pour que la société de Saint-François-Régis obtienne sans frais de timbre et d'enregistrement les actes de l'état civil nécessaires à ses œuvres. »

— M. l'archevêque de Reims est arrivé à Paris.

— Lundi soir, M. l'abbé Bautain a ouvert les conférences philosophiques qu'il doit donner au Cercle catholique.

— M. l'Archevêque a quitté sa résidence de Saint-Germain-en-Laye, où il passe toute la belle saison, pour venir s'établir à Paris, hôtel de l'archevêché, rue Saint-Louis en l'île. Le prélat y recevra le dimanche soir les laïques, et le lundi soir les membres du clergé.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 19 novembre, M. l'abbé Dassance, ancien aumônier du collége royal Saint-Louis, professeur à la Faculté de théologie de Paris, est nommé aumônier du collége royal Louis-le-Grand, en remplacement de M. l'abbé Thérou.

— Samedi prochain, 3 décembre, fête de Saint-François-Xavier, patron de l'OEuvre de la Propagation de la Foi, il sera célébré à huit heures et demie, en l'église des Missions-Etrangères, par M. l'archevêque nommé de Tours, une messe qui sera suivie d'un sermon de M. Lartigue en faveur de l'OEuvre. Il n'y aura pas de quête. Le trésorier de l'OEuvre est M. Choiselat-Gallien, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8.

— Les Annales de la Propagation de la Foi (numéro de novembre), annoncent le départ pour les missions d'Ava et Pégu : 1° d'un vicaire apostolique (Mgr Ceretti, évêque d'Antinople *in part*); 2° de quatre prêtres (MM. Delprino, Isnart, Pachiotti, Andreino); 3° de deux acolytes (MM. Pogolotti et Gabutti); 4° de cinq frères coadjuteurs (MM. Tesio, Alasia, Raffignone, Vogliolo, Operti). Tous appartiennent à la congrégation des Oblats.

---

*Diocèse de Reims*. — On vient de terminer à Reims le procès apostolique commencé il y a deux ans, pour obtenir du Saint-Siége la béatification et la canonisation du *vénérable* serviteur de Dieu Jean-Baptiste DE LA SALLE, chanoine de Reims, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Le tribunal ecclésiastique a recueilli des témoignages précieux de la vénération que l'on conserve dans cette ville pour la mémoire de l'illustre Rémois qui s'est sanctifié dès l'enfance par la pratique des plus héroïques vertus, et qui, à force de zèle et de dévoûment, a doté la société d'une des plus utiles institutions. Parmi les témoins dont on a reçu les dépositions se trouvent les hommes les plus distingués, non-seulement par le rang qu'ils occupent dans le monde, mais surtout par leurs vertus et leurs talens. Deux d'entre eux se font gloire d'appartenir à des familles autrefois alliées à celle du serviteur de Dieu.

Le tribunal étoit composé de M. l'archevêque, de MM. Maquart, vicaire-général, Bara, Herblot, Cliquot et Maille, chanoines de la métropole, *juges*; Renard, vicaire-général, et Meunier, chanoine, *sous*-

*promoteurs de la foi;* Dumas, chanoine, *notaire actif;* Haunesse, professeur au séminaire, *notaire-adjoint*, et Bramet, professeur au séminaire, *traducteur* du procès en langue latine, d'après les pouvoirs accordés par le Souverain Pontife.

M. Lambert, chanoine et supérieur du Petit séminaire, ecclésiastique aussi distingué par ses vertus que par ses lumières, a exercé les fonctions de *postulateur* de la cause, depuis le commencement des procédures, avec un zèle et un dévoûment au-dessus de tout éloge.

M. l'archevêque, qui s'intéresse si vivement à tout ce qui tient à l'honneur de son Eglise, a voulu donner une preuve de son affection à M. l'abbé Rosatini, avocat de la sainte Congrégation des Rits, qui travaille avec tant de zèle à la béatification du vénérable serviteur de Dieu, en le nommant chanoine honoraire de sa métropole. Cette nomination a été accueillie avec reconnoissance par les bons Frères des Ecoles chrétiennes, qui se trouvent heureux des encouragemens accordés à leur représentant, et par le clergé de la métropole, qui s'honore de compter parmi ceux qui lui sont associés, un prêtre distingué par son zèle et par la considération dont il jouit auprès du Saint-Siége.

---

*Diocèse de Saint-Dié.* — On écrit de Plombières, 20 novembre 1842 :

« Je vais vous faire part d'un miracle qui vient de mettre toute notre petite ville dans une admiration complète pour les bontés de Dieu :

» Une jeune fille qui, depuis sept ans, n'a pas quitté son lit, souffroit d'une maladie que les plus fameux médecins, arrivés à Plombières, avoient jugée incurable : cette malheureuse fille n'avoit plus de ce monde que la tête; son corps étoit mort; ses jambes, ses bras n'avoient plus de mouvement depuis quatre ans ; c'étoit comme un corps inanimé. Sa pauvre tête ne pouvoit plus se soutenir, pas même pour prendre une boisson. Depuis quelque temps elle étoit plus souffrante, si on peut appeler son martyre souffrance. On la crut morte. Les jours suivans on pria Dieu de finir une agonie si longue et si affreuse, quand notre bon curé voit un journal religieux où on donne les détails d'un miracle arrivé à Nice. M. le curé fait commencer une neuvaine pour cette fille; il espère que Dieu aura la même bonté pour elle. Neuf congréganistes communient le jeudi 10 novembre. Le 18 on dit une messe à l'autel de la sainte Vierge; les jeunes personnes communient pour la pauvre malade ; la bonne que nous avons maintenant, fille très-pieuse, lisoit la messe à la malade, à genoux aux pieds de son lit (remarquez qu'elle n'avoit plus de mouvement). Elle a communié à 7 heures, la messe étoit à 8; entre les deux élévations, elle s'assit sur son lit, et dit à la fille qui prioit près d'elle : Oh! je ne me sens plus de mal; si cela continue, je suis guérie! Elle ne pouvoit plus parler depuis long-temps, et ses yeux ne pouvoient plus supporter la lumière sans de grandes douleurs. Après la messe, elle étoit tranquille. Tout à coup elle se lève seule, parle avec autant de force qu'une autre personne, et s'écrie : Je suis guérie, ô miracle! je veux marcher, laissez-moi. Tout le monde est saisi de crainte et d'étonnement; on ne trouve rien à lui mettre aux pieds que de gros sabots, qu'elle porte comme une autre personne ; on ne peut croire ce que l'on voit. Dans un instant toute la chambre est remplie de monde; M. le curé accourt ainsi que le vicaire. On tombe à genoux, tout le monde pleure, on chante le *Te Deum*, on sonne toutes les cloches, on dit une messe d'actions de grâces, et voilà tout une ville émue : ceux qui n'avoient plus de foi la retrouvent, tout le monde prie et remercie Dieu. »

---

*Diocèse de Versailles.* — On se rappelle qu'en 1837, on tenta d'introniser le schisme dans le village de Senneville : mais, plus ferme

à l'égard de Laverdet qu'on ne l'est à Paris à l'égard de Châtel, l'autorité municipale sut réprimer le scandale. Depuis cinq ans, l'ordre étoit rétabli, lorsqu'un émissaire de la propagande protestante réussit à donner une direction nouvelle aux anciens partisans du schisme. Ils furent visités plusieurs fois par M. Roussel, ancien pasteur à Marseille, qu'un de ses amis, M. de Valcourt, accompagnoit dans ces visites. Le pasteur imagina qu'il régulariseroit sa position, en faisant faire par 37 habitans la déclaration mentionnée dans la loi du 7 vendémiaire an IV. Elle ne fut point suivie de l'autorisation du maire, qui enjoignit au ministre de cesser ses prédications. Ce pasteur, son ami de Valcourt et le marchand forain Lafranque furent assignés, pour le 24 novembre, devant le tribunal de police correctionnelle de Mantes, comme chefs d'une association ayant pour but de s'occuper, à jours marqués, d'objets religieux ; et neuf habitans de Senneville, comme faisant partie de cette association : délits prévus par les articles 291, 292 et 294 du code pénal, et par la loi sur les associations. Nous notons ces articles, afin de les porter à la connoissance des autorités municipales de cette partie de la Lorraine où les pasteurs protestans de Sarrebruck viennent exercer impunément la propagande que le pasteur Roussel exerçoit à Senneville.

A l'audience, M. le procureur du roi de Mantes a montré ce qu'il y avoit de ridicule dans ces hommes qui font choix de deux cultes en cinq ans, et qui n'ont déserté leur foi que par un simple caprice auquel la susceptibilité a donné de la durée, et dont des agens de propagande ont su tirer parti. Le pasteur Roussel, qui dit avoir pris conseil de sa conscience, auroit dû, ajoute ce magistrat, apprendre d'elle à respecter la loi de son pays ; Lafranque auroit dû se renfermer dans son commerce, au lieu de se constituer l'éclaireur de l'hérésie.

Les prévenus avoient confié leur défense à M. Odilon-Barrot. Sans s'arrêter à l'article 294, qui concerne seulement le logeur, et sur lequel il s'est réservé son opinion, parce que cet article n'intéresse pas directement le principe même de la liberté des cultes, M. Odilon-Barrot a interprété l'article 291 comme ne concernant que les associations religieuses proprement dites, les congrégations par exemple, mais non les simples réunions pour l'exercice d'un culte, ces réunions ne constituant pas une association. Puis il a admis la distinction entre les cultes reconnus et les cultes non reconnus.

Les cultes non reconnus sont les cultes anciens ou nouveaux ; n'importe, qui n'ont pas, dit-il, traité avec l'Etat : ces cultes n'obtiennent de lui aucun avantage, mais aussi ne cèdent-ils rien de leur liberté. Pour eux la liberté est entière, sauf l'action répressive de l'autorité en cas de délit : mais point d'action préventive qui leur fasse obstacle. La législation qui leur est spéciale est celle de l'an IV ; la déclaration est tout ce que la loi exige d'eux avant l'exercice. C'est le système de la liberté.

Les cultes reconnus, au contraire, sont ceux qui ont traité avec l'Etat ; ils sont moins libres parce qu'ils ont cédé une partie de leur liberté contre certains avantages ; en acceptant les bénéfices du concordat, ils en ont accepté les entraves : ces entraves ne sont pas les mêmes pour les divers cultes reconnus, parce que les bénéfices ne sont pas les mêmes ; mais il y en a pour tous. Et, en même temps qu'il y a pour eux une législation spéciale ; en même temps que l'Etat en a relié à lui les ministres par la religion du serment, en même temps

qu'il leur a imposé le devoir de ne pas changer sans son assentiment leur discipline ni leurs dogmes, il a aussi établi une juridiction distincte. L'article 6 des articles organiques du culte protestant, qui correspond à l'article analogue relatif au culte catholique, dit expressément que « le conseil d'État connoîtra de toutes les entreprises des ministres du culte. » Pour ces *entreprises*, qui comprennent toutes les infractions aux dispositions du concordat, les tribunaux de police correctionnelle sont donc incompétens, et le ministre d'un culte reconnu qui outrepasseroit ses droits dans l'exercice de son ministère ne seroit justiciable que du conseil d'État, qui ne peut être saisi que par l'intervention spéciale du garde-des-sceaux, auquel l'administration des cultes est confiée.

M. Roussel étant ministre d'un culte reconnu, l'avocat a conclu à ce que le tribunal se déclarât incompétent.

Nous ne nous arrèterons pas à discuter le système de M. Odilon-Barrot. Voici le jugement qui est intervenu :

« En ce qui touche le premier chef de prévention : à l'égard de Roussel :

» Attendu en fait qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'en 1842 une association de plus de vingt personnes s'est formée à Senneville, hameau de la commune de Guerville, dans le but de se réunir tous les dimanches pour se livrer à l'exercice public du culte protestant ;

» Qu'en effet les dimanches 12 juin et 3 juillet, des réunions de plus de vingt personnes ont eu lieu dans un bâtiment situé à Senneville, dit la chapelle catholique française, et là le sieur Roussel, ministre protestant et ancien pasteur de l'Église réformée de Marseille, debout devant une table sur laquelle une Bible étoit ouverte et placée une croix, prêchoit les assistans ;

» Qu'une nouvelle réunion devoit se tenir le dimanche suivant, 10 juillet, dans le même édifice et sous la présidence du même ministre, mais qu'elle a été empêchée par l'intervention de l'autorité ;

» Attendu en droit que la liberté des cultes, garantie par l'article 5 de la charte constitutionnelle, n'affranchit pas les citoyens, même quand il s'agit comme dans l'espèce d'un culte reconnu et prêché par un ministre consacré, de l'obligation de se soumettre pour l'exercice public de leur culte aux lois qui règlent l'action nécessaire de l'autorité et de la haute surveillance de l'Etat, dans l'intérêt de l'ordre public et de la protection même à laquelle leur culte a droit ;

» Attendu qu'aux termes de l'art. 1er de la loi du 18 germinal an x, le culte de la religion catholique, apostolique, romaine, ne peut être public qu'en se conformant aux réglemens de police de l'Etat, et que, d'après l'art. 44, aucune chapelle, aucun oratoire ne peut être établi qu'avec la permission expresse du gouvernement ;

» Que ces restrictions imposées à l'exercice du culte de la majorité des Français doivent l'être aussi à l'exercice public des autres cultes reconnus par l'Etat ;

» Attendu que, si le ministre protestant Roussel a contrevenu aux dispositions des articles 19 et 28 des articles organiques du culte protestant (même loi), et que la connoissance de ces faits appartienne au conseil d'Etat (art. 6), il ne s'ensuit pas que, comme citoyen, il soit affranchi des prescriptions de la loi commune et des peines qu'elle prononce en cas d'infraction ;

» Attendu que la prévention imputée au sieur Roussel est prouvée et rentre dans l'application des articles 291 et 292, paragraphe 2 du code pénal, 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834 ;

» A l'égard de De Valcourt et Lafranque,

» Attendu que la prévention n'est pas suffisamment établie à leur égard,

» Les renvoie de la poursuite sans dépens.

» En ce qui touche le deuxième chef de prévention,

» A l'égard de Louis Aubin,

» Attendu qu'il n'existe aucune charge contre lui,

» Le renvoie de la poursuite sans dépens.

» Et à l'égard des autres prévenus,

» Attendu qu'il est avoué par eux et d'ailleurs établi par l'instruction et les débats qu'ils sont propriétaires de l'édifice dans lequel ont eu lieu les réunions des 12 juin et 3 juillet dernier; qu'ils ont consenti l'usage de cet édifice pour lesdites réunions, sachant bien qu'elles devoient avoir pour objet l'exercice du culte protestant, et qu'ils n'avoient pas obtenu la permission du maire de leur commune, auquel ils se sont bornés à faire connoître leurs intentions par la déclaration écrite du 17 juin, déclaration qui ne pouvoit suppléer l'autorisation du maire, qui du reste la leur avoit positivement refusée;

» Délit prévu et puni par l'article 294 du code pénal et 3 de la loi du 10 avril 1834;

» Mais attendu qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes, en conséquence, faisant aussi application au sieur Roussel et aux autres prévenus des dispositions de l'article 463 du code pénal, lesquels articles dont lecture a été faite, etc.

» Condamne les sieurs Roussel, Lavinay, Lecomte, Larcher, Turpin, Harang, Lesieur, Beaujean et Volland, chacun et solidairement en 16 fr. d'amende. »

Bornons-nous à déduire de ce procès un double enseignement : le maire de Senneville, la loi à la main, a su mettre fin aux scandales de Laverdet, et le préfet de police de Paris tolère ceux de Châtel; le maire de Senneville, la loi à la main, a su déjouer les tentatives de la propagande protestante, et les maires de certaines communes de l'Est tolèrent l'invasion dans leurs communes des ministres prussiens!

M. Martin (du Nord) aura-t-il enfin autant de fermeté que le maire de Senneville?

---

ESPAGNE. — Marie-Christine, voulant solenniser la fête de sa fille par un acte de bienfaisance, a envoyé 10,000 réaux à partager entre les religieuses de Madrid.

---

IRLANDE. — Drogheda a été témoin d'un spectacle nouveau et édifiant. Le conseil municipal, composé de catholiques, par suite des dernières élections, s'est rendu en corps à l'église, afin d'assister à la messe.

---

PRUSSE. — Le gouvernement se propose d'annexer à la cathédrale de Cologne, une école destinée à l'enseignement de toutes les branches de la musique d'église.

---

RUSSIE.—Nous avons montré sous quelle oppression gémit l'Eglise catholique en Russie : une lettre, publiée par l'*Union*, fait voir dans quel déplorable état se trouve l'Eglise gréco-russe elle-même. Séparée du tronc qui donne la vie, elle est tombée, comme toute société non catholique, sous le pouvoir du prince temporel : l'empereur en est le maître absolu, et son vicaire est le comte Protasow, jeune colonel d'un régiment de hussards, et procureur-général d'un synode qui ose s'intituler *très saint.*

« ... L'anarchie la plus complète règne dans l'Eglise de ce pays, la discorde est dans le synode russe : des trois métropolitains qui y siégent habituellement, il n'en reste plus qu'un, le vieux Séraphime de Pétersbourg, qui a 90 ans, dont la tête n'a jamais été forte, et qui, à présent, n'en a plus du tout. Les deux Philarètes, celui de Moscou et celui de Kiow, sont quasi-exilés dans leurs diocèses et brouillés avec le comte Protasow, au point que celui de Moscou a prononcé

ans sa cathédrale, le jour anniversaire u couronnement de l'empereur (lequel our, chez les Russes, passe pour une ... d'Eglise), un sermon fort extraordinaire imprimé dans les journaux, et ... lequel, après bien des précautions ...toires, il finit par s'élever avec force ...tre les ouvriers que le Seigneur n'a ... appelés dans sa vigne, et où il dé...e que la mission d'enseigner, en ma...re religieuse, n'appartient qu'aux apô... et à leurs successeurs, à l'exclusion ... autres. Et, dans le même ser..., il abuse de la valeur des mots pour ... passer le *sacre* de l'empereur pour ...*acrement*. Quelle monstruosité dans ...ouche d'un évêque! Mais, hélas! cela ...scandalise pas les Russes, pas même ...ommes qui gémissent le plus de l'a...ssement du clergé. Plaignons cette ...vre nation!

» L'occasion de cette grande brouille a ... un prêtre qui faisoit à Saint-Péters... un cours de théologie, et dont la ...ine est entachée de protestantisme. ...node ne s'est pas réuni pour le ju...; mais on a demandé l'avis de ses ...es séparément. Philarète, de Mos..., ...loit qu'on fît au prêtre une ré..., en évitant tout éclat. Séra..., au contraire, poussé par je ne ...quoi, signa un avis où il demandoit la ... grande solennité dans la condam...on du prêtre et du cahier lithogra... où celui-ci avoit développé sa doc...e. Mais, en même temps, il se laissa ... à de grandes phrases sur la splen...r de l'Eglise russe, et dit en toutes ...res qu'*elle ne s'appuie que sur le pro...eur-général du synode, comte Pro...sow, et qu'elle ne subsiste que par lui.* ... n'est que trop vrai; mais, ce qui est ...compréhensible, c'est qu'on ose l'a...er. Il n'en fallut pas moins pour dé...iner les deux Philarètes à manifester ...r mécontentement. Cependant, ces avis ...ent portés et soumis à la décision de ...mpereur, parce que, de même qu'au ...nseil de l'empire, ce n'est pas l'opi...on de la majorité qui l'emporte et de...nt *décret du synode*, mais celle qui a mérité l'approbation du czar, fût-elle celle d'un seul membre. L'empereur approuva l'opinion de Séraphime sans examen, et il se trouva, dès-lors, solennellement constaté par toutes les autorités compétentes dans l'Eglise russe, que *c'est uniquement par le comte Protasow, colonel de hussards et aide-de-camp de l'empereur, qu'elle subsiste et se soutient.*

» Il y a encore autre chose : M. Mouraview n'a pas travaillé seul à son fameux livre sur le Saint-Siége; Philarète de Moscou a été son collaborateur et a revu son travail. J'en ai là une traduction manuscrite. C'est pitoyable, et bien plutôt fait pour servir d'armes contre les schismatiques que contre nous. M. Mouraview est brouillé avec le comte Protasow; il a quitté le synode. Quoique ses ouvrages soient au-dessous du médiocre, le peuple russe, auquel on ne rompt pas le pain de la parole, en est tellement affamé, que ces publications s'écoulent dans le public avec rapidité. Que d'admirables choses on feroit ici, car il y a dans cette nation un besoin réel de croire! La conversion de M. Ratisbonne et le Manuel du vénérable M. Desgenettes font à Saint-Pétersbourg une profonde impression. Il y a une bénédiction attachée à ces pages. Qu'il redouble de ferveur au pied des autels! Peut-être ses prières et celles de sa pieuse association réussiront-elles à sauver quelques ames! Qu'il prie pour les Russes; nous joindrons nos prières aux siennes : tous les hommes ne sont-ils pas nos frères? »

SUISSE. — Le gouvernement de Lucerne a approuvé les statuts que lui avoit présentés le chapitre de Bâle, et en a donné connoissance aux Etats qui composent le diocèse.

AMÉRIQUE. — Mgr Walsh, évêque de Maximianopolis, à peine débarqué, est allé à Antigonish pour rendre visite au vénérable évêque dont il partagera les travaux.

Mgr Frazer, qui, depuis longtemps, consacre son zèle à la mission de la Nouvelle-Ecosse, est un vieillard de 63 ans, qui ne le cède, en activité et en vigueur, à aucun des prêtres de son vaste diocèse. La réception qu'il a faite à son coadjuteur a été des plus cordiales.

La mission de la Nouvelle-Ecosse ressentira bientôt les avantages qu'elle doit retirer de la présence d'un coadjuteur et des nombreux ouvriers évangéliques qui l'ont accompagné.

---

### POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un des journaux du ministère croit se moquer avec gentillesse des candidats qui se présentent aux élections, en énumérant les faveurs qu'ils refuseront du gouvernement si on les nomme députés. Il trouve qu'il n'y a pas un grand mérite de leur part à dédaigner ce qu'on n'est nullement disposé à offrir à des gens d'aussi peu de poids et de considération qu'eux.

Oui, c'est vrai; et nous comprenons très-bien qu'avant d'être députés, on ne leur trouve pas le poids requis pour être achetés cher. Il est vrai de dire alors qu'ils ne font pas un grand sacrifice en renonçant à des faveurs qui ne viendront point les chercher dans leur position d'hommes inutiles et hors d'état de rien donner en échange. Mais, comme ils parlent du cas où ils deviendroient députés, ils ont grandement raison de supposer que le gouvernement de juillet mettra un bon prix à ces mêmes petits mérites dont il a l'air de se moquer tant qu'ils n'ont pas la boule noire à leur disposition.

---

### PARIS, 28 NOVEMBRE.

Les candidats de l'opposition qui se présentent devant les électeurs du 1er arrondissement, se sont rendus samedi à une assemblée préparatoire. Ils ont pris successivement la parole et ont répondu aux interpellations qui leur étoient adressées. Il a été convenu entre eux que celui qui réuniroit le p[illegible] de voix au premier tour de scrutin, se[illegible]roit porté par toutes les nuances de l'o[illegible]position, soit de droite, soit de gauc[illegible] L'assemblée a manifesté son méconte[illegible]tement de ce que M. Jacqueminot, co[illegible]mandant-supérieur de la garde na[illegible]nale de la Seine, n'avoit pas cru dev[illegible] se présenter à cette réunion, à laquell[illegible] étoit convoqué.

Le candidat des royalistes est M. [illegible] Vaufreland; il n'a pas cherché à cac[illegible] ses sentimens, et a déclaré que, s'il ét[illegible] nommé, il iroit siéger à la chambre à c[illegible] de M. Berryer.

—Par ordonnance du 25, sont nomm[illegible] conseillers, à la cour royale de Col[illegible] MM. Rigaud et Schultz; à la cour roy[illegible] de Bastia, M. Maniez; président du [illegible]bunal de Louviers (Eure), M. Guer[illegible] procureurs du roi, à Schélestadt (B[illegible] Rhin), M. Trombert; à Altkirch (H[illegible] Rhin), M. Jacquot-Donnat; juge d'i[illegible]struction à Louviers, M. Duve[illegible] juges, à Yvetot (Seine-Inférieu[illegible] M. Elie Lefebvre; à Bastia, M. Levie[illegible] Cognac (Charente), M. Logette-Sai[illegible] Gâtien; à Vendôme (Loir-et-Che[illegible] M. Boileux; à Lille, M. Delfosse; à M[illegible]lins, M. Guibail; à Poitiers, M. G[illegible]lard de la Dionnerie; à Sartène (Co[illegible] M. Ernoux; substitut du procureur-g[illegible]néral à Colmar, M. Chauffour; substi[illegible] du procureur du roi, à Colmar, M. Vér[illegible] à Wissembourg (Bas-Rhin), M. Schn[illegible]gans; à Dieppe (Seine-Inférieure), M. [illegible] Lotnre; à Louviers, M. Laignel-Lev[illegible]tine; à Altkirch, M. Gast; à Poitie[illegible] M. Faye; à Digne (Basses-Alpes) M. Lachaud-Loqueyssie.

—Une ordonnance de 23 a nomm[illegible] substitut du procureur-général près [illegible] cour royale de Nancy, M. Leclerc, [illegible] remplacement de M. Ponton-d'Amécour[illegible] appelé à d'autres fonctions; juge d'in[illegible]struction et substitut à Saint-Malo, MM. Houitte de la Chesnais et Jumel[illegible] substitut à Vitré, M. Potier; juge à Savenay, M. Millerot; substitut à Châteauroux, M. Duhail; à La Châtre, M. Salonnyer; à Montélimart, M. Rivier;

I. Veyron-Lacroix; juge à Saint-
lin, M. de Sallmard.

. Tupinier, membre du conseil
uté, directeur des ports au mi-
de la marine, conseiller d'Etat en
extraordinaire, et M. Marchand,
des requêtes en service ordinaire,
: nommés conseillers d'Etat en
ordinaire, en remplacement de
aron de Gérando, décédé, et de
omte Siméon, admis, sur sa de-
, à faire valoir ses droits à la re-
et nommé conseiller d'Etat hono-

. Calmon fils, ancien auditeur au
d'Etat, est nommé maître des re-
en service ordinaire, en rempla-
de M. Marchand.
ar ordonnance du 22 novembre,
nommés membres de la commission
de l'examen des comptes de
MM. de Gascq, pair de France,
MM. Muret de Bort, membre de la
e des députés; Théodore Ducos,
de la chambre des députés;
de la Meurthe, conseiller d'Etat;
, maître des requêtes; de Ribe-
conseiller maître des comptes; de
t, conseiller référendaire de 1re
Martin, conseiller référendaire de
sse; Thomas conseiller référen-
2e classe.
lit dans les feuilles ministé-

liste de souscription pour l'érec-
ur la place royale d'Alger, d'une
le S. A. R. M. le duc d'Orléans,
t au 15 novembre 1842 à la
de 38,110 fr. 53 c. »
ouis-Philippe vient de comman-
. Gudin l'exécution de deux ta-
l'un représentant la mort de
X, l'autre l'inauguration de la
de ce saint roi dans la chapelle
à sa mémoire sur les ruines de
ge.
e conseil-général de la Seine
e décider que le produit intégral
vets d'invention seroit, à l'avenir,
dans le budget départemental.
ouvient que M. le secrétaire-gé-
néral de la préfecture s'attribuoit sur ce
produit une somme annuelle de 12,000 f.

— Un journal avoit annoncé que la clientèle de la Ville avoit été retirée à l'avoué ordinaire de la préfecture de la Seine. Le *Messager* dément aujourd'hui cette nouvelle.

— La chambre des huissiers de Paris vient de voter un secours de six cents francs en faveur des indigens des douze arrondissemens.

— La Seine augmente depuis quelques jours d'une manière inquiétante pour la navigation.

— Le gouverneur-général de l'Algérie se disposoit à partir, dans la matinée du 20 novembre, pour entrer en campagne.

M. le duc d'Aumale devoit le lendemain rejoindre la colonne à Blidah.

Pendant l'absence du gouverneur, M. le général de Bar réunira au commandement du territoire et des troupes de la province d'Alger, la direction supérieure de l'administration.

— Des orages épouvantables ont sévi en Algérie du 8 au 10. Deux maisons se sont écroulées à Alger, deux à Mustapha, cinq à Blidah. Cherchell a également beaucoup souffert. Les eaux pluviales ont formé des torrens impétueux qui dépassent tout ce qu'on avoit vu depuis douze ans.

---

PROCÈS RELATIF A LA CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les membres du tribunal de police correctionnelle se sont transportés samedi au chemin de fer de la rive gauche, pour assister à l'expertise ordonnée dans une des précédentes audiences.

Le *Mathieu-Murray* a été replacé sur des essieux et sur des roues de mesure identique à celle des essieux et des roues de cette machine, les plaques de garde offrant de même un espace libre de 27 centimètres. La machine abaissée de cette hauteur de 27 centimètres, il a été constaté que l'appareil placé entre l'essieu et le dessous de la chaudière auroit dû être brisé, ou fortement lésé avant que la machine eût pu descendre ainsi de 27 centimètres. Or, cet appareil n'a

aucunement souffert dans le *Mathieu-Murray*.

Cette machine ainsi disposée, c'est-à-dire privée du ressort antérieur de droite, n'a présenté, en outre, sur l'avant qu'un abaissement insensible.

La même machine, privée du ressort antérieur de droite et mise en marche, au lieu de dérayer à gauche, comme dans l'accident, a, selon les prévisions de la théorie, dérayé à droite.

Deux machines, l'une à quatre roues, l'autre à six roues, ont été privées de l'essieu antérieur. Dans cet état, la locomotive à quatre roues a semblé présenter encore plus de stabilité que la locomotive à six roues, le centre de gravité dans les locomotives à six roues étant placé plus près de l'avant que dans les locomotives à quatre roues.

Ces expériences terminées, le tribunal, assisté de MM. les experts et des parties, s'est transporté à Bellevue, pour examiner les lieux mêmes du sinistre. Au retour, une vitesse d'environ dix-huit lieues à l'heure a été imprimée au convoi, afin de juger des sensations que peut produire cette extrême rapidité.

Aucun accident n'a signalé ces expériences, qui n'étoient pas toutes sans quelque danger.

Aujourd'hui il n'y a pas eu d'audience. Demain on entendra l'avocat du roi et les défenseurs des accusés.

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

L'auteur de l'assassinat commis à Orléans sur la personne du garçon de banque de cette ville, a été arrêté à Saint-Germain, lieu de son domicile, par les soins d'un commissaire de police que l'autorité d'Orléans avoit envoyé à sa poursuite. Il étoit encore porteur d'une somme de 4,500 fr. en or. On croit qu'il avoit un complice. Il étoit, à Saint-Germain, gérant d'une compagnie industrielle; son nom est Montelli. On le croyoit, à Orléans, réfugié italien; mais un passeport saisi sur lui, le dit né à Limoges. Placé dans une voiture, entre des gendarmes, il a été immédiatement dirigé en poste sur Orléans, où il a été reconnu par plusieurs personnes.

— Depuis dix jours, des malfaiteurs ont tenté d'arrêter deux fois, pendant la nuit, le courrier de la poste d'Elbeuf à Fleury-sur-Andelle. Le conducteur a échappé, en faisant marcher ses chevaux de toute leur vitesse. Les auteurs de cette double agression n'avoient pas d'armes à feu. La route est maintenant éclairée par des rondes de gendarmerie.

— Par suite des dernières pluies, les eaux du Rhin se sont élevées de plus de deux mètres. A Brisach, elles ont atteint la maison du débarcadère. A Huningue, cinq bateaux du pont volant ont été emportés.

— Dix ou douze arrestations ont été opérées ces jours derniers parmi les ouvriers chapeliers de Lyon, sous la prévention du délit de coalition.

— Plusieurs saisies de vin ont encore été pratiquées contre des propriétaires de la Gironde qui sont en retard pour le paiement de leurs contributions.

« Il est fort à craindre, dit à ce sujet la *Guienne*, que, dans beaucoup de localités, les propriétaires ne soient contraints cet hiver de diminuer sensiblement le prix des ouvriers vignerons. Un pouvoir paternel ou simplement habile ne chercheroit-il pas à prévenir une pareille situation par plus de ménagemens et de générosité à l'égard de nos malheureux propriétaires? »

---

## EXTÉRIEUR.

L'insurrection de Barcelone n'a pas un caractère d'assurance bien décidé. Elle semble vouloir ménager toutes les opinions et tous les intérêts. Cependant elle s'est mise franchement hors la loi vis-à-vis d'Espartero, en sonnant le tocsin contre lui personnellement et en manifestant à son égard des dispositions qui ne se pardonnent pas. Cela forme un péril pour lui, parce que l'intérêt d'échapper à sa vengeance doit armer nécessairement la vengeance de ses ennemis déclarés, et faire surgir quelque fanatisme parmi tant de têtes menacées de mort si ce n'est pas lui qui succombe.

Espartero est parti de Madrid le 21 pour marcher contre Barcelone. Il ramasse sur sa route tout ce qu'il peut retirer des garnisons et des cantonnemens

ilitaires. Le ministre de la guerre l'accompagne, et quant à l'exécuteur des hautes-œuvres, Zurbano, il les attend la hache levée pour frapper les têtes qui lui seront livrées. Le régent s'est arrêté à Saragosse. Là se trouvent l'infant don François de Paule et sa femme, qui ne doivent pas se sentir à leur aise à cause de la méfiance et des soupçons dont ils sont l'objet; cependant on croit qu'ils en sont quittes, quant à présent, pour être mis en surveillance, avec défense expresse de sortir de la place. Espartero prend à Saragosse de l'artillerie, de la cavalerie, et à peu près tout ce qu'il y a de troupes disponibles dans la garnison. La milice bourgeoise est chargée du maintien de l'ordre et de la sureté de la ville. C'est également à la garde nationale que la tranquillité de Madrid a été confiée par le régent, et jusqu'ici tout y est calme.

— Les cortès soutiennent le gouvernement d'Espartero et favorisent son expédition contre Barcelone en tout ce qui peut dépendre de leur concours. Si le régent réussit en Catalogne, comme il y a lieu de le croire, il sortira de là beaucoup plus fort qu'auparavant. Il ne tiendra qu'à lui de rendre son autorité arbitraire et terrible. Ce qui nous reviendra en France de tout cela est facile à prévoir : les réfugiés nous arriveront par masses. Barcelone se videra d'habitans; et, comme c'est la ville qui cause le plus d'embarras à Espartero, le plus de contradiction et de déplaisir aux Anglais, peut-être profiteront-ils de la circonstance pour la réduire à l'impuissance de les gêner davantage.

— Le bruit couroit à Madrid, le 22, que la garnison, affoiblie par le départ du général Chacon, qui en avoit enlevé une partie pour marcher contre Barcelone, venoit d'être désarmée par le peuple, aux cris de : *Vive l'infant don François de Paule !* Mais il paroît, d'après des nouvelles datées du 24, que ce mouvement avoit été réprimé dès le lendemain.

— On écrit de Palma que cette ville s'est mise en insurrection en apprenant les événemens de Barcelone.

— Espartero s'est adressé à l'ambassadeur anglais pour réclamer l'assistance d'une force maritime qui seroit tirée de Gibraltar et dirigée à Barcelone contre le port, pour prendre part au siége de cette ville. L'ambassadeur a accédé à cette demande.

— D'après des dépêches télégraphiques données ce soir par le *Messager*, Ollot et les environs ont reconnu la junte de Barcelone. Le 24 et le 25 Barcelone étoit sous le coup d'une menace de bombardement. La garde nationale, sur la demande de Van Halen, consentoit à renvoyer sans armes les troupes prisonnières. Les Français et les étrangers étoient à bord des bâtimens français.

— Le traité hollando-belge, conclu le 5 de ce mois, a été présenté le 23 à la chambre des représentans belges par M. le ministre des affaires étrangères. Ce traité se divise en trois parties : la première comprend la délimitation, la deuxième la canalisation et la troisième les finances.

— Un accident très-grave a failli arriver le 23, au convoi du chemin de fer parti de Bruxelles pour Gand à sept heures. Arrivé entre Malderen et Termonde, l'essieu d'un wagon qui transportoit trente personnes cassa et amena la rupture presque totale de la voiture. Les voyageurs se virent menacés d'une mort certaine; plusieurs d'entre eux voulurent sauter à terre, mais les autres les empêchèrent, et tous enfin se tinrent cramponnés l'un à l'autre. Dans cette horrible position, ils ont été traînés sur une longueur d'environ soixante mètres, et ils alloient être broyés sous les voitures suivantes, lorsque leurs cris de détresse furent entendus des gardes, qui firent arrêter le convoi. On jeta le wagon cassé dans les fossés qui bordent la route, et le convoi put continuer sa marche. Sauf quelques très-légères contusions, personne n'a été blessé.

— Nous trouvons dans les journaux anglais le récit d'un procès criminel qui peut servir de pendant à la déplorable

affaire dont la cour d'assises de la Seine vient de retentir. On est frappé, en le lisant, des traits de ressemblance que présente avec le principal accusé de l'affaire que le jury français vient de juger, le personnage du drame qui va se dérouler devant les assises du comté de Surrey.

L'accusé est un capitaine Belskad, bien apparenté, ayant les meilleures relations et une réputation jusque là sans tache, qui, entre autres fonctions dont on l'avoit honoré, remplissoit celles de capitaine de la milice et de secrétaire de la caisse d'épargne à Richmond. Le capitaine Belskad a volé plus de 1,000 liv. sterling (26,670 fr.) à la caisse d'épargne; c'est sur l'argent du pauvre qu'il avoit jeté son dévolu. Pour faire sortir cette somme de la caisse, il avoit porté sur la liste des déposans imaginaires, au nom desquels il retiroit des sommes qui n'avoient pas été versées. L'accusation porte sur deux chefs d'escroquerie et sur un cas de faux.

L'exemple du capitaine Belskad modèrera sans doute l'ardeur des feuilles de Londres, qui s'étoient mises à déchirer la France à belles dents à l'occasion du procès Hourdequin.

— Il résulte d'une lettre adressée par le major Polloch au gouverneur des Indes, au camp de Caboul, du 21 septembre 1842, que tous les prisonniers européens ont été retirés des mains de Mahomed-Akbar, à l'exception du capitaine Bygrave. Des forces légères, sous les ordres de sir Robert Sale, ont été détachées au-devant des prisonniers, et tous les prisonniers sont avec lui, à l'exception de ceux qui dès le premier moment avoient pu rejoindre l'armée anglaise.

— On lit dans le *Sud* de Marseille :

« Aux nouvelles extraordinaires de l'Inde et de la Chine, nous pouvons ajouter, de science certaine, que les Anglais ont stipulé que :

» Les villes et ports de l'intérieur de la Chine seroient ouverts à toutes les puissances européennes, qui auront le droit de se faire représenter par des consuls de leur nation. »

— Une lettre de Canton, du 5 sep[illegible]bre, nous apprend un fait qu'il es[illegible] de noter :

« C'est près de Nankin que, p[illegible] première fois, les troupes anglais[illegible] sont mesurées avec la cavalerie chi[illegible] cette cavalerie s'est très-bien comp[illegible] puisqu'elle a pris les canons de la t[illegible] anglaise, chose dont nous somme[illegible] étonnés.

» Il semble que nous enseignon[illegible] Chinois l'art de la guerre. »

Tout paroît indiquer qu'il étoit [illegible] pour les Anglais que la lutte e[illegible] terme; une lettre écrite par un [illegible] porte même que bien leur a pris d'ê[illegible] plus nombreux à l'attaque de [illegible] Keang-Foo, en considérant la rési[illegible] qu'ils ont rencontrée.

— Le 20 novembre, le roi de B[illegible] a ouvert en personne la sessio[illegible] chambres.

— Les infans d'Espagne, fils [illegible] Charles V, sont en ce moment à Mo[illegible] où ils comptent passer l'hiver.

— Nous avons des nouvelles de [illegible]tantinople du 7 novembre. Le *Jour[illegible] Smyrne* annonce que le gouverne[illegible] avoit reçu des nouvelles graves [illegible] Syrie. La même feuille a des corre[illegible]dances de Beyrouth, du 29 octobre[illegible] annoncent vaguement qu'il y a de[illegible]veaux troubles dans la Montagne.

*Le Gérant*, **Adrien Le C**[illegible]

---

BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMB[illegible]

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 25.
Quatre 1/2 p. 00. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3302 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 0[illegible]
Caisse hypothécaire. 768 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1253. fr. 75 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 108 fr. 75 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 0/[illegible]

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3679.

JEUDI 1er DÉCEMBRE 1842.



*Mandement de S. E. le cardinal-archevêque de Lyon, sur le culte de la sainte Vierge.*

Le 21 novembre, S. E. le cardinal de Bonald a publié sur la dévotion à la sainte Vierge, et en particulier sur le culte de l'Immaculée Conception, un Mandement, où le ...ux et éloquent prélat célèbre di...ement la reine des cieux.

« Lorsque la religion chrétienne fut née ... le Calvaire du sang de Jésus-Christ, ...e apparut au monde avec un front aus...re comme son langage; et fille de ...omme de douleurs, elle n'avoit reçu ... héritage qu'une couronne d'épines; ... mains ne portoient d'autre sceptre ...e la croix. Mais cet appareil eût trop ...vanté le cœur humain, si le Sauveur ...avoit donné à la Religion, dès le ber...., une compagne dont la douceur de...tempérer sa sévérité, dont le charme ... oublier la rigidité de ses lois et ...porter la pesanteur de son joug. Cette ...mpagne fidèle fut, N. T. C. F., *la dé...tion à la sainte Vierge.* Unies par le ... d'une commune origine et d'une ...e vocation, ces deux sœurs, se don...t la main, descendirent ensemble de ...montagne sainte, pour aller faire en...mble la conquête des ames. Dès-lors, ...rtout où fut arboré l'étendard du salut, ... vit se déployer les enseignes de Marie. ...ésus, en prenant possession d'un cœur, ... fit régner sa mère avec lui; et ces deux ...oms sacrés devinrent inséparables sur ... lèvres du chrétien, comme ils le sont, ... plus haut des cieux, dans les canti...es des Anges. Nous en prenons à ...émoin l'histoire de notre Eglise. Quand, ...x premiers jours du christianisme, des ...vêques vinrent de l'Orient pour appor...r à vos pères la foi et les traditions ...postoliques, les rives de vos fleuves n'ont-elles pas reçu, avec ce précieux dépôt, le culte de la Mère de Dieu? N'est-ce pas dans les Catacombes de la Rome des Gaules que fut élevé le premier autel à la reine des Anges? Et les échos de vos collines n'ont-ils pas les premiers répété cette invocation par laquelle le glorieux Irénée saluoit Marie comme l'*Avocate des pécheurs?* Oui, c'est au milieu des flammes de la persécution, entre les bûchers et les chevalets, que fut établi ce culte consolateur que les siècles se sont fidèlement transmis dans ce diocèse; et la parole éloquente de vos Pontifes martyrs jeta dès lors dans les cœurs ces germes de confiance en Marie, qui se sont si heureusement développés, et auxquels les habitans de ces contrées ont dû si souvent, et devront si souvent encore, peut-être, leur salut, au milieu des plus cruels fléaux.

» Ah! laissez-nous vous dire, N. T. C. F., à l'entrée d'une saison qui semble nous menacer de nouvelles souffrances, laissez-nous vous dire que la dévotion à Marie est une consolation et une espérance pour les affligés. Laissez-nous ranimer, par de plus pieuses et de plus solennelles démonstrations, ce culte qui aida vos ancêtres à supporter de terribles adversités. Pourrions-nous ne pas tourner nos regards reconnoissans vers ce sanctuaire célèbre, d'où une tendre Mère veille avec amour sur sa famille chérie, où siège une Reine puissante dont la main a posé une digue à l'impétuosité des flots, et a arrêté, dans sa mission de colère, cette maladie mystérieuse, qui n'auroit traversé votre cité, qu'en levant sur toutes les classes et sur tous les âges un affreux tribut de sang et de larmes?...

» La dévotion à la Vierge sans tache semble avoir été surtout établie en faveur de l'infortune, et pour adoucir l'amertume de toutes les adversités, parce que

ce culte a pour objet la plus affligée des mères, la *Mère de douleur*. Le chrétien ne peut lui confier aucunes peines, qu'elle ne les ait éprouvées ; il ne peut lui raconter aucune infortune, qu'elle ne puisse lui en montrer de plus grandes dans le cours de sa vie ; il ne peut épancher dans son sein ses douleurs, qu'elle ne puisse lui dire que son affliction a été au-dessus de toutes les afflictions ; et, si elle a été élevée au comble de la gloire, c'est après avoir été plongée dans un océan de désolation.....

»Pourquoi, dans les temps où nous vivons, la dévotion à Marie se propage-t-elle, dans le monde chrétien, avec plus d'éclat et de rapidité ? Pourquoi ces brûlantes invocations des fidèles *au Cœur immaculé de Marie*, et ce recours de tous les momens à sa puissante intercession ? Les vrais catholiques ne prient plus, en quelque sorte, Jésus que par Marie ; pour eux il n'y a plus de fêtes sans elle ; on diroit que loin d'elle il n'y a plus pour eux d'espérance. Son nom se trouve sans cesse sur leurs lèvres, et son image sur tous les cœurs. L'Eglise applaudit à ces élans de la piété filiale, loin de les contrarier ; et, de sa barque agitée, Pierre tourne continuellement ses regards vers *l'étoile de la mer*. Il semble que Dieu ait remis à sa mère sa toute-puissance ; et que les mains de cette Vierge pure puissent seules dispenser au Juif et au Gentil les rayons de la vérité et les eaux de la grâce.

» Et sans doute, N. T.-C. F., c'est parce que nous sommes arrivés aux jours mauvais où nous vivons, que l'Esprit, qui assistera l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles, a ranimé parmi les fidèles la confiance en Marie, et propagé sous mille formes différentes et sous tant de dénominations diverses, le culte de cette reine des Anges. N'entre-t-il pas dans l'économie de sa providence sur la Religion, de lui envoyer plus de secours, à mesure que les dangers se pressent plus multipliés sur ses pas, pendant son passage sur cette terre ? A l'apparition d'un nouvel ennemi, Jésus-Christ n'a-t-il pas toujours mis aux mains ( Eglise une arme nouvelle pour le battre ?...

» Quand nous jetons un regard de nous pour chercher ce progr le bien, célébré par tant de bouch quentes et de candides écrivains ne voyons que profanation de l plus scandaleuse du jour du Se que licence chaque jour plus ré dans les écrits et dans les arts, hardiesse toujours croissante enseignement qui a cessé d'être lique et qui est à peine c que la cupidité qui dévore les an l'égoïsme qui les glace. A nos y sont-là les causes funestes qui a sur nos têtes les charbons arde colère de Dieu, et qui produise les profondeurs de la société ce mugissemens avant-coureurs de tion du volcan. Or, quelle est l'i sion assez puissante pour détou effets de la colère céleste ? Qui no tégera contre les coups que no mérités ? Il ne faut rien moins, N. T pour implorer notre pardon, qu qui commandoit, si souvent, su la terre fait humble et petit enf nous. Il faut, pour arracher la fo mains d'un Dieu irrité, les bras porté si souvent le Dominateur d devenu l'esclave de tous ; et pou voir le cœur d'un Père en cour faut le cœur qui a donné à l'hum Verbe ce sang précieux répand Calvaire. C'est assez vous dire q falloit, dans ces jours de conf d'indifférence, Marie, la *Vierge p* pour avocate et pour appui. Aus comme l'Esprit de Dieu, qui ne la mort du coupable, mais son s veille de toute part la confiance ( comme il incline les peuples ca à se presser sur le cœur de le pour y chercher asile et protec pieux instinct leur fait répéte extrémité de son Eglise à l'au touchante invocation : « Mon » notre Mère, et que nos sup » arrivent, par votre voix, jusq

» de celui qui a voulu naître pour nous, » et naître votre fils : » *Monstra te esse matrem.*

»Ce n'étoit pas assez de ranimer parmi les fidèles la dévotion à la sainte Vierge : Dieu, qui semble lui avoir remis nos destinées entre les mains, nous a indiqué la voie la plus sûre pour lui faire agréer notre culte, et le secret de la rendre plus favorable à nos prières. Et que peut-il y avoir de plus agréable à cette *Vierge des vierges* que de célébrer sa pureté sans tache, que de la proclamer exempte de toute souillure, même de la souillure originelle? Cette innocence entière n'est-elle pas son plus magnifique privilége? ne la met-elle pas bien au-dessus de la dignité de Mère de Dieu et de Reine du ciel? l'exemption de la plus légère tache n'a-t-elle pas pour elle plus de prix que la couronne immortelle qui lui ceint le front? La supplier au nom de sa *Conception Immaculée*, c'est donc être assuré de trouver accès auprès d'elle, et de la voir prêter une oreille attentive à nos demandes ou à nos plaintes.

»Elle l'a bien compris, l'Eglise de Jésus-Christ, puisque, dans son zèle pour faire honorer sa céleste protectrice, elle nous parle sans cesse de sa pureté sans tache. Elle invite tous ses enfans à recourir *au Cœur immaculé* de Marie. Ce cœur, elle le montre aux plus grands coupables comme un sanctuaire qui, loin de leur être interdit, est le refuge où les attend la divine miséricorde; et le nom de notre Mère, ce nom béni de toutes les générations, elle ne veut plus, en quelque sorte, qu'on le prononce sans rappeler, en même temps, que le souffle du serpent infernal n'en a jamais terni l'éclat. Par une heureuse inspiration, elle a voulu que l'exemption pour Marie de la faute originelle, fût solennellement proclamée au milieu de sa liturgie, lorsque le sang de l'Agneau sans tache, source de toute rédemption, est au moment de couler sur nos autels. Enfin elle encourage les pontifes à recourir au Siége apostolique, pour obtenir de pouvoir célébrer, sans restrictions et sans entraves, la fête, si belle pour les anges et les hommes, de l'*Immaculée Conception* de Marie.

» Nous n'avons pas oublié nous-même, N. T.-C. F., que l'antique cité de Lyon avoit la première, dans les Gaules, honoré par un culte public, l'admirable privilége dont nous parlons. Nous avions présente à l'esprit cette page honorable de votre histoire, qui rappellera à tous les siècles, que vos anciens magistrats, après de grandes calamités, consacrèrent cette ville à la Vierge immaculée, et lui prêtèrent, devant le peuple assemblé, foi et hommage : *Sine labe conceptæ Virgini.* Désireux de suivre les traces vénérées du dernier administrateur de ce diocèse, et voulant nous associer à ses saints projets, pour l'honneur de notre Mère, nous avons été nous prosterner aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, et nous l'avons conjuré d'achever son ouvrage, en ajoutant au privilége déjà accordé à notre Eglise, les priviléges que nous vous annonçons aujourd'hui. Ainsi tous les sanctuaires de ce diocèse vont bientôt retentir de cantiques, pour célébrer la *Conception immaculée* de Marie. Ainsi nous ajouterons bientôt, avec joie, l'exemption de la tache originelle, à cette suite d'éloges que l'Eglise fait des vertus de la Mère de Dieu dans ses pieuses Litanies. Ainsi, pour rendre grâce au Rédempteur de ce privilége qu'il a accordé à sa Mère, les pasteurs célébreront désormais tous les ans le sacrifice eucharistique au milieu de l'assemblée des fidèles, avec les solennités des fêtes les plus chères à notre cœur. Et désormais la ville des martyrs, la ville des aumônes, sera plus que jamais et pour toujours la ville de Marie. Quelle cité, après la ville éternelle, peut se glorifier de porter sur son front une couronne plus belle, et d'avoir à présenter des titres plus magnifiques?...

» En nous entendant exalter si haut la sainte Vierge, nos frères séparés renouvelleroient-ils contre nous l'ancienne accusation d'idolâtrie? Nous reprocheroient-ils d'accorder à la Mère les mêmes hommages qu'au Fils, de les confondre dans les mêmes louanges et dans un

même culte? Ah! que notre main droite se sèche plutôt que de souscrire aux sentimens impies qu'on nous prêteroit; que notre langue s'attache à notre palais plutôt que de professer de si grossières erreurs! Quelque sublime que soit la perfection de Marie, quelqu'élevée que soit sa dignité, de quelques priviléges que son ame sainte ait été ornée, elle n'en est pas moins, avec nous, aux pieds de celui qui seul est digne de l'adoration, parce que seul il a un souverain domaine sur tous les êtres. Créature comme nous, mais plus excellente que nous, il y a l'infini entre elle et son créateur. Si nous lui devons un culte et des hommages parce qu'elle a enfanté notre Sauveur et le sien, nous ne devons l'adoration qu'à l'être souverainement indépendant. Rendre à Marie le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, ce seroit nous fermer le cœur de notre Mère, abjurer nos croyances catholiques, et nous exclure nous-mêmes du royaume des cieux. Si nous portons sur notre cœur la douce image de la Vierge sans tache, nous élevons nos cœurs jusqu'à celui qui pouvoit seul envoyer sur la terre une créature si parfaite; le souvenir des héroïques vertus qu'elle a pratiquées nous exhorte puissamment à les retracer dans toute notre conduite. Nos frères séparés se privent-ils de la consolation de contempler sur la toile les traits chéris de celle qui leur a donné le jour? Et cette contemplation est-elle donc une adoration sacrilége? Si nous élevons un temple en l'honneur de Marie, ce n'est que pour y aller remercier l'*auteur de tous dons parfaits* des grâces dont il a comblé cette Vierge incomparable. Si nous nous adressons à son cœur miséricordieux, ce cœur n'est pas pour nous la source de la grâce, il n'en est que le canal mystérieux. Telle est notre doctrine, et avec elle nous avons le droit de repousser le reproche d'idolâtrie et de superstition.

» Plaignons, N. T.-C. F., plaignons sincèrement nos frères séparés, de ne pas connoître tout ce que la dévotion à Marie a de doux et de consolant. Son nom sacré qui, pour un enfant de l'Église, est un baume salutaire sur les plaies du cœur les plus douloureuses, ne se trouve jamais sur leurs lèvres. Plaignons-les; et recommandons ces brebis éloignées du bercail à la mère qu'ils ne veulent pas aimer. Pour vous, familles catholiques, que Marie soit au milieu de vous comme un modèle pour toutes les situations de la vie, comme la mère de vos enfans, comme la maîtresse de vos demeures, la gardienne de vos foyers. Mères désolées, pressez sur vos lèvres l'image de la *Mère de douleur*: il en sortira une vertu secrète qui vous consolera. Pauvres malades, tournez vos yeux mourans vers l'image de la *Mère de compassion*: un rayon d'espérance s'échappera de ses traits chéris, et ranimera dans vos ames abattues la résignation et l'espérance. Et vous, soldats intrépides, qui pour l'honneur de la patrie, allez affronter le feu de l'ennemi et les influences malignes d'un climat embrasé, portez sur votre poitrine l'image de Marie: elle sera pour vous une protection au jour du péril. Que Marie soit pour nous tous la confidente de nos peines et de nos joies; que notre vie, avec ses luttes et ses chagrins, lui soit consacrée, et qu'elle s'écoule sous sa protection maternelle. Puisse notre dernier soupir s'exhaler avec ces dernières paroles de saint Thomas de Cantorbéry, tombant sous le fer de ses assassins : *A Dieu et à Marie!* »

A la suite du dispositif, se trouvent les *Lettres apostoliques* qui ont autorisé l'addition : dans la Préface des mots *Et te in conceptione immaculata;* et, dans les Litanies, de l'invocation *Regina sine labe concepta.*

Après avoir transcrit ces belles pages, nous ne pouvons mieux faire que d'entretenir nos lecteurs de l'Archiconfrérie à laquelle S. E. le cardinal de Bonald fait allusion dans son Mandement.

*Annales de l'Archiconfrérie du très-saint Cœur de Marie*, publiées par M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, et directeur de l'Archiconfrérie. — 1er et 2e Bulletins.

---

Nos lecteurs connoissent le *Manuel* de l'Archiconfrérie. Les *Annales* sont la suite de l'histoire de cette pieuse association, commencée dans la troisième édition du *Manuel*. M. Dufriche-Desgenettes ne leur promet pas la périodicité : il se borne à dire qu'il en paroîtra au moins deux numéros par an. Le premier a été publié au mois d'avril 1842, et le second au mois de novembre.

L'avant-propos de ces *Annales* présente des considérations qui seront goûtées de nos lecteurs :

« Si l'on nous eût consulté sur les chances d'une tentative pour ramener à la foi chrétienne les hommes de notre siècle, dit M. Dufriche-Desgenettes, nous n'aurions jamais eu la pensée, humainement parlant, de conseiller l'érection d'une *archiconfrérie* comme un moyen efficace de convertir les pécheurs. Ce seul mot étoit une dérision, il y a quelques années. On se fût moqué sans doute de la simplicité d'un prêtre qui, pour répondre aux exigences de notre époque et calmer les cris de détresse du siècle, eût proposé une pauvre *confrérie*, réminiscence du moyen âge. Les chrétiens, même les plus fidèles, pour peu qu'ils participassent du caractère de la civilisation présente, auroient dédaigné ce remède étrange et suranné; ils n'auroient jamais cru que sous ce nom, et par cette forme, on pût ramener au bercail les brebis égarées.

» A de si grands besoins il falloit de plus grands secours : tout esprit sérieux qui gémissoit de nos calamités et de l'égarement des plus hautes intelligences, proclamoit la nécessité d'un renouvellement complet de la science et d'une nouvelle effusion de lumières pour guérir les maux du siècle, pour désaltérer la soif des esprits, pour apaiser la faim des âmes.

» Nous avons nous-même partagé ce sentiment ; car jamais le flambeau de la science chrétienne n'eut à dissiper des ténèbres plus épaisses et plus répandues. Et, disons-le hautement, ce secours n'a point manqué à l'Eglise : si l'on se rappelle les difficultés sans nombre qui, dans les derniers temps, empêchèrent l'essor du sacerdoce et entravèrent les hautes études cléricales, on ne peut qu'admirer les talens qui se déploient de nos jours dans les écrits religieux et dans la chaire évangélique. Jamais peut-être les diverses branches des connoissances humaines ne furent cultivées avec plus de zèle, avec plus d'éclat, qu'elles ne le sont présentement par ceux-là même qui annoncent au monde la parole de vie.

» Mais ce remède suffit-il ? La science seule peut-elle répondre à tous les besoins ? Et, pour qu'elle soit féconde et qu'elle se couronne de fruits divins, ne faut-il pas qu'elle se rattache, dans le cœur des chrétiens, à l'amour, à la pratique de la charité ?

» La science véritable, celle qui éclaire la foi et convertit les esprits, est un don du ciel ; elle émane du Père des lumières, elle procède de l'amour ; car, pour nous servir des expressions du pieux cardinal de Bérulle : *C'est par l'amour qu'on passe à la lumière, et non point par la lumière qu'on passe à l'amour*. Et ainsi, pour obtenir la science et la lumière, il faut aimer, il faut prier, il faut demander et chercher avec humilité et confiance. Telle est la condition de toute grâce : « Cher- » chez d'abord le royaume de Dieu et sa » justice, et le reste vous sera donné par » surcroît. »

» La lumière divine, interceptée par les montagnes d'orgueil qui s'élèvent autour de nous, nous a donc été offerte ; mais elle n'est accessible qu'à l'humilité, visible qu'à l'œil obéissant de la foi. C'est pour cela que dans tous les temps l'incrédulité de la sagesse humaine, arrivée

à son plus haut degré d'exaltation, a dû être confondue par des moyens qui lui parurent une folie.

» L'Archiconfrérie renouvelle de nos jours une de ces saintes folies. Par son titre, elle impose l'humilité à ceux qu'elle reçoit; par son objet, elle réveille en eux la charité chrétienne et fraternelle ; par ses conditions, elle en exige la prière; par ses fruits, elle excite la reconnoissance et l'amour : l'amour à son tour ramène les esprits et les cœurs dans la voie, dans la vérité et dans la vie.

» Si maintenant on considère que l'Archiconfrérie, à la sixième année de son existence, compte déjà près de deux millions d'associés répandus dans toutes les contrées du monde; que plus de dix-neuf cents paroisses, tant en France qu'à l'étranger, y sont agrégées; que tous les jours ce nombre augmente, et qu'enfin, parmi une si grande multitude de fidèles, réunis dans le sentiment d'une même prière, nous distinguons un nombre considérable de jeunes gens et d'hommes du monde, de tous les rangs de la société, on partagera nos espérances d'avenir. »

L'auteur établit ensuite que l'Archiconfrérie est l'œuvre de la miséricorde divine.

« Ce temple abandonné, ajoute-t-il, en parlant du berceau de l'association, cette église dont on pouvoit dire que les rues qui aboutissent à elle pleuroient, parce qu'il n'y avoit plus personne qui fréquentât ses solennités, ni qui vînt dans son parvis adorer l'Eternel; cette église pauvre, oubliée, ignorée de tous, Marie lui a rendu sa gloire, en la faisant le foyer, le centre d'où découlent les grâces que sa charité, sa miséricorde répandent sur toute la terre; elle lui a donné un degré de gloire qu'elle n'avoit jamais connu. Son nom est répété d'un pôle à l'autre. De nouveaux temples s'élèvent en différens lieux et prennent, en signe de l'adoption qu'ils ont sollicitée, le nom de Notre-Dame-des-Victoires. Les fidèles ornent à l'envi le sanctuaire de Marie, et mettent une sainte émulation à remplacer, par leurs pieuses offrandes, cet état de pauvreté qui blessoit la vue et attristoit la piété. Ils accourent dans ce saint temple : à quelque heure du jour qu'on y entre, on les voit, souvent en grand nombre, prosternés aux pieds de la mère des miséricordes, et tous déposent qu'en y entrant ils éprouvent un sentiment religieux qu'ils ne goûtent pas dans d'autres églises. Les évêques des parties les plus reculées de la terre s'y donnent rendez-vous; ils viennent solliciter de la bonté de celle que le Tout-Puissant a faite la dispensatrice de ses grâces, toutes les grâces qui sont nécessaires à leur saint ministère. Un de nos premiers pontifes me disoit ces jours derniers, après la messe : « Que je suis heureux d'avoir » célébré les saints mystères à cet autel! » Que de grâces, que de consolations j'ai » reçues pendant le divin sacrifice! Je ne » doute point que cette église ne soit en » peu de temps un pélerinage fréquenté » comme celui de Lorette. Quand on » connoîtra les grâces que l'on reçoit à » cet autel, on y viendra de partout. »

Lorsque M. Dufriche-Desgenettes raconte les progrès de l'Archiconfrérie, il se plaît à rappeler que les élèves du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris et à Issy, peuvent être appelés les apôtres de cette œuvre, surtout en France, où ils l'ont propagée les premiers.

« Le grain de sénevé a été semé le 12 janvier 1837. Sa germination fut lente, et ses premiers développemens presque insensibles. Au 1er juin 1838, un seul registre d'association existoit à Notre-Dame-des-Victoires, et il ne contenoit que les noms de 3,058 associés. Une seule association existoit à Paris, le 24 avril 1838. Le vicaire de Jésus-Christ, qui exerce seul sur toute la terre la plénitude de la puissance apostolique, le père commun des chrétiens a jeté sur elle un regard de son affection paternelle; il l'a bénie, et il a dit : Croissez, multipliez, répandez-vous sur toute la terre; et aussitôt les enfans du Cœur de Marie ont fixé leurs tentes jusqu'aux extrémités du monde. En trois

s et sept mois, 1,930 Confréries se nt établies. La progression du nombre s associés (et nous ne parlerons que de ux inscrits sur le registre de Paris, iyant pas assez de notions sur ceux s provinces et de l'étranger) sera à e seule la preuve de la vertu de cette nédiction : au 1er juin 1838, 3,058 as-ciés; au 1er janvier 1840, 53,006, nt 19,803 hommes; au 1er janvier 41, 131,807 associés, dont 53,200 hom-s; et au 1er avril 1842, 231,960 asso-s, dont 97,963 hommes.

» Dès que Pierre a parlé par la bou-e de Grégoire, la petite et obscure fa-lle que Marie avoit rassemblée autour son autel de Notre-Dame-des-Victoi-s, est devenue une armée innombra-e, formée de mille légions qui appar-nnent à tous les peuples de la terre. peine sortie des jours de son enfance, le a déjà acquis, par son développe-ent, des siècles d'existence. Ce germe ible et si délicat, que la crainte tenoit nfermé dans l'enceinte d'un temple resque ignoré, est devenu tout à coup n tronc vigoureux. C'est aujourd'hui un rbre majestueux que la parole du vi-aire de Jésus-Christ a fourni d'une sève rtile et abondante. Dans sa fécondité, il uvre et ombrage l'univers entier de ses rameaux salutaires. Qu'on nous explique n fait aussi étonnant et qui n'a point 'exemple dans l'histoire du monde, et ous consentirons à regarder la nais-nce, les prodigieux progrès de l'Ar-chiconfrérie du très-saint et immaculé œur de Marie comme une œuvre natu-elle. »

Le tableau des grâces obtenues par l'Archiconfrérie n'est pas moins consolant que celui de ses progrès.

La conversion de M. Marie-Al-phonse Ratisbonne, écrite par lui-même, occupe les 30 dernières pa-ges du premier numéro des *Annales*.

Les premières pages du second numéro sont consacrées à la relation du voyage que M. Dufriche-Desge-nettes a fait à Rome, cet été, et que l'on peut considérer comme une nouvelle source de grâces. En effet, le directeur de l'Archiconfrérie a re-cueilli, de la bouche même de S. S., l'assurance de tout l'intérêt que son cœur paternel porte à cette pieuse association. *L'Archiconfrérie!* a dit le Saint-Père, *je suis reconnoissant, très-reconnoissant de tout le bien qu'elle fait en France et dans toute l'Eglise. Je la bénis, je la bénis. Dites-le.* Un fait montrera de quelle bienveillance le souverain Pontife est animé à l'é-gard de l'association.

« Dans l'intervalle qui s'écoula entre nos deux audiences, Sa Sainteté daigna donner à l'église de Notre-Dame-des-Victoires, pour l'Archiconfrérie, un corps saint. Elle a marqué elle-même la place qu'il doit occuper. L'acte de donation et d'authenticité porte cette condition, qu'il sera placé dans l'autel du Saint-Cœur de Marie. C'est le corps de sainte Aurélie, martyre. Il est accompagné du vase où son sang fut recueilli et d'une pierre tu-mulaire en marbre blanc qui fermoit son tombeau, et sur laquelle sont gravés l'image du Bon Pasteur portant sa bre-bis, et ces mots : *Sanctæ Aureliæ mar-tyri bene merentis.* »

Si les bornes de cet article ne nous empêchoient pas de multiplier les ci-tations empruntées au second numéro des *Annales*, nous transcririons plu-sieurs faits remarquables qui prou-veroient qu'une abondante rosée de grâces est incessamment répandue, soit à Paris, soit dans les autres lieux où le Cœur de Marie est invoqué pour les pécheurs.

« L'attrait de nos pieuses cérémonies, dit M. Dufriche-Desgenettes, est si doux, si puissant, qu'il n'agit pas seulement sur les catholiques; mais il amorce même nos frères égarés dans la foi. Il est peu de dimanches où il n'y ait quelques pro-testans au nombre de ceux qui y assis-tent. On peut se faire une idée des im-

pressions qu'ils en remportent par ces phrases, extraites d'une lettre que nous a écrite, le 24 octobre, un de nos frères protestans qui y avoit assisté la veille.

« Monsieur le curé, je suis étranger à » la grande famille catholique; mais, bercé » dès mon jeune âge dans des sentimens » de foi et de piété, je crois à la puis- » sante intercession de la mère de Dieu, » la bienheureuse Vierge Marie. Je l'im- » plore journellement dans mes prières; » mais qu'est-ce que la prière d'un misé- » rable pécheur? peut-elle être assez » pure pour monter jusqu'à cette si glo- » rieuse Vierge? Permettez-moi de vous » exposer en peu de mots les besoins de » mon ame, à vous.... »

» Ici des paroles trop flatteuses pour nous, ensuite des demandes de prières pour lui, pour sa femme et une famille de ses parens; mais prières qu'il veut être adressées à Marie, dans la puissance et l'amour de laquelle il place toute sa confiance.

» C'est peut-être la première fois, depuis la fatale séparation, nos chers confrères, que des protestans ont réclamé les prières d'un prêtre catholique comme ministre de l'Eglise, et surtout réclamé par ces prières la protection de Marie.

» C'est un glorieux hommage rendu à à notre auguste mère par des bouches à qui l'hérésie a appris à la blasphémer. »

Marie n'est pas seulement le refuge des pécheurs: elle est la force de ceux qui souffrent, et le malade qui l'invoque obtient souvent par sa protection la guérison de ses maux. Lisez les dernières pages du second numéro des *Annales*, et vous en aurez des preuves éclatantes, irrécusables.

Il semble que Dieu daigne manifester aujourd'hui sa puissance par des miracles plus nombreux. Si le génie du mal n'a jamais paru plus déchaîné et plus habile à perdre les ames, jamais aussi les secours d'en haut n'ont été plus évidens et plus multipliés. La lecture des *Annales*, où sont inscrits tant de traits de la divine miséricorde, fortifiera la foi des fidèles, et domptera l'incrédulité des plus rebelles.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Enfin, nos réclamations ont été entendues. En vertu d'une commission rogatoire, M. Mouillon, commissaire de police attaché aux délégations judiciaires, et M. Quoinat, du quartier Montmartre, se sont transportés, rue du Faubourg-Saint-Martin, dans le local destiné au culte de la prétendue Eglise française, dirigée par Châtel. Ils ont inventorié tous les objets qui s'y trouvoient, et ont ensuite apposé les scellés sur toutes les portes. Cette mesure honore M. le garde-des-sceaux et M. le préfet de police. Tous les amis de la religion, des mœurs et de l'ordre leur en sauront gré. La réparation s'est fait attendre, il est vrai : mais nous oublions volontiers les retards, en présence de cette juste satisfaction donnée à la morale publique.

— M. Ch. Lenormant, de l'Académie des Inscriptions, vient de recommencer à la Faculté des lettres de Paris son cours d'histoire moderne. Il a fait, à cette occasion, une profession de foi religieuse qui nous a paru remarquable, parce qu'elle implique le noble aveu des erreurs qu'il a pu quelquefois partager.

A propos des obscurités et des grandes lumières qui entourent le berceau de la religion,

« Jamais, a dit M. Lenormant, jamais rien n'a sollicité de l'intelligence à la fois tant de docilité et de pénétration. En présence de ces témoignages (des quatre évangélistes), une intelligence orgueilleuse se trouble et s'obscurcit. L'intelligence évidemment ne suffit pas; il faut rassembler toutes les ressources de l'ame: conscience, amour du vrai et du

...au, pour pénétrer dans le sanctuaire; ... plutôt, comme un humble catéchumène, on s'arrête sur le seuil. L'histoire ... ne peut rien démontrer, rien rejeter. ...histoire évangélique a quelque chose ...absolu, d'inévitable, d'auguste, comme ...s mystères qu'elle renferme.

» Plus j'ai réfléchi à ces conditions ...odigieuses de l'histoire évangélique, ...us j'ai reconnu clairement l'effet d'une ...lonté providentielle. »

On exprimeroit difficilement l'impression produite sur un très-nombreux auditoire par ces paroles prononcées solennellement et avec la conviction la plus profonde.

— Un candidat à la députation (M. Auguste Portalis), expliquant dans une réunion préparatoire d'électeurs la part qu'il a prise, comme simple employé, aux travaux de la censure politique sous la Restauration, avoit avancé que le chansonnier Béranger avoit bien été commis sous M. Frayssinous, ministre de l'Instruction publique. Le *Journal des Débats* dit à cette occasion : « Il n'en est rien. M. Béranger a été quelque temps employé à l'Instruction publique, mais sous M. Royer-Collard. *Il ne seroit pas resté cinq minutes sous M.* l'abbé *Frayssinous.* » Nous sommes bien aise pour la mémoire du vénérable évêque d'Hermopolis, que le *Journal des Débats* ait donné cette explication : le chantre du *Dieu des bonnes gens*, l'auteur de tant de chansons immorales, n'eût pas été à sa place dans les bureaux de l'administration que dirigeoit le pieux prélat. Mais, si nous constatons ce fait avec plaisir, nous devons en même temps faire remarquer dans quel esprit hostile et en quels termes inconvenans le *Journal* voltairien a formulé son explication. En vérité, nous ne pouvons comprendre que des ecclésiastiques s'abonnent à cette feuille.

Précisément au-dessous de l'article que nous venons de signaler, se trouve un nouveau chapitre des *Mystères de Paris* : cela nous paroît très-logique.

— M. l'évêque de Nancy, qui a successivement visité l'Angleterre et la Belgique, est de retour à Paris.

— Mardi, les émigrés polonais ont fait célébrer une messe, dans la chapelle du Calvaire, à Saint-Roch. A l'instant de la communion, un grand nombre d'entr'eux se sont approchés de la sainte table. M. l'abbé Kaysiewicz a prononcé une allocution où il leur a présenté, avec une vive et touchante éloquence, les consolations de la foi.

Une réunion a eu lieu ensuite, dans le local de la Bibliothèque polonaise, sous la présidence du prince Adam Czartoryski, qui, dans son discours, a, par-dessus tout, glorifié la récente allocution du Saint-Père contre la persécution à la fois basse et cruelle dont les catholiques sont victimes sous le joug des Russes.

---

*Diocèse d'Aire.* — C'est pour ménager aux fidèles des grâces plus abondantes à l'approche de la solennité de Noël, que Mgr Lannéluc a différé de publier le Jubilé accordé en faveur de l'Eglise d'Espagne. Les exercices commenceront le 11 décembre et se termineront le 25, jour de la Nativité du Sauveur.

Le prélat expose, dans son Mandement, les combats que l'Eglise a eu à livrer depuis le jour où elle naquit sur le Calvaire, les persécutions violentes des tyrans, les surprises ou les attaques audacieuses de l'hérésie, avec laquelle le schisme, quoique opposé dans sa croyance, fait toujours cause commune : « le schisme, qui, de sa main sacrilége, déchire la robe sans couture de Jésus-Christ, et rompt cette précieuse unité dans laquelle sont renfermés le salut et la grâce. » Il termine, en invitant son peuple à prier instamment le Seigneur d'avoir pitié du

royaume de saint Herménégilde et de saint Ferdinand ; de la terre qui a donné à l'Eglise les Thérèse, les Dominique, les Ignace, les François-Xavier, etc. ; de l'asile hospitalier où nos pontifes et nos prêtres persécutés ont trouvé de généreuses sympathies.

*Diocèse de Versailles.* — La Caisse de prévoyance du diocèse est dans un état prospère, comme l'établit un Rapport présenté au bureau d'administration, le 14 novembre, par M. le vicaire-général Vandenhecke, trésorier de l'OEuvre. Les sommes reçues s'élevoient, l'an dernier, à 79,862 fr. : le capital se monte aujourd'hui à 88,894 fr. M. l'évêque, prenant en considération la situation de l'OEuvre, a pu accorder des pensions nouvelles à deux ecclésiastiques que leur santé ou leur âge rendent inhabiles à l'exercice du saint ministère. De telles institutions sont un bienfait pour le clergé.

ETATS SARDES. — MM. les vicaires-généraux capitulaires d'Anneci ont exhorté, dans un Mandement du 10 novembre, tous les fidèles du diocèse à prier avec ferveur afin que l'Eglise d'Espagne sorte du feu de la tribulation plus belle et plus pure. Leur Mandement offre le tableau des persécutions que les orthodoxes ont eu à souffrir des ariens, des donatistes, des iconoclastes et de tant d'autres ; il rappelle ces jours d'épouvantable mémoire, où, dans le siècle même *du progrès* et *des lumières*, on vit les temples renversés, les autels brisés, les images des saints livrées aux flammes ou foulées aux pieds, les prêtres de Jésus-Christ égorgés ou contraints de s'enfuir sur une terre étrangère, les mœurs des cannibales introduites par l'athéisme chez la nation la plus polie de l'Univers ; il montre enfin la noble terre d'Espagne livrée à son tour au fléau de la persécution, et le Pontife suprême appliquant à tant de maux le remède de la prière. Le temps pour gagner l'indulgence plénière est fixé à quinze jours dans le diocèse d'Anneci, et le Jubilé pourra être successivement ouvert dans les paroisses, du 1er décembre au 15 février prochain.

PORTUGAL. — La situation de l'Eglise dans ce pays est extrêmement triste. La pièce que nous publions ci-après montrera que le gouvernement s'obstine à éloigner de plus en plus l'époque si désirable d'un arrangement durable et opportun des affaires ecclésiastiques. Cette pièce est la copie d'une circulaire adressée aux gouverneurs des diocèses (intrus ou non, peu importe), publiée dans le journal *O Pobres no Porto*, du 27 octobre.

«Sa Majesté la reine, ayant égard à de très-graves considérations concernant la dignité de sa couronne royale, l'honneur et les intérêts nationaux, et les justes prérogatives des Eglises de ces royaumes, a trouvé bon d'ordonner que dès aujourd'hui cesseroit l'effet des dispositions qui ont été communiquées au révérend évêque nommé de Porto dans la circulaire émanée de ce ministère, le 23 avril de cette année, dispositions relatives aux dispenses venues de Rome, ou expédiées immédiatement par l'Internonce et délégat apostolique près cette cour; Sa Majesté refusant son royal *exequatur* à toutes les dispenses qui ne seroient pas adressées aux autorités reconnues légitimes par le gouvernement portugais, pour administrer les différens diocèses du royaume. Ce que la même auguste dame fait déclarer au révérend évêque nommé de Porto, afin qu'il l'ait pour entendu, et qu'on agisse en conséquence. Le même prélat devra spécialement faire intimer à tous les curés de son diocèse de s'abstenir de conférer le mariage aux contractans cannoniquement empêchés, s'ils ne présentent pas les dispenses de ces empê-

rétus du *placet* royal et vues par nommé en sa qualité d'unique légitime du diocèse. Et, s'il quelque curé ou autre prêtre e manière différente, Sa Ma- aussi que le révérend évê- é procède contre lui avec ueur qui est dans ses attribu- communique immédiatement inel au ministère public, pour uteur soit légalement pour- s'il communique en outre le nistère (des affaires ecclésias- uel il devra d'ailleurs faire t ce qui pourroit survenir à t relativement aux questions enre. Château *das Necessida-* tobre 1842. — JOSÉ ANTONIO SOUZA AZEVEDO. »

— Un banquet d'une ie de couverts a eu lieu à à l'occasion de la fête de evêque de Cologne, baron . Après le toast d'usage au a été porté plusieurs au- ont provoqué de longs ap- nens, entr'autres ceux : à é le pape Grégoire XVI; à Auguste; au nouvel évêque , Mgr Arnoldi ; à J. Goer- ueil de Coblentz, sa ville e.

IQUE, MÉLANGÉS, ETC.

ion électorale a été bien agitée ersée jusqu'à présent, bien retournée par les plus habiles ; mais personne ne l'a résolue e à ses vrais termes comme ir du 1er arrondissement de disoit l'autre jour dans une éparatoire de son collége : Si ommez député, je prends l'en- de ne pas souffrir qu'il soit nte à votre monopole. Il res- u'il est, ou j'y brûlerai mes

ne heure! voilà un homme qui e la question ainsi qu'elle doit et parler aux gens le langage vraiment propre à leur chatouiller l'oreille. Vous formez en France, messieurs, une classe noble et privilégiée, un ordre des patriciens auquel sont attachés tous les avantages d'une position exceptionnelle. Cette position vous rend supérieurs à cette méchante petite roture dont la jalousie se tourmente à vouloir rivaliser avec vous de droits et de prétentions. Ah! qu'elle vienne vous arracher votre gâteau de la main pendant que je serai là! Non, non, pas si bête; comptez sur moi pour le bien défendre.... Telle fut à peu près la harangue de cet orateur. Or, c'est là ce que nous appelons résoudre une question avec habileté, et entrer dans l'esprit d'un auditoire qui ne voit pas de raison pour mettre à ses pieds ce qu'il tient dans ses mains.

## PARIS, 30 NOVEMBRE.

Le général Jacqueminot a été réélu député par le 1er collége électoral.

— MM. Duchâtel, ministre de l'intérieur; Moreau de Jonès, chef des travaux de la statistique de France, au ministère du commerce; et Michel Chevalier, professeur d'économie politique au collége de France, se portent candidats à la place vacante à l'académie des sciences morales et politiques par la mort de M. Al. Delaborde.

— C'est le 8 du mois prochain qu'aura lieu la réception de M. Pasquier à l'Académie française, en remplacement de M. l'évêque d'Hermopolis. M. Mignet est chargé de lui répondre.

— Le conseil-général de la Seine vient de voter une somme de 4 millions pour divers travaux relatifs à l'amélioration de la navigation du petit bras de la Seine, dans la traversée de Paris depuis le pont de l'Archevêché jusqu'au-dessous du Pont-Neuf.

— Le 29 janvier 1842, Paul-Marie Fabus, adjudant en second des subsistances militaires à Constantine, fut condamné, par le 2e conseil de guerre de Bone, à cinq ans de fers et à la déportation, peines qui emportent en même

temps la dégradation. Le même jour, il se pourvut en révision. On lui refusa la connoissance du dossier, on le mit au secret, sans communication avec son défenseur, et, le 23 février, le conseil de révision de la province de Constantine confirma le jugement, sans même que Fabus fût représenté par un défenseur d'office.

Fabus se pourvut en cassation contre la décision confirmative. Au mépris de ce pourvoi, malgré une circulaire ministérielle du 14 janvier, ordonnant à l'autorité militaire de surseoir à toute exécution en cas de pourvoi, on procéda à l'exécution du jugement, et, comme Fabus réclamoit, on menaça de le bâillonner. Le pourvoi, cependant, parvint à la cour de cassation, qui le rejeta purement et simplement, le 4 juin, le demandeur étant, comme agent des subsistances, assimilé aux militaires.

Mais, par ordre du garde-des-sceaux, et en vertu de l'art. 441 du code d'instruction criminelle, la décision du conseil de révision fut de nouveau dénoncée à la chambre criminelle de la cour suprême.

Après un délibéré de trois jours, la cour de cassation a annulé samedi le jugement du conseil de révision de Constantine; l'exécution, qui a eu lieu malgré le pourvoi, a été déclarée nulle et sans effet. Fabus, remis au même état où il se trouvoit auparavant, est renvoyé devant le 1er conseil de guerre permanent de la division militaire d'Alger.

—La cour d'assises s'est occupé lundi, à huis-clos, de l'accusation dirigée contre le nommé Michel, journalier, accusé d'avoir commis, à plusieurs reprises, des attentats à la pudeur sur deux jeunes sœurs âgées de moins de onze ans. Déclaré coupable par le jury, Michel a été condamné à dix années de réclusion, sans exposition.

— Hier la cour d'assises a condamné aux travaux forcés à perpétuité un jeune homme de 17 ans, nommée Bavard, pour avoir assassiné, par jalousie, un de ses cousins avec lequel il étoit en apprentissage.

— Le gouvernement publie plusieurs rapports de l'armée d'Afrique, en date du 12, du 15 et du 17 novembre, que le gouverneur-général a adressés au ministre de la guerre, avant son départ pour l'expédition qu'il a commencée le 20. En voici les traits principaux :

Le colonel Saint-Arnault, commandant de Milianah, a fait une incursion dans le Midi, avec notre agha du Sud, chez les tribus qui soutiennent encore Ben-Allal-Embarek, kalifa de cette partie pour Abd-el-Kader.

La colonne a vidé plusieurs silos, dans lesquels on trouva des outils et des armes que l'on suppose provenir de la première évacuation de Tekedempt. On a brisé tout ce qu'on n'a pu emporter de ces objets. La tribu des Bathrias, qui habite les premières pentes de l'Ouanseris, à peu près à 50 lieues d'Alger, a fait sa soumission. Elle a promis de combattre nos ennemis, et, dans le cas où elle ne seroit pas assez forte pour résister, de se retirer dans la vallée du Chéliff jusqu'à ce que les circonstances nous permettent d'achever de soumettre les montagnes.

En résumé, l'expédition de M. de Saint-Arnault a eu de fort bons résultats : il a porté de nouveau l'inquiétude chez nos ennemis les plus éloignés, qu'il a poursuivis jusque dans le désert. Il a renforcé la situation de notre agha du Sud, et il lui a fourni l'occasion de s'indemniser largement sur l'ennemi des pertes qu'il avoit éprouvées avant l'arrivée de la colonne. Son frère, qui étoit encore resté, avec une partie de l'aghalik, sous les ordres de Sidi-Embarek, est venu à lui, ce qui lui donne la direction de tout cet arrondissement. Il espère, avec cet accroissement de forces, se soutenir tout l'hiver sans notre concours.

Les tribus ennemies de cette contrée ont éprouvé des pertes considérables, ce qui les empêchera de fournir des ressources à Abd-el-Kader et à ses khalifas, qui cherchent à se cantonner pour l'hiver dans les montagnes de l'Ouanseris.

Ces expéditions répétées, ces petits combats heureux, ont donné une grande confiance aux tribus soumises de la vallée du Chéliff, en avant de Milianah. Elles voient aujourd'hui que notre protection est active et efficace, et qu'à son abri elles pourront faire leurs semailles.

La plupart des personnages importans qui continuent à suivre la fortune de l'ex-émir commencent à désespérer de son étoile et à manifester leur découragement. Les tribus qu'Abd-el-Kader force d'émigrer à sa suite, pour se servir de leurs ressources portatives et de leurs guerriers, se lasseront bientôt de la misère qui les accable. Le général Lamoricière, qui est rentré en campagne vers Tekedempt, les poursuit sans relâche. Les Gralhefa, qui faisoient partie de l'émigration, l'ont quitté et ont demandé à être reçus à Meric. Ils sont rentrés chez eux complétement ruinés.

Le général Bugeaud se loue beaucoup des suites avantageuses de sa dernière expédition dans l'Est, sur l'Isser et au pied du Jurjura. Sidi-Mahiddin, le kalifa qu'il a établi sur cette contrée, consolide chaque jour son autorité; la puissance de Ben-Salem, kalifa de l'émir, paroît complétement abattue; et si quelques tribus, en très-petit nombre, n'ont pas encore fait leur soumission, elles refusent de recevoir le kalifa déchu, qui n'a avec lui qu'une quarantaine de soldats qui, appartenant aux provinces de l'ouest, n'ont pas encore osé déserter.

Le kalifa Mahiddin se propose de marcher bientôt avec ses propres forces pour ramener le petit nombre de dissidens qui hésitent encore.

Il règne toujours du côté d'Alger une tranquillité complète, et la plus grande activité de relations commerciales dans un rayon de 30 à 40 lieues.

---

PROCÈS RELATIF A LA CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER.

(Présidence de M. Perrot de Chezelles.)

*Audience du 29 novembre.*

Le tribunal, avant de laisser engager les plaidoiries, a entendu les dépositions de quelques témoins qui n'avoient pu se présenter aux précédentes audiences.

M. Joseph Castil-Blaze déclare qu'il étoit parti de Versailles par le convoi de quatre heures et demie : le trajet a été accompli en moins de dix-huit minutes; la vitesse lui a paru tellement grande, qu'il a dit à l'un des employés: « Vous n'aurez plus ma pratique. »

M. Simon, serrurier à Bellevue, étoit sur le pont quand le convoi a passé dessous, il a vu les cheminées des locomotives vaciller, et l'essieu tomber, environ à 60 ou 70 mètres du passage de niveau.

M. Lassus a remarqué que le *Mathieu-Murray* avoit des oscillations nombreuses et désagréables.

M. Jurani a remarqué, du premier wagon découvert où il étoit placé, que la cheminée de la première locomotive prenoit une inclinaison à droite, la terre étoit soulevée, les secousses étoient violentes et la vitesse extraordinaire.

Il est donné lecture d'une lettre adressée à M. le procureur du roi par M. Bavoil, étudiant en droit, encore retenu au lit par suite de blessures qu'il a reçues le 8 mai. Il déclare que le convoi avoit une vitesse telle, que sur l'impériale du second wagon, où il étoit placé, il recevoit du sable dans la figure, et fut obligé de placer son foulard devant son visage.

La déposition de M. Gardiner, ingénieur anglais, rend justice à l'habileté du mécanicien Georges, et atteste qu'il n'auroit pas proposé pour faire le service une machine qu'il auroit su avoir des oscillations dangereuses avec une grande vitesse.

M. Lesaint. — J'ai entendu, au moment du départ, un monsieur gros, grand et décoré, dire à Georges : Allez vite, nous avons besoin de nos wagons. Je ne pourrois pas reconnoître ce monsieur. Deux secondes avant l'événement, le deuxième wagon, dans lequel j'étois, ainsi que ma femme, labouroit la terre, et, pour n'être pas aveuglés par le sable, nous étions obligés de nous coucher dans le wagon.

M. le président. — Etes-vous bien sûr d'avoir entendu le propos que vous venez de rapporter?

M. Lesaint. — Oui, M. le président, je l'ai rappelé à ma femme qui m'a dit : Je reconnoîtrois ce monsieur décoré si je le voyois. Mais ma pauvre femme est morte

des suites de ses blessures. (Sensation.)

Me Liouville plaide pour trois parties civiles. M. Toulmouche, courtier de commerce, qui a perdu son fils, et qui même a reçu de graves blessures, réclame 10,000 fr. d'indemnité. M. Bichon, étudiant allemand, qui a été blessé, et qui, du 9 mai au 9 juillet, est resté couché sur un lit de douleur à l'hôpital des Cliniques, demande 3,000 fr. Le défenseur conclut à 20,000 fr. de dommages-intérêts, au nom du sieur Bouchard, simple journalier, dont le fils a péri victime de la catastrophe du 8 mai. « Nancy, s'écrie le défenseur, Nancy, cette capitale de notre belle Lorraine, qui ne recule devant aucun sacrifice pour encourager le culte des beaux-arts, remarqua les dispositions heureuses que le jeune Bouchard montroit pour le dessin, paya les frais de son voyage à Paris, les dépenses de son entretien et de son instruction. Le jeune Bouchard étudioit dans l'atelier de M. Drolling, qui, les larmes aux yeux, me disoit naguère que cet élève seroit devenu la gloire de son école. Encore quelques instans, et le jeune Bouchard alloit recevoir les récompenses dues au génie. Encore quelques instans..... Mais, au milieu des flammes du 8 mai, il trouve la mort cruelle qui ne frappe pas au hasard et semble chercher, pour augmenter notre douleur, ceux qui sont l'orgueil et la joie de leur famille et de la patrie.

» Mais ce n'est pas là, messieurs, l'unique malheur auquel étoit réservé Bouchard père ; il s'est vu ravir son fils, son unique appui, et voici une lettre que m'écrit un des plus honorables magistrats de Nancy, M. Gillet, et par laquelle il m'annonce que ce pauvre père n'a pu résister à ses souffrances; il a été frappé d'aliénation mentale, et il vient d'être enfermé dans l'asile des aliénés. »

Cette plaidoirie, qui a été écoutée avec une attention soutenue, est terminée par une chaleureuse péroraison.

Me Jules Favre plaide ensuite pour M. Begron, qui demande 2,400 fr.; pour M. Vaillant et madame veuve Duranthon, qui demandent chacun 3,000 fr., et pour M. Poitrimoille, qui demande 1,200 fr.

*Audience du 30.*

M. de Royer, avocat du roi, a porté aujourd'hui la parole. Il a reconnu la trop grande vitesse imprimé au convoi que remorquoit une machine vicieuse comme cause de tous les accidens qu ont amené la catastrophe. En conséquence, il a requis l'application des articles 319 et 320 du code pénal contre les sieurs Jules Bourgeois, B. Bordet, Brice gne et de Milhau. Toutefois ce dernier, à cause de sa belle conduite, a droit non seulement à une atténuation de peine mais à une brillante indulgence.

M. l'avocat du roi termine en parlant des dommages-intérêts qui lui paroissent dus, mais qui ne doivent s'étendre que sur les malheurs réparables.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Par une décision prise à l'unanimité les administrateurs de la banque d'Orléans ont accordé au jeune enfant du malheureux Boisselier un secours annuel de 300 fr. pendant dix ans. Ce secours sera reversible par moitié sur la tête de la mère, en cas de mort de l'enfant.

— Samedi dernier, l'instruction relative aux troubles de Bernay a été soumise à la chambre des mises en accusation de la cour royale de Rouen. Sur les 33 ouvriers amenés dans les prisons de cette ville, 21 ont été mis en liberté. La cour a renvoyé les douze autres devant le tribunal correctionnel de Bernay, comme prévenus du délit de coalition.

—Dans sa dernière session, le conseil général de l'Orne a donné un bel exemple à tous les conseils des départemens. Il a compris que tout n'étoit pas fait, quand on étoit parvenu à ouvrir les écoles primaires et à les peupler d'enfans. Il a compris que ce premier résultat n'étoit pour lui que l'obligation de veiller, avec encore plus de vigilance, sur la direction morale qui leur est donnée. Or, il a reconnu avec l'inspecteur des écoles primaires du département, que le personnel des instituteurs laïques laissoit beaucoup à désirer. Il a donc émis le vœu que l'enseignement religieux fût plus étendu et mieux soigné à l'Ecole normale primaire et que le temps des études y fût fixé à trois ans, au lieu de deux, afin de compléter l'éducation des élèves maîtres.

— Le sieur Pujet, ancien maire d'une commune du Jura et chef de la garde

nationale de son canton, vient d'être condamné à quatre ans de prison par la cour d'assises du Bas-Rhin, pour avoir volé une somme de 13,000 francs avec effraction. Le voleur et le volé avoient passé ensemble l'été en Allemagne, pour s'y livrer au jeu. Ils en étoient revenus l'un les poches vides, l'autre les poches pleines.

— C'est décidément aux assises prochaines de Lyon que sera appelée l'affaire Marcellange. Les débats s'ouvriront le 19 décembre et ne dureront pas moins d'une semaine; cent seize témoins seront entendus dans ce procès important.

— La police de Lyon a été mise, dit-on, sur les traces d'une bande de cinquante voleurs ou filous qui exploitoient le Lyonnais et le Dauphiné. Un forçat libéré en surveillance à Villeurbanne, qui tenoit banque dans les foires, et qui auroit été dénoncé par un de ses complices, a donné à son tour la liste des noms et les adresses de ses complices.

— Le sieur Lenormand, ex-commissaire central de police, condamné par contumace par la cour d'assises de la Haute-Garonne, pour prévarication et concussion, dont nous avons annoncé récemment l'arrestation à Paris, vient d'être dirigé sur Toulouse à la disposition de M. le procureur-général, pour purger sa contumace.

— A la suite d'une rébellion qui a eu lieu dernièrement à l'école vétérinaire de Toulouse, sept élèves ont été expulsés.

— La ville de Belvès (Dordogne) vient d'offrir à son maire, M. Arnal, une véritable ovation, au sujet d'un arrêté qu'il a pris pour la suppression des jeux. Un mai a été planté devant sa porte, et ce mai a été surmonté d'un drapeau sur lequel on a inscrit: *Suppression des jeux. A M. le maire Arnal, la ville de Belvès reconnoissante!* Plus de 1,500 personnes, toutes appartenant au peuple, ont pris part à cette manifestation.

---

### EXTÉRIEUR.

C'est la méfiance qui paroît avoir dicté à Espartero le décret par lequel il a suspendu les travaux législatifs avant de quitter Madrid. On croit qu'il a eu raison de n'être pas rassuré par les dispositions qui régnoient à son égard dans une forte partie de la chambre des députés. Mais il n'y a pas beaucoup remédié, comme on pense bien, par la façon cavalière qu'il a mise à emporter avec lui les clés du congrès. Les députés les plus taquins et les plus mécontens sont restés à Madrid. Le sénat s'est montré plus calme et plus modéré que l'autre chambre. Cependant on a remarqué dans son langage quelque intention de tracer un plan de conduite au régent. Faites la paix à tout prix, rétablissez l'ordre et revenez vite; tels sont à peu près les adieux du sénat à Espartero. Si ce dernier réussit dans son expédition, tout ira bien pour lui; mais, si les choses venoient à mal tourner, il est facile d'entrevoir que les cortès ne le soutiendroient pas chaudement.

— Le régent étoit le 26 à Saragosse. Il a déclaré le port de Barcelone en état de blocus.

— Le général Llinas, qui commandoit à Barcelone, a été destitué par la junte. Il s'est réfugié à bord du bâtiment de guerre français le *Méléagre*. Le brigadier général Durando, officier piémontais, a été nommé au commandement de la place. Mais il n'a pas tardé à donner sa démission et à se réfugier à son tour sur le *Méléagre*.

La junte a été déposée par la milice, pour n'avoir pas agi avec vigueur.

Van Halen a signifié que le bombardement commenceroit le 28.

— La garde nationale de Valence avoit d'abord forcé la garnison à se réfugier dans la citadelle; mais dès le lendemain l'insurrection s'est apaisée faute de chefs.

— La coalition qui s'est formée parmi les membres des cortès par suite des mécontentemens qu'Espartero avoit soulevés contre lui, a dû se réunir dans la nuit du 22 au 23 pour rédiger un manifeste à la nation. On s'attendoit à une crise violente à cette occasion; mais si

elle avoit eu lieu on en auroit des nouvelles par le télégraphe.

— On ne sache pas que l'insurrection de Barcelone se soit propagée en Catalogne, après les deux ou trois premiers jours; c'est-à-dire qu'elle est restée stationnaire et limitée à quelques points. Il y a grande apparence que l'appel fait à la marine anglaise de Gibraltar aura contribué à refroidir les esprits qui n'étoient pas encore engagés dans le mouvement.

— Le général Van Halen a publié un écrit où il attribue la levée de boucliers de Barcelone aux clubs et à l'association de tisserands qu'on a eu l'imprudence d'autoriser; il se moque agréablement de cette garde nationale composée de prolétaires et d'ouvriers que l'uniforme rend fiers et vains, et qui ne se voient pas plus tôt des épaulettes et une giberne, qu'ils veulent faire les imposans. Il en compte 30,000 de cette espèce à Barcelone. Excusez du peu!

— On annonce de Bruxelles que l'instruction de l'affaire relative au meurtre de M. Sirey touche à son terme. M. Caumartin, que l'on disoit avoir traversé la Hollande, afin d'aller s'embarquer dans un port de l'Allemagne pour les Etats-Unis, étoit à Paris, il y a trois jours. Il paroît qu'il avoit d'abord pensé que son affaire seroit jugée en France, mais qu'ayant appris que le parquet de Bruxelles en étoit saisi, il est parti pour se constituer prisonnier. Il est accompagné de M. Plougoulm, dont il a fait choix pour défenseur.

— La corporation de Dublin a donné, la semaine dernière, un grand dîner à M. O'Connell, ancien lord-maire et maintenant alderman. M. O'Connell y a parlé du rappel de l'union, et il a été favorablement écouté par les mêmes hommes, qui, en qualité de protestans, tenoient le plus autrefois à une alliance intime avec l'Angleterre.

— Les journaux allemands avoient annoncé que M. le prince de Metternich étoit indisposé, et le bruit s'étoit répandu à Paris que cette indisposition étoit extrêmement grave. Cependant, [...]
*de Cologne* du 26, sur la foi [...]
tre de Vienne, dément tous ce[...]

— Le roi de Saxe a fait à [...]
20 novembre, l'ouverture de [...]
en se félicitant de l'agrandiss[...]
Zollverein (union douanière a[...]

— On lit dans la *Gazette* [...]
du 23 :

« Une lettre particulière de [...]
30 octobre, plus fraîche consé[...]
de dix jours que les dernières [...]
donne quelques détails imp[...]
l'insurrection de Syrie. L[...]
étoient réunis autour de Dair-[...]
résidence du pacha, menaçan[...]
vernement. Ils continuoient à [...]
ter avec les chrétiens à qui il [...]
de perpétuer l'union des de[...]
contre l'ennemi commun.

» Les Turcs, tenus en échec [...]
voltés et déjà battus, essayoie[...]
jurer une catastrophe imminen[...]
chant à diviser les ennemis ; [...]
d'indépendance paroît avoir [...]
les populations de la montag[...]
même sentiment, une mêm[...]
celle de secouer le joug int[...]
deux religions. »

*Le Gérant*, Adrien [...]

BOURSE DE PARIS DU 30 N[...]

CINQ p. 0/0. 119 fr. 05 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 45.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3305 fr. [...]
Oblig. de la Ville de Paris. [...]
Caisse hypothécaire. 768 fr.
Quatre canaux. 1255 fr. 00
Emprunt belge. 103 fr. 3/4
Rentes de Naples. 108 fr. 8[...]
Emprunt romain. 104 fr. 1[...]
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0[...]
Rente d'Espagne. 5. p. 0/[...]



PARIS.—IMPRIMERIE D[...]
rue Casset[...]

LA RELIGION
; Mardi, Jeudi
i.
t s'abonner des
e chaque mois.

N° 3680.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT
fr. c.
1 an. . . . . . . . 36
6 mois. . . . . . 19
3 mois. . . . . . 10
1 mois. . . . . . 3 50

*ıdeurs du Catholicisme*, par
te Siguier. — 2 vol. in-8°.

ıne tâche difficile que de tout ce qu'il y a de grand, ıifique et de vrai dans les ı catholiques. Aux yeux des c'est entreprendre l'impos-r, quel pinceau tracera fidè-ın pareil tableau? Aux yeux fférens et des incrédules, ıyer d'établir des paradoxes ont horreur ou pitié. Cette difficile, M. Siguier l'a en-

devenir catholique, dit-il, *j'ai* 'uisse cet ouvrage où j'ai déposé paux résultats de mes explora-ıas être inutile à quelques hom-onne volonté! Puisse-t-il sur-en contenir qui soit contraire à ne suis plus de ceux qui osent supérieurs à un Bossuet, à un un saint Thomas, à un saint à un saint Paul. »

guier se propose donc d'éta-le catholicisme est le point ıt de la vérité morale, so-religieuse.

ın qu'il a suivi est simple. Il 'abord, dans une Introduc-: et animée, le tableau des s philosophiques actuelle-l'ordre du jour, et cette suffit pour en inspirer un dégoût.

ıd on a prêché le panthéisme, ; peuples n'ont pas même tourné ıarce qu'ils sentoient, eux, au jour et de leurs fatigues, qu'ils pas des dieux. Quand on leur a : scepticisme, ils ont compris t impossible de rien édifier avec le doute. Quand on leur a prêché le sensualisme, ils se sont détournés de dégoût, car il leur a paru trop monstrueux de confier le gouvernement et l'administration du monde à la concupiscence et à la gloutonnerie. Quand on leur a prêché l'idéalisme, ils n'ont pas été plus crédules, car ils savoient que, si tout n'est pas matière, tout n'est pas esprit. Et, dans ces diverses circonstances, les peuples ont été plus philosophes que les philosophes eux-mêmes. »

M. Siguier expose ensuite les différens systèmes de théologie et de gouvernement, depuis Moïse jusqu'à nous, en suivant l'ordre chronologique, et en comparant le Pentateuque, l'Evangile, l'Eglise catholique à tous les enseignemens humains, depuis les livres sacrés des Indiens jusqu'aux élucubrations les plus modernes. Il fait briller la vérité d'un tel éclat, il démasque si clairement le mensonge, que le lecteur, subitement illuminé, s'écrie sans hésiter : C'est uniquement dans le christianisme, c'est dans la religion catholique que se trouve le vrai dans l'ordre religieux et moral; partout ailleurs, orgueil, erreur, déception, ténèbres.

Qu'elle est belle, dans les brillantes pages de M. Siguier, cette figure de Moïse rayonnante de vérité au milieu de la nuit obscure qui couvre l'antiquité entière de ses sombres voiles! Auprès de ce prophète inspiré, qui d'un même coup pose les bases inébranlables d'un gouvernement sage et d'une théologie qui doit survivre au monde, que sont Vyasa, Manou, Kapila, Confucius,

Zoroastre parmi les Orientaux ; Minos, Lycurgue, Solon, Anaxagore, Thalès, Pythagore, Socrate, Platon parmi les Grecs ?

La vérité, la grandeur, la bienfaisance universelle de la religion apparoissent dans un plus beau jour encore, quand l'auteur montre l'Evangile répandu successivement dans toutes les parties du monde. Après s'être incliné devant Jésus-Christ véritablement Fils de Dieu et sauveur des hommes, il passe en revue toutes les illustrations catholiques, saint Paul, saint Justin, Tertullien, saint Cyprien, Origène, saint Thomas, Bossuet, etc.; attaque avec une logique victorieuse les antagonistes de la religion, Arius, les Gnostiques, Mahomet, Luther, et cette foule d'hérétiques et de philosophes que l'orgueil humain a semés dans la suite des âges.

A chaque pas que le lecteur fait dans la carrière ouverte devant lui par M. Siguier, il entend la voix de l'humanité, qui proclame la supériorité infinie de la révélation mosaïque et de l'Evangile sur toutes les conceptions de la pensée humaine.

La substance du livre est exprimée en ces quelques lignes :

« Le catholicisme est la doctrine qui a d'abord la plus grande et la plus noble tradition entre toutes les doctrines... Il est de plus une doctrine toute privilégiée dans son fondateur, dans son objet, dans son but... C'est le catholicisme qui a le mieux réalisé le beau idéal historique, le beau idéal humain... Le catholicisme est donc évidemment une doctrine tout-à-fait exceptionnelle. Or, tout cela ne peut s'expliquer par des moyens naturels. Le catholicisme est donc une doctrine *surnaturelle ;* il est donc une doctrine émanée de Dieu... La tradition de Moïse et *la doctrine de* Jésus-Christ est la meilleure entre les doctrines connues : ce fait résulte de l'histoire la plus significative de l'humanité. Dans la doctrine de Jésus-Christ, le catholicisme est la seule doctrine par excellence, la seule doctrine révélée. Le catholicisme est donc la seule doctrine qu'on doive accepter dans sa tradition, dans sa hiérarchie, dans tous ses commandemens, dans toute son orthodoxie, pour avoir le meilleur régulateur social, le meilleur régulateur moral, le meilleur régulateur religieux. »

Nous voudrions n'avoir que des éloges à donner au livre de M. Siguier : mais nous sommes obligé d'y signaler des taches. Ainsi, la comparaison du catholicisme avec les autres doctrines occupe trop de place, en sorte que les preuves tirées *ab intrinseco* sont trop rares, et que l'origine divine de la religion n'est pas suffisamment mise en relief. Sous le rapport du style, la critique peut être quelquefois sévère. Sans doute, il a de la vigueur, et, comme on dit de nos jours, *de la couleur ;* mais il n'est rien moins qu'à l'abri de teintes romantiques, et on regrette souvent le néologisme et l'enflure de M. Siguier. Une citation permettra d'apprécier sa manière d'écrire. Nous la prenons au hasard :

« Jésus-Christ ennoblit le mariage plus qu'aucun autre législateur ne l'avoit ennobli : il lui donne les seules bases capables d'assurer le repos, le calme, le bonheur de la famille et de la société. Et, en effet, quand il est venu des époques où, sous prétexte de je ne sais quelle émancipation, la licence a voulu célébrer ses saturnales les plus délirantes ; quand *la débauche* du cœur, de la langue ou *de la plume* a *jeté tant de* [illegible] discordans contre le mariage ; [illegible] pour mettre en pratique les théories les plus folles, toutes ces vertueuses [illegible] lines dont les capitales abondent, [illegible] laissé là ce que, dans leur langage [illegible] veraïn, elles nomment un *mari qui* [illegible]

*les comprend point*, la société a-t-elle été plus honorable, plus prospère? Les hommes et les femmes qui ont séparé ce qui ne devroit jamais l'être ont-ils été plus paisibles, plus contens d'eux-mêmes?

»Répondez, jeune homme qui ne savez plus être que triste et rêveur *sur le chevet où grincent les dents de la concubine endormie*; répondez, Sardanapales décrépits, qui avez abandonné l'épouse comme pour mieux hâter la fin de vos jours dans des caresses stipendiées; réponds, toi aussi, *femme à la chevelure jaune et ondoyante encore*, toi qui avales l'adultère *dans une coupe ruisselante d'impudicité* : êtes-vous tous réellement plus heureux que vous ne l'étiez jadis? Vous qui auriez brillé dans une carrière que vous aimiez, ne vous souvient-il pas de ceux de vos amis qui prennent place aujourd'hui *à tous les banquets de la gloire?* »

Cette citation suffit pour motiver les restrictions que nous croyons devoir mettre à l'éloge d'un livre, si riche d'ailleurs en documens historiques et en savantes recherches.

L'abbé A. E.

---

*Le Génie du Prêtre*, par M. l'abbé Popys de Castres. — 1 vol in 8°.

---

On a beaucoup écrit depuis quelques années sur le clergé catholique. Bien des plumes ont entrepris de venger le plus saint, le plus grand des états, du mépris et des calomnies dont il est l'objet. Il devoit en être ainsi.

Que le public soit poussé par la malveillance ou le préjugé dans une opinion extrême, dans une erreur coupable, dans une criante injustice, il se livrera d'abord à toutes les conséquences de l'illusion dont il est dupe. Mais, si enfin la lumière vient luire à ses yeux, si quelque esprit supérieur, plus sage ou plus éclairé que la multitude, élève la voix au milieu d'un peuple abusé, on rougit d'avoir été injuste, on s'indigne contre les auteurs de la calomnie.

Voilà précisément ce qui est advenu à l'égard du clergé catholique. L'esprit philosophique et athée du dernier siècle n'ignoroit pas que, pour disperser le troupeau, il faut frapper le pasteur. On l'a frappé à coups redoublés dans sa personne, en faisant planer sur lui la hache révolutionnaire; on l'a frappé plus horriblement encore dans son honneur, en répandant sur lui à pleines mains la calomnie, l'injure, le mépris, l'ironie surtout, cette arme si puissante contre les choses saintes. Mais on n'est pas toujours dupe. A la fin, la vérité se fait jour; et depuis quelques années les idées sont bien changées. On ose aujourd'hui écrire en faveur de la religion et du clergé, on s'en fait un mérite, les lecteurs même se tournent de ce côté. Après avoir bu dans la coupe empoisonnée de l'erreur et de l'impiété, on aime à entendre les accens de la vérité religieuse. On va l'écouter dans les temples, on la cherche dans les livres, et cette tendance des esprits présage certainement un avenir meilleur.

Parmi les ouvrages qui paroissent tous les jours dans ce but louable, nous devons mentionner *Le Génie du Prêtre*. L'auteur trace d'abord le tableau du monde avant l'existence du prêtre catholique. Il donne ensuite celui de la primitive Eglise. Il entre immédiatement dans une série de preuves qui établissent que c'est au prêtre catholique que le monde est redevable du bienfait de la civilisation, de la conservation des monumens des arts, du développement

des sciences; qu'en lui réside une dignité, une grandeur qu'on ne sauroit trouver ailleurs; qu'enfin il est le seul dépositaire de la vérité morale et religieuse. M. Popys montre jusqu'où le prêtre porte l'héroïsme dans l'apostolat, dans le saint ministère, dans les missions à l'étranger, dans les œuvres de charité, dans les épidémies, dans les établissemens de bienfaisance; et il fait entrevoir les abîmes où se jetteroit la société, si jamais elle étoit privée de la salutaire influence que le prêtre exerce sur le peuple. M. Popys ne se contente pas de mettre en évidence le mérite du clergé; il le justifie des reproches de la malveillance, et réfute tout ce qu'on a dit contre le fanatisme, l'intolérance, et le célibat des prêtres. Des traits d'histoire, bien choisis, montrent les vertus du clergé en action dans ses membres les plus honorables.

Un style rapide et animé ajoute à l'intérêt de ce livre qui, pour le fond, est d'une véritable utilité et d'un à-propos incontestable.

L'abbé A. E.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME.—La congrégation des clercs séculiers de la Doctrine chrétienne mérita bien de la société et de l'Eglise, en élevant la jeunesse dans la piété et dans les lettres. Après les malheureuses vicissitudes qui, vers la fin du dix-huitième siècle, ont affligé la France, elle a cessé d'avoir son supérieur-général dans ce royaume, où elle est née et et où elle s'est développée merveilleusement. S. S. Grégoire XVI, voyant d'un œil de complaisance ce respectable et très-utile institut, a daigné, par son rescrit souverain du 14 février 1842, autoriser l'élection du supérieur-général parmi les individus des provinces d'Italie. [...] séquence, dans les assemblé[...] rales tenues vers la fin du [...] septembre, et présidées par le cardinal Ostini, préfet de [...] grégation des évêques et d[...] liers, on a élu, comme premi[...] rieur-général de la congrég[...] Italie, le P. Pierre-Paul Me[...] qui a été admis à l'audience [...] Père le 14 novembre dernie[...]

---

PARIS. — Nous avons parl[...] notre N° 3668, de l'évêque [...] poli, de Syrie, dont la co[...] scandalisé les catholiques [...] terre, autant qu'elle a réjoui [...] glicans, qui ont cru l'avoir g[...] schisme et qui voyoient, [...] malheureux prélat, un ins[...] de propagande pour l'Orie[...] renseignemens biographiqu[...] vont suivre, et que l'on peu[...] dérer comme authentiques, [...] ront que le schisme n'auroit [...] une brillante conquête. Nou[...] blions ces détails si pénibles [...] un profond sentiment de do[...]

Le prêtre Joseph Tutong[...] melchite d'Alep, n'avoit pas [...] putation intacte sous le ra[...] la moralité, avant d'être él[...] son patriarche à l'épiscopat; [...] patriarche (auquel, par la [...] cendance et en vertu de l'aut[...] du Saint-Siége, appartient [...] motion des évêques), n'ét[...] instruit des atteintes qu'avoi[...] la réputation du prêtre Tut[...] trompé par de trop menson[...] partiales informations, comm[...] rive assez facilement en Or[...] laissa persuader de le nomm[...] rieur du séminaire patriarca[...] trez et de l'élever en mêm[...] sur le siége de Tripoli, qui p[...] considéré à peu près comme [...] car il n'existe pas dans tout [...] cèse plus de *dix* à *douze* Grec[...] liques.

Au moment de sa cons[...]

prêtre Joseph Tutongi prit le nom d'*Athanase*.

Lorsqu'il fut devenu supérieur du séminaire, on reconnut bientôt combien étoient fondés les craintes et les soupçons que sa conduite avoit fait concevoir. Toute la Syrie connoît aujourd'hui les *infâmes turpitudes* dont il ne tarda pas à se rendre ouvertement coupable dans ce séminaire, d'où il fallut renvoyer les jeunes gens devenus tristement les victimes de la perversité du malheureux prélat. Les deux évêques de Beyrouth et de Ferzoul constatèrent les actes honteux qu'avoit commis l'évêque Tutongi (dont la doctrine répondoit à ses mœurs corrompues); et pour obtenir pitié il en fit une *solennelle confession* dans une lettre adressée à son patriarche.

Afin de le soustraire à l'indignation publique, le patriarche lui ordonna de se retirer dans le diocèse de Homs, en renvoyant à Alep le jeune *Abdalla*, avec lequel il étoit convaincu de conserver les plus honteuses et coupables relations. Mais le prélat, échappant au contraire à son patriarche, vint à Rome. Là, le jeune *Abdalla* ayant été séparé de lui, il trouva une bienveillante hospitalité et un indulgent accueil; on ne voulut rien négliger pour le ramener dans la voie du devoir; et on finit par lui assurer une pension mensuelle, en lui enjoignant de retourner en Syrie, afin qu'il pût y réparer, dans la retraite, par des exemples de pénitence, les scandales dont il avoit rempli l'Orient. A cet effet, on lui procura les moyens de transport convenables. Mais, arrivé à Malte, l'évêque Tutongi rétrograda vers Marseille, où il se réunit au jeune *Abdalla* qu'il avoit dû abandonner à Rome. On connoît les fraudes et les manœuvres par lesquelles, abusant de la crédulité publique, il n'a cessé, dès-lors, en France et en Angleterre, d'extorquer de l'argent pour un diocèse dont il n'a plus depuis long-temps l'administration, et qui se réduit, comme nous l'avons dit plus haut, à quelques individus. Les détails que nous venons de donner suffiront pour faire justice de l'autorisation prétendue et certainement apocryphe que Tutongi dit avoir reçue de son patriarche, qu'il n'a pas rougi de publier dans les feuilles anglaises, et que le Journal de Galignani du 26 octobre rapporte comme extraite du *Standard*.

Tel est l'homme, dont l'archevêque anglican de Cantorbéry se promettoit de tirer parti dans l'intérêt du schisme. Nos frères séparés n'auroient pas lieu de s'enorgueillir beaucoup d'une semblable acquisition; car ce n'est qu'après avoir foulé aux pieds la règle des mœurs que le malheureux prélat en est venu à mépriser la règle de la foi. C'est, du reste, l'histoire de tous les hérétiques.

Espérons que l'évêque de Tripoli ne descendra pas jusqu'au fond de l'abîme. Le pas qu'il vient de faire vers le schisme nous a mis dans la triste nécessité de rappeler sa vie antérieure pour expliquer sa démarche: nous serions heureux de n'avoir à parler désormais que de son repentir.

— On lit dans l'*Univers* :

« Un chancelier royal étoit à nommer pour administrer un consulat situé dans un pays depuis long-temps sanctifié par le martyre de nos missionnaires. Sur qui pensez-vous que le choix est tombé? sur un homme qui, après avoir été élevé par une pieuse communauté, envoyé par elle comme prêtre et missionnaire dans le pays dont nous parlons, a trahi tous ses devoirs, donné l'exemple des plus scandaleux excès, tourmenté de toutes les manières nos missionnaires, et qui a fini par apostasier!...

» Nous demandons quelles raisons de moralité et de haute politique ont pu dé-

cider M. le ministre des affaires étrangères à soumettre une pareille nomination à la signature du roi ?

» Si nous sommes bien informés, ce personnage n'a dû cette faveur qu'aux pressantes recommandations de M. le ministre de l'instruction publique.

» D'énergiques et puissantes réclamations étant survenues, l'ordonnance qui le nommoit chancelier royal a été révoquée; mais M. le ministre de l'instruction publique ne s'est pas tenu pour battu, et il a eu le malheur d'obtenir de la complaisance de son collègue, M. le ministre des affaires étrangères, que le prêtre apostat fût nommé drogman de ce même consulat. Voilà quel sera l'interprète des intérêts religieux et politiques de la France! Voilà l'homme dans la parole duquel notre consul devra placer toute sa confiance!

» On nous affirme que cette nomination est signée et notifiée, mais nous ne voulons pas encore croire à la consommation de ce scandale; nous ne voulons pas y croire pour l'honneur du ministre qui a sollicité et du ministre qui a cédé, pour l'honneur de la France, condamnée à être représentée par un prêtre apostat sur une terre arrosée par le sang de nos missionnaires martyrs! »

— On lit dans le *Moniteur* :

« M. le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. l'Archevêque de Paris, a pris un arrêté par lequel M. l'abbé Glaire, professeur d'hébreu dans la faculté de théologie de Paris, est nommé professeur d'Ecriture sainte dans ladite faculté.

» Par un autre arrêté de M. le ministre, l'intérim du cours d'hébreu est confié, pendant la présente année classique, à M. l'abbé Bargès. »

M. Bargès, appelé par M. l'Archevêque à professer l'hébreu, est un eclésiastique d'un grand mérite. Profondément versé dans les langues orientales, il a suppléé avec distinction, à Marseille, le professeur d'arabe. Il connoît d'ailleurs l'hébreu rabbi[illegible]

---

*Diocèse de Perpignan.* — M. Serda, prêtre de ce diocèse, ayant été traduit devant le tribunal correctionnel de Perpignan, sous la prévention d'avoir procédé à la célébration religieuse d'un mariage que l'autorité civile n'auroit pas préalablement sanctionné, opposa une exception prise de ce que, l'acte qu'on lui imputoit constituant un cas d'abus, il falloit, pour le poursuivre, l'autorisation du conseil d'Etat. Le tribunal admit ce moyen ; mais il y eut appel de la part du ministère public. Le tribunal de Carcassonne, saisi à son tour de la question, vient également d'admettre l'exception.

---

*Diocèse de Tours.* — La ville de Tours possède une église Saint-Clément, petit chef d'œuvre d'architecture, qui sert de halle au blé. On a fait imprimer dernièrement une proposition de *vendre les matériaux* de Saint-Clément pour aider à la construction d'une halle au blé plus appropriée à cet usage. M. l'abbé Bourrassé, professeur d'archéologie au petit séminaire, a fait ressortir dans le *Journal d'Indre-et-Loire* l'inconvenance de cette proposition. Au lieu de l'adopter, la ville rendra au culte ce temple, situé dans un quartier fort éloigné de toute église, et voisin autrefois de la célèbre église de St-Martin, dont il ne reste plus que deux tours, grâce à M. de Pommereuil, préfet jadis d'Indre-et-Loire, qui fit renverser Saint-Martin, et qui vouloit aussi démolir la cathédrale. Mais Bonaparte, qui ne plaisantoit pas, lui envoya dire : « Votre tête me répond de Saint-Gatien. » Et le préfet s'aima assez pour laisser subsister Saint-Gatien.

Le gouvernement veut, de son côté, qu'on achète et rende au culte Saint-Julien, la plus grande et la plus noble église de ce pays, après la cathédrale. Elle sert d'hôtel aux

voyageurs, de remise aux voitures publiques et d'écurie aux chevaux, depuis nombre d'années. Dieu a été chassé de son temple par l'impiété, et le malheur a suivi. Si l'on rend insensiblement à Dieu les restes de ses temples, ne pouvons-nous pas espérer voir revenir le bonheur?

BELGIQUE.— Une conversion, qui a fait beaucoup de sensation, a eu lieu dernièrement à Anvers. M. Fuchs, négociant et consul d'Oldenbourg, a abjuré le culte luthérien pour embrasser la religion catholique. Il a été baptisé dans l'église de Notre-Dame, et a eu pour parrain M. le doyen d'Anvers. M. Fuchs, sa femme qui est catholique, et l'aîné de leurs huit enfans, élevés tous dans la même religion, ont communié à la messe que M. le doyen a célébrée après la cérémonie du baptême. Lorsque M. Fuchs a reparu à la Bourse d'Anvers après sa conversion, chacun s'est empressé de féliciter l'estimable négociant.

SUISSE. — On lit dans l'*Union suisse* :

« Un événement qui doit raffermir dans l'espérance ceux qui espèrent dans la justice, c'est la régénération politique de Lucerne et le retour du nonce apostolique dans la capitale de ce canton. Il n'y a pas deux ans que Lucerne étoit courbé sous le poids de l'injustice et livré en proie à tous les méfaits du radicalisme : pendant que la franc-maçonnerie tramoit dans ce canton, comme dans son foyer central, tous les forfaits qui devoient porter le trouble et la désolation dans toute la Suisse; pendant qu'on voyoit éclore dans cette terre de malédiction tant de projets liberticides, le système unitaire, le concordat des sept, la conférence de Bade, etc., une faction impie faisoit une guerre à mort à la religion nationale, emprisonnant les ministres du culte, s'emparant des biens ecclésiastiques, détruisant les couvens, faisant attaquer la foi dans l'enseignement public, dans les journaux, dans mille pamphlets. Eh bien ! regardez maintenant : qu'est-il devenu ce gouvernement qui paroissoit si fort, si puissant? Un souffle l'a dissipé; on ne trouve plus les traces de ses pas. Et déjà la réparation est complète : les victimes du radicalisme sont plus élevées qu'elles n'avoient été abaissées, les biens spoliés se trouvent entre les mains des possesseurs légitimes; rien ne s'oppose au rétablissement des monastères, et la persécution n'aura servi peut-être qu'à ramener les Jésuites dans l'ancienne capitale de la franc-maçonnerie suisse. Le nonce apostolique lui-même se trouve au milieu du peuple lucernois, *dans cette ville où ses illustres prédécesseurs ont laissé tant de souvenirs*, et qu'ils *s'étoient vus contraints de quitter dans les mauvais jours*; annonçant son retour au gouvernement, il a loué la *religion des magistrats éclairés qui président aux destinées du canton, le zèle éclairé qu'ils ont voué aux intérêts de l'Eglise, les témoignages de dévouement filial qu'ils ont donnés au Saint-Siége*; et, chose bien remarquable, les feuilles protestantes ont rapporté ses paroles sans blâme, sans injures, avec une modération qui honore leur tolérance. Ne perdez donc pas l'espérance, vous qui gémissez encore sous le poids de l'oppression; le jour de la réparation n'est pas éloigné; le regne de l'injustice et de la violence s'écroule en un instant; il est un Dieu dans le ciel qui protége le juste; celui qui espère en lui ne sera point confondu. »

— Dans le canton de Thurgovie, depuis dix ans que les biens des couvens sont soumis à l'administration laïque, leur fortune a diminué de 40,000 L. Trois des administrateurs, ceux des couvens de Danikon, de Münsterlingen et d'Ittingen, ont été condamnés à des peines diverses pour soustraction d'argent.

SYRIE. — La Chaldée turque fournit à l'Eglise, comme la Chine, des

chrétiens persécutés et mourant pour la foi.

Ismaël-Bey, successeur des princes curdes d'Amadia, qui tramoit une insurrection générale du Curdistan contre les Turcs, tomba sur Alquouche, le 14 avril dernier, profana l'église de Saint-Georges, s'empara des ornemens et des vases sacrés, puis monta au monastère, voisin du village, dans lequel ses intelligences avec la famille de l'ancien patriarche lui faisoient croire qu'il trouveroit un riche voyageur à dépouiller.

Ce couvent avoit pour supérieur le P. Hanna, vieillard plus que septuagénaire. Sa taille étoit élevée; sa figure pâle et amaigrie par les austérités avoit une expression mêlée de noblesse et de douceur. L'un des premiers disciples du P. Gabriel, le restaurateur du monastère, il avoit traversé calme et persévérant les temps difficiles de sa formation. Sa patience défioit toutes les épreuves, et un jour il laissoit échapper ce mot simple, mais digne du vrai chrétien : « Il n'y a rien de pénible ici-bas pour l'homme qui aime notre Seigneur Jésus-Christ. »

Le P. Hanna ayant répondu à Ismaël que le prétendu trésor sur lequel il comptoit n'étoit point au monastère, « Tu mens, » s'écria le bey, et à son ordre le Père supérieur est garotté et enfermé avec tous les religieux dans une même cellule. Un des soldats lui brise une dent avec le poing. Les captifs étoient entassés les uns sur les autres, et on leur refusoit l'eau et le pain afin de les contraindre à révéler le lieu du dépôt. Des soldats leur appliquoient sur le cou, sur les pieds et sur les jambes, des fers chauds, ou les battoient violemment, torture qui a duré, pour plusieurs, plus de cinq mois.

Pendant ce temps, avec l'instinct du vol qui distingue les Curdes, une partie des cavaliers rôdoit dans le cloître, cherchant les effets qu'on avoit cachés. De la sorte, ils trouvèrent les vases sacrés et les ornemens de l'église, tous offerts par la Propagande aux PP. Gabriel et Hanna. L'église fut dévastée avec une impiété dont on n'avoit jamais eu d'exemple. Les croix furent brisées, les statues et les images des saints mises en pièces. Des coups de lance étoient portés à celles que leur bras ne pouvoit atteindre.

Comment s'étonner ensuite que les œuvres de tant d'auteurs chaldéens, grecs et arméniens, connus pour leur mérite littéraire, aient été anéanties, et qu'il n'en reste plus que le nom? La barbarie avec laquelle se font les guerres explique ces pertes, et nous devons au contraire admirer la conservation de plusieurs ouvrages, comme un prodige. Ainsi, les Curdes, ayant découvert la bibliothèque, ont brûlé une partie des livres et ont déchiré l'autre à coups de sabre. Le plaisir du mal et du désordre pouvoit seul les pousser à cet acte, dont ils ne retiroient aucun profit.

Durant la nuit, les novices et les jeunes Frères qu'on n'avoit pas liés s'échappèrent et s'enfuirent à Telescope, village distant de deux lieues. On les vit venir ensuite successivement à Mossoul, avec les signes sanglans de la barbarie des infidèles. Le Père supérieur et les douze religieux compagnons de sa captivité étoient réservés à d'autres tourmens. Le bey, après les avoir enchaînés comme des malfaiteurs, les a traînés à la suite de sa petite armée. Plusieurs villages appartenant aux chrétiens ont été pillés avec la même inhumanité que les couvens.

Pendant plus d'un mois, le Père Hanna, malgré ses soixante-dix ans, marcha nu-pieds, la chaîne au cou, à peine couvert de quelques haillons, en tête des cavaliers curdes qui le frappoient brutalement. Le plus vieux de

tous, il donnoit l'exemple de la constance aux plus jeunes, et le ciel lui conservoit, avec son égalité d'ame, une force corporelle qui lui permettoit de supporter les coups et les fatigues. Le jour de Pâque, étant parvenu à un village chaldéen nommé Mézé, au district d'Amadia, ils furent reçus avec une charité compatissante par des chrétiens, sectaires de Nestorius. Les prêtres et les principaux habitans leur apportèrent des vivres, des vêtemens et des chaussures. Ils prièrent Ismaël-Bey de les laisser chez eux, lui jurant qu'ils répondoient de leurs personnes : mais Ismaël n'y consentit pas. Cette sympathie des nestoriens pour les catholiques est d'un heureux augure : les préjugés haineux de ceux-là sont à peu près éteints, et la réunion devient chaque jour moins difficile.

Le patriarche nestorien, Mar Chimon, a néanmoins fait une démarche qui la retardera. Après avoir exprimé dans plusieurs lettres le désir de revenir à l'unité, il a imprudemment associé sa fortune à celle d'Ismaël-Bey. Bien qu'à la nouvelle du pillage du monastère, il ait rompu soudain toute alliance avec le chef curde et se soit retiré dans ses montagnes, il ne pourra se disculper devant la Porte, qui n'attend que l'occasion favorable pour le réduire lui et ses tribus. La destruction de leur indépendance politique entre probablement dans le plan de la Providence, qui prépare à ce peuple les moyens d'un rapprochement.

Les nestoriens le désirent : seulement, comme le défaut de garanties leur fait redouter le régime musulman, ils attendent l'intervention d'une puissance chrétienne. Si celle qui a le privilége de défendre l'orthodoxie, en Orient, leur prêtoit l'appui d'une protection ferme, ils se réuniroient, sans aucun doute, d'abord à la Porte, et ensuite à l'Eglise d'Occident.

Ismaël-Bey enferma les religieux dans la forteresse d'Amadia. Quelles ne furent pas les horreurs de la détention parmi des musulmans aussi fanatiques, et au milieu de toutes les privations d'une place bientôt assiégée et réduite à la famine ! Les consolations spirituelles propres à adoucir les souffrances du corps manquoient aux prisonniers : ils ne pouvoient ni réciter ensemble les heures canoniques, ni célébrer les saints mystères. La résignation absolue à la volonté divine étoit le sentiment qui les soutenoit.

Le P. Hanna et le prêtre son compagnon étoient torturés avec une cruauté particulière. On eût dit que les infidèles prenoient plaisir à se venger sur les deux ministres de Dieu, de la guerre active que leur livroit le pacha de Mossoul, occupé à comprimer l'insurrection d'Ismaël. Souvent ils leur enfonçoient dans les chairs des broches ardentes pour les contraindre à livrer les prétendus trésors qu'on supposoit enfouis dans les cellules du couvent. Ces blessures et celles causées par les chaînes firent bientôt de leur corps une seule plaie. La fièvre, que les chaleurs rendent commune dans ces lieux et très-maligne, les acheva, et vers le milieu de septembre, leur holocauste étoit consommé. Ils méritent le nom de martyrs, car souvent les Curdes les pressoient de renoncer à la foi chrétienne et de devenir musulmans. La liberté, de l'argent et des honneurs auroient été la récompense de leur apostasie. Ces offres étoient rejetées avec indignation, et ils ont appris aux infidèles que les enfans de la véritable Eglise savent toujours souffrir pour elle, et au besoin, mourir.

---

MISSION DE CURAÇAO. — M. Niewindt, préfet apostolique à Curaçao, écrit au rédacteur de l'*Ami de*

*la Religion*, en Hollande, à la date du 1er juillet 1842 :

« La religion fait tous les jours de nouveaux progrès dans nos communes, principalement dans celles de Saint-Eustache, de Santa-Rosa et de Bonnaire.

» A Saint-Eustache, le succès dépasse toutes nos espérances. A Saint-Martin, les progrès sont moins sensibles : cependant, il y a progrès, et nous avons de grands motifs de remercier la Providence, si nous comparons l'état dans lequel se trouvent actuellement ces îles, à celui où nous les avons trouvées l'année dernière. Le plus grand de nos besoins est celui d'églises. Jusqu'ici nous avons loué, à un prix très-élevé, des maisons dans lesquelles nous célébrons le service divin : celle de Saint-Eustache est beaucoup trop petite ; un grand nombre de personnes ne peuvent assister aux instructions religieuses, faute de place. Nos prêtres de ces deux dernières îles consacrent à l'instruction de la jeunesse tous les momens que leur laisse l'exercice de leurs autres fonctions.

» Jusqu'ici il n'y avoit dans ces îles aucune école où l'on enseignât la langue hollandaise. La plupart des enfans fréquentoient les écoles des méthodistes, c'est-à-dire de leurs docteurs qui sont anglais. Ces enfans n'apprenoient donc que l'anglais. De là vient qu'on peut à peine se figurer que nous sommes ici dans une colonie hollandaise... Ne convient-il pas à notre honneur et à notre intérêt national qu'on songe à y introduire de nouveau la langue, les mœurs, les coutumes nationales ? Les Français, au moins, agissent ainsi de leur côté dans la partie de Saint-Martin qui leur appartient ; et les Anglais s'efforcent de le faire dans la moindre du grand nombre d'îles qu'ils ont ici. Leur langue, leurs mœurs et leurs usages y sont substitués à tout ce qui leur est contraire. Je me réjouis donc de ce que le zèle et les efforts de nos missionnaires tendent aussi à faire revivre ici le caractère hollandais, et le gouvernement devra sans doute [illegible]ré.

» La population de l'île de Sa
est de 2,000 ames, excède celle d
Eustache. Je suis informé qu'un n
naire pourroit y faire beaucoup d
mais cette île est toujours sans
parce que je n'ai pu lui en enve
Ceci m'oblige à exprimer de n
mes regrets de ce que nous n'av
assez de missionnaires. On sembl
comprendre, dans la mère-patr
nous éprouvons encore effectiver
grand besoin de prêtres. Une exp
de dix-huit années m'en fait juge
ment. Moi qui suis sur les lieux,
tout le bien que les prêtres po
opérer ici, et celui que leur abse
perdre.

» M. Putman, à Santa-Rosa, s
en efforts : il lui est impossible de
lui seul, à son nombreux troupea
les soins que celui-ci réclame ;
faudroit absolument un vicaire. MM
et Romero, à Bonnaire et Ara
sollicitent sans cesse pour que
envoie des coopérateurs. Chacun
deux églises à desservir. A Bonna
églises se trouvent à quatre lie
distance. Quatre prêtres me seroie
absolument nécessaires ; un plus
nombre encore pourroient être au
convenablement placés.

» Il est vrai que notre mission
tend que sur six îles pauvres, d
habitans ne peuvent guère contr
l'entretien de leurs pasteurs. Mais l
institution de la confrérie du Saint
dont nous avons déjà reçu des m
de bienveillance, et l'intérêt que
tholiques de la mère-patrie et d
contrées prennent à notre missio
inspirent la confiance que les moy
manqueront pas pour assurer l'en
de nos missionnaires. Je suis bien
que, si quelques prêtres, posséd
qualités requises s'offroient à l'il
ble protecteur de la mission, l'évê
Curium, le prélat les accueillero
empressement.

» Le pensionnat des Sœurs de l
rité n'a pas trompé nos espéranc
a déjà 160 jeunes filles de toute c

férentes croyances religieuses. 's continuent de jouir de l'es- e la confiance de toute la po- et les habitans les plus distin- notre île, bien que n'étant pas es, n'hésitent pas à confier leurs s dignes religieuses. Les bons que nous en attendons pour la nt incalculables. On les remar- aujourd'hui, à la docilité et aux décentes des enfans. Nous avons nne nouvelle que quatre autres nt disposées à venir, à la pre- casion, rejoindre leurs devan- ieu veuille que cette occasion te bientôt (1) !

ous prie, monsieur, de vouloir la voie de vos estimables pu- : l'*Ami de la Religion* et les *oliques*, témoigner ma vive re- nce aux généreux bienfaiteurs ontribué à réunir les fonds pour on du local du pensionnat. venir ne sortira jamais de no- oire, et au saint sacrifice nous ons sans cesse les bénédictions ur eux et leurs familles. »

---

## TIQUE, MÉLANGES, ETC.

olution d'Espagne est loin de à son terme ; ce n'est pas dans aussi brûlante que les volcans nt sans avoir vomi jusqu'à leurs laves. Quoiqu'on ne soit pas à ne situation pareille, voyez ce- ce que présente déjà l'état ac- choses, seulement par rapport à garde le pouvoir politique.

dat de fortune s'est emparé de u'il y a de vie et de force dans heureuse monarchie ; avec cela sa part est si foible, qu'au moment où il s'y attend le moins, une province, qui a pour capitale la seconde ville du royaume, se dresse contre lui en criant : *A bas Espartero ! meure Espartero !* Et au fait le titre de la moindre bourgade du royaume est aussi bon, aussi légitime que le sien ; il se sent d'ailleurs lui-même si écrasé sous son faix, qu'il ne peut s'empêcher de manifester en toute occasion l'impatience de voir arriver la majorité d'Isabelle II pour lui remettre les clefs du logis.

La jeune princesse, qu'il nomme sa reine, est enfermée dans son intérieur, pleurant entre les espions qui la surveillent, et réduite à donner ses souliers aux pauvres qui lui demandent l'aumône. Sa mère est en exil, offrant aux peuples le spectacle de la royauté humiliée et dégradée dans sa personne ; objet de pitié pour les uns, de division pour les autres ; montrant les blessures que les serviteurs ambitieux et ingrats de ce temps-ci peuvent faire à leurs maîtres ; ne conservant pas même de l'autorité souveraine de quoi invoquer l'égalité devant la loi pour pouvoir approcher de ses enfans, selon le droit naturel de toutes les autres mères.

Deux princes du sang royal sont cachés sous les débris de la monarchie espagnole : l'un est en surveillance à Saragosse, jusqu'à ce qu'il plaise à Espartero de changer son itinéraire, et de l'envoyer résider ailleurs sous l'inspection de ses alcades ; l'autre est prisonnier à Bourges, plus signalé à toutes les gendarmeries, plus recommandé à la vigilance de toutes les polices qu'aucun des malfaiteurs dont la société ait à se défendre. Tel est le spectacle donné aux peuples constitutionnels pour leur apprendre à honorer l'autorité royale et à rentrer envers elle dans leurs habitudes de respect et de soumission.

---

## PARIS, 2 DÉCEMBRE.

Le collége du 6e arrondissement électoral de la Charente-Inférieure est convoqué à Rochefort, pour le 24 de ce

(1) six Sœurs, de l'institut de Ro- si heureusement utilisées à Cura- obtenu les auxiliaires que réclame ndt : car cinq Sœurs, au lieu de épondant à l'appel de leurs com- t du préfet apostolique, se sont ées à Texel, et ont mis à la voile, ptembre dernier, accompagnées bbé Gerritten, vicaire du district he.

mois, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Tupinier aux fonctions de conseiller d'Etat en service ordinaire.

— On assure que M. Bocher, préfet du Gers, va être nommé à la préfecture du Calvados. Il seroit question, pour le remplacer, de M. Hénault, ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

M. de Crèvecœur, préfet de l'Oise, est appelé, dit-on, à la préfecture de l'Aisne, en remplacement de M. Paulze d'Ivoy, qui seroit nommé conseiller d'Etat. Ce seroit le sixième préfet de l'Aisne depuis 1830.

Enfin, s'il faut en croire les bruits répandus dans le département de la Manche, M. Thomas Mercier quitteroit la préfecture de Saint-Lô, et iroit administrer celle d'un des petits départemens de la France.

— M. le ministre de la guerre, après avoir ordonné que chaque soldat embarqué, soit pour aller combattre en Algérie, soit pour revenir sur le sol natal, seroit muni d'une couverture de laine propre à le garantir des intempéries auxquelles il pourroit être exposé sur les bâtimens de transport, vient d'ordonner qu'il sera mis à la disposition de la marine cinq cents couvertures destinées à garantir du froid et de la pluie, pendant les traversées, les ouvriers et les colons qui obtiennent le passage gratuit.

— Un arrêté du même ministre vient d'étendre à l'armée de mer la souscription *facultative*, ouverte pour élever un monument à la mémoire du duc d'Orléans.

— Il est question d'un projet de tarif uniforme pour les lettres, qui seroit présenté aux chambres à la prochaine session.

— Jeudi dernier, le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, commandant la première division militaire, accompagné du préfet de police et du général Aupick, commandant la place de Paris, a passé en revue la garde municipale, infanterie et cavalerie.

— Le gérant du journal la *Presse* a été cité, à la requête du ministère public, à comparoître le mercredi, 6 décembre, devant le tribunal de police correctionnelle, pour contravention aux lois sur la presse.

— M. Haussmann, électeur du premier arrondissement, l'un des plus zélés ... dés du général Jacqueminot, vient d'... signer le *Charivari* à comparoître le ... de ce mois devant la 6e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, ... prévention d'avoir porté atteinte à ... honneur et à sa considération. M. Haussmann demande la condamnation du *Charivari* aux peines portées par la loi, et ... plus à 3,000 fr. de dommages-intérêts.

— Les enquêtes ouvertes à l'Hôtel-de-Ville de Paris sur le tracé général ... chemin de fer de Paris à Lyon ont été closes samedi.

---

PROCÈS RELATIF A LA CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER.

(Présidence de M. Perrot de Chezelles.)

*Audience du 1er décembre.*

M. de Vautravers, architecte, assigné comme témoin, déclare qu'il a été tout étonné d'entendre, à l'une des premières audiences, assurer que Georges regardoit le *Mathieu-Murray* comme une mauvaise machine. Il avoit au contraire pour elle une prédilection marquée. Il l'appeloit son *babby*, ce qui veut dire en anglais son cher petit enfant. Georges étoit peu communicatif, très-franc et incapable de tenir tantôt un langage d'admiration, tantôt un langage opposé.

Quant à moi, ajoute le témoin, j'ai monté plusieurs fois sur le *Mathieu-Murray* pendant que je faisois des travaux sur la ligne ; Georges le conduisoit. Je n'y ai pas remarqué un mouvement différent de celui des autres machines à quatre roues.

Me Bethmont, avocat des prévenus, commence ainsi son plaidoyer : Messieurs, je n'ai pas besoin de dire que cette cause est grande ; elle a occupé beaucoup de mes jours, et toutes les fois que j'y songe, je ne puis m'empêcher de sentir mon courage défaillir.

J'avois depuis long-temps besoin d'être

n face de la justice; je suis devant elle, t devant moi tous ces morts se redressent, et contre eux je ne sais pas me défendre.

D'une part on vous demande vengeance, et je suis de l'autre obligé de plaider que ces hommes, qui tous les jours exposent leur vie, ne sont pas coupables d'avoir laissé cinq des leurs sur le champ de bataille.

Je sens toutes les difficultés de ma position. Les passions qui s'agitent sont la plupart saintes; elles prennent leur source dans des douleurs si légitimes, que je n'ai pas de force contre elles. Que puis-je, en effet, répondre à un malheureux père qui tient un de ses fils mutilé et défiguré, et qui, ayant perdu l'autre, nous accuse d'avoir soustrait son cadavre?

Comment apaiser ce père de famille qui a fait ériger une chapelle, et qui nous accuse d'avoir déplacé le théâtre de l'événement, et de le signaler dans un lieu autre que celui où il a élevé le monument? Ai-je le droit de dire à toutes ces douleurs qu'elles sont injustes? Je veux entrer en matière, et l'idée de toutes ces morts funestes me revient...

Ici le défenseur s'arrête ému.

M. le président. Me Bethmont, remettez-vous.

Me Bethmont reprend son plaidoyer après quelques instans de silence. Il se félicite de ce que six mois écoulés permettent d'examiner et de discuter froidement les causes d'un événement qui avoit d'abord excité contre le chemin de fer de la rive gauche des clameurs universelles.

Le défenseur oppose à l'opinion des trois experts, MM. Lebas, Cavé et Farcot, l'avis des ingénieurs qui pensent que l'essieu s'est cassé avant le ressort. Cet avis, confirmé par beaucoup de faits incontestables, établit que la rupture est un cas de force majeure, dont nul ne sauroit supporter la garantie.

L'insuffisance prétendue du matériel de l'administration et tout ce qu'on a dit des vices du *Mathieu-Murray* et du mode d'attelage, est réfuté avec force par Me Bethmont.

*Audience du 2.*

Me Bethmont soutient que la vitesse du convoi étoit une vitesse ordinaire. Il attribue la catastrophe à un de ces décrets de la Providence devant lesquels il faut que l'homme s'incline, en demandant au ciel qu'ils ne se présentent plus.

Me Giraud présente la défense du prévenu de Milhau.

Le tribunal entend ensuite Me Arago pour les parties civiles.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'instruction dirigée contre Montely se poursuit avec activité. De toutes parts les preuves se manifestent contre cet homme, et la fermeté de ses dénégations commence à fléchir devant les témoignages accablans qui, chaque jour, s'accumulent sur sa tête. Tous les témoins reconnoissent Montely.

Voici d'ailleurs une des circonstances curieuses de l'instruction. M. Benard, propriétaire de l'hôtel de l'Europe, mandé devant la justice pour être confronté avec l'accusé, dit au magistrat instructeur avant d'être mis en présence avec Montely : « Si l'homme que vous allez me montrer est celui qui est venu loger dans mon hôtel, je le reconnoîtrai facilement, car il a un mouvement nerveux qui lui fait agiter la tête à tout moment. » En effet, Montely a dans la tête un espèce de tic. M. Benard, comme tous les autres témoins, n'a pas hésité à reconnoître l'accusé.

Dans la matinée du lundi, Montely étoit allé acheter chez un marchand d'Orléans un grand couteau à découper. Ce couteau, qui a servi à la perpétration du crime, a été trouvé dans les latrines de l'hôtel de l'Europe, ainsi que la sacoche de Boisselier, marquée au chiffre de la banque d'Orléans.

— On écrit de Montreuil (Pas-de-Calais), 24 novembre :

« La vente des débris du *Reliance* a eu lieu à Merlimont la semaine dernière. Il en a été vendu pour une valeur d'environ 40 mille francs; la souille a été vendue 6,000 fr., et comme elle n'assèche pas à mer basse, l'artillerie, les chaînes, ancres et autres objets de gréement et de la cargaison ne pourront sans doute pas être sauvés. Cinq cadavres, parmi lesquels se trouvoit celui du capitaine

Green, ont été rejetés sur la plage ; 80 autres ont été retrouvés à Equilhen et aux environs. Des 25,000 caisses qui composoient la cargaison du *Reliance*, il n'en a été recueilli que 3,000 environ, toutes avariées, en mauvais état, quelques châles, quelques porcelaines et peu d'autres objets de foible importance. »

— Le préfet du Nord vient d'adresser aux maires une circulaire pour leur recommander les patrouilles de nuit. Des vols nombreux, dit-il, ont lieu sur plusieurs points, et notamment dans les églises. Il les invite à réclamer le concours de la garde nationale.

— M. Lécuyer, président du tribunal de Valenciennes, a été condamné par la cour royale de Douai, à 20 fr. d'amende et à la confiscation de son fusil, pour délit de chasse commis sur un terrain appartenant à la commune de Saint-Saulve.

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest*, du 29 novembre :

« La Maine est largement débordée depuis plusieurs jours, et elle commence à envahir nos basses rues. Le Loir, la Sarthe et la Mayenne, grossis par les pluies, donnent ensemble. La Loire est très-forte. »

—Un horrible assassinat vient de jeter la consternation et l'effroi dans la commune d'Izon, arrondissement de Libourne (Gironde).

On célébroit, il y a quelques jours, dans l'église de cette commune, une messe commémorative pour le repos de l'ame d'une dame morte depuis quelque temps, lorsqu'au moment où le curé s'avançoit pour présenter le Christ à baiser aux assistans, une femme armée d'un couteau s'est précipitée sur cet ecclésiastique, et l'a si violemment frappé au cou, que la victime est tombée baignée dans son sang. On a transporté immédiatement M. le curé dans le presbytère, où les soins les plus empressés lui ont été donnés. La blessure est fort grave ; mais on espère qu'elle ne sera pas mortelle.

L'auteur de ce crime est entre les mains de la justice. Les habitans d'Izon, dont M. Miller possède l'estime et l'af-tion, ont été heureux d'apprendre cette malheureuse femme n'avoit mne que par un motif qui prouve seul l'aliénation mentale dont on la atteinte. En effet, questionnée sur véritables motifs de l'acte odieux qu' venoit de commettre, elle a constam répondu au juge d'instruction qu'elle voulu se venger d'avoir été ensorcelé y a trois ans par M. le curé.

Cette femme est étrangère à la commune d'Izon.

— On vient de placer dans une niche au centre de la façade de l'hospice de Bergerac, la figure en pierre de saint Marthe.

— M. Olivier, ancien trésorier France, est mort le 15 novembre Toulouse, à l'âge de 89 ans.

— Un ouragan d'une extrême viol a éclaté pendant la nuit du 24 à Pau; toits, les portes des maisons étoient tement ébranlés ; il est à craindre, di *Mémorial des Pyrénées*, qu'il ne arrivé divers accidens.

---

## EXTÉRIEUR.

Ainsi qu'on l'avoit prévu, la reddition de Barcelone ne se fera pas long-tem attendre. C'est à qui sortira le plus de cette mauvaise passe. Une nouv junte a été nommée dans la nuit 28 novembre. Elle est composée de l' vêque et des propriétaires ou fabrica les plus influens et les plus considérabl Elle est d'ailleurs appuyée par la maj rité de la milice bourgeoise. Plusie membres de la précédente junte se réfugiés sur les bâtimens de la rade.

Le capitaine-général paroît avoir re noncé à bombarder la ville. Cette démo tration n'est plus jugée nécessaire. Da la matinée du 29, des salves d'artiller annonçoient l'arrivée du régent au qua tier général. Ces salves étoient tirées p le fort Montjouy qui étoit resté au pou voir des troupes royales. Espartero av quitté Saragosse le 27 pour se rendre Barcelone. Partout sur son passage les populations se sont bien montrées pou

ni. On est d'ailleurs si habitué à voir mal finir les fréquentes incartades de Barcelone, qu'elles sont peu entraînantes.

— Le courrier de Madrid à Barcelone étoit intercepté depuis plusieurs jours à la date du 28.

— Carsy, le chef du mouvement et de la junte qui a levé l'étendard de la révolte, servoit en 1835 et 1836 dans les corps francs de Valence. Il fut mis alors en jugement pour avoir détourné à son profit les fonds de la caisse du corps.

—Le gouvernement de Madrid a fait des envois de numéraire à Barcelone.

— La proposition de censure qui devoit être présentée dans la dernière séance de la chambre des députés des cortès, et dont le président empêcha la lecture, étoit conçue en termes énergiques contre le gouvernement. On lui reprochoit de n'être ni intelligent ni parlementaire, et on demandoit formellement des ministres plus capables de dominer les événemens.

— On lit aujourd'hui dans le *Messager*, que le 30 novembre au soir, Barcelone étoit sur le point de capituler avec le régent, et que la junte avoit ordonné aux corps francs de déposer les armes.

—Un vaisseau anglais, le *Formidable*, a échoué le 29 près de l'embouchure du Lobregat. Tout l'équipage et une partie du matériel sont sauvés.

—Une dépêche de Malte, le 25 novembre, annonce que l'empereur de Chine a donné son adhésion au traité, mais qu'il refuse, par des raisons d'étiquette, de le signer avant la reine d'Angleterre. Toutefois, la moitié du premier versement stipulé par le traité a été effectuée et confiée à une frégate qui est partie sur-le-champ pour l'Angleterre.

Les forces britanniques de terre et de mer étoient toujours à Nankin.

— Par une proclamation insérée dans les journaux de Londres du 28 novembre, lord Ellenborough, gouverneur des Indes, a officiellement annoncé l'évacuation de l'Afghanistan par les Anglais.

Sir Henry Pottinger veut, suivant une lettre de Bombay, profiter des forces que la paix avec la Chine a rendues disponibles, pour aller au Japon demander satisfaction des outrages que la marine anglaise y reçoit depuis long-temps, et exiger de l'empereur l'admission des vaisseaux anglais dans les ports du Japon, en même temps que des avantages commerciaux sur une base d'égalité entre les deux pays.

On dit que le gouvernement britannique va ouvrir des communications régulières entre l'Angleterre et la Chine.

— Le *Standard* prétend que les Afghans étant intimidés par les derniers succès des Anglais, les possessions des Indes n'ont plus rien à craindre du côté de l'Afghanistan. Si les forces anglaises, dit ce journal, avoient continué d'occuper une partie du territoire des Afghans, cette occupation eût pu engager ce peuple à solliciter l'alliance russe. L'évacuation de l'Afghanistan montre que la Grande-Bretagne ne veut pas attaquer l'indépendance de ce peuple. En conséquence, tout mouvement du côté de la Russie engageroit les Afghans à supplier les Anglais de s'allier à eux.

— L'*United service Gazette* annonce que, depuis les glorieuses nouvelles de l'Afghanistan et de la Chine, on a résolu de réduire l'effectif de l'armée.

— Le cabinet de Londres a envoyé plusieurs agens dans le Hanovre, afin d'empêcher, s'il est possible, le roi Ernest d'accéder à l'union des douanes allemandes. Le Hanovre est, en effet, le seul point de la confédération germanique où les produits anglais aient encore accès.

— Le roi de Hanovre vient d'accorder, comme chef de famille, son consentement au mariage du grand-duc héréditaire de Mecklemhonrg-Strélitz, né en 1816, avec la princesse Augusta, fille du duc Adolphe de Cambridge, née en 1822.

— On annonce qu'il paroîtra prochainement en Prusse une ordonnance relative aux lois sur le duel, et une autre concernant les tribunaux d'honneur pour les militaires.

— Une lettre de Palerme assure que ville de Syracuse doit être convertie en place de guerre de premier ordre, capable de contenir 16,000 hommes de troupes.

— M. le prince de Joinville avoit quitté Lisbonne, à la date du 21 novembre; mais les vents contraires le retenoient en rivière, à bord de la *Belle-Poule*.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 55.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3315 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 109 fr. 05 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3681.

MARDI 6 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

**INFORMATIONS APOSTOLIQUES,**

*Pour la canonisation de M. de La Salle, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes* (1).

Si les sectaires connoissoient tous les moyens que l'Eglise emploie, toutes les lumières dont elle s'entoure, pour s'assurer des titres qu'a l'homme de bien d'entrer en partage des honneurs que la religion accorde à ses héros; alors, sans doute, ils seroient moins disposés à refuser leurs hommages à ceux que, quoi qu'ils fassent, l'homme de foi invoquera toujours comme ses appuis auprès de Dieu.

Ils taxent de superstition et d'idolâtrie le culte que nous rendons, sur la terre, aux bienheureux, ils regardent les informations de la congrégation des Rits comme un jeu concerté, pour en imposer plus gravement au peuple crédule; enfin, ils se déchaînent sans pudeur contre le Souverain-Pontife, l'accusant de favoriser ce que leur haine pour la vraie foi leur fait appeler supercherie dans les procédures pour la canonisation des saints. Rien de plus injuste que ces malheureux préjugés.

Et d'abord, l'origine des jugemens de béatification et de canonisation devroit être respectable pour les protestans eux-mêmes. Ne font-ils pas gloire, en effet, de nous rappeler aux premiers siècles de l'Eglise, et d'adopter toute la discipline de ces temps voisins de Jésus-Christ et des apôtres? Mais les monumens les plus assurés et les plus vénérables de l'histoire ecclésiastique établissent clairement toutes les pratiques du culte religieux qu'on rend aux saints. N'y voit-on pas les bienheureux invoqués avec confiance, leurs reliques honorées avec affection, leurs fêtes solennisées avec la plus grande pompe, dès les premiers âges du christianisme? Ces honneurs n'étoient-ils point alors une idolâtrie? Jamais les mérites des saints n'ont été regardés comme indépendans de ceux de Jésus-Christ, et leur autorité n'a jamais paru tirer sa force que de la miséricorde infinie du Dieu tout-puissant. Quand il couronna leurs vertus, il ne récompensa que ses propres dons. Toute la grandeur des saints vient de la grâce; mais leur gloire et leur pouvoir n'en sont pas moins réels, quoiqu'ils n'effacent jamais la distance incompréhensible de la créature au Créateur. Nos hommages sont encore réglés sur ces dogmes, aussi clairement professés par nos docteurs et par les Pères de tous les temps, que par les disciples de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean l'Evangéliste.

« *Les Juifs*, disent les fidèles de Smyrne dans leur lettre aux Philadelphiens, *inspirèrent à Nicétas de prier le proconsul qu'on ne donnât point de sépulture* à Polycarpe, de peur que les chrétiens ne quittassent le Crucifié pour aller trouver le corps du bienheureux martyr : ils ne savoient pas que nous ne pouvons jamais quitter Jésus-Christ qui a souffert pour le salut de tous ceux qui se trouvent par tout le monde, ni en honorer un autre en

(1) Cet article nous a été communiqué trop tard, pour que nous ayons pu le publier dans notre dernier Numéro.

sa place : car nous l'adorons parce qu'il est le Fils de Dieu ; mais nous regardons les martyrs comme ses disciples et ses imitateurs, et nous les honorons avec justice à cause de leur affection invincible pour leur maître et leur roi... Pour nous, ajoutent-ils, quand ils ont raconté comment on brûla le corps de saint Polycarpe, nous retirâmes *les os plus précieux que des pierreries*, et nous les mîmes où il étoit convenable, où le Seigneur nous fera la grâce de nous rassembler comme il nous sera possible, pour célébrer avec joie *la fête* de son martyre. »

Que ne pouvons-nous pas conclure d'un langage si clair ?

On croyoit donc déjà, dans les plus beaux jours de l'Eglise naissante, qu'on doit *honorer* les saints ; on conservoit donc alors *leurs reliques* comme des trésors ; on s'assembloit donc déjà pour célébrer des fêtes le jour de leur mort ? Comment se peut-il donc faire que ces vérités, si vénérables dans la bouche des anciens, deviennent des blasphèmes dans la nôtre ? Et par quel sort des sentimens et des actions, unanimement applaudis dans les plus beaux jours du christianisme, sont-ils des abominations dans notre siècle ?

C'est aux ministres de la prétendue réforme de nous expliquer ce mystère.....

2° Les procédures de la congrégation des Rits, loin de mériter la censure des ennemis du Saint-Siége, sont dignes, au contraire, de leur admiration et de leur étonnement. C'est la sagesse la plus profonde qui dicte les règles de cette jurisprudence, et l'attention la plus scrupuleuse qui les fait observer. On ose défier la malignit[illegible] rigoureuse d'inventer, p[illegible]r l'imposture ou [illegible]eur, des moyens pl[illegible] prompts que ceux qui sont en usage dans toutes les informations des commissaires et les jugemens de ce tribunal. On emploie tout ce que la religion du serment a de plus sacré, et la crainte des censures ecclésiastiques de plus imposant, pour tirer la vérité de la bouche des témoins. On s'assure de leur capacité, de leurs mœurs et de leur désintéressement, par toutes les précautions que la prudence humaine a jamais pu suggérer. On agit avec tant de lenteur et de maturité, on revient si souvent et avec tant d'application sur les mêmes objets, qu'on n'a rien à craindre de la précipitation et du zèle enthousiaste. Qu'on suive le détail des actes juridiques prescrits par Benoît XIV, et l'on aura une idée juste de l'authenticité des faits qui sont constatés par tant de preuves.

Quand on considère les procès de l'ordinaire et l'examen qu'ils subissent à Rome, les nouvelles enquêtes des commissaires apostoliques sur les mêmes sujets, qu'on discute avec la même sévérité, les informations particulières sur les vertus et sur les miracles, l'héroïsme qu'on exige dans celles-là, le caractère qu'on requiert dans ceux-ci, les chicanes des promoteurs de la foi, les disputes qui s'élèvent exprès entre les médecins et les autres experts qu'on appelle à ces questions, on ne peut qu'être effrayé de cette multitude d'obstacles qu'il faut vaincre pour parvenir à mettre en évidence la sainteté du serviteur de Dieu, dont on poursuit la béatification. Si donc quelqu'un veut encore douter de l'authenticité des preuves qui résultent de ces actes si solennels, il faut qu'il exige un nouveau tribunal dans

l'univers, qu'il indique pour les hommes un autre ordre de certitude pour les faits, et qu'il déteste, comme des monstres de cruauté, les magistrats qui décernent des peines contre les coupables, dans toutes les sociétés du monde, puisqu'il est de fait que dans aucun des tribunaux existans on ne procède avec plus de certitude et de maturité.

3° Enfin, quand même, par impossible, on pourroit supposer quelque illusion dans l'affaire d'une canonisation, elle ne peut venir du Saint-Siége, et ce sera toujours l'injustice la plus odieuse de l'en rendre responsable : car ce n'est pas lui seul qui informe ; il fait aussi informer. La congrégation des Rits délègue des prélats pour dresser sur les lieux des informations générales et particulières. On leur envoie des articles pour les diriger dans les interrogatoires qu'ils devront faire subir aux témoins. Ces articles contiennent des faits bien clairs et bien positifs, mis en avant par les postulateurs de la cause. Ces faits établissent ou les vertus héroïques ou les miracles. C'est aux juges délégués de recevoir les dépositions, et aux témoins de dire s'ils ont vu ou non ce qu'on leur demande. Les actes sont ensuite portés à Rome, et là, d'abord, on les examine sur la forme, pour savoir si les règles de la procédure *ont été bien observées, et si les faits sont bien justifiés*. C'est de là que dépend toute la force de la certitude, et le Saint-Siége n'influe en rien sur cet article.

Ce n'est pas tout : la congrégation des Rits demande que les évêques de la province, et même ceux du royaume dans lequel a pris naissance ou a vécu le serviteur de Dieu dont on désire la canonisation, écrivent au souverain Pontife pour lui faire connoître la réputation que ce serviteur de Dieu s'est acquise dans leurs diocèses, le bien qu'il y a fait, les vertus qu'il y a pratiquées, les miracles qui s'y sont opérés par son intercession ; enfin la congrégation demande que chacun dise son opinion et exprime son désir particulier de voir décerner les honneurs du culte public à celui dont on instruit le procès.

C'est ce qui a été fait par les évêques de France pour le fondateur et l'instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes. Le supérieur-général de cet Institut, sur la demande de M. l'abbé Daure, postulateur de la cause dans le *Procès*, dit de l'*ordinaire*, adressa, en 1838, à chaque évêque, une supplique aux fins d'obtenir de leur piété et de leur zèle pour tout ce qui intéresse la religion, la lettre demandée par la congrégation des Rits, afin qu'aucun retard ne fût apporté à la marche du procès. Et nous savons l'empressement que tous les évêques français ont mis à une chose qui doit donner à l'Eglise de France une gloire de plus.

Aussi la décision du Souverain-Pontife ne s'est pas long-temps fait attendre. Le vif intérêt que le Saint-Père porte, d'ailleurs, à l'admirable Institut des Frères l'a déterminé à ordonner à la congrégation des Rits d'examiner, sans retard, les procédures faites à Paris, à Rouen et à Reims, sur la réputation du pieux abbé de La Salle. Cet examen a donné lieu, le 11 avril 1840, à un Rapport de cette congrégation sur la validité de ces diverses procédures, tant sur le fond que sur la forme, et elle a, en même temps, formulé un décret

d'introduction de cette importante procédure que le Saint-Père a bien voulu signer de sa propre main.

*Décret.*

« Comme l'or est épuré dans la fournaise, ainsi le Seigneur éprouva son serviteur, JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, par les vicissitudes les plus cruelles de la vie. Ce pieux ecclésiastique, touché d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des ames, après avoir renoncé à la prébende canoniale qu'il possédoit, dans le chapitre de l'Eglise métropolitaine de Reims, pour se dévouer tout entier à l'éducation chrétienne de la jeunesse; après avoir consacré sa vie à former les mœurs de l'enfance à la pratique des préceptes de l'Evangile, en formant ses disciples à l'art difficile de l'enseignement; après avoir brillé comme un flambeau dans l'Eglise de Dieu par l'exercice de toutes les vertus, et s'être enrichi de l'abondance des dons célestes, expira doucement, consumé comme un holocauste à la gloire de son Sauveur, le jour mémorable du Vendredi-Saint, 7 avril 1719. Et, bien que plus d'un siècle se soit écoulé depuis, la réputation de sainteté qu'il laissa en mourant s'est conservée, s'est accrue et s'est même étendue si loin, que presque tous les évêques et archevêques du royaume de France et plusieurs de ceux d'Italie ont adressé au Saint-Siége des lettres postulatoires pour qu'il fût procédé, selon l'usage établi, à l'examen de la cause du serviteur de Dieu, afin d'obtenir sa béatification. C'est pourquoi il a été dressé des informations, par les ordinaires de Paris, de Reims et de Rouen, sur la réputation de sainteté, sur les vertus et sur les miracles dudit JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE; et il est résulté de ces enquêtes des preuves éclatantes de tous les faits ci-dessus, comme il est rapporté dans les procédures présentées à la sacrée congrégation des Rits. Toutes les pièces relatives à cette affaire ayant été examinées avec soin, et la sacrée congrégation ayant pris en considération l'humble supplique qui lui a été adressée, elle s'est assemblée au palais du Vatican, dans le lieu o de ses séances, au jour qui avoit pour entendre le rapport de S Révér. le cardinal Constantin faisant les fonctions de rapport l'absence de Son Em. Révér. le Alexandre Spada, lequel a pro question suivante : *Y a-t-il lieu d l'ordonnance pour l'introduction Cause, dans le cas et pour le but s'agit?* Après quoi le R. F. Andr Fratini, promoteur de la sainte fo donné son avis de vive voix et p la sacrée congrégation, après av rement examiné l'affaire selon les prescrites, a répondu : *Il y a signer l'ordonnance, s'il plaît à S tété,* le 11 avril 1840....

» Sa Sainteté a favorablement a la demande faite pour l'introducti cause du *vénérable* serviteur de JEAN-BAPTISTE DE LA SALL dessus nommé, et a signé le décret de sa propre main, le 8e mai 1840. »

Par suite de ce décret, la c gation des Rits a fait procéder nouvelle enquête portant le n *Procès apostolique.*

Ces nouvelles informations faites à Rome, et le Souverain tife vient d'approuver un décr chant la *renommée de sainteté de vertus et de miracles, en géné susdit vénérable serviteur de Die*

Le Procès apostolique, or par la sacrée congrégation de se poursuit, avec tout le zèle et l'exactitude que l'on peut dési Paris, à Rome et à Reims.

Cependant le Frère Philipp périeur-général des Frères et lateur dans le Procès apostol ayant obtenu du gouvernemen torisation de faire publier en F le dernier décret dont on vi parler, adresse, en ce momen supplique aux évêques, les pri

permettre que le susdit décret soit affiché dans leurs diocèses respectifs.

Nous ne doutons pas que cette demande ne soit favorablement accueillie par des prélats qui déjà ont manifesté un si vif désir de pouvoir bientôt honorer d'un culte public le fondateur des Ecoles chrétiennes. Les faveurs que Dieu veut bien accorder, par l'entremise de son serviteur, aux fidèles qui l'invoquent avec confiance, donnent à ce sujet l'espoir le mieux fondé.

Les Frères distribuent des images de leur vénérable Père, aux personnes qui désirent se recommander à lui.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. Damiron, élève de M. Cousin, ami particulier de feu M. Jouffroy, et son successeur à la Sorbonne, a publié sous ce titre : *Nouveaux mélanges philosophiques, par Théodore Jouffroy*, un volume composé de morceaux *choisis* dans les œuvres posthumes laissées par ce philosophe.

Une fois le livre imprimé et même tiré à un certain nombre d'exemplaires (dont par parenthèse quelques-uns subsistent encore), M. Cousin, dit l'*Univers*, apprit qu'en certains passages se trouvoient des expressions peu flatteuses pour sa renommée philosophique, et d'autres que les ennemis de l'Université pourroient interpréter dans un fort mauvais sens. Sur sa plainte, M. Villemain ordonna la suppression des phrases malencontreuses. Elle eut lieu, moyennant une indemnité payée au libraire, par le trésor public bien entendu, et l'édition publiée aujourd'hui n'est qu'une édition expurgée. Mais un rédacteur de l'*Univers*, s'étant procuré deux feuilles de celle que MM. Cousin et Villemain ont censurée, a pu constater plusieurs variantes.

Page 115, M. Jouffroy avoit écrit :

« Je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avoit plus rien qui fût debout ; que tout ce que j'avois cru sur moi-même, sur Dieu et sur ma destinée en cette vie et en l'autre, je ne le croyois plus ; je l'avois cru sur la foi du fait que maintenant ma raison ne pouvoit plus admettre, et par conséquent je ne le croyois plus ; puisque je rejetois l'autorité qui me l'avoit fait croire, je ne pouvois plus l'admettre, je le rejetois. »

MM. Cousin et Villemain ont trouvé cette phrase scandaleuse. Elle a donc disparu de leur édition, où l'on trouve, page 115, ces seuls mots : *Je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avoit plus rien qui fût debout.*

Page 138, M. Jouffroy avoit écrit :

« Les recherches particulières auxquelles mon devoir me condamnoit avoient de jour en jour revêtu à mes yeux un intérêt plus puissant, ce qui me rendoit moins impatient sur les questions qui m'avoient d'abord si violemment préoccupé. Cet intérêt étoit plus pur, s'il est possible, et d'un ordre plus intellectuel : ce n'étoit pas celui de savoir ce que je deviendrois en l'autre vie et ce que j'avois à faire en celle-ci ; c'étoit tout simplement celui de la science, dégagé de tout retour sur moi-même. J'aimois à trouver la vérité pour elle-même. »

On a pensé que ce seroit un mauvais exemple donné à la jeunesse, que celui d'un philosophe qui trouve peu intéressant de *savoir ce qu'il deviendra en l'autre vie et ce qu'il a à faire en celle-ci*. En conséquence, supprimant la phrase intermédiaire, MM. Cousin et Villemain écrivent : *avoient un intérêt plus puissant. J'aimois à trouver la vérité pour elle même.*

Nous ne nous arrêtons pas aux variantes qui ont eu seulement pour but de ménager l'amour-propre de M. Cousin, assez lestement traité par

M. Jouffroy. Nous nous bornons à rétablir le texte des deux phrases qui montrent que la philosophie éclectique avoit dévasté l'esprit de ce dernier, qu'elle y avoit ruiné toute croyance et détruit toute certitude. C'est pourtant cette philosophie que que l'on continue d'enseigner à la jeunesse!!! Et nous ne réclamerions pas avec insistance la liberté de l'enseignement?

Quant au procédé de MM. Cousin et Villemain, nous ne pouvons trouver mauvais que ces deux chefs de l'Instruction publique aient exigé que M. Damiron diminuât le scandale et le danger de sa publication, en élaguant certaines phrases. Seulement, après ces suppressions, est-il loyal de dire : *Ici tout est tel que M. Jouffroy l'a produit et exprimé ?*

M. Damiron prétend, dans une lettre adressée à l'*Univers*, qu'au lieu d'avoir subi les exigences de MM. Cousin et Villemain, il a spontanément provoqué leurs conseils, et qu'après les avoir reçus il est resté libre de les suivre. Nous ne demandons pas mieux que de lui faire honneur des modifications qui ont eu lieu. Mais, quoi qu'il en soit de ce point secondaire, M Damiron ne nie pas que les phrases scandaleuses supprimées par lui dans l'édition expurgée fussent dans l'édition première. La responsabilité de ces phrases pèse donc sur feu M. Jouffroy, et nous ne pouvons que gémir d'avoir vu à la tête de l'Université l'homme qui a fait ces aveux d'incrédulité.

En rendant compte de cet incident, le *Journal des Débats* dit plaisamment que M. Damiron *s'est avisé de corriger* quelques expressions *que M. Jouffroy eût corrigées lui-même*. Nos lecteurs jugeront s'il s'agissoit de *quelques expressions*, et si nous devions traiter cette question avec la même légèreté que les *Débats*.

— L'*Univers* a annoncé qu'un prêtre qui a donné l'exemple des plus scandaleux excès, qui a tourmenté de toutes manières nos missionnaires, et qui a fini par apostasier, vient d'être, sur la recommandation de M. Villemain, nommé, par M. Guizot, drogman du consulat français dans un pays arrosé du sang de nos missionnaires martyrs. Depuis que nous avons reproduit l'article de l'*Univers*, une personne digne de foi nous a parlé de l'ecclésiastique si gravement inculpé. Il n'est nullement venu à sa connoissance que cet ecclésiastique ait commis les excès les plus scandaleux, ni qu'il ait fini par apostasier : elle sait qu'il est faux que ce prêtre ait tourmenté les missionnaires.

— Une partie des vastes et anciens magasins de l'administration de l'octroi de Paris, situés rue Chauchat, derrière la mairie du deuxième arrondissement, a été transformée et disposée en temple luthérien. On avoit eu la pensée de mettre au-dessus de la porte d'entrée une inscription ainsi conçue : *Eglise de la Rédemption*, ou bien cette autre : *Eglise réformée*. M. le ministre de la justice et des cultes, sollicité de donner son approbation à ce projet, l'a refusée avec une louable fermeté.

— A la messe célébrée samedi, pour l'OEuvre de la Propagation de la Foi, dans l'église des Missions-Etrangères, par M. l'archevêque nommé de Tours, assistoient M. l'archevêque de Reims, MM. les évêques de Nanci et d'Amatha, M l'Internonce apostolique, MM. les directeurs et les élèves du séminaire des Missions-Etrangères, et les membres du conseil de Paris. M. l'abbé Lartigue a prononcé un excellent discours, écouté avec le plus vif intérêt.

L'orateur a pris pour texte ces paroles de saint Mathieu : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

Il a d'abord montré l'Eglise chrétienne en butte, dès son berceau, à

toutes les passions du paganisme déchaînées contre elle, mais toujours triomphante; car, suivant la belle parole de Tertullien, le sang des martyrs, généreux athlètes de la foi, étoit comme une semence précieuse qui multiplioit le nombre de ses enfans. En vain les schismes et les hérésies sont nés au milieu de l'Eglise : ils n'ont pu rompre son unité, ils n'ont pu la détacher de la chaire de Pierre. Immuable comme un roc, elle s'est appuyée incessamment sur la parole et la promesse de son divin fondateur. Aujourd'hui encore, la philosophie voltairienne et l'orgueilleux rationalisme demeurent impuissans contre elle.

Abordant son sujet, l'orateur l'a divisé en deux parties : 1° impuissance de la philosophie moderne pour obtenir la régénération de la société; 2° infaillibilité et puissance de l'Eglise pour civiliser le monde et le faire marcher dans la voie du progrès et du perfectionnement. Dans le développement de sa thèse, M. Lartigue a rappelé que la philosophie ancienne, adonnée aux plus grossières passions et avide de sang, étoit incapable de relever la dignité de l'homme. La philosophie moderne, excluant le plus souvent la pensée religieuse qui devoit être son principe, n'a répandu dans les esprits qu'obscurité et désordre. A la religion catholique seule il appartient de réaliser ce qu'a entrepris cette philosophie purement humaine; c'est à lui de régénérer les cœurs, en éclairant les esprits de sa divine lumière. N'est-ce pas ce qu'il fait, depuis 1800 ans, partout où l'étendard de la croix a été arboré par des prêtres zélés, par de courageux missionnaires?

Ce discours, si parfaitement approprié à l'objet de la pieuse réunion, n'a pu que ranimer dans les ames le désir de participer à l'OEuvre de la Propagation de la Foi, et de contribuer aux nouveaux succès réservés à l'Evangile.

A cette occasion, nous exprimerons notre étonnement du peu d'empressement qu'on met à rendre à MM. du séminaire des Missions-Etrangères l'usage exclusif de l'église, qui est leur propriété et la chapelle de leur maison. MM. de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, etc., tous les établissemens religieux, en un mot, ont leur chapelle; et MM. des Missions en sont seuls privés, bien qu'elle leur soit d'autant plus nécessaire, que les cérémonies se faisant chez eux à la romaine, ils ont besoin d'y former leurs élèves. Nous savons qu'il a fallu assurer le service paroissial: mais on auroit pu lui affecter un édifice spécial; et, par exemple, pourquoi ne pas restituer, dans ce but, au culte catholique, l'ancienne église de Panthemont, au lieu de lui donner la destination sacrilége dont elle est menacée? Il est singulier que le service de trois paroisses du faubourg Saint-Germain continue à se faire dans trois églises d'emprunt (les Missions, Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, et Sainte-Valère), d'ailleurs disproportionnées à l'importance de la population. Un tel état de choses appelle l'attention de M. le ministre des cultes.

— M. l'abbé Moreau, chanoine-honoraire et premier vicaire de la paroisse de Notre-Dame, est nommé curé de la paroisse de Saint-Médard, en remplacement de M. Chazo.

— Les cours de la Faculté de théologie s'ouvriront le lundi 12 décembre, à une heure, par un discours de M. l'abbé Glaire, doyen de cette Faculté. Voici le programme du premier semestre.

M. l'abbé Maret, professeur de théologie dogmatique, commencera l'exposé de la philosophie du christianisme. Il traitera d'abord de la Théodicée, et après en avoir déve-

loppé les principes, il discutera les systèmes modernes du rationalisme sur la nature divine.

M. l'abbé Receveur, professeur de théologie morale, développera les principes généraux de la morale chrétienne, en les comparant aux théories des philosophes, et continuera l'explication des devoirs de la justice.

M. l'abbé Jager, professeur d'histoire ecclésiastique, continuera l'histoire du patriarcat de Constantinople jusqu'au schisme de l'Orient.

M. l'abbé Glaire, professeur d'Ecriture sainte, comparera les écrits de l'Ancien Testament aux livres sacrés des anciens peuples, tels que les Chinois, les Indiens, les Perses, etc., sous le rapport de leur origine et des doctrines qu'ils contiennent. Il traitera aussi quelques questions particulières d'Herméneutique sacrée.

M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu, exposera en détail les règles de la grammaire hébraïque, et fera remarquer l'analogie de ces règles avec les principes des autres langues sémitiques; il expliquera ensuite la Genèse, depuis le chapitre XLII, et l'Exode.

M. l'abbé Cœur, professeur d'éloquence sacrée, exposera la nature de l'éloquence sacrée; ce qu'elle est relativement aux conseils de Dieu sur le monde et sa constitution morale; enfin les rapports de l'éloquence sacrée avec l'art et la philosophie.

— Il paroît que l'on prépare une grande solennité musicale à Notre-Dame pour la fête de Noël. M. Danjou, organiste de la cathédrale, se seroit entendu, afin d'en assurer le succès, avec M. Hubert, inspecteur général des classes de chant dans les écoles communales de Paris. Il est question de réunir, pour l'exécution des morceaux que l'on répète en ce moment, un nombre considérable de voix. A celles des enfans qui fréquentent les écoles du jour, on joindroit les cinq ou six cents voix des adultes suivant les cours gratuits de musique vocale établis dans tous les arrondissemens.

— M. le président de Grégory, chevalier de Saint-Grégoire, ayant offert à S. S. son *Histoire du livre de l'Imitation de Jésus-Christ et de son véritable auteur*, le Saint Père a bien voulu lui envoyer un chapelet en cornalines, liées en or, avec une médaille monumentale qui rappelle les béatifications prononcées pendant le pontificat actuel.

---

*Diocèse de Carcassonne*. — En revenant de Nice à Bordeaux, Mgr Donnet s'est arrêté à Aix et à Carcassonne. Le prélat a prêché, dans cette dernière ville, le premier dimanche de l'Avent, en présence d'un nombreux concours, qu'il a édifié en racontant l'histoire de son pieux pélerinage à Hippone.

---

*Diocèse de Moulins*. — La petite ville du Donjon vient de recueillir les fruits abondans d'une retraite prêchée par trois ecclésiastiques, dont le talent égaloit le zèle. Sur une population de 1,900 habitans, plus de 1,600 personnes se sont approchées de la table sainte. Aussi le vénérable curé de la paroisse s'est-il écrié : « Depuis 18 ans que Dieu m'a confié ce troupeau, jamais, non jamais je n'ai été aussi heureux qu'aujourd'hui; le ciel qui jusqu'ici avoit résisté à mes larmes, à mes prières, me dédommage bien plus que je ne l'ai mérité. Oh! c'est maintenant que je puis dire : Seigneur, laissez mourir en paix votre serviteur, car mes yeux ont vu votre salut à tous. »

---

ALLEMAGNE. — L'abbaye de Saint-Pierre, de l'ordre de Saint-Benoît, dont la fondation remonte aux anciens ducs de Zœhringen, souche de la maison de Bade, est située dans la

-Noire. Sécularisée depuis les
ers partages de l'Allemagne, elle
e rendue à une destination re-
se : le séminaire métropolitain
ibourg en Brisgau sera installé
les bâtimens de cette abbaye,
le grand-duc a fait la conces-
;ratuite à l'archevêché.

---

RICHE. — La *Gazette de Léopol*
ıce, sous la date du 21 octobre,
guration solennelle du pension-
oble, ouvert dans cette ville
s PP. de la compagnie de Jésus,
l'agrément et sous la protection
M. I. Le Père (prince) Galit-
qui a longtemps séjourné au
ge de Fribourg, en Suisse, a été
ıé directeur de ce nouveau col-

---

ANDE. — L'association de la Pro-
ı de la Foi continue à faire des
ès en Irlande, où les recettes
le mois de novembre se sont
es à environ 18,000 fr.

M. Kearne de Clare, mort der-
nent, a fait, avant son décès,
egs pieux suivans, que nous
onnons avec les sentimens de
us haute vénération pour la
ire de cet ecclésiastique. Sa-
3,000 liv. sterl. (75,000 fr.)
s à l'évêque de Carlew pour
ation des sujets qui se desti-
aux missions étrangères; 500
terl. (12,500 fr.) pour les pau-
le la paroisse de Clare; 300 liv.
(7,500 fr.) pour l'OEuvre de la
gation de la Foi; et 200 liv. sterl.
) fr.) au couvent de Clare.

---

ISSE. — La Silésie prussienne
la seule province où les disposi-
du Saint-Siége, relatives aux
ages mixtes, n'eussent pas été
ées, ce qui faisoit qu'elles n'é-
t pas mises en pratique. Mais le
eur Ritter, administrateur du
se de Breslau, vient de parler.
*fend au clergé la célébration des mariages mixtes, en l'absence des garanties exigées par l'Eglise.* Le Bref de Pie VIII, du 25 mars 1830, lui est assigné comme *règle indéclinable* dans cette matière. Toutefois, l'administrateur défend d'étendre aux maîtres d'écoles, ainsi qu'aux fonctionnaires subalternes de l'Eglise, les concessions du Bref pontifical, *même dans le cas où ils fourniroient toute espèce de caution,* relativement à l'éducation de leurs enfans; et, dans le cas où l'un ou l'autre se permettroit de recourir au ministère d'un pasteur protestant, il ordonne *de l'exclure de la participation aux sacremens.* Les fonctionnaires civils, émus de ces dispositions, ont empêché qu'on les publiât dans les journaux. Mais l'administrateur demeure inébranlable; il a devant les yeux les événemens de Posen et de Cologne. Déjà plusieurs curés qui avoient béni des mariages mixtes *sans conditions* ont été suspendus, et quelques nouveaux exemples de sévérité pastorale suffiront pour faire rentrer tout le clergé sous le joug de la discipline. Très-probablement le gouvernement laissera faire ce qu'il ne pourroit empêcher qu'en ravivant les troubles à peine oubliés des provinces catholiques du Rhin et de la Pologne.

---

CHINE. — Une lettre, écrite le 4 août 1842, en vue de Rao-Si, et adressée à l'*Union*, parle des conséquences du traité de paix conclu entre l'Angleterre et la Chine.

« Vous comprendrez tout ce que l'Angleterre va tirer d'avantages, pour son commerce et sa puissance maritime, de ce grand pas fait par elle pour étendre sa domination sur la Haute-Asie : mais ce qui remplira de joie votre ame catholique, c'est l'espérance offerte dans l'avenir, par cette paix, pour l'œuvre des missions, et en particulier pour l'avantage de la congrégation à laquelle vous portez spécialement intérêt. Sans doute, nous ne pou-

vons pas nous attendre encore à voir proclamer dans l'empire la liberté de croyance et de prédication que nous appelons de tous nos vœux; mais, au moins, la présence des Anglais aux portes de la Chine et surtout leur généreux protectorat seront d'un grand appui pour les missionnaires (1).

» Depuis que je suis ici, j'ai pu me convaincre de la supériorité que la nation anglaise a sur nous, relativement à ce qui tient à des vues d'ensemble et d'avenir pour la réalisation d'une grande pensée politique. De la gravité, de la discrétion et un grand esprit de patriotisme, voilà ce qu'on remarque généralement chez eux, et c'est là une chose que nous sommes loin d'avoir nous-mêmes. Constamment attentifs à se créer de loin des appuis et des sympathies au milieu des peuples dont ils espèrent se servir à leur profit, ils ne laissent échapper aucune occasion de se concilier la bienveillance de ceux qui peuvent avoir quelque influence sur les populations, et, sous ce rapport, on peut dire qu'ils ont parfaitement compris la position des missionnaires catholiques. Aussi, dans ce moment, et je pourrois le dire, depuis près de deux siècles, sont-ils de tous les peuples du monde ceux de qui nos missionnaires français ont le plus à se louer et auxquels ils s'adressent avec le plus de confiance, lorsque la circonstance se présente de le faire : c'est du moins ce que j'ai cru remarquer dans cette partie de l'Asie qui nous occupe.

» Pour ce qui concerne en particulier les prêtres du séminaire des Missions-Etrangères, que j'apprécie aussi bien que vous depuis que j'ai pu les connoître, vous savez que le commandant Elliot a, dans le commencement de la guerre, obtenu la délivrance d'un de leurs confesseurs. Depuis ce moment, la bienveillance des Anglais a été la même pour eux, et l'établissement de Hong-Kong va bientôt les affranchir de cette dépendance précaire dans laquelle les susceptibilités portugaises les tenoient à Macao. Cette conduite, du reste, n'a rien que de conforme à ce que les Anglais ont toujours fait à l'égard des mêmes missionnaires, et nous voyons dans les anciennes *Relations* publiées au dix-septième siècle par cette société, combien ces égards et ces bons procédés contrastoient noblement avec les misérables tracasseries du Portugal et de la Hollande.

» Il faut avouer aussi que ces prévenances n'étoient pas sans motifs, et que l'importance politique des missionnaires français dans ces contrées d'Asie a toujours été beaucoup plus grande qu'on ne semble le comprendre maintenant. Louis XIV l'avoit parfaitement senti ; il avoit soutenu par sa royale protection un établissement si fortement combattu par les puissances jalouses. Diverses circonstances m'ont mis à même de connoître les services rendus alors à la France par les premiers évêques du séminaire des Missions-Etrangères, et je vous avoue que je ne comprends pas comment la modestie de cette société peut aller jusqu'au point de laisser dans l'oubli de semblables titres à la reconnoissance nationale. J'ai, entre autres choses, à ma disposition, un Mémoire extrêmement remarquable, qui prouve d'une manière évidente qu'on doit à l'évêque d'Héliopolis, leur premier vicaire apostolique, la pensée de la Compagnie française des Indes, dont il traça lui-même le plan d'organisation, et à laquelle il rendit à plusieurs reprises les plus importans services. Plus tard, les mêmes missionnaires ménagèrent à eux seuls la célèbre alliance de Siam, par suite de laquelle Bang-Kok et Mergui, les deux clefs de ce royaume, étoient réunies entre nos mains, et nous procuroient ainsi dans ces contrées une puissance que notre légèreté de conduite nous fit perdre bientôt. J'ai vu tout ce qu'un de leurs évêques souffrit en cette circonstance pour procurer la liberté de nos compatriotes, dont il n'avoit pas

(1) La pacification ne favorisera-t-elle pas les efforts des méthodistes et de la Société biblique? C'est une question dont l'auteur de la lettre ne s'est pas préoccupé. (N. du R.)

craint de se rendre la caution, malgré le danger de mort où il se mettoit ainsi. Je vous dirois bien encore ce qu'ils ont fait pour notre commerce en Cochinchine et au Tong-King, où le pavillon français étoit inconnu avant qu'ils l'y eussent porté; mais vous pouvez plus facilement que moi vous mettre à même de connoître ces détails dont j'ai lu le récit avec le plus vif intérêt. Cependant je vous rappellerai encore le traité d'alliance conclu en 1787 entre la France et la Cochinchine, par l'intermédiaire de l'évêque d'Adran, l'un de leurs vicaires apostoliques. La propriété de la baie de Touran, le plus beau port de cette côte, les îles qui l'avoisinent et un assez vaste territoire continental, la construction de quatorze vaisseaux de ligne au profit de la France, avec 60,000 hommes de troupes pour défendre ces possessions en cas de guerre avec les puissances européennes, voilà ce qu'on obtint alors par le crédit de ce grand missionnaire, et ce que de misérables rivalités suivies de la révolution française empêchèrent à jamais d'être mis à exécution. Projet magnifique cependant, et qui nous donnoit l'empire des mers de la Chine.

» Voilà, mon cher ami, des faits incontestables, éclatans et méconnus cependant. Je pourrois vous parler bien longtemps là-dessus, vous dire combien ces événemens providentiels attachent d'intérêt, même pour les plus indifférens en matière religieuse, au succès de nos missionnaires français : mais je m'aperçois que je me tiens avec vous dans le passé, et qu'il ne me reste plus un instant pour vous dire les choses qui ont lieu actuellement sous nos yeux.

» Voici en résumé ce qu'il y a de plus saillant pour ce qui concerne les missions.

» Dans cette Cochinchine où l'évêque d'Adran a tant fait pour rétablir l'ancien roi sur son trône, jusqu'au mois de janvier de cette année, le fils reconnoissant de ce prince a égorgé nos missionnaires, sans paroître s'inquiéter beaucoup de la dette du passé et des nécessités que pourroit amener l'avenir. Aujourd'hui qu'il est mort, on ne sait pas encore positivement comment les choses tourneront : cependant tout fait espérer la paix.

» Voici deux faits qui intéresseront votre zèle et votre piété. Dernièrement, une jonque japonaise ayant fait naufrage près de Macao, six des hommes de l'équipage qui la montoient ont été recueillis à la procure du séminaire des Missions-Etrangères, et serviront peut-être un jour au vicaire apostolique de la Corée pour exécuter son projet sur le Japon. Vous savez que, depuis quelques années, il cherche à se mettre en rapport avec les Japonais de la station coréenne, pour tâcher d'en convertir quelques-uns à la foi chrétienne, et préparer de suite, pour cet empire, les premiers élémens du clergé indigène, seul capable d'y replanter la foi d'une manière assurée, et de se garantir des malheurs qui ont si tristement anéanti autrefois la religion dans cette florissante Eglise. — L'autre fait est moins important, sans doute, mais il vous fera plaisir cependant : le voici. Le corps du vénérable martyr M. Boric, de la mission française du Tong-King, est arrivé à la procure du séminaire des Missions-Etrangères à Macao, et doit être incessamment envoyé en France, où vous aurez le bonheur de vénérer ces précieuses reliques.

» Je vous quitte, mon cher ami ; mais, avant cela encore, il faut que je vous parle d'un des plus distingués d'entre tous les missionnaires du séminaire de Paris que j'aie rencontrés jusqu'alors. Ce missionnaire est M. de la Brunière, neveu du vénérable évêque de Mende, avec qui je m'estimerai toute ma vie heureux d'avoir vécu quelques instans. Je n'ai vu nulle part une ame plus généreuse, une intelligence plus étendue et une piété plus profonde ; son souvenir m'est resté cher à l'ame, et, puisque vous l'avez connu vous-même, j'ai besoin de vous dire ce que mon cœur en emporte de précieuse mémoire. Destiné pour la pénible mission de Mand-Tchourie, il a été

appliqué, depuis son arrivée à Macao, à l'éducation de deux jeunes Coréens, que, selon l'esprit de son institut, la Congrégation des Missions-Etrangères s'est empressée de choisir, pour commencer dans cette nouvelle mission l'œuvre du clergé indigène, si utile et trop souvent négligée à certaines époques de l'histoire des missions. »

INDE. — Un officier d'infanterie légère vient d'abjurer le protestantisme à Madras, pour embrasser la vraie foi.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Ainsi qu'on peut bien l'imaginer, nous ne tenons pas beaucoup à ce que l'insurrection continue de s'appeler *le plus saint des devoirs*, comme M. de Lafayette l'avoit nommée. Mais si elle doit être mise au nombre des crimes dont Racine a dit qu'ils ont leurs degrés, il est peut-être permis de trouver des circonstances atténuantes dans celle de Barcelone. En voici quelques-unes entre autres que nous y remarquons.

La Catalogne tout entière venoit de subir le joug du proconsul le plus sanguinaire dont on eût entendu parler depuis les jours de nos Joseph Lebon et de nos Carrier de 93. Le général Zurbano avoit passé par là en vrai bourreau, marquant par quelque scène d'horreur chacun de ses pas. Au moment où un cri universel demandoit vengeance de ses atrocités, Espartero le récompensoit par des marques particulières de satisfaction et de confiance. Jamais grief n'avoit été plus légitime et l'indignation publique mieux fondée sur ce point de la part des malheureux Catalans.

Depuis long-temps on savoit que le régent d'Espagne promettoit à l'Angleterre un traité ruineux pour le commerce et l'industrie de la Péninsule, et plus particulièrement encore pour la Catalogne. Cette province retentissoit de réclamations et de plaintes à ce sujet. Quel que fût le danger auquel le soulèvement l'exposât, elle n'y voyoit rien de pire pour elle que la ruine dont elle étoit menacée.

Enfin, pendant les jours où la révolte a rendu la population de Barcelone maîtresse des personnes et des propriétés de tous les partis, elle n'a point abusé de son triomphe pour le désordre et le pillage. On ne l'a entendue proférer de cris de mort ni contre les riches, ni contre les carlistes, ni contre les christinos. Elle s'est montrée conséquente au sentiment d'horreur que les actes sanglans de Zurbano lui avoient inspiré. Telles sont les principales circonstances atténuantes de l'insurrection de Barcelone. Mais pour son malheur elle a eu l'imprudence d'y mêler une chose fort aggravante, et que le régent lui pardonnera moins que tout ce qu'elle auroit pu commettre de plus affreux. Elle a crié : *A bas Espartero!* Voilà ce qu'elle paiera, quand même il ne le voudroit pas autant que sa première colère et ses menaces l'ont annoncé. Car son licteur Zurbano est là ; et on peut compter sur lui pour faire grandement les choses à la place de son ami Espartero.

## PARIS, 5 DÉCEMBRE.

Mgr le duc de Bordeaux a reçu dernièrement à Prague M. Gayrard, qui lui a présenté l'esquisse du monument funèbre que la reconnoissance du prince veut élever à son ancien précepteur, l'éloquent et savant évêque d'Hermopolis.

M. Gayrard a profité de cette occasion pour demander au prince la permission de reproduire ses traits sur le marbre, faveur qui lui a été accordée avec empressement.

La santé de Mgr le duc de Bordeaux est excellente.

— On lit dans la *Quotidienne :*

« Nous devons dire un mot de certaines correspondances déposées depuis quelque temps dans les journaux d'Allemagne, au sujet de M. le duc de Bordeaux.

» On a commencé par parler de pensées de mariage ; et l'on a montré l'opiniâtre résistance de l'empereur Nicolas des vœux qui lui auroient été exprimés

Les journaux de la révolution sont mieux instruits que nous. Ce n'est point par eux que nous nous serions attendus à connoître le choix, les affections ou les antipathies de l'empereur.

» Ils ont ensuite parlé de dissidences qui existeroient dans la famille royale. A cet égard, nous n'avons rien à dire; nous ne saurions avoir l'air de prendre au sérieux des contes de police. Le monde sait les habitudes d'unité qui existent dans la branche aînée, ce qui ne nuit en aucune façon à la liberté de pensées de chacun de ses membres. Chaque âge a ses allures. Mais ce qui prévaut sur le génie même de chacun, c'est le respect profond pour le saint caractère d'une femme dont le nom seul est l'expression de la vertu, de la dignité et du courage.

» Les journaux d'Allemagne, enfin, ont parlé de projets de débarquement dans un temps ou dans un autre, avant ou après la mort de Louis-Philippe; et les journaux dynastiques de Paris ont répété ces commérages. Ceci prouve tout au plus que la politique est occupée de tristes pensées. Mais elle est maladroite de les montrer à l'Europe; c'est bien assez de les laisser deviner à la France. »

— Par ordonnance en date du 29 novembre :

M. Paulze-d'Ivoy, préfet de l'Aisne, est nommé préfet de la Nièvre, en remplacement de M. Larreguy, décédé;

M. de Crèvecœur, préfet de l'Oise, est nommé préfet de l'Aisne;

M. Mercier, préfet de la Manche, est nommé préfet de l'Oise;

M. Bonnet, préfet de l'Indre, est nommé préfet de la Manche;

M. Leroy (Ferdinand), maître des requêtes, secrétaire-général de la préfecture de la Gironde, est nommé préfet de l'Indre;

M. Mercier, préfet de l'Oise, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire au conseil d'Etat.

— D'autres nominations doivent encore avoir lieu. Il faut d'abord pourvoir à la préfecture du Calvados, vavante par le décès de M. Target. On dit ensuite que M. Mallac, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, est nommé préfet d'Eure-et-Loir, et que M. Hénault, ancien préfet des Pyrénées-Orientales, est destiné à remplacer M. Bocher à la préfecture du Gers.

— Un ordre de M. le maréchal ministre de la guerre, président du conseil, a fait connoître à tous les corps de l'armée qu'ils devront quitter, à dater du 5 décembre, le deuil pris à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans.

— Louis-Philippe et sa famille doivent quitter Saint-Cloud le 15 de ce mois pour revenir à Paris.

— Les débats relatifs à la catastrophe du chemin de fer, qui, depuis quinze jours, remplissent les audiences de la 7e chambre correctionnelle ont été terminés samedi. M. de Royer, avocat du roi, a soutenu de nouveau que l'accident avoit été causé par un service excessif auquel avoit été soumis un matériel peu considérable; par l'emploi imprudent d'une machine qui ne remplissoit pas les conditions nécessaires pour la sûreté des voyageurs, et enfin par une vitesse exagérée. Me Philippe Dupin s'est ensuite appliqué à réfuter les raisons sur lesquelles l'avocat du roi avoit appuyé son sentiment. Puis l'audience a été renvoyée à huitaine pour le prononcé du jugement.

— L'Académie des inscriptions avoit à élire un membre à la place de M. le comte Alexandre de Laborde; M. Léon de Laborde, son fils, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Orient et d'un commentaire sur la Bible, a été nommé. Il a réuni 27 voix sur 32.

— Les Polonais réfugiés ont fondé, à Châtillon-sous-Bagneux, une école toute polonaise pour les enfans de leurs compatriotes, nés à l'étranger. Le général Dwernicki et l'ancien ministre des finances Biernacki sont à la tête de cette œuvre nationale, à laquelle M. le comte Ledochowski a concouru par un don de 50 mille florins de Pologne.

— M. Alphonse Pépin, auteur de *Deux Ans de règne* et de plusieurs bro-



chures politiques, vient de mourir à Paris.

— Un atelier, où deux repris de justice se livroient à la fabrication clandestine de pinces dites *monseigneurs*, de ciseaux à froid, de fausses clés et d'autres instrumens de vol, vient d'être découvert et saisi rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, 20. Les deux malfaiteurs ont été arrêtés, et l'énorme quantité de pièces accusatrices trouvées en leur possession a été déposée au greffe.

— Dans le mois de novembre qui vient de finir, il a été prononcé par le tribunal de commerce de la Seine quarante-sept jugemens déclaratifs de faillite; quatorze de moins qu'en octobre. Cinquante-neuf jugemens de même nature avoient été formulés en novembre 1841.

— Une baisse de prix assez considérable vient d'être opérée sur la route de Paris à la frontière du Nord par les diverses entreprises de messageries qui exploitent cette direction.

— On a des nouvelles d'Alger, du 25 novembre. L'armée expéditionnaire, réunie à Blidah, s'étoit mise en mouvement le 22, et déjà, le 21, une reconnoissance avoit été dirigée vers les montagnes.

Trois colonnes ont été formées: la première est commandée par le gouverneur-général, qui a sous ses ordres le duc d'Aumale; la seconde est placée sous le commandement du général Changarnier, et la troisième, sous celui du colonel Korté, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

L'expédition a dû quitter Milianah le 24.

On croyoit que les trois colonnes agiroient dans des directions différentes.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le service spécial de vérification des passeports aux frontières belges va être supprimé et remplacé par d'autres mesures moins gênantes pour les voyageurs.

— L'instruction, à l'occasion des troubles de Bernay, avoit été dirigée contre cinquante-six individus; mais tous n'étoient pas détenus: il n'y en avoit que trente-trois. Il est intervenu un arrêt de non-lieu à l'égard de trente-deux inculpés, et les vingt-quatre autres ont été renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention du délit de coalition. Sur les trente-trois ouvriers détenus, dix seulement ont été mis en liberté.

M. le procureur-général s'est pourvu devant la cour de cassation, afin de demander, pour cause de sûreté publique, le renvoi de l'affaire à un tribunal autre que celui de Bernay.

— La *Gazette du Berry*, du 30 novembre annonce que M. Truy, commissaire de police spécial à Bourges, est rappelé à Paris.

— La commune de Ruffey (Jura) a été le théâtre d'un crime qui rappelle, dans plusieurs de ses circonstances, celui qui fut commis sur Fualdès. Le nommé Antoine Clavier, riche propriétaire et qui avoit, dit-on, plus de 200,000 fr. placés à fonds perdus, a été trouvé assassiné dans son domicile. Il paroît que les auteurs de ce crime se sont introduits pendant la nuit, et par la cheminée, dans la chambre de ce vieillard; ils l'ont étendu sur une table, lui ont coupé la trachée-artère; et le sang qui s'est échappé de cette large blessure a été reçu dans un vase de nuit.

— Les propriétaires vinicoles de la Gironde ont résolu de fonder une association défensive. De toutes les communes, ils doivent envoyer au chef-lieu des délégués chargés de défendre leurs intérêts particuliers.

— Une loterie au profit des braves soldats de Charles V vient d'être tirée à Marseille. Parmi plus de 400 lots, on distinguoit la statuette d'Henri IV, offerte par son auguste petit-fils. Les premiers magasins de la ville avoient à l'envi envoyé leurs offrandes.

— Lord Brougham est arrivé à Cannes depuis quelques jours. Cet homme d'État se propose de passer l'hiver dans le château qu'il a fait bâtir aux environs de cette petite ville provençale.

## EXTÉRIEUR.

On n'a reçu hier et aujourd'hui aucune nouvelle télégraphique d'Espagne ; ce qui doit être attribué probablement à l'épais brouillard dont l'atmosphère est chargée depuis deux jours. Mais par le courrier ordinaire de Bayonne on annonce que Barcelone doit avoir capitulé le 29 ou le 30 novembre et s'être remise à discrétion au pouvoir d'Espartero, à l'exception de 200 hommes qui se sont renfermés dans un des forts de la place pour y vendre leur vie le plus cher qu'ils pourront. Le même bruit étoit répandu à Marseille en même temps qu'à Bayonne. Tout semble s'accorder à lui donner de la vraisemblance.

—Le général Terradas, qui avoit essayé de soulever le Lampourdan à la faveur du soulèvement de Barcelone, est rentré, le 29, sur le territoire français près de Perpignan.

— On croit que la garde nationale de Valence va être désarmée par ordre du chef politique de la province, lequel réunit pour cela dans la ville tout ce qu'il peut y introduire de milices du dehors.

— Tous les étrangers ayant leur résidence à Barcelone, et qui s'étoient réfugiés à bord des vaisseaux de la rade, ont la permission de se rendre librement en ville pour y vaquer à leurs affaires.

—La députation provinciale de Madrid a publié, le 28, une proclamation qui a pour objet d'engager les habitans à maintenir la paix sans se préoccuper de ce qui se passe en Catalogne.

— Le ministère belge a reçu un échec à la chambre des représentans, dans la séance du 2 décembre. La demande qu'il avoit faite de sept centimes additionnels a été rejetée à la majorité de 68 voix contre 4.

— On annonce que le général Vandersmissen est arrivé le 29 novembre à Francfort.

— La commission spéciale de Londres a été d'avis que les forces de la police de la cité ne dépasseroient pas 542 hommes pendant l'année 1843.

— Une dépêche de Malte, le 27 novembre, porte ce qui suit :

« Dans l'Afghanistan, tous les prisonniers, sans exception, sont rendus. Une proclamation, en date du 1er novembre, annonce que l'armée anglaise se retire sur le Sutledge; et liberté est accordée aux Afghans de se choisir le gouvernement qui leur conviendra. Quettah est entièrement abandonné. »

— Les journaux de Bombay, du 1er novembre, confirment la nouvelle de la paix conclue entre l'Angleterre et la Chine, ainsi que celle de la prise de Caboul par le corps d'armée du général Pollock. Les troupes qui ont fait la campagne de l'Afghanistan, dix-huit mille hommes, sous les ordres des généraux Nott et Pollock, devoient quitter Caboul le 10 octobre pour être rendues vers la mi-novembre sur l'Indus.

On sait déjà que l'empereur de la Chine a refusé de ratifier le traité, avant qu'il fût revêtu de la signature de la reine d'Angleterre. Cette formalité entraînera un délai de six mois. L'escadre anglaise devoit quitter Nankin vers la fin de septembre; les maladies faisoient de grands ravages dans l'armée, qui se plaignoit de l'insalubrité du climat. Jusqu'à présent les Chinois paroissent vouloir exécuter le traité de bonne foi; ils ne sont pas revenus encore de la terreur qu'ont produite dans leurs rangs les succès des Anglais, la supériorité de leur artillerie et l'effet utile des bateaux à vapeur.

— Le gouvernement de France, comme nous l'avons déjà fait remarquer, n'a pas seul à déplorer les gaspillages et l'infidélité des employés de l'administration. Les journaux du Canada assurent qu'il a été découvert un grand déficit dans les relevés des recettes douanières depuis deux ou trois ans, surtout dans la province supérieure. On prétend que certains percepteurs faisoient simplement figurer en recette le tiers du montant des droits qu'ils touchoient, et que d'autres avoient des arrangemens particuliers avec les contrebandiers amé-

ricains pour introduire les produits des Etats-Unis.

— D'après une lettre de Beyrouth, du 29 octobre, le séraskier Mustapha-Pacha s'est embarqué le même jour, pour retourner à Constantinople; trois bateaux à vapeur devoient l'escorter.

« Les habitans du Liban, ajoute la correspondance, veulent absolument délivrer leurs chefs qui sont en prison, et s'opposer au désarmement et à l'occupation militaire de la province.

» Un corps de 400 Albanais a été battu par les chrétiens, près de Bischeri, aux environs de Tripoli.

» Quarante cavaliers turcs ont été attaqués par les Druses à Gurli, sur la route de Damas; trois de ces cavaliers ont été tués.

» L'ordre et la tranquillité ne se rétabliront pas de si tôt.»

---

*Le Mois du Précieux Sang de notre Seigneur Jesus-Christ,* par Mgr Gaetano Bonani, prélat romain, membre de la Congrégation du Précieux Sang, traduit de l'italien; ouvrage approuvé à Rome (1).

Le serviteur de Dieu, le chanoine Gaspard del Bufalo, fondateur de la Congrégation du Précieux Sang, et dont le procès de canonisation se poursuit en ce moment à Rome, est le premier auteur d'une dévotion qui est assurément une nouvelle manifestation de la bonté de Dieu. Il sembleroit en effet qu'il soit donné à notre siècle où on a tant abusé de la matière pour nier Dieu, de l'adorer dans toutes ces expressions de son humanité divine. Le *Sacré Cœur* et le *Précieux Sang* ne sont-ils pas les deux contre-poids à opposer au *matérialisme* et à la *religiosité* dans une balance qui ne pesera pas avec moins de colère peut-être la négation de l'ame humaine que la négation de la divinité du Sauveur, dont les néo-chrétiens ne veulent plus reconnoître la révélation que comme un simple fait historique?

Les guérisons miraculeuses de mademoiselle Céline de Maistre, à Nice, et d'une jeune fille, à Plombières, guérisons dont nous avons parlé dans nos derniers Numéros, ont montré combien est puissante auprès de Dieu l'intercession du vénérable Gaspard del Bufalo. On recourra à ce serviteur de Dieu avec une nouvelle confiance. Aussi appelons-nous toute l'attention des ames pieuses sur l'opuscule consacré à la dévotion dont il est le premier auteur.

(1) Un vol. in-18. — Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et C^e, rue Cassette, 29.

*Le Gérant,* **Adrien Le Clere.**

---

BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr 90.
Quatre 1/2 p. 00. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3325 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1302 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 60 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Emprunt d'Haiti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 00 fr. 0/0.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

---

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3682.

JEUDI 8 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an | 36 | |
| 6 mois | 19 | |
| 3 mois | 10 | |
| 1 mois | 3 | 50 |


*Relation du voyage de M. l'évêque de Châlons en Algérie.*

Mgr de Prilly a voulu transmettre, de la ville même d'Alger, au clergé de son diocèse, une Relation de son pélerinage. Nous allons extraire de cette lettre, commencée à la date du 7 novembre, et terminée au retour, des détails qui intéresseront la piété de nos lecteurs. Parlant du but de son voyage,

« Quel grave et important sujet, dit le prélat, nous entraînoit à cette périlleuse démarche? Vous le savez. Il s'agissoit d'honorer les reliques d'un grand saint, de restituer à l'Algérie, à Hippone, son évêque, son maître, son patron, celui qui fait la gloire de l'Eglise et dont le nom est immortel; il s'agissoit de témoigner, par cette manifestation authentique, l'admiration, l'amour, le respect que nous inspire un de nos plus saints et plus illustres docteurs. N'étoit-il pas juste de faire pour cela quelque effort, de braver les saisons, de s'exposer aux suites d'une course en pays lointains, aux fatigues d'un assez long pélerinage? C'est ce que nous avons fait de notre mieux, comptant pour une telle entreprise sur les soins de la Providence. Elle ne nous a pas fait défaut; nos anges nous ont conduits comme par la main; nous sommes allés et venus, et chacun de nous pourra raconter à son retour de l'Afrique les merveilles dont il a été témoin. »

Le prélat rappelle d'abord les cérémonies qui ont eu lieu à Toulon :

« Le récit qui en a été déjà fait, ajoute-t-il, pourra convaincre ceux qui paroissent douter de nos sentimens, combien la foi est vive dans le cœur de nos Provençaux et de bien d'autres provinces de France, sans en excepter nos bien-aimés Champenois, qui ne me démentiront pas et se feront gloire de justifier cette bonne opinion de leur évêque. »

Mgr de Prilly, continue sa Relation en ces termes :

« Déjà les navires sont loin du port. Un seul n'avoit pas suffi pour satisfaire le pieux empressement de ceux qui aspiroient à l'insigne honneur d'accompagner à Hippone les reliques de saint Augustin, et M. préfet maritime avoit accordé, avec une extrême obligeance, dont nous avons été bien reconnoissans, deux bâtimens qui nous étoient nécessaires pour transporter une colonie de Sœurs de la Doctrine chrétienne, des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, et d'autres personnes que leur zèle entraînoit vers l'Algérie. On avançoit rapidement et à pleines voiles; le soleil brilloit de tout son éclat; un bon vent souffloit; la mer sembloit abaisser devant nous ses flots, fiers de porter le précieux dépôt; tout favorisoit notre marche. D'abord, notre intention avoit été de relâcher en Sardaigne, à Cagliari, pour y honorer en passant le tombeau où avoient longtemps reposé les saintes reliques; mais nous dûmes renoncer à ce projet pour ne pas retarder notre arrivée en Afrique. On se dédommagea, autant qu'il se pouvoit, en faisant dresser un autel sur le pont, où la châsse fut exposée et ornée convenablement. Les gens de l'équipage en firent les apprêts avec un grand zèle et beaucoup d'habileté; puis les vêpres furent chantées solennellement, les évêques en mitre, et le clergé, tous les marins y assistant, hors ceux qui étoient employés aux manœuvres. Cet office fut terminé par la bénédiction donnée avec la relique, d'abord à la France que nous quittions, puis à l'Algérie, vers laquelle se dirigeoit notre marche, puis à la Sar-

daigne, en face de laquelle nous étions et dont nous longions les côtes. Cet acte de religion fut bien touchant et fit une grande impression sur tout l'équipage, qui y assista en silence, tête nue et avec beaucoup de recueillement. Ces hommages rendus à Dieu à la face du ciel, sur la mer, ce vaste élément, parlent au cœur si vivement! on en est pénétré; ils inspirent de graves pensées dont on est saisi, et rien n'est plus vrai que ce que l'on a vu et dit mille fois, que les marins sont dévots. A cet égard, pendant tout le trajet, et jusqu'au retour, les nôtres nous ont beaucoup édifiés et charmés; ils étoient pour nous pleins de respect et d'empressement; c'est un témoignage qu'ils méritent et que nous leur rendons volontiers.

» Cependant, le vent n'ayant pas cessé d'être favorable, nous pûmes arriver après trois jours de traversée en Afrique, et nous trouver en vue de Bone, dont nous découvrions, dès le matin, les rochers, les côtes arides, les fortins et les minarets, la rade enfoncée dans les terres.

» Ici la scène change, s'anime de plus en plus, et prend un plus grand caractère. Jusqu'alors tout s'étoit passé entre nous : maintenant c'est une immense population d'Arabes, de Maures, d'Européens, de gens de tous les pays, qui vont se mêler à nous, et qui nous attendent au bord de la mer avec impatience. Pour les joindre, nous nous dirigions vers le port, après avoir décrit dans la baie un long circuit, formant avec nos chaloupes et canots une longue file qui s'avançoit gravement en ordre de procession. Rien n'étoit plus beau et plus solennel: le bruit des rames seulement interrompoit nos cantiques et le chant des psaumes. Les évêques, réunis dans la dernière chaloupe et revêtus de leurs ornemens, fermoient la marche. Enfin, nous étions à bord et nous foulions, armés des reliques de saint Augustin, la terre d'Afrique, pour la conquérir à notre manière et y implanter de nouveau cette foi chrétienne qui y fleurissoit autrefois, qui y a opéré tant de merveilles. On y verra se renouveler ces prodiges, nous l'espérons de la grâce de Dieu, par l'intercession d'un grand saint.

» Je n'ai pas besoin de dire que nous fûmes accueillis avec le plus tendre et le plus religieux empressement par tous les Français et par les autorités civiles et militaires, qui s'étoient rassemblées pour rendre leur premier hommage au saint évêque d'Hippone, que nous rapportions dans son ancienne cité. Ah! que ses os ont dû tressaillir à la vue de ces montagnes, de ces plaines, de ce beau pays encore tout plein de sa gloire! Un magnifique autel avoit été érigé au milieu de la grande place de Bone; on l'avoit décoré d'étoffes, de vases, de tapis, de feuillages, de fleurs; car nous trouvions là, au mois de novembre, toutes les richesses du printemps. Tous les habitans de la ville assistoient à cette cérémonie. On avoit choisi ce lieu, parce que l'église n'est qu'une mosquée obscure et petite, concédée pour le culte divin, qui ne pouvoit suffire à toute la population. Le soleil y étoit ardent, nos cœurs ne l'étoient pas moins; car qui pouvoit rester froid et indifférent à la vue d'un tel spectacle? Ah! qu'il étoit consolant de voir le divin sacrifice de l'autel offert devant nous, et dans un pays d'où la religion étoit bannie depuis si long-temps, et qui n'en avoit plus conservé de traces!...

» Et quelle admirable journée que celle où les précieuses reliques furent portées solennellement à Hippone, qui n'est éloigné de Bone que d'une demi-lieue seulement! La plaine, les collines, les montagnes, retentissoient de nos chants. Le coup-d'œil étoit enchanteur; on se croyoit transporté au ciel. Hippone, à dire vrai, n'a presque rien conservé de son ancienne splendeur; mais cette fois elle sembloit revivre au moins par l'affluence de ses habitans, et, en quelque sorte, se relever de ses ruines. Les reliques, précédées d'un clergé nombreux et de diverses congrégations, étoient portées par des prêtres revêtus des plus riches ornemens, et qui se relevoient tour à tour. A

mesure qu'elles avançoient sur la terre habitée autrefois par saint Augustin, elles étoient saluées par de nouveaux cantiques, par des chants d'allégresse, et recevoient de nouveaux honneurs. On les encensoit continuellement; elles étoient parées des plus belles fleurs. A leur suite venoient les autorités du pays et de brillans états-majors; les troupes, dans la plus belle tenue, formoient la haie, faisant observer l'ordre le plus parfait. On y voyoit même un grand nombre d'Arabes venus de la plaine et du désert. Les rians coteaux qui environnent le monument nouvellement érigé étoient couverts de spectateurs; partout régnoit la joie et la plus douce et la plus vive. Des groupes même s'étoient formés jusque sur les arbres; et, à travers les branches d'oliviers, de lauriers roses, apparoissoient de riches turbans et des bonnets grecs, de beaux et joyeux enfans venus en troupes, et que la curiosité avoit attirés à cet admirable spectacle, si nouveau pour eux. De toutes parts s'élevoit un murmure flatteur où se mêloient les prières, les chants de l'Eglise et de doux concerts. Enfin, on étoit ému, transporté, à la vue de cette pompe auguste, de ce tableau si varié et si gracieux, où tout respiroit la piété et remplissoit tous les cœurs.

» Ce fut M. l'archevêque de Bordeaux qui célébra la sainte messe, à laquelle assistoient six évêques en chapes et en mitres. Il prononça ensuite un discours plein de chaleur et d'à-propos, qui fut écouté avec une religieuse attention. Mgr Dufêtre, évêque nommé de Nevers, y ajouta de saintes paroles, et déclara l'intention où il étoit d'ajouter désormais à son nom *Dominique* celui d'*Augustin*.

» En somme, toute l'éloquence humaine ne sauroit peindre tout ce que ces différentes scènes ont eu de sublime et d'attendrissant. Il faudroit, pour en bien parler, en avoir été témoin, avoir respiré l'air d'Hippone, avoir été échauffé, si je puis le dire, par son beau soleil. C'étoit de la joie, de l'admiration, un enthousiasme tout français et tout chrétien; on aimoit à se communiquer ses pensées et ses sentimens; tout étoit plein du souvenir de la gloire du nom d'Augustin. Ah! c'est lui, je n'en doute point, qui nous a valu les consolations que nous avons goûtées dans cet heureux jour, et que personne de nous ne regrettera d'être venu chercher si loin.

» Mais, parce que les corps avoient besoin aussi d'un peu de réfection, une très-belle collation, ou plutôt un excellent repas nous fut offert par M. le général Randon, si distingué par l'élévation et la noblesse de ses sentimens. Tout avoit été disposé dans les ruines même d'un vaste édifice qui servoit jadis à des usages publics, et qui touchoit, dit-on, à la demeure de saint Augustin. Quoi qu'il en soit, elles sont vénérables par leur antiquité et imposantes par leur masse. Ces voûtes hardies, qui subsistent depuis tant de siècles, et si long-temps condamnées au silence, retentissoient alors des mâles accens d'une musique guerrière. Les hiènes et autres animaux farouches qui y viennent souvent chercher leur retraite nous avoient fait place, et rien n'avoit apparu qui pût troubler notre fête. Une de ces hiènes avoit été vue dès le matin dans cette contrée; mais nous n'en trouvâmes plus de traces. Seulement, de superbes ruines qui bravent depuis 1400 ans l'injure du temps, et qui sont sans doute destinées à voir encore s'écouler de longues années, à moins qu'Hippone, grâce à la religion et à la France, ne se relève de son abaissement: Dieu seul peut faire ce miracle, qui seroit un triomphe pour la religion.

» Au même jour où nous rapportions dans ces lieux les reliques de saint Augustin, M. Gaume envoyoit de Paris (quelle heureuse pensée!) la collection des Œuvres du saint docteur qu'il a imprimée: elle est destinée à reposer dans son tombeau et à être unie à ses cendres.

» Je ne parle pas des visites que nous fîmes à quelques tribus arabes, éparses dans la contrée: l'accueil que nous y reçûmes fut touchant. Les chefs, à qui notre intention avoit été annoncée, vinrent à notre rencontre, sur leurs confins, à la

tête de leurs cavaliers. Des paroles de bienveillance et de paix, des salutations tout amicales, et de gracieux complimens furent échangés à l'aide de truchement : *Ce sont des amis*, leur dis-je, *qui viennent vous voir, qui vous apportent l'expression de leurs vœux pour vous et pour vos familles; les bénédictions du ciel qu'ils demandent pour vous sont plus précieuses que l'or; Dieu habite sous la tente des Arabes du désert comme dans le palais des rois*. Ils furent touchés de ces paroles, et je puis dire édifiés. Du lait nous fut offert dans des vases de bois, et chacun en but à son tour pour se conformer à l'usage. Tout étoit bien simple sous ces tentes. Des chiens en défendoient vivement l'entrée; on ne parvenoit qu'avec peine à leur imposer silence. Les animaux domestiques y étoient mêlés à la famille; un jeune enfant, qui étoit né la veille, y reposoit dans une écorce de liége; tout y trouvoit sa place. On avoit, pour nous faire honneur, étendu sur le sol quelques tapis de poil de chameau : mais quelque chose manquoit à ce que cet accueil avoit de gracieux et d'aimable. Ah! me disois-je, si ces étrangers, héritiers des mœurs et de la manière de vivre des patriarches, en avoient conservé la foi, ils seroient comme nous chrétiens; au lieu qu'ils ne connoissent d'autre loi que celle de Mahomet. Hélas! cette pensée étoit affligeante. Espérons que saint Augustin, revenant dans ces contrées qu'il a évangélisées et sanctifiées autrefois, y fera revivre et briller la lumière, que ce sera le fruit de nos conquêtes et de nos travaux que Dieu bénit, et dont toute la gloire lui appartient : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo*, etc.

» Enfin, nous quittons ces plages après y avoir semé de toutes parts des milliers de bénédictions. Nous nous en éloignons à regret, au milieu des chants d'allégresse, des adieux touchans de la foule des chrétiens qui nous avoient accompagnés dans des canots, ou nous saluoient du rivage. Nous montons dans les navires qui doivent nous conduire à Alger. Bientôt nous perdons de vue Bone et Hippone, ces riantes collines, ce riche pays à qui nous avons rendu son patron, son ancien pasteur, son évêque, le grand et saint Augustin. Nous prenons la route de la capitale de l'Algérie en longeant 99 lieues de côtes, ces fières montagnes qui servent au nord comme de rempart à l'Afrique, et où le Kabyle vit indépendant, dans un état presque sauvage : ils se font presque continuellement la guerre. Malheur à l'étranger que le vent pousse sur ces côtes inhospitalières! car les femmes, le croiroit-on? y sont plus cruelles et plus farouches que les hommes, qui le sont beaucoup; sans parler des lions qui peuplent la contrée. Nous passâmes sans recevoir d'insultes devant ces promontoires plus ou moins avancés dans la mer, où ces peuples se plaisent à choisir leurs habitations. *Que d'hommes qui ne connoissent pas Dieu!* car c'est toujours ma pensée, celle dont on est frappé quand on court le monde et qu'on est chrétien. Cependant, Dieu fait lever son soleil sur tous, et sur la France et sur l'Afrique, sur tout l'univers : ne semble-t-il pas qu'on ne devroit rencontrer partout que des cœurs reconnoissans?

» Enfin, après deux jours d'une heureuse navigation, nous découvrons le phare d'Alger, et nous entrons avec précaution dans le port, la passe étant difficile. La nuit déjà avancée nous força de coucher à bord; et ce n'est que le lendemain, à la pointe du jour, que nous pûmes découvrir cette ville singulière, repaire autrefois de brigands, qui a vu couler tant de larmes et de sang, et où l'humanité respire depuis qu'elle est au pouvoir de la France.

» Nous sommes donc à Alger. Quelle ville! quelle population! quel mélange de gens de toutes les sortes! quelle variété de mœurs, de costumes! quelle dégoûtante saleté! il faut la voir : l'aspect en seroit curieux et divertissant, s'il n'étoit à la fois hideux. C'est encore aujourd'hui le *Ramadan*; tous les visages sont pâles et exténués. Demain qu'il sera terminé,

et que la clôturé sera annoncée par l'artillerie du fort, quelle folle joie! que d'extravagances! Mais nous, à l'entrée de notre Carême, sommes-nous plus sages, et nos mascarades peuvent-elles s'excuser? Dieu est offensé partout: c'est-là ce qui est certain et ce qui est le plus malheureux. Il l'est dans tous les pays et par conséquent à Alger, où, pour le dire en passant, le saint dimanche n'est pas mieux observé qu'en France par beaucoup de gens.

» L'entrée des évêques, le dimanche, fut très-solennelle, et tous les assistans en furent frappés. Nous allions célébrer la sainte messe *dans une mosquée*. Ah! que de grand cœur nous chantâmes dans ce temple, devenu chrétien de musulman et profane qu'il étoit, chargé de toutes parts d'inscriptions tirées du *Coran* (1)! Ah! que volontiers et avec quelle ardeur nous chantâmes le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis Deo*, le symbole de notre foi! Qu'il ait pitié de nous, le vrai Dieu que nous adorons, que nous avons le bonheur de servir! que son nom soit exalté par toute la terre! que tous les peuples soient soumis à son aimable joug et embrassent sa doctrine! que toutes les mosquées soient converties en églises, en vraies maisons de prière! Puisse l'Algérie et l'Afrique tout entière être conquises au profit de Dieu, après l'avoir été par nos armes! Nous en formons bien sincèrement le vœu, en qualité de chrétien et de Français.

»Dès le lendemain, nous nous mîmes en chemin pour parcourir jusqu'au pied de l'Atlas toute la ligne occupée par notre brave armée. Nous posâmes la première pierre de l'église de Drariah, village qui se construit et qui sera bientôt achevé. Il est peuplé de quelques familles qui y forment des établissemens. Nous consacrâmes, avec toutes les cérémonies prescrites par le Pontifical romain, la mosquée de Belida, et ce sera désormais l'église de cette paroisse importante. Qu'il étoit consolant de voir six évêques français remplir cette fonction dans un pays qui naguère retentissoit du fracas des armes, et presqu'en face de l'ennemi! C'est-là aussi une conquête dont Dieu tirera sa gloire....

»La visite que nous faisions aux camps, aux hôpitaux, aux cantonnemens, aux villages placés dans cette partie de la plaine de la Mitidja, étoit pour tous un grand encouragement, et notre mission n'y a pas été sans fruit. Nous recevions partout l'accueil le plus honorable et le plus flatteur de MM. les officiers; nous retrouvions partout des citoyens et des frères, des amis, des Français qui nous sont bien chers : daigne le Seigneur veiller sur eux, bénir leurs efforts, les faire triompher de tous les obstacles! Cette colonie est pour la France et pour la religion, sous tous les rapports, d'un grand intérêt....

»Que vous dirai-je encore, mon cher monsieur le curé? Cette absence, ces excursions en pays étranger, quoiqu'assez courtes, m'ont paru longues. J'ai cherché à m'en consoler en vous écrivant et en vous donnant quelques détails de mon voyage, rendant par ce moyen, comme dit saint Jérôme, les absens présens, et pensant en tout lieu à Châlons et au diocèse.

»J'y pensois, lorsqu'au sortir d'Alger, et déjà en pleine mer, nous étions accueillis, dans une sombre nuit, par une furieuse tempête qui nous avoit séparés du *Ténare* et forcés de relâcher à Palma, capitale de Majorque. Mais la divine Providence, qui n'avoit cessé de veiller sur nous, nous dédommageoit bien par l'accueil empressé que nous recevions du clergé de cette ville. Ces messieurs, en effet, se faisoient un plaisir de nous offrir leurs services, de nous montrer la cathédrale et les autres églises, de nous faire connoître ce que Palma a de plus beau, ses palais et ses édifices bâtis par les Maures, quelques maisons religieuses qu'on a laissé subsister et qui ne vivent

(1) Il est vrai que les sentences du Coran, dont j'ai lu la traduction, ne parlent que de Dieu, de l'obligation de la prière, de vertus à pratiquer : rien en cela que de bon.

plus que des dons de la charité après avoir été riches. Tous ces objets étoient pour nous remplis d'intérêt : mais vous pouvez le croire, il me tardoit d'être à la fin du voyage, et Châlons me suivoit partout.

»J'y pensois, lorsque, prosterné devant l'autel où reposent les reliques de saint Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus, canonisé par le pape Léon XII, je priois ce grand serviteur de Dieu de nous obtenir la grâce d'imiter ses vertus, son habitude de la sainte présence, et cette profonde humilité dont il a été un modèle si parfait ; car, vous le savez peut-être, il n'étoit que frère portier dans le collége des Jésuites de Palma, et c'est dans cette modeste et obscure fonction qu'il est devenu saint et qu'il a gagné le ciel. Tâchons, avec l'aide de Dieu, de nous sanctifier dans les nôtres.

»J'y pensois, lorsque, visitant le saint évêque de cette ville et celui de Calahorra, qui y est exilé et qui y souffre persécution, nous allions vénérer dans leur personne des confesseurs de la foi et leur demander leur bénédiction : ils s'en défendoient par humilité et n'ont cédé qu'à nos instances, en nous demandant la nôtre. L'évêque de Palma avoit poussé même l'attention jusqu'à nous faire porter ses propres ornemens pour célébrer le saint sacrifice à l'autel de saint Alphonse Rodriguez. Quelle vénération et quelle dévotion il a inspirées à son peuple, non-seulement pour lui, mais pour ceux qui sont revêtus du caractère épiscopal ! Car, en sortant de l'église, on nous donnoit des marques si extraordinaires de respect, que nous en rougissions. Au reste, son clergé entre dans tous ses sentimens, souffrant avec une admirable patience les plus dures privations, comme tout celui de la malheureuse Espagne. Aussi, que ces hommes de foi, remplis de courage, savoient bien comprendre ce que nous leur disions, en leur répétant les paroles du maître : *Pressuram habebitis in mundo, sed confidite*, etc., etc.

»Que dirai-je encore ? Je pensois partout à Châlons et au diocèse, mais plus particulièrement à Hippone, lorsque, près du tombeau d'Augustin, je demandois pour moi à Dieu, par son intercession, un cœur enflammé d'amour pour en embraser les vôtres. »

Nous avons reçu, en même temps que la Lettre de Mgr de Prilly, une *Relation de la réception des reliques de saint Augustin à Bone*, imprimée dans cette ville même. L'auteur de cet opuscule plein d'intérêt exprime le vœu que Bone, où ont été rapportés les ossemens du grand docteur, ne se contente pas d'avoir pour lieu de prière une étroite et informe mosquée, enlevée aux musulmans, mais qu'elle élève dans ses murs une basilique chrétienne qui réunisse tout son peuple autour de l'autel d'Augustin.

« Les forces lui manquent pour un si grand ouvrage, nous dit-il, et c'est à la France chrétienne qu'elle tend la main pour venir à son secours. Dans des temps qui ne sont plus, les villes et les peuples s'unissoient pour faire monter jusqu'au ciel ces vastes cathédrales qui font votre gloire. De nos jours encore, la ville de Boulogne a vu naître et s'épanouir sur les bords de l'Océan un temple magnifique construit par la charité des fidèles. Pourquoi n'en seroit-il pas de même à Bone ? L'église de Boulogne ne conservoit pas comme nous dans son trésor les ossemens d'Augustin; mais les fidèles de cette ville avoient foi dans leur œuvre. Nous aussi avons foi dans cette œuvre qui ne peut manquer de s'accomplir : nous avons foi dans votre piété célèbre par tout le monde, foi dans votre générosité qui n'eut jamais de bornes, foi encore dans l'avenir de ce pays, que la civilisation chrétienne, Augustin à sa tête, va conquérir pour toujours.

» Nous dirons à l'Europe tout entière : Augustin ne fut pas seulement évêque d'une province d'Afrique, il fut aussi docteur de l'Eglise universelle, et ses

immortels ouvrages, traduits dans toutes les langues, font depuis des siècles la consolation du monde catholique. C'est à rendre à ses ossemens les honneurs qui leur sont dus que nous invitons tous les chrétiens; c'est une œuvre catholique par excellence : aussi nous ne doutons point que notre voix ne soit entendue, et que bientôt sur ces rives si long-temps désertes ne s'élève une église digne de lui, digne du monde chrétien. »

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Mgr Edouard Barron, vicaire apostolique de l'une et l'autre Guinée et de Sierra-Leone (Afrique occidentale), avoit à peine reçu la consécration épiscopale, qu'il s'est empressé de partir pour sa mission.

Il emmène avec lui bon nombre de missionnaires qui s'occuperont de répandre parmi ces peuples malheureux, surtout parmi les habitans les plus barbares et les plus sauvages de la Guinée, avec les bienfaits de la religion, ceux de la civilisation. Il est à espérer que cette entreprise si intéressante et si sainte, commencée sous les plus heureux auspices, encouragée, favorisée et soutenue de toutes les manières, sera couronnée d'un succès glorieux.

— Le jour consacré à sainte Catherine, vierge et martyre, les cardinaux se sont rendus, selon la coutume, à l'église dite de la Rose, dédiée en l'honneur de cette glorieuse héroïne du christianisme. Ils y ont assisté à la messe solennelle célébrée par M. l'archevêque de Colosse, vice-gérent de Rome. Les cardinaux ont été reçus et remerciés, après la cérémonie, par le cardinal Fransoni, protecteur de cette église et du monastère contigu.

— Un savant prêtre, M. Palma, professeur d'histoire ecclésiastique, vient de publier les leçons qu'il a données aux élèves de la Propagande et à ceux du séminaire romain. L'auteur s'est occupé des XIII et XIV siècles, si célèbres par la glorieuse conduite des Papes dans les grands débats élevés entre l'Eglise et l'empire; débats qu'ils surent calmer et éteindre avec tant de fermeté et de sagesse.

Il relève l'ignorance de ceux qui, pour illustrer le XIII siècle, n'ont trouvé rien de mieux que de lui donner le nom de siècle des Vaudois, d'après quelques hérétiques des vallées du Piémont. Il indique l'origine et les erreurs de ces sectaires, raconte le pontificat d'Innocent III, le plus grand Pontife que l'Eglise eût possédé à cette époque depuis saint Grégoire. Les chapitres 6, 7 et 8 rapportent l'histoire et les actes des 12, 13 et 14 conciles généraux, et le suivant fait connoître l'esprit général de ce siècle si malheureusement désolé par la lutte que les Guelfes, défenseurs des Papes, soutenoient contre les Gibelins, partisans de l'empereur. L'histoire du XIII siècle finit par un coup d'œil sur la collection des décrétales de Grégoire IX.

Dans le XIV siècle, l'auteur rapporte l'injuste et honteuse querelle de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII, et lave ce Pontife des taches qu'ont voulu lui imprimer plusieurs écrivains catholiques ou hétérodoxes. Il parle ensuite du concile de Vienne, et défend la mémoire de Clément V, si injustement outragée à raison de la suppression des Templiers, que M. Palma déclare bien méritée, nécessaire et désirée. Le chapitre 13 parle des Papes qui séjournèrent à Avignon et du schisme qui se manifesta pendant cette période. Enfin l'auteur termine par une exposition des erreurs que professoient les sectateurs de Wiclef et les Hussites.

Ce livre venge pleinement l'Eglise catholique des attaques lancées tant de fois contre elle, et que répètent encore aujourd'hui les protestans,

même les puséystes qui semblent se rapprocher de plus en plus de la vérité. En rétablissant ces faits, l'auteur a rendu un service immense aux protestans de bonne foi qui ne sont retenus dans l'erreur que par des préjugés historiques, fruits de la mauvaise foi des anciens écrivains.

---

PARIS. — Si nous avons rétabli, sous les yeux de nos lecteurs, les phrases supprimées par M. Damiron, avec ou sans le concours de MM. Cousin et Villemain, dans le livre posthume de M. Jouffroy, c'est qu'il résulte de ces passages que M. Jouffroy est mort sceptique, ce qui n'apparoît pas dans les *Nouveaux Mélanges*, tels que la *prudence* des chefs de l'Instruction publique (1) les a modifiés. M. l'évêque de Chartres avoit donc raison de reprocher à la philosophie de M. Jouffroy de laisser en question dans l'esprit l'immortalité de l'ame.

Montrons maintenant comment cet infortuné perdit la foi. Voici, d'après les *Nouveaux Mélanges*, sa confession sur ce point :

« Né de parens pieux et dans un pays où la foi catholique étoit encore pleine de vie au commencement de ce siècle, j'avois été accoutumé de bonne heure à considérer l'avenir de l'homme et le soin de son ame comme la grande affaire de ma vie, et toute la suite de mon éducation avoit contribué à former en moi ces dispositions sérieuses. Pendant longtemps les croyances du christianisme avoient pleinement répondu à tous les besoins et à toutes les inquiétudes que de telles dispositions jettent dans l'ame. *Aux questions qui étoient pour moi les seules qui méritassent d'occuper l'homme, la religion de mes pères* DONNOIT DES RÉPONSES; et ces réponses j'y croyois, et grâces à ces croyances la vie présente m'étoit claire, et par-delà je voyois se dérouler sans nuages l'avenir qui doit la suivre. Tranquille sur le chemin que j'avois à suivre dans ce monde, tranquille sur le but où il devoit me conduire dans l'autre, comprenant la vie dans ses deux phases, et la mort qui les unit, me comprenant moi-même, connoissant les desseins de Dieu sur moi, et l'aimant pour la bonté de ses desseins, j'étois heureux de ce bonheur que donne une foi vive et certaine en une doctrine qui résout toutes les grandes questions qui peuvent intéresser l'homme.

» Mais, dans le temps où j'étois né, il étoit impossible que ce bonheur fût durable, et le jour étoit venu où, du sein de ce paisible édifice de la religion qui m'avoit recueilli à ma naissance, et à l'ombre duquel ma jeunesse s'étoit écoulée, j'avois entendu le vent du doute qui de toutes parts en battoit les murs et l'ébranloit jusque dans ses fondemens. Ma curiosité n'avoit pu se dérober à ces objections puissantes semées comme la poussière dans l'atmosphère que je respirois par le génie de deux siècles de scepticisme. Malgré l'effroi qu'elles me causoient, et peut-être à cause de cet effroi, ces objections avoient fortement saisi mon intelligence.

» En vain mon enfance et ses poétiques impressions, ma jeunesse et ses religieux souvenirs, la majesté, l'antiquité, l'autorité de cette foi qu'on m'avoit enseignée, toute ma mémoire, toute mon imagination, toute mon ame, s'étoient soulevées et révoltées contre cette invasion d'une incrédulité qui les blessoit profondément : mon cœur n'avoit pu défendre ma raison.

» L'autorité du christianisme une fois mise en doute à ses yeux, elle avoit senti

(1) Puisque nous parlons de la *prudence* des chefs de l'Université, nous consignerons ici, sur le témoignage de M. Pierre Leroux, ces paroles que lui a un jour adressées M. Cousin : « Je crois que le catholicisme en a encore pour trois cents ans *dans le ventre*. En conséquence, je tire très-humblement mon chapeau au catholicisme, et je continue la philosophie. » Ce mot ne nous étonne point dans la bouche du politique qui a dit qu'il faut « contenir le clergé *en le ménageant*. »

trembler dans leur fondement toutes ses convictions; elle avoit dû, pour les raffermir, en examiner la valeur, et, avec quelque partialité qu'elle fût entrée dans cet examen, elle en étoit sortie sceptique. C'est sur cette pente que mon intelligence avoit glissé, et que peu à peu elle s'étoit éloignée de la foi.

» Mais cette mélancolique révolution ne s'étoit point opérée au grand jour de ma conscience: trop de scrupules, trop de vives et saintes affections me l'avoient rendue redoutable pour que je m'en fusse avoué les progrès. Elle s'étoit accomplie sourdement par un travail involontaire dont je n'avois pas été complice, et depuis long-temps je n'étois plus chrétien, que dans l'innocence de mon intention j'aurois frémi de le soupçonner ou cru me calomnier de le dire. Mais j'étois trop sincère avec moi-même, et j'attachois trop d'importance aux questions religieuses, pour que, l'âge affermissant ma raison, et la vie studieuse et solitaire de l'école fortifiant les dispositions méditatives de mon esprit, cet aveuglement sur mes propres opinions pût long-temps subsister.

» Je n'oublierai jamais la soirée de décembre, où le voile qui me déroboit à moi-même ma propre incrédulité, fut déchiré. J'entends encore mes pas dans cette chambre étroite et nue, où long-temps après l'heure du sommeil j'avois coutume de me promener; je vois encore cette lune à demi-voilée par les nuages, qui en éclairoit par intervalle les froids carreaux. Les heures de la nuit s'écouloient, et je ne m'en apercevois pas; je suivois avec anxiété ma pensée, qui de couche en couche descendoit vers le fond de ma conscience, et, dissipant l'une après l'autre toutes les illusions qui m'en avoient jusque là dérobé la vue, m'en rendoit de moment en moment les détours plus visibles.

» En vain je m'attachois à ces croyances dernières comme un naufragé aux débris de son navire; en vain, épouvanté du vide inconnu dans lequel j'allois flotter, je me rejetois pour la dernière fois vers mon enfance, ma famille, mon pays, tout ce qui m'étoit cher et sacré : l'inflexible courant de ma pensée étoit plus fort; parens, famille, souvenirs, croyances, il m'obligeoit à tout laisser; l'examen se poursuivoit plus obstiné et plus sévère à mesure qu'il approchoit du terme, et il ne s'arrêta que quand il l'eut atteint. Je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avoit plus rien qui fût debout (1).

» Ce moment fut affreux; et quand, vers le matin, je me jetai épuisé sur mon lit, il me sembla sentir ma première vie, si riante et si pleine, s'éteindre, et, derrière moi, s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée, où désormais j'allois vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venoit de m'y exiler, et que j'étois tenté de maudire. Les jours qui suivirent cette découverte furent les plus tristes de ma vie. Dire de quels mouvemens ils furent agités seroit trop long. Bien que mon intelligence ne considérât pas sans quelque orgueil son ouvrage, mon ame ne pouvoit s'accoutumer à un état si peu fait pour la foiblesse humaine : par des retours violens, elle cherchoit à regagner les rivages qu'elle avoit perdus; elle retrouvoit dans la cendre de ses croyances passées des étincelles qui sembloient par intervalles rallumer sa foi.

» Mais les convictions renversées par la raison ne peuvent se relever que par elle, et ces lueurs s'éteignoient bientôt. Si, en perdant la foi, j'avois perdu le souci des questions qu'elle m'avoit résolues, sans doute ce violent état n'auroit pas duré plus long-temps, la fatigue m'auroit assoupi, et ma vie se seroit endormie comme tant d'autres, endormie dans le scepticisme. Heureusement il n'en étoit pas ainsi : jamais je n'avois mieux senti l'importance des problèmes que depuis que j'en avois perdu la solution. J'étois incrédule, mais je détestois l'incrédulité: ce fut-là ce qui décida de la direction de ma vie. Ne pouvant supporter l'incertitude sur l'énigme de la desti-

(1) Suit une phrase supprimée par M. Damiron, mais rétablie dans notre dernier numéro, page 452, colonne 2.

née humaine, n'ayant plus la lumière de la foi pour la résoudre, il ne me restoit que les lumières de la raison pour y pourvoir. Je résolus donc de consacrer tout le temps qui seroit nécessaire, et ma vie s'il le falloit, à cette recherche : c'est par ce chemin que je me trouvai amené à la philosophie, qui me sembla ne pouvoir être que cette recherche même. »

M. Jouffroy voulut fonder en France une sorte d'école expérimentale, à la façon des Ecossais. Il crut, pendant plusieurs années, que la philosophie, plongée jusque là, non-seulement dans les ténèbres, mais dans le néant absolu, attendoit un Galilée, et qu'il seroit ce Galilée. La question est maintenant jugée. Sa méthode ne se relèvera jamais du discrédit où elle est tombée. M. Jouffroy a consumé en partie ses forces dans cette fosse obscure où M. Cousin le fit descendre avec lui, et le laissa, sans y rester lui-même. Fatigué et dégoûté de la méthode expérimentale, il a écrit quelques pages à la façon de Montaigne, dont il se rapprochoit par le scepticisme. Il tient, en effet, à cette chaîne, dont Montaigne est le point de départ traditionnel, et il en est le dernier chaînon. M. Jouffroy est mort sceptique, au bout du sillon ouvert par Montaigne.

Mais, à la différence de ceux qui, moins amis de la vérité et de la vertu, s'arrangent du mal et peuvent exister dans le doute et le mensonge, cette ame souffroit cruellement du doute. Même avant la longue maladie qui, de crise en crise, l'a mené lentement à la tombe, cet homme, si calme et si plein de sérénité en apparence, étoit comme un vaincu qui connoît sa défaite. Même dans ses années de jeunesse, de 1825 à 1830, qui précédèrent ces autres années troublées par les mauvaises heures de la politique et des affaires, il y a une tristesse visible, malgré tous les voiles dont on la cache. M. Jouffroy prenoit volontiers l'air d'un stoïcien, mais il laissoit l'idée d'un homme désolé. La chute de cet esprit dans l'erreur a causé et cette tristesse, et cette mort prématurée.

La lutte du scepticisme et de la foi s'est trahie, comme nous l'avons dit naguère, dans une conversation de M. Jouffroy avec le curé (M. Martin de Noirlieu) de la paroisse sur laquelle il habitoit. C'étoit presqu'à la veille de sa fin ; et, pénétré de cette pensée que *les philosophes bâtissent sur un sable mouvant*, il disoit que *le prêtre catholique a une telle mission à remplir*. En ce moment sans doute, un reflet des jours si purs de sa jeunesse éclairoit son esprit. Et pourtant il est mort sceptique !

Malgré les suppressions opérées par M. Damiron, la pensée de M. Jouffroy échappe. La voilà gravée de nouveau ; et, comme ces héros de Tacite qui paroissoient d'autant plus qu'on avoit supprimé leurs images, elle brillera d'autant plus qu'on a voulu l'anéantir.

Terminons par une considération pratique et d'un bien triste à-propos. Livrer la jeunesse à des maîtres sceptiques, n'est-ce pas vouloir conduire les jeunes gens vertueux au désespoir et au suicide, et les jeunes gens vicieux au crime et à l'échafaud ? Dans les voies du bien, le scepticisme fait des Jouffroy ; dans les voies du mal, il fait des Lacenaire.

— Ce n'est pas en musique, mais en plain chant, que sera exécutée la messe de Noël dans Notre-Dame de Paris. L'Introït, le Graduel, la Communion, seront chantés à l'unisson par un chœur de six cents voix environ. Le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo* s'enrichiront du faux-bourdon le plus sévère. A l'élévation, un chœur de Palestrina, et à l'offertoire un chœur de Marcello, seront les seuls morceaux qu'on n'entendra pas en plain-chant pur.

ANGLETERRE. — Les Sociétés du *Rosaire-Vivant*, qui se sont déjà répandues dans une grande partie de l'Irlande, commencent maintenant à se former dans le nord de l'Angleterre, où plusieurs membres du clergé ont adopté des mesures pour la pratique journalière de ces actes de dévotion qui ont reçu la sanction de Sa Sainteté.

— Un des faits qui caractérisent le mieux la situation de l'Eglise anglicane, c'est que la partie la plus protestante de cette Eglise fait de son existence une question d'argent. On sait quelles richesses possède le clergé anglican : le primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry, jouit d'un revenu de 20,000 livres sterling (500,000 fr.), et le revenu total de son Eglise, celle de l'Angleterre proprement dite, sans parler de l'Ecosse et de l'Irlande, s'élève à 8 millions sterl. (200 millions de francs).

Ce que veut le clergé anglican, c'est que l'Eglise anglicane reçoive des fonds assez considérables pour former des établissemens d'éducation populaire et s'emparer de l'esprit d'une nation qui lui échappe.

La *Gazette*, qui est comme le moniteur de l'Eglise anglicane et qui porte ce titre : *Church and State* (l'Eglise et l'Etat), disoit, il y a peu de temps, « qu'il y a quelques années, il ne restoit guère de l'Eglise d'Angleterre que l'édifice, la nef, le clocher et la cloche. »

IRLANDE. — Les prélats d'Irlande ont décidé, dans le synode qu'ils viennent de tenir à Dublin, qu'une traduction irlandaise de la Bible seroit prochainement publiée, et ils ont souscrit aussitôt pour 1,300 exemplaires. L'archevêque de Tuam a fondé dans sa métropole une chaire de langue irlandaise, afin d'entretenir le goût et la culture de cet idiome, qui n'est plus guère connu et parlé, même en Irlande, que par les habitans de la campagne. Dans plusieurs diocèses de ce royaume, des catéchismes vont aussi être publiés dans la langue nationale. Le soin de traduire la Bible a été confié au révérend Laftus, docteur en théologie, qui réunit toutes les qualités désirables pour faire ce grand travail.

BELGIQUE. — Le *Journal des Petites Affiches de Louvain* annonce la mort de M. l'abbé Helsen, qui a eu lieu vendredi dernier. Un peu avant son agonie, il a prié instamment un prêtre de lui donner encore une fois l'absolution générale. Ses derniers momens ont été des plus édifians et ont attesté de nouveau la sincérité de sa conversion.

ESPAGNE. — On vient d'intenter un procès au gouverneur ecclésiastique du diocèse de Tudela (Navarre), parce qu'il a refusé d'autoriser de son assistance la mise hors du cloître d'une religieuse dominicaine. C'est en vain qu'il a écrit au chef politique qu'il étoit prêt à obéir à toutes les lois de l'Etat, pourvu qu'on n'exigeât pas de lui la violation de celles de l'Eglise et la désobéissance au Souverain Pontife. Le digne agent du pouvoir d'Espartero n'en a pas moins persévéré à réclamer l'assistance de l'Eglise contre les canons de l'Eglise ; mais le gouverneur ecclésiastique a répondu, avec une inébranlable fermeté, qu'il s'en tiendroit *jusqu'à la mort* à ce qu'il avoit écrit au chef politique. On s'est occupé, la nuit même qui a suivi cette réponse, d'arracher la religieuse du couvent, et le gouverneur ecclésiastique sera poursuivi pour avoir refusé de violer les lois qu'il a mission de maintenir et de faire exécuter.

HOLLANDE. — Le 30 octobre sont

morts les deux membres les plus âgés du clergé de l'archiprêtré de la Hollande, M. Van Kokkelink, ancien curé du béguinage à Amsterdam, à l'âge de 85 ans; et M. Kok, curé depuis 1789 à Heemskerk, à l'âge de 86 ans et après 63 années de prêtrise. Il est remarquable que son prédécesseur avoit desservi cette paroisse pendant 40 ans; de sorte que depuis 93 ans il n'y a eu que deux curés.

### POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Si quelque chose peut donner l'idée de l'infirmité du pouvoir, c'est d'entendre les journaux de son propre parti calculer pour ainsi dire chaque matin les jours et les heures de vie qui lui restent. A chaque élection, à chaque renouvellement de session, à chaque vote un peu important de la chambre des députés, on l'avertit que son existence ne tient qu'à un fil, et qu'il y a toujours à sa porte des héritiers qui attendent impatiemment sa succession.

Cette situation d'oiseaux sur la branche, où l'on n'a cessé de voir tous les ministres de juillet les uns après les autres, se trouve assez bien définie par le *Constitutionnel*, quand il appelle cela un jeu d'échecs qu'on peut jouer avec les différens groupes qui manœuvrent sur l'échiquier des chambres. « Les combinaisons compliquées, dit-il, à l'aide desquelles se forment les majorités de circonstance, n'aboutissent à rien de durable; et après la partie perdue ou gagnée, tout se confond de nouveau et tout est à recommencer. »

Voilà qui est bien décrit et qui peint à merveille notre façon de vivoter en France depuis douze ans. Oui, la chose est vraie, ce sont des groupes de députés qui manœuvrent sans cesse entre eux sur l'échiquier pour savoir qui gagnera la partie et aura notre toison. Nous sommes les pièces de leur jeu d'échecs, et rien n'est plus passif que nous, assurément.

Passe encore si c'étoit une preuve de richesse pour la France que de posséder tant de groupes d'hommes politiques plus capables les uns que les autres de lui venir en aide pour la sortir de sa maladie. Mais non, elle a beau changer de médecins, elle ne rencontre toujours que des empiriques de la même espèce. Il ne lui revient absolument rien de leurs parties d'échecs. Laissée dans le gâchis par ceux qui les perdent, elle reste dans le gâchis sous ceux qui les gagnent. Et l'on veut encore qu'elle prenne part aux changemens de ministère; on veut qu'elle s'échauffe pour l'un plutôt que pour l'autre! En vérité, il n'y a pourtant pas de quoi.

Une circonstance des plus malheureuses pour l'Espagne, c'est que l'homme qui dispose actuellement de son sort se trouve comme entraîné par la force des événemens à s'enfoncer de plus en plus dans la haine publique. Il est possible que dans quelque temps d'ici il ne voie plus de sûreté pour lui et pour les ministres de sa fureur, qu'à garder le pouvoir et à s'en faire un rempart contre la vengeance de ses victimes. Les Sylla sont rares; dans le cours de deux mille ans il ne s'en voit qu'un qui ait l'audace de braver les haines amassées sur sa tête par ses proscriptions sanglantes. Il n'est pas dit qu'Espartero ait le même courage, et qu'après avoir broyé l'Espagne sous son joug, il ose se dessaisir de la dictature qui sert aujourd'hui à le protéger.

### PARIS, 7 DÉCEMBRE.

Louis-Philippe est venu aujourd'hui s'installer aux Tuileries avec sa famille.

— On annonce comme très-prochain un mouvement dans les sous-préfectures, semblable à celui qui vient d'avoir lieu pour les préfectures. On assure entre autres que les sous-préfets de Soissons, Valenciennes, le Havre, et deux ou trois autres doivent être nommés à des sous-préfectures plus importantes.

— La préfecture du département de la Nièvre vient d'être promue à une classe plus élevée: le traitement du préfet, qui n'étoit que de 16,000 fr., a été porté à

20,000 fr. depuis la nomination de M. Paulze-d'Ivoy.

— Le N° 9[illegible]2 du *Bulletin des Lois* publie deux ordonnances, en date du 29 novembre dernier, qui créent une chambre temporaire dans chacun des deux tribunaux de première instance de Limoges et de Nantes.

— On annonce que M. le comte de Montalembert, pair de France, a failli périr avec toute sa famille en vue de l'île de Madère. Le bâtiment qui le portoit a été assailli par une effroyable tempête. Il est entré dans le port comme par miracle, mais entièrement désemparé. Le sacrifice de tout le chargement, qui a été jeté à la mer, a seul sauvé l'équipage.

— M. le maréchal Marmont, duc de Raguse, a dit-on, le projet de venir d'Autriche à Paris et d'y faire un assez long séjour.

— Le ministère avoit vu, dans la publication d'un *Bulletin judiciaire* ajouté au journal la *Presse,* une feuille *distincte;* il avoit en conséquence intenté une poursuite contre le gérant signataire, comme ayant contrevenu à la loi du 19 juin 1819, en ne versant pas le cautionnement que cette loi exige. Mais le tribunal, contrairement aux conclusions de l'avocat du roi, a renvoyé M. Dujarrier des fins de la plainte, sans dépens.

— L'entreprise des pompes funèbres de la ville de Paris a été affermée dernièrement. L'article 53 du cahier des charges, accepté par le nouvel adjudicataire, est ainsi conçu : « Pour faciliter aux familles les commandes qu'elles auront à faire, l'entrepreneur aura, pour recevoir et régler les commandes, dans chacune des douze mairies, un préposé sédentaire choisi par lui. Ces préposés devront être agréés par MM. les maires et remplacés à leur première réquisition par l'entrepreneur. Ils seront de droit révocables par le préfet. »

— Pendant quatre jours, Paris est resté enveloppé d'un brouillard comme on n'en voit qu'aux bords de la Tamise. Dans plusieurs passages, on a été obligé d'allumer le gaz dès le matin. Sur certains points difficiles, même avant la nuit, les omnibus et les diligences se faisoient précéder par des torches, et beaucoup de cochers en étoient réduits à conduire leurs chevaux à la main.

Il paroît que ce brouillard s'est étendu assez loin de Paris, car les diligences et les malles-postes ont éprouvé des retards. Aujourd'hui le temps s'est un peu éclairci.

— M. le maréchal-de-camp d'Arbouville, qui a long-temps commandé la brigade active de Mostaganem, vient de rentrer en France. Il est remplacé, en Algérie, par le général Gentil.

— Des nouvelles reçues au ministère de la guerre annoncent qu'un incendie a éclaté à Bone (Afrique), dans les bâtimens du gouvernement. Quinze à dix-huit chevaux ont été endommagés.

— Une lettre de Tlemcen, du 20, annonce que le général Bedeau venoit de faire, dans le cercle, deux courses; l'une de onze jours et l'autre de sept, pour faire payer l'*achour* (impôt). Il a partout rencontré les assurances les plus positives de la bienveillance des habitans.

— *Le Messager* publie un rapport du général de Bar, commandant à Alger, en l'absence du gouverneur-général, parti pour son expédition d'hiver. Le général de Bar transmet au ministre les détails qui lui sont donnés par le capitaine d'artillerie Charras, que le général Lamoricière envoyoit de Mascara auprès du gouverneur, pour lui rendre compte de ses dernières opérations.

Le général Lamoricière a poursuivi de nouveau cette masse de tribus qu'Abd-el-Kader conduisoit à sa suite, et qu'il avoit fait sortir de leur territoire, pour les empêcher de se soumettre aux aghas et aux kalifas nommés par l'autorité française. Ces tribus ont eu encore à subir de nouvelles souffrances pour se dérober à la poursuite intelligente et acharnée du général Lamoricière.

La population qui émigroit à la suite de la famille de l'émir comptoit environ trente mille ames, et elle a enterré plus de deux mille cadavres. Pendant quatre

jours, elle n'a eu pour s'abreuver que de l'eau salée qui a produit cette grande mortalité.

Après un combat de cavalerie dans lequel Abd-el-Kader manqua de rester prisonnier au bord d'un torrent, ayant rejoint l'émigration avec les débris de sa cavalerie régulière, il fit tous ses efforts pour l'empêcher de se dissoudre; mais il ne put y parvenir; tout se dispersa. Les Krallefas en particulier reprirent la route de leur pays, rapportant les corps de quatorze individus de marque de leur tribu.

Le général auroit pu les atteindre facilement et achever leur ruine, car ils étoient hors d'état de fuir et de se défendre; il préféra user de clémence, tout en prenant des garanties sérieuses. Il leur dit donc qu'il leur accorderoit l'aman, mais il y mit pour conditions que tous les grands de la tribu, qu'il désigna par leurs noms, viendroient le demander; qu'ils lui livreroient des otages à son choix, qui seroient emmenés à Mascara, et qu'enfin la tribu laboureroit tous les endroits qu'il lui indiqueroit. Ces conditions étant acceptées, la division se remit en marche pour Mascara, où elle rentra le 17 novembre. La soumission des Krallefas complète celle de tout le pays compris entre le territoire de Maroc et la rive gauche de la Mina.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le baron du Pille, ancien député de l'Oise, vient de mourir en son château de Bertichère, dans un âge avancé, après avoir reçu avec de grands sentimens de piété les consolations de la religion.

— Près de 500 personnes s'étoient rendues de différentes villes à Montreuil-sur-Mer, pour prendre part à la vente des 2 ou 3,000 caisses de thé, recueillies après le naufrage du bâtiment anglais *Reliance*. Cette vente a produit 87,000 f. Un négociant hollandais, qui avoit l'intention de tout acheter, est arrivé un jour trop tard.

— Le 3 décembre, la cour d'assises de l'Eure a condamné à la peine de mort le nommé Dangeul, âgé de 39 ans, ouvrier cordonnier, déclaré coupable : 1° d'avoir, le 19 avril, à Puteaux, près Paris, commis avec préméditation un homicide volontaire sur la personne du sieur Saint-Omer, homicide accompagné de vol; 2° d'avoir, le 8 mai, en la commune de Miserey, près Evreux, tenté de commettre, avec préméditation, un homicide volontaire sur la personne d'une femme Deniot, tentative qui a eu pour objet de préparer, faciliter ou exécuter un vol.

— Aux termes d'une ordonnance du 29 novembre, les bureaux de douanes placés aux stations de Tourcoing et de Roubaix, sur le chemin de fer de la frontière belge à Lille, et à la station de Saint-Saulve, sur le chemin de fer de la même frontière à Valenciennes, sont ouverts provisoirement à l'importation des laines en masse, ainsi que des marchandises désignées par les articles 20 de la loi du 28 avril 1816, et 8 de la loi du 27 mars 1817, et au transit des marchandises de toute espèce.

— On s'occupe à Châlons de la fondation d'une société qui auroit pour but d'arriver à l'extinction complète de la mendicité dans le département de la Marne.

— On annonce de Toul que M. Croissant, député, vient d'éprouver une attaque d'apoplexie.

— Le conseil municipal d'Ancemont (Meuse) vient de décider que l'instruction seroit gratuite dans les écoles des deux sexes, et il a voté sur la caisse municipale une subvention suffisante pour indemniser les instituteurs de la suppression des rétributions mensuelles. Pareille mesure a été adoptée par le conseil municipal de Landrecourt.

— On lit dans un journal de Lyon, du 3 décembre :

« L'imprudence naturelle aux entrepreneurs de constructions a occasionné un grand malheur avant-hier dans la nouvelle église des Brotteaux, à Lyon. Un échafaudage mal construit, à la hauteur de la voûte, s'est tout à coup écroulé avec les sept ouvriers maçons qu'il portoit.

[D]eux de ces infortunés, tombés de si [h]aut, sont restés morts sur la place; [t]rois, grièvement blessés, ont été trans[p]ortés à l'hôpital; les deux autres n'ont [e]u que fort peu de mal. »

— Une centenaire, Marie-Caton Bon[j]our, est morte la semaine dernière à [S]alins, dans le Jura. Elle étoit née le 13 [a]vril 1742.

— On lit dans le *Mémorial des Pyré[n]ées* :

« Après les violentes secousses atmo[s]phériques que nous avons éprouvées la [s]emaine dernière, notre température s'est [a]méliorée d'une manière notable. Nous [a]vons depuis quelques jours un véritable [c]limat de printemps. »

— M. Cazaux, président du tribunal de [1]re instance de Lourdes (Hautes-Pyré[n]ées), vient de mourir dans un âge peu [a]vancé.

---

## EXTÉRIEUR.

Quoique le brouillard empêche depuis [q]uatre jours la transmission des nouvelles [t]élégraphiques, on est à peu près fixé sur [le] sort de Barcelone. La nouvelle junte trai[t]oit encore le 2 décembre avec Espartero [sur] les conditions de la capitulation. Mais le régent tenoit à ce que la ville se rendît à discrétion ; et elle ne se trouvoit pas en position de lui rien refuser. Il ne pouvoit plus être question que de savoir quel usage il feroit de son pouvoir discrétionnaire. A en juger par la multitude d'habitans qui se réfugioient dans les montagnes, on n'auguroit pas favorablement de ses dispositions. Tout le monde étoit dans la terreur.

Du reste Espartero est averti par les propositions de la junte de ce qui soulève le plus l'esprit de la Catalogne en général et de Barcelone en particulier. Ce qu'on lui demandoit avec le plus d'instance étoit l'éloignement du général Van Halen et du féroce Zurbano. Certainement il n'aura pas eu égard à ce cri de l'opinion publique. Mais enfin il le connoît, et quand le premier mouvement de la vengeance sera passé, il s'en souviendra peut-être.

— Toutes les forces maritimes dont le régent a pu disposer ont été réunies devant Barcelone pour en former le blocus. On ne sache pas que la poignée d'hommes décidés qui s'étoient retirés dans un fort de la place pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, aient changé de résolution. Les journaux de la frontière et les correspondances privées donnent toujours à entendre que c'est une détermination bien arrêtée.

— Un journal annonce que le tuteur d'Isabelle II a pris deux millions sur la liste civile de sa pupille pour subvenir aux frais de l'expédition contre Barcelone. Si cet usage s'établissoit partout, cela contribueroit à fortifier le système de paix à tout prix ; et il y a des pays où l'on y regarderoit de plus près que jamais pour se mettre en dépense de guerre.

— Parmi les réfugiés de Barcelone qui sont arrivés les premiers à Perpignan, se trouve un certain nombre de magistrats et d'officiers supérieurs.

— A la date du 3 on avoit appris à Marseille que Barcelone avoit capitulé et s'étoit remise sans conditions à la discrétion d'Espartero. Cette nouvelle est si vraisemblable, que quand on ne l'auroit pas reçue on pourroit très-bien l'admettre comme vraie.

— Le parquet de la cour royale de Bruxelles, considérant les circonstances de la cause, vient de s'entendre avec les conseils de M. Caumartin pour que cet inculpé n'ait pas à subir la détention préventive pendant une instruction nécessairement fort longue.

M. Caumartin a pris l'engagement de se constituer prisonnier la veille des débats, qui ne s'ouvriront pas avant les premiers jours de février.

— Plusieurs feuilles anglaises font un triste tableau de la misère qui accable les classes ouvrières de la population.

— Le *Times* prétend que le gouvernement britannique doit profiter du traité de paix conclu avec la Chine pour mettre un terme au commerce de l'opium.

— L'Afghanistan est décidément évacué. Les journaux anglais de l'Inde ap-

plaudissent à cette mesure. La prudence et l'économie la conseilloient à l'Angleterre. Les postes que ses troupes occupoient dans ce pays coûtoient annuellement 690,000 liv. st., et le commerce que l'on y faisoit alloit à peine à la moitié. Or, l'Angleterre sait trop bien calculer pour n'avoir pas renoncé à la mauvaise spéculation qu'elle avoit entreprise.

— Pendant plusieurs jours, le tribunal de police correctionnelle de Mayence s'est occupé d'une affaire de complot non révélé contre la sûreté intérieure de la confédération germanique, et notamment contre le grand-duché de Hesse. Tous les prévenus ont été acquittés le 1er décembre.

— Des lettres de Berlin annoncent que le comte de Nassau (l'ancien roi de Hollande) continuera sa résidence dans cette ville, durant cet hiver encore, et n'entreprendra son voyage en Hollande que vers Pâque.

— Un ukase de l'empereur de Russie, récemment publié, réduit à dix années le temps de service des soldats.

— Le juge d'une cour d'assises du Bas-Canada, prononçant, dans le cours de l'hiver dernier, une sentence de mort contre un nommé John Jones, convaincu de meurtre, lui a adressé cette *bienveillante* allocution :

« Jones, l'intention de la cour étoit de différer, selon l'usage, votre exécution jusqu'au printemps prochain, et de vous accorder un sursis de six semaines ; mais la saison est rigoureuse, la prison est dans un état affreux de délabrement, faute de fonds pour la réparer ; il manque des vitres à la cellule des condamnés : toutes les cheminées fument, et l'on n'a pas même d'argent pour acheter du combustible ; vous seriez ainsi privé de sommeil et de tout ce qui pourroit adoucir l'horreur de votre sort. La cour a donc pensé que vous préféreriez expier vos peines le plus tôt possible ; en conséquence, vous serez pendu dès demain matin. Le shériff aura soin de vous faire servir un déjeuner *confortable*. »

L'exécution, si l'on en croit un journal du pays, a eu lieu effectivement le lendemain.

— A la date du 1er novembre, de nouvelles négociations étoient entamées à Constantinople sur les affaires du Liban. Le ministre plénipotentiaire du gouvernement français avoit déjà eu plusieurs conférences avec le ministre des affaires étrangères de la Porte.

— Des lettres d'Athènes, du 12 novembre, venues par la voie d'Ancône, nous apprennent que sir E. Lyons et l'ambassadeur de France à Athènes ont remis au ministre des affaires étrangères des notes dans lesquelles ils se plaignent vivement de l'exagération des tarifs de douanes et annoncent que les relations du commerce avec la Grèce deviendroient impossibles si le tarif n'étoit pas modifié. Le gouvernement a nommé une commission pour examiner cette affaire. On pense qu'un nouveau tarif de douanes sera prochainement publié.

— La ville de Bergame, dans l'Asie Mineure, vient d'être submergée presque en entier dans une inondation survenue par suite de pluies diluviales. Tout le quartier turc a été enlevé par les eaux ; 400 personnes et au-delà y ont perdu la vie. Le palais du gouverneur et la prison ont été renversés de fond en comble.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

---

BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr 25.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 60 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3310 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 107 fr. 35 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/2.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e,
rue Cassette, 29.

.MI DE LA RELIGION
oît les Mardi, Jeudi
Samedi.

)n peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

·N° 3683.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

## )GE DE M. L'ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS, PAR M. LE BARON PASQUIER.

La séance de réception du successeur de M. d'Hermopolis fera époque ns les annales de l'Académie fran- se. Comme M. le comte Molé, . le baron Pasquier a tenu le lan- ge d'un chrétien : la religion a pu de lui les hommages auxquels e avoit droit, et la mémoire de Frayssinous, l'un de ses plus il- tres pontifes, a été dignement cé- brée par le récipiendaire. Voici les ncipaux passages de ce discours. us n'hésitons pas à en donner de ges extraits, parce qu'il nous ap- oît comme un symptôme rassu- it, et comme le gage public des positions dont on semble animé, s les hautes régions du pouvoir, à ard de l'Eglise.

« Il est des circonstances qui se re- ucent peu dans la vie d'un homme inaire, mais qu'on se plaît à recueillir nd elles laissent apercevoir les pre- rs indices d'une belle destinée, d'un id avenir : M. l'évêque d'Hermopo- étoit originaire du département de eyron, de l'une de ces contrées où nature forte et sévère donne volon- s aux hommes qu'elle produit un ca- ère sérieux et méditatif, qni les rend nemment propres aux fonctions du it ministère et à l'accomplissement devoirs qu'il impose. Aujourd'hui ne, à l'heure où je parle, l'Eglise de nce ne compte-t-elle pas dans son trois archevêques dont l'un est re- t de la pourpre, et quatre évêques sont tous nés et ont reçu leur pre- e éducation dans les mêmes lieux où ula la studieuse jeunesse de M. Frays- us ?

» Issu d'une famille honorable et l'aîné de cette famille, il étoit naturellement appelé à profiter des avantages que lui assuroit cette situation; mais aussitôt qu'il fut en âge de faire un choix, sa vocation se déclara pour l'état ecclésiastique, et elle le conduisit à Paris, où il entra dans une communauté que dirigeoient les prêtres de Saint-Sulpice. Il fut ordonné prêtre en 1789, à la veille, par conséquent, du rude combat qui alloit bientôt s'engager entre l'esprit novateur de cette époque, et l'attachement aux principes et aux devoirs religieux dont le clergé ne pouvoit se départir. On ne sait que trop à quelles persécutions ce combat vint aboutir.

» M. Frayssinous n'avoit encore rempli aucune des fonctions pour lesquelles le serment, demandé au nom de la constitution civile du clergé, fut alors exigé; et lorsque l'orage révolutionnaire éclata dans toute sa violence, il put y échapper en regagnant sa terre natale. Les montagnes du Rouergue lui offrirent, au sein de sa famille, un asile qu'il partagea avec un parent, avec un ami, ecclésiastique comme lui, qui fuyoit devant les mêmes dangers, dont la vie (M. Frayssinous me sauroit gré de rappeler ce souvenir) s'est dès-lors presque entièrement associée à la sienne, et qui déjà l'a rejoint dans un autre monde. C'étoit M. l'abbé Boyer, dont la modestie n'a jamais voulu franchir les bornes de l'enceinte où il s'est, avec tant de succès, consacré aux travaux de l'enseignement ecclésiastique. Dans cet asile, dans cette profonde retraite, et dans la société d'un tel ami, les méditations du jeune prêtre durent prendre naturellement le caractère qui s'est depuis manifesté dans tous les actes de sa vie. Quel temps, en effet! et quelle matière n'offroit-il pas aux réflexions d'un esprit qui étoit encore capable de le considérer d'un œil ferme, et de le juger

avec toute la plénitude de sa raison! Il étoit impossible que la férocité toujours croissante de tant de scènes à jamais déplorables et répétées en tant de lieux, au nom d'une liberté qu'elles déshonoroient, ne soulevât pas dans les ames indignées des ressentimens qui iroient enfantant chaque jour de nouvelles calamités. Contre de tels maux, contre un tel danger, aucun secours ne pouvoit être plus efficacement invoqué que celui de la religion : oppresseurs et opprimés, elle parleroit à tous au même titre, avec même autorité, avec même bonté. Ne devoit-elle pas toujours en effet, cette religion de paix, se montrer patiente et miséricordieuse? Ne devoit-elle pas toujours tendre la main aux foibles, courir après les égarés, et tenter de ramener même les plus coupables? Ne vouloit-elle pas surtout que rien ne fût épargné pour préserver les cœurs dont l'innocence n'étoit point encore pervertie?

» Ce peu de mots doit suffire pour indiquer la voie qui s'offrit aussitôt à la pensée de M. Frayssinous, et où la solidité de son esprit, où les lumières de sa conscience n'ont jamais cessé de l'affermir.

» Lorsque le terme fut enfin venu de l'époque la plus violente dans la terrible crise où se voyoit engagée la société française tout entière, il lui fut permis de se consacrer aux modestes fonctions d'un vicariat dans la commune qu'il habitoit. Son séjour n'y fut pas de courte durée : huit années de sa vie s'y sont écoulées, et il ne faudroit pas se plaindre de la longueur d'une retraite aussi profonde, car elle a été très-favorable aux études qui l'ont si bien préparé à la mission qu'il devoit incessamment remplir. On croit que le plan de ses conférences fut, dès cette époque, arrêté dans son esprit.

» Rappelé dans la capitale pour concourir, en 1801, avec les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, à l'instruction supérieure qui se réorganisoit au sein des études théologiques, M. Frayssinous y arriva dans des circonstances qui ressembloient peu à celles où il s'étoit vu obligé

d'en sortir : le pouvoir étoit enfin
venu protecteur, et il offroit un
tous ceux qui consentoient à le
noître, à se ranger sous sa loi ; un
de pacification générale avoit
dans le plus grand nombre des
mais les moyens pour y parveni
soient encore beaucoup à désirer.

» Dans cette France où tout éto
mirablement disposé pour le dév
ment de la force des armes et de
sance qui alloit incessamment
de conquêtes en conquêtes, le pr
génie que la gloire et la fortune
avec tant de rapidité à un ran
voisin du rang suprême n'avoit ri
qui fût préparé, je ne dirai pas
ment, mais avec la moindre a
d'efficacité, pour le rétablisseme
ordre tutélaire, premier besoin
tés, et dont l'absence, depuis di
se faisoit si cruellement sentir.
ou l'impuissance avoient donc
plètes sur ce point capital, jusq
où le premier consul entrepri
grande œuvre de porter remèd
grand mal. Il y avoit déployé
qui le caractérisoit dans toutes
lutions où sa conviction étoit
profonde, et le succès n'avoit pa
à ses efforts; mais il avoit bie
pris que ce succès courroit le
n'être que très-éphemère, si les
qui pouvoient seuls en assurer
n'étoient incessamment remis e
Lorsque, pour construire le
gouvernement qu'il entrepreno
der, il travailloit avec tant d
rance à réunir les élémens de
vie qu'il trouvoit épars çà et l
ruines, comment ne se seroit-il
que le couronnement manqu
édifice, et que les conditions
table solidité ne seroient point
ses nouvelles créations, que
l'Etat lui-même seroit mal assi
palais, aussi long-temps que
Dieu, remis en possession de s
n'y seroit pas placé sous la s
de l'engagement le plus sole
juré? On dut à cette heureuse

qui fut, en 1801, conclu en-
:et le Saint-Siége. Ce traité,
a été si grande, qui a si heu-
:solu la plus grave des diffi-
oient alors sur l'exercice de la
)rofessoit, qu'a toujours pro-
:nse majorité des Français,
loires de Napoléon; et il est
juste de la lui reporter tout
ucun des actes de sa vie po-
peut-être, à aucune époque,
:ment appartenu ; que parmi
[ui tenoient la première place
:seils, le nombre fut très-
x qui consentirent à entrer
; qu'il eut même à surmon-
stances assez vives, assez
et qu'il lui fallut ne tenir
te de quelques dangers qui
échapper à sa vigilante at-

servation n'est point étran-
sujet, car elle dénote une
ne sauroit être trop remar-
l qui travailloit à cette épo-
été française étoit de telle
le chef de l'Etat, si haut
cé, ne pouvoit, alors qu'il
d'y porter remède, se suffire
Pour obtenir l'obéissance, il
d qu'il fût suffisamment com-
qu'il vouloit soumettre à ses
ens : et comment y parvenir,
nps que de puissantes erreurs
as été efficacement combat-
pernicieuses doctrines n'au-
té victorieusement réfutées,
les passions ne seroient pas
Mais de tels résultats ne
ni par des décrets, ni même
, et les plus énergiques vo-
icontrent des obstacles qu'il
irtient pas de surmonter; il
; auxiliaires que le ciel heu-
ent en réserve dans sa bonté,
)duit quand le jour en est
ix-là, à ces hommes puis-
spirés, appartient le droit
le convaincre et d'entraîner.
›nt je rappelle la mémoire,
:nt n'a pas manqué de ce
secours, mais il lui a été magnifique-
ment accordé.

» Tout a été dit sur le XVIIIe siècle ; les louanges et les reproches lui ont été prodigués, et peut-être avec une égale justice. Un plus libre cours donné partout aux inspirations de la pensée humaine, et les heureux avancemens qui en sont résultés dans les diverses voies de la civilisation ; le développement de beaucoup d'idées généreuses, et les salutaires adoucissemens qu'elles ont amenés dans les lois comme dans les mœurs ; puis, enfin, les progrès qui ont été obtenus dans la science de l'administration, et le sensible bien-être qui en est résulté pour un si grand nombre d'individus, rien de tout cela ne sauroit être méconnu. Mais d'autres résultats sont nés aussi de la complète indépendance accordée à des esprits qui en ont trop abusé, et de tristes égaremens peuvent être imputés au temps qui les a produits. Il faut bien avouer la fatale influence des doctrines qui furent alors propagées ; et il seroit impossible de nier la persévérance des attaques que, pendant la plus grande moitié de ce siècle, la religion chrétienne, et le catholicisme surtout, eurent à supporter de la part des hommes qui se décoroient du nom de philosophes, et dont plusieurs dominèrent dans les sciences et dans les lettres. La perversion dans le monde où leur action s'exerçoit avec le plus de puissance, étoit arrivée à ce point que le bon goût et le bon ton sembloient y être attachés à une sorte de dédain pour toutes les croyances qui avoient jusqu'alors servi de base à la morale, et assuré la paix des consciences. Sous peine de se montrer atteint d'une foiblesse d'intelligence qui seroit par trop honteuse, on ne devoit plus rien penser ni rien croire de ce qu'avoient cru les plus sages, les plus illustres de nos ancêtres.

» Cette maladie étoit dans toute sa force en 1789, et elle avoit, en 1793, pénétré jusque dans les profondeurs du dernier des rangs de l'ordre social. Les ravages qu'elle y causa, les

malheurs qui vinrent à leur suite, et tant de misères endurées, avoient bien été pour quelques-uns un utile avertissement, et ils auroient dû dessiller tous les yeux. Mais le mal étoit trop invétéré, et pour en éviter le cours, pour le combattre avec succès, avec autorité, il falloit remonter à son origine et l'attaquer dans sa source ; il falloit ne pas craindre de demander du secours là où les prétendus sages affectoient encore de ne reconnoître aucun droit, de ne rien apercevoir qui fût digne de la moindre estime. Mais comment donner le signal de ce retour si nécessaire dans des voies trop long-temps désertées, et par où commencer? Lorsqu'il s'agissoit de ramener les esprits à l'examen de ce qu'ils avoient si complétement méconnu ; lorsqu'on vouloit leur inspirer le désir et même le besoin de discuter comme chose sérieuse ce qu'ils s'étoient accoutumés à ne regarder que comme chose puérile et ridicule, qui pourroit ne pas voir à quel point il devenoit nécessaire de réveiller d'abord le précieux souvenir des grandes actions opérées et des chefs-d'œuvre enfantés durant tant de siècles, par les hommes animés de cette foi sur laquelle tant de mépris avoit été si follement jeté? Ne falloit-il pas surtout, en remettant en lumière taut de secours portés à tous les genres d'infortunes par les ministres de cette religion si dédaignée, tant de services rendus en son nom à l'humanité souffrante, dans tous les âges, dans toutes les parties du monde, faire rougir de leur ingratitude ceux qui avoient été capables d'en perdre la mémoire?

» L'entreprise avoit de quoi tenter tous les hommes de cœur et de talent : mais le tableau où elle se montreroit dans toute sa grandeur ne pouvoit être tracé que par la main d'un maître ; l'art y devoit épuiser toutes ses ressources, et, pour le rendre digne de sa glorieuse destination, ce ne sera pas trop de toutes les richesses d'une éloquence inspirée par l'imagination la plus féconde et la plus poétique.

» Un livre parut en 1801, et ce livre étoit l'ouvrage d'un homme que l[...] étrangère rendoit enfin à sa patrie de tous les dons qui viennent d'é[...] diqués, et jeune encore, il rap[...] avec lui le trésor inépuisable des[...] tions vives, des réflexions justes, et profondes, dont il s'étoit pénétr[...] il s'étoit nourri dans le cours d'u[...] déjà tant éprouvée, et qui toutes l'a[...] conduit à la contemplation la pl[...] rieuse des hautes vérités que pe[...] les forêts de l'Amérique enseignent encore que ne le peuvent faire l[...] doctes entretiens, dans les cités l[...] populeuses et les plus florissantes

» Son nom, fort connu entre ta[...] tres que la révolution avoit chas[...] vant elle, surgissoit à peine dans le[...] littéraire, et c'étoit lui, cependa[...] étoit appelé, qui étoit envoyé po[...] ner ce signal que je demandois [...] qu'un moment. Il alloit se jeter [...] fort d'une mêlée où sa présence i[...] due auroit apparemment quelque[...] de providentiel ; où ses armes, [...] puissantes qu'elles fussent, auroi[...] soin d'une protection, d'une ins[...] venues de bien haut, et qui ne [...] point été refusées.

» Vous voyez bien, messieurs, [...] veux parler de l'auteur du *G[...] Christianisme.* Entre tant de beau[...] dont l'esprit humain s'enorgueilli[...] ont eu le mérite et le bonheur d[...] dans les temps qui leur étoient l[...] propices, en connoît-on beaucoup[...] cune époque, en aucune circon[...] qui aient été à leur but aussi [...] ment, aussi sûrement, qui l'aient[...] avec une promptitude aussi surpr[...] L'impression qu'il produisit, ce[...] mémorable, surpassa les espéra[...] ceux-là même qui en avoient le[...] auguré. Le succès qu'il obtint s'ét[...] toutes les classes de lecteurs, et [...] les efforts d'une critique passionn[...] ne comprit ni la valeur ni la porté[...] qu'elle attaquoit, il fut populai[...] toute l'étendue de ce mot comm[...] sa meilleure acception. La Franc[...] ce succès le bonheur d'entrer d[...]

ère entièrement nouvelle et d'y entrer sous les plus brillans auspices; ce fut, pour le puissant et précieux essor des idées morales et religieuses, une de ces époques de renaissance qui se laissent apercevoir de loin en loin dans l'histoire des sociétés, et dans celle de toutes les connoissances humaines.

» En écoutant cette partie du discours auquel vous voulez bien prêter votre attention, vous vous serez facilement aperçus, messieurs, que je l'ai écrite sous une impression qui a dû être bien vive, puisque tant d'années qui se sont écoulées depuis ne l'ont point encore effacée; et il me seroit, je l'avoue, difficile de croire qu'aucun de ceux qui m'entendent et qui ont été témoins du beau mouvement dont j'invoque le souvenir soit tenté de m'adresser le reproche d'en avoir exagéré l'importance.

» Les résultats ne se firent point attendre, et beaucoup d'esprits, libres enfin du joug qui leur avoit été imposé, laissèrent bientôt connoître qu'ils commençoient à regretter les croyances qu'ils n'avoient point abjurées, puisqu'ils les avoient à peine connues, qui leur étoient échappées comme à leur insu, qu'on leur avoit en quelque sorte dérobées. Ce fut alors que dut commencer la tâche du prêtre chrétien: c'étoit à lui, et à lui seul, qu'il appartenoit de profiter de ces heureuses dispositions, d'évangéliser, de convaincre ceux en qui elles se déclaroient. L'heure de M. Frayssinous étoit donc arrivée. Il monta en 1803 dans la chaire de Saint-Sulpice, et ouvrit les conférences auxquelles son nom est resté attaché. Aucune nature de controverse ne pouvoit être plus applicable à l'état des esprits, que celle où il les fit aussitôt entrer avec lui. Il ne s'agissoit pas sans doute de pactiser avec le siècle : mais, pour le combattre avec succès, il avoit fallu l'étudier avec soin; pour le ramener, pour le réformer, il falloit choisir avec discernement le terrain sur lequel il étoit le plus abordable; il avoit fallu, enfin, chercher et trouver le mode de discussion, la forme même de langage qui convenoient le mieux à l'espèce de lutte qui alloit s'engager.

» Le succès de M. Frayssinous répondit à la sagesse des vues auxquelles il s'étoit arrêté et à la supériorité de talent dont il fit preuve, et que personne ne fut tenté de contester. On vit donc bientôt se réunir au pied de sa chaire, non-seulement la jeunesse studieuse qui abonde dans le quartier des études, mais celle encore qui, plus adonnée aux plaisirs du monde, sembloit devoir résister davantage à un enseignement si sérieux. L'une et l'autre se firent remarquer par la religieuse attention avec laquelle elles écoutoient ce nouveau maître.

» La voix de M. Frayssinous avoit ce ton d'autorité qui commande le respect, qui invite à la confiance. Toutes ses paroles respiroient cette conviction profonde et réfléchie, qui est d'autant plus communicative qu'elle s'exprime avec plus de modération; et lorsqu'on voyoit les rangs si pressés de ces jeunes hommes dont la foule s'assembloit autour de lui, il eût été difficile de ne pas reconnoître qu'il y avoit dans ses discours quelque chose de merveilleusement adapté aux instincts de cet âge que les passions peuvent égarer, mais qui presque toujours se soumet assez volontiers, et même avec une sorte d'empressement, aux démonstrations qui ont un grand caractère de bonne foi. Des hommes d'un âge plus mûr, des hommes graves dans toutes les professions, dans toutes les situations, ne tardèrent pas à venir juger par eux-mêmes du mérite d'un enseignement dont le retentissement n'avoit pu leur échapper, et le jugement qu'ils en portèrent fut une éclatante confirmation des impressions dont ils se trouvèrent environnés.

» Ne se parant qu'avec une extrême réserve des ornemens d'une éloquence qui auroit pu donner à sa parole un caractère trop mondain, et s'appliquant à ne chercher ses moyens de succès que dans l'exposé même de la doctrine antique et révérée dont le dépôt étoit confié à son ministère, M. Frayssinous étoit

pourtant écouté avec cette curieuse attention qui ne s'obtient ordinairement que là où se rencontre le puissant attrait de la nouveauté : c'est qu'il racontoit l'Evangile aux premiers jours du XIX$^{e}$ siècle; c'est qu'il parloit d'une religion révélée, de ses mystères, de sa morale et de son culte divin, devant un auditoire qui ne pouvoit plus se rappeler, sans un profond sentiment de honte et de tristesse, que des Français avoient été condamnés à assister aux fêtes de la Raison, et que naguère encore on avoit entendu retentir sous ces mêmes voûtes, où dominoit enfin la voix de l'orateur chrétien, les misérables chants de ce prétendu culte inventé par un homme assez foible d'esprit pour croire qu'il lui appartenoit de fonder une religion. Quel prodigieux contraste! et que d'instructions devoient en sortir, alors que tant de folles jactances, tant d'efforts impuissans qui n'ont abouti qu'à mieux étaler les misères de l'orgueil humain, étoient remplacés par cette imposante et solennelle discussion où le prêtre n'aspiroit qu'à rendre toujours plus sensible la puissance du Dieu dont il célébroit la gloire et les bienfaits!

» Interrompues en 1809, lorsque vint à éclater si violemment la triste mésintelligence qui subsistoit déjà depuis trop long-temps entre Napoléon et le Saint-Siége, reprises en 1814 et terminées en 1822, les conférences de Saint-Sulpice ont été réunies, par M. Frayssinous lui-même, en un corps d'ouvrage, sous le titre parfaitement convenable de *Défense du christianisme*. Qui pouvoit avoir mieux que lui le droit de mettre son nom à la suite d'un tel titre?

» Quel que soit le mérite de cet ouvrage, il ne faudroit pas toutefois se laisser aller à croire qu'il rende les conférences telles qu'elles ont été prononcées. Il en donne bien la substance : mais la crainte d'être long s'y laisse un peu trop apercevoir, et surtout on ne retrouve pas suffisamment, dans ce nouveau texte, la trace des mouvemens si animés qui jaillissoient habituellement des morceaux improvisés et qui agissoient alors sur les auditeurs avec tant de puissance. On ne se résout pas sans quelques regrets à cette conciencieuse observation : mais quand le devoir en est accompli, et quand on examine ensuite la grandeur et même l'immensité des objets, l'esprit est saisi à la vue de tout ce qui a dû entrer dans ce recueil, où la sage distribution des matières a donné à M. Frayssinous le moyen de ne négliger aucune de celles qui se rattachoient au vaste plan qu'il avoit conçu, où pas une des difficultés qui se rencontrent sur ses pas n'est éludée, où les règles de la foi sont établies sur leurs plus solides bases, où le dogme est toujours exposé et discuté avec une lumineuse franchise, où pas un précepte n'est omis de ceux qui sont le fondement de la morale la plus pure, où la religion enfin est toujours montrée d'accord avec les plus hautes intelligences et venant au secours des plus foibles; rien n'y est omis, rien n'y est négligé; les erreurs les plus accréditées, celles dont la contagion seroit le plus à craindre, y sont toutes combattues et réfutées; les questions les plus ardues, celles qui ont constamment préoccupé les sages de toutes les époques, ceux même de l'antiquité, y sont ramenées à leur terme le plus simple, et la solution en est toujours cherchée dans ces principes d'éternelle raison, d'éternelle justice, que le christianisme a fait triompher dans le monde.

» Lisez sur le libre arbitre ce chapitre que M. Frayssinous ne craint pas de terminer par une belle citation de Jean-Jacques, de cet écrivain trop célèbre, pour me servir de son expression, et vous y verrez comment, après avoir fait justice du désolant système du fatalisme, après avoir montré à quel point la dignité de l'homme est agrandie par la faculté que lui a laissée son créateur de choisir librement entre le bien et le mal, il arrive à cette solennelle déclaration, que la liberté est un des attributs de la nature humaine : mais cette vérité si féconde, n'étoit-ce pas la religion chrétienne qui

l'avoit seule enseignée au monde, qui seule en avoit fait jaillir les conséquences au profit de tous les hommes sans exception? Qu'elle est donc grande et belle la mission de l'orateur chrétien! Il ne parle pas en faveur de quelques-uns seulement; il prend en main la cause de la race humaine tout entière : il ne parle pas seulement pour le jour, pour le lendemain, ni pour les quelques mois qui vont suivre; les salutaires, les saintes maximes qu'il proclame seront encore vraies dans mille ans, comme elles le sont au moment où il les fait entendre; et si quelque chose du feu divin qui animoit les Ambroise et les Augustin a pénétré dans son ame, sa parole, comme la leur, ne cessera jamais d'être invoquée. Combien est moins sûre et moins heureuse à côté de celle-là (personne, je l'espère, ne s'offensera de me l'entendre dire) la condition de l'orateur que les intérêts du jour, que les affaires de l'Etat, même les plus grandes, appellent à nos tribunes les plus élevées! Quel que puisse être le retentissement de sa voix, quel que soit l'accueil favorable qui l'encourage, quel que soit même le témoignage qu'il se rende d'avoir rempli de grands, d'impérieux devoirs, il faut qu'il se résigne à voir ses plus belles inspirations retomber incessamment dans l'oubli; heureux si la postérité, qui commence si vite pour les hommes d'Etat, lui sait quelque gré d'efforts que le succès n'a pas toujours couronnés, d'intentions que bien souvent les événemens sont venus traverser avec leur inconstante brusquerie. Pour les plus favorisés, le triomphe de leur éloquence les aura menés à une élévation passagère dont trop souvent encore les jouissances durent moins long-temps que les regrets qui la suivent. Pour l'orateur chrétien, rien de semblable n'est à craindre. Les grandeurs qui le viennent quelquefois chercher n'étant point le but auquel il aspire, il en doit être moins enivré, et les préoccupations qu'elles lui causent ne sauroient être que très-fugitives, car il sait que ce n'est point sur elles qu'il sera définitivement jugé. M. Frayssinous, au milieu des honneurs qui ne lui ont point manqué, fut-il donc jamais plus grand aux yeux des hommes dont l'estime étoit pour lui du plus haut prix, aux yeux de ses véritables pairs, qu'il ne l'avoit été dans ces jours où, apparoissant à la chaire de Saint-Sulpice, ignoré en quelque sorte de lui-même, et à peine aperçu du pouvoir qui planoit sur les destinées de la France, il réunissoit cependant autour de cette chaire tant d'esprits de toutes natures, dont plusieurs étoient déjà versés dans tous les secrets des connoissances humaines, et qui tous, en venant auprès de lui, avouoient sur la première des sciences, sur celle de la religion, une ignorance qui leur pesoit et dont ils vouloient enfin sortir?

» Voilà sa véritable gloire, et celle-là ne lui sera jamais contestée : il a marché à la tête de ce beau mouvement qui depuis ne s'est jamais ralenti, et qui, toujours entretenu par les travaux de ses successeurs, ne cesse de pousser dans nos temples cette foule religieuse dont la présence assidue ne manque à aucune de leurs solennités.»

(*La fin au prochain Numéro.*)

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — S. S. s'est déterminée à accréditer auprès du Gouvernement français un Nonce apostolique. Mgr Fornari, archevêque de Nicée et Nonce à Bruxelles, a reçu l'avis de sa nomination à la Nonciature de Paris. Les hautes qualités de ce prélat, sa science et son expérience des affaires, ont été appréciées en Belgique, où il laissera de vifs regrets.

Ceux que fait naître le prochain départ de Mgr Garibaldi sont aussi profonds que sincères.

Un séjour de près de dix-sept années à Paris, où il a accompagné en 1827 S. E. le cardinal Lambruschini, aujourd'hui secrétaire d'Etat de S. S., lui a acquis des titres impérissables, non-seulement à l'estime respectueuse et au dévoûment des

personnes qui ont eu avec lui des relations plus intimes, mais à la reconnoissance de l'Eglise de France.

Successivement Chargé d'affaires et Internonce apostolique, ce prélat a traversé les circonstances les plus délicates avec un tact et une prudence, une modération et une loyauté, un esprit de fermeté et de conciliation qui ont obtenu les plus heureux résultats. Mgr Garibaldi connoissoit parfaitement le terrain difficile où il se trouvoit placé, et cette connoissance si précieuse des hommes et des choses l'a mis à même de rendre de grands services. Depuis qu'il représente le Saint-Siége à Paris, une notable partie de l'épiscopat a été renouvelée, d'importantes mesures ont été prises, et de graves périls évités...

Les titres de Mgr Garibaldi étoient trop réels pour que S. S. ne les reconnût pas avec éclat. Nous avons lieu de penser que le prélat, qui a déjà si bien mérité du Saint-Siége, devra à la haute confiance du Saint-Père un poste plus élevé que celui qu'il occupoit à Paris.

Ces nominations feront sans doute ajourner le consistoire qui devoit avoir lieu dans les premiers jours de ce mois.

— Mgr Gaëtan, comte Baluffi, naguère évêque de Bagnorea, promu à l'archevêché de Camerino, vient d'arriver à Paris.

Ce prélat avoit été envoyé, en 1836, en qualité d'Internonce extraordinaire près le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, et en qualité de délégat apostolique, non-seulement près de cette république, mais encore près des autres gouvernemens de l'Amérique centrale et méridionale. Il avoit reçu cette mission dans le but de fonder la première Nonciature dans le Nouveau-Monde: nous disons la première, parce que celle qui existoit au Brésil ne fut pas de création directe, mais une annexe de la Nonciature du Portugal.

Mgr Baluffi retourne à Rome après avoir rempli cette haute mission.

Les correspondances de Carthagène s'accordent à rendre hommage à sa capacité et à son savoir, ainsi qu'à son esprit conciliant et à une affabilité qui lui a gagné tous les cœurs. Il a triomphé des oppositions les plus opiniâtres ; et, soit dans sa Nonciature, soit dans sa délégation apostolique qui s'étendoit à une si grande partie du Nouveau-Monde, il a servi heureusement les intérêts de l'Eglise et ceux des peuples au sein desquels il est venu répandre le trésor abondant des grâces spirituelles que Sa Sainteté Grégoire XVI avoit remis en ses mains.

L'attachement vraiment filial qu'il avoit su leur inspirer avoit éclaté, en 1838, à Bogota. Le bruit de son rappel s'étant, à cette époque, répandu dans cette ville, des citoyens de tout rang, sénateurs, représentans, ecclésiastiques, magistrats, militaires, etc., signèrent une pétition qui contenoit la manifestation de leur douleur. Le 7 août se trouvant être le jour de la saint Gaëtan, cette circonstance fut saisie par le peuple pour fêter le digne prélat. Dans une procession, qui est un trait historique à elle seule, car elle met en relief les mœurs de ce pays à démonstrations populaires, le portrait de Mgr Baluffi fut promené par les principales rues de Bogota, dans un carosse magnifiquement décoré, précédé et suivi de torches, de musiciens et d'un nombre considérable de personnes de toutes les classes, criant : « Vive le gouvernement! vive le saint Père! vive l'Internonce! » Des feux du Bengale éclairoient de tous côtés la marche du cortége.

Les vertus privées du prélat n'avoient pas moins contribué que ses vertus publiques à lui valoir cette popularité. Pendant les deux années

de guerre civile qui désolèrent la Nouvelle-Grenade, Mgr Baluffi, tout en restant dévoué au gouvernement établi et en faisant des vœux pour sa conservation, ouvrit, sous son propre toit, un asile à quelques familles injustement persécutées et aux proscrits que menaçoit la fureur du peuple; il prodigua des secours aux blessés et les trésors de sa charité aux captifs et aux exilés. Des hommes qui l'avoient persécuté impitoyablement, en haine du Saint-Siége, étant tombés dans le malheur, furent les premiers secourus par lui. Les journaux ont parlé de sa charité inépuisable, et notamment d'une donation qu'il fit à la nouvelle Eglise d'Australie, tant en argent qu'en ornemens et objets précieux pour le service divin.

Il ne faut donc pas s'étonner des témoignages d'estime et d'attachement que le gouvernement de la Nouvelle-Grenade a donnés à ce digne prélat, dans quatre communications officielles publiées par la *Gazette de Bogota*. L'une de ces communications, que nous trouvons dans le n° 571 de cette Gazette, en date du 14 août, est une lettre adressée à Mgr Baluffi par le ministre des affaires étrangères, et dans laquelle on lit : « J'ose présenter à V. E. les sentimens personnels de douleur que je ressens de votre prompt départ. A cette douleur participent le président de la république et tous les membres du gouvernement, qui furent honorés de la considération de V. E. et de son amitié, d'autant plus glorieuse pour eux, que les qualités de toute sorte et les vertus véritablement apostoliques dont est orné le cœur de V. E., sont plus élevées. » Dans une autre missive du même ministre, adressée au cardinal-secrétaire-d'Etat de Sa Sainteté, on lit : « Le président de la république est infiniment satisfait de la manière dont S. E. Mgr Baluffi, si respectable pour ses mœurs, ses talens et ses vertus, a établi les relations de ce gouvernement avec le Saint-Siége. Le président de la république ose espérer que le rappel de Mgr l'Internonce ne sera que temporaire, et que les relations nécessaires entre le très-Saint-Père et le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, continueront à être confiées à ce digne ministre. »

La promotion de Mgr Baluffi au siége archiépiscopal de Camerino, dans l'Etat pontifical, annonce combien le Saint-Père a apprécié les services de ce prélat.

— Le *Bref de Paris* pour 1843 (1) contient divers avis, relatifs 1° aux prédicateurs des stations de l'Avent et du Carême, 2° aux pièces à remettre à l'archevêché par MM. les curés, 3° aux chapelles domestiques, 4° à la confirmation, 5° à l'indulgence plénière pour les mourans, 6° à l'indulgence de l'autel privilégié, 7° aux saintes huiles, 8° à la retraite ecclésiastique, dont l'ouverture est fixée au 2 octobre.

La partie du Bref, intitulée *Etat du diocèse de Paris*, présente les noms de MM. les vicaires-généraux, et spécifie leurs attributions respectives.

M. Augé, archidiacre de Notre-Dame, a la présidence du chœur de la métropole et celle du conseil d'administration du Petit séminaire.

M. Jaquemet, archidiacre de Sainte-Geneviève, est chargé des affaires contentieuses et des relations avec l'administration civile.

M. Dupanloup, archidiacre de Saint-Denis, a, dans ses attributions, la présidence du comité d'examen des livres, l'instruction religieuse dans les institutions et pensions, les Œuvres établies dans le diocèse.

(1) Un vol. in-12. — Prix : 75 c., et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et C^e, rue Cassette, 29.

(MM. les archidiacres reçoivent, de midi à deux heures, tous les jours, le jeudi excepté.)

M. Eglée est chargé des rites et cérémonies, de l'approbation des chapelles particulières, des enquêtes sur les reliques et les choses sacrées.

M. Buquet est chargé du personnel du clergé, de l'admission et de l'examen des prêtres étrangers, des *celebret ad tempus*.

Les communautés ecclésiastiques et religieuses concernent M. Gaume. Elles s'adresseront désormais à lui, ou, en son absence, à M. Buquet. Le tableau des communautés, qui présentoit naguère trois colonnes (1° l'indication de la communauté, 2° le nom du supérieur, 3° le nom du chapelain) n'en offre plus que deux; la colonne qui contenoit le nom des supérieurs particuliers ayant été supprimée par suite de la nouvelle organisation.

Enfin, M. Ravinet a, dans ses attributions, la direction du secrétariat, les dispenses de bans, de temps, d'heure et de domicile. Sous sa direction, se trouvent placés, M. Goujon, nommé secrétaire de l'archevêché, et M. Hiron, pro-secrétaire.

On sait que MM. Garnier, supérieur du séminaire diocésain, et Auzoure, curé de Saint-Philippe-du-Roule, sont également grands-vicaires.

Indépendamment de MM. les archidiacres et des autres vicaires-généraux, les membres du conseil archiépiscopal sont : MM. Beuzelin, Carbon, Carrière, Carron, Cœur, Dassance, Deguerry, Marie, Morel et Mourdin.

L'officialité métropolitaine est ainsi organisée : M. Jaquemet, official; M. Dupanloup, promoteur; M. Goujon, greffier.

L'officialité diocésaine se compose d'un official, M. Gaume; d'un vice-gérent, M. Carron; d'un promoteur, M. Buquet; d'un greffier, M. de la Bouillerie.

Parmi les chanoines d'honneur de l'Eglise de Paris, le Bref de 1842 désigne Mgr Gros, évêque nommé de Saint-Dié, et Mgr Fayet, évêque nommé d'Orléans.

Parmi les chanoines honoraires, il désigne M. Boisson, ancien curé de Saint-Philippe du Roule, dont nous n'avions pas encore annoncé la nomination.

Le Nécrologe, placé à la fin du Bref, mentionne un évêque, M. d'Hermopolis, et 38 prêtres. Nous avons donné des Notices sur MM. Boyer et Ruben, directeurs au séminaire de Saint-Sulpice; sur M. Godinot-Desfontaines, chanoine titulaire; sur MM. Raymond-Gautier, archiprêtre de la cathédrale de Marseille, et Tonnelier, curé de Châtillon-sur-Loing, chanoines honoraires. Deux curés de Paris, MM. Jardin, de Sainte-Elisabeth, et Chazo, de Saint-Médard, sont morts cette année. M. Garot, économe du Petit séminaire de Saint-Nicolas, a été prématurément enlevé à l'age de 28 ans, à cet établissement. Deux prêtres de la Compagnie de Jésus, MM. de Réverseaux et Jennesseaux, sont aussi mentionnés dans le Nécrologe : nous espérons pouvoir offrir une Notice sur ce dernier à nos lecteurs. Ils savent quels services il a rendus pour l'éducation de la jeunesse, et combien il étoit digne de vénération.

---

*Diocèse de Rouen.*—M. l'abbé Juste, après avoir clos le cours des conférences religieuses qu'il a données à l'Ecole spéciale de commerce de M. Blanqui, et qui ont eu pour objet les vérités fondamentales de la religion, s'est rendu à Rouen, laissant un durable souvenir chez les maîtres et les élèves de la maison où son enseignement a porté d'heureux fruits.

Le jeudi 8 décembre, fête de

l'Immaculée Conception, S. A. E. le cardinal prince de Croï a installé M. l'abbé Juste, en qualité de premier vicaire-général et de doyen du chapitre, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen. Le pieux et vénérable archevêque a voulu procéder lui-même à cette installation.

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

De quelque façon que puisse tourner l'expédition d'Espartero contre la Catalogne, elle aura pour lui le résultat inévitable que nous avons fait pressentir dans notre précédent numéro; c'est-à-dire qu'elle amasse sur lui des haines et des périls qui dureront maintenant autant que sa vie. Le voilà jeté plus que jamais dans les bras de l'Angleterre, et réduit à se faire protéger par elle contre les antipathies de sa propre nation.

S'il est vrai que les Catalans ajoutent au cri : *A bas Espartero!* celui de : *Vive la France!* ils nous rendent en cela un fort mauvais service, parce que notre gouvernement de juillet, engagé comme il l'est dans ses liens du dehors, n'est pas maître de profiter de leur bon vouloir, et qu'il ne peut retirer de là que des ombrages, des méfiances et un peu de mauvais vouloir de plus de la part du gouvernement d'Espartero et de celui de la Grande-Bretagne.

Malgré ce qu'on dit aujourd'hui d'une nouvelle tentative de résistance et des efforts désespérés de la population de Barcelone, deux signes annonçent le triste dénouement que le siége ne peut manquer d'avoir pour elle : d'un côté, c'est la fuite des militaires et des habitans les plus compromis, qui se hâtent de pourvoir à leur sûreté; de l'autre, c'est l'attitude menaçante d'Espartero, et son refus d'avoir égard aux plus solennelles démarches, d'accéder aux plus justes représentations. Ces présages en disent plus que tout ce qui se publie sur un redoublement d'énergie et de désespoir de la part des assiégés de Barcelone; mais il n'en est pas moins vrai que le dictateur de l'Espagne se trouve entraîné par le cours de ses violences mêmes dans une voie où il ne pourra plus déposer le pouvoir sans être écrasé par la vengeance publique, ni la garder autrement qu'à la pointe de l'épée par la tyrannie et la guerre civile. Si, dans un pays tel que l'Espagne, on ne rencontre pas la ruine et la mort lorsqu'on porte en soi tant de causes de haine et de danger, c'est qu'il n'y a plus de calculs raisonnables à établir sur rien.

## PARIS, 9 DÉCEMBRE.

Un journal ministériel annonce que le ministère présentera aux chambres, dans la prochaine session, un projet de loi sur les sucres, un projet de loi sur les patentes, un projet de loi sur l'instruction secondaire et un projet de loi sur les prisons.

— On assure que le conseil-général de la Seine a pris une délibération au sujet du classement des patentes, qui a donné lieu cette année à de vives et nombreuses réclamations. On ajoute qu'à la sollicitation du ministre des finances et du préfet de la Seine, cette délibération ne sera pas rendue publique, parce qu'on en redoute l'effet dans Paris et les départemens. C'est la troisième délibération de cette nature que le conseil-général a la condescendance de ne point laisser publier.

— Le duc de Nemours a passé hier une revue de troupes au Champ-de-Mars.

— M. le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique en France, est arrivé à Paris.

— M. Jacqueminot s'est installé avant-hier dans les grands appartemens de l'état-major-général de la garde nationale.

— Une ordonnance du 6 décembre approuve l'élection de M. Léon de Laborde par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— La *Mode* a ouvert une souscription pour élever un monument sur le lieu même où périt, en 1830, le prince de

Condé. Il s'agit, comme le dit la *Mode*, de protester contre *l'ingratitude des vivans*, par *un acte de religion envers les morts*; car chaque année, des messes seront dites pour le prince de Condé et pour le duc d'Enghien. Déjà cette souscription a produit plus de 6,000 fr.

Une croix élevée à l'endroit où fut commis un grand crime, appellera la prière et suppléera à un devoir que d'autres avoient à remplir.

— M. le comte Thadée Mostowski, ancien sénateur palatin et ministre de l'intérieur du royaume de Pologne, vient de mourir à sa maison de campagne de Billancourt, commune de Boulogne.

— Hier, un crime horrible a été commis rue de Sèvres. Un jeune homme de vingt-cinq ans, après avoir dissipé le peu de bien que lui avoit laissé son père, a tenté d'assassiner sa mère, pour jouir plus vite de quelques petites rentes qu'elle possède. Cette malheureuse femme a été conduite à l'hôpital Necker, dans un état déplorable. On espère cependant la sauver. Le parricide est entre les mains de la justice.

— Le journal le *Courrier Français* a été vendu mardi, aux enchères publiques, pour la somme de 180,000 fr.

— La brume épaisse qui enveloppoit tout Paris avant-hier a causé de notables accidens. Plusieurs personnes ont fait des chutes graves : on cite M. le marquis d'Aligre, pair de France, qui, sortant du passage Véro-Dodat, est tombé et s'est démis le col du fémur. Son état inspire de vives inquiétudes.

— M. le général Baraguay-d'Hilliers est arrivé le 22 novembre à Constantine, avec mission de remplacer, par intérim, M. le général Négrier, pendant la durée du congé temporaire qu'il viendra passer en France.

— Depuis le 1er décembre, un service journalier de diligences est établi entre Alger et Blidah, desservant Bouffarick et Douera.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur les poursuites du ministère public, le tribunal de Compiègne vient de révoquer *à toujours* pour cause d'inconduite et d'immoralité, le sieur Geffroy de ses fonctions d'instituteur privé.

— Un jeune homme de vingt-sept ans, nommé Claude Armand, a comparu le 2 devant la cour d'assises de la Haute-Loire, comme accusé de parricide. Après trois mois environ de disparition, le cadavre de son père avoit été retrouvé enterré dans un champ, portant les traces de treize blessures presque toutes mortelles. La clameur publique désigna le fils comme l'auteur du crime, et l'instruction réunit des charges accablantes contre lui. Aux débats, l'accusé a opposé de vives dénégations aux dires des nombreux témoins qui ont déposé que la victime avoit manifesté la crainte de périr de la main de son fils. Après une demi-heure de délibération, le jury a rendu un verdict de culpabilité. Claude Armand a été condamné à la peine des parricides.

— Les condamnés de Moulins, dans l'affaire des troubles de Clermont, ont subi l'exposition le 3 décembre dans cette dernière ville. Attachés au fatal poteau, ils ont entonné la *Marseillaise*, qu'ils ont chantée tout le temps qu'a duré l'exposition. La voiture cellulaire les a conduits immédiatement à la prison de Fontevrault.

— Le forçat Gomare, condamné à mort pour avoir porté plusieurs coups de couteau et fait une blessure à un sous-adjudant des chiourmes, a été exécuté la semaine dernière dans le bagne de Toulon, en présence de tous les forçats (au nombre de 3,000) à genoux et tête nue.

Depuis sa condamnation, Gomare avoit manifesté plusieurs fois son repentir. Pendant la nuit qui a précédé l'exécution, il s'est montré parfaitement résigné, et a écouté avec la plus grande attention les exhortations de M. l'aumônier, qui, dans cette douloureuse circonstance, a donné des preuves d'une charité véritablement évangélique. Gomare s'est livré au sommeil pendant trois heures, et, à son réveil, il a lui-même

demandé son confesseur, afin de consacrer à la prière les courts instans qu'il lui restoit à vivre.

## EXTÉRIEUR.

Ainsi que le régent l'avoit décidé, le bombardement de Barcelone a commencé le 3, vers onze heures du matin. Dans cette attente, on avoit dépavé les rues, préparé des blindages contre les maisons, et converti les caves en souterrains pour s'y abriter. Le tocsin se faisoit entendre de tous côtés, une partie de la Catalogne se soulevoit pour soutenir la capitale dans sa défense, et les cris : *A bas Espartero !* se mêloient au bruit du bombardement. Enfin, le 4, les choses étoient encore dans cet état. D'après le rapport du conducteur de la diligence de Figuières à Perpignan, on avoit entendu ce jour-là sonner le tocsin sur toute la route, et les milices étoient en mouvement.

Le bruit couroit hier au soir à la Bourse de Paris que le consul de France n'avoit pas seulement échoué dans ses démarches auprès du régent, mais que son caractère avoit été méconnu et insulté. La population de Barcelone se montroit exaspérée contre les Anglais. On l'entendoit crier, dit-on, qu'avant de se rendre elle arboreroit le drapeau français ; et elle ne parloit de rien moins que de se donner à la France. Les dispositions de Valence ne paroissent pas non plus rassurantes pour la cause d'Espartero.

— Le *Messager* annonce ce soir, d'après des nouvelles de Perpignan, du 6, que Barcelone avoit capitulé la veille. Les habitans de Girone qui marchoient sur Barcelone sont rentrés chez eux à cette nouvelle.

— Madrid et les provinces du nord étoient tranquilles.

— Le ministère belge ne s'est pas borné à retirer la loi relative aux centimes additionnels sur la contribution foncière ; il a également retiré le projet de loi relatif aux centimes additionnels sur la bière, la contribution personnelle et les patentes.

— Un emprunt de 14 millions de francs va être contracté par le conseil municipal de Bruxelles.

— On lit dans le *Globe* :

« On annonce dans les cercles ordinairement bien informés que la reine d'Angleterre accouchera au mois de mars. »

— Des hordes d'incendiaires désolent en ce moment plusieurs comtés de l'Angleterre. Les assassinats se multiplient avec une éffrayante rapidité dans le comté de Tipperary, en Irlande, et les journaux de Londres annoncent que cette capitale est actuellement exploitée par des bandes de malfaiteurs.

— D'après des lettres de Vienne, du 30 novembre, le prince de Metternich étoit parfaitement rétabli.

—Suivant l'*Univers*, on parle toujours de donner un chef chrétien aux Maronites et un chef druse aux Druses, mais à condition qu'ils seront l'un et l'autre soumis à Omar, pacha de Saïda, ou à Ali-Bey, gouverneur de Beyrouth.

## LES ALMANACHS.

Dans notre Numéro du 29 novembre dernier, nous avons manifesté notre opinion sur les Almanachs. Mais, à l'approche de l'année 1843, nous croyons à propos de revenir sur ce genre de publications, dont la presse a coutume d'inonder tous les ans la France. C'est un devoir pour les catholiques de s'opposer au mal : c'est donc un devoir pour nous d'appeler de nouveau l'attention des gens de bien sur un sujet qui n'est pas sans importance.

On ne sauroit se le dissimuler, l'Almanach est devenu, à raison de son usage et de sa profusion, un livre éminemment utile ou excessivement dangereux. C'est un opuscule qui paroît sans conséquence, il est vrai ; mais c'est précisément pour cela qu'il pénètre partout, qu'il est dans toutes les mains, qu'il se trouve dans les salons du riche comme dans la chaumière du pauvre habitant des campagnes. La spéculation s'est emparée de l'Almanach, et Dieu sait ce qui en est résulté de pernicieux pour la morale. On a mis tout en œuvre pour piquer la curiosité, pour

complaire aux passions, pour donner un aliment à l'esprit d'incrédulité. La chanson graveleuse, l'anecdote romantique, la gravure indécente, le sarcasme impie, voilà le langage accoutumé de la plupart de nos faiseurs d'Almanachs, qui recouvrent tout cela d'un titre quelquefois trompeur par sa simplicité, mais le plus souvent emphatique et pompeux. Ajoutez à ces élémens de réussite l'appât tout-puissant du bon marché, et nous aurons la mesure du mal.

Notre but n'est point de donner une triste nomenclature des Almanachs immoraux que l'on voit éclore de toutes parts. Nous signalons un danger, nous appelons l'attention des honnêtes gens sur l'une des plaies sociales de notre époque, et cela nous suffit. Les preuves ne manqueroient certainement pas à notre assertion : mais un exemple choisi entre mille servira, nous le pensons, à prémunir les hommes qui ont encore quelque estime pour la moralité des peuples.

Qui n'a entendu parler de l'*Almanach prophétique?* qui ne l'a vu annoncé dans une multitude de journaux de toutes les couleurs? qui n'en a rencontré des exemplaires à la porte des marchands de nouveautés, des libraires et même de certaines maisons qui vendent tout autre chose que des livres? Partout cet Almanach s'étale aux regards des curieux, et c'est tout au plus si, par son titre, il réveille une autre idée que celle de piquer l'intérêt populaire par des prédictions plus ou moins heureuses à la façon de Nostradamus. Mais, lorsque l'on prend la peine de le parcourir, on ne tarde pas à se convaincre qu'il doit être rangé au nombre des libelles immoraux.

On va le voir.

Nous ne nous arrêterons point à dévoiler le charlatanisme des prophéties *cabalistiques, algébriques* et *numériques* par lesquelles s'ouvre l'Almanach qui nous occupe, et auxquelles il doit sa réputation, son existence et son nom. On ne peut s'empêcher de hausser les épaules de pitié, à la vue de toutes ces niaiseries mensongères ou vides de sens. La réclame ou plutôt l'annonce stéréotypée de cet Almanach assure formellement, dans les journaux, qu'il a prédit la mort de M. le duc d'Orléans, et, à la page 16 de l'*Almanach prophétique*, on lit ces étranges paroles : « L'an dernier, nous avions l'intention de publier la prédiction de Nostradamus touchant la mort du prince royal; mais nous l'avons remise dans nos cartons pour deux raisons assez péremptoires : la première, c'est que nous ne pouvions croire à sa réalisation; la seconde, c'est que nous ne voulions point qu'on nous assimilât à ces misérables augures de l'antiquité qui prédisoient constamment des choses fausses dans le but d'effrayer le peuple. » Singuliers prophètes, qui ne croient point eux-mêmes à la vérité de leurs prévisions, qui reculent devant le charlatanisme de leur savoir-faire, et qui, malgré cela, ne rougissent point, pour tromper les acheteurs, de recourir au mensonge et à l'imposture!

Il ne faut donc point s'attendre à voir la morale respectée par des auteurs de cette espèce. Aussi, trouve-t-on, dans l'*Almanach prophétique*, une longue série d'atteintes portées aux bonnes mœurs.

Sous le titre de : *Prédiction de Lavater*, M. Fertiaul donne un petit roman, dans lequel l'adultère et la débauche sont considérés comme le résultat fatal de la constitution et de la physionomie. C'est une excellente leçon pour le peuple. A quoi bon d'ailleurs lui prêcher la vertu et le détourner du vice? N'est pas vertueux qui veut : celui qui commet une faute n'est pas aussi coupable qu'on le prétend, puisqu'on peut la lui prédire comme une éclipse de soleil ou de lune...

Un petit article, consacré à la *morale*, s'efforce de montrer que le suicide a pour cause l'aliénation mentale, et que celle-ci augmente avec la civilisation. Le suicide n'est donc pas un crime; c'est une maladie comme la fièvre ou le choléra. D'une semblable prémisse, que de conséquences désastreuses ne peut-on pas tirer?

Plus loin, en s'élevant contre la répar-

tition des prix Montyon par l'Académie française, M. Auguste Dufour se permet de flétrir, par un rapprochement ignoble, l'antique et touchante *fête de la Rosière*. Tout cela, sans aucun doute, est de nature à édifier les populations villageoises, chez lesquelles pénétrera l'*Almanach prophétique*.

*Les Pantoufles* ont fourni à M. Cognac, ex-médecin du pacha, l'occasion de révéler la manière dont les Orientaux légalisent l'adultere, en rapportant une scène *dégoûtante*, au jugement même de l'auteur. A côté de cette description immorale, M. Cognac a aussi trouvé le moyen de justifier le duel : «*Il est convenu*, en France, dit-il, que l'homme qui reçoit un soufflet, ne peut laver cette offense que par un duel.» Avec de pareilles maximes, nous sommes loin de voir disparoître du milieu de la civilisation, le plus féroce préjugé qui existât jamais, préjugé que l'*Almanach prophétique* paroît vouloir maintenir en dépit des efforts des hommes de bien. C'est vers la barbarie que l'on prétend nous refouler; c'est vers elle que tous nos faiseurs de romans, de feuilletons et d'Almanachs précipitent les peuples. Ils n'y parviennent que trop, nous devons le dire à la honte de notre malheureuse époque de dévergondage littéraire et moral!

Au moment où certains écrivains s'efforcent de battre en brèche la sainte institution du mariage, l'ouvrage qui nous occupe donne la description d'*un mariage à la Nouvelle-Hollande*. Nous devons cette *scène de mœurs du plus haut intérêt* à M. Dumoutier, chirurgien à bord de l'*Astrolabe*. C'est un véritable service que l'auteur a rendu au peuple, qui a besoin de savoir «qu'on ne se marie pas sur toute la terre comme on se marie en France et même en Europe.»

Il est vrai que l'*Almanach prophétique* donne un catalogue de douze lignes, sous le titre de *Petits livres de Monsieur le curé*; mais, comme s'il se repentoit de ces quelques lignes, il s'en dédommage amplement en recommandant à ses lecteurs les *Physiologies-Aubert*. « Les auteurs de ces petits ouvrages, y est-il dit, n'ont nullement la prétention de marcher sur les traces des Pascal et des Larochefoucauld. Cependant, en fait de maximes, nous préférons de beaucoup celles des *Physiologies-Aubert* à celles que l'on trouve dans une foule de monographies par trop excentriques à l'endroit de la morale.» Après cette cynique profession de foi ou plutôt de morale, l'éditeur appelle l'attention, au moyen d'une gravure indécente et d'une réclame qui n'a pas de nom, sur *ce type intéressant qu'on appelle la grisette*. En vérité, il est triste, il est pénible de voir insister ainsi sur les ouvrages les plus corrupteurs. Il faut avoir pour cela un déplorable courage: mais peut-il manquer, ce courage, à un Almanach qui couronne l'annonce d'une multitude de livres obscènes, par l'annonce plus obscène encore de *La vie et les aventures du chevalier de Faublas*?

Arrêtons-nous, et ne souillons pas davantage notre plume en nous occupant d'un Almanach qui doit être proscrit, impitoyablement proscrit du sein des familles chrétiennes. Il n'y a rien de bon à tirer d'une œuvre semblable : elle n'est propre, tout au plus, qu'à initier la jeunesse et les personnes innocentes aux tentatives immorales et irréligieuses des écrivains les plus pervers de l'époque. Malheureusement l'*Almanach prophétique* n'est pas le seul libelle de ce genre, qui semble avoir pris à tâche la corruption des mœurs.

Tout honnête homme s'opposera énergiquement à l'invasion de ce torrent dévastateur. Il faut que l'on combatte les mauvais Almanachs, qui sont nombreux, par les bons qui sont malheureusement bien rares. Il le faut, puisque la presse corruptrice s'est abaissée jusqu'à prendre l'Almanach pour arriver à à ses fins. C'est un appel que nous faisons aux personnes influentes qui veulent le triomphe du bien; cet appel sera entendu, nous en avons l'espérance.

Pour mettre nos lecteurs à même de réaliser l'opposition dont nous venons de parler, nous leur avons signalé l'*Alma-*

*nach du Bon Chrétien*, opuscule qui mérite d'être encouragé, répandu; nous signalerons encore un autre Almanach qui réunit, à un haut degré, l'utile, l'agréable et le moral. Sous tous les rapports, il est préférable à l'*Almanach prophétique* et à ceux qui sont rédigés dans les mêmes principes, si toutefois l'on peut appeler principes l'absence de toute pudeur et de toute moralité. Le livre, que nous recommandons, porte le titre d'*Almanach du Bon Catholique*, et justifie pleinement les promesses de ce titre si pur. Il est parfaitement imprimé, volumineux, orné de jolies gravures. Il rapporte, à chaque jour du calendrier, un événement remarquable de l'histoire, ce qui est beaucoup plus instructif que toutes les prophéties que le charlatanisme exploite. Une statistique bien faite du clergé de France, de beaux articles sur la religion, sur la morale, qui en est inséparable, et sur l'insrtuction, les grands événemens de 1842, des anecdotes intéressantes groupées sous le titre de *Variétés*, une notice sur les poids et mesures, un aperçu sur la population des principales nations européennes, des détails curieux sur les inventions qui, de nos jours, ont pour ainsi dire changé la face du monde, un tableau des principales foires du royaume, telle est la série des matériaux qui composent l'*Almanach du Bon Catholique*. Ajoutons que cet opuscule, destiné à devenir populaire, ne le cède à aucun autre Almanach pour la modicité du prix.

» Voilà la cinquième année (dit l'éditeur de cet opuscule qu'on ne sauroit trop propager) qu'aux approches du mois de janvier, l'*Almanach du Bon Catholique* va réclamer sa petite place près du foyer, dans le sein des familles chrétiennes; et tout ce que la France compte de gens de bien reconnoît avec satisfaction les services qu'il a rendus et le mal qu'il a fait éviter. Ne feroit-il que défendre la porte des bons habitans des campagnes contre les Almanachs pleins de mauvais principes que l'esprit irréligieux continue de répandre, son existence seroit un bienfait dont chacun auroit raison de se réjouir. Un petit livre qu'à chaque instant on prend et on feuillette, que chacun a l'occasion de consulter, qui se trouve sur toutes les tables, doit pouvoir s'ouvrir à tous les yeux sans en blesser aucun, et ne rien contenir, par conséquent, de contraire aux principes de religion et de morale si peu respectés de nos jours dans le déluge de papier imprimé qui inonde le pays. C'est-là le but que nous ne cessons d'avoir en vue, en répandant de plus en plus, à un nombre vraiment prodigieux, le petit livre qui renferme déjà, et qui renfermera tous les ans, un plus grand nombre de faits de tout genre. Nous voulons qu'il ne soit pas seulement, en certaines occasions, un bon conseiller; mais qu'il sache aussi amuser quelquefois, et que, sans prétendre parler de tout, il puisse, au besoin, dire un mot sur beaucoup de choses..... Un bon livre est comme une bonne action; il ne laisse après lui ni regret ni remords. Un mauvais livre enfante mille pensées qui sont autant de tourmens si on les entretient, autant d'ennemis de plus à combattre si on veut ensuite les chasser. Auquel convient-il de donner la préférence? »

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

---

**BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE.**

CINQ p. 0/0. 119 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 05.
Quatre 1/2 p. 00. 106 fr. 60 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 107 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.



PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3684.

MARDI 13 DÉCEMBRE 1842.

| PRIX DE L'ABONNEMENT | fr | c. |
| --- | --- | --- |
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

ELOGE DE M. L'ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS, PAR M. LE BARON PASQUIER.

(Suite et fin.)

« La première des fonctions que M. Frayssinous eut à remplir en dehors des services religieux auxquels il s'étoit consacré, fut celle d'inspecteur de l'Académie de Paris. M. de Fontanes l'y avoit fait appeler pour tempérer l'effet assez fâcheux qu'avoit produit la suppression des conférences en 1809.

» Dans les derniers mois de la même année, sur les instances de l'oncle de Napoléon, du cardinal Fesch, et sous sa présidence, M. Frayssinous assista, avec l'homme dont les lumières inspiroient alors le plus de confiance, avec M. Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice, aux délibérations d'une commission dont faisoient encore partie, avec deux autres cardinaux, des prélats du premier mérite. On y traitoit, mais très-infructueusement, des plus hauts intérêts de l'Eglise, si gravement compromis dès cette époque. Une fatale aberration poussoit Napoléon à méconnoître le prix de la bonne intelligence qu'il avoit, en 1801, si heureusement rétablie entre la France et le Saint-Siége. Les excès auxquels cette erreur l'a poussé ne sont que trop connus, et ici je ne puis résister, messieurs, au besoin de vous soumettre une réflexion qui me saisit.

» Que reste-t-il de toutes les grandes choses accomplies par le plus grand capitaine des temps modernes? Tout ce que son épée avoit abattu et brisé s'est relevé et s'est reconstruit; toutes les combinaisons de sa politique si vaste, si persévérante, si habile dans sa témérité même, qui a d'un bout à l'autre remué l'Europe de fond en comble, n'ont pas été seulement mises au néant, mais elles en ont enfanté de toutes contraires, et cependant sa gloire a survécu à ce grand naufrage de sa fortune; il le doit surtout, n'en doutons pas, à la conservation de celles de ses œuvres dont le caractère fut éminemment pacifique : ce sont elles qui le recommandent encore et qui le recommanderont toujours à la mémoire reconnoissante d'une société qu'il a en quelque sorte reconstruite, qu'il a replacée sur les seules bases où la civilisation se puisse reposer avec pleine confiance; et en tête de ses œuvres d'un si grand prix, comment ne placeroit-on pas, avec le Code civil, avec la création de l'Université, ce concordat dont la rigoureuse exécution lui a été si importune, qu'il auroit voulu faire fléchir devant toutes ses volontés, qu'il prétendoit réformer, et contre lequel sa toute-puissance est venue se briser?

M. Frayssinous ne vit point s'écouler dans la capitale les dernières années de l'empire : ses montagnes l'avoient reçu encore une fois. Il en fut naturellement ramené en 1814 et rouvrit au mois d'octobre le cours de ses conférences: interrompues par la crise de 1815, elles ne furent reprises qu'au mois de février 1816. Mais, dès le mois d'août précédent, le roi Louis XVIII lui avoit donné une marque de sa haute confiance : il l'avoit appelé à faire partie de la commission d'instruction publique qui devoit exercer les pouvoirs précédemment attribués au grand-maître et au conseil de l'Université.

» Elle étoit présidée par l'un de vos plus illustres confrères, que recommandoit dès-lors la plus précieuse réunion d'un grand talent et d'un caractère toujours fidèle aux règles de conduite qu'il s'étoit posées, et qui ont dicté tant de belles paroles consacrées à la défense des plus honorables, des plus justes causes, et dont plusieurs ont été prononcées dans

des circonstances où de telles paroles étoient aussi de belles actions.

» La place du maître des conférences de Saint-Sulpice, de l'instituteur religieux dont la parole depuis plus de dix années s'étoit montrée si puissante sur la jeunesse de la capitale, étoit naturellement marquée à côté de celle de M. Cuvier, de M. de Sacy, et d'un autre homme d'un rare mérite, dont la mémoire aussi est restée chère à tous ceux qui l'ont connu, M. Gueneau de Mussy. Une telle réunion devoit tenir et a tenu tout ce qu'elle promettoit. Eclairée par la prudence et soutenue par la main ferme et habile du chef qui lui avoit été donné, elle a, dans une de ces époques de transition où la sage mesure en toutes choses est si difficile à garder, conservé, défendu avec persévérance le précieux dépôt qui lui étoit confié. L'instruction publique en ses mains n'a pas cessé d'être nationale; et le principe d'unité, qui permet de lui imprimer partout la direction la plus appropriée aux besoins du temps et à ceux de la société qui doit en recueillir les fruits, a été soigneusement maintenu. Sous cette direction, les études se sont étendues et sont devenues plus solides; elles se sont aussi, de jour en jour, plus fortement empreintes des salutaires inspirations qui ne peuvent émaner que de la religion, et dont M. Frayssinous enseignoit la valeur avec tant d'autorité.

» Heureuse l'Université d'avoir reçu dès-lors cette impulsion dont ne l'ont jamais laissé dévier les hommes supérieurs qui ont été appelés à l'honneur de surveiller, de diriger ses utiles labeurs, et dont les lumières, dont les talens n'ont jamais été au-dessous de la tâche qui leur étoit imposée (1).

» M. Frayssinous a prononcé, en 1818, l'oraison funèbre du prince de Condé, et il publia, dans le cours de la même année, un livre sur les vrais principes de l'Eglise gallicane. Je ne dois pas me livrer à l'appréciation d'un tel ouvrage. Je me borne à dire que, dans une matière sur laquelle les esprits étoient fort animés, M. Frayssinous, avec la prudence qui le caractérisoit, fit, de ses profondes connoissances, de sa science incontestable et de l'autorité qu'elle devoit lui donner, l'emploi qui pouvoit être le plus utile au maintien de la paix dans l'Eglise et dans l'Etat.

» L'oraison funèbre du prince de Condé lui avoit fourni l'occasion de faire éclater la sagesse et la mesure qui le rendoient éminemment propre à traiter les sujets où tant de ménagemens étoient nécessaires à garder entre des souvenirs trop facilement irritables.

» On a retenu une des phrases que l'orateur prononça en cette occasion, et elle suffit pour donner une idée de l'art avec lequel, en disant toute la vérité, il parvint à surmonter cette difficulté.

» A la suite d'un tableau énergiquement tracé des luttes où la valeur française s'étoit vue engagée sur tant de points à la fois, après avoir montré les prodiges qu'elle enfantoit dans les départemens de l'ouest où la guerre civile avoit fait surgir tant d'héroïques courages, sur les rives étrangères où d'autres Français déployoient une valeur non moins grande en combattant pour une cause qu'ils regardoient comme sacrée, et enfin dans tant de contrées où l'éclat des prodigieux triomphes que ne cessoient de remporter les armées de la France, faisoit l'étonnement et l'admiration de l'Europe : *Eh bien*, s'écrioit-il, *la gloire à cette époque étoit partout, le bonheur n'étoit nulle part*. Et cette phrase, veuillez le remarquer, messieurs, n'étoit pas seulement un heureux mouvement de l'art oratoire; c'étoit un jugement, c'étoit une belle, une utile leçon que l'histoire ne démentira pas et qu'elle exprimera difficilement en des termes plus heureux.

» J'ai déjà parlé des honneurs qui ne manquèrent pas à M. Frayssinous: il ne les avoit point cherchés; il les évita même aussi long-temps que cela lui fut possible, et aucun doute ne sauroit exister

(1) Nous n'avons pas besoin d'indiquer la restriction qu'il convient de mettre à cette approbation, toute de circonstance, de la direction imprimée à l'Université.



sur la résistance qu'il opposa, en plusieurs circonstances, aux intentions bienveillantes que le roi Louis XVIII avoit manifestées à son égard.

» Cette résistance fut vaincue dans les derniers mois de 1821, et il accepta le titre de premier aumônier du roi. Une fois entré dans la nouvelle carrière qui s'ouvroit devant lui, les pas qu'il y fit furent extrêmement rapides. Ce qu'il redoutoit surtout dans l'épiscopat, c'étoit la charge d'ames qui y étoit attachée. Cette difficulté fut levée en 1822 par sa nomination à l'évêché *in partibus* d'Hermopolis. Dans le cours de cette même année, il fut grand maître de l'Université, l'Académie l'appela dans son sein, et la dignité de pair lui fut conférée; puis, enfin, le ministère des affaires ecclésiastiques, qui venoit d'être créé, fut, en 1824, confié à ses soins.

» La vie du prince qui avoit réuni sur sa tête tant de hautes faveurs touchoit à son terme, et le jour ne tarda pas à venir où le dernier hommage, celui qui devoit se faire entendre sur les tombes de Saint-Denis, alloit lui être rendu. L'accomplissement de ce pieux devoir fut confié à M. l'évêque d'Hermopolis. Et où étoit l'homme, en effet, qui, plus que lui, aussi bien que lui, auroit été pénétré des sentimens qui doivent inspirer l'orateur en une occasion aussi solennelle, lui qui n'avoit quitté qu'à son dernier soupir le prince qu'il alloit célébrer, et dont les qualités avoient dû, en tant de circonstances, se révéler à ses yeux, dont la raison supérieure avoit si souvent sympathisé avec la sienne?

» L'honneur de prononcer l'oraison funèbre de Louis XVIII, de ce roi qui n'a pas seulement donné la charte, mais qui en a toujours tiré son premier titre de gloire, est donc encore échu à M. Frayssinous. La tâche étoit de beaucoup et plus belle et plus grande que celle dont il s'étoit acquitté aux funérailles du prince de Condé, et elle le devoit puissamment inspirer. Mais l'oraison funèbre, oserai-je le dire? a été élevée si haut par le génie de Bossuet, que les orateurs qui ont depuis abordé ce genre d'éloquence, quelque grands que fussent leurs talens, vaincus en quelque sorte à l'avance par la pensée d'une comparaison si redoutable, sont restés presque tous au-dessous d'eux-mêmes, et n'ont répondu qu'assez foiblement à l'attente qu'on avoit pu concevoir en les voyant entrer dans cette lice. M. Frayssinous a-t-il été plus heureux? Après Massillon, après tant d'autres dont les noms tiennent dans l'histoire de la chaire une place si honorable, on pourroit en douter, sans que ce doute eût rien dont se dussent offenser ses admirateurs les plus dévoués.

» Il parcourut avec soin, dans le discours qu'il prononça, toutes les périodes de la vie si traversée de Louis XVIII, et en fit sortir, pour chacune d'elles, les éloges qui lui étoient dus.

» Ayant eu, dans la dernière de ces périodes, l'honneur d'être appelé trois fois aux conseils de ce roi dont le souvenir est profondément gravé dans mon cœur, vous me permettrez, messieurs, de rappeler devant vous des paroles qui me paroissent empreintes d'un grand sentiment de justice, et que M. l'évêque d'Hermopolis fit entendre, au moment où il alloit descendre de la chaire. Après avoir parlé de la durée du règne de Louis XVIII :

« Il vivra dans nos annales, ajouta-t-il, » ce règne de dix années qui vient de » finir, et il y occupera une place glo- » rieuse pour le monarque comme pour » son peuple. »

» L'avenir, j'aime à l'espérer, ne démentira pas cet augure.

» Le successeur de Louis XVIII, le roi Charles X, continua à M. l'évêque d'Hermopolis toutes les marques de confiance qui lui avoient été précédemment accordées. Le ministère des affaires ecclésiastiques lui fut donc conservé. De nombreux, d'imposans devoirs étoient attachés à cette éminente fonction; mais le plus redoutable de tous, il l'a souvent exprimé, fut toujours à ses yeux celui de rechercher, pour les offrir au choix du roi, les mérites qui lui paroissoient les plus dignes d'occuper les siéges épisco-

paux. Il n'y a rien, on ne le sait que trop, où ne veuillent atteindre les ambitions humaines, où elles ne s'efforcent de pénétrer, et leur habileté est grande à faire valoir les titres qu'elles s'attribuent : tout le monde est d'accord sur la fermeté avec laquelle M. Frayssinous repoussa toujours les motifs de préférence qui ne pouvoient pas être pesés au poids du sanctuaire. L'Eglise de France lui doit une notable partie des pontifes dont elle s'honore, et dont les vertus, dont les talens ne cessent pas de porter tant d'heureux fruits...

» Dans les luttes parlementaires où il se trouva engagé, la position de M. l'évêque d'Hermopolis dut subir les conditions que j'ai indiquées plus haut, lorsque je me suis permis de mettre en regard de la puissance exercée par l'orateur chrétien celle de l'orateur politique. Il eut à supporter de vives contradictions ; il les surmonta plusieurs fois avec bonheur, mais ne parvint pas toujours à faire triompher ses opinions. Il eut au moins la satisfaction de voir la justice que ses adversaires les plus prononcés n'ont pas cessé de rendre à la pureté de ses motifs, à la loyauté de ses intentions.

» Son élocution vive, animée, et où les raisonnemens s'enchaînoient toujours avec une merveilleuse clarté, fut constamment admirée, et plusieurs de ses discours peuvent être donnés comme des modèles d'une puissante discussion, d'une habile dialectique. Je citerai entre autres, avec pleine confiance, ceux qu'il prononça devant la chambre des députés, en 1825 et 1826, au sujet des allocations portées dans le budget pour les dépenses du clergé.

» Les exemples seroient difficiles à trouver d'un exposé aussi vrai, aussi habile, aussi puissant, des principes et des faits qui démontrent à quel point sont indispensables les secours que la religion prête, et qu'elle seule peut prêter à toutes les sociétés, à tous les gouvernemens. Dans cette belle déduction, le langage du prêtre et du pontife s'allie merveilleusement bien à celui que le ministre doit tenir, et l'un et l'autre se prêtent un mutuel, un salutaire appui.

» Dans le mouvement ministériel qui eut lieu au mois d'août 1829, M. l'évêque d'Hermopolis ne fut chargé que de la présentation aux titres ecclésiastiques, et c'étoit la seule part qu'il eût au maniement des affaires, lorsque survint en 1830 le grand événement qui alloit soumettre la France à une nouvelle et difficile épreuve dont elle a triomphé cependant, et qui a témoigné encore un fait de sa force, de sa sagesse et de sa puissance. Il pensa bientôt après que son rôle dans le monde politique ne devoit pas se prolonger plus long-temps, et il renonça même à siéger dans la chambre des pairs. Comme il ne fut poussé à cette détermination par aucun sentiment passionné, elle n'altéra point la rectitude de jugement qui étoit l'un de ses attributs les plus distinctifs, et qui se retrouve tout entière dans une circonstance où ses conseils furent presque aussitôt invoqués sur une matière où ils devoient être d'un grand poids : je ne hasarde rien en disant qu'ils eurent une très-salutaire influence sur des hommes appelés dans ce moment à occuper dans l'Eglise des positions fort importantes.

» Il profita peu après de la liberté qu'il venoit de recouvrer pour aller porter aux pieds du Saint-Père l'hommage de son respectueux dévoûment ; et s'il dut à cette démarche de n'être pas resté complétement étranger à la direction qui fut alors imprimée aux affaires ecclésiastiques, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que la France n'a eu qu'à s'en féliciter.

» Au retour de ce voyage, M. Frayssinous, n'aspirant plus qu'au repos, étoit allé, encore une fois, le chercher auprès du foyer de ses pères, et il ne pensoit pas qu'aucun pouvoir, qu'aucun devoir, l'obligeât désormais à quitter une retraite où l'attachoient de chers souvenirs, et où il en rapportoit de non moins précieux, que lui devoit fournir la longue carrière, durant laquelle il avoit si dignement rempli sa tâche d'homme et de

chrétien, de citoyen et de prêtre. Mais l'heure n'étoit pas encore venue où il lui seroit permis de ne plus penser qu'à lui-même et dans la seule vue dont une ame comme la sienne pouvoit être préoccupée.

» Une invitation, qu'il considéra comme un commandement devant lequel toute résistance étoit impossible, lui parvint dans le cours du mois de septembre 1833, et malgré de rudes atteintes qu'avoit déjà reçues sa santé, il se mit en route pour Prague dès le mois d'octobre suivant.

» J'arrive ici, messieurs, à la plus imposante des questions qui puissent se rencontrer dans la route qu'il m'est ordonné de parcourir; mais, si je ne me trompé, à la plus belle aussi, à l'une de ces questions, enfin, sur lesquelles on aime à s'expliquer quand on parle devant des esprits aussi élevés que les vôtres. Je dois arrêter vos regards sur un des plus heureux progrès dont la civilisation moderne se puisse enorgueillir; et ce progrès, au grand honneur de notre pays, de l'esprit dont il est animé, du développement de ses institutions, de la force, de la sagesse du gouvernement qui le régit, c'est la France qui en donne l'exemple. Pour montrer la valeur d'un tel service, pour en faire comprendre toute l'étendue, je n'aurai pas besoin de remettre sous vos yeux le douloureux spectacle des cruels emportemens auxquels se sont livrées, toutes les fois que le pouvoir est tombé entre leurs mains, les démocraties révolutionnaires dont les passions, nous ne l'avons que trop éprouvé, ne connoissent aucun frein: il me suffira de reporter votre attention sur ce qui se passoit à une époque qui n'est pas encore très-éloignée, dans un pays voisin, dont la situation offroit de grandes analogies avec celle qu'a créée notre révolution de 1830; et ce pays, cependant, marchoit dès-lors au premier rang parmi ceux où les lumières de l'esprit brilloient avec éclat; la science du *gouvernement* y étoit surtout en grand honneur, et à fort bon droit, puisqu'elle avoit déjà produit les belles combinaisons de pouvoirs qui, dans ce moment même, alloient s'affermissant, et dont l'heureuse application a porté si haut la puissance et la gloire de la Grande-Bretagne. Eh bien, vous connoissez comme moi, vous avez tous présens à la mémoire cette succession de bills et cet arsenal de lois, toutes plus impitoyables les unes que les autres, qui furent alors mises en vigueur pour atteindre, dans ce royaume, non pas seulement les actes de rébellion, mais jusqu'aux moindres traces de rapport avec la famille exilée. Souvenez-vous de ces paroles de Montesquieu : *Il est un pays*, dit-il, *où l'action de boire à la santé d'un certain homme est punie de la peine de mort;* et l'exécution de ces terribles lois n'a pas été de courte durée, car elles n'ont commencé à sommeiller que sous le règne de Georges III.

» Maintenant, regardez ce qui se passe autour de vous depuis plus de douze années. Pas une loi spéciale n'a été rendue, aucune forme de jugement n'a été réclamée en dehors du droit commun; aucune désignation nouvelle de crimes ou de délits, aucune extension de peines, aucunes rigueurs inusitées n'ont été introduites en raison des circonstances qui ont dû survenir. On n'a demandé compte que des actes les plus éclatans entre ceux qui s'étoient passés à la lumière du plus grand jour. Toute liberté a été laissée aux communications que motivoit le besoin de satisfaire à des sentimens toujours respectables; rien ne s'est opposé à ce que les témoignages d'intérêt et même d'attachement que pouvoient commander d'honorables souvenirs fussent ostensiblement portés à d'illustres infortunes : ainsi les effusions du cœur sont restées parfaitement libres, et aucuns des sentimens qui peuvent vivre dans des ames généreuses n'ont été comprimés. La liberté d'aller, de venir, a été constamment respectée; elle l'a été au su de tout le monde, sur toutes les routes où pouvoient être conduits ceux qui s'y croyoient appelés par l'accomplissement d'un devoir, dont ils sont restés les seuls juges, dont personne ne leur a contesté la valeur.

»Comparez, messieurs, puis jugez et rendez justice à votre temps, à votre pays. Il a payé cher l'éducation qu'il a reçue et qui ne s'est accomplie qu'à travers tant de révolutions qu'il lui a fallu subir. Mais enfin, elle lui a bien profité, cette éducation; et la route où nous sommes entrés, j'ose croire, j'aime à prédire que nous ne nous en détournerons jamais. Elle est la plus belle, puisqu'elle est la plus généreuse; elle est la plus sûre, parce qu'elle est la plus juste: on respecte toujours ce qu'on estime, et, pour qui sait le mériter, et pour qui sait se le concilier, le respect est un puissant auxiliaire....

» Vous comprenez maintenant, messieurs, et sans nulle difficulté, que je n'ai dû éprouver aucun embarras à vous parler du voyage de M. l'évêque d'Hermopolis en Allemagne. Les motifs qui l'y déterminèrent sont écrits dans les dernières pages qui viennent de vous être lues: j'ajoute que le devoir d'aller achever l'éducation religieuse d'un jeune prince dont il avoit béni le berceau, étoit de ceux sur lesquels il ne pouvoit avoir aucune hésitation.

» Ces paroles ne sont point prononcées, je me hâte de le dire, pour le justifier, car je ne m'en reconnois pas le droit, bien assuré qu'il n'a pas senti le besoin d'un tel secours et qu'il ne l'auroit pas accepté. Ce que je veux, c'est le faire connoître, c'est le faire apprécier autant qu'il dépend de moi.

» Une vie aussi laborieuse que la sienne avoit nécessairement laissé de profondes traces; et quoique le nombre de ses années fût déjà considérable, le poids s'en faisoit plus sentir que la force naturelle de sa constitution n'auroit dû le faire présager. Des accidens d'une dangereuse nature l'avoient déjà atteint; et quand il s'éloigna de sa patrie, en 1833, l'espérance de la revoir ne lui étoit guère permise: il l'aimoit chèrement, cette patrie; qu'alloit-il donc chercher? Vous m'accorderez sans peine que les rêves de l'ambition lui devoient être fort étrangers, et que les récompenses où il pouvoit aspirer n'étoient pas de ce monde. Il y a satisfaction à penser que le bonheur de se retrouver en France ne lui a pas été refusé. Il y rentra à la fin de 1838, heureux de ce que le temps ne lui avoit pas manqué pour satisfaire aux obligations qu'il s'étoit imposées.

» Ses premiers pas s'étant dirigés sur la capitale, le séjour qu'il y a fait, et qui ne fut pas de très-longue durée, a été marqué par une circonstance dont l'intérêt me paroît assez grand pour qu'il ne soit pas hors de propos de vous la raconter.

» Lorsque je vous ai parlé de la nomination en 1822 de M. Frayssinous à l'évêché *in partibus* d'Hermopolis, l'ordre des idées que je poursuivois ne m'a pas permis de m'arrêter sur un fait que vous allez apprécier.

» Il fut sacré à Issy, et le premier usage qu'il fit en descendant de l'autel, des droits que l'épiscopat venoit de lui conférer, eut lieu à l'occasion d'un jeune néophyte qui étoit depuis quelque temps l'objet de ses soins particuliers, qu'il tonsura, auquel il adressa de touchantes, de prophétiques paroles, et dont la vocation devoit être bien prononcée, car il renonçoit, pour la suivre, à une carrière où ses débuts avoient été marqués par de brillans succès: c'étoit l'abbé de Ravignan.

» Et voilà qu'au mois de février 1839, Mgr l'évêque d'Hermopolis, courbé sous le poids des années, mais toujours plein de cette vie qui se puise dans les plus hautes facultés de l'ame, est assis dans l'église de Notre-Dame, en face de la chaire où va paroître l'orateur dont la voix, depuis que la sienne a cessé de se faire entendre, est en possession de remuer les ames et d'entraîner les convictions avec une puissance qu'aucune autre peut-être n'exerce au même degré; et cet orateur qui semble avoir recueilli son héritage tout entier, c'est le néophyte d'Issy, c'est cet abbé de Ravignan auquel il imposoit les mains en 1822. Son apostolat a décidément passé sur la tête de son disciple. Admirable succession, pro-

fitable à tout le monde, et où le bonheur de celui qui la recueille ne pourroit être surpassé que par le bonheur de celui qui l'a transmise.

» Il seroit difficile de dire quelle fut, entre ces deux hommes si dignes l'un de l'autre, au moment où leurs yeux se rencontrèrent, l'émotion la plus vive; mais elle n'échappa à personne, cette émotion si naturelle, si touchante, et l'auditoire tout entier s'y associa, au moment surtout où M. de Ravignan laissa tomber quelques-unes de ces paroles que le talent ne produit pas, qui ne peuvent s'échapper que du cœur, et où la gratitude, où la piété filiale du disciple éclatèrent sans contrainte pour l'ancien maître, qu'il ne craignit pas de saluer du doux nom de père.

» Voilà de ces satisfactions, voilà de ces joies que la vie du monde ne donne pas, auxquelles elle ne sauroit prétendre; mais sachons du moins les comprendre, et, en les mettant à toute leur valeur, les honorer comme nous le devons.

» L'état de sa santé commandoit à M. l'évêque d'Hermopolis des soins qui le ramenèrent, à la fin de 1839, dans le département de l'Aveyron.

» A partir de cette époque, ses jours, jusqu'à celui qui a vu se terminer sa carrière, se sont tous écoulés dans ces paisibles lieux qui lui étoient restés si chers, où il avoit toujours cherché un asile quand le besoin s'en étoit fait sentir.

» Dire les marques d'attachement, de vénération dont il y fut entouré, et les soins qui jusqu'à son dernier moment lui ont été prodigués par la reconnoissance et par l'amitié, parler même de sa fin si exemplaire, si édifiante, si chrétienne, ce seroit s'engager dans un récit où personne ne trouveroit rien à apprendre: car qui pourroit supposer une autre issue à une telle carrière; à une telle existence un autre dénoûment?

» Il est des deuils, nous ne le savons que trop, qui se portent dans le cœur long-temps encore après le jour où les signes extérieurs en sont effacés, et la ville de Rodez sera fidèle à la mémoire de celui qu'a causé dans son sein la perte de M. l'évêque d'Hermopolis. La pompe des funérailles auxquelles elle donna lieu fut rehaussée par le concours d'une population qui n'avoit pas eu besoin d'être appelée, et qui se pressoit à la suite d'un nombreux clergé accouru de toute l'étendue du diocèse et même des diocèses environnans. Dans cette foule et au milieu de tout ce qu'elle renfermoit de plus considérable, quelques vieillards d'un extérieur bien simple, bien modeste, se faisoient cependant remarquer: c'étoit le reste de ces anciens paroissiens que M. Frayssinous avoit, pendant de mémorables années, soutenus de ses conseils, instruits par ses exemples. Ils usoient du peu de force que l'âge leur avoit laissé, pour apporter sur la tombe de l'évêque le pieux témoignage de leur reconnoissance pour l'humble vicaire qui leur avoit été si secourable.

» Ne penserez-vous pas, messieurs, que ce rapprochement si naturel et si touchant est le meilleur résumé d'une vie où tant de devoirs si divers et si graves ont été, durant tant d'années, accomplis avec la persévérance d'un zèle qui a résisté à tant d'épreuves, et avec le succès qui étoit dû à un dévouement si complet? »

Nous ne louerons pas M. le baron Pasquier d'avoir si noblement et si chrétiennement exposé la vie de M. l'évêque d'Hermopolis; et, si nous parlons des applaudissemens qu'il a recueillis, c'est pour faire remarquer que ces marques de sympathie ont été plusieurs fois d'autant plus vives que l'orateur rendoit un hommage plus explicite à la Religion. Voilà ce qu'il nous importe de constater, et ce qui nous paroît mettre hors de doute le mouvement de réaction religieuse qui s'accomplit sous nos yeux. N'est-ce pas un événement que d'entendre le chef du premier corps de l'Etat proclamer, à la première tribune où puissent se

manifester les intelligences d'élite, qu'il n'y a de salut pour les empires que dans la fidélité à la religion, régulatrice suprême des consciences, sanction dernière des lois humaines; et d'entendre en même temps son auditoire, résumé de toutes les gloires et expression de toutes les puissances morales de la France, donner à cette déclaration solennelle la plus éclatante adhésion?

M. Mignet a répondu à M. le baron Pasquier. Nous tairons son discours, semé d'anachônismes. L'ancien rédacteur du *Constitutionnel* a lancé ses traits débiles contre les Jésuites, contre le clergé ancien et nouveau, contre saint Grégoire VII et Innocent III; comme si la parole loyale et élevée du récipiendaire n'avoit pas dû lui apprendre qu'on n'en est plus en 1842 à l'érudition voltairienne et aux ridicules passions des plus mauvais jours de la Restauration. M. Mignet a reçu une grande leçon : il a entendu des applaudissemens sanctionner ses appréciations littéraires, souvent justes et spirituelles : il a vu, au contraire, ses accusations surannées repoussées par le silence glacial d'un intelligent auditoire. Nouveau triomphe pour M. le baron Pasquier, car cette contre-épreuve confirmoit d'une manière décisive le succès de son discours si chrétien.

L'éloge de M. de Quelen par M. le comte Molé, et celui de M. Frayssinous par M. le baron Pasquier, ont été l'occasion de manifestations consolantes. Ne désespérons pas de l'avenir de la religion dans un pays où elle reçoit de tels hommages.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Un service solennel, pour le repos de l'ame du pape Pie VIII, a eu lieu, le 26 novembre, dans la chapelle du Vatican. Sa Sainteté a assisté à la messe qu'a célébrée le cardinal Fransoni. Elle a fait ensuite l'absoute, du haut de son trône.

Le lendemain, premier dimanche de l'Avent, le Saint-Père s'est rendu à la chapelle Sixtine, où, revêtu de ses ornemens pontificaux, il a assisté à la messe, célébrée par Mgr Tevoli, archevêque d'Athènes. Après la messe, Sa Sainteté a porté processionnellement à la chapelle Pauline le saint Sacrement, qui y est resté exposé à l'adoration publique, les prières des Quarante-Heures commençant ce jour-là.

— Le Souverain-Pontife vient de nommer S. E. le cardinal Acton protecteur de tout l'ordre des Mineurs Capucins.

---

PARIS. — Le *National*, ayant signalé à ses lecteurs les suppressions opérées dans le livre posthume de feu M. Jouffroy, a reçu de M. Damiron les explications suivantes :

« Quant à ces changemens, dont je suis seul l'auteur, et que j'avois tout droit de faire, je ne veux pas en discuter ici, ce ne seroit pas le moment, la valeur et l'étendue. Mais je puis au moins soutenir que l'intention sincère en étoit l'espoir, je le reconnois aujourd'hui, bien vain, d'écarter de la tombe de mon ami des attaques pareilles à celles, dont, à peine fermée, elle avoit été l'objet. On avoit tellement abusé de certains passages de ses autres écrits, que je craignois le même abus pour certains passages de celui-ci, et j'ai fait ce que j'ai cru qu'il auroit fait lui-même pour n'être pas ainsi mal et méchamment interprété. J'ai voulu la paix pour sa mémoire; je l'ai voulue aussi pour le deuil de sa veuve; je l'aurois voulue *pour d'autres encore*, auxquels j'aurois désiré épargner de nouvelles colères et de nouvelles fautes. J'en ai, je l'avoue, bien mal pris le moyen, et je paie cher ma maladresse à

emplir un devoir et à rendre un service qui m'ont cependant coûté bien des sollicitudes de cœur et bien des embarras. Il est vrai, je dois aussi le dire, que j'ai été mal secondé dans mon dessein à cet égard, et que la discrétion et la fidélité sur lesquelles j'avois droit de compter ne m'ont guère été gardées. »

On est saisi de compassion, en lisant ces explications pitoyables, données d'ailleurs en si mauvais langage.

M. Damiron reconnoît qu'il a exercé la censure sur les pensées de son ami : il l'a fait, dit-il, parce qu'il en avoit le droit, et il a voulu empêcher que certains passages ne fussent mal et méchamment interprétés. Cela veut dire qu'il ne vouloit pas qu'on accusât M. Jouffroy de ne pas croire à la divinité du christianisme. C'est un bon sentiment. Mais blesse-t-il ou ne blesse-t-il pas la vérité? Voilà la question.

M. Damiron a voulu la paix pour la mémoire de son ami. Vaine excuse qui ne résiste pas au plus léger examen. Est-ce la discussion qu'on a voulu éviter? Alors il ne falloit rien publier, car il y a certainement dans le volume assez de propositions fort mal sonnantes aux oreilles de ceux qu'on vouloit ménager. Le scepticisme de Jouffroy perce à chaque ligne : partout on voit, on sent l'homme que ses études ont détaché du christianisme, et qui cherche vainement à s'orienter dans le vide qu'il a fait autour de lui.

Aujourd'hui M. Cousin fait déclarer par le *Constitutionnel* qu'il n'a ni *demandé*, ni *indiqué*, ni *connu* les corrections, additions ou suppressions qu'il a plu à M. Damiron d'opérer. Consulté un peu tard, il s'est borné au conseil d'ajourner cette publication, et il l'a motivé, dit le *Constitutionnel*, sur l'intérêt qu'il porte à la mémoire de Jouffroy.

Si ce conseil a été donné, pourquoi M. Damiron ne l'a-t-il pas suivi? Il se seroit épargné une grande honte.

— M. l'Archevêque a publié, sous la date du 4 décembre, une Instruction pastorale sur la *composition*, l'*examen* et la *publication* des livres en faveur desquels les auteurs ou éditeurs sollicitent une approbation (1). Elle ne comporte pas moins de 84 pages.

Le prélat dit qu'il a cru entrer pleinement dans les vues de l'Eglise, en se bornant à donner des conseils sur les défauts à éviter dans les livres, et en n'imposant que très-peu de règles.

« Les conseils sont sévères, mais ils laissent la liberté entière; les règles sont indulgentes, parce que la liberté d'écrire est celle qui supporte plus difficilement les entraves. Les conseils sont sévères, parce qu'ils ont pour objet la perfection, qu'on ne sauroit atteindre si on ne la montre comme très-difficile ; mais cette difficulté elle-même empêche d'en faire une loi. Les règles ne doivent pas avoir pour but de prévenir toutes les fautes, tous les abus, mais seulement les plus graves. Hélas! nous croirions avoir beaucoup fait, si nous apprenions un jour que ce dernier succès a couronné nos efforts! Quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus qu'une grande responsabilité pèseroit sur notre conscience, si nous restions spectateurs indifférens et impassibles des publications religieuses propres à altérer l'enseignement catholique; mais nous ne nous sommes jamais dissimulé que des censures trop sévères n'auroient pas moins d'inconvéniens qu'une coupable indifférence. »

L'Instruction pastorale se divise naturellement en deux parties.

Dans la première, M. l'Archevêque donne des conseils aux écrivains appelés à défendre la religion ou à exposer ses enseignemens : ils ont surtout pour objet de faire éviter

(1) In-4°.—Prix : 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et Ce, rue Cassette, 29.

les défauts qui rendent les écrits sur la religion moins utiles ou répréhensibles.

« Il y a plusieurs causes qui rendent les livres inutiles, erronés ou dangereux. Les principales sont, le défaut d'instruction, ou l'absence d'une science et d'un talent proportionné à la difficulté d'un sujet. Cette insuffisance est surtout regrettable dans les discussions qui exigent des connoissances exactes en géologie, dans la philosophie proprement dite, dans les controverses sur la religion naturelle, dans les apologies qui s'attachent à faire ressortir les bienfaits du christianisme. Les autres causes du non-succès des écrivains religieux sont : l'amour des systèmes, la préoccupation trop grande en faveur d'une thèse d'ailleurs incontestable; le défaut d'un jugement parfaitement sûr dans la manière de défendre la religion, d'inspirer la piété; le défaut de mesure ou même de charité dans le langage; l'esprit d'intérêt, l'esprit de parti; enfin le dernier défaut que nous signalons est de faire de la profession d'écrivain une profession à part.

» Nous ne parlons pas de l'amour de la célébrité, qui se mêle à tous ces défauts, ou même les produit, les vivifie, les dirige. Aussi le meilleur remède qu'on puisse leur opposer est-il, sans contredit, la modestie chrétienne, la méfiance de ses propres forces, la disposition à ne prendre la plume que lorsqu'on est sollicité à écrire par le conseil de juges sévères, ou même très-sévères, et avec l'espoir fondé d'être utile. »

Nous consacrerons un article spécial à cette première partie, où la plume à la fois brillante et sévère du prélat a tracé les plus judicieuses considérations.

Dans la seconde partie, M. l'Archevêque expose les règles sur l'examen des livres religieux.

« Ces livres sont : 1° la Bible; 2° les livres liturgiques; 3° les ouvrages destinés à l'instruction du clergé; 4° les livres religieux élémentaires pour les écoles et catéchismes, ceux qui renferment des pratiques de piété, des formules de prières, des recueils d'indulgences, la relation de quelque miracle; 5° les ouvrages qui ne contiennent qu'une partie de l'enseignement catholique; 6° enfin les ouvrages qui n'intéressent cet enseignement que d'une manière indirecte. »

Le prélat précise ensuite l'objet qui doit attirer l'attention des examinateurs : c'est avant tout l'exactitude, l'intégrité de la doctrine catholique.

« Ils n'ont point la mission, et personne ne l'a dans l'Eglise, de faire prévaloir les vérités ou d'empêcher les erreurs dans un ordre purement philosophique, littéraire ou historique... L'Eglise ne nous donne d'autre mission que celle de conserver les dogmes, qui sont très-peu nombreux, certains sentimens qui ont acquis une grande autorité, les règles essentielles de la morale, et leurs applications les plus certaines. Une large liberté est laissée aux catholiques pour tout ce qui compose le domaine fort étendu de l'opinion; cette liberté sera respectée par les examinateurs. »

L'objet qui doit les occuper indique suffisamment quelles devront être leurs qualités.

Outre les professeurs de la Faculté de théologie et du séminaire diocésain, M. l'Archevêque a chargé un certain nombre d'ecclésiastiques d'examiner les livres dont l'approbation aura été sollicitée. Le résultat motivé de leur lecture sera soumis à une commission composée de quatre examinateurs et présidée par un grand-vicaire (1). L'ecclésiastique qui aura reçu la défense d'imprimer son manuscrit aura droit à un second examen. Ici notre analyse est nécessairement incomplète : pour bien faire connoître ces détails, il faudroit les transcrire.

Le prélat, en méditant sur l'œuvre qu'il vient de constituer, a éprouvé

(1) La présidence du comité d'examen des livres est confiée à M. Dupanloup.

quelque perplexité : mais elle a cédé à de puissans motifs de confiance. Le premier est dans la grâce attachée à la mission qui lui a été donnée. En second lieu, il compte sur la conviction où sont les bons prêtres et les hommes même simplement honnêtes, qu'on ne sauroit avoir trop de moyens de discerner les livres utiles de ceux qui offrent quelque danger. Un autre motif de son espoir est dans la nature des moyens qu'il emploie.

»Nous y avons d'autant plus de confiance, qu'ils sont plus doux, plus conformes à la charité maternelle de l'Eglise. Avertir, réclamer contre les écrits moins exacts ou imprudens, encourager ceux qui se distinguent par les qualités contraires, ne restreindre la liberté du prêtre qui écrit, que lorsqu'il est impossible de la laisser entière, telle est l'autorité que nous exercerons sur les livres. Père, nous devons veiller sur la nourriture intellectuelle de nos enfans; discerner celle qui conserve, qui accroît les forces de la vie, de celle qui les énerve ou les détruit. Pasteur, nous devons conduire dans les bons pâturages, et signaler les mauvais.

»Nous sommes bien foible pour une aussi grande tâche : mais Dieu est bien fort ; la foi qu'il inspire, bien énergique; l'espérance qu'il donne, bien puissante. Nous nous attacherons à cette espérance, comme à une ancre ferme et sûre. Elle n'a point failli à nos pères; elle nous soutiendra comme elle les a soutenus. *Celui qui espère dans le Seigneur ne sera point confondu.* »

— M. l'évêque d'Amatha a annoncé à l'Académie des sciences le prochain départ d'une mission destinée pour les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, les îles Fidgi, Samoa et Tonga. Devant se fixer dans ces îles, qui n'ont guère été jusqu'à présent visitées qu'en passant par des hommes éclairés, les missionnaires ont pensé qu'ils pourroient employer utilement, pour l'agrandissement des connoissances humaines, le temps qui ne seroit pas rempli par les devoirs de leur ministère. Ils offrent donc à l'Académie de s'occuper, dès leur arrivée et d'une manière suivie, des observations scientifiques qu'elle voudroit bien leur indiquer comme les plus utiles à faire dans cette partie du monde. Une commission, composée de MM. de Mirbel, Arago, Becquerel, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire et Babinet, est chargée de rédiger des instructions à ce sujet, de s'entendre avec MM. les missionnaires pour les exercer aux observations qui seroient recommandées à leur zèle, et d'aviser aux moyens de leur procurer les instrumens nécessaires.

---

*Diocèse de Bayeux.* — On nous écrit :

« Une belle et touchante cérémonie a eu lieu, le 5 décembre, dans l'église cathédrale de Bayeux, à l'occasion de la fête de saint François-Xavier, solennité anniversaire en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

»Cette cérémonie, présidée par M. l'évêque, avoit réuni tout le clergé de la ville, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques de l'arrondissement, et attiré une multitude innombrable de fidèles.

»On savoit que le prélat devoit monter en chaire et l'on étoit avide de l'entendre. L'attente générale a été pleinement satisfaite. Dans un discours admirable et qui a duré près d'une heure, il a peint à grands traits le dévoûment et l'héroïsme surhumain de nos missionnaires apostoliques qui vont d'un pôle à l'autre, sacrifiant leurs affections les plus chères et les plus légitimes, affrontant tous les dangers, la mort même, pour étendre le royaume de Dieu, éclairer et humaniser des peuples encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie et de la barbarie, et les gagner à Jésus-Christ et à son Eglise. Il a ensuite exposé avec la même force d'éloquence et une onction toute persuasive que l'humanité, la religion, l'intérêt de la patrie et notre propre intérêt personnel

étoient autant de puissans motifs qui devoient nous porter tous à venir en aide à ces saints et courageux apôtres de la foi.

» Ce discours, qui a été constamment écouté avec la plus religieuse attention et qui a produit sur tout l'auditoire une impression vive et profonde, a été suivi de la quête d'usage en faveur de l'Œuvre. Le prélat a voulu la faire lui-même, et le résultat a été très-satisfaisant.

» La cérémonie s'est terminée par la procession et la bénédiction solennelle du saint Sacrement.

» Déjà le pontife avoit présidé au mois de mai dernier une semblable cérémonie dans l'église de Notre-Dame de Caen, y avoit prêché, et produit les mêmes heureux effets qu'à Bayeux.

» Elle a lieu également depuis plusieurs années, d'après l'impulsion donnée par le prélat, dans toutes les autres villes du diocèse, qui rivalisent de zèle pour cette œuvre éminemment catholique et fournissent d'abondantes collectes, indépendamment des offrandes particulières provenant des diverses décuries et centuries formées dans les villes et les campagnes; en sorte que le diocèse de Bayeux est aujourd'hui un de ceux qui se montrent les plus généreux en faveur de cette belle œuvre. Il a aussi la gloire de compter parmi les missionnaires apostoliques au moins douze de ses prêtres. »

*Diocèse de Meaux.* — L'antique collége de Juilly vient d'offrir, pendant trois jours, le consolant et édifiant spectacle d'une retraite de jeunes gens. M. l'évêque nommé de Nevers a bien voulu prêter le secours de son ministère aux directeurs de cette maison. Il a ému, touché, éclairé cette jeunesse réunie de points si divers et appartenant à l'élite de la société. Cinq fois le jour Mgr Dufêtre lui a fait entendre sa parole si pleine de sens et de vérité, qu'anime une foi vive et qu'enrichissent les trésors de l'Ecriture et de la tradition. Avec quelle religieuse et constante attention, ces jeunes gens écoutoient le prélat, soit qu'il leur présentât les considérations élevées d'une pieuse méditation, soit qu'il leur développât les vérités profondes de l'enseignement chrétien, tantôt sous la forme simple, mais noble, de l'instruction; quelquefois dans le style moins grave, mais toujours intéressant de la conférence; d'autres fois encore revêtues de l'éclat de l'éloquence! La retraite, suivie par les maîtres et les élèves, a été terminée par une communion générale très-nombreuse. Le prélat a eu la consolation de donner le pain des anges à ceux qu'il venoit de nourrir du pain de la parole. Il est difficile qu'une année commencée sous de si heureux auspices ne porte point d'excellens fruits. Aussi, en voyant s'éloigner le ministre de Jésus-Christ, les élèves reconnoissans ont-ils conservé l'espoir de le voir revenir un jour couronner lui-même les progrès et les succès auxquels il aura si efficacement contribué.

*Diocèse de Mende.* — Le 23 octobre, M. l'abbé Jouve et MM. les abbés Valui, Pratz et Céleyrette ont ouvert à Mende une retraite qui a duré cinq semaines.

Dès le premier jour, la parole pleine de conviction et de charité de ces hommes vraiment apostoliques a reveillé la foi et enflammé les cœurs. Toutes les classes de la population étoient avides de les entendre, et la vaste cathédrale se remplissoit trois fois par jour.

Les tribunaux de la pénitence étoient continuellement assiégés: les prédicateurs et tous les prêtres de la ville passoient au confessionnal, pendant le jour, tout le temps qui n'étoit pas consacré aux instructions, et une grande partie de la nuit.

Le vénérable évêque lui-même, qui, malgré son âge avancé, a constamment assisté aux principaux exercices, n'a cessé, pendant ce temps de

salut, d'entendre les confessions d'un grand nombre de pécheurs.

Deux communions générales d'hommes et deux communions générales de femmes ont offert le spectacle le plus consolant pour la religion.

Le dimanche 20 novembre, le Christ a été porté en triomphe dans une procession qui a parcouru les boulevards de la ville. Les cris de *Vive la Croix!* mille fois poussés et mille fois répétés par une immense population, ont arraché des larmes à bien des personnes auparavant froides et indifférentes.

Dieu a répandu ses grâces avec abondance, et il s'est opéré un bien que lui seul peut justement apprécier.

Enfin les ouvriers évangéliques sont partis le 25 novembre, emportant l'estime, la reconnoissance de l'évêque et de tout le clergé, les bénédictions et les regrets de tous les fidèles.

---

*Diocèse de Nancy.* — Mgr Menjaud, coadjuteur de M. l'évêque de Nancy, vient de consacrer trois nouvelles églises : l'une à Cyrey, c'est une véritable basilique; l'autre à Lafrimbole, due au généreux concours de madame de Poix et de M. Chevandier, pair de France, et qui, construite dans le style ogival, offre la miniature d'une cathédrale au moyen âge; la troisième à Moriviller, qui fait le plus grand honneur aux fidèles de cette paroisse.

---

PARIS, 12 DÉCEMBRE.

Par ordonnance du 9 décembre, sont nommés :

Président de chambre à la cour royale de Paris, M. Moreau, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Dupuy, décédé.

Conseiller à la cour royale de Paris, M. Mourre, vice-président du tribunal de première instance de la Seine.

Vice-président du tribunal de première instance de la Seine, M. Jourdain, juge d'instruction au même siége.

Juges au tribunal de première instance de la Seine, MM. Gauthier de Charnacé, juge suppléant au même siége, et Desnoyers, président du tribunal de Sens.

— Louis-Philippe a quitté samedi les Tuileries pour se rendre au château de Fontainebleau. Le prince étoit de retour ce matin à Paris.

— Madame la duchesse d'Orléans et ses enfans continuent d'habiter le pavillon de Marsan. Le duc et la duchesse de Nemours habitent au-dessus; seulement le duc a pris possession du cabinet de travail et d'un salon qu'occupoit M. le duc d'Orléans, au rez-de-chaussée, vers la rue de Rivoli.

— D'après une lettre de Vienne, l'union du prince aîné de Saxe-Cobourg-Kohary avec la princesse Clémentine d'Orléans seroit certaine. Le prince résideroit à Paris.

— Par une ordonnance du 2 décembre, M. Boucher, inspecteur-général des constructions navales, a été nommé directeur des ports, en remplacement de M. le baron Tupinier, nommé conseiller-d'Etat en service ordinaire.

— Parmi les projets de loi dont est saisi le conseil d'Etat, un journal annonce qu'il en est un ayant pour objet la cession du musée de Versailles à l'Etat, moyennant une notable indemnité pour la liste civile.

— Le conseil-général de la Seine a invité M. le préfet à faire tous ses efforts pour obtenir de M. le ministre de la guerre l'augmentation de la gendarmerie dans le département de la Seine.

— Sur le bruit répandu par quelques journaux, de la demande faite au ministre des travaux publics par la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain, à fin d'obtenir un embranchement du chemin de Belgique qui aboutiroit à la gare de la rue Saint-Lazare, plusieurs maires et les principaux habitans des faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin, ont résolu de se rendre chez M. Teste

montrer combien la concés-
mbranchement seroit funeste
ité du nouveau quartier Saint-
rendant presque douteux l'é-
rt d'une gare qui, de la rue
communiqueroit si facilement
es issues aux entrepôts situés
ial, et qui, à l'inconvénient du
nit à une immense partie de la
, agglomèreroit sur un point
trop encombré, les arrivages
hemins. La terrible leçon du
eroit à la conscience du minis-
érêt de trois arrondissemens ne
pas.

our royale (troisième chambre)
deux audiences aux plaidoi-
l'affaire de la mise en faillite
otaire Lehon. La cause a été
au samedi 17 décembre, pour
les conclusions du ministère

que Paris soit très-paisible
nent malgré la misère qui ac-
partie de la population, chaque
aque nuit, on voit de nom-
patrouilles circuler dans les
mment aux environs des Tui-

hambre des avoués près le tri-
première instance de la Seine
oter un secours de 1,200 francs
ndigens des douze arrondisse-
Paris.

e capitaine Bouet, récemment
u gouvernement du Sénégal, a
risé à engager en Afrique un
ombre de spahis qui remplace-
sormais, dans notre colonie sé-
les soldats que nous y envoyons
, et qui succombent si vite sous
e meurtrière du climat.

RELATIF A LA CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER.

ounal correctionnel a rendu sa
jugement dans l'affaire du che-
r de Versailles (rive gauche),
nce d'un auditoire nombreux.
ement porte que, relativement
ement et à la rupture de l'essieu
du ressort de la locomotive le
*Mathieu-Murray*, les opinions conjectu-
rales des hommes de la science ont laissé
le tribunal dans le doute, et lui interdi-
sent d'en tirer des inductions contre les
prévenus, quand il est d'ailleurs établi,
par une constatation unanime des experts
et des ingénieurs, que le ressort et l'es-
sieu étoient de bon fer, bien confection-
nés et susceptibles encore d'un long ser-
vice.

Sur l'insuffisance du matériel, le juge-
ment déclare que le procès ne l'a pas
démontrée, et que même l'ingénieur du
gouvernement en a rendu un témoignage
favorable. Quant au système et à l'état du
*Mathieu-Murray*, ils ne présentoient rien
qui pût donner lieu à des plaintes et à
des réclamations.

Pour le mode d'attelage, il étoit depuis
long-temps en usage et ne sauroit être
imputé aux prévenus, puisque, sur ce
point, les hommes de la science sont en-
core divisés.

Relativement à la vitesse, les témoi-
gnages recueillis n'ont pas suffisamment
établi qu'elle fût de nature à déterminer
ou à aggraver l'accident; au surplus, la
prévention, sous ce rapport, ne seroit pas
justifiée.

Quant aux dommages et intérêts récla-
més, attendu qu'il ne peut être statué sur
les actions civiles par les tribunaux cor-
rectionnels qu'accessoirement à l'action
publique, et qu'aucun délit n'a été cons-
taté, il n'y a pas lieu de s'occuper des
demandes à cet égard.

Le tribunal, par ces motifs, renvoie
tous les prévenus des fins de la plainte,
et condamne les parties civiles aux dé-
pens.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Toujours des vols sacriléges! On écrit
de Bapaume (Pas-de-Calais), que
dernièrement des voleurs se sont intro-
duits, la nuit, dans les églises de Frémi-
court, de Beugny et d'Hergnies, à l'aide
d'échelles et en brisant des panneaux de
fenêtres. A Frémicourt, ils ont vidé un
tronc qui heureusement ne contenoit
qu'une douzaine de sous. A Beugny, ils
n'ont pu rien prendre. A Hergnies, ils
ont enlevé plusieurs objets de valeur;
mais on ne pense pas qu'ils aient touché
aux vases sacrés.

— A la date du 7 de ce mois, Lyon étoit plongé, depuis 48 heures, dans un brouillard si épais que plusieurs personnes se sont égarées en traversant la place de Bellecour.

Stasbourg, Nancy et Caen ont éprouvé aussi, durant trois jours, un brouillard très-épais.

Le 4, les malles-postes venant l'une de Toulouse, l'autre de Bordeaux, se sont rencontrées entre Aiguillan et Port-Sainte-Marie. M. Baudre, inspecteur des ponts-et-chaussées, qui se trouvoit dans la malle de Bordeaux, a eu la clavicule droite cassée. Le courrier n'a eu aucune blessure.

— Un naufrage qui a coûté la vie à cinq personnes vient de désoler la navigation du Haut-Rhône. Un bateau chargé de pierres, appartenant au sieur Bond, de Leyettes, s'est brisé contre la pile du pont du Sault sur le Rhône. Sur onze mariniers qui le montoient, six seulement ont échappé au naufrage; cinq ont péri.

— Le conseil de discipline de l'ordre des avocats de Toulouse vient de proclamer de nouveau l'incompatibilité de la profession d'avocat avec les fonctions de conseiller de préfecture. En conséquence, il a décidé que Me Ducos, récemment promu à ces dernières fonctions, seroit tenu d'opter dans la huitaine, sous peine de ne pas être porté sur le tableau de l'ordre des avocats.

Me Ducos s'est pourvu contre cette décision devant la cour royale.

— Le 3 décembre a eu lieu à Rodez l'exécution de Julie Phalipon, condamnée à mort pour avoir empoisonné son premier mari, afin d'épouser son amant, et à qui une assez longue impunité permit même de réaliser ce second mariage.

---

## EXTÉRIEUR.

Toujours même interruption dans les communications télégraphiques. Voici ce qu'on sait par les correspondances ordinaires : Les nouvelles de Barcelone vont jusqu'à 5 inclusivement. Pendant le bombardement de la veille qui s'étoit prolongé jusqu'à minuit, plus de 800 bombes avoient été tirées. Plusieurs quartiers, et en particulier celui de la municipalité, avoient beaucoup souffert et nombre d'incendies y avoient éclaté. Le commandant des forces françaises stationnées devant le port s'étoit empressé d'envoyer 300 hommes pour aider à éteindre le feu.

Le général Van Halen ayant suspendu le bombardement pendant 6 heures pour donner le temps de la réflexion aux habitans de Barcelone, et leur permettre de faire cesser la résistance des corps francs qui vouloient prolonger la défense, ce répit a été employé à désarmer ce reste de révoltés. Après quoi les portes se sont ouvertes à 5 heures du soir pour laisser entrer les troupes de la régence. Van Halen a fait publier sur-le-champ une proclamation portant en substance les dispositions ci-après :

« La place de Barcelone est déclarée en état exceptionnel dès le premier coup de feu tiré contre les troupes. L'état de siége continuera tout le temps que les circonstances l'exigeront. Toute la milice nationale de toutes armes est et demeure dissoute à Barcelone, jusqu'à ce que la réorganisation ait été déterminée dans les termes rigoureux de la loi. Toutes les armes et tous les effets de guerre appartenant à la milice nationale, seront livrés dans le délai improrogable de vingt-quatre heures. A l'expiration dudit délai, sera passé par les armes quiconque aura manqué à l'accomplissement de l'article précédent. La personne qui dénoncera l'existence d'une ou plusieurs armes entre les mains d'un individu, ou leur présence dans une maison, recevra, au moment où l'on se saisira desdites armes, dix mille réaux. Cette somme sera payée par la personne ou le maître de la maison, de l'établissement ou de la localité où auront été trouvées lesdites armes. Tous les habitans de Barcelone livreront dans deux jours toutes les armes à feu et armes blanches ou dont l'usage est prohibé, bien qu'ils en soient propriétaires, et même les fusils de chasse. Quiconque

commettra un vol ou tout autre crime contre l'ordre public sera puni de mort, qu'il appartienne à la population de la ville ou à l'armée. L'autorité légalement constituée veillera à ce que les auteurs des crimes soient poursuivis afin d'assurer l'intérêt de la vindicte publique. Quiconque commettra par des actes ou des paroles un outrage sera châtié sévèrement. Les troupes ainsi que les habitans de Barcelone jetteront le voile de l'oubli sur les événemens passés. Ils devront s'embrasser comme des frères. »

Quand les corps francs se sont vus abandonnés par leurs chefs, ils se sont portés vers la rade pour les réclamer auprès du commandant français qui leur avoit donné asile à bord du *Méléagre*. Il a fallu en venir aux menaces de les repousser à coups de canon, pour qu'ils renonçassent à la prétention de se les faire livrer.

Les grands instigateurs de l'insurrection ayant pourvu à leur sûreté par la fuite, tout fait présumer que ce sont les petits qui paieront pour eux. On ne connoît point encore l'étendue des pertes causées par le bombardement; mais il paroît que la ville a beaucoup souffert.

— D'après le *Messager*, les boutiques étoient fermées à Barcelone le 8. A défaut des chefs, on avoit arrêté 200 soldats ou miliciens. Plusieurs avoient déjà été fusillés. Les maisons inhabitées étoient ouvertes afin qu'on pût s'assurer si elles ne renfermoient pas des armes.

— Un accident très-grave, causé par la rupture de l'essieu d'une locomotive, est arrivé le 8, sur le chemin de fer de Londres à Birmingham. Des quatre wagons dont se composoit le convoi, le premier fut lancé hors des rails et renversé sur le talus. Plusieurs personnes qui s'y trouvoient ont été assez grièvement blessées, et une femme a succombé peu d'heures après l'événement. Les deux wagons qui suivoient sortirent seulement des rails, et le dernier n'éprouva qu'une légère secousse. Une enquête est commencée sur cet accident.

— Mardi, pendant deux ou trois heures, Londres a été enveloppé d'un brouillard épais; il a fallu allumer dans beaucoup de boutiques.

— On écrit de Lisbonne, le 28 novembre, que les cortès du Portugal ont été ajournées à un mois, ce qui a causé un grand déplaisir à l'opposition.

Les élections de vingt députés pour remplir les vacances avoient été favorables au ministère.

— En Grèce, la misère du peuple augmente tous les jours.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 20.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3340 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 567 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.



PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e, rue Cassette, 29.

| DE LA RELIGION
t les Mardi, Jeudi
medi.

peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3685.

JEUDI 15 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*ın vote récent du conseil-général de la Cors:.*

———

. persistance que l'on met, depuis ans, à rejeter un vote émis par nseil-général de la Corse, et qui te toutes les sympathies de ce rtement pour les séminaires, peut-être vaincue par la publi- que nous allons donner à trois s importantes.

; 9 septembre dernier, M. l'évê- d'Ajaccio, qui se trouvoit à Péri ours de visite pastorale, a écrit ttre suivante aux membres du eil-général, alors réuni :

« Messieurs,

.a chambre des députés ayant re- e vote que vous émîtes, l'an der- en faveur du petit séminaire, il appartient de délibérer ce qu'il importe de faire pour réparer cet . Vous êtes plus à portée qu'on ne à Paris, de connoître tout ce que patrie attend d'un établissement ıé à recruter le grand séminaire, et equel nous ne parviendrons jamais r des prêtres selon vos vœux et vos ıs. Les ressources que nous avons s jusqu'ici dans la souscription du ; et des fidèles du diocèse, sont au nt de tarir : si le département ne à notre aide, nous serons forcés de ndre les travaux du bâtiment que ıvons commencé, et nous aurons la ır d'avoir dépensé sans fruit les sa- s immenses que nos prêtres se sont ıés pour vos enfans et vos arrière- ıx. Je n'ai pas besoin, messieurs, ster davantage sur un objet dont je ai déjà, en d'autres rencontres, si nt et si longuement entretenus. Je à votre caractère le soin de pren- dans la circonstance présente, la résolution que vous jugerez la plus convenable.

» Agréez, etc.

» *Signé*, X. T. RAPHAEL, évêque d'Ajaccio. »

Voici la réponse que le président du conseil-général a faite au prélat :

« Ajaccio, le 22 septembre 1842.

» Monseigneur,

» Témoin de ce que vous avez fait, et de ce que vous êtes prêt à faire dans l'intérêt de la religion, qui ne se sépare jamais, dans votre pensée, de l'intérêt du bien public, le conseil-général a, dans sa séance d'aujourd'hui, voté, encore cette année, cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions des années 1845 et 1846, en faveur du petit séminaire.

» Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous en donner connoissance, et de vous exprimer, en même temps, tout le regret que le conseil éprouve de n'avoir pu trouver dans les fonds, malheureusement trop exigus, dont il dispose, les moyens de s'associer, d'une manière plus prompte et plus efficace, aux sentimens, toujours si pieux et si éclairés, qui vous animent.

» Je suis, avec une très-haute et respectueuse considération, etc.

» Le président du conseil-général de la Corse,

» Signé : P. CASALE. »

Voici, enfin, l'extrait de la délibération du conseil-général, qui émet, pour la troisième fois, à l'unanimité, le vote d'une somme de 30,000 fr. environ pour la construction d'un petit séminaire à Ajaccio.

« CONSEIL-GÉNÉRAL DE LA CORSE.

» Session de 1842.

» *Séance du 22 septembre* 1842.

» Le conseil-général a pris connoissance d'une lettre, par laquelle Mgr l'é-

vêque d'Ajaccio l'informe que l'imposition extraordinaire, votée en faveur du petit séminaire, dans sa séance du 1[er] septembre 1841, a été jugée inadmissible par le conseil d'Etat.

» Il a également reçu communication de l'avis émis par le comité de l'intérieur, et d'une dépêche de M. le ministre de l'intérieur annonçant à M. le préfet qu'il a cru devoir se ranger à cet avis.

» Le conseil voit avec regret que son vote soit resté sans résultat. La haute importance de l'objet qui l'a motivé, et le vif intérêt que lui inspire la fondation d'un établissement destiné à exercer, par l'éducation religieuse, une influence puissante sur la régénération morale du département, lui font un devoir de renouveler ce vote, et d'en recommander avec instance l'approbation à M. le ministre de l'intérieur.

» Encouragé par la voix et par l'exemple de son pieux évêque, qu'une foi si ardente et un zèle si éclairé animent pour la prospérité de la religion et pour le bien du pays, le clergé de la Corse s'est imposé dans ce but louable d'immenses sacrifices; les fidèles du diocèse se sont, par des souscriptions particulières, associés à leurs efforts; mais les ressources touchent à leur terme, et l'œuvre s'arrêteroit imparfaite, le prix de tant de sacrifices seroit perdu, si le département ne venoit ainsi apporter sa pierre à l'édifice, et contribuer à son achèvement.

» Interprète des vœux et des besoins des populations, le conseil-général ne manquera pas à ce devoir. L'utilité d'un petit séminaire en Corse lui est trop bien démontrée pour qu'il ne s'efforce pas de concourir à son érection par l'appui moral de ses votes, et tout à la fois par le secours d'une subvention départementale. Nulle part, en effet, la nécessité d'un bon clergé, d'un clergé instruit et fortement pénétré des devoirs de son ministère et de l'esprit de son état, n'est plus vivement sentie qu'en Corse; nulle part la mission évangélique du prêtre n'y est plus haute et plus auguste, et il n'importe de prêcher davantage, d'insinuer et de faire circuler dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société, les maximes de paix, les saintes et sublimes doctrines de la fraternité chrétienne. La règle austère et les habitudes de piété contractées dans les grands séminaires, l'éducation religieuse et forte qu'on y donne, peuvent seules fournir des hommes à la hauteur de cette mission: mais il faut être initié, préparé d'avance à ces habitudes, à cette règle, dans des établissemens où les vocations naissantes soient cultivées et développées avec soin. Les colléges et les institutions laïques ne sauroient y suppléer: les vocations cléricales n'y naissent point, et, si elles y apparoissent quelquefois, elles s'éteignent bien vite sous l'influence des élémens qui les entourent, et qui tendent tous à les combattre et à les étouffer. La création d'une école secondaire religieuse, où le grand séminaire puisse se recruter, intéresse donc sérieusement le département de la Corse, et se rattache fort étroitement ici au triomphe de la sainte cause de la civilisation et du progrès.

» Le département s'est déjà imposé de dix centimes en faveur du collége royal de Bastia. Cette imposition a été autorisée par le gouvernement. On ne sauroit, sans injustice, refuser la moitié de cette somme à un établissement qui présente autant d'intérêt sous le rapport de l'enseignement, et des avantages bien autrement précieux, sous le rapport de la religion et de l'influence morale, salutaire, qu'il ne peut manquer d'exercer sur l'avenir de la Corse.

» La réforme morale du pays, la nécessité de former des prêtres qui en soient un jour les apôtres éloquens et zélés, tel est le but qui dirige principalement le conseil, et le fait persister dans son vote; telle est aussi la pensée qui doit fixer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, et devant laquelle doivent s'incliner et s'effacer les considérations financières par lesquelles on a repoussé jusqu'ici le vote du conseil-général.

» Le conseil croit d'ailleurs devoir soumettre à M. le ministre une dernière

servation. C'est seulement pour les années 1845 et 1846 qu'il a demandé, par sa délibération du 1er septembre 1841, à imposer extraordinairement le département en faveur du petit séminaire. Le conseil a pensé, qu'à cette époque, les dix centimes précédemment votés pour le collége royal devant cesser d'être perçus, le département, ainsi dégrevé, pourroit supporter sans inconvénient la nouvelle imposition, fort légère d'ailleurs, et inférieure de moitié à celle payée pour le collége de Bastia.

» Par tous ces motifs, le conseil persiste dans sa délibération du 1er septembre 1841, et, attendu que la création d'un petit séminaire est pour la Corse un objet d'utilité départementale, il vote de nouveau, pour aider à la construction de cet établissement, cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pendant les années 1845 et 1846.

» Pour extrait :

» *Le préfet de la Corse.* »

En présence des favorables dispositions manifestées par le conseil-général à l'égard du clergé, le gouvernement ne sera-t-il pas animé d'une louable émulation ? Refusera-t-il son intérêt au diocèse d'Ajaccio, qui a été si long-temps abandonné, et qui commence à peine à se relever ? Nous augurons mieux de ses intentions. Nous croyons que M. le ministre de l'intérieur, frappé des hautes considérations si heureusement développées dans la délibération du conseil-général, sanctionnera enfin le vote qui lui est transmis pour la troisième fois. Il prouvera ainsi qu'il met au premier rang les intérêts moraux du pays, et le Gouvernement se donnera, en les protégeant, une force nouvelle.

Ajoutons, à l'honneur du conseil-général de la Corse, qu'indépendamment de ce vote, il a alloué un secours de 2,100 fr. aux Sœurs de Saint-Joseph et aux Filles de Marie, établies dans l'île.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mercredi 30 novembre, le P. Louis de Bagnaja, prédicateur apostolique, a commencé son ministère dans le palais du Vatican, en donnant le premier sermon de la station de l'Avent. S. S. et le sacré collége y ont assisté.

---

PARIS. — Nous avons annoncé tout récemment que le Frère Philippe, supérieur-général des Frères des Ecoles chrétiennes, a prié les évêques de France d'autoriser la publication dans leurs diocèses du décret du Souverain Pontife, qui lève tout doute sur *la sainteté de vie, de vertus et de miracles en général* du VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, fondateur de ce pieux Institut. Nous apprenons avec une véritable satisfaction que ce décret est déjà affiché dans les églises de Rouen, par ordre de S. Em. le cardinal-archevêque, prince de Croï, et qu'il va l'être dans toutes les églises de ce diocèse.

S. Em. le cardinal-évêque d'Arras a également ordonné que cette consolante nouvelle fût affichée et publiée dans tous lieux soumis à son autorité.

On nous écrit que ce prince de l'Eglise a voulu l'annoncer lui-même aux habitans de sa ville épiscopale; et, pour mieux faire apprécier les justes motifs de l'intérêt qu'il porte à la canonisation du vénérable fondateur des Frères, il a exposé les principaux actes de sa vie, signalé l'importance de son œuvre et le bien immense qu'en retire en particulier son diocèse.

S. Em. a ordonné que son allocution sur cette importante affaire seroit imprimée et affichée en même temps que le décret qui y a donné lieu.

Depuis long-temps ce même décret est affiché dans le diocèse de Paris par ordre de M. l'Archevêque.

— Un grand nombre d'habitans du quartier Saint-Jacques signent, en ce moment, une pétition pour demander à l'autorité que la basilique de Sainte-Geneviève, enlevée au culte catholique depuis la Révolution de 1830 pour devenir le temple de grands hommes introuvables, soit rendue à sa destination. Cette manifestation nouvelle des vœux d'une population catholique mérite de fixer l'attention de M. Martin (du Nord). Il seroit digne de lui d'effacer ce dernier scandale et de compléter les réparations que la Religion a si long-temps attendues.

*Diocèse d'Aix.* — M. l'abbé Guyon prêche actuellement la station de l'Avent dans l'église métropolitaine de Tours. Ce zélé prédicateur est attendu avec la plus vive impatience à Tarascon où il doit arriver dans les commencemens de janvier, pour y ouvrir les exercices d'une retraite de 40 jours dans l'église paroissiale de Sainte-Marthe. La population de Tarascon est d'autant plus avide d'entendre cet orateur si distingué, qu'elle se souvient encore, avec la plus vive émotion, de la mission qui lui fut donnée par lui en 1819. Ce précieux souvenir est d'un heureux augure pour le succès de la retraite. Les discours de M. l'abbé Guyon ont toujours produit une vive sensation chez les catholiques dévoués et chez les hommes de bonne foi, qui, n'érigeant pas leurs doutes en systèmes, cherchent la vérité partout où ils croient en apercevoir le rayonnement.

*Diocèse d'Alby.* — La *Gazette du Languedoc* annonce qu'à peine établis dans l'antique château de Roquereine, arrondissement de Gaillac (Tarn), un petit nombre de Trappistes ont reçu l'ordre de quitter cette habitation et d'abandonner ce lieu, qui est leur propriété, puisqu'ils l'ont affermé pour neuf ans. Nous ignorons en vertu de quelle loi un tel ordre a pu leur être intimé.

*Diocèse d'Angoulême.* — Les exercices du Jubilé en faveur de l'Eglise d'Espagne ont lieu pendant la quinzaine qui précède Noël. Dans le Mandement qui les a annoncés, Mgr Régnier fait contraster, avec les glorieux succès que l'Eglise catholique obtient dans l'Océanie, les pertes dont elle est menacée en Espagne par un désir funeste d'innovations religieuses; et il exhorte son peuple à écarter par ses prières le schisme de ce malheureux pays.

« Prier pour que l'Espagne rentre dans l'union catholique, dit le prélat, ce ne sera pas demander pour elle seulement la plus précieuse des grâces dans l'ordre du salut; ce sera demander aussi ce qui peut le plus puissamment contribuer à sa paix intérieure et à sa prospérité temporelle.

» Les dissensions religieuses, en effet, l'expérience le prouve, sont une source trop féconde de troubles et de malheurs. Ardentes à leur origine, elles exposent les Etats qui en sont le théâtre à de dangereuses convulsions; et si, avec le temps, elles deviennent moins vives, c'est qu'elles s'assoupissent dans une indifférence qui entraîne l'extinction de la foi et qui a pour résultat final la corruption des mœurs et le relâchement de tous les liens sociaux. »

*Diocèse d'Evreux.* — Une Lettre pastorale, publiée à la date du 31 octobre, contient le Réglement définitif des Confréries de Charité. Mgr Olivier dit de ces Associations :

« Le sage réglement qui les avoit instituées le 20 mai 1804, n'étoit plus observé; des plaintes s'élevoient de toutes parts, et les renseignemens qui nous étoient

parvenus nous avertissoient que nous ne pouvions tarder plus long-temps à exécuter l'espèce de testament de notre prédécesseur, qui gémissoit que sa vieillesse et ses infirmités le forçassent à laisser à son successeur le soin de réformer les Charités qui avoient été *la croix de son épiscopat*.

» Les regrets du saint Pontife n'étoient point exagérés, et le scandale que donnèrent quelques membres des Charités, lorsque nous voulûmes les ramener à leur règle primitive, montra que le mal étoit grand et que toute idée de subordination avoit cessé parmi ces hommes égarés....

» Il fallut prononcer la dissolution de ces Charités insoumises.... Mais, en même temps, nous devions protéger l'institution, qui, en elle-même et restreinte au but et aux priviléges de sa création, méritoit l'estime et la vénération de tous. C'est pour cette raison, et afin de dissiper les préventions de certains esprits, que nous fîmes la promesse d'un Réglement qui, en ne laissant plus de doute sur nos intentions et en empêchant le retour des abus, consacrât le principe qui avoit déterminé l'un de nos plus dignes prédécesseurs, à donner à ces associations précieuses une existence aussi légitime qu'il étoit possible de le faire en l'absence d'une existence consentie par les lois qui nous régissent (1).

» Tel est N. T.-C. F., le réglement que nous vous envoyons, et qui n'est qu'une nouvelle promulgation de celui qu'avoit donné Monseigneur Bourlier.

» Nous n'avons fait que le mettre plus en rapport avec l'état actuel de la société; nous avons adouci quelques-unes de ses prescriptions sévères. »

Le prélat espère que les hommes de bien se réjouiront en voyant une aussi belle institution rendue désormais *pure de tout scandale et de tout empiétement sur les fonctions sacerdotales*.

La Lettre pastorale annonce que M. l'évêque, indépendamment de l'avis de son conseil, a voulu avoir celui de douze vénérables ecclésiastiques du diocèse sur les dispositions du nouveau Réglement qu'il promulgue.

— Mademoiselle de Bois-l'Evêque, de Faverolles, près Evreux, dont les bienfaits sont inépuisables, vient d'acheter de M. de Boussardière, ancien maire du lieu, au nom de religieuses qui habitent le canton de Balleroy, arrondissement de Bayeux, le château et une grande partie du domaine de la Cour-Rétal, commune de Boissy-le-Sec, près Verneuil. Une chapelle et d'autres constructions considérables vont être incessamment ajoutées à ce château. On assure que la communauté aura près de quarante religieuses. On est heureux d'avoir à citer, de nos jours, d'aussi nobles et généreuses actions.

---

*Diocèse de Langres*. — La quinzaine de Noël a été désignée par Mgr Parisis pour les exercices du Jubilé, dans un Mandement où le prélat montre avec une sainte liberté la cause des désastres, si funestes au salut des ames, qui pèsent sur l'Espagne.

« Princes de la terre, dit-il, et vous tous, qui sous des constitutions diverses gouvernez les différens Etats de ce monde passager, votre pouvoir est grand : il peut même légitimement être terrible, car ce n'est pas en

(1) Voici la lettre qu'écrivoit à M. le Préfet de l'Eure, Mgr Bourlier :

« 18 mai 1804.

» Je sais, Monsieur, que vous avez reçu des plaintes fréquentes contre les associations connues sous le nom de Charités; je n'en ai pas moins reçu que vous.

» Je désire conserver ces Charités, parce qu'elles sont utiles; mais je desire aussi réprimer leurs abus.

» Je me suis empressé, depuis quelque temps, à rédiger un projet de réglement que j'ai l'honneur de vous communiquer.

» Ce réglement a pour but de donner des statuts uniformes à ces associations, et de réprimer les abus par une discipline sévère...

» *Signé* † J. B., EVÊQUE D'EVREUX. »

vain, dit l'apôtre, que vous portez le glaive; mais il est un domaine sur lequel votre pouvoir ne s'étend pas, c'est celui de la conscience chrétienne. Vous pouvez faire des lois et des traités: mais vous ne pouvez ni régler les croyances ni conduire les ames; car ce n'est pas à vous qu'il a été dit : Allez, enseignez les nations; qui vous écoute, m'écoute; ce n'est pas vous qui avez reçu la mission toute spirituelle de lier et de délier, de remettre et de retenir, de paître les agneaux et les brebis.

» Ah! quand les pontifes du Seigneur sont admis dans vos royaux palais, ils s'inclinent profondément devant vos majestés, ils y prennent humblement la place que vous daignez leur assigner, et leur déférence en cela n'est que l'accomplissement d'un devoir: mais aussi, lorsque, à votre tour, vous entrez dans la maison de Dieu, c'est le prêtre seul qui y préside aux liturgies sacrées, c'est lui qui seul y occupe la première place, c'est lui qui seul franchit tous les degrés du sanctuaire, qui se tient au milieu de l'autel, et qui reste debout portant dans ses mains les mystères redoutables, tandis que vous êtes à genoux et prosternés avec les autres fidèles. »

Après avoir rappelé les excès de la persécution sous laquelle gémit l'Eglise d'Espagne, le prélat réclame en faveur de ce pays les prières de son peuple.

---

*Diocèse de Saint-Dié.* — La lettre suivante, écrite de Plombières, le 30 novembre, contient de nouveaux détails sur la guérison extraordinaire dont nous avons parlé :

« Vous me demandez si notre chère ressuscitée va toujours de mieux en mieux. Je vais vous faire part de la cérémonie de dimanche. D'abord je vous dirai que Marianne Jean-Pierre, depuis le jour du miracle, a étonné tout le monde. Le cinquième jour, elle s'est levée à sept heures du matin, a fait son lit, rangé sa chambre; ensuite elle s'est mise à l'ouvrage; elle a bordé des souliers, vous savez que cette besogne demande beaucoup de force; elle est sortie, depuis ce jour, comme une autre personne; elle a mangé, depuis les premiers jours, les alimens les plus grossiers; enfin, madame, tous les jours apportent un nouveau miracle. On a fait une quête dans la ville pour lui acheter des vêtemens, car, depuis sept ans qu'elle n'est sortie de son lit, sa sœur, pauvre femme d'un cordonnier, s'est servie de ses nippes pour ses enfans, ne croyant plus la revoir en bonne santé. Les demoiselles de la congrégation lui ont fait sa toilette pour leur fête, qui étoit dimanche 27: elle est venue à huit heures à l'église, habillée de blanc et de bleu. Sa figure, belle comme celle d'un ange, étoit (comme le disoient toutes les personnes qui l'ont vue) toute resplendissante. M. le curé disoit aussi qu'il y avoit quelque chose de surnaturel dans l'air de sa figure: c'étoit à faire pleurer tout le monde. Mais c'étoit bien plus quand on lui a posé sur ses foibles bras la sainte Vierge: elle a fait le tour de l'église. Ainsi, nous l'avons toutes suivie, des cierges à la main, pendant que le clergé chantoit l'*Ave, maris stella*. Je ne puis vous dire combien cette cérémonie étoit touchante. On a voulu changer la pauvre fille; sa figure paroissoit si ravissante! ses pauvres jambes plioient sous elle; on a cru qu'elle ne pourroit supporter tant d'émotions, mais elle a tout supporté. Des personnes de tous les environs sont venues et se pressoient pour la voir. Toute la ville étoit en fête, tout le monde étoit ému. »

Cette lettre ne laisse pas le moindre doute sur le fait de la guérison. Mais il n'appartient qu'à l'Eglise de le qualifier.

---

ANGLETERRE. — Plusieurs journaux ont prétendu que Mgr Wiseman étoit sur le point de renoncer à la présidence et à la direction du collége de Sainte-Marie (Oscott). Mgr Wiseman continuera à diriger cet établissement, à moins que la

maladie dont Mgr Walsh, vicaire apostolique de Birmingham, est atteint, ne prenne un caractère qui interdise au prélat l'exercice de ses fonctions épiscopales.

— Le *Morning-Chronicle* signale un acte d'injustice et d'intolérance religieuse commis par le chapelain protestant de la prison de Folkingham. Un prisonnier a été mis au cachot pendant 120 heures pour avoir refusé d'assister aux exercices religieux de la maison. Il avoit motivé son refus en déclarant « qu'étant né dans la religion catholique, il ne vouloit pas assister à l'office des hérétiques. » Les réclamations du prisonnier ont été accueillies par un inspecteur qui lui a rendu pleine justice.

— Il y a quelques semaines, l'association protestante de Liverpool s'est réunie, afin d'exposer au public le *prodigieux succès* qu'obtiennent partout ses missions, et de lui communiquer ses plans pour la campagne de cette année. Un certain M. Holme a proposé, sans perdre son sérieux ni compromettre sa gravité, d'établir une mission à Rome, afin de *dépapaliser* les Etats romains et le Pape même. Ce projet a été accueilli par des applaudissemens frénétiques, et l'on parle d'en placer l'auteur à la tête de la mission.

IRLANDE. — Mgr Wilson, évêque de Hobart-Town (Australie), est allé au collége de Maynooth, choisir des missionnaires pour son diocèse.

ESPAGNE. — L'évêque des Canaries, condamné à deux années de confinement, a reçu l'ordre de se rendre à Séville pour y subir son exil. Privé, comme tout le reste du clergé espagnol, de la plus grande partie, sinon de la totalité de son traitement, il s'est vu obligé de réclamer du ministère l'argent nécessaire à son voyage. Le gouvernement se croira sans doute tenu de nourrir ce vénérable confesseur de la foi.

— M. Guttierez, chef politique, a osé calomnier le clergé de Barcelone, en lui attribuant l'alarme causée par le son du tocsin, lors des derniers troubles de cette ville. L'évêque et son clergé ont, au contraire, gardé l'attitude la plus pacifique. Les bénéficiers de Saint-Just, au lieu de courir aux cloches, s'enfermoient dans leurs maisons pour y supplier Dieu de préserver la ville de la catastrophe dont elle étoit menacée. Les portes de la cathédrale ont été fermées, et les insurgés, n'ayant pu en forcer l'entrée pour aller sonner le tocsin, ont été obligés de jeter un pont, du monastère de Sainte-Claire, contigu, pour passer de là sur le toit de la cathédrale, et atteindre leur but. M. Guttierez a donc gratuitement dénigré ce clergé dont la patience et la mansuétude héroïques sont dignes d'admiration et de respect.

HOLLANDE. — Le préfet apostolique de l'Inde néerlandaise, M. J. H. Scholten, vient de partir de Grave pour Rome. La mission catholique dont il est chargé éprouve encore un grand besoin de livres religieux en langue malaie. Durant son voyage des Indes en Europe, M. Scholten s'est occupé de faire un catéchisme et un livre de prières dans cette langue. Il auroit désiré pouvoir faire imprimer ces livres en Hollande ; mais, n'ayant pas de fonds à sa disposition pour couvrir les frais, il les a emportés à Rome. Il espère être de retour en Hollande vers le commencement de février, pour reprendre immédiatement la route des Indes.

SUISSE. — Le gouvernement de Zurich a offert à la paroisse catholique de cette ville de lui concéder l'ancienne église des Augustins pour

l'exercice du culte. Ainsi les catholiques pourront sous peu exercer librement leur culte dans cette cité protestante.

— L'accueil et la bonne hospitalité que le nonce apostolique a trouvés à Schwytz, ont valu au gouvernement de ce canton un bref de Sa Sainteté qui lui exprime la reconnoissance du Saint-Siége. En témoignage de gratitude, des décorations sont accordées aux chefs de l'administration ; une place est assurée à perpétuité à un jeune Suisse du canton de Schwytz, dans le collége germanique, à Rome ; et, deux fois par an, à la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, ainsi qu'à la fête patronale de saint Martin, la paroisse de Schwytz jouira du bienfait d'une indulgence plénière. Ces marques de satisfaction sont bien propres à tempérer les regrets qu'éprouve le canton en voyant le nonce apostolique fixer de nouveau sa résidence à Lucerne.

AFRIQUE. — Mgr Griffith, vicaire apostolique de l'Afrique méridionale, se plaint de l'abandon auquel le gouvernement anglais livre les soldats catholiques en garnison sur les côtes d'Afrique. Ce prélat a présenté au gouvernement plusieurs requêtes pour obtenir les secours nécessaires à l'entretien d'un ecclésiastique auprès de chaque régiment ; mais jusqu'à ce jour ses prières sont demeurées sans résultat. « Sans l'œuvre de la Propagation de la Foi, ce miracle de charité et de zèle, dit-il, nous serions obligés de quitter la colonie ou de vivre au milieu des ruines. »

SYRIE. — M. le baron Loëve-Weimar, consul-général de Bagdad, mécontente par sa conduite tous les chrétiens, surtout les catholiques. Il a contraint le vicaire du patriarche chaldéen, Pierre Bartatar, à quitter la ville, ainsi que le P. Joseph, missionnaire carme. Le chancelier, M. Vidal, a aussi été forcé de se retirer à Constantinople, emportant les regrets des chrétiens, qui ont toujours trouvé en lui un protecteur intelligent.

— Cinq Capucins, expulsés d'Espagne, et envoyés par la Propagande en Mésopotamie, ont fondé trois hospices avec des églises, à Orfa, à Merdin et à Diarbekir. Quatre autres Capucins, de la Catalogne, viennent de leur être adjoints. Les gouvernemens français et autrichien se sont chargés de transporter gratuitement ces religieux à leur destination. Cette mission, desservie par des Capucins espagnols, est indépendante de la mission de Syrie, la Propagande ayant voulu éviter ainsi toute rivalité de nation. Voilà comment Dieu sait tirer le bien du mal : le clergé, que la persécution chasse de l'Espagne, ne quitte ce pays inhospitalier que pour aller faire briller ailleurs le flambeau de la foi.

ILE-BOURBON. — La lettre suivante est adressée à M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, par M. Escudé, missionnaire apostolique :

« Saint-Denis, Ile-Bourbon, le 1er août 1842.

» Monsieur le supérieur,

» Je suis arrivé à Bourbon le 5 juillet. La traversée a été aussi prompte qu'heureuse ; et M. Saillant, capitaine de la *Pauline*, n'a rien négligé pour nous la rendre aussi agréable que possible.

» Lorsque je descendis à terre, je trouvai sur le rivage M. Margerie, vice-préfet apostolique, qui m'attendoit, parce qu'on lui avoit annoncé mon arrivée quelques instans auparavant. Je n'ai qu'à me féliciter du bon accueil que m'ont fait tous les confrères que j'ai vus.

» M. Dalmon est à Madagascar, avec MM. Minot et Joly. J'aurois bien désiré aller les joindre ; mais M. le vice-préfet m'engage à ne rien dire encore.

» Il me proposa d'être missionnaire des noirs; et j'acceptai avec plaisir ce genre de ministère qui sera bien agréable pour moi, du moins je l'espère.

» Les noirs, sous le rapport religieux, sont ceux qui offrent le plus de ressources et de consolations; si toutefois je puis en juger d'après les merveilles qu'a opérées M. Monnet parmi eux. Difficilement, monsieur le supérieur, vous vous feriez une idée des résultats admirables qu'il a obtenus à Saint-Denis et à la rivière des Pluies.

» J'ai moi-même fait plusieurs fois des instructions aux deux endroits; je puis vous assurer que j'ai été toujours très-satisfait et édifié de la manière dont ils répondoient et se tenoient à l'église.

» Avant et après les instructions, qui ont lieu le soir, deux ou trois fois par semaine, après le coucher du soleil, ils chantent des cantiques, et si bien, que des officiers, des soldats et d'autres personnes viennent s'asseoir au fond de l'église, pour les entendre.

» Je fus, mercredi dernier, avec M. Monnet, à la rivière des Pluies, où nous sommes restés jusqu'aujourd'hui, pour faire une retraite à 28 noirs ou négresses qui ont fait hier leur première communion dans leur nouvelle chapelle; mais il me seroit réellement impossible de vous dire tout ce que j'ai éprouvé de bonheur parmi ces pauvres noirs, qui étoient presque tous âgés. Ils étoient tous, hommes et femmes, vêtus de blanc; et ils prioient avec tant de ferveur, que leurs maîtres, dont quelques-uns assistoient à la cérémonie, pleuroient de joie. Un fut si touché, qu'il s'écria à la fin de la cérémonie : « Je me charge de faire faire la balustrade de la chapelle.» Il y avoit un nombre prodigieux d'autres noirs qui étoient descendus de leurs cases, attirés sans doute par la curiosité. Mais je crois que cette curiosité tournera à l'avantage de plusieurs d'entr'eux. Un grand nombre, après la cérémonie, qu'ils ont trouvée si belle, se sont liés par serment, m'a-t-on dit, et ont juré d'aller au catéchisme pour faire eux aussi la première communion. Ce qui a donné lieu à cette résolution, c'est que les communians, renouvelant les promesses du baptême, allèrent mettre la main sur le livre des Evangiles, en disant : «Je renonce à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et je promets de vivre et de mourir dans la foi de Jésus-Christ.» Les autres aussi voulurent s'engager; je crois même qu'ils mettoient la main sur un livre en prononçant à peu près ces paroles : « Je promets d'aller au catéchisme pour me préparer à faire la première communion.» Tout cela se passa dans une case où ils s'étoient rassemblés. Je suis vraiment fâché de ne pas pouvoir vous rapporter bien d'autres choses dont j'ai été témoin, et qui m'ont bien touché.

» Je suis au moment de mon départ pour Saint-Pierre, quartier qui m'a été assigné. Je crains bien de ne pas pouvoir me livrer presque exclusivement, de quelque temps, à l'instruction des noirs, parce que je me trouverai seul avec M. Guérel qui a une assez mauvaise santé. Je ne vois pas trop ce que peuvent faire deux missionnaires dans un quartier où il y a 15 ou 18 mille ames.

» Si vous pouviez, monsieur le supérieur, envoyer des missionnaires pour les noirs, vous rendriez un grand service à ces pauvres malheureux; mais il faut des prêtres sûrs d'eux-mêmes et désintéressés.

» Vous allez dire sans doute que vous n'avez pas beaucoup de prêtres; mais n'y auroit-il pas un moyen pour en avoir, en faisant connoître cette bonne œuvre un peu mieux? Je suis assuré que, dans le midi de la France, on ne la connoît pas du tout; et il a fallu que le bon Dieu m'ait fait quitter mon pays pour un autre motif: autrement, jamais je ne serois venu dans ces parages, puisque je ne savois pas que cette mission existât. Cependant je suis bien content d'être venu, et j'en remercie le Seigneur tous les jours.

» On vient de recevoir une lettre de M. Dalmon : il annonce qu'il auroit besoin d'un grand nombre de bons mission-

naires pour Neps-Bé, Sainte-Marie et les environs. »

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. Saint-Marc-Girardin vient d'ouvrir son cours à la Sorbonne par une introduction où il a plutôt exposé l'état actuel de la littérature, qu'il n'en a expliqué les causes. Il a bien dit ce qu'elle a de faux, d'irrégulier et de contraire à la marche des mœurs publiques; mais il n'a pas osé ou voulu entrer dans le développement de cette remarque: c'est qu'elle l'auroit conduit à faire le procès aux idées révolutionnaires qui ont amené ce résultat.

N'est-ce pas, en effet, l'esprit éminemment irréligieux, n'est-ce pas la philosophie anti-chrétienne de la révolution de juillet qui a produit le genre de licence et de dévergondage dont la littérature est aujourd'hui l'expression? Oui, sans doute, il est très-vrai, comme le savant professeur en a fait l'observation, il est très-vrai que la littérature se trouve en désaccord avec l'état des mœurs; mais il falloit dire avec quelles mœurs, avec les mœurs de quelle classe de la société; car, véritablement, elle n'est point en désaccord avec les mœurs et la corruption d'idées de ceux qui ont fait la révolution de 1830 en haine de la religion, aux cris: A bas le clergé! à bas l'Eglise! à bas la croix et les palais épiscopaux! Au contraire, les productions de la littérature actuelle, sa licence démesurée, le cynisme de ses romans-feuilletons, son désordre d'idées et ses orgies d'immoralité, répondent parfaitement aux goûts et aux besoins de la classe à qui tout cela est destiné, et rien n'en exprime, d'ailleurs, avec plus de sincérité l'origine anti-religieuse, telle qu'elle se trouve au naturel dans les esprits où la révolution de juillet est éclose.

Si M. Saint-Marc Girardin eût seulement voulu pousser ses recherches jusque là, sa leçon ne se seroit pas bornée à une espèce d'effet sans cause qui n'explique rien, qui ne dit rien, sinon que la littérature de cette époque-ci est déréglée, bizarre, passionnée et en désaccord avec les mœurs. En s'arrêtant à ce point de fait, il n'apprend à personne que ce qui est connu de tout le monde. Au lieu qu'en remontant à la source de cet état de choses pour éclaircir ce qu'il a laissé sans explication, on auroit su que le désaccord par lui observé entre la littérature et les mœurs, n'existe en réalité que pour ceux qui confondent les mœurs de la classe révolutionnaire avec les mœurs des classes religieuses de notre nation.

---

## PARIS, 14 DÉCEMBRE.

Par ordonnances du 10 de ce mois, sont nommés:

Conseiller à la cour royale de Rouen, M. de Ramfreville; présidens de tribunal, à Guingamp (Côtes-du-Nord), M. Kergrist; à Montélimart (Drôme), M. Pal; juge à Neufchâtel (Seine-Inférieure), M. Perrève; procureurs du roi, au Havre, M. Godefroy; à Dieppe, M. Dezauche; à Neuchâtel, M. de Loverdo; à Moulins, M. Géraldy; à Yssengeaux (Haute-Loire), M. Lesueur; à Châtellerault (Vienne), M. Druet; à Melle (Deux-Sèvres), M. Meusnier-Laloue; à Montmorillon (Vienne), M. Fouan; substituts, à Saint-Flour (Cantal), M. Bertrand; à Moulins, M. Burin-Desroziers; à Cusset (Allier), M. Jutier.

— Une autre ordonnance du même jour supprime tout droit de douane sur les marchandises étrangères expédiées en transit à travers le royaume.

— Un crédit extraordinaire de 100,000 fr., pour le service intérieur du Sénégal, vient d'être ouvert au ministre de la marine sur l'exercice 1843.

— Le ministère public a intenté au gérant du journal le *Commerce* un procès en contravention pour la publication d'un journal politique sans cautionnement. On sait que ce journal, outre son édition politique, publie chaque jour un supplément à midi. Me Philippe Dupin, chargé de présenter la défense du journal, a demandé et obtenu la remise à huitaine. Le procès sera donc jugé mardi prochain devant la 7e chambre.

— L'Académie des Sciences tiendra,

e lundi 19 de ce mois, sa séance publique annuelle.

— M. le président Séguier a repris hier la présidence de la cour royale.

— Depuis quelque temps, un assez grand nombre de négocians, principalement ceux qui se livrent au commerce des suifs, avoient pris l'habitude, après la clôture des affaires, de stationner sous le péristyle de la Bourse jusqu'à une heure assez avancée de la soirée. Afin d'obvier aux inconvéniens qui, surtout pendant la saison d'hiver, pouvoient en résulter, l'autorité a résolu que le palais de la Bourse seroit évacué et les grilles fermées à six heures. Des mesures ont été prises, depuis le commencement de la semaine, pour l'exécution de cette mesure.

— Les nouveaux postes récemment construits aux quatre coins de l'Hôtel-de-Ville, sont garnis aux portes et aux croisées de meurtrières en fer et à coulisses d'une invention très-ingénieuse. Indépendamment de ces postes fortifiés de meurtrières, de portes et de barreaux à toute épreuve, on sait qu'une grille en fer environne tout le monument.

— On dresse les plans de deux nouvelles casernes, qui seront situées sur l'emplacement de l'ancienne manutention des vivres militaires, rue du Cherche-Midi, et sur le périmètre occupé par l'ancien couvent des Bernardins, rue de Pontoise.

— L'administration des ponts-et-chaussées vient d'ordonner la construction de deux ponts suspendus sur la Seine, à l'île Saint-Denis.

— Le bail de la nouvelle voirie de Bondy (ci-devant de Montfaucon) a été adjugé samedi dernier à M. J. Lainé, de La Villette, soumissionnaire à raison de 43 c. pour franc en sus de la mise à prix, qui étoit fixée à 350,000 fr. par an. Le prix de l'adjudication se trouve ainsi porté à 500,500 fr.

— On écrit de Toulon, le 8, que depuis le mois d'octobre environ 6,000 hommes ont été embarqués pour l'Algérie, sans compter les troupes de remplacement, et qu'avant le mois de mars, l'armée d'Afrique aura reçu un renfort de plus de 10,000 combattans. L'expédition qui a lieu en ce moment, et dont M. le gouverneur-général a pris le commandement, paroît n'être que le prélude des grandes opérations projetées pour le printemps prochain.

— Dix-huit cultivateurs des arrondissemens de Mâcon et de Charolles, hommes, femmes et enfans, munis d'instrumens aratoires, viennent de partir pour l'Algérie. Ces nouveaux colons vont s'établir dans un domaine considérable, près de Bouffarick. Nous apprenons également que quarante autres cultivateurs se proposent de partir au printemps pour la même destination.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'instruction a laquelle a donné lieu le crime si audacieusement consommé par Montely, sur la personne du garçon de banque d'Orléans, est presque entièrement terminée. Le prévenu persiste dans son système de dénégation, bien qu'il ait été positivement reconnu par plusieurs personnes, et entre autres, par le marchand qui lui a vendu le couteau dont il s'est servi pour consommer son crime, et par le barbier qui lui a coupé les favoris.

Outre le crime affreux pour lequel Montely est arrêté, on s'occupe encore de divers faux qu'il auroit commis à Bordeaux, et à raison desquels un mandat d'arrêt étoit arrivé contre lui au moment où les poursuites relatives à l'assassinat commençoient. Montely nie également être coupable de ces faux, dont l'importance s'élèveroit à une somme de 3,500 fr.

— Un juge de paix de l'arrondissement de Pithiviers vient d'être destitué, après soixante années de fonctions publiques. Il paroît que sa démission lui avoit été demandée la veille de l'élection de M. de Loynes, et qu'il avoit refusé son consentement. M. de Loynes auroit alors donné l'assurance que ce juge de paix ne seroit pas inquiété, et il fut réélu. Le

magistrat n'a pas tardé à apprendre sa révocation par le *Journal du Loiret*.

— La chambre des avoués de Rouen vient de décider que, pendant la saison rigoureuse, 900 kilogrammes de pain seroient, aux frais de la compagnie, délivrés aux indigens.

— Le *Patriote de Saône-et-Loire* annonce que madame Godin, femme d'un riche propriétaire de Charnay-lès-Sables, a été empoisonnée, le 8 de ce mois, en mangeant une soupe aux raves dans laquelle on avoit jeté de l'arsenic. Son mari, soupçonné de ce crime, a été arrêté le 9, et transféré dans les prisons de Châlons-sur-Saône.

— Arzac et Bernard, condamnés, l'un à dix ans de réclusion, l'autre à deux ans de prison, pour avoir servi de faux témoins en faveur de l'accusé Besson, sont arrivés à la prison de Roanne, à Lyon; ils vont déposer de nouveau devant la cour d'assises du Rhône. Bernard a dejà avoué, lors de son jugement, les sollicitations dont il avoit été l'objet pour détruire le témoignage de Reynaud, qui a déposé avoir vu Besson, armé d'un fusil, à l'heure du crime, dans le voisinage du château. On ne sait si Arzac persistera dans ses premières dépositions.

— On écrit de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) :

« Le tribunal a rendu son jugement sur la demande en indemnité formée par M. Conchon, ancien maire, contre la ville de Clermont. La ville a été condamnée à indemniser M. Conchon de toutes les pertes qu'il a éprouvées pendant l'émeute des 10 et 11 septembre 1841, et les communes d'Aubière et de Beaumont, appelées en garantie, ont été condamnées elles-mêmes à contribuer chacune pour un quart aux réparations allouées. »

— Le nommé Pomarèdes, accusé de crimes nombreux, et qui étoit la terreur des arrondissemens de Béziers et de Pézenas, vient d'être condamné par la cour d'assises de Montpellier, à la peine de mort. Il subira sa peine sur la place publique de Pézenas. Rouyre, son beau-frère, que l'accusation avoit traduit sur les mêmes bancs, comme son complice, a été acquitté. Cette affaire a rempli douze audiences de la cour.

— Des plaintes se font entendre de toutes parts sur les funestes résultats du défrichement des forêts. Le prix du bois de chauffage a presque doublé, en très-peu de temps, dans le département des Basses-Pyrénées. Ce n'est qu'avec peine, et au moyen des plus grands sacrifices, qu'on parvient à se procurer certaines pièces pour les constructions. La suppression des prohibitions du code forestier ne date que du 1er août 1837, et déjà, par l'abus que les propriétaires ont fait du droit dont ils avoient été, depuis plusieurs années, dépouillés, il est facile de prévoir l'extrême pénurie de bois de toute espèce à laquelle la France sera réduite dans un prochain avenir.

## EXTÉRIEUR.

Il paroît que quelques fragmens de dépêches télégraphiques sont parvenues hier à Paris. Elles étoient datées de la veille et transmises de Perpignan. Voici ce qu'elles ont appris : « Trois régimens étoient partis le 11 de Barcelone pour Gironne. Une corvée journalière de mille ouvriers avoit été requise pour reconstruire la citadelle. Le vaisseau anglais le Rodney avoit quitté la rade de Barcelone pour se rendre à Malte, laissant la frégate l'*Inconstante* mouillée dans le port. Le bâtiment français l'*Etna*, parti de Barcelone le 11 à trois heures, est arrivé le lendemain matin à Port-Vendres avec quatorze passagers. Il devoit se remettre en mer pour retourner à Barcelone. »

Par la correspondance ordinaire, on a des nouvelles de Figuières jusqu'au 8 et de Barcelone jusqu'au 7 inclusivement. Tout étoit alors soumis et tranquille dans cette dernière ville. Vingt-cinq mille fusils étoient déjà rentrés dans les arsenaux par suite du désarmement. Le reste de la province étoit calme ; une silencieuse terreur régnoit partout. Ainsi que nous l'avions fait pressentir, les principaux chefs

de la révolte ayant disparu, ce sont les petits qui ont commencé à payer pour eux. Les premiers qui sont tombés sous la main du général Van Halen ont été fusillés sans forme de procès.

Le bombardement a duré 15 heures. Mille projectiles sont tombés sur Barcelone dans cet espace de temps. L'hôtel du consul de France en a reçu trois pour sa part. Plusieurs journaux de Paris s'étonnent que le drapeau français n'ait pas été plus respecté que cela. C'est de leur part une querelle déplacée. Dans un bombardement, de tels accidens ne seroient pas évités quand on le voudroit. Ils disent que la France en doit demande au gouvernement d'Espartero : c'est ridicule.

Il n'y a qu'un cri dans la Catalogne contre les Anglais, qu'on accuse d'avoir fourni les munitions de guerre, les canons et les artilleurs qui ont servi à foudroyer Barcelone. Le consul de cette nation s'est entendu avec le commandant des forces britanniques de la rade pour refuser tout secours et tout refuge aux révoltés qui cherchoient leur salut dans la fuite. En général, les Anglais ont trop laissé voir qu'ils partageoient la haine et la vengeance d'Espartero contre Barcelone. Les vaincus ont été frappés d'une contribution de guerre de 40 millions de réaux.

— Don José Canga Arguelles, ancien ministre des finances, vient de mourir à Madrid.

— La cherté des pommes de terre en Hollande a produit en Belgique une grande hausse sur ce tubercule; au dernier marché de Bruxelles la première qualité s'est vendue 8 fr. les 100 kilog.

— On vient d'inventer à Bruxelles une mécanique pour fabriquer les bouchons de liége, qui, jusqu'à présent, se façonnoient à la main. Avec le procédé nouveau un ouvrier peut faire 200,000 bouchons, au lieu de 1,200.

— Dans le conseil privé tenu le 10 par la reine d'Angleterre à Windsor-Castle, il a été adopté une proclamation, pour la prorogation ultérieure du parlement, du mardi 13 décembre au jeudi 2 février, époque à laquelle il s'assemblera pour l'expédition des affaires.

— Un bateau à vapeur est arrivé à Plymouth, venant de la Chine, et porteur du traité conclu et signé entre les plénipotentiaires anglais et chinois.

— Le *Globe* annonce que le duc de Wellington a manqué de s'étrangler en mangeant une aile de perdrix, dont l'os s'est arrêté dans son gosier. Les chirurgiens, après avoir vainement essayé d'extraire cet os, ont pris le parti de le pousser dans l'estomac. Aujourd'hui le duc ne se ressent plus de cet accident.

— L'éditeur du *Standard*, journal qui paroît à Londres, a été condamné, à la cour des *common pleas*, d'après la décision du jury, à 200 livres sterling (5,000 fr.) de dommages et intérêts pour diffamation. Cette feuille avoit faussement accusé un riche négociant de Jersey, frère du consul de France dans cette île, d'avoir participé à l'introduction de marchandises de contrebande.

— La compagnie du chemin de fer de Brighton a été condamnée le 8 décembre à payer 7,500 fr. à un voyageur grièvement blessé, par suite d'un accident arrivé le 2 octobre au convoi. Lord Denman, président, a déclaré que ce n'étoit pas à la partie civile à prouver qu'il y avoit faute de la part de la compagnie; mais que, l'accident une fois arrivé, la présomption, c'étoit la faute de cette compagnie, et qu'elle étoit responsable, sauf preuve contraire. On voit quelle différence existe entre la législation anglaise et la nôtre.

— A Stamfort (Angleterre), la police a empêché qu'une femme ne fût vendue par son mari. L'autorité locale les a condamnés tous deux à donner une caution de 5 liv. st. chacun, dans l'intérêt de la tranquillité publique. La populace a suivi le couple en vociférant.

— On dit que le gouvernement prussien se propose de supprimer la censure, à l'exception des feuilles périodiques, qui seront les seules publications encore soumises à ce régime.

— Le *Courrier des Etats-Unis* mentionne le fait suivant :

« Un vieillard habitant de Runinsas (Iowa), étant en querelle avec sa fille, avoit défendu à celle-ci, à son mari et à leur enfant de jamais mettre les pieds chez lui. Le petit enfant, âgé de trois ans, étant venu dernièrement jouer à la porte de son jardin, le vieillard prit son fusil et l'enfant tomba mort dans le jardin. Sa mère étant accourue et ayant franchi la porte, fut également assassinée par son père, qui, après ces deux meurtres, rechargea son arme, attendit son gendre qui venoit au secours de la femme et de l'enfant, et le tua d'une balle dans la tempe, comme les deux autres. »

— Mehemet-Ali vient de faire verser dans le trésor de la Turquie la totalité du tribut qu'il s'étoit engagé à payer à son suzerain.

---

« Monsieur le Rédacteur,

» Voudriez-vous avoir l'obligeance d'insérer, dans votre estimable Journal, les réflexions d'un paysan, concernant la suppression des lignes de douanes entre la France et la Belgique? Vos lecteurs seront peut-être fort aises, pour la rareté du fait, de lire les pensées d'un paysan du Nord.

» Les industriels lancent contre le projet d'union douanière toutes les foudres de leur haute aristocratie; et, pour rendre leur opposition plus formidable, ils nous menacent d'un triste cortége de ruines, de banqueroutes, de misères, etc., etc., de la fin du monde peut-être; et malheur à qui oseroit chanter, pour se consoler : « Va-t'en voir s'ils viennent! » Cette lugubre fantasmagorie ébranle la sagesse ou la foiblesse du gouvernement, qui recule épouvanté, comme de coutume.

» Les industriels, après avoir fait tomber la plume de Louis-Philippe prêt à signer, trouveront fort étonnant, sans doute, qu'un paysan ose dire sa pensée sur le projet qu'ils combattent. Mais enfin je me risque et je dis: Est-il vrai que tous les intérêts exigent le maintien de la douane?

» Moi, paysan, j'ai au contraire grand intérêt à en demander la suppression. Nos champs sur la frontière sont foulés par les fraudeurs et les douaniers; nous ne pouvons circuler avec nos chevaux, nos vaches, nos moutons, notre froment, etc., sans éprouver mille entraves; il faut des déclarations, des passavans, des vérifications, etc.; et pas d'espoir de profiter jamais des chemins de fer que l'on confectionne à nos frais, pour les industriels. Nos communes sont remplies d'hommes que l'appât de la fraude a ruinés ou corrompus, et qui ensuite se sont vendus à la douane, pour livrer leurs amis ou leurs maîtres, fraudeurs comme eux. Ces hommes, qui, sans la présence de la douane, eussent été d'honnêtes ouvriers, sont devenus des demi-forçats libérés: ils n'ont plus ni probité, ni mœurs, ni conscience; ils sont ivrognes, querelleurs, paresseux, etc. Il est vrai que tout cela n'empêche point les industriels de faire fortune; et, d'après les théories actuelles, des paysans ne méritent pas plus d'attention que des bêtes de somme. Louis-Philippe mériteroit un 21 janvier, dans l'esprit de ces Messieurs, s'il s'avisoit d'accorder protection ou attention aux habitans des villages: il est roi pour l'industrie, voilà tout.

» Maraud! vont dire les industriels, ne faudroit-il pas sacrifier l'industrie à tes vils intérêts? l'industrie, cette noble fille des cieux, cette gloire de la France! cet unique tout, après Dieu! Sache-le bien: si la présence de la douane te gêne, son absence nous ruineroit. — Pardon, messieurs les industriels : permettez-moi d'examiner, car un paysan ne se rend pas au premier mot; il réfléchit, et veut voir. L'absence de la douane vous ruineroit? Mais qui sont ceux qui profitent réellement de la présence de la douane? Tous les industriels français? Oh! je le nie sans hésitation. Pourquoi, en effet, les industriels belges auroient-ils tant réclamé contre la suppression de cette

même douane, disant que leur industrie alloit être anéantie par les produits des fabriques françaises? Que signifie cette contradiction? C'est qu'il y a un grand nombre d'industriels qui, moyennant une prime connue (à laquelle, sans doute, la douane ne touche jamais) font arriver chez eux, et sans aucun dérangement, des masses de marchandises, venant de certains magasins belges. Ces marchandises rapportent aux fraudeurs belges et français des bénéfices confortables. Ces messieurs n'ont-ils pas intérêt à crier contre la suppression de la douane, et à persuader aux autres commerçans que leur ruine est certaine? Alors les imaginations se montent, et tout le monde crie. On crie ; on crie pour obtenir..... Quoi? le bien du peuple? la gloire et la puissance de la France? Non, non, pour augmenter les grandes fortunes, pour enrichir ceux qui sont riches.

» Il seroit possible, et j'en gémis, car je ne veux point leur malheur, il seroit possible que certains industriels éprouvassent des pertes momentanées, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'équilibre fût rétabli : c'est un inconvénient. Mais, s'il s'agissoit des paysans, on ne sacrifieroit pas les intérêts du peuple à quelques intérêts privés.

» Quoi! le peuple, dira-t-on ; le peuple, c'est l'enfant gâté de l'industrie; sans l'industrie il mourroit de faim ! Pour le coup, c'est fort, messieurs les industriels! Vous avez attiré tout ce qu'il y avoit de plus misérable dans les pays voisins. Est-ce-là votre peuple? et, quand même vous n'emploieriez que des Français, est-ce donc l'apparence de l'âge d'or, que de voir sortir de vos fabriques ces masses d'ouvriers sales, décharnés, estropiés, étiolés et sans vie; des enfans dégoûtans, corrompus avant l'âge, et à qui vous ne laissez pas même le temps d'apprendre le catéchisme? Ne me direz-vous pas que vos fabriques sont aussi des écoles toutes divines, lorsque, de l'aveu de tout le monde, vos ouvriers y croupissent dans l'assemblage de tous les vices et d'une ordurière corruption? Non, non, je ne mérite point anathème en refusant de diviniser l'industrie ; en refusant de tout sacrifier à ce nouveau Saturne qui dévore ses enfans.

» C'est l'homme des champs qu'il faut protéger; c'est le laboureur qui mérite la sollicitude du gouvernement: l'homme des champs qui arrose la terre de ses sueurs et nourrit un grand peuple; l'homme des champs qui a encore la force du corps et la vie morale de l'ame; le laboureur, enfin, qui n'a pas besoin de cette douane, qu'il doit payer bien cher et dont il subit toutes les tracasseries. Et aujourd'hui le paysan demande avec raison d'en être délivré, puisque sa demande s'accorde avec le vœu d'une sage politique. La France, en effet, doit être en relation intime avec la Belgique.

» Le laboureur, qui n'est point égoïste, ou du moins qui est habitué à n'être point protégé, consent volontiers à ce que le gouvernement protége l'industrie : mais quelle protection veulent les industriels (je ne parle point ici des anciens commerçans, qui, du reste, crient beaucoup moins contre le projet)? Ils veulent la facilité de faire fortune en quelques années; de gagner vingt mille, trente mille, quarante mille francs par an. D'autres l'ont fait : chaque nouveau marié veut le faire aussi. Tel, dont le père plantoit des choux et dont la mère vendoit des carottes à mon village; tel autre qui naguère portoit la hotte sur le dos, et cent autres de même lignée, roulent maintenant carrosse, ont des maisons comme des palais, possèdent dans leurs caves les vins les plus exquis, et regardent avec mépris leurs anciens confrères du village. Messieurs les industriels entendent, par protection du gouvernement, la facilité de faire tous une semblable fortune en dix ans, avec l'autorisation de nous couvrir de boue en passant avec leurs superbes équipages; tandis que nous, paysans, avec une fortune de cinquante mille francs qui nous vient de nos bisaïeux, nous irons à pied avec de gros souliers, nous mangerons du pain noir avec un peu de lard et quel-



ques haricots, nous augmenterons notre fortune de trois ou quatre hectares de terre après quarante ans de sueurs, et nous serons fort heureux de saluer humblement messieurs les industriels, qui avoient à peine 2,000 r. il y a trois mois. Quoi, messieurs les industriels, il faut une douane pour vous protéger, et cela sous peine de ruine? Ah! qu'il y auroit de choses à dire sur votre exigence!... Ne vaudroit-il pas mieux établir une douane contre votre luxe, contre votre somptuosité, contre vos brillans équipages achetés à crédit, etc. Mais je me tais, et je termine en disant dans mon bon sens villageois : Le gouvernement feroit une excellente chose, en supprimant la douane entre la France et la Belgique : mille voix s'élèveroient pour l'encourager et le remercier. S'il ne le fait pas, qu'il engage au moins la douane à avoir plus d'égards pour les honnêtes gens, et à serrer de plus près les fraudeurs qui sont si bien connus. De l'aveu de tous les voyageurs, la douane française est la seule hautaine, tracassière, exigeante, accablante, envers les personnes qui n'ont jamais fraudé de leur vie : et néanmoins c'est sur la frontière française que la fraude s'exécute en grand, avec sécurité, à tant pour cent. Mais qui peut attaquer cette puissance? La douane ressemble au corps du génie : c'est tout l'Olympe avec ses foudres; nul ne peut lever l'œil devant ces deux sortes de dieux, dont le plus petit se croit un Jupiter tonnant.

» Agréez, etc. UN PAYSAN. »

---

Le *Graduel de Paris* noté, pour les Dimanches et Fêtes, 1 vol. in-folio, ne contenant point les *Messes propres des Quatre-Temps*, et celles des *Féries du Carême*, que l'on chante dans les cathédrales et dans plusieurs autres églises, on a jugé utile de les imprimer en forme de supplément, de même format que le *Graduel* pour le lutrin, et pouvant s'y joindre. Les Ecclésiastiques qui voudroient se procurer ces messes, doivent se faire inscrire d'ici au 15 janvier prochain, parce qu'on n'imprimera qu'un nombre d'exemplaires proportionné aux demandes.

Le prix de ce supplément sera de 8 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere et Cie, rue Cassette, 29.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

---

BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 25.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1302 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 90 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 570 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 1/4.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

---

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3686.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE,

*Et spécialement des Ecoles secondaires ecclésiastiques*, ou *De l'alliance naturelle du clergé et de l'Université pour l'instruction de la jeunesse*; par M. Ambroise Rendu, commandeur de la Légion-d'Honneur, etc., etc., conseiller au conseil royal de l'instruction publique. — 2 vol. in-8°, avec cette épigraphe :

> Il ne s'agit pas seulement de recruter le clergé. Il s'agit de refaire la société chrétienne.

(Premier article.)

Il y a cinquante ans, la société, en France, fut renversée avec ses plus antiques et ses plus indispensables institutions. L'Eglise et la monarchie se trouvèrent, après 1790, abattues ou couvertes de ruines comme au temps des barbares Normands; de sorte que l'on ne savoit si les excès de la civilisation ne l'emportoient pas même sur la fureur des hordes sauvages qui ravagèrent notre belle patrie au moyen âge. Cependant les législateurs de la Constituante prétendoient alors refaire la société, ainsi bouleversée par eux ou leurs amis les philosophes du XVIII[e] siècle. L'un des moyens les plus efficaces leur parut être la réorganisation de l'instruction publique. On peut s'en convaincre par le Rapport, si applaudi en ce temps-là, que présenta à l'Assemblée le fameux évêque d'Autun, ce transfuge d'*un état qui n'étoit pas le sien*, ce personnage que l'on a nommé depuis le prince de la diplomatie.

« M. de Talleyrand, a dit M. Mignet, son historien semi-panégyriste, à une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, M. de Talleyrand fut élu le second, entre Mounier et Siéyes, sur les huit membres du comité de constitution. Associé aux hommes qui avoient le plus médité sur l'*organisation des sociétés*, il contribua avec eux au remaniement complet de la France. Mais, outre la part qu'il prit à ce travail général, le plus extraordinaire et le plus étendu auquel on se soit jamais livré, il fut *chargé de présenter un plan d'instruction publique* qui préparât les générations futures à leurs destinées nouvelles.

» L'éducation parut à l'Assemblée constituante le meilleur moyen de compléter son œuvre et d'assurer la durée de ses autres changemens, en opérant dans les intelligences elles-mêmes. Aussi le système qui fut alors projeté en son nom, *et qui fut réalisé plus tard* avec des modifications, avoit-il pour principal caractère de *séculariser* l'enseignement, en le fondant, comme tout le reste, sur une base civile, et en le faisant donner par l'Etat et non par l'Eglise. Le vaste et beau Rapport que M. de Talleyrand présenta à l'Assemblée obtint et a conservé une grande célébrité. »

Après avoir exposé quel étoit ce plan tant vanté, et qui est la vraie source de l'Université impériale, M. Mignet ajoute :

« Dans ce système d'éducation nationale, les études étoient bien définies, mais le professorat étoit foiblement organisé. D'un autre côté, quoique les principes moraux y fussent l'objet d'une forte sollicitude et d'un enseignement suivi, on cherchoit trop *leur certitude dans le raisonnement*, et leur sanction dans l'utilité. Les sentimens que l'esprit ni ne donne ni ne démontre, y prenoient la forme d'idées; la morale y reposoit sur l'intérêt qui peut bien la servir, mais non

la fonder; *l'honnêteté y étoit professée comme une science, et la vertu recommandée comme un calcul...* »

Tels furent les résultats de cet enseignement *primaire*, *secondaire* et *central*, apprécié par l'un des historiens modernes, l'ami, le disciple et l'admirateur des Constituans. Ce plan d'instruction à tous les degrés fut mis à exécution jusqu'en 1800. On comprend pourquoi il n'y est fait nulle mention de la religion et du clergé.

La loi du 11 floréal an x (1er mai 1802) régularisa les écoles spéciales des sciences et des arts utiles; *droit, médecine, histoire naturelle, physique, chimie, arts mécaniques*, etc., etc. Mais de théologie, de religion, pas un mot. Seulement, six mois après, un arrêté du 10 décembre déclara qu'il y auroit un aumônier et une chapelle dans chaque lycée, etc.

Ce fut le 10 mai 1806 qu'une loi fonda l'Université impériale. Voici cette loi :

« Art. 1er. Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire.

» 2. Les membres du corps enseignant contracteront des obligations civiles, spéciales et temporaires.

» 3. L'organisation du corps enseignant sera présentée, en forme de loi, au corps législatif, à la session de 1810. »

Or, nous n'apercevons rien jusque là qui indique même comme possible l'union du clergé avec l'Université. Toutefois, M. Rendu fait remarquer que Bonaparte voulut que, dans le Rapport, on déclarât que la *religion catholique* devoit être la base de l'Université; que le conseiller d'Etat Fourcroy, qui en étoit chargé, n'hésita pas à dire du haut de la tribune, que, sous le rapport de la *religion* et des *mœurs*, les lycées devoient *valoir au moins les anciens colléges*. Les faits ont montré quelle étoit la valeur de cette promesse.

M. de Fontanes fut nommé grand-maître de l'Instruction publique, vers cette époque. On sait tout ce que put obtenir le mérite de ce littérateur éminent et même religieux, pour l'organisation de l'Université. Le personnel du haut enseignement, comme du professorat des lycées et colléges, fut singulièrement composé : des prêtres mariés, des hommes qui avoient figuré dans les saturnales de la révolution, et d'autres pour la plupart indifférens ou peu religieux, tels furent, avec des hommes de mérite d'ailleurs, les élémens de ce corps enseignant que l'on imposoit à la France pour former la jeunesse. Tout le monde connoît les fruits que produisirent les lycées. Sans doute on y admit comme proviseurs, censeurs et professeurs, des prêtres, des membres des anciennes congrégations enseignantes : mais comment avoient-ils été choisis pour la plupart? Un grand nombre avoient donné des scandales non réparés, et les autres n'avoient conservé de leur ancien état que le nom. Il ne faut pas s'étonner du peu de rapprochement qui exista dès l'origine entre l'Université et le clergé. Nous pourrions prolonger cet historique de l'Université, en nous maintenant dans l'impartialité du début, et montrer que, malgré toutes les tentatives, même sous M. l'évêque d'Hermopolis, le rapprochement que prêche l'auteur n'auroit pu s'effectuer. L'origine, l'esprit et l'organisation même de

œuvre impériale nous paroissent y opposer.

On voit déjà à l'avance combien ous différons de M. Rendu sur une stitution qu'il appelle l'*œuvre* du énie. Ce nous est un regret profond e ne pouvoir admettre ses propositions de conciliation et d'unité de ravaux pour le clergé et le corps niversitaire tel qu'il est. On a beau ire, et s'efforcer dans de louables ntentions de montrer que l'Université actuelle est la fille de l'ancienne, grandie par le temps et la main uissante d'un grand conquérant : 'expérience et la composition du orps enseignant parlent plus haut que les excellens vouloirs d'hommes aussi recommandables que M. Rendu. Ni sur la dernière loi proposée par le gouvernement, ni sur les points essentiels, nous ne croyons pas, malheureusement, qu'on soit *près de signer* le traité de paix, si l'on ne conserve pas, *sauf* et dans son entier, le *droit acquis* aux évêques d'avoir leurs Ecoles secondaires ecclésiastiques, sans les entraves odieuses pour l'admission au baccalauréat. Que l'Université continue son règne, et devienne, en effet, catholique dans son enseignement; mais que nos petits séminaires puissent jouir enfin des promesses du pacte fondamental sous les garanties convenables (1).

Mais abordons l'analyse de l'ouvrage de M. Rendu.

(1) Il en est des Petits séminaires, écoles spéciales du clergé, comme des autres écoles spéciales. Quant à l'Université, nous voulons son maintien, mais *sans* *son monopole* : la libre concurrence d'écoles catholiques, en réagissant sur elle, la forcera de devenir catholique dans son enseignement. C'est ainsi que nous entendons l'exécution des promesses de la Charte. (*N. du R.*)

Dans son avant-propos, M. Rendu expose d'abord l'occasion de son livre. C'est, dit-il, le projet de loi proposé par le gouvernement sur l'instruction secondaire dans la dernière session. Nous croyons plutôt que ce sont les oppositions et les réclamations justement excitées par ce projet, qui touche à toutes les existences et à tous les intérêts, qui donne « à la société tous les instrumens dont elle a besoin, pour accomplir la mission d'ordre public et de paix intérieure, qui prépare ses magistrats, ses administrateurs, *ses prêtres et ses pontifes*... Un tel projet de loi ne pouvoit manquer de soulever des tempêtes. »

« Seulement, ajoute l'estimable auteur, dans l'intérêt même de la polémique qui s'est engagée, et spécialement dans l'intérêt de la religion qu'on a *représentée comme compromise*, nous aurions souhaité qu'une plus *grande connoissance des faits* présidât à la discussion, et qu'il y eût une plus juste appréciation de la législation ancienne, de la législation existante et de la législation proposée ; par-dessus tout, plus d'égards pour les caractères, plus de respect pour les intentions, alors même qu'on croyoit devoir déverser le blâme sur les propositions faites par le gouvernement. »

Après avoir annoncé qu'il veut tâcher de ramener, dans une discussion de cette importance, avec la vérité historique, la modération et le calme qui conviennent si bien, dit-il, partout où la religion est en scène, M. Rendu divise son ouvrage en deux parties.

Dans la première, il commence par quelques belles réflexions sur l'Eglise et sur le clergé : puis il s'efforce d'exposer successivement de quelle manière l'Eglise a pourvu au recrutement du clergé dans les trois

premiers siècles de l'ère chrétienne, à travers les persécutions et les mépris du monde païen et la haine de la puissance civile; comment le clergé s'est recruté depuis que la puissance civile a au contraire secondé l'Eglise, soit dans l'intervalle du IVe au XVIe siècle, soit depuis le concile de Trente; quel étoit, sous ce rapport, l'état des choses en 1789, ce qui s'est passé de 89 à 1800, de 1800 à 1814, de 1814 à 1828, et depuis 1828 jusqu'à présent.

Dans la seconde partie, M. Rendu donne le texte de la loi présentée en 1842, et cherche à montrer ce qui adviendroit sous le régime de cette loi en général pour tous les établissemens d'instruction secondaire autres que les écoles publiques, en particulier pour les établissemens de ce genre que les évêques destinoient spécialement à l'état ecclésiastique.

La conclusion de tout l'ouvrage de M. Rendu se réduit à ceci : *Les Ecoles secondaires ecclésiastiques étoient inconnues dans les trois premiers siècles de l'Eglise ; du IVe au XVIe, jusqu'au concile de Trente, il n'en fut pas question ; et jusqu'à 1800 les colléges, dirigés par les Universités et les Congrégations religieuses, suffirent à recruter le clergé. Donc, à cette heure, les petits séminaires ne sont point nécessaires, si le clergé s'unit à l'Université pour instruire la jeunesse chrétienne.* Nous montrerons ce qu'il faut penser de ces assertions et de leur conséquence.

En cela, M. Rendu s'appuie d'un rapport de M. Guéneau de Mussy, en 1809, qui soutenoit la même thèse, pour le moins impossible, à raison de l'esprit du temps, et terminoit ainsi son exposé des motifs de suppression des Ecoles secondaires ecclésiastiques :

« Il s'agit aujourd'hui de rattacher l'éducation publique à la religion, et de rendre aux dépositaires de l'instruction religieuse la seconde partie de leur ministère. S'ils ne répondent point à cet appel, s'ils refusent de se mêler à une institution qu'ils pourroient animer de leur esprit, s'ils sont cause que l'éducation de la jeunesse reste divisée en deux parts, l'une religieuse, l'autre savante et littéraire, s'ils lui font perdre le grand bien moral qui résultoit autrefois de ce commerce d'études et de bons exemples entre les jeunes gens destinés à une vie plus parfaite et ceux qui devoient remplir les professions ordinaires de la vie civile, l'Eglise et la société porteront les suites de ce schisme originel. »

On est vraiment confondu de voir que des hommes religieux et distingués sous tant d'autres rapports, des esprits aussi éclairés que MM. Guéneau de Mussy et Rendu, se soient laissé prévenir à ce point par l'illusion qu'ils se font sur le corps dont ils sont membres. Que vouloient-ils que le clergé vînt faire dans l'Université lors de sa création? Dans les hautes régions même de l'instruction publique, les inconvéniens graves, les incompatibilités ne furent que trop sensibles. Ni M. Emery, ni M. Frayssinous ne purent y rester. Mais dans les lycées, dans les colléges que nous avons vus et pratiqués, combien cet éloignement du clergé étoit encore plus justifiable! Et pour ne citer qu'un fait, M. Guéneau de Mussy, ou son frère du moins, gouvernoit l'ancienne Ecole normale: c'étoit un homme d'une piété sincère et exacte. Et pourtant nous pouvons affirmer qu'en 1820, ce fut un spectacle nouveau, dans cette haute Ecole, qu'un des élèves bravât le

spect humain jusqu'à oser faire ses ques en présence de tous les autres pirans au professorat. Eh bien! il avoit aussi, je crois, comme dans s lycées, quelques bourses créées à Ecole normale en faveur d'élèves cclésiastiques Comment auroient-s pu conserver là l'esprit de piété et s vertus de leur saint état? Taisons ille autres faits semblables.

Il faut ne pas vouloir connoître 'esprit du temps, pour persister dans illusion que les colléges royaux uissent jamais fournir au recrutement du clergé. L'Université, dans on enseignement, dans son organisation, est *sécularisée,* c'est-à-dire émancipée de toute intervention de l'Eglise. Le clergé ne peut donc, à notre époque de liberté indéfinie, se mêler et se confondre avec elle autrement que pour y remplir les fonctions du saint ministère, et l'on it toute l'anxiété des aumôniers. Non que ce soit là esprit d'hostilité, jalousie ou de haine, mais uniquement parce que le corps enseignant et le corps ecclésiastique ne sauroient entir à leur origine. Si réellement religion catholique étoit la base de l'enseignement universitaire, on erroit les membres de ce corps savant s'y conformer le plus généralement ainsi que leurs élèves. Ce n'est as assez répondre que de nous arler des réglemens : montrez-nous ue la foi préside aux leçons; montrez-nous surtout les fruits de ces çons dans les élèves sortis de vos tablissemens. Vous comptez et nous omptons parmi vous des hommes ort recommandables ; mais cela suffit-il pour que nous allions nous ranger sous la bannière de l'Université, ue l'expérience et nos chefs du anctuaire ont jusqu'ici jugée si peu profitable à l'Eglise? Aussi bien que nous, vous savez si leurs appréhensions étoient fondées.

Dans un second article, nous examinerons le détail des deux divisions de l'ouvrage de M. Rendu. C. F. C.

(*La suite à un prochain numéro.*)

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le second dimanche de l'Avent, S. S. a assisté, dans la chapelle Sixtine, à la messe célébrée par Mgr Asquini, archevêque de Tarse. Le discours a été prononcé par le procureur-général des Mineurs conventuels.

---

PARIS. — La loyauté avec laquelle M. le baron Pasquier a fait l'éloge de M. l'abbé de Ravignan, dans son discours de réception à l'Académie française, a réveillé tout à la fois les antipathies voltairiennes et les vieilles préventions parlementaires, qui ont protesté par l'organe de MM. Mignet et Dupin. Le premier, dans sa réponse à M. le baron Pasquier, a décoché un trait contre la Compagnie de Jésus; et le second, à l'Académie des sciences morales, ne lui a pas épargné un coup de boutoir.

M. Mignet auroit bien fait de se rappeler que deux amis de Voltaire, Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine II, impératrice de Russie, rendirent aux Jésuites la justice que leur refusoient les philosophes. Voici en quels termes Catherine parloit à Pie VI des membres de cette illustre Société qui se trouvoient dans ses Etats :

« Très-saint Père,

» Je sais que votre Sainteté est très-embarrassée, mais la crainte convient mal à votre caractère. Votre dignité ne peut pas s'accorder avec la politique, toutes les fois que la politique blesse la religion. Les motifs qui m'ont déterminée à accorder ma protection aux Jésuites sont fondés sur la *raison* et la *justice*;

ainsi que sur l'espoir qu'ils seront utiles à mes États. *Cette troupe d'hommes paisibles et innocens vivra dans mon empire, parce que de toutes les sociétés catholiques, elle est la plus propre à instruire mes sujets catholiques, et à leur inspirer des sentimens d'humanité et les principes de la religion chrétienne.*

» Je suis résolue de soutenir ces prêtres contre quelque puissance que ce soit, et en cela je ne fais que remplir mon devoir, puisque je suis leur souveraine, et que je les regarde comme des *sujets fidèles et utiles.* »

Rapprochées de ce témoignage, les épigrammes de M. Mignet paroîtront d'assez mauvais aloi. Tout l'auditoire en a, du reste, porté ce jugement, car elles n'ont obtenu ni un sourire ni un applaudissement.

Pour M. Dupin, il auroit bien fait de se rappeler qu'O'Connell est en Angleterre l'ami des Jésuites. O'Connell nous semble un plus noble modèle que La Chalotais.

— Plusieurs journaux ont parlé du discours d'ouverture prononcé ces jours derniers par M. le doyen de la Faculté de théologie de Paris. Ce discours a produit une vive sensation dans l'Université. Nous attendrons qu'il ait été livré à l'impression, afin d'en rendre un compte exact.

— M. l'archevêque de Reims a quitté Paris mercredi, pour retourner dans son diocèse.

—Mgr Douarre, évêque d'Amatha, et Mgr Edouard Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées, célébreront dimanche, 18 décembre, l'office du soir pour l'archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires.

Quelques détails sur les missions de l'Afrique trouvent ici naturellement leur place.

Le Saint-Siége, toujours occupé à étendre le royaume de Jésus-Christ, et à propager la foi catholique dans toutes les parties du monde, ne pouvoit, sans une profonde douleur, voir le vaste continent de l'Afrique livré presque en entier aux erreurs de l'idolâtrie et de la superstition. Depuis plusieurs années, il s'est occupé des moyens de faire pénétrer la foi dans les parties qui lui ont paru le plus accessibles, et ses efforts ont commencé à recueillir quelque succès. On connoît déjà les espérances que font concevoir nos possessions françaises de l'Algérie, et le développement rapide que commencent à prendre les divers établissemens religieux qu'on y a implantés. Des préfets apostoliques et plusieurs communautés religieuses existent en Egypte, et y entretiennent les chrétientés des différens rites.

Il y a trois ans environ qu'une mission nouvelle, dirigée par les Lazaristes, a été envoyée en Abyssinie, et s'y est établie malgré les difficultés du pays.

Un vicaire apostolique a été envoyé dans les possessions anglaises au cap de Bonne-Espérance, et la moisson lui a paru si abondante, qu'il vient de réclamer l'assistance de nombreux missionnaires pour lui aider à pénétrer chez les Cafres et les Hottentots. On dit que cette mission importante et d'un genre tout nouveau, doit être confiée aux Maristes de Lyon.

Enfin, une nouvelle mission non moins importante et non moins périlleuse, vient d'être formée sur les côtes de Guinée, près du cap des Palmes. Le soin en a été confié à un prélat irlandais, Mgr Barron, qui a été sacré à Rome le mois dernier. Divers missionnaires lui ont été adjoints, et ils sont chargés de porter la bonne nouvelle du saint Evangile aux nombreuses peuplades noires qui fournissoient autrefois le marché des esclaves. Rien ne pouvoit être plus à propos que l'établissement d'une pareille mission dans un moment où

l'on s'occupe tant du sort des hommes de cette couleur, et où nos philantropes et négrophiles d'Europe invoquent si chaudement en leur faveur les droits de l'humanité méconnue. L'influence douce et pacifique des missionnaires catholiques est certainement plus capable que toute autre chose, de prouver à ces peuples le degré de bonheur et de civilisation qu'ils sont susceptibles d'atteindre; aussi les puissances de l'Europe devroient-elles l'aider de tout leur pouvoir. Mgr Edouard Barron, qui vient d'arriver de Lyon à Paris, compte sur les secours de la Propagation de la Foi pour former et soutenir son intéressante mission. Sans doute ils ne lui seront point refusés.

*Diocèse de Perpignan.* — Plusieurs journaux ont dit que M. l'abbé Sarda, prêtre du diocèse de Perpignan, « avoit été traduit devant deux tribunaux correctionnels, sous la prévention d'avoir procédé à la célébration religieuse d'un mariage qui n'avoit pas été préalablement sanctionné par l'autorité civile. » Ce renseignement n'est pas tout-à-fait exact.

M. l'abbé Sarda, appelé, par son évêque, à remplir les fonctions difficiles du saint ministère dans une paroisse où s'étoient multipliés les mariages civils, a eu le bonheur, à force de zèle et de désintéressement, de bénir toutes ces unions qui, bien que conformes aux lois de l'Etat, ne laissoient pas cependant d'être contraires aux lois de l'Eglise. C'est donc seulement pour n'avoir pas pensé à se faire exhiber le certificat de ces actes civils, préalablement reçus par le magistrat compétent, *et parfaitement connus*, que M. l'abbé Sarda a été arraché du sanctuaire pour être traîné de tribunal en tribunal. Mais pas un seul encore n'a voulu punir son zèle et persécuter la religion dans la personne d'un de ses ministres.

*Diocèse de Strasbourg.* — La mort a enlevé, le 29 novembre dernier, M. Bruno Ignace Oberlé, né à Schelestadt le 11 juin 1760, officier de l'Université de France, curé cantonal à Obernai, chanoine honoraire de la cathédrale de Strasbourg, docteur en philosophie et en droit canon, conseiller ecclésiastique de S. M. le roi de Bavière, membre de la société des sciences, arts, etc., du Bas-Rhin, et ancien principal du collége d'Obernai. C'est au collége de Molsheim, alors dirigé par des ecclésiastiques d'un mérite distingué, qu'il fit les premiers pas dans la science, et que se développa sa piété. Les études théologiques auxquelles il se livra plus tard, le préparèrent au sacerdoce. D'abord, on le plaça en qualité de vicaire dans sa ville natale. Bientôt on le nomma à une chaire de professeur au collége de Molsheim où il avoit laissé de si honorables souvenirs. La tempête de 1793 le trouva fidèle à ses devoirs. Il refusa le serment schismatique, s'expatria et fut recueilli à la cour du prince-électeur de Manheim, où il exerça les fonctions difficiles et délicates de prédicateur aulique dominical, avec son ami et compatriote Vion, que le diocèse de Strasbourg a perdu il y a quelques années. Une élocution facile et élégante, un débit simple et sans affectation, une chaleur entraînante, voilà les qualités de ce prédicateur dont chaque parole étoit relevée par la force de l'exemple. A son retour de l'exil, il occupa à la cathédrale de Strasbourg le même poste qu'à Manheim, jusqu'au moment où il fut nommé à la cure de Wissembourg. Cette ville n'a pas encore oublié le pasteur qui cicatrisa les plaies que la révolution y avoit faites à la religion : son souvenir y vivra long-temps, ainsi qu'à Obernai, où il fut appelé en 1814.

Nous ne redirons pas tout ce qu'il y a opéré dans l'intérêt de la religion, de l'humanité, et des études qu'il dirigea pendant de longues années sans salaire aucun. Aussi quelle ne fut pas l'affliction générale lorsqu'on apprit la mort de ce pieux ecclésiastique! Le concours des citoyens de toutes les classes, tant de la ville d'Obernai que des environs, réunis pour ses funérailles, est un témoignage éclatant de la considération dont il a joui. M. Liebermann, vicaire-général du diocèse, a voulu, malgré son grand âge, payer à son ami le dernier tribut de son attachement en faisant les obsèques et en prononçant l'éloge du défunt. Près de cinquante prêtres assistoient au convoi funèbre.

ANGLETERRE. — La lettre suivante d'O'Connell, adressée à M. Purcell, est un hommage rendu à l'apôtre de la tempérance.

« Monsieur,

» J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre contenant l'invitation d'ajouter mon nom à une souscription ayant pour objet de convoquer un meeting public dans le but de donner un témoignage de reconnoissance nationale à ce très-extraordinaire bienfaiteur de l'Irlande et de l'humanité, le R. P. Mathew. Je me rends de bon cœur à une pareille invitation, et je vous prie de joindre mon nom à cette souscription. Il ne me reste qu'à vous exprimer ma satisfaction envers vous pour m'avoir fourni l'occasion d'exprimer mes sentimens sur le mérite de cet homme vraiment grand. »

HONGRIE.— L'évêque de Cinq-Eglises s'attache, dans une Lettre pastorale adressée à son clergé, à faire disparoître du langage commun de ces contrées le mot de *papiste*, que l'esprit de schisme s'est efforcé d'y introduire. Le prélat fait un appel à l'histoire des premiers siècles de l'Eglise, aux écrits des saints Pères, aux coutumes des nations toujours fidèles à l'unité, afin de restituer aux noms de *catholique* et de *catholicisme* leur lustre impérissable. Le saint roi Etienne, sous le cilice et la cendre, dit la Lettre pastorale, demandoit à Dieu une grâce, celle de voir tout le royaume de Hongrie catholique.

« Je vous exhorte avec la plus vive instance, ajoute le prélat; je vous conjure, vénérables frères et très-chers fils en Jésus-Christ, d'avoir devant vos yeux à un prix inestimable le nom de catholique; de vous abstenir soigneusement et religieusement dans vos discours, dans vos écrits, de l'appellation de *papiste*, hautement injurieuse à la doctrine catholique. Efforcez-vous d'en faire prendre l'habitude à vos fidèles, principalement à la jeunesse des écoles, non d'une manière violente, mais avec une prudence pastorale, en toute discrétion et toute douceur, au moyen des instructions religieuses et des entretiens familiers. Que ce terme soit remplacé dans l'usage commun par la vraie et caractéristique désignation de notre Eglise *catholique*. Et lorsque l'usage en sera repris, vous ferez en sorte qu'il se perpétue. Ce n'est point pour vous confondre que j'écris ces choses, non; mais, comme mes fils et mes frères bien-aimés, je vous avertis dans le Christ Jésus notre Seigneur. »

RUSSIE — Dans toute la Lithuanie, et notamment à Wilna, l'ordre des *Boni-Fratres* a été supprimé, et les biens qui lui appartenoient ont été confisqués au profit du gouvernement. La même confiscation a été opérée à l'égard des biens des Filles de la Charité. A la suite de ces confiscations, une foule de malades, des vieillards, des enfans, des infirmes, entretenus par les soins de ces deux congrégations, sont restés sans secours aucun; quelques-uns même sont morts de misère. Le gouvernement de Wilna, mu par un sentiment d'humanité, a fait distribuer 5,000

roubles pour les premiers besoins. On ne sait comment l'empereur prendra cette mesure de commisération.

---

SUISSE. — Les progrès de la religion catholique, dans le canton de Vaud, sont rapides. De toutes parts, des chapelles, des églises s'élèvent à l'aide des sacrifices que s'imposent les fidèles et des secours fournis par beaucoup de protestans. La chapelle catholique d'Aigle vient d'être érigée en église paroissiale. Le soin en est confié à M. le chanoine Boccard, de l'abbaye de Saint-Maurice.

Les progrès de la religion sont tels, même dans la Suisse révolutionnaire, où les gouvernemens ne lui sont pas favorables, que l'on commence à s'y alarmer de cet accroissement. L'*Union catholique* publie, à cet égard, les détails qu'on va lire :

« Naguère, on a fait grand bruit de ce que quelques dames de familles honorables, à Schaffhouse, avoient chanté dans l'église catholique de cette ville, lorsqu'on y célébra l'anniversaire de son établissement, et peu s'en est fallu qu'on n'ait exercé contre ces dames des actes de violence. Un ecclésiastique protestant de Schaffhouse a même publié un écrit sous le titre : *Conduite à tenir par les protestans dans les circonstances actuelles, où les catholiques relèvent audacieusement la tête.*

» A Zurich, centre du zwinglianisme et du protestantisme complet, mêmes alarmes, parce que, depuis quelques années, plusieurs ministres de cette ville se sont réunis à l'Eglise catholique, et parce qu'un savant laïque, encore protestant, y a publié un livre plein de force et d'érudition, sous le titre : *Eclaircissement des préjugés contre la religion et l'Eglise catholique,* ouvrage dont deux éditions ont été promptement écoulées, et que personne n'a entrepris de réfuter.

« A Genève, il s'est formé une *Société nationale et protestante,* pour s'opposer à l'invasion, à la propagation du catholicisme. Toutefois, le protestantisme établi ou légal n'y est guère respecté, car il est question de le réformer encore, et même indéfiniment. Enfin, voici ce qui est plus curieux, et ce qui intéresse même la France : A Berne, cinq ministres protestans, parmi lesquels se trouve un de ces professeurs allemands arrivés comme des oiseaux de proie, après la révolution de 1831, publient dans les gazettes un appel pour venir au secours de l'*Association pour évangéliser la France.* Dans cet appel, ils déplorent « l'*infirmité morale* » de ce grand pays voisin, privé de l'E» vangile, que le catholicisme ne donne » pas, où le peuple est encore presque » sans religion, et où grand nombre de » protestans, dispersés dans les provin» ces, vivent pareillement éloignés de tout » secours ecclésiastique. C'est pour re» médier à ce triste état de choses que les » efforts de l'*Association pour évangéli*» *ser* (c'est-à-dire protestantiser) *la* » *France* méritent qu'on y prenne le plus » vif intérêt. Son but est de faire connoître » au peuple français l'Evangile *non moins* » *dégagé de toute restriction ecclésiastique* » *que de toute tendance séparatiste*, et » c'est pour atteindre ce but qu'elle a tra» vaillé depuis 1833 avec la plus grande » activité et avec un éminent succès. » Moyennant ses colporteurs de Bibles, » elle a répandu l'Ecriture sainte parmi » les protestans et les catholiques (comme » si on ne pouvoit pas l'avoir chez tous » les libraires). Par ses évangélistes, elle » a annoncé la doctrine du salut, et par » ses prêcheurs elle a pourvu aux besoins » de paroisses formées de protestans épars » et de *catholiques convertis* (qu'on ne » nomme pas), jusqu'à ce qu'elles puis» sent accomplir les conditions voulues » par la loi pour obtenir un ministre » *salarié par l'Etat.* » Ceci est remarquable, et prouve que, malgré leur zèle pour l'Evangile réformé, les protestans ne s'imposent guère de sacrifices pour bâtir des églises, ou pour salarier leurs ministres, tandis que, dans les pays protestans, les catholiques, déjà dépouillés

de leurs temples et des dotations fondées par leurs ancêtres, construisent à leurs frais de nouveaux temples, et entretiennent eux-mêmes leurs curés. « Plusieurs » paroisses, c'est ainsi que continue » l'appel, formées de cette manière, se » sont déjà ralliées à l'*Eglise nationale,* » *française et protestante.* »

» Néanmoins, et *malgré ce succès toujours croissant*, l'Association se trouve dans le cas d'appeler à son secours les protestans des autres pays, si elle ne veut se voir forcée de *restreindre considérablement son œuvre, ou même d'y renoncer totalement.* A cet effet, elle s'est aussi adressée aux protestans suisses, et vient d'envoyer à Berne un de ses agens, lequel a dû exposer les efforts précédens et *les besoins* actuels de l'Association pour évangéliser la France; et les cinq ministres bernois, auxquels cependant leurs autres collègues n'ont pas voulu s'associer, invitent leurs amis à se rendre à cette assemblée. Au reste, il paroît que les services pécuniaires n'ont pas été fort abondans, attendu que la plupart des Bernois prennent fort peu d'intérêt au succès de l'Association pour protestantiser la France, et ne s'affligeroient guère si même elle étoit obligée de renoncer à son œuvre. »

WURTEMBERG. — Il y a quelque temps, un curé catholique, M. Zell, a été condamné à une forte amende, 1° pour avoir déclaré, *dans le confessionnal*, à une jeune fille qui alloit épouser un protestant, à la condition de laisser élever ses enfans dans la religion de leur père, que, dans ce cas, il ne pourroit lui donner la bénédiction nuptiale, qui d'ailleurs ne lui a point été demandée; 2° pour s'être servi, pour la publication des bans de ce mariage, de cette formule : *Il faut que j'annonce* qu'il y a promesse de mariage, etc.; 3° pour avoir refusé de rendre compte des avis qu'il avoit donnés, *au confessionnal*, à la jeune personne; toute explication à ce sujet lui paroissant illicite, comme contraire au silence sacramentel. Ce refus a été traité de *prétention abusive* pouvant servir de voile aux menées les plus dangereuses.

AFRIQUE. — Le 15 du mois dernier, Méhémet-Ali a reçu Mgr Salero, qui lui a été présenté par le consul français. Le prélat a adressé au pacha les remercîmens du Saint-Père, pour les quatre colonnes d'albâtre envoyées à Rome, et destinées à l'église de Saint-Paul.

TURQUIE. — Une association s'étoit organisée à Constantinople, il y a trois ans, parmi les Européens, sous le nom de *Société des artisans.* Son but étoit de fonder un hospice où seroient admis les chrétiens indigens d'origine européenne, résidant dans cette capitale. Une grande partie des fonds obtenus par la souscription fut employée à l'achat du terrain, et, d'après les lois du pays qui régissent les propriétés des Européens, il fut mis sous le nom d'une femme. Cette femme étoit française. Un négociant français, très-riche et très-charitable, prêta une forte somme à l'association pour la construction de l'hospice. Un banquier français fit cadeau de 30,000 piastres, destinées à l'érection d'une chapelle catholique au sein de l'établissement. Enfin une commission, nommée par les contribuables à la majorité des voix pour régler tout ce qui avoit trait à la police de cet établissement de charité, décida que l'ambassade de France seroit invitée à le prendre sous sa protection. Lorsque M. de Pontois, cédant à la prière qui lui avoit été adressée officiellement, accorda à l'hospice la protection de la France, quelques-uns des associés non-français, excités par les intrigues de deux ou trois légations, protestèrent contre cette mesure, en déclarant que les membres de la commission avoient

dépassé leurs pouvoirs. M. de Pontois, jugeant avec raison que l'honneur de son pays seroit compromis s'il reculoit, envoya deux gardes de l'ambassade à l'hospice, pour rendre la tutelle plus manifeste et plus positive. En vain les intrigans du parti offrirent à la Porte de prendre l'hospice sous sa protection : M. de Pontois déclara qu'il ne céderoit pas, à moins que son gouvernement ne le lui ordonnât. M. de Bourqueney, loin de persévérer dans la voie honorable qui lui avoit été tracée par son prédécesseur, a sacrifié au désir de plaire à deux ou trois légations les véritables intérêts de son pays. Il a renoncé à la protection exclusive de la France, et laissé usurper par toutes les légations le droit de protéger collectivement l'hospice que la piété des fidèles catholiques et les soins surtout des Français avoient élevé. Cette mesure sera funeste au nouvel établissement, qui, livré à l'anarchie, ne trouvera pas dans une protection collective les mêmes avantages qu'il auroit obtenus de la tutelle exclusive de l'ambassade française. Et quant à l'influence française à Constantinople, elle a reçu, par la triste conclusion de cette affaire, un nouvel et déplorable échec.

---

OCÉANIE. — Sur 2,300 habitans que renferme l'île de Wallis (Océanie occidentale), 2,000 sont déjà convertis. A la date des dernières lettres, on attendoit Mgr Pompallier pour leur conférer le baptême, auquel les missionnaires les avoient préparés par une longue et solide instruction. Cinq églises avoient été bâties sur la fin de 1840.

---

**POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.**

Selon la coutume aux approches de toutes les sessions des chambres, les journaux recomposent le ministère et nous en cherchent un nouveau. C'est s'y prendre de bonne heure et compter sans la chambre des députés, qui, après tout, est le juge sans lequel rien ne se décide. S'il est vrai, comme on le prétend, qu'elle partage la colère de la presse contre le droit de visite, à la bonne heure ! on peut présumer que les choses ne se passeront pas bien pour le ministère. Car M. Guizot paroît bien engagé dans la politique du cabinet anglais, qui ne veut à aucun prix entendre parler de toucher aux conventions de 1831 et de 1833.

Du reste, le langage tranchant du ministre des affaires étrangères d'Angleterre ne permet guère d'espérer que M. Thiers, M. Molé ou tout autre remplaçant de M. Guizot fussent plus heureux que lui pour obtenir des modifications aux traités dont il s'agit. C'est un parti pris par le cabinet britannique à l'égard du gouvernement français, quel que soit le nom de ses ministres, nés ou à naître. Il n'y a là contre que la différence d'un ministère pacifique à un ministère tapageur qui se sentiroit de force à casser les vitres et à courir aux armes. Or, il n'y en a chez nous de cette espèce ni en gerbe ni en herbe. Cela n'est bon à dire qu'entre les coureurs de portefeuilles pour leur servir un moment de programme et de sujet de dispute les uns contre les autres. Mais au fond ils savent bien tous par où il faut en passer. Ceux d'entre eux qui promettent les plus belles choses pour arriver au pouvoir sont trop heureux qu'on ne les prenne pas au mot, et qu'on les dispense de montrer jusqu'à quel point il leur est impossible d'échapper au joug de la magnanime alliée autrement que M. Guizot.

---

Dans les mauvais jours de l'empire romain, sous les Tibère, les Caligula, les Néron, il n'y avoit rien de tel que le métier de délateur pour faire promptement fortune. On leur comptoit les sesterces par boisseaux pour dénoncer les malheureux qu'on vouloit perdre.

Espartero ne se montre pas moins généreux envers les révélateurs de Barcelone. Ils gagnent avec lui un argent fou

à signaler les maisons où il peut se trouver des armes ou des personnes cachées. Tant de milliers de réaux pour une tête qui est livrée par eux; tant de milliers pour un fusil; tant pour une paire de pistolets; tant pour un sabre, une pique ou un stylet.

A la manière dont la délation est rétribuée en Espagne dans ce moment, on n'imagineroit jamais que c'est un pays où l'on n'a pas le sou pour payer les employés de l'administration; où les soldats vont nu-pieds, faute d'argent pour leur acheter des souliers; ou, enfin, la royauté elle-même est quelquefois obligée de jeter ses chaussures aux pauvres en guise d'aumônes. Ah! vive le métier des délateurs! Ils sont les seuls pour lesquels il y ait des fonds en Espagne dans le trésor public.

## PARIS, 16 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* publie une ordonnance très-étendue, précédée d'un rapport du ministre de l'intérieur, concernant l'importation ou le transit des livres provenant de l'étranger.

Cette ordonnance, en confirmant dans le plus grand nombre de ses dispositions le régime des douanes actuellement en vigueur chez nous, pour l'importation et le transit des livres imprimés à l'étranger, ne le modifie guère qu'en un point, assez important, il est vrai, à savoir le mode de vérification des colis de librairie présentés à la frontière. Au lieu d'être dirigés, comme ils l'avoient été jusqu'ici, sur les bureaux de préfecture, souvent fort éloignés du point d'entrée, ce qui entraînoit des retards et des frais assez considérables pour l'expéditeur, les livres déclarés à l'importation ou au transit seront dorénavant vérifiés par des agens spéciaux responsables, à la nomination du ministre de l'intérieur, et qui seront attachés aux bureaux mêmes que l'ordonnance désigne comme ouverts à l'importation et au transit des livres, lithographies et gravures.

« Cette disposition, qui sera peu onéreuse pour le trésor, est, dit le *Journal des Débats*, une équitable concession faite aux intérêts de notre librairie, qu'il importe de dédommager autant que possible des préjudices que lui cause la contrefaçon étrangère. L'ordonnance maintient du reste dans toute sa sévérité la prohibition d'entrée des contrefaçons, et elle la complète même en ce sens qu'elle les repousse également de nos entrepôts maritimes, question sur laquelle n'avoit point encore prononcé notre législation douanière. Toutes ces mesures témoignent certainement d'un ferme bon vouloir de la part de l'administration pour l'une des plus intéressantes branches de nos industries, comme pour la défense de la propriété littéraire. Nous persistons à croire toutefois, qu'ainsi que le déclaroit récemment l'adresse présentée au conseil des ministres par le corps de la librairie parisienne, nos dispositions restrictives touchant la contrefaçon ne seront, dans ce double but, sérieusement efficaces que lorsque celle de la Belgique, la seule après tout qu'ait à redouter la librairie de France, se trouvera prohibée, chez elle comme chez nous, par le fait d'une convention commerciale entre les deux pays. »

— Par ordonnance, en date du 2 décembre, il est ouvert au ministre de la guerre un crédit extraordinaire de 4 millions 285,454 fr. pour dépenses urgentes qui n'ont pu être prévues par le budget dudit exercice, et qui concernent les chapitres relatifs à l'Algérie.

— Sur le rapport du ministre de l'intérieur, et de l'avis du conseil des ministres, Louis-Philippe a rendu, à la date du 6 décembre, l'ordonnance suivante:

« Un crédit extraordinaire de 65,000 f. est ouvert, sur l'exercice 1842, au ministre de l'intérieur, pour solder les dépenses des obsèques de M. le duc d'Orléans, prince royal. »

— M. Ferdinand de Lesseps, consul de France à Barcelone, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

— On assure que M. Billaut, nommé député dans le département de la Seine

et dans celui de la Loire-Inférieure, opte pour l'arrondissement d'Ancenis.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* l'article suivant, reproduit sans commentaire par le *Journal des Débats* :

« Les négociations pour le mariage de la princesse Clémentine avec le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha-Cohary sont terminées, et le projet du contrat de mariage sera signé et ratifié par les deux parties. La princesse aura pour dot 1 million de francs, et elle conserve tous les droits qui lui reviennent de l'acte de famille du 7 août 1830; le prince reçoit, du côté de son père, la garantie de 100,000 francs par an et tous les droits de la primogéniture dans la famille de Saxe-Cobourg-Cohary. L'aîné, actuellement roi de Portugal, a renoncé à ces droits. »

— Le conseil municipal de Paris, sous la restauration, avoit consenti à fournir une somme de 60,000 fr. pour l'ameublement de l'hôtel du lieutenant-général Coutard, commandant la 1re division militaire, et à pourvoir à l'entretien de ce mobilier, au moyen d'une subvention annuelle de 6,000 fr. En 1833, le précédent conseil, et en 1835 le conseil de l'élection, avoient supprimé la subvention et décidé que le mobilier rentreroit dans les magasins de la ville, lorsque, par une cause quelconque, M. le lieutenant-général Pajol quitteroit ce commandement. Le ministère a demandé à l'administration municipale d'en conserver la possession à M. Tiburce Sébastiani. Le conseil a persisté dans les deux délibérations; mais il a accordé un délai de dix-huit mois pour pourvoir au remplacement de ce mobilier.

— M. le procureur du roi vient d'interjeter appel du jugement du tribunal de la Seine, dans l'affaire du *Bulletin judiciaire* de la *Presse*.

— Les parties civiles, dans l'affaire du chemin de fer de Versailles (rive gauche) ont interjeté appel du jugement de la 7e chambre correctionnelle qui a prononcé l'acquittement des directeurs et employés de cette administration.

On dit au Palais que les frais liquidés par le jugement, et qui ont été mis à la charge des parties civiles, ne s'élèvent pas à moins de 4,000 francs.

Un journal exprime le vœu que dans les affaires de cette nature les tribunaux correctionnels puissent, comme le fait la chambre des pairs pour les procès qui lui sont soumis, diviser les frais en deux parts, dont l'une seroit à la charge de l'Etat.

— C'est le 5 janvier qu'aura lieu la réception de M. Patin à l'Académie française. M. de Barante est chargé de lui répondre.

— M. Paul Delaroche vient de recevoir du grand-duc de Saxe-Weimar la croix de l'ordre du Faucon.

— Un des adjudicataires des travaux d'embastillement a voulu forcer un propriétaire de Vaugirard à lui céder un champ riche en moellons. Le propriétaire a eu recours au conseil-général, qui a déclaré à l'entrepreneur que son besoin de moellons ne pouvoit être assimilé à une cause d'utilité publique nécessaire pour motiver une expropriation.

— Depuis quelques jours la police a arrêté plus de cinquante voleurs de profession, et plusieurs individus sur lesquels pèsent de graves présomptions d'assassinats.

— On commence à rencontrer dans les rues de Paris quelques hommes portant veste bleue et bonnet rouge ou blanc. Ce sont, dit-on, des réfugiés catalans.

— On a calculé que le Mont-de-Piété de Paris a fait, cette année, des prêts représentant un capital de 15 à 18 millions de francs. Plus de 40 p. 100 n'ont pas été renouvelés, et près de 10 p. 100 ont été forcément livrés en vente, faute de dégagemens. L'encombrement est tel en ce moment dans les immenses magasins de la rue des Blancs-Manteaux qu'on est obligé à chaque instant d'ouvrir de nouveaux emplacemens.

— Le 4 de ce mois un nouveau tremblement de terre s'est fait sentir à Alger; il a été fort et assez long.

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Courrier du Nord*, journal de Valenciennes, du 15 décembre, contient ce qui suit :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un affreux accident vient d'arriver sur le chemin de fer de Saint-Saulve à Quiévrain. Voici les détails que nous recueillons à la hâte :

» Vers trois heures, le convoi venant de Bruxelles avoit traversé la frontière et se trouvoit à la hauteur des premières maisons du village de Quaronne ; la locomotive étoit suivie d'un wagon rempli de bagages, et deux seuls wagons destinés aux voyageurs composoient le convoi. Tout à coup la locomotive sort des rails, se renverse, le wagon rempli de bagages vient se briser contre la machine, et les wagons où se trouvoient les voyageurs vont se heurter avec violence sur ces débris. Le chauffeur a été tué sur la place; un conducteur a eu l'épaule fracassée et un brigadier des douanes la cuisse cassée; les voyageurs en auroient été quittes pour quelques contusions ; deux voyageurs se sont élancés hors des wagons au moment de la catastrophe ; ils n'ont reçu aucune blessure. »

— Madame la comtesse des Roys, née Chauvigny de Blot, et mère de M. le comte des Roys, pair de France, est morte dernièrement à Moulins, où elle s'étoit fixée depuis plusieurs années. Plus de 300 pauvres ont suivi le convoi.

— On écrit de Vesoul (Haute-Saône), le 8 décembre :

« On s'occupe beaucoup à Vesoul, depuis quelques jours, d'une singulière trouvaille qui auroit été faite dans le Burgeon, en aval et à peu de distance de la ville. Il s'agit de débris de vases sacrés qu'un pêcheur auroit recueillis sur le bord de la rivière, où l'eau, en se retirant, les avoit laissés à découvert. Bientôt, informée de divers bruits qui circuloient à cet égard, la police s'est empressée d'interroger les personnes qui avoient été vues en possession d'objets trouvés d'une manière si surprenante, et de rechercher ceux de ces objets qu'elle pourroit se procurer. Sur l'un des débris qui lui ont été représentés se trouvoit une inscription indiquant qu'il provenoit d'un don fait à une église par M. le maréchal Moncey; et le jour même on apprenoit que, dans la nuit du 25 au 26 décembre, des voleurs s'étoient introduits dans l'église de Moncey (Doubs), et qu'ils y avoient dérobé, entre autres vases sacrés, un calice, un ciboire et un reliquaire portant le nom de l'illustre maréchal. Dans quelles circonstances et par quelles mains le produit de vol sacrilége a-t-il été jeté dans la rivière, d'où l'on dit l'avoir retiré? C'est ce qu'on ne sauroit expliquer encore. L'information judiciaire continue. »

— Quatre détenus en prévention se sont dernièrement évadés des prisons de Tours.

— En ce moment, les instituteurs du Jura s'occupent d'une pétition à adresser à la chambre des députés, tendant à ce que les instituteurs du royaume soient compris dans la catégorie des fonctionnaires et employés, auxquels sera applicable la nouvelle loi sur les pensions de retraite.

— Un comité vinicole, composé des principaux intéressés, s'est formé, au chef-lieu du département de l'Hérault, pour être l'organe des besoins et des intérêts méridionaux sur ce point, et pour porter devant les chambres les doléances des nombreuses localités où, jusqu'ici, la culture de la vigne avoit été la principale ressource.

— La chambre de commerce de Bordeaux, consultée encore une fois par le ministre du commerce et de l'agriculture, sur la question des sucres, a déclaré nettement, formellement et irrévocablement, qu'elle ne connoissoit qu'une solution efficace, et que cette solution étoit la suppression radicale de la sucrerie indigène.

— M. Bories, maire de Toulouse, a donné sa démission. Le préfet de la Haute-Garonne n'a pas voulu l'accepter. En attendant la decision du ministre de

intérieur, M. Bories a cessé de paroître aux réunions du conseil municipal.

---

## EXTÉRIEUR.

A la date du 9 de ce mois, Espartero n'avoit point encore paru à Barcelone; il étoit toujours dans le voisinage, à son quartier-général de Sarria, laissant à ses licteurs le soin d'exécuter ses ordres. On ne savoit pas s'il retourneroit directement à Madrid sans avoir fait acte de présence à Barcelone.

Le bombardement de cette ville n'a coûté la vie qu'à une centaine de personnes; mais il a entièrement écrasé l'Hôtel-de-Ville, l'Hôpital et 60 maisons, sans compter les dommages partiels. Un arrêté du général Van Halen enjoint aux habitans qui ont quitté la ville d'avoir à y rentrer dans trois jours pour tout délai, sous peine d'être fusillés. Tous les Français qui étoit sortis de la place pour se réfugier à bord des vaisseaux de guerre, sont revenus chez eux après le bombardement et la capitulation.

La *Gazette de Madrid* donne de grands éloges à Espartero pour la vigueur qu'il a déployée contre Barcelone. « Que le glaive de la loi, ajoute le journal officiel, tombe sans distinction sur la tête des coupables, et qu'une rigueur salutaire épargne au pays le retour de ces révoltes. » Voilà où il faut chercher la pensée d'Espartero.

On croit que les militaires et les milices bourgeoises qui ont pris part à l'insurrection seront décimés, et les capitaines, officiers et sous-officiers, fusillés dans une proportion plus forte; savoir : un capitaine sur trois, un sous-lieutenant sur cinq.

— Une dépêche de Perpignan, le 15, porte que treize soldats des corps francs ont été fusillés le 12 sur l'esplanade, et qu'aucun Espagnol ne pouvoit sortir de la ville.

— Un journal de Madrid annonce que sur un ordre secret transmis par le régent à M. Olozaga, l'infant don François de Paule et sa famille vont recevoir l'ordre de quitter l'Espagne.

— Le parlement anglais a été officiellement prorogé le 13 suivant la forme ordinaire.

— Le prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, va être, dit-on, nommé colonel des gardes-du-corps, en remplacement du vicomte Hill, décédé.

— Le gouvernement de Wurtemberg vient de décréter la réduction des rentes de 4 à 3 1/2 pour cent, suivant ainsi l'exemple donné récemment par la Prusse. Le remboursement est laissé facultatif pour les capitalistes qui ne voudroient point suivre cette diminution.

De son côté, le gouvernement de Hanovre a fait aux chambres une proposition dans le même sens. Sa réduction ne sera que de 5 à 4.

— Il est fortement question à Berne (Suisse) d'introduire dans ce canton le système monétaire français. Le projet sera soumis cet hiver au grand conseil. C'est là un fait significatif, qui prouveroit qu'à Berne l'opinion s'est prononcée sans retour contre l'accession à l'union douanière allemande.

— Les journaux allemands assurent qu'à dater de l'année prochaine, les Israélites seront soumis personnellement au service militaire en Pologne.

— A la date du 27 novembre on s'occupoit toujours dans le divan de l'affaire interminable de Syrie. Les cinq puissances ont fait remettre à la Porte une note collective pour la sommer de prendre enfin une décision relativement au gouverneur qu'il s'agit de donner aux Maronites.

— Suivant une correspondance de Syrie, les populations du Liban auroient sérieusement résolu d'attaquer les Turcs. Les Druses surtout seroient décidés à faire agréer à Essaad-Pacha les propositions suivantes : 1° Renvoi d'Omer-Pacha; 2° suppression de l'impôt et mise en liberté de leurs scheiks. Dans le cas d'un refus de la part du gouverneur, ils prendroient les armes, et déjà un scheik, autrefois au service du pacha de Damas, auroit organisé, à cette fin, une troupe de 1,500 hommes. Une partie des Maro-

nites auroient refusé de faire cause commune avec lui, nonobstant les vexations que les Turcs exercent contre eux.

---

Le *Christ en croix*, par M. Jean Duseigneur.

M. Duseigneur, qui s'est fait connoître par de belles sculptures religieuses: le *Saint-Michel archange*, le *Saint-Pierre* de Notre-Dame-des-Victoires, la *Sainte-Agnès* de la Madeleine, vient d'achever un crucifix de dimension moyenne, qui peut être mis en parallèle avec les beaux Christs en croix que nous a légués la statuaire chrétienne. La tête de Notre-Seigneur a pris sous son ciseau une expression de douleur sublime, de charité divine. Ce que l'on a reproché au plus grand nombre des Christs en croix du moyen âge, c'est la pauvreté et la vulgarité des formes que les sculpteurs de ces anciens temps ont prêtées à Notre-Seigneur. Ce reproche est tout-à-fait fondé; car l'Homme-Dieu doit être un type de toute perfection, même humaine, et si l'on expose aux yeux l'image de son corps sacré, l'art chrétien doit s'épuiser à en faire le modèle harmonieux de toutes les perfections que peut rêver l'imagination de l'artiste. C'est dans ce sens que M. Duseigneur a compris son œuvre.

Nous souhaitons que ce bel ouvrage puisse remplacer la plupart des Christs que nous voyons, même dans les chapelles des établissemens publics et dans certaines Eglises; car, presque tous, ils ne sont des objets d'édification que par l'idée du grand sacrifice qu'ils rappellent à notre esprit, et ils n'ont qu'une médiocre valeur artistique.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere

---

BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 00.
Quatre 1/2 p. 00. 106 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3340 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 768 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 106 fr. 40 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 3/4.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C<sup></sup>, rue Cassette, 29.

---

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3687.

MARDI 20 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an | 36 | |
| 6 mois | 19 | |
| 3 mois | 10 | |
| 1 mois | 3 | 50 |

***Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Paris sur la** composition, **l'**examen **et la** publication **des livres en faveur desquels les auteurs ou éditeurs sollicitent une approbation** (1).*

Nous avons fait connoître le plan de cette Instruction pastorale, en nous réservant de consacrer un article spécial à la première partie, où M. l'Archevêque donne des conseils aux écrivains appelés à défendre la Religion ou à exposer ses enseignemens.

Parmi les défauts qui rendent les écrits sur la Religion moins utiles ou répréhensibles, le premier que signale le prélat est l'insuffisance d'instruction, poussé, par certains écrivains, jusqu'à l'ignorance de la langue qu'ils doivent parler. Il signale en même temps un autre défaut qui rend inutiles beaucoup de livres apologétiques de notre époque, et qui consiste à ne pas établir clairement le sujet du débat. Ainsi,

« Quel est le véritable état de la question entre les rationalistes et nous? ils nous accusent de resserrer les droits de la raison dans des limites étroites. Nous leur reprochons de les étendre au-delà des bornes légitimes. Ce double reproche est reproduit dans presque toutes les controverses sur la liberté de penser.

» C'est l'indépendance de la raison, disent les uns, qui favorise les progrès des sciences, des arts et des lettres, de la philosophie surtout. Elle est elle-même la plus essentielle, la plus inaliénable, en même temps que la source de toutes les autres libertés.

» L'abus de cette indépendance, disent les théologiens, est la cause de toutes les erreurs. Plus justes que leurs adversaires, les théologiens exacts n'ont garde de contester les services et les droits de la raison. Non-seulement ils admettent qu'elle possède des vérités qui lui sont propres, mais ils condamnent ceux qui nient sa puissance pour arriver à la certitude; ils prétendent seulement que les vérités religieuses, objet des communes méditations du chrétien et du philosophe, triomphent plus facilement lorsque celui qui les traite est armé d'une double force, éclairé d'un double flambeau.

» Aujourd'hui, beaucoup d'écrivains religieux, en laissant désirer cette exactitude théologique, compromettent, plus qu'ils ne servent, la cause de la religion. »

Le prélat signale aussi comme un défaut très-grave l'absence d'un jugement exercé sur ce qu'il convient de dire ou de passer sous silence.

Après avoir précisé ces défauts, M. l'Archevêque montre combien les qualités contraires sont nécessaires dans l'apologiste qui traite des rapports de la révélation avec la religion naturelle; et sur ce point il conclut ainsi:

« Nous ne connoissons aucun système géologique, philologique, historique, contraire à nos dogmes ou aux faits de la Bible, qui ait eu le privilége d'une longue durée. Après une telle expérience, il semble que nous sommes très-modérés en réclamant, au nom de la sagesse, de l'amour même de la vérité, qu'une histoire et un enseignement qui ont survécu à toutes les contradictions

(1) In-4° de 84 pages. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et Cie, rue Cassette, n° 29.

humaines, ne soient pas subordonnés à des hypothèses, à des théories fort conjecturales, puisqu'elles reçoivent des démentis si fréquens, et qu'elles sont soumises à des variations et à des transformations infinies. Telle est l'excellente fin de non-recevoir qu'il est toujours permis d'opposer, et qui est souvent préférable à une discussion du système ennemi, alors même que des études spéciales rendroient capable de la soutenir avec avantage. »

A l'apologiste appelé à apprécier des théories philosophiques, le prélat fait comprendre toute l'importance d'une telle discussion, et indique les conditions qui doivent en assurer le succès.

« C'est un art, et un art très-difficile, que de transporter hors de nous la lumière qui nous éclaire, les sentimens qui nous entraînent; il faut une grande, une admirable philosophie pour confondre celle qui est petite et méprisable. Ce n'est pas tout que de confondre : il faut toucher, persuader, conduire à la vertu, c'est-à-dire au sacrifice de soi-même; triomphe impossible à la plus savante, à la plus belle philosophie. C'est la prière qui fait descendre la grâce; c'est la charité, l'humilité qui lui ouvrent les cœurs : *qui se humiliat, exaltabitur*. A cette œuvre toute divine ne mêlons point de discussions qui, sous la plume même d'un homme supérieur, sont stériles pour les esprits vulgaires, et toujours dangereuses lorsque l'orgueil du controversiste se heurte contre l'orgueil du philosophe. »

En traitant du discernement et du savoir indispensables pour fixer les limites respectives de la raison et de la foi dans les controverses sur la religion naturelle, M. l'Archevêque établit que la philosophie rationaliste ne peut trouver dans le zèle qu'elle affecte pour les droits de la raison, un motif de repousser la révélation proprement dite, ses dogmes, sa morale, l'autorité chargée de les conserver et de les interpréter; qu'elle n'est pas mieux fondée à essayer, avec ses seules forces, de fixer, d'entourer surtout d'autorité, et de munir d'une sanction suffisante les règles morales et les dogmes de la religion naturelle.

Comme un grand nombre d'erreurs sur le fond même de la religion naturelle viennent de la manière dont une certaine philosophie explique son origine, le prélat insiste sur l'espèce de savoir nécessaire pour discuter ce point capital.

« L'homme, qui n'étoit pour la philosophie matérialiste *qu'un insecte parvenu à force de ramper*, est devenu pour celle qui lui a succédé un être déifié; il est et il sera toujours pour le christianisme l'enfant de Dieu : condition où il puise, avec des sentimens si humbles et si nobles, la raison la plus haute et le motif le plus légitime de ses devoirs. La philosophie régnante, d'accord avec toutes les philosophies antichrétiennes, lui en prescrit aussi, mais c'est lui qui se les impose. A l'origine, comme dans la suite des âges, il n'a jamais rien appris que de lui-même; aucune loi ne lui fut donnée. Qu'ils fassent de nous des dieux ou des vers de terre, que nous soyons esprit ou matière, les philosophes excluent également le secours divin; ils l'excluent comme attentatoire à la dignité, à la suprême indépendance de l'homme....

» Nous disons, au contraire, qu'il y a eu des facultés créées, des vérités données; qu'il y a aussi peu de bonne philosophie à les séparer, que d'orgueil et d'ingratitude à faire de l'un de ces dons la conquête de la raison. Celle-ci a reçu seulement le privilége de faire valoir le talent qui lui fut confié, c'est-à-dire de cultiver les notions dont elle fut enrichie, de les multiplier, en ce sens, du moins, qu'elle peut avec leur secours connoître les applications sans nombre de la loi morale à nos devoirs envers Dieu, à nos droits et à nos devoirs envers l'homme et la société.

» Ainsi raisonne la philosophie chrétienne sur l'origine de la religion naturelle, qui, dans la réalité, n'est autre chose que la révélation primitive.

» Nous ne donnons pas cette doctrine comme une vérité de foi, elle ne l'est point ; ni comme une vérité évidente par elle-même, comme un point de départ nécessaire. Ce seroit l'affoiblir par une exagération propre à l'esprit de système. Mais nous disons qu'elle est plus consolante, plus claire, plus raisonnable que celle qui la contredit; qu'elle a de plus tous les caractères, toutes les conditions de la vraisemblance. Nous ajoutons que nous ne nous sommes laissé aller à en donner un exposé rapide, que pour justifier cette incontestable assertion, que le christianisme est la plus vraie, la plus profonde, et qu'il n'est pas la moins libre des philosophies. C'est plus qu'il n'en faut, au moins, pour prouver que la foi n'est pas ennemie de la raison, et qu'elle n'arrête le développement d'aucune théorie vraiment utile.»

Beaucoup de systèmes ont été inventés pour expliquer l'origine des connoissances humaines en général. Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ces belles considérations de M. l'Archevêque :

« Dans l'homme raisonnable, tout contribue à la fois à conquérir la vérité. Toutes ses facultés se prêtent une mutuelle assistance; la raison est aidée par la mémoire, la mémoire et la raison par la volonté, qui reçoit à son tour les secours qu'elle a prêtés. Les sens réveillent l'ame tout entière, et l'ame dirige et modère les sens. Elle conserve aussi les organes du corps, dont aucun n'est indépendant des autres, qui tous ensemble tiennent par des millions de liens à l'organisme tout entier et à l'intelligence elle-même. Ils sont les voies nécessaires par lesquelles celle-ci perçoit les phénomènes intérieurs et extérieurs, le vrai dans tous les genres et sous toutes les formes. Mystère prodigieux, qui, tout en accablant notre foiblesse, nous élève jusqu'à l'infini, qui seul explique tant de sagesse, d'harmonie, de puissance merveilleuse. En voyant les idées de tous les êtres reproduites dans l'être simple, qui est lui-même l'image de Dieu, nous sommes moins éloignés de nous incliner humblement et avec foi devant l'être infini qui lui sert de type, et dans lequel nous adorons la source inépuisable des existences.

»Chaque être est un effet qui rappelle une cause; l'image de cet être est elle-même un autre effet : et lorsque nous méditons sur toutes ces images réunies, c'est un monde tout entier qui est en nous. Nous le saisissons par les sens, par la mémoire, par l'intelligence, par la volonté. Nous en admirons les harmonies innombrables, qui toutes nous ramènent à l'Etre infini et nécessaire. C'est ainsi que la révélation donne la main à la plus haute philosophie, pour remonter à l'Etre créateur, sans lequel d'ailleurs tout est contradiction et désordre dans l'homme et dans la nature. Mais cette philosophie ne divise pas ce que Dieu a uni.

»Rendons ici hommage à des philosophes qui sont au milieu de nous, et que distingue une rare pénétration. C'est avec bonheur que nous les louons d'avoir parfaitement compris l'action simultanée des facultés humaines, et leur concours dans la recherche du vrai. Pourquoi faut-il que plusieurs esprits distingués de cette école aient mêlé à cette précieuse vérité, que confirment les meilleures observations psychologiques, un alliage d'erreur, un fatalisme dangereux? Pourquoi faut-il qu'après avoir vu la puissance de l'homme usant de toutes ses facultés, ils aient méconnu le danger d'une intelligence isolée, qui se sépare, par un abîme, de la loi révélée, des traditions qui l'affirment et la complètent, du pouvoir qui en est l'interprète et le conservateur?

» Les philosophies antérieures avoient méconnu l'action simultanée des facultés humaines. Tantôt elles établissoient entre les facultés une primauté ou une subordination arbitraires, tantôt elles les faisoient agir successivement, tantôt isolé-

ment. Par suite de leur partialité en faveur de l'idée, elles ont été jusqu'à nier la réalité des corps; ou bien, trop aveugles en faveur des sens, elles n'ont fait des pensées intellectuelles que des sensations transformées.

» La foi dans les vérités révélées n'a pas toujours préservé les philosophes chrétiens de ce genre d'erreurs. Mais, du moins, elles n'ont jamais eu pour eux une application pratique dans la recherche des vérités qui composent le domaine de la morale et de la Religion. Ils fondent leur certitude sur le sentiment, sur le sens commun, sur le raisonnement, sur l'autorité de la révélation, laquelle suppose à son tour l'infaillibilité de la relation des sens, pourvu qu'elle soit accompagnée de certaines conditions. Voilà la philosophie constante et pratique des théologiens. S'ils n'ont pas fait une théorie complète pour établir en termes clairs et précis que l'homme tout entier, et non telle ou telle de ses facultés, travailloit à la conquête du beau et du vrai, ils ont fait mieux; ils ont agi en supposant toujours la vérité de cette théorie. Mais, en évitant l'erreur qui isoloit les facultés de l'homme dans leur action, ils n'ont eu garde de tomber dans l'extrémité opposée, celle qui place le critérium de la certitude en dehors de la conscience. Ils ont condamné comme insoutenable l'assertion des philosophes religieux, qui ont voulu rendre ce critérium extérieur à l'homme. D'autre part, en admettant ou en soutenant comme incontestable, soit le concours de toutes nos facultés, soit la nécessité d'une adhésion intérieure, pour arriver à la certitude, ils ont jugé cette théorie incomplète pour se préserver de toutes les erreurs morales. Moins dédaigneuses que le rationalisme, la théologie et la philosophie chrétienne invoquent l'autorité des traditions, le sentiment général des autres hommes. Elles prétendent y trouver un appui réel, et de tous les instans. Cette autorité ne leur suffit pas, elles invoquent celle de la révélation; nous avons dit comment et avec quel succès.

» C'en est assez pour établir que, loin d'arrêter le légitime usage de la raison, la théologie la traite, au contraire, en amie, en sœur, la considérant toujours comme ayant avec elle une origine et un patrimoine communs, qu'elles doivent cultiver et agrandir ensemble, jusqu'au jour où le bonheur et la vérité seront donnés à l'homme, sans travail et sans mesure. L'oubli de cette alliance, qui n'auroit jamais dû être brisée, a suffi pour bouleverser le monde, et il menace encore son avenir. »

A côté des ouvrages où l'on discute des objections métaphysiques, se présentent ceux qui ont pour objet de faire apprécier ou admirer les grandes institutions du christianisme. Les illusions des écrivains religieux qui traitent des influences de la religion chrétienne sans posséder une science proportionnée à un sujet aussi difficile, sont signalées par le prélat. Il applaudit aux vues émises, dans beaucoup d'écrits, pour relever les avantages du christianisme : mais elles ne doivent pas, ajoute-t-il, laisser la possibilité de croire à une œuvre incomplète, susceptible de nouveaux perfectionnemens. Il faut guérir et non favoriser ces illusions, rêves pernicieux d'une philosophie qui renvoie à un avenir inconnu les vertus et la perfection qu'elle est impuissante à nous donner.

« Cette tâche n'est pas au-dessous d'un talent supérieur. Guidé et épuré par la foi, il saura la remplir avec succès, soit en repoussant, dans de savantes apologies, les préjugés de notre époque, si nombreux et si difficiles à saisir; soit en écrivant l'histoire de l'Eglise, travail entrepris souvent avec tant de légèreté, et qui néanmoins exige un rare savoir, beaucoup d'intelligence, et un discernement exquis. L'apologiste, comme l'historien, doit faire des dogmes, de la discipline de l'Eglise et de tous les événe-

mens importans une étude approfondie, et connoître en même temps les contradictions dont ils ont été l'objet. Avec ces ressources, un esprit éminent renversera, sans presque les toucher, les misérables idoles de l'erreur; il lui suffira de montrer l'impuissance des institutions religieuses et morales qui ont refusé de puiser la vie à sa véritable source. Saisissant ensuite les magnifiques harmonies qui unissent aux sociétés du temps une société éternelle, il montrera la main de Dieu ne délaissant jamais l'Eglise qu'il a fondée, et lui permettant de communiquer l'unité, la grandeur, avec une force aussi mystérieuse qu'irrésistible, à tout ce qui reçoit sa lumière et se laisse pénétrer de son amour. »

L'Instruction pastorale nous met ensuite en garde contre l'esprit de système, soit qu'il puise des preuves plus que problématiques dans les théories scientifiques, ou dans des monumens historiques d'une signification controversée; soit qu'il se livre à des conjectures beaucoup plus hasardées, tirées de la physiologie et de tout ce qui tient à l'organisation de l'homme, ou établies sur les différens âges de l'espèce humaine, et à des inductions arbitraires formées à l'aide d'étymologies très-incertaines, etc. Voici un dernier exemple de l'esprit de système :

« Les défenseurs éclairés de la révélation primitive avoient établi son existence en montrant que tous les peuples en avoient conservé des monumens, altérés, obscurcis à la vérité par des fables absurdes, mais qui, étant rapprochés, combinés, la prouvoient avec certitude, de même que les ruines démontrent l'existence antérieure de l'édifice : certains défenseurs systématiques de cette même révélation ont voulu que des pierres dispersées formassent un monument complet. Avec une semblable logique, on compromet la Religion au lieu de la servir. »

Les défauts qui ont leur source dans une préoccupation trop exclusive, ou dans une absence de jugement, de mesure, de charité, fournissent à M. l'Archevêque l'occasion d'excellens conseils. Il proscrit avec raison le ton léger, moqueur, arrogant, auquel certains écrivains ont recours. Le persifflage, le sarcasme, dit-il, sont de mauvais moyens pour défendre une Religion qui recommande la charité.

L'esprit d'intérêt, cause de l'imperfection de beaucoup de livres, même de ceux qui ont une destination religieuse, est flétri avec énergie dans l'Instruction pastorale. L'auteur avide de gain fait vite et mal, et sa plume vénale est moins un secours qu'un fléau.

M. l'Archevêque s'élève à des considérations très-délicates, lorsqu'il traite de l'esprit de parti.

« C'est un esprit *particulier*. L'amour de la vertu, de la religion, de l'Eglise, de la vérité, de la justice, n'inspirent jamais l'esprit de parti, parce que ce sont les biens communs de l'humanité tout entière. Mais le désir de faire triompher une opinion, une coterie littéraire ou politique, auxquelles on a témérairement lié sa réputation et l'espoir de sa fortune, fait naître, conserve, exalte l'esprit de parti. C'est dire assez combien un bon prêtre, un catholique sincère doivent l'avoir en horreur.

» Les signes auxquels ils le reconnoîtront ne sont pas équivoques. L'esprit de parti abaisse les plus grands intérêts, les amoindrit, les fait disparoître, parce qu'il les réduit aux mesquines proportions que leur donne un étroit égoïsme ou un fol orgueil. Les dogmes les plus incontestables semblent moins certains que l'opinion. Les intérêts de l'Eglise ou de l'Etat disparoissent devant les intérêts du

parti; la Religion est moins que la secte. Un tel renversement ne peut se faire dans les pensées et dans les actes, sans une impulsion puissante des mauvais penchans de l'homme. De là vient que les passions sont presque toujours les compagnes et les auxiliaires de l'esprit de parti. Pour le reconnoître, il n'est guère besoin que d'une disposition sincère à la vérité, à la justice et à la charité chrétienne.

» Avec cette disposition, les hommes droits et sincères feront tomber facilement le masque dont se couvrent les hommes de parti. Ils ont beau se proclamer les amis de la liberté, de la monarchie, de la Religion: si, sous prétexte de les défendre, ils en violent les principes, c'est que, dans la réalité, ces grands biens leur sont fort indifférens. S'ils ne respectent point la liberté morale de ceux qui les contredisent, comment peuvent-ils vouloir efficacement faire triompher la liberté civile, politique, religieuse? S'ils travaillent par tous les moyens à avilir le pouvoir, comment peuvent-ils en être les solides appuis? En mettant en jeu leurs passions et celles des autres, ils ne seront jamais les amis de l'ordre: les passions sont des dissolvans; avec elles, il est impossible d'édifier. L'esprit de parti peut seul produire d'aussi grossières illusions. Opposons-lui un esprit plus généreux, plus chrétien; et, si nous parvenons à le faire prévaloir, nous aurons enrichi la France du moyen le plus propre à élever sa puissance et sa gloire; nous l'aurons délivrée de son plus redoutable ennemi.

» L'esprit de parti n'est pas seulement dans les discours et dans la conduite d'un grand nombre d'hommes; il est trop souvent dans les écrits, dans les plus légers et les plus éphémères comme dans les plus graves. Il s'est emparé plus exclusivement de ceux qui ont pour but, pour objet, la politique; mais on citeroit à peine quelque branche des connoissances humaines qui n'en ait été plus ou moins infectée. Les caractères les plus fermes ont de la peine à ne point subir les influences de cet esprit, qui sont mortelles pour les progrès de la vérité et du bon goût, et surtout pour le ministère du sacerdoce catholique. Au sein d'une société que les partis ont divisée en mille fractions, il reste à peine une opinion qui leur demeure complétement étrangère; à peine un moyen d'encourager et de défendre l'homme généreux qui veut se dévouer uniquement à l'intérêt de la Religion et de la patrie.

» O vous, qui aspirez à éclairer et à diriger les hommes par vos écrits, vous n'êtes point à la hauteur de cette difficile, de cette terrible mission, si vous ne vous élevez au-dessus même de l'opinion, la reine du monde; si vous n'êtes point assez forts pour dédaigner une popularité dont l'expérience ne vous révèle que trop l'impuissance et la fragilité. Ayez la foi, ayez un amour sincère de Dieu et des hommes: ce sentiment, puisé aux sources mêmes de la force et de la vie, soutient, rend invincibles les caractères que la nature auroit d'ailleurs doués du courage le plus vulgaire: c'est lui que Jésus-Christ déposa dans le cœur de ses apôtres; c'est avec cette vertu toute divine qu'il fonda son Eglise; c'est avec elle qu'il la soutiendra jusqu'à la fin des siècles. » . . . .

De telles paroles ne peuvent que rencontrer une adhésion unanime.

Le prélat termine la première partie de son Instruction pastorale, en rappelant aux ecclésiastiques qu'ils ne doivent pas être des écrivains de profession. Il appuie ce conseil sur l'exemple des Pères et des plus grands docteurs modernes. Nous regrettons que les bornes d'un article, déjà si étendu, ne nous permettent de citer que cette conclusion:

« Le plus sûr moyen pour nous est de nous dévouer aux fonctions du saint ministère, dont chaque acte, fait avec une foi et une piété sincères, porte un fruit d'édification pour nos frères, et nous assure pour nous-mêmes des droits in-

périssables à la reconnoissance de l'Eglise, aux grâces de Jésus-Christ et aux bénédictions de Dieu. »

L'Instruction pastorale que nous venons d'analyser est le complément de celle que M. l'Archevêque a publiée naguère sur les Etudes ecclésiastiques, et qui a montré, avec tant d'éclat, combien les vues du prélat sont droites, combien son esprit est judicieux.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On parle de la prochaine élévation au cardinalat de Mgr Louis des Princes d'Altieri, archevêque *in partibus* d'Ephèse, et nonce de Sa Sainteté près la cour impériale d'Autriche.

— On a imprimé à Rome et on va publier à Paris le procès-verbal des informations canoniques relatives à la conversion de M. Alphonse Ratisbonne.

— M. l'abbé Bluze, missionnaire, a prêché en français dans l'église de Saint-Louis, le jour de la Conception immaculée de la sainte Vierge, et les 3e et 4e dimanches de l'Avent.

PARIS. — On ne peut refuser beaucoup d'habileté à M. Cousin. Son nom a été compromis par M. Damiron dans cette triste affaire de mutilation du livre posthume de M. Jouffroy. Au lieu de rester sur la défensive, en présence des reproches de la presse catholique, il prend l'offensive dans le *Journal des Debats*, auquel il communique la Préface d'une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal. Nous ferons connoître ce que nous pensons de cette Préface, quand le livre aura paru. En attendant, nous invitons M. Cousin à déclarer s'il a dit à M. Pierre Leroux, comme celui-ci l'affirme : « Je suis convaincu que le catholicisme en a encore au moins pour trois cents ans DANS LE VENTRE. C'est pourquoi je tire mon chapeau au catholicisme et je continue la philosophie. » C'est-là ce qu'il importe d'expliquer, et nous ne nous laisserons pas détourner du véritable point de la question par les évolutions de M. Cousin, quelque savantes qu'elles soient.

On lit dans la Préface communiquée au *Journal des Débats* :

« Je m'incline devant la révélation, source unique des vérités surnaturelles; je m'incline aussi devant l'autorité de l'Eglise, nourrice et bienfaitrice du genre humain, à laquelle seule a été donné de parler aux nations, de régler les mœurs publiques, de former et de contenir les ames. Combien de fois n'ai-je pas défendu, comme homme politique et comme philosophe, l'autorité ecclésiastique dans ses limites nécessaires? J'y ai perdu une ancienne popularité, je ne la regrette point; je faisois mon devoir, je suis prêt à le faire encore et à tout sacrifier à cette sainte cause. »

Il sied bien, en vérité, à M. Cousin de se poser en chretien et en martyr de sa foi, s'il pense en effet que la religion, objet de cette croyance dont il fait tant de bruit, n'en a que pour 300 ans DANS LE VENTRE, suivant l'ignoble expression que lui attribue M. Pierre Leroux.

— Nous attendons que le discours de M. le doyen de la Faculté de théologie ait été livré à l'impression, afin d'en rendre un compte exact. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence la polémique dont il est devenu l'objet.

L'*Univers* et le *Journal des Villes et des Campagnes* ont parlé de ce discours, et l'*Univers* l'a fait en des termes qui, nous le savons, ont vivement préoccupé M. Villemain. Le 14 décembre, ce Journal a reçu de M. le doyen la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» On vient de me communiquer un article de votre journal, dans lequel vous

rendez compte du discours que j'ai prononcé à l'ouverture des cours de la Faculté de théologie. Je lis dans cet article plusieurs assertions entièrement opposées à l'esprit et à la lettre de ce discours : il est de mon devoir et du vôtre de rétablir la vérité des faits.

»Vous dites premièrement que *je me suis surtout attaché à bien mettre en saillie cette idée, que, pour faire partie de l'Université, les Facultés de théologie, à la différence des autres Facultés, n'en sont pas moins indépendantes, sous tous les rapports, du corps universitaire, en droit comme en fait.*

»Vous dites secondement qu'*en parlant des Facultés de théologie, j'ai été vivement applaudi, quand j'ai fait observer qu'elles serviroient du moins à neutraliser un peu tout le mal produit dans les colléges par l'enseignement philosophique à l'ordre du jour.*

»Vous dites troisièmement que *j'ai rappelé que les réglemens universitaires enjoignent aux professeurs de respecter dans tous leurs actes et dans toutes leurs paroles la religion catholique, et que j'ai demandé compte à l'Université, en termes pleins d'une juste sévérité, des doctrines irréligieuses qui, au mépris de ses réglemens, sont enseignées dans les chaires de nos colléges.*

» Je réponds à votre première assertion qu'elle n'a aucun fondement de vérité ; car j'ai reconnu dans ce discours non-seulement que les Facultés de théologie font partie de l'Université, mais encore qu'elles en dépendent, soit par rapport à la nomination des doyens et des professeurs, qui appartient au ministre, soit par rapport à l'autorisation qu'il donne, en sa qualité de grand-maître, aux professeurs présentés par l'évêque, d'enseigner la théologie dans les chaires de l'Université, soit enfin par rapport aux droits et priviléges universitaires attachés au titre de professeur. J'ai même dit à la lettre : « Un professeur de » Faculté théologique reçoit une double » mission : l'une ecclésiastique qu'il tient » de l'évêque pour l'exercer dans son » diocèse, l'autre uniquement civile que » le ministre, en sa qualité de grand-» maître, lui accorde pour la remplir dans » l'Université. »

» Si j'ai établi une différence entre les Facultés de théologie et les autres, c'est uniquement pour prouver la thèse qui domine dans tout mon discours, à savoir que les premières ne sont pas une institution purement civile; et j'ai fait remarquer, dans ce but, que, pour les dernières, l'autorité ecclésiastique n'intervient en aucune manière dans la nomination des professeurs.

«Quant à votre seconde assertion, j'affirme qu'il n'est point vrai que j'aie *été vivement applaudi* pour avoir dit que *les Facultés de théologie serviroient du moins à neutraliser un peu tout le mal produit dans les colléges par l'enseignement philosophique à l'ordre du jour.* Car d'abord il n'y a eu aucun applaudissement à ce passage de mon discours, et ensuite je n'ai nullement fait entendre que *l'enseignement philosophique*, dans le sens que vous donnez à ce mot, *fût dans les colléges à l'ordre du jour*.

» Enfin je répondrai à votre dernière assertion, que vous avez exagéré le sens de mes paroles; voici ce que j'ai dit, après avoir rappelé les réglemens universitaires : « Cependant, par oubli, sans » doute, de ces prescriptions et de ces » défenses, on fait quelquefois retentir » les chaires universitaires de doctrines » et de maximes que la religion catholique repousse comme contraires aux » dogmes qui lui servent de fondement. » Or, je le demande, messieurs, quelle » institution vous paroît plus propre à » opposer une digue suffisante (1) à ce » mal, que les écoles publiques de Théo-

(1) Nous ne pouvons partager l'illusion bienveillante de M. le doyen. Les Facultés de théologie ne sont pas une *digue* SUFFISANTE pour arrêter les ravages produits par cet enseignement *qui a cessé d'être catholique et qui n'est pas toujours chrétien*, suivant la belle et énergique expression de S. E. le cardinal de Bonald. Les Facultés de théologie ont une utilité relative, qui a dé-

» logie, c'est-à-dire les Facultés? » Quant à l'esprit de ces paroles, tout l'ensemble de mon discours prouve jusqu'à l'évidence que j'ai voulu montrer à ceux qui se plaignent tous les jours que les mauvaises doctrines s'enseignent dans l'Université au nom de l'Université, qu'au contraire l'Université elle-même est opposée à l'enseignement de ces mauvaises doctrines (2), et qu'après tout, il y a dans l'Université même une institution propre à *remédier à ce mal*, qui arrive d'ailleurs indépendamment de sa volonté (3).

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, et au besoin vous requiers, d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

» Agréez, etc. GLAIRE,

» Doyen de la Faculté de théologie. »

Le *Journal des Villes et des Campagnes* n'a publié aucune réclamation de M. le doyen.

terminé plusieurs métropolitains à les organiser : mais aucun de ces sages prélats ne s'est exagéré la portée de cette institution, au point d'y voir une *digue* SUFFISANTE contre le déluge des mauvaises doctrines.

(2) Sur ce point encore, nous ne pouvons être d'accord avec M. le doyen. Si l'Université est *opposée à l'enseignement des mauvaises doctrines*, pourquoi maintient-elle dans leurs chaires ceux qui les enseignent?

(3) Nous n'admettons pas non plus que ce *mal* arrive *indépendamment de la volonté de l'Université*. Est-ce *indépendamment de sa volonté* que les auteurs du mal ont reçu et conservent les moyens de le propager? Est-ce *indépendamment de sa volonté* que M. Damiron, par exemple, est professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, M. Charma à Caen, M. Gatien-Arnoult à Toulouse, et que M. Larroque est recteur à Cahors? Voilà quelques noms sur cent. Ces fonctionnaires sont-ils, oui ou non, justiciables de l'Université? N'est-ce pas en son nom qu'ils agissent? N'est-ce pas elle qui les salarie? N'a-t-elle pas des moyens comminatoires pour les contenir dans de justes bornes, et des moyens répressifs pour les y faire rentrer? L'Université, c'est M. Larroque, c'est M. Gatien-Arnoult, M. Charma, M. Damiron, etc., etc. D'un autre côté, dira-t-on que c'est *indépendamment de leur volonté* que ces messieurs émettent un enseignement que la voix de nos prélats condamne chaque jour? Les doctrines qu'ils professent, c'est de leur plein gré qu'ils les propagent : ils sont bien les maîtres de les taire, et pourtant ils parlent, ils écrivent! C'est volontairement qu'ils agissent; c'est en pleine connoissance de cause et de propos délibéré qu'on les laisse agir. Comment donc soutenir que le mal arrive *indépendamment de la volonté* de ceux qui en sont les agens directs, ou de l'Université qui institue et salarie ces agens?

— M. l'évêque du Puy vient de quitter Paris, après y avoir fait un court séjour.

— Le samedi des Quatre-Temps, 17 de ce mois, M. l'Archevêque a fait l'ordination dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Sur cent trente ordinands, vingt ont été promus au sacerdoce, trente-neuf au diaconat, dix-huit au sous-diaconat, quarante-huit aux ordres mineurs, et cinq à la tonsure. On comptoit parmi eux, pour le diocèse de Paris, cinq prêtres, trois diacres et douze minorés. Il y avoit dix élèves de Saint-Lazare, dix du séminaire du Saint-Esprit, quinze du séminaire des Irlandais, et deux de Picpus.

— Plusieurs paroisses, telles que Saint-Roch, Saint-Sulpice, Saint-Thomas-d'Aquin, possèdent des bibliothèques : Saint-Eustache va avoir la sienne, qui sera ouverte le 25 de ce mois. Pour être admis à la communication à domicile, il suffira de présenter une simple garantie de l'ouvrage prêté. Toute personne de la capitale, sans aucune distinction, sera bien accueillie à cette bibliothèque.

— L'administration municipale de Paris semble avoir pris à cœur de faire disparoître de nos églises les dernières traces du vandalisme irréligieux. Les porches de nos temples

retrouvent peu à peu leur ancienne parure. On vient de poser huit statues en pierre au portail de Saint-Nicolas-des-Champs, et dix-huit à la façade de Saint-Merry. Malheureusement, la ville de Paris n'est pas toujours servie comme elle mériteroit de l'être : elle s'efforce d'encourager les arts, mais le talent des artistes lui fait trop souvent défaut. Ainsi, on s'étonne de voir placées sur des façades, qui remontent seulement au commencement du XVI[e] siècle, des statues dont le style se rapproche de la manière du XIII[e].

*Diocèse d'Avignon.* — Les exercices du Jubilé en faveur de l'Eglise d'Espagne ont lieu depuis le 12 décembre jusqu'au 26, et le jour de la clôture une quête sera faite dans l'intérêt des Espagnols réfugiés. Le Mandement qui publie le Jubilé, contient ces touchantes paroles :

« Vous savez, N. T.-C. F., que, lorsque les souverains pontifes appeloient nos ancêtres du haut de ce palais qui est toujours debout dans le sein de notre cité, ils accouroient de toutes parts, et chacun s'écrioit à l'envi : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute.* La parole que nous vous annonçons est celle du successeur des souverains pontifes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours. Gardons-nous de fermer les avenues de notre cœur aux inspirations de la grâce, et de recevoir en vain les bienfaits de la bonté de Dieu. Que le cri de notre prière perce les nues et s'élève jusqu'au trône de l'Eternel pour apaiser sa colère, et pour obtenir de sa miséricorde infinie qu'il commande aux vents et à la tempête, et qu'il fasse renaître le calme et la sérénité dans le royaume d'Espagne! »

— M. Llabour a fondé à Avignon une Société de la Foi, dont l'assemblée générale a été honorée, le 6 décembre, de la présence de M. l'archevêque. Les présidens des trois sections ont fait connoître au prélat les sentimens qui animent les hommes si généreusement voués au soulagement des indigens et des infirmes, et au maintien de la morale. M. Llabour a donné ensuite lecture du Rapport général de la gestion de 1842. M. l'archevêque a déclaré qu'il seconderoit de ses prières et de son concours une institution aussi utile. Il ne s'est retiré qu'après avoir béni les membres de cette Société qu'il a laissés pénétrés de l'onction de ses paroles.

*Diocèse de Saint-Dié.* — Une ordonnance, insérée au *Bulletin des Lois*, autorise l'acceptation de trois legs faits par M. l'abbé de Franous; le premier, d'une rente de 250 fr. à la fabrique de l'église succursale de Tendon (Vosges); le deuxième, d'une rente de 2,000 fr. à l'hospice de la même ville, et le troisième, d'une autre rente de 500 fr., sur l'Etat, au séminaire diocésain de Saint-Dié.

BAVIÈRE. — Le roi, voulant manifester le haut intérêt qu'il prend à l'achèvement de la cathédrale de Cologne, œuvre à la fois religieuse et patriotique aux yeux des Allemands, a écrit à Mgr de Geissel qu'il se chargeoit des frais d'une fenêtre à vitraux peints, qui sera placée dans la partie du dôme située du côté du sud.

ETATS AUTRICHIENS. — On écrit, de la Lombardie autrichienne, à l'*Univers* :

« Pour comprendre la conduite du gouvernement à l'égard de la religion, il faut rétrograder de près d'un siècle. Les lois sur cette matière sont encore celles de l'empereur philosophe Joseph II. Le pouvoir civil veut donc diriger les évêques et le clergé. Les chambres auliques ne sont rien moins que chrétiennes, à ce qu'il paroît, et elles ont en main la souveraineté réelle en Autriche. L'empereur, que nous rangeons au nombre des monarques absolus, a moins de pouvoir que certains rois constitutionnels. Arrive-t-il

une bulle du pape, on l'examine et on ne la publie que sous le bon plaisir de ces messieurs. Ce dont une plume pleine de verve, de raison et de fine raillerie a fait si bonne justice chez nous, il y a quelques années, est encore une chose sérieuse en Autriche. Le *conseil d'Etat* de ce pays discute sans rire l'opportunité ou la non-opportunité des prières demandées par l'Eglise. C'est ainsi qu'on empêcha de célébrer le jubilé en 1826. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'admirable Lettre du pape Grégoire XVI demandant à tous les catholiques des prières pour l'Eglise d'Espagne. Vous savez avec quel zèle, avec quelle filiale et sublime obéissance nos évêques français ont répondu à cet appel. En Autriche, personne n'en a entendu parler, et je ne serois pas même étonné qu'une certaine partie du clergé autrichien en Allemagne n'eût aucune connoissance de la Lettre du père commun des fidèles. »

Nous ne savons ce qui s'est passé en Lombardie; mais, à l'égard de l'Autriche proprement dite, le correspondant de l'*Univers* est mal informé. Le Jubilé en faveur de l'Eglise d'Espagne y a été publié par la plupart des évêques, et nous avons parlé dans notre numéro du 25 octobre, de l'empressement avec lequel les populations ont répondu à cet appel. L'*Univers* annonce lui-même, d'après le *Sion*, journal de Pesth, la publication du Jubilé dans un diocèse de Hongrie. Mgr Altieri, nonce apostolique à Vienne, n'a rien négligé pour que, suivant le désir du Saint-Père, les catholiques de l'Autriche s'unissent aux prières de leurs frères des autres pays; et le représentant du Saint-Siége a eu la satisfaction de voir les évêques, dociles à la voix du pontife romain, répéter sa touchante invitation avec une liberté qui nous permet d'entrevoir la chute du système *joséphin*.

SUISSE. — Le 25 juillet dernier, le curé d'Ittenthal, dans le canton d'Argovie, avoit déclaré en présence de la commission d'école locale que la traduction de la Bible faite par Münchener est un livre défendu par l'Eglise catholique, et qu'en sa qualité de curé il ne pouvoit permettre qu'elle fût introduite dans les écoles de sa paroisse. Le conseil scholaire de district l'a dénoncé aux tribunaux, et le curé a été suspendu pour deux ans de *ses fonctions pastorales!!!* Les membres de la commission d'école qui ont appuyé le curé ont été révoqués; d'autres autorités communales ont été condamnées à huit jours d'emprisonnement, *parce qu'elles ont osé déclarer que la traduction de la Bible faite par Münchener est contraire à l'esprit de la religion catholique.*

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Voilà les journaux de Paris et de Londres aux prises entre eux sur la question de savoir quel est le consul des deux pays qui a le mieux compris ses devoirs et le droit des gens dans sa conduite, envers les habitans de Barcelone. Le point à décider est ainsi posé : Il y avoit dans la rade de Barcelone des bâtimens de guerre français et anglais qui recevoient des instructions de leurs consuls respectifs sur ce qu'il y avoit à faire des réfugiés qui s'échappoient du théâtre de l'insurrection pour chercher leur salut à bord des vaisseaux étrangers mouillés devant la ville.

Le consul français disoit : Il faut les recueillir et les sauver. Le consul anglais disoit : Il faut les repousser et les livrer au vainqueur. C'est là-dessus que le débat roule entre les journaux de Paris et ceux de Londres. Ces derniers prétendent que leur consul s'est comporté en vrai neutre, et qu'il a bien fait de renvoyer les vaincus au vainqueur, pour n'avoir point à s'exposer au reproche de paroître prendre parti en faveur des insurgés contre le gouvernement qu'ils attaquoient. La presse française soutient

M. Lesseps, qui a cru devoir penser et agir tout différemment.

Il y a ici une question que nous sommes surpris de ne point voir examiner dans ce débat ; c'est celle de savoir jusqu'où la délicatesse de la neutralité peut s'opposer à ce qu'on intervienne dans ces sortes d'affaires. Il nous semble, quant à nous, qu'on ne peut considérer comme des insurgés et des rebelles des gens désarmés qui ne viennent pas vous demander de les soutenir, mais vous prier au contraire de les aider à se retirer de l'insurrection et de la révolte. Que fait-on en les repoussant, en les rejetant au milieu du foyer de la guerre civile dont ils cherchent à s'échapper? On en fait des désespérés qui n'ont plus d'autre ressource que de reprendre les armes et de vendre leur vie le plus cher qu'ils peuvent. Vous les replacez non-seulement dans les conditions de la légitime défense, mais dans les conditions de la légitime attaque. C'est vous-mêmes qui rendez à l'insurrection la force qu'ils lui enlevoient en la quittant. Et quelle force! Précisément celle qui a fait dire : *Una salus victis nullam sperare salutem.*

La question ainsi posée, ainsi envisagée sous son vrai point de vue, il n'y a plus à se demander de quel côté se trouve la plus intelligente des deux neutralités. Il est évident que c'est celle du consul de France qui est la plus propre à faire cesser la guerre civile et la plus favorable au rétablissement de l'ordre. Elle contribue à éteindre le feu, tandis que la neutralité du consul d'Angleterre n'est employée qu'à le rallumer. L'une embrasse la cause de l'humanité, l'autre la cause des bourreaux de Barcelone. Les journaux ont à choisir entre les deux consuls.

---

## PARIS, 19 DÉCEMBRE.

Mgr le duc de Bordeaux a profité de son séjour à Prague, pour faire un voyage à Dresde, où il a été reçu par le roi de Saxe, et toute la famille royale, avec les plus touchans témoignages d'affection. Toutes les classes de la population se sont associées aux sentimens de leur souverain.

Le prince devoit visiter, avec le général Latour-Foissac, qui a fait la campagne de 1813, les champs de bataille dont la Saxe fut alors le théâtre. Il retournera à Prague par Leipsick.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Le conseil des ministres s'est occupé ces jours-ci de plusieurs questions importantes qui doivent être soumises aux chambres, dans la prochaine session. La question des sucres, notamment, a été l'objet de délibérations approfondies. Nous croyons savoir qu'aucune décision n'a encore été prise. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la loi sera présentée dès l'ouverture de la session, peut-être même avant le vote de l'adresse. »

— Le 1er mai 1842, M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, commandant la station navale de l'Océan-Pacifique, a pris possession, au nom de la France, de l'Archipel des *Marquises*. Le *Moniteur* publie le rapport qui rend compte de cette prise de possession. La reconnoissance de la souveraineté de la France a été obtenue par les voies de conciliation et de persuasion. Elle a été confirmée par des actes authentiques dressés en triple expédition.

— On vient de récompenser la garde nationale des communes qui ont fourni des postes d'honneur au palais de Saint-Cloud, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. Remise a été faite aux gardes condamnés, des peines disciplinaires prononcées contre eux.

— M. le maréchal ministre de la guerre, vient d'adresser à MM. les lieutenans-généraux commandant les divisions militaires, et à MM. les intendans divisionnaires, une lettre relative à l'établissement de salles de convalescens dans les casernes.

— L'administration des contributions indirectes publie dans le *Moniteur* le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène, depuis le commencement de la campagne 1842-43, présentant la situation des fabriques

à la fin du mois de novembre 1842, et les droits perçus pendant l'année 1842. Le nombre des fabriques s'élève à 400 ; les quantités de sucre fabriqué, à 2 millions 266,000 kilogrammes, et les droits perçus, à 1 million 889,000 francs.

— La cour royale, 3e chambre, vient de consacrer plusieurs audiences à l'examen de l'appel interjeté par l'ex-notaire Lehon du jugement du tribunal de commerce de Paris, qui l'a déclaré en faillite. Malgré les efforts de Me Paillet, et sur la plaidoirie de Me Baroche, avocat des créanciers, la cour a rendu, conformément aux conclusions de M. le premier avocat-général Berville, un arrêt qui a confirmé le jugement déclaratif de la faillite.

— La même cour, chambre correctionnelle, a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de la Seine, qui a condamné M. Paya à 4,000 francs d'amende, pour diffamation commise envers M. Emile de Girardin, dans un article du journal de Toulouse, l'*Emancipation*.

— Les biens provenant de la succession de madame de Feuchères ont été vendus à l'audience des criées de samedi, savoir :

1° L'hôtel de la place Vendôme, n. 18, adjugé à 542,000 fr. ;

2° Le domaine de Mortefontaine, à 1,620,000 fr. (420,000 fr. au-dessus de la mise à prix) ;

3° La forêt de Montmorency, divisée en sept lots, qui ont été adjugés séparément pour le total de 3,026,100 fr. (746,100 fr. au-dessus des évaluations). Produit total de la vente, 5,188,100 fr.

Le domaine de Mortefontaine et plusieurs lots de la forêt ont été adjugés à la famille Thanaron, héritière de madame de Feuchères.

— La commission du conseil municipal de Paris chargée d'examiner le projet d'institution des prud'hommes dans cette ville, va s'en occuper incessamment. Les principaux manufacturiers attendent sa décision avec impatience.

—L'empereur d'Autriche a fait remettre des tabatières en or, enrichies de diamans, à MM. les généraux Bugeaud et Négrier, en récompense des secours qu'ils ont fait porter à l'équipage d'un vaisseau autrichien qui a fait naufrage sur les côtes de l'Algérie.

— A la fin de janvier, M. Fournel, ingénieur des mines, partira pour l'Algérie, qu'il est chargé d'explorer sons le rapport minéralogique. On suppose que cette contrée renferme, sur plusieurs points, des richesses minérales.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur la demande du conseil municipal de Montlhéry (Seine-et-Oise), M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a fait classer l'antique tour de Montlhéry au nombre des monumens historiques à conserver par l'Etat. Il a été accordé une première allocation pour procéder aux travaux de consolidation.

— M. Lainé, juge de paix de Sourdeval (Manche), vient de fonder, dans chacune des six écoles de cette commune, un prix destiné à celui des enfans de l'un et de l'autre sexe que le comité local aura reconnu avoir accompli la plus belle action dans le cours de l'année.

— L'*Echo de la frontière* donne les détails suivans sur l'accident dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro.

« Le convoi parti de Quiévrain, vers trois heures et demie, a suivi la voie de droite du chemin de fer français.

» Il marchoit de manière à parcourir 800 mètres à la minute, lorsque, arrivé à 200 mètres en avant du pavé de Quaroube qui coupe la voie, étant dans un déblai de deux mètres, la locomotive sortit des rails, parcourut encore 50 mètres environ sur le sable et alla buter dans le talus du déblai, sur la droite, et là se renversa sur le côté droit. Le tender s'est renversé sur le même côté dans l'entrevoie. Le wagon à bagages a été jeté de côté dans l'entrevoie en dehors de l'amas formé par les machines. La diligence et le wagon des voyageurs sont restés à peu près sur la voie et ont grimpé l'une sur la loco-

motive, l'autre sur le tender. Les panneaux ont été brisés, le dessous commençoit à brûler.

» Le wagon de secours est resté sur la voie sans dérailler et sans dommages. Le guetteur a été tué sur le coup; le machiniste, tombé sous la machine et protégé par quelques pièces formant arc-boutant, n'a eu qu'un bras cassé; le chauffeur a été retiré sain et sauf de dessous les décombres: la conservation de la vie de ces deux hommes est un miracle. Les voyageurs, en petit nombre, il est vrai, n'ont eu que de foibles contusions. Un brigadier des douanes qui se trouvoit dans le dernier wagon a eu la jambe cassée par la chèvre du wagon de secours qui suivoit et qui l'a frappé en enfonçant les panneaux de la voiture où il étoit.

» La locomotive est endommagée dans ses parties extérieures, mais pas dans son mécanisme. Les roues portent l'empreinte des chocs qu'elle supporta en sortant des rails; elles sont forcées et hors de leur plan; le tender a un essieu brisé et ses châssis mis en pièces: le wagon de secours et le wagon à bagages n'ont pas d'avaries. »

Une enquête est commencée sur les causes de ce triste événement.

— Trois des évadés des prisons de Tours ont été arrêtés dans les environs de Montrichard, dans la commune de Chissay, et dirigés sur Blois. Ils vont être ramenés à Tours.

— M. Terme, maire de Lyon, vient, assure-t-on, de répandre dans les campagnes une brochure dans laquelle il demande la suppression des contributions indirectes.

— Deux ordonnances du 16 décembre portent que le tarif des droits de navigation actuellement perçus sur le canal latéral à la Loire, de Digoin à Briare, est prorogé jusqu'au 1er juillet 1843, et le tarif des droits de navigation actuellement perçus sur les canaux du Blavet, d'Ille-et-Rance et de Nantes à Brest, est prorogé jusqu'à la même époque.

— La cour royale de Toulouse vient de statuer sur une requête présentée par les signataires de la protestation faite contre l'élection de M. Dilhan, et par les gérans de l'*Emancipation* et de la *Gazette du Languedoc*, qui avoient reproduit cette protestation dans leurs colonnes.

La cour, sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Tarroux, a ordonné que M. Marion, procureur du roi de Saint-Girons, seroit mis en cause devant la cour, et qu'il seroit sursis à toutes poursuites, jusqu'à ce que celle-ci eût statué sur la demande en renvoi devant un autre tribunal, pour cause de suspicion légitime du tribunal de Saint-Girons.

— On lit dans le *Moniteur de l'Aude*, qui s'imprime à Carcassonne:

« Mercredi, 7 du courant, une foule immense se pressoit dans la salle du palais de justice, où siégeoit la cour d'assises. Un prêtre, M. l'abbé Gélis, curé de la paroisse de Castelreng, étoit au banc des accusés. L'intérêt général s'étoit déjà porté, avant les débats, sur ce digne ecclésiastique avantageusement connu dans notre ville, qui est sa ville natale, par la pureté de ses mœurs et par la conduite édifiante qu'il a tenue depuis son enfance. D'ailleurs, l'opinion publique étoit prévenue contre l'accusation (les débats ont pleinement confirmé ces préventions), et cette foule empressée comptoit sur le triomphe de l'innocence.

» Instrument, dit-on, d'un parti qui avoit juré l'expulsion de M. le curé de Castelreng, de sa paroisse, la femme P... se présenta chez M. Baby, vicaire-général du diocèse, le 11 juillet dernier, pour se plaindre d'avoir été, le samedi précédent, 9 juillet, l'objet d'une violence criminelle, de la part de M. Gélis. Elle ajouta que c'étoit dans sa propre maison et en présence de ses enfans que cette scène scandaleuse auroit eu lieu. Son mari vint quelques jours après à Carcassonne pour porter la même plainte et menaça de tuer le curé, s'il ne quittoit promptement la paroisse. Mais les accusateurs apprennent que M. l'abbé Gélis étoit absent du village, le jour même où l'on prétendoit qu'il s'étoit rendu coupable d'un tel attentat. Dès-lors, ce n'est

plus le 9 juillet qu'il a exercé cette violence, mais bien le samedi précédent 2 juillet, dans une maison voisine et en présence d'une autre femme et de sa fille. Le procès-verbal est dressé dans ce sens, et, à la grande joie du parti, l'abbé Gélis est incarcéré.

» Mais, sous les verroux, comme sur le banc des accusés, M. le curé de Castelreng, fort du témoignage de sa conscience, a conservé le calme et la dignité de l'innocence. Il attendoit patiemment le jour de la justice, et pleine justice lui a été faite. Après la plaidoirie de Me Falgous, son défenseur, pleine d'une simple et vigoureuse logique, et qui a fait ressortir, par des faits évidens, les contradictions dans lesquelles étoient tombés les accusateurs, les hommes graves, intelligens et consciencieux, qui composoient le jury, ont rendu, à l'unanimité, un verdict de non-culpabilité. Après la lecture de la déclaration du jury, et au moment où le président des assises venoit de déclarer l'accusé libre, malgré le respect dû au sanctuaire de la justice, des bravos et des applaudissemens ont éclaté dans toutes les parties de la salle, et le public n'a comprimé sa bienveillante approbation, pour un tel verdict, qu'à l'ordre donné par l'autorité judiciaire d'arrêter quiconque se permettroit une telle manifestation. La salle a soudain été évacuée par la foule ; et tandis qu'une partie du public accompagnoit l'abbé Gélis au palais épiscopal où il a été reçu dans les bras de Mgr l'évêque, l'autre partie poursuivoit de ses clameurs et de son indignation la femme accusatrice et ses complices. »

---

## EXTÉRIEUR.

On évalue à 600 hommes la perte que la garnison de Barcelone a faite en tués et en blessés pendant l'insurrection.

— Le *Messager* donne ce soir les nouvelles suivantes, datées de Perpignan le 16 :

« A Barcelone, la commission militaire continue de rendre des jugemens.

» Deux bataillons d'Amérique sont arrivés à Figuières ; on a fait des arrestations. »

— Deux bataillons de la milice de Séville ont pris spontanément les armes dans la nuit du 8 au 9, pour expulser la garnison. La loi martiale ayant été proclamée, tout est rentré dans l'ordre le lendemain. Mais on peut juger par toutes ces secousses combien il couve de feu en Espagne.

— A la date du 13, Espartero ne parloit point encore de quitter son quartier-général de la banlieue. Il se contentoit d'entendre fusiller de loin les victimes de Barcelone, sans paroître se disposer à entrer dans la ville. La plus profonde consternation y régnoit toujours ; la majeure partie des magasins étoit fermée ; les arrestations se continuoient ; aucune retraite n'en préservoit.

— Les journaux de Madrid paroissent compter sur l'énergie des cortès pour faire rentrer Espartero dans les limites de son pouvoir constitutionnel, et pour protéger la presse contre son despotisme et sa vengeance. En attendant ils amassent sur lui l'exécration publique en flétrissant sa dictature et sa personne des noms les plus odieux.

— Au milieu de la terreur qui glace Barcelone, on a peu de données sur ce qui s'y passe. Depuis l'exécution des treize hommes qui ont été fusillés le 12, on continue d'entendre des détonations de fusils venant de la citadelle ; mais on ne sait pas, ou l'on n'ose pas dire de quoi il s'agit dans cet abattoir.

— Le second fils de l'infant don François de Paule étoit sur un des bâtimens de guerre envoyés pour bloquer Barcelone par mer.

— Le ministre de la justice de Belgique, M. Van Volxem, a donné sa démission, et a déclaré, le 15 décembre, à la chambre des représentans, qu'il se retiroit par esprit de famille, pour qu'un de ses alliés pût être réélu à la cour des comptes, où il ne pourroit siéger, étant parent au quatrième degré d'un ministre en exercice.

— Par une ordonnance du 10 décem-

bre, le roi des Belges a nommé le prince Joseph de Chimay envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour électorale de Hesse, près des cours grand-ducales de Hesse-Darmstadt et de Bade, et près la cour ducale de Nassau.

— L'archiduc Frédéric d'Autriche et sa suite sont arrivés, le 15, de Londres à Portsmouth, et ils se sont embarqués sur la frégate la *Bellone*, qui alloit partir pour Trieste.

— Dans la soirée du 14, un incendie violent a éclaté à Londres, dans une maison particulière. Sept personnes ont péri dans les flammes.

— A la date du 28 novembre, l'Etna lançoit des globes de feu depuis trois jours. Des torrens de lave brûlante se répandoient de tous côtés dans la plaine. On craignoit des ravages considérables.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, le 6 décembre, que l'empereur Nicolas a décidé d'envoyer un nouveau corps d'armée pour renforcer les troupes du Caucase. Si les Circassiens ne se soumettent pas, on doit reprendre l'offensive avec vigueur.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 10 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 95 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr 95.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3330 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 767 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 40 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 24 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C$^e$, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1[er] et 15 de chaque mois.

N° 3688.

JEUDI 22 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*Discours prononcé par M. l'abbé Glaire, à l'ouverture des cours de la Faculté de théologie de Paris.*

M. Glaire a pensé que les circonstances lui faisoient un devoir d'expliquer à son auditoire l'origine des Facultés actuelles de théologie, leur constitution, et les avantages que la Religion peut en retirer.

Et d'abord il a traité de leur origine.

Créées par le décret impérial du 17 mars 1808, elles ne sont cependant pas, a-t-il dit, une institution purement civile.

« Napoléon, qui, quelques années auparavant, avoit, de concert avec le chef suprême de l'Eglise, rétabli l'exercice du culte religieux en France, voulant aussi établir les bases de l'instruction générale dans son empire, a cru devoir placer, en tête des Facultés destinées aux sciences humaines, d'autres Facultés qui devoient enseigner la science divine. Il a donc voulu qu'il y eût en France des Facultés de théologie. Mais, de même qu'il n'avoit pu constituer l'Eglise dans son empire par son propre pouvoir, de même aussi il n'a pu établir des Facultés de théologie sans le concours de la puissance ecclésiastique. Napoléon le savoit; et, si par hasard il l'eût ignoré, ses conseillers ecclésiastiques ne l'auroient pas laissé dans cette erreur. Ce qui prouve, jusqu'à l'évidence même, qu'en créant les cinq ordres de Facultés, il a voulu établir une différence essentielle entre les Facultés de théologie et toutes les autres, c'est que, dans l'organisation de ces dernières, il ne fait intervenir en aucune manière la puissance ecclésiastique, tandis que, pour les premières, non-seulement il invoque le concours de l'autorité épiscopale, mais il lui laisse même la plus large part du pouvoir, comme je vais le montrer un peu plus bas. Ainsi, messieurs, si d'un côté les Facultés actuelles de théologie en France ont été conçues par l'autorité civile, de l'autre elles ont été organisées par le concours positif et direct de l'autorité ecclésiastique. Or, c'est uniquement dans cette organisation que se trouve leur origine; ce qui est dire, en d'autres termes, que cette origine porte un caractère essentiellement ecclésiastique. »

M. Glaire a parlé ensuite de la constitution des Facultés actuelles de théologie. Or, les élémens constitutifs de toute Faculté sont les professeurs, l'enseignement et les grades.

On objecte que, les professeurs étant nommés par le ministre de l'Instruction publique, leur institution est purement civile.

« Il est vrai, messieurs, que c'est le ministre de l'instruction publique qui nomme les professeurs de théologie; mais en inférer que leur institution est purement civile, c'est tirer une conséquence bien peu logique. C'est absolument comme si on soutenoit que l'institution des évêques en France n'a rien de canonique, parce qu'ils sont nommés par le roi. L'erreur vient ici de ce que l'on confond deux termes qui diffèrent essentiellement, je veux dire *nommer* et *instituer*. Non, messieurs, dans les Facultés de théologie, l'*institution* n'est point la *nomination*. La véritable institution, c'est le pouvoir que l'évêque donne à un théologien d'enseigner la religion; et la nomination ministérielle n'est qu'une sorte de permission, d'autorisation accordée par le ministre de l'Instruction publique à ce même théologien, d'exercer ses fonctions dans une chaire de l'Université. Ou bien, si l'on aime mieux, un professeur de Faculté théologique reçoit, dans sa no-

mination et son investiture, une double mission : l'une ecclésiastique, qu'il tient de l'évêque pour l'exercer dans son diocèse; l'autre, purement civile, que le ministre, en qualité de Grand-Maître, lui accorde pour la remplir dans l'Université. C'est ainsi, messieurs, que l'institution d'un évêque ne consiste pas dans la nomination royale, mais dans la juridiction que le Souverain-Pontife, comme chef suprême de l'Eglise universelle, confère au prêtre que le roi a nommé, c'est-à-dire choisi, désigné, pour gouverner tel ou tel diocèse du royaume. Car, si on ne veut pas s'abuser volontairement sur la valeur des termes, on conviendra que la nomination d'un évêque, en France, c'est simplement la présentation qu'en fait la puissance civile à l'autorité ecclésiastique; et que, dans la réalité des choses, c'est le Pape, et le Pape seul, qui fait, qui constitue l'évêque. Or, messieurs, c'est précisément ce qui a lieu pour les professeurs de théologie. La seule différence que l'on peut remarquer, c'est que, dans la nomination réelle de ces derniers, l'autorité ecclésiastique exerce, en quelque sorte, une plus grande influence, puisque c'est l'évêque métropolitain qui choisit, désigne, présente les sujets qui lui conviennent, et que le ministre ne fait que confirmer ce choix, cette présentation, par une nomination, dont l'effet unique et purement civil est de déclarer que le candidat ainsi présenté par l'évêque devient membre du corps universitaire, et qu'il acquiert par là même un droit à tous les priviléges attachés à son titre.

» Tout ceci, messieurs, n'est, après tout, que l'explication pure et simple du décret impérial portant organisation générale de l'Université. On lit en effet, dans le décret du 17 mars 1808 : « L'évêque ou l'archevêque du chef-lieu de » l'académie présentera au Grand-Maître » les docteurs en théologie parmi lesquels » les professeurs seront nommés. Chaque présentation sera de trois sujets » au moins, entre lesquels sera établi le » concours sur lequel il sera prononcé » par les membres de la Faculté de théo- » logie. Le Grand-Maître nommera, pour » la première fois, les doyens et profes- » seurs entre les docteurs présentés par » l'évêque ou l'archevêque, ainsi qu'il est » dit ci-dessus. » (Titre II, art. 7.)

» A la vérité, plusieurs ordonnances royales ont fait subir à ce décret quelques modifications; mais ces modifications n'ont eu lieu qu'en ce qui touche au diplôme de docteur et au concours; et rien n'a été changé au mode d'[illegible]tion. Aussi jamais professeur titulaire, ou même suppléant, n'a-t-il été [illegible] autrement que sur la présentation épiscopale. »

On objecte encore que l'enseigne[illegible]ment des Facultés de théologie [illegible] soumis à l'autorité universitaire.

« C'est, messieurs, une grave [illegible] très-grave imputation; mais [illegible]sement pour l'honneur de l'Université, des professeurs et des évêques métropolitains eux-mêmes, elle est également fausse et en droit et en fait. Et, d'[illegible] pourroit-on citer, dans les décrets [illegible]riaux ou dans les ordonnances royales, un seul article qui prescrive de [illegible] l'enseignement des professeurs à l'examen préalable de l'autorité universitaire? En second lieu, pourroit-on alléguer [illegible] seul fait d'une tentative de ce genre? Pour moi, j'affirme sur l'honneur [illegible] depuis plus de dix-sept ans que je [illegible] attaché à la Faculté de théologie de Paris, je n'ai jamais eu connoissance de la plus légère usurpation, en cette matière, de la part d'un ministre de l'Instruction publique. Et, d'ailleurs, en vertu de quel droit supposeroit-on des prêtres [illegible] lâches pour se conformer à des injonctions sacriléges, et des évêques ou [illegible] peu vigilans pour ne pas apercevoir [illegible] pareil scandale, ou assez foibles pour [illegible] tolérer? »

Voilà un langage ferme et convenable. Nous voudrions que M. [illegible] n'eût pas ajouté :

« On n'objectera pas, je pense, [illegible] claration de 1682; car personne [illegible]

qu'elle est aussi *obligatoire* pour les professeurs des séminaires et de tout autre école théologique du royaume, et pour les évêques eux-mêmes, que pour les professeurs de nos Facultés. »

La Déclaration de 1682 *obligatoire!* Evidemment, M. Glaire a perdu de vue les monumens de l'histoire ecclésiastique depuis 1682. Peut-être M. le doyen récuseroit-il, sur ce point, M. d'Aviau, qui n'étoit pas moins défavorable aux opinions formulées par la Déclaration, qu'à la prétention qu'avoit le pouvoir civil d'en prescrire l'enseignement. Mais nous pouvons lui citer le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui ne s'attachoit à repousser que cette seule prétention, et beaucoup d'autres évêques. Tous ces prélats auroient été aussi affligés que surpris d'entendre un ecclésiastique, *placé à la tête de la première Faculté du royaume* (expression de M. Glaire, p. 4) reconnoître publiquement un caractère *obligatoire* à la Déclaration de 1682, ou du moins rappeler sans protestation la prétention du pouvoir civil qui a tenté d'imprimer ce caractère à l'enseignement des Quatre Articles. Nous suppléons au silence de M. le doyen, en nous élevant avec énergie contre cette prétention, que le gouvernement actuel, disons-le à son éloge, a eu la sagesse de ne plus renouveler, et à laquelle, dès-lors, il eût été prudent de ne pas même faire allusion dans un discours public. Mais reprenons la suite de ce discours.

« On soutient que l'évêque n'a en son pouvoir aucun moyen efficace de répression; puisque les professeurs, étant inamovibles, peuvent braver impunément l'autorité ecclésiastique. Mais cette prétention n'est pas mieux fondée que les précédentes; et, sans entrer dans le détail de plusieurs autres preuves qui ne manqueroient pas au besoin; sans dire, surtout, que l'expérience du passé rend aussi gratuite qu'injurieuse la supposition que l'autorité universitaire voulût conserver le titre et le traitement à un professeur frappé d'interdit par l'évêque, je ferai remarquer que cette objection retombe de tout son poids (puisqu'on lui en suppose) sur les curés de première et de seconde classe, sur les chanoines, sur les évêques eux-mêmes, en un mot, sur tous les ecclésiastiques du royaume qui sont nommés ou agréés par l'autorité civile. Or, messieurs, je ne sache pas que ces titres et ces dignités, d'ailleurs si honorables en eux-mêmes et si utiles à la religion, aient jamais cessé d'inspirer la considération qu'ils méritent, par le seul motif que le gouvernement pourroit bien, dans certaines circonstances, continuer le traitement d'un curé ou d'un chanoine que son supérieur ecclésiastique auroit canoniquement dépouillé de son titre ecclésiastique. »

On objecte enfin que les Facultés actuelles de théologie n'ont aucun droit de conférer des grades.

« L'on doit nécessairement reconnoître que les grades conférés par les écoles théologiques de France ne sont nullement des grades canoniques, tels qu'on les entend ordinairement dans le langage ecclésiastiques. Ainsi, leurs docteurs, par exemple, ne jouissent ni des droits, ni des privilèges que l'Eglise accorde à ce titre. Mais on ne sauroit légitimement en conclure que ces grades n'ont qu'un caractère purement civil. En effet, messieurs, pour devenir docteur, licencié et même bachelier, il faut subir des examens, soutenir des thèses. Or, quel est le tribunal devant lequel comparoissent les candidats? Quels juges président à leurs examens, prononcent la sentence? Quel tribunal, messieurs? Un tribunal ecclésiastique établi par l'évêque. Quels juges? Des juges constitués par l'évêque, puisque ce tribunal et ces juges sont les professeurs mêmes de la Faculté.

» Il est vrai, qu'aux termes des régle-

mens, c'est le ministre qui donne les diplômes; mais ces diplômes ne sont donnés que sur un certificat d'aptitude accordé par le doyen et les professeurs de la Faculté, c'est-à-dire par les délégués mêmes de l'autorité épiscopale. Il est donc évident, messieurs, que les grades conférés par les Facultés de théologie en France, bien que différens des grades réellement canoniques, c'est-à-dire conférés au nom et par l'autorité du souverain Pontife, ont cependant un caractère ecclésiastique qu'on ne sauroit méconnoître.

» Une seconde objection que l'on oppose aux grades de nos Facultés, c'est leur inutilité. Encore ici, messieurs, j'accorderai sans peine que, sous certains rapports, nos grades théologiques ne présentent que de bien foibles avantages. Mais, sans parler de la considération qui, quoi qu'on en dise, s'attache comme nécessairement à la personne du gradué, compte-t-on pour rien le travail assidu de plusieurs années, les études approfondies que les examens et les thèses publiques exigent de la part des candidats? Le petit nombre d'évêques français qui ont vu les beaux jours de l'ancienne Sorbonne, tout en regrettant cette Faculté, qui n'a jamais eu d'égale dans le monde chrétien, attachent cependant quelque prix à nos exercices, et encouragent vivement nos jeunes candidats. Sans être de ce nombre, feu M. de Quelen, Archevêque de Paris, ne jugeoit pas si défavorablement nos grades, puisque, ses conseillers lui représentant un jour qu'il avoit nommé à une des premières cures du diocèse un ecclésiastique d'un âge bien peu avancé: *Eh quoi!* répondit le prélat, avec cet air de dignité qui lui étoit si naturel, *comptez-vous donc pour rien son titre de docteur?* Pour moi, messieurs, je l'avoue sans détour, s'il m'étoit permis de m'enorgueillir de quelque avantage dans ce monde, je montrerois avec fierté mon titre de docteur de la Faculté de théologie de Paris. »

L'hommage rendu par M. Glaire à l'ancienne Sorbonne est heureusement placé dans la bouche du doyen de la Faculté qui aspire à continuer cette antique et illustre institution. Peut-être, seulement, l'admiration traditionnelle de M. Glaire va-t-elle un peu loin, en disant que la Sorbonne *n'a jamais eu d'égale dans le monde chrétien* : M. Glaire oublie que la gloire de cette institution a eu ses éclipses; et que l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, etc., possédoient, dans leurs universités, des Facultés qui étoient de dignes rivales de celle de Paris.

Après avoir traité de l'origine et de la constitution des Facultés actuelles de théologie, M. Glaire expose les avantages que la religion peut en tirer.

« Qu'on remonte aussi haut qu'on voudra dans l'histoire des peuples chez lesquels les sciences et les arts ont été en honneur, on n'en trouvera pas un seul qui n'ait eu quelque école publique où la religion étoit enseignée. Et aujourd'hui même, quel est le pays de l'Europe chrétienne qui n'entretienne des Facultés ou des Académies de théologie? Ce fait général suffiroit seul, messieurs, pour démontrer l'utilité de nos Facultés théologiques. Mais entrons dans quelques preuves particulières. Jamais en France l'ignorance de la religion chrétienne n'a été aussi générale ni aussi profonde que de nos jours. Et qu'on ne croie pas que ce reproche ne s'applique qu'aux classes de la société peu livrées aux études intellectuelles et morales; il s'adresse, au contraire, avec plus de fondement et de raison aux hommes qui ont fait des sciences et des lettres leur profession particulière. Le plus grand mal n'est pourtant pas, messieurs, dans cette ignorance elle-même; c'est plutôt dans l'envie démesurée, je dirois volontiers dans la passion, que semblent éprouver ces mêmes hommes, d'écrire sur la religion, dont ils ignorent jusqu'aux premiers élémens. En vérité, si la chose

étoit moins sérieuse et moins importante, le théologien le plus austère ne sauroit arrêter le sourire qui se forme sur ses lèvres, quand il lit les extravagances dont leurs ouvrages sont remplis. Non, Mahomet lui-même n'a pas autant défiguré dans son Coran les dogmes chrétiens. Cependant, fidèle au bel enseignement du grand apôtre : *Charitas... non cogitat malum*, je dois croire qu'ils pèchent par ignorance plutôt que par malice; mais leurs écrits n'en propagent et n'en accréditent pas moins l'erreur.

» D'un autre côté, les réglemens universitaires prescrivent que *toutes les écoles de l'Université prendront pour base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique*, et défendent en même temps à *tout professeur agrégé ou suppléant, de s'écarter, dans ses discours, dans ses leçons ou dans ses actes, du respect dû à la religion*. Cependant, par oubli, sans doute, de ces prescriptions et de ces défenses, on fait quelquefois retentir les chaires universitaires de doctrines et de maximes que la religion catholique réprouve, comme contraires aux dogmes qui lui servent de fondement. Or, je le demande, messieurs, quelle institution vous paroît plus propre à opposer une *digue suffisante* à ce mal, que les écoles publiques de théologie, c'est-à-dire les Facultés? Quelle autre, en effet, pourroit se trouver placée dans des conditions aussi favorables, pour remplir une mission à la fois aussi importante et aussi difficile? »

Personne ne se fera, comme M. Glaire, illusion au point de voir dans les Facultés actuelles de théologie une *digue* SUFFISANTE, pour arrêter le mal qui découle des chaires de philosophie et d'histoire de l'Université. Mais nous comprenons qu'un doyen de Faculté s'exagère les services que peut rendre l'institution à laquelle il préside. Ce qui suit est plus grave :

« En second lieu, tous les hommes éclairés *gémissent* avec raison sur le *triste état des études théologiques en France*, et forment en même temps les vœux les plus ardens de les voir *sortir de leurs ruines*. Et plût à Dieu que cette situation ne fût connue que parmi nous! Nous n'aurions pas du moins *à essuyer la dérision sanglante* des nations étrangères qui la voient. Mais y auroit-il de la témérité à supposer que ce mal *que l'on déplore si justement*, vient en grande partie du peu d'influence que les Facultés de théologie ont pu exercer jusqu'à ce jour, et que c'est par elles qu'on peut espérer de voir ces études refleurir, et porter des fruits abondans? »

Est-il vrai que l'état des études théologiques soit, en France, aussi *triste* que le prétend M. Glaire? Est-il vrai que le clergé de France soit, sous ce rapport, un objet de *dérision* SANGLANTE pour les nations étrangères? Ce tableau est peu flatteur pour les illustres théologiens qui sont l'honneur et le flambeau de notre Eglise; de ces théologiens que nous ne trouvons pas seulement dans les chaires de nos séminaires, mais que nous voyons assis sur les siéges de l'épiscopat; de ces théologiens dont les leçons forment nos lévites, et dont les doctes écrits sont pour tout le clergé une brillante lumière? Le seul souvenir de la savante congrégation de Saint-Sulpice auroit dû arrêter la plume de M. le doyen, au moment où elle a dirigé une accusation si humiliante contre notre enseignement théologique. Mais, en supposant que M. Glaire ait dit vrai, ce que nous nions pour notre part, nous demanderons s'il convenoit bien d'étaler, dans un discours public, prononcé par un ecclésiastique, une plaie aussi triste à un auditoire où pouvoient abonder les laïques et même les ennemis de la religion. Nous demanderons s'il fal-

loit ensuite donner une seconde exhibition de cette plaie déplorable, en faisant imprimer des phrases si peu prudentes? Mais poursuivons.

« N'oublions pas non plus, messieurs, qu'outre les vérités de foi que tout catholique est obligé d'admettre, la théologie a dans son domaine certains points, surtout de morale, livrés à la controverse, et sur lesquels cependant un accord parfait, dans leur application, paroît d'autant plus désirable, que la divergence d'opinions produit presque toujours, indépendamment des autres inconvéniens, un scandale fâcheux parmi les fidèles. Or, les cours publics des Facultés offrent un moyen facile de ramener à une unité parfaite de sentimens toutes les dissidences.

» Ce n'est pas tout: qui n'entend répéter chaque jour, avec l'accent de la plainte et même le ton du reproche, que l'enseignement des séminaires est un enseignement *occulte*, et par là même *très-suspect*? Pour nous, qui connoissons parfaitement cet enseignement, puisque nous l'avons reçu et donné à notre tour, nous ne saurions souscrire ni à ces plaintes ni à ces reproches: mais malheureusement ils trouvent un accès facile auprès d'un certain nombre d'hommes d'ailleurs éclairés, et dont l'autorité est d'un grand poids aux yeux du public.»

Nous sommes réellement désolé de notre fréquent désaccord avec M. Glaire. Mais il nous est impossible d'attribuer, comme lui, l'épithète d'*hommes* d'ailleurs *éclairés* à des hommes capables d'accueillir comme plausible cette ridicule objection, que l'enseignement des séminaires est *occulte*, et par là même *très-suspect*. Jamais nous n'avions entendu élever une semblable objection : convenoit-il bien de la soulever d'*office*, pour la faire suivre d'une telle réponse, au risque de donner une arme à ceux qui ne s'étoient pas encore avisés de ce reproche?

« Quoi qu'il en soit de ces reproches, si peu mérités, les leçons de théologie, données au grand jour dans nos Facultés, ne fournissent pas même le plus léger prétexte à une pareille accusation. On peut même dire que leur publicité devient, pour de bonnes et solides études, un mobile des plus puissans. En effet, messieurs, est-il, pour établir des études fortes et approfondies, un moyen plus propre que l'émulation? Et d'un autre côté, si on considère la disposition générale des esprits, et la position que la force des choses a faite au clergé français, peut-on croire qu'on excitera et qu'on entretiendra long-temps cette émulation si nécessaire par d'autres moyens? Non, messieurs, on aura beau chercher hors des exercices publics un foyer où s'allume et s'alimente ce feu sacré, on ne le trouvera jamais. Combien de fois n'avons-nous pas entendu les vétérans du sacerdoce proclamer à haute voix que l'ancienne et immortelle Sorbonne n'a dû les plus beaux rayons de son éclat et de sa gloire qu'à ses exercices publics! Qu'on se rappelle seulement ce qu'étoit la licence, ce que furent les théologiens qu'elle a formés, et on ne doutera plus de l'influence que peuvent avoir sur les études ecclésiastiques, et par conséquent sur toute l'économie de la religion, des écoles publiques de théologie. »

Assurément, nous ne nions pas l'utilité relative des Facultés de théologie que plusieurs métropolitains ont cru devoir organiser de concert avec l'autorité civile. Mais n'y a-t-il de l'*émulation* qu'au sein de ces Facultés? Depuis le concordat jusqu'aujourd'hui, a-t-on dû gémir sur l'absence d'études *fortes* et *approfondies?*

Les pages suivantes sont consacrées à faire ressortir l'intérêt et l'importance de chacun des cours pro-

fessés dans les Facultés de théologie. Ce morceau doit être loué sans restriction. M. Glaire termine ainsi :

« Tels sont, messieurs, les titres que nos Facultés de théologie présentent en leur faveur. Cependant, ils sont loin de paroître suffisans à certains esprits qui, sans prendre même la peine de les examiner, ne balancent point à proclamer ces écoles publiques une institution tout au plus inutile. Et, pour donner quelque apparence de fondement et d'autorité à leur opinion, ils ne manquent pas d'ajouter que les séminaires peuvent les remplacer avec avantage.

» Ici, messieurs, je me trouverois fort embarrassé, si je ne pouvois résoudre cette objection qu'en faisant la censure de ces écoles ecclésiastiques où, pendant de longues années, j'ai puisé moi-même de si utiles leçons, et auxquelles je tiens toujours par le fond de mes entrailles. J'avoue même que je ne me sentirois pas le courage de tourner mes armes contre elles, s'il n'étoit possible de défendre nos Facultés qu'à ce prix. Mais je ne me crois point réduit à cette triste et pénible alternative. Je n'ai même pas besoin de dire que les séminaires sont nécessaires, que rien ne sauroit les remplacer. La voix unanime des pasteurs de l'Eglise l'a proclamé hautement depuis plusieurs siècles, et le bien immense qu'ils ont produit rendroit mon apologie superflue, sinon ridicule. Mais leur but, leur destination, leur genre d'utilité sont tout-à-fait différens du but, de la destination et de l'utilité spéciale des Facultés de théologie.

» Avant la révolution, qui, il y a un demi-siècle, changea parmi nous la face de toutes les choses, n'existoit-il pas simultanément en France des séminaires et des Facultés? Aujourd'hui même, dans les contrées de l'Europe où la religion catholique exerce quelque empire, ne voyons-nous pas fleurir, l'une à l'ombre de l'autre, ces deux institutions? Elles ont donc chacune son importance et son utilité? Mais entrons dans quelques détails.

» Assurément le jeune lévite aspirant aux fonctions pastorales, trouve dans les séminaires d'habiles maîtres qui lui inspirent, avec un soin et une sollicitude touchante, les connoissances nécessaires pour remplir dignement le ministère auquel il est destiné. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, ce ministère n'est pas le seul que réclament impérieusement aujourd'hui les besoins de la religion.....

» Les trois ou quatre années que les jeunes ecclésiastiques passent dans les séminaires sont remplies, en grande partie, par les exercices les plus utiles et les plus importans, puisqu'ils ont pour but de réformer dans le séminariste l'homme tout entier. Il ne s'agit pas seulement, en effet, messieurs, de fournir à son intelligence les lumières qui doivent un jour éclairer tous ses pas et toutes ses démarches dans une carrière couverte de ronces et d'épines ; mais il faut encore lui apprendre à combattre et à détruire les penchans de son cœur, même ceux qui semblent les plus légitimes et les plus naturels ; il faut lui apprendre à anéantir en lui le vieil homme, pour y faire revivre le nouveau; il faut lui apprendre à mourir chaque jour à lui-même, non point d'une mort ordinaire et vulgaire, c'est le devoir du simple chrétien, mais d'une mort de héros. Ajoutez à cela qu'on doit lui enseigner encore, non-seulement les motifs sur lesquels repose la foi qu'il est destiné à enseigner lui-même dans la chaire évangélique, mais aussi les règles de la morale chrétienne avec les décisions théologiques, que le cœur corrompu de l'homme a forcé de multiplier à l'infini, et dont il a rendu l'application si difficile; règles cependant si importantes et si nécessaires, que le prêtre qui les ignoreroit ne sauroit entrer dans le tribunal de la pénitence sans y trouver pour son ame et celles des fidèles la mort et un triste tombeau.

»Mais, messieurs, un si long et si dificile apprentissage exige-t-il moins de trois ou quatre années de travail? Cependant, cet apprentissage de l'esprit et du cœur

suffit à peine pour la carrière seule du ministère pastoral. Cependant, il y a bien loin de là à des études approfondies, à des études vraiment théologiques, qui répondent d'une manière complète aux divers besoins de l'Eglise.

» Je crois, messieurs, avoir rempli la promesse que j'ai faite en commençant, celle de faire connoître l'origine, la constitution et l'utilité des Facultés de théologie, et de résoudre, de manière à satisfaire les esprits raisonnables, les difficultés qu'on leur oppose.

» La seule objection qui ait quelque poids, c'est que ces Facultés ne sont point munies, comme toutes les autres, du sceau de l'autorité du Souverain Pontife, et que les droits et les priviléges de leurs docteurs ne s'étendent pas au-delà des limites d'un diocèse. Mais qui pourroit ignorer que, dans le rétablissement et la reconstitution du culte lui-même en France, on a été forcé, par la nécessité du temps et l'empire des circonstances où s'est trouvée l'Eglise, de s'écarter des anciennes règles sur plusieurs points assez importans?

» Je conviens donc, messieurs, que, sous ce rapport, il y auroit quelques améliorations à introduire dans nos Facultés; et nous sommes les premiers nous-mêmes à en former le vœu. Mais, comme il ne tient pas à nous de le réaliser, la question se réduit uniquement à savoir si, dans les conditions où elles sont placées aujourd'hui, les Facultés de théologie ne seroient point propres, par leurs exercices publics et la nature de leur enseignement, à maintenir la force des études ecclésiastiques? si elles ne pourroient avec avantage exposer au grand jour les dogmes chrétiens, et enfin combattre victorieusement les erreurs dominantes du siècle?

» Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons avec zèle l'honorable carrière dans laquelle nous nous trouvons engagés. Enfans fidèles et soumis à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, notre Mère, nous espérons ne rien enseigner en opposition aux doctrines dont le dépôt lui a été confié par Jésus-Christ. Dans la discussion des opinions laissées à la libre controverse des théologiens, nous nous attacherons toujours à suivre le parti le plus sage; mais nous éviterons avec le plus grand soin tout ce qui sentiroit, je ne dis pas l'injure proprement dite, mais les plus légères personnalités. Intolérans contre l'erreur, comme la vérité l'est elle-même par essence, nous regarderons cependant comme un devoir sacré de respecter les personnes. Entièrement étrangers à toute espèce de parti, et parfaitement exempts de tout esprit de coterie de quelque côté qu'elle vienne, et sous quelque livrée qu'elle puisse se présenter, nous ne suivrons jamais que la voie de l'Ecriture et de la tradition.»

Après avoir lu ce discours, nous nous sommes demandé s'il auroit pu motiver l'émotion de M. Villemain. Il n'étoit certainement pas de nature à inquiéter le ministre, et, s'il donne lieu à quelques observations, ce n'est pas au nom de l'Université qu'on doit les soumettre à M. Glaire.

Nous regrettons que M. le doyen ait *prononcé* son discours tel qu'il vient d'être imprimé; mais nous regrettons plus vivement encore qu'il ait cru devoir le *publier* sans modifications.

Ajoutons que nous n'avons jamais mieux compris qu'en lisant ce discours la profonde sagesse qui a dicté la dernière et belle Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Paris, sur la *composition*, l'*examen* et la *publication* des écrits. Si le discours de M. le doyen, avant d'être imprimé, avoit subi l'épreuve d'un *examen*, il est probable qu'on en auroit élagué les phrases mal sonnantes qu'y a laissé subsister M. Glaire, et qui, nous en sommes certains, surprendront et contristeront tous ses lecteurs.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le P. de Bagnaja a donné son second sermon, au Vatican, en présence de S. S.

— La neuvaine préparatoire pour la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge a été célébrée, avec la pompe accoutumée, dans la basilique *Constantinienne* des douze apôtres. Chaque jour un des cardinaux, et le dernier, Sa Sainteté, ont donné la bénédiction du Saint-Sacrement à un très-grand nombre de fidèles.

Le jour de la Conception, il a été tenu chapelle papale au Vatican. Sa Sainteté a assisté, sur son trône, à la messe solennelle qui a été dite pontificalement par S. Em. le cardinal Patrizi.

---

PARIS. — On lit dans le *Moniteur* :

« On avoit annoncé, dès le mois d'octobre, une augmentation sensible dans le nombre des élèves des colléges royaux de l'Académie de Paris. L'époque plus avancée de l'année permet maintenant de généraliser cette observation et de constater, d'après les états demandés par M. le ministre de l'Instruction publique, l'accroissement d'élèves internes et externes que présente la situation actuelle des colléges royaux et communaux comparativement à l'année précédente.

» Les colléges royaux ont éprouvé une augmentation de 1,162 élèves, dont 423 pensionnaires, et 739 externes. Les colléges communaux se sont accrus de 1,598 élèves, dont 622 pensionnaires, et 976 externes. Ce qui forme, pour les deux ordres d'établissemens, une augmentation de 2,600 élèves.

» Ces chiffres authentiques répondent à beaucoup d'injustes déclamations. »

Ces chiffres ne prouvent qu'une chose : c'est que des familles, empoisonnées chaque matin par les feuilletons des *Débats*, de la *Presse*, du *Siècle*, etc., s'inquiètent peu de savoir si leurs enfans recevront une éducation vraiment religieuse et morale dans les colléges de l'Université. Voilà pourquoi nous nous élevons avec une persévérante énergie contre ces feuilletons, auxiliaires si puissans d'un enseignement philosophique qui fait des sceptiques.

Il est bien entendu que nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation constatée dans le collége Stanislas, qui répond dignement à sa mission de collége ecclésiastique.

— On lit dans l'*Univers* :

« Le gouvernement n'avoit pas encore officiellement fait connoître la prise de possession, au nom du roi des Français, des îles Marquises, que déjà, s'entendant avec notre Saint-Père, il avoit nommé un évêque. Le 10 de ce mois, le prélat s'est embarqué à Saint-Malo, pour se rendre à sa résidence, en compagnie de douze missionnaires, chargés de la noble tâche de conquérir au christianisme les peuplades des îles Marquises et Sandwich. »

L'*Univers* a été induit en erreur, probablement par un Journal de Bretagne, qui parle, en effet, de l'embarquement sur le brick *Marie-Joseph* d'un *évêque des îles Marquises*.

Le prélat qui s'est embarqué, le 10 décembre, est Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis, qui assurément ne vient pas d'être nommé, mais qui, depuis plusieurs années déjà, évangélise, avec MM. de Picpus, en qualité de vicaire apostolique, la partie de l'Océanie où il retourne. L'autre partie est confiée par la Propagande au zèle des Maristes.

— Le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, une Anglaise est rentrée avec les dispositions les plus touchantes dans le sein de l'Eglise. Ces jours derniers, une jeune Anglaise a encore abjuré l'erreur, dans l'église de Saint-Roch : ses parens et ses amis étoient émus de sa ferveur et des larmes abondantes qui couloient de ses yeux, au moment où le pain des anges lui étoit accordé. Ven-

dredi, une autre nouvelle convertie recevra la même grâce. On n'apprendra pas sans consolation ces conversions multipliées.

Nous pouvons ajouter que, depuis une année environ, plus de 25 abjurations ont couronné les pieux efforts d'un seul ecclésiastique, M. l'abbé de Moligny, auquel beaucoup d'Anglais se sont adressés dans leurs doutes. L'humilité de ce prêtre si digne, jette un voile sur les succès de son zèle : mais nous l'écartons, parce qu'il est utile de publier de tels résultats. Une conversion en appelle une autre.

Puissent ces nouveaux membres qui viennent accroître la famille catholique être les prémices et le gage du retour de toute la nation anglaise!

— Mgr Dufètre, après avoir quitté le collège de Juilly où il a donné une retraite, s'est rendu à Tours. Ce prélat est arrivé mercredi à Paris, et doit y attendre ses bulles. Il présidera le catéchisme de Saint-Tomas-d'Aquin, le jour de Noel, à huit heures du matin. Le soir, à sept heures et demie, il prêchera à Saint-Sulpice, à la réunion de l'association de la sainte Vierge.

— Nous apprenons la mort de Mgr Dominique-Marie Savy, évêque démissionnaire d'Aire, chanoine d'honneur de la métropole de Toulouse. Né dans cette ville le 8 mai 1771, il est mort le 13 de ce mois.

*Diocèse de Besançon.* — M. de Ravignan voit se presser autour de sa chaire tous les hommes d'étude et de savoir qui abondent dans l'antique capitale de la Franche-Comté.

« Le parquet, dit l'*Impartial* de Besançon, le barreau, les sciences, les lettres, l'armée fournissent tous les soirs leur contingent à l'auditoire de M. de Ravignan. Il paroît que l'éloquent prédicateur, qui s'adresse principalement à la raison, obtient les plus grands succès auprès des personnes les plus éclairées. »

*Diocèse de Grenoble.* — Nous publierons dans un prochain numéro la relation d'une guérison extraordinaire, due à l'intercession de la sainte Vierge et de saint François Régis, et opérée sur une jeune religieuse de la communauté des Dames de la Providence, établie à Corenc, près Grenoble. Ce fait a causé la plus grande sensation dans la ville et ses environs.

La religieuse guérie est sœur du curé de la cathédrale, pasteur vénéré dans toute la ville.

Le récit de cette guérison est attesté par sept des premiers et principaux membres de la communauté. Le docteur Joffre, qui a donné ses soins à la malade et qui a décrit la maladie, est un homme consciencieux et d'un jugement sûr. Les autres signataires sont des ecclésiastiques recommandables sous tous les rapports. Rien ne manque donc de tout ce qui peut établir la certitude d'un fait. La maladie échappoit aux ressources de l'art, et avoit conduit la malade aux portes du tombeau. Cependant tout à coup elle est subitement guérie, et la guérison se soutient depuis près de deux mois. Un tel événement est bien propre à confirmer dans la foi celui qui a le bonheur de croire, et à éveiller quelques doutes salutaires dans celui qui a le malheur de ne pas croire.

*Diocèse de Meaux.* — M. l'abbé Liautard, fondateur, avec MM. Augé et Froment, de l'institution qui porta long-temps son nom, et qu'il parvint ensuite à élever au rang de collége, sous le nom de *Collége Stanislas*, est mort samedi à Fontainebleau, dont il étoit curé. Ses obsèques ont eu lieu mardi. Peu de prêtres ont honoré leur ministère par des services plus nombreux. Sa

nort excitera des regrets dans tous es rangs de la société, dans les fanilles les plus élevées comme dans es plus humbles, au sein du clergé qui lui doit tant de prêtres excellens et plusieurs de ses plus dignes pontifes, comme parmi les laïques, à qui une éducation chrétienne et souvent gratuite a conservé ou rendu la foi de leurs pères. Nous reviendrons sur la vie si utile et si bien remplie de ce prêtre distingué.

Plusieurs de ses anciens élèves feront célébrer, vendredi, à Versailles, une messe pour le repos de son ame, et ils se réservent de lui élever, par souscription, à Fontainebleau, une tombe qui sera un monument de leur reconnoissance.

---

ANGLETERRE. — Depuis l'ouverture de la cathédrale de Saint-Chad, à Birmingham, des conversions fréquentes ont eu lieu dans cette église; mais les convertis ont ordinairement pris rang parmi les fidèles sans qu'aucune cérémonie éclatante fît connoître au public ces heureux changemens.

Cependant, le dimanche 12 décembre, on a jugé convenable de fournir aux catholiques un sujet d'édification, et d'encourager les personnes qui manifestent déjà quelque tendance à se rapprocher de nous.

Dans ce but, trente-six nouveaux convertis se sont présentés devant l'autel, pour faire une profession publique de leur foi. Mgr Wiseman, qui étoit debout devant le jubé, leur a adressé une courte et touchante allocution, après laquelle les nouveaux enfans de l'Eglise ont récité le *Credo* de Pie VI. Ils ont ensuite été absous des censures qu'ils pouvoient avoir encourues, puis une messe a été célébrée, et à la suite on a chanté un *Te Deum* solennel.

Cette cérémonie a produit l'effet qu'on en attendoit; car durant la semaine plusieurs protestans sont venus à la cathédrale demander à être instruits des doctrines catholiques.

Tous les dimanches, Mgr Wiseman fait des conférences religieuses, auxquelles assistent plus de 2,000 auditeurs, parmi lesquels le nombre des protestans est considérable.

---

SUISSE. — Le conseil d'Etat de Lucerne, dit l'*Union Catholique*, a demandé au grand-conseil de rétablir le couvent des Ursulines, qui avoit été supprimé pendant la première révolution, et il a exprimé le vœu de voir le nouvel établissement confié à une congrégation affiliée au couvent des Ursulines de Landshut, en Bavière.

Le conseil d'Etat a proposé également de permettre, par une loi générale, à toutes les communes, de confier les établissemens de bienfaisance, les hôpitaux, les maisons d'orphelins, aux soins des ordres religieux. L'Etat lui-même songe à confier la direction de la maison de détention au clergé régulier. On peut être assuré que ces propositions du conseil d'Etat seront votées à l'unanimité par le grand-conseil.

On sait que Lucerne va prendre la direction des affaires fédérales au commencement de 1843. Le grand-conseil a nommé président de la diète fédérale et du vorort, pour cette année, M. l'avoyer R. de Ruttiman, fils de M. l'avoyer de Ruttiman, qui, sous l'empire, étoit député de la confédération helvétique à Paris, et qui a plusieurs fois présidé la diète de 1815 à 1826. La charge de vice-président a été confiée à M. Constantin Sigvart-Muller, conseiller d'Etat. Ces deux magistrats se distinguent par leurs principes catholiques et conservateurs. L'année ne peut s'ouvrir sous de plus favorables augures. Le nouveau vorort tâchera de régler l'affaire des couvens d'Argovie dans le sens de la justice et du bon droit.

---

SYRIE. — La lettre suivante est écrite, de Jérusalem, sous la date du 20 octobre, à la *Gazette du Midi* :

« Nous espérions voir promptement arriver ici le consul de France M. Boré. Notre espérance est trompée; car nous apprenons qu'il s'est mis en route pour Paris, et ne doit venir à Jérusalem qu'à la fin de l'année. Nous avons grand besoin de lui cependant, car les affaires de la Terre-Sainte sont dans le plus déplorable état. Les lieux saints qui, avant la révolution de 1789, étoient tous sans exception au pouvoir des catholiques, et que maintenant les Grecs et les Arméniens ont envahis graduellement en leur en laissant à peine quatre ou cinq, vont nous être complètement enlevés. Les Grecs ont obtenu un firman qui les autorise à réparer tous ces lieux sans exception; et c'est un principe reconnu ici que la moindre dépense faite par eux pour de semblables réparations, les rend aussitôt propriétaires. Si le gouvernement français ne prend pas des mesures efficaces, le reste d'influence qu'il conservoit en Terre-Sainte disparoîtra bientôt au bénéfice de la Russie, qui n'épargne ni intrigues ni argent pour y établir la sienne.

» J'ai vu, il y a quelques jours, une lettre que l'ambassadeur de France à Constantinople adressoit à notre couvent catholique en réponse à une demande de protection qui lui avoit été faite : cette lettre étoit pleine de phrases insignifiantes, sans aucune espèce de réalité. Le couvent demandoit qu'on lui conservât le petit nombre de lieux saints qu'il possède encore, et prioit l'ambassadeur de lui envoyer un firman à cet effet. Mais l'on eut pour toute réponse des paroles vides et sans valeur.

» La compagnie d'Anglais et de Prussiens qui est venue s'établir à Jérusalem pour attirer les juifs au protestantisme, n'est pas très-heureuse dans ses travaux. Jusqu'à présent elle n'a obtenu que quelques conversions achetées à force d'argent. Certains mauvais sujets sont protestans pendant leur séjour à Jérusalem, parce qu'ils reçoivent des secours de la compagnie; mais, à peine sortis de la ville, ils sont plus juifs qu'auparavant, et sans aucun scrupule. D'ailleurs, ni l'évêque ni les prêtres ne donnent l'exemple de la dévotion et de l'humilité, puisqu'ils sont toujours à cheval avec leurs femmes, et courent les promenades. Cela fait même, je puis le dire, un scandale auquel la population n'est pas indifférente. Jusqu'à présent ils n'ont pas cherché à débaucher les catholiques, mais seulement les juifs. »

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il convient sans doute à Espartero d'impliquer la France dans les événemens de Barcelone; c'est pour lui une manière de mettre à notre charge une partie des rigueurs qu'il exerce dans ce moment, et de nous en faire partager l'odieux. En cela, il est merveilleusement secondé par les journaux anglais et par les journaux espagnols de son parti; peu s'en faut que, d'après eux, ce ne soit le consul français, M. Lesseps, qui ait organisé l'insurrection, et attiré sur la ville les douze cents bombes qui l'ont ravagée.

Ajoutez qu'on s'attache à nous faire passer pour des christinos, et que le parti du régent ne néglige rien pour établir la complicité de la France avec Marie-Christine. C'est ainsi qu'on vient de découvrir au quartier-général d'Espartero, que deux officiers supérieurs dévoués à la cause de l'ex-régente étoient partis secrètement de Paris pour aller s'embusquer dans la rade de Barcelone à bord d'un bâtiment de guerre, afin d'y attendre l'issue des événemens, et de faire reconnoître l'autorité de la reine Christine, s'ils avoient tourné favorablement pour elle.

Toutes ces choses-là sont laissées dans le vague et le doute par le gouvernement français, qui dédaigne de les faire démentir et d'entrer en explication sur rien. On sent bien qu'il faudra toujours en venir là un peu plus tôt ou un peu

s tard; mais alors les vengeances 'spartero seront une affaire consommée, et ce ne sera qu'après lui avoir ısé jusqu'à la fin le prétexte actuel de tre complicité dans l'insurrection de rcelone, que nous commencerons à us défendre de ses préventions, et à lui ouver qu'il aura eu tort d'être si furıux contre nos prétendus protégés, en présailles de notre intervention dans s affaires. Il sera trop tard alors, bien tendu, pour sauver la vie aux victimes 'il immole aujourd'hui à sa colère cone Marie-Christine et contre la France; ais qu'importe! nous aurons eu le plai- de faire les fiers pendant quelques seaines, et de ne pas descendre aux xplications vis-à-vis de lui. Quand il ura fini d'égorger les malheureux qu'il oupçonne d'avoir agi de concert avec ous, croyez bien que notre diplomatie e mettra en devoir d'intervenir et de almer l'irritation d'Espartero, en lui isant voir que les gens immolés par lui omme suspects de manœuvres criminelles concertées avec la France, n'avoient pas mérité leur sort. Et remarquez que c'est le régent d'Espagne qui ura le droit de nous renvoyer une partie des reproches sanglans dont il est 'objet, et de dire au gouvernement françαis : Que ne parliez-vous plus tôt?

---

## PARIS, 21 DÉCEMBRE.

Les députés arrivent en foule à Paris : deux cent quarante environ se sont fait inscrire à la questure, et les réunions de la salle des conférences sont déjà très-nombreuses et très-animées. Il paroît que les impressions que les députés rapportent de leurs départemens sont très-peu favorables au ministère, et qu'un certain nombre de membres du centre sont prêts à passer dans le camp de l'opposition.

— On paroît croire encore aujourd'hui que les chambres se rouvriront sans discours de la couronne, et que les ministres se borneront à un exposé général de la situation. Ce qui donne à cette nouvelle beaucoup de vraisemblance, c'est qu'on a la certitude que la loi du budget de 1844 est en ce moment livrée aux presses de l'imprimerie royale et qu'elle doit être présentée le *neuf janvier* à la chambre des députés par M. le ministre des finances. D'un autre côté, on a remarqué qu'aucune instruction n'avoit été donnée à la questure pour faire à la chambre élective les préparatifs nécessaires à la tenue d'une séance royale.

— On lit dans le *Journal des Débats* la déclaration suivante qui porte un caractère officiel :

« Des bruits qui n'ont aucun fondement ont couru à la Bourse sur les relations internationales de la France avec l'Espagne. On disoit que M. le duc de Gluksberg, chargé des affaires de l'ambassade française à Madrid, avoit reçu ses passeports du gouvernement espagnol, que ce même gouvernement avoit retiré l'*exequatur* à M. de Lesseps, consul de France à Barcelone, et qu'en représailles notre gouvernement avoit aussitôt délivré des passeports à M. Hernandez, chargé d'affaires d'Espagne à Paris.

» Il n'y a rien de vrai dans ces rumeurs, qui n'ont pu être répandues que dans un intérêt de spéculation sur les fonds publics. Bien loin de craindre une semblable rupture de nos relations, nous avons lieu de croire que le gouvernement espagnol, mieux éclairé aujourd'hui, désapprouve les accusations hasardées qui ont eu un si fâcheux retentissement. »

— Par ordonnance, en date du 10 de ce mois, M. Gattier, capitaine de corvette, commandant le brick *le Méléagre* et la station française à Barcelone, a été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Casimir Périer est nommé ministre plénipotentiaire de France en Hanovre, en remplacement de M. Martin, qui a demandé sa retraite.

— Louis-Philippe a passé lundi en revue les troupes de la garnison de Vincennes, et visité les travaux du fort.

Il est allé de Vincennes à Saint-Maur et au fort de Charenton.

— La littérature et l'imprimerie viennent de perdre M. G.-A. Crapelet, dont la santé se trouvoit, depuis quelque temps, affoiblie par de longs et d'honorables travaux. Chargé, par le ministre de l'instruction publique, d'une mission littéraire en Italie, ses forces ont trahi son zèle. La maladie dont il étoit atteint a pris, dans le voyage, un caractère funeste; M. Crapelet a succombé à Nice, le 11 de ce mois.

— Une commission vient de se former à Paris, sous la présidence de M. le lieutenant-général baron Petit, commandant de l'Hôtel des Invalides, pour recueillir les souscriptions destinées à élever un monument à la mémoire du célèbre chirurgien militaire, baron Larrey.

— La cause du gérant du journal *le Commerce*, poursuivi par le ministère public pour avoir fait paroître, sous la forme de supplément, une *Feuille commerciale* sans cautionnement et déclaration préalable, a été de nouveau remise à huitaine.

— On annonce la vente prochaine de la magnifique collection de tableaux qu'a laissée M. Aguado. Cette collection renferme des chefs-d'œuvre de toutes les écoles.

— Depuis quelques jours, une surveillance très-sévère est exercée au départ et à l'arrivée des diligences. Des sergens de ville se tiennent, pour ainsi dire, en permanence dans les cours des messageries.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce l'arrestation d'un sieur X..., docteur-médecin de la Faculté de Paris, officier de la Légion-d'Honneur, qui attiroit chez lui de jeunes filles sans expérience, et qui, après les avoir précipitées dans les plus affreux désordres, tantôt par la menace, tantôt par les promesses et la séduction, les livroit à un horrible trafic dont il recueilloit le prix. La femme de ce misérable, dont la complicité n'est pas douteuse, a été arrêtée en même temps. La foule indignée a accompagné, jusqu'à la préfecture de police, ce hideux couple de ses imprécations.

— Tous les chemins vicinaux et les routes départementales des environs de Paris sont défoncés et dans l'état le plus déplorable, par suite du charriage incessant des matériaux nécessaires à l'embastillement de Paris.

— Le budget des enfans trouvés de la ville de Paris a été fixé, pour 1845, à 1,136,000 fr.

— Il y a une telle quantité de rats dans les casernes de la capitale et de la banlieue, que, par suite d'une décision ministérielle, le commandant de place de Paris a fait afficher un ordre du jour, d'après lequel les concierges des casernes sont autorisés à payer cinq centimes par chaque rat tué que les soldats leur apporteront.

— Plusieurs journaux du Midi reproduisent une lettre d'Alger du 10 de ce mois où se trouve une nouvelle qu'il seroit à désirer de voir se confirmer.

« Abd-el-Kader, disent-ils, a fait demander Ben-Durand, le frère de celui qui nous avoit toujours servi d'intermédiaire entre lui et les gouverneurs. Ben-Durand a été autorisé à aller rejoindre Abd-el-Kader. Ceci paroît certain. Mais voici ce qui mérite confirmation : Ben-Durand seroit venu à Miliana dire au gouverneur qu'Abd-el-Kader désire faire sa soumission, et voudroit que la France lui réservât un commandement. Le gouverneur auroit répondu que ses ordres étoient de ne traiter avec lui à aucun prix ; que l'on ne lui donneroit pas un commandement de kaïd; mais que, puisqu'il manifestoit le désir d'aller plus tard mourir à la Mecque, s'il faisoit sa soumission il pourroit demander au gouvernement une pension qui lui seroit accordée, et moyennant laquelle il pourroit vivre dans l'aisance. »

— Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier Numéro, la prise de possession, au nom de la France, de l'archipel des îles Marquises, s'est accomplie à l'amiable par des traités conclus avec les chefs indigènes, le 1er mars

1842. Les chefs ont réclamé eux-mêmes le bénéfice et la protection d'une garnison française, et les travaux d'établissement ont commencé le jour même.

Cet archipel, situé du nord au sud, entre les 7° et 10° de latitude sud, et de l'est à l'ouest, entre les 140 et 143° de longitude ouest du méridien de Paris, renferme onze îles partagées en deux groupes bien distincts : le groupe du nord, composé de six îles, dont trois seulement sont habitées, et le groupe du sud, composé de cinq îles, dont deux sont habitées. La population totale de l'archipel s'élève à 20 ou 25,000 ames.

En lisant le rapport de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, on remarque qu'il ne parle de l'occupation que de deux îles, celle de Christina, dans le groupe du sud, et celle de Nuku-Hiva, dans le groupe du nord; c'est parce que ces deux îles suffisent à assurer la possession réelle du groupe, car elles seules ont des ports. Encore faut-il dire que les mouillages de l'île Christina ne sont pas sûrs en toute saison, comme M. Dupetit-Thouars en fit lui-même l'expérience lorsqu'il visita ces îles, en 1838, avec la frégate la *Vénus;* mais, par contre, le port de Taïo-Hae, dans l'île de Nuku-Hiva, est le meilleur de toute la Polynésie. On dit même qu'il est préférable à tous les ports de la côte occidentale de l'Amérique, sauf, toutefois, celui de San-Francesco, dans la Haute-Californie. Le port de Taïo-Hae est sûr en toute saison et par tous les vents; il pourroit recevoir une escadre de 8 ou 10 vaisseaux de ligne ; l'espace et la profondeur d'eau sont suffisans, et enfin il est très-facile à défendre.

Des lettres particulières, d'une date postérieure au rapport de M. Dupetit-Thouars, annoncent que l'occupation des autres îles se poursuivoit rapidement, et toujours avec le plein gré des indigènes. Les travaux d'établissement se développoient activement; des casernes et des magasins s'élevoient; on faisoit 3,000 briques par jour; on avoit construit un four, qui pouvoit en cuire 5,000 en une seule fournée; on fabriquoit de la chaux; on avoit notablement augmenté, par des importations du Chili, le troupeau que la prévoyance du contre-amiral a commencé, etc.

On doit donc aujourd'hui considérer cet important archipel comme définitivement acquis à la France. Cette position peut devenir utile à notre commerce dans ces mers, et à nos baleiniers, dont l'industrie est presque concentrée dans l'Océan Pacifique.

---

## NOUVELLES DES PROVINCES.

M. de Crès, receveur-général de l'Orne, vient de mourir dans sa 85° année.

— M. Puis, directeur des contributions directes des Vosges, vient d'être mis à la retraite.

— La cour d'assises de la Vendée a condamné à mort le nommé Boutin, déclaré coupable d'avoir assassiné sa femme.

—L'affaire de Jacques Besson, accusé d'avoir assassiné M. de Marcellange, et déjà condamné à mort par la cour d'assises du Puy-de-Dôme, a commencé le 19 devant la cour d'assises du Rhône. On disoit, il y a quelques jours, que les dames de Chamblas se porteroient parties civiles et se présenteroient à l'ouverture des débats. Il paroît certain aujourd'hui que ces dames ne paroîtront pas. On ne sait ce qu'elles sont devenues. Il a été également impossible de découvrir les traces de Marie Boudon.

La première audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation, à l'interrogatoire de l'accusé, et à l'audition de plusieurs témoins.

—Il vient de mourir à Floirac (Gironde) un homme très-charitable, M. Johnston, qui a légué 800,000 fr. aux hospices de Bordeaux, pareille somme aux bureaux de charité de la même ville, et 50,000 fr. pour les pauvres de Floirac.

—*L'Ami de la Charte* du 17 annonce que plusieurs réfugiés espagnols, compro-

mis dans l'insurrection de Barcelone, sont arrivés à Clermont-Ferrand. Parmi ces réfugiés barcelonais se trouve don Juan-Manuel Carsy, ex-président de la junte, ancien lieutenant de l'armée espagnole et depuis rédacteur du journal *el Republicano*.

— M. le baron André d'Aubière, ancien député du Puy-de-Dôme et maire de Clermont, vient de mourir à un âge peu avancé, à la suite d'une courte maladie.

---

## EXTÉRIEUR.

A la date du 13 de ce mois, le nombre des individus fusillés dans la citadelle de Barcelone, par jugement de la commission militaire, étoit de 85. Les 13 condamnés qui subirent ce jour-là leur arrêt de mort, avoient été tirés au sort parmi les prisonniers arrêtés au milieu des rues à l'entrée de Van Halen.

Quoique le dictateur Espartero n'ait pas paru quitter son quartier-général de Sarria, on croit être sûr qu'il s'est déguisé pour entrer à Barcelone pendant la nuit, afin de visiter l'intérieur de la ville et de voir par lui-même l'effet du bombardement.

Une contribution de guerre de trois millions de francs a été frappée sur les habitans de Barcelone. On ne leur a donné que trois jours pour l'acquitter.

Le régent a ordonné par un décret la formation de deux grands corps d'armée pour occuper la Catalogne.

Des renseignemens officiels ont appris que si le bombardement avoit été prolongé de 24 heures, rien n'eût pu arrêter le mouvement général d'insurrection qui éclatoit de tous côtés dans la Catalogne, à l'effet de porter secours aux habitans de Barcelone.

Quelques indices font présumer que le siége de cette place ne tardera pas à être levé.

On relève en toute hâte les fortifications de la citadelle. Deux mille travailleurs, dont la moitié soldats, y sont employés.

— Le roi Guillaume de Nassau est parti le 13 de Berlin pour se rendre à La Haye, où madame la princesse Albert de Prusse, sa fille, passera également l'hiver.

— Le *Sun* annonce que le prince de Broglie est parti vendredi dernier de l'ambassade de France à Londres, avec des dépêches pour Paris.

— L'amirauté anglaise vient d'ordonner l'armement de plusieurs vaisseaux de ligne.

— On écrit de Dresde (Saxe) que, le 8 décembre, le ministre de l'intérieur a présenté aux chambres un projet de loi ayant pour but d'affranchir de la censure tous les écrits de 20 feuilles d'impression, à la condition, toutefois, que ces écrits ne seront pas divisés en cahiers ou sections de moins de vingt feuilles ; car, dans ce cas, ils resteroient soumis à la censure.

— Un horrible sacrilége a été commis dernièrement à New-York. L'église française de cette ville a été volée durant la nuit; le tabernacle a été brisé; tous les objets précieux ont été dérobés, et les auteurs de ce sacrilége ont mis le *feu à* l'église en se retirant. On est parvenu à maîtriser le feu avant qu'il eût fait des ravages; mais, à la date de cette désolante nouvelle, les traces des voleurs n'avoient pas encore été découvertes.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

---

BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 95 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 50.
Quatre 1/2 p. 00. 106 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3305 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1302 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 768 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 20 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 23 fr. 3/4.

---

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3689.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an | 36 | |
| 6 mois | 19 | |
| 3 mois | 10 | |
| 1 mois | 3 | 50 |


*ERRATUM.*

L'omission de quatre mots, p. 565, col. 2, dans notre dernier numéro, a rendu une phrase peu intelligible. Lisez :

« Ce tableau est peu flatteur pour les illustres théologiens qui sont l'honneur et le flambeau de notre Eglise. *Il est la critique* de ces théologiens, etc. »

DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE,

*Et spécialement des Ecoles secondaires ecclésiastiques*, ou *De l'alliance naturelle du clergé et de l'Université pour l'instruction de la jeunesse* ; par M. Ambroise Rendu, commandeur de la Légion-d'Honneur, etc., etc., conseiller au conseil royal de l'instruction publique. — 2 vol. in-8°, avec cette épigraphe :

Il ne s'agit pas seulement de recruter le clergé. Il s'agit de refaire la société chrétienne.

(Deuxième article.)

Comment l'Eglise a-t-elle pourvu au recrutement du clergé dans les trois premiers siècles, du IVe au VIe, du VIe au XVIe, etc., jusqu'en 1800? Tels sont les sujets de presque toute la première partie de l'ouvrage de M. Rendu. Evidemment tout ce qu'il cite, soit de l'histoire ecclésiastique, soit des saints canons et des institutions religieuses, est très-exact. Le clergé, par l'effet même de sa divine institution, n'a pas manqué, en tous les temps, aux besoins de l'Eglise, pour les fonctions du saint ministère, comme pour l'enseignement. Mais toutes ces citations qui nous édifient, par le témoignage qu'elles rendent aux études, au goût et aux principes religieux du respectable conseiller de l'Université, prouvent-elles en faveur de la thèse et des conséquences de l'auteur : à savoir que le clergé n'a pas choisi un mode de recrutement favorable à l'Eglise et à la société, en s'éloignant de l'Université, et en maintenant ses Ecoles secondaires ecclésiastiques telles qu'elles sont? C'est ce que nous nous sommes proposé d'examiner ici.

Que si, dans notre premier aperçu sur cet ouvrage de l'*Alliance naturelle du Clergé et de l'Université*, nous avions paru à quelqu'un manquer de justice et de modération envers le corps enseignant, et vouloir mettre obstacle au *traité de paix* que plusieurs pontifes seroient prêts à signer, dit-on, avec lui(1), nous répéterions avec sincérité ce qu'écrivoit, en 1828, un de nos plus célèbres auteurs, naguère administrateur si habile dans un vaste diocèse, chargé d'une si importante paroisse de Paris, pontife nommé récemment pour le gouvernement d'une Eglise voisine de la capitale :

« Je n'oublierai point, en entrant dans cette discussion, qu'un grand évêque, surnommé à juste titre le dernier des Pères de l'Eglise, a traité de *factieux* les esprits inquiets, qui, à diverses époques, tentèrent de jeter dans l'épiscopat des semences funestes de division. « Nous apprenons de l'histoire ecclésiastique que, » lorsque les factieux entreprenoient de » diviser l'épiscopat, une voix commune

(1) Une note ajoutée au premier article a expliqué comment nous entendons la question de la liberté de l'enseignement. (N. du R.)

» de toute l'Eglise et de tout le clergé » fidèle s'élevoit contre cet attentat sa- » crilége... Les évêques n'ont tous en- » semble qu'un même troupeau, dont » chacun conduit une partie insépara- » ble du tout, de sorte qu'en vérité » tous les évêques sont au tout et à l'u- » nité, et ils ne sont partagés que pour la » facilité de l'application. » Lors donc qu'on entreprend de discuter des sujets qui touchent de plus ou moins près aux droits spirituels et inviolables des premiers pasteurs, et où les évêques, unis par la foi, semblent moins d'accord sur les formes extérieures de la discipline, on ne sauroit perdre de vue ces belles maximes, sans se déclarer indigne et incapable à la fois de jeter aucun jour sur de si hautes matières. Que penseroit-on de moi... si, à propos d'une question épiscopale, abjurant soudain toutes les précautions et toutes les convenances, j'allois croire que l'invective est aussi une arme de théologie, qu'il suffit de s'en bien servir pour raisonner juste, et que les esprits sont bien plus faciles à convaincre par des violences que par une discussion décente et paisible? La vérité peut être dans le trouble, mais quels yeux peuvent l'y découvrir? Le *moyen de voir clair au fond du bassin*, dit saint François, *et de trouver les objets qu'on y cherche*, *n'est pas d'en remuer la vase.* Mais il faut encore, dans ces sortes de controverses, ne séparer jamais de l'amour de la vérité, le profond attachement que tous les écrivains doivent à la paix de l'Eglise. » (Nouvelles Réflexions sur l'ordonnance du 16 juin 1828, concernant les Petits séminaires.)

Ici, du reste, cette déclaration de nos intentions pacifiques devient presque un luxe inutile, en présence de l'accord unanime des réclamations des évêques, citées par M. Rendu lui-même dans son ouvrage, contre les deux projets de loi sur l'Instruction secondaire, en ce qui touche les Petits séminaires. Si donc les points *essentiels semblent désormais convenus entre les parties belligérantes*, nos simples réflexions, nous l'espérons, ne mettront point obstacle à la signature du *traité de paix* espéré.

D'après les paroles que nous avons citées tout à l'heure de l'un des membres les plus éminens du clergé actuel, on va voir que l'on n'a pas changé de thèse depuis 1828. Comme M. Gueneau de Mussy, en 1809, l'auteur des *Nouvelles Réflexions..... concernant les Petits séminaires* disoit, avec ce beau style qui manifesta son nom que sa brochure ne portoit pas :

« Qui ne sait qu'avant le commencement de ce siècle on n'avoit point entendu parler d'Ecoles secondaires ecclésiastiques ni de petits séminaires (1)? Leur histoire ne sera pas longue : il n'y a pas encore long-temps que des colléges dirigés par des corps enseignans ou par les Universités du royaume, sortoit ce savant et nombreux clergé qui faisoit l'orgueil de la France et l'admiration de l'Europe. D'une part l'esprit général des institutions, de l'autre les avantages temporels offerts par la carrière ecclésiastique, tendoient à nourrir, à développer la vocation sacerdotale. *Cet heureux temps n'est plus.* Ravagée, dépouillée par les révolutions, l'Eglise appelle en vain des lévites et des ministres; l'esprit du siècle et l'ambition des familles travaillent de concert à fermer aux enfans l'entrée du sanctuaire; cependant les paroisses manquent de prêtres, les fidèles languissent sans consolations et sans guides; les sources du sacerdoce semblent taries. En réfléchissant sur les causes diverses de cet appauvrissement du saint ministère, quelques premiers pasteurs pensèrent qu'en transportant sur

(1) Cette assertion trop absolue a donné lieu à de très-curieux développemens historiques, de la part de M. Picot, t. LVI, p. 385, de ce Journal. Nous y renvoyons nos lecteurs. (N. du R.)

un terrain meilleur les jeunes plantes qui paroissoient propres à porter dans la suite des fruits de vie, en les élevant sous leurs yeux, en les cultivant de leurs mains, ils parviendroient à l'aide du ciel à faire refleurir la vigne sainte que l'impiété avoit flétrie : de là l'idée de séparer, dès le premier âge, de la corruption du siècle, les jeunes enfans qui annonceroient des dispositions à l'état ecclésiastique ; de les faire instruire dans des maisons particulières, loin de l'esprit peu religieux des familles, et de l'esprit *encore assez peu sacerdotal des écoles publiques*.

» Cette pensée commença à prendre consistance sous le consulat : *elle se développa* sous l'empire, et enfin elle fut pleinement réalisée à la première restauration. »

L'auteur cite ensuite un passage du Rapport de la commission ecclésiastique en 1828, dans lequel on déclare que les écoles secondaires ecclésiastiques, telles qu'elles sont aujourd'hui, existent en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1814.

De son côté, M. Rendu avoue à la fin de son ch. v, p. 70 : « Que le » clergé, en 1789, étoit de fait le » grand instituteur de la jeunesse » française ; *il l'avoit sous la main* » *dans les Universités et dans les con-* » *grégations ; et cet ordre de choses*, » *originairement fondé sur la nécessité*, » *maintenu durant douze siècles et* » *plus, par l'estime et par le respect*, » *consacré par la coutume et le suffrage* » *universel, pouvoit facilement se per-* » *pétuer*, etc. »

Donc, d'après les aveux si formels de ces deux hommes si distingués que nous venons de citer, les évêques ont toujours possédé le *droit* et le *fait* d'élever les jeunes aspirans au sacerdoce. Que les colléges fussent fondés par eux et dirigés par des prêtres ou par des hommes tels que Rollin, avant 89, qu'ils eussent des pépinières de jeunes clercs, soit dans les monastères, soit dans les écoles des chapitres, nommées depuis *manécanteries*, soit qu'ils trouvassent même au sein des familles chrétiennes des lévites déjà préparés, toujours la formation des clercs et des enfans a été sous leur puissance. C'est-là l'histoire de l'Eglise.

Partout où vous trouvez un grand évêque, l'histoire vous montre, autour de lui, des prêtres, des diacres, des acolytes et de petits enfans disposés, préparés pour le sacerdoce. A la fameuse école d'Alexandrie, sous les Panthène, les Clément, vous voyez, avec des hommes faits auxquels on apprend la doctrine chrétienne avec les belles-lettres et les sciences, de jeunes hommes, des enfans, *l'espoir de l'Eglise*. Origène, qui à sept ans couroit au martyre; cet enfant que son père, athlète du Christ, venoit visiter chaque nuit durant semmeil, et dont il baisoit respectueusement la poitrine, non pour satisfaire sa tendresse, mais à raison de la demeure que l'Esprit saint avoit choisie dans ce cœur d'enfant béni, si précoce et si pur; Origène, cette lumière de l'Eglise d'Orient, avoit été préparé au sacerdoce, à cette école d'Egypte, célèbre par ses martyrs et ses savans. A Milan, saint Ambroise s'entoure d'enfans qu'il initie bientôt à la cléricature ; et c'est à cet exemple, que le plus grand docteur et évêque d'Afrique, l'ancien rhéteur de Tagaste, de Carthage et de Rome, saint Augustin réunit pour la vie commune non-seulement ses amis, ses compagnons, mais son enfant d'abord, puis tous ceux que les parens d'Hippone désirent con-

sacrer au Seigneur sous la conduite d'un tel pasteur. Plus tard on vit fleurir les écoles des monastères.

Et ce sont-là les précédens des petits séminaires : on doit le reconnoître, ou bien il faut laisser de côté l'histoire de l'Eglise tout entière. La forme a varié, nous l'avouons, mais le fait s'est perpétué. Le nom de *Séminaire*, dit-on, ne date que du concile de Trente : soit; mais qu'importe, si de tout temps l'Eglise s'est recrutée par ses pépinières propres? Si ce mot a été introduit par le saint concile, on voit bien que sa volonté expresse fut de ramener ce point de la discipline à ce qui étoit en usage avant lui. Croit-on, de bonne foi, que, si l'éducation des enfans avoit été, comme aujourd'hui, en dehors de l'influence du clergé, cette auguste assemblée n'eût pas décidé formellement l'établissement des petits séminaires? Non, il n'y a pas eu innovation à établir sous le consulat les écoles secondaires ecclésiastiques ; les évêques n'ont fait que suivre l'esprit de leurs prédécesseurs : le droit et le fait sont donc anciens, à supposer que le mot soit de création récente. Dès-lors, que devient tout cet historique que l'on a fait dans les Chambres et ailleurs? Dans quelle vue blâme-t-on le clergé d'avoir des écoles à part, les évêques de recruter leurs prêtres dans des maisons en dehors de l'instruction commune? Vous nous l'avez dit, en beaux termes, et avec vérité : c'est que les familles, malheureusement, en ce temps-ci, pas plus que les écoles publiques, ne peuvent présenter les garanties anciennes. L'esprit qui pousse au sacerdoce doit être plus que jamais un esprit de Dieu ; et vous savez bien, vous le dites encore mieux que nous, que l'Université et les familles n'en sont pas animées autrement que le reste de la société.

Mais, dit-on, la société et l'Eglise gagneroient à ce qu toute la jeunesse reçût, comme autrefois, l'éducation et l'instruction en commun. Nous sommes loin de nier ces avantages ; mais compenseroient-ils les dangers? Sont-ils possibles, sont-ils même probables, en supposant la réunion du clergé et de l'Université? Là est toute la question : les uns et les autres nous convenons du malheur des temps et des misères de la société ; tous, nous voulons y remédier; nous ne sommes en désaccord que sur les moyens. Nous avons, nous, pour rester attachés au *maintien* de nos petits séminaires, l'expérience et l'autorité de nos premiers pasteurs, qui déclarent indispensables ces asiles de la piété et de l'instruction cléricale; et vous n'avez pour vous que l'exemple d'une époque qui n'existe plus, quand tout a été changé, bouleversé avec elle.

Nous avons dit : *le maintien des petits séminaires*, et M. Rendu proteste en plusieurs endroits de son livre, que jamais personne n'a songé à leur destruction. Entendons-nous cependant; car n'est-ce pas les attaquer par leur base, que de revenir sans cesse sur la nouveauté de leur origine? L'Université souffre ces écoles avec peine, et c'est toujours de son sein que sont partis les cris les plus menaçans. Dire qu'on ne veut que ramener les écoles ecclésiastiques à leur destination, toutes les fois qu'on y touche, c'est ne pas avoir le courage de toute sa pensée intime ; ou bien c'est le résultat d'illusions déplorables. Voyez cependant ce qui

arrive. Les petits séminaires, qui avoient été formés sous le consulat et l'empire, furent un instant presque détruits, par le décret qui les contraignoit à fréquenter les classes des lycées et des colléges; mais les entraves et la colère impériale contre l'Eglise donnèrent, ce semble, plus d'énergie aux besoins du recrutement du clergé. L'ordonnance de 1814 vint régulariser, par l'intervention de l'Etat, ce qui s'étoit rétabli presque partout à la fin de 1812 et 1814. Plus tard, sept ou huit petits séminaires étant devenus plus marquans, soit à raison des prêtres et de la méthode qui y donnoient l'instruction, soit par l'affluence des enfans des familles d'une certaine classe de la société, l'Université s'unit alors au libéralisme pour en obtenir la destruction. C'est contre les Jésuites surtout que le rapport et l'ordonnance Portalis semblèrent donner le triomphe à l'Université, qui auroit dû prêcher alors l'*alliance naturelle avec le clergé*. Eh bien! ces ordonnances de 1828, bon gré mal gré, ont rendu plus constans encore l'existence et le besoin des petits séminaires; elles ont, hélas aussi, coûté bien cher dans les entraves qu'elles ont laissées; entraves odieuses de la part de l'Université, qui les a réclamées, et qu'elle voudroit maintenir encore sous d'autres formes. Ces ordonnances ont justement été nommées *fatales*, en ce sens qu'elles n'ont point empêché un roi digne de regrets de perdre sa couronne, et un évêque vertueux, zélé, pieux et aimable, de voir ses jours abrégés avant le temps, par les chagrins et le regret d'avoir cédé aux larmes et aux prières de ce même roi, et de n'avoir pu faire comprendre les motifs de son sacrifice, la pureté de ses vues, à ses collègues dans l'épiscopat. Ainsi, nous osons le dire, les petits séminaires, sous la libre direction et l'influence de l'épiscopat, sont devenus une nécessité, la ressource presque unique de l'Eglise dans les temps actuels. Non, ce n'est point là, nous l'avouons, une question de dogme et de haute discipline; mais que de choses dans l'Eglise ne sont point à ce degré d'importance, et qu'on ne sauroit néanmoins toucher sans exciter les plus graves périls? Que parle-t-on des trois premiers siècles de l'Eglise! Connoissoit-on alors les curés? avant 89, y avoit-il des desservans ou succursalistes? Cependant, les églises paroissiales ont toujours eu des préposés ou pasteurs.

M. Rendu, qui ne voit que le corps universitaire, nous dit avec sa préoccupation attristée, « qu'il eût été facile, en revenant aux sages principes de 1809, de faire concourir l'Université à l'instruction du clergé, et réciproquement, le clergé à l'éducation de toute la jeunesse française; qu'on préféra former deux camps *sous les plus sinistres auspices de prévention aveugle et d'hostilité furibonde;* que ce fut, pour ainsi dire, une déclaration de guerre au sein de la paix générale. » Ne croiroit-on pas qu'il s'agit de quelque menace de destruction pour le corps enseignant? Eh bien, cet effroyable événement dont l'auteur veut parler, c'est simplement l'ordonnance du 5 octobre 1814 sur les petits séminaires, laquelle, dit-il, *opéra cette espèce de divorce ou de schisme, qu'un jour peut-être l'histoire remarquera comme une des premières et des plus grandes fautes de la Restauration.*

Vous le voyez, faire quelque chose qui favorise les vocations ecclésiastiques dans notre société, telle que l'avoit faite la révolution, c'est, aux yeux des hommes universitaires, même les plus recommandables, une faute qui a concouru à la perte d'une dynastie.

Les ordonnances de 1828, contre lesquelles le clergé, l'épiscopat surtout protesta avec tant d'énergie, ces ordonnances qui supprimèrent neuf petits séminaires, l'effroi particulier de l'Université, ne trouvent pas l'auteur mieux disposé envers elles que l'ordonnance du 5 octobre 1814. A ce qu'il paroît, il eût fallu supprimer tous les petits séminaires, et s'en rapporter ensuite à l'Université pour le recrutement du clergé. Tout eût fini là; l'Eglise et l'Etat s'en fussent trouvés au mieux. Rendons justice toutefois à M. Rendu, qui termine ce résumé historique des ordonnances du 15 juin en déclarant « que c'étoit là *une législation* peu satisfaisante ou plutôt très-désagréable pour le clergé, le dernier article plaçant les écoles ecclésiastiques sous la menace perpétuelle d'une suppression totale, ou, si l'on veut, d'une soumission forcée au régime universitaire. Ainsi que nous l'avons dit, ajoute-t-il, et comme tout le monde doit le sentir, ce *n'étoit pas là une solution sérieuse et durable.* » Ne semble-t-il pas, en lisant ces dernières paroles, que les petits séminaires fassent surgir du fond des poitrines de l'Université, le même cri qui retentit pendant tant d'années contre Carthage, dans le sénat de Rome? Car on a laissé les entraves, et les huit mille bourses, créées comme compensation, ont été supprimées après 1830. Et l'on nous parle de la *résistance* sourde, clandestine, sans dignité, assaisonnée de déclamations et d'injures, qui continua, dès 1809, de paralyser les bonnes, les louables intentions du corps *enseignant!* Nous n'avons qu'une réponse à faire à ces doléances sur la séparation et le schisme du clergé et de l'Université.

Pour réformer la société, pour instruire chétiennement la jeunesse, il falloit des hommes religieux; et l'instruction publique a été *sécularisée* dans toute l'étendue du sens de la Constituante. Le clergé ne s'est donc point séparé, retranché de votre corps enseignant : ce sont les constituans et 93 à sa manière, puis les philantropes de l'empire qui l'ont renvoyé à *ses ouailles* : *A vous de prêcher l'Evangile, à nous d'instruire*, lui a-t-on dit pendant long-temps. Et les anciens du sacerdoce, élèves des corps religieux ou de l'ancienne *Université*, chefs du troupeau de Jésus-Christ s'en allèrent en effet, emmenant dans la solitude qu'on leur faisoit quelques agneaux, espérance du bercail à venir. Qui doit porter la responsabilité de cette séparation? Encore est-ce bien tard s'apercevoir qu'en effet il n'y a pas de réforme solide et vraie pour la société sans la religion et ses ministres ; surtout si cette pensée d'*alliance naturelle* entre le clergé et le corps enseignant, venoit à être la conviction actuelle du conseil royal lui-même ou de plus hautes autorités. Malheureusement, ce qui se passe dans l'enseignement nous autorise à croire que M. Rendu, dans son livre, ne s'est inspiré que de sa propre conviction et de ses sentimens religieux et particuliers bien connus dans l'Université.

Ce qui nous confirme dans ces dernières suppositions, c'est l'hommage, ce sont les regrets que l'auteur accorde aux différentes congrégations anciennes qui s'acquittoient jadis avec tant d'utilité de l'instruction de la jeunesse en France. Il ajoute même dans une note qui accompagne cet hommage sincère, ces paroles remarquables :

« Il nous paroît difficile qu'un des fruits de la sage et complète liberté dont la France est pour jamais en possession, ne soit pas, dans un avenir assez prochain, la faculté de reformer des associations du genre de l'Oratoire. Religieuses à la fois et savantes, de semblables communautés seroient certainement un des plus grands services que le christianisme, avec ses sentimens généreux, et la politique, avec ses profonds et habiles calculs, puissent rendre à la société dans un siècle qui a une *mission réparatrice et constituante.*» — « Les savantes congrégations, avoit-il dit plus haut, de l'Oratoire et de la Mission, et plus tard, la pieuse et immortelle communauté de Saint-Sulpice, concouroient efficacement avec les Bénédictins et les Jésuites à remplir les intentions qui s'étoient manifestées dans le siècle précédent (avant le règne d'Henri IV) pour le renouvellement et pour la réforme du clergé. L'Oratoire surtout avoit pour but spécial, en France comme en Italie, de former des prêtres par les deux grands moyens que réclame la nature même des choses, par la prière et par l'étude. Cet institut, qui se composoit de prêtres et de *laïques*, s'éloignoit moins que tout autre de la vie commune; il n'avoit d'autres statuts que les lois de l'Eglise.

» Chaque maison étoit soumise à l'ordinaire, chaque prêtre à son évêque. *Entre qui peut, sort qui veut*, telle étoit la devise de l'Oratoire. Dans le noviciat, qui duroit trois ans, on s'occupoit essentiellement de l'étude et de la pratique de la religion, de l'art d'étudier et d'instruire, des réglemens à faire observer. De ce noviciat, qu'on appeloit l'*Institution*, on passoit dans des maisons où l'on perfectionnoit ses études de philosophie et de théologie ; de là on alloit, sur l'ordre du supérieur-général, occuper des places dans les colléges. On ne sauroit lire sans intérêt la formule qui faisoit le titre du chef d'une grande maison de l'Oratoire, telle que Juilly, Vendôme ou Tournon ; et qui, sous les auspices de la religion, lui assuroit à l'instant la plus parfaite obéissance de la part de ceux auxquels il étoit préposé : J. † M. le père N. régira notre maison de.... en qualité de supérieur, et nos pères et confrères le reconnoîtront et lui obéiront en cette qualité. A Paris, ce....

» La liberté qu'on avoit de sortir de la Congrégation étoit un avantage pour les individus, pour le corps et pour toute la société. Ceux qui se destinoient au sacerdoce avoient tout le temps d'éprouver si leur vocation étoit réelle ; et, en attendant, ils avoient tous les moyens de s'instruire de la religion, ils contractoient le goût de l'étude et l'habitude du travail... D'un autre côté, les laïques qui fixoient leur demeure dans ces saintes maisons et qui y vivoient, mêlés aux prêtres, d'une vie paisible et grave, étoient, par une heureuse nécessité, ou des hommes vraiment religieux, ou des savans, amis de la religion et profondément occupés de leurs études ; et tous jouissoient d'un bonheur bien modeste et bien pur. »

Nous avons cité avec complaisance tout cet éloge consacré à cette congrégation de l'Oratoire dont nous avons personnellement connu, à Juilly, quelques-uns des restes vénérés. Ces enfans de l'illustre Bérulle avouoient, eux, que leur compagnie avoit subi au siècle dernier de déplorables influences. Le jansénisme et ses misérables querelles sans fin, se glissa parmi ces membres de l'Oratoire, jadis si fervens, studieux et soumis. La suppression des Jésuites porta également un coup funeste à

leur institut, obligés qu'ils furent, disoient-ils, de s'agréger un trop grand nombre de laïques pour remplir les colleges dont la Compagnie de Jésus avoit été dépossédée en 1763. L'esprit de simplicité, si bien inspiré par le pieux et illustre fondateur, diminua considérablement jusqu'au moment de la Révolution, qui mit en évidence les Fouché, les Daunou, et plus tard le fougueux janséniste Tabaraud. Originairement, la congrégation de l'Oratoire ne comptoit que des membres prêtres ou engagés dans les ordres sacrés: c'est du moins ce qui existoit sous le cardinal de Bérulle, le P. Bourgoing et les trois premiers supérieurs-généraux. Toujours est-il qu'on regrettera longtemps que les respectables Oratoriens qui s'étoient retirés à Juilly sous l'Empire et sous la Restauration n'aient pas tenté, avec les moyens temporels qu'ils possédoient et qu'ils ont transmis à des ecclésiastiques estimables, de rétablir leur congrégation et de lui imprimer l'esprit du premier fondateur. C'est à quoi les exhortèrent vivement, mais sans succès, Mgr de Cosnac, ce prélat si pieux, zélé et charitable, alors leur évêque diocésain, et le vénérable M. Féry, supérieur du séminaire de Meaux, leur ancien élève à Soissons.

Toutefois, en rendant ce témoignage à l'Oratoire, pourquoi l'estimable auteur laisse-t-il apercevoir ses préventions contre un autre institut, si respectable aussi, et si utile à la France? Quand il s'agit de congrégations religieuses, d'instruction de la jeunesse, est il permis d'oublier les immenses services de la Compagnie de Jésus? On sait maintenant ce qu'il faut penser des accusations entassées par ses ennemis; on a vu ce qu'ont gagné la France et les autres pays depuis la suppression de cet ordre religieux au siècle dernier; et de nos jours on peut apprécier si les pays qui bannissent les Jésuites sont plus heureux que les royaumes où ils remplissent leur mission d'instruction et de paix. Pourquoi donc M. Rendu, qui n'a hérité sans doute d'aucun des préjugés des anciens parlementaires ou de Port-Royal, a-t-il cru devoir dire, à propos de la demande que le clergé faisoit à Henri IV de rétablir ou de réformer les universités, en y mettant *les pères Jésuites qui se soumettroient aux lois de son Université de Paris;* pourquoi, disons-nous, ajoute-t-il ces paroles:

« Nous n'avons pas besoin de faire remarquer cette condition que le clergé mettoit en 1614 au rétablissement des pères Jésuites. Il jugeoit apparemment que, sous la haute et vigilante protection de l'Université, naguère réformée par Henri IV lui-même, même les Jésuites se soumettroient aux lois de l'Etat, comme les autres corps chargés de l'éducation de la jeunesse, et qu'ils ne donneroient *plus lieu aux terribles imputations* qui les avoient fait bannir du royaume vingt ans auparavant. »

Il nous semble qu'il y a dans cette manière de s'exprimer sur les Jésuites, inexactitude et manque d'impartialité. D'abord ce n'a jamais été le clergé qui a trouvé que cet ordre religieux, si respectable, eût jamais besoin de la haute et vigilante protection de l'Université, et l'on peut même affirmer que c'est toujours au grand regret des évêques et du clergé en général, qu'on prétexta injustement de *terribles imputations* pour persécuter et expulser enfin cet institut toujours fidèle et dévoué à l'Eglise.

Il nous resteroit à examiner dans

la seconde partie de l'ouvrage de M. Rendu, tout ce qui regarde, dans les projets de loi de 1841 et 1842, la liberté d'enseignement et les Ecoles secondaires ecclésiastiques. Mais les remarquables observations de l'épiscopat ont amplement éclairé le gouvernement et les hommes de bonne foi. D'ailleurs, on assure que la session prochaine verra la présentation d'un projet de loi définitif sur ce point délicat et important. Nous attendrons l'exposé des nouveaux motifs, afin de mieux apprécier le progrès de cette immense question. Que si, contre toute espérance, M. Villemain et le conseil royal venoient à maintenir, dans le futur projet de loi, les entraves contre les petits séminaires, ou si l'on méprisoit les droits acquis à l'épiscopat; alors avec plus de justice nous redirions ce que M. Rendu applique au clergé qui n'a pas voulu s'associer à l'Université: «Mais, pour un temps du moins, Dieu en avoit décidé autrement; et nous répéterons ici avec le poète qui se préparoit à raconter les malheurs des Grecs, ces graves et religieuses paroles: Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή.»

C. F. C.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné conférer à S. E. le cardinal Patrizi le protectorat de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, vacant par la mort du cardinal Rivarola.

Elle a daigné admettre au nombre des consulteurs de la Congrégation des évêques et réguliers le P. Marzocu, de l'ordre des Mineurs conventuels, consulteur de la Congrégation de la Propagande, et professeur de théologie à l'Université romaine.

— Le troisième dimanche de l'Avent, il y a eu chapelle papale dans la chapelle Sixtine. S. E. le cardinal Barberini a célébré pontificalement la messe, et, après l'Evangile, le P. Moraglia, de l'ordre de Saint-Augustin, a prononcé le discours. Sa Sainteté assistoit à la cérémonie avec les cardinaux et la prélature accoutumée.

---

PARIS. — Le passage qu'on va lire, d'un article du *Journal des Debats*, permet d'entrevoir dans quel sens sera rédigé le projet de loi sur l'instruction secondaire que M. Villemain doit présenter aux chambres.

« Si c'est dans les colléges de l'Etat plutôt que dans d'autres établissemens que les familles cherchent l'éducation qu'elles souhaitent pour leurs enfans, cela tient à ce qu'en dépit de beaucoup de déclamations irréfléchies, les familles reconnoissent mieux chaque jour la supériorité morale et intellectuelle des établissemens publics. La religion y est respectée et pratiquée; elle est un des objets des études et des compositions des élèves : les sciences et les lettres y sont enseignées dans un ensemble salutaire; en un mot, l'instruction y répond aux idées et à la vocation de notre siècle, vocation plus laïque qu'ecclésiastique, disons-le hautement; et tel a toujours été l'état de la société, même aux plus belles époques de notre histoire. Toujours le clergé a eu sa place à part dans la société. Mais les vocations laïques doivent attirer et ont toujours attiré le grand nombre. Les laïques doivent être élevés pour être pieux, et non pour être prêtres. Les petits séminaires, placés sous l'inspection des évêques, sont destinés à former les jeunes prêtres; *c'est une classe à part d'établissemens dont il faut respecter la spécialité, mais qui ne doivent ni essayer de se substituer à l'Université, ni être jamais remplacés par elle. L'éducation du clergé appartient au clergé; l'éducation du public appartient à l'Université*, parce qu'elle a été fondée pour donner l'éducation aux laïques : c'est dans cet esprit que sont faits ses lois et ses réglemens, qu'elle doit perfectionner chaque jour

dans un esprit de piété et de liberté, mais qu'elle doit bien se garder de laisser détruire. »

*L'education du public appartient à l'Université* : de là résulte le maintien du monopole universitaire. Est-ce ainsi que l'on entend exécuter les promesse de la Charte?

— Le *Globe* publie les réflexions suivantes, à l'occasion de l'élection de M. Mercier, curé de Brest, en qualité de membre du conseil-général du Finistère.

« Tous les hommes sensés, à quelque culte qu'ils appartiennent, applaudiront à l'intelligente conduite des électeurs de Crozon, qui ont pensé que la religion et la morale étoient au nombre des intérêts de leur département, et qui ont voulu, par conséquent, les faire représenter au conseil-général.

» Si les hommes généralement les plus instruits, les plus irréprochables dans leur conduite privée, les plus rapprochés du peuple qu'ils évangélisent, des enfans qu'ils instruisent, des pauvres qu'ils soulagent, venoient à reprendre dans la confiance publique les droits qu'ils y ont toujours eus, il est permis de croire que le pays ne s'en trouveroit pas plus mal.

» Les habitans de Crozon ont été bien hardis de braver ainsi le *Constitutionnel*; mais des gens d'assez d'esprit pour avoir fait ce qu'ils ont fait ne doivent pas redouter les attaques de l'adversaire irréconciliable des Capucins, qui se repose de sa haine contre la religion dans son amour pour M. Arouet de Voltaire. »

— Nous annoncions dernièrement que les prélats des diocèses de Paris, de Rouen et d'Arras avoient donné des preuves bien évidentes de l'affection qu'ils portent aux Frères des Ecoles chrétiennes et du désir qu'ils éprouvent de voir bientôt le Vénérable de La Salle placé sur les autels, en faisant afficher, dans toutes les églises de leurs diocèses respectifs, le décret concernant cette [illegible]. Aujourd'hui nous annonçons [illegible] même plaisir que MM. les archevêques et évêques de Reims, de Toulouse, de Cambrai, de Bayeux, d'Evreux, de Beauvais et un très-grand nombre d'autres prélats ont montré le même empressement, et donné la même preuve de leur respect envers le *vénérable* fondateur des Ecoles chrétiennes.

— M. l'Archevêque vient d'adresser à MM. les curés de Paris une lettre-circulaire pour recommander à leur zèle et au généreux concours des fidèles l'œuvre si importante du petit Séminaire.

Le prélat se réjouit dans cette lettre *des progrès tous les jours plus sensibles des élèves, des précieuses espérances qu'ils donnent, et qui déjà commencent à se réaliser.*

Il témoigne la confiance qu'il trouvera, comme par le passé, le généreux concours de tous, pour le succès d'une œuvre dont sa paternelle sollicitude rend tous les jours l'état plus prospère, sans le dispenser toutefois de recourir à la charité de ses diocésains.

Une seconde lettre circulaire, adressée également à MM. les curés, recommande à leurs soins l'œuvre des orphelins du choléra. Elle annonce que le 25 janvier prochain, une assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Roch, à deux heures précises. Cette lettre est suivie du tableau des orphelins secourus par l'œuvre depuis sa création.

—M. l'abbé Mathieu, curé d'Issy, a été installé en qualité d'aumônier de l'hospice de La Rochefoucauld.

— Mardi, M. l'abbé Dupanloup, archidiacre de Saint-Denis, a installé M. l'abbé Guérin, naguère premier vicaire à Vaugirard, en qualité de curé d'Issy. MM. de Saint-Sulpice étoient présens à la cérémonie.

— Le dimanche 25, jour de Noël, M. l'évêque de Nancy officiera pontificalement dans l'église de Saint-

Merry. A deux heures, M. le curé prêchera un sermon de charité en faveur des pauvres secourus par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. On sait que le nombre des indigens est très-considérable dans la paroisse de Saint-Merry, et pendant l'hiver leur besoins sont extrêmes. Les fidèles qui ne pourroient assister au sermon sont priés d'envoyer leur offrande M. le curé.

— Les élèves de M. l'abbé Liautard feront célébrer un service solennel pour le repos de son ame le mercredi 4 janvier, à onze heures très-précises, en l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Ils invitent les élèves du collége Stanislas qui ont fait partie de cet établissement depuis la retraite du vénérable fondateur, à se joindre à eux pour payer à la mémoire de leur digne maître un tribut de prières et de reconnoissance.

---

*Diocèse d'Aire.* — C'est dans la ville d'Aire, et dans la nuit du 13 au 14 décembre, qu'est mort Mgr Dominique-Marie Savy.

Né à Toulouse, d'une estimable mais fort modeste famille, il n'avoit dû qu'à son mérite les postes honorables auxquels il avoit été successivement élevé. Tour à tour chef d'institution, proviseur du collége royal, secrétaire de l'archevêché, vicaire-général du cardinal de Clermont-Tonnerre, il fut appelé en 1827 à remplacer sur le siége d'Aire Mgr de Tréveru, transféré à l'évêché de Strasbourg. Dans la carrière épiscopale, Mgr Savy se distingua par la grandeur de ses vues, l'excellence de ses œuvres, et la sainte effusion de sa charité, au point que le cardinal d'Isoard ne craignoit pas de le signaler comme le modèle des évêques français.

Le diocèse d'Aire doit à Mgr Savy la restauration des études cléricales, le rétablissement des conférences ecclésiastiques, la fondation des bibliothèques paroissiales, la création d'un corps de prêtres auxiliaires de Saint-Vincent-de-Paul, et plusieurs mesures utiles en matière de discipline. Son principal titre à la reconnoissance du clergé, c'est la publication d'un corps de statuts, ordonnances et réglemens concernant les devoirs ecclésiastiques, l'administration des sacremens et la direction des paroisses. Frappé de paralysie à plusieurs reprises, Mgr Savy sentit le besoin de remettre en des mains plus actives la houlette pastorale que l'infirmité rendoit trop pesante à son zèle. Il fut assez heureux pour faire agréer au gouvernement un successeur de son choix, pénétré de son zèle, animé de ses vertus, et capable de réaliser les projets qu'il avoit encore formés pour la prospérité de son diocèse. M. le préfet des Landes disoit au conseil-général du département, dans la session de 1840 :

« Je vous demanderai, messieurs, de prélever une somme de 3,000 fr. à titre de secours, en faveur de M. Savy, ancien évêque d'Aire. Ce vénérable prélat, que ses infirmités ont déterminé à donner sa démission, et que son caractère et ses services rendent digne de tout notre intérêt, se trouve dans une position de fortune fort précaire et peu digne des fonctions éminentes qu'il a remplies. Chacun de vous a pu apprécier les sentimens généreux qui le distinguent et les bienfaits qu'il n'a cessé de répandre sur tous les malheureux, à quelque religion qu'ils appartinssent; ses aumônes l'ont mis souvent dans un état de gêne. Je crois donc être l'interprète des sentimens du conseil à son égard, en proposant de lui accorder une subvention qui, pour quelque temps du moins, le mette à l'abri du besoin. »

Le conseil-général vota le secours de 3,000 fr., et invita le préfet à faire connoître au gouvernement les droits acquis par Mgr Savy pour

être admis au chapitre royal de Saint-Denis.

La mort de ce prélat vénérable a vivement affligé son ancien troupeau, pour lequel il n'avoit cessé d'élever dans la retraite ses prières vers le ciel.

---

*Diocèse d'Alby*. — Des entraves ont fait craindre un moment que les Trappistes ne pussent s'installer au monastère de Roque-Reine ; mais l'*Echo de Tarn-et-Garonne* assure que l'orage a été aussitôt dispersé que formé. L'autorité supérieure, mieux avisée, n'a pas donné suite à de premières mesures, et les religieux ont pris possession de leur nouvelle maison au milieu des souhaits de bienvenue de tout le voisinage.

Le jour de la fête de l'Immaculée Conception, un jeune diacre du séminaire de Montauban a reçu, parmi eux, l'habit de l'ordre.

Malgré l'extrême dénuement d'une communauté qui commence, ces Trappistes sont très-satisfaits de leur position. Ils ne sont sensibles qu'au défaut des choses nécessaires au culte divin.

---

BELGIQUE. — Il y a quelques jours, un Anglais, domicilié à Bruges, dégoûté, depuis long-temps, des conséquences du protestantisme, a embrassé la foi catholique.

---

ÉCOSSE. — On écrit à l'*Union Catholique :*

« Une assemblée de l'Eglise d'Ecosse vient d'avoir lieu : il s'agit d'un grand fait qui se prépare, la séparation de cette Eglise d'avec l'Etat, ce qui est la ruine même du protestantisme en Ecosse. Un Mémoire a été rédigé au nom des ministres « convoqués, » et ils formoient la grande majorité des ministres d'Ecosse. Ce Mémoire est adressé à sir Robert Peel. On y remarque la résolution bien arrêtée de rompre avec le pouvoir civil, si ce pouvoir ne laisse pas à l'Eglise d'Ecosse l'indépendance qu'elle réclame. Non-seulement en matière de dogme, mais en matière de discipline, les ministres écossais rejettent l'intervention de la magistrature. « Ils ne pourroient, disent-ils, rester en communion avec » une Eglise qui se soumettroit à cette » intervention, ni permettre à d'autres » d'y rester. »

» Les ministres d'Ecosse, réunis en assemblée générale, rappellent, dans la dernière partie de leur Mémoire, au gouvernement de la reine, les devoirs qu'ont à remplir les chefs des Etats envers CELUI par qui règnent les rois, et par qui les princes rendent la justice, dont ils doivent épouser la cause, et dont l'Eglise doit attendre l'exercice de *cette liberté qu'il lui a donnée lui-même*. L'assemblée des ministres d'Ecosse déclare apprécier toute l'importance de la question, maintenant soumise à la décision du parlement et du pays. Elle ajoute que son Eglise n'a fait qu'un traité avec la puissance civile ; par conséquent qu'elle peut le rompre, si cette puissance ne tient pas ses engagemens. Elle dit qu'il s'agit, pour le royaume d'Ecosse, si le pouvoir temporel engage la lutte, non-seulement de la destruction de l'Eglise nationale aujourd'hui existante en vertu de la loi, mais du renversement de l'autorité du Christ dans sa propre maison, *et du refus de reconnoître son Eglise comme une libre société spirituelle instituée par lui et gouvernée par ses seules lois*.

» Nous n'ajouterons rien à cette solennelle condamnation du protestantisme, qui a toujours soumis la religion aux pouvoirs humains, à ce point que l'Eglise d'Ecosse, qui proteste aujourd'hui contre cet attentat, déclare elle-même qu'elle a été établie par la loi des hommes. Tel est le changement des idées, qu'elle ne conçoit plus qu'*une Eglise, libre société spirituelle instituée par Dieu et gouvernée par ses lois*, et il n'y a au monde qu'une seule Eglise qu'on puisse ainsi définir, l'Eglise catholique ! »

SUISSE. — Le landamman Dorer, du canton d'Argovie, vient de se démettre de sa magistrature, en adressant au grand conseil un Mémoire qu'il va livrer à la presse. Il y énumère les nombreux méfaits dont le gouvernement s'est rendu coupable, tant envers le peuple qu'envers l'Eglise. Après cette énumération, il déclare ne vouloir plus appartenir à une réunion d'hommes qui, foulant aux pieds tout ce qui est vénérable et sacré, se sont jetés dans un système de *tyrannie* et de *paganisme*. Il regrette amèrement de les avoir jamais connus; il proteste contre toute relation présente ou future avec une faction qui, en jetant le masque, ne laisse plus voir en elle qu'une honteuse cupidité, qu'un fol égoïsme et une ignoble ambition. Le manifeste de ce magistrat produit, tant sur le peuple argovien que sur toute la confédération, une impression d'autant plus profonde, qu'il s'étoit originairement lui-même laissé séduire au programme du parti qui, en 1830, a opéré, à main armée, la révolution par laquelle il a été porté aux affaires. Combien d'autres désappointemens analogues contristent certaines consciences qui n'ont pas, comme M. Dorer, le courage d'en faire l'aveu!

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Depuis plus de quinze jours la question de savoir s'il seroit prononcé un discours de la couronne pour la prochaine ouverture des chambres, a été débattue, quittée, reprise, décidée tour à tour affirmativement et négativement on ne sait combien de fois. Pour le moment, c'est l'affirmative qui paroît l'emporter; mais ce n'est sûrement pas le dernier mot. Car les embarras et les objections subsistent à ce sujet comme le premier jour.

Si nous sommes bien informés, voici sur quoi on se fonde pour désirer qu'il n'y ait point de discours du trône: quelque soin qu'on mette à le rédiger et à ne pas toucher le point qui fait peur, on parviendra difficilement à empêcher que, dans l'adresse de la chambre des députés qui en sera nécessairement la suite, il ne se glisse un mot de félicitation pour remercier la couronne de n'avoir point ratifié le traité du droit de visite. Or, voilà précisément ce qu'on tient à éviter, pour ne point rouvrir l'arène, et pour laisser au gouvernement de M. Guizot le bénéfice des circonstances atténuantes qu'il a pu se ménager vis-à-vis de l'Angleterre. Ne seroit-il pas à craindre d'ailleurs qu'en touchant la corde du dernier traité, on ne fût amené à quelque autre manifestation relativement aux traités de 1831 et 1833? Si ce n'est pas là qu'on cherche le mot de ce qui se passe au sujet de l'opportunité ou de la non opportunité d'un discours de la couronne pour l'ouverture de la session de 1843, on risquera beaucoup de ne pas le trouver.

Un journal étend la question plus loin et la complique d'un nouvel embarras en disant que les discours du trône étant des œuvres qui émanent du ministère, on devroit bien renoncer à l'usage de les faire prononcer par le chef de l'Etat. Oui, mais il y a une bonne raison pour que cet usage se maintienne tel qu'il est, c'est qu'à l'ouverture de chaque session il y a presque toujours quelque coup monté pour renverser les ministres en place, et pour leur donner des successeurs de bon appétit qui sont là tout prêts à escalader le pouvoir. Par cette raison il ne faut rien moins que l'imposant caractère et la dignité de l'orateur qui porte la parole, pour retenir les manifestations qui ne manqueroient pas d'avoir lieu si c'étoit le ministère qui parlât lui-même. Rien ne répond que ses discours d'ouverture ne fussent pas alors cruellement sifflés, et que lui-même ne fût pas écrasé sur place par l'orage.

## PARIS, 23 DÉCEMBRE.

On lit dans le *Journal des Débats*:

« Le témoignage d'approbation que le gouvernement a donné à M. de Lesseps en le nommant officier de la Légion-d'Honneur, est l'objet de nouvelles attaques de la part du *Morning-Chronicle*. Ce journal accuse de nouveau, avec une extrême violence, la conduite de notre consul à Barcelone. Comme tous les raisonnemens du *Morning-Chronicle* ne reposent que sur des allégations complètement fausses, et auxquelles nous avons donné, d'après des renseignemens certains, la contradiction la plus formelle et la plus catégorique, nous croyons superflu de continuer une discussion qui n'a plus d'objet. »

— La place de trésorier des Invalides de la marine, à Cherbourg, chef-lieu d'arrondissement maritime, étant devenue vacante par le décès du titulaire, le ministre de la marine a nommé à cet emploi M. Olivier, ancien commis de 1re classe, qui a eu une jambe enlevée dans un combat, et qui étoit depuis plus de sept ans trésorier des Invalides au quartier de Quimper.

M. Noël, commis de marine de 1re classe à Brest, est nommé trésorier des Invalides à Quimper, en remplacement de M. Olivier.

— On assure que M. le ministre des finances vient de terminer un travail qu'il doit soumettre aux chambres, pour rendre obligatoire, dans les villes à octroi, la perception au poids du droit sur les bestiaux.

— Les chefs-lieux des départemens seront, à l'avenir, dit-on, le siége obligé des contrôleurs principaux des contributions directes.

— Des scènes de la nature la plus affligeante ont eu lieu les 3 et 6 juin, au sein du conseil municipal de Neuilly, près Paris.

Cette commune désiroit être éclairée par le gaz et s'étoit arrangée à cet effet avec la compagnie Foucard; le sous-préfet y avoit donné son adhésion. Le marché n'ayant pas été approuvé par M. le ministre de l'intérieur, M. Malepeyre, avocat et secrétaire du conseil municipal, accusa hautement M. Labie, maire de la commune, d'avoir fait des démarches auprès de l'autorité supérieure pour empêcher le vœu de la commune d'être accompli.

Les dénégations de M. le maire amenèrent de la part de M. Malepeyre un démenti.

De là double plainte, de M. Labie contre M. Malepeyre en outrages et injures, et de M. Malepeyre en injures et violences, qui auroient consisté à arracher de ses mains le procès-verbal où il vouloit consigner l'exposé des faits.

Le tribunal correctionnel, 6e chambre, après des débats dont la loi du 9 septembre nous interdit de rendre compte, a déclaré, mercredi dernier, M. Malepeyre coupable d'outrages envers le maire de Neuilly, M. Labie, et l'a condamné, attendu les circonstances atténuantes, à 100 fr. d'amende. Par le même jugement, le tribunal a décidé qu'il n'étoit pas justifié que MM. Labie et Ançelle eussent outragé M. Malepeyre.

— C'est Mme Aguado qui a acheté l'hôtel de la place Vendôme, dépendant de la succession de la baronne Feuchères. Ce lot a été adjugé au prix de 342,000 fr.

— D'après des nouvelles de Mostaganem, mentionnées par le *Moniteur algérien* du 15 décembre, l'armée expéditionnaire se trouvoit le 14 dans le bas Chéliff.

Profitant du temps magnifique qui le favorisoit depuis trois semaines, le général Bugeaud poursuivoit le cours de ses opérations contre les tribus insoumises.

— Par un arrêté de M. le ministre de la guerre, un commissariat civil (sous-préfecture) pareil à ceux d'Oran, Bone et Philippeville, a été institué à Constantine.

— On s'occupe maintenant à relever le navire le *Libéré*, incendié dernièrement dans le port d'Alger.

— La cour royale d'Alger vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité un Espagnol, coupable d'avoir assassiné un indigène.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Montély, l'assassin du garçon de la banque d'Orléans, avoit essayé de terminer sa vie par la privation de toute espèce de nourriture et de boisson. On a été obligé, pour le faire renoncer à son projet, de lui promettre de le déferrer. En effet, maintenant il est libre dans son cachot et il prend ses repas aux heures ordinaires. Cependant il est soumis à une surveillance plus rigoureuse que par le passé. Il est toujours impossible de lui arracher aucun aveu.

— L'affaire relative aux troubles de Bernay (Eure) est définitivement renvoyée devant le tribunal correctionnel de cette ville. Les débats commenceront jeudi 29 de ce mois. Les vingt-trois prévenus ont été réintégrés dimanche dans la prison de Bernay.

— Un vol remarquable, non à cause de son importance, mais par les circonstance qui l'ont précédé, a été commis au préjudice de M. le curé de Lunéville (Meurthe). Après s'être introduit dans la maison du pasteur, un individu guetta pendant plusieurs jours le moment propice à l'enlèvement d'une somme qui étoit dans le sécrétaire; mais, pour ne pas souffrir de sa captivité temporaire, il enlevoit de la cuisine ce que la domestique y déposoit après le repas de son maître. Puis, profitant de l'absence des habitans, il s'est emparé de 6 à 700 fr. et d'un sac contenant des médailles et monnoies anciennes; le sac a été retrouvé sur une des croisées de la maison. La servante s'est alors expliqué l'enlèvement des provisions qu'elle mettoit en réserve.

— Pendant plusieurs jours, les vents contraires et la crue des eaux ont empêché à Nantes tous les arrivages et favorisoient, au contraire, les départs. Il en est résulté qu'il ne restoit plus dans le port un seul navire chargé ou en chargement. Pareille chose ne s'étoit pas présentée depuis 25 ans.

— Des malfaiteurs se sont introduits pendant une des dernières nuits dans l'église de la commune de Saint-Clair (Isère), en fracturant une croisée peu élevée. Rien n'a été volé dans l'église, ni fracturé; il paroît qu'ils n'avoient d'autre but que d'incendier le bâtiment, car ils avoient réuni en masse toutes les chaises et les bancs mobiles, et avoient placé au-dessous de la paille, avec un bout de cierge allumé qui, heureusement, n'a pas eu le temps de communiquer le feu. Le fils du sacristain, ayant aperçu de la lumière dans l'église, et supposant que son père y travailloit, voulut l'aller aider, et trouva la porte fermée. Il s'empressa d'avertir, et la tentative ne put avoir de suite. Les incendiaires, ainsi prévenus, se hatèrent de fuir et sont restés inconnus. On a suivi l'empreinte de leurs pas dans deux directions différentes, mais sans aucun succès.

— La chambre de commerce de Marseille a adressé le 13 de ce mois, à M. le ministre du commerce un mémoire dont voici les conclusions :

« La chambre de commerce est d'avis qu'une association douanière de la France avec la Belgique ne peut tourner qu'au profit et à la grandeur des parties contractantes, et qu'elle sera particulièrement favorable à la France. Elle émet toutefois le vœu que l'union soit accompagnée de mesures transitoires et habilement ménagées; elle recommande spécialement à la sollicitude du gouvernement la fabrication des fers et des machines à vapeur. »

---

EXTÉRIEUR.

Le chef politique de Barcelone est remplacé par celui de Valence. On ne sait pas ce qu'il devient ensuite. Il s'est cependant montré digne d'être associé aux rigueurs d'Espartero.

— On vient d'ouvrir à Madrid une souscription en faveur des victimes de Barcelone. C'est M. Acosta, rédacteur du journal démocratique l'*Ouragan*, qui a donné l'impulsion de cette œuvre.

— Le général Zurbano a été envoyé à Girone avec deux bataillons, pour remettre les habitans de cette ville à la raison. On sait qu'ils avoient fait éclater



leurs sympathies pour les insurgés de Barcelone.

— Don Francisco Olivara, Catalan établi à Madrid, a été arrêté le 16 sans que personne devinât pourquoi. On n'a pas tardé à savoir qu'il avoit demandé un passeport pour la Catalogne, sans intention de s'en servir personnellement, mais pour le donner au colonel Prim, à qui on en refusoit un, et qui vouloit à tout prix aller se joindre aux insurgés de Barcelone.

— On attend Espartero à Madrid du 22 au 24. Les troupes dont il avoit dégarni la capitale pour l'expédition de Catalogne le suivront de près et iront reprendre leur service dans la garnison de Madrid.

— Une députation de l'ayuntamiento a été reçue au quartier-général d'Espartero. Elle venoit solliciter sa clémence. Il lui a répondu qu'il étoit venu protéger les innocens et punir les coupables.

— Le consul d'Espagne à Perpignan a été révoqué de ses fonctions pour avoir délivré un passeport contraire à ses instructions.

— Les Français et les étrangers résidant à Barcelone ont voté par acclamation une adresse à M. de Lesseps, consul de France, et à M. Gatier, commandant la station française, pour leur témoigner toute leur reconnoissance. On a décidé également que deux épées d'honneur seroient offertes, l'une au consul, et l'autre à M. le capitaine de corvette Gatier.

— Il vient de s'élever, à la chambre des représentans belges, au sujet de la composition des listes électorales, un débat qui a révélé une manœuvre nouvelle dans l'histoire du représentatif. Pour être investis du droit d'élire les députés, beaucoup d'individus ont versé au trésor des impôts qu'ils ne devoient pas.

— Suivant le *Globe*, on pense que les relevés officiels du revenu du gouvernement anglais, au 5 janvier 1843, montreront un déficit beaucoup plus considérable que le chiffre accusé par le relevé du trimestre précédent.

— Un grand nombre de négocians faisant le commerce d'importation du beurre et du fromage étrangers viennent d'adresser au gouvernement une pétition pour le prier de vouloir bien réduire les droits dont ces articles sont frappés, attendu qu'ils sont trop élevés pour que les classes pauvres puissent les acheter. Cette année la consommation a été plus foible que l'année dernière. Il a fallu exporter une grande quantité des provisions que l'on avoit faites en ce genre, faute d'avoir trouvé à les vendre. Les pétitionnaires demandent que les droits sur le fromage et le beurre étrangers soient réduits de moitié.

— Les dons reçus jusqu'à ce jour en faveur des incendiés de Hambourg s'élèvent à 8 millions 225,000 fr.

— S'il faut en croire une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, une nouvelle complication se présenteroit dans les affaires de la Servie. La Russie auroit demandé la réintégration du prince Michel, et la Porte en auroit appelé aux ambassadeurs des cinq puissances.

— Les journaux américains parlent de tentatives qui doivent être faites à la session actuelle du congrès des Etats-Unis, pour une modification du tarif. Le président Tyler auroit le dessein de proposer lui-même un projet de loi dans ce sens.

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 70.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3320 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 20 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 24 fr. 3/4.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e^,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3690.

MARDI 27 DÉCEMBRE 1842.

| PRIX DE L'ABONNEMENT | fr | c. |
|---|---|---|
| 1 an. | 36 | |
| 6 mois. | 19 | |
| 3 mois. | 10 | |
| 1 mois. | 3 | 50 |


*Biographie Universelle* (Supplément). — Tomes 70 et 71.

M. Michaud poursuit avec zèle la vaste publication historique à laquelle son nom restera honorablement attaché. En effet, quoique tous les articles de la *Biographie Universelle* n'aient pas le même mérite d'exécution, et qu'ils portent d'ailleurs l'empreinte d'opinions diverses, on ne peut nier l'utilité de ce répertoire immense, auquel ont concouru et travaillent encore les hommes les plus éminens de notre époque. Nous n'ouvrons jamais un volume nouveau de cette collection sans un vif sentiment de curiosité et d'intérêt; et jamais aussi notre attente n'est trompée. Nous réservons sans doute la part de la critique, mais nous pouvons faire large celle de l'éloge.

Il nous seroit facile de citer, à l'appui de ce jugement, un grand nombre d'articles du 70e volume.

Celui que M. Georges Duval a consacré à la princesse de *Lamballe* est d'autant plus remarquable, qu'il éclaircit un point d'histoire resté obscur; c'est-à-dire le fait de la lettre signée par Louis XVI, sous l'impression de l'horrible assassinat de la princesse, et portée par Billaud-Varennes au camp des Prussiens, dont elle concourut à arrêter la marche sur Paris.

L'article *Lanjuinais* est intéressant, mais incomplet. M. Beaulieu ne fait pas suffisamment ressortir le rôle que remplit cet homme, qui fut l'un des pères de la Constitution civile du clergé; et il ne caractérise ni avec assez d'exactitude, ni avec assez de force, les préjugés qui l'ont égaré. La mention des écrits systématiques de Lanjuinais, tels que l'*Histoire abrégée de l'Inquisition en France*, etc., n'est accompagnée d'aucune observation critique.

La notice sur *Laplace* est due à M. Parisot, qui a recueilli, comme une grande leçon, cette dernière parole du savant qu'on peut considérer, avec Lagrange, comme la plus forte tête calculatrice de notre âge: « Ce que nous savons est peu de chose; ce que nous ignorons est immense. »

M. Durozoir a écrit dans un excellent esprit l'article *Larévaillère-Lépaux*. Ce Directeur eut la prétention d'être l'apôtre d'une religion nouvelle; ce qui non-seulement couvrit son nom d'un ridicule indélébile, mais le porta à des actes d'un odieux fanatisme. Il créa la déplorable secte des théophilantropes, dont les chefs sans conviction n'avoient d'autre mobile qu'une haine furieuse contre la religion catholique. Chacun des adeptes étoit prêtre à son tour, et les officians, revêtus de longues robes blanches avec des ceintures tricolores, récitoient en chaire des hymnes et des cantiques philosophiques, en invoquant le Dieu de la nature. Comme les théophilantropes parloient de vertus, quelques esprits se déclarèrent pour eux; mais, lorsque de malins journalistes eurent fait connoître parmi ces prêtres improvisés des révolutionnaires souil-

lés de crimes, on se moqua d'eux ouvertement, et le surnom burlesque de *filous en troupes* leur fut donné. Laréveillère subit jusqu'aux plaisanteries de ses collègues du Directoire. « Fais-toi pendre, lui dit un jour Barras, c'est le seul moyen de faire des prosélytes; les religions ne réussissent que par des martyrs. » Le novateur ne poussa pas les choses si loin. L'inepte Directeur ne se croyoit rien moins que l'émule, le rival du chef de l'Eglise. Dans un Mémoire apologétique du culte bâtard qu'il prétendoit établir, on lisoit ces mots sur le catholicisme: « Imaginez sa *vengeance* et sa *rage* d'avoir été humilié et dissous. » Cette phrase niaisement atroce servit de texte à une lettre dans laquelle La Harpe rappeloit au régicide Laréveillère qu'un des principaux moyens des auteurs de la révolution avoit été d'accuser leurs victimes de *vengeance* et de *rage*. L'antipathie de ce fondateur d'une secte de théistes contre le catholicisme étoit une hydrophobie religieuse; et, parmi les causes de la journée du 18 fructidor, Montgaillard n'hésite pas à mettre « la furibonde animosité de ce grand pontife des théophilantropes contre les prêtres insermentés. » A la suite de la mort de Duphot, Laréveillère, entouré de ses théophilantropes, fit décider qu'on feroit la guerre au Pape: « Le temps étoit venu, disoit-il à ses collègues, de renverser cette *idole*. » Nous citerons ici une réflexion de M. Durozoir :

« De toutes les iniquités dont abonde l'histoire de nos troubles révolutionnaires, il en est peu qui soulèvent autant l'indignation et le dégoût que l'atrocité froide et systématique de Laréveillère envers un souverain octogénaire, dont la modération et la douceur avoient obtenu l'hommage même des communions dissidentes; et, quand on venoit à comparer au physique burlesque et disgracieux du Directeur-apôtre, véritable *Polichinelle*, comme on l'avoit surnommé, la douce majesté du pontife au milieu des pompeuses solennités de la religion romaine, combien on étoit frappé du contraste! »

La malignité publique s'amusa aux dépens des Directeurs détrônés, et la taille contrefaite de Laréveillère donna lieu à une caricature, où il étoit représenté entouré de sacs d'argent et porté sur un brancard par deux de ses ex-collègues. Sur son manteau, on avoit écrit : « Nous emportons le *magot*. » Cependant, il est juste de dire qu'entré pauvre au Directoire, il en sortit pauvre.

Le sculpteur David a épousé une des petites-filles de Laréveillère, et l'on croit que la figure, qui se trouve placée derrière Fénelon, sur le fronton du Panthéon, exécuté par ce statuaire, n'est autre que celle du fondateur des théophilantropes. C'est un trait qui ajoute à la profanation de la basilique, élevée sous l'invocation de la patronne de Paris. M. Durozoir a bien fait de le signaler, à la confusion et à l'éternelle honte des hommes qui ont prétendu chasser Dieu de son temple pour y installer le paganisme.

M. Durozoir a encore inséré dans ce volume un article intéressant sur *Laromiguière*.

La notice sur le cardinal *de Latil* est de M. Picot. Ce fut le dernier écrit que traça une main que la mort alloit glacer.

« L'opposition qui sapoit le trône en France, dit M. Picot, mit souvent en avant le nom du cardinal de Latil. On lui supposoit, dans les derniers temps de la restauration, une influence politique

qu'il n'avoit réellement pas. On le faisoit chef d'une *camarilla* à laquelle on attribuoit une direction secrète sur les affaires. La vérité est qu'il n'étoit plus depuis long-temps confesseur de Charles X : il s'étoit fait remplacer par l'abbé Jocard, à l'époque où il devint évêque de Chartres. Son crédit parut surtout diminuer quand Charles X arriva au trône, non que ce pieux prince eût moins d'estime et d'attachement pour lui; mais il croyoit devoir céder à des considérations politiques et aux exigences de ses ministres. Le cardinal cessa d'habiter les Tuileries et passa plus de temps dans son diocèse. Il y étoit à l'époque des ordonnances du 25 juillet 1830, et il arriva le 27 à Paris, dans le moment où la capitale étoit en proie à l'émeute. Il eut même de la peine à gagner l'hôtel qu'il habitoit au faubourg Saint-Germain. Il fut donc totalement étranger aux ordonnances, et cela est assez connu de toutes les personnes qui savoient ce qui se passoit alors à la cour. »

M. l'abbé Herblot, dans l'Oraison funèbre du prélat, a fait également remarquer qu'il fut aussi surpris que personne à l'apparition des ordonnances, que de fâcheuses préventions l'accusoient d'avoir conseillées, et dont il ne fut, dans le fait, que la victime.

Le cardinal suivit le roi dans l'exil; mais M. Picot ajoute qu'il étoit toujours sans influence, et que, dans les derniers temps surtout, c'étoit le duc de Blacas qui avoit toute la confiance de Charles X.

On sait qu'à la mort de l'évêque de Numidie, grand-vicaire de M. de Latil, le cardinal, s'étant déterminé à prendre un coadjuteur, fixa son choix sur M. Galard, évêque de Meaux, qui le précéda de deux mois dans la tombe.

L'article *Laubardemont* est empreint d'une exagération qui nous fait regretter que M. Michaud l'ait admis. L'auteur ne paroît pas être dans les conditions nécessaires pour bien apprécier les faits dont Laubardemont eut à s'enquérir.

Nous félicitons, au contraire, M. Michaud d'avoir reçu de M. le chevalier Artaud de Montor d'excellentes notices sur le duc de *Laval* et sur le P. *de Lavalette*. De tels articles font attacher un haut prix au volume qui les contient.

M. de Montmorency, duc de Laval, est peint avec une admirable fidélité. Elevé par son oncle, grand-aumônier de France et évêque de Metz, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique : mais il renonça à cette carrière pour suivre celle des armes. Parlant un jour des épreuves de l'émigration, qui l'avoit conduit en Italie, il disoit : « Pour aller rejoindre mon régiment à Civita-Vecchia, je dus sacrifier jusqu'à ma montre, dans une ville où des souvenirs d'enfance me rappeloient que j'étois destiné à recevoir la pourpre. » De retour à Paris dans des temps plus calmes, il rencontra au bois de Boulogne, le ministre Fouché, qui lia conversation avec lui.

« Le résultat de ces entretiens fut de la part du gouvernement une suite de condescendances utiles, et de la part du noble interlocuteur une succession non interrompue de déclarations nettes et accompagnées, autant que possible, d'une résistance de bon goût, de distinctions entre le pouvoir présent et celui du Directoire, d'hommages qui ne pouvoient être refusés à la *gloire* et au *génie*, expressions qui rendoient le refus moins amer. « Quelle situation diplomatique! disoit à Rome le duc de Laval à son biographe d'aujourd'hui, *toujours demander sans jamais rien donner, puis recevoir et ne pas donner davantage!* » Les conversations fini-

rent par devenir très-franches. « Je dois, M. de Montmorency, je dois, moi, parler pour le grand homme que je sers. — Oui, monsieur; mais moi, *j'ai des devoirs dans le sang*. »

Le duc de Laval ayant été nommé ambassadeur à Rome sous la Restauration : « N'est-il pas vrai, lui dit Pie VII, que, lorsque vous verrez le sacré collége rassemblé, vous vous souviendrez que vous étiez destiné à porter un jour ses insignes? Votre maison est un *séminaire de pourpre* (*seminario di porpore*. Nous ne sommes pas votre chef direct pour le chapeau; mais nous sommes bien votre ami, et nous n'oublions pas les services que votre frère Eugène, vous et le duc Mathieu, vous nous avez rendus à Paris dans nos malheurs. »

M. Artaud a transcrit, dans son excellent article, plusieurs opinions du duc de Laval, qui sont des instructions à suivre pour les temps de conclave. Nous nous bornerons à ces mots : « Citez une grave faute de la cour romaine dans les deux derniers siècles, une faute qui atteste sa tyrannie et son ambition; il n'y en a pas. Il y a eu une faute qui démontre sa foiblesse : Clément XIV en rend compte. » Après avoir donné des extraits de la correspondance diplomatique du duc de Laval, M. Artaud fait cette réflexion :

« Il est piquant de voir comment un ambassadeur, qui devoit être cardinal, juge avec discernement, comme s'il étoit entré décidément dans les rangs des cardinaux, ces hommes discrets, peu communicatifs, profondément réservés, et dont cependant le caractère général se trouve ici tel qu'auroit pu le définir le plus spirituel d'entre eux. »

Le duc de Laval étoit doué d'un esprit naturel très-remarquable, et disoit fréquemment des mots heureux.

« On se souvient encore à Rome de son ingénieuse plaisanterie, lorsqu'il alla faire la visite d'usage à Mgr Dandini, administrateur de l'Hôpital-du-Saint-Esprit, récemment élu cardinal. L'ambassadeur montoit, avec un grand cortége, l'escalier du palais de l'Hospice, qui étoit borde à droite et à gauche d'une foule d'hommes à figures pâles. — Qu'est-ce que cela? dit l'ambassadeur à la personne qui étoit plus près de lui. — Monsieur le duc, ce sont apparemment les malades de l'Hôpital. — Ah! oui, repartit le duc, et le directeur, à son avénement, leur aura donné une médecine pour gratification. »

Ambassadeur à Londres au moment de la conquête d'Alger, le duc de Laval, interrogé par lord Aberdeen, lui répondit : « J'ignore, milord, ce que vous pouvez espérer de la générosité de la France; mais, ce que je sais, c'est que vous n'en obtiendrez jamais rien par des menaces. » Ce fut la dernière et peut-être la plus noble parole de ce diplomate.

Nous ne nous séparerons pas du duc de Laval, sans transcrire une anecdote charmante que M. Artaud raconte avec toute la grâce d'une vive et spirituelle causerie.

« La duchesse de Laval étoit une femme d'un esprit très-distingué, instruite à fond dans l'histoire, de manières douces, et préférant la solitude aux embarras de la vie du monde. On raconte qu'un soir, à la chute du jour, à peu de distance d'un château appartenant à un de ses parens, un curé rencontra une personne vêtue simplement, et lui dit : « *La bonne*, j'aurois à parler à la duchesse de Laval qui est au château; tâchez, je vous en prie, que j'aie une audience demain matin; ne m'oubliez pas, *la bonne*. » La personne, si vivement interrogée, répondit : « Monsieur le curé, venez demain matin à neuf heures au château; demandez la duchesse de Laval, et dites que vous avez à lui parler; vous la verrez sur-le-champ. » Le curé

ne manqua pas de se présenter à l'heure indiquée. Deux ou trois valets l'annoncent dans divers appartemens, et il parvient à un salon où il trouve la *bonne de la veille*, assise à une table toute couverte d'ouvrages de femme. Le curé, charmé de la rencontre, s'écrie : « *La* » *bonne*, je vous remercie ; il paroît que » vous avez eu soin de faire prévenir » madame la duchesse ; quand la verrai-» je ? — Mon Dieu ! monsieur le curé, » répondit la personne assise, si vous » êtes pressé, vous pouvez me dire ce » que vous avez à dire à la duchesse, car » la duchesse et *la bonne* sont la même » personne. » Le curé désiroit des aumônes ; la duchesse lui donna toute sa bourse, mais elle ajouta : « J'ai toujours » peu d'argent à la fois, mais il ne me » manque jamais long-temps. » Depuis cette rencontre, le nom de *la bonne* est resté à la duchesse, d'autant plus que le nom de *Bonne* étoit un de ses noms de baptême, et jamais elle n'a voulu quitter, à la campagne, ce tablier modeste qui lui avoit fait donner ce nom de *la bonne*. »

L'article sur le P. *de Lavalette* ne fait pas moins d'honneur que le précédent à M. Artaud. Il présente l'histoire de ce religieux sous son jour véritable, d'après les pièces originales et les documens du procès, enfouis à Rome depuis 60 ans, et enfin découverts en 1831 par un savant Jésuite français. Du reste, ce n'est pas la première fois, comme semble le croire M. Artaud, que les faits sont ainsi rétablis (voyez *Histoire générale de l'Eglise*, t. x, pages 409-416), et, grâce à la communication que nous avions reçue des mêmes documens, nous avons été assez heureux pour devancer de plusieurs années l'illustre écrivain dans cette œuvre de réparation. Il nous pardonnera l'empressement que nous mettons à revendiquer ainsi la priorité. Nous nous hâtons d'ajouter que les développemens qu'il étoit impossible d'admettre dans le cadre d'une histoire générale se trouvent dans la biographie si intéressante du P. de Lavalette. M. Artaud a, d'ailleurs, puisé, dans son riche trésor d'anecdotes, des détails singulièrement remarquables sur la suppression de la Compagnie de Jésus. Il tient de M. de Médici, premier ministre à Naples, un fait qui eut lieu lorsque Charles IV, roi abdicataire d'Espagne, et Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, se réunirent pour la première fois à Naples, après une séparation de 60 ans.

« Charles III, leur père, partant pour aller occuper le trône d'Espagne, le 10 août 1759, avoit emmené Charles, qui devoit lui succéder, et laissé à Naples Ferdinand, comme roi des Deux-Siciles. En 1819, les deux frères, après les premiers embrassemens, et mille témoignages de la joie qu'ils avoient de se revoir, eurent une conversation intime sur la politique de l'Europe, en présence du chevalier de Médici. Ferdinand, vif, spirituel, interrogeoit son frère sur mille événemens qu'il ne trouvoit pas bien éclaircis ; tout à coup il s'interrompit : « A propos, Charles, pourquoi notre père a-t-il tant demandé la destruction des Jésuites ? Les lettres, les dépêches n'expliquent jamais bien de pareilles choses. — Ma foi, mon frère, répondit le roi Charles, on a toujours dit que c'étoit une grande affaire d'Etat, et qu'il s'agissoit de plusieurs conspirations. — Eh bien ! moi, reprit Ferdinand, je n'y ai jamais cru. Lors de l'émeute de 1765, notre père s'étoit mis trop en fureur contre les manteaux et les chapeaux des Espagnols. Mais on a impliqué à tort des Jésuites dans cette affaire. — Il y a encore, reprit Charles, la grande autorité presque royale exercée en Amérique par les Jésuites ; mais, en vérité, nos vice-rois n'en usurpoient pas une moins étendue, et un habile secrétaire d'Etat m'a dit souvent

qu'il regrettoit qu'on eût détruit la juxta-position des Jésuites dans les Indes. Les révolutions d'Amérique, vois-tu, sont un peu venues des vice-rois, que personne là-bas ne pouvoit, ne savoit contenir. — Je te le répète, quant à moi, répondit Ferdinand, en 1804 j'ai rappelé et soutenu les Jésuites en Sicile, et ils m'ont rendu de grands services. Ils élèvent bien la jeunesse. — Ah! oui, l'Espagne, je crois, a perdu pour la bonne direction de ses colléges. — Il y a plus, mon frère; notre père doit avoir été trompé, quand on lui conseilloit de tant s'attacher au Portugal, et de ne pas le contrarier. Je vais t'en dire plus que tu n'en sais peut-être. On se flattoit à Madrid de l'espoir d'une réunion avec le Portugal. Mais ce n'est pas tout: le Portugal aussi, quoique plus petit, ne pensoit-il pas, par des combinaisons mystérieuses et insensées, à se donner un jour Madrid? Chacun a mis là-dedans ses Jésuites, sous prétexte qu'ils écrivoient à Rome les iniquités de ces gouvernemens, ce qui n'étoit pas vrai. Crois-moi, à Lisbonne et à Madrid, il y avoit de frauduleux renards qui cherchoient réciproquement à se nuire. Quant à la France, elle vouloit arriver à Avignon par ses complaisances pour les deux cours de Madrid et de Lisbonne. — Tu m'affliges, mais tu m'éclaires, » répondit brusquement Charles IV. Là finit la conversation. »

C'est ainsi que l'histoire livre à la postérité les secrets d'une ténébreuse politique. M. Artaud, l'un des hommes de ce temps les mieux instruits des faits, et l'un des esprits les plus capables d'en assigner les causes, a rempli ses ouvrages de curieuses révélations.

(*La fin à un prochain numéro.*)

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. de Rémusat, qui a fait partie du ministère que présidoit M. Thiers, a publié un livre contre le christianisme :

« Dès son origine, dit-il, et dans tous les temps, le christianisme a outragé, (puisse-t-il ne pas trop cruellement l'expier!) il a outragé la raison humaine. »

Le *Semeur*, à propos de cette phrase, fait les réflexions suivantes:

« M. de Rémusat, dont on ne sauroit attendre une exégèse bien profonde, ne craint pas de justifier la sentence historique qu'il vient de prononcer en ajoutant: « Le christianisme naissant s'est appelé folie. » Il n'est pas donné à l'élégant écrivain de sentir l'ineffable ridicule d'une telle allusion, je ne dirai pas pour un chrétien, mais pour un rationaliste un peu profond, ou simplement pour une ame élevée.

» Il n'entre nullement dans nos principes d'exiger pour la religion les respects mensongers de ceux qu'elle n'a pas soumis. Pour eux, s'ils sont francs et courageux, le christianisme est une erreur à combattre, rien de plus. Nous voudrions que ce terrain fut universellement accepté dans la théorie et dans la pratique: la vérité morale y gagneroit. Mais si nous nous passons parfaitement pour notre foi (non pour lui-même) des hommages de M. de Rémusat, nous lui refusons le droit de s'apitoyer sur ses destinées, « Puisse-t-il ne pas trop cruellement l'expier! » Quel ton!

» Que signifient cette crainte et ce désir? Après tout, M. de Rémusat croit à la divinité du christianisme ou il n'y croit pas. S'il y croit, sa crainte est insensée. Quelles qu'aient été les fautes des chrétiens, ce n'est pas le christianisme qui les expiera. Que si M. de Rémusat ne croit pas, pourquoi redouteroit-il de voir le christianisme souffrir..... et périr? La pensée humaine qui l'a produit ne sauroit-elle pas le remplacer? L'éclectisme ne restera-t-il pas debout sur son tombeau? Quel rationalisme lâche, inconstant, que celui qui jetteroit une larme aux religions positives! Laissez le culte des ruines aux poètes, vous ne l'êtes pas! Débarrassez-en la place, il faut que la raison fasse son chemin. Saluez franchement toutes les délivrances. Si votre

pressentiment est indigne d'un chrétien, votre crainte est indigne d'un rationaliste. Mais c'est ironie apparemment? Eh bien! l'ironie est ici sans force et sans dignité. Jettez donc le masque et le poignard, tirez l'épée! Si le christianisme n'est pas divin, il ment, et vous ne devez pas, philosophes, pactiser avec le mensonge. Si le christianisme est faux, qu'il cesse de fatiguer la terre; il faut l'anéantir; il est absurde de vouloir lui faire sa part, absurde surtout de le regretter...

» M. de Rémusat se montre très-sceptique sur la création; il fait des difficultés sur l'idée de la création en général; il argue « de l'impossibilité » pour le Créateur à tirer des substances » nouvelles de lui-même sans qu'elles » soient lui-même. » Le dualisme espère ramener par-là l'idée de création à celle d'émanation, et celle-ci au pur spinosisme.

» Le ministre du 1er mars fait de l'éclectisme radouci. Il semble prendre un tempérament entre M. Cousin et M. Jouffroy. »

— La *Gazette de l'Instruction publique* ne nie pas que M. Cousin ait prononcé la phrase que lui attribue M. Pierre Leroux sur les 300 ans de durée probable du catholicisme. Mais elle fait observer que la conversation auroit été tenue *il y a déjà long-temps*, et que, si M. Cousin a pu encourir des reproches au début de sa carrière, ses derniers actes prouvent qu'il est pénétré de l'importance de la religion, et qu'il regarde aujourd'hui comme *maladroits* et comme *impuissans* les efforts qui s'élèveroient contr'elle.

Nous convenons que M. Cousin tend à se rapprocher depuis plusieurs années de la religion, et ce mouvement, plus ou moins prononcé, de retour semble attesté par les préfaces de ses ouvrages. Nous avons dit, d'ailleurs, que M. Cousin a envoyé ses écrits à Rome où ils sont soumis à l'examen de théologiens éminens, dont il n'a sans doute invoqué les lumières que pour s'éclairer et pour se conformer à leur avis. Si donc nous avons rapporté la phrase attribuée par M. Pierre Leroux à M. Cousin, nous l'avons fait, non dans un esprit d'hostilité systématique qui repousseroit ou décourageroit l'homme détrompé que sa conscience ramène aujourd'hui à la vérité, mais dans le but de fournir à M. Cousin l'occasion d'une rétractation nette et formelle.

Or, la Préface du travail sur les *Pensées de Pascal* qu'a publiée le *Journal des Débats* offre-t-elle ce caractère? Contient-elle bien un désaveu, et M. Cousin n'y prétend-il pas qu'il a toujours été dans le vrai, plutôt qu'il n'y convient que de l'erreur il revient maintenant à la vérité? Nous voudrions une explication franche, et non une apologie embarrassée du passé. A Dieu ne plaise que nous fassions le procès aux intentions de M. Cousin; mais il a publié des ouvrages, ces ouvrages ont égaré des intelligences, et ce n'est qu'en parlant de manière à ramener ceux qui se sont égarés à sa suite, qu'il pourra se réhabiliter.

La *Gazette de l'instruction publique* dira-t-elle encore que notre polémique est calomnieuse et acharnée? Nous allons plus loin qu'elle en faveur de M. Cousin, puisque nous rappelons que ce philosophe a envoyé à Rome ses écrits pour qu'ils y soient examinés. Nous allons plus loin encore, en disant que M. Pierre Leroux, qui s'est si nettement séparé du christianisme, n'a exhumé de ses souvenirs la fameuse phrase de M. Cousin, que parce qu'il ne voit pas sans un déplaisir extrême ce dernier abandonner à demi les autels de la philosophie pour se tourner vers ceux de la religion chrétienne. Nous allons plus loin qu'elle enfin, en manifestant la pensée que M. Cousin ne finira pas comme M. Jouffroy.

Mais la considération d'une réconciliation possible, probable même, de ce philosophe avec la religion ne doit pas nous empêcher de nous emparer de ses anciennes paroles comme de ses anciens écrits, afin de mieux montrer à nos lecteurs combien est profond l'abîme où l'éclectisme entraîne les intelligences. Que, *ramené par l'âge et l'étude*, comme dit la *Gazette de l'instruction publique*, M. Cousin sorte de cet abîme où tant d'autres sont restés, à la bonne heure, et nous nous en réjouirons : mais, en présence du changement que peuvent avoir subi les idées du maître, notre devoir est de ne rien négliger pour dissiper les illusions de ses disciples.

— Le *Moniteur* publie un discours prononcé par le préfet de la Seine, le 24 décembre, dans la séance des notables commerçans, réunis au palais de la Bourse pour l'élection des nouveaux membres de la chambre du commerce. Ce magistrat y a présenté le tableau de son administration. Voici un passage qui doit fixer l'attention :

« Nos édifices religieux continuent à être l'objet d'une grande sollicitude. Le gouvernement préside à la restauration de la Sainte-Chapelle, et celle de Notre-Dame sera entreprise sous peu de temps. La Madeleine est ouverte, comme l'ont été depuis quelques années Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Denis-du-Saint-Sacrement. La ville fait achever l'église de Saint-Vincent-de-Paul, et bientôt commencera la construction de la nouvelle église Belle-Chasse, votée il y a trois ans. Presque toutes nos églises s'embellissent des travaux de nos meilleurs artistes; plusieurs chapelles sont en cours d'exécution ou terminées à Saint-Philippe-du-Roule, à Sainte-Marguerite, aux Blancs-Manteaux, à Saint-Séverin, à Saint-Nicolas, à Saint-Merry, à Saint-Sulpice. Deux temples viennent d'être accordés aux églises réformées, l'un rue Chauchat, *l'autre à Panthemont*. La ville a dû contribuer également à la construction d'un nouvel édifice pour le culte israélite, l'administration et le conseil municipal étant pénétrés des devoirs qu'ils ont à remplir à l'égard des besoins religieux de tous les citoyens. »

Ainsi l'église de Panthemont est définitivement livrée aux protestans, au mépris de sa consécration et des raisons de convenance locale qui devoient déterminer à la rendre à sa destination première. Ce fait parle trop haut, pour que nous ne nous abstenions pas de toute réflexion.

— Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, s'est rendu en France, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur l'état de ses séminaires, dont la prospérité importe au développement de la civilisation dans ce département isolé. Nous espérons que le prélat, à qui son zèle a fait entreprendre ce voyage, aura la consolation de gagner, auprès de M. le ministre de l'Intérieur, la cause de son Petit séminaire.

— MM. les archevêques et évêques présens à Paris et M. l'Internonce apostolique ont assisté, le jour de Noel, dans la métropole, à la grand'messe exécutée en plain-chant. M. l'Archevêque a officié pontificalement. Les fidèles remplissoient, non-seulement les nefs, mais les galeries supérieures. On remarquoit la même affluence dans toutes les églises.

— Vendredi prochain, 30 décembre, un service pour M. l'abbé Liautard sera célébré au collége Stanislas.

Ce service sera distinct de celui auquel assisteront les élèves : toute l'enceinte de la chapelle sera réservée aux personnes invitées.

Tous les amis, les parens, et les anciens élèves de M. Liautard sont invités à venir lui rendre ce dernier devoir dans la maison dont la fondation a été l'œuvre de sa vie.

*Diocèse de Grenoble.* — M. l'abbé Mollard, le dernier augustin de France, vient de mourir à Crémieux, à l'âge de 83 ans.

*Diocèse de Marseille.* — Le dimanche 18 décembre, M. l'évêque a reçu l'abjuration de trois protestantes. Ce sont trois personnes parfaitement étrangères l'une à l'autre, et qu'on avoit réunies à dessein pour la même cérémonie. Leur instruction et leur conversion ont eu lieu séparément. C'est dans la chapelle de l'évêché qu'elles ont fait leur abjuration. Elles étoient présentées par des personnes infiniment recommandables de la ville et qui formoient une assistance assez nombreuse pour remplir entièrement la chapelle. Les nouvelles converties ont été baptisées sous condition par le prélat, qui leur a fait faire en même temps leur première communion et les a confirmées. Il leur a adressé à diverses reprises une allocution qui paroissoit les toucher vivement et qui a produit aussi beaucoup d'impression sur le reste de l'auditoire.

Il n'est pas rare que de semblables cérémonies appellent un auditoire choisi dans la chapelle de l'évêché de Marseille. Il n'y a pas très longtemps le prélat y a reçu l'abjuration de deux jeunes dames qui appartiennent à des familles distinguées de la ville. Madame P.... et madame M.... ont successivement donné, par la fermeté qu'elles ont mise à vouloir entrer dans le sein de l'Eglise, de vifs déplaisirs aux zélées de la prétendue réforme qui s'agitent assez à Marseille, et qui ont vu s'évanouir les espérances qu'elles avoient fondées sur l'une surtout de ces deux dames converties. Mais le mécompte ou la peine ont été bien plus sentis encore, lorsque la nièce même du président du consistoire protestant de Marseille a triomphé de toutes les considérations de famille pour embrasser elle aussi la religion catholique, après avoir vu le faux de l'hérésie et avoir réduit un de ses ministres à ne pouvoir le défendre. Elle ne s'est pas bornée à se ranger du côté de la vraie foi ; mais elle a voulu se faire religieuse, et elle édifie aujourd'hui par ses vertus la maison de la Visitation dans laquelle elle fait son noviciat.

On peut dire que les conversions des protestans sont assez multipliées à Marseille, vu le petit nombre d'habitans non catholiques. Tous les mois, et souvent plusieurs fois dans le mois, le prélat reçoit ces sortes de consolations auxquelles s'associent toujours bien des fidèles, qui sont plus ou moins en rapport avec ceux que la grâce introduit dans la véritable Eglise. Ce sont des triomphes pour la foi qui l'emporte sur l'erreur, et pour la charité qui est si heureuse de voir une ame entrer dans la voie du salut.

*Diocèse de Rennes.* — Depuis longtemps, dit un correspondant de l'*Union catholique*, les prêtres de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, plus généralement connus sous le nom de *prêtres de Picpus*, société dont les missionnaires sont répandus dans les archipels de Gambier, de Tahiti, de Sandwich et des Marquises, sentoient le besoin d'un moyen de transport qui les mît à même de visiter les divers peuples confiés à leur zèle, et de leur porter les secours spirituels et temporels qu'ils savoient leur être nécessaires. L'œuvre de la Propagation de la Foi accéda aux demandes qui lui furent présentées par Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis et vicaire apostolique de l'Océanie Orientale, et ce prélat pria MM. du Hauseilly, armateurs de Saint-Malo, de surveiller la construction du navire qui devoit le ramener au milieu de ses chers néophytes.

Il y a quelque temps, l'armement du vaiseau touchoit à sa fin. Sept missionnaires, sept catéchistes et dix religieuses qu'il devoit recevoir se trouvoient depuis quelques semaines réunis à Saint-Servan. Les missionnaires et les catéchistes attendoient le moment du départ chez l'aumônier des dames des Sacrés-Cœurs, qui possèdent dans cette ville un vaste établissement. Les dix religieuses qui devoient partir par le brick étoient descendues chez ces dames. Sept d'entr'elles se rendent dans l'archipel des Sandwich pour s'y adonner à l'instruction de la jeunesse; les trois autres doivent rester au Chili, où se trouvent déjà deux établissemens dirigés par des religieuses de cette même congrégation.

La fête de l'Immaculée Conception parut d'un heureux augure pour la bénédiction d'un navire destiné à porter dans l'Océanie des missionnaires, des catéchistes et des religieuses consacrés au Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Le digne curé de Saint-Malo voulut donner à cette cérémonie une solennité toute particulière : il invita Mgr de Nilopolis à chanter la messe et voulut qu'il fût assisté par les missionnaires qui alloient l'accompagner ; il invita également Mgr de Calcédoine, qui devoit faire la bénédiction du navire, à adresser, après l'Evangile, quelques paroles d'édification à l'assistance nombreuse qui se trouvoit réunie dans le lieu saint. Le prélat recommanda avec attendrissement aux prières des fidèles et le vicaire apostolique et tous ceux qui devoient s'embarquer avec lui.

A l'issue de la grand'messe, M. l'archevêque de Calcédoine et M. l'évêque de Nilopolis, précédés d'un nombreux clergé, se rendirent processionnellement au navire qui avoit été pavoisé dès le matin. Les vaisseaux du port avoient également arboré leurs pavillons. Les quais et les remparts étoient couverts d'une foule nombreuse. Le brick qui alloit être béni portoit en tête du grand mât une longue flamme aux chiffres de *Marie* et de *Joseph;* on distinguoit parmi les pavillons celui des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, et celui qui, par les clefs et la tiare pontificale, rappeloit la nacelle de Pierre.

La bénédiction terminée, l'*Ave maris stella* fut entonné, et on revint processionnellement à l'ancienne cathédrale de Saint-Malo, où la bénédiction pontificale, donnée par M. l'archevêque de Calcédoine, termina cette intéressante cérémonie.

Le brick le *Marie-Joseph* se mit en rade le jour de la translation de Notre-Dame-de-Lorette, et leva l'ancre le 15 de ce mois. Tous ceux qui étoient à son bord, à l'exception de l'équipage, appartenoient à la congrégation de Picpus.

---

ANGLETERRE. — Mgr Wiseman, en revenant de Rome, a été chargé de remettre à M. Hardman, l'un des catholiques les plus riches et les plus zélés de Birmingham, un superbe crucifix, comme témoignage de la reconnoissance du Saint-Père pour les œuvres charitables qui ont placé si haut le nom de cet homme de bien dans l'estime des catholiques anglais. Ce présent étoit accompagné d'une pièce ainsi conçue :

« Le soussigné, secrétaire de la S. C. de la Propagande, ayant eu occasion, dans une audience qui lui a été donnée, le 28 août dernier, d'exposer à S. S. Grégoire XVI les nombreuses et généreuses donations par lesquelles M. J. Hardman a enrichi l'Eglise catholique dans le district central de l'Angleterre, notre Saint-Père lui a gracieusement accordé, à lui, à ses parens et alliés, jusqu'au troisième et quatrième degré inclusivement, une indulgence plénière à l'heure de la mort, qui sera gagnée en invoquant dévotement le très-saint nom de Jésus, d'une ma-

nière mentale, s'il n'est pas possible de l'invoquer oralement.

» Il est, en outre, accordé à M. Hardman une indulgence plénière chaque fois qu'il recevra pieusement et dévotement les sacremens de la pénitence et de l'Eucharistie.

» Sa Sainteté a, en outre, ordonné que le document qui confère à M. Hardman ce privilége soit envoyé en Angleterre comme un témoignage public de la bienveillante gratitude du Saint-Siége pour une personne d'un mérite aussi distingué.

» Donné à Rome, à l'office de la sacrée congrégation de la Propagande.

» J., archevêque d'Edesse. »

La faveur dont M. Hardman vient d'être l'objet est en ce moment le sujet des commentaires de toute la presse anglicane.

---

SUISSE. — Pendant le mois de janvier dernier, les Jésuites ont donné une mission à Sursée. Les radicaux leur ont attribué des sermons, qu'ils ont répandus dans toute la Suisse allemande, et qu'ils viennent de traduire pour les répandre aussi dans la Suisse française. L'évêque de Bâle a averti tous les doyens de son diocèse d'avoir l'œil ouvert sur cette publication apocryphe.

---

AMÉRIQUE. — Mgr Fleming a profité de la belle saison pour faire, dans l'île de Terre-Neuve, une excursion qui n'avoit pas encore été tentée. Le gouvernement l'a prié d'écrire le rapport de son voyage, et le prélat s'est rendu à cette invitation. Il paroît que la fertilité de l'intérieur de l'île surpasse tout ce qu'on en attendoit. La relation de digne évêque promet à la géographie plusieurs faits intéressans. Le couvent des Sœurs de la Miséricorde que l'on construisoit à Saint-John est achevé, et quatre chapelles seront prochainement bâties, l'une à Pouchove, deux dans la baie de Sainte-Marie, et la troisième à Killegrews.

---

SYRIE. — Le patriarche de Jérusalem a fait traduire en langue arabe un travail de M. Ternaux-Compans, inséré dans les *Annales des Voyages*, à propos de l'établissement d'un évêché protestant à Jérusalem. Cette traduction a été répandue par les ordres du patriarche dans toutes les chrétientés du Levant.

---

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Depuis quelques jours il y a redoublement de rabâchage dans les journaux de juillet pour reprocher à la restauration de s'être fait ramener par les étrangers, *dans les bagages des cosaques*, comme ils disent. Douze années ne leur ont pas suffi pour tourner et retourner ce vieux thême sous toutes ses faces; et malgré le ridicule qu'il leur a valu, ils y reviennent toujours comme si de rien n'étoit.

Au reste, cela vient peut-être d'un sentiment d'honnêteté qui leur fait honneur. A leur place, si vous aviez fait une révolution aussi en pure perte, aussi triste dans ses résultats que la leur; si vous n'en aviez tiré comme eux pour produit net que des budgets d'un milliard et demi, qu'un régime d'agitation, de licence et d'anarchie, qui ne se soutiendroit qu'à force de procès politiques, d'intimidation et de bastilles, vous seriez bien aise aussi de trouver quelque raison pour vous justifier d'une pareille sottise. Sait-on si vous n'iriez pas également chercher les étrangers et les cosaques, Pitt et Cobourg, pour vous servir d'excuse et faire passer le mauvais marché que vous auriez fait? Eh bien, c'est évidemment une raison comme celle-là qui met les auteurs de la révolution de juillet en campagne pour chercher quelque chose qui puisse couvrir leur péché. Les bagages et les charriots de la sainte-alliance sont une invention bien ridicule, sans doute; mais que voulez-vous! ils n'ont pas le choix; et pour se tirer d'affaire, il les leur faut absolument.

Croyez bien, au surplus, que le fond même de la question ne nous embarrasseroit guère, quand il seroit vrai que les droits de la restauration eussent été soutenus et rétablis par les étrangers. Ce n'est pas, en effet, une chose nouvelle que celle-là. Sans remonter jusqu'au temps où les révolutionnaires de France appeloient auprès d'eux les Anglais et les Espagnols, ces exemples du recours aux étrangers ne manquent pas à notre histoire contemporaine. Vous ne reprochez pas à la république des Etats-Unis d'Amérique d'avoir été fondée par des étrangers. Vous ne reprochez pas à la reine de Portugal de s'être fait installer par des étrangers. Vous ne reprochez pas à Marie-Christine d'avoir fait soutenir son usurpation par des étrangers. Vous ne reprochez pas au roi des Belges d'avoir appelé deux fois les étrangers à le sauver. Est-ce que la cause et les droits des Bourbons ne valoient pas bien ceux que nous venons de citer? Est-ce que, dans les naufrages publics comme dans les naufrages particuliers, il est défendu de se laisser secourir par les étrangers? Sur les routes, au coin des bois, contre les agresseurs injustes, contre les incendiaires, contre toutes les violences faites aux personnes et aux propriétés, est-ce que l'assistance dont on a besoin n'est pas aussi bonne et aussi légitime de la part des étrangers que de toute autre main?

Dans toutes ces questions, il n'est qu'un point qui mérite d'être examiné; c'est de savoir si les secours que l'on reçoit des étrangers sont réclamés et accordés à bon droit. Il est clair que si l'on cherche à se faire assister pour une mauvaise fin, sans titre légitime, cela peut prêter à la déclamation, et justifier celle des journaux de juillet contre la restauration. Mais s'il en est autrement, comment se fait-il qu'ils choisissent les Bourbons plutôt que Marie-Christine, plutôt que dona Maria, plutôt que le roi des Belges, pour leur sujet de querelle en matière d'interventions étrangères?

---

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, le rapport suivant adressé au chef de l'Etat par M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, ministre de la guerre:

« Sire, il importe à l'éclat du trône de Votre Majesté et à l'autorité de nos institutions, que les hommes qui ont rendu au roi et au pays d'éminens services, demeurent liés par leur position comme par leur devoir, à Votre Majesté, et qu'elle puisse, dans les occasions où elle le jugera convenable, les appeler auprès d'elle, et s'entourer de leurs lumières.

» C'est là le but que, dans tous les Etats bien ordonnés, on s'est efforcé d'atteindre par la formation d'un *conseil privé* qui, sans prendre aucune part à l'administration des affaires publiques, ni à l'action et à la responsabilité du gouvernement du roi, ralliât autour de la couronne, quand il lui conviendroit de les appeler, des noms honorés et des talens éprouvés.

» Rien ne convient mieux, d'ailleurs, à l'intérêt comme à la dignité de l'Etat, que d'assurer aux hommes qui l'ont bien servi, dans ses plus importantes affaires, une position qui réponde au rang qu'ils ont occupé, et où le roi peut les rappeler. L'oubli des services sied mal à une grande nation et à un gouvernement sage; et ils s'honorent eux-mêmes en honorant, avec impartialité, le mérite et le dévoûment de leurs serviteurs.

» La cruelle épreuve, naguère imposée au roi et à la France, a rappelé, sur ces graves considérations, la sollicitude des ministres de Votre Majesté. La mesure que j'ai l'honneur de lui proposer leur paroît une conséquence naturelle et utile de la loi sur la régence. Si le roi daigne l'approuver, je lui demanderai l'autorisation de présenter aux chambres, dans le cours de cette session, les mesures financières nécessaires pour en assurer l'exécution.

» Paris, le 23 décembre 1842. »

Ce rapport est suivi d'une ordonnance

datée du même jour et conçue en ces termes :

« Art. 1er. Ceux qui auront rendu à l'Etat, dans les hautes fonctions publiques, civiles ou militaires, des services éminens, pourront recevoir de nous le titre et le rang de ministre d'Etat.

» 2. Nul ne peut être nommé ministre d'Etat s'il n'est ou n'a été ministre secrétaire d'Etat, chancelier de France, président de la chambre des pairs, président de la chambre des députés, maréchal de France, amiral, ambassadeur, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, premier président de la cour de cassation, procureur-général près la cour de cassation, premier président de la cour des comptes, procureur-général près la cour des comptes, vice-président du conseil d'Etat, gouverneur des Invalides, gouverneur-général ou commandant en chef d'une armée, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, premier président de la cour royale de Paris, procureur-général près la cour royale de Paris.

» 3. Lorsque nous jugerons convenable de réunir auprès de notre personne un conseil privé, il sera formé :

» 1° Des princes de notre famille ayant atteint l'âge de la majorité;

» 2° Des ministres secrétaires d'Etat en exercice;

» 3° De ceux des ministres d'Etat que nous y aurons appelés par une convocation spéciale;

» 4° Notre président du conseil des ministres et notre garde-des-sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*. »

— Les journaux de l'opposition du centre gauche approuvent la création d'un *conseil privé*, mais ils prétendent que le ministère ne devoit pas agir par ordonnance, et qu'il eût été plus constitutionnel de présenter aux chambres une loi à ce sujet.

— On assure que la première promotion de ministres d'Etat sera de quatorze personnes.

— La question des complimens du jour de l'an a occupé pendant plusieurs jours le conseil des ministres. Il s'agissoit de décider si les chambres, qui ne doivent se réunir que le 9 janvier, seroient représentées officiellement par leurs présidens et leurs bureaux. On annonce que le ministère s'est déclaré pour l'affirmative. Cependant, comme les chambres ne doivent faire aucun acte collectif dans l'intervalle des sessions, comme les grandes députations ne peuvent être nommées, ce n'est qu'individuellement et en qualité de pairs et de députés, que les présidens et les membres des bureaux se rendront à la réception du 1er janvier.

— La *Revue de Paris* annonce que l'amiral Duperré a le projet bien arrêté de quitter le ministère de la marine.

— M. Alphonse Barrère, ancien consul à Fernambouc, vient d'être nommé consul à Santo-Domingo.

— Une ordonnance du 20 décembre a dressé et déterminé, comme seul authentique, à partir du 1er janvier 1843, le tableau des communes dont la population agglomérée est de 1,500 habitans et au-dessus.

— Le montant total des cautionnemens versés au trésor est de 225,770,585 fr. 34 cent., appartenant à 194,325 titulaires, savoir : 749 agens de change, 4,931 avoués, 228 caissiers et payeurs, 91 commissaires-priseurs, 789 agens de douanes, 2,789 agens de contributions indirectes, 4,443 agens de l'enregistrement, 10 gardes du commerce, 835 greffiers des tribunaux, 3,896 greffiers de justice de paix, 12,290 huissiers, 15,850 notaires, 16,779 percepteurs, 1,990 agens de poste, 13,248 receveurs communaux, 146 receveurs-généraux, 400 receveurs particuliers, 11 secrétaires des écoles de droit, 32 divers, 23,381 débitans de tabac, 303 agens d'octroi, plus les agens spéciaux des tabacs.

— Un nouveau crédit complémentaire montant à 259,510 fr. 23 c., est ouvert au ministère des finances par une ordonnance du 6 de ce mois, insérée au *Bulletin des Lois*. Il est principalement ap-

plicable aux intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor pour les canaux.

— L'administration des douanes publie dans le *Moniteur* l'état des principales marchandises importées en France pendant les onze premiers mois de 1842, avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existoient dans les entrepôts à la fin du mois de novembre. Les droits ont produit 90 millions de fr.

— M. le contre-amiral du Val d'Ailly, gouverneur de la Martinique, a ouvert la session du conseil colonial le 7 novembre dernier.

— M. Ampère a été élu vendredi membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. de Gérando.

— Samedi, M. T. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. A. Delaborde, décédé.

— La mort vient d'enlever M. le vicomte de Morel-Vindé, ancien conseiller au parlement de Paris, pair de France et membre de l'Académie des sciences. Il est décédé à Paris dans sa 84e année. Pendant sa longue carrière, il a repandu de nombreux bienfaits, et tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier son bon et noble caractère. Il a expiré au milieu de ses enfans, après avoir reçu les consolations de la religion, qu'il avoit réclamées lui-même avant la fatale crise qui l'a enlevé à sa famille et à ses amis. La simplicité de ses mœurs lui faisant redouter l'éclat que sa position auroit donné à ses funérailles, il a demandé à être conduit à l'église du village qu'il habitoit, de la Celle-Saint-Cloud, sans vouloir même que sa mort fût annoncée à ses amis.

— Le tribunal correctionnel, 7e chambre, vient de condamner par défaut, à deux mois de prison, pour port illégal d'un costume, un jeune homme nommé Linselle, qui, bien que n'ayant pas pris ses grades dans la Faculté de droit, et n'ayant pas prêté serment devant la cour royale, s'étoit présenté en robe d'avocat devant la première chambre du tribunal civil pour y plaider une cause.

— Les nouvelles de l'expédition d'Afrique vont jusqu'au 6 de ce mois. Les trois colonnes de la division d'Alger, qui avoient agi séparément, ont fait leur jonction, le 2, sur l'Oued Kechal, au pied de l'Ouamserris.

« La veille, dit la correspondance, l'arrière-garde de la colonne droite avoit été engagée pendant quelques heures avec 3 ou 400 Kabyles de la tribu des Beni-Ourach. Cet engagement étoit, du reste, de peu d'importance; deux hommes seulement ont été légèrement blessés.

» Aucune soumission n'a été reçue par la colonne du centre sous les ordres du colonel Korté. Le général Changarnier a reçu celle de toutes les tribus que sa colonne a traversées (colonne de gauche); il les a toutes imposées en orge et en blé. Cet officier-général a pu même fournir 200 sacs d'orge à la colonne de droite, commandée par le lieutenant-général-gouverneur.

» Une petite razzia, exécutée par une partie des troupes du général Changarnier, pendant la nuit du 2, a produit près de deux mille têtes de bétail.

» Les colonnes se sont divisées de nouveau le 3, et se sont donné rendez-vous pour le 9 ou le 10 sur l'Oued-Rio, dans la tribu des Beni-Ourach. »

Le général Bugeaud vouloit se rendre ensuite à la Mina, où l'expédition devoit se ravitailler au moyen des ressources accumulées à Mostaganem.

---

### NOUVELLES DES PROVINCES.

Claude Charlet a comparu, le 20 décembre, devant la cour d'assises de Saône-et-Loire, accusé d'avoir tué son père pendant qu'il dormoit. Il a cherché à atténuer son crime en disant qu'une rixe assez vive avoit eu lieu entre eux quelque temps auparavant. Reconnu coupable, mais avec des *circonstances atténuantes*, le parricide a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— L'affaire Marcellange se poursuit devant les assises du Rhône. Vendredi et samedi, Me Bac, avocat de la famille Marcellange, et le procureur-général ont porté tour à tour la parole. Il ne restoit plus à entendre que la plaidoirie du défenseur de Besson, et les répliques. On connoîtra demain à Paris le résultat de cette affaire.

— Le comité vinicole de Sauterne (Gironde) vient de déclarer que cette commune étoit dans l'impossibilité la plus radicale de payer l'impôt autrement qu'en nature, et qu'il protestoit contre toute les saisies qui pourroient être faites.

— Le *Courrier de la Sarthe* annonce que le 20 de ce mois neuf personnes ont été empoisonnées au Mans par une soupe dans laquelle on a trouvé une grande quantité d'arsenic. Les malades, grâce aux soins empressés qui leur ont été donnés, sont hors de danger. La justice informe.

---

## EXTÉRIEUR.

Une dépêche télégraphique de Perpignan porte ce qui suit : « Le général Seoane, nouveau capitaine-général de la Catalogne, est arrivé à Barcelone le 20. Le général Van-Halen, son prédécesseur, s'apprêtoit à partir, le 22, avec le régent. Un délai de huit jours avoit été accordé pour le paiement de la contribution. Les consuls étrangers, y compris celui d'Angleterre, ont offert un banquet au consul de France, au commandant et à l'état-major de la station française.

On apprend ultérieurement qu'Espartero est parti le 22 pour retourner à Madrid par Valence. Mais il ne paroît pas que Van Halen l'ait accompagné. Ce dernier étoit encore à Barcelone.

— Un ordre du jour adressé à l'armée de Catalogne signale dix-neuf noms de généraux et officiers mis hors la loi. La peine de mort est prononcée contre tout individu qui connoîtroit l'asile d'un de ces proscrits et ne le dénonceroit pas à l'autorité.

— On s'attend à voir des bandes se former par la misère et le désespoir. Il en a déjà paru une dans les environs de Cordoue. Il est facile de se figurer, ce que peuvent faire 19 généraux et officiers mis hors la loi, là où tant de causes d'agitation et de vengeance se réunissent pour soulever les mécontentemens.

— Girone, Figuières, Olot, Valence et d'autres places fortes, vont être désarmées comme Barcelone.

— On évalue à 30,000 le nombre des fusils qui se trouvoient entre les mains des habitans de Barcelone : plus de la moitié demeure cachée. Le désarmement, malgré toute la rigueur qu'on y a mis et la peine de mort prononcée contre les détenteurs d'armes, n'a pas fait rentrer plus de 13 à 14 mille fusils dans les arsenaux. On aura bien de la peine aussi à réaliser la contribution de 3 millions de francs dont on a frappé Barcelone. La plupart des riches de la ville ont disparu avec leurs effets les plus précieux. Une grande force d'inertie s'oppose à l'exécution de cette mesure.

—C'est un bruit populaire à Barcelone qu'un grand nombre d'exécutions ont eu lieu dans la citadelle, sans qu'il en ait été donné connoissance par la publicité.

— Il paroît qu'un froid accueil est réservé au régent pour son retour à Madrid. La municipalité a décidé qu'aucune démonstration publique n'auroit lieu à cette occasion. Chaque nuit on affiche contre lui dans la capitale des placards dont le but est de le décrier et de rendre son despotisme odieux.

— Mgr le duc de Bordeaux, qui s'étoit rendu de Dresde à Leipsick, est retourné le 16 décembre dans la capitale de la Saxe, qu'il devoit quitter prochainement pour aller rejoindre sa famille à Goritz.

« Il a été accueilli parmi nous, dit la *Gazette de Leipsick*, d'une manière aussi distinguée qu'il l'avoit été à Dresde. Le corps des officiers de la garnison avoit reçu l'ordre de lui faire une visite. Pendant son séjour, le prince a eu constamment devant la porte de son hôtel une

garde d'honneur. Le directeur du cercle l'a accompagné dans ses promenades. Le prince a visité le champ de bataille de Leipsick. Le lieutenant-général comte Foissac, qui, dans cette bataille, commandoit trois régimens, en a indiqué au prince les points les plus remarquables.»

— Le 22 décembre, à six heures du matin, un vaste incendie a éclaté de nouveau à Liverpool, dans des magasins de goudron et de résine. Au départ du courrier, le feu faisoit des progrès effrayans; on étoit loin de pouvoir s'en rendre maître, et le vent continuoit de souffler et d'activer les flammes, qui menaçoient un quartier immense et très-peuplé.

— On dit que la Porte a enfin consenti à donner aux Maronites un émir chrétien; mais le choix de ce fonctionnaire n'est pas encore fait.

L'anarchie règne toujours en Syrie. Tout récemment, 500 Arnautes se sont révoltés, parce qu'on ne leur paie plus leur solde. Le sang a coulé dans cette collision.

On craint que la Turquie ne puisse de long-temps, par ses propres forces, soumettre ce pays.

*ERRATUM.*

Dans notre article sur l'instruction secondaire, au Numéro de samedi dernier, il s'est glissé une faute que nous nous empressons de rectifier.

A la page 577, ligne vingtième de la deuxième colonne, au lieu de : *Ce qu'écrivoit*, en 1828, un de nos plus célèbres *auteurs*; lisez : Un de nos plus célèbres orateurs, etc.

*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 80.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3015 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1304 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 108 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 106 fr. 50 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0. 23 fr. 7/8.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C<sup></sup>, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3691.

JEUDI 29 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*Guérison extraordinaire obtenue par l'intercession de la sainte Vierge et de saint François-Régis, dans la communauté des Sœurs Religieuses de la Providence, à Corenc, près Grenoble, le* 20 *octobre* 1842.

« Nous n'avons pas lu sans attendrissement et sans reconnoissance envers Dieu la Relation de la guérison instantanée et persévérante de la chère Sœur sainte Philomène, » dit M. l'évêque de Grenoble, en attestant l'authenticité des signatures apposées à la suite de cette Relation, pour en certifier l'exactitude. Nos lecteurs répèteront les paroles du vénérable prélat, après avoir parcouru le récit suivant, que la malade si extraordinairement guérie a tracé elle-même, sur l'ordre de ses supérieurs.

« Depuis trois ans environ, je ressentois les atteintes du mal qui me consumoit. Je ne fus pas dès-lors alitée, mais foible et languissante. Je traînois péniblement un corps travaillé intérieurement par la souffrance, qui se débilitoit chaque jour, et que la vie sembloit abandonner insensiblement, malgré les efforts que l'on faisoit pour l'y rappeler.

» Enfin, le 16 avril 1842, je fus obligée de me mettre au lit, fatiguée extraordinairement par des douleurs beaucoup plus intenses. Les maux d'estomac, les maux de tête, les palpitations redoublèrent, et furent accompagnés de déchiremens d'entrailles, de maux de cœur et de vomissemens qui me firent cruellement souffrir la première nuit. Ces crises se renouvelèrent souvent dans l'espace d'un mois; elles étoient longues, et l'une d'elles qui dura seize heures m'affoiblit de telle sorte, que l'on eut bien de la peine à me faire reprendre l'usage de mes sens. Toutes les parties de mon corps, et surtout l'estomac et le cœur étoient affectés au point de ne pouvoir supporter la plus légère pression : un simple drap étoit encore trop lourd. Le moindre mouvement du côté gauche m'arrachoit un cri de douleur, ce qui me contraignit à rester couchée sur le dos et à ne me lever, dans les derniers temps surtout, que pour laisser faire mon lit. Je passai même plusieurs jours sans me lever, à cause des douleurs aiguës que m'occasionnoit le moindre mouvement. Je ne pouvois parler sans exciter une toux irritante, qui allumoit un feu dévorant dans ma poitrine. J'éprouvois un si gand besoin d'air, que la fenêtre de ma chambre restoit continuellement ouverte, même pendant les humides et froides nuits d'octobre : dès qu'on la fermoit j'étois suffoquée, ce qui m'arrivoit également aussitôt que quelqu'un, s'approchant de mon lit, interrompoit la colonne d'air qui me venoit de la croisée.

» Ma nourriture, pendant tout ce temps, consista principalement en quelques soupes de fécule de pommes de terre, encore faites sans beurre, parce que je ne pouvois les supporter quand elles étoient plus nourrissantes.

» Dans les premiers mois où je fus alitée, on essaya plusieurs fois de me faire prendre du bouillon gras, de la volaille et autres choses substantielles et légères à la fois; mais, tout cela me causant des pesanteurs d'estomac dont je souffrois beaucoup, il fallut retrancher successivement le pain, la volaille, le bouillon gras, la tisane de poulet même, et m'en tenir aux seuls potages dont j'ai parlé, y ajoutant quelquefois un peu de flan et d'échaudés, dont j'étois encore incommodée fort souvent.

» A ces détails je vais, pour plus de clarté et de précision, ajouter la description qu'a faite de ma maladie M. le doc-

teur Joffre, médecin de la communauté.
« J'ai été consulté pour la première fois
» par la Sœur Sainte-Philomène, le 17
» novembre 1840, jour où j'ai pris le ser-
» vice médical de la communauté à la-
» quelle elle appartient. Cette jeune per-
» sonne (elle avoit alors vingt ans), douée
» d'un tempérament lymphatico-nerveux,
» me présenta une constitution extrême-
» ment débile et presque entièrement dé-
» tériorée. En l'interrogeant sur la cause
» du délabrement de sa santé, j'appris
» que depuis long-temps ses forces l'a-
» voient abandonnée, que l'estomac ne
» pouvoit plus digérer, et qu'elle éprou-
» voit des palpitations fréquentes. Je re-
» marquai en effet chez elle un état de
» fatigue, d'anxiété et d'essoufflement,
» qui accompagne ordinairement ce der-
» nier symptôme. Le pouls étoit foible,
» petit et irrégulier, et l'amaigrissement
» très-considérable. A peine si le prin-
» cipe de vie se ranimoit assez pour per-
» mettre à la malade quelques mouve-
» mens de locomotion.

» Je conseillai un régime doux, des
» alimens légers et de facile digestion, le
» repos de l'esprit, l'observance rigou-
» reuse des lois hygiéniques, et quelques
» sédatifs du système circulatoire. Ces
» divers moyens n'eurent aucun bon ré-
» sultat; il en fut de même des toniques.
» Il falloit pourtant s'opposer aux pro-
» grès du dépérissement, sinon tout fai-
» soit craindre des suites funestes et pro-
» chaines. Je fus assez heureux pour par-
» venir à mon but en conseillant l'usage
» de la flanelle. Ce moyen, en rappelant
» les mouvemens sur la périphérie du
» corps, répartit une douce chaleur sur
» les diverses régions de l'économie, et
» dès-lors les digestions devinrent moins
» pénibles. Bientôt après la malade put
» faire de petites promenades autour de
» la maison.

» Plus tard, la jeune religieuse entre-
» prit de diriger une classe, et elle se li-
» vra à ce soin jusqu'au 16 avril 1842,
» époque à laquelle survint une nouvelle
» série de phénomènes morbides qui l'o-
» bligèrent à s'aliter. Sous l'influence de
» ces nouveaux symptômes, dont le fond
» constituoit une maladie d'entrailles de
» nature sérieuse, avec des douleurs
» atroces qui firent craindre, dans les
» trois premiers mois, une invagination
» intestinale, l'affection du cœur s'ag-
» grava d'une manière très-alarmante.
» Les palpitations, la sensibilité et
» la matité du son du côté gauche du
» thorax, la gêne de la respiration et l'es-
» soufflement dont elle s'accompagnoit,
» redoublèrent d'intensité, et résistè-
» rent opiniâtrément aux divers traite-
» mens méthodiques et rationnels qui fu-
» rent conseillés. Cet état de choses étoit
» d'autant plus inquiétant que la malade
» ne pouvoit plus reposer dans une po-
» sition horizontale, et qu'il survenoit
» souvent des crises longues, douloureu-
» ses et menaçant la vie de très-près.
» Dans cette occurrence, je crus devoir
» m'entourer des lumières d'un de mes
» confrères. Comme moi il reconnut, ou-
» tre les symptômes abdominaux, l'exis-
» tence d'une affection au cœur dont la
» gravité étoit évidente. Rien ne fut
» changé au traitement que j'avois pres-
» crit. On continua, de temps à autre et
» selon l'occurrence, l'emploi des sang-
» sues, les boissons adoucissantes et ni-
» trées qu'on alternoit avec l'eau de poulet
» et le lait d'ânesse, les préparations de
» pointes d'asperges, de laurier-cerise,
» de morphine et surtout celles de di-
» gitale pourprée, les applications et les
» embrocations calmantes sur toutes les
» parties souffrantes, etc. Ces divers re-
» mèdes ne firent que pallier l'intensité
» des principaux symptômes, sans en ar-
» rêter les progrès. J'eus recours aussi à
» l'emploi des révulsifs et des dérivatifs
» sous toutes les formes; ils eurent un
» succès plus marqué et surtout plus du-
» rable. La malade en tira de notables
» soulagemens, et je puis ajouter qu'elle
» leur doit de n'avoir pas succombé à
» l'époque où ils furent mis en usage.
» Néanmoins ces agens thérapeutiques,
» malgré leur bon effet contre l'affection
» principale, finirent par devenir contre
» indiqués, à raison de l'impression fâ-

'ils produisoient sur tout le
erveux; et cette dernière
:e dut me faire renoncer à
ier.

ie conjoncture aussi pénible
nbarrassante, je fus réduit à
:e que quelques légers pal-
; que l'huile de morphine à
, et des infusions que l'état
se des organes ne me per-
ême pas de rendre calmantes
ion des substances qui jouis-
: propriété sédative. D'autre
mac ne supportoit plus de-
eurs mois les alimens et no-
le pain; à peine si cet or-
voit digérer journellement
uillerées d'un mélange d'eau
le de pommes de terre, aux-
n ajoutoit parfois une très-
antité de *blanc-manger*. Le
nourriture suffisante d'un
s progrès du mal de l'autre,
nis la malade dans un état
marasme. Cet état de foi-
rême et d'inanition complète
nettoit plus de parler qu'à voix
la suffocation étoit si immi-
e le poids des couvertures
érable, et qu'il lui falloit une
l'air incessante, qu'on éta-
laissant jour et nuit une fe-
te en face de son lit. Pour
malheur, l'air froid que res-
ıalade avoit de beaucoup ag-
oux convulsive qui la fati-
ıellement depuis plusieurs
ce fâcheux symptôme étoient
oindre l'œdématie du dos de
ıain et la bouffissure de la
udes ordinaires d'une cata-
rochaine.

it l'état de ma malade, lors-
lernière visite à Corenc, qui
e 14 octobre dernier, les bon-
s de la Providence me priè-
oumettre leur chère compa-
ı nouvel examen. Je cédai à
; mais, au moment où je mis
ndicateur sur une des artères
(artères du cou), pour juger

» dans quel état étoit la circulation, je
» produisis, par la seule pression exer-
» cée sur ce dernier organe, une telle
» impression, que la malade tomba dans
» une crise qui faillit compromettre ses
» jours. Cette circonstance inattendue
» dut me faire renoncer à poursuivre
» mon examen... Six jours après, je ne
» fus pas peu surpris de rencontrer ma
» malade à Grenoble, racontant avec
» bonheur l'histoire de sa maladie et de
» sa guérison. »

» Ces détails, donnés par un homme éclairé, prudent et consciencieux, tel que M. le docteur Joffre, ne laisseront aucun doute sur la gravité du mal dont j'étois atteinte. Ils prouveront aussi que toutes les ressources de la médecine ont été employées pour le combattre; car je dois à la vérité de dire que M. Joffre m'a constamment soignée avec le plus vif intérêt, et, de l'aveu des personnes de l'art, avec habileté. Mais il étoit écrit *là-haut* que les secours humains seroient impuissans.

» Eprouvée depuis long-temps par des douleurs qui faisoient de mon existence une vie mourante, j'excitois la pitié de toutes les personnes qui me visitoient, et aucune ne se retiroit sans m'avoir condamnée à ne point me relever du lit où j'étois étendue. La communauté dans laquelle j'ai le bonheur de vivre, attentive et prévoyante, avoit essayé en vain par tous les soins et ménagemens qu'inspire une tendre charité, de rétablir ma santé. Tous les secours spirituels propres à consoler mon ame et à fortifier mon esprit abattu par la souffrance, m'avoient aussi été prodigués par notre digne et respectable aumônier. Depuis plusieurs mois, et à l'époque où j'éprouvois les crises violentes dont j'ai parlé plus haut, j'avois reçu le sacrement des mourans et tous les trésors précieux dont l'Eglise enrichit ses enfans quand ils sont arrivés aux portes de l'éternité. Mais, le temps de l'épreuve s'étant prolongé, j'eus souvent le bonheur ineffable d'être visitée par Jésus-Christ, mon divin époux, que je recevois presque toujours en viatique.

médecin, *je l'attesterois volontiers.*

» Les médecins ne trouvant dans leur art aucun remède qui pût me faire espérer non pas de guérir, mais même d'être soulagée, on n'attendoit donc plus rien de la terre, et, si la persévérance n'étoit pas une condition nécessaire à la prière pour être exaucée, je dirois presque que l'on n'attendoit non plus rien du ciel; car, depuis long-temps, mon bon frère (1) et toutes nos chères Sœurs ne cessoient d'adresser au ciel les plus ardentes prières pour mon rétablissement.

» Dieu cependant paroissoit sourd à tous ces vœux; mais il avoit son jour que l'on ne connoissoit pas... Ce jour fut le jeudi 20 octobre. La Providence permit que ce jour-là même une de nos Sœurs, arrivant de la Louvesc, apportât de la poussière du tombeau de saint François-Régis, et en donnât à l'infirmière en lui racontant les merveilles qu'il plaisoit au Seigneur d'opérer par l'intercession de ce grand saint, et seulement avec la poussière qui avoit touché son tombeau (2). J'étois très-souffrante dans ce moment, oppressée par un gros rhume, ayant les joues et les gencives enflées, et la voix tellement éteinte qu'il falloit, pour comprendre les mots que

» Quelques instans après, je
un frémissement dans tous m
bres..... *Puis il me sembla qu*
*vois plus de corps...* J'éprouva
un fort pressentiment que j'allo
J'en demandai à Dieu la grâce
deur, pour que je pusse trava
gloire, et aussi pour glorifier
Vierge.

» La Sœur infirmière entre
moment en me disant qu'elle va
parer une boisson qui me gué
que je ne saurai ce que c'est qu
voir prise. Ne tardez pas, ma
répondis-je, et je me remis à p
fin, la Sœur infirmière revint et
la potion impatiemment attend
la pris avec grand plaisir et l
très-douce au goût : c'étoit une
de lait, dans laquelle on avoit
ques grains de la poussière du
de saint François-Régis. Je n
tois, quoique l'on ne m'en eût
aussi je ne parus point surpris
la Sœur infirmière me dit son s
j'avois pénétré. Je m'entretins e
térieurement avec le saint :
» saint! priez la sainte Vierge e
» guérisse! Vous savez combien
» parens vous aiment et com

ses avec des riens. » Car, qu'étoit-ce en effet que quelques grains de terre?

» Je commençai dès-lors à me trouver un peu mieux, et je désirois que notre mère supérieure se rendît auprès de moi. A peine avois-je formé ce désir que notre bonne mère entra. Je sentis redoubler ma confiance en la voyant, parce que je pensai que c'étoit la volonté de Dieu que je demandasse ma guérison. Je la prie, en lui faisant signe de la main, de me donner de l'huile de la lampe de la chapelle de Notre-Dame-du-Laus (3). Pour condescendre à mes désirs, notre mère a la bonté de former le signe de la croix, avec cette huile bienfaisante, sur toutes les parties malades, en invoquant Marie et les saints qu'on a priés pour moi A l'instant, *toutes mes douleurs ont disparu!!!....* (4). L'enflure de la figure et des gencives s'est évanouie. Je m'assieds sur mon lit et je demande la permission de me lever. Non, mon enfant, me répond notre mère qui doutoit encore. J'obéis, et, après m'être entretenue quelques instans avec elle de saint François-Régis, je me remets sur mon séant, sollicitant de nouveau la permission de me lever. Eh bien, essayez, me dit notre mère. Je descends aussitôt de mon lit, je m'habille, je marche avec facilité, et, prenant la main de notre mère étonnée, je vais à l'infirmerie d'un pas assuré et plus pressé que le sien. Je m'assieds devant un gros feu, dont je ne suis nullement incommodée (5). L'infirmière que l'on a fait appeler entre dans ce moment: je cours à sa rencontre. Elle, frappée de stupeur, tombe à genoux et ne peut proférer un mot. Quant à moi, je ne me possédois pas...... Mes seules paroles étoient: *Je suis guérie!.. Je suis guérie!..*

» Accompagnée de notre mère supérieure et de deux de nos Sœurs, je vais à la chapelle remercier Dieu de la grâce qu'il vient de m'accorder, par l'entremise de la très-sainte Vierge et de saint François-Régis. De là, on me conduit au réfectoire où la communauté achevoit de souper. Dieu soit béni! s'écrie notre mère supérieure en entrant, *Sœur Sainte-Philomène est guérie!!!.....* A ces mots, on reste immobile d'étonnement et d'admiration... Un cri unanime se fait entendre, et, l'émotion produisant des effets divers, on pleure de joie, on éclate en transports d'allégresse, on bénit Dieu, on est hors de soi.... Ce sont des scènes qu'il est impossible de décrire. Et, pour prouver à mes bonnes Sœurs qui ont les yeux attachés sur moi, que je suis vraiment guérie, je parle à haute voix, je soupe, je prends une vive part à la joie qui éclate autour de moi.

» Après ces premiers transports, la communauté se rend à la chapelle, pour chanter le *Te Deum* et réciter les Litanies de la sainte Vierge et celles de saint François-Régis. Je me tiens à genoux sans peine. Je monte ensuite dans ma cellule (au deuxième étage), que j'avois été forcée d'abandonner depuis plus de six mois. Je me livre à un paisible sommeil, que depuis long-temps je ne connoissois plus.

» Le lendemain j'assistai à la messe chantée en actions de grâces, j'allai d'un pas ferme à la sainte table, et je restai à jeun jusqu'à neuf heures sans être incommodée. Le même jour je descendis à Grenoble pour rendre ma première visite à Mgr l'évêque.

» Après un jour et demi passé loin de ma chère solitude, j'y suis enfin revenue, et tout mon bonheur maintenant est de pouvoir suivre les exercices de la communauté, et d'offrir tous les jours au Seigneur ma nouvelle vie, comme un sacrifice de louanges et d'amour.

» Fait à Corenc, le 21 novembre 1842, jour de la Présentation de la très-sainte Vierge.

» Sœur M. Sainte-Philomène. »

(3) Chapelle dédiée à la très-sainte Vierge.

(4) Le même jour et au même moment (ainsi que je l'appris huit jours après), mon bon frère prioit pour moi sur le tombeau de saint François Régis. Quelques semaines auparavant il avoit aussi fait un pélerinage à Notre-Dame-du-Laus, pour demander ma guérison.

(5) Il y avoit bien longtemps que je n'avois pu approcher du feu.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le P. de Bagnaja a donné son troisième sermon, au palais du Vatican, en présence de Sa Sainteté.

PARIS. — M. Pierre Leroux a publié, dans la *Revue indépendante*, un premier article intitulé : *De la mutilation d'un écrit posthume de Th. Jouffroy*. Il vient d'en faire paroître un second sous ce titre : *M. Cousin, auteur de la mutilation d'un écrit posthume de Th. Jouffroy*. De même qu'Arnaud a modifié Pascal, M. Cousin auroit modifié Jouffroy. M. Pierre Leroux en donne pour preuve qu'il existe, entre les mains de M. Damiron, une lettre de M. Cousin où celui-ci, occupé de préparer les mutilations qui ont été faites, lui écrivoit : « *Me voici comme Arnaud sur Pascal.* » L'allégation est grave. Aussi M. Damiron publie-t-il cette réclamation :

« Je viens à regret dire encore un dernier mot sur une affaire qui a trop occupé le public et relever une nouvelle assertion inexacte de la *Revue indépendante*. Je déclare de nouveau que M. Cousin ne m'a jamais demandé aucune des mutilations dont se plaint M. Leroux. Puisque la *Revue* parle d'Arnaud et de Pascal, deux noms qui, il y a quelques mois, devoient être souvent dans la bouche et sous la plume de M. Cousin, je dirai qu'il appartenoit en effet à M. Cousin d'être consulté dans cette affaire comme Arnaud l'avoit été dans celle des *Pensées*, et je répète une dernière fois que l'avis formel de M. Cousin, soit par écrit, soit de vive voix, a été de supprimer pour le moment une publication qui lui sembloit inopportune. »

La lettre qu'on vient de lire ne nie pas la phrase d'où M. Pierre Leroux déduit la preuve que M. Cousin est l'auteur des mutilations, cette phrase si positive : *Me voici comme Arnaud sur Pascal*. Arnaud *n'étoit sur Pascal* que pour le modifier : donc, conclut la *Revue indépendante*, M. Cousin s'est occupé du manuscrit de Jouffroy pour lui faire subir les changemens que réclamoit ou l'intérêt de ses doctrines actuelles, ou son amour-propre blessé, et, en tout ceci, M. Damiron n'a été qu'un instrument.

La déduction de M. Pierre Leroux est logique.

Oui, on a voulu dissimuler le scepticisme de Jouffroy, soit en ajournant la publication de son écrit posthume, soit en le mutilant, et on l'a voulu pour cacher l'abîme où l'éclectisme a entraîné ses partisans. M. Cousin, aujourd'hui plus éclairé, regrette d'être descendu dans cet abîme, et s'inquiète de ce que, du fond de sa tombe, son disciple lui reproche d'y avoir été poussé par lui. Voilà pourquoi l'écrivain qui restitue le texte de Pascal altéré par Arnaud, n'a pas craint cependant d'imiter Arnaud en altérant le texte de Jouffroy. Sa conduite a été qualifiée sévèrement, et elle méritoit de l'être.

Mais, si nous blâmons la mutilation dont les noms de MM. Cousin et Damiron sont désormais inséparables, nous ne pouvons nous associer, dans toute son étendue, à la critique de M. Pierre Leroux.

La *Revue indépendante* fait à la fois l'histoire philosophique et l'histoire politique de l'éclectisme. Elle reproche à M. Cousin d'avoir changé sous un double rapport. Pour nous, nous le plaindrons d'avoir été si avant, comme philosophe, dans les voies de l'erreur ; mais nous le féliciterons de quitter ces voies funestes, pour se rapprocher du christianisme. Nous le plaindrons d'avoir trempé, naguère, dans les complots des carbonari, d'avoir eu de la sympathie pour Marat, d'avoir lu en secret à ses élèves les journaux les plus incendiaires des sans-culottes de 93 ;

mais nous le féliciterons d'avoir rompu tout pacte avec les représentans actuels de ces abominables doctrines.

— Mgr Edouard Barron avoit entendu parler en Amérique de l'établissement d'un nouvel institut, formé en France sous le titre de Congrégation du Sacré-Cœur de Marie pour la conversion des Noirs. En passant à Paris, lorsqu'il se rendoit à Rome, il prit, mais sans succès, des renseignemens sur cet institut, où il espéroit trouver d'utiles auxiliaires pour la mission de Guinée. A son retour de Rome, le prélat a été plus heureux. Il venoit de célébrer les saints mystères à l'autel de Marie, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et de se consacrer, ainsi que la mission des Deux-Guinées et de Sierra-Léone, au Cœur Immaculé de la sainte Vierge, lorsque les renseignemens qu'il désiroit lui furent communiqués. Il a pu dès-lors s'entendre avec le pieux fondateur de l'institut, M. l'abbé Liebermann, qui habite La Neuville, près Amiens, et nous avons lieu de croire que plusieurs prêtres de la Congrégation du Sacré-Cœur de Marie pour la conversion des Noirs iront seconder Mgr Barron dans ses travaux apostoliques.

Des religieux de l'ordre de Saint-François, d'Italie, des ecclésiastiques irlandais, et des catéchistes laïques, se sont mis également à la disposition du zélé prélat.

Les difficultés qu'oppose le climat n'arrête pas l'ardeur des missionnaires. Ils brûlent du désir de gagner à Jésus-Christ ces pauvres Noirs, réduits à une telle dégradation morale, qu'ils sont constamment dans un état complet de nudité. Quelques-uns seulement se ceignent les reins d'une toile, lorsqu'ils vont négocier avec les Européens sur les vaisseaux que le commerce attire dans leurs parages. Ces Noirs sont, d'ailleurs, enclins au vol. Du reste, ils sont fort doux, et l'on peut fonder sur leurs bonnes dispositions des espérances pour leur conversion.

Nous avons vu un catéchisme composé dans leur langue, et qui contient les premières notions de la religion chrétienne.

En même temps qu'on travaillera à éclairer leur esprit et à réformer leurs mœurs, on s'occupera de les initier aux arts les plus nécessaires. Un moulin, des charrues et d'autres instrumens aratoires seront embarqués pour les Deux-Guinées.

---

*Diocèse d'Agen.* — Un prêtre espagnol a prêché pendant l'Avent à la Petite-Chapelle. C'étoit le Père Yoldi, religieux de l'ordre de Saint-François, que Mgr de Pampelune, retiré à Pau, avoit envoyé pour apporter aux réfugiés du dépôt d'Agen les consolations de la religion. Sa station a été terminée par une grand'messe, en musique, chantée à l'église Notre-Dame, par les prêtres espagnols d'Agen, et MM. Loperana et Santa-Cruz, musiciens de la même nation, venus d'Auch pour cette cérémonie.

Dans la matinée, beaucoup d'Espagnols ont communié à la Petite-Chapelle et à d'autres églises. A Notre-Dame, la table sainte s'est renouvelée quatorze fois. Il étoit édifiant de voir des artisans, des soldats, des officiers de divers grades, dont la vaillance sur les champs de bataille est attestée par de nombreuses blessures, dont la poitrine porte des décorations glorieuses, venir rendre gloire au roi des rois qui donne et ôte les couronnes, et de qui seul découlent les prospérités et les revers. Malgré leurs erreurs politiques, d'autres Espagnols, en remplissant le même devoir religieux, prouvoient qu'ils avoient conservé ces principes de

christianisme enracinés jadis si profondément dans la catholique Espagne, et sans lesquels il n'existe ni stabilité pour les Etats, ni bonheur pour les familles. Des hommes de diverses catégories d'opinion se sont réunis au banquet sacré.

Le Père Yoldi a prononcé son sermon de clôture. Il a fait verser des larmes abondantes, quand il a exprimé sa gratitude pour le bien qu'il avoit fait, en le rapportant à Dieu; quand il a attribué à son indignité seule la résistance de quelques pécheurs endurcis; quand il a donné ses dernières instructions sur la persévérance et la nécessité de la prière; quand il a exhorté ses compatriotes à la patience; quand, enfin, il leur a fait ses adieux et les a suppliés, à genoux dans la chaire, de lui pardonner les offenses involontaires qu'il avoit pu commettre envers eux dans l'exercice de son ministère apostolique. Alors se sont élevées, de plusieurs parties de l'église, des voix qui répondoient à cette humble demande : usage inaccoutumé parmi nous, mais d'un effet extrêmement attendrissant.

---

*Diocèse de Nantes.* — M. le curé de La Chapelle Saint-Sauveur écrit à l'*Univers*, sous la date du 23 décembre :

« Encore un nouveau trait de la miséricorde de Dieu, dû à l'intercession du vénérable dom Gaspard de Buffalo.

» J'ai dans ma paroisse une jeune personne âgée de vingt ans, nommée Jeanne Goupil, qui depuis six ans étoit tourmentée d'une maladie cruelle. Depuis quatorze mois elle ne quittoit pas le lit. Elle avoit subi les opérations les plus douloureuses, sans aucun succès. Les médecins venoient de déclarer qu'elle n'avoit plus que pour quelques jours de vie.

» Je vais la voir, je lui lis les articles de votre journal qui rapportent les guérisons de Nice et de Plombières. Une neuvaine est résolue et fixée au 21 de ce mois. La veille, la malade est plus mal que de coutume; depuis minuit jusqu'au matin suivant, elle n'a plus de pouls, plus de connoissance; on la croit morte. A sept heures et demie commence la neuvaine : en ce moment elle recouvre ses forces; à huit heures et demie, elle reçoit la sainte communion, demande ses habits, s'en revêt, se lève seule et dit ne plus éprouver la moindre douleur, et cela en présence d'une douzaine de personnes. Hier 22, elle s'est levée à six heures, après un sommeil paisible, et s'est livrée au travail jusqu'à neuf heures du soir. Ce matin, malgré le mauvais état des chemins, le mauvais temps et la distance de deux kilomètres, elle a voulu venir remercier Dieu à l'église. Elle y étoit rendue à sept heures : elle a entendu les deux messes et reçu la sainte communion. Il ne m'appartient point de qualifier ce fait, mais il est positif et fait sensation dans ma paroisse. J'attends le rapport des médecins : je viens de leur écrire à ce sujet. Mon intention est d'en dresser avec eux le procès-verbal et de l'envoyer à M. l'évêque de Nantes.

» Agréez, etc. PIQUET, *curé.* »

---

*Diocèse de Reims.* — La publication du décret de Sa Sainteté Grégoire XVI, qui constate l'héroïsme des vertus du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, avoit été retardée dans le diocèse de Reims par le séjour que M. l'archevêque a fait à Paris. Ce décret, si honorable pour l'Eglise de Reims, dont le vénérable étoit chanoine, vient d'être, par ordre du prélat, publié et affiché dans toutes les églises et chapelles de la ville le jour de Noël.

---

*Diocèse de Rodez.* — Le 12 décembre, jour anniversaire de la mort de M. l'évêque d'Hermopolis, la famille de l'illustre défunt a fait célébrer un service pour le repos de son ame dans l'église de Saint-Geniez. Des drape-

ries funèbres, où l'on voyoit à la fois les tristes images de la mort et les insignes de l'épiscopat, étoient tendues dans le sanctuaire. Au milieu de la nef s'élevoit un catafalque entouré d'un nombreux luminaire. La cérémonie de l'absoute a été répétée cinq fois, comme c'est l'usage pour les évêques, et la dernière a eu lieu dans la chapelle et sur la tombe même qui renferme la dépouille mortelle du vénérable pontife. Faisons remarquer ici que, presque le même jour, au sein de la capitale, et du haut de la tribune académique, un grand personnage payoit à sa mémoire un juste tribut d'hommages et d'éloges, auxquels le Rouergue, en particulier, ne peut manquer d'applaudir.

---

ANGLETERRE. — Une question importante aux yeux de ceux qui suivent le mouvement religieux en Angleterre, se trouve pendante devant la magistrature du comté de Gloucester.

Une femme, nommée Françoise Bennet, sentant sa fin prochaine, déclara en présence de plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvoit M. Formby, ministre de Ruardéan, qu'il y a près d'un an, de complicité avec un certain Yapp, elle avoit commis un infanticide. Cette déclaration fut portée à la connoissance de la police, qui découvrit non-seulement que la femme Bennet avoit commis l'infanticide avoué par elle, mais qu'elle avoit probablement fait périr cinq autres enfans illégitimes, dont les squelettes furent déterrés.

Les témoins cités devant le coroner (juge d'instruction), n'ont pas hésité à fournir sur ces crimes affreux les détails qu'ils connoissoient. Mais M. Formby s'est refusé à déposer sur certains faits, prétendant que c'étoient des secrets de confession. Le coroner a provoqué une décision sur le point de savoir s'il faut appliquer à cet ecclésiastique les peines portées par la loi contre ceux qui refusent leur témoignage légalement invoqué.

M. Formby sera-t-il l'objet de poursuites judiciaires, ou l'inviolabilité de son secret sera-t-elle respectée? Cette décision est attendue avec impatience, surtout par cette partie si nombreuse du clergé anglican, à laquelle on donne le nom de *Puséyste*.

La plupart des membres de la haute Eglise regardent la confession auriculaire comme un des abus dont les réformateurs et leurs disciples ont voulu faire justice. A leurs yeux, la confession n'est qu'une institution humaine, le prétendu secret sacramentel n'est pas d'une nature différente des secrets ordinaires, et l'obligation de le conserver doit céder, dans un cas comme celui-ci, devant les exigences de la loi.

Ceux au contraire qui approuvent la conduite de M. Formby, prétendent que la confession auriculaire n'a nullement été abolie en Angleterre depuis la réforme, que ce point de doctrine a toujours été soutenu se défendu par les théologiens les plus distingués de l'Eglise établie, et que, si la pratique ne répond pas à la théorie, c'est à la tiédeur et à l'indifférence dans le service de Dieu qu'il faut attribuer l'abandon d'un moyen de salut aussi efficace et aussi nécessaire. Toucher à l'inviolabilité du secret seroit, selon eux (et leur raisonnement est fort juste), ruiner de fond en comble ce point de doctrine, puisqu'il est hors de doute que personne ne voudroit se hasarder à faire l'aveu de ses fautes, si l'on n'avoit la conviction intime que le prêtre choisi pour confident ne divulguera rien de la chose confessée.

Les partisans de cette dernière opinion invoquent l'autorité des

théologiens anglicans les plus distingués. Ils citent nombre de prélats, et entre autres l'évêque White, l'évêque Taylor, l'évêque Cosin, Wheatly Hammond, l'archevêque Bramhall, dont les paroles établissent bien clairement la doctrine catholique sur la rémission des péchés. Ils opposent à leurs adversaires des passages des écrits de l'évêque Overall, dont il seroit fort difficile d'atténuer la force.

« *La confession des péchés*, dit ce prélat dans ses notes sur le BOOK OF COMMON PRYER, *doit* NÉCESSAIREMENT *être faite à ceux auxquels la dispensation des mystères de Dieu a été confiée*, car c'est-là ce que nous lisons qui a été fait par les saints qui autrefois se sont repentis. Il est dit dans l'Evangile qu'ils confessèrent leurs péchés à Jean-Baptiste, et dans les *Actes* il est rapporté qu'ils les confessèrent aux apôtres, des mains desquels ils reçurent le baptême. »

Les expressions employées par l'évêque Montague ne sont ni moins claires ni moins fortes :

« *Que le ministre*, dit-il, *exhorte d'une manière toute spéciale ses paroissiens à faire la confession de leurs péchés, soit à lui-même, soit à quelque autre ministre éclairé, grave et discret, et cela particulièrement dans le temps du Carême, vers l'époque du saint jour de Pâque, afin qu'ils puissent recevoir secours et* ABSOLUTION *et devenir par là dignes d'approcher les saints mystères.* » (Articles of inquiry, tit. VII, 4.)

Les Puséystes prétendent, et sans doute à juste titre, voir la même doctrine enseignée dans le *Livre de Prières communes*, à l'article de la visite des malades. Voici ce que nous trouvons dans cet ouvrage qui est une espèce d'Evangile pour les protestans anglais :

« *Le ministre engagera le malade à faire* UNE CONFESSION SPÉCIALE de ses péchés, si sa conscience est chargée de quelque faute grave ; sa confession finie, *le ministre* lui donnera dans les termes suivans *l'absolution*, pourvu qu'il la désire avec humilité et ardeur : « Que le » Seigneur Jésus-Christ qui a donné à » son Eglise le pouvoir d'absoudre les » pécheurs vraiment contrits et qui » croient en lui, vous accorde le pardon de vos fautes par sa grande miséricorde; ET MOI, PAR SON AUTORITÉ » DONT IL M'A FAIT DÉPOSITAIRE, JE » VOUS ABSOUS DE TOUS VOS PÉCHÉS, » AU NOM DU PÈRE ET DU FILS ET DU » SAINT-ESPRIT. AINSI SOIT-IL. »

En présence de textes aussi clairs, le doute n'est permis à aucun homme de bonne foi.

La décision des juges fera voir si la loi accepte ou répudie cette doctrine de la confession auriculaire, si elle regarde le secret qui en est la conséquence comme sacramentel et par-là même inviolable, ou si à ses yeux il n'a aucun rapport avec ce qui touche à la religion.

---

IRLANDE. — Mgr Hugues, vicaire apostolique de Gibraltar, a quitté Dublin pour retourner dans sa mission.

---

BELGIQUE. — On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« Tous ceux qui ont quelque générosité dans les sentimens, quelque élévation dans l'esprit, parmi les hommes qui combattent aveuglément les idées religieuses, finissent par reconnoître l'injustice et les dangers de cette lutte. Nous en avons aujourd'hui un nouvel exemple dans la personne de M. Adolphe C......, qui vient de rompre d'une manière éclatante avec les tristes doctrines de l'ultra-libéralisme. Ce jeune homme, appartenant à l'une des meilleures familles du Hainaut, avoit mené une vie agitée; il passoit pour correspondre assidûment avec le *Méphistophélès*, et professoit les idées les plus téméraires de son parti. Il sentit bientôt le vide dans son cœur. Décidé à rechercher de bonne foi la vérité, il demanda des entretiens réitérés

à M. l'abbé Ponceau, du séminaire de Bonne-Espérance. La rectitude de son jugement le sauva. Bientôt il résolut de consacrer à ses semblables une vie qui peut être longue encore. Muni de recommandations de personnes honorables, il s'est rendu à Rome pour y faire les études nécessaires à son entrée dans les ordres sacrés. »

SUISSE. — Le grand-conseil d'Argovie a arrêté qu'un établissement d'éducation seroit érigé dans le couvent de Muri, que les professeurs seroient sous la surveillance du gouvernement, et payés par les revenus du monastère, que des bourses seroient accordées aux enfans pauvres, etc. Le dépouillement du scrutin a présenté une grande majorité en faveur du décret.

Le grand-conseil, qui se hâte de consommer son injustice avant que Lucerne soit investi de l'autorité directoriale, a autorisé la vente de différens terrains et de quelques bâtimens appartenant aux couvens, montant ensemble à près de 200,000 l. s. Plusieurs députés ont vainement fait observer que la diète avoit prescrit le *statu quo* relativement aux biens des couvens; vingt-cinq membres seulement ont protesté par leurs suffrages.

Le greffier Strubel, de Muri, se trouvant le 17 novembre en société de quelques individus qui avoient acquis les biens de couvens mis aux enchères, disoit ironiquement : « Je suis curieux de voir lequel de nous le diable prendra le premier. » On rit beaucoup de la plaisanterie. Trois jours après, le plaisant étoit frappé d'apoplexie et mouroit sans avoir reçu les sacremens de l'Eglise.

INDE. — On lit dans le *Journal Asiatique* de Londres :

« L'évêque catholique de Madras ayant commandé la construction d'un portique pour l'église de St-Thomas, les ouvriers, en creusant les fondemens, découvrirent un pilier qui avoit environ douze pieds en longueur sur six pieds de circonférence. Cette découverte ayant été communiquée à l'évêque, il ordonna de continuer les excavations. Une tradition générale dans le pays est qu'au temps où l'apôtre saint Thomas érigea une chapelle sur ce même terrain, il y existoit un temple d'idoles qui tomboit en ruines, et à la place duquel les disciples du saint apôtre érigèrent une chapelle dans laquelle ses restes furent déposés. Ce lieu est encore en grande vénération dans tout le pays, et les chrétiens s'y rendent en pélerinage de toutes les parties de l'Inde. En continuant les fouilles, on découvrit à une distance de trois ou quatre toises plus loin un second pilier de la même forme et des mêmes dimensions que le premier. On trouva aussi sur la même place une pierre plate sur laquelle étoit gravée une inscription en caractères qu'on n'a pu encore déchiffrer. »

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'organisation d'un conseil privé dans les circonstances actuelles est une nouvelle émanation des pensées tristes qui dominent depuis la mort de M. le duc d'Orléans. Tout se fait en prévision d'une régence foible, qu'on se hâte d'étayer d'avance contre les agitations de l'esprit révolutionnaire. Ceci a deux significations également empreintes de deuil. La première semble nous avertir que les pressentimens d'un nouveau règne exercent une grande action sur les idées politiques du moment. La seconde renferme un aveu qui ne paroît guère plus rassurant; c'est qu'on est obligé de réunir toutes les forces accessoires, de mettre en réquisition toutes les capacités dont la France de juillet peut disposer, pour remplacer ce qui existe actuellement, quoique ce qui existe ne soit déjà pas de trop pour faire face à une situation aussi surchargée d'embarras que la nôtre. Perspective de deuil d'un côté; perspective d'impuissance et de débilité de l'autre; telle est l'analyse que présente à l'esprit la forma-

tion du conseil privé. A coup sûr ce n'est pas l'examiner dans sa partie la plus grave et la plus triste que de s'arrêter à lui reprocher, comme la plupart des journaux, l'argent qu'il coûtera, et le vice de forme dont il est entaché pour n'avoir pas eu la patience d'attendre la réunion des chambres.

Il y a dans les actes et dans la marche actuelle d'Espartero un côté qu'on n'envisage pas assez, et dont les suites sont incalculables ; c'est qu'il se met hors la loi, c'est-à-dire dans une de ces situations où l'on se trouve comme forcé de rester par l'impossibilité d'en sortir impunément et avec sûreté. Est-ce don Carlos; est-ce Marie-Christine; est-ce le parti républicain; est-ce la ville de Barcelone, qui lui donneront un sauf-conduit contre la haine et la vengeance publique, lorsque le jour viendra pour lui de déposer les faisceaux ?

Non, quoi qu'il en dise, et bien qu'il jure encore quelquefois par le nom de la jeune princesse qu'il appelle sa souveraine légitime, il ne risquera point de se dépouiller du pouvoir qui est désormais le seul rempart derrière lequel il puisse abriter sa tête. Il fera comme Bonaparte, il gardera ce qu'il a ; et pour achever de se mettre hors de grâce, il ira même jusqu'à tuer s'il le faut quelque nouveau duc d'Enghien dans la famille royale d'Espagne. On peut remarquer d'ailleurs qu'il y a dans Espartero tous les commencemens des anciens empereurs romains qui disoient : *Oderint dum metuant*, et qui n'attachoient d'importance qu'à être proclamés maîtres de l'empire par un camp de soldats. Les siens égorgent leurs concitoyens à sa volonté. Voilà tout ce qu'il faut pour être tenté de rester usurpateur. C'est ce qu'il fera, et ce ne seront pas les Anglais qui s'y opposeront. La pauvre Marie-Christine auroit donc tout aussi bien fait de laisser le trône d'Espagne au roi son beau-frère.

**PARIS, 28 DÉCEMBRE.**

Henri de France est parti de Prague le 26 pour se rendre à Vienne, où il restera deux jours. De là, il ira à Gratz, auprès de MADAME, duchesse de Berry, passer les premiers jours de l'an. Ensuite, il retournera à Goritz.

— M. Plougoulm, procureur-général à Toulouse au moment des derniers troubles, et qui avoit été remplacé, vient d'être nommé procureur-général près la cour royale de Nîmes.

— Le *Constitutionnel* rapporte que, dans le projet primitif de l'ordonnance qui institue un conseil privé, figuroient le grand-référendaire de la cour des pairs, aussi bien que l'intendant-général de la liste civile, qui ont disparu dans le projet définitif.

— On assure que le crédit demandé aux chambres pour la création des ministres d'Etat sera de 300,000 fr., et que d'abord on doit en nommer vingt.

— On lit dans un journal ministériel : « Il paroît certain que le conseil des ministres a pris la résolution de proposer aux chambres, dès l'ouverture de la session, l'interdiction de la fabrication de sucre indigène, moyennant une indemnité. »

— M. Tupinier, conseiller d'Etat en service ordinaire, a été réélu député par le collége de Rochefort.

— M. de Mornay, gendre du maréchal Soult, nommé député dans les deux colléges de Beauvais, vient d'opter pour le collége *extrà muros*.

— M. le général Thiard, nommé à Châlon-sur-Saône et à Lannion (Côtes-du-Nord), a opté pour Lannion.

— On a parlé de prochaines promotions à la pairie. Un journal ministériel assure que le cabinet a ajourné indéfiniment toute nomination, même les quatre ou cinq qu'il avoit eu l'intention de faire avant la réunion des chambres.

— M. le ministre de la guerre a visité lundi, au Gros-Caillou, l'établissement où viennent d'être installés les magasins centraux de l'habillement, du campement, du harnachement et des hôpitaux. Il s'est ensuite rendu à la manutention des vivres, quai de Billy, et a particuliè-

rement examiné la confection du pain. Dans les deux établissemens, dit le *Messager*, le ministre a manifesté sa satisfaction.

— M. le duc de Valmy vient de publier une note très-remarquable sur la question que soulèvent encore, après l'abandon du traité de 1841, les traités de 1831 et 1833. L'honorable député pense que nous avons le droit d'en provoquer la révocation. Il se fonde sur les abus et sur les vexations auxquels se sont portés les croiseurs anglais; il ajoute que l'objet du traité est nécessairement transitoire et qu'il tombe naturellement, dès que le traité ne se fait plus sous le pavillon français ; enfin il allègue que l'Angleterre a renoncé elle-même au principe du droit de visite par le traité qu'elle vient de conclure avec les Etats-Unis.

— L'élection de M. Ampère par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celle de M. Duchâtel par l'Académie des Sciences morales et politiques, sont approuvées par ordonnances du 25 de ce mois.

— S. M. le roi de Sardaigne vient de donner à M. de Lesseps, consul de France à Barcelone, et à M. Gatier, commandant de la station française, la croix de Saint-Maurice, pour leur témoigner sa satisfaction de la conduite qu'ils ont tenue envers les sujets sardes, et des services qu'ils leur ont rendus lors du bombardement de cette ville.

— M. Barre père est nommé graveur-général des monnoies, en remplacement de M. Tiolier, démissionnaire.

— M. de Lamartine est arrivé à Paris. M. Sauzet est attendu au palais de la présidence de la chambre des députés.

— Nous avons rendu compte des faits qui ont motivé l'arrestation du sieur F..., médecin, et de sa femme. L'instruction se poursuit. Il a été reconnu que l'inculpé n'appartenoit pas à l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— Le tribunal correctionnel, sixième chambre, a rendu hier son jugement dans l'affaire du journal le *Commerce*. Le texte de ce jugement, que nous donnons en entier, indiquera suffisamment la nature de la cause :

« Attendu que le propriétaire de tout journal ou écrit périodique est tenu, avant sa publication, de fournir un cautionnement et de faire une déclaration ;

» Attendu que le *Commerce Feuille Commerciale*, supplément publié à onze heures, ne se trouve dans aucune des exceptions prévues par l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1828.

» Attendu que, s'il est vrai que cette feuille commerciale et le *Commerce*, journal politique, ont un seul et même gérant, une même administration, sortent de la même presse, il est constant d'autre part qu'on s'abonne à la feuille dite *Commerciale* sans s'abonner au *Commerce*, feuille politique ; qu'il y a deux prix distincts ; que la vente et la distribution s'en font séparément ; que les deux publications ne contiennent pas les mêmes matières ; que de l'ensemble de ces faits on doit conclure qu'il y a deux journaux, et que pour l'un d'eux il n'a pas été fourni de cautionnement, ni fait de déclaration dans les termes de l'art. 6 de la loi du 18 juillet 1828.

» Attendu que le défaut de cautionnement et le défaut de déclaration sont punis par l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1828 et par l'art. 6 de la loi du 9 juin 1819 ; vu lesdits articles, le tribunal condamne Piau ès-noms à 200 fr. d'amende, à un mois de prison et aux dépens. »

— Le même tribunal s'est occupé samedi de l'affaire relative à l'accident arrivé, le 7 octobre, sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain (voyez notre N° 3657), et causé par la rencontre de deux wagons qu'on n'avoit pas eu le temps de faire rentrer dans une gare près de Nanterre.

A 7 heures du matin, le convoi étoit parti de Paris par un temps brumeux ; cependant l'obstacle avoit été aperçu par le mécanicien et le chauffeur à plus de 800 mètres, et, quoiqu'ils eussent serré les freins et imprimé à la machine un mouvement rétrograde, ils ne purent empêcher, le brouillard ayant rendu les rails

plus glissans, que la locomotive à six roues le *Cyclope* ne vînt heurter contre les wagons qui se trouvoient sur le chemin. Le choc précipita à terre le sieur Chermois, horloger, qui se trouvoit sur l'impériale d'un des wagons; il eut les deux jambes broyées par les roues, et il expira peu de temps après; d'autres voyageurs reçurent des contusions plus ou moins graves.

En conséquence de ces faits, MM. Giraudet, mécanicien; Gravin, conducteur de wagons, et Despois, ouvrier, ont comparu comme prévenus d'homicide et blessures par imprudence. M. Perreire, administrateur, a été cité comme civilement responsable.

Le tribunal a renvoyé les sieurs Giraudet et Despois des fins de la poursuite, et, faisant application à Gravin des dispositions de l'art. 319 du code pénal, l'a condamné à trois mois de prison, 50 fr. d'amende, et solidairement aux dépens avec M. Perreire, comme directeur.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les députés de plusieurs de nos districts manufacturiers sont, dit-on, chargés par leurs commettans de demander compte au ministère de l'exemption prononcée, par ordonnance, en faveur de la Belgique, des nouveaux droits imposés l'année dernière sur les fils de lin.

— On ne connoît pas encore à Paris le verdict du jury dans l'affaire Besson. Me Lachaux n'a terminé sa réplique que dans l'audience du mardi 27.

— On écrit de Riom, le 16 décembre, au *Courrier de Lyon* :

« M. Truchy de Marcellange et madame de Terrade, frère et sœur de l'infortuné Louis Vilhardin de Marcellange, ont déposé aujourd'hui au parquet de M. le procureur-général de Riom, une plainte en faux témoignage contre les dames veuves de Larochenégly de Chamblas et Théodora de Marcellange, au sujet de leur déposition devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme. Le récipissé de la plainte a été immédiatement envoyé au parquet de Lyon. »

— M. Chassipolet, imprimeur et gérant du *Progrès de Saône-et-Loire*, journal de l'opposition de gauche, a été condamné le 20 de ce mois, par le tribunal correctionnel de Mâcon, à 3,300 fr. d'amende, pour n'avoir pas déclaré à la préfecture qu'il devoit imprimer deux circulaires, l'une du comité vinicole de Mâcon, l'autre de M. Chapuys-Montlaville aux électeurs du canton de Lagny.

— Le 23 de ce mois, le tribunal correctionnel d'Agen étoit saisi d'une plainte formée par M. Froment, juge d'instruction, contre M. Lacalm, gérant de *la Guêpe du Lot*, au sujet d'un article de cette feuille. M. Lacalm a été condamné à 1,000 fr. de dommages-intérêts.

— C'est pour les Basques une sorte de divertissement national que le jeu de paume. L'hiver, ils se livrent à leur plaisir favori dans un lieu couvert. Le 18 décembre, à Saint-Palais, pendant que les lutteurs se renvoyoient vigoureusement la balle d'une paroi de la salle à l'autre, la galerie, surchargée de spectateurs, s'est écroulée. Quinze individus sont tombés, avec la balustrade, d'une hauteur de plus de cinq mètres. Cinq d'entre eux ont été grièvement blessés.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*, du 23 décembre :

« Nos montagnes, qui sont ordinairement couvertes de neige à cette époque, n'en présentent en ce moment que sur une très-légère superficie. Les chaleurs que nous avons eues dans ce mois ont fondu la couche qui s'étoit déjà formée pendant les mauvais jours de novembre. »

---

EXTÉRIEUR.

Le général Van Halen n'est point encore décidément remplacé dans ses fonctions de capitaine-général de la Catalogne. Ayant trouvé un chaud défenseur dans la personne du général Linage, qui est, comme on sait, le conseiller intime et le bras droit du régent, il a repris courage jusqu'à menacer de publier des pièces justificatives dans lesquelles le nom d'Espartero ne figureroit pas bien. Celui-ci est devenu furieux; mais il s'est re-

les conseils de Linage Les cho-
toient là le 19; et quoique le gé-
nane eût été mandé auprès du
il pourroit se faire, dit-on, que
en ne fût pas remplacé par lui.
général Zurbano vouloit élimi-
rand nombre d'habitans de Gi-
tableau de la garde nationale.
miento a fait de vives repré-
is contre cette mesure humi-
t irritante, et fait compren-
valoit mieux dissoudre toute la
n masse, sauf à la réorganiser
et à n'y admettre que qui on
. Zurbano s'est rendu à ces re-
tions.

s partisans de Marie-Christine
ntenant signalés sous le nom de
*des*. C'est pour le moment la
sse injure connue en Espagne.

ne croit pas que la contribution
sur Barcelone puisse être levée,
rencontre de résistance. On n'a
ne la ressource de faire vendre
n les meubles des réfractaires,
cquéreurs qui veuillent les ache-

a mis en prison à Girone, les
es jeunes gens qui étoient en
contre lesquels des ordres d'ar-
n avoient été donnés.

régent fait entasser dans la Cata-
en Aragon tout ce qu'il a de
es troupes. Ce n'est pas seule-
ur contenir ces provinces, mais
roître prêt à tout événement
a France.

mande de Barcelone qu'à la
19, il y avoit trente-sept con-
en chapelle pour être fusillés
voir reçu les consolations de la

mme les cortès ne sont pas assem-
t que le budget n'est voté que
42, la question du refus d'impôt
'une manière assez sérieuse.

*Heraldo* annonce qu'un magnifi-
leau représentant saint Paul,
originale de l'Espagnolet, a été
rnièrement dans une église de
. Les voleurs, qui sont entrés
dans cette église par escalade, n'ont
touché à aucun autre des objets précieux
qu'elle contenoit.

— Madame la comtesse Lehon, femme
de l'ex-ambassadeur de Belgique, a de-
mandé sa séparation de biens devant le
tribunal de Tournay (Belgique), et M. le
comte Lehon a fait déclarer par son avo-
cat que, quoiqu'il fût certain de sortir
vainqueur de la lutte entamée contre lui
par les créanciers de son frère, cepen-
dant il ne vouloit pas compromettre la
fortune de sa femme et celle de ses en-
fans.

Le tribunal de Tournay, par jugement
du 19 décembre, a fait droit à la demande
de madame Lehon. Il a été articulé de-
vant les juges que la fortune patrimo-
niale de madame Lehon s'élevoit à la
somme de 2,200,000 fr.

— On mande de *Mons* :

« Les vols sont si nombreux dans la
ville de Tournay, qu'on parle d'y rétablir
des *crieurs de nuit* qui devront se pro-
mener armés d'une lance et d'une lan-
terne, et escortés d'un chien, depuis dix
heures du soir jusqu'à six heures du
matin. »

— La plupart des feuilles anglaises
annoncent que le ministère n'est pas dans
l'intention de proposer des modifications
à la loi des céréales.

— L'incendie de Liverpool avoit cessé
vendredi dernier ; mais les pompes
jouoient encore par précaution. On éva-
lue le dommage à 40,000 liv. st. (un
million.)

— On écrit de Vienne, 21 décembre :

« Nous recevons la nouvelle que la
Porte a consenti à donner un chef chré-
tien aux Maronites, et aux Druses un chef
druse. »

Le *Journal des Débats* attribue ce résul-
tat à l'influence du gouvernement fran-
çais, qui, pendant qu'on lui reprochoit
de rester dans l'inaction, s'occupoit effi-
cacement du sort des malheureuses po-
pulations de la Syrie.

— La *Gazette d'Augsbourg*, du 22 dé-
cembre, annonce, d'après une correspon-
dance de Constantinople, que la Porte

Ottomane ayant jugé à propos de soumettre l'affaire de la Servie à l'arbitrage des grandes puissances européennes, les ambassadeurs de France et d'Angleterre se sont adressés immédiatement à leurs cabinets respectifs pour obtenir des instructions.

— L'ouverture du congrès des Etats-Unis a eu lieu le 6 décembre à Washington. Nous donnerons dans notre prochain numéro la substance du message du président Tyler.

---

M. l'abbé Deguerry, chanoine de Paris, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Plusieurs membres du clergé m'ont écrit pour avoir des renseignemens au sujet de l'*Encyclopédie du* XIX*e* *siècle*.

» Permettez-moi de leur répondre par la voie de votre Journal.

» Le mérite de cette *Encyclopédie*, sous le rapport des doctrines et de la rédaction, est trop évident et trop généralement reconnu pour qu'il ait besoin d'être garanti.

» Quant à la réussite de l'*Encyclopédie du* XIX*e* *siècle*, je n'en fais aucun doute si elle obtient l'appui qu'elle est en droit d'espérer à cause des services qu'elle est appelée à rendre à la vérité. C'est ce motif qui m'a fait y souscrire dernièrement pour une nouvelle action.

» J'ai l'honneur, etc.

» DEGUERRY, chanoine de Paris.

» Paris, 23 décembre 1842. »

Le témoignage rendu par M. Deguerry à l'*Encyclopédie du* XIX*e* *siècle*, nous fait bien augurer de cet ouvrage que nous n'avons pas encore lu, mais que nous examinerons bientôt.

---



---



*Le Gérant*, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 95.
Quatre 1/2 p. 00. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3305 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 106 fr. 75 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 24 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
.
. s'abonner des
e chaque mois.

N° 3692.

SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1 an. . . . . . . | 36 | |
| 6 mois. . . . . . | 19 | |
| 3 mois. . . . . . | 10 | |
| 1 mois. . . . . . | 3 | 50 |

*uveau Catéchisme de Cambrai.*

undement de M. l'archevê-
ambrai, en date du 3 dé-
promulgue un nouveau Ca-
diocésain, qui ne diffère en
int au fond de l'enseigne-
.e celui que Mgr Belmas
iné en 1814; car ces pre-
limens de la doctrine chré-
ariés presque à l'infini dans
nules, sont identiques dans
ice, laquelle n'est autre que
nce même de la foi, tou-
partout immuable.

ce qui est de la forme,
hevêque auroit fidèlement
t celle du précédent Caté-
sauf quelques amendemens
nécessaires, si d'impérieu-
nstances ne l'avoient con-
abandonner un projet qui
déjà un commencement
on. Son intention à cet
attestée par le soin qu'il a
nserver, de l'ancien Caté-
la partie du texte emprun-
sources où il a puisé lui-
rédaction.

avoir exposé les motifs qui
miné une nouvelle publi-
. Catéchisme, le prélat rend
.e son travail :

«... té, clarté, précision, simpli-
st le but que nous nous sommes
atteindre, en supprimant toute
noins nécessaire, ou moins im-
en présentant les matières dans
: le plus naturel, en donnant
des et aux réponses cette suite
ison qui les fait s'appeler les
itres comme les anneaux d'une
même chaîne. Nous ne nous sommes pas attaché avec moins d'attention à écarter les termes abstraits pour n'employer que les expressions les plus accessibles à l'intelligence du jeune âge. Enfin nous avons répété chaque demande dans la réponse, afin qu'une proposition complète reste gravée dans l'esprit de l'enfant, indépendamment de la question qui la précède et la provoque. »

Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction du texte. M. l'archevêque parle ensuite de ce qu'il a cru devoir ajouter comme complément de l'instruction chrétienne.

« Nous aimions à le redire aux zélés coadjuteurs de notre premier apostolat, et cette parole ne sera pas accueillie par vous avec moins de faveur : « La Religion » est une histoire, enseignez-la histori- » quement. C'est le moyen le plus sûr de » rendre cette étude facile, intéressante, » aimable, et d'en laisser des souvenirs » durables, des traces profondes dans la » mémoire de vos jeunes disciples. »

» Aussi notre premier soin a été d'ouvrir notre cours de doctrine élémentaire par sa préface naturelle, un abrégé de l'histoire sainte, toute cette admirable suite de la religion, son plus beau titre de gloire, qui n'a pas besoin de se justifier, *parce qu'elle est à elle-même sa preuve*, cette magnifique généalogie, unique au monde, qui la fait remonter, par une chaîne continue, de nos jours jusqu'à l'Evangile, et de l'Evangile à la synagogue, et de la synagogue aux patriarches, et des patriarches jusqu'à la naissance des temps, et de là jusqu'au sein de Dieu, jusqu'à *ce commencement ineffable où Dieu seul étoit avec son Verbe et son Esprit*. Nous désirons que cet abrégé soit mis de bonne heure sous les yeux des enfans, qu'il soit proposé comme un encouragement et une récom-

pense à l'émulation de leur mémoire, et nous nous en reposons avec confiance sur le zèle intelligent de nos pieux catéchistes.

»Toujours inspiré par le même désir de rendre la vérité plus sensible par le rapprochement des faits et l'application des événemens, nous avons placé en tête de chaque leçon une indication sommaire des principaux traits de la Bible et de l'Evangile qui se rapportent au sujet traité dans le texte, et qui ne demandent qu'à être racontés avec quelques développemens pour captiver l'attention et émouvoir la sensibilité de votre intéressant auditoire. Le précepte est sec de sa nature : les idées purement intellectuelles ne pénètrent qu'avec effort dans nos esprits ; mais que les faits leur donnent un corps, mais éclairez-les par les exemples, colorez-les par les images, animez-les par les récits, vérités et devoirs, tout devient alors lumière, sentiment, persuasion. L'homme oublie toutes les sciences, dès qu'il cesse quelque temps de les cultiver. Il oublie les langues, les mathématiques, il oublie les abstractions métaphysiques, il oublie tout, avant d'oublier l'histoire, apprise surtout dès le premier âge.

» Il ne nous a pas paru moins expédient d'indiquer les témoignages des saintes Ecritures et de la tradition qui viennent à l'appui des divers points de doctrine ; en sorte que chaque article de dogme, de morale, de discipline, trouve sa preuve au bas de la page même où cet article est affirmé. Aujourd'hui plus qu'à nulle autre époque, il importe que le chrétien puisse réaliser le vœu exprimé dès les premiers temps par le prince des apôtres et le docteur des nations, en se montrant toujours prêt à *donner raison de son obéissance à la foi* et *à produire le témoignage de l'immortelle espérance qui repose dans son cœur*. La contradiction à la vérité catholique est partout. Elle est dans la hardiesse des pensées que n'enchaîne plus aucun frein, qui ne s'arrête plus devant aucune borne. Elle est dans la licence des discours *qui s'étend de proche en proche comme une gangrène*. Elle est dans la profusion des écrits que multiplie une presse irréligieuse, que colporte une propagande hérétique pour la ruine des enfans de Dieu. Avec le secours que nous lui offrons, le catéchiste aura sous la main un moyen prompt et facile de confirmer par l'autorité des Livres saints les enseignemens de l'Eglise, et le *simple* fidèle lui-même, pressé par les attaques du mécréant et du sectaire, n'aura qu'à ouvrir cet arsenal de textes sacrés pour s'y revêtir de cette armure complète et invincible *qui repousse*, comme parle saint Paul, *tous les traits de l'ennemi.*

»Plusieurs catéchismes, se résumant en trois parties, le dogme, la morale et les sacremens, laissent regretter l'absence d'une instruction spéciale sur les cérémonies et les fêtes de l'Eglise. Nous avons rempli cette lacune, en consacrant une quatrième partie supplémentaire à l'explication de ces détails d'un usage pratique et presque journalier. Les coutumes les plus saintes, les rites les plus respectables, ne sont plus aux yeux des fidèles qu'une lettre morte, et un spectacle sans instruction et sans moralité, s'ils n'en connoissent l'origine, s'ils n'en comprennent le motif, l'esprit, le sens mystérieux, s'ils ne savent enfin découvrir la réalité sous le symbole. Et quant à nos fêtes et à nos solennités que chaque année ramène dans son cours avec une pompe à la fois si majestueuse et si touchante, par quelles impressions plus saisissantes que les émotions qu'elles font naître, la religion peut-elle affermir, peut-elle étendre son empire sur l'esprit des peuples! Semées avec une sage économie sur les routes de l'année, mariées par de saintes et intelligentes harmonies aux révolutions du ciel et aux aspects variés des saisons, aux époques des diverses cultures et des travaux champêtres, com[illegible] des concours de peuple dans ces cen[illegible] d'activité où se traitent les affaires, [illegible] s'échangent les tributs du commerce [illegible] de l'industrie, elles font intervenir d[illegible] ces choses du temps les graves pens[illegible]

de l'éternité. Elles placent sur les lèvres des noms bénis qui sanctifient; elles forcent la bouche de l'impie qui blasphème à parler, quelquefois du moins, s'il veut être entendu, un langage chrétien. Chose admirable! la religion, qui s'étoit emparée de notre esprit par la foi, de notre cœur par la charité, avoit encore pénétré notre vie tout entière et s'étoit implantée jusque dans les entrailles de nos sociétés modernes, en marquant de son empreinte nos usages, notre langue, nos institutions et nos mœurs! Par elle nous mesurions les temps, nous distinguions les jours, nous réglions les heures du travail et du repos, et toute notre existence, par avance à moitié dans le ciel, étoit une fête et un enchantement perpétuel. Hélas! notre foi s'est presque éteinte, notre charité s'est refroidie. Sauvons du moins ce qui nous reste des saintes traditions de nos pères! Cette fidélité nous vaudra peut-être le retour à leur piété sincère et à leurs évangéliques vertus. »

Le prélat recommande à ses diocésains l'usage exclusif et littéral des prières du matin et du soir.

« Ce point ne paroîtra pas sans importance, si l'on considère les graves altérations que peuvent introduire dans les croyances des méthodes arbitraires de prier qui n'auroient d'autre règle et d'autre sanction que le caprice d'un esprit curieux de nouveautés, ou les inspirations d'une crédulité superstitieuse et d'une dévotion mal éclairée. Se conformer avec simplicité de cœur au formulaire consacré par l'autorité compétente, emporte d'ailleurs avec soi un mérite d'obéissance et de fidélité que Dieu ne laissera pas sans récompense. Ne peut-on pas dire aussi qu'une grâce particulière est attachée à prier, avec nos frères et comme nos frères, le même père que nous avons au ciel? Et pourquoi ne saisirions-nous pas cette occasion, puisqu'elle se présente d'elle-même, de proposer à l'émulation des maisons chrétiennes, cette pratique de la prière commune, autrefois générale, aujourd'hui presque abandonnée, qui réunissoit deux fois le jour tous les membres d'une même famille dans une même adoration et une même action de grâces? S'il est un spectacle sous le ciel digne de fixer les complaisances de Dieu et d'attirer ses bénédictions suprêmes, n'est-ce pas celui que présente un père, une mère au milieu d'une couronne d'enfans et de serviteurs, saintement recueillis en la présence du Seigneur et faisant monter, matin et soir, jusqu'à son trône, de pieux accens partis d'un cœur et d'une bouche unanimes! On parle chaque jour dans le monde de maisons puissantes renversées, de familles opulentes réduites à l'indigence. Celles qui ressemblent au tableau que nous venons de tracer sont assises sur le roc, et *leurs enfans n'ont jamais été vus demandant leur pain.*

» Chanter les louanges de Dieu, c'est aussi prier, et c'est pour encourager ce pieux exercice que nous avons fait choix d'un certain nombre de cantiques à la gloire du Sauveur et de sa sainte Mère. Heureuse la jeunesse chrétienne, si l'habitude contractée de bonne heure de moduler les hymnes de Sion lui inspire une vertueuse aversion pour les chants dissolus de Babylone! »

M. l'archevêque achève de faire connoître le dessein de sa rédaction, en signalant à l'attention des fidèles les règles de conduite placées à la suite de chaque leçon comme sa conclusion morale et son corollaire pratique.

Le Mandement est terminé par ces sages paroles :

« Maintenant, N. T. C. C., en faisant autrement, aurons-nous fait mieux? Nous n'osons l'espérer que parce que nous avons pu consulter un plus grand nombre de modèles, et que dans ce genre de publications il y a toujours avantage à venir après les autres. Nous n'aurons du moins épargné ni soins ni recherches pour rendre notre œuvre moins imparfaite. Ce travail tel quel, nous le soumettons d'abord de plein droit et par un sentiment de cœur à l'autorité de notre

mère la sainte Eglise, et à celle de nos juges naturels, nos vénérables frères dans l'épiscopat, désavouant et rétractant d'avance toute proposition ou expression répréhensible au point de vue de l'orthodoxie, qui, contre notre intention, auroit pu nous échapper. Nous le recommandons ensuite aux pères et mères de famille, aux instituteurs et institutrices de la jeunesse, et à vous tous, N. T. C. C., qui en êtes les premiers et les plus sûrs interprètes. Trois écoles sont ouvertes à l'enfance, l'école domestique, l'école publique, l'école pastorale. Quelle abondance d'instruction religieuse dans un peuple, et de là quelle amélioration dans les mœurs publiques et privées, et de là encore que de trésors de félicités et de paix, pour les individus comme pour les familles et la société, si les jeunes générations, en traversant ces écoles, sont pieusement abreuvées aux sources pures de la loi de vérité et d'amour! Parens chrétiens, il dépend de vous de faire à la religion, à la vertu, à la patrie, ce glorieux et consolant avenir. Que vos enfans, ces chers objets de vos affections, soient d'abord, dès l'âge le plus tendre, initiés par vos leçons, par vos exemples surtout, à la connoissance de la vérité et à la pratique des devoirs. Confiez ensuite ces plantes délicates à des maîtres consciencieux, et que ces premiers germes de culture morale et intellectuelle se développent et s'épanouissent aux rayons plus dilatés de l'enseignement public. Que les instructions du Pasteur viennent enfin sanctifier par l'autorité de son caractère et la grâce de sa mission divine les leçons de la famille et de l'école; et, en assurant le bonheur de vos enfans pour la vie présente et pour la vie future, vous aurez aussi assuré le vôtre. »

Nous avons cru que nos lecteurs ne verroient pas sans intérêt le plan du nouveau Catéchisme de Cambrai; et nous étions certain de leur être agréable, en mettant sous leurs yeux les considérations éloquentes que M. l'archevêque a su rattacher à cette exposition d'un travail qui réalise les vœux exprimés par ses diocésains.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné nommer le cardinal Mario Mattei, secrétaire pour les affaires d'Etat intérieures, protecteur du chapitre de Saint-Venance de Camerino, et directeur des travaux de restauration de l'église dédiée sous le vocable de ce saint martyr.

— S. S. a daigné admettre Mgr Cyrille Alameda e Brea, archevêque de Saint-Jacques de Cuba, au nombre des prélats domestiques et évêques assistans au trône pontifical.

— Le quatrième dimanche de l'Avent, S. S. a assisté à la messe célébrée, dans la chapelle Sixtine, par Mgr Castellani, évêque de Porphyre. Le discours a été prononcé, après l'Evangile, par le P. Priori, Carme de l'ancienne Observance.

---

PARIS.—La réclamation de M. Damiron a provoqué cette réponse de M. Pierre Leroux :

« La *Revue indépendante* du 25 contient un article intitulé : *M. Cousin, auteur de la mutilation d'un Ecrit posthume de M. Théodore Jouffroy.* Je termine ma démonstration en disant : « Il existe entre » les mains de M. Damiron une lettre de » M. Cousin où celui-ci, occupé de pré» parer les mutilations qui ont été faites, » lui écrivoit : Me voici comme Arnauld » sur Pascal. »

» En signalant, pour dernière évidence, ce fait, qui m'avoit été certifié par des personnes dignes de foi, mais dont je n'avois aucune preuve matérielle, je me fiois évidemment à la probité de M. Damiron, et j'avois une satisfaction intérieure à lui rendre cet hommage. Ma confiance n'a pas été trompée. Que dit, en effet, M. Damiron, dans la lettre que vous avez publiée ce matin?

» Après avoir annoncé qu'il vient relever une nouvelle assertion inexacte (ce sont ses expressions) de la *Revue indépendante*, et avoir répété à cet égard que M. Cousin ne lui a demandé aucune des mutilations qui ont été commises, il ajoute : « Puisque la *Revue* parle d'Arnauld et de Pascal, deux noms qui, il » y a quelques mois, devoient être souvent dans la bouche ou sous la plume » de M. Cousin, je dirai qu'il appartenoit, » en effet, à M. Cousin d'être consulté » dans cette affaire comme Arnauld l'avoit » été dans celle des *Pensées*; et je répète, » une dernière fois, que l'avis formel de » M. Cousin, soit par écrit, soit de vive » voix, a été de supprimer pour le moment une publication qui lui sembloit » inopportune. »

» Certes, je ne pouvois demander une adhésion plus manifeste au fait que j'avois signalé. Les noms d'Arnauld et de Pascal se sont donc trouvés en cette occasion et dans la bouche et sous la plume de M. Cousin. « Il lui appartenoit, en effet, » dit M. Damiron, d'être consulté dans » cette affaire comme Arnauld l'avoit été » dans celle des *Pensées*. » C'est-à-dire qu'on l'a consulté à titre de chef d'école, et qu'il a donné son avis à ce titre, de vive voix et par écrit. Il a donc écrit la phrase : « Me voilà comme Arnauld sur » Pascal! » J'ignore si l'avis d'Arnauld fut de supprimer l'écrit posthume de Pascal; mais ce qui est certain, c'est que cet écrit fut mutilé, comme vient de le démontrer M. Cousin après Condorcet; ce qui est certain aussi pour moi, ce qui doit l'être aujourd'hui pour vous, monsieur le Rédacteur, et pour tout le monde, c'est que M. Cousin n'a opiné pour qu'on supprimât l'écrit de Jouffroy qu'après avoir pris une connoissance approfondie de cet écrit, et mûrement médité sur chacune des phrases qui ont été mutilées. Or, un tel avis, ainsi motivé, emportoit au minimum la mutilation. »

Quel spectacle que celui de ces prétendus philosophes se démasquant l'un l'autre!

— Les journaux, même ceux qui s'occupent plus spécialement des affaires ecclésiastiques, commettent quelquefois de singulières méprises. Dernièrement, une de ces feuilles plaçoit un archevêque à Troyes; un autre jour, elle plaçoit Chartres dans le diocèse d'Orléans, etc. Nous ne relevons pas ces erreurs, qui se répètent trop fréquemment : aujourd'hui, cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer la préoccupation sous l'empire de laquelle trois journaux, en transcrivant la lettre adressée par le secrétaire de la Propagande à M. Hardman et rapportée dans notre N° 3690, l'ont fait suivre de la signature J. A. Edesson. Ils ont oublié, sans doute, que le secrétaire de la Propagande est Mgr Ignace-Jean Cadolini, archevêque d'Edesse, qui signe *J., arch. d'Edesse*, et ils ont pris son titre épiscopal pour un nom propre. Il seroit à désirer que de si étranges méprises se renouvelassent moins souvent.

— Au nombre des statues placées sous les colonnades de la Madeleine, figure un Pape sous le nom de saint Grégoire de Valois. Nous connoissons bien un saint Félix de Valois, qui n'a pas été pape; mais saint Grégoire de Valois n'a jamais existé que dans l'imagination de ceux qui ont nommé les figures de la nouvelle église.

— Samedi, veille du premier jour de l'an, un salut solennel aura lieu dans toutes les églises et chapelles du diocèse de Paris, pour remercier Dieu des grâces obtenues durant l'année qui expire, et pour le supplier d'en répandre de nouvelles sur nous et notre patrie.

— Mardi prochain, 3 janvier, s'ouvrira dans l'église Saint-Etienne-du-Mont la Neuvaine de Sainte-Geneviève. De nombreux pélerins de la ville et de la campagne visitent religieusement le tombeau de la sainte, et demandent avec confiance

à Dieu par son intercession, les grâces spirituelles et temporelles dont ils ont besoin.

Les offices et les prédications ont lieu dans l'ordre suivant. Le jour de la fête, la grand'messe se célèbre à onze heures. Mgr l'Archevêque donnera le salut solennel.

Les jours suivans, un grand nombre de messieurs les curés de Paris disent les messes du matin.

A onze heures, la grand'messe est chantée par un de messieurs les curés des divers cantons de Paris.

Le soir, à quatre heures, il y a salut solennel et prédication par un prêtre de la maison ecclésiastique, rue des Postes.

Le dernier jour, mercredi 11, immédiatement après le salut donné par Mgr de Janson, évêque de Nancy, on chantera un *Te Deum* pour remercier Dieu des bienfaits accordés pendant la Neuvaine.

— On vient d'appliquer, pour la première fois, l'éclairage par le gaz à l'une des églises de Paris, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rue Saint-Victor.

*Diocèse d'Alger.* — Les enfans de saint Vincent de Paul viennent de reparoître sur le sol africain, qu'ils n'avoient quitté que depuis quelques années. On sait que ce grand saint passa trois années sur cette terre inhospitalière, courbé sous les chaînes de l'esclavage. Son premier soin, après sa délivrance et son retour en France, fut de faire parvenir des secours et des consolations aux nombreux esclaves qui gémissoient dans les bagnes d'Alger, et dont il avoit compris les malheurs en les partageant. M. Levacher, premier consul de France à Alger, étoit l'un de ses premiers coopérateurs et l'un de ses plus distingués missionnaires. Il fixa son choix sur lui pour aller fonder dans cette ville un hospice en faveur des esclaves. Ayant péri à la bouche d'un canon par la cruauté des fanatiques musulmans, il fut bientôt remplacé par d'autres missionnaires formés comme lui à l'école de saint Vincent de Paul et qui continuèrent son charitable et sublime ministère. D'autres encore succédèrent à ces derniers, et, pendant deux siècles entiers, on les vit sans interruption donner au monde le plus beau spectacle que puisse offrir la charité évangélique, quoique la peste, la barbarie et le martyre fissent parmi eux de nombreuses victimes. Ce n'est que dans le livre de vie que l'on peut compter le nombre des esclaves qu'ils ont, pendant une longue suite d'années, consolés, soulagés, délivrés. Ce ministère de miséricorde, ils l'exercèrent jusqu'en 1816, époque où la régence d'Alger cessa de réduire les chrétiens en esclavage. Alors la mission des Lazaristes en Barbarie n'eut plus d'autre but que de prendre soin des catholiques qui se trouvoient dans le pays ou que le commerce y amenoit. En 1827, le gouvernement français, en déclarant le blocus d'Alger, donna ordre aux missionnaires Lazaristes qui y résidoient de rentrer en France. Là finit l'œuvre éminemment apostolique qui leur étoit confiée et que saint Vincent de Paul lui-même avoit commencée.

Le gouvernement n'a pas cru que l'Algérie, en passant sous la domination française, dût être privée des services des hommes apostoliques qui y ont laissé de si glorieux souvenirs. Après quinze années d'absence, il vient de les rappeler à Alger; et, pour rendre leur influence charitable plus puissante et plus salutaire, il a voulu qu'ils reparussent sur le sol africain en compagnie des Sœurs de la Charité, ces autres enfans de saint Vincent de Paul, si dignes émules de son dévoûment, et que cette colonie appeloit de tous ses vœux.

Vingt-et-une Sœurs de la Charité sont appelées par le gouvernement à remplir les divers services des pauvres civils à Alger. Douze ont été installées le 22 novembre dernier dans l'hôpital civil ; neuf se sont embarquées le vingt de ce mois pour l'Afrique. Elles vont prendre la direction d'une maison de charité à Alger. Elles y établiront trois classes externes, un ouvroir et un asile ; elles recevront les orphelines pauvres pour les élever ; elles auront une salle de pansement pour donner des soins aux Arabes de la campagne qui viendront les réclamer, et elles visiteront tous les malades indistinctement et leur porteront les remèdes et les secours dont ils auront besoin. Ces deux établissemens réuniront tout ce que réclame le soin des pauvres et des malades civils à Alger.

Quatre missionnaires lazaristes sont déjà établis à Alger depuis le 12 novembre. Ils sont chargés de diriger les œuvres confiées aux Sœurs de la Charité, de leur donner les soins spirituels, ainsi qu'aux enfans de leurs écoles, de recevoir chez eux les élèves de théologie que produit le diocèse. Ils auront également la direction spirituelle des Frères des Écoles chrétiennes qui doivent prochainement être établis à Alger, et des enfans qui fréquenteront leurs écoles.

Ces œuvres sont le résultat d'un projet arrêté par le ministre de la guerre, le 7 juillet dernier, et provoqué par M. l'évêque d'Alger. Il est facile de prévoir l'influence qu'elles exerceront sur l'avenir de cette colonie, et les avantages que peuvent s'en promettre et la religion et le gouvernement.

---

*Diocèse de Bordeaux.* — Sur la demande réitérée de Mgr Donnet, le ministre des cultes vient d'accorder 150,000 fr., payables en plusieurs annuités, pour réparer la cathédrale de Bordeaux. Une part assez notable de ces fonds est destinée aux grosses réparations de la partie latérale de l'édifice, à l'endroit où doit être placé le mausolée du cardinal de Cheverus.

---

*Diocèse de Tours.* — On nous écrit :

« M. l'abbé Guyon a terminé, le 26 décembre, la station de l'Avent, qu'il a prêchée avec autant de zèle que de succès dans notre église métropolitaine. Depuis le jour de la Toussaint jusqu'aux dernières solennités, l'infatigable prédicateur a constamment attiré dans les vastes nefs de notre basilique un auditoire immense et profondément recueilli, auquel il se faisoit entendre deux et souvent trois fois chaque jour, afin de s'accommoder aux besoins et aux habitudes de tous. C'étoient, tantôt les preuves de nos dogmes, tantôt les préceptes moraux du christianisme que M. l'abbé Guyon exposoit avec autant de véhémence que de clarté, et qu'il savoit mettre à la portée de tous les esprits. Le ciel a béni ses pieux efforts ; un heureux mouvement s'est opéré dans les diverses classes de notre population ; de nombreuses communions générales ont eu lieu, auxquelles ont pris part plusieurs de ceux qui négligeoient ou avoient abandonné entièrement les pratiques de la religion ; la colonie agricole de Mettray a été évangélisée ; enfin, l'abjuration d'une demoiselle anglaise, élevée dans les erreurs de la prétendue réforme, a dignement terminé cette belle station. »

---

OCÉANIE. — La lettre suivante, publiée par l'*Union Catholique*, et écrite par un officier qui fait partie de l'expédition du contre-amiral Du Petit-Thouars mettra nos lecteurs à même d'apprécier les services que MM. de Picpus ont rendus à la cause de la civilisation dans l'archipel dont la France vient de prendre possession.

« Les îles Gambier sont un groupe de petites îles dont quatre seulement sont habitées. Tout le groupe est entouré d'une ceinture de rescifs de corail, dans laquelle existent seulement trois interruptions que nous appelons en marine trois passes, et par lesquelles les vaisseaux peuvent entrer et venir mouiller en dedans. Ces îles sont gouvernées par un seul roi, qui a sa résidence dans la plus grande, appelée Mangareva.

» A peine notre ancre étoit-elle tombée, qu'une multitude de pirogues entourèrent notre navire. Nous fûmes on ne peut plus surpris, lorsqu'au lieu des cris ou plutôt des hurlemens habituels aux peuplades sauvages, nous aperçûmes de braves gens demi-rouges, demi-noirs, vêtus *très-décemment*, venir à nous en saluant *très-respectueusement*, et en nous offrant des bananes, de la volaille, du poisson, etc., etc. Leurs manières quasi-européennes éveillèrent notre curiosité, et nous nous empressâmes de nous rendre à terre, à l'île la plus proche...

» Honneur à jamais aux missionnaires, honneur à ces hommes qui se dévouent au bonheur des autres! Ils doivent être heureux et fiers du résultat qu'ils ont obtenu aux îles Gambier. Ils sont par le fait les souverains du lieu; car d'un seul signe de tête ils se font obéir, et de tous. Le père Lavalle nous fit visiter une multitude de cases, où toujours nous trouvâmes des hommes occupés à différens travaux, pendant que sur tous les points de l'île on en voyoit d'autres se livrant à la culture du maïs et des diverses productions du pays. Les hommes sont vêtus à peu près comme nos paysans, avec des pantalons et des blouses de toile bleue. Leur tête est couverte d'un chapeau de paille. Les femmes sont moins bien; elles n'ont pour robe qu'une sorte de grande chemise, et portent leurs cheveux en désordre sur leurs épaules.

» Cette île où nous débarquâmes en premier lieu est la plus petite de toutes, puisqu'elle a à peine trois lieues de tour; elle n'en possède pas moins une jolie petite église, bâtie en pierre, et près de laquelle est située la jolie petite habitation du père Lavalle.

» Nous nous rendîmes ensuite à l'île Mangareva pour faire visite au roi. Cette dernière île peut avoir huit à dix lieues de tour: au milieu s'élève une haute montagne; mais tout le littoral est couvert de cocotiers, d'arbres à pain, de tous les arbres délicieux des tropiques. En mettant pied à terre, nous fûmes, à notre grand étonnement, salués d'un coup de canon. Nous sûmes plus tard que cette pièce avoit été donnée en présent par le roi Louis-Philippe, et avoit été apportée par le brick le *Pylade*, qui nous avoit précédés. Sa majesté insulaire et sa femme nous reçurent chez eux, et nous offrirent tous les rafraîchissemens possibles. L'autre missionnaire, le père Cyprien, nous fit voir, à son tour, tout ce que le lieu offre de curieux, et nous tombions vraiment d'étonnement en étonnement. Partout nous voyions des hommes occupés aux travaux de l'agriculture; dans de grandes cases se fabriquoient des toiles de coton et des chapeaux de paille. A chaque pas, on rencontroit des hommes doux et polis, des femmes réservées. Notre surprise fut long-temps le *seul* compliment que nous pussions adresser au Père Cyprien, et je ne sais s'il en pouvoit souhaiter un meilleur. Il nous fit visiter l'église qui vient d'être terminée; elle est construite tout en pierre et peut contenir deux mille individus. Ce sont trois maçons français qui ont présidé à sa construction. Le 26 mai, jour de la Fête-Dieu, nous descendîmes à terre, l'équipage en armes et les officiers en grande tenue, et nous allâmes inaugurer l'église par une messe militaire, qui parut produire une grande impression sur les naturels. Ils regardoient nos marins et nos soldats avec admiration; mais, au moment de l'élévation, la salve de toute l'artillerie parut un peu les effrayer, aussi bien que le roi, qui ne pouvoit de même cacher son inquiétude lorsque nous fîmes, après l'office, l'exercice à feu devant lui. Peu de jours auparavant, il étoit venu dîner à notre bord, avec son oncle, l'an-

cien grand-prêtre. Nous les saluâmes de onze coups de canon, ce qui parut flatter le roi, qui du reste est assez insignifiant. Son oncle, au contraire, est fort remarquable, aussi bien par son intelligence élevée que par sa stature; il a bien six pieds et est gros à proportion. Il fit honneur à notre repas, en mangeant de tout de grand cœur; mais, lorsqu'on le pressoit de boire, il s'y refusoit. Nous avons encore remarqué là un résultat de l'influence exercée par les missionnaires; ils ont interdit l'usage du tabac et des liqueurs fortes, et ils sont obéis en cela comme pour le reste. On peut même dire que c'est à cette mesure qu'ils doivent le bien qu'ils ont obtenu.

» J'ai envie de finir ma relation des îles Gambier par une historiette qui vous amusera. Nous y avons rencontré un Français de condition, qui, à la suite de grands désordres, a quitté la France depuis long-temps déjà. Comme expiation, il s'est associé aux pieux travaux des missionnaires, et s'est livré principalement à l'éducation des jeunes sauvages. Il s'est même avisé de leur enseigner jusqu'au latin. — Après une longue promenade que j'avois faite, mon fusil à la main, je ne savois trop où j'allois, lorsque je rencontrai un gamin de dix à douze ans, qui répondit aux signes par lesquels je me croyois obligé de lui demander mon chemin : *Viator, ecce iter tuum.* Jugez de ma satisfaction et de ma joie; je me crus dans la bonne ville où j'ai fait mes classes, et cependant, j'étois bien dans l'Océanie. »

## POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il y a une manière sûre de juger et de s'effrayer de l'état du commerce de Paris; c'est de lire avec attention les annonces dont les journaux sont remplis pour amorcer les chalands. Parmi tous les marchands et pour tous les genres d'industrie, c'est à qui fera le plus de frais d'imagination pour inventer quelque chose qui puisse produire la séduction et attirer les regards. Ce ne sont qu'enjolivemens et recherches d'affiches plus dispendieuses les unes que les autres. Quand il n'y auroit que le remboursement de ces fastueuses étiquettes à prélever sur les profits de la vente, c'est à effrayer le malheureux consommateur.

On dit vulgairement que *bon vin n'a pas besoin d'enseigne:* il n'en est pas de même apparemment de ce que renferment les boutiques et les magasins de la capitale. Car l'enseigne n'est pas, assurément, la partie négligée de tous les commerces. Il n'est pas jusqu'aux apothicaires qui ne se croient obligés de dorer leurs pilules et leurs drogues quatre fois plus que par le passé. A travers tout ce luxe d'annonces parées et agaçantes, il est facile de découvrir l'indigence qui se trouve là-dessous. Ce sont évidemment des concurrences qui s'étouffent les unes par les autres, et qui ne savent plus où donner de la tête pour s'ouvrir passage à travers les ruines du commerce et l'extrême pauvreté des consommateurs. Pour les personnes qui savent lire et entendre ce que tout cela signifie, les faillites sont au bout, et le commerce n'attend que ses étrennes pour montrer où il en est.

La littérature de l'époque se met également sous la protection de l'enseigne pour faire recommander ses drogues. Ce ne sont qu'inventions d'étiquettes magnifiques pour ses produits. Il y a tel titre de rapsodies romantiques qui est long comme un livre, et auquel il est presque impossible de résister, tant il est flanqué d'images et de dorures sur tranche. C'est exactement comme les pilules des autres apothicaires. Cela force d'avaler le Hugo, le Sue, le Jules Janin, l'Alexandre Dumas sur le vu de l'étiquette; sauf les nausées qui viendront ensuite quand l'enveloppe cessera de cacher la drogue.

## PARIS, 30 DÉCEMBRE.

M. Begouen, receveur particulier de Lisieux, est nommé à la recette général de l'Orne. M. Bertrand de Novion, receveur-général de Digne, est nommé à la recette générale de Poitiers.

—M. Plougoulm, dont nous avons annoncé dans notre dernier numéro la no-

mination au poste de procureur-général à Nîmes, remplace M. Gonet, qui est décédé subitement le 23 de ce mois.

— Un journal annonce que M. le général Bugeaud viendra à Paris vers la fin du mois prochain.

— La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui intéresse vivement le commerce des bois. Cet arrêt décide que les droits de navigation à percevoir sur les bois transportés en *trains* dans le canal du Rhône au Rhin, doivent être calculés pour les trains formés de *coupons* superposés ou par *assises*, en cubant le volume de chaque train dans la rivère, et sans déduction des *vides* existant entre les assises.

— Dans sa dernière séance, l'Académie française a renouvelé son bureau. M. Pasquier a été nommé directeur, et M. Briffaut, chancelier, pour le trimestre prochain.

— La commission de Paris, pour les victimes de l'inondation dans le département du Rhône, vient de publier un rapport sur ses travaux. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cet intéressant document, qui atteste à la fois l'empressement honorable de la France et de l'étranger à soulager une immense infortune, et la disproportion qui est restée entre les secours et les pertes. La commission de Paris a reçu 1,987,973 francs. A la suite de son rapport, elle récapitule l'ensemble des souscriptions, qui s'élèvent à 10,229,332 fr.; dans cette somme figurent : le don de Louis-Philippe et de sa famille, 200,000 fr.; le trésor, 5,000,000 fr.; les départemens et l'étranger, 5,029,332 fr.

— Les Français résidant à Barcelone, pour témoigner leur reconnoissance à M. de Lesseps et au commandant Gatier, ont voté l'offre d'une médaille d'or au premier et d'une épée à poignée d'or au second.

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

La cour d'assises du Rhône a rendu mardi son arrêt. Jacques Besson, déclaré coupable par le jury, a été condamné à la peine de mort.

— M. le préfet de Saône-et-Loire vient de fonder, dans chaque commune de son département, un service médical gratuit, ayant pour objet d'assurer aux classes pauvres, non-seulement les secours de la médecine, mais encore une distribution gratuite de médicamens.

— On écrit des environs de Roanne (Loire), que, dans certaines localités, les amandiers et les lilas seront bientôt en fleurs, si le soleil continue à échauffer la terre comme il le fait depuis quelques semaines.

— La cour d'assises de la Gironde vient de consacrer cinq audiences au jugement d'une très-grave affaire, dans laquelle figuroient comme accusés d'assassinat et d'empoisonnement deux meuniers de l'arrondissement de Lesparre, les nommés Pierre Barraud et Jean Peyruse. Tous deux ont été condamnés à la peine de mort.

— Le préfet de l'Aude a suspendu pour trois mois le traitement du directeur de la prison de Carcassonne, qui avoit permis à un détenu pour dettes d'aller exercer son droit électoral lors des élections du conseil-général de l'Aude.

---

EXTÉRIEUR.

Un décret du régent, du 21, nomme le général Seoane capitaine-général de Catalogne, en remplacement du général Van Halen.

— On annonce qu'Espartero, en quittant Sarria, a laissé des instructions assez modérées au nouveau gouverneur-général, et qu'il lui a permis d'adoucir le sort de Barcelone. Il est bien temps, vraiment!

Le régent a aussi ordonné avant son départ une cérémonie funèbre en mémoire des 42 officiers et soldats tués dans la collision du 15 novembre. La dépense est à la charge de la garnison sur laquelle il sera fait une retenue de solde d'un jour pour les généraux et officiers supérieurs, et d'une demi-journée seulement sur les sous-officiers et soldats.

— Une députation de la municipalité de Barcelone s'est rendue auprès du régent à l'effet d'obtenir de lui que la contribution de 12 millions de réaux frappée sur la ville soit réduite à un tiers. On ne connoît pas la décision que cette démarche a pu produire.

— On calcule que près de la moitié des habitans de Barcelone a quitté cette ville pour se réfugier tant en France que dans les provinces. Il va sans dire que c'est la portion riche et aisée de la population qui a déserté ce malheureux séjour, où il ne reste guère que des ouvriers sans travail et sans pain.

— Le sénat belge a terminé la discussion du budget des voies et moyens, et il l'a adopté à l'unanimité. Le sénat a commencé ensuite la discussion du projet de sanction de la convention conclue avec l'Espagne.

— On lit dans les journaux belges du 28 :

« La chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles vient, par ordonnance en date de ce jour, de renvoyer devant la chambre des mises en accusation le sieur Caumartin, avocat à Paris, pour meurtre commis à Bruxelles, avec une arme prohibée, sur la personne du sieur Sirey. »

— La détresse commerciale est toujours très-grande en Angleterre. Les capitalistes offrent vainement l'argent à bas intérêt; ils n'en trouvent pas le placement. La banque d'Angleterre et les banques locales ont diminué et diminuent tous les jours la somme des billets qu'elles ont en circulation, et les espèces métalliques affluent dans les caisses de la banque d'Angleterre où elles demeurent improductives. Depuis un mois seulement, la circulation de la banque a été réduite de plus de 30 millions de francs, et sa réserve métallique s'est accrue de 15 millions. Le 12 décembre, la circulation étoit d'environ 475 millions de fr., et la réserve en espèces d'environ 262 millions.

Depuis le mois de décembre 1833, on n'avoit pas vu une telle quantité d'espèces dans les caisses de la Banque.

— Le *Standard* dit qu'il peut déclarer que le roi de Prusse a consenti à devenir l'arbitre entre la France et l'Angleterre pour régler la question difficile et long-temps débattue des réclamations de Portendic.

— Le *Globe* se raille des félicitations que le président adresse au peuple américain; puis, venant à la question du crédit, ce journal ajoute :

« Le président Tyler est bien étonnant d'être étonné que le gouvernement fédéral ne puisse pas emprunter : la naïveté est charmante. »

— Le *Sun* se plaint que la Chine ne puisse pas absorber beaucoup de produits anglais. En conséquence, dit-il, le commerce et l'industrie languiront tant que l'Angleterre ne trouvera pas des débouchés sur le continent ou en Amérique.

Le même journal estime que si le commerce de l'opium étoit entièrement supprimé, il y auroit une perte de 15 à 16 millions de dollars par an, relativement au commerce direct avec la Chine. Il n'en falloit pas tant pour imposer aux malheureux Chinois la consommation d'un poison !

— Le mariage du prince héréditaire de Mecklembourg-Strelitz avec la princesse Augusta de Cambridge, aura lieu le printemps prochain. Le jeune prince, qui avoit été en visite à Londres, est retourné sur le continent.

— Le 1er décembre, un jeune homme de Henstadt (Prusse), âgé de 22 ans, a tué à coups de hache son père, sa mère, une sœur de 9 ans et un vieux parent.

— Le roi de Prusse vient d'accorder à l'empereur du Brésil l'ordre de l'Aigle-Noir.

— Le gouvernement de Méhémet-Ali vient d'autoriser l'exportation du blé moyennant un droit de 9 p. 0/0.

— D'après une lettre publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, la Prusse et l'Autriche se seroient jointes à la France et à l'Angleterre en ce qui concerne le maintien du *statu quo* en Servie.

— Les sessions du congrès américain

s'ouvrent toujours par un message fort développé du chef du pouvoir exécutif, où sont exposées toutes les questions pendantes et toutes les solutions données aux questions terminées depuis l'époque où le congrès s'est séparé : c'est un véritable compte-rendu de la politique et des actes du gouvernement, qui a fort peu d'analogie avec les discours par lesquels s'ouvrent les sessions législatives, dans les monarchies constitutionnelles. Le président Tyler n'a pas manqué à l'usage établi par ses prédécesseurs.

Le traité conclu dernièrement avec l'Angleterre tient la première place dans l'examen auquel se livre le président et dans le compte qu'il rend de sa conduite. M. Tyler explique les motifs qui l'ont dirigé, dans les conventions qu'il a consenties avec la Grande-Bretagne. Il a voulu tout à la fois assurer, de la part des Etats-Unis, l'exécution sincère et loyale du traité de Gand, par lequel le gouvernement américain s'est engagé à employer tous ses efforts pour arriver à l'entière abolition du trafic des noirs, et soustraire en même temps la marine américaine aux vexations du droit de visite.

Ce double but, la convention conclue à Washington l'a atteint. M. Tyler s'en félicite ; mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette partie du message, c'est le paragraphe qui la termine, et dans lequel l'honorable président exprime l'espoir qu'un arrangement, d'après les mêmes bases, sera conclu par les autres puissances.

Une autre partie du message touche encore aux intérêts de la France. Le congrès américain, dans sa dernière session, a élevé démesurément ses tarifs ; notre commerce, comme celui de l'Angleterre, a eu singulièrement à souffrir de cet accroissement de droits qui a dû nécessairement restreindre de beaucoup la consommation. L'influence qu'ont prise, dans le congrès, les Etats manufacturiers, a motivé cette décision législative, contre laquelle on sait que le président Tyler a protesté pour tous les moyens légaux. Aujourd'hui encore que son droit est épuisé, il recommande très-vivement aux chambres américaines, la modération des tarifs, comme le seul moyen d'amener des résultats profitables pour le trésor public et pour le commerce. Dans le même but et d'après les mêmes principes, il propose la création d'entrepôts, qui permettroient de n'acquitter les droits, qu'après que les marchandises seroient livrées à la consommation, et qui garantiroient tout à la fois le marché américain contre l'encombrement et la pénurie des denrées, deux inconvéniens qui doivent nécessairement et tour-à-tour se produire avec le système des droits au comptant.

Tout le reste du message traite d'intérêts purement américains : le président développe très-longuement ses plans de finances, et déplore l'anéantissement du crédit des Etats-Unis, qui n'ont pu trouver, ni en Amérique ni en Europe, des capitalistes disposés à souscrire un emprunt en leur faveur, alors que les gouvernemens d'Europe, bien que très-obérés, peuvent facilement obtenir tout l'argent qu'ils veulent et à des intérêts très-minimes. Il tire de ce fait la preuve que l'Amérique a fait fausse route en finances.

A propos des dépenses de la marine, le président annonce qu'il sera demandé au congrès une somme de 250 mille dollars, pour *maintenir une escadre suffisante sur la côte d'Afrique.*

*Le Gérant*, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 30 DECEMBRE.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 95.
Act. de la Banque. 3285 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1305 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 770 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5. p. 0/0. 00 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.



